

Canada. Parliament.
J House of Commons. Standing
103 Committee on Public
H7 Accounts, 1983/74.
1973/74 Minutes of proceedings
P8 and evidence.
A1

DATE

NAME - NOM

1983/74

21

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Wednesday, March 14, 1973

Tuesday, June 12, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le mercredi 14 mars 1973

Le mardi 12 juin 1973

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Public Accounts

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Comptes publics

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. A. D. Hales

Vice-Chairman: Mr. M. Dupras

Messrs.

Caouette (*Charlevoix*) Cullen
Clarke (*Vancouver*
Quadra) Darling
Clermont Demers
Crouse Frank
Gauthier (*Ottawa East*)

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. A. D. Hales

Vice-président: M. M. Dupras

Messieurs

Higson Nelson
Leblanc (*Laurier*) Stollery
Mather Thomas (*Maisonneuve-
Rosemont*)—(19)
McKinnon
Neil (*Moose Jaw*)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On March 5, 1973

Mr. Blaker replaced Mr. Thomas (*Maisonneuve-
Rosemont*).

On March 14, 1973

Messrs. Yanakis, Stollery and Jarvis replaced
Messrs. Leblanc (*Laurier*), Dupont, Cossitt.

On Tuesday, June 12, 1973

Mr. Paproski replaced Mr. Schumacher.
Mr. Higson replaced Mr. Jarvis.
Mr. Neil (*Moose Jaw*) replaced Mr. Towers.
Mr. McKinnon replaced Mr. Paproski.

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

Le 5 mars 1973

M. Blaker remplace M. Thomas (*Maisonneuve-
Rosemont*).

Le 14 mars 1973

Messieurs Yanakis, Stollery et Jarvis remplacent
MM. Leblanc (*Laurier*), Dupont, Cossitt.

Le mardi 12 juin 1973

M. Paproski remplace M. Schumacher.
M. Higson remplace M. Jarvis.
M. Neil (*Moose Jaw*) remplace M. Towers.
M. McKinnon remplace M. Paproski.

ORDERS OF REFERENCE

Thursday, January 18, 1973.

Resolved,—That the following Members do compose the Standing Committee on Public Accounts:

Messrs.

Caouette (Charlevoix)	Gauthier (Ottawa East)
Clarke (Vancouver Quadra)	Hales
Cossitt	Knight
Crouse	Leblanc (Laurier)
Cullen	Mather
Darling	Olivier
Demers	Schumacher
Dupont	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Dupras	Towers—(19).
Frank	

Wednesday, May 23, 1973.

Ordered,—That the Public Accounts for the years ended March 31, 1971 and March 31, 1972 and the Reports of the Auditor General thereon, together with the evidence adduced by the Committee during the Fourth Session of the Twenty-Eighth Parliament, be referred to the Standing Committee on Public Accounts.

ATTEST

Le Greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

ORDRES DE RENVOI

Le jeudi 18 janvier 1973

Il est résolu,—Que le Comité permanent des comptes publics soit composé des députés dont les noms suivent:

Messieurs

Caouette (Charlevoix)	Gauthier (Ottawa-Est)
Clarke (Vancouver Quadra)	Hales
Cossitt	Knight
Crouse	Leblanc (Laurier)
Cullen	Mather
Darling	Olivier
Demers	Schumacher
Dupont	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Dupras	Towers—(19).
Frank	

Le mercredi 23 mai 1973

Il est ordonné,—Que les comptes publics de l'année terminée le 31 mars 1971 et de l'année terminée le 31 mars 1972 ainsi que les rapports de l'Auditeur général, y afférents, accompagnés des témoignages recueillis par le Comité au cours de la quatrième session du 28^e Parlement, soient déferés au Comité permanent des comptes publics.

ATTESTÉ

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MARCH 14, 1973

(1)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 4:11 o'clock p.m., for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Messrs. Blaker, Clarke (*Vancouver Quadra*), Crouse, Cullen, Darling, Dupras, Frank, Gauthier (*Ottawa East*), Hales, Jarvis, Knight, Schumacher, Stollery, Towers, Yanakis.

The Clerk of the Committee presided over the election of a chairman.

Mr. Dupras seconded by Mr. Crouse moved,—That Mr. Hales do take the Chair of this Committee as Chairman.

The question being put on the said motion, it was agreed to and Mr. Hales was invited to take the Chair.

Mr. Hales thanked the Committee for the honour bestowed on him and called for a motion to elect a Vice-Chairman.

On motion of Mr. Schumacher, seconded by Mr. Crouse, Mr. Dupras was appointed Vice-Chairman of this Committee.

Moved by Mr. Crouse,—That the Chairman and Vice-Chairman be members of the Sub-committee on Agenda and Procedure and that they be empowered to select one more Liberal party representative, one more Conservative party representative, one New Democratic Party representative and one Social Credit party representative after the usual consultations.

After debate thereon, the question being put on the said motion, it was agreed to.

On motion of Mr. Schumacher,

Agreed.—That the Committee print 1,000 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence, and as a supplementary Issue, an Index prepared by the Library of Parliament.

On motion of Mr. Schumacher,

Agreed.—That the Chairman be authorized to hold meetings to receive, and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, provided that at least four (4) members are present and that both Government and Opposition members are present.

At 4:20 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, JUNE 12, 1973

(2)

[Text]

Issue No. 1

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 11:10 o'clock a.m. the Chairman Mr. Hales presiding.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 14 MARS 1973

(1)

[Traduction]

Le comité permanent des comptes publics tient aujourd'hui à 16 h 11 sa séance d'organisation.

Membres du Comité présents: MM. Blaker, Clarke (*Vancouver Quadra*), Crouse, Cullen, Darling, Dupras, Frank, Gauthier (*Ottawa-Est*), Hales, Jarvis, Knight, Schumacher, Stollery, Towers et Yanakis.

Le greffier du Comité préside à l'élection du président du Comité.

Appuyé par M. Crouse, M. Dupras propose—Que M. Hales soit nommé président du Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée et M. Hales est invité à prendre place au fauteuil.

M. Hales remercie le Comité de l'honneur qu'on lui fait et lui demande qu'on propose quelqu'un pour la vice-présidence.

Sur la motion de M. Schumacher, appuyé par M. Crouse, M. Dupras est élu vice-président du Comité.

M. Crouse propose—Que le président et le vice-président soient membres du sous-comité du programme et de la procédure, et qu'ils aient le pouvoir de choisir un représentant de plus du parti libéral, un représentant de plus du parti conservateur, un représentant du parti néo-démocrate et un représentant du parti du crédit social après les consultations d'usage.

Après un débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

Sur la motion de M. Schumacher,

Il est convenu—Que le Comité fasse imprimer 1,000 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages et, dans un fascicule supplémentaire, un index qui sera établi par la bibliothèque du Parlement.

Sur la motion de M. Schumacher,

Il est convenu—Que le président soit autorisé à tenir des séances pour recevoir des témoignages et en autoriser l'impression en l'absence d'un quorum, pourvu qu'au moins quatre (4) membres soient présents et que des membres du gouvernement et de l'opposition soient présents.

A 16 h 20, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 12 JUIN 1973

(2)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit à 11h 10 sous la présidence de M. Hales.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crouse, Cullen, Darling, Demers, Dupras, Frank, Hales, Higson, Leblanc (*Laurier*), McKinnon, Mather, Neil (*Moose Jaw*), Nelson, Paproski, Stollery.

Other member present: Mr. Blaker.

Witness: From the Auditor General's Office: Mr. George Long, Acting Auditor General.

The Chairman read the Order of Reference of Wednesday, May 23, 1973 as follows:

Ordered,—That the Public Accounts for the years ended March 31, 1971 and March 31, 1972 and the Reports of the Auditor General thereon, together with the evidence adduced by the Committee during the Fourth Session of the Twenty-Eighth Parliament, be referred to the Standing Committee on Public Accounts.

The Chairman presented the First Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure which is as follows:

Your Sub-committee on Agenda and Procedure met on June 5, 1973, at 6 : 00 p.m., with the following members in attendance:

Messrs.: Caouette (*Charlevoix*), Dupras, Hales, Mather, Schumacher, Stollery.

The Chairman reviewed the recommendations made at the first meeting on May 31, 1973.

Respecting receipt of a letter from the President of the Canadian Broadcasting Corporation, to the Chairman stating that the Corporation has concluded that it could not act on Recommendation No. 13 of the Committee's Third Report to the House dated June 30, 1972.

After discussion thereon, your Sub-committee made the following recommendation:

That the Clerk write to the President of the Canadian Broadcasting Corporation requesting that he provide the Committee with copies of the Legal opinions upon which their decision not to act upon Recommendation 13 was based, also a copy of the letter sent to the employees of the Corporation concerned in this matter.

It further recommended:

1. That the first meeting be held on Tuesday, June 12, 1973 to enable the Acting Auditor General to be present.

2. That the Committee defer comment on the proposed Auditor General's Act until the new Auditor General has assumed his position.

3. That the Committee should concentrate on the Auditor General's Report for the year ending March 31, 1972, because many paragraphs from the 1971 Report are updated in the 1972 report.

4. That the first regular meeting and as many other meetings as required be given to a review of "Recommendations and Observations by the Standing Committee on Public Accounts Not Yet Implemented or Dealt With".

Membres du Comité présents: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crouse, Cullen, Darling, Demers, Dupras, Frank, Hales, Higson, Leblanc (*Laurier*), McKinnon, Mather, Neil (*Moose Jaw*), Nelson, Paproski, Stollery.

Autre député présent: M. Blaker.

Témoin: Du bureau de l'Auditeur général: M. George Long, auditeur général suppléant.

Le président lit l'ordre de renvoi du mercredi 23 mai 1973:

Il est ordonné,—Que les comptes publics de l'année terminée le 31 mars 1971 et de l'année terminée le 31 mars 1972 ainsi que les rapports de l'Auditeur général, y afférents, accompagnés des témoignages recueillis par le comité au cours de la quatrième session du 28^e Parlement, soient déferés au Comité permanent des comptes publics.

Le président présente le premier rapport du Sous-comité du programme et de la procédure qui se lit comme il suit:

Votre Sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le 5 juin 1973 à 18 heures. Étaient présents les députés suivants:

MM. Caouette (*Charlevoix*), Dupras, Hales, Mather, Schumacher, Stollery.

Le président relit les recommandations faites lors de la première séance le 31 mai 1973.

Il signale avoir reçu une lettre du président de la Société Radio-Canada dans laquelle la société déclare qu'en conclusion, elle ne peut donner suite à la recommandation n° 13 du troisième rapport du comité à la Chambre, en date du 30 juin 1972. Après discussion, votre sous-comité, fait la recommandation suivante:

Que le greffier écrive au président de la Société Radio-Canada pour lui demander de fournir au comité des copies des avis juridiques qui justifient sa décision de ne pas donner suite à la recommandation n° 13 ainsi qu'une copie de la lettre envoyée aux employés de la société à ce sujet.

Il recommande également:

1. Que la première séance ait lieu le mardi 12 juin 1973 afin de permettre à l'auditeur général suppléant d'y assister.

2. Que le comité attende que le nouvel auditeur général entre en fonction avant d'étudier le projet de loi sur l'Auditeur général.

3. Que le comité étudie attentivement le rapport de l'auditeur général pour l'année close le 31 mars 1972, parce que beaucoup de paragraphes du rapport de 1971 sont mis à jour dans celui de 1972.

4. Que la première séance régulière et autant d'autres séances qu'il sera nécessaire soient consacrées à l'étude des Recommandations et observations du comité permanent des comptes publics non encore mises en œuvre ou

(On page 374 of the Auditor General's Report; page 396 in the French text.)

5. These recommendations to be considered in numerical order with the Acting Auditor General assisting.

6. That meeting times be at 11:00 a.m., on Tuesdays and Thursdays so far as is possible.

7. That the Chairman approach the Parliamentary Librarian respecting the seconding of a member of the Research Branch to aid the Committee in its research requirements as was done in the previous session.

After debate thereon,

Agreed.—That the First Report of the Sub-committee on Agenda and Procedure be concurred in.

Ordered.—That a letter from Mr. Laurent Picard, President of the Canadian Broadcasting Corporation dated January 15, 1973 to the Chairman be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (See APPENDIX "A")

The Committee commenced consideration of APPENDIX 1, Report of the Auditor General 1972.

Recommendations and Observations by the Standing Committee on Public Accounts not yet implemented or dealt with.

Fourth Report 1963—presented to the House on December 19, 1963 the Chairman called Recommendation 1

Second Class Mail

Mr. Cullen moved,

That the recommendation be dropped.

After debate thereon,

The question being put on the said motion, it was agreed to, on the following division:

YEAS: 9; NAYS: 5.

Fourth Report 1964-65—presented to the House on July 28, 1964.

The Chairman called Recommendation No. 2 *Governor General's Special Warrants.*

After debate thereon,

Agreed.—That the new Auditor General give top priority to the question of Governor General's Special Warrants and the Committee continue to recommend that a study be made of Governor General's Special Warrants.

Sixth Report 194-65—presented to the House on October 20, 1964.

The Chairman called Recommendation No. 3.

Assistance to Provinces by Armed Forces in Civil Emergencies.

After debate thereon,

auxquelles le gouvernement n'a pas encore donné suite. (Page 396 du Rapport de l'auditeur général.)

5. Ces recommandations seront étudiées dans l'ordre numérique en présence de l'auditeur général suppléant.

6. Que les séances se tiennent à 11 heures du matin les mardi et jeudi autant que possible.

7. Que le président demande au bibliothécaire du Parlement d'affecter un membre du Service des recherches pour aider le comité à faire les recherches qui s'imposent, comme on l'a fait au cours de la session précédente.

Après discussion,

Il est convenu.—Que le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit adopté à l'unanimité.

Il est ordonné.—Que la lettre de M. Laurent Picard, président de la société Radio-Canada, en date du 15 janvier 1973, adressée au président, soit imprimée en appendice au procès-verbal et aux témoignages d'aujourd'hui (Voir Appendice «A»).

Le comité entreprend l'étude de l'appendice 1, Rapport de l'auditeur général de 1972.

Recommandations et observations du Comité permanent des comptes publics non encore mises en œuvre ou auxquelles le gouvernement n'a pas encore donné suite.

Quatrième rapport de 1963—présenté à la Chambre le 19 décembre 1963. Le président met en délibération la recommandation n° 1.

Courrier de deuxième classe

M. Cullen propose,

Que la recommandation soit retirée.

Après discussion,

La motion, mise aux voix, est adoptée par 9 voix contre 5.

Quatrième rapport de 1964-1965—présenté à la Chambre le 28 juillet 1964.

Le président met en délibération la recommandation n° 2.

Mandats spéciaux du Gouverneur général.

Après discussion,

Il est convenu.—Que le nouvel auditeur général accorde la priorité absolue à la question des mandats spéciaux du Gouverneur général et que le comité persiste à recommander qu'une étude soit faite sur ce sujet.

Sixième rapport de 1964-1965—présenté à la Chambre le 20 octobre 1964.

Le président met en délibération la recommandation n° 3.

Aide des Forces Armées aux provinces en cas de désastres civils.

Après discussion,

Agreed,—That the Committee continue to be kept informed of these matters.

And questioning continuing.

At 12:33 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Il est convenu,—Que le comité continue d'être tenu au courant de ces questions.

La période des questions se poursuit.

A 12 h 33, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du comité

J. H. Bennett.

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, June 12, 1973.

• 1112

[Text]

The Chairman: Gentlemen, may we come to order. Welcome to the first meeting of the Public Accounts Committee. To those of you who are new members on the Committee, a special welcome. Feel free to take part in all the deliberations, ask all the questions you like and we will get along fine. This is one committee that we try to keep partisanship out of. You will find your Chairman pretty strict in this regard. If I find too much partisanship, the gavel will drop and I will go on to the next questioner. We found that this has worked pretty well. We are all here to do a job and there are no political stripes attached to the dollar bills we discuss.

In connection with attendance, it is very important that we have a good full attendance, and I would ask those members who cannot come to a committee meeting if they have a substitute to take their place and arrange with their whips that the transfers are made so that we will have a good full committee.

Our first order of business will be to read our Order of Reference from the House. It is very short. I shall read it.

Ordered that the Public Accounts for the years ended March 31, 1971 and March 31, 1972 and the Reports of the Auditor General thereon, together with the evidence adduced by the Committee during the Fourth Session of the Twenty-Eighth Parliament, be referred to the Standing Committee on Public Accounts.

The first report of the Subcommittee on Agenda and Procedure is as follows:

(See Minutes of Proceedings)

• 1115

The Chairman: These, gentlemen, are the minutes of your steering committee meeting. Would some one move concurrence in the first report?

Mr. Crouse: I have one question, Mr. Chairman.

Has the President of the CBC or any of his officers agreed to your request to table the information concerning the...

The Chairman: No, Mr. Crouse, because I have not the authority of the Committee to ask him for it as yet. We must obtain that first. Once these minutes are moved and seconded then the request will go to the Chairman of the CBC. Have I a mover? Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, avant de voter la motion, je voudrais faire une remarque au sujet de la présence de certains membres à ce Comité, votre Comité va être en conflit assez souvent avec le comité permanent des Finances et des Questions économiques qui

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 12 juin 1973

[Interpretation]

Le président: Messieurs, à l'ordre s'il vous plaît. Bienvenue à cette première réunion du Comité des comptes publics. Une bienvenue toute particulière à ceux d'entre vous qui sont nouveaux à ce Comité. N'ayez aucune hésitation à participer aux délibérations, posez toutes les questions que vous désirez et tout sera pour le mieux. Nous cherchons à éviter toute partialité dans ce Comité et votre président est très strict en la matière. Si je découvre qu'il y a trop de partialité, j'interromprai l'orateur et passerai au suivant. Nous avons découvert que cette procédure fonctionnait parfaitement. Nous sommes tous ici pour travailler et aucun caractère politique n'est attaché à l'argent dont nous discutons.

En ce qui concerne la fréquentation au Comité, il est impératif qu'elle soit importante, et je demanderai à ceux des membres du Comité qui ne peuvent assister à l'une des réunions de se faire remplacer et d'assurer ce transfert avec leur whip de sorte que nous ayons un Comité complet.

Il nous faut avant tout le mandat que nous a donné la Chambre. Il est très bref et je vais vous le lire:

Ordonne que les comptes publics pour les années se terminant le 31 mars 1971 et le 31 mars 1972, ainsi que les rapports que l'Auditeur général en a faits, accompagnés des témoignages présentés au Comité au cours de la Quatrième session de la vingt-huitième législature, soient adressés au Comité permanent des comptes publics.

Voici le rapport du sous-comité du programme et de la procédure:

(Voir Procès-verbal)

Le président: Voici, messieurs, le procès verbal de votre comité directeur. Quelqu'un voudrait-il donner son accord au premier rapport?

M. Crouse: J'ai une question, monsieur le président.

Le président, de Radio-Canada ou l'un de ses fonctionnaires a-t-il accepté, comme vous l'avez demandé, de présenter les renseignements concernant le...

Le président: Non, monsieur Crouse, car je n'avais pas l'autorité pour lui demander de le faire. Nous devons obtenir ces renseignements avant toute chose. Dès que nous aurons une motion concernant les procès verbaux, que cette motion sera appuyée, nous pourrions en faire la demande de Radio-Canada. Qui veut présenter une motion à cet effet. Monsieur Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, before we vote on the motion, I would like to make an observation relating to the presence of some members of this Committee. Your Committee will be in conflict with the Standing Committee on Finance, Trade and Economic

[Texte]

siège à l'heure actuelle d'une façon assez intensive sur l'étude du bill relatif aux investissements étrangers. Il peut se poser un problème, pour certains individus qui essaient de siéger autant ici, que dans l'autre comité, alors comme on n'a pas le don d'ubiquité, évidemment on va voir un problème.

Deuxièmement, je voudrais savoir quel est le raisonnement du comité directeur pour en conclure qu'aujourd'hui nous commençons à discuter les rapports de l'Auditeur relatifs aux Comptes publics 1971-1972, et les recommandations du Comité non encore mises en œuvre. Vous en avez sûrement parlé avant le début les séances, et je voudrais savoir selon quel raisonnement on nous réfère aujourd'hui aux recommandations du Comité non encore mises en œuvre.

The Chairman: Thank you, Mr. Leblanc. In answer to your first question concerning the overlapping of meetings, I trust our Clerk will arrange that there will not be overlapping of these committees. It might be necessary to change the hour in order to overcome this. But the block system is in operation, and they take care of things pretty well.

• 1120

If it still conflicts with some members, I guess there is only one answer to that. That member should ask to be replaced on the Committee until he is finished with the other committee, and then come back on. Second, the views of the steering committee with regard to starting in on the 1970 Auditor General's report felt, first of all, that we were short of time. We only have a few weeks left before the holidays. Also, several of the items in the 1971 report are updated into the 1972 report. Those are the main reasons. The steering committee felt that if they started with full coverage of 1972 we would be further behind than ever. As you know, we are away behind now. Those are the main reasons that the steering committee felt we should start in 1972.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, au sujet de cette recommandation, vous avez purement l'intention d'inviter le secrétaire du Trésor à venir témoigner au Comité?

The Chairman: Yes, we will have the Secretary of the Treasury Board before us in due time.

M. Clermont: Merci.

The Chairman: Mr. Cullen.

Mr. Cullen: May I take it that it is the view of the steering committee that you have accepted the view of the President of the CBC not to proceed or not to accept the recommendation? If you have not, it seems to me that asking for a copy of the legal opinion and then setting out the grounds in that legal opinion, I suppose, would be why they chose not to proceed or why they felt they could not collect it. If we then make the recommendation that we still think you should proceed, all of the arguments against it would be a matter of public

[Interprétation]

Affairs which is at this moment meeting in a rather intensive way in order to study the bill on foreign investment. There may be some difficulty for those of us who try to sit in this Committee and in the other Committee too, we cannot be in both Committees at the same time and there may be difficulty.

Secondly, I would like to know what was the reasoning of the Standing Committee to arrive at the conclusion that we should now start our study of the Auditor General's report on the 1971-72 Public Accounts, and the recommendations of the Committee not yet implemented or dealt with. You must have mentioned it at the beginning of the meeting, and I would like to know why we have to study the recommendations by the Committee not yet implemented or dealt with.

Le président: Je vous remercie, monsieur Leblanc. En réponse à votre première question, concernant le chevauchement des réunions, je m'en remets au greffier pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de chevauchement de comités. Il sera peut-être nécessaire de modifier les horaires afin de régler ce problème. Mais le système de bloc fonctionne, et tient compte de ces choses. Si certains mem-

bres du Comité éprouvent des difficultés je pense qu'on peut leur donner cette réponse. Que le membre du Comité demande à être remplacé au Comité jusqu'à ce qu'il en ait terminé avec l'autre, et qu'ensuite il revienne. Deuxièmement, en ce qui concerne le Comité directeur et l'étude du rapport de l'Auditeur général de 1970, le Comité directeur a pensé, avant tout, que nous n'avions pas assez de temps. Il ne nous reste que quelques semaines avant les vacances. Plusieurs rubriques du rapport de 1971 ont été remises dans le rapport de 1972. Quelles sont les principales raisons? Le Comité directeur a estimé que si l'on commençait par l'étude complète du rapport de 1972, nous prendrions beaucoup trop de retard. Comme vous le savez, nous sommes déjà en retard. Quelles sont les principales raisons qui ont amené le Comité directeur à nous faire commencer par le rapport de 1972?

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, about this recommendation, do you have the intention of inviting the Secretary of the Treasury Board to the Committee?

Le président: Oui, le Secrétaire du Conseil du trésor comparaitra en temps voulu au Comité.

Mr. Clermont: Thank you very much.

Le président: Monsieur Cullen.

M. Cullen: Si je comprends bien, le Comité directeur pense que vous avez accepté l'opinion du président de Radio Canada de ne pas poursuivre ou de ne pas accepter cette recommandation? Si ce n'est pas le cas, il me semble que la raison pour laquelle ils n'ont pas décidé d'aller plus loin ou de ne pas retenir cette recommandation, est que vous demandez un exemplaire de cette opinion politique et qu'ensuite vous en définissez les raisons. Si ensuite nous décidons de poursuivre nos délibérations tous les arguments s'y opposant tomberont dans le

[Text]

information. Am I to take it that the steering committee has accepted that that is the end of it?

The Chairman: Mr. Cullen, in answer to your question, on January 15 the President of the CBC addressed a letter to the Chairman of the Public Accounts Committee. There was no Chairman appointed at that particular time and the letter remained with the Clerk of the Committee, who then presented the letter to the Chairman and the steering committee. That letter spells out why they felt they could not proceed with the collection of the income tax from those 17 employees. I would be happy to read the letter, it is three paragraphs long, and then ask for it to be tabled in today's proceedings, if you wish. Would you like to have it read?

Mr. Cullen: Are we accepting that as the final say?

The Chairman: Yes.

Mr. Cullen: We are accepting that?

The Chairman: Yes.

Mr. Cullen: He is not going to proceed and we simply want to know why.

The Chairman: There is one paragraph that I think I should read that answers the question. It reads:

The Corporation has given careful consideration to the conclusions and recommendations set out in the report and has taken steps to insure that inadequacies disclosed in the report will be avoided by the Corporation in the future. Particular reference is made to the Committee's recommendation number 13; after earnest consideration, the Corporation has concluded that it cannot act upon this recommendation.

Mr. Mather.

Mr. Mather: I would like to move adoption of the subcommittee's report.

Motion agreed to.

The Chairman: That matter is closed.

Mr. Cullen, would you like to move that the letter be printed as an appendix to today's proceedings?

Mr. Cullen: I so move.

Motion agreed to.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: That is fine, I just wanted to suggest that this letter be printed as an appendix to today's proceedings.

The Chairman: I think we are ready to proceed.

Gentlemen, as I outlined, the subcommittee decided that we would commence with the recommendations on page 374 of the English copy and 396 of the French copy.

[Interpretation]

domaine public. Dois-je donc penser que le Comité directeur a convenu de ne pas revenir sur cette question?

Le président: Monsieur Cullen, en réponse à votre question, je dois dire que le 15 janvier le président de la Société Radio Canada a adressé une lettre au président du Comité des comptes publics. A l'époque il n'y avait pas de prévisions désignées et la lettre est restée entre les mains du greffier du comité, celui-ci a présenté la lettre au président et au Comité directeur. La lettre explique pourquoi, selon eux, ils n'ont pas pu percevoir les impôts sur les revenus de ces 17 employés. Je serai prêt à lire cette lettre; elle comporte trois paragraphes, je demanderais ensuite de l'inscrire au procès-verbal de la réunion d'aujourd'hui, si vous le désirez. Voulez-vous que nous lisions cette lettre?

M. Cullen: Allons-nous l'accepter comme décision finale?

Le président: Oui.

M. Cullen: Allons-nous l'accepter?

Le président: Oui.

M. Cullen: Nous aimerions savoir pourquoi il ne veut pas donner suite à cette recommandation.

Le président: Il y a un paragraphe qui me semble important et qui répond à votre question. Il s'énonce comme suit:

La Société a étudié attentivement les conclusions et les recommandations définies dans le rapport et a pris des mesures pour s'assurer que la Société ne répètera pas les erreurs dont parle le rapport. Une mention particulière est faite à la recommandation 13 du Comité; après une étude sérieuse, la Société a convenu de ne pas donner suite à cette recommandation.

Monsieur Mather.

M. Mather: Je voudrais présenter une motion visant à adopter le rapport du sous-comité.

La motion est adoptée.

Le président: Cette question est réglée.

Monsieur Cullen, voudriez-vous présenter une motion selon laquelle nous imprimerions cette lettre en appendice au procès-verbal de la réunion d'aujourd'hui?

M. Cullen: Je présente cette motion.

La motion est adoptée.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Excellent, je voulais simplement demander que l'on imprime cette lettre en appendice au procès-verbal de la réunion d'aujourd'hui.

Le président: Je crois que nous sommes prêts à continuer.

Messieurs, comme je l'ai souligné, le sous-comité a décidé que nous commencerions par les recommandations figurant à la page 374 de la version anglaise et 396 de la version française.

[Texte]

We have with us this morning Mr. George Long, the Acting Auditor General, and he is no stranger to this Committee. He has with him Mr. Harold Hayes, who is one of the Audit Directors of the Auditor General's office.

I will follow whatever procedure the Committee wishes. The steering committee set forth that we would take them in numerical order, and with that in view we will start with the first one dealing with second-class mail.

• 1125

Before starting, I might say that one of the problems this Committee has always had is to have its recommendations acted upon by the government.

I suppose one of the reasons is that we do not ask for concurrence in our reports in the House. It would be nice if we could do that. But with the pressure of time on the House, we are not given the opportunity to have concurrence or debate on our reports as they are tabled.

There are many other reasons that Mr. Long will bring to our attention for some of our recommendations not being adopted. The Committee always feels very keenly about this. We spend a lot of time on these paragraphs and we come up with a recommendation and when it is not acted upon we like to know the reason.

So as we go over these this morning we might get some reasons why they have not been acted upon. You may want to discuss the matter of having some of them dropped from the future Auditor General's Report. That discussion might come up with this first item of second-class mail.

Mr. Long, will you give us a brief introduction and bring us up to date? Yes, Mr. Cullen.

Mr. Cullen: On a point of order. You made this blatant statement that they are not acted upon. I remember that when Mr. Henderson came before us he usually had a table of the recommendations we had made. He had a list of categories: those acted upon, those in the process of being acted upon, those that the government cannot accept and those on which no action has been taken.

It seemed to me that that was a very helpful thing and I do not think it is correct to make the blanket statement that nothing has been acted on. Some things were, even if we did not agree with the action taken and made a new submission. But that table was very helpful and maybe Mr. Long or the new Auditor General could consider continuing it.

The Chairman: That table does not appear, to the best of my knowledge, in the 1970 report. To recapitulate on that subject, we had the categories: no action as yet; conflicting recommendations since made by the Committee; executive has initiated disagreement with recom-

[Interprétation]

Nous accueillons ce matin M. George Long, auditeur général suppléant, qui n'est pas connu des membres du Comité. Il est accompagné de M. Harold Hayes, qui est l'un des directeurs de la vérification au Bureau de l'Auditeur général.

Je suis prêt à suivre la procédure souhaitée par le Comité. Le Comité directeur a demandé que nous suivions les recommandations en ordre numérique, et pour se faire, nous pourrions commencer par la recommandation concernant le courrier de deuxième classe.

Avant que nous ne commençons, j'aimerais souligner que l'une des difficultés de ce comité, est de faire en sorte que le gouvernement donne des suites à ces recommandations. Je suppose que l'une des raisons est que nous ne demandons pas l'approbation de la Chambre à nos rapports. Ce serait parfait si nous pourrions le faire. Mais étant donné le manque de temps que connaît la Chambre nous ne pourrions pas demander à la Chambre d'approuver ou de discuter nos rapports lorsqu'ils sont présentés.

Il y a plusieurs autres raisons dont va vous parler M. Long, raisons qui expliquent que nos recommandations ne soient pas adoptées. Le Comité s'est toujours montré sensible à cet effet. Nous consacrons beaucoup de temps à ces paragraphes et lorsque nous terminons par une recommandation qui n'est pas suivie d'effets, nous aimons en connaître les raisons.

Au cours de nos délibérations de ce matin, peut-être connaissons-nous des raisons qui expliquent que les recommandations ne soient pas suivies d'effets. Vous aimeriez peut-être discuter de la nécessité de retirer cette question du rapport de l'Auditeur général à venir. Nous pourrions en parler à propos de la première rubrique concernant le courrier de deuxième classe.

Monsieur Long, voudriez-vous nous mettre rapidement au courant de cette recommandation? Oui, monsieur Cullen.

M. Cullen: Un rappel au règlement. Vous venez de dire sèchement que ces recommandations n'étaient pas suivies d'effets. Je me souviens que lorsque M. Henderson comparait devant le Comité, il avait une liste des recommandations que nous avions faites. Il dressait plusieurs catégories: les recommandations suivies d'effets, celles qui allaient l'être, et celles que le gouvernement ne pouvait pas accepter et pour lesquelles aucune action n'avait été décidée.

Il me semblait que c'était une procédure utile et je ne pense pas qu'il soit exact de dire aussi sèchement qu'aucune recommandation n'a été suivie d'effets. Plusieurs actions ont été prises, même si nous n'avons pas toujours été d'accord et que nous avons fait de nouvelles submissions. Ce tableau était fort utile et peut-être que M. Long ou que le nouvel auditeur général envisageront de le reprendre.

Le président: Pour autant que je sache, ce tableau ne paraît pas dans le rapport de 1970. Pour revenir à ce sujet, nous avons des catégories: aucune action envisagée; recommandations contraires faites depuis par le Comité; la direction a montré son désaccord avec les

[Text]

mentations either by letter or by appearance before the Committee; progress being made; partially implemented; soon to be implemented.

That was a pretty good format for dealing with each one. Maybe, Mr. Long, we could categorize these under such headings. Would you like to comment on that?

Mr. George Long (Acting Auditor General): Thank you, Mr. Chairman.

We have not prepared such a categorization this time but, as you say, perhaps we could do that as we proceed, dealing with each of these recommendations in order.

I have brief comments that I hope will help members of the Committee who may not be familiar with the background of some of these recommendations. I may not have everything in here that will be wanted but I will be glad to answer any questions I can.

The first one is on this subject of second-class mail. While this recommendation appears in Appendix 1 of our 1972 report as coming from the Public Accounts Committee's fourth report in 1963, the matter had actually first been drawn to the attention of the House by the Committee in its third report in 1958, at which time the loss in second-class mail had risen to \$18.9 million.

• 1130

In its report released in 1963 the Royal Commission on Government Organization referred to the loss of \$21.7 million in 1958-59 and remarked that, from the point of view of constituting the post office as a business-like operation and assessing its performance in terms of financial results, the imposition of an obligation to subsidize second-class mail from its own pocket seemed undesirable.

It concluded that if Parliament continues to require that over three-quarters of the cost of postal distribution of newspapers and periodicals be met from the public purse, a specific grant should be made to cover the deficit. No proposal has been made to Parliament that a specific grant be provided to cover the deficit on second class mail and for a number of years, only minor changes were made in the second class mail postage rates. With effect from April 1, 1964 the special second class postage rate on newspapers and magazines mailed by the public, to which an estimated \$1.5 million of the deficit had been attributed, was discontinued. With effect from April 1, 1969 the second class rates on postage were substantially increased. However, this increase was sufficient to cover only a portion of the increase in costs which had occurred in the meantime and the deficit on second class mail which had reached a peak of \$41.1 million in 1968-69 was only reduced to \$28.3 million in 1969-70. This was the same level that it had been at in 1965-66. In 1970-71 the deficit increased to \$35.1 million, representing 71.8 per cent of the cost of handling second class mail. In 1971-72 this loss declined to \$33.2 million, representing 70.1 per cent of the cost of handling second class mail in that year. I understand that this reduction was due to a reduction of about 10 per cent in the number of pieces mailed. The cost, revenue and losses in

[Interpretation]

recommandations soit par lettre soit par comparution par le Comité; progrès en cours; application partiellement réalisée; en voie d'être appliquée.

C'était là une formule intéressante pour chacune des recommandations. Monsieur Long, peut-être pourrions-nous définir des catégories sous chacune de ces rubriques. Avez-vous des remarques à faire?

M. George Long (Auditeur général suppléant): Je vous remercie, monsieur le président. Nous n'avons pas encore préparé de catégories semblables, mais, comme vous le dites, peut-être pourrions-nous le faire au fur et à mesure que nous étudions les recommandations.

J'ai quelques brèves observations à faire qui peut-être aideront les membres du comité à se familiariser avec certaines des recommandations. Peut-être n'ai-je pas ici tous les renseignements nécessaires, mais je serais prêt à répondre à toutes les questions.

La première recommandation porte sur le courrier de deuxième classe. Alors que cette recommandation apparaît dans l'appendice de notre rapport de 1972, qui fait suite au quatrième rapport du Comité des comptes publics de 1963, la question a tout d'abord été portée à l'attention de la chambre par le Comité dans son troisième rapport de 1958, époque à laquelle les pertes encourues pour le courrier de seconde classe s'élevaient à \$18.9 millions.

Dans son rapport publié en 1963, la Commission royale sur l'organisation du gouvernement a mentionné la perte de \$21.7 millions en 1958-1959 et a remarqué que, à propos de la Constitution des services postaux en opération de caractère industriel et du contrôle de leurs résultats, financiers, il ne semblait pas souhaitable de les obliger à subventionner le courrier de seconde classe.

On y concluait que si le Parlement continue d'exiger que le Trésor public ait plus des trois quarts des frais de distribution postale des journaux et périodiques, une subvention devrait spécialement être créée pour couvrir le déficit.

On a proposé au Parlement la création d'aucune subvention spéciale pour couvrir le déficit du courrier de seconde classe et pendant plusieurs années, on a apporté aux tarifs postaux de seconde classe que des changements minimes. Le 1^{er} avril 1964, on a mis fin au tarif spécial de seconde classe s'appliquant aux journaux et aux magazines adressés au public auxquels ont attribué 1.5 millions de dollars du déficit. Le 1^{er} avril 1969, les tarifs postaux de seconde classe ont été sensiblement augmentés. Cette augmentation ne correspondait néanmoins qu'à une partie de l'augmentation des frais qui avait eu lieu dans l'intervalle, et le déficit du courrier de seconde classe, qui avait atteint en 1968-1969 un maximum de 41.1 millions de dollars, n'a été réduit qu'à 28.3 millions de dollars en 1969-1970, niveau égal à celui de 1965-1966. En 1970-1971, le déficit est passé à 35.1 millions de dollars, ce qui représente 71.8 p. 100 des frais de manutention du courrier de seconde classe. En 1971-1972, ces pertes sont passées à 33.2 millions de dollars, ce qui représente 70.1 p. 100 des frais de manutention du courrier de seconde classe, pour cette année-là. Je sais que cette

[Texte]

past years for which figures are available are as follows:

I have a table here, Mr. Chairman, for these years; I do not know whether you wish me to read it. It starts in 1956-57 when cost was \$25.2 million, revenue was \$6.3 million and loss was \$18.9 million. It goes to a peak in 1968-69 when cost was \$51.4 million, revenue \$10.3 million and loss was \$41.1 million. This loss dropped to \$28.4 million in 1969-70, rose to \$35.2 million in 1970-71, and dropped again to \$33.2 million in 1971-72 apparently because of a reduction in the mailing of that type of mail.

According to the most recent estimates, there is a forecast loss of \$34.8 million in 1972-73 and of \$39 million in 1973-74. As you can see, Post Office costs are rising steadily and postage rates of course are not changed that frequently so the loss is bound to increase.

The Chairman: There is a very handy chart on page 142, paragraph 176, you might like to take a look at. I think the question arises, gentlemen, whether we want to keep this old recommendation before the Committee. I personally feel a lot has been done to follow our recommendation in improving the Post Office by increasing rates and the other fact that all departments of government now pay their share, pay for their postage, except two, the Canadian Transport Commission and the Chief Electoral Officer. Those two get free mail for some reason or other. Those two still get free mail, all other departments pay for it. This has or should, over this year, make quite a difference in the cost of operation. Is that not right, Mr. Long?

Mr. Long: Mr. Chairman, of course this was taken into consideration by the Post Office in developing their reporting on their costs. It was not on an actual basis as it is now but they were taking those figures into consideration. I do not think they have really much of a bearing on the second class mail rate; this is a special rate for publishers. Of course this is the class of mail that the Glasco Commission pointed to and which this Committee's recommendation referred to. The table which you refer to in our 1972 report shows that the post office is losing money now on a number of classes of mail. I think probably the largest is this second class mail. At the time everyone zeroed in on second class mail, the other classes were with minor exceptions paying their own way. Second class mail was really the main class responsible for the deficit by the post office.

[Interprétation]

réduction est due à une réduction d'environ 10 p. 100 du courrier expédié.

Les coûts, les revenus et les pertes des années passées pour lesquelles des chiffres sont disponibles sont les suivants:

J'ai ici un tableau pour ces années-là, monsieur le président, je ne sais pas si vous aimeriez que je le lise. Il commence en 1956-1957, alors que les frais étaient de 25.2 millions de dollars, le revenu de 6.3 millions de dollars et les pertes de 18.9 millions de dollars. Il atteint un maximum en 1968-1969, année où les frais étaient de 51.4 millions de dollars, les revenus de 10.3 millions de dollars et les pertes de 41.1 millions de dollars. Ces pertes sont descendues jusqu'à 28.4 millions de dollars en 1969-1970, ont remonté à 35.2 millions de dollars, en 1970-1971 et ont baissé de nouveau en 1971-1972, jusqu'à 33.2 millions de dollars, sans doute en raison d'une réduction du volume de courrier de cette sorte expédié.

D'après les chiffres les plus récents, on prévoit pour 1972-1973 des pertes de 34.8 millions de dollars et de 39 millions de dollars pour 1973-1974. Comme vous pouvez le voir, les frais du ministère des Postes augmentent constamment et les tarifs postaux, évidemment, ne sont pas changés assez souvent pour que ces pertes n'augmentent pas.

Le président: Nous avons à la page 142, paragraphe 176, un tableau très pratique que vous voudrez peut-être étudier. Le Comité doit maintenant décider, messieurs, si cette vieille recommandation doit être maintenue. J'estime personnellement qu'on a largement suivi notre recommandation visant à améliorer le ministère des Postes en augmentant les tarifs et par le fait que tous les ministères fédéraux paient maintenant leurs propres frais postaux sauf deux, la Commission canadienne des transports et le Bureau du directeur général des élections. Pour une raison ou une autre, ces deux services obtiennent toujours leur courrier gratuitement, et ce sont les autres ministères qui paient la note. Cela a beaucoup changé, ou devrait beaucoup changer cette année, le coût de l'opération. N'est-ce pas, monsieur Long?

M. Long: Monsieur le président, il est évident que le ministère des Postes a tenu compte de ce facteur dans son rapport sur ces frais. Bien que sur une base moins solide qu'aujourd'hui, ces chiffres étaient pris en considération. Je ne crois pas qu'ils aient beaucoup d'effet sur les tarifs du courrier de deuxième classe; il s'agit d'un tarif spécial pour les maisons d'édition. C'est bien sûr la catégorie de courrier que la Commission Glasco a signalée, et dont parlait la recommandation de notre Comité. Le tableau contenu dans notre rapport de 1972, dont vous avez parlé, montre que le service des Postes perd actuellement de l'argent sur plusieurs catégories de courrier. Je crois que probablement la plus importante de ces catégories, c'est le courrier de deuxième classe. À l'époque où tout le monde profitait du courrier de deuxième classe, les autres catégories étaient rentables, à quelques mineures exceptions près. C'est vraiment surtout au courrier de deuxième classe qu'il faut attribuer le déficit des postes.

[Text]

Mr. Crouse: Concerning the Chief Electoral Officer and the Canadian Transport Commission, should they be paying for what is now called free services? Is this the reason for this particular recommendation No. 176 in the 1972 report? Or what purpose did you have in bringing this particular item before the Committee?

Mr. Long: My impression, Mr. Crouse, is that the intention is that all departments pay for their mail. I believe there were particular circumstances in the legislation behind these two departments, which will require modification if they are to pay. Naturally, if they have the right to free mail they will insist on having that right, so their legislation I believe will have to be changed.

Mr. Crouse: You mention a figure of \$1 million in an election year. Is this substantiated by election costs in previous years or is this just a guestimate?

Mr. Long: I would think we would get this estimate from the Chief Electoral Officer. It is an estimate; yes, it has to be.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, dans ses remarques, M. Long a mentionné qu'il y a eu seulement des changements mineurs depuis quelques années. Lorsque nous avions un bill devant la Chambre pour fixer certains tarifs, pour beaucoup de gens, ces changements étaient plus que mineurs, même le gouvernement a été accusé de vouloir détruire certains journaux surtout des hebdomadaires. Et depuis 1963, comme vous l'avez suggéré monsieur président, j'ai le texte français à la page 152, paragraphe 176. Toutes les classes de courrier ont un déficit pour 1971-1972; je crois que cette expérience est celle de tout service postal à travers le monde. Je ne connais pas un service postal, monsieur le président, dont les tarifs couvrent les dépenses d'administration ou de fonctionnement. Et M. Long attribue la diminution du déficit pour 1971-1972 pour la deuxième classe à une réduction de 10 p. 100 environ du courrier. Mais je crois qu'il y a plus que cela monsieur Long; les tarifs ont été changés pour la deuxième classe. Puis dans certains cas, des propriétaires de journaux ou d'hebdomadaires prétendaient que l'alimentation représentait 100 puis 200 puis 300 p. 100. Alors, je crois que ce sont des changements plus que mineurs dans les tarifs. En ce qui me concerne, comme vous l'avez mentionné monsieur le président, puis M. Long il y a eu des changements, des amendements ont été apportés à la loi sur les postes depuis plusieurs années, je crois que je ne verrais pas l'utilité de répéter encore cette recommandation dans un rapport futur de l'Auditeur général.

The Chairman: Yes. Mr. Long will answer that and then we will go to Mr. Mather.

Mr. Long: Mr. Clermont, I would just like to point out that I said for a number of years only minor changes were made. I was not intending to say the changes that were made were minor. Those changes were quite substantial but I think this was because there had not been changes for a number of years.

[Interpretation]

M. Crouse: Au sujet du Directeur général des élections et de la Commission canadienne des Transports, devraient-ils normalement payer ce qu'on appelle actuellement des services gratuits? Est-ce là la raison d'être de la recommandation n° 176 du rapport de 1972? Sinon, dans quel but avez-vous signalé ce point à l'attention du Comité?

M. Long: Monsieur Crouse, j'ai l'impression que tous les ministères sont destinés à payer leur courrier. Je crois que des circonstances particulières ont donné lieu aux lois régissant ces deux ministères, lois qu'il faudra modifier s'ils doivent payer. Évidemment, tant qu'ils auront droit au courrier gratuit, ils y tiendront, de sorte qu'il faudra, je crois, modifier les lois qui les régissent.

M. Crouse: Vous parlez d'un million de dollars dans une année où il y a des élections. Cela est-il basé sur le coût des élections par le passé, ou n'est-ce qu'un estimé?

M. Long: Je crois que nous pourrions obtenir cet estimé du Directeur général des élections. Il s'agit bien d'un estimé? Oui, forcément.

Le président: Monsieur Clermont a la parole.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Long mentioned in his remarks that there have been only minor changes in the past few years when we had a bill before the House to fix certain tariffs, for many people these changes were more than minor; even the government was accused of wanting to destroy some newspapers, especially the weeklies. And since 1963, as you suggested, Mr. Chairman,—I have the French text, page 152, paragraph 176. All classes of mail showed a deficit in 1971 to 1972; I think this has been the experience of postal services throughout the world. I know of no postal service, Mr. Chairman, whose rates cover its administration and running expenses. Mr. Long puts the reduction in the deficit for second class mail in 1971-72 down to a 10 per cent reduction in the volume of mail. But I think there is more to it than that, Mr. Long; the rates were changed for second class mail. And some owners of daily or weekly newspapers claimed that distribution cost 100, then 200, then 300 per cent more. So I think these were more than minor changes in the rates. As far as I am concerned, as you have said too, Mr. Chairman, and Mr. Long after you, changes and amendments have been made to the Post office Act for some years, and I think I see no use in repeating this recommendation again in a future report by the Auditor General.

Le président: Oui. M. Long répondra à cela, après quoi la parole sera à M. Mather.

M. Long: Monsieur Clermont, je tiens tout simplement à signaler que j'ai dit que pendant plusieurs années, on n'avait effectué que des changements mineurs. Je n'avais pas l'intention de dire que les changements qu'on a effectués étaient mineurs. Ces changements-là ont été assez importants, précisément, à mon avis, parce que

[Texte]

• 1140

I think I can safely predict that, if changes are allowed to go on year, after year, after year, without any change in rates, you are going to be faced with additional substantial changes. There does come a point where—as the government found in the year they made the change—they can no longer carry on with letting the deficit go without changing.

Mr. Clermont: The Postmaster General last Friday, on the opposition motion, projected many hundred million dollars of deficit by 1980, Mr. Long.

The Chairman: Mr. Mather.

Mr. Mather: Mr. Chairman, as indicated in the report, the recommendations of this Committee related to the Post Office loss situation go back over many years. In 1963 somebody expressed the idea that the Post Office, or Parliament should give immediate consideration to meeting or covering the loss on the second class mail; again in 1966-67 we recommended that the Post Office Department, or Parliament, immediately find ways and means of covering the loss incurred by the Post Office Department in handling second class mail, but not at the expense of other classes of mail—and so on.

The Post Office is an immense business, and we are a Committee looking at some of the results of its financing and functioning. The Post Office is still losing about \$30 million to \$40 million a year on second class mail. It is, in my view, impossible for our Committee to recommend any specific way to stop that specific loss. We have recommended, as has the Auditor General in previous years, certain reforms. These have been put into effect by the Post Office in some regards. But, in general, the business is so large, has grown so much, and the costs have increased to such an extent, that it is extremely difficult for us to recommend any specific thing with the hope or aim of reducing the cost of the Post Office operation. You might, perhaps, give consideration to the idea that, if the Post Office losses are going to continue, particularly in regard to second-class mail—which is geared in very much to small newspapers and publications—Parliament, rather than the Post Office, should consider frankly making a subsidy to meet those specific costs. It would remove the weight of the loss in that particular mail, and keep it from bearing on the cost of the first class, and other sections of mail. Would Mr. Long comment on that idea?

The Chairman: Your suggestion, Mr. Mather, is that Parliament should subsidize the loss incurred by second class mail only?

Mr. Mather: That is what I am getting at. I am not quite sure that that is what should be done, but I think Parliament, rather than the Post Office, in these days, should be the agency concerned with meeting the loss.

Mr. Long: That is precisely what the Glassco Commission recommended. It suggested that it was not right to

[Interprétation]

depuis quelques années il n'y avait pas eu de changements. Je puis prévoir, sans risquer de me tromper, que si ces changements se poursuivent une année après l'autre sans que les tarifs soient modifiés, d'autres changements importants interviendront. Comme s'en est aperçu le gouvernement lorsqu'il a effectué ce changement, il vient un moment où on ne peut plus laisser le déficit se poursuivre sans rien faire.

M. Clermont: Monsieur Long, le ministre des Postes, vendredi dernier, parlant à la suite d'une motion de l'opposition, a prévu pour 1980 plusieurs centaines de millions de dollars de déficit.

Le président: Monsieur Mather.

M. Mather: Monsieur le président, comme l'indique le rapport, les recommandations de ce Comité portant sur les pertes financières du ministère des Postes datent de plusieurs années. En 1963, quelqu'un a émit l'idée que le ministère des Postes ou le Parlement devait immédiatement compenser ou liquider les pertes subies par le courrier de seconde classe; nous avons recommandé de nouveau en 1966-1967 que le ministère des Postes ou le Parlement recherche immédiatement les moyens de rattraper les pertes subies par le ministère des Postes à cause du courrier de seconde classe, mais pas au détriment des autres classes de courrier, et ainsi de suite.

Le ministère des Postes est une grosse affaire, et notre Comité doit étudier certains résultats de son financement et de son fonctionnement. Ce ministère perd toujours de 30 à 40 millions de dollars par année sur le courrier de seconde classe. Ce Comité ne peut, à mon avis, recommander aucun moyen précis d'endiguer ces pertes. Nous avons recommandé certaines réformes, ainsi que l'auditeur général, les années passées. Dans une certaine mesure, le ministère des Postes a mis celle-ci en vigueur. Mais en général, l'affaire est si grosse et a pris tellement d'importance, et les frais se sont multipliés de telle façon qu'il nous est extrêmement difficile de recommander quoi que ce soit pour réduire les frais d'exploitation du ministère des Postes. On pourrait peut-être envisager lorsque les pertes du ministère des Postes se poursuivent, à cause du courrier de seconde classe en particulier, qui a des rapports très étroits avec un grand nombre de journaux et de publications à faible tirage, d'exiger du Parlement, et non du ministère des Postes, qu'il lance une subvention pour faire face à ces frais particuliers. Cela réduirait les pertes dues à cette classe particulière de courrier et éviterait qu'elles se répercutent sur le courrier de première classe et d'autres classes de courrier. Que pense M. Long de cette idée?

Le président: Vous suggérez, monsieur Mather, que le Parlement subventionne les pertes dues uniquement au courrier de seconde classe?

M. Mather: C'est là où je veux en venir. Je ne suis pas tout à fait sûr de ce qu'il faut faire, mais c'est au Parlement, plutôt qu'au Bureau de poste, de remédier à ces pertes.

M. Long: C'est exactement ce qu'a recommandé la Commission Glassco. Elle a indiqué qu'il n'était pas juste

[Text]

impose on the Post Office this obligation to subsidize second class mail. As I said, it concluded that if Parliament continues to require that over three-quarters of the cost of postal distribution of newspapers and periodicals be met from the public purse, a specific grant should be made to cover the deficit.

This was its recommendation. But this goes along with the general trend of its recommendations that services provided by the government should be paid for by people who are receiving those services, and this has become government policy. However, there can be exceptions, and it suggests that the exception be by having an annual grant to cover this loss. I think it had in mind that, in this way, Parliament would consider the cost of subsidizing this mail each year. It would not be buried in the general Post Office accounts.

Mr. Mather: If, as a result of Parliament's philosophy or feeling about the handling of mail, and second class mail in particular—communications, say—the effect is in today's Post Office, handling that section of mail is that, very costly.

● 1145

And because of the lack of Parliament's subsidizing or taking over the responsibility financially for that type of mail, the weight of the cost of the second class mail has a tendency to be borne by other parts of the post office operations and therefore create an unfair or at least not a clear situation financially in the operation of the post office.

The Chairman: Are there any further questions? Mr. Leblanc?

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, je suis d'accord avec M. Clermont que nous laissons tomber cette recommandation, puisque, comme nous l'avons tous mentionné, beaucoup de progrès ont été faits, mais il faut considérer également que c'est un service. Évidemment, M. Long dit que c'est les usagers d'un service qui devraient en défrayer le coût complet. Il faut penser que le courrier de deuxième classe est un service qui permet aux Canadiens d'avoir des informations assez importantes, des informations locales; je veux mentionner les petits journaux en particulier, les hebdomadaires qui ont été le plus frappés par les augmentations du service de deuxième classe. On a porté à ma connaissance, le fait que certains journaux ont dû fermer leurs portes, parce que les frais postaux étaient trop élevés pour qu'ils puissent continuer à donner le service à leurs abonnés. Or, je pense que nous pourrions suivre le principe avancé par M. Long, mais je pense qu'en le gardant à l'esprit, il faut quand même se rappeler que nous voulons essayer d'améliorer le service des nouvelles et que les journaux et revues soient distribués au plus bas prix possible aux usagers. Les coûts additionnels du courrier, que ce soit pour un journal ou une autre publication sont absorbés par les consommateurs, ceci veut dire qu'en poursuivant la ligne de conduite qui est suggérée, nous augmenterons encore les prix dans un autre domaine alors que l'inflation, à l'heure actuelle crée un problème majeur.

[Interpretation]

d'imposer au ministère des Postes cette obligation de subventionner le courrier de seconde classe. Comme je l'ai dit, elle a conclu que si le Parlement continue d'exiger que le Trésor public paie plus des trois quarts des frais de distribution postale des journaux et des périodiques, une subvention particulière devrait être créée pour couvrir le déficit.

Cette recommandation était conforme à l'esprit de l'ensemble de ces recommandations, d'après lequel les services offerts par le gouvernement devraient être payés par les personnes qui en bénéficient, ce qui est devenu la politique du gouvernement. Il peut cependant y avoir des exceptions, qui, dans ce cas, consisteraient à verser une subvention annuelle pour couvrir ces pertes. Elle pensait que le Parlement tiendrait ainsi compte du coût annuel du financement de cette sorte de courrier, qui ne se perdrait pas dans les comptes du ministère des Postes.

M. Mather: Si la position du Parlement sur la maintenance du courrier, de seconde classe en particulier, a influé sur les communications, par exemple, les répercussions en sont actuellement, le transport de ce genre de courrier reviendrait cher au ministère des Postes. Et c'est parce

que le Parlement a subventionné ou financé ce genre de courrier que ce sont les autres services du ministère des Postes qui ont tendance à faire les frais du courrier de seconde classe, ce qui crée une situation financière injuste, ou du moins embrouillé, au sein du Ministère.

Le président: D'autres questions? Monsieur Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, I agree with Mr. Clermont that we should drop this recommendation since, as we have all mentioned it a lot of progress has been made, but it also has to be considered as a service. Of course, Mr. Lalonde says that the users of a service should support the complete cost of it. We have to consider that second class mail is a service which gives Canadians very important information, I want to mention particularly small newspapers and weeklies which suffered most because of the increased second class rates. I understand that certain newspapers have had to close down because the mailing costs incurred were too high for them to keep serving their customers. Now, I think we could accept Mr. Long's idea, but keeping in mind that we want to have a better news service and that the handling costs of those papers and periodicals should be as low as possible. The additional mailing costs, whether they be for a newspaper or another publication, are supported by the public, which means that if the suggested policy is implemented, the costs will be increased in still another field whereas inflation presently gives raise to a major problem.

[Texte]

Mr. Crouse: Mr. Chairman, may I comment on that?

The Chairman: There is one other questioner, Mr. Crouse. I will take you in turn. Mr. Dupras, Mr. Stollery, then Mr. Crouse.

I take it we are addressing our remarks to a suggestion made by Mr. Leblanc that this recommendation be dropped?

Mr. Leblanc (Laurier): Well Mr. Clermont mentioned that.

Mr. Dupras: Yes. I want to pursue this because I agree with Mr. Leblanc and Mr. Clermont. This is a matter of policy rather than a question of administration or mismanagement.

I want to get back to the periodicals. I remember that a periodical from a popular association had to cease publication because of the increase in the rates. Perhaps I am wrong, but I think if we worked on a subsidy basis perhaps it would tend to lead the labour part of the post office to believe that they are floating on a false prosperity. I think this kind of operation showing the deficit by the department is much better and it should not be in a report. I think the recommendation should be dropped. It is a matter of policy rather than administration.

The Chairman: Mr. Stollery, then Mr. Crouse.

Mr. Stollery: Mr. Chairman, I just want to concur with Mr. Clermont. I also think this recommendation might as well be dropped. I do not want to go on, but I feel that there have been many changes since the recommendation was made. For example, I see that second class mail has been mentioned, but my goodness, since 1967 there have been how many increases in postal rates, Mr. Long? I would like to know how many changes there have been in the postal rates.

The Chairman: Page 142 will answer your question, Mr. Stollery, as to which years there were increases, etc.

Mr. Stollery: Yes, right, from 6 cents to 7 cents in 1971 and then to 8 cents in 1972 on the first class mail. At any rate, it seems to me that the situation has changed to a degree where again it seems that it is a matter of policy as how the costs of the post office are going to be borne rather than a question of continually raising the price of stamps. I am just not sure that I see the value of the recommendation. I think we all understand, certainly I am aware that something has to be done to subsidize the post office, either subsidize the post office or have people pay for the cost of the stamps. And I notice that 10 per cent reduction in second-class mail which would make me think that people who send out newspapers and one thing and another have taken to private postal services. That would only be a guess from what I hear in Toronto, but it just does not seem to me that the first recommendation is any longer of the great import that it was when it was made, Mr. Chairman.

[Interprétation]

M. Crouse: Monsieur le président, puis-je répondre à ceci?

Le président: J'ai d'autres noms sur la liste, monsieur Crouse. Vous aurez votre tour. MM. Dupras, Stollery puis Crouse.

Nous allons parler de la suggestion de M. Leblanc de laisser tomber la recommandation.

M. Leblanc (Laurier): C'est ce qu'a dit M. Clermont.

M. Dupras: Oui. Je tiens à continuer à en parler parce que je suis d'accord avec MM Leblanc et Clermont. Il s'agit d'une question de politique plutôt que d'administration ou de gestion.

Revenons-en aux périodiques. Je me souviens d'un périodique représentant une association populaire qui a dû cesser de publier à cause de l'augmentation des tarifs. J'ai peut-être tort, mais j'ai l'impression que si nous acceptons le principe d'une subvention, cela amènerait peut-être le personnel du ministère des Postes à penser que nous nageons dans une fausse prospérité. Je pense que ce genre d'opération, qui indique le déficit du Ministère est de beaucoup préférable et ne devrait pas figurer dans un rapport. J'estime qu'il faut laisser tomber la recommandation. Il s'agit d'une question de politique plutôt que d'administration.

Le président: M. Stollery a la parole, suivi de M. Crouse.

M. Stollery: Monsieur le président, je suis d'accord avec M. Clermont. Je pense également que l'on pourrait laisser tomber cette recommandation. Je ne veux pas poursuivre là-dessus, mais j'estime que beaucoup de changements ont eu lieu depuis la recommandation. Je vois par exemple qu'on a parlé du courrier de seconde classe, mais depuis 1967, combien de fois les tarifs postaux ont-ils augmenté, monsieur Long?

Le président: Monsieur Stollery, vous trouverez votre réponse à la page 142, qui indique les années des augmentations, etc.

M. Stollery: Bon, d'accord, de 6c. à 7c. puis l'on passe à 8c. à 1972 pour le courrier de première classe.

En tout cas, il me semble que la situation a changé au point où la question de savoir comment les prix de revient des services postaux seront assumés est davantage une question politique qu'une question d'augmentation permanente du prix des timbres. Je ne vois pas tellement la valeur de cette recommandation, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut subventionner les services postaux, soit en leur accordant une subvention soit en faisant le prix des timbres au public. En je remarque que cette réduction de 10 p. 100 à propos du courrier de deuxième classe, ce qui m'amène à penser que les personnes qui envoient des journaux et un ou deux articles se sont adressées aux services postaux privés. C'est du moins ce que j'entends à Toronto, mais il ne me semble pas que cette première recommandation ait une plus grande importance que lorsqu'elle a été faite, monsieur le président.

[Text]

• 1150

The Chairman: All right. Mr. Crouse, and then Mr. Clarke.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, I suppose I might be called the devil's advocate, but I disagree that this is a matter of policy. I believe it is one of administration, and I would like to ask what we are to gain by burying our head in the sand. The over-all loss on postal operations, for example, did reach an all-time high of \$100.6 million in 1970-71, and we are informed by the Auditor General that this was reduced to \$85.5 million in 1971-72 as a result of increases in postal rates. Now these are facts that we would not have known if we had followed the course that has been suggested, namely of dropping it from the Auditor General's report. I see here that registration showed a loss of \$7,464,000; C.O.D.'s—\$2,827,000; Lock boxes—\$1,426,000, just to mention three items alone. When anyone wants a letter registered or a C.O.D. or a lock box, I submit that these are special services and that we do the Canadian public an injustice when we try to gloss over the fact that the amount charged for these special services is below the actual cost of rendering the services. Therefore I for one would not like to see this item dropped from the Auditor General's report. I think it is administrative. I think it enlightens and informs those of us who serve on this Committee, and consequently the general public, of the situation. We see a loss here—I cannot quite correlate the figures, but it states here that \$91,510,000 was the amount of the loss even though we did have an increase of up to 8 cents in January 1, 1972. So obviously we have not made the progress that some members of the Committee would indicate when we still show that type of deficit. And I feel it should be retained in the Committee report.

Mr. Stollery: Mr. Chairman, on a point of information, it seems to me that the recommendation says "second class mail".

The Chairman: That is right. I was going to hear Mr. Clarke and then maybe come back to Mr. Crouse's point.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I wonder if Mr. Long could help me, Mr. Chairman. Do you think the breakdown of the loss between the different classes of mail is realistic? I have no idea how these figures of costs were arrived at, but do you know whether there were allocations of the costs, overhead costs, for instance, service costs? I just cannot imagine how a person could break down a cost between a first-class and a second-class and a third-class letter.

Mr. Long: Well, this is a very complicated procedure known as cost ascertainment. It is based on samples or tests made for specified periods in specified post offices. We have from time to time looked at this to see if there was any appearance of one class being loaded in favour of another, and we have never been able to come up with

[Interpretation]

Le président: Très bien. Monsieur Crouse, suivi de M. Clarke.

M. Crouse: Monsieur le président, on va sans doute m'appeler l'avocat du diable, mais je ne pense pas qu'il s'agisse d'une question de politique. A mon avis, c'est une question d'administration, et je voudrais savoir ce que nous allons gagner à nous détourner de ce problème. Les pertes globales à propos des services postaux, par exemple, ont atteint un maximum de 100.6 millions de dollars en 1970-1971, et l'auditeur général nous dit que cela a été réduit à 85.5 millions de dollars en 1971-1972 à la suite de l'augmentation des tarifs postaux. Maintenant, nous n'aurions pas eu connaissance de ces faits si nous avions suivi la procédure suggérée, à savoir retirer cette recommandation du rapport de l'auditeur général. Je remarque que les recommandations indiquent un déficit de \$7,464,000; les envois contre rempoursement un déficit de \$2,827,000; les cases postales à serrure un déficit de \$1,426,000, pour ne pas parler du reste. Dans le cas d'une lettre recommandée ou d'un envoi contre remboursement ou d'une case postale à serrure, il me semble qu'il s'agit de services spéciaux et que nous nous montrons injustes à l'égard du public canadien lorsque nous essayons de farder le fait que la somme demandée pour ces services spéciaux est inférieure au coût de revient effectif de ces services. Par conséquent, je n'aimerais pas que l'on supprime cet article du rapport de l'auditeur général. Il me semble que c'est une question de caractère administratif. Je pense que cela éclaire les membres de ce Comité, et par conséquent le public en général. Nous remarquons un déficit ici—je ne puis faire de corrélation exacte entre les chiffres, mais on indique un déficit de \$91,510,000 en dépit de l'augmentation de 8c. au 1^{er} janvier 1972. Il est donc évident que nous n'avons pas réalisé les progrès que certains membres du Comité voudraient indiquer lorsque nous connaissons un déficit de cette nature. Et je pense qu'il faudrait conserver cela dans le rapport du Comité.

M. Stollery: Monsieur le président, à titre d'information, il me semble que la recommandation parle de: «courrier de deuxième classe».

Le président: C'est exact. Je vais écouter M. Clarke et ensuite nous en reviendrons au point de M. Crouse.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je me demande si M. Long pourrait m'aider, monsieur le président. Pensez-vous que cette présentation du déficit entre les différentes classes de courrier est réaliste? Je ne sais pas comment on a pu définir ces coûts de revient, mais savez-vous s'il s'agissait d'une répartition des coûts, des coûts d'ensemble, par exemple des coûts des services postaux? Je ne vois pas comment l'on peut faire une différence entre le courrier de première classe, de seconde classe et de troisième classe.

M. Long: Eh bien, il s'agit d'une procédure fort compliquée appelée «définition des coûts de revient». Elle est fondée sur des échantillons ou des essais faits pendant une période définie dans certains bureaux de poste. Nous avons procédé à plusieurs examens fréquents pour voir si une catégorie de courrier était plus chargée qu'une

[Texte]

any criticism of it. It is quite a complicated procedure they go through, and as far as we can see it is an honest attempt to allocate the costs to the various classes of mail.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Thank you.

The Chairman: Mr. Higson.

• 1155

Mr. Higson: Mr. Chairman, with regard to the second class service, I am not entirely sure, beyond newspapers and periodicals, what second class mail includes. Generally speaking I would agree with the comments made by Mr. Crouse. Perhaps I even could take it one step further and say that I do believe the Post Office operations should be self-sufficient, or at least should pay its way as far as possible, with the possible exception of newspapers and periodicals. I can see a specific reason for that type of communication, as it were. But no mention has been made of third class mail, where the loss represented some 22.5 per cent of the total cost of supplying this particular service.

Mr. Chairman, I suspect very strongly that included in the third class category would be a lot of mail that very many Canadians get a little tired of receiving. My colleague refers to it as junk mail perhaps. I think perhaps we should have a very real look at that, perhaps by way of investigation, and a recommendation made to the Post Office that perhaps the rates should be increased for third class mail.

In conclusion I heartily agree with the comments made, again by Mr. Crouse, with regard to the rather specialized service, including c.o.d., registration, and the lock box or mail boxes, all three categories of which have suffered substantial loss.

The Chairman: Mr. Stollery, had you finished?

Mr. Stollery: I just wanted to refer back for a moment. As I understand it, we are discussing this first recommendation, and it seems to me to be reasonably specific in that it addresses itself to second class mail. I do not think there is any suggestion that we should not know just the loss or the cost of the Post Office. But the recommendation addresses itself to second class mail. So I must say I fail to see what that has to do with the registration, the c.o.d., the lock box cost, etc. I just wanted to point that out, because that is what I thought we were talking about.

The Chairman: Thank you, Mr. Stollery. For the edification of the Committee, I know that the Auditor General would include in all future reports losses of the Post Office services and provide Parliament with the type of information that appears in this report. So I do not think by dropping this recommendation you would be dropping all the information that normally comes to you.

Mr. Cullen: That is the point I think Mr. Stollery has made. We are dealing with second class mail and we have indicated that it does sustain a loss. If we were challenging the administration on why we have this loss,

[Interprétation]

autre, et nous n'avons jamais pu formuler de critique. C'est une procédure fort complexe, et pour autant que je puisse le voir, il s'agit d'une tentative honnête de répartition des coûts de revient des différentes classes de courrier.

M. Clarke (Vancouver-Quadra): Je vous remercie.

Le président: Monsieur Higson.

M. Higson: Monsieur le président, en ce qui concerne le service du courrier de deuxième classe, je ne vois pas vraiment de quoi il s'agit en plus des journaux et périodiques. De façon générale, je suis d'accord avec les remarques de M. Crouse, et peut-être pourrais-je aller plus loin et dire que je pense que les services postaux devraient se suffire à eux-mêmes, ou devraient subvenir à leurs dépenses, à l'exception peut-être des journaux et périodiques. Je vois des raisons particulières à ce genre de communication mais on n'a pas parlé du courrier de troisième classe pour lequel le déficit représente 22.5 p. 100 du prix de revient total de ce service particulier.

Monsieur le président, je pense sincèrement que ce courrier de troisième classe comporte plusieurs lettres que le public canadien est fatigué de recevoir. Mon collègue a parlé de paperasse en l'occurrence. Il serait peut-être bon que nous examinions sérieusement cette situation, que nous menions une enquête et que nous fassions des recommandations aux services postaux pour qu'ils augmentent les tarifs de ce courrier de troisième classe.

Pour conclure, je partage les sentiments de M. Crouse en ce qui concerne les services spécialisés, à savoir les envois contre remboursements, les cases postales à serrure, les lettres recommandées, c'est-à-dire les trois catégories qui ont connu un déficit important.

Le président: Monsieur Stollery, avez-vous terminé?

M. Stollery: Je voulais simplement revenir en arrière quelques instants. Si je comprends bien, nous parlons de la première recommandation, et à mon avis, cette recommandation concerne uniquement le courrier de deuxième classe. Je ne pense pas qu'il nous soit interdit de connaître le déficit ou le prix de revient des services postaux. Mais la recommandation concerne uniquement le courrier de seconde classe, et je ne vois donc pas pourquoi nous parlons des lettres recommandées, des envois contre remboursement, des cases pastorales à serrure, etc. Je voulais simplement faire cette remarque car il m'a semblé que nous parlions justement de cela.

Le président: Je vous remercie, monsieur Stollery. Pour votre gouverne, je dois dire que l'Auditeur général inclura dans ses rapports à venir les déficits des services postaux et donnera au Parlement les renseignements paraissant dans ce rapport. Ainsi, je ne pense pas qu'en retirant cette recommandation vous y retirerez tous les renseignements qui normalement vous sont fournis.

M. Cullen: C'est exactement ce qu'a dit M. Stollery. Nous parlons du courrier de seconde classe et nous avons remarqué qu'il connaissait un déficit. Nous pourrions demander à l'administration d'expliquer ce déficit, de dire

[Text]

whether it be because of poor administration in the Post Office and that they should do this or that, or they are paying too much in salaries or have too much space rented down town, that is one thing. But it seems to me we all recognize that in second class there is going to be a service provided. Mr. Mather has gone so far as to suggest that maybe the government—and I think the Glascoe Commission suggested this—should consider some form of grant or subsidy to the second class mail people. If it is because the administration is poor, that is one thing, but if it is because this is a service being provided, that is another. That is why I do not see the point of having this recommendation in.

Mr. Nelson: I am concerned about the possible effect of any adjustment in the cost of mailing second class material. Most of the discussion has centred around independently owned newspapers and mention has been made of periodicals. I am thinking particularly of a very useful service that is provided by a great many national voluntary groups, in the field of education for example, English teachers' associations, math teachers' associations, people who have produced journals and periodicals and have been forced in the past to retreat from reasonably sophisticated journals to tabloid type newspapers and this sort of thing because of the cost of mailing. Any further increase in the cost of second class mail would mean the death knell to a great many very useful educational associations. For this reason I would certainly support dropping this recommendation.

• 1200

The Chairman: All right, gentlemen. I think we have spent quite a bit of time on this.

Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, on a point of clarification, I would add that we can see that deficit any time in the blue books, which are the public accounts reports, published every year, and also when we study the estimates. So we will not lose track of the deficit, for sure.

The Chairman: If I might just add a word here about this matter of policy. When we are dealing with the handling of second class mail, the proof that it hinges on the area of policy is exemplified by the discussions that arose in the House of Commons when the rates of second class mail went up. There is no doubt about it that policy was involved and, with that mind, and in view of the fact that the Auditor General will continue to bring to the attention of Parliament those things mentioned by Mr. Crouse, Mr. Higson and others, I am ready for the Committee's decision as to whether this recommendation made as far back as 1963, concerning second class mail, should be dropped.

It was agreed, on division, that the recommendation be dropped.

The Chairman: Now, to good useful discussion, gentlemen.

Mr. Mather.

[Interpretation]

s'il est dû à une mauvaise administration des services postaux, lui dire ce qu'elle devrait faire ou peut-être lui faire remarquer qu'elle paie des salaires trop importants ou loue des bâtiments trop nombreux au centre ville, mais il me semble que nous admettons tous qu'il doit y avoir un service postal pour le courrier de seconde classe. M. Mather est allé jusqu'à suggérer que peut-être le gouvernement, et je pense que c'est également la suggestion de la Commission Glascoe, devrait envisagé de subventionner d'une façon ou d'une autre les services postaux de deuxième classe, de deux choses l'une, le déficit provient de l'administration ou du fait que l'on rend un service, et c'est pourquoi je ne vois pas l'intérêt de cette recommandation.

M. Nelson: Je me préoccupe des effets possibles d'un ajustement du coût de revient du courrier de seconde classe. La plus grande partie de la discussion a tourné autour de journaux appartenant à des particuliers et on a même parlé de périodiques. Je pense particulièrement aux services fort utiles fournis par de nombreux groupes volontaires nationaux, dans le domaine de l'enseignement, par exemple, l'Association des professeurs d'anglais, des professeurs de mathématiques, c'est-à-dire des personnes qui produisent des journaux et des périodiques et qui ont dû dans le passé abandonner cette forme de publication assez élaborée pour passer à des journaux plus simples à cause des frais d'expédition. Toute augmentation supplémentaire du prix de revient du courrier de seconde classe signifierait la fin de nombreuses associations éducatives. Pour cette raison, je suis en faveur du retrait de cette recommandation.

Le président: Très bien, messieurs. Je pense que nous avons consacré suffisamment de temps à cette question. Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, à titre de renseignement je voudrais ajouter que ce déficit paraît dans le Livre bleu, c'est-à-dire le rapport des comptes publics publié tous les ans, et que nous les étudions dans le budget général des dépenses. Ainsi, nous ne pouvons pas perdre de vue ce déficit.

Le président: Je pourrais peut-être ajouter un mot ici à propos de cette question de politique. Lorsque nous parlons de la manipulation du courrier de seconde classe, la preuve qu'il s'agit d'une question de politique nous est donnée par les discussions à la Chambre des communes lorsque l'on traite des tarifs du courrier de seconde classe. On ne peut donc douter qu'il s'agit de politique et, en conservant ceci présent dans vos esprits, et étant donné le fait que l'Auditeur général continuera à porter à l'attention du Parlement tous les éléments évoqués par M. Crouse, M. Higson et d'autres, je m'en remets à la décision du Comité pour savoir si l'on doit abandonner cette recommandation qui remonte à 1963 et concerne le courrier de seconde classe.

Il a été décidé sur division que l'on abandonne cette recommandation.

Le président: Maintenant, revenons-en à notre discussion, messieurs.

Monsieur Mather.

[Texte]

Mr. Mather: Mr. Chairman, I do not know if I am in order or not, but while I voted with others to have this recommendation dating back many years dropped, yet it seems to me that some thought might be given by the Auditor General to updating such a recommendation in line with the very much changed situation in the Post Office and in line with our thinking about the policy in Parliament, rather than, perhaps, the administration of the Post Office.

The Chairman: Mr. Long, could you give that assurance? We have, of course, a new Auditor General coming.

Mr. Long: With a new Auditor General coming, I cannot be sure what might happen; but the over-all government policy is to require users of government services to pay the cost. In view of that, we have had a paragraph in the report pointing out where this does not happen. The Post Office paragraph, dealing with the other classes of mail as well as second class, I would think, would continue on that basis.

It almost sounds, when you say that you cannot raise costs for certain periodicals, though, as if you are shielding them against the increases in costs that are going on daily now. Just how long that can go on, with that particular group being shielded, of course, we will have to wait and see, but costs are going up and the revenues of people like that are going up as well.

Mr. Mather: If it does go on, Mr. Chairman, it would go on at the will of Parliament rather than the will of the Post Office. The Post Office presumably wants to run a fairly straightforward business.

Mr. Long: There is the other point as well. As long as you accept a deficit like this, you do not really have a check on the efficiency of the Post Office. If some of these cost increases are due to inefficiency, the only proof of that would be when people would stop using the service because it just was not worth what it was costing. As long as you have a deficit, you accept a deficit; you do not have this check on operations. Of course, in private business, there is always that kind of a check.

The Chairman: All right, gentlemen, to proceed. The Committee recommended that a study be made of the Governor General's special warrants. For those that are not too familiar about Governor General's warrants, these are the warrants used by the government—the Treasury Board in particular—to obtain money to operate the government during the time that the House is adjourned, during election times, etc.

We did appoint a subcommittee of this Committee to make a study of this very important subject, Governor General's warrants. I am sorry to report that that subcommittee never did report.

• 1205

Those of you who are interested in a full and comprehensive report on Governor General's warrants will find

[Interprétation]

M. Mather: Monsieur le président, je ne sais pas si ma remarque est appropriée, mais si j'ai voté avec d'autres pour que l'on abandonne cette recommandation qui remonte à plusieurs années, il me semble que l'Auditeur général pourrait songer à remettre à jour cette recommandation en tenant compte de l'évolution de la situation des services postaux et de votre remarque à propos de la politique au Parlement, plutôt que, peut-être de l'administration des services postaux.

Le président: Monsieur Long, pouvez-vous faire cette promesse? Sous peu, nous aurons un nouvel Auditeur général.

M. Long: Avec l'arrivée du nouvel Auditeur général, je ne peux dire ce qui se produira; mais l'ensemble de la politique gouvernementale vise à faire en sorte que l'on paie pour les services du gouvernement. Étant donné cela, notre rapport comporte un paragraphe qui indique quand cela n'est pas le cas. Le paragraphe des services postaux, qui concerne à la fois les autres classes de courrier et la seconde classe, continuerait, à mon avis, sur cette base.

Lorsque vous dites que vous ne pouvez pas augmenter le prix de revient pour certains hebdomadaires, vous me donnez l'impression que vous cherchez à les protéger contre les augmentations du coût de la vie qui se produisent quotidiennement. Nous devons attendre pour voir dans quelle mesure nous pourrions continuer à faire cela, mais les prix vont en augmentant et les revenus des personnes augmentent également.

M. Mather: Si cette pratique est poursuivie, monsieur le président, ce sera à la suite du désir du Parlement plutôt que des services postaux. Il n'y a pas de doute que les services postaux veulent poursuivre leurs opérations le plus directement possible.

M. Long: Il y a également un autre élément. Dans la mesure où vous acceptez un déficit comme celui-ci, vous n'exercez aucun contrôle sur l'efficacité des services postaux. Pour savoir si ces augmentations sont dues à l'inefficacité des services postaux, il vous faudra attendre que le public cesse d'y avoir recours lorsqu'il estimera qu'il coûte trop cher. Aussi longtemps que vous avez un déficit, vous devez l'accepter; il n'est pas facile d'exercer un contrôle sur ces opérations. Bien sûr, dans le secteur privé, on exerce toujours un contrôle de ce genre.

Le président: Très bien, messieurs, poursuivons. Le Comité a recommandé que l'on étudie les mandats spéciaux du Gouverneur général. Pour ceux qui ne connaissent pas ces mandats spéciaux du Gouverneur général, Je dois dire qu'ils sont utilisés par le gouvernement, le Conseil du trésor en particulier, afin d'obtenir des fonds pour faire fonctionner le gouvernement lorsque la Chambre ne siège pas, pendant les périodes d'élection, etc.

Nous avons nommé un sous-comité de ce Comité pour étudier ce sujet important des mandats spéciaux du Gouverneur général. Je regrette de dire que le sous-comité n'a pas fait de rapport. Ceux d'entre vous qui sont in-

téressés par un rapport complet sur les mandats du Gouverneur général trouveront dans les procès-verbaux

[Text]

in the Minutes and Proceedings of the Committee on Labour, Manpower and Immigration that when Mr. Henderson appeared before that Committee he dealt with the subject of Governor General's warrants in a very full and comprehensive way. It is a good report on it. He does not make recommendations, but he explains the function and how they operate.

Now, outside of that I do not know what we should do here unless it is the wish of this Committee that we appoint a subcommittee to study the Governor General's warrants. Mr. Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, je voudrais ajouter qu'en janvier 1973 également, le Comité permanent des prévisions budgétaires en général, que j'ai l'honneur de présider, a étudié assez en profondeur toute la question de l'émission des mandats spéciaux du Gouverneur général et il y a eu des discussions très intéressantes. Alors, je crois qu'il serait assez important que les députés puissent avoir cette référence-là.

En outre, il semble assez difficile de trouver une solution. Mais si vous établissez un sous-comité, ceux qui en feront partie pourront peut-être avoir des éclaircs de génie et trouver une meilleure formule que celle qui existe à l'heure actuelle.

The Chairman: Mr. Long may have one or two observations.

Mr. Long: I was going to say, Mr. Chairman, although you have made a number of the remarks that I was going to make, the Auditor General is required of course to report every warrant issued. This is a requirement of the Financial Administration Act. You might be interested to notice just how often this happens. There are comments in 1958, 1959, 1963, 1964, 1966 and 1969, and there will be comments in 1973, pointing out the warrants that have been issued.

The problem giving rise to this recommendation is basically the fairly substantial difference existing between the procedure which seems to be contemplated by Section 23 of the Financial Administration Act and that which is followed in causing special warrants to cover known payments, whereas the procedure which had been followed for many years is very much akin to the interim supply procedure used at the beginning of each year when Parliament has not yet approved the main estimates.

I think if the wording of the Financial Administration Act could be changed to spell out what is being done this would be acceptable. Now it may be that Parliament would not accept what is being done if they saw it spelled out in so many words. The Financial Administration Act says that you may issue a warrant when a payment has to be made. In fact under the procedure being followed, a minister is asked to certify he needs so much money for the next month and he is given a warrant for that amount of money. Therefore, he operates almost the same as if he had parliamentary appropriations. I think that is all I can say, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): But I think those warrants are examined by Parliament itself after they have been issued.

[Interpretation]

du Comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration que lorsque M. Henderson a comparu devant ce Comité il a expliqué en détail cette question. C'est là un bon rapport. Il ne fait aucune recommandation, mais il explique leur fonction et la façon dont il procède.

A part cela, je ne vois pas ce que nous pourrions faire à moins d'appointer un sous-comité pour étudier les mandats du Gouverneur général. Monsieur Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, I would like to add that in January 1973, the standing committee on estimates, that I presided over, also studied in detail the whole question of the Governor General's warrants, and there has been some interesting discussions. So, I think it is very important for the members to have this reference.

In addition, the solution seems quite difficult to find, but if you appoint a subcommittee, the members of this subcommittee might have bright ideas and find a better formula than the present one.

Le président: Monsieur Long.

M. Long: Ce que j'allais dire, monsieur le président, bien que les membres ont déjà fait la plupart de mes remarques, c'est que l'Auditeur général, aux termes de la Loi sur l'administration financière, doit faire un rapport à chaque fois qu'il émet un mandat. Vous serez peut-être intéressés de savoir combien de fois cela s'est produit. En 1958, 1959, 1963, 1964, 1966 et 1969, il y a eu des commentaires sur les mandats émis, et il y en aura encore en 1973.

Lé problème qui a amené à cette recommandation, c'est la différence considérable qui existe entre les procédures prévues par l'article 23 de la Loi sur l'administration financière et les procédures suivies dans les cas des mandats spéciaux pour effectuer des paiements reconnus, alors que les procédures suivies depuis nombre d'années ressemblent beaucoup à celles qu'on adopte au début de chaque année pour les approvisionnements provisoires, quand le gouvernement n'a pas encore approuvé les budgets.

Je pense que pour que la situation soit acceptable, il faudrait reformuler la Loi sur l'administration financière. Si le Parlement voyait en toutes lettres ce qui se passe, il ne l'accepterait peut-être pas. Selon la Loi sur l'administration financière, un mandat peut être émis lorsqu'on doit effectuer un paiement. En réalité, ce qui se passe actuellement c'est qu'on demande au ministre de certifier qu'il a besoin de tant d'argent pour le mois suivant, et on lui accorde un mandat pour cette somme. En conséquence, il agit de la même façon que s'il avait reçu des subsides du Parlement. C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur le président.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Mais je pense que le Parlement examine ces mandats avant qu'ils ne soient émis.

[Texte]

Mr. Long: That is true, but the act does not say anything about providing a month's supply. The act says when there is a payment to be made you can make it under a warrant. There is that difference in the wording of the act.

The Chairman: Mr. Mather.

Mr. Mather: Mr. Chairman, I think the interest and concern of the Committee in previous times over this matter, amongst some of us particularly in the opposition, was that this method of procedure by warrants to some degree lessens Parliament's control over the actual possession or expenditure of public funds.

• 1210

Mr. Long has pointed out, as I understood him that the way this system of warrants works provides the Minister concerned with almost a continuing stream of money as though his Department had been voted that amount of money by Parliament. I think Mr. Long has also said that actually under the terms of the Financial Administration Act, the way this system is working at the present time is not in line with the actual terms of that act, and that it might be useful for Parliament to be made aware of just what the situation is there to see whether Parliament wished to change the present practice. Is that not so, Mr. Long?

Mr. Long: That is a fair summation, Mr. Mather, yes.

The Chairman: Mr. Cullen.

Mr. Cullen: This is the view of the Auditor General's office, but obviously if it is being done there must be another opinion. Have you had that opinion, and is there a disagreement in the legal interpretation? I am completely a stranger at this, but if it is being done, they must feel it is being done correctly. Do you have one legal opinion and the Treasury Board has another?

Mr. Long: My understanding is that no one has a legal opinion.

Mr. Cullen: So it is just opinion. That is interesting, an opinion against an opinion.

Mr. Long: Members of Parliament must read legislation, and it seems to me important that the meaning they take from the ordinary words without legalistic meaning is an important thing.

Mr. Cullen: If it was all that easy, Mr. Long, there would not be many lawyers working these days. Thank you. I just wanted that point clarified.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, lorsque M. Henderson est venu témoigner devant le Comité des prévisions budgétaires en général, cette année, je crois que c'était en janvier, dernier, il avait laissé entendre qu'il demanderait un avis légal concernant l'article d'administration financière que vous mentionnez. Si je me rappelle bien,

[Interprétation]

M. Long: C'est exact, mais on ne trouve rien dans la loi en ce qui concerne les subventions annuelles. Ce que la loi dit, c'est que lorsqu'il faut effectuer un paiement, on peut l'effectuer avec un mandat. C'est une différence de formulation.

Le président: Monsieur Mather.

M. Mather: Monsieur le président, je pense qu'au cours des séances précédentes ce qui a intéressé les membres de ce Comité à ce sujet, et particulièrement nous, les membres de l'opposition, c'est que cette façon de procéder par mandat diminue jusqu'à un certain point le contrôle du Parlement sur la possession et les dépenses des deniers

publics. Je crois que M. Long a souligné que la façon dont ce système de garanties fonctionne donne au Ministre concerné un flot continu d'argent même si c'est le Parlement qui procure cet argent à son ministère. M. Long a également dit qu'en vertu de la Loi sur l'administration financière que la façon dont ce système fonctionne actuellement n'est pas en accord avec les termes de la loi et que le Parlement devrait être mis au courant de la situation pour voir s'il n'y a pas lieu de changer la pratique actuelle. Est-ce exact, monsieur Long?

M. Long: Oui. C'est un résumé qui est assez juste, monsieur Mather.

Le président: Monsieur Cullen.

M. Cullen: C'est le point de vue du bureau de l'Auditeur général, mais évidemment si on le fait il doit y avoir une autre opinion. Étiez-vous de cet avis, et croyez-vous qu'il y ait désaccord au sujet de l'interprétation légale? Je ne suis pas très familier avec tout ceci mais s'ils le font ils doivent penser qu'ils le font correctement. Avez-vous une opinion juridique différente de celle du Conseil du Trésor?

M. Long: Je crois qu'il n'y a aucune opinion juridique.

M. Cullen: C'est seulement une opinion. C'est intéressant, une opinion contre une opinion.

M. Long: Les membres du Parlement devraient lire la législation et la signification qu'ils tirent des mots ordinaires sans sens juridique est une chose importante.

M. Cullen: Si cela était si facile, monsieur Long, peu d'avocats auraient du travail de nos jours. Merci, je voulais seulement apporter des précisions.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, when Mr. Henderson appeared before the Committee to study the Estimates in general, this year, I think it was last January, he said he would ask for a legal opinion concerning the section on the financial administration that you mentioned. If I remember correctly, he told us that this legal advice

[Text]

il nous avait dit que cet avis légal ne serait connu que dans son rapport de l'année à venir. Avez-vous obtenu cet avis légal que M. Henderson devait solliciter?

Mr. Long: I do not think we undertook to obtain the opinion, Mr. Clermont. It seemed to me that the Treasury Board was going to obtain an opinion.

M. Clermont: Monsieur Long, le Conseil du Trésor l'avait fait, mais je me rappelle bien que quand M. Henderson est venu devant le Comité au sujet des crédits supplémentaires A, il a dit qu'il demanderait un avis légal à ses agents juridiques ou à son agent juridique.

The Chairman: Gentlemen, what would you like to do in this regard? Mr. Dupras.

Mr. Dupras: This practice has been in operation since Confederation, and legislation in fact has provided for urgent need of money. This goes back as far as 1926, 1940, and again in 1958. So this is not a new practice. We have been using these Governor General's warrants for many years.

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Crouse: The Auditor General's report on page 11 states:

That the Treasury Board seeks to discharge this responsibility conscientiously I do not question. What I do question and deem it my duty to draw to the attention of the House are the increasing tendencies displayed by the Treasury Board and its staff to devote their energies and resources towards circumventing parliamentary control rather than towards improving the efficiency of departmental and agency operations by remedying situations which for years have demanded attention.

Is this the point, the weakening of parliamentary control, that the Auditor General is referring to at this time, or is it some other point? In my opinion, if the estimates have been brought before the House and have been approved by the House, it seems to me that the expenditure of those funds by the Treasury Board or through the issuance of Governor General's warrants would be perfectly legal, provided that the expenditures under the warrants are in keeping with the limits set forth by the estimates. Or is this not a correct assumption?

Mr. Long: Did you say, Mr. Crouse, that when the estimates have been approved by the House?

Mr. Crouse: Yes.

Mr. Long: Warrants are never used when the estimates have been approved by the House. Warrants are used only when Parliament...

Mr. Crouse: Over and above this. I am sorry.

Mr. Long: ...prorogues before providing the necessary funds to carry on.

[Interpretation]

would be known only in his next annual report. Did you get this legal advice requested by Mr. Handerson?

M. Long: Je ne crois pas que nous ayons pris l'engagement d'obtenir l'opinion, monsieur Clermont. Il me semblait que le Conseil du Trésor était chargé d'avoir une opinion.

Mr. Clermont: Mr. Long, the Treasury Board did it, but I do remember when Mr. Henderson appeared before this Committee regarding the additional credits A, he said he would seek legal advice of his legal officers.

Le président: Messieurs, que pensez-vous faire maintenant? Monsieur Dupras.

M. Dupras: On agit de cette façon depuis la Confédération, et la législation a permis de donner de l'argent à ceux qui en avaient besoin. Cela remonte à 1926, 1940, et de nouveau en 1958. Alors ce n'est pas une nouvelle pratique. Nous utilisons ces crédits du Gouverneur général depuis plusieurs années.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Le rapport de l'Auditeur général à la page 11 déclare:

Je ne doute pas que le Conseil du Trésor s'efforce de s'acquitter consciencieusement de cette responsabilité. Ce dont je doute cependant est qu'il me semble être de mon devoir de souligner à la Chambre c'est que le Conseil du Trésor et les membres de son personnel semblent consacrer de plus en plus d'énergie et de ressources afin d'échapper au contrôle parlementaire plutôt que de s'efforcer à améliorer l'efficacité du fonctionnement des ministères et des organismes en remédiant aux situations qui sont en souffrance depuis nombre d'années.

Est-ce au point d'échapper au contrôle parlementaire, que l'Auditeur général se réfère actuellement ou à quelque autre point? Je pense, qui si les prévisions budgétaires ont été approuvées par la Chambre, il me semble que les dépenses de ces fonds par le Conseil du Trésor ou les crédits du Gouverneur général seront parfaitement légales, compte tenu de ce que les dépenses en vertu des crédits seront limitées par les prévisions budgétaires déjà établies. Mon hypothèse n'est-elle pas exacte?

M. Long: Avez-vous dit, monsieur Crouse, que lorsque les prévisions budgétaires ont été approuvées par la Chambre?

M. Crouse: Oui.

M. Long: Les crédits ne sont jamais utilisés lorsque les prévisions budgétaires sont approuvées par la Chambre. Les crédits sont utilisés lorsque le Parlement...

M. Crouse: C'est plus que cela. Je suis désolé.

M. Long: ...nous prorogerons le Parlement avant de fournir les fonds nécessaires pour continuer.

[Texte]

Mr. Crouse: That is right. I had forgotten, Mr. Chairman. This is a point.

• 1215

Mr. Leblanc (Laurier): When they are approved by the House. The Committee will make its report after studying the supplementary estimates in which we examine the warrants. They go to the House and they are approved.

Mr. Crouse: But this is a *fait accompli* after the expenditure.

The Chairman: Order.

Mr. Crouse: We now have it clarified, Mr. Chairman. I was a little hazy on that point.

The Chairman: Mr. Dupras.

Mr. Dupras: A change was made in the statutes in 1957-58. Chapter 31 of the statute of 1958 was amended to read as follows:

The opening words of the new text are:

"where a payment is urgently required for the public good when Parliament is not in session and there is no other appropriation pursuant to which the payment may be made..." The material change is to substitute "payment" for "expenditure".

Of course, they have to be within the frame of the estimates, but they can always be dealt with when the House again sits at the next session. That is the idea of the Governor's warrants.

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Crouse: In his comments the Auditor General raised expenditure and revenue transactions, and a key point is the weakening of parliamentary control. Is this the point that he was referring to, or is that another point at issue?

The Chairman: I think that is another area, Mr. Crouse. Right, Mr. Long?

Mr. Long: This enters into it to a certain extent in that I do not think a new member of Parliament coming in would understand, from reading the Financial Administration Act, the procedure that is followed in issuing warrants. I do not know why the Financial Administration Act cannot spell out the procedure that is being followed. If Parliament blesses that, then of course there would be no comment, but it would be quite an open account.

The Chairman: Mr. Mather.

Mr. Mather: Mr. Chairman, I favour what I think Mr. Long is suggesting. I for one, in view of the Auditor General's criticism in this report of what appears to be the weakening to some degree of Parliament control over public funds, would be reluctant to see reference number 2 dropped. I do not know if it is quite the recommendation of the warrant now, but I think I would be adverse

[Interprétation]

M. Crouse: C'est exact. J'avais oublié, monsieur le président. C'est un point.

M. Leblanc (Laurier): Lorsqu'ils sont approuvés par la Chambre, le Comité fait son rapport après avoir étudié le budget supplémentaire, où nous examinons les mandats, qui passent par la Chambre et sont approuvés.

M. Crouse: Mais si les dépenses sont effectuées, il s'agit d'un fait accompli.

Le président: L'ordre.

M. Crouse: La question est maintenant claire, monsieur le président. J'étais un petit peu embrouillé là-dessus.

Le président: Monsieur Dupras.

M. Dupras: La loi a été changée en 1957-1958. Le chapitre 31 de la Loi de 1958 a été modifié et se lit comme suit:

les premiers mots du nouveau texte sont les suivants:

Si un paiement est requis d'urgence pour le bien public, lorsque le Parlement n'est pas en session et qu'il n'existe aucun autre crédit en vertu duquel on puisse faire le paiement,..."

la modification consiste à substituer «dépenses» à «paiements».

Il faut évidemment que les mandats du gouverneur soient émis conformément au budget, mais ils peuvent toujours être étudiés au cours de la session suivante de la Chambre. C'est là le principe de ces mandats.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: L'Auditeur général a parlé des transactions portant sur des dépenses et des revenus, et la question du relâchement du contrôle parlementaire est essentiel. Est-ce celle à laquelle il faisait allusion, ou en est-ce une autre?

Le président: Je pense qu'il s'agit d'une autre question, monsieur Crouse. N'est-ce pas, monsieur Long?

M. Long: La question porte là-dessus dans une certaine mesure, et je ne pense pas qu'un nouveau député comprendrait, d'après la loi sur l'administration financière, la procédure suivie pour l'émission des mandats. Je ne sais pas pourquoi la Loi n'indique pas la procédure suivie. Si le Parlement est d'accord, il n'y a évidemment rien à redire, mais il s'agirait d'un compte très ouvert.

Le président: Monsieur Mather.

M. Mather: Monsieur le président, je suis d'accord avec ce que suggère M. Long. Étant donné que l'Auditeur général critique dans ce rapport ce qui semble être un relâchement relatif du contrôle du Parlement sur les fonds publics, j'hésiterais personnellement à recommander l'abandon du paragraphe 2. Je ne sais pas si c'est exactement la recommandation s'appliquant actuelle-

[Text]

to dropping the subject matter of the warrants from our consideration.

The Chairman: Is the Committee in agreement that we keep this recommendation but that we change it a bit somewhat along the lines that the new Auditor General considers it to be top priority, and report to the Committee as . . .

Mr. Dupras: The use governing them?

The Chairman: Pardon?

Mr. Dupras: As to the use of them?

The Chairman: Yes.

Mr. Dupras: Yes.

The Chairman: Would that be all right?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Darling.

Mr. Darling: Mr. Chairman, there is no ceiling, then, on Governor General's warrants?

The Chairman: Not to my knowledge.

Mr. Darling: In other words, they can be issued for any amount?

The Chairman: It is a blank cheque.

Mr. Darling: It is a blank cheque.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): The ceiling is whatever the government needs to operate.

The Chairman: Mr. Stollery.

Mr. Stollery: Mr. Chairman, on a point of information as a new member. Mr. Long, I would like to ask this question. Governor General's warrants are issued for the operating expenditures when for some reason Parliament cannot meet, but do they not have to be reported to Parliament at the next session of Parliament?

Mr. Long: Oh, yes, after the fact they are considered by Parliament, but of course the payments are made. The act does not say that supply will be provided to each minister one month at a time, which is in fact what is happening.

Mr. Stollery: But they are reported to Parliament.

Mr. Long: They are reported afterwards, yes.

The Chairman: Shall we move on to the next item. Gentlemen, this is a very interesting one. We have had a lot of discussion about provinces paying their bills for civil emergencies. There is an understanding that they pay the department, and it is generally the Department of National Defence. Paragraph 135 is an interesting one that deals with this subject. The Committee recommended that this be placed on the agenda of one of the federal-provincial conferences. Mr. Long, maybe you could tell us if any discussion took place at a federal-provincial

[Interpretation]

ment au mandat, mais il me semble qu'il serait néfaste de laisser tomber la question des mandats.

Le président: Le Comité est-il d'accord pour que nous maintenions la recommandation en la changeant un peu selon ce que le nouvel Auditeur général considère comme hautement prioritaire, et que nous rapportions au Comité . . .

M. Dupras: L'utilisation qu'on en fera?

Le président: Je vous demande pardon.

M. Dupras: Leur utilisation?

Le président: Oui.

M. Dupras: Oui.

Le président: Sommes-nous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Darling.

M. Darling: Monsieur le président, les mandats du gouverneur général n'ont-ils pas des limites?

Le président: Pas à ma connaissance.

M. Darling: Autrement dit, ils peuvent être émis pour n'importe quel montant.

Le président: Ce sont des chèques en blanc.

M. Darling: Des chèques en blanc.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Le maximum est celui dont le gouvernement a besoin pour fonctionner.

Le président: Monsieur Stollery.

M. Stollery: Monsieur le président, j'aimerais me renseigner en tant que nouveau membre. Monsieur Long, les mandats du gouverneur général sont émis pour couvrir les dépenses de fonctionnement lorsque, pour une raison ou pour une autre, le Parlement ne peut se réunir, mais ne doivent-ils pas être déposés devant le Parlement lors de la session suivante?

M. Long: Oui, ils sont examinés par le Parlement, mais les versements sont effectués, bien sûr. La Loi ne précise pas que chaque ministre doit recevoir ces crédits mensuellement, mais c'est ce qui se passe en fait.

M. Stollery: Mais ils sont soumis au Parlement.

M. Long: Ils sont soumis par la suite, oui.

Le président: Messieurs, passons au sujet suivant, qui est très intéressant. Nous avons beaucoup parlé du remboursement par les provinces du coût des urgences civiles. Elles doivent rembourser le ministère concerné, qui est en général celui de la Défense nationale. Le paragraphe 135 porte là-dessus, il est très intéressant. Le Comité a recommandé qu'il soit inscrit à l'ordre du jour d'une des conférences fédérale-provinciales.

Monsieur Long, vous pourriez peut-être nous dire si nos entretiens ont eu lieu là-dessus lors d'une conférence

[Texte]

conference, and if so, what was the result; and of course the other answers to your questions I think would be in paragraph 135. Mr. Long, is there anything new on this issue?

• 1220

Mr. Long: Mr. Chairman, as is pointed out in paragraph 135, the Minister of National Defence indicated to the House in September 1971 that the executive would shortly deal with the arrears of the provinces. We are not aware of anything that has happened since then.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, le premier ministre du Canada a fait une déclaration en Chambre en octobre 1971 à ce sujet.

The Chairman: That is what Mr. Long just referred to, I think.

M. Clermont: M. Long vient de faire une référence à la déclaration du ministre de la Défense, en septembre 1971. Mais en octobre 1971 aussi, le premier ministre a fait une déclaration à ce sujet en Chambre.

The Chairman: Do you recall what that was, Mr. Clermont, about the collecting of these accounts?

M. Clermont: Monsieur le président, l'auditeur général vent-il nous suggérer une manière de percevoir les comptes que les provinces ne veulent pas payer? Va-t-on les envoyer à la Cour internationale de La Haye, à la Cour suprême ou à la Cour fédérale? C'est important, parce que si un compte est envoyé à une province qui pour une raison ou pour une autre, refuse de payer en disant que ce devrait être la responsabilité du Fédéral, c'est un cas d'urgence, l'auditeur général, peut-il nous faire des suggestions concernant la perception de ces comptes? Ce ne sont pas des pactuels, ce sont des provinces. Si la province ne veut pas payer, quelles procédures doit-on prendre pour percevoir ces comptes?

The Chairman: Mr. Long, can you answer any of that?

Mr. Long: Mr. Clermont, I am flattered that you think the Auditor General might be able to assume the responsibilities, but . . .

Mr. Clermont: No, I did not say that, sir. I did not say that you should assume the responsibilities.

Mr. Long: Just suggest how they should be collected?

Mr. Clermont: Yes.

Mr. Long: I would point out that before this service is rendered, the provinces agree to make payment, and it is agreed in writing. The Auditor General would be remiss if he did not draw to attention the fact that the departments do provide this service.

Even when a province has reneged on a previous written agreement it still provides the service. I think when they do that it is up to them to find ways and means of collecting the amount from the province after.

The Chairman: Mr. Dupras, and then Mr. Crouse.

[Interprétation]

fédérale-provinciale et, dans l'affirmative, quels en ont été les résultats; les autres réponses à vos questions se trouveront évidemment au paragraphe 135. Monsieur Long, y a-t-il quelque chose de neuf à dire?

M. Long: Monsieur le président, comme l'indique le paragraphe 135, le ministre de la Défense nationale a dit à la Chambre, en septembre 1971, que son exécutif s'occuperait bientôt des arriérés des provinces. Nous n'avons entendu parler de rien depuis ce moment-là.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, the Prime Minister of Canada made a statement in the House in October 1971 on this subject.

Le président: C'est ce que vient de dire M. Long, je pense.

Mr. Clermont: Mr. Long just mentioned the statement by the Minister of Defence in September, 1971. But, in October 1971, the Prime Minister also made a statement in the House on this subject.

Le président: Vous souvenez-vous de ce qu'il a dit, monsieur Clermont, sur la perception de ces comptes?

Mr. Clermont: Mr. Chairman, does the Auditor General want to suggest a way of collecting the accounts the provinces do not want to pay? Are they going to be sent to the International Court in the Hague, the Supreme Court or the Federal Court? It is an important question, because if an account is sent to a province, which, for some reason, refuses to pay, pretending that it should be under the federal government responsibility, in an emergency case, can the Auditor General make any suggestions as to the way of collecting these accounts? They are not about individuals, they are about provinces. If a province does not want to pay, what procedure should be taken to collect the accounts?

Le président: Monsieur Long, pouvez-vous répondre à cette question?

M. Long: Monsieur Clermont, je suis ravi que vous pensiez que l'Auditeur général peut prendre ses responsabilités, mais . . .

M. Clermont: Non, je n'ai pas dit cela. Je n'ai pas dit que vous devriez prendre cette responsabilité.

M. Long: En suggérant une manière de les percevoir?

M. Clermont: Oui.

M. Long: Je préciserai qu'avant que ce service soit rendu, les provinces s'engagent à payer, et par écrit. L'Auditeur général serait négligent s'il ne soulignait pas que les ministères offrent en fait ce service.

Même si une province nie la validité d'un précédent accord écrit, ce service est toujours offert. Je considère que c'est ensuite au ministère de trouver par la suite comment se faire rembourser par les provinces.

Le président: Monsieur Dupras, suivi de monsieur Crouse.

[Text]

Mr. Dupras: It appears on page 7659 of the Debates of the House of Commons of September 9, 1971, that the Prime Minister stated that the federal government would assume the cost of services provided by the armed forces in these circumstances.

Mr. Long: Is that all of these, or just the Province of Quebec?

Mr. Dupras: Not all of these it seems. I do not have the entire text of this declaration, but it says that the federal government would assume the cost of services provided by the armed forces in such circumstances.

Mr. Long: And this, I believe, was a reference to the crisis in the Province of Quebec.

Mr. Dupras: Yes, I believe it is.

Mr. Long: It was not of these.

Mr. Dupras: No. All right.

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, I question whether we as a committee can deal with this particular item simply because the charges referred to here are, as stated, primarily for forest fires and flood control. And since these are civil emergencies that require the provinces to call upon the federal government for aid, I feel that as a matter of national policy—and this a point touched on by Mr. Clermont—as a matter of national policy we should establish that the federal government provide this type of service to the provinces in times of emergency. After all, the provinces in question all have their own fire fighting patrol planes, and it is only when the situation reaches such emergency proportions that the authorities in the provinces feel they cannot handle the situation that they call upon the federal government for assistance. We as a nation provide assistance to other countries when they are faced with emergencies, and it seems to me that this would come under policy by the federal government that a determination be reached that whenever such an emergency, whether it be a flood or a forest fire out of control that the federal government provide the extra punch or wallop required to help bring the situation under control without going through all this type of billing the provinces and charging them for it. In the final analysis the protection of our forests should be the over-all responsibility of the provincial and federal governments as a primary right for the nation.

• 1225

The Chairman: Gentlemen, as it says here the Auditor General is asked to keep the committee informed of further developments. He has done that. If we really wanted to get tough on this thing, we could do this: the federal government collects income tax for the provinces and before they remitted that income tax they could deduct the money that the provinces owe them.

Mr. Clermont: Except Quebec.

The Chairman: Well, you do not owe too much, Mr. Clermont. It is only \$5,000.

An hon. Member: It is only \$5,000.

[Interpretation]

M. Dupras: On peut lire à la page 7659 des débats de la Chambre des communes du 9 septembre 1971 que le premier ministre a déclaré que le gouvernement fédéral assumerait le coût des services fournis par les forces armées dans de telles circonstances.

M. Long: Pour toutes les provinces, ou simplement le Québec?

M. Dupras: Pas toutes, semble-t-il. Je n'ai pas ici le texte intégral de sa déclaration, mais elle indique le gouvernement fédéral assumerait le coût des services fournis par les forces armées dans de telles circonstances.

M. Long: Et il fait allusion, j'imagine, à la crise de la province de Québec.

M. Dupras: Oui, j'imagine.

M. Long: Pas aux autres.

M. Dupras: Non, d'accord.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Monsieur le président, je me demande si notre Comité peut s'occuper de cette question-ci, parce que les frais dont nous parlons s'appliquent surtout à la lutte contre les incendies de forêt et les inondations. Et puisqu'il s'agit d'urgences civiles qui exigent des provinces qu'elles demandent l'aide du gouvernement fédéral, j'estime que notre politique nationale—et c'est ce qu'a indiqué M. Clermont—devrait être que le gouvernement fédéral fournisse ce genre de service aux provinces en cas d'urgence. Après tout, les provinces en question disposent toutes de leurs propres avions de lutte anti-incendies, et ce n'est que lorsque la situation devient si grave et que les autorités provinciales ne se jugent plus en mesure de garder la situation en main qu'elles font appel au gouvernement fédéral. Le Canada offre son aide aux autres pays en cas d'urgence, et il me semble que la politique du gouvernement fédéral devrait être la suivante: en cas d'urgence, inondations ou incendies de forêt incontrôlables, le gouvernement fédéral devrait offrir les fonds ou l'aide nécessaire pour aider à normaliser la situation sans porter cela au compte des provinces et sans leur demander de le rembourser. En dernière analyse, un droit essentiel de la nation veut que la protection de nos forêts incombe entièrement aux gouvernements provinciaux et fédéral.

Le président: Messieurs, comme cela est indiqué, l'Auditeur général doit tenir le comité au courant des progrès de la question. Il l'a fait. Si nous voulions vraiment adopter une position dure à ce sujet, le gouvernement fédéral pourrait percevoir l'impôt sur le revenu des provinces et, avant que celles-ci l'ait remis, déduire l'argent que les provinces lui doivent.

M. Clermont: Sauf le Québec.

Le président: Oui, mais vous ne nous devez pas trop, monsieur Clermont. Seulement \$5,000.

Une voix: Seulement \$5,000.

[Texte]

M. Clermont: Monsieur le président, la province de Québec perçoit ses propres impôts des particuliers ou des corporations. Ce n'est pas fait directement par le gouvernement fédéral. C'est d'ailleurs la seule province.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, you could deduct it from the equalization grants.

Mr. Clermont: Yes, you are right there.

Mr. Crouse: Yes. Thank you.

The Chairman: Mr. Cullen.

Mr. Cullen: We have been talking about government departments being responsible for services. For example, if the Department of Transport lends a plane to another department it should be charged to the other department. I am just wondering if the Auditor General had any view on this. If the Department of National Defence is called upon in an emergency not of their making, do you see this as being another exception possibly where we should not take it from the DND budget but perhaps from the general revenue fund or whatever. You see, this is creating another exception if the policy suggested by Mr. Crouse were to be followed.

Mr. Long: This is true. Of course, the policy is to require payment. That is why they get a signature before they provide the service. However, it falls down when it comes to collection. As far as I am aware, there is no money provided to National Defence by Parliament to provide this kind of service. Perhaps there should be an appropriation each year for the Secretary of State or some other department to pay for the service when the federal government has to enter into a civil emergency like that.

Mr. Crouse: Well, let me ask Mr. Long a question, Mr. Chairman.

The Chairman: Well, I am going to have to take you in order here. Go ahead, Mr. Crouse and then Mr. Demers.

Mr. Crouse: When the Department of National Defence provides surveillance, for example, to the Department of the Environment for determining the number of foreign ships that are fishing on the continental shelf, there is no charge that I am aware of made to the Department of the Environment by the Department of National Defence for this service. It seems to me that in an emergency when the same Department of National Defence provides firefighting services to a province these people are already on the payroll: the planes, the crew and the staff are already there. They are paid by the federal government and the extra service they provide certainly is a benefit to the nation. Therefore the nation should make a contribution to help out in a situation like this.

Mr. Cullen: Well, it flies in the face of what the former Auditor General told us: in effect that these departments should be charged for services. If the Department of Public Works is providing a building free of charge to the Department of . . .

Mr. Crouse: But that is on a regular basis, Mr. Chairman

[Interprétation]

Mr. Clermont: Mr. Chairman, the Province of Quebec collects its own personal or corporation income tax, and not directly through the federal government. It is the only province which does.

M. Crouse: Monsieur le président, on pourrait le déduire des subventions de péréquation.

M. Clermont: Oui, vous avez raison.

M. Crouse: Oui, je vous remercie.

Le président: Monsieur Cullen.

M. Cullen: Nous avons parlé de la responsabilité des ministères fédéraux à l'égard des services. Si, par exemple, le ministère des Transports prête un avion à un autre ministère, il devrait être mis au compte de celui-ci. J'aimerais savoir ce que l'Auditeur général pense de cela. Si le ministère de la Défense nationale est appelé à intervenir dans une urgence dont il n'est pas responsable, pensez-vous qu'il s'agisse d'une autre exception où les fonds ne devraient pas être tirés du budget du ministère mais peut-être de la caisse générale ou d'autre part? Si l'on adoptait la politique suggérée par M. Crouse, cela créerait une autre exception.

M. Long: C'est vrai. Évidemment, la politique est d'exiger le remboursement. C'est pourquoi on exige une signature avant d'offrir un service. Cela ne va plus, cependant, lorsqu'il s'agit de rembourser. Pour autant que je sache, le Parlement n'a accordé au ministère de la Défense nationale aucun crédit pour ce genre de services. Il faudrait peut-être prévoir au budget annuel du Secrétariat d'État ou d'un autre ministère un crédit pour financer ce service lorsque le gouvernement fédéral doit intervenir dans une urgence civile de cette nature.

M. Crouse: J'aimerais poser une question à M. Long, monsieur le président.

Le président: Je vais vous donner la parole dans l'ordre. D'abord, M. Crouse, suivi de M. Demers.

M. Crouse: Lorsque le ministère de la Défense nationale exerce une surveillance pour celui de l'Environnement, par exemple, pour déterminer le nombre de navires étrangers qui pêchent sur le plateau continental, je ne sache pas que le ministère de la Défense nationale fasse payer ce service à celui de l'Environnement. Il me semble qu'en cas d'urgence, si ce même ministère de la Défense fournit des services de lutte contre l'incendie à une province, le personnel est payé de toute façon, les avions, les équipes et le personnel sont déjà employés. Ils sont payés par le gouvernement fédéral et ce service supplémentaire qu'ils rendent est certainement profitable à la nation. La nation devrait donc contribuer aux règlements d'une telle situation.

M. Cullen: Mais c'est contraire à ce que nous a dit l'ancien Auditeur général: qu'il faut faire payer ces services au ministère. Si le ministère des Travaux publics bâtit gratuitement pour un autre ministère . . .

M. Crouse: Mais c'est une opération normale, monsieur le président.

[Text]

Mr. Cullen: Well, whether it is regular or irregular let us say that the Department of Transport embarks on something and Public Works provides a service—there is no great argument here. I am not going to argue at cross purposes. However, I am just wondering if in point of fact Environment should not be charged for those particular services so we would see that it is Environment that is spending this kind of money and not the Department of National Defence.

Mr. Crouse: I agree with that point but not with . . .

The Chairman: Wait a minute. No cross table talk, gentlemen. We cannot keep order this way. We have Mr. Demers; he is the next questioner.

M. Demers: Monsieur le président, lorsqu'on présente ces factures aux provinces, je voudrais demander à M. Long si cela inclut le temps des hommes, leur salaire, le nombre de semaines, etc. I can repeat it in English if you like.

The Chairman: Mr. Long, you will have to answer that question.

Mr. Long: Well, I cannot be positive but I think these are only the additional costs incurred.

I do not think the regular army pay and allowances are included.

• 1230

Mr. Demers: It looks like the salaries are not included.

Mr. Long: I do not believe they are. I will have to check that to make sure.

Mr. Demers: I think it is very important to know if the salaries are included or only the actual costs. If it is only the actual costs I feel we should charge the province. If it is only the salary, I guess the federal government has to pay that salary anyway and we can consider this as practice for our army. Mais peut-être pourriez-vous vérifier et nous le laisser savoir par écrit?

The Chairman: All right, Mr. Long. I think he will follow that definitely for the next . . .

M. Demers: J'ai une deuxième question.

The Chairman: Mr. Long wants to make an observation dealing with a point.

Mr. Long: It was just a reference to the Prime Minister's statement in the House in October, 1971. In our 1971 Report, Paragraph 109, we pointed out:

The Prime Minister advised the House of Commons in October 1971 that following consideration by the Cabinet of the circumstances in which the War Measures Act, R.S., c. W-2, was invoked, it was not intended to require payment by the Province of Quebec of the expenses incurred.

This was the crisis in Quebec that was being referred to. I think the statement of the Minister of National

[Interpretation]

M. Cullen: Que ce soit normal ou pas, admettons que le ministère des Transports entreprenne un projet et que celui des Travaux publics fournisse un service—ce n'est pas tellement sujet à discussion. Je me demande cependant si le ministère de l'Environnement ne devrait pas payer ces services particuliers afin qu'il soit clair que c'est lui qui dépense cet argent, et non pas le ministère de la Défense nationale.

M. Crouse: Je suis d'accord avec ça, mais pas . . .

Le président: Un instant. Pas de conversations privées, s'il vous plaît. Nous ne pourrions pas maintenir l'ordre. C'est maintenant M. Demers qui a la parole.

Mr. Demers: Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Long if, when the provinces are presented with those bills, they include the manhours, the salaries, the number of weeks, etc.

Le président: Monsieur Long, veuillez répondre à cette question.

M. Long: Je ne suis pas affirmatif, mais il me semble que ce sont là les seuls frais supplémentaires. Je ne pense pas que les soldes de l'armée régulière et les allocations soient compris.

M. Demers: Il semble que les salaires ne soient pas compris.

M. Long: Je ne le pense pas. Il faudra que je vérifie pour vous le confirmer.

M. Demers: Il me semble très important de savoir si les salaires sont compris, ou s'il n'y a que les frais. S'il n'y a que les frais, il me semble que c'est à la province de payer. S'il n'y a que les salaires, j'estime que c'est au gouvernement fédéral de les payer de toute façon et nous pouvons considérer que c'est ce qui se fait dans l'armée. But you might check and let us know in writing.

Le président: Très bien, monsieur Long. Cela sera fait sans doute pour la prochaine séance.

Mr. Demers: I have another question.

Le président: M. Long aimerait dire quelque chose.

M. Long: Simplement pour faire mention de la déclaration du Premier ministre à la Chambre en Octobre 1971. Dans notre rapport de 1971, au paragraphe 109, nous indiquons:

En octobre 1971, le Premier ministre a déclaré à la Chambre des communes qu'après étude des circonstances dans lesquelles la Loi sur les mesures de guerre, S.R., c. W-2, avait été invoquée, le Cabinet n'avait pas l'intention de réclamer à la province de Québec le remboursement des frais encourus.

C'est à la crise du Québec qu'on fait allusion. Le ministre de la Défense nationale a déclaré en septembre qu'il

[Texte]

Defence in September was that they were going to deal with the amounts owing by these other provinces. This is the last word on that. I have not heard anything further.

The Chairman: It would appear, gentlemen, it is the wish of the Committee that we be kept informed of this and that we let the recommendation remain as is. Does anybody disagree with that?

Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Monsieur le président, peut-être qu'à la suite de la présence ici du secrétaire au Trésor, nous aurons de plus amples renseignements sur le sujet.

The Chairman: Agreed. Yes, Mr. Mather.

Mr. Mather: Mr. Chairman, what is the intention of the Committee as to when we should adjourn?

The Chairman: I was just going to ask you that. I felt that we would go an hour and a half which is just about right now. If you are agreed, we will adjourn to the call of the Chair. To the best of my knowledge the next meeting will be Thursday at 9.30 a.m.

Thank you. The meeting is adjourned.

[Interprétation]

allait s'occuper des sommes dues par les autres provinces. C'est tout, on n'en a plus entendu parler.

Le président: Messieurs, le Comité semble souhaiter que nous soyions tenus au courant de l'affaire et que nous laissions la recommandation sous sa forme actuelle. Tout le monde est d'accord?

Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, we might get further information on the subject when the Secretary of the Treasury appears before this Committee.

Le président: D'accord. Oui, monsieur Mather.

M. Mather: Monsieur le président, quand le Comité a-t-il l'intention de lever la séance?

Le président: J'allais justement vous le demander. J'ai pensé que nous siégerions une heure et demie, ils sont maintenant écoulés. Si vous êtes d'accord, nous allons lever la séance. Pour autant que je sache, nous nous réunissons de nouveau jeudi, à 9 h. 30 du matin.

Je vous remercie. La séance est levée.

APPENDIX "A"

CANADIAN BROADCASTING CORPORATION
Office of the president
Ottawa

P.O. Box 8478,
Ottawa, Ontario
K1G 3J5

January 15, 1973

The Chairman,
Public Accounts Committee,
House of Commons
Ottawa, Ontario,
Canada

Dear Sir:

I refer to the Report of the Standing Committee on Public Accounts relating to Paragraph 55 of the Auditor General's Report for the year ended March 31st, 1969, presented to the House of Commons on Friday, June 30, 1972.

The Corporation has given careful consideration to the Conclusions and Recommendations set out in the Report and has taken steps to insure that inadequacies disclosed in the Report will be avoided by the Corporation in the future. Particular reference is made to the Committee's recommendation number 13; after earnest consideration, the Corporation has concluded that it cannot act upon this recommendation.

We would be pleased to discuss with the Committee the considerations which led the Corporation to this conclusion.

Yours sincerely,

Laurent Picard

APPENDICE «A»

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
Cabinet du président, Ottawa

B.P. 8478
Ottawa, (Ontario)
K1G 3J5

Le 15 janvier 1973

Le président du Comité des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa, (Ontario)
Canada

Monsieur le Président,

La présente lettre a trait au rapport du Comité permanent des comptes publics concernant le paragraphe 55 du rapport de l'Auditeur général pour l'année qui s'est terminé le 31 mars 1969, lequel a été présenté à la Chambre des communes le vendredi 30 juin 1972.

La société a soigneusement étudié les conclusions et les recommandations de ce rapport et a pris des mesures afin de s'assurer que les inexactitudes relevées dans celui-ci ne se reproduisent plus. Quant à la recommandation n° 13 du comité, la société a conclu, après étude, qu'elle ne pouvait y donner suite.

Nous serions heureux de discuter avec le comité des raisons qui ont conduit la société à cette conclusion.

Veillez agréer, Monsieur le président mes sentiments les meilleurs.

Laurent Picard

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Thursday, June 14, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 2

Le jeudi 14 juin 1973

Président: M. A.D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Public Accounts

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. Alfred D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Caouette (Charlevoix)	Crouse
Clarke (Vancouver Quadra)	Cullen
Clermont	Darling
	Demers
	Frank

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Thursday, June 14, 1973

Mr. Towers replaced Mr. Neil (*Moose Jaw*).

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. Alfred D. Hales

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Gauthier (Ottawa East)	McKinnon
Higson	Nelson
Leblanc (<i>Laurier</i>)	Stollery
Mather	Thomas (<i>Maison- neuve-Rosemont</i>)
	Towers—(19)

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

Le jeudi 14 juin 1973

M. Towers remplace M. Neil (*Moose Jaw*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JUNE 14, 1973

(3)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 11:10 o'clock a.m., the Chairman Mr. Hales, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Caouette (Charlevoix), Clarke (Vancouver Quadra), Clermont, Crouse, Cullen, Darling, Demers, Dupras, Frank, Gauthier (Ottawa East), Hales, Higson, Leblanc (Laurier), Mather, McKinnon, Nelson, Towers.

Witnesses: From the Auditor General's Office: Messrs. George R. Long, Acting Auditor General; H. E. Hayes, Audit Director.

The Committee resumed consideration of Appendix 1—Recommendations and Observations by the Standing Committee on Public Accounts not yet implemented or dealt with. Report of the Auditor General—1972.

On recommendations considered at the meeting of Tuesday, June 12, 1973,—

Recommendation No. 2—Governor General's Special Warrants

After debate thereon,
Agreed,—That no action has been taken as yet.

Recommendation No. 3—Assistance to the Provinces by the Armed Forces in Civil Emergencies

After debate thereon,
Agreed,—That no effective action has been taken as yet.

The Chairman called,

Recommendation No. 4—Errors in Public Service Superannuation Account Pension and Contribution Calculations

After debate thereon
Agreed,—That progress is being made.

The Chairman called,

Recommendation No. 5—Interest Charges on Loans to the National Capital Commission

After debate thereon,
Agreed,—That this recommendation be held over for a decision later, to enable members to study a letter from the Minister of Finance dated January 7, 1972. (See Appendix "C")

The Chairman called

Recommendation No. 6—Indirect Compensation to Chartered Banks.

After debate thereon,
Agreed,—That a Sub-committee composed of four members to be chosen by the Chairman and Vice-Chairman give further study to Recommendation No. 6.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 14 JUIN 1973

(3)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 11 h 10 sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Caouette (Charlevoix), Clarke (Vancouver-Quadra), Clermont, Crouse, Cullen, Darling, Demers, Dupras, Frank, Gauthier (Ottawa-Est), Hales, Higson, Leblanc (Laurier), Mather, McKinnon, Nelson et Towers.

Témoins: Du Bureau de l'Auditeur général: MM. George R. Long, auditeur général suppléant; H. E. Hayes, directeur de la vérification.

Le Comité reprend l'étude de l'appendice 1—Recommandations et observations du Comité permanent des comptes publics non encore mises en œuvre ou auxquelles le gouvernement n'a pas encore donné suite. Rapport de l'Auditeur général—1972.

Au sujet des recommandations étudiées à la séance du mardi 12 juin 1973,—

Recommandation n° 2—Mandats spéciaux du gouverneur général

Après débat,
Il est convenu—Qu'aucune mesure n'a été prise jusqu'ici.

Recommandation n° 3—Assistance fournie aux provinces par les Forces armées dans le cas d'urgence

Après débat,
Il est convenu—Qu'aucune mesure concrète n'a été prise jusqu'ici.

Le président met en délibération

La recommandation n° 4—Erreurs dans le calcul des contributions et des pensions du compte de pension de retraite du service public

Après débat,
Il est convenu—Que des progrès ont été réalisés.

Le président met en délibération

La recommandation n° 5—Intérêts sur les prêts à la Commission de la capitale nationale

Après débat,
Il est convenu—Que cette recommandation soit différée en vue d'une décision future, pour permettre aux membres d'étudier une lettre du ministre des Finances datée du 7 janvier 1972. (Voir l'appendice «C»).

Le président met en délibération

La recommandation n° 6—Indemnité indirecte aux banques à charte

Après débat,
Il est convenu—Qu'un sous-comité formé de quatre membres choisis par le président et le vice-président étudie plus à fond la recommandation n° 6.

The Chairman called
Recommendation No. 7—Surplus Assets Disposal.

After debate thereon,
Agreed,—That action was soon to be implemented.

Recommendation No. 8—Awards under the Pension Act,

And discussion continuing,
Ordered,—That the following correspondence be printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence:

Concerning: Recommendation No. 8—Awards under the Pension Act Letters and Observations (*See Appendix "B"*).

Concerning: Recommendation No. 5—Interest Charges on Loans to the National Capital Commission and

Recommendation No. 6—Indirect Compensation to Chartered Banks.

Letters to Chairman, Public Accounts Committee (*See Appendix "C"*).

Concerning: Recommendation No. 7—Surplus Assets Disposal. Letter to Chairman from Minister of National Defence (*See Appendix "D"*).

At 12:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Le président met en délibération
La recommandation n° 7—Disposition des biens excédentaires.

Après débat,
Il est convenu—Que des mesures seront mises en œuvre sous peu.

Recommandation n° 8—Sommes adjugées en vertu de la Loi sur les pensions,

Et la discussion se poursuivant,
Il est ordonné—Que la correspondance suivante soit imprimée en appendice aux procès-verbaux et témoignages de ce jour:

Au sujet de la recommandation n° 8—Sommes adjugées en vertu de la Loi sur les pensions—Lettres et observations (*Voir l'appendice «B»*).

Au sujet de la recommandation n° 5—Intérêts sur les prêts à la Commission de la capitale nationale et
de la recommandation n° 6—Indemnité indirecte aux banques à charte.

Lettres au président du Comité des comptes publics (*Voir l'appendice «C»*).

Au sujet de la recommandation n° 7—Disposition des biens excédentaires. Lettre au président de la part du ministre de la Défense nationale (*voir l'appendice «D»*).

A 12 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président

EVIDENCE

(Recorded by *Electronic Apparatus*)

Thursday, June 14, 1973.

• 1109

[Texte]

The Chairman: Gentlemen, may we come to order. We are 10 minutes late in getting started. With the approval of the Committee, we will adjourn at 12:30 p.m. sharp. Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: We shall continue with the review of the recommendations, page 374 in the English text and page 396 in the French text. We will commence with item No. 4 at the bottom of page 374.

• 1110

Maybe you would like to categorize the ones that we have looked at. With regard to item No. 1, perhaps you would like to write beside it that this recommendation was dropped; item No. 2, no action as yet; item No. 3, apparently no action as yet. We will try and put the determination or the identification beside each one as we go along.

Mr. Clermont.

Mr. Clermont: On a point of order. What do you mean by "no action as yet"? Because if you mean that the government has not done anything about that recommendation, I would not agree.

The Chairman: There has been no money collected.

Mr. Clermont: But I think we should qualify the words "no action" because there was something done.

The Chairman: As far as the Public Accounts Committee is concerned, we want them to collect the money, right?

Mr. Clermont: Yes, but with all due respect, you should qualify the words "no action"; because at some other times, we will have the impression that with regard to these recommendations, nothing has been done, and that is not the exact fact.

The Chairman: Would you be satisfied if we said, "No money collected as yet"?

Mr. Clermont: I wanted you to qualify those words "no action".

The Chairman: Mr. Mather.

Mr. Mather: "No effective action"; would that suit?

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): No obvious result?

Mr. Clermont: But that is not the same thing.

The Chairman: Mr. Mather, what was your suggestion?

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 14 juin 1973

[Interprétation]

Le président: Messieurs, la séance est ouverte. Nous avons dix minutes de retard. Avec l'approbation du Comité, nous nous arrêterons à 12 h 30 exactement, êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous allons continuer à examiner les recommandations présentées à la page 374 du texte anglais et 396 du texte français du rapport de l'Auditeur général. Et nous allons commencer par l'article 4 au bas de la page 396.

Peut-être aimeriez-vous que nous rangions par catégorie les articles que nous avons examinés. En regard de l'article 1 vous pourriez mettre que cette recommandation a été abandonnée; en regard de l'article 2, aucune mesure n'a été prise jusqu'ici; en regard de l'article 3, qu'apparemment aucune mesure n'a été prise jusqu'ici. Nous essaierons ainsi d'indiquer ce qu'il en est pour chaque article au fur et à mesure.

Monsieur Clermont, vous avez la parole.

M. Clermont: J'invoque le Règlement: que voulez-vous dire par: «aucune mesure n'a été prise jusqu'ici»? Car si ceci veut dire que le gouvernement n'a rien fait au sujet de cette recommandation, alors je ne suis pas d'accord.

Le président: Aucune somme d'argent n'a été perçue.

M. Clermont: Je crois que nous devrions faire des réserves au sujet de ces mots «aucune mesure», car quelque chose a été fait.

Le président: Pour ce qui relève du Comité des comptes publics, ne voulons-nous pas que l'argent soit récupéré?

M. Clermont: Oui, mais avec tout le respect que je vous dois, je crois que ces termes sont trop forts, car ils donneront l'impression que nous n'avons rien fait au sujet de ces recommandations, ce qui n'est pas exact.

Le président: Que diriez-vous si nous mettions: «aucune somme d'argent n'a été perçue jusqu'ici»?

M. Clermont: Je voulais que vous apportiez des réserves au sujet de ces mots «aucune mesure».

Le président: Monsieur Mather, vous avez la parole.

M. Mather: «Aucune mesure efficace»; est-ce que ceci vous satisfait?

M. Clarke (Vancouver Quadra): Aucun résultat évident?

M. Clermont: Mais ceci ne signifie pas la même chose.

Le président: Monsieur Mather, quelle était votre proposition?

[Text]

Mr. Mather: Mr. Chairman, the hon. member wants to qualify the phrase "no action" and I wondered whether a qualification that would be satisfactory to him would be "no effective action", or "no satisfactory action", or "no definite action".

Mr. Clermont: I will accept "no effective action".

The Chairman: Is "No effective action" agreeable?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Long has a little information to give on the third item in reply to a question that was asked at the last meeting. Mr. Dupras asked it, did he not, Mr. Long?

Mr. G. R. Long (Acting Auditor General): Yes, Mr. Chairman. We were asked if the charges to the provinces included the regular pay and allowances of the armed forces and the answer is that they do not. They are the additional costs incurred on the particular service provided.

Mr. Dupras: This question was asked, Mr. Chairman, by Mr. Demers.

The Chairman: Thanks. Sorry, Mr. Demers.

Item No. 4, Mr. Long.

Mr. Long: Item No. 4: Errors in Public Service Superannuation Account Pension and Contribution Calculations. A comment on this subject first appeared in the Auditor General's 1961 report and has been referred to in each report since.

The Committee expressed its concern in its sixth report of 1964-1965 and asked the Auditor General to keep it fully informed. In the intervening years, the matter has been discussed a number of times and, on several occasions, it has appeared that changes were being made which would overcome the problem. However, as is pointed out in paragraph 213 of our 1972 report, our 1971-72 audit test disclosed a considerably higher incidence of error than in the previous year. It would thus appear that the problem has not yet been solved.

The Chairman: Are there any questions? Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, the statement that the audit showed a considerably higher incidence of error than in the previous year would indicate that something had gone wrong somewhere. I wonder if Mr. Long would enlarge upon the statement he has just made for the benefit of the Committee. Were there some changes made in the auditing system within the department, or just what reason can you give for this situation?

Mr. Long: I could read just a sentence or two from the paragraph, Mr. Crouse:

The major reason for this appears to be that during 1971-72, supervisory and other key personnel were reassigned to the development of an automated superannuation system and were also heavily involved in training plans preparing for the introduction of a computerized annuitants system in 1972-73. As a result, the quality of output of the large clerical staff deteriorated. Errors noted were failure to include retroactive revisions in the contributor's six-year

[Interpretation]

M. Mather: Monsieur le président, l'honorable député aimerait que l'on fasse des réserves au sujet de ces mots «aucune mesure» et je me demande si on ne pourrait pas mettre à la place «aucune mesure efficace», ou «aucune mesure satisfaisante», ou «aucune mesure précise»?

M. Clermont: J'accepterais que l'on mette «aucune mesure efficace».

Le président: Est-on d'accord pour mettre «aucune mesure efficace»?

Des voix: D'accord.

Le président: M. Long aimerait nous faire part de quelques renseignements au sujet de l'article 3, et ceci c'est pour répondre à une question qui a été posée lors de la dernière séance. C'est M. Dupras qui a posé cette question, n'est-ce pas, monsieur Long?

M. G. R. Long (auditeur général suppléant): Oui, monsieur le président. On nous avait demandé si les frais que devaient rembourser les provinces comprenaient la solde et les indemnités régulières des forces armées et la réponse a été non. Il s'agit là de coûts supplémentaires se rapportant à ce service particulier.

M. Dupras: La question a été posée, monsieur le président, par M. Demers.

Le président: Merci. Je m'excuse, monsieur Demers.

Passons à l'article n° 4, monsieur Long.

M. Long: Il s'agit du calcul des contributions et des pensions du compte de pensions de retraite du service public. Une remarque a été faite à ce sujet qui a été consignée pour la première fois dans le Rapport de l'auditeur général de 1961 et depuis cette remarque se retrouve dans chaque rapport.

Le Comité s'inquiète dans ce sixième rapport de 1964-1965 de cette situation et demande à l'auditeur général de le tenir tout à fait au courant. Au cours des années qui suivent, la question a été soulevée un certain nombre de fois et, à plusieurs occasions, il semblait qu'on avait apporté des changements qui pourraient résoudre le problème. Toutefois, comme c'est indiqué au paragraphe 213 de notre rapport de 1972, nos vérifications de 1971-1972 ont révélé une plus grande fréquence d'erreurs que l'année précédente; par conséquent, il semble que le problème n'a pas encore été réglé.

Le président: Avez-vous des questions à poser? Monsieur Crouse, vous avez la parole.

M. Crouse: Monsieur le président, cette déclaration aux fins que les vérifications ont révélé une fréquence beaucoup plus grande d'erreurs que l'année précédente indiquerait qu'il y a quelque chose qui cloche. Je me demande si M. Long pourrait nous donner des précisions à ce sujet. A-t-on apporté des changements au système de vérification des comptes au sein du ministère ou quelle raison pouvez-vous nous donner pour justifier cette situation?

M. Long: Je pourrais vous lire simplement une phrase ou deux tirées de ce paragraphe, monsieur Crouse:

Il semble que cette situation soit surtout attribuable au fait que le personnel d'encadrement et le personnel clé ont été réaffectés en 1971-1972 à la mise au point d'un système automatisé de pensions de retraite; d'autre part, ces personnes s'occupaient intensément des projets de formation en vue de l'adoption en 1972-1973 d'un système mécanographique pour les pensionnaires de l'État. Il s'ensuit que la qualité du travail du nombreux personnel de bureau s'est affaiblie. Les erreurs

[Texte]

average salary and misinterpretation of relevant statutory authorities and regulations.

The Chairman: Mr. Dupras.

• 1115

Mr. Dupras: In 1971 we heard from Mr. Balls that this new page program would be in operation by 1973 or late 1972. What stage are we at at the moment? Will this new system soon be in operation? Will it eliminate all the discrepancies and errors that have been committed in the payments of old age pensions, salaries, and what-not?

Mr. Long: Mr. Dupras, I believe the system was supposed to be introduced in 1972-73. This, of course, is the 1972 report. As to the exact standing today, I am afraid I do not have that detail. We would have to . . .

Mr. Dupras: In your report, Mr. Long, you do not mention the amounts that have been reimbursed in the last few years. If my memory serves me right, I believe some figures were mentioned in your 1969-70 report, but no figures are mentioned in the 1972 report.

Mr. Long: I do not think we have ever given total amounts. Our audit is only a test.

Mr. Dupras: Amounts reimbursed.

Mr. Long: I do not recall having given amounts.

Mr. Dupras: Do you have any idea of the percentage of reimbursements that have been made?

Mr. Long: I think I can say that practically all errors that we point out are corrected.

Mr. Dupras: And reimbursed to the different departments?

Mr. Long: Yes. There would be odd exceptions where it was too late to get the money back. Yes, we point them out, but our concern is the errors that we do not see and that are never caught.

Mr. Dupras: Perhaps you do not see some of these errors, but different departments see them in the follow-up of their operations.

Mr. Long: At the time we make this examination I think the work has largely been done. It is true that some could come to light, but it would not be the result of a systematic audit of the books.

Mr. Dupras: In any case, according to Mr. Balls statement in 1971, he was very hopeful that the page system would eliminate the possibility of errors in the payments of these benefits.

Mr. Long: We have not seen any results of that new system yet.

[Interprétation]

que nous avons notées portaient sur le défaut d'inclure les révisions rétroactives dans le salaire moyen de six ans des cotisants et une fausse interprétation des autorisations et des règlements statutaires.

Le président: Monsieur Dupras, vous avez la parole.

M. Dupras: En 1971, M. Balls nous a indiqué que ce nouveau programme de comptabilité visant les employés du gouvernement serait en vigueur en 1973 ou à la fin de 1972. Où en sommes-nous? Est-ce que ce nouveau système sera bientôt mis en application? Est-ce qu'il permettra de supprimer les erreurs et les différences qui se sont produites dans le passé dans le paiement des pensions de vieillesse, des traitements, etc.?

M. Long: Monsieur Dupras, je crois que le système était censé être mis en application en 1972-1973. Il s'agit ici naturellement du rapport de 1972 et je crains de ne pouvoir vous dire quelle est la situation exacte pour l'instant. Il nous faudrait . . .

M. Dupras: Dans votre rapport, monsieur Long, vous n'indiquez pas quels sont les montants qui ont été remboursés ces quelques dernières années. Si je m'en souviens bien, on avait indiqué dans votre rapport de 1969-1970 certains chiffres mais il n'y en a pas dans ce rapport de 1972.

M. Long: Je ne pense pas que nous ayons jamais indiqué les sommes complètes. Notre vérification n'est qu'un test.

M. Dupras: Je veux parler des sommes remboursées.

M. Long: Je ne me souviens pas avoir indiqué des montants.

M. Dupras: Pourriez-vous nous indiquer le pourcentage des remboursements?

M. Long: Je crois que, en pratique, toutes les erreurs que nous avons mentionnées ont été corrigées.

M. Dupras: Et remboursées aux différents ministères?

M. Long: Oui, il se peut qu'il y ait eu des cas où il était trop tard pour récupérer l'argent. Nous indiquons les erreurs mais ce qui nous inquiète c'est les erreurs que nous ne découvrons pas et qui ne sont jamais relevées.

M. Dupras: Peut-être que certaines de ces erreurs vous échappent mais les différents ministères les voient eux, lorsqu'il continuent leurs opérations.

M. Long: Je crois que lorsque nous avons procédé à cet examen le travail avait été en grande partie accompli et il est possible que certaines erreurs puissent être découvertes mais ce ne serait pas à la suite de la vérification systématique des livres.

M. Dupras: De toute façon, selon la déclaration faite par M. Balls en 1971, on espérait que ce système de comptabilité visant les employés du gouvernement supprimerait toute erreur dans le paiement de ces prestations.

M. Long: Jusqu'ici, nous n'avons pas vu les résultats de ce nouveau système.

[Text]

Mr. Dupras: No, of course. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Any questions? Mr. Nelson.

Mr. Nelson: In the case of an annuitant who has been overpaid for a number of years, where does the money come from if he is forgiven this overpayment? I am thinking specifically of an instance where a man 87 years of age had been overpaid \$10 a month for 26 years and he was forgiven, as he should be at that age, but I wondered where the money would come from. It surely would not be in the annuity fund, would it?

Mr. Long: This does not happen very often, but usually when the payments are caught there is a small reduction made in the subsequent annuity payments and the person is given a reasonable period of time to pay it. If the case you mention did occur, and it probably has occurred on occasion, the superannuation fund would simply lose that amount. It would be an overpayment out of the account and the account would have that much less in it.

The Chairman: Mr. Long, would you be satisfied if we were to list this one as progress being made?

Mr. Long: Yes, I think that would be fair.

The Chairman: Would the committee be agreeable? Progress being made on a . . .

• 1120

M. Clermont: Monsieur le président, nombre de fois nous devrions avant de faire un commentaire final, attendre que le secrétaire du Trésor soit venu devant le Comité, mais M. Demers a mentionné que le rapport que nous étudions est celui de l'année 1972. Et depuis ce temps, il se peut qu'il y ait eu des corrections. Je ne dis pas qu'il y en a eu, je ne le sais pas plus que vous, mais il se peut que l'on ait fait des corrections. Je crois que c'est cela qu'il est très important avant de apporter un commentaire final pour chaque résolution, d'entendre aussi le représentant du Conseil du Trésor, pour être «fair» comme on dit, en anglais.

To be fair, we have to get the other side of the picture or most up-to-date information.

The Chairman: Mr. Clermont, I think we have to deal with the facts as they are before us, the report that is before us and the observations provided by the Acting Auditor General. We would have to categorize this as it is at the time of our investigation. I think what you said was along the lines that progress is being made. Agreed?

An hon. Member: Agreed.

The Chairman: Next is paragraph 5.

5. Interest Charges on Loans to the National Capital Commission.

Mr. Long:

Mr. Long: Mr. Chairman, I have made my comment here to cover both No. 5 and No. 7 which is a very similar recommendation.

[Interpretation]

M. Dupras: Naturellement. Merci, monsieur le président.

Le président: Avez-vous des questions? Monsieur Nelson, vous avez la parole.

M. Nelson: Dans le cas d'un pensionnaire de l'État qui pendant un certain nombre d'années a reçu un paiement trop élevé, si ce paiement en trop est épongé qui en fait les frais? Je songe par exemple au cas d'une personne de 87 ans qui avait reçu \$10 de trop par mois pendant 26 ans et à qui on avait remis cette dette comme cela se doit à un tel âge, mais je me demande qui a versé cet argent. Ceci ne provient certainement pas du fonds de rente?

M. Long: Le cas ne se présente pas très souvent mais, d'habitude, lorsqu'on s'en aperçoit on diminue un peu les rentes, les pensions payées par la suite, et on donne à la personne en cause un temps raisonnable pour rembourser. Dans le cas que vous avez indiqué, et probablement ceci s'est produit à l'occasion, le fonds de pensions de retraite a simplement perdu ce montant. Il s'agirait d'un paiement en trop pour ce compte et le compte en sera débité d'autant.

Le président: Monsieur Long, est-ce que vous seriez d'accord que nous mettions au regard de cet article que des progrès ont été accomplis pour améliorer la situation?

M. Long: Oui, je crois que ceci serait approprié.

Le président: Est-ce que le Comité est d'accord? Des progrès ont été accomplis . . .

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I think, in many cases, we should wait before making a definite comment, that the Secretary of the Treasury Board has been appearing in front of the Committee but Mr. Demers has indicated that what we are studying is a 1972 report. Since then, there might have been some corrections made; I do not say for sure but there might have been some corrections made. I believe it is most important before making a definite comment in the case of a recommendation to hear first the representative of the Treasury Board, so as to be as we say, fair.

Pour être honnête, il faut voir les deux côtés de la médaille ou examiner les renseignements les plus à jour.

Le président: Je crois que nous devons étudier les faits tels que présentés à nous dans ce rapport ainsi que les observations fournies par l'auditeur général suppléant. Donc, cet article peut être défini tel que nous le voyons au moment de notre enquête. Je crois que vous avez indiqué, à ce propos, que nous avions fait des progrès dans le cas de cette recommandation. D'accord?

Une voix: D'accord.

Le président: Puis nous passons à l'article 5.

5. Intérêt sur les prêts à la commission de la Capitale nationale.

Monsieur Long vous avez la parole.

M. Long: Monsieur le président, que dirait-il que les remarques que j'ai faites s'appliquent aussi bien à l'article 5 qu'à l'article 17 qui constitue une recommandation du même genre.

[Texte]

The Chairman: Thank you.

Mr. Long: On No. 5—Interest Charges on Loans to the National Capital Commission, Item 17—Loans and Advances Representing Grants to Crown Corporations, it was in paragraph 62 of our 1961 report that the Auditor General first drew attention to the fact that the funds provided to the National Capital Commission for the purpose of acquiring land in the Green Belt were being recorded as interest bearing loans rather than grants, and that a Parliamentary appropriation was provided each year to enable the Commission to pay the interest on these so-called loans. The Public Accounts Committee first commented on the matter in its fourth report in 1963 taking the view that outlays on properties such as these were expenditures of the Crown rather than income-producing investments. The Committee's comments went unheeded and the practice was continued and extended.

In paragraph 55 of his 1965 report, the Auditor General found it necessary to point out a change in the manner of financing the acquisition of capital equipment by the Canadian Broadcasting Corporation. When the annual provision of funds for capital equipment, which had formerly been recorded as rents to the Corporation, were recorded in 1964-65 as loans to the Corporation.

In his 1967-68 report and since, the Auditor General has had a paragraph entitled "Loans and Advances Representing Grants", in which details have been given each year of the advances made re payments received and interest recorded as both expenditure and revenue with regard to the Canadian Broadcasting Corporation, the National Capital Commission, the Government of the Northwest Territories and the Government of the Yukon Territory and others. Details with regard to 1971-72 appear in paragraph 58 of the 1972 report.

The last time this matter was considered by the Committee was on May 6, 1971 when the Deputy Minister of Finance appeared before the Committee and gave some views on this subject. At the end of that meeting the Deputy Minister was asked if he would be able to come back to continue the discussion and he agreed; however, a continuation of the discussion never took place. The Committee has not yet dealt with a letter from the Minister of Finance dated January 7, 1972 which includes his comments on this subject.

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, it seems to me by making loans of \$54,571,000—and I am quoting from page 39—during the year instead of grants to Crown Corporations and others who do not have the means to repay them, and providing Parliamentary appropriations of \$8,895,000 to cover repayments for loans of this type did affect the deficit statement in 1971-72 by an amount of something like \$45,676,000. Has Mr. Long or Mr. Hayes any suggestion to make to this Committee that would help prevent this situation from recurring in the future?

Mr. Long: Of course, it is just a difference of opinion between the Auditor General and the Public Accounts Committee and the Executive. They prefer to show these things as loans although the policy is that only revenue-producing investments appear as assets on the statement

[Interprétation]

Le président: Merci.

M. Long: Pour parler de l'article 5—Intérêts sur les prêts à la Commission de la Capitale nationale et de l'article 17—Prêts et avances représentant des subventions aux sociétés de l'État, nous avons indiqué au paragraphe 62 de notre rapport de 1961 que l'auditeur général avait là pour la première fois indiqué que les fonds fournis à la Commission de la Capitale nationale en vue d'acquérir des terres dans la ceinture verte avaient été enregistrés à titre de prêts porteurs d'intérêt plutôt que de subventions et, que chaque année, on prévoyait des affectations de crédit parlementaire afin que la Commission soit en état de rembourser l'intérêt de ces soi-disant prêts. C'est dans son quatrième rapport en 1963, que le comité des Comptes publics a pour la première fois indiqué que les dépenses concernant les propriétés telles que celles-ci constituaient des dépenses de l'État plutôt que des investissements générateurs de revenus. On n'a pas fait attention à ce commentaire du comité et non seulement on n'a pas continué dans cette voie mais la situation s'est empirée.

Dans le paragraphe 55 de son rapport de 1965, l'auditeur général a cru bon de souligner le changement qui s'était produit dans la façon de financer les acquisitions des immobilisations de la Société Radio-Canada. En 1964-1965, les provisions annuelles de fonds en vue d'immobilisation, qui auparavant étaient enregistrées à titre de location à la société, l'ont été à titre de prêt fait à la Société Radio-Canada.

Dans le rapport de 1967-1968 et depuis lors, l'auditeur général ayant trait aux prêts et avances présentant des subventions où l'on indique pour chaque année quelles sont les avances consenties, les remboursements reçus et les intérêts enregistrés à titre de dépenses que de revenus pour la Société Radio-Canada, la Commission de la Capitale nationale, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Territoire du Yukon et d'autres. Pour l'année 1971-1972 ces détails se trouvent au paragraphe 58 du rapport de 1972.

Cette question a été étudiée la dernière fois par le comité le 6 mai 1971 lorsque le sous-ministre des Finances a comparu devant le comité et nous a donné quelques opinions à ce sujet. On a demandé, à la fin de la séance au sous-ministre s'il pourrait revenir pour continuer cette discussion et il a dit que oui, toutefois, cette discussion n'a jamais été continuée. Le comité n'a pas jusqu'ici traité de cette lettre envoyée par le ministre des Finances et datée du 7 janvier 1972 qui indique ce qu'il pense du sujet.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Monsieur le président, il me semble que ce prêt de 54,571,000 dollars et je cite à la page 39 du rapport fait pendant l'année à la place de subventions à ces sociétés d'État et à d'autres qui n'ont pas les moyens de le rembourser, le fait que l'on a fourni des crédits parlementaires pour 8,995,000 dollars pour permettre le remboursement de tels prêts a accru le bilan déficitaire en 1971-1972 d'un montant d'environ 45,676,000 dollars. Est-ce que M. Long ou M. Hayes pourrait faire des propositions au comité qui permettraient d'empêcher que cette situation se reproduise à l'avenir?

M. Long: Naturellement, il s'agit ici d'une divergence d'opinion entre l'auditeur général et le comité des Comptes publics et la direction. Ils préfèrent indiquer ces sommes au titre de prêt bien que la politique établirait que seuls les investissements générateurs de revenus soient

[Text]

of assets and liabilities of Canada. These are exceptions to that policy.

• 1125

Mr. Crouse: It is for this reason that you object to it, because in your view this is loss of parliamentary control over expenditures by continuing to follow this type of practice. Is this a correct assumption? In other words, that these funds are made available and are not really under the control of the Commons, in one way?

Mr. Long: The House of Commons and Parliament is voting the money as loans. When it is to a spending organization, it is really a loan being made to yourself.

Equipment bought for any department of government is charged to expense and this, of course, is within the theory of public finance. The tax revenues of a year have to take care of capital as well as operating expenditures.

An exception was made in the case of land purchased for the Greenbelt. The land purchased for an airport in the Greenbelt is charged to expenditure. The Greenbelt land was set up as a loan. That land is not to be resold. The policy is that it is not to be sold; it is almost as permanent an acquisition as any other lands owned by the government and there is a great deal of land owned across the country. But these are not on the statement of assets and liabilities. You put these particular pieces on and it does have the effect you mentioned, that the deficit for that year is that much less.

Mr. Crouse: There is another aspect to this matter, Mr. Chairman. It seems to me that having the right to secure these moneys under the heading of loans gives to certain organizations—and I am thinking for example of the Canadian Broadcasting Corporation—the right to almost unlimited spending. Here we see a loan of \$33 million—this is on page 39—which in effect ends up a grant. When I first came to Parliament in 1957 I remember the C.B.C. operating at that time at a deficit of something like \$52 million a year and I thought that was a lot of money, because it represented \$1 million a week. Now we see the C.B.C. operating at a deficit this year of something like \$204 million, I believe. In ballpark figures it is approximately \$204 million or \$4 million a week. Unless some control is provided, there appears to me to be no limit to the amount of money this organization will obtain from the Parliament of Canada, because it is obtaining it in the form of loans which are in effect grants and which they never intend to repay. In my view this procedure should and must be tightened up.

Mr. Long: Mr. Crouse, it is not quite as bad as it sounds when you say it that way. They do have to repay. In other words, their operating grant each year does have to include interest on the loans and does have to include a principal payment and I believe they are repayable over 20 years. But there again you have the roll-over: Parliament is appropriating money to pay back money to itself, which

[Interpretation]

indiqués comme avoir dans l'état de l'actif et du passif du Canada. Il y a des exceptions à cette politique.

M. Crouse: C'est justement pour cette raison-là que vous vous y opposez, car à votre avis il y a ici perte de contrôle parlementaire sur les dépenses si l'on continue de suivre cette méthode. Mon hypothèse est-elle juste? Autrement dit, ces fonds rendus disponibles et la Chambre des communes ne peut exercer aucun contrôle réel, n'est-ce pas?

M. Long: La Chambre des communes et le Parlement accordent cet argent sous forme d'emprunt. Lorsqu'il s'agit de l'accorder à un organisme de dépenses, c'est comme si le Parlement faisait lui-même un emprunt personnel.

L'équipement acheté par tout ministère du gouvernement est porté au compte des dépenses et cela naturellement est conforme à la théorie des finances publiques. Les revenus en impôts au cours d'une année doivent tenir compte du capital aussi bien que des dépenses d'exploitation.

Une exception a été faite dans le cas de terres achetées pour la Ceintureverte. Les terres achetées en vue d'y établir un aéroport dans la région de la Ceintureverte sont imputées au compte des dépenses. L'argent réclamé pour ce faire se fait sous forme d'emprunt et ces terrains ne doivent pas être revendus. Selon certaines politiques ce sont des terres qui ne doivent pas être vendues; c'est presque une acquisition aussi permanente que tout autre terrain acquis par le gouvernement qui possède d'un bout à l'autre du Canada un nombre considérable de terrains. Mais ces terrains ne sont pas portés au bilan de l'actif et du passif. Il faut inscrire ces terres en particulier et l'effet que vous avez mentionné, c'est-à-dire que le déficit de cette année-là est moins élevé ou n'existe pas réellement.

M. Crouse: Il y a un autre aspect à cette question, monsieur le président. Il me semble que lorsqu'on a le droit d'obtenir ces argents sous forme d'emprunt, cela donne à certains organismes et en particulier je pense à Radio-Canada le droit de dépenser des sommes d'une façon presque illimitée. Nous constatons ici à la page 39 que l'on a fait un emprunt de 33 millions de dollars qui ensuite a été consenti sous forme de subvention. Lorsque j'ai été nommé député du Parlement en 1957, je me souviens que Radio-Canada à cette époque avait un déficit de l'ordre de 52 millions de dollars par année et je croyais que c'était là une somme très considérable parce que cela représentait 1 million de dollars par semaine. De nos jours on constate que Radio-Canada accuse un déficit cette année de l'ordre de 204 millions de dollars. En chiffre arrondi cela équivaut approximativement à 4 millions de dollars par semaine. A moins que l'on exerce un contrôle de quelque façon il me semble qu'il n'y a aucune limite au montant d'argent que cet organisme obtiendra du Parlement canadien, parce qu'elle l'obtient sous forme d'emprunts qui sont en réalité des subventions qu'elle n'a jamais l'intention de rembourser. A mon avis, cette façon de procéder devrait être plus restreinte.

M. Long: Monsieur Crouse, ce n'est pas aussi grave que vous voulez le laisser entendre lorsque vous parlez de cette façon. Cette société doit rembourser cet argent, autrement dit, lorsqu'ils reçoivent à chaque année cette subvention il faut y comprendre l'intérêt sur cet emprunt et cela doit comprendre aussi le remboursement du capital qui doit être remboursé au cours d'une période de 20 ans. Mais une

[Texte]

is not in accordance with the general policy on which the accounts of the country are kept.

The Chairman: If you want to get it into layman's language, if you lent a fellow \$100 and charged him 10 per cent interest and he could not pay the \$10 interest, you would lend him another \$10 to pay the interest. That is about what it adds up to. So this is why the Committee agreed that it was not a right procedure. However, we have not been able to convince the executive and I guess we rest at the point now where the other executive has indicated disagreement with our recommendation.

Mr. Mather, you had your hand up, and Mr. Leblanc next.

• 1130

Mr. Mather: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Long, is this not the type of loan that some husbands would make to their wives, with about as much material repayment coming from that?

Mr. Long: Particularly in the case where the wife is not working.

Mr. Mather: Depending on who is involved. Aside from the important point which Mr. Crouse brought out about the additional freedom of spending for these corporations or agencies of government, would you not agree that one effect of the practice of making a grant and calling it a loan would be that it tends to distort the bookkeeping or the records of the government? Its budget is affected. As is outlined in some paragraphs here: a loan which is made in a certain way has an effect on something else.

The practice results in distorting the accounts to some extent. If that is true, that surely would have a bad effect on other accounts of government.

Mr. Long: This is true. When you read the public accounts, the preliminary statements, the policy is stated that capital assets, land, buildings and so on are not included as assets. That means they are charged to expenditures.

All equipment and capital expenditures of all the government departments are charged to expenditures. When you come to the CBC, which is not a self-sustaining body—it does not have outside revenues coming in to pay this—it is really government expenditure the same as any government department. Therefore the accounts are distorted to that extent.

Mr. Mather: You said the CBC does not have outside revenues. It does have some in the form of advertising revenues. Is that not a very large part of its income?

Mr. Long: It is not sufficient to cover its operations at all.

[Interprétation]

fois de plus, ici il y a un renversement. Le Parlement s'approprie des argents pour se rembourser lui-même ce qui n'est pas conforme à la politique générale sur la façon dont les comptes publics de notre pays sont tenus.

Le président: Si l'on veut utiliser des expressions que peut comprendre un profane, je dirais par exemple que si on prête à quelqu'un \$100 et qu'on lui demande 10 p. 100 d'intérêt et que par ailleurs celui-ci ne peut pas rembourser de \$10 d'intérêt, il faudrait alors lui prêter un autre \$10 pour qu'il puisse nous rembourser. Voilà à peu près ce que cela veut dire. Et voilà le Comité est d'accord pour conclure que ce n'est pas là une bonne façon de procéder. Toutefois, nous n'avons pas été en mesure de convaincre le pouvoir exécutif et je crois que nous en sommes maintenant au point où d'autres personnes ont indiqué clairement qu'il était en désaccord avec notre recommandation.

Monsieur Mather, vous avez levé la main et M. Leblanc sera le prochain orateur.

M. Mather: Merci, monsieur le président.

Monsieur Long n'est-ce pas ce genre d'emprunt que certains maris font à leurs femmes et qui veut tout simplement dire qu'ils ne sont jamais remboursés?

M. Long: Particulièrement lorsque la femme ne travaille pas à l'extérieur.

M. Mather: Tout dépend de la personne en cause. A part le point important soulevé par M. Crouse au sujet de la liberté additionnelle de dépenser qu'ont ces corporations ou agences du gouvernement, ne seriez-vous pas d'accord pour dire que cette façon d'accorder une subvention, en l'appelant un emprunt, a pour effet de fausser la comptabilité ou les livres comptables du gouvernement? Son budget en est affecté. Comme on l'expose dans certains paragraphes ici, un emprunt qui est consenti selon certaine méthode a des répercussions sur autre chose.

Cette méthode a pour résultat de fausser les livres comptables jusqu'à un certain point. Si cela est exact, cela voudrait dire qu'il en ressortirait une influence néfaste sur d'autres comptes du gouvernement.

M. Long: C'est exact. Lorsque vous lisez les comptes publics, dans les déclarations préliminaires, on établit une politique selon laquelle l'actif, les terrains, les édifices et le reste ne sont pas comptés au chapitre de l'actif. Cela veut dire qu'ils sont imputés au compte des dépenses.

Tout l'équipement et les dépenses en capital de tous les ministères gouvernementaux sont imputés au compte des dépenses. Lorsqu'il s'agit de Radio-Canada qui n'est pas un organisme autonome—cette société ne peut se garantir de revenus provenant de l'extérieur pour rembourser ces sommes—cela veut donc dire que ces dépenses sont tout aussi semblables que celles de tout ministère gouvernemental. Par conséquent, les comptes sont faussés jusqu'à un certain point.

M. Mather: Vous avez déclaré que Radio-Canada ne tirait pas de revenus de l'extérieur. Pourtant, cette société doit en avoir sous forme de revenus publicitaires. N'est-ce pas là que cette société retire une grande partie de ses revenus?

M. Long: Ce n'est pas suffisant pour tenir compte de tout l'ensemble de son exploitation.

[Text]

Mr. Mather: No.

Mr. Long: It always has a grant to cover operations.

Mr. Mather: Right.

Mr. Chairman, I would like to see this paragraph retained and perhaps updated and some further effort made to get results from it.

The Chairman: Mr. Leblanc, and then we will come back to that.

M. Leblanc (Laurier): Merci monsieur le président. Monsieur Long pourrait-il nous dire quelle proportion du budget total constituent les prêts que le vérificateur général discute? Cette année le budget total est de 18 milliards, sauf erreur, le Parlement a eu l'occasion d'étudier toutes les prévisions budgétaires par l'entremise des différents comités où les prévisions budgétaires ont été référées. Or dans ces prévisions budgétaires-là, il y a des prêts. Alors, quelle proportion du budget total constituent les prêts sur lesquels vous ne semblez pas d'accord?

Mr. Long: I have no idea, Mr. Leblanc. I have never made a study of that.

This paragraph shows that \$54 million was recorded as loans, in this particular year, that under the normal policy of government accounting would have been recorded as expenditures.

M. Leblanc (Laurier): Mais lorsque le Parlement a approuvé ce crédit pour la Commission de la capitale nationale, est-ce qu'il l'a approuvé comme prêt ou comme appropriation?

Mr. Long: They are called loan appropriations.

M. Leblanc (Laurier): Alors, lorsque le Parlement a approuvé le crédit il l'a approuvé comme prêt; c'est donc que les législateurs étaient d'accord.

Mr. Long: I would have to let the legislators answer that, Mr. Leblanc.

This is not the normal way of recording government expenditures...

• 1135

Mr. Leblanc (Laurier): I am not discussing that, Mr. Long. I do not like to leave the impression here that Parliament does not have anything to do with examining those loans. We all have the opportunity to examine those loans, and we all have the opportunity as legislators to make our comments.

I did not see any of the reports of any of the committees which examined the 1973-74 Estimates any recommendation regarding the point you raised, so I am inclined to think that the legislators are satisfied as it is now.

The Chairman: It is a very valid point.

Mr. Leblanc (Laurier): Somebody said we were misinformed. Nobody is misinformed. When we sit in committee and study the estimates any member can ask any question and be informed, if he has an open mind to be informed. If he does not want to be informed, reads his newspaper and has a smoke and a coffee, that is all right with me. But he cannot say that he is misinformed.

[Interpretation]

M. Mather: Non.

M. Long: Il faut toujours qu'elle cherche à obtenir une subvention pour tenir compte de ses exploitations.

M. Mather: Bien.

Monsieur le président, j'aimerais que l'on retienne ce paragraphe et qu'on le mette à jour afin d'essayer encore une fois d'en obtenir des résultats.

Le président: Monsieur Leblanc a la parole et puis nous en reviendrons à cette question.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you Mr. Chairman. Could Mr. Long tell us what proportion of the total budget do the loans that we are discussing now in the Auditor General's book? This year the total budget amounts to \$18 billion if I am correct, and the Parliament has studied all the estimates with the help of the different committees where these estimates have been referred to. In these estimates we must take into account loans. So I would like to know what proportion of the total budget does loans constitute on which you do not seem to be getting any agreement for all?

M. Long: Je n'en ai aucune idée, monsieur Leblanc. Je n'ai jamais fait d'étude à ce sujet.

Dans ce paragraphe, on indique que 54 millions de dollars ont été consentis sous forme d'emprunt dans cette année-là en particulier et ces emprunts si l'on se réfère à une politique normale de la comptabilité gouvernementale auraient dû être enregistrés au compte des dépenses.

Mr. Leblanc (Laurier): But when the Parliament approved this Vote for the National Capital Commission did he approve it as a loan or as an appropriation?

M. Long: C'est ce qu'on appelle des allocations d'emprunt.

Mr. Leblanc (Laurier): So when Parliament approved that vote he approved it as a loan; this necessarily means that the legislators did agree on that.

M. Long: Il faudrait que ce soit les législateurs eux-mêmes qui vous répondent, monsieur Leblanc.

Ce n'est pas la façon normale d'enregistrer les dépenses gouvernementales...

M. Leblanc (Laurier): Je ne discute pas de cela, monsieur Long. Je n'ai pas l'intention de laisser l'impression que le Parlement n'a rien à voir lorsqu'il s'agit d'étudier ces emprunts. Nous avons tous l'occasion de vérifier ces emprunts et en tant que législateurs nous pouvons apporter nos commentaires à ce sujet.

Je n'ai vu aucun de ces commentaires dans les rapports de quelque comité que ce soit qui aient étudié les prévisions budgétaires 1973-1974 et aucune recommandation au sujet de cette question n'a été soulevée; par conséquent, je suis enclin à croire que les législateurs sont satisfaits de la situation telle qu'elle est présentement.

Le président: C'est un point qui est très valable.

M. Leblanc (Laurier): Quelqu'un a dit que nous avons été mal informés. Personne est mal informé. Lorsque nous siégeons en comité et étudions les prévisions budgétaires, tout député peut poser quelque question que ce soit et obtenir des renseignements s'il a l'esprit ouvert et s'il tient à l'être. S'il ne veut pas être informé et qu'il dit son journal, qu'il fume ou qu'il prend un café, très bien, cela ne me regarde pas. Mais il ne doit pas alors déclarer qu'il a été mal informé.

[Texte]

The Chairman: Mr. Mather, on a point of order.

Mr. Mather: I think the hon. member referred to what he thought was a remark by myself to the effect that I thought people were misinformed. I did not say that. He was saying that he felt the legislators were satisfied. My comment was that perhaps they should not be. I think we should go deeper into this perhaps than the members of the House generally do.

The Chairman: Is there any further discussion? Mr. Mather made the suggestion that the recommendation be continued. Perhaps we should take a look at the letter that we received concerning this before we make a decision. It is just a short letter.

M. Clermont: Monsieur le président, puis-je vous suggérer de demander à notre greffier de faire circuler parmi tous les membres de ce comité la lettre que vous avez reçue et dont M. Long a parlé parce que plusieurs membres sont de nouveaux députés et il n'ont pas pris connaissance de cette lettre déposé en 1969, 1970 ou 1972?

The Chairman: January 7, 1972.

M. Clermont: Je proposerais que l'on fasse circuler cette lettre parmi les membres du Comité pour qu'ils soient sensibilisés à la réponse qui a été donnée.

The Chairman: I do not see any objection to doing that. We will have the letter circulated to the members and at the next meeting, after you have read it, perhaps you will feel more inclined to make a decision on this recommendation.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: The letter will be circulated.

Number 6, Indirect Compensation to Chartered Banks, is next. This is an old one. There have been questions asked in the House as recently as the day before yesterday.

It deals very briefly with the matter of the chartered banks of Canada having an agreement with the government whereby the government must leave on deposit \$100 million interest free. This was originally an arrangement made, I believe, for services rendered by the chartered banks of Canada to the government, and by services rendered I mean such things as cashing all government cheques free.

Recently—and “by recently” I mean two years ago—the chartered banks of Canada decided that they would cash all cheques interest free, personal and otherwise, with no charge for cashing.

Mr. Darling: Exchange free.

• 1140

The Chairman: That is right. I said interest but I meant exchange free. Yet the chartered banks have \$100 million interest free, which is a considerable amount of money at today's interest rate, and the Committee felt the act should have been changed to take care of this matter. The Minister, in the answer he gave this week in the House, said he would look into the matter and we have a letter of file from the former Minister of Finance concerning this. That is about where the situation rests at the moment.

[Interprétation]

Le président: M. Mather invoque le règlement.

M. Mather: Je crois que le député a référé à ce qu'il croyait être une remarque de ma part à l'effet que je croyais certaines personnes mal informées. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Il a déclaré qu'il croyait que les législateurs étaient satisfaits. J'ai déclaré que peut-être ils ne devraient pas l'être. A mon avis, il faudrait étudier sa question beaucoup plus en profondeur que les députés de la Chambre ne le font généralement.

Le président: Y a-t-il d'autre discussion à ce sujet? M. Mather a proposé que la recommandation soit maintenue. Maintenant, nous pourrions jeter un coup d'œil sur la lettre que nous avons reçue à ce sujet avant de prendre une décision. Ce n'est qu'une lettre très brève.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, could I suggest to you to ask the Clerk to circulate among all members of this Committee, the letter you have received, and of which Mr. Long has mentioned, since many of the members are new to this and have not seen this letter before which was sent in 1969, 1970 and 1972?

Le président: Le 7 janvier 1972.

Mr. Clermont: I would suggest that this letter circulates among the members of the Committee for them to be familiar with the answer which has been given.

Le président: Je ne vois aucune objection à cela. Nous allons faire circuler cette lettre parmi les députés et lors de la prochaine réunion une fois que vous l'aurez lue, peut-être serez-vous plus enclins à prendre une décision sur cette recommandation.

Des voix: D'accord.

Le président: On fera circuler cette lettre.

Passons maintenant au paragraphe numéro 6, Compensation indirecte aux banques à charte. Cela est un sujet qui n'est pas neuf. On a posé des questions à la Chambre à ce sujet justement avant-hier.

On traite dans ce paragraphe brièvement de la question des banques à charte du Canada qui ont conclu une entente avec le gouvernement selon laquelle le gouvernement doit déposer \$100 millions sans intérêt. C'est là une entente qui, à l'origine, a été conclue pour les services rendus par les banques à charte du Canada au gouvernement, et par services rendus je veux parler de l'encaissement de tous les chèques du gouvernement qui se font gratuitement.

Récemment—et par récemment je veux dire il y a deux ans—les banques à charte du Canada ont décidé qu'elles encaisseraient tous les chèques personnels et sans charger d'intérêt et sans charger quoi que ce soit pour leur encaissement.

M. Darling: Vous voulez dire sans frais supplémentaires.

Le président: C'est exact. Lorsque j'ai parlé d'intérêt, je voulais réellement dire sans frais supplémentaires. Néanmoins, les banques à charte ont ce dépôt de \$100 millions sans frais d'intérêt, ce qui est un montant considérable d'argent au taux d'intérêt actuel et le Comité a cru que la loi devait être amendée pour tenir compte de cette situation. Le Ministre dans la réponse qu'il a faite à la Chambre cette semaine a déclaré qu'il étudierait la question et nous avons dans la lettre de l'ancien ministre des Finances à cet égard. Voilà quelle est la situation pour le moment.

[Text]

Mr. Long, if you have anything to add to that, feel free to do so. Then Mr. Clermont has a question.

Mr. Long: I think you have covered it very briefly, Mr. Chairman. If there appears to be anything else necessary, perhaps I could add it in with the questioning.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, vous avez employé l'expression «exchange free» pour l'encaissement des chèques: c'est exact depuis deux ans. Ce qui ne veut pas dire, monsieur le président, que ceux qui émettent ces chèques s'ils n'ont pas assez d'argent à leur compte, ne paient aucun frais. Monsieur Hales, vous étiez un membre du Comité des finances lorsque nous avons étudié la révision de la charte des banques en 1966-1967. Cette critique était faite assez fréquemment par les clients des banques qui payaient tous les mois des frais d'administration. Le mot «exchange free» est valable seulement pour ceux qui encaissent ces chèques, mais celui qui les émet a des frais à payer chaque mois. Je ferais de nouveau la même suggestion, monsieur le président: la lettre adressée au président du Comité des comptes publics en 1969 par l'ancien ministre des Finances devrait circuler parmi les membres du Comité, et je me réfère à la page 69 du rapport de l'Auditeur général pour 1972 et je vois au deuxième paragraphe:

Dans son Septième rapport de 1966-1967, qui fut soumis à la Chambre le 26 octobre 1966, le Comité des comptes publics a demandé au ministère des Finances des explications sur trois points relativement à cette façon de procéder. Le 15 octobre 1969, le ministre des Finances a écrit au président du Comité des comptes publics afin d'exposer les vues du ministère, mais le Comité n'a pas encore considéré ces points de vue.

Tout ce que je dis est contenu dans le rapport de l'Auditeur général pour 1972, au paragraphe 87. Je crois qu'il est très important que cette lettre circule parmi les membres du Comité pour qu'ils soient en mesure de faire une étude de la situation.

The Chairman: Mr. Clermont, I stand to be corrected but I think that letter was attached as an appendix to the *Minutes and Proceedings* of the Standing Committee on Public Accounts so that all members did have the opportunity of reading it.

M. Clermont: Je parle des membres de ce Comité. Excusez-moi de ne pas avoir donné de précisions. Je parle toujours des membres du Comité de la première session du 29^e Parlement, monsieur le président. Ceux qui étaient membres dans le temps l'ont reçue.

The Chairman: Your point is well taken and we will circulate the letter again for the members.

Mr. Dupras.

• 1145

Mr. Dupras: You have brought this problem up a few times, Mr. Long, and I would like to know whether you have ever made a calculation of what it would represent to the government to collect interest on this \$100 million, compared to what it would cost the government in services like the ones that Mr. Clermont mentioned such as the number of cheques issued. Have we ever made some calculation of the cost as compared to the revenue of these amounts of money?

[Interpretation]

Monsieur Long, si vous avez quelque chose à ajouter, vous sentez-vous libre de le faire? Puis M. Clermont a une question à poser.

M. Long: Je pense, monsieur le président, que vous avez brièvement apporté une réponse satisfaisante. S'il semble qu'il y ait quelque chose d'autre à dire à ce sujet, j'y répondrai lorsqu'on me posera des questions.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, you have used the expression "exchange free" for the cashing of cheques and this is really what is going for the past two years. Yet this does not mean, Mr. Chairman, that those who issue these cheques, if they do not have enough money in the bank, do not pay any charges. Mr. Hales, you were a member of the Finance Committee when we studied the revision of the Banks' Charters in 1966-67. This criticism was brought quite frequently by clients who had to pay to the bank every month administrative charges. The expression "exchange free" is valid only for those who cash these cheques but those who issue them do not have any charges to pay every month. Once more I will make the same suggestion, Mr. Chairman; the letter addressed to Chairman of the Public Accounts Committee in 1969 by the former Minister of Finance should be circulated among members of this committee, and I refer to page 69 of the Auditor General's Report for 1972 where I see at the second paragraph as follows:

In its Seventh Report of 1966-67, which was presented to the House, October 26, 1966, the Public Accounts Committee asked the Minister of Finance for explanations on three points relative to this procedure. On October 15, 1969, the Minister of Finance wrote to the Chairman of the Public Accounts Committee in order to give him the views of the department, but the Committee has not yet studied these opinions.

All I am saying is contained in the Auditor General's Report for 1972 at paragraph 87. I believe it to be quite important that this letter might be circulated among members of this committee in order for them to institute a study of the situation.

Le président: Monsieur Clermont, il se peut que je sois dans l'erreur, mais je crois que cette lettre a été jointe en appendice au procès verbal du comité permanent des Comptes publics de ce temps, afin que tous les députés puissent avoir la chance de la lire.

Mr. Clermont: I am talking of the members of this committee. Excuse me if my explanation was not precise enough. I am always talking of the members of the committee of the First Session of the 29th Parliament, Mr. Chairman. Those who were members at that time have received that letter.

Le président: Je comprends très bien votre point de vue et nous ferons circuler cette lettre de nouveau à l'intention des députés.

Monsieur Dupras.

M. Dupras: Vous avez parlé de ce problème à certaines reprises, monsieur Long et j'aimerais savoir si vous avez fait un calcul pour savoir quelle somme le gouvernement aurait en main s'il avait recueilli l'intérêt sur ces 100,000,000 dollars comparé à ce qu'il en coûterait au gouvernement en service comme ceux dont a parlé M. Clermont tel que le nombre de chèques émis. A-t-on jamais calculé le coût par rapport au revenu de ces montants d'argent?

[Texte]

Mr. Long: No, there has not been a calculation made like that. The banks are the only ones that could determine the cost of providing this service. However, I would point out the background here. The Bank Act says the bank will not make a charge for cashing a cheque or other instrument drawn on the Receiver General. This puts the government cheques in a category different from ordinary bank customers. I think the suggestion has been made that the banks, perhaps, should be reimbursed for doing this work, perhaps at a rate that they give to their most favoured customers. I have not worked for the banks or talked to the banks, but you may find that some of the favoured customers do not pay anything at all, because there is a certain prestige with certain accounts.

This is the problem here. If they are to be reimbursed for this service, should they not be paid under a contract? I do not know if it would be possible to call tenders, as to who is to provide the service or anything, but should they not be paid from funds appropriated by Parliament for the purpose rather than giving the use of an asset of \$100 million interest free? The value of this rises and falls as interest rates rise and fall. This is the thing here.

This arrangement was made by officers of the Department of Finance. Even the Governor in Council is not involved in it. So it is a very unusual thing that any government officer can arrange to make any government asset available free of charge.

If we want to provide a small office and one person to an international body on the West Coast, at least the Governor in Council has to approve it. But in this case there has been nothing like that, and with the wording of the Bank Act saying that no charge should be made, it just seems that it is something that should be faced up to. As the Committee recommended, if they are to be reimbursed, the best way of doing that should be determined by study.

The Chairman: Mr. Dupras.

Mr. Dupras: In view of the absence of any serious study as to what would be the cost of paying the services against what the revenues would be, is not this some presumption on the part of the Auditor General to indicate at Article 87 that it is an indirect compensation to chartered banks? We do not know if it is.

Mr. Long: It is a pretty healthy income.

Mr. Dupras: We do not know. This is a presumption. I do not know and you do not know.

Mr. Long: Well \$100 million is worth money.

Mr. Dupras: Yes, but . . .

Mr. Long: And they are getting that money.

Mr. Dupras: And so many cheques made. How much would it cost to you or me if we made such a number of cheques?

[Interprétation]

M. Long: Non, nous n'avons jamais fait de calcul de ce genre. Les banques sont les seules qui pourraient déterminer le coût de ces services. Toutefois, je tiens à vous faire remarquer les antécédents à ce sujet. La Loi sur les banques stipule que la banque ne doit pas imposer de frais pour l'encaissement d'un chèque ou de tout autre billet etc. à l'ordre du Receveur général. Cela fait que les chèques du gouvernement sont dans une catégorie distincte des chèques des clients ordinaires d'une banque. Je crois que l'on a proposé que les banques pourraient peut-être réimboursées pour rendre des services à un taux qu'ils accorderaient à leurs clients favoris. Je n'ai jamais travaillé dans une banque ou parlé aux gérants de banques, mais il se peut que certains de leurs clients favoris ne paient rien du tout car il y a un certain prestige attaché à certains comptes de banque.

Voilà quel est le problème. Si l'on doit les rembourser pour ce service, ne devrait-on pas les payer en vertu d'un contrat? Je ne sais pas s'il serait possible de faire un appel ou soumission pour déterminer qui devra fournir les services, mais ne devrait-on pas les payer de fonds approuvés par le Parlement à cette fin, plutôt que de leur donner l'utilisation d'un actif de 100 millions de dollars sans intérêt? La valeur de cette somme augmente et décline au fur et à mesure que les taux d'intérêt font de même. Voilà ce qui est en cause.

Cette entente a été conclue par les fonctionnaires du ministère des Finances. Même le gouverneur-en-conseil n'y est pas du tout impliqué. Il est donc très inusité qu'un fonctionnaire gouvernemental puisse prendre les mesures nécessaires pour que certains fonds gouvernementaux soient disponibles sans frais.

Si l'on veut fournir un petit bureau et donner à une personne une fonction dans un organisme international sur la côte ouest, le gouverneur-en-conseil doit au moins approuver cette nomination. Mais dans le cas qui nous occupe, il n'y a rien eu de ce genre, et comme le libellé de la Loi sur les banques précise qu'aucun frais ne doit être imposé, il semble que c'est quelque chose auquel nous devrions avoir à faire face. Comme le Comité le recommande, si les banques doivent être remboursées, la meilleure façon de procéder devrait être déterminé par les conclusions d'une étude.

Le président: Monsieur Dupras.

M. Dupras: Comme il n'y a aucune étude sérieuse qui ait été faite au sujet du coût de ces services par rapport aux revenus qu'on pourrait en tirer, n'y a-t-il pas de la part de l'auditeur général une certaine présomption à indiquer à l'article 87 que cela est une compensation indirecte aux banques à charte? Nous ne savons pas s'il en est ainsi.

M. Long: C'est un revenu assez intéressant.

M. Dupras: Nous ne le savons pas. Ce n'est qu'une présomption. Je ne le sais pas et vous ne le savez pas vous-même.

M. Long: Eh bien, 100 millions de dollars, c'est beaucoup d'argent.

M. Dupras: Oui, mais . . .

M. Long: Et elles obtiennent cet argent.

M. Dupras: Et aussi il y a beaucoup de chèques qui sont émis. Combien en coûterait-il à vous ou à moi si nous faisons un nombre aussi considérable de chèques?

[Text]

Mr. Long: They are still receiving that money in compensation.

Mr. Dupras: We do not know what the cost would be if the government was called on to pay for it just like any businessman.

The Chairman: Mr. Mather.

Mr. Mather: Mr. Chairman, it seems to me the point the Auditor General's report makes is quite good when he says the banks are receiving indirect compensation. Compensation does not mean that the banks are necessarily making a profit. What the report points out is that contrary to the Bank Act, the banks are getting compensation from the public through the government when the banks under the legislation in the Bank Act are not supposed to make a charge for handling government cheques.

The amount of \$100 million—I do not know, but at simple interest of 6 per cent it would equal something like \$6 million in any period involved. Again I would think this would be a very healthy input into a bank's ability to make loans or operate, in addition the their usual funds by this credit rate on \$100 million.

The point I wanted to get at is, can you tell me, Mr. Long, if in the early days the banks did pay interest on government money?

Mr. Long: Up until this arrangement was made where the \$100 million came in, I do not think the banks paid interest on any money they had.

Mr. Mather: You do not think so.

Mr. Long: This goes back a long time, of course. It is my understanding that while I have said that this arrangement was made with public officers without even the approval of the Governor in Council, it is to their credit that they did bring the arrangement into effect because prior to that, money left with the banks was bringing in no interest at all. But that does not change the fact that \$100 million is still a pretty substantial asset, and its belongs to Canada and Canada is not getting the income from it. It is being given to someone else.

Mr. Mather: I agree with that thinking. I would like you to check, if you would, or if we have a researcher connected with this Committee, Mr. Chairman, he could check back to the very early days to find out if the banks ever did pay interest on government money. It might be interesting to know that. Mr. Long says he thinks not, but I do not think he is quite sure.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, they paid very little interest on public money in the early days.

• 1150

The Chairman: All right. Mr. Leblanc, and then Mr. Clarke.

M. Leblanc (Laurier): Si ma mémoire est fidèle, je pense que le gouvernement, par l'entremise du ministre des Approvisionnement et Services, qui est en même temps le receveur général du Canada, émet environ 120 millions de chèques par année et qu'il y a d'autres organismes du gouvernement qui émettent également des chèques, ce qui voudrait dire que le gouvernement fédéral, directement ou

[Interpretation]

M. Long: Elles reçoivent toujours cet argent en compensation.

M. Dupras: Nous ne savons pas ce qu'il en coûterait au gouvernement s'il devait payer pour ces chèques tout comme n'importe quel homme d'affaires.

Le président: Monsieur Mather.

M. Mather: Monsieur le président, il me semble que le point soulevé dans le rapport de l'auditeur général a du bon sens lorsqu'il déclare que les banques reçoivent une compensation indirecte. Une compensation ne veut pas dire que les banques font nécessairement un profit. Ce que le rapport veut faire remarquer, c'est que, contrairement à la Loi sur les banques, celles-ci obtiennent une compensation du public par l'entremise du gouvernement lorsque les banques, en vertu de la Loi sur les banques, ne sont pas supposées d'imposer des frais pour la manutention de chèques du gouvernement.

La somme de 100 millions de dollars—Je ne sais pas, mais cette somme à un intérêt simple de 6 p. 100 équivaldrait à quelque chose comme 6 millions de dollars, quelle que soit la période en cause. Une fois de plus, ce serait là un apport très intéressant qui permettrait à la banque de faire des emprunts et d'exploiter ce service en plus d'obtenir les fonds habituels par ce taux de crédit sur 100 millions de dollars.

Je veux en venir à ceci: Pouvez-vous me dire, monsieur Long, si à une autre époque antérieure les banques payaient de l'intérêt sur l'argent du gouvernement?

M. Long: Jusqu'à ce que cette entente soit conclue et que l'on fasse état de ce 100 millions de dollars, je ne crois pas que les banques payaient quelque intérêt sur quelque argent qu'elles aient en main.

M. Mather: Vous ne le croyez pas.

M. Long: Cela remonte à longtemps en arrière, naturellement. Si je comprends bien, bien que j'aie déclaré que cette entente ait été conclue avec des fonctionnaires sans en attendre l'approbation du gouverneur-en-conseil, il est à leur crédit qu'ils aient conclu cet arrangement car, avant cela, l'argent confié aux banques n'apportait pas aucun intérêt. Mais cela par ailleurs ne change pas le fait que 100 millions de dollars est un actif assez substantiel qui appartient au Canada et le Canada n'en obtient aucun revenu. Ces revenus sont donnés à quelqu'un d'autre.

M. Mather: Je suis d'accord avec cette façon de penser. Si vous voulez bien, j'aimerais que vous puissiez vérifier ou que vous ayez un chargé de recherche au sein du Comité, monsieur le président, qui puisse vérifier ce qui se passait au tout début afin de constater si les banques ont déjà versé de l'intérêt sur de l'argent provenant du gouvernement. Ce serait intéressant à savoir. M. Long prétend que non, mais je ne suis pas sûr qu'il soit convaincu.

M. Crouse: Monsieur le président, on payait alors très peu d'intérêt pour l'argent public à l'époque.

Le président: Très bien. Monsieur Leblanc vous avez la parole puis ce sera le tour de M. Clark.

Mr. Leblanc (Laurier): If I do well recall the government, through the Minister of Supplies and Service, who is at the same time the Receiver General of Canada, issues about 120 million cheques a year and there are other government agencies that issue also cheques and that would mean that the federal government, either directly or indirectly issues about 200 million cheques a year.

[Texte]

indirectement, émet environ 200 millions de chèques par année.

Or, il est reconnu que n'importe quel Canadien peut encaisser un chèque du gouvernement fédéral, à l'intérieur du pays, sans aucun frais. Par conséquent, je déduis que l'entente avec la banque est non seulement une subvention à la banque, mais est en même temps une subvention à la population puisque nous lui donnons un service gratuit. Je sais que je devais payer des frais pour encaisser des chèques de certaines compagnies lorsque j'avais mon bureau de comptable. Aujourd'hui, je ne sais pas si cela existe encore, mais si tel est le cas, il me semble que le gouvernement fédéral donne un service additionnel à la population.

The Chairman: Mr. Long.

Mr. Long: Mr. Leblanc, as I have pointed out, it is the laws of Canada that do not permit the bank to make a charge for cashing government cheques. The Bank Act stipulates that I did have it in the statement but did not give it at the opening here. Before I am accused of just giving a portion of it, I would like to say, that after this matter was raised the decennial revision of the Bank Act took place. Another subsection was added to Section 93, which says no charge may be made for cashing a cheque: It states:

93. (2) Nothing in subsection (1) shall be construed to prohibit any arrangement between the Government of Canada and the bank concerning interest to be paid on any or all deposits of the Governor of Canada with the bank.

Now we do not nor did the Committee consider that this amendment put in there as a result of this item, met the Committee's recommendation.

The Chairman: Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Thank you, Mr. Chairman. I would like to get the situation clarified a little bit, if I could. I understand that the \$100 million was put on deposit so the recipient of any government cheque would be able to cash it without paying a service charge.

Mr. Long: No, this is not correct. No bank can charge anybody for cashing a government cheque. The Bank Act provides for that free service to the people.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Could I assume that the \$100 million is on deposit at the chartered banks in lieu of service charges that the issuer of a cheque normally pays? If so, then Mr. Dupras' point, I think, could be true, that possibly the interest on that is less than the charges would be for all the cheques that the government issues.

Mr. Long: The Bank Act says that no charge may be made. It does not stipulate whether . . .

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): What about for cashing, Mr. Long?

[Interprétation]

Then, we recognize that any Canadian can cash a federal government cheque across the country, free of charge. So I do deduct that the agreement made with the bank is not only a grant made to the bank but at the same time a grant made to the people of Canada as we give them a free service. I remember I had to pay some charges to cash cheques of some companies when I had my own accountant's office. Today, I do not know if this is still the case, but in the affirmative, it seems to me that the federal government gives a supplementary service to the population.

Le président: Monsieur Long, vous avez la parole.

M. Long: Monsieur Leblanc, comme je l'ai indiqué, c'est la loi au Canada qui ne permet pas aux banques de faire payer des frais pour l'encaissement des chèques du gouvernement. La Loi sur les banques stipule ceci; je l'avais indiqué dans la déclaration, mais je n'ai pas fourni cette déclaration au début ici. Avant qu'on m'accuse de leur fournir qu'une partie, j'aimerais indiquer qu'après que la question a été soulevée, nous avons eu la révision décennale de la Loi sur les banques. On a ajouté à l'article 93 un autre paragraphe qui indique qu'aucun frais ne sera pris lors de l'encaissement d'un chèque. Voici ce qui y est indiqué:

93. (2) Rien dans le paragraphe (1) ne doit s'interpréter comme interdisant tous arrangements entre le gouvernement du Canada et une banque concernant l'intérêt à payer sur la totalité ou dans quelconque des dépôts du gouvernement du Canada auprès de la banque.

D'un autre côté, nous n'avons pas et le Comité n'a pas considéré que cette modification insérée est là à la suite du fait que cette question a été soulevée, donnait suite, répondait à la recommandation faite par le Comité.

Le président: Monsieur Clarke vous avez la parole.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Merci, monsieur le président. J'aimerais éclaircir un peu cette situation: je crois comprendre qu'on a déposé une somme de 100 millions de dollars; donc le bénéficiaire de tout chèque du gouvernement pourrait l'encaisser sans payer de frais.

M. Long: Non, cette interprétation n'est pas exacte. Aucune banque ne peut faire payer de frais de service à quelqu'un pour l'encaissement d'un chèque du gouvernement. La Loi sur les banques fournit, à ce sujet, un service gratuit à tout le monde.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Est-ce que je dois donc en déduire que ce dépôt de 100 millions de dollars fait auprès des banques à charte doit servir à compenser pour ces frais de service que l'émetteur d'un chèque doit normalement payer? Si l'on vote ainsi, alors ce qu'a indiqué M. Dupras pourrait être vrai, il se peut que les intérêts soient moindres dans ce cas que la totalité des frais de service en rapport avec tous les chèques émis par le gouvernement.

M. Long: La Loi sur les banques indique qu'aucun frais ne doit être réclamé. Elle n'indique pas si . . .

M. Clarke (Vancouver Quadra): Qu'en est-il de l'opération d'encaissement, monsieur Long?

[Text]

Mr. Long: No, it does not stipulate that.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Would you read that again.

Mr. Long: It states:

93. (1) The bank shall not make a charge for cashing a cheque or other instrument drawn on the Receiver General or on his account in the Bank of Canada or in any other bank, for cashing any other instrument issued as authority for the payment of money out of the Consolidated Revenue Fund, or in respect of any cheque or other instrument drawn in favour of the Receiver General, the Government of Canada or any department thereof or any public officer in his capacity as such, and tendered for deposit to the credit of the Receiver General.

Of course, that latter part of it is for revenue coming in.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): That covers what we used to know as exchange on cheques. It does not touch on the service charge that the bank makes on me when I issue cheques and on every business when they issue cheques.

Mr. Long: I think that would be a matter of interpretation. They have to provide a service to the government. I do not think they can require the government to pay.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): That regulation you read surely restricted the "no charge" feature to cashing of government cheques.

• 1155

Mr. Long: Whether it is paid by the person cashing it or the person issuing it, it is still a payment for negotiating cheques, is it not?

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Yes. If I give you a cheque and you go to the bank, there is now no charge because the banks have eliminated exchange cheques. If I gave you my cheque on a Vancouver bank and you took it to your bank in Ottawa, in the old days the bank would have charged you a minimum of 15 cents or up to one-eighth of one per cent, or something like that, but the banks have now eliminated exchange for the cashing of cheques. This is my understanding, anyway. Where I am not clear, Mr. Chairman, is that banks habitually make a charge to the issuer of cheques on the basis of the number of items that go through.

Mr. Long: That has replaced the exchange, of course.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): In the old days they did both before they eliminated exchange. If the government issues 200 million cheques a year and 10 cents each is the charge, if my arithmetic is correct that would be \$20 million a year. On that basis \$100 million interest-free is a bargain. I simply want to know which aspect of this we are talking about. Is that clear to you, Mr. Chairman?

The Chairman: Not exactly. My interpretation of it is that Canada was obliged to leave \$100 million floating in their accounts, interest-free, in the chartered banks of Canada, and for that the banks would cash all cheques and instrumentalities of the Government of Canada free of charge, and the Bank Act stipulates that they must do this,

[Interpretation]

M. Long: Non, la Loi sur les banques n'en parle pas.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Pourriez-vous me lire à nouveau cette Loi.

M. Long: Je cite:

93. (1) La banque ne doit pas réclamer de frais pour l'encaissement d'un chèque ou autre effet tiré sur le Receveur général ou sur son compte à la banque du Canada ou à toute autre banque, ou pour l'encaissement de tout autre effet émis à titre d'autorisation du paiement de denier sur le fonds du revenu consolidé, ou relativement à un chèque ou autre effet tiré en faveur du Receveur général, du gouvernement du Canada au-delà de ses ministères, ou d'un fonctionnaire public en sa qualité officielle, et présenter pour dépôt au crédit du Receveur général.

Naturellement, la dernière partie se rapporte aux revenus qui sont encaissés.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Ceci se rapporte à ce que nous appelions les frais de négociation des chèques et ceci n'a pas trait aux frais de service que la banque me demande lorsque j'émet un chèque et qu'elle demande à toute entreprise qui émet des chèques.

M. Long: Je crois qu'ici c'est une question d'interprétation: les banques doivent fournir un service au gouvernement et je ne crois pas qu'elles peuvent demander au gouvernement de le payer.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Le règlement que vous venez de me lire restreint très certainement cette caractéristique de: «ne pas réclamer de frais» à l'encaissement des frais du gouvernement.

M. Long: Qu'il soit payé par la personne qui l'encaisse ou par la personne qui l'émet, cela reste un paiement pour négocié des chèques, est-ce exact?

M. Clarke (Vancouver Quadra): Oui. Si je vous donne un chèque et que vous allez à la banque, il n'y a aucun frais parce que les banques ont éliminé l'échange de chèque. Si je vous donnais un chèque de la banque de Vancouver et que vous vouliez le changer à Ottawa, il y a quelques années la banque vous aurait chargé un minimum de 15c. ou jusqu'au huitième de 1 p. 100 ou quelque chose comme cela, mais aujourd'hui les banques ont éliminé cette échange et les dépôts de chèque. De toute façon c'est ce que je crois. Ce que je ne comprends pas très bien, monsieur le président, c'est qu'habituellement les banques font payer des frais à l'émetteur de chèques et cela sur le nombre d'items qui passent.

M. Long: Cela a remplacé l'échange, bien sûr.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Il y a quelques années ils faisaient les deux, avant d'éliminer l'échange. Si le gouvernement émettait 200 millions de chèques en une année, et que les frais étaient de 10c. par chèque, cela ferait 20 millions de dollars par année. Tout compte fait, si mes calculs sont exacts, 100 millions de dollars sans intérêt c'est de l'aubaine. Je désire simplement savoir de quel aspect de cette question nous parlons. Me comprenez-vous, monsieur le président?

Le président: Pas vraiment. J'ai compris que le Canada était obligé de laisser 100 millions de dollars dans leur compte, sans intérêt, dans les banques en charte du Canada et que pour cela les banques encaisseraient tous les chèques du gouvernement du Canada sans frais, d'ailleurs la Loi sur les banques stipule qu'elles doivent le faire, mais

[Texte]

but any moneys over and above \$100 million are interest-free to the chartered banks of Canada and we are saying that that represents a considerable amount of money. It says on page 65 that under these arrangements the daily aggregate of the interest-free balances in 1971-72 ranged from \$100 million to \$1.3 million and that interest earned in 1971-72 totalled \$46 million, compared with \$25 million in 1970-71. So, it adds up to a considerable amount of money that really belongs to the Government of Canada if they paid the normal interest rate on everything over and above the \$100 million. That is a lot of money. You are asking if the rendering of this service to Canadians by cashing government cheques is not worth that much money. The Bank Act says, and this is agreed to by the chartered banks, that they must do it for free.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I think that is where our hang-up is, Mr. Chairman. I say in cashing cheques that it is only an exchange charge that is outlawed, and I suggest that is completely different from the service charge that a bank charges the holder of an account in a bank. If the terms are confused in my mind, or in that paragraph, then from what I can gather I think other members are on my wavelength. Is this correct?

The Chairman: We have Mr. Caouette and then Mr. Demers. Mr. Caouette.

M. Caouette (Charlevoix): Le vérificateur général, en révisant cette clause, prend position, je pense en disant que les banques à charte devraient donner l'ensemble du service gratuitement pour le 100 millions de réserves. Est-ce vrai, oui ou non?

The Chairman: Mr. Long.

• 1200

Mr. Long: Of course, we are discussing a recommendation of the Public Accounts Committee, the committee that said this. It is true that it is a recommendation we brought to the Committee. We are not saying, and the Public Accounts Committee did not say, that they should not be remunerated. They said, "If they are to be remunerated, then we think the Bank Act should be changed to make it clear that they can be, but if they are to be remunerated a study should be made to make sure that it is done on a proper basis, not by just making available to them a government asset in the extent of \$100 million."

M. Caouette (Charlevoix): Ce qui veut dire que la Vérificateur général ne discute pas le 100 millions sans intérêt, mais bien le fait de demander une rémunération, oui ou non, pour les services rendus.

The Chairman: Well, the Bank Act has to be changed, Mr. Caouette, in order to do that and we have not made the recommendation as yet that the Bank Act be changed, I do not think.

M. Caouette (Charlevoix): Je lis ici que le ministre des Finances a fait trois recommandations; or, comme le disait M. Clermont, ces recommandations ne semblent pas avoir été étudiées par le Comité, mais ont-elles été mises en pratique par le Ministère?

[Interprétation]

tout montant d'argent plus élevé ou moindre que 100 millions de dollars est sans intérêt pour les banques à charte du Canada et nous disons que cela représente beaucoup d'argent. A la page 65 il est stipulé que selon ces arrangements, le calcul des balances sans intérêt en 1971-1972 passait de 100 millions de dollars à 1.3 million de dollars et que cet intérêt gagné en 1971-1972 totalisait 46 millions de dollars, comparativement à 25 millions de dollars en 1970-1971. Ainsi, il y a beaucoup d'argent qui appartient réellement au gouvernement du Canada s'ils avaient payé le taux normal d'intérêt sur tout ce qui est au-dessus et au-dessous de 100 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent. Vous demandez si la fourniture de ces services aux Canadiens en encaissant les chèques gouvernementaux ne vaut pas autant d'argent. La Loi sur les banques stipule et les banques à charte sont de cet avis, qu'elles doivent le faire gratuitement.

M. Clarke (Vancouver Quadra): C'est de là que vient notre mal de tête, monsieur le président. Alors en encaissant un chèque seuls les frais d'échange sont interdits, et je dis que c'est une chose absolument différente des frais de service qu'une banque offre à la personne qui a un compte à la banque. Si les termes sont confus dans mon esprit ou dans ce paragraphe, j'ai pu observer que d'autres membres sont sur la même longueur d'onde que moi. Est-ce exact?

Le président: M. Caouette parlera d'abord et ensuite M. Demers. Monsieur Caouette.

Mr. Caouette (Charlevoix): In reviewing this section, the Auditor General, I believe, takes the stand that chartered banks should offer service for the \$100 million reserve, free of charge. Is this so?

Le président: Monsieur Long.

M. Long: C'est évident, puisque nous discutons une recommandation du Comité des comptes publics, le Comité qui a dit ceci. Il est vrai que c'est une recommandation que nous avons présentée au Comité. Nous ne le disons pas, et le Comité des comptes publics ne dit pas qu'ils ne devraient pas être rémunérés. Ils ont dit, «s'ils doivent être rémunérés, alors nous devrions changer la Loi sur les banques pour s'assurer qu'ils le feront, mais s'ils doivent être rémunérés, on devrait mettre sur pied une étude de façon à ce que cela soit fait d'une façon valable, et non pas seulement en le rendant disponible une valeur gouvernementale jusqu'à 100 millions de dollars.

Mr. Caouette (Charlevoix): Which means to say that the Auditor General is not discussing the \$100 million interest free, but rather the fact of asking for remuneration for services rendered or not.

Le président: Monsieur Caouette, pour faire cela, il faudrait modifier la Loi sur les banques, et je ne crois pas que nous ayons fait une recommandation en ce sens.

Mr. Caouette (Charlevoix): I see here that the Department of Finance made three recommendations. As Mr. Clermont said, these recommendations do not seem to have been studied by the Committee, but have they been put into practice by the Department?

[Text]

Mr. Long: Are you referring to the three questions, Mr. Caouette, that the Public Accounts Committee asked—yes, I believe the Public Accounts Committee asked them originally.

Mr. Caouette (Charlevoix): Yes. There was a letter ...

Mr. Long: Why it considers an amount of \$100 million should be left on deposit ...

Mr. Caouette (Charlevoix): Yes.

Mr. Long: ... with the chartered banks free of government ... Well, this letter I believe has not been studied by the Committee and perhaps should be but the Minister of Finance gives his reasoning for that. In No. 2, it is not recommended that Section 93 of the Bank Act be amended to permit this. And No. 3, what other means of compensating the banks for service rendered were considered and why are they being discarded, he says in his letter that no specific means of compensating the banks have been considered. No other means.

The Chairman: Mr. Demers, and then we will make this decision.

M. Demers: Monsieur le président, je voudrais faire une correction, à l'article 87, l'alinéa 3 dit clairement:

Les banques comme par les années passées ne devaient verser d'intérêt que sur le solde hebdomadaire minimum excédant un montant global de 100 millions de dollars.

Alors, sur tout ce qui excède 100 millions de dollars, les banques nous paient de l'intérêt, donc, nous perdons seulement l'intérêt sur 100 millions. Je voudrais également mentionner que je suis d'accord avec M. Clarke, qui a dit que si on émet des chèques au montant de 200 millions par année, disons à 10c. chacun, cela fait une dépense de 20 millions et notre 100 millions sur lequel nous perdons de l'intérêt, disons à 5 p. 100, nous coûte 5 millions. Donc il semble qu'on fait un profit d'une quinzaine de millions. Je sais bien que dans mon compte personnel, lorsque j'émet des chèques, à chaque fin de mois on me compte des frais d'administration, je suppose qu'on me prend tant pour chaque chèque que j'émet. Mais pour clarifier la situation, serait-il possible que vous me lisiez l'article 93(2)? Si je comprends bien, il semble autoriser le gouvernement à laisser le 100 millions sans intérêt en compensation, puisque les banques ne nous imposent pas de charges.

The Chairman: When you are referring to section 93.(2), is that the Bank Act?

Mr. Demers: That is right.

The Chairman: It is in Section 87 here on page 64 in the English copy. Section 93.(2) is what Mr. Long read. Right?

Mr. Demers: Section 93.(1) and (2), we would like to have those read.

The Chairman: All right, we will read them both into the record.

• 1205

Mr. Long: I just read Section 93(1) into the record for Mr. Clarke, and before that I had read Section 93(2). Section 93(2) is the subsection that was added after this question was raised and it was supposed to take care of this situation, but in the opinion of the Committee it did not. They added this: leaving Section 93(1) as it was, note the bank shall not make a charge, they added:

[Interpretation]

M. Long: Monsieur Caouette, parlez-vous des trois questions que le Comité sur les comptes publics a posées, ... oui, je crois que le Comité sur les comptes publics leur a d'abord demandé ...

M. Caouette (Charlevoix): Oui. Il y a eu une lettre ...

M. Long: Pourquoi on considère qu'un montant de \$100 millions de dollars doit être laissé en dépôt ...

M. Caouette (Charlevoix): Oui.

M. Long: Dans les banques à chartes, sans frais de service du gouvernement ... Je ne crois pas que cette lettre ait été étudiée par le Comité, elle devrait peut-être l'être, mais le ministre des Finances a donné ses raisons pour cela. Au n° 2, on recommande que l'article 93 de la Loi sur les banques soit modifié de façon à permettre cela. Au n° 3, on a étudié quels seraient les autres moyens de compenser les banques pour les services rendus, et pourquoi on les laissait de côté, il a dit dans sa lettre que l'on n'avait considéré aucun moyen précis de compenser les banques. Aucun autre moyen.

Le président: M. Demers, et ensuite nous prendrons la décision.

Mr. Demers: Mr. Chairman, I should like to make a correction. Paragraph (3) of Section 87 reads quite clearly:

The banks, as in past years, were required to pay interest only on the amount by which the aggregate of the minimum weekly balances exceeded \$100 million.

Therefore, banks pay us interest on everything that exceeds \$100 million; therefor, we only lose interest on the \$100 million. I should also like to mention that I agree with Mr. Clarke who said that if you issued \$200 million cheques per year at, let us say, ten cents each, it will amount to a \$20 million expenditure. Our \$100 million on which we lose interest at let us say, 5 per cent cost us, \$5 million. Therefor, it seems that about a \$15 million profit is being made. I know that, with my personal chequing, when I write cheques I am charged administration costs at the end of each month. I suppose I am charged a certain amount for each cheque that I write. However to cast some light on the situation, could you possibly read me Section 93(2)? If I understand well, it seems to authorize the government to leave the \$100 million interest free as a compensation since the banks do not charge us any service charges?

Le président: Lorsque vous parlez de l'article 93(2), s'agit-il de la Loi sur les banques?

M. Demers: Exactement.

Le président: C'est dans l'article 87 ici, à la page 64 de la version anglaise. Monsieur Long a lu l'article 93(2), n'est-ce pas?

M. Demers: Nous aimerions entendre l'article 93(1) et (2) aussi.

Le président: Très bien, nous ferons lecture des deux.

M. Long: Je viens de lire l'article 93(1) pour monsieur Clarke et avant cela j'avais lu l'article 93(2). L'article 93(2) est le paragraphe qui a été ajouté après que cette question eut été soulevée et il devait régler la situation mais ne l'a pas fait, selon le Comité. Ils ont ajouté cela: Laissons l'article 93(1) tel quel.

[Texte]

(2) Nothing in subsection (1) shall be construed to prohibit any arrangement between the Government of Canada and the bank concerning interest to be paid on any or all deposits of the Government of Canada with the bank.

When I have inquired as to just what this means the best I can find out is that it is a section that prevents the banks from being criticized for accepting the use of this \$100 million. That, or course, does not seem to have anything to do with the criticism that the government is, as arranged by officers, making \$100 million available to them.

The Chairman: Mr. Demers.

M. Demers: Mais il semble qu'on accepte, par cet article le fait de laisser 100 millions de dollars sans intérêt. Donc, si on accepte ce fait, je ne comprends plus le commentaire du vérificateur général du Canada. On l'a accepté en adoptant un projet de loi et j'estime qu'on devrait suivre la loi que vous avez adoptée à une certaine date, alors que je n'étais pas ici.

Mr. Long: I do not follow you when you say that in putting that through you are accepting the \$100 million. This says that they can pay interest on the \$100 million, and on all money, and it will not be contrary to the Act.

(2) Nothing in subsection (1) shall be construed to prohibit any arrangement between the Government of Canada and the bank concerning interest to be paid on any or all deposits . . .

The Chairman: Let us proceed with Mr. Mather, Mr. Nelson and then Mr. Dupras.

Mr. Mather: Mr. Chairman, it seems to me that the distinction revolves around two points. One is whether the government and the banks are actually acting not in conformity, to put it that way, with the Bank Act. Personally I think they are, but that is not proven. The second point is that if they are, is the present arrangement profitable to the public or to the government or to the banks? Some maintain that by cashing all these cheques the banks are actually saving us money. I do not think that is proven either.

I think we should consider further examination of this matter, which is very important. The Committee might consider setting up a subcommittee of this Committee to look into this whole issue.

The Chairman: A good suggestion. Mr. Nelson and then Mr. Dupras. Mr. Nelson.

Mr. Nelson: Two letters from Mr. Benson have been circulated, one dated October 15 and the other January 7. In the final paragraph of the January 7 letter it is rather brusquely pointed out that this is normal big business practice. It is designed to meet daily cheque encashments and in no way represents indirect compensation. It seems to me that here is a head-on collision between the previous Auditor General who says it is indirect compensation and the previous Finance Minister who says it is not. We are no further ahead on this Committee. Certainly those of us who are new have no further information than that these two bodies disagree. I agree with Mr. Mather that we do need more information, that it should be looked into further.

[Interprétation]

(2) Aucune disposition du paragraphe (1) peut empêcher un accord quelconque entre le gouvernement du Canada et une banque concernant l'intérêt qui doit être versé sur un ou tous les dépôts effectués par le gouvernement du Canada à cette banque.

Lorsque j'ai essayé de trouver ce que cela voulait dire au juste, j'ai découvert que c'était un article qui empêchait les banques d'être critiquées si elles acceptent l'emploi de cette somme de 100 millions de dollars. Le fait que le gouvernement met à leur disposition 100 millions de dollars n'a bien sûr rien à voir avec les critiques éventuelles.

Le président: Monsieur Demers.

Mr. Demers: But it seems that, through this section we are accepting the fact of leaving \$100 million interest free. Therefore, if we accept this fact, I no longer understand the Auditor General's comments. We accepted it by adopting a bill, and I think that we should adhere to the act that was passed some time ago, when I was not here.

M. Long: Je ne comprends pas très bien lorsque vous dites qu'en ayant ajouté cela, vous acceptez la somme de 100 millions de dollars. Cela veut dire qu'ils peuvent payer un intérêt sur la somme de 100 millions de dollars et que cela ne va pas à l'encontre de la loi.

(2) Il n'y a aucune disposition dans le paragraphe (1) qui puisse empêcher tout accord entre le gouvernement du Canada et une banque concernant l'intérêt qui doit être versé sur un ou tous les dépôts . . .

Le président: Passons à M. Mather, puis à M. Nelson et ensuite à M. Dupras.

M. Mather: Monsieur le président, il me semble que la distinction tourne autour de deux points. Premièrement il s'agit de savoir si le gouvernement et les banques n'agissent pas en conformité avec la Loi sur les banques. Personnellement, je crois qu'ils agissent en conformité, mais ce n'est pas prouvé. Deuxièmement, s'ils agissent en conformité, l'accord actuel est-il avantageux pour le public, le gouvernement, ou les banques? Certains prétendent que les banques nous épargnent de l'argent en encaissant tous ces chèques. Je ne crois pas que cela ait été prouvé.

Je crois que nous devrions effectuer une étude plus poussée de cette question qui est très importante. Le Comité pourrait peut-être considérer la mise sur pied d'un sous-comité qui étudierait la question.

Le président: C'est une bonne suggestion. M. Nelson, puis M. Dupras. Monsieur Nelson.

M. Nelson: On a fait circuler deux lettres de M. Benson, une en date du 15 octobre et l'autre en date du 7 janvier. Dans le dernier paragraphe de la lettre du 7 janvier, on mentionne que cela est une pratique courante du monde des affaires. Cette pratique vise à assurer les encaissements de chèques quotidiens, et ne représente en aucune façon une compensation indirecte. Il me semble qu'il y a une contradiction flagrante entre l'Auditeur général précédent qui a dit que c'était une compensation indirecte et le ministre des Finances précédent qui a dit le contraire. Nous ne sommes pas plus avancés. Ceux d'entre nous qui sont nouveaux ne possèdent aucun autre renseignement que celui concernant le désaccord entre ces deux personnes. Je pense, comme M. Mather, que nous avons besoin de plus de renseignements, et que la question doit être considérée plus en profondeur.

[Text]

The Chairman: Mr. Nelson, you are learning very quickly. As a member of this Committee you will find that this is the position we find ourselves in in most cases. We have differences of opinion and we act as a jury. We sit in the middle and we are supposed to reconcile these differences of opinion. Sometimes it is very difficult to do. This would appear to be another one of these cases. A suggestion has been made, but before we make a ruling let us hear from Mr. Dupras and then Mr. Clermont and Mr. Clarke.

Mr. Dupras: Mr. Long, you spoke of these arrangements. To what do these arrangements date back? Was this prior to 1967?

Mr. Long: Oh, yes.

• 1210

Mr. Dupras: When? Nineteen fifty-eight or 1960? It seems that we do not go beyond 1962 in your remarks.

Mr. Long: We raised it first in 1962.

Mr. Dupras: Yes, but this arrangement dates back to before 1962.

The Chairman: It has been a long time.

Mr. Long: Some time in the nineteen fifties, I think.

Mr. Dupras: I am not a banking specialist but as a member of this Committee, I wonder how many chequing accounts this \$100 million represents. Is it all kept in the same bank?

Mr. Long: There are no chequing accounts. The government cheques are not drawn on banks. They are drawn on the Receiver General and the banks are reimbursed every day through the Bank of Canada for any cheques they cash that day. There is a very fast reimbursement procedure in effect.

Mr. Dupras: I would like to pursue this, Mr. Long. This is very interesting. There is no frozen fund of \$100 million with the banks in chequing accounts spread out across the country?

Mr. Long: The procedure is that the government revenues are deposited in banks.

Mr. Dupras: Of course.

Mr. Long: And there is one account I believe in the Ottawa office of each bank.

The Chairman: Gentlemen, may I interrupt at this point. This subject matter is getting more involved as we go along. I would suggest we form a small committee of three to look into this and report back to the Committee. Mr. Dupras, I think you have brought up some points here that really have to be looked into and a lot of research done. If you agree, maybe we should proceed on that basis. Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, ne serait-il pas possible que la lettre qui vous a été adressée le 15 octobre 1969 soit imprimée en annexe aux comptes rendus des témoignages qui sont donnés devant ce Comité aujourd'hui, pour familiariser non seulement les membres de ce Comité, mais les autres membres de la Chambre des communes qui ont été élus à l'élection de 1972, parce que, à la suite de la question qui a été posée hier ou avant-hier en Chambre, cette lettre-là serait d'un grand intérêt important pour tous les députés.

[Interpretation]

Le président: Monsieur Nelson, vous apprenez très rapidement. En tant que membre de ce Comité, vous allez découvrir que c'est une position dans laquelle nous nous retrouvons dans la majorité des cas. Nous devons faire face à des conflits d'opinions et nous agissons en tant que jury. Nous sommes au milieu et nous devons concilier ces différences d'opinions. C'est parfois très difficile à faire. La situation actuelle semble ne pas échapper à la règle. On a apporté une suggestion, mais avant de prendre une décision, passons à M. Dupras, puis à M. Clermont et ensuite à M. Clarke.

M. Dupras: Monsieur Long, vous avez déjà parlé de ces arrangements. Quand ont-ils été faits? Était-ce en 1967?

M. Long: Oui.

M. Dupras: Quand? En 1958 ou en 1960? Il me semble que vos remarques ne remontent pas en 1962.

M. Long: Nous les avons faites la première fois en 1962.

M. Dupras: Mais ces arrangements remontent avant 1962.

Le président: Il y a déjà longtemps.

M. Long: Vers 1958 je crois.

M. Dupras: Je ne suis pas un spécialiste financier, mais en tant que membre de ce Comité je me demande combien de comptes courants ce 100 millions de dollars représente. Est-il gardé dans une seule banque?

M. Long: Il n'y a aucun compte courant. Les chèques du gouvernement ne sont pas envoyés aux banques. On les envoie au Receveur général et les banques, par l'intermédiaire de la Banque du Canada remboursent tous les jours les chèques qui ont été faits. Ce sont des procédures de remboursement très rapides.

M. Dupras: J'aimerais poursuivre cette question, monsieur Lang, cela m'intéresse beaucoup. En ce qui concerne les comptes courants à travers le Canada il n'existe aucun fonds gelé de 100 millions de dollars?

M. Long: Les revenus du gouvernement sont déposés dans les banques.

M. Dupras: Certainement.

M. Long: Et je crois qu'il y a un compte dans le bureau d'Ottawa de chaque banque.

Le président: Puis-je vous interrompre. Le sujet se complique à mesure que nous en parlons. Je suggérerais de former un petit comité de trois personnes afin d'étudier la question et d'en faire mention au comité. Monsieur Dupras, je crois que vous avez souligné certains points qui méritent une étude attentive. Si vous êtes d'accord nous pourrions fonctionner de cette façon. C'est adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, is it possible to print the letter sent to you on October 15, 1969, and to add it to the report of the evidence given here today before this committee to familiarize the members of this committee and the others of the House of Commons that has been elected in 1972 because after the question that was asked yesterday or the day before at the House, this letter would be of great interest for all members.

[Texte]

The Chairman: No problem. They were appended to earlier minutes, but we will put them in with today's. Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: There is one on January 7 and we will do that as well.

Mr. Clermont: Thank you.

The Chairman: On this committee, we would have three, one from each party.

Mr. Clermont: Four. We have four parties.

The Chairman: Four, one from each party, and we will get a research fellow to work with them and proceed from that point and report back to the Committee. That is a step in the right direction.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): What about names, Mr. Chairman? I am volunteering.

The Chairman: Would you leave it to your Chairman and Vice-Chairman to pick the committee?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Cullen: Mr. Clarke has already volunteered, so that makes one of your selections easy.

The Chairman: Yes. That is concerning the indirect compensation to chartered banks.

I guess we will categorize this by saying further study. All right, No. 7.

7. Surplus Assets Disposal.

This is connected with the Department of National Defence.

Your Committee recommended that the Department of National Defence not only keep a permanent inventory in physical numbers, but also by pricing at the time the purchase was made. I think such action had not been fully implemented as of the time this report was tabled.

Mr. Long, would you like to add anything more to that? If not, we will go to Mr. Clermont's questions.

Mr. Clermont: Only one, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Clermont.

• 1215

M. Clermont: Le titre devrait être changé, monsieur le président, la recommandation n° 7 dit: disposition des biens excédentaires, puis on parle de stock dans les commentaires, je crois donc que le titre: disposition des biens excédentaires, si le Comité décide de garder cette recommandation devrait être changé.

The Chairman: Mr. Long, why did you put the title in that way?

Mr. Long Well, Mr. Chairman, this is a remnant of one of four recommendations which were all made under the heading of surplus assets disposal. This appendix gives the recommendation as it is, as it was made by the Committee.

[Interprétation]

Le président: Cela ne cause aucun problème. Elles étaient annexées aux minutes précédentes, mais nous les ajouterons avec celles d'aujourd'hui. Vous êtes d'accord?

Des voix: Adopté.

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

Le président: Il y en a une datée du 7 janvier et nous l'annexerons aussi.

M. Clermont: Merci.

Le président: Nous en aurons trois dans ce Comité, une pour chaque parti.

M. Clermont: Quatre, nous avons quatre partis.

Le président: Quatre, une de chaque parti et quelqu'un les étudiera pour en faire rapport au Comité. C'est un bon point de départ.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Qu'advient-il des noms, monsieur le président? Je suis volontaire.

Le président: Accorderiez-vous à votre président et à votre président le choix de choisir le comité?

Des voix: Adopté.

M. Cullen: M. Clarke s'est déjà proposé, vous avez donc un choix de moins à faire.

Le président: Oui. Cela concerne la compensation indirecte aux banques à charte.

Je crois que nous la définirons par d'autres études. C'est très bien, n° 7.

7. Disponibilités de surplus des fonds.

Cela concerne le ministère de la Défense nationale.

Votre Comité recommande que le ministère de la Défense nationale ne garde non seulement un inventaire permanent des nombres, mais qu'il indique les prix lorsque l'achat a été fait. Je crois que cela n'a pas été fait lorsque le rapport a été présenté.

Monsieur Long, voudriez-vous ajouter quelque chose? Sinon nous passerons aux questions de M. Clermont.

M. Clermont: Une seule question, monsieur le président.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, the heading should be changed, because recommendation number 7 says: disposal of surplus assets, and further mentions inventory in the comments. Therefore, I believe, that the heading: disposal of surplus assets, if the Committee decides to keep this recommendation, it should be changed.

Le président: Monsieur Long. Pourquoi avez-vous formulé le titre de cette façon?

M. Long: Eh bien, monsieur le président, cela provient d'une de nos quatre recommandations, qui ont toutes été faites sous le titre de dispositions de biens excédentaires. A l'appendice donne la recommandation telle quelle, comme elle a été faite par le Comité.

[Text]

Part of the concern of this Committee was that in disposing of surplus assets the Department could on some occasions not tell them what those assets had been worth and they felt there should be a proper pricing record kept, also that the over-all value of the inventory of National Defence, stores and supplies, should be known.

I might say, Mr. Chairman, that the Department has been working for some time on the development of a new system that would meet this recommendation, which is called the "Devil program"—development of integrated logistics.

The new system is expected to be in operation in 1974, and therefore the recommendation cannot be implemented until that date.

I would like to add that we have been concerned at the inaccuracies in the present system which we feel may be carried over into the new system, thereby reducing its value. This concern is expressed in Paragraph 138 of our 1972 report.

Here, again, there is a letter of explanation from the Minister of National Defence dated December 29, 1971, which this Committee has not yet considered.

The Chairman: Shall we table that letter for your perusal?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: It will be attached as an appendix.

Let us say that this one is soon to be implemented. Agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, de nouveau si le Comité décide de garder cette recommandation pour référence future, je crois qu'on devrait trouver un autre titre que celui qu'on nous donne; j'ai lu les deux paragraphes qui apparaissent à la page 398, version française, il semble que c'est encore un conflit d'opinions entre différentes personnes. Je crois qu'il serait possible de trouver un autre titre que: disposition des biens excédentaires parce qu'on parle surtout du ministère de la Défense. Quand on lit un article dans un journal, la manchette et l'article sont deux choses différentes.

The Chairman: Your suggestion is noted, Mr. Clermont.

Mr. Leblanc (Laurier): May I add, Mr. Chairman, that we probably could say the heading should read the costing of materials in the inventories of DND.

The Chairman: Mr. Hays is noting these suggestions.

All right, No. 8 is next.

Mr. Cullen: When you say "is to be implemented", are we suggesting that we drop that?

The Chairman: No, it still remains but it is categorized as "soon to be implemented."

Mr. Mather: Mr. Chairman, I am not sure if I am clear on this. I understand Mr. Long to have read a statement, I think from the Auditor General's Report, to the effect there was concern on the part of the Auditor General that in the new reformed procedures which the Department of National Defence is implementing, or is about to implement, there was concern that they should not carry over some unsatisfactory practices of the past into this new program. Is that what you said?

[Interpretation]

Le Comité craignait que le ministère, en disposant des biens excédentaires, pourrait en certaines occasions, ne pas réviser la valeur de ces biens, et il a jugé nécessaire que le ministère de la Défense nationale tienne une liste de prix à jour, et dévoile la valeur totale de son stock.

Monsieur le président, le ministère étudie présentement le développement d'un nouveau système qui répondrait à cette recommandation, système appelé le «Devil program», développement de logistiques intégrées.

Ce nouveau système fonctionnera à partir de 1974, et nous ne pouvons donc tenir compte de la recommandation avant cette date.

J'aimerais ajouter que nous avons tenu compte des défauts du système actuel, défauts qui pourraient peut-être se retrouver dans le nouveau système, réduisant ainsi sa valeur. Vous retrouverez notre opinion à ce sujet à l'alinéa 138 de notre rapport de 1972.

Voici une lettre d'explication du ministre de la Défense nationale, en date du 29 décembre, 1971, lettre que le Comité n'a pas encore prise en considération.

Le président: Allons-nous regarder cette lettre?

Des voix: Oui.

Le président: Elle sera annexée.

Nous nous en occuperons au plus tôt. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, if the Committee decides to keep this recommendation for further reference, I think it should be given another heading; I have read the two paragraphs on page 398, French version, and it seems to me it is still a difference of opinion among various persons. I think it should be possible to find another heading than: disposal of surplus assets, because we are mainly talking of the Department of National Defence. When you read an article in the paper, the heading and the article are two different things.

Le président: Nous tenons compte de votre suggestion, monsieur Clermont.

M. Leblanc (Laurier): Puis-je ajouter, monsieur le président, que les titres devraient plutôt être formulés de la façon suivante: le coût des matériaux dans le stock du ministère de la Défense nationale.

Le président: M. Hays prend note de ces suggestions.

Bon, le numéro 8 est suivant.

M. Cullen: Lorsque vous dites «nous nous en occuperons», voulez-vous dire que nous allons le laisser tomber?

Le président: Non, cela tombe sous la catégorie des questions qui «seront bientôt étudiées».

M. Mather: Monsieur le président, je ne suis pas certain d'être très précis. Monsieur Long a lu une déclaration provenant je crois du rapport de l'Auditeur général, expliquant l'attitude de l'auditeur général concernant les nouvelles procédures révisées que le ministère de la Défense nationale songe à mettre sur pied, et il se préoccupait également du fait que les erreurs passées ne fassent pas partie du nouveau programme. Est-ce bien ce que vous avez dit?

[Texte]

Mr. Long: Not practices so much as information that is in the present records.

• 1220

We have been pointing out things that are not right in the present records whenever we make an examination and on occasion we are told that the new system is going to be in effect and therefore we do not need to bother with it. We are suggesting to them that the new system, in its start, is going to have to rely on the accuracy of figures that are put into it and that anything that can be done to make these figures as accurate as possible should be done even before the new system starts.

Mr. Mather: You suggested that to the department but did you get a favourable response to this?

Mr. Long: It was the subject of an exchange of two very long letters with the department. They expressed the view that they did not think it was necessary. We have gone back to them but I do not think we have had a further letter from them on it. It is all spelled out in paragraph 138 in this report.

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, could I ask whether this recommendation was made as the result of sales by the Crown Assets Disposal Corporation at figures which have literally been give-aways, because of the fact that the original costs of the materials were not available? Is this the reason for this title?

Like Mr. Clermont, I am a little bit concerned about the title because in every well-run business, when you prepare your statement at the end of the year, stock must be taken and its cost evaluated, and this is shown on your statement of assets and liabilities.

I cannot help but wonder how a proper record was kept of the assets, which is the only term I can think of that would apply to the stores held by the Department of National Defence, if the original purchase price of the materials was not available.

The Chairman: Mr. Crouse, I may be able to answer that for you. It come about by reason of the fact that we had the Crown Assets Disposal Corporation before this Committee, and they had made sales of materials from the Department of National Defence; and when the Committee questioned them about the ridiculously low price, and they were asked whether these were sold below cost, they could not give the Committee an answer because the Department of National Defence did not have the cost recorded.

So the Committee made the recommendation to the Department of National Defence that when they were keeping an inventory, do it as any good businessman would; not only keep it by numbers but have the cost of it. We made that recommendation and they accepted this. They are putting it into operation but it is certainly taking them a long time to do it. They are doing it by a computer system and I guess it is rather intricate; and they have a tremendous volume of equipment.

Does that answer your question?

[Interprétation]

M. Long: Ce ne sont pas tant les erreurs que les renseignements plutôt qui servent dans les registres actuels.

Nous avons souligné les erreurs qui sont dans les registres actuels chaque fois que nous avons procédé à un examen, et on nous a dit que le nouveau système serait en vigueur et que nous ne devrions donc pas nous préoccuper de cela. Nous pensons que le nouveau système, au départ, devra s'appuyer sur l'exactitude des chiffres qui feraient partie de son élaboration, et il faut que tous ces chiffres soient aussi précis que possible, avant même que ne commence à fonctionner le nouveau système.

M. Mather: C'est ce que vous avez suggéré au ministère mais avez-vous reçu un accueil favorable?

M. Long: Cela a fait l'objet d'un échange de deux lettres très longues avec le ministère. Ils ont exprimé l'opinion qu'ils ne considéraient pas cela comme nécessaire. Nous sommes retournés les voir, mais je ne crois pas que nous ayons reçu d'autres lettres de leur part à ce sujet. Cela est expliqué en détail à l'article 138 du rapport.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Monsieur le président, je voudrais savoir si cette recommandation a été faite à la suite des ventes par la Corporation de disposition des biens de la Couronne à des prix qui se sont révélés de véritables aubaines parce que les coûts de base des matériaux n'étaient pas disponibles. Est-ce là la raison de ce titre?

Comme M. Clermont, je m'inquiète au sujet de ce titre parce que dans une société bien gérée au moment de préparer les rapports à la fin de l'année on fait un inventaire dont le coût est évalué, et c'est ce qui apparaît dans votre bilan.

Je me demande comment on a réussi à tenir un dossier de biens et c'est le seul terme qui, selon moi, peut s'appliquer aux magasins du ministère de la Défense nationale, si le prix d'achat original de matériaux n'était pas disponible.

Le président: Monsieur Crouse, je pense que je peux répondre à cette question. La Corporation de disposition des biens de la Couronne a comparu devant ce Comité et ils avaient déjà vendu du matériel venant du ministère de la Défense nationale; lorsque le Comité les a interrogés sur les prix de vente qui étaient ridiculement bas, et si les articles avaient été vendus moins cher que le prix coûtant, ils n'ont pas su répondre parce que le ministère de la Défense nationale n'avait pas les prix coûtants.

Le Comité a donc fait la recommandation suivante au ministère de la Défense nationale: lorsqu'ils effectuent l'inventaire, qu'ils le fassent comme un homme d'affaires le ferait: ne pas se contenter d'enregistrer les quantités, mais également les coûts. Nous avons fait cette recommandation et ils l'ont acceptée. Ils sont en train de la mettre en œuvre, mais cela leur prend beaucoup de temps. Ils procèdent par un système d'ordinateurs et je pense que c'est très compliqué; d'ailleurs, ils ont énormément d'équipement.

Est-ce que cela répond à votre question?

[Text]

Mr. Caouette.

Mr. Crouse: Thank you, yes, Mr. Chairman.

Mr. Caouette (Charlevoix): You have an answer in that paragraph saying that they are doing something right now. So it is just a matter of time before getting rid of that.

The Chairman: That is right. In other words, it will soon be implemented.

Have we time to do item No. 8? Then we will adjourn.

Mr. Long.

Mr. Long: Here again, Mr. Chairman, I have grouped No. 8 and No. 9 together: they really are twins. The Minister of Veterans Affairs has consistently taken the view that these recommendations by the Committee should not be implemented and has on several occasions written to the Committee, at some length, giving his reason.

Although the Minister's letters date back as far as March 3, 1965, none have been dealt with by the Committee. These letters, which should be dealt with in detail if the Committee is to decide whether or not all or some of those recommendations should be withdrawn, are as follows: March 3, 1965; May 3, 1968; and January 17, 1972.

The Chairman: We had better have those letters appended to today's *Minute and Proceedings*. You can then read them over and decide what you want to do about this recommendation.

If there is nothing further, we will adjourn at this point. Agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[Interpretation]

Monsieur Caouette.

M. Crouse: Oui, merci, monsieur le président.

M. Caouette (Charlevoix): Dans ce paragraphe il y a une réponse qui affirme qu'ils font quelque chose à l'heure actuelle. Il s'agit donc uniquement d'une question de temps avant que ce problème soit réglé.

Le président: C'est exact. En d'autres termes, ce nouvel inventaire sera bientôt adopté.

Avons-nous le temps de passer à l'article 8? Ensuite nous ajournerons.

Monsieur Long.

M. Long: Ici encore, monsieur le président, j'ai regroupé les articles 8 et 9: ils sont presque identiques. Le ministère des Affaires des anciens combattants a soutenu régulièrement que les recommandations du Comité ne devraient pas être mises en œuvre, et à maintes occasions, le ministère nous a écrit nous donnant ses raisons.

Bien que certaines lettres soient datées du 3 mars 1965, aucune d'entre elles n'a reçue l'attention du Comité. Ces lettres auxquelles ont aurait dû apporter notre entière attention si le Comité veut décider de retirer ou non ces recommandations sont datées du 3 mars 1965; du 3 mai 1968 et du 17 janvier 1972.

Le président: Nous allons ajouter ces lettres au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. Vous pourrez ainsi les lire et décider de ce qu'il faut faire au sujet de cette recommandation.

S'il n'y a rien d'autre, nous allons ajourner la séance. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: La séance est ajournée.

APPENDIX "B"

Ottawa 4, Ont.,
March 3, 1965.

Mr. G. W. Baldwin, M.P.,
Chairman
Standing Committee on Public Accounts,
House of Commons,
Ottawa.

Dear Mr. Baldwin:

Mr. A. M. Henderson, the Auditor General, has passed to me the request of the Committee for my observations on the various items in the reports of the Committee which refer to matters that fall under my jurisdiction. These matters are the subject of reference in the 8th Report of the Committee dated December 7, 1964 and appear in paragraphs 5, 8 and 9 of the Report.

I am pleased to furnish you with the following comments and, in accordance with your authorization, I am forwarding a copy of this letter to Mr. Henderson.

Paragraph 8 of the Report

Awards under the Pension Act

Subparagraph (a) re section 25 of the Act.

This section was designed to make it possible for the Canadian Pension Commission to grant a pension to persons where, as mentioned in the Pension Act, the applicant is otherwise unqualified to receive such an award. Before such an award is granted, the Commission must decide that the claim is "specially meritorious" as required by the legislation. This term "specially meritorious" was deliberately left undefined in order that the Commission's discretionary authority would in no way be limited. It goes without saying that any definition of this term would unquestionably have the effect of limiting such discretionary authority. If this phrase were carefully defined, I am satisfied that sooner or later claims would arise which because of the definition the Commission would be unable to grant, even though it might be obvious to all concerned that the claim merited favourable consideration.

Subparagraph (b) re suggested ambiguity under section 40(2) of the Act.

In my view the only way in which this recommendation could be put into effect would be to delete sections 37, 26 and 38 completely from the legislation. It would also appear to be necessary to repeal section 39 as well as one or two other sections of the Pension Act before the terms of this recommendation could be met. Therefore, it is a question of deciding whether these provisions should be withdrawn, and this is a decision which can only be reached by Parliament. If the sections in question were withdrawn, it would mean that no pension would be paid to, or on behalf of children and dependent parents, and brothers and sisters, would have no entitlement.

Subparagraph (c) re apparent inconsistency under section 38 of the Act.

APPENDICE «B»

Ottawa 4, Ontario

le 3 mars 1965

M. G. W. Balwin, député
Président du Comité
permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa

Monsieur,

L'Auditeur général, M. A. H. Henderson, m'a transmis la demande du comité pour que j'y ajoute mes observations sur les divers sujets qui, dans les rapports du comité, ont trait aux questions qui relèvent de ma compétence. Ces sujets font l'objet des paragraphes 5, 8 et 9 du 8^e rapport du comité, daté du 7 décembre 1964.

Je suis heureux de vous faire parvenir les observations suivantes et, conformément à votre autorisation, je transmets copie de la présente à M. Henderson.

Paragraphe 8 du rapport

Décision en vertu de la Loi sur les pensions

Sous-alinéa (a) sujet: article 25 de la Loi.

Cet article visait à permettre à la Commission canadienne des pensions d'accorder une pension dans le cas où, comme le dit la Loi sur les pensions, le requérant n'était pas autrement habilité à recevoir une telle dotation. Mais avant de rendre une telle décision, la commission doit juger s'il s'agit d'un cas «particulièrement méritoire» comme l'exige la Loi. Cette expression «particulièrement méritoire» a été délibérément laissée indéfinie afin de ne pas restreindre le pouvoir discrétionnaire de la commission. Il va sans dire que toute détermination de cette expression aurait automatiquement pour effet de restreindre de tels pouvoirs discrétionnaires. Si cette phrase était soigneusement définie, je ne doute pas que tôt ou tard des réclamations s'élèveraient auxquelles la commission ne pourrait pas satisfaire à cause de cette détermination même, bien qu'il serait manifeste pour tous les intéressés que la demande méritait d'être favorablement reçue.

Sous-alinéa (b) concernant l'ambiguïté qui règne en vertu du paragraphe (2) de l'article 40 de la Loi.

A mon avis, la seule manière d'appliquer cette recommandation serait d'abroger les articles 37, 26 et 38 de la Loi. Il semblerait également indiqué d'abroger l'article 39 ainsi que deux ou trois autres articles de la Loi sur les pensions avant qu'on puisse se rendre aux exigences de cette recommandation. C'est pourquoi la question revient à décider si l'on doit ou non abroger ces dispositions et c'est là une décision que seul le gouvernement peut prendre. Si ces articles étaient abrogés, aucune pension ne pourrait être versée à, ou relativement à des enfants, et les parents, frères et sœurs dans un état de dépendance n'auraient aucun titre d'admissibilité.

Sous-alinéa (c) concernant l'illogisme apparent dans l'article 38 de la loi.

Section 38(7) of the Pension Act was designed originally to encourage a widowed mother to seek employment, and hence the provision that pension will not be reduced on account of personal earnings. This places the widowed mother in a preferred class as compared to the dependent parent or parents, and again it is a question for Parliament to decide whether these widowed mothers should be given such preferential treatment.

It is worth noting that at the moment these widowed mothers are all well up in years because they must of necessity be the mothers of men who served in World War II. Barring future wars, therefore, these payments are not of a continuing nature.

Subparagraph (d) re a suggestion that a section be added to the Act similar to section 18 of the War Veterans Allowance Act.

In deciding entitlement and the amount of the award granted, the Commission now takes into consideration all aspects of the claim. For instance, if the parent owns a home clear of encumbrance, the amount of pension paid would in most cases be less than if a parent were making substantial mortgage payments or renting. If the property is transferred to a son or other child, and the parent lives with the person to whom the property was transferred, a reduced amount is authorized. It is possible, nevertheless, that there may well be instances where the parent turns property over to a son or daughter for the sole purpose of qualifying for pension under section 38, and under the present terms of the legislation the Commission has no authority to reject such claims so long as the applicant is in a dependent condition, and so long as it is established that the son or daughter whose life was lost did contribute; or would in the opinion of the Commission have contributed, substantially to the support and maintenance of the parent. Again, the question of whether or not the Commission should be given definite authority to reject such claims is one which must be decided by Parliament.

Subparagraph (e) which suggests a reconsideration by the Commission of the legality of its policy with respect to the award of a second pension following the death of a second pensioned child.

The Commission has on several occasions and, as directed by your Committee, will again study it thoroughly.

It should be pointed out, however, that if section 40(1) is to be interpreted as suggested by the Committee in its recommendation, it would not be possible to pay a widow's pension under the following circumstances: A widow loses her husband in World War I, and she is duly pensioned following his death. She later remarries, and the second husband is killed during World War II. The Report of the Committee suggests that section 40(1) should be interpreted to mean that this widow would not be entitled to receive a pension for the loss of her second husband.

The Commission is of the opinion that a dependent parent who has lost two sons is entitled to very special consideration. It is obvious that the intent of section 38 is to provide the maintenance which the dead son or daughter would have provided had he or she lived. If there is evidence to indicate that the second son would have provided this maintenance had he lived, then it seems only

Le paragraphe (7) de l'article 38 de la Loi sur les pensions a été conçu originalement pour inciter une mère veuve à se chercher un emploi, et c'est pourquoi on y trouve des dispositions à l'effet que le montant de la pension ne serait pas réduit à cause des gains qu'elle ferait personnellement. Ceci range la mère veuve dans une catégorie préférentielle comparativement au parent ou parents en état de dépendance et, ici encore, il revient au Parlement de trancher si ces mères veuves devraient faire l'objet d'un traitement préférentiel.

Il convient de noter que ces mères veuves sont toutes présentement d'un certain âge parce qu'elles doivent être les mères d'hommes qui ont fait la deuxième guerre mondiale. Sauf l'éventualité de guerres futures, ces versements ne seront donc pas d'une nature continue.

Sous-alinéa (d) concernant la proposition d'ajouter à la loi un article semblable à l'article 18 de la loi sur les allocations aux anciens combattants.

Dans les décisions concernant l'admissibilité et le montant des pensions, la Commission prend en considération toutes les circonstances de la demande. Par exemple, si le parent possède une maison dépourvue de toute hypothèque, le montant de la pension serait, dans la plupart des cas, moindre que si le parent devait payer un montant substantiel pour son loyer ou l'amortissement de son hypothèque. Si la propriété est transférée à un fils ou à un autre enfant, et que le parent vit avec la personne qui a fait l'objet du transfert de propriété, un montant réduit est autorisé. Il est toutefois possible qu'il se présente des cas où le parent cède sa propriété à un fils ou à une fille aux seules fins de devenir admissible à la pension en vertu de l'article 38 et, aux termes de la présente loi, la Commission n'est pas autorisée à rejeter de telles demandes, tant que le requérant se trouve dans un état de dépendance, et tant qu'il est établi que le fils ou la fille qui sont décédés ont contribué, ou auraient, de l'avis de la Commission, contribué substantiellement à l'entretien et au support du parent. Ici encore, c'est au Parlement qu'il revient de décider si l'on doit conférer à la Commission le pouvoir de rejeter des demandes de ce genre.

Sous-alinéa (e) où l'on suggère à la Commission de remettre à l'étude la légalité de sa politique relative à la dotation d'une seconde pension à la suite de la mort d'un second enfant pensionné.

La Commission a remis à l'étude cette légalité en maintes occasions et, si le Comité le lui ordonne, elle l'étudiera à nouveau.

Il convient de signaler, cependant que, si le paragraphe (1) de l'article 40 doit être interprété de la manière que le Comité le suggère dans sa recommandation, il devient impossible de verser une pension à une veuve dans les conditions suivantes: Si la veuve a perdu son mari au cours de la première guerre mondiale et si elle est dûment pensionnée à la suite de sa mort et si elle se remarie par la suite et que son second mari est tué au cours de la deuxième guerre mondiale. Le rapport du Comité propose d'interpréter le paragraphe (1) de l'article 40 comme voulant que cette veuve ne soit pas admissible à toucher une pension pour la perte de son second mari.

La Commission est d'avis qu'un parent à charge qui a perdu deux fils a droit à une considération très spéciale. Il est évident que l'esprit de l'article 38 vise à prendre les charges que le fils ou la fille décédé aurait prises s'il ou si elle avait vécu. Rien n'indique que le deuxième fils aurait assumé ces responsabilités s'il avait vécu, il n'est que juste et équitable que le parent puisse, au cas où il ou elle

just and equitable that the parent should, in the event that he or she falls into a dependent condition, be equally entitled on account of both sons.

(Sgd.) Roger J. Teillet.

DEPARTMENT OF VETERANS AFFAIRS

OTTAWA 4, Ont.,

May 3, 1968.

Mr. A. M. Henderson,
Auditor General,
Justice Building,
Wellington Street,
Ottawa, Ontario.

Dear Mr. Henderson:

I refer to the observations concerning certain expenditure transactions by this Department which were contained in your Report for the fiscal year 1966-67.

I am pleased to enclose, herewith, comments on these observations by the Chairmen of The Canadian Pension Commission and The War Veterans Allowance Board, as well as appropriate senior officials of the Department.

Yours sincerely,

C. F. Black,
Departmental Secretary.

Encls.

Ottawa 4, March 20, 1968.

The Honourable Roger J. Teillet, M.P.,
Minister of Veterans Affairs,
Ottawa.

Auditor General's Report
Fiscal Year ended March 31st, 1967.

Paragraph 162 on page 94, and Item 23 on page 238 of the Auditor General's Report have, with one exception, been commented upon on several occasions. I refer specifically to the reference to the report of the Woods' Committee in Paragraph 162 on page 94. I am given to understand that this report is now complete in both language, and will be presented to you very shortly.

Comments with respect to the other items raised in the Auditor General's Report are as follows:

Page 238, Item 23—AWARDS UNDER THE PENSION ACT.

Recommendations of the Public Accounts Committee:

(a) that the extent of the powers delegated to the Commission under Section 25 of the Act, "to grant a compassionate pension, allowance or supplementary award in any case that it considers to be specially meritorious" where the applicant is otherwise unqualified to receive such an award, be clarified by defining the term "specially meritorious";

tomberait dans un état de dépendance, être également admissible en raison des deux enfants.

(signé) Roger J. Teillet.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS
COMBATTANTS

Ottawa 4, Ontario

le 3 mai 1968.

M. A. M. Henderson,
Auditeur général,
Édifice de la Justice,
Rue Wellington,
Ottawa, Ontario.

Monsieur,

Je vous transmets les observations relatives à certaines dépenses de ce ministère qui se trouvaient dans votre rapport pour l'année financière 1966-1967.

Je suis heureux d'y ajouter les commentaires faits en marge de ces observations par les présidents de la Commission canadienne des pensions et de la Commission des allocations aux anciens combattants, et par les hauts-fonctionnaires intéressés du ministère.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Le Secrétaire ministériel,
C. F. Black,

Annexes.

Ottawa 4, le 20 mars 1968

L'honorable Roger J. Teillet, député,
Ministre des Affaires des anciens combattants,
Ottawa.

Rapport de l'Auditeur général
Année financière finissant le 31 mars 1967.

Le paragraphe 162, à la page 94 et le poste 23, à la page 233 du rapport de l'Auditeur général ont fait, à une exception près, l'objet d'observations à maintes reprises. Je parle plus particulièrement de l'allusion au comité Woods, qui se trouve au paragraphe 162 de la page 94. On m'a laissé entendre que ce rapport est maintenant disponible dans les deux langues et qu'il vous sera présenté très prochainement.

Les remarques concernant les autres postes mentionnés dans le rapport de l'Auditeur général sont les suivantes:

Page 238, poste 23—décision en vertu de la loi sur les pensions

Recommandations du comité des comptes publics:

(a) que l'étendu des pouvoirs délégués à la Commission en vertu de l'article 25 de la Loi: «accorder une pension, allocation, ou dotation supplémentaire de commisération dans tous les cas qu'elle estime particulièrement méritoires, mais où elle a décidé que le requérant est autrement inhabile à recevoir une telle dotation, soit précisée par une détermination de l'expression «particulièrement méritoire».

COMMENTS:

Section 25 of the Pension Act was designed to make it possible for the Commission to grant a pension to persons where, as mentioned in the Pension Act, the applicant is otherwise unqualified to receive such an award. Before such an award is granted, the Commission must decide that the claim is "specially meritorious" as required by legislation. This term "specially meritorious" was deliberately left undefined in order that the Commission's discretionary authority would in no way be limited. It goes without saying that any definition of this term would unquestionably have the effect of limiting such discretionary authority. If this phrase were carefully defined, I am satisfied that sooner or later claims would arise which because of the definition the Commission would be unable to grant, even though, it might be obvious to all concerned that the claim merited favourable consideration.

(b) that the ambiguity under the Act whereby Section 40(2) appears to contemplate that a pension in respect of death of a member of the forces be limited to a single class of recipient whereas other sections of the Act provide that payments in respect of a death may be made concurrently to a widow (Section 37), children (Section 26) and parents (Section 38), be eliminated,

(c) that the inconsistency apparent under Section 38 of the Pension Act where pensions awarded to widowed mothers under subsection (3) thereof, which requires that the parent must be incapacitated by mental or physical infirmity from earning a livelihood, are by reason of subsection (7) being continued in payment even though the widowed mothers have subsequently been able to undertake full-time employment, be removed;

COMMENTS:

It should be noted that Section 40(1) states that no person shall be awarded more than one pension in respect of death. The Commission has interpreted this to mean that no person shall be awarded more than one pension in respect of any one death. Unless this interpretation is applied, the following situation might well arise: A widow is pensioned because her husband is killed in the service under conditions which make her pensionable. She later remarries a second serviceman and, of course, her widow's pension is discontinued under Section 45(1). She lives with the new husband for a period in excess of five years, and in the sixth or seventh year of their marriage he also dies in the service under conditions which make her pensionable. If Section 40(1) were interpreted to mean that only one pension can be paid a particular person in respect of any and all deaths, as seems to be suggested in the report, then this widow would be disallowed pension because of the death of her second husband. This, I suggest, was not intended by the legislation, and as I say, the Commission has interpreted Section 40(1) to mean that only one pension can be awarded in respect to any one death.

REMARQUES:

L'article 25 de la loi sur les pensions a été conçu en vue de permettre à la Commission d'accorder une pension dans les cas où, aux termes de la loi, le requérant serait autrement inhabile à recevoir une telle dotation. Avant de pouvoir accorder une telle dotation, la Commission doit décider que la réclamation est «particulièrement méritoire», aux termes de la loi. Cette expression «particulièrement méritoire» n'a pas été définie volontairement afin que l'autorité discrétionnaire de la Commission ne soit limitée en aucune façon. Inutile de préciser que toute définition de cette expression aurait sans le moindre doute eu pour conséquence la limitation de cette autorité discrétionnaire. Si l'expression était soigneusement définie, je suis certain que, tôt ou tard, des réclamations seraient présentées auxquelles la Commission, à cause de la définition, ne pourrait pas acquiescer, même s'il était évident pour tous les intéressés que la réclamation aurait mérité un examen favorable.

(b) que l'ambiguïté, aux termes de la loi, par où l'article 40(2) semble prévoir qu'une pension pour cause de mort d'un membre des forces soit limitée à une seule catégorie de bénéficiaires, tandis que les autres articles de la loi prévoient que des paiements pour cause de mort peuvent être faits concurremment à une veuve (article 37), à des enfants (article 26) et à des parents (article 38) soit éliminée;

(c) que la contradiction apparente, en vertu de l'article 38 de la loi sur les pensions, où il est décrété que les pensions accordées aux mères veuves aux termes du paragraphe 3 de cet article qui exige qu'un père ou une mère ou une personne donnant lieu de père ou de mère doit être incapable, par suite d'infirmité mentale ou physique, de gagner sa vie, continuent, en vertu de l'article 7, à être payées, même si les mères veuves ont par la suite été capables de travailler à plein temps, soit supprimée.

COMMENTAIRES:

On remarquera que l'article 40 (1) décrète que nul ne doit recevoir plus d'une pension pour cause de mort. La Commission a interprété cette disposition comme signifiant que nul ne doit recevoir plus d'une pension pour cause de n'importe quelle mort. Si l'on n'applique pas cette interprétation, la situation suivante pourrait bien se produire: une veuve est pensionnée parce que son mari a été tué alors qu'il était en service dans des conditions qui lui donnent droit à une pension. Elle se remarie ensuite à un autre membre des forces et, évidemment, en vertu de l'article 45(1), sa pension de veuve cesse lors du remariage. Elle vit avec son deuxième mari pendant plus de 5 ans et, au cours de la sixième ou septième année de leur mariage, il meurt également en service dans des conditions qui lui donnent droit à une pension. Si l'on interprétait l'article 40 (1) dans le sens que seulement une pension peut être payée à une certaine personne pour cause de n'importe quelle et de toutes les morts, comme le rapport semble le laisser croire, cette veuve alors n'aurait pas droit à une pension pour cause de la mort de son deuxième mari. A mon avis, ce n'est pas le sens prévu par la loi et, comme je l'ai dit, la Commission a interprété l'article 40(1) dans le sens que seulement une pension peut être accordée pour cause de n'importe quelle mort.

Section 40(2) provides that pensions in respect of one death may be awarded to children, parents, brothers or sisters, or divided among several people. When a pensioner dies under circumstances in which pension may be paid to dependants, such pensions are paid to widows and children in accordance with rates set forth in Schedule D of the Pension Act. Pensions are paid to other dependants, such as brothers, sisters, and dependent parents in accordance with Sections 38 and 39 and Schedule B. Or where there is both a legal and a common-law wife, pension may be paid to one or divided between them; and, of course, the maximum payable under Schedule B is the sum which is divided.

Section 38(7) prohibits the reduction of the dependent parent pension paid to a widowed mother because of earnings from personal employment, or on account of her having free lodgings, and so forth. In the case of all other pensions paid under Section 38, all income from whatever source must be considered when such pension payments are under review. This does create an anomaly. The widowed mother who is earning sufficient for maintenance would not be granted a pension upon application, because she is not in a dependent condition. On the other hand, if she were unemployed at the time she applied for a dependant parent pension, and met the other requirements of Section 38, pension would be put in payment; under the provisions of Section 38(7), having been granted a pension, she could then obtain employment at any amount of remuneration and the Commission could not reduce her pension. The Public Accounts Committee suggests that this anomaly should be eliminated. It can only be eliminated by providing that pension can be reduced on account of income from earnings, or in other words, deleting this provision from Section 38(7) of the Pension Act. Section 38(7) was introduced into the Pension Act for the purpose of encouraging widowed mothers to work, and to give them a status under the Act more nearly parallel to that of war widows.

If then, the recommendations under items (b) and (c) of the Public Accounts Committee Report are to be followed, Sections 40(2), 38, and possibly 45, would have to be amended. In the process, a number of dependants, including war widows and widowed mothers, would stand to lose benefits now available to them.

(d) that consideration be given to adding a section to the Pension Act similar to Section 18 of the War Veterans Allowance Act to deal with cases where it appears to the Commission that there has been a deliberate disposal of property for the purpose of qualifying for a dependent parent award.

COMMENTS:

In deciding entitlement and the amount of the award granted, the Commission does take into consideration all aspects of the claim. For instance, if the parent owns a home clear of encumbrance, the amount of pension paid would in most cases be less than if a

L'article 40(2) prévoit que des pensions pour cause de mort peuvent être accordées aux enfants, aux pères et mères, aux frères ou sœurs, ou peuvent être séparées parmi plusieurs personnes. Lorsque des pensionnaires meurent dans des circonstances telles que les pensions peuvent être payées aux personnes qui étaient à leur charge, ces pensions sont payées aux veuves et aux enfants selon les taux établis à l'annexe B de la loi sur les pensions. Des pensions sont payées à d'autres personnes qui étaient à sa charge, tels que les frères, les sœurs, et les parents qui étaient à la charge du membre décédé, aux termes des articles 38 et 39 et de l'annexe B. Dans le cas où il y a une femme légitime et une femme de droit commun, la pension peut être payée à l'une ou séparée entre les deux et, évidemment, la somme maximale payable aux termes de l'annexe B est la somme qui est divisée.

Le paragraphe 7 de l'article 38 interdit la diminution de la pension de parents à charge payée à une mère veuve du fait que son travail personnel lui procure un revenu ou qu'elle est logée gratuitement, etc. Dans le cas de toutes les autres pensions payées au titre de l'article 38, on doit tenir compte de tous les revenus de quelque source que ce soit, lorsque de tels paiements de pension sont à l'étude. Cette mesure crée une anomalie. La mère veuve qui gagne suffisamment pour son entretien ne recevrait pas de pension si elle la demandait, parce qu'elle ne se trouve pas dans une condition de personne à charge. D'autre part, si elle n'était pas employée au moment où elle a fait sa demande de pension en qualité de parent à charge, et si elle a rempli les autres conditions mentionnées à l'article 38, une pension lui serait payée; en vertu des dispositions de l'article 38(7), lorsqu'une pension lui a été accordée, elle pourrait alors obtenir du travail et quelle que soit sa rémunération, la Commission ne pourrait pas diminuer sa pension. Le comité des comptes publics recommande que cette anomalie soit supprimée. Elle ne peut l'être qu'en prévoyant que la pension soit diminuée selon le revenu provenant du travail personnel ou, en d'autres termes, en supprimant la disposition du paragraphe 7 de l'article 38 de la loi sur les pensions. Le paragraphe 7 de l'article 38 a été inséré dans la loi sur les pensions pour encourager les mères veuves à travailler et pour leur donner un statut en vertu de la loi se rapprochant d'avantage de celui des veuves de guerre.

Si les recommandations des articles (b) et (c) du rapport du comité des comptes publics sont observées les articles 40(2), 38 et peut-être 45 devraient être modifiés. Ce faisant, un certain nombre de personnes à charge, y compris des veuves de guerre et des mères veuves, se verraient dans le cas de perdre les avantages dont elles jouissent présentement.

(d) qu'on examine la possibilité d'ajouter un article à la loi sur les pensions, analogue à l'article 18 de la loi sur les allocations aux anciens combattants pour traiter des cas où, selon la Commission, des biens ont été délibérément aliénés dans le but de remplir les conditions pour qu'un parent à charge puisse recevoir une pension.

COMMENTAIRES:

La Commission, lorsqu'elle décide du droit à la pension et du montant de cette pension, tient compte de tous les aspects de la réclamation. Par exemple, si le parent est propriétaire d'une maison libre de toute servitude, le montant de la pension payé serait la

parent were making substantial mortgage payments or renting. If the property is transferred to a son or other child, and the parent lives with the person to whom the property was transferred, a reduced amount is authorized. It is possible, nevertheless, that there may well be instances where the parent turns property over to a son or daughter for the sole purpose of qualifying for pension under Section 38, and under the present terms of the legislation the Commission has no authority to reject such claims so long as the applicant is in a dependent condition, and so long as it is established that the son or daughter whose life was lost did contribute, or would in the opinion of the Commission have contributed, substantially to the support and maintenance of the parent. Again, the question of whether or not the Commission should be given definite authority to reject such claims is one which must be decided by Parliament.

(e) that, having regard for Section 40(1) of the Pension Act which provides that no person shall be awarded more than one pension in respect of death, the Commission reconsider the legality of its decision to permit an award to a dependent parent of a second pension in respect of the death of a child after the rights to a pension awarded in respect of the death of another child have been lost under the terms of Section 45(2) of the Act.

COMMENTS:

This recommendation refers to the case of a widow who lost two sons during World War II. She was put on pension under Section 38(3) because there was evidence to indicate that the first son would have supported her had he lived. She later married, and her maintenance became the responsibility of her new husband. The second husband died some seven or eight years later, leaving the widow in a dependent condition, and pension on behalf of the first son could not be re-instated because of the bar contained in Section 45(2) of the Pension Act. The Commission was of the opinion that had the second deceased son lived, he would have supported his mother, and we accordingly placed pension in payment again under Section 38(3).

The Commission is of the opinion that a dependent parent who has lost two sons is entitled to very special consideration. It is obvious that the intent of Section 38 is to provide maintenance which the dead son or daughter would have provided had he or she lived. If there is evidence to indicate that the second son would have provided this maintenance had he lived, then it seems only just and equitable that the parent should, in the event that he or she falls into a dependent condition, be equally entitled on account of both sons.

Recommendation of the Auditor General: (Paragraphe 162 on page 94)

Clarification of the Pension Act is particularly necessary because the usual checks provided for the protection of the Crown do not operate with respect to it.

plupart du temps moins élevé que dans le cas d'un parent devant rembourser des sommes importantes d'hypothèques ou devant payer un loyer. Si la propriété est transférée à un fils ou autre enfant et que le père ou la mère habite avec la personne à qui on a transféré la propriété, on autorise une somme réduite. Néanmoins, il peut y avoir des cas où le père ou la mère transmet une propriété à un fils ou à une fille dans l'unique but d'avoir droit à la pension en vertu de l'article 33 et, aux termes de la loi actuelle, la Commission n'a pas le pouvoir de rejeter ces demandes tant que le requérant est dans un état de dépendance ou tant qu'il est établi que le fils ou la fille décédé a bien contribué ou, de l'avis de la Commission, aurait contribué dans une mesure importante au soutien du père ou de la mère. Ici encore, c'est le Parlement qui doit décider si l'on devrait ou non accorder à la Commission le pouvoir absolu de rejeter ces demandes.

e) qu'étant donné l'article 40(1) du Régime de pensions du Canada qui prévoit que nul ne doit recevoir plus d'une pension pour cause de mort, la Commission étudie de nouveau la légalité de sa décision d'autoriser l'octroi d'une deuxième pension à un père ou une mère en état de dépendance lorsqu'un enfant meure après que les droits à la pension accordée dans le cas du décès d'un autre enfant auraient été perdus en vertu de l'article 45(2) de la loi.

COMMENTAIRES:

Cette recommandation fait suite au cas d'une veuve qui a perdu deux fils au cours de la deuxième guerre mondiale. On lui a accordé la pension aux termes de l'article 38(3) parce que tout portait à croire que le premier fils aurait subvenu à ses besoins s'il avait vécu. Elle se maria par la suite, et fut prise à charge par son nouveau mari. Le deuxième mari mourut environ sept ou huit ans plus tard, laissant la veuve dans un état de dépendance et la pension accordée au nom du premier fils ne pouvait être rétablie à cause de l'interdiction contenue à l'article 45(2) du Régime de pensions. La Commission était d'avis que si le deuxième fils décédé avait vécu, il aurait subvenu aux besoins de sa mère, et nous avons donc versé la pension à nouveau aux termes de l'article 38(3).

La Commission est d'avis qu'un père ou une mère en état de dépendance qui a perdu deux fils a droit à une attention très spéciale. Il est évident que le but de l'article 38 est de fournir un moyen de subsistance lorsque le fils ou la fille décédé aurait subvenu aux besoins du père ou de la mère, il semble alors seulement équitable que le père ou la mère ait aussi, dans l'éventualité où il ou elle tombe dans un état de dépendance, droit au même soutien que si ses deux fils avaient vécu.

Recommandation de l'Auditeur général: (Paragraphe 162 à la page 94)

Il est particulièrement nécessaire d'apporter des précisions au Régime de pensions parce que les mesures ordinairement prévues pour la protection de la Couronne ne s'appliquent pas à son sujet.

COMMENTS:

In its present form, the Pension Act is designed to give a completely independent Pension Commission full and unrestricted powers to deal with all matters relating to awards under the Act. This was done deliberately by Parliament after many years of experimentation and research regarding the most effective and satisfactory method of dealing with claims for service disability pensions and for pensions for death resulting from service. In other words, Parliament, veteran organizations and the Canadian people seem to have indicated that they do not want the work of the Commission in the adjudication of pension claims to be interfered with in any way.

The Canadian Pension Commission is, by statute, given almost unprecedented discretion in deciding such matters, and the Pension Act is designed to ensure that the Commissioners' hands shall not be tied. Very few sections of the Pension Act have been defined, for the reason that to define is to restrict. As explained in dealing with the suggestion to the effect that the term "specially meritorious" be defined, it would be quite impossible to define this term without also restricting the discretion which the section now gives to the Commission. The question of whether this or any other section of the Pension Act should be restricted by definition is, of course, a matter for Parliament to decide. I should add that it has been tried on occasion, and the net result has been that those receiving pensions for disability or death have invariably lost some benefit which had been available to them prior to the application of the restricting definition.

T. D. Anderson,
Chairman.

Ottawa, Ontario
K1A 0P4

January 17, 1972.

Mr. Alfred D. Hales, M.P.,
Chairman,
Standing Committee on Public Accounts,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.
K1A 0A6

Dear Mr. Hales,

May I refer to your letter of 15 November 1971 to which was attached a copy of the recommendations made to the House by the Public Accounts Committee in its 8th Report, 1964-65, with respect to awards under the Pension Act and to allowances under the War Veterans Allowance Act.

Concerning awards under the Pension Act, I am pleased to enclose herewith copies of the comments made by my predecessor, the Honourable Roger J. Teillet, in letters addressed to the Chairman of the Committee under dates of 3 March 1965 and 21 June 1967.

COMMENTAIRES:

Dans sa formule actuelle, le Régime de pensions est conçu en vue d'accorder à une Commission canadienne des pensions entièrement indépendante des pouvoirs pleins et illimités de traiter de toutes les questions se rattachant aux octrois en vertu de la Loi. Le Parlement a procédé ainsi délibérément après de nombreuses années d'expériences et de recherches sur la façon la plus efficace et satisfaisante de traiter les demandes de pension d'invalidité et les pensions versées à la suite de décès en cours de service. Autrement dit, le Parlement, les associations d'anciens combattants et le peuple canadien semblent avoir fait savoir qu'ils ne veulent pas faire le travail de la Commission et qu'il ne faut pas intervenir de quelque façon que ce soit dans l'adjudication des prestations de pension.

La Loi accorde à la Commission canadienne des pensions un pouvoir presque sans précédent de décider de ces questions et le Régime de pensions est conçu en vue de veiller à ce que les commissaires n'aient pas les mains liées. Un très petit nombre d'articles du régime de pensions ont été définis parce que définir c'est restreindre. Lorsqu'on a donné des explications en réponse à la suggestion selon laquelle il faudrait définir le terme «particulièrement méritoires» on a expliqué qu'il serait impossible de définir ce terme sans restreindre aussi le pouvoir que l'article accorde actuellement à la Commission. Naturellement, il appartient au Parlement de décider si cet article ou n'importe quel autre de la Loi doit être restreint par définition. Je devrais ajouter qu'on a essayé de le faire à l'occasion et que par conséquent ceux qui touchaient des pensions d'invalidité ou des pensions pour décès ont perdu certains avantages auxquels ils avaient eu accès avant l'application de la définition restrictive.

Le président
T. D. Anderson

Ottawa, Ontario
K1A 0P4

Le 17 janvier 1972

M. Alfred D. Hales, député
président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Monsieur,

Permettez-moi de me reporter à votre lettre du 15 novembre 1971 à laquelle était jointe une copie des recommandations faites à la Chambre par le Comité des comptes publics dans son huitième rapport, 1964-1965, au sujet des octrois en vertu du Régime de pension et des allocations versées en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants.

Pour ce qui est des prestations versées en vertu du Régime de pensions, je suis heureux de vous expédier sous ce pli des copies des commentaires faits par mon prédécesseur, l'honorable Roger J. Teillet, dans des lettres adressées au président du comité le 3 mars 1965 et 21 juin 1967.

May I point out, incidentally, that the Standing Committee on Veterans Affairs of the House did not accept recommendation "(a)" to the effect that the term "specially meritorious" as contained in Section 25 (now Section 24) of the Pension Act be defined.

As you are aware, the Woods Committee which was appointed by my predecessor to survey the organization and work of the Canadian Pension Commission, including the interpretation of such sections of the Pension Act as in the opinion of the Committee should be considered, issued its Report on 22 March 1968, and it was tabled in the House.

Subsequently, on 9 September 1969 the Government issued a White Paper on veterans' pensions. Both the Woods Report and the White Paper were studied by the Standing Committee on Veterans Affairs. Finally, Bill C-203, covering amendments to the Pension Act, was approved by Parliament and received Royal Assent on 30 March 1971. You will note that my predecessor indicated in his letter enclosed, that the question of changes of the provisions of the Pension Act referred to are matters to be decided by Parliament. Bill C-203 made a major revision to the Pension Act, but did not change the items as suggested in the 1964-5 Public Accounts of the Report.

I have noted that in his report for the year 1970, the Auditor General has categorized the aforesaid recommendations of your Committee under the heading "Executive has indicated disagreement with recommendations—by letter to the Chairman of the Committee."

With regard to the recommendations made by the Committee on Public Accounts in respect of allowances under the War Veterans Allowance Act, it is noted that the observations made by the Auditor General on the administration of the War Veterans Allowance Act in the "Report of the Auditor General to the House of Commons for the fiscal year ended March 31, 1970" are to be found in Item 173, page 116 of the Report. The Auditor General draws attention to the recommendation in the Public Accounts Committee's Eighth Report 1964-5. The Eighth Report may be found in Appendix 1, Item 12, page 268.

The Eighth Report of the Standing Committee on Public Accounts recommends (a) that cases of deliberate deception be vigorously prosecuted and (b) that the income of a child of a recipient be assessed where the presence of that child is the reason for the award of the married rate to a widow or widower.

With regard to the first recommendation, it has been our experience that the Courts are disposed to be lenient on those recipients who have incurred overpayments of the allowance, and have taken into consideration the fact that the wrongdoer is a veteran who has served his country, that frequently he is advanced in years and he may be impaired in health. We have found that the Courts do not tend to take punitive action for the purpose of making an example of a recipient who has been fraudulent, but generally have decided on a suspended sentence. There is a possibility that an increase in the number of prosecutions resulting in suspended sentences might have, in the long run, an adverse effect on the public image of the Department without having any real deterrent effect.

Soit dit en passant, puis-je vous faire remarquer que le Comité permanent des Affaires des anciens combattants à la Chambre n'a pas accepté la recommandation «(a)» selon laquelle on devait définir «particulièrement méritoires» contenu à l'article 25 paragraphe (maintenant l'article 24) du Régime de pensions.

Comme vous le savez, la Commission Woods qui a été nommée par mon prédécesseur pour mener une enquête sur l'organisation et le travail de la Commission canadienne des pensions, y compris l'interprétation des articles du Régime de pensions qui de l'avis du comité devraient être étudiés, a publié son rapport le 22 mars 1968 et il a été déposé à la Chambre.

Ultérieurement, le 9 septembre 1969, le gouvernement a publié un Livre blanc sur les pensions des anciens combattants. Le Comité permanent des anciens combattants a étudié le rapport Woods et le Livre blanc. Finalement, le Bill C-203 modifiant, la loi sur les pensions, a été adopté par le Parlement et a reçu l'assentiment royal le 30 mars 1971. Vous remarquerez que dans la lettre ci-incluse mon prédécesseur a indiqué que la question des changements mentionnés apportés aux dispositions de la loi sur les pensions doit être tranchée par le Parlement. Le Bill C-203 a fait une révision majeure de la loi sur les pensions, mais il n'a pas apporté aux postes les changements proposés par le Comité des Comptes publics dans son rapport de 1964-1965.

J'ai remarqué que dans son rapport pour l'année 1970, l'auditeur général a placé les recommandations susmentionnées de votre Comité sous la rubrique: Dans une lettre adressée au président du Comité l'exécutif a signifié qu'il ne soucrit pas aux recommandations.»

En ce qui concerne les recommandations du Comité des comptes publics au sujet des allocations versées aux termes de la loi sur les allocations aux anciens combattants, on a signalé que les remarques faites par l'auditeur général sur l'application de la loi sur les allocations aux anciens combattants dans son «rapport à la Chambre des communes pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970,» figure au poste 178, à la page 110 du rapport. L'Auditeur général attire l'attention sur la recommandation formulée par le Comité des comptes publics dans son huitième rapport pour 1964-1965. On peut trouver le texte du huitième rapport à l'appendice 1, article 1, page 268.

Le huitième rapport du comité permanent des Comptes publics recommande, (a) que les cas de fraudes volontaires soient vigoureusement réprimés et (b) que le revenu de l'enfant d'un bénéficiaire doit être évalué lorsque la présence de cet enfant est la raison de l'octroi à un veuf ou à une veuve du taux prévu pour des personnes mariées.

En ce qui concerne la première recommandation, nous avons constaté que les tribunaux sont disposés à l'indulgence envers les bénéficiaires qui ont reçu des versements de l'allocation en exédent et qu'ils ont tenu compte du fait que le coupable a servi son pays, que fréquemment il est assez âgé et qu'il est possible que sa santé soit altérée. Nous avons découvert que les tribunaux n'ont pas tendance à infliger une peine en vue de faire un exemple d'un bénéficiaire qui a fraudé, mais généralement ont décidé d'infliger une condamnation avec sursis. Il est possible que l'accroissement du nombre des poursuites se terminant par un sursis, ait à la longue, un effet néfaste sur l'image que le public se fait du ministère, sans avoir un véritable effet de dissuasion.

Overpayments may also be caused by retroactive awards such as Old Age Security and Guaranteed Income Supplement, and all reasonable steps are taken towards collection. If a veteran is unable to pay the full amount in a lump sum, he is expected to arrange to make monthly payments at a rate that can be considered reasonable in relation to the debt and his ability to pay, until the full amount is liquidated. Moreover, if the debtor does not have sufficient personal property to repay the overpayment, or recovery from continuing income would create financial hardship, he may give a mortgage on his real property in favour of the Crown. This mortgage can be drawn up without charge to the veteran and it usually provides that no demand will be made for payment during the joint lives of the debtor and his wife so long as they, or the survivor of them, continue to occupy the mortgaged premises as a home.

It might also be pointed out that when efforts to have the veteran repay his overpayment have failed the Board may then refer the matter to the Department of Justice. Following an opinion to the effect that he is indebted to the Crown in the calculated amount, action under section 95(1) of the Financial Administration Act is taken providing for deductions from continuing monthly payments such as Old Age Security, disability pensions, Canada Pension Plan, towards recovery of the debt due to the Crown. While recovery action on the part of the Board may not be as dramatic as Court action, the reducing of the allowance payments or other steps to recover the debt, do have a certain salutary effect.

Notwithstanding the foregoing, it is the usual practice of the Board to refer cases involving overpayments caused by fraud, deception or misrepresentation to the Legal Services of the Department of Veterans Affairs (whose solicitors are Department of Justice solicitors seconded to DVA) for their advice as to the feasibility of prosecution.

The report states that the known outstanding overpayments under the War Veterans Allowance Act as at March 31, 1970 stands at 3.9 million dollars. This cumulative total represents the known overpayments still outstanding since the inception of the War Veterans Allowance Act in 1930 and Part XI of the Civilian War Pensions and Allowances Act which became effective February 23, 1962. It is interesting to note that during this forty-year period the veterans, civilians, and their widows and orphans have benefitted by a total expenditure of \$1,390,863,276.16.

It is also worthwhile to note that recoveries effected have resulted in collections as set out hereunder:

Fiscal Year	Amount
1966-67	\$ 876,113
1967-68	1,006,246
1968-69	1,057,398
1969-70	1,085,974

Des paiements excédentaires peuvent également résulter de prestations accordées rétroactivement comme celles de la Pension de la sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, et toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour recouvrer ces sommes. Si un ancien combattant n'est pas en mesure de verser une somme globale pour régler la totalité du montant, il doit prendre des arrangements en vue d'effectuer des versements mensuels à un taux qui peut être considéré acceptable en fonction de la dette et de ses moyens, jusqu'à ce que la totalité du montant ait été remboursé. En outre, si le débiteur ne possède pas de biens personnels suffisants pour rembourser l'excédent, ou que le recouvrement à partir de son revenu courant lui causerait des difficultés financières, il peut accorder une hypothèque sur son bien réel en faveur de la Couronne. Cette hypothèque peut être établie sans qu'il en assume les frais et elle prévoit généralement qu'aucun paiement ne sera exigé tant que le débiteur et son épouse sont en vie et aussi longtemps que le logement hypothéqué demeure leur domicile ou celui du conjoint survivant.

On peut également signaler que lorsque les efforts pour amener l'ancien combattant à rembourser l'excédent ont échoué, la Commission peut alors déférer la question au ministère de la Justice. Après qu'il a été établi qu'il doit à la Couronne le montant calculé, le recouvrement de la dette due à la Couronne est effectué en vertu de l'article 95(1) de la loi sur l'Administration financière prévoyant des retenues sur les versements mensuels réguliers de prestations de pensions de sécurité de la vieillesse, de pensions d'invalidité, et du régime des pensions du Canada. Bien qu'il soit possible que les mesures de recouvrement appliquées par la Commission ne soient pas aussi graves qu'une action en justice, la réduction des versements de l'allocation ou d'autres mesures en vue de recouvrer la somme due, ont un certain effet salutaire.

Nonobstant ce qui précède, habituellement la Commission réfère les cas de paiements excédentaires résultant de fraude, d'abus de confiance ou de fausses déclarations, au service juridique du ministère des Anciens combattants (dont les avocats sont des avocats du ministère de la Justice détachés au ministère des Anciens combattants) pour obtenir leur avis sur la possibilité de poursuites.

Le rapport fait état de ce que le montant connu des paiements excédentaires effectués en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants qui jusqu'au 31 mars 1970 n'avaient pas été remboursés, s'élevaient à 3.9 millions de dollars. Ce total cumulatif représente les paiements excédentaires connus encore impayés depuis l'application de la loi sur l'allocation aux anciens combattants en 1930 et la partie XI de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils qui est entrée en vigueur le 23 février 1962. Il est intéressant de noter que durant cette période de quarante ans des anciens combattants, des civils, leurs veuves et leurs orphelins ont bénéficié d'une dépense totale de 1,390,863,276.16 dollars.

Il serait également utile de noter que les recouvrements effectués ont donné suite aux perceptions susmentionnées:

Année financière	Montant
1966-67	\$ 876,113
1967-68	1,006,246
1968-69	1,057,393
1969-70	1,085,974

The second recommendation of the Eight Report refers to the income of a child, where the presence of the child is the reason for the award of the married rate. In this regard it should be noted that the War Veterans Allowance Act provides allowances for only three types of recipients: veterans, widows and orphans. The presence of a child or children enables a widow or widower to receive the married rate. Children are not recipients under the War Veterans Allowance Act. An orphan is of course a child but is a recipient in his own right. A veteran and his wife may receive the married rate. If they have children no greater allowance may be granted. A widow with one child may receive the married rate. If she has several children, the married rate remains the same. It would require an amendment to the Act to comply with the recommendation. Cases where dependent children are in receipt of significant income are very rare. The income a child is able to earn in employment constitutes very limited personal funds and would in all likelihood be exempt under casual earnings privileges. To assess the earnings or income of an only child of a widow or widower would restrict the efforts of the young person who may be endeavouring to help with his own education expenses such as clothes, fees, books, etc.

As mentioned above there is no provision to include the income of children as assessable income under the War Veterans Allowance Act. The married recipient receiving the married rate and who has several children, is enabled to maintain his children through the wide scope of social assistance and Family Allowance, all of which when awarded for the children, is exempted and is not a part of the veteran's income. I am attaching a photocopy of a letter dated March 25, 1960, signed by Mr. T. T. Taylor, Director of Legal Services, Department of Veterans Affairs, written after Mr. Taylor had consulted with officials of the Department of Justice concerning this question of exempting the income of children. Mr. Taylor's letter states in part:

"The legal effect of Section 3 of the Act, when read in conjunction with Schedule 1A, is that the income only of each of the persons named in class 3 of column I of the schedule must be considered, disregarding the income of such person's child or children."

I trust that the information provided covers all the points mentioned in your letter of November 15, 1971.

Yours sincerely,

Original signed by,
J. E. Dubé

La deuxième recommandation du huitième rapport traite du revenu d'un enfant, dans le cas où la présence d'un enfant constitue la raison pour l'attribution des primes de nuptialité. A cet égard, il faudrait noter que la Loi sur les allocations aux anciens combattants ne prévoit des allocations que pour trois types de bénéficiaires seulement: les anciens combattants, les veuves et les orphelins. La présence d'un ou de plusieurs enfants permet à une veuve ou à un veuf de recevoir la prime de nuptialité. En vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, les enfants ne sont pas prestataires. Un orphelin est évidemment un enfant, mais il est prestataire de son propre chef. Un ancien combattant et son épouse peuvent recevoir la prime de nuptialité. Si ces derniers ont des enfants, on ne peut leur accorder une allocation plus grande. Une veuve ayant un enfant peut recevoir la prime de nuptialité. Si elle a plusieurs enfants, la prime demeure la même. Il faudrait apporter un amendement à la Loi pour qu'elle soit conforme à la recommandation. Les cas où des enfants indépendants reçoivent un revenu important sont très rares. Le revenu qu'un enfant est capable de gagner en travaillant constitue des fonds personnels très limités et serait vraisemblablement exonéré en vertu des privilèges des gains occasionnels. Si l'on imposait les gains ou le revenu de l'enfant unique d'un veuf ou d'une veuve, on réduirait les efforts de la jeune personne qui s'efforce peut-être d'aider à défrayer les coûts de son instruction, tels que le vêtement, les frais, de scolarité les livres, etc.

Tel qu'on le dit ci-dessus, il n'existe aucune disposition qui comprenne le revenu des enfants dans les revenus imposables en vertu de la Loi sur l'allocation aux anciens combattants. Le bénéficiaire marié qui reçoit la prime de nuptialité et qui a plusieurs enfants, a la possibilité de subvenir à leurs besoins par l'entremise d'une gamme variée d'aide sociale et d'allocation familiale qui, lorsqu'accordée aux enfants, est exonérée et ne fait pas partie du revenu d'un ancien combattant. Vous trouverez ci-joint la photocopie d'une lettre du 5 mars 1960, signée par M. T. T. Taylor, directeur des services juridiques, du ministère des Affaires des anciens combattants, écrite après que M. Taylor ait conféré avec des hauts fonctionnaires du ministère de la Justice au sujet de cette question d'exonération du revenu des enfants. La lettre de M. Taylor déclare en partie:

«L'application juridique de l'article 3 de la loi, lorsqu'il est lu conjointement avec le tableau «A», veut que l'on tienne compte uniquement du revenu de chacune des personnes dont le nom figure à la classe 3 de la colonne I du tableau, et que l'on ne fasse aucun cas du revenu de l'enfant ou des enfants d'une telle personne.»

J'espère que ces renseignements traitent tous les points dont il était question dans votre lettre du 15 novembre 1971.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Original signé par
J. E. Dubé.

APPENDIX "C"

Minister of Finance

OTTAWA 4,
October 15, 1969.

Mr. A. D. Hales, M.P.,
Chairman,
Public Accounts Committee,
House of Commons,
OTTAWA 4, Ontario.

Dear Mr. Hales:

In his report for the fiscal year ended March 31, 1968, the Auditor General has again commented in paragraph 89 on the subject of "indirect compensation to chartered banks." In particular he has noted that the Public Accounts Committee had asked the Department of Finance for explanations on three points and that they had not been provided. It may be that, notwithstanding the fact that the wording of Section 93 of the Bank Act was considered by the Committee on Banking and Finance prior to its enactment, the Department is at fault, in not putting in writing its comments on these three points. My purpose in writing at this time is to provide you with the Department's views, as outlined below, on the three points in question.

- (1) why it considers that an amount of \$100 million should be left on deposit with the chartered banks free of interest

The Government holds Canadian dollar balances in accounts with the chartered banks and in accounts with the Bank of Canada. These balances vary considerably over time depending on daily revenue and expenditure patterns and on debt and cash management operations. In line with normal business practice, the Government maintains on deposit with the chartered banks non-interest bearing current balances to meet daily cheque encashments. There are no undertakings to leave specified amounts on deposit. On the other hand, the chartered banks have agreed that they should pay interest on an agreed basis on any amounts in excess of \$100 millions held in these accounts. This arrangement permits the Government to earn interest on investible funds without having to withdraw balances from the banks in order to buy Treasury Bills or other Government of Canada securities or to sell such securities in order to replenish its bank balances. The movement of funds by the Government in such a way could have a disturbing influence on the money market and should be avoided.

- (2) Why, if it considers that the chartered banks should be compensated for the service provided by them to the Government, it has not recommended that subsection (1) of section 93 of the Bank Act, 1953-54, c. 48, be amended to permit this

Subsection (2) of Section 93 of the Bank Act establishes that the banks shall not make a charge on government cheques. This establishes the essential principle in law that the banks may not unilaterally levy charges in connection with the financial operations of government which rely on the facilities of the banking system. Apart from this essential point of principle, there is the further consideration that a system of charges by the chartered banks for each cheque cashed would require a great deal of extra administration both by the banks and by the

APPENDICE «C»

MINISTRE DES FINANCES

OTTAWA 4
Le 15 octobre 1969

Monsieur A. D. Hales, député
Président
Comité des comptes publics
Chambre des communes
OTTAWA 4 (Ont.)

Monsieur,

Dans son rapport pour l'année financière close le 31 mars 1968, l'Auditeur général a encore une fois fait des observations au paragraphe 89 au sujet de la «rétribution indirecte aux banques à charte.» Notamment, il a souligné le fait que le comité des Comptes publics avait demandé au ministère des Finances des explications sur trois points, et qu'elles n'avaient pas été fournies. Il se peut que, nonobstant le fait que le libellé de l'article 93 de la loi sur les banques ait été étudié par le comité des Banques et de la finance avant son adoption, le ministère est en défaut, pour ne pas avoir fait ses observations par écrit sur ces trois points. J'ai donc pour but de vous fournir les opinions du ministère, telles que décrites ci-dessous, sur les trois points en question.

- (1) pourquoi il considère qu'un montant de 100 millions de dollars doit être laissé en dépôt dans les banques à charte sans toucher l'intérêt

Le gouvernement maintient des dépôts de dollars canadiens dans les banques à charte et à la banque du Canada. Ces dépôts varient considérablement avec le temps, selon le revenu quotidien et les rythmes de dépense, ainsi que sur les dettes et les pratiques de gestion numéraires. Conformément à la pratique normale des affaires, le gouvernement maintient dans les banques à charte, des excédents de dépôt pour lesquels il ne touche aucun intérêt, afin de pouvoir rencontrer quotidiennement les encaissements de chèques. Il n'y a aucune entente quant au montant qui doit être laissé en dépôt. D'autre part, les banques à charte ont convenu qu'elles devront payer l'intérêt, sur une base donnée, sur tout montant excédant 100 millions de dollars, maintenus dans ses comptes. Cette entente permet au gouvernement de toucher l'intérêt sur des fonds investissables sans avoir à retirer les excédents des banques afin d'acheter les bons du Trésor ou d'autres valeurs du gouvernement du Canada, ou de vendre de telles valeurs afin de remplir son solde en banque. Un tel mouvement des fonds par le gouvernement aurait une influence perturbatrice sur le marché monétaire et doit donc être évité.

- (2) s'il considère qu'il faut compenser les services rendu par les banques à charte au gouvernement, pourquoi n'a-t-il pas recommandé que l'on modifie le paragraphe (1) de l'article 93 de la loi sur les banques, 1953-1954, c. 48, de façon à autoriser cette compensation.

Le paragraphe (2) de l'article 93 de la loi sur les banques prévoit que les banques ne prélèveront pas de frais sur les chèques du gouvernement. Ceci établit le principe fondamental en droit, à savoir que les banques ne peuvent prélever de frais de façon unilatérale, relativement aux opérations financières du gouvernement qui dépendent des facilités du système bancaire. Outre ce point fondamental du principe, il faut aussi considérer le fait qu'un système de frais imposés par les banques à charte, pour chaque chèque encaissé, nécessiterait une administration

Government, would be inefficient and expensive, and a great nuisance to the public in dealing with the Government. The position of the Department is accordingly that, as the Bank Act provides, the banks should not be permitted to make specific charges on government cheques, and that the Act should not provide that the Government shall make specific compensation to the banks for services in connection with the handling of government cheques.

(3) what other means of compensating the banks for services rendered were considered and why they are being discarded

Taking into account the comments under (1) and (2) above, no specific means of compensating the banks have been considered.

In his Report, the Auditor General also comments—"In our opinion subsection (3) of Section 93 of the Bank Act, 1966-67, c.87, does not provide authority for officers of the Department of Finance to undertake to leave substantial amounts on deposit with the chartered banks without interest." I can only say that this legal interpretation is not in accord with the legal advice we had from the Department of Justice which was considered and acted upon in connection with the amendments to this subsection. The whole purpose of the amendments was to clarify that the new subsection (3) was ample to ensure that subsection (2) did not prevent any arrangement with the banks concerning interest to be paid on any or all deposits of the Government of Canada.

The views of the Public Accounts Committee were brought to the attention of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs during the review by the latter committee in 1966 of the amendments to the Bank Act which included the amendment referred to above. After due deliberation the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs approved the amendment in the form proposed by the Department of Finance and the Department of Justice. The amendment was subsequently passed by Parliament and became law.

I would appreciate it if you would let me know if you find that these comments do not meet the points the Committee had in mind. I am sending a copy of this letter to the Auditor General.

Yours sincerely,

E. J. Benson,
Minister of Finance.

Minister of Finance

Ottawa, Ontario,
K1A 0G5,
January 7, 1972.

Mr. A. D. Hales, M.P.,
Chairman,
The Standing Committee on
Public Accounts,
Room 549-S,
House of Commons,
Ottawa, Ontario,
K1A 0A6.

supplémentaire pour les deux parties en cause, qu'il serait inefficace et coûteux, et qu'il nuirait au public dans ses rapports avec le gouvernement. En conséquence, le ministre a pris la position à savoir que, tel que prévu par la loi sur les banques, les banques ne devraient pas avoir l'autorisation de percevoir des frais spécifiques sur des chèques du gouvernement, et que la loi ne devrait pas prévoir que le gouvernement compense, de façon spécifique, les services rendu par les banques, en ce qui a trait au maniement des chèques de l'État.

(3) quels autres moyens de compenser les services rendus par les banques a-t-on étudiés, et pourquoi rejette-t-on ces solutions possibles?

Si l'on prend en ligne de compte les observations faites aux numéros (1) et (2) qui précèdent, aucun moyen de compenser les services rendus par les banques n'a été étudié.

Dans son rapport, l'Auditeur général observe également—«A notre avis, le paragraphe (3) de l'article 96 de la loi sur les banques, 1966-1967, c. 87, n'habilite pas les hauts fonctionnaires du ministère des finances à décider de maintenir les dépôts importants dans les banques à charte sans toucher d'intérêt.» Je ne puis que dire que cette interprétation juridique n'est pas conforme à l'avis d'un homme de loi que nous a fournir le ministère de la justice, et qui fut étudié et mis à exécution relativement aux amendements apportés à ce paragraphe. Le seul but des amendements explique clairement que le nouveau paragraphe (3) suffit à assurer que le paragraphe (2) n'empêche aucun arrangement pris avec les banques quant à l'intérêt qui doit être versé sur tous les dépôts fait par le gouvernement du Canada.

Les points de vues du Comité des comptes publics ont été porté à l'attention du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques au cours de l'étude qu'à mené ce dernier en 1966 sur les amendements à la loi sur les banques, dont celui mentionné ci-dessus. Après discussions, le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a approuvé l'amendement tel que proposé par le ministère des Finances et celui de la Justice. L'amendement fut ensuite adopté par le Parlement et passa en Loi.

Si vous croyez que ces commentaires ne traitent pas des questions soulevées par le Comité, veuillez avoir l'obligeance de me le faire savoir. J'envoie copie de la présente à l'Auditeur général.

Veuillez agréer, monsieur, mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances
E. J. Benson

Ministre des Finances

Ottawa (Ontario)
K1A 0G5
Le 7 janvier 1972

M. A. D. Hales, député
Président
Comité permanent des
comptes publics
Pièce 549-S
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Dear Mr. Hales:

You indicated in your letter that the Committee is researching all recommendations made to the House since 1947 and you asked to be advised on the action taken on three recommendations which were appended.

2nd Report 1950, Vote Texts that Legislate

Vote wordings are the responsibility of the Treasury Board which, since 1950, has become a separate department with individual ministerial responsibility in the President of the Treasury Board. The recommendation should have been sent directly to the Treasury Board but I understand that it has been overtaken by subsequent events and that the matter has been dealt with in other contexts in the intervening years. Your reference to the Committee's votes to Treasury Board on preparing the wording of votes in its *6th Report 1971* should be directed to the Board.

6th Report 1964-65, Interest Charges on Loans to the National Capital Commission

Decisions on the part of government to proceed by way of loans or expenditure appropriations in respect of certain acquisitions have been and are being taken with a view to safeguard the financial position of Canada and to protect public moneys. Subject to this general consideration, the specific facts and circumstances of each transaction need to be examined on their merits and require periodic review.

With regard to the National Capital Commission, a directive was issued in 1969, effective April 1, 1970 modifying financing procedures. The new procedure provides that loans would only be authorized for the acquisition and development of properties which are to be sold to other users. The sole exception would be for acquisitions of Greenbelt properties (now virtually complete).

6th Report 1964-65, Indirect Compensation to Chartered Banks

In this Recommendation you mention the further comments of the Committee in its *7th Report, 1966-67*. In that Report the Committee asked three questions to which I replied in a letter of October 15, 1969 explaining my position. A copy of this letter is attached for your convenience.

The \$100 million interest-free deposits with the chartered banks follow a normal business practice of maintaining non-interest bearing current balances with the chartered banks to meet daily cheque encashments and in no way represent indirect compensation.

Yours sincerely,

E. J. Benson,
Minister of Finance.

Monsieur le président,

Dans votre lettre vous dites que le comité essaie présentement de retrouver toutes les recommandations faites à la Chambre depuis 1947, et vous demandez qu'on vous fasse connaître les mesures prises à la suite des trois recommandations dont vous avez joint une copie.

2^e Rapport 1950—Libellés des crédits qui font force de loi

Les libellés des crédits relèvent du Conseil du Trésor qui, depuis 1950, est un ministère distinct, placé sous la responsabilité ministérielle du président du Conseil du Trésor. Il aurait fallu envoyer la recommandation directement au Conseil du Trésor, mais on me dit que sa teneur s'est trouvée dépassé à la suite de certains événements ultérieurs, et que la question a été réglée depuis dans un autre contexte. C'est au Conseil qu'il faut faire parvenir la demande du comité quant à la rédaction du libellé des crédits dans le *6^e Rapport 1971* du Conseil du Trésor.

6^e Rapport 1964-1965—Taux d'intérêt sur les prêts accordés à la Commission de la capitale nationale

Le gouvernement a décidé d'accorder des prêts et d'affecter des crédits destinés à certaines acquisitions afin de protéger la situation financière du Canada et les fonds publics. Sous réserve de ces considérations d'ordre général, tous les faits et circonstances particuliers à chaque transaction doivent être étudiés selon leurs mérites et soumis à des révisions périodiques.

Quant à la Commission de la capitale nationale, on a publié en 1969 une directive qui devait entrer en vigueur le premier avril 1970 en vue de modifier les moyens de financement. Selon celle-ci, on n'autorise des prêts que pour l'acquisition et la mise en valeur de propriétés qui doivent être vendues à d'autres usagers. La seule exception serait l'acquisition des propriétés de la zone verte (qui sont maintenant pratiquement toutes achetées).

6^e rapport 1964-1965—Compensation indirecte aux banques à charte

Dans cette recommandation, vous mentionnez les commentaires que le comité a faits dans son *7^e rapport 1966-1967*. Il pose trois questions auxquelles j'ai répondu dans une lettre en date du 15 octobre 1969 qui explique ma position. Vous trouverez ci-joint une copie de cette lettre.

Le dépôt de 100 millions de dollars ne portant pas intérêt auprès des banques à charte est une pratique commerciale courante et ne représente absolument pas une compensation indirecte. Ces comptes courants dans les banques à charte qui ne portent pas intérêt sont destinés à couvrir les chèques encaissés tous les jours.

Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre des Finances
E. J. Benson

APPENDIX "D"

MINISTER OF NATIONAL DEFENCE
CANADA

Ottawa, Ontario
K1A 0H2
29 December, 1971

Mr. Alfred D. Hales, M.P.
Chairman Standing Committee,
on Public Accounts
House of Commons
Ottawa, Ont.

Dear Alf:

Thank you for your letter dated November 15, 1971.

The Department's current position with regard to costing all of its inventory holdings is substantially the same as that indicated in response to the Committee's recommendation to the House in their report for 1964-65. At that time we stated that a new and comprehensive automated system requiring a large computer would be developed. This system, which would integrate logistics control at both wholesale and retail levels and provide both monetary and quantitative data in many forms, would not, however, be a reality for several years.

This extensive and long range program, called the DEVIL program (Development of Integrated Logistics), has been restructured somewhat since its inception in light of budgetary constraints and defence changes. It is still, however, under full-time development.

The program incorporates the supply, maintenance and transportation systems, and is scheduled to reach the introductory phase for implementation by March 1973. This program when completed will provide the full capability for costing inventories recommended by the Committee. It should perhaps be noted that the decision with regard to the computer acquisition was taken only recently, and this had a significant bearing on the systems programming requirement.

Notwithstanding the above, significant progress has been made since 1965 within the ongoing supply system toward ensuring that prices are recorded on acquisition records and individual stock records. This has had beneficial effects from a day to day management standpoint, and will assist materially in transferring costs to the new system. Some capability also exists for costing investments in inventory at selected stockage points but this capability is confined primarily to major depots, where prices for practically all stock items are recorded, and the records are automated. Base and Unit stocks, for the most part, are still under a manually controlled system and must await the implementation of the new system to achieve the required capability for full costing.

On May 29, 1969, you suggested that this item could come off your follow-up list. I trust that with the above report the Committee will concur in your suggestion.

APPENDICE «D»

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
CANADA

Ottawa, (Ontario)
K1A 0K2
le 29 décembre 1971

M. Alfred D. Hales, député
Président du Comité permanent
des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ont).

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 15 novembre 1971.

La position actuelle du ministère face à l'évaluation de toutes ces valeurs d'éventaire est sensiblement la même que celle établie en réponse à une recommandation faite à la Chambre par le comité dans son rapport pour 1964-1965. A cette époque, nous avons dit qu'on mettait au point un nouveau système complètement automatisé nécessitant un gros ordinateur. Ce système comprendrait un contrôle logistique à la fois au niveau de la vente en gros et de celle au détail et fournirait des données monétaires et quantitatives sous plusieurs formes mais ne sera cependant pas réalité avant plusieurs années.

Ce vaste programme à longue échéance, appelé le programme DEVIL (développement de logistique intégré), a été restructuré quelque peu depuis son institution à cause de contraintes budgétaires et de certaines modifications au sein de la Défense. Il est cependant encore en pleine expansion.

Le programme intègre les systèmes d'approvisionnement, d'entretien et de transport et devrait atteindre la phase préliminaire à son implantation avant mars 1973. Lorsque le programme sera terminé, nous pourrions alors évaluer les éventaires tel que l'a recommandé le Comité. Il serait peut-être bon de noter qu'on n'a pris que tout récemment la décision d'acquiescer un ordinateur, et pourtant il était essentiel à la programmation des systèmes.

Nonobstant ce fait, on a fait des progrès importants depuis 1965 dans le système d'approvisionnement afin de s'assurer que les prix soient inscrits sur les reçus et sur les registres des marchandises. Cela a eu de très bonnes conséquences du point de vue de l'administration au jour le jour, et aidera à appliquer les coûts au nouveau système. Il serait également possible d'évaluer les investissements qui figurent à l'inventaire de certains entrepôts, mais on se bornera d'abord à le faire aux plus grands entrepôts où les prix de presque tous les articles en stock sont portés aux dossiers qui sont automatisés, au contraire des stocks entreposés dans la plupart des bases et des unités. Il va falloir attendre l'implantation du nouveau système avant de pouvoir donner une évaluation juste.

Le 29 mai 1969, vous avez suggéré que cette question soit étudiée plus tard. Je pense que le Comité se rendra à votre suggestion quant à cette question compte tenu du rapport ci-dessus.

In your letter you also referred to categories of outstanding recommendation contained on page 3 of the Auditor General's Report for 1970. On examination it has been noted that the references to items (contained in Appendix I) within categories include the following:

- a. No action as yet—Item 5 "Assistance to Province by the Armed Forces in Civil Emergencies".
- b. Executive has indicated disagreement with recommendation—by letter to the Chairman of the Committee—Item 29 "Proposed Removal Allowance".
- c. Progress Being Made—Item 37 "Refit and Improvement of HMCS BONAVENTURE".

As these items were not attached to your letter of 15 November, 1971, it is assumed that the Standing Committee on Public Accounts have satisfied themselves on Items 5, 29 and 37 and these have been removed from your follow-up list.

Yours sincerely,

Donald S. Macdonald

Dans votre lettre, vous faites également allusion aux recommandations de la page 3 du rapport de l'Auditeur général pour 1970. Après examen, on constate que les références (contenues dans l'Appendice I) portent sur:

- a. Aucune mesure prise à ce jour—Poste 5 «Assistance aux provinces des Forces Armées en cas d'urgences civiles».
- b. Le Cabinet s'est déclaré en désaccord avec la recommandation—Par lettre adressée au président du Comité—Poste 29 «Proposition d'allocation de départ».
- c. En voie de réalisation—Poste 37 «Réfection et amélioration du HMCS BONAVENTURE».

Étant donné que vous ne parliez pas de ces postes dans votre lettre du 15 novembre 1971, nous supposons que le Comité permanent des comptes publics s'est déclaré satisfait des postes 5, 29 et 37 et que ceux-ci ont disparu de votre liste d'attente.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Donald S. Macdonald

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Tuesday, June 19, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 3

Le mardi 19 juin 1973

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Public Accounts

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. Alfred D. Hales
Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Blaker	Clermont
Caouette	Crouse
(Charlevoix)	Cullen
Clarke	Darling
(Vancouver Quadra)	Demers

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Tuesday, June 19, 1973

Mr. Blaker replaced Mr. Thomas (*Maisonneuve Rosemont*)

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. Alfred D. Hales
Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Frank	Mather
Gauthier	McKinnon
(Ottawa East)	Nelson
Higson	Stollery
Leblanc (<i>Laurier</i>)	Towers—(19)

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

Le mardi 19 juin 1973

M. Blaker remplace M. Thomas (*Maisonneuve Rosemont*)

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 19, 1973

(4)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 9:40 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Hales, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Blaker, Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crouse, Darling, Dupras, Gauthier (*Ottawa East*), Hales, Leblanc (*Laurier*), Mather, McKinnon, Nelson, Stollery, Towers.

Other Member present: Mr. Schumacher.

Witness: From the Auditor General's Office: Mr. George R. Long, Acting Auditor General.

The Committee resumed consideration of Appendix 1—Recommendations and Observations by the Standing Committee on Public Accounts not yet implemented or dealt with. (*Report of the Auditor General—1972*)

Recommendation No. 6—Indirect Compensation to Chartered Banks.

Agreed—That the Sub-committee to study this Recommendation be composed of the following members: Messrs. Caouette (*Charlevoix*), Clermont, Clarke (*Vancouver Quadra*), Mather, with Mr. Clermont as Chairman.

Ordered—That the Clerk distribute to the Committee for study, copies of the information requested by the Committee from Mr. Picard, President, Canadian Broadcasting Corporation. (*See Minutes of Proceedings, June 12, 1973*)

The Chairman called,

Recommendation No. 8—Awards under the Pensions Act.

Recommendation No. 9—War Veterans Allowances.

After debate thereon,

Agreed—That the Executive has disagreed with the Committee's recommendation.

The Chairman called,

Recommendation No. 10—Amendments to the Customs Act and the Excise Tax Act.

After debate thereon,

Agreed—That progress has been made and action has been partially implemented.

The Chairman called,

Recommendation No. 11—Audit of the Office of the Auditor General.

After debate thereon,

Ordered—That observations and letters respecting—Audit of the Office of the Auditor General—be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "E"*)

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 19 JUIN 1973

(4)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 9 h 40 sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Blaker, Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crouse, Darling, Dupras, Gauthier (*Ottawa-Est*), Hales, Leblanc (*Laurier*), Mather, McKinnon, Nelson, Stollery, Towers.

Autre député présent: M. Schumacher.

Témoin: Du Bureau de l'auditeur général: M. George R. Long, auditeur général suppléant.

Le comité reprend l'étude de l'Appendice 1—Recommandations et observations du Comité permanent des comptes publics non encore mis en œuvre ou auquel le gouvernement n'a pas encore donné suite (*Rapport de l'auditeur général-1972*)

Recommandation n° 6—Indemnité indirecte aux banques à charte.

Il est convenu—que le sous-comité chargé d'étudier cette recommandation soit composé des députés suivants: MM. Caouette (*Charlevoix*), Clermont, Clarke (*Vancouver Quadra*) Mather, avec M. Clermont comme président.

Il est ordonné—Que le greffier distribue au comité pour étude des exemplaires des renseignements demandés à M. Picard, président de la Société Radio-Canada. (*Voir le procès-verbal du 12 juin 1973*)

Le président met en délibération,

La recommandation n° 8—Sommes adjudgées en vertu de la loi sur les pensions.

La recommandation n° 9—Allocations aux anciens combattants.

Après débat,

Il est convenu—Que l'exécutif n'approuve pas la recommandation du comité.

Le président met en délibération

La recommandation n° 10—Modifications à la loi sur les douanes et à la loi sur la taxe d'accise.

Après débat,

Il est convenu—Que des progrès ont été faits et que les mesures adoptées ont été partiellement mises en vigueur.

Le président met en délibération,

La recommandation n° 11—Vérification du bureau de l'auditeur général.

Après débat,

Il est ordonné—Que les observations et les lettres touchant—la vérification du Bureau de l'auditeur général—soient annexées aux procès-verbaux et témoignages du jour. (*Voir Appendice "E"*)

Agreed—That the Executive disagrees with the Committee's recommendation.

The Chairman called,

Recommendation No. 12—Separate Act of Parliament. The Committee is of the opinion that all of the characteristics, duties and functions of the Office of the Auditor General should be set out in a separate Act of Parliament governing this Office instead of being a part of the Financial Administration Act.

After debate thereon, a point of order having been raised to the effect—

That the Committee be allowed to study the Draft bill concerning the office, functions and powers of the Auditor General which the House ordered the Committee to prepare during the Fourth Session, 28th Parliament.

The Chairman deferred his ruling on the acceptability of the question.

On Recommendation No. 13—Standing Committee on Public Accounts.

After debate thereon,

Agreed—That progress has been made.

Recommendation No. 14—Possible loss of Revenue when Goods lose tax-exempt status.

After debate thereon,

Agreed—That progress is being made.

Recommendation No. 15—Drawback paid on Goods destroyed after release from Customs.

And debate arising thereon,

At 10:40 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Il est convenu,—Que l'exécutif n'approuve pas la recommandation du comité.

Le président met en délibération,

La recommandation n° 12—Loi distincte du parlement. Le comité est d'avis que tous les aspects, fonctions et responsabilités du Bureau de l'auditeur général devraient faire l'objet d'une loi distincte du Parlement régissant ce Bureau plutôt que d'être intégrés à la Loi sur l'administration financière.

Après débat, le Règlement est invoqué afin—

Que le comité puisse étudier le projet de bill concernant le bureau, les fonctions et les pouvoirs de l'auditeur général que la Chambre a demandé au comité de rédiger au cours de la quatrième session de la 28^e législature.

Le président retarde sa décision sur la recevabilité de la question.

Recommandation n° 13—Comité permanent des comptes publics.

Après débat,

Il est convenu,—Que des progrès ont été faits.

Recommandation n° 14—Perte possible de revenu lorsque les marchandises cessent d'être exemptées.

Après débat,

Il est convenu,—Que des progrès ont été faits.

Recommandation n° 15—Drawback payé sur les marchandises détruites après leur dédouanement.

Le débat se poursuit et

A 10 h 40, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, June 19, 1973

• 0938

[Texte]

The Chairman: Gentlemen, we shall proceed. We are on page 376 of the Auditor General's 1972 report dealing with recommendations. The French version is on page 398. We are dealing with items 8 and 9, Awards under the Pension Act and War Veterans Allowances.

We have just tabled a letter in connection with this.

Before asking Mr. Long to proceed, perhaps I should report to the Committee that the following members have agreed to act on a subcommittee to deal with the matter concerning the compensation to chartered banks: Mr. Clermont, Mr. Clarke, Mr. Mather and Mr. Caouette. I would ask Mr. Clermont to be the chairman of that committee. I hope they will proceed with their study and report back to the Committee at the earliest opportunity. I believe I will be able to announce that Mr. Adams, who assisted us in research last year, will again be available to assist that committee.

You are also presented with some letters from the CBC concerning the matter of failure of the Crown to remit income tax on behalf of 17 employees. These letters are for your perusal and future report. You will note that there is an error in the first letter, the one signed by Mr. V. F. Davies, dated March 29. In the very first line, it says: "On June 30, 1973". We are not quite that speedy in this Committee. It is June 30, 1972.

Now, Mr. Long, would you proceed.

Mr. G. R. Long (Acting Auditor General): Mr. Chairman, I think I mentioned at the last meeting that recommendations 8 and 9 really have the same remarks applying to them. The Minister of Veterans Affairs has consistently taken the view that these recommendations by the Committee should not be implemented and has, on several occasions, written to the Committee at some length giving his reasons. Although the Minister's letters date back as far as March 3, 1965 none have been dealt with by the Committee. These letters, which should be dealt with in detail if the Committee is to decide whether or not all or some of these recommendations should be withdrawn, are as follows: March 3, 1965, May 3, 1968 and January 17, 1972.

The Chairman: It would appear, Mr. Long, that the department has indicated disagreement with our recommendations.

Mr. Long: That is correct.

The Chairman: So, we will tabulate that one as "the department".

Mr. Long: We consider that Executive.

The Chairman: Executive; that is the same thing. Executive has indicated disagreement with recommendations. That is for recommendations 8 and 9. Recommendation 10—Amendments to the Customs Act and the Excise Tax Act. Mr. Long.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 19 juin 1973

[Interprétation]

Le président: Messieurs, nous allons commencer. Nous sommes à la page 376 du rapport de 1972 de l'Auditeur général, il y est question des recommandations. La traduction française est à la page 398. Nous discuterons des articles 8 et 9 concernant les sommes adjudgées en vertu de la Loi sur la pension ainsi que les allocations aux anciens combattants.

Nous venons de déposer une lettre concernant ces questions.

Avant que M. Long prenne la parole, j'aimerais informer le Comité que certains membres ont consenti à faire partie d'un sous-comité afin d'étudier les questions d'indemnisation des banques à charte. Il s'agit de MM. Clermont, Clarke, Mather et Caouette. Je demanderais à M. Clermont de présider ce comité. J'espère qu'ils étudieront la question pour en faire rapport au Comité le plus rapidement possible. M. Adams, qui nous a aidés dans nos recherches l'année dernière, sera encore disponible pour aider ce Comité.

Nous avons en main des lettres de Radio Canada concernant la Couronne qui n'a pu remettre l'impôt à 17 employés. Ces lettres feront l'objet du rapport à venir. Vous remarquerez qu'il s'est glissé une erreur dans la première lettre, celle signée par M. V. F. Davies et datée du 29 mars. En première ligne vous lirez «le 30 juin 1973». Le Comité ne fonctionne pas à cette vitesse. Il s'agit du 30 juin 1972.

Je vous cède la parole M. Long.

M. G. R. Long (Auditeur général suppléant): Monsieur le président, je crois avoir mentionné à la dernière réunion que les mêmes remarques s'appliquent aux points 8 et 9. Le ministre des Affaires des Anciens combattants a pris position en disant que ces propositions faites par le Comité ne devraient pas être mises en application et à plusieurs occasions vous a donné ses raisons au Comité. Bien que les lettres du ministre remontent au 3 mars 1965, aucune de celles-ci n'a été étudiée par le comité. Ces lettres, qui devraient être étudiées en détail si le Comité décide s'il faut retirer ces recommandations ou certaines d'entre elles sont les suivantes: le 3 mars 1965, le 3 mai 1968 et le 17 janvier 1972.

Le président: Il me semble, monsieur Long, que le ministère ne soit pas d'accord avec nos recommandations.

M. Long: C'est exact.

Le président: Nous présenterons donc celle-ci comme «le ministère»

M. Long: Il s'agit de l'exécutif.

Le président: L'exécutif; c'est la même chose. L'exécutif n'est pas d'accord avec les recommandations 8 et 9, la recommandation 10—amendements à la Loi sur les douanes et à la Loi sur la taxe d'accise. Monsieur Long.

[Text]

Mr. Long: In its Eighth Report, 1964-65, the Committee made four recommendations for amendments to the Customs Act and Excise Tax Act. Three of these recommendations have been implemented, but the fourth, which has actually been a matter of concern for a great many years, is the question of determination of sale price for sales tax purposes.

In an attempt to provide equity in the collection of sales tax the department has been levying the tax on a portion only of the sale price in cases where the manufacturer or wholesaler is selling directly to the consumer. In other words, an attempt is made to avoid, in such circumstances, collecting the sales tax on what might be considered to be retail profits.

As is pointed out in paragraph 167 of our 1972 report this matter was first drawn to the attention of the House of Commons by the Auditor General in 1946 and on January 12, 1956 a sales tax committee, which had been appointed to review and advise upon certain technical questions relating to the administration of the sales tax, stated in its report that:

• 0945

The Act does not appear to authorize the Minister to vary actual selling prices or to impute wholesale prices when they do not exist . . .

The Committee recommended that:

the existing scheme of valuation be continued for the present with statutory sanction. The Public Accounts Committee recommended that the Excise Tax Act be amended accordingly. On November 25, 1970 the Minister of National Revenue advised the Committee by letter that this matter represented a most difficult legal and practical problem on which the department has been working with the Department of Finance for some time.

The Minister again wrote to the Committee on April 20, 1972 along the same line but the Committee has not yet given consideration to either letter.

The Committee may wish to hear from the Deputy Minister of Customs and Excise an explanation as to why it is not possible to provide in the statute an exemption which is now being provided by regulation.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, do we have a copy of the letter that Mr. Long mentioned dated April 20, 1972?

The Chairman: Yes, we have the letter.

Mr. Dupras: Perhaps we should avail ourselves of the suggestion he makes in the letter, that we meet with the Deputy Minister.

The Chairman: Mr. Leblanc, handling your question first, if the letter is available, the Clerk will have it run off and circulated right away.

Mr. Dupras, what was your suggestion?

Mr. Dupras: That we should meet with the Deputy Minister.

The Chairman: This goes back a long time and it is a difficult problem. They find it difficult to put into the statute things they are doing by regulation. We have felt that it could be done, and should be done, and a decision should be reached on this one way or another. We went back to what? Was 1927 the first date?

[Interpretation]

M. Long: Dans le 8^e rapport, 1964-1965, le Comité a fait 4 recommandations pour les amendements à la Loi sur les douanes et à la Loi sur la taxe d'accise. Trois ont été adoptées, mais la quatrième, qui est l'objet de discussions depuis plusieurs années, est celle de la fixation du prix de vente aux fins de la taxe de vente.

Le gouvernement, en essayant d'équilibrer les taxes de vente n'a perçu celle-ci que sur une partie du prix de vente lorsque le fabricant ou le grossiste vend directement au consommateur. Autrement dit, en de telles circonstances, on essaie d'éviter les taxes de vente sur ce qui est considéré comme des profits de détail.

Comme il est souligné au paragraphe 167 de notre rapport de 1972, cette question a été présentée à la Chambre des communes en 1946 par l'Auditeur général, et le 12 janvier 1956 un comité sur la taxe de vente avait été formé afin d'étudier certaines questions techniques concernant l'administration de taxes de vente; le rapport se lit comme suit:

La loi ne semble pas autoriser le ministre à changer les prix de vente actuels ou à établir des prix de vente en gros car ils n'existent pas . . .

Le Comité recommande que:

le plan actuel d'évaluation se continue avec une sanction statutaire. Le Comité des comptes publics recommande que la Loi sur l'impôt indirect soit amendée en conséquence. Le 25 novembre 1970, le ministre du Revenu national a envoyé une lettre au Comité disant que cette question présentait beaucoup de difficultés juridiques sur lesquelles le ministère a travaillé en collaboration avec le ministère des Finances pour quelque temps.

Le ministre a de nouveau écrit au Comité le 20 avril 1972 sur la même question, mais le Comité n'a pas entrepris les décisions à propos de ces deux lettres.

Le Comité voudrait avoir une explication du sous-ministre des Douanes et accises, à savoir s'il n'est pas possible de donner au statut une exemption qui est actuellement régie par un règlement.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, avons-nous une copie de la lettre que M. Long a mentionnée, datée du 20 avril 1972?

Le président: Oui, nous l'avons.

M. Dupras: Peut-être devrions-nous nous conformer à la suggestion faite dans cette lettre et rencontrer le sous-ministre.

Le président: Monsieur Leblanc, à propos de votre première question, la lettre est disponible, le greffier vous la fera parvenir aussitôt que possible.

Monsieur Dupras, quelle était votre suggestion?

M. Dupras: Que nous devrions rencontrer le sous-ministre.

Le président: Cela remonte à fort longtemps et c'est une question délicate. Ils ont certaines difficultés de mettre certaines choses sous forme de loi, qui étaient sous forme de règlement. Nous pensions que cela était possible, et devrait être fait, et nous devrions prendre une décision à ce sujet. Jusqu'à quand sommes-nous revenus en arrière? 1927, est-ce exact?

[Texte]

Mr. Long: The general meeting was 1946, Mr. Chairman.

The Chairman: So it is an old chestnut, and a tough one.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, is the department collecting sales tax on just the wholesale price?

The Chairman: Mr. Crouse, I guess you are asking for a concrete example. Let us take a given product.

Mr. Crouse: Yes, I would like to have it presented to the Committee so that we would have a little better understanding.

The Chairman: Mr. Long will do that.

Mr. Long: It gets quite intricate but I will do the best I can.

Take an article that might be retailed in several ways, a child's wagon for example which has been made in a factory. It probably would be sold to a wholesaler and that wholesaler would supply the various hardware, toy and sporting goods stores with it. In that case the tax would be levied either at the manufacturer's or at the wholesaler's level. I think I am right when I say it could, in the case of an individual product, be at either one of those levels.

But if you were to take somebody retailing direct, like a big mail order house which might manufacture the wagon and sell it direct as retail, and you levied the sales tax at the level of the sales price at which they sell it that would be the retail price, and a wagon marketed in that way would attract a greater amount of tax in dollars than one marketed through the several channels of manufacturer, wholesaler and retailer.

That is about as simple a case as I can think of to try to give you some idea of what the problem is. The department has been trying to bring about the fact that any given article would bring in the same amount of dollars regardless of the way it happens to be marketed.

Mr. Mather: Mr. Chairman, as you said, this is a long-standing situation, first mentioned in 1946, 25 or more years ago. Is there any estimate of the difference in revenue to the government between the allocation of sales tax strictly on the retail level and as the practice has prevailed. I am trying to get at the amount of money that may have been involved or lost to the public treasury in this respect.

• 0950

Mr. Long: I think I could safely say there has not been, Mr. Mather. I do not think anybody seriously takes objection to this way of doing it. I think there is general agreement. The sales tax has been studied by sales tax committees, commissions, and so on, and the committee I refer to in 1956, I think it was, was a committee headed by Mr. Carter, who later, I believe, headed a royal commission on this subject.

The question is simply that the law is not being followed. The Departments of Finance and Customs and Excise are involved in this and they seem to have been unable to comply with the recommendations of the various committees that the law be changed to legalize what is being done.

[Interprétation]

M. Long: L'assemblée générale était en 1946, monsieur le président.

Le président: Ainsi, c'est un très vieux problème difficile à résoudre.

M. Crouse: Monsieur le président, le ministère reçoit-il la taxe de vente seulement sur le prix de vente en gros?

Le président: Monsieur Crouse, je crois que vous demandez un exemple concret. Prenons un produit donné.

M. Crouse: Oui, j'aimerais qu'il soit présenté devant ce Comité pour que tous comprennent mieux.

Le président: M. Long le fera.

M. Long: Cela devient assez compliqué, mais je ferai mon possible.

Prenez un produit qui peut être vendu de plusieurs façons, une voiturette d'enfant, par exemple, qui aurait été construite en usine. Elle serait probablement vendue à un grossiste qui fournirait à son tour diverses quincailleries et magasins d'articles de sport. Dans ce cas, la taxe serait perçue, soit au niveau du manufacturier ou à celui du grossiste. Je crois que j'ai raison quand je dis que dans le cas d'un produit donné, la taxe peut être perçue à l'un ou l'autre de ces deux niveaux.

Mais si quelqu'un la vendait directement au détail, comme une grosse maison de commande postale, qui fabriquerait les voiturettes d'enfant et les vendrait directement au détail, vous percevriez la taxe de vente au niveau du prix de vente auquel ils le vendent, ce serait le prix de détail et une voiture commercialisée de cette façon paierait plus de taxe qu'une voiture commercialisée en passant par le manufacturier, le grossiste et le détaillant.

C'est l'exemple le plus simple que j'aie pu trouver pour essayer de vous faire comprendre ce problème. Le ministère a essayé de dire qu'un article donné rapporterait le même montant d'argent, indépendamment de sa façon d'être commercialisée.

M. Mather: Monsieur le président, comme vous l'avez dit, c'est une situation de longue date, à laquelle on a fait allusion pour la première fois en 1946, il y a 25 ans. Y a-t-il une évaluation de la différence de revenus au gouvernement entre la répartition de la taxe sur les ventes strictement au niveau du détail et la pratique courante. J'essaie de connaître le montant d'argent impliqué ou les pertes du trésor public concernant ce sujet.

M. Long: Je crois que nous pouvons dire qu'il n'y en a pas eu, monsieur Mather. Personne n'a d'objections sérieuses contre cette façon de procéder? Nous avons le consentement de tous. La taxe sur les ventes a été étudiée par un comité, et des commissions et ainsi de suite et ce comité auquel je me suis référé, je crois que c'était en 1956, était présidé par M. Carter, qui par la suite a présidé une commission royale sur ce problème.

La Loi n'est simplement pas respectée. Le ministère des Finances et des Douanes et Accises sont impliqués et ils savent n'avoir pu se conformer aux recommandations des divers comités qui disaient que la Loi devait être changée pour légaliser ce qui avait été fait.

[Text]

Mr. Mather: The question is, therefore, not one of money, it is one of practice, and our Committee is concerned about bringing these departments into line with the law, or the law into line with them.

The Chairman: All right. We will follow Mr. Dupras' suggestion that when the Minister of the Department or the Deputy Minister is before the Committee we take this matter up with them once again, and I think we would be in order to list Number 10 as being partially implemented.

Some hon. Members: Right.

The Chairman: Agreed. We will proceed. Number 11. Audit of the Auditor General. Who audits the Auditor General? In the Treasury Board the system has been that an officer of the public service nominated by the Treasury Board has been auditing the Auditor General. The Committee made a recommendation that the Auditor General be examined by a qualified person nominated by Parliament through its Standing Committee on Public Accounts. This recommendation has not been implemented. I do not know whether Mr. Long would like to add to that or not.

Mr. Long: The Minister of Finance wrote to the Committee on January 26, 1967, informing the Committee that he did not believe any change should be made in the law. This letter has not yet been considered by the Committee.

Mr. Leblanc (Laurier): Do you not have the letter from the President of the Treasury Board to the Chairman of our Committee dated December 9, 1971?

The Chairman: Mr. Leblanc, I think you have put a good thought in our minds; that any letters that deal with any of these recommendations will be ready and before the Committee when we come to each one. Would that be satisfactory?

Mr. Leblanc (Laurier): I quite agree with that, but Mr. Long only mentioned two letters.

Mr. Long: I am sorry, Mr. Leblanc, I do not seem to have had that one on file when I looked at the file.

Mr. Leblanc (Laurier): It was from the Treasury Board to the Chairman of the Committee and it was dated December 9, 1971.

Mr. Long: These are letters to the Committee and I cannot guarantee that we have them all.

Mr. Leblanc (Laurier): All right. I thought I would mention that.

The Chairman: Yes. We have to have this letter.

Mr. Schumacher: Mr. Chairman, if he has the letter, could he read it?

Mr. Leblanc (Laurier): No, I do not have the letter.

Mr. Schumacher: You do not have a copy of it?

Mr. Clermont: I have the letter because, like yourself, I was a member of the Committee on December 9, 1971.

The Chairman: What is the date of the letter, Mr. Clermont?

[Interpretation]

M. Mather: C'est pourquoi, le problème n'est pas un problème d'argent, mais un problème pratique et notre comité se charge de ramener ces ministères en accord avec la loi ou la loi en accord avec eux.

Le président: Très bien. Nous suivrons la suggestion de M. Dupras à savoir que lorsque ce ministère ou le sous-ministre se présentera devant ce comité nous reparlerons de cette question et je crois que nous avons le droit de dire que le numéro 10 est partiellement exécuté.

Des voix: Exact.

Le président: D'accord. Nous continuons. Numéro 11. Examen des cours de l'Auditeur général. Qui a vérifié la comptabilité de l'Auditeur général? Le Conseil du Trésor a nommé un représentant des services publics pour vérifier les comptes de l'Auditeur général. Le Comité a fait une recommandation à l'effet que les comptes de l'Auditeur général soient examinés par une personne qualifiée nommée par le Parlement, c'est-à-dire un comité permanent sur les comptes publics. On n'a pas donné suite à cette recommandation. Je ne sais pas si M. Long voudrait ajouter quelque chose.

M. Long: Le ministre des Finances a écrit au comité le 26 janvier 1967 qu'on ne devrait pas porter de changements à cette loi. Le Comité n'a pas encore étudié cette lettre.

M. Leblanc (Laurier): N'avez-vous pas la lettre envoyée le 9 décembre 1971 par le président du Conseil du Trésor au président de notre Comité?

Le président: Monsieur Leblanc, je crois que vous avez une très bonne idée, que toutes les lettres qui concernent ces recommandations nous soient envoyées au moment voulu. Est-ce satisfaisant?

M. Leblanc (Laurier): Je suis d'accord avec cela, mais M. Long n'a mentionné que deux lettres.

M. Long: Je suis désolé, monsieur Leblanc, mais je n'avais pas cette lettre lorsque j'ai regardé dans mes dossiers.

M. Leblanc (Laurier): Elle venait du Conseil du Trésor et était adressée au président de ce comité, le 9 décembre 1971.

M. Long: Ces lettres sont adressées au comité et je ne peux vous assurer que nous les avons toutes.

M. Leblanc (Laurier): Très bien. J'ai pensé le mentionner.

Le président: Oui. Nous devons avoir cette lettre.

M. Schumacher: Monsieur le président, s'il a cette lettre pourrais-je la lire?

M. Leblanc (Laurier): Non, je n'ai pas cette lettre.

M. Schumacher: Vous n'en avez pas une copie?

M. Clermont: J'ai cette lettre parce que, comme vous-mêmes, j'étais membre de ce comité le 9 décembre 1971.

Le président: Quelle est la date de cette lettre, monsieur Clermont?

[Texte]

Mr. Clermont: The date is December 9, 1971.

The Chairman: Excuse me?

Mr. Clermont: The date of the letter from the Treasury Board is December 9, 1971, and the date of the letter from the Minister of Finance is January 26, 1967. I have copies of both letters, the one from the Minister of Finance, Mr. Mitchell Sharp...

The Chairman: They have them both.

Mr. Clermont: I have them.

The Chairman: The Auditor's office also has them both. Do you want to summarize, Mr. Long, any more than you already have in this connection?

Mr. Long: There is really nothing very much additional to say, Mr. Chairman. As far as we are concerned, anybody that Parliament wants to designate as auditor of our office is quite welcome to the job. We do not have any feelings one way or the other. We feel that we are doing things in the proper way, and we are not afraid of audit from whatever source.

The Chairman: It would be just too bad if you were.

• 0955

Mr. Leblanc (Laurier): Do you think the recommendations of the Committee would improve anything in your Department?

The Chairman: Gentlemen, do we think this would be in the category of...

Mr. Long: Mr. Chairman, the executive disagrees with that recommendation.

Mr. Leblanc (Laurier): Let us put the question another way. Are you satisfied with the way it operates now?

Mr. Long: You might be interested in the background of this. It is a most unusual section, and I think it came about because Mr. Watson Sellar, a former auditor general, used to get tired of the facetious remark, "who audits the auditor general?". So he was instrumental in having this inserted in the Financial Administration Act.

But as I mentioned before the Committee on Estimates, I have never heard it said, "who hires the staff of the Public Service Commission?" or "who classifies the staff of the Treasury Board?"

However, we have no feeling; if the Committee appoints the auditor that would be fine. We just ask that we have an auditor whom we can respect.

Mr. Leblanc (Laurier): You seem to be neutral on the question then.

Mr. Long: I think we have to be.

The Chairman: Apparently, from the letter submitted, the executive disagrees with the Committee's recommendation.

[Interprétation]

M. Clermont: Elle est datée du 9 décembre 1971.

Le président: Pardon?

M. Clermont: La lettre du Conseil du Trésor est datée du 9 décembre 1971 et la date de la lettre du ministre des Finances est le 26 janvier 1967. J'ai des copies des deux lettres, celle du ministre des Finances, M. Mitchell Sharp...

Le président: Ils ont les deux.

M. Clermont: Je les ai.

Le président: Le bureau de l'Auditeur général les a également. Avez-vous l'intention de résumer plus sommairement, monsieur Long, que vous ne l'avez fait?

M. Long: En vérité, je n'ai plus rien à ajouter, monsieur le président. En ce qui nous concerne, le Parlement peut désigner qui il veut en tant qu'auditeur à notre bureau, et nous en serons très heureux. Nous ne penchons ni d'un côté ni de l'autre. Nous croyons que nous faisons les choses correctement et nous ne craignons pas les vérifications.

Le président: Ce serait dommage si vous les craigniez.

M. Leblanc (Laurier): Croyez-vous que les recommandations du Comité seraient en mesure d'améliorer quoi que ce soit dans votre ministère?

Le président: Messieurs, croyons-nous que cela est dans la catégorie de...

M. Long: Monsieur le président, la direction s'oppose à cette recommandation.

M. Leblanc (Laurier): Formulons la question différemment. Êtes-vous satisfaits de la façon dont cela fonctionne maintenant?

M. Long: Vous aimeriez peut-être connaître le fond de la question. C'est assez inhabituel, et je crois que cela s'est produit parce que M. Watson Sellar, ancien Auditeur général, n'appréciait pas tellement la remarque, «qui vérifie l'Auditeur général?» Donc, il a servi à insérer cette clause dans la Loi sur l'administration financière.

Mais comme je l'ai mentionné plus tôt devant le Comité sur les prévisions budgétaires, je n'ai jamais entendu dire, «qui engage le personnel de la Commission de la fonction publique?» ou «qui effectue la classification du personnel du Conseil du Trésor?»

De toute façon, nous n'avons pas de préférence; si le Comité nommait l'Auditeur, nous serions d'accord. Nous voulons d'un auditeur que nous pouvons respecter.

M. Leblanc (Laurier): Vous semblez donc adopter une position neutre sur la question.

M. Long: Je crois que nous devons le faire.

Le président: Selon toute apparence, et d'après la lettre qui nous a été soumise, la direction s'oppose à la recommandation du Comité.

[Text]

12.—separate act of Parliament.

I could say a few words in this connection.

We had considerable discussion on this matter; both in the House and in Committee, many many meetings were spent on it. The last thing that the Committee was asked to do, was to make a recommendation to Parliament on what it felt was the best way to handle the functioning of the Office of the Auditor General.

On March 28, 1972, we recommended to the House that a Committee should be set up, composed of the Law Clerk of the House of Commons, a representative from the Department of Justice and a legal counsel from the Auditor General's Office, to study the whole matter and to put forth a draft bill concerning the Office of the Auditor General.

This committee met all through last summer, and was ready last fall with a draft bill. The draft bill is still in its possession, and has not been referred to this Committee for our study and perusal. I have not seen the draft bill; I do not know anything about it. I hope that it will be referred to this Committee as soon as possible. I think the government has felt that it might be as well not to introduce this subject until after the new auditor general was appointed—which will be on July 1.

That is where the matter rests at the moment. There might be some questions on it; or, Mr. Long, you might wish to add to what I have said. This Committee, this year, preferred to defer comment on it.

Mr. Clermont.

• 1000

M. Clermont: Monsieur le président, le vérificateur général précédent, M. Henderson, dans son rapport pour 1972, a fait des commentaires sur le projet de loi qui a été soumis par le groupe à qui nous avons demandé de le préparer et il découle de ces remarques, que M. Henderson estime que le projet de loi, tel qu'il est présenté, rencontre ses exigences.

The Chairman: Who made a draft of the bill?

Mr. Clermont: According to the former Auditor General's report of 1972, he saw the proposed bill and seemed to be satisfied with that proposed bill.

The Chairman: Right, thank you.

Mr. Crouse, you had a question?

Mr. Crouse: Yes. A question on paragraph 8, page 4 of the 1972 report. It states:

At March 31, 1972, the actual working strength was 268 and at December 31, 1972, it was 282 out of an approved establishment figure for 1972-73 of 302. Thus the Office was short 25 a year ago and remains short 20 today.

Then he goes on to state:

Te responsibility for recruitment has, of course, continued to remain with the Public Service Commission under section 56(4) of the Financial Administration Act which states that:

[Interpretation]

12.—Loi indépendante du Parlement.

J'ai quelques mots à dire à ce sujet.

Nous avons discuté longuement de la question; elle a fait l'objet de plusieurs séances, tant dans la Chambre, qu'au Comité. La dernière chose qu'on a demandée au Comité a été de faire une recommandation au Parlement concernant le bon fonctionnement du bureau de l'Auditeur général.

Le 28 mars 1972, nous avons recommandé à la Chambre de mettre sur pied un comité, composé du greffier de la Chambre des communes, d'un représentant du ministère de la Justice et d'un conseiller juridique du bureau de l'Auditeur général, comité qui aurait pour but d'étudier la question et d'établir un projet de loi concernant le bureau de l'Auditeur général.

Ce comité a siégé tout l'été dernier, et a réussi à achever un projet de loi à l'automne. Ce projet est encore en sa possession, et il ne nous l'a pas présenté pour que nous l'étudions. Je n'ai pas vu le projet de loi; je n'ai aucune notion de ce qu'il peut contenir. J'espère qu'il sera présenté à ce Comité aussitôt que possible. Je crois que le gouvernement a estimé plus opportun de retarder la présentation de ce bill jusqu'à la nomination du nouveau Auditeur général, le 1^{er} juillet.

Voici où en sont les choses. Il y aurait peut-être des questions; ou alors, peut-être que M. Long aimerait ajouter quelques remarques à ce que j'ai dit. Cette année, ce comité a préféré ne pas faire de commentaire à ce sujet.

Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Henderson, the former Auditor General, in his report for 1972, made comments on the bill that was submitted by the group that has drafted it, and according to his comments, Mr. Henderson thinks the actual draft bill meets his requirements.

Le président: Qui a ébauché le projet de loi?

M. Clermont: D'après son rapport pour 1972, l'Auditeur général précédent a vu l'avant-projet de loi et il en a semblé satisfait.

Le président: Bon, merci.

Monsieur Crouse, vous aviez une question?

M. Crouse: Oui. Une question concernant l'alinéa 8, page 4 du rapport pour 1972. Il mentionne:

Au 31 mars 1972, l'effectif réel était de 268 personnes et, au 31 décembre 1972, il était de 282 sur un nombre approuvé de 302 personnes pour 1972-1973. Il manquait donc à l'effectif du Bureau 25 personnes l'année dernière et il en manque encore 20 cette année.

Puis il continue:

La Commission de la Fonction publique continue d'avoir la responsabilité du recrutement, en vertu de l'article 56(4) de la Loi sur l'administration financière qui stipule que:

[Texte]

Such officers and employees as are necessary to enable the Auditor General to perform his duties shall be appointed in accordance with the Public Service Employment Act.

My question, Mr. Chairman, is: with the obvious need of the Auditor General's department for the recommended establishment figure of 302, and the fact that they were operating 20 short, is there any explanation for the public service employment people not being able to provide the department with suitable staff? What explanation, Mr. Long, can you give for this loss of staff?

The Chairman: Mr. Crouse, I think I would like to rule on your question. It really deals with the matters that will be in the draft report concerning the Office of the Auditor General and I am afraid if we open up that line of questioning we will get into quite a long series of questions. Unless the Committee wishes to do that, I would recommend that we not ask that question at the moment because there would be many other to follow if we do. Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: I am sorry, Mr. Crouse, but the opportunity will come when we have the draft bill before us.

Mr. Crouse: All right, Mr. Chairman.

The Chairman: Number 13.

Mr. Long: Mr. Chairman, may I ask a question on the draft bill?

The Chairman: Yes.

Mr. Long: I have been wondering where this is. I know that a lot of work was done on it and I understood that it was to be submitted to the Committee. Did I understand you to say that you have not seen it; that the Committee has not received it?

The Chairman: No, the Committee has not received the bill nor have I seen it, and the Committee agreed at one of our meetings, two meetings ago, that we would defer any action on it until the new Auditor General has taken his position. At that time, I would think that the Committee would be in a position to ask for the bill to be presented to them.

Mr. Long: But is the committee of three not under instruction to submit this to the Public Accounts Committee?

The Chairman: Yes.

Mr. Long: I can understand deferring action but I cannot understand the committee of three not reporting.

Mr. Clermont: That was in another session, sir.

The Chairman: Yes, it was in another session.

Mr. Clermont: We have no more orders. Everything went out when Parliament was dissolved last fall.

Mr. Long: I can understand that, about what you might deal with; but where is the bill now?

[Interprétation]

Sont nommés, selon la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, les fonctionnaires et employés nécessaires pour permettre à l'auditeur général d'accomplir ses fonctions.

Monsieur le président, voici ma question: en raison du fait que le Bureau du Vérificateur général a un besoin évident d'un personnel s'élevant à 302 personnes, et étant donné qu'il fonctionnait avec 20 personnes en moins, pour quelle raison les responsables de l'emploi dans le Service public n'ont-ils pu fournir au Ministère un personnel adéquat? Monsieur Long, comment pouvez-vous expliquer ce manque de personnel?

Le président: Monsieur Crouse, je regrette de devoir rejeter votre question. Elle a plutôt trait aux problèmes qui se trouvent dans le rapport concernant le Bureau du Vérificateur général et je crains que cette nouvelle question n'en entraîne plusieurs autres. A moins que le Comité ne soit pas d'accord, je recommanderais de laisser cette question de côté pour le moment, parce qu'elle entraînerait plusieurs autres. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Je regrette, monsieur Crouse, mais nous aurons probablement l'occasion d'avoir l'avant-projet en main.

M. Crouse: C'est bon, monsieur le président.

Le président: Numéro 13.

M. Long: Monsieur le président, puis-je poser une question sur l'avant-projet?

Le président: Oui.

M. Long: Je me demande où il est rendu. Je sais qu'on y a travaillé énormément et on m'a dit qu'il serait soumis au Comité. Si j'ai bien compris, vous ne l'avez pas encore vu; le Comité ne l'a pas encore reçu?

Le président: Non, le Comité n'a pas encore reçu le bill et je ne l'ai pas eu, et le Comité a décidé, lors de notre avant-dernière séance, de retarder toute décision avant que le nouveau Vérificateur général n'ait émis d'opinion. A ce moment-là, je crois que le Comité pourrait demander que le bill lui soit présenté.

M. Long: Mais ce comité-là ne doit-il pas soumettre le projet au Comité des comptes publics?

Le président: Oui.

M. Long: Je comprends que nous retardions notre étude, mais je ne comprends pas le silence du Comité des trois.

M. Clermont: Monsieur, c'était lors d'une autre séance.

Le président: Oui, c'était lors d'une autre séance.

M. Clermont: Nous n'avons plus d'ordre. Tout a été éliminé lors de la dissolution du Parlement l'automne dernier.

M. Long: Je comprends; mais où est le projet présentement?

[Text]

An hon. Member: We do not know.

Mr. Schumacher: You have to . . .

The Chairman: Wait a minute. Order, please. We cannot record this if everybody is going to talk.

Mr. Long is asking the Chair a question.

Mr. Long: Should we not be chasing up this committee to get the report in that they were instructed to get in? In our case, anyway, I have to approve payment of accounts for doing this work. I do not like paying accounts if there has been no report submitted.

• 1005

The Chairman: I was instructed by this Committee to defer any action on that bill until after July 1; after July 1, we can open the matter for discussion. Agreed? Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, you were instructed by whom? The Committee made that recommendation?

The Chairman: Yes.

Mr. Crouse: I missed that point. We instructed you not to take action, is that right?

The Chairman: Yes. I shall read it again. Tuesday, June 12, 1973, the steering committee . . .

that the Committee defer comment on the proposed Auditor General's Act until the new Auditor General has assumed his position.

Mr. Crouse: I am not disagreeing with the recommendation of the steering committee, but could we not ask for this new draft legislation that has been prepared, so that we should have an opportunity to study it? Then, when the new Auditor General can come before the Committee we should be in a better position to discuss it. I see nothing wrong with asking for a copy of it at this time so that we can examine it.

The Chairman: Mr. Mather.

Mr. Mather: I think the recommendation of the steering committee, as approved by this Committee, was that the Committee defer comment on that bill. I think there is no thought on our side, at this time, of commenting on the bill. But if we had access to it, as members of the general Committee, it might save us time in the long run, and it could do no harm if no action was taken on it except for our information.

The Chairman: Much and all as I should like to see the draft bill, I think this is the situation: At the last session of Parliament, this Committee recommended that that committee be set up, prepare a draft bill and report back to the Committee as soon as possible. That session is over and gone. We are now in a new session of Parliament and we have not had terms of reference from Parliament to receive or discuss that draft bill. On that basis, this Committee is not in a position to proceed. If I am wrong in my interpretation, please correct me.

[Interpretation]

Une voix: Nous ne le savons pas.

M. Schumacher: Vous devez . . .

Le président: Un moment. A l'ordre, s'il vous plaît. Nous ne pouvons enregistrer si tout le monde parle en même temps.

La parole est à M. Long.

M. Long: Ne devrions-nous pas exiger que le comité en question remette le rapport comme on lui avait demandé de le faire? En ce qui nous concerne, de toute façon, je dois approuver les comptes pour ce travail. Je n'aime pas payer de comptes lorsque aucun rapport n'a été soumis.

Le président: Ce Comité m'a demandé de retarder toute décision concernant le projet jusqu'au 1^{er} juillet; après le premier juillet, nous pouvons commencer à discuter de la question. D'accord? Monsieur Crouse.

M. Crouse: Monsieur le président, qui vous a fait ces recommandations? C'est le Comité qui a fait ces recommandations?

Le président: Oui.

M. Crouse: Je n'étais pas au courant. Nous vous avons recommandé de retarder la décision, n'est-ce pas?

Le président: Oui, je peux le relire. Mardi 12 juin 1973, le Comité directeur . . .

que le Comité retarde toute décision concernant projet de Loi sur l'Auditeur général jusqu'à ce que le nouvel Auditeur général soit entré en fonctions.

M. Crouse: Je ne m'oppose pas à la recommandation du Comité directeur, mais ne pourrions-nous pas obtenir ce projet, afin de pouvoir l'étudier? Ainsi, lorsque le nouvel Auditeur général comparaitra devant le Comité, nous serons mieux placés pour en discuter. Je ne vois vraiment pas pourquoi nous ne pourrions demander un exemplaire afin de pouvoir l'étudier.

Le président: Monsieur Mather.

M. Mather: Je crois que la recommandation du comité directeur, telle qu'elle a été approuvée par ce Comité, demandait qu'il y ait un délai concernant l'appréciation de ce projet. En ce qui nous concerne, nous ne voulons pas prendre de décision concernant le projet, pour le moment. Mais si nous pouvions l'étudier, cela nous sauverait du temps, et il n'y aurait vraiment pas de mal si on ne le faisait que du point de vue information, sans prendre de décision.

Le président: Bien que j'aimerais voir l'avant-projet autant que vous, voici la situation: lors de la dernière session du Parlement, nous avons recommandé que le Comité en question soit établi, qu'il ébauche un avant-projet et qu'il nous en fasse rapport aussitôt que possible. Cette session est maintenant terminée. La nouvelle session parlementaire est présentement terminée, et le Parlement ne nous a pas donné l'autorisation de recevoir ou d'étudier cet avant-projet. Donc, notre Comité n'est pas en mesure de prendre de décision. Si mon interprétation est fautive, corrigez-moi s'il vous plaît.

[Texte]

Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Regarding the point of procedure; that subcommittee report on June 12, 1973, was concurred in by the entire Committee here. We made the decision at that time. That is it.

The Chairman: Mr. Long.

Mr. Long: Mr. Chairman, I am disturbed. I think I have approved payment of some money for the development of this bill; it shocks me if I have paid for something we have not got. This Committee receives correspondence. There is letter, after letter, after letter, written by departments to the Chairman of the Public Accounts Committee when there was no committee in effect. I had assumed that they were coming to the Clerk of the Committee, and that they were available on committee files as soon as the Committee was appointed. What happens if there are still additional charges? Do I pay them or do I not pay them?

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, might I make one further comment? In the previous Auditor General's statement, on page 6, he says:

Meanwhile, I have had an opportunity to examine the committee's proposals and I am pleased to advise the House that they meet the objectives I have sought for so long. I consider the draft bill in the form proposed to be highly satisfactory and have no hesitation in commending it to the Public Accounts Committee and to the House.

It seems to me that we should be quite in order to ask that the draft bill be tabled for our consideration. I am not asking that action be taken on it until the period mentioned by the Chair, but I can see no harm in its being tabled. This would satisfy Mr. Long's objection to the fact that he has expended funds for something which he does not really know is in being or not.

Mr. Long: I have been told it is not, that the report has not been made.

• 1010

The Chairman: We have some questioners, Mr. McKinnon, Mr. Leblanc and the Mr. Dupras. Mr. McKinnon.

Mr. McKinnon: Mr. Chairman, there must have been precedence for this. Surely when Parliament's session ends there must be several half-completed projects of committees. They surely cannot be oaid on a daily basis up to the day the session ends. I would be surprised that you would have difficulty in paying that. Secondly I would think we should reconstitute a committee to carry on with this draft bill from whatever state it is in right now. We should legalize a new committee.

Mr. Schumacher: Mr. Chairman, could I ask for some information?

The Chairman: No. Just a minute. We will take it in order here. Have you finished, Mr. McKinnon?

Mr. McKinnon: Yes.

The Chairman: We will have Mr. Leblanc and Mr. Dupras and then we will come to Mr. Schumacher.

Mr. Clermont: I am sorry, sir, but I have raised my hand on different occasions.

[Interprétation]

Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): En ce qui concerne un point de procédure: ce rapport du sous-comité fait le 12 juin 1973, a été approuvé par tout le Comité ici présent. Nous avons pris la décision à ce moment-là et elle demeure.

Le président: Monsieur Long.

M. Long: Monsieur le président, quelque chose me préoccupe. J'ai approuvé le paiement d'une certaine somme d'argent pour la mise au point de ce projet; je regrette d'avoir payé quelque chose que nous n'avons pas. Ce Comité reçoit beaucoup de courrier. Le président du Comité des comptes publics a reçu un très grand nombre de lettres de divers ministères alors qu'en fait, il n'y avait pas de Comité. J'ai pensé que ces lettres parvenaient au greffier du Comité, et qu'elles seraient disponibles dans nos dossiers une fois le Comité établi. Qu'arriverait-il s'il y a des frais supplémentaires? Dois-je payer ou non?

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, puis-je faire une autre remarque? Dans sa déclaration, l'Auditeur général précédent mentionne, en page 6:

J'ai eu entre-temps l'occasion d'examiner les propositions du comité de rédaction et je suis heureux d'informer la Chambre que ces propositions sont conformes aux objectifs que je défends depuis si longtemps. J'estime que le projet de bill, sous sa forme proposée, est très satisfaisant et je n'hésite pas à le recommander au Comité des comptes publics et à la Chambre.

Il me semble que nous sommes en droit de demander que l'avant-projet nous soit présenté. Je ne veux pas que nous prenions de décision avant la date mentionnée par le président, mais je ne vois pas de mal à ce que nous l'étudiions. Cela répondrait aux objections de M. Long lorsqu'il dit qu'il a dépensé de l'argent pour quelque chose dont il ne connaît pas l'existence.

M. Long: On m'a dit que le rapport n'avait pas été fait.

Le président: MM. McKinnon, Leblanc, Dupras ont des questions à poser. Monsieur McKinnon.

M. McKinnon: Monsieur le président, il y a sûrement un précédent à cela. A la fin d'une session parlementaire, il y a plusieurs projets de comités qui sont en cours. Ils ne peuvent sûrement pas être payés sur une base quotidienne jusqu'au dernier jour de la session. Je serais surpris si vous aviez des difficultés à payer cela. Deuxièmement, je crois que nous devrions nommer un nouveau comité pour reprendre l'ébauche de cet avant-projet au point où il en est présentement. Nous devrions créer un nouveau comité.

M. Schumacher: Monsieur le président, pourrais-je avoir quelques renseignements?

Le président: Non, une minute. Nous allons procéder dans l'ordre. Avez-vous terminé, monsieur McKinnon?

M. McKinnon: Oui.

Le président: Nous allons entendre M. Leblanc et M. Dupras, puis ce sera au tour de M. Schumacher.

M. Clermont: Je regrette, monsieur, mais j'ai levé la main à diverses reprises.

[Text]

The Chairman: Well, you now have the floor.

Mr. Clermont: No, it is all right. I will wait until after the others.

The Chairman: All right. Mr. Dupras.

Mr. Dupras: There is a point towards the end of Recommendation No. 8, Mr. Chairman. I have the French version. Perhaps I could ask my neighbour to let me have the English version.

The Chairman: Just what page are you on?

Mr. Dupras: Page 6. In reference to this draft bill, it says:

Meanwhile, I have had an opportunity to examine the committee's proposals and I am pleased to advise the House that they meet the objectives I have sought for so long.

That means that Mr. Henderson was familiar with the object of the proposed bill. He has had a copy in his possession and he has seen it. I cannot understand your point.

Mr. Long: Mr. Chairman, my point is that you have said that this Committee has not received a report from the committee of three lawyers who were to draft this bill. I know they have done work on it. But if any department is to pay for a report and get nothing, we are certainly going to report it. I do not like being in that position myself.

The Chairman: Let me follow your remarks, Mr. Long. You have paid the people who operated on this?

Mr. Long: Our lawyer has to be paid. The others are public servants, of course, so I think probably it is only our lawyer. I have to check this out but I believe that some payment has been made. I believe it is possible there may be additional charges to be paid, but usually we ask that the job be completed before we complete payment.

The Chairman: You had the right to pay your lawyer on behalf of the Auditor General because this Committee authorized his appointment.

Mr. Long: But they also required him to make a report.

The Chairman: They authorized that committee to make a report.

Mr. Long: Yes, the three of them.

The Chairman: Mr. Schumacher and then Mr. Nelson.

Mr. Schumacher: I guess I have answered my own point, Mr. Chairman, by examining the report. There appears to have been a special reference from the House to us asking us to undertake this work.

The Chairman: Thank you. Mr. Nelson.

Mr. Nelson: I just want to clarify my understanding. As I understand it, there is a draft report in existence.

The Chairman: A draft bill.

Mr. Nelson: A draft bill, and the recommendation of the steering committee is that it be considered after July 1, after the Auditor General takes office. Am I right?

[Interpretation]

Le président: Bien, vous avez maintenant la parole.

M. Clermont: Non, c'est bon. Je passerai après les autres.

Le président: D'accord. Monsieur Dupras.

M. Dupras: Monsieur le président, il y a un point vers la fin de la recommandation n° 8. Je possède la version française. Je pourrais peut-être demander à mon voisin de me prêter la version anglaise.

Le président: A quelle page êtes-vous?

M. Dupras: A la six. En référant à cet avant-projet de loi, on mentionne:

J'ai eu entre-temps, l'occasion d'examiner les propositions du comité de rédaction et je suis heureux d'informer la Chambre que ces propositions sont conformes aux objectifs que je défends depuis si longtemps.

Cela signifie que M. Henderson connaissait l'objectif de l'avant-projet. Il en a eu un exemplaire en main. Je ne comprends pas votre intervention.

M. Long: Monsieur le président, vous avez dit que ce comité n'avait pas reçu de rapport provenant du comité de trois avocats qui avaient procédé à l'ébauche du bill. Et je sais qu'ils ont travaillé sur le projet. Mais si un ministère paie pour un rapport et n'obtient rien, nous devons certainement en faire mention. Je n'aime pas être dans cette position non plus.

Le président: Laissez-moi reprendre vos commentaires, monsieur Long. Vous avez payé les personnes qui ont travaillé à ce projet?

M. Long: Notre avocat doit être payé. Les autres sont des fonctionnaires, donc cela se limite à notre avocat. Je vais vérifier, mais je crois qu'un certain paiement a été fait. Il y aura peut-être des frais supplémentaires, mais, en général nous attendons la fin d'un travail avant de terminer les versements.

Le président: Vous étiez en droit de payer votre avocat au nom de l'auditeur général parce que ce comité avait approuvé son choix.

M. Long: Mais ils lui ont également demandé de faire un rapport.

Le président: Ils ont donné au comité l'autorisation de faire un rapport.

M. Long: Oui, les trois.

Le président: M. Schumacher, puis M. Nelson.

M. Schumacher: Je crois que j'ai répondu à ma question, monsieur le président, en étudiant le rapport. Il semble que la Chambre nous ait demandé spécialement d'entreprendre ce travail.

Le président: Merci. Monsieur Nelson.

M. Nelson: Je ne veux que vérifier si j'ai bien compris. Il y a bel et bien un avant-projet qui a été ébauché.

Le président: Un avant-projet de loi.

M. Nelson: Un avant-projet de loi, et d'après la recommandation du comité directeur, il doit être étudié après le premier juillet, lorsque le vérificateur général sera entré en fonction. Est-ce exact?

[Texte]

The Chairman: Yes, but we would have to ask for terms of reference from Parliament to do it, because we are in a new session.

Mr. Leblanc (Laurier): It is a matter of procedure. You have to make a report and then ask for concurrence in your report. That report would bring your reference to you. You could make your report mentioning that you would like that draft bill to be referred to us and the report concurred in. That would be the procedure, but now that we have disposed of it in our Committee I do not see why we are coming back to it.

The Chairman: After July 1 I will ask this Committee to give me the authority to ask for reference from Parliament to study that bill.

Mr. Leblanc (Laurier): That would be the regular procedure.

Mr. Long: But, Mr. Chairman, does your remark stand, that no report has come from that committee of three?

The Chairman: To this Committee? That is right.

• 1015

Mr. Long: They were under instructions to report to this Committee, I believe.

The Chairman: That is right—in the last session of Parliament, but the fact that we are now in another session of Parliament, we start all over again and ask for new terms of reference.

Mr. Long: I understand the reference, Mr. Chairman. I do not understand the session of Parliament affecting this Committee in doing the assignment that was given to them.

Mr. Chairman: Mr. Crouse, and Mr. Leblanc.

Mr. Crouse: On page 5 at the bottom of the page, and I am reading from the report:

That the Chairman of the Committee be authorized to seek assistance from the Auditor General of Canada, the Department of Justice and both Houses of Parliament to prepare a draft bill concerning the office, functions and powers of the Auditor General, such draft bill to be presented to this Committee by October 1, 1972 or at the earliest opportunity thereafter if the Committee is not then sitting.

It seems to me that that would cover the point in question and that we should now ask for it. It is not our fault that it is not available. We have every authority, I would believe, to ask for it under that section.

The Chairman: Mr. Crouse, I would like to be able to agree, but the fact that that session is concluded and we are now in a new session, we have to ask for it over again. Everything dies with the last session, in my interpretation.

An hon. Member: Bills die.

The Chairman: Bills die and so on. Now Mr. Clermont.

M. Clermont: Voici, monsieur le président, c'est plus qu'une session, c'est un nouveau Parlement. A la dernière session du 28^e Parlement, le Comité a autorisé la formation d'un comité, ce qui a été fait. Alors, comme M. McKinnon l'a prétendu, et vous-même, monsieur le président l'avez appuyé, je crois que le bureau du Vérificateur général est autorisé à payer les dépenses de leur conseiller juridique et un exemplaire des procès-verbaux de la séance de ce Comité devrait être envoyé au greffier de la Chambre des

[Interprétation]

Le président: Oui. Mais nous devons d'abord demander la permission au Parlement, parce que c'est une nouvelle session.

M. Leblanc (Laurier): Ce n'est qu'une question de procédure. Vous faites d'abord le rapport et ensuite vous demandez l'approbation. Ce rapport vous donnerait l'autorisation. Dans votre rapport, vous pourriez mentionner que vous aimeriez que l'avant-projet nous soit remis et que le rapport soit approuvé. Telle serait la procédure, mais maintenant que nous en avons discuté dans notre comité, je ne vois aucune raison d'y revenir.

Le président: Après le premier juillet, je demanderai à ce comité de me donner l'autorisation de demander au Parlement d'étudier le projet.

M. Leblanc (Laurier): Ce serait la procédure normale.

M. Long: Mais, monsieur le président, c'est bien vrai que le comité en question n'a pas remis de rapport?

Le président: A ce comité? C'est vrai.

M. Long: Ils faisaient partie des recommandations qu'on devait faire à ce Comité, je crois.

Le président: C'est juste. Lors de la dernière session parlementaire. Mais le fait est que nous sommes maintenant dans une autre session parlementaire. Nous allons recommencer encore et demander de nouveaux termes de renvoi.

M. Long: Je comprends le renvoi, monsieur le président. Cependant, je ne vois pas pourquoi la session parlementaire pourrait changer le travail qu'on avait donné à ce Comité.

Le président: Monsieur Crouse, et monsieur Leblanc.

M. Crouse: Prenons le rapport à la page 5, au bas de la page:

Que le président de ce Comité soit autorisé à solliciter l'aide de l'Auditeur général du Canada, du ministère de la Justice et des deux chambres du Parlement pour la préparation d'un projet de bill concernant les fonctions et les pouvoirs de l'Auditeur général et que ce bill soit présenté au Comité d'ici le 1^{er} octobre 1972 ou le plus tôt possible après si le Comité ne se réunit pas à cette époque.

Il me semble que cela couvrirait ce point en question et que nous devrions le demander. En vertu de cet article, je crois que nous avons le droit de le demander.

Le président: Monsieur Crouse, j'aimerais vous approuver, Mais le fait est que la session est terminée et que nous sommes maintenant dans une nouvelle session. Nous devons le redemander. D'après moi, chaque chose meurt avec la fin d'une session.

Une voix: Les bills meurent.

Le président: Les bills meurent et ainsi de suite. Maintenant, nous allons passer à M. Clermont.

Mr. Clermont: The fact is, Mr. Chairman, that it is more than a session, it is a new Parliament. During the last session of the Twenty-eighth Parliament, the Committee allowed the formation of a committee, which has been done. Thus, as Mr. McKinnon assumed, and as yourself, Mr. Chairman, but it, I think the Auditor General's office is allowed to pay the costs for their legal adviser. A copy of the *Minutes* of the meeting of this Committee should be sent to the Clerk of the House of Commons, not to the

[Text]

communes, non au secrétaire du Comité. Lorsque la Chambre des communes nous déférera ce projet de loi, alors nous serons légalement en position de l'étudier. Mais j'espère que le comité qui a été formé pour faire l'étude d'un tel bill va envoyer, s'il ne l'a pas fait encore, ce projet de loi au greffier de la Chambre qui, je crois, a la responsabilité de garder les documents.

The Chairman: Thank you for your suggestion.

M. Clermont: Un instant, monsieur. En agissant ainsi, cela pourra calmer les inquiétudes de M. Long pour ce qui est du paiement des honoraires au conseiller juridique.

The Chairman: Mr. Mather, and then we will come back to Mr. Long.

Mr. Mather: Mr. Chairman, we have here a situation in which a very important draft bill is concerned, which is of great interest to many members—I think all members of this Committee and Parliament.

We have Mr. Long's statement voicing his concern as to his position or the position of his office in line with our discussion here and the need for him to have knowledge or see this bill and have the responsibility that goes with that, and we have your position, which is that you do not think procedure-wise our Committee can actually have or see or get that draft bill prior to at least July 1.

The suggestion I am going to make is this. I do not know whether members would agree, but would it be in order for us to ask the Chairman of this Committee to report to whomever the authorities are he should report to in this procedural matter and ask their viewpoint, explaining the position of Mr. Long and the interest of our Committee in getting this bill for our information prior to that time, to see if that could be done in order procedurally?

The Chairman: The only point there, Mr. Mather, that I must draw attention to is the fact that this Committee agreed that we defer discussion of this bill until after July 1.

Mr. Mather: We have deferred comment.

An hon. Member: We do not want to talk about it. We want to look at it. Looking at it was not deferred. Comment was deferred.

Mr. Schumacher: That is the point. The motion says comment was deferred, or consideration. Surely we could look at the thing so we could be in a position to comment intelligently when the time arises. I am a firm believer in the old army expression that time spent on reconnaissance is never wasted, and that is the basis on which I would like to see this Committee proceed. Why cannot we be looking at it?

The Chairman: I will hear other comments. Mr. Dupras.

Mr. Dupras: Mr. Chairman, this is presuming that the work of the Committee is over. Are we sure the Committee has concluded its work and the report should be tabled?

[Interpretation]

Secretary of the Committee. When the House of Commons will defer this bill to us, then we will legally be in the position to study it. But I hope this Committee, which has been created in order to study such a bill, will send, if it is not done, the bill to the Clerk of the House of Commons who, I believe, will have to keep this document.

Le président: Merci pour votre suggestion.

Mr. Clermont: Just a moment, sir. By doing so, this could calm Mr. Long's concern as far as the legal adviser's fees are concerned.

Le président: Monsieur Mather, et nous reviendrons ensuite à M. Long.

M. Mather: Monsieur le président, nous sommes ici dans une situation qui a rapport au brouillon d'un bill très important. Ceci intéresse beaucoup plusieurs membres. En fait, je crois que cela intéresse tous les membres de ce Comité ainsi que les députés du Parlement.

M. Long, dans sa déclaration, nous a fait part de son inquiétude au sujet de sa position et de la position de son bureau à la suite de notre discussion. De plus, il nous a aussi dit qu'il lui fallait prendre connaissance ou voir ce bill et connaître les responsabilités qui en découlent. Nous connaissons aussi votre position, selon laquelle vous ne croyez pas que notre Comité peut avoir vu ou obtenu ce brouillon avant le 1^{er} juillet au moins.

Je vais faire une suggestion. Je ne sais pas si les autres membres vont être d'accord, mais conviendrait-il de demander au président de ce Comité de rencontrer les autorités au sujet de cette question de procédure afin de leur demander leur opinion sur cette question. Il leur expliquerait la position de M. Long et l'intérêt pour notre Comité d'obtenir ce bill pour notre information avant cette date, afin de voir si cela serait conforme à l'ordre des procédures?

Le président: La seule chose que j'aimerais souligner, monsieur Mather, est que ce Comité a accepté de reporter les discussions au sujet de ce bill au moins jusqu'au 1^{er} juillet.

M. Mather: Nos commentaires diffèrent.

Une voix: Nous ne voulons pas en parler. Nous voulons l'étudier. Le fait de l'étudier n'était pas différé, simplement le commentaires.

M. Schumacher: C'est là la question. Selon la motion, le commentaire diffère, ou la considération. Nous pouvons sûrement examiner la situation, pour pouvoir émettre des commentaires intelligents lorsque le temps viendra. Je crois fermement dans le vieux proverbe de l'armée, selon lequel le temps consacré à l'étude n'est jamais gaspillé et c'est là la façon dont j'aimerais que le Comité fonctionne. Pourquoi ne pas le considérer?

Le président: D'autres commentaires, s'il vous plaît. M. Dupras.

M. Dupras: Monsieur le président, cela suppose que le travail du Comité est terminé. Est-ce sûr, et devrait-on établir le rapport?

[Texte]

Some hon. Members: Yes.

Some hon. Members: No.

Mr. Dupras: Are we sure the Committee has completed its work? Yes? Well, it has not tabled its report yet.

The Chairman: Gentlemen, I will take this under advisement and report my findings to you at the next meeting in view of the discussion we have had. I will have our Clerk, Mr. Bennett, study this, and I will make a report to you at the next meeting.

Mr. Long, before we leave this subject . . .

Mr. Long: Mr. Chairman, Mr. Clermont mentioned that I need not be concerned if the Clerk of the House of Commons were used. I am not sure whether it was to receive the report. I do not know why the Committee would report to him. We are under instructions to report to the Public Accounts Committee. However, the Financial Administration Act says that no payments shall be made for performance of work or the rendering of service unless certain things are done, and that is the actual doing of the work. Whether we pay it or whether the Clerk of the House of Commons pays it, it should not be paid for until there is a report in.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, on a point of order, I did not say that the Clerk of the House of Commons should pay the bill.

Mr. Long: I am sorry.

Mr. Clermont: I did not say that.

Mr. Long: My concern is payment of the bill.

Mr. Clermont: I said, Mr. Long, that we have no order from the House regarding that proposed bill. It is not a bill; it is only a proposed bill. The Committee that was ordered to prepare such a bill should make their report to the Clerk of the House of Commons because we have no order from the House. But for me the Clerk of the House of Commons should be the person responsible to hold that document in the meantime. I see the Clerk of this Committee saying "yes" with his head.

Mr. Long: This applies in the Committee dealing with anything, I agree. But almost every Deputy Minister in the Government of Canada has written to this Committee, I think, when the Committee was not sitting, when there was no committee. They did not write to the Clerk of the House of Commons, so this does not seem to be an understood procedure to follow.

Mr. Clermont: On that point of order, if you want a discussion on the procedure of a bill with the Auditor General, I am ready to do it, but not on this Committee's time.

The Chairman: All right. Mr. Leblanc and then . . .

Mr. Leblanc (Laurier): I think your decision is very wise. You are going to take that under advisement and report back. We do not seem to agree on procedure. It is a matter of procedure. All right, take that under advisement with the authorities of the House and then report back, and then we can discuss a report.

[Interprétation]

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. Dupras: Le travail du Comité est-il vraiment terminé? Oui? Le rapport n'est pas terminé.

Le président: Messieurs, je considérerai cela et vous ferai rapport de mes trouvailles lors de la prochaine réunion au sujet de la discussion que nous avons eue. Je demanderai à notre greffier, M. Bennett, d'étudier la question et je vous ferai un rapport lors de la prochaine réunion.

Monsieur Long, avant de changer de sujet . . .

M. Long: Monsieur le président, M. Clermont a dit que je ne devais pas m'inquiéter si le greffier de la Chambre des Communes était utilisé. Je ne sais pas si c'était pour prendre le rapport. Je ne vois pourquoi le Comité lui ferait un rapport. Nous dépendons à ce sujet du Comité des Comptes publics. Cependant, la Loi sur l'administration financière dit qu'on ne paiera pas pour du travail accompli ou un service rendu, à moins que certaines choses soient faites, comme le vrai travail. Si nous payons ou si c'est le greffier qui le paie, nous devrions attendre le rapport.

M. Clermont: J'invoque le Règlement. Je n'ai pas dit que le greffier de la Chambre des communes devrait le payer.

M. Long: Je m'excuse.

M. Clermont: Je n'ai pas dit cela.

M. Long: Je me préoccupe du paiement du bill.

M. Clermont: Monsieur Long, j'ai dit que nous n'avions reçu aucun ordre de la Chambre concernant le bill. Le Comité qui a préparé le bill devrait présenter un rapport au greffier de la Chambre des Communes, parce que nous n'avons reçu aucun ordre de la Chambre. Je vois le greffier du Comité approuver de la tête.

M. Long: Cela touche à tout ce qu'étudie le Comité, je suis d'accord. Cependant presque tous les sous-ministres du gouvernement ont écrit au Comité, je crois, lorsque le Comité ne se réunissait pas, lorsqu'il n'y avait pas de comité. Ils n'ont pas écrit au greffier de la Chambre des Communes, il semble donc que ce ne soit pas une procédure à suivre.

M. Clermont: Au sujet du rappel au règlement, si vous voulez discuter de la procédure du bill avec l'Auditeur général, je suis prêt à le faire, non pendant la période du Comité.

Le président: Très bien, M. Leblanc, et puis . . .

M. Leblanc (Laurier): Je crois que vous avez pris une sage décision. Vous prendrez cela en conseil, et nous faire un rapport. Nous semblons différer d'opinion sur la procédure. Il s'agit de la procédure à suivre. Très bien, prenez-le en conseil, aux autorités de la Chambre et faites-nous un rapport, pour que nous puissions en discuter.

[Text]

The Chairman: All right.

Mr. Mather: Mr. Chairman, no doubt you will express the interest of the Committee and the position Mr. Long is in and your own views on it.

The Chairman: I will express the views and report back. Is it agreed to drop the subject?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: This next one deals with the Standing Committee on Public Accounts. The question has often been asked: Would the Public Accounts function more efficiently and be more independent if it were to act under a statute of its own similar to what they do in other countries, particularly Australia? I might say that I introduced a Private Member's bill in this regard setting forth my views. I am sorry I do not have the date of that. It was this session.

Mr. Long: April 6.

• 1025

The Chairman: April 6, that is about it—setting forth some of my views of why it would be advantageous for the committee to work under a statute, namely, that we would commence our meetings immediately the House was open and not have to wait for Terms of Reference from Parliament; that the Auditor General's Act would be automatically referred to the committee without having to wait for the Minister responsible to refer it to us; and we would act independently in many other ways.

This recommendation by the committee was that we should act under a separate statute. Nothing has been done on this recommendation of the committee. Mr. Long, would you like to add anything further to this?

Mr. Long: Mr. Chairman, I have a note here that on January 26, the Minister of Finance wrote to the committee expressing belief that such an arrangement would not be desirable in this country.

Mr. Mather: What date was that?

Mr. Long: January 26, 1967. The committee has not dealt with that letter.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): If I may add something. When you introduced that bill in the House in 1973, the government spokesman said that that bill would be referred to the Standing Committee on Procedure and Organization. Are they studying that bill?

The Chairman: No, it was not referred to the committee but was talked out, Mr. Leblanc, with the understanding that if it were brought up again they would refer it to the committee.

In view of the words that were said in the House to me when I introduced this, I think we could say that progress is being made. I would be happy to label this recommendation that way. Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: We must adjourn no later than at 10.47 a.m. as both Houses are meeting. Mr. Mather.

[Interpretation]

Le président: Très bien.

M. Mather: Monsieur le président, vous exprimerez sans doutes l'intérêt du Comité et la position de M. Long et votre point de vue ce sujet.

Le président: J'exprimerai les points de vues et j'en ferai rapport. Peut-on changer de sujet?

Des voix: Oui.

Le président: Il s'agit maintenant du Comité sur les Comptes publics. On a souvent demandé: les comptes publics fonctionneraient-ils mieux et seraient-ils plus indépendants s'ils possédaient un statut semblable à d'autres pays, particulièrement l'Australie? Je dois dire que j'ai présenté un bill privé à ce sujet, où j'exprimais mes points de vue. Je n'ai malheureusement pas la date. C'était durant cette session.

M. Long: Le 6 avril.

Le président: C'est environ à cette date, où j'ai exprimé mes idées au sujet de l'avantage du Comité de posséder son propre statut, travaillant immédiatement après l'ouverture de la session du Parlement, et ne pas être obligé d'attendre les attributions du Parlement; j'ai proposé que l'Auditeur général se réfère automatiquement au Comité, sans attendre que le Ministre responsable le réfère à nous; et que nous agissions indépendamment de plusieurs façons.

Le Comité a proposé que nous agissions, en vertu d'un statut particulier. Rien n'a été fait à ce sujet. M. Long, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

M. Long: Monsieur le président, j'ai une note qui dit que le Ministre des Finances, le 26 janvier, a écrit au Comité, disant qu'un tel arrangement ne serait pas profitable au pays.

M. Mather: Quelle date?

M. Long: Le 26 janvier, 1967. Le Comité n'a pas discuté de cette lettre.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Je voudrais ajouter quelque chose. Lorsque vous avez présenté le bill, à la Chambre, en 1973, le porte-parole du gouvernement a dit que ce bill serait confié au Comité des Procédures. Étudient-ils ce bill?

Le président: Non, on ne l'a pas confié au comité, mais on a dit, monsieur Leblanc, que s'il était présenté à nouveau, on le lui confierait.

En ce qui concerne ce qu'on m'a dit lorsque j'ai présenté le bill, je crois qu'on peut dire qu'on enregistre du progrès. J'aimerais étiqueter cette recommandation de cette façon. Êtes-vous d'accord?

Des voix: Oui.

Le président: Nous devons ajourner la réunion pas plus tard que 10:45 p.m., car les deux Chambres se réunissent, monsieur Mather.

[Texte]

Mr. Mather: Mr. Chairman, I agree with the decision here to say that some progress is being made on this particular matter, but I think the paragraph could open up an interesting sphere of discussion. I, for one, have always felt that this committee should be greatly strengthened in its work, whether it is done as proposed in your bill or whether it is done otherwise. I would like to see the committee concern itself at some appropriate time with making recommendations for its own purpose and its own benefit to improve its work.

I think we are now getting a research person; perhaps we should have legal aid, certainly whenever we need it. Perhaps we should have a permanent Secretary of the committee. We might consider special sittings of the committee to call witnesses when the House is not in session. The work of this committee is extremely important but in my view, with what little experience I have had with it, we are handicapped by not being strong enough or comprehensive enough in our efforts.

You know that we sometimes have as many as 15 representatives of different departments meeting with us; we have the Auditor General, his staff and ourselves. What we do largely is touch the tip of the iceberg of expenditures. I would support your private Member's Bill, for example, and I approve of the decision of saying that some progress has been made, but I would like us at some appropriate time to give thought as a committee, and it is really an impartial committee, to seeing if we could not put forward a proposal to strengthen the structure and efforts of our committee.

The Chairman: Mr. Mather, you might add to your recommendations a line or two from the editorial that appeared in the *Globe and Mail* on Saturday, I believe, making a suggestion that proceedings of this committee might be televised as is the Watergate committee.

Mr. Mather: I would be glad to do that.

The Chairman: All right. Mr. Long, Recommendation 14.

14. Possible Loss of Revenue When Goods Lose Tax-exempt Status.

Mr. Long: This recommendation has to do with possible loss of revenue when goods lose tax-exempt status.

• 1030

Goods may be imported into Canada for use in a hospital or for some other use which qualifies them for tax-exempt status.

In discussing such items as these when officers of the Customs and Excise Division of the Department of National Revenue were present in 1966 the Committee came to the conclusion that these goods could, by being transferred to other uses, lose tax-exempt status without this coming to the attention of the department, in which case there would be a loss of revenue to the Crown.

The committee urged the department to strengthen its procedures wherever possible so as to minimize any possible loss of revenue.

On January 9, 1967 the Minister of National Revenue wrote to the Committee on this subject but this letter has not yet been considered by the Committee.

[Interprétation]

Mr. Mather: Monsieur le président, je suis d'accord avec ce que vous avez dit au sujet du progrès enregistré, mais je crois que le paragraphe pourrait donner lieu à une discussion intéressante. En ce qui me concerne, je crois que ce Comité devrait travailler sur une base plus solide, tel que proposé dans votre bill, ou de toute autre manière. J'aimerais que le Comité, en temps et lieu, fasse des recommandations pour son profit personnel pour améliorer la qualité de son travail.

Je crois que nous obtiendrons une personne spécialisée dans la recherche; nous pourrions peut-être obtenir une assistance juridique, lorsque nous en aurons besoin. Nous devrions peut-être créer un Secrétaire permanent du Comité. On peut envisager des réunions spéciales, pour que des témoins comparaissent, lorsque la Chambre ne siège pas. Le travail de ce comité est très important, cependant, à mon point de vue, et selon mon expérience limitée de ce comité, notre handicap est notre manque de force, ou nous ne nous entendons pas dans nos efforts.

Vous savez tous que nous avons avec nous jusqu'à 15 représentants de différents ministères; nous avons l'Auditeur général, son personnel, et nous-mêmes. Nous ne faisons qu'effleurer le budget des dépenses. J'appuie votre bill privé, par exemple, et ce que vous avez dit au sujet du progrès enregistré, mais j'aimerais que le comité exprime, en temps et lieu, son opinion, et c'est vraiment un comité impartial, sur une proposition qui renforcerait sa structure et donnerait plus de poids à ses efforts.

Le président: Monsieur Mather, vous pourriez ajouter à vos recommandations une ou deux lignes de l'éditorial du *Globe and Mail*, édition de samedi, je crois, selon lequel les délibérations de ce Comité devraient être télévisées comme le comité sur Watergate.

M. Mather: J'aimerais bien cela.

Le président: Très bien. Monsieur Long, recommandation 14.

14. Perte possible de revenus lorsque les marchandises cessent d'être exemptées

M. Long: Cette recommandation touche à la perte possible sur le revenu lorsque les marchandises perdent le statut d'exemption d'impôts.

On peut également importer des produits au Canada et les utiliser dans un hôpital ou dans un autre endroit qui fera que ces produits seront exemptés de taxe.

Lorsque, en 1966, nous avons discuté de telles questions avec des représentants de la Division des douanes et accise du ministère du Revenu national, le Comité en est venu à la conclusion que ces produits pourraient s'ils étaient utilisés à d'autres fins, perdre cette exemption de taxe sans que le ministère en soit averti, dans quel cas il y aurait perte de revenu pour la Couronne.

Le Comité a insisté auprès du ministère pour que ce dernier renforce, quand c'était possible, les procédés afin de minimiser toute perte possible de revenu.

Le 9 janvier 1967, le ministère du Revenu national a écrit au Comité à sujet, mais sa lettre n'a pas encore été étudiée par le Comité.

[Text]

Mr. Dupras: Mr. Long, would you care to give us some examples of types of merchandise or material that would become taxable?

Mr. Long: I believe there is a famous case—and that did not give rise to this—of television sets having been imported for use in hospitals and then ending up in some other use, and they were brought in tax exempt for that purpose.

Mr. Dupras: Are you speaking of excise tax or sales tax?

Mr. Long: Sales tax is an excise tax.

Mr. Dupras: I know but there is the tax payable by the manufacturer and then there is the tax the consumer pays when he purchases the item. Are you speaking of this particular tax or the excise tax, the manufacturer's?

Mr. Long: If it were an imported piece of equipment it would be exempt from duty and exempt from sales tax, for certain uses.

Mr. Dupras: If destined to hospitals.

Mr. Long: Hospitals, schools and a number of others.

There is another case that I have thought about. If a Xerox machine is imported for use in a hospital I understand it can be imported tax-free in this way. I never have been able to find out whether the hospital in fact gets a lower rental on the machine because of that. As you know, the rental on a machine like that runs pennies a copy. I have often wondered, because I never have been able to satisfy myself, whether that tax exemption does benefit the hospital.

That is a little bit off of this. This particular subject was in respect of things coming in tax exempt where the department has no record, and perhaps it is not practical to keep one. But they can move and get used in a nonexempt situation.

Mr. Dupras: These were circulated to the Public Accounts Committee on April 1972.

Mr. Long: Yes, I am now informed—here, again, I am sorry—these are Public Accounts Committee letters and they were not on our file. Apparently they have been dug up since. We have one of April 1972 which is similar to that of January 9, 1967.

The Chairman: Mr. Long, as the auditor of the department, do you feel the department is strengthening its procedures?

Mr. Long: My problem is that I have not seen anything stated to the effect of how procedures have been strengthened. I have not seen put down in black and white what has been done.

Mr. Dupras: Would you care to read that letter, or do we have a copy of it?

Mr. Clermont: I have a copy of the letter.

[Interpretation]

M. Dupras: Monsieur Long, pouvez-vous nous donner quelques exemples des types de marchandise ou de matériel qui pourrait devenir taxable?

M. Long: Il y a eu un cas célèbre, et je tiens à préciser que ce n'est pas ce qui nous a amenés à soulever ce problème d'appareils de télévision importés pour des hôpitaux et qui, finalement, ont servi à autre chose; ces appareils n'avaient pas été taxés.

M. Dupras: Parlez-vous de la taxe d'accise ou de la taxe de vente?

M. Long: La taxe de vente est une taxe d'accise.

M. Dupras: Je sais mais il y a une taxe que paie le manufacturier et ensuite une autre taxe payée par le consommateur au moment de l'achat. Parlez-vous de cette dernière ou de la taxe d'accise, celle que paie le manufacturier?

M. Long: S'il s'agissait d'une pièce d'équipement importée à certaines fins bien précises, elle serait exemptée des droits et des taxes de vente.

M. Dupras: Par exemple, si c'était destiné à des hôpitaux?

M. Long: A des hôpitaux, à des écoles et dans nombre d'autres cas.

Un autre cas me vient à l'esprit. Si on importe un photocopieur pour l'utiliser dans un hôpital, je pense que l'appareil ne sera pas taxé. Je n'ai jamais réussi à découvrir si, en réalité, l'hôpital obtient un coût de location plus bas pour la machine à cause de cette exemption. Comme vous le savez, le coût de location de la machine est de l'ordre de quelques cents par copie. Je me suis souvent posé cette question, et je n'ai jamais réussi à y répondre: Est-ce que l'exemption de taxe profite à l'hôpital?

Mais nous nous écartons un peu du sujet. Nous parlions des produits importés qui ne sont pas taxés et dont le ministère ne garde pas la trace: peut-être ne serait-il pas pratique de le faire. Mais ces appareils peuvent être utilisés à d'autres fins, et dans ce cas, devraient être taxés.

M. Dupras: Ces lettres sont parvenues au Comité des comptes publics en avril 1972.

M. Long: Oui, et encore une fois, je suis désolé: qui s'agissait de lettres au Comité des comptes publics qui n'étaient pas dans nos dossiers. De toute évidence, on les a retrouvées depuis. Il y en a une datée d'avril 1972 qui est semblable à celle du 9 janvier 1967.

Le président: Monsieur Long, vous êtes le vérificateur du ministère, et en tant que tel, avez-vous l'impression que le ministère renforce sa façon de procéder?

M. Long: Le problème, c'est que je n'ai vu aucun document écrit qui expliquait le façon dont ces méthodes ont été renforcées.

M. Dupras: Voulez-vous lire la lettre? Vous en avez peut-être une copie?

M. Clermont: J'en ai une copie.

[Texte]

The Chairman: We have a copy here.

Mr. Dupras: Mr. Long, would you care to read the letter of April 20, 1972?

The Chairman: There are just two paragraphs dealing with the action, and just certain members have this. I am sorry, I think this is another one, one dated April 20, 1972, from the Minister, Mr. Gray.

An hon. Member: We have that one.

The Chairman: Fine. I do not need to read it then.

• 1035

Mr. Dupras: It says at the very end of the last paragraph:

The two departments are studying a number of ways for amending...

Action has actually been taken, then, to correct this situation.

The Chairman: Let us label this one.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, this is not the letter, sir. The letter deals with the possible loss of revenue when goods lose their tax-exempt status. There are two long paragraphs on that, and this is not the same, sir.

An hon. Member: This refers to the earlier statement.

The Chairman: The letter I have in my hand concerns the loss of revenue when goods lose their tax-exempt status, which is the heading of recommendation No. 14.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): We do not have that letter.

The Chairman: You do not have it.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): We have a letter referring to this...

Mr. Clermont: That is not the same letter.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): ...but it is not the same report. Mr. Chairman, this letter is different; it has to do with the sales tax.

The Chairman: All right. I think this is the most important part. It says:

Departmental auditors, checking subsequent refund claims...

No, that is refund claims. We will get a copy of this letter made and circulated to you. The Minister says:

The Department, however, is confident that there is little abuse.

That is their opinion. It is Public Accounts that has to agree or disagree with that statement, that is the point. So, that letter will be circulated and I would say that we will label this one as progress being made. I really feel the department is putting forward an effort to catch everything they can, but auditors must have concrete examples that they are, and this seems to be a little doubtful. Mr. Clarke.

[Interprétation]

Le président: Nous en avons une copie ici.

M. Dupras: Monsieur Long, voulez-vous lire la lettre du 20 avril 1972?

Le président: Elle ne contient que deux paragraphes en ce qui concerne les mesures à prendre et quelques membres seulement ont copie de cette lettre. Je suis désolé, je pense qu'il s'agit d'une autre lettre, datée du 20 avril 1972, venant du ministre, M. Grey.

Une voix: Nous avons cette lettre.

Le président: Très bien, je n'ai donc pas besoin de la lire.

M. Dupras: A la fin du dernier paragraphe, on lit:

Les deux ministères sont en train d'étudier plusieurs façons de modifier...

On a donc pris des mesures pour corriger la situation.

Le président: Versons cette lettre au dossier.

M. Clermont: Monsieur le président, ce n'est pas la lettre en question. Elle porte sur les pertes possibles de revenu quand des produits deviennent taxables. Il y a deux longs paragraphes à ce sujet, et cette lettre n'est pas la même, monsieur.

Une voix: Celle-ci fait allusion à une déclaration antérieure.

Le président: La lettre que j'ai en mains concerne les pertes du revenu lorsque des produits redeviennent taxables, ce qui est l'entête de la recommandation n° 14.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Nous n'avons pas cette lettre.

Le président: Oui, vous l'avez.

M. Clarke (Vancouver Quadra): La lettre que nous avons parle de cette...

M. Clermont: Il ne s'agit pas de la même lettre.

M. Clarke (Vancouver Quadra): ... il ne s'agit pas du même rapport. Monsieur le président, ce n'est pas la même lettre: Celle-ci concerne les taxes de vente.

Le président: C'est très bien. Voici la partie la plus importante:

Les vérificateurs du ministère, qui vérifient les demandes de remboursement subséquentes...

Non, il s'agit de demandes de remboursement. Nous ferons faire d'autres copies de cette lettre et les distribuerons. Le ministre déclare:

Le ministère, cependant, ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'abus.

C'est là leur opinion. Les comptes publics doivent être d'accord ou non avec cette déclaration, c'est là la question. Donc, cette lettre vous sera distribuée et je pense que nous jetterons celle-ci au dossier, elle nous a fait progresser. J'ai vraiment l'impression, que le ministère fait tout ce qu'il peut pour démasquer les surpercheres, mais il faut que les vérificateurs aient des exemples concrets, et cela me semble un peu douteux. Monsieur Clarke.

[Text]

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, I was involved in a case like this some years ago in British Columbia when tractors had been imported for use in a logging business and were therefore exempt and had been transferred to some other use. The Customs and Excise Department was right there with their hand out and they had a prior charge on all this equipment. I do not know what the rules were, but certainly they were operating.

The Chairman: When it was transferred for another use did they collect the tax?

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Yes. Not only did they collect it, but it was before the machines were sold and they had a prior claim to anybody else.

The Chairman: In that case that would be concrete proof that they are doing their work.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Yes.

The Chairman: All right, one more and then we shall adjourn. Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, the letter dated April 20 deals with Numbers 14, 15 and 16.

The Chairman: The one that we said we were going to circulate.

Mr. Clermont: Yes.

The Chairman: Number 15, Mr. Long, the drawback business:

15. Drawback Paid on Goods Destroyed After Release From Customs.

Mr. Long: Number 15 deals with drawback paid on goods destroyed after release from customs. Section 17 of the Financial Administration Act authorizes the Governor in Council to remit any tax fee or penalty whenever he considers this to be in the public interest. A restriction, however, is provided in subsection (6) to the effect that:

"No tax paid to Her Majesty on any goods shall be remitted by reason only that after the payment of the tax and after release from the control of customs or excise officers, the goods were lost or destroyed."

The item leading up to the Committee's opinion involved a shipment of electric motors. These motors were imported into Canada and the duty was paid and they were released from customs. However, before they were used they were destroyed by fire and because it was still possible to decipher the serial numbers on them, the importer obtained a refund of 90 per cent of the duty by having the motors broken up by sledgehammer under supervision of a customs officer.

This refund was paid under a departmental regulation which had been approved by the Governor in Council under authority of the Customs Act. The Auditor General questioned the authority of the Governor in Council to make regulations permitting a refund in such cases when the Financial Administration Act expressly prohibited the making of a refund when goods were lost or destroyed. Subsequently the regulations were revoked but were replaced with regulations under Section 17 of the Financial Administration Act; that is, the remission section. The Deputy Minister of the department informed the Committee that it is quite a common thing to make drawbacks when goods which become obsolete or unusable are destroyed under Customs supervision. The Committee had

[Interpretation]

M. Clarke (Vancouver Quadra): monsieur le président, je me suis occupé d'un cas de ce genre il y a quelques années, en Colombie-Britannique; il s'agissait de tracteurs importés pour une exploitation financière et qui n'avaient donc pas été taxés. Mais les tracteurs ont été utilisés à d'autres fins. La division des douanes et accise a eu vent de la chose et s'est rendue sur place. J'ignore quels étaient les règlements, mais il est certain qu'ils ont fait quelque chose.

Le président: Lorsque les tracteurs ont été employés à d'autres fins, est-ce que la division a réclamé la taxe?

M. Clarke (Vancouver Quadra): Oui; non seulement ont-ils prélevé la taxe, mais ils l'ont fait avant que les machines soient vendues, et ils ont eu la priorité.

Le président: je pense que c'est là une preuve concrète que la division accomplit son travail.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Oui.

Le président: Très bien, une autre intervention et nous ajournerons la séance. Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, la lettre du 20 avril concerne les n^{os} 14, 15 et 16.

Le président: Celle que nous allons faire distribuer?

M. Clermont: Oui.

le président: Le n^o 15, monsieur Long, concerne les remboursements:

15. Drawback payé sur les marchandises détruites après leur dédouanement.

M. Long: Le n^o 15 concerne les drawbacks payés sur les marchandises détruites après leur dédouanement. Le paragraphe 17 de la Loi sur l'administration financière autorise le gouverneur en conseil à rembourser tout impôt ou pénalité lorsqu'il considère que c'est dans l'intérêt public. Cependant, le paragraphe (6) apporte les restrictions suivantes:

«Aucun impôt payé à Sa Majesté sur des marchandises quelconque ne doit être remis du seul fait que les marchandises ont été perdues et détruites, après qu'a été payé l'impôt et levé le contrôle des fonctionnaires de la douane ou de l'accise.»

L'opinion du Comité s'est formée à partir d'un envoi de moteurs électriques. Les moteurs avaient été importés au Canada, les droits avaient été payés et le contrôle des douanes levé. Cependant, avant que les moteurs aient été utilisés, ils ont été détruits dans un incendie et parce qu'il a été impossible de déchiffrer leur numéro de série, l'importateur a obtenu un remboursement de 90 p. 100 des droits en faisant détruire les moteurs à coup de massue sous la surveillance d'un fonctionnaire des douanes.

Le remboursement a été effectué aux termes d'un règlement du ministère qui avait été accordé par le gouverneur en conseil selon la Loi sur les douanes. L'auditeur général a contesté le droit du gouverneur en conseil de faire de tels règlements permettant un remboursement dans de tels cas, alors que la Loi sur l'administration financière interdit expressément le remboursement lorsque les marchandises ont été perdues ou détruites. Subséquemment, le Règlement a été révoqué et remplacé par le règlement de l'article 17 de la Loi sur l'administration financière, ou plutôt, la partie qui concerne les remboursements. Le sous-ministre a informé le Comité qu'il arrive très fréquemment que le ministère effectue des remboursements lorsque les marchandises devenues démodées ou inutilisables sont détrui-

[Texte]

doubts about the propriety of granting such drawbacks which led it to express the opinion that the department should adopt a stricter attitude toward requests for refunds and remissions based on circumstances which lie outside of normal business practice. The department noted the Committee's statement, but as far as we are aware has not made any change in its procedures in such matters.

The Chairman: That is a strict violation of the Financial Administration Act.

• 1040

Mr. Crouse: Your concern, Mr. Chairman, in this case of the motors that were burned and then destroyed is that the loss of the motors may well have been covered by insurance and that the importer received a double benefit; that is, from the insurance as well as a refund from the Government of Canada. Is this your concern in a case of this kind?

Mr. Long: Mr. Crouse, the Financial Administration Act expressly forbade that remission. I suspect that perhaps that would be one of the reasons why that was put in the act, but we were not concerned with that part of it. The act said that it could not be done and that has been admitted. They did not recover the money but they did change the regulations. They obtained a legal opinion and were told that that is quite true, the Customs Act could not authorize it. But they have regulations which are somewhat similar now under the remission section of the Financial Administration Act. But they are told to be very careful that when goods are destroyed under Customs supervision that is not the reason for the remission. The remission is that the goods became obsolete or were beyond requirements or something like that. The Committee heard all of this from the department before they made the suggestion that is recorded here.

The Chairman: Gentlemen, at this point we will have to adjourn. I do not want to be responsible for your being late getting in your seats when the Prime Minister of India is before you, so we will adjourn the meeting at this point. You will have notice of the next meeting at 9.30 a.m. on Thursday. The meeting is adjourned.

[Interprétation]

tes sous la surveillance des douanes. Le Comité a des doutes en ce qui concerne de tels remboursements, qui l'ont amenés à exprimer l'opinion que le ministère devrait adopter une attitude plus stricte envers les demandes de remboursement et de remise fondées sur des circonstances extérieures à la pratique normale des affaires. Le ministère a pris note de la déclaration du Comité, mais à notre connaissance, n'a pas changé ses façons d'agir dans de tels cas.

Le président: Il s'agit là d'une violation de la Loi sur l'administration financière.

M. Crouse: Monsieur le président, dans le cas de ces moteurs brûlés et ensuite détruits, vous vous inquiétez de ce que les moteurs ont pu être remboursés par des assurances, et que l'importateur a été remboursé deux fois, de l'assureur et du gouvernement du Canada. N'est-ce pas?

M. Long: Monsieur Crouse, la Loi sur l'administration financière interdit formellement un tel remboursement. C'est peut-être là une des raisons pour lesquelles cette disposition a été prise, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. Selon la Loi, le remboursement était impossible, et cela a été admis. Ils n'ont pas reçu l'argent, mais ils ont changé leur règlement. Ils ont obtenu une opinion légale selon laquelle il est exact que la Loi sur les douanes ne pouvait pas autoriser le remboursement. Mais ils ont maintenant des règlements semblable, aux termes du paragraphe qui concerne le remboursement de la Loi sur l'administration financière. Mais on leur a dit d'être très prudents, que lorsque des marchandises sont détruites sous la surveillance de fonctionnaires des douanes, ce n'est pas là la raison du remboursement. Les remboursements sont effectués parce que les marchandises sont démodées ou qu'elles ne répondent plus aux exigences ou quelque chose du genre. Le ministère avait déjà déclaré cela au Comité lorsque ce dernier a fait la proposition enregistrée ici.

Le président: Messieurs, il nous faut maintenant ajourner la séance. Je ne voudrais pas être la cause de votre retard à la Chambre quand le premier ministre de l'Inde apparaîtra. Nous ajournerons donc immédiatement. On vous avertira de la prochaine séance à 9 h 30 jeudi. La séance est ajournée.

APPENDIX "E"

June 12, 1973

Recommendations and observations by the
Standing Committee on Public Accounts
not yet implemented or dealt with

Appendix 1—Report of the Auditor General, 1972

11. Audit of the Office of the Auditor General

The Office of the Auditor General is now audited by an officer of the Public Service nominated by the Treasury Board under the provision of section 75 of the Financial Administration Act.

The Public Accounts Committee recommended that this section of the Act be amended to provide that receipts and disbursement of the Office be examined by a qualified person nominated by Parliament through its Standing Committee on Public Accounts, and that such person should report thereon to the House of Commons.

The Minister of Finance, in a letter to the Committee dated January 26, 1967, informed the Committee that he did not believe any change should be made in the law. This letter has not yet been considered by the Committee.

Extract of letter from the President of the
Treasury Board respecting
Audit of the Office of the Auditor General

CANADA

Ottawa, Ontario

K1A 0R5

December 9, 1971.

President of the Treasury Board

Mr. A. D. Hales, M.P.,
Chairman,
Standing Committee on Public Accounts,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.
K1A 0A6

Subject: Recommendations of the Public Accounts
Committee

Dear Mr. Hales:

1. Attached to your letter of November 15, 1971 were copies of four recommendations of the Public Accounts Committee on which you wished to be advised of the action taken by Treasury Board.

2. The four recommendations attached to your letter were entitled:

- (1) Audit of the Office of the Auditor General;
- (2) Parliamentary control of expenditure;
- (3) Excessive advance payments under contracts; and
- (4) Amending provisions of appropriation not included in Appropriation Act.

APPENDICE «E»

Le 12 juin 1973

Recommandations et observations
non encore appliquées ou étudiées
par le Comité permanent des comptes publics.

Appendice 1—Rapport de l'Auditeur général, 1972

II. Vérification du bureau de l'Auditeur général

Un agent de la Fonction publique nommé par le Conseil du Trésor en vertu de l'article 75 de la loi sur l'administration financière est chargé de la vérification du bureau de l'Auditeur général.

Le Comité des comptes publics recommande que cet article de la loi soit modifié afin de prévoir que les recettes et les débours du bureau soient étudiés par une personne compétente nommée par le Parlement par l'entremise de son Comité permanent des comptes publics et que cette personne présente un rapport à ce sujet à la Chambre des communes.

Le ministre des Finances, dans une lettre au Comité datée du 26 janvier 1967 lui faisait savoir qu'il ne croyait pas que la loi devrait être modifiée. Le Comité n'a pas encore étudié cette lettre.

Extrait d'une lettre du président du Conseil
du Trésor concernant
la vérification du bureau de l'Auditeur général

CANADA

OTTAWA, Ontario

K1A 0R5

Le 9 décembre 1971

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. A. D. Hales, député
Président du
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

OBJET: Recommandations du Comité des comptes publics

Monsieur,

1. Copie de quatre recommandations du Comité des comptes publics au sujet desquelles vous vouliez connaître les mesures prises par le Conseil du Trésor étaient jointes à votre lettre du 15 novembre 1971.

2. Les quatre recommandations jointes à votre lettre étaient intitulées:

- 1) Vérification du bureau de l'Auditeur général;
- 2) Contrôle parlementaire des dépenses;
- 3) Versements anticipés excessifs en vertu de contrats;
- 4) Amendements aux affectations de crédits non comprises dans la loi des subsides.

Audit of the Office of the Auditor General

3. The recommendation concerning the Audit of the Office of the Auditor General was considered and by letter on January 26, 1967, the Minister of Finance provided you with the results of that deliberation. An excerpt from that letter was read into the evidence of your Committee on June 3, 1969 (page 746). A copy of that letter is attached.

4. Treasury Board has ensured that the person appointed to audit the Office of the Auditor General is one whose duties and responsibilities in the public service are such that they do not come under the direct scrutiny of the Auditor General, and also that the person so appointed is qualified to carry out such an assignment.

OTTAWA 4, January 26, 1967.

Mr. A. D. Hales, M.P.,
Chairman,
Standing Committee on Public Accounts,
House of Commons,
Ottawa.

Dear Mr. Hales:

In my letter of November 29, in response to your letter of October 17, I dealt with the recommendation of the Public Accounts Committee that the Auditor General be appointed the sole auditor or a joint auditor of each Crown corporation. In this letter I propose to deal with the recommendations (1), (3) and (4) set out in paragraph 15 and the recommendation in paragraph 17 of the Committee's Third Report.

With reference to the recommendation in paragraph 15 (1), I agree that the office of the Auditor General of Canada should be strong, capable, efficient and equipped to operate in accordance with the high standards of independence and objectivity expected of professional accountants. Indeed, in the Financial Administration Act Parliament has sought to ensure that the Auditor General has the utmost in personal independence by providing that his salary is not dependent on annual appropriations, but is a statutory charge on the Consolidated Revenue Fund and by providing that he may be dismissed only on the joint address of both Houses of Parliament. However, a distinction has always been made between the Auditor General's personal independence and the status of the officers and employees of his office who are civil servants and subject to the Civil Service Act.

The view reflected in the Consolidated Revenue and Audit Act, and confirmed in the Financial Administration Act, has been that employees in the office of the Auditor General should be appointed by the body that has been established by Parliament to ensure the application of the merit principle. However, as you know, new legislation governing employment in the Public Service is being considered currently by a Special Joint Committee of the Senate and the House of Commons which will permit delegation of staffing functions to departments and agencies, including the Auditor General, if the Public Service Commission is satisfied that the office or agency has the necessary competence. It would seem to me to be entirely appropriate for you to convey the views of the Public Accounts committee to the Special Joint Committee for its consideration when dealing with the new legislation.

Vérification du bureau de l'Auditeur général

3. La recommandation concernant la vérification du bureau de l'Auditeur général a été étudiée et, dans sa lettre du 26 janvier 1967, le ministre des Finances vous a fourni les résultats de ses délibérations. Un extrait de cette lettre a été lu lors d'un témoignage devant votre comité, le 3 juin 1969 (page 746). Une copie de cette lettre est annexée à la présente.

4. Le Conseil du Trésor s'est assuré que les fonctions et les responsabilités dans la Fonction publique de la personne chargée de la vérification du bureau de l'Auditeur général sont telles, qu'elles ne tombent pas directement sous l'examen de l'Auditeur général et aussi que la personne nommée est compétente pour remplir cette tâche.

OTTAWA 4, le 26 janvier 1967.

Monsieur A. D. Hales, député
Président du
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
OTTAWA.

Monsieur le président,

Dans ma lettre du 29 novembre, en réponse à la vôtre du 17 octobre, je traitais de la recommandation du Comité des comptes publics visant à nommer l'auditeur général comme seul auditeur ou coauditeur de chaque société de la Couronne. Par la présente lettre, j'ai l'intention de traiter des recommandations (1), (3) et (4) exposées au paragraphe 15 et de la recommandation qui figure au paragraphe 17 du troisième rapport du comité.

En ce qui concerne la recommandation du paragraphe 15 (1), je conviens que le bureau de l'auditeur général du Canada devrait être doté d'un personnel solide, compétent, efficace et qu'il devrait être muni du matériel nécessaire pour fonctionner selon les normes élevées d'indépendance et d'objectivité attendues de comptables professionnels. En effet, dans la loi sur l'administration financière, le Parlement a cherché à assurer à l'auditeur général le maximum d'indépendance personnelle en prévoyant d'une part que son traitement ne dépend pas des crédits annuels mais qu'il constitue des frais statutaires imputables au Fonds du revenu consolidé et d'autre part qu'il ne peut être destitué que par une adresse présentée conjointement par les deux Chambres à la Couronne. Cependant, on a toujours fait une distinction entre l'indépendance personnelle de l'auditeur général et le statut du personnel cadre et des employés de son bureau qui sont des fonctionnaires et comme tels, sont assujettis à la loi sur le service civil.

L'opinion reflétée dans la loi du revenu consolidé et de la vérification, et confirmée par la loi sur l'administration financière, est que les employés du bureau de l'auditeur général devraient être nommés par l'organisme que le Parlement a créé pour assurer l'application du principe du mérite. Or, comme vous le savez, un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes examine actuellement un nouveau projet de loi régissant l'emploi dans la Fonction publique, qui permettra que les fonctions de dotation en personnel soient déléguées aux ministères et organismes, dont le bureau de l'auditeur général, si la Commission de la Fonction publique est certaine que le bureau ou l'organisme en question possède la compétence nécessaire. Il me semble parfaitement à propos que vous transmettiez les opinions du Comité des comptes publics du Comité spécial mixte afin qu'il les prenne en considéra-

While differing views on the matter may be held, the new Act would appear to permit adequate powers of delegation by the Public Service Commission to the Auditor General in the field of selection and appointment.

In paragraph 15 (3), the Committee recommends that the Financial Administration Act be amended to provide that the receipts and disbursements of the office of the Auditor General be examined by a qualified person nominated by Parliament through its Standing Committee on Public Accounts and that such person should report thereon to the House of Commons. I know of no precedent for the proposal that a Committee of the House should be given the responsibility for making the nomination that is here proposed.

In considering this recommendation of the Committee, I have noted that, in accordance with the legislation of Parliament, the appointments of two officers to act as servants of Parliament—the Auditor General and the Clerk of the House of Commons—are made by the Executive and not by the Speaker of Parliament. I should think that the nomination by the Treasury Board of a person to examine the receipts and disbursements of the Auditor General's office and to certify to the House of Commons in accordance with the outcome of his examination is wholly in accordance with these precedents. Moreover, it must be recognized that the government accepts some responsibility in regard to the Auditor General's expenditures as it must recommend them to the House of Commons. Accordingly, I do not believe any change should be made in the law.

The Committee recommends in paragraph 15 (4) of its Report that the Financial Administration Act be amended to provide that the Auditor General be paid a salary not less than the highest amount being paid to a senior deputy minister in the Public Service of Canada. As the Committee has noted, the salaries paid to deputy ministers and other senior officers of the Public Service were increased effective December 1, 1965. To relate the salary of the Auditor General to that of a group of senior officers whose salaries are determined by the Governor in Council would be tantamount to transferring from Parliament to the Governor in Council the right to set the Auditor General's salary. Bearing in mind the nature of the Auditor General's office, in my view there is merit in having the legislation continue to specify the amount of salary rather than have it to be determined in relation to that of a group of senior executive officers.

In paragraph 17, the Committee states its belief that control of public expenditure of the size and complexity taking place in Canada today requires a committee established by statute and recommends that legislation of this type be introduced into the House.

I have looked into the Australian arrangement to which the Committee refers in paragraph 16 of its Report and have found that it is a Joint Committee of the Senate and House of Representatives and not a committee solely of the House of Representatives. Under such circumstances, legislation may be necessary, but bearing in mind the traditional role of the House in the field of public expenditure, I do not believe that such an arrangement would be desirable in this country. I believe that the appointment by the House of Commons using its existing powers of a

tion lorsqu'il examine de nouvelles lois. Quoiqu'on puisse être en désaccord sur la question, la nouvelle loi semble prévoir des pouvoirs de délégation suffisants par la Commission de la fonction publique à l'Auditeur général dans le domaine de la sélection et de la nomination.

Au paragraphe 15(3), le comité recommande que la loi sur l'administration financière soit modifiée pour prévoir que les encaissements et les déboursements du bureau de l'Auditeur général soient examinés par une personne compétente nommée par le Parlement, par l'entremise de son Comité permanent des comptes publics, et que cette personne fasse un rapport pertinent à la Chambre des communes. Je ne connais aucun précédent qui puisse appuyer la proposition qu'un comité de la Chambre soit chargé de la responsabilité de faire la nomination proposée ici.

En étudiant cette recommandation du comité, j'ai constaté que conformément aux mesures législatives du Parlement les nominations de deux fonctionnaires qui agiront comme serviteurs du Parlement—l'Auditeur général et le Greffier de la Chambre des communes—sont faites par le Cabinet en non par l'Orateur de la Chambre ou le Parlement. Je suis d'avis que la nomination par le Conseil du Trésor d'une personne chargée d'examiner les encaissements et les déboursements du bureau de l'Auditeur général et d'en faire l'attestation à la Chambre des communes selon les résultats de son examen est entièrement conforme à ces précédents. De plus, il faut reconnaître que le gouvernement accepte une certaine responsabilité au sujet des dépenses de l'Auditeur général étant donné qu'il doit les recommander à la Chambre des communes. Conséquemment, je ne crois pas que la loi devrait être modifiée.

Le comité recommande au paragraphe 15(4) de son rapport que la loi sur l'administration financière soit modifiée pour prévoir que l'Auditeur général ne reçoive pas un traitement moindre que le montant le plus élevé versé à un sous-ministre principal dans la Fonction publique du Canada. Comme le comité l'a constaté, les traitements versés aux sous-ministres et aux autres fonctionnaires supérieurs dans la Fonction publique du Canada ont été augmentés à partir du 1^{er} décembre 1965. Établir le traitement de l'auditeur général par rapport à celui d'un groupe de fonctionnaires supérieurs, dont le traitement est fixé par le gouverneur général en conseil, équivaut à transférer, du Parlement au Gouverneur en conseil, le droit de fixer le traitement de l'Auditeur général. Compte tenu de la nature du poste de l'Auditeur général, il convient, à mon avis, de continuer à fixer, selon la loi, le niveau de son traitement, plutôt que de le déterminer en rapport avec celui d'un groupe de fonctionnaires exécutifs supérieurs.

Le comité déclare au paragraphe 17 qu'il croit qu'un contrôle des dépenses publiques, aussi importantes et aussi complexes que celles du Canada aujourd'hui, appelle l'établissement, en vertu de la loi, d'un comité et recommande qu'une loi soit présentée à cet effet à la Chambre.

J'ai vérifié les dispositions australiennes auxquelles a fait allusion le comité dans le paragraphe 16 de son rapport et j'ai trouvé qu'il s'agit d'un comité conjoint du Sénat et de la Chambre des représentants et non pas seulement d'un comité de la Chambre des représentants. Dans ces conditions, une loi pourrait être nécessaire, mais compte tenu du rôle joué traditionnellement par la Chambre dans le domaine des dépenses publiques, je ne crois pas qu'une mesure de ce genre serait désirable dans ce pays. Je crois que la Chambre des communes, se prévalant de ses pou-

committee on Public Accounts would provide that body with all the powers that could be conferred upon it by legislation, while yet retaining a desirable flexibility that would not be present in a committee appointed under legislation.

Yours sincerely,
Mitchell Sharp

voirs actuels, pourrait former un comité des comptes publics et lui conférer tous les pouvoirs que pourrait lui conférer la loi, tout en lui permettant de conserver une certaine souplesse désirable que n'aurait pas un comité créé en vertu d'une loi.

Votre bien dévoué,
Mitchell Sharp

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Thursday, June 21, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 4

Le jeudi 21 juin 1973

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. Alfred D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Caouette
(Charlevoix)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont

Crouse
Cullen
Darling
Demers
Frank

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. Alfred D. Hales

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Gauthier
(Ottawa East)
Higson
Leblanc (Laurier)
Mather

McKinnon
Rodriguez
Stollery
Thomas (Maison-
neuve-Rosemont)
Towers—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Thursday, June 21, 1973

Mr. Rodriguez replaced Mr. Nelson (*Burnaby-Seymour*)

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

Le jeudi 21 juin 1973

M. Rodriguez remplace M. Nelson (*Burnaby-Seymour*)

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JUNE 21, 1973

(5)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 9:35 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Hales, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Darling, Demers, Dupras, Frank, Gauthier (*Ottawa East*), Hales, Higson, Leblanc (*Laurier*), Mather, McKinnon, Rodriguez, Stollery and Towers.

Witness: From the Auditor General's Office: Mr. George R. Long, Acting Auditor General.

The Committee resumed consideration of APPENDIX I—Recommendations and Observations by the Standing Committee on Public Accounts not yet implemented or dealt with. (Report of the Auditor General for the fiscal year ended March 31, 1972).

On Recommendation No. 12—Separate Act of Parliament—The Committee is of the opinion that all of the characteristics, duties and functions of the Office of the Auditor General should be set out in a separate Act of Parliament governing this Office instead of being a part of the Financial Administration Act.

RULING BY MR. CHAIRMAN

At our meeting of Tuesday, June 19, 1973, a point of order was raised as to the Committee obtaining copies of the Draft Bill concerning the office, functions and powers of the Auditor General which the House ordered the Committee to prepare during the 4th Session, 28th Parliament.

I deferred my ruling on the point of order raised then.

I am ready to make my ruling today.

To bring new members up to date on the past history of this question, the facts briefly are as follows:

During the last Session of the 28th Parliament, the Committee received the following *Order of Reference*:

Monday, March 27, 1972.

Ordered,—That the Standing Committee on Public Accounts be authorized to prepare a draft bill concerning the office, functions and powers of the Auditor General.

The Committee met on March 28, 1972 and after debate on the question, passed the following motion:

That the Chairman of the Committee be authorized to seek assistance from the Auditor General of Canada, the Department of Justice and both Houses of Parliament to prepare a draft bill concerning the office, functions and powers of the Auditor General, such draft bill to be presented to this Committee by October 1, 1972 or at the earliest opportunity thereafter if the Committee is not then sitting.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 21 JUIN 1973

(5)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 9 h 35. Le président, M. Hales, occupe le fauteuil.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Darling, Demers, Dupras, Frank, Gauthier (*Ottawa-Est*), Hales, Higson, Leblanc (*Laurier*), Mather, McKinnon, Rodriguez, Stollery et Towers.

Témoin: Du Bureau de l'auditeur général: M. George R. Long, auditeur général adjoint.

Le comité reprend l'étude de l'APPENDICE I—Recommandations et observations du Comité permanent des comptes publics non encore mises en œuvre ou auxquelles le gouvernement n'a pas encore donné suite. (Rapport de l'auditeur général—31 mars 1972).

En ce qui concerne la recommandation N° 12—Loi distincte votée par le Parlement—Le comité est d'avis que toutes les caractéristiques, charges et fonctions du Bureau de l'auditeur général devraient être exposées dans une loi distincte votée par le Parlement régissant ce bureau, au lieu de faire partie de la loi sur l'administration financière.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Lors de notre réunion du mardi 19 juin 1973, on a fait un rappel au Règlement pour que le comité obtienne des exemplaires du projet de bill concernant le bureau, les fonctions et les attributions de l'auditeur général, que la Chambre a ordonné au comité de préparer au cours de la 4^e session de la 28^e législature.

J'ai renvoyé ma décision sur le point du Règlement invoqué à ce moment-là.

Je suis prêt aujourd'hui à rendre ma décision.

Afin de mettre les nouveaux députés au courant des antécédents de cette question, les faits sont succinctement les suivants:

Au cours de la dernière session de la 28^e législature, le comité a reçu l'*ordre de renvoi* suivant:

Le lundi 27 mars 1972

Il est ordonné,—Que le Comité permanent des comptes publics soit autorisé à rédiger un projet de bill concernant le bureau, les fonctions et les attributions de l'auditeur général.

Le Comité se réunit le 28 mars 1972 et après discussion de la question, a adopté la motion suivante:

Que le président du comité soit autorisé à obtenir le concours de l'Auditeur général du Canada, du ministère de la Justice et des deux Chambres du Parlement, pour rédiger un avant-projet de loi au sujet du poste, des fonctions et des pouvoirs de l'Auditeur général, cet avant-projet de loi devant être soumis au présent Comité d'ici le 1^{er} octobre 1972 où, le plus tôt possible après cette date, si le Comité ne siège pas alors.

The Chairman was directed to write letters to the representatives who would be assisting the Committee advising them of the Committee's decision and explaining that the two chief provisions which the Committee wished included in the draft bill were the independence of the Auditor General and the protection of the public servants on his staff.

However, before this group could report back to the Public Accounts Committee, the House dissolved September 1, 1972. The First Session (the present one) of the 29th Parliament commenced on January 4, 1973.

What was the effect of this dissolution of Parliament: I shall quote here from May's 17th Ed. p. 279:

The effect of a prorogation is at once to suspend all business until Parliament shall be summoned again. Not only are the sittings of Parliament at an end, but all proceedings pending at the time are quashed, except impeachments by the Commons and appeals before the House of Lords (g). Every bill must therefore be renewed after a prorogation, as if it were introduced for the first time (h).

An adjournment has no such effect on parliamentary proceedings. Upon reassembling, each House proceeds to transact the business previously appointed, and all proceedings are resumed at the stage at which they were left before the adjournment.

At present this Committee has received no order of reference from the House to study a bill of this nature and as is stated in citation 304 (1), Beauchesne's 4th Edition, p. 243:

A committee can only consider those matters which have been committed to it by the House.

and citation 304 (2) which states in part:

A committee is bound by and not at liberty to depart from its Order of Reference,

It appears to the Chair that on the dissolution of Parliament all the efforts of the group set up by the Public Accounts Committee of the 28th Parliament are quashed and this Committee would need a new Order of Reference from the House, before it can begin consideration of a draft bill. If and when such an order of reference is adopted in the House, it will then be for this Committee to decide on the course of its proceedings in this matter. No one can at this time anticipate how the Committee will decide to proceed. That question is hypothetical at this time.

I therefore rule that consideration of a draft bill prepared under the authority of an order of reference adopted by the House in a previous session is out of order.

And debate continuing on Recommendation No. 12;

Agreed.—That the Chairman be instructed to write the Government House Leader requesting that this Committee be given a new Order of Reference—That the Standing Committee be authorized to prepare a draft bill concerning the office, functions and powers of the Auditor General, and that the evidence so adduced during the 4th Session, 28th Parliament be referred to it.

Le président s'est chargé d'écrire aux représentants qui sont censés aider le Comité pour leur faire part de la décision du comité et leur expliquer que les deux principales dispositions que le comité veut intégré à l'avant-projet de loi sont l'indépendance de l'Auditeur général et la protection des fonctionnaires qui composent son personnel.

Toutefois, avant que ce groupe puisse faire rapport au Comité des comptes publics, la Chambre a été dissoute le 1^{er} septembre 1972. La première session (la session actuelle) de la vingt-neuvième Législature a commencé le 4 janvier 1973.

Quel a été l'effet de cette dissolution du Parlement: laissez-moi vous citer un passage de la page 279 de la 17^e édition de May:

La prorogation a toujours pour effet de suspendre aussitôt toutes les affaires du Parlement jusqu'à sa nouvelle convocation. Non seulement les sessions sont terminées mais toutes les procédures en marche sont arrêtées, sauf les mises en accusation par les Communes et les appels interjetés devant la Chambre des Lords (g). Chaque bill doit donc être renouvelé après la prorogation comme s'il était présenté pour la première fois (h).

Un ajournement n'a aucun effet de ce genre sur les procédures parlementaires. Lors de la prochaine session, chaque Chambre poursuivra l'étude des travaux qui lui avaient été confiés antérieurement et les reprendra au point précis où elle les avait laissés avant l'ajournement.

Actuellement, ce comité n'a reçu aucun ordre de renvoi de la Chambre en vue d'étudier un projet de loi de cette nature et, comme le dit la citation 304 (1), de Beauchesne, 4^e édition, page 250:

Un comité ne peut étudier que les questions qui lui ont été déférées par la Chambre.

et la citation 304 (2) page 251 qui dit entre autre:

Un comité doit s'en tenir à l'ordre de renvoi, et ne saurait y déroger.

La présidence estime que, lors de la dissolution du Parlement, tous les travaux du groupe mis sur pied par le Comité des comptes publics de la 28^e Législature seront annulés et que le comité aura besoin d'un nouvel ordre de renvoi de la Chambre avant de pouvoir commencer à étudier un projet de loi. Si un ordre de renvoi est adopté à la Chambre, le comité devra alors décider de la procédure à suivre à cet égard. Personne ne peut actuellement prévoir comment le comité décidera de procéder. C'est pour le moment une question hypothétique.

Je déclare donc que l'étude d'un projet de loi rédigé en vertu d'un ordre de renvoi adopté par la Chambre au cours d'une session précédente n'est pas conforme au Règlement.

Le débat se poursuit sur la recommandation n° 12;

Il est convenu.—De demander au président d'écrire au leader du gouvernement à la Chambre pour qu'un nouveau mandat soit attribué au Comité, que le Comité permanent soit autorisé à préparer un projet de loi concernant les fonctions et les pouvoirs de l'Auditeur général et que les attestations fournies au cours de la quatrième session, de la 28^e législature lui soient renvoyées.

The Chairman called,—
Recommendation No. 15—Drawback paid on goods destroyed after release from Customs.

And debate arising thereon;

Agreed,—That action has been partially implemented.

The Chairman called,—
Recommendation No. 16—Tax Exemptions for Particular Groups.

And debate arising thereon;

Agreed,—That this matter be kept under continuing observation.

The Chairman called,
Recommendation No. 17—Loans and Advances Representing Grants to Crown Corporations.

Agreed,—This recommendation to be considered with Recommendation No. 5 (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 2, June 14, 1973*).

The Chairman called,
Recommendation No. 18—Prairie Farm Emergency Fund.

And debate arising thereon;

Agreed,—That progress is being made.

The Chairman called,
Recommendation No. 19—Repairs and Alterations to Canadian Coast Guard Ships.

And debate arising thereon;

Agreed,—That progress is being made.

The Chairman called,
Recommendation No. 20—Cost of Abandoned Plans for Ferry Vessel.

And debate arising thereon

Agreed,—That the Chairman be instructed to write to the Minister of Supply and Services asking for an up-to-date review of this problem.

The Chairman called,
Recommendation No. 21—Salaries and Wages Paid for Work Not Performed.

And debate arising thereon;

Agreed,—That the Chairman be instructed to write to the President of the Canadian Broadcasting Corporation as to the progress being made.

The Chairman called,
Recommendation No. 22—Proposed Removal Allowance.

And debate arising thereon;

Agreed,—That this matter be allowed to stand until the Treasury Board can be heard.

The Chairman called,
Recommendation No. 23—Central Mortgage and Housing Corporation—Reports of the Auditors.

Le président met en délibération
La recommandation n° 15—Drawback payé sur des marchandises détruites après leur dédouanement.

Après débat

Il est convenu—Que la recommandation a, en partie été suivie.

Le président met en délibération
La recommandation n° 16—Exemptions d'impôt accordées à certains groupes.

Après débat,

Il est convenu—De continuer à suivre cette question.

Le président met en délibération
La recommandation n° 17—Prêts et avances représentant des subventions aux sociétés de l'État.

Il est convenu—Que cette recommandation soit étudiée avec la recommandation n° 5 (*Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 2, du 14 juin 1973*).

Le président met en délibération
La recommandation n° 18—Caisse de secours à l'agriculture des Prairies.

Après débat

Il est convenu—Que des progrès sont accomplis.

Le président met en délibération
La recommandation n° 19—Réparation et transformation des bateaux de la Garde côtière canadienne.

Après débat

Il est convenu—Que des progrès sont accomplis.

Le président met en délibération
La recommandation n° 20—Coût de l'abandon des plans d'un transbordeur.

Après débat

Il est convenu—De demander au président d'écrire au ministre des Approvisionnements et Services pour obtenir une étude à jour du problème.

Le président met en délibération
La recommandation n° 21—Salaires et traitements pour travail non accompli.

Après débat

Il est convenu—De demander au président d'écrire au président de la Société Radio-Canada pour savoir ce qui a été fait.

Le président met en délibération
La recommandation n° 22—Allocation de déménagement proposée.

Après débat

Il est convenu—Que cette question soit réservée jusqu'à l'audition du Conseil du Trésor.

Le président met en délibération
La recommandation n° 23—Société centrale d'hypothèques et de logement—Rapports des vérificateurs.

And debate arising thereon;

Agreed,—That this recommendation be withdrawn.

And discussion continuing,

At 11.00 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Après débat

Il est convenu—Que cette recommandation soit retirée.

Le débat se poursuit.

A 11 heures, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, June 21, 1973.

• 0936

[Texte]

The Chairman: Gentlemen, we will proceed. At our meeting on Tuesday, June 19, a point of order was raised concerning the Committee's obtaining copies of the draft bill concerning the office, function, and powers of the Auditor General, which the House ordered the Committee to prepare during the Fourth Session of the 28th Parliament.

At the last meeting I deferred my ruling on the point of order raised then, and I am now ready to make my ruling.

To bring new members up to date on the past history of this question, the facts briefly are as follows:

During the last Session of the 28th Parliament, the Committee received the following Order of Reference:

Monday, March 27, 1972.

Ordered.—That the Standing Committee on Public Accounts be authorized to prepare a draft bill concerning the office, functions and powers of the Auditor General.

The Committee met on March 28, 1972 and after debate on the question, passed the following motion:

That the Chairman of the Committee be authorized to seek assistance from the Auditor General of Canada, the Department of Justice and both Houses of Parliament to prepare a draft bill concerning the office, functions and powers of the Auditor General, such draft bill to be presented to this Committee by October 1, 1972 or at the earliest opportunity thereafter if the Committee is not then sitting.

The Chairman was directed to write letters to the representatives who would be assisting the Committee advising them of the Committee's decision and explaining that the two chief provisions which the Committee wished included in the draft bill were the independence of the Auditor General and the protection of the public servants on his staff.

However, before this group could report back to the Public Accounts Committee, the House dissolved September 1, 1972. The First Session, the present one, of the 29th Parliament commenced on January 4, 1973.

What was the effect of this dissolution of Parliament? I shall quote here from May's 17th Edition, page 279:

The effect of a prorogation is at once to suspend all business until Parliament shall be summoned again. Not only are the sittings of Parliament at an end, but all proceedings pending at the time are quashed, except impeachments by the Commons and appeals before the House of Lords (g). Every bill must therefore be renewed after a prorogation, as if it were introduced for the first time (h).

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 21 juin 1973

[Interprétation]

Le président: Messieurs, nous allons commencer. Lors de notre réunion de mardi dernier, nous avons eu un rappel au Règlement au sujet de l'obtention, par le Comité, des exemplaires de l'avant-projet de loi concernant le bureau, les fonctions et les pouvoirs de l'auditeur général, que la Chambre avait prié le Comité de rédiger au cours de la quatrième session de la vingt-huitième législature.

Au cours de notre dernière réunion, j'avais réservé ma décision, que je suis maintenant en mesure de vous présenter.

Afin d'informer quelque peu les nouveaux députés de l'historique de la question, voilà en résumé quels sont les faits:

Au cours de la dernière session de la vingt-huitième législature, le Comité a été saisi de l'ordre de Renvoi suivant:

Le lundi 27 mars 1973

Il est ordonné,—que le Comité permanent des comptes publics soit autorisé à préparer un projet de loi concernant les fonctions et les pouvoirs de l'auditeur général.

Le Comité s'est réuni le 28 mars 1972 et, après avoir discuté de la question, a adopté la motion suivante:

Que le président du Comité soit autorisé à solliciter l'aide de l'auditeur général du Canada, du ministère de la Justice, et des deux Chambres du Parlement, pour la préparation d'un projet de bill concernant les fonctions et les pouvoirs de l'auditeur général, et que ce bill soit présenté au Comité d'ici le 1^{er} octobre 1972 ou le plus tôt possible après, si le Comité ne se réunit pas à cette époque.

Instructions avaient été données au président d'écrire aux représentants qui assisteraient le Comité pour les informer de la décision du Comité et leur expliquer que les dispositions principales que le Comité veut voir incluses dans le projet de bill sont: l'indépendance de l'auditeur général et la protection des fonctionnaires qui font partie de son personnel.

Toutefois, avant que le groupe puisse faire un rapport au Comité des comptes publics, la Chambre fut dissoute le 1^{er} septembre 1972. La première session, c'est-à-dire la session actuelle, de la vingt-neuvième législature commença le 4 janvier 1973.

Quelles furent les répercussions de cette dissolution du Parlement? Je vous cite ici un extrait de la dix-septième édition de May, page 279:

Toute prorogation a pour effet de suspendre immédiatement toutes les affaires courantes jusqu'à nouvelle convocation du Parlement. Non seulement les séances du Parlement sont-elles ainsi arrêtées, mais également toutes les affaires courantes, à l'exception toutefois des mises en accusation par la Chambre des communes et des appels dont est saisie la Chambre des Lords (g). Après une prorogation, tous les projets de loi doivent être redéposés comme s'ils étaient présentés pour la première fois (h).

[Text]

An adjournment has no such effect on parliamentary proceedings. Upon reassembling, each House proceeds to transact the business previously appointed, and all proceedings are resumed at the stage at which they were left before the adjournment.

At present this Committee has received no order of reference from the House to study a bill of this nature and, as is stated in citation 304 (1), *Beauchesne's Fourth Edition*, page 243:

• 0940

A Committee can only consider those matters which have been committed to it by the House.

and citation 304 (2), which states in part:

A Committee is bound by and not at liberty to depart from its order of reference.

It appears to the Chair that on the dissolution of Parliament all the efforts of the group set up by the Public Accounts Committee of the 28th Parliament are quashed, and this Committee would therefore need a new order of reference from the House before it could begin consideration of a draft bill. If and when such an order of reference is adopted in the House it will then be up to this Committee to decide on the course of its proceedings in this matter. At this time no one can anticipate how the Committee will decide to proceed. The question is hypothetical at this time. I therefore rule that consideration of a draft bill prepared under the authority of an order of reference adopted by the House in previous session is out of order.

I think, gentlemen, that follows pretty much along the lines of what I said at the last meeting. Mr. Stollery.

Mr. Stollery: Mr. Chairman, I wonder if that is satisfactory to Mr. Long? Does he feel that he can pay the necessary bills, now that he has had instructions from . . .

The Chairman: Before we get into a discussion I ask for acceptance of my ruling by the Committee.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Do you wish to direct that question to Mr. Long?

Mr. Stollery: Yes.

Mr. G. R. Long (Acting Auditor General): Mr. Stollery, my concern was not about what the Committee was going to do with this, my concern was that there were four individuals—they are not members of Parliament, they are individuals, private citizens—three of whom are on the public payroll and one is employed in a professional capacity, and they were given a job to do. It did not seem to me that Parliament's relationship with the Committee had any bearing on them. There was nothing directed to them by Parliament.

Suppose Parliament does not refer this bill to the Committee any more? What about the amount that has been paid for an act that has not been delivered to the Committee? What would happen if an expert came on you with accounts to pay and all of a sudden Parliament adjourned? You could not pay him unless Parliament reactivated the subject.

[Interpretation]

L'ajournement n'a pas les mêmes conséquences pour les délibérations parlementaires. Lorsqu'elles se réunissent à nouveau, les Chambres passent à l'étude des questions dont elles étaient saisies auparavant et toutes les affaires courantes reprennent à l'endroit où elles avaient été abandonnées au moment de l'ajournement.

Pour l'instant, le Comité n'a reçu de la Chambre aucun ordre de renvoi portant sur l'étude d'un projet de loi de ce genre et, comme le précise la citation 304(1) de la 4^e édition de *Beauchesne*, page 243:

Un comité ne peut étudier que les questions qui lui ont été déferées par la Chambre.

et la citation 304(2) précise notamment:

Un Comité doit s'en tenir à l'ordre de renvoi, et ne saurait y déroger.

Il apparaît à la présidence que lors de la dissolution du Parlement, tous les travaux du groupe mis sur pied par le Comité des comptes publics au cours de la 28^e législature sont arrêtés et le Comité doit donc être pourvu d'un nouvel ordre de renvoi de la Chambre avant de pouvoir recommencer l'étude d'un avant-projet de loi. Au cas où la Chambre viendrait à adopter un tel ordre de renvoi, ce serait au comité de décider de la meilleure manière d'agir en conséquence, et personne ne peut pour l'instant prévoir quelle serait cette décision. La question est tout à fait hypothétique pour l'instant. Je décide donc que l'examen d'un avant-projet de loi établi en vertu d'un ordre de renvoi adopté par la Chambre au cours de la session précédente est irrecevable.

Je crois, messieurs, que cela revient plus ou moins à ce que j'ai dit au cours de notre dernière réunion. Monsieur Stollery.

M. Stollery: Monsieur le président, j'aimerais savoir si cette décision satisfait M. Long. Pense-t-il qu'il peut acquitter les factures nécessaires, puisqu'il a reçu pour instructions . . .

Le président: Avant de passer à la discussion, j'aimerais que le comité entérine ma décision.

Des voix: D'accord.

Le président: Voulez-vous poser la question à M. Long?

M. Stollery: Certainement.

M. G. R. Long (auditeur général suppléant): Monsieur Stollery, je ne me préoccupais pas tellement de la formule qu'allait adopter le Comité mais plutôt du fait que quatre personnes—ce ne sont pas des députés, ce sont des particuliers, de simples citoyens—dont trois sont fonctionnaires et le quatrième employé à titre de conseiller professionnel, ont reçu une tâche à effectuer. A mon sens, les relations entre le Parlement et le comité ne les affectent en rien. Ce n'était pas le Parlement qui leur avait donné un mandat.

Que se passe-t-il si le Parlement décide de ne pas déferer ce projet de loi au comité? Que se passe-t-il à ce moment pour les sommes qui ont été acquittées en paiement des travaux qui n'ont pas été effectués pour le comité? Que se passerait-il si un expert venait vous présenter sa facture et que le Parlement vienne tout d'un coup à s'ajourner? Il serait impossible de le payer tant que le Parlement n'aurait pas une nouvelle fois entériné la question.

[Texte]

Mr. Stollery: I guess that would result in a discussion, and I do not know that I want to get into it other than to point out that I suppose we operate under certain Parliamentary procedures, which you, Mr. Chairman, have pointed out to us. I hope those procedures are satisfactory to Mr. Long, and that he will be able to pay. I might add that I did not know there were four people. I do not believe we got into that part of the discussion last time. I think we were talking about waiting until July 1, or whether we do it this week, or is it the end of next week? I did not know that, and I hope your ruling will be satisfactory to Mr. Long, Mr. Chairman.

Mr. Clermont: I do not think we have any choice.

The Chairman: Mr. McKinnon.

Mr. McKinnon: I suggest there must be some method by which the Auditor General could approve payment of commitments made by a previous committee, which we are not. We are not the previous committee. They commissioned somebody to do something, and I think it would be a legitimate bill of sale. However, I will defer to your expertise in this matter, but where do we go from here? May I suggest that we should now go back to Parliament and ask for instructions to consider this bill and get it going again.

The Chairman: There are two hands up. Perhaps I should hear them first. Mr. Mather and then Mr. Clermont.

Mr. Mather: Mr. Chairman, my point of view is somewhat similar to that of the last speaker. I think a great deal of Committee time, work and effort went into getting this draft bill as far as it has gone, and I think our concern should now be to get a new term of reference as speedily as we can so we can get on with that unfinished business. I agree with your ruling on being out of order to seek that bill now before we get that new term of reference, but I think we should make some effort to get it.

The Chairman: Mr. Clermont.

• 0945

M. Clermont: C'est la recommandation que je voulais faire, monsieur le président, que le Comité demande un nouveau mandat à la Chambre des communes pour pouvoir considérer en bonne et due forme cette ébauche d'un bill. Rien n'indique que le projet de loi qui a été recommandé sera celui que le Parlement va accepter.

Un autre commentaire, monsieur le président, vous dites que s'il y a ajournement, toute la procédure continue; mais si c'est une nouvelle session, est-ce la même procédure que lorsqu'il s'agit d'un nouveau Parlement?

The Chairman: Yes.

M. Clermont: En un mot, nous suivons la procédure de la Chambre des communes, à chaque session, tout s'efface?

[Interprétation]

M. Stollery: Je pense que cela donnerait lieu à discussion et je ne sais pas si je tiens vraiment à y participer. Je veux simplement faire remarquer que nous agissons à mon avis en fonction de certaines règles de procédure parlementaire que vous nous avez d'ailleurs mentionnées, monsieur le président. J'espère que ces règles de procédure satisfont M. Long et qu'il sera en mesure de payer les factures. Je pourrais ajouter que je ne savais pas qu'il y avait quatre personnes en cause. Je ne pense pas que nous en ayons discuté la dernière fois. Nous avons dit, je crois, qu'il fallait attendre jusqu'au 1^{er} juillet, à moins que ce ne soit jusqu'à cette semaine-ci ou jusqu'à la semaine prochaine, je ne sais pas. Je n'étais pas au courant de cet élément et j'espère que votre décision satisfait M. Long, monsieur le président.

M. Clermont: Je ne pense pas que nous ayons le choix.

Le président: Monsieur McKinnon.

M. McKinnon: Selon moi, il devrait exister une méthode quelconque permettant à l'auditeur général d'approuver un paiement effectué suite à un engagement pris par un comité précédent, ce qui n'est pas le cas. Nous ne constituons pas, à proprement parler, un comité précédent. On a engagé quelqu'un pour faire quelque chose et à mon avis il doit très normalement y avoir une facture. Je m'en remets toutefois à votre compétence dans ce domaine. Mais nous devons nous demander dans quelle voie nous nous engageons. J'aimerais proposer que nous demandions au Parlement de nous donner un ordre de renvoi afin que nous renouvelions l'étude de ce projet de loi.

Le président: Je vois deux mains se lever. Nous pourrions peut-être entendre d'abord ces deux députés, M. Mather pour commencer, et ensuite M. Clermont.

M. Mather: Monsieur le président, mon opinion est plus ou moins la même que celle de mon collègue. Je pense que le comité a consacré beaucoup de temps et d'efforts pour faire avancer l'étude de cet avant-projet de loi et je crois que nous devrions maintenant nous attacher à recevoir de la Chambre aussi rapidement que possible un nouvel ordre de renvoi pour pouvoir terminer nos travaux. Je suis tout à fait d'accord avec votre décision concernant l'irrecevabilité de cette étude tant que nous n'avons pas de nouvel ordre de renvoi, mais je pense néanmoins que nous devons faire notre possible pour obtenir celui-ci.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: It is exactly the recommendation I would have liked to suggest, Mr. Chairman, that this Committee asks the House of Commons for a new order of reference allowing us to duly consider this draft bill. Nothing tends to show that the draft bill which has been recently recommended will be similar to the bill which the Parliament will adopt.

On another point, Mr. Chariman, you say that if there is an adjournment, the proceedings nevertheless continue; yet if there is a new session, are the proceedings the same than when there is a new Parliament?

Le président: Oui.

Mr. Clermont: In other words, we are following the House's proceedings and everything is quashed at the end of each session, is it not?

[Text]

The Chairman: That is right.

In view of the fact, gentlemen, that it will take, I would say, at least two weeks to get a term of reference from the House to the Committee to study the new proposed bill, I would be at your disposal and would accept a motion from the Committee to ask for terms of reference along these lines, if it is the wish of the Committee, because we would not get it till well after July 1 anyway, but it would save us a little time so that we could get started.

Mr. Darling: I move that the Chairman of the Public Accounts Committee ask for reference referring the draft bill to the Committee, concerning the office functions and powers of the Auditor General.

Mr. Dupras: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Moved by Mr. Darling and seconded by Mr. Mather, and I will take discussion on the motion. Yes, Mr. Dupras.

Mr. Dupras: The steering committee decided some weeks back that we would wait until the new Auditor General has had a chance of feeling the position and occupying the post before we went into consideration of the proposed bill. We should not be proposing to seek new terms of reference. That counteracts what we have already decided. The new Auditor General is going to be occupying this post as of July 1, which is in less than two weeks.

The Chairman: Under no consideration would we start it before July 1. My only thought was that by the time we get the terms of reference, it will be well into the first part of July.

Mr. Dupras: I think we have wasted enough time on this subject already, Mr. Chairman. I think we should abide by what the steering committee has decided.

The Chairman: Are there any other comments? Of course, it will be up to the House to decide whether we get the reference sent or not.

Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): That would be in the form of a report, the first report of this Committee. Then you would ask for concurrence. Is that the way you are going to do it in the House or what?

The Chairman: No, we simply direct a letter to the House Leader asking for terms of reference. Then it is his prerogative whether he grants it or not.

All those in favour that we ask for terms of reference in referring the proposed bill to the Committee?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Agreed. Now, gentlemen, unless there are any other questions on Item number 15, recommendation number 15—I think we pretty well finished it—we will go on to 16.

[Interpretation]

Le président: C'est exact.

Puisqu'il faudra à mon avis au moins deux semaines pour obtenir de la Chambre un ordre de renvoi visant à l'étude du nouvel avant-projet de loi, je suis, messieurs, à votre disposition et suis prêt à recevoir une motion du Comité afin de demander un tel ordre de renvoi, si le Comité le désire, puisque, comme de toute manière nous ne le recevrons pas avant le 1^{er} juillet, nous pourrions gagner du temps et commencer tout de suite nos travaux.

M. Darling: Je propose que le président du Comité des comptes publics demande que l'avant-projet de loi concernant les fonctions et les pouvoirs de l'Auditeur général soit renvoyé devant le Comité.

M. Dupras: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: La motion est proposée par M. Darling appuyé par M. Mather et la discussion est ouverte. Oui, monsieur Dupras.

M. Dupras: Le comité directeur avait décidé, il y a quelques semaines de cela, d'attendre que le nouvel Auditeur général ait la possibilité d'occuper son poste et de se faire une idée de ses fonctions avant que le Comité ne passe à l'examen de cet avant-projet de loi. Nous ne devrions donc pas demander maintenant de nouvel ordre de renvoi. En effet, cela est diamétralement opposé à notre décision passée. Le nouvel Auditeur général va entrer en fonction le 1^{er} juillet, c'est-à-dire dans moins de deux semaines.

Le président: Mais en aucun cas nous ne commencerions avant le 1^{er} juillet. Je pensais simplement qu'au moment où nous recevrons notre nouvel ordre de renvoi nous serions déjà en plein mois de juillet.

M. Dupras: A mon avis, nous avons déjà assez gaspillé de temps à ce sujet, monsieur le président. Nous devrions je crois nous conformer aux décisions du comité directeur.

Le président: Y a-t-il d'autres observations? Bien entendu, ce sera à la Chambre de décider si nous aurons ou non notre ordre de renvoi.

Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Cela fera-t-il partie d'une sorte de rapport, c'est-à-dire le premier rapport du Comité? Vous en demanderiez à ce moment-là l'adoption. Est-ce là la formule que vous allez adopter ou, sinon, qu'en est-il?

Le président: Non, nous allons simplement envoyer une lettre au leader à la Chambre pour lui demander un ordre de renvoi. A ce moment-là, l'octroi de celui-ci est uniquement de son ressort.

Quels sont ceux qui sont pour la présentation d'une demande d'ordre de renvoi de l'avant-projet de loi au Comité?

Des voix: D'accord.

Le président: Adopté. Maintenant messieurs, à moins qu'il n'y ait d'autres questions à propos de la quinzième recommandation—je crois que nous en avons terminé avec elle—nous allons passer à la recommandation numéro 16.

[Texte]

Mr. Dupras: Mr. Chairman, I am not sure if we have exhausted our discussions on Items number 10, 11 and 12. There were reports and letters exchanged. The Clerk will correct me, but had we decided we would go back to these items?

The Chairman: I think we had finished, Mr. Dupras. In other words, we figured that number 10 had been partially implemented. In number 11, the Executive disagreed with our recommendation.

• 0950

Mr. Dupras: Yes, because I do not remember discussing the letter that the Minister wrote to the Committee on April 20, 1972. We did not discuss the departmental explanation.

The Chairman: With reference to which one, Mr. Dupras?

Mr. Dupras: Number 10, Mr. Chairman.

The Chairman: We agreed that it was partially implemented.

Mr. Dupras: Right, agreed.

The Chairman: Number 15 agreed; we shall go on.

Number 16, "Tax Exemptions for Particular Groups". Mr. Long.

Mr. Long: Thank you, Mr. Chairman. "Parliament from time to time grants exemptions from... taxes to institutions such as hospitals or schools and groups of consumers such as loggers and farmers".

In administering the special exemptions with respect to small articles, the department sometimes follows a practice which, in our opinion, is not in accordance with Parliament's wishes. An example referred to is the sales tax on oil filters, from which Parliament has granted an exemption to farmers. To eliminate the inevitable claims for small refunds, the department, following a study of the market for oil filters, has estimated that 30 per cent of them are used by farmers and 70 per cent by others who are not entitled to tax exemption. They then informed the manufacturers that they must pay sales tax on only 70 per cent of their production. The filters are then sold at the same price to farmers and to non-tax-exempt users.

The result is, that while Parliament has decreed that the farmer will not pay sales tax, the farmer is, in fact, paying 70 per cent of the normal sales tax, and persons to whom Parliament has not granted an exemption are receiving an exemption of 30 per cent of the sales tax.

In our opinion this is not a proper application of Parliament's instructions. The Committee agreed with this, and urged the Customs and Excise Division of the Department of National Revenue to see to it that the benefits from these exemptions go to, and only to, those for whom Parliament intended them. The Minister of National Revenue wrote to the Committee on this subject on April 20, 1972. This letter has not yet been considered by the Committee.

[Interprétation]

M. Dupras: Monsieur le président, avons-nous bien terminé notre discussion sur les recommandations numéro 10, 11 et 12? Il y a eu des rapports et un échange de correspondance à ce sujet. Le greffier peut me reprendre si je me trompe, mais avons-nous décidé d'en revenir à ces points?

Le président: Je crois que nous en avons terminé avec eux, monsieur Dupras. En d'autres termes, nous avons conclu que la recommandation numéro 10 avait été en partie mise en pratique alors que, pour ce qui était au numéro 11, l'exécutif n'avait pas accepté notre recommandation.

M. Dupras: Mais je ne me rappelle pas que nous ayons discuté de la lettre envoyée au Comité le 20 avril 1972 par le ministre. Nous n'avons pas discuté de l'explication qu'avait donnée le ministre de cette situation.

Le président: De quelle recommandation parlez-vous, monsieur Dupras?

M. Dupras: De la recommandation 10, monsieur le président.

Le président: Nous sommes convaincus du fait que la recommandation avait été en partie mise en pratique.

M. Dupras: C'est d'accord.

Le président: Recommandation 15, adoptée; nous poursuivons.

Numéro 16 «Exemptions d'impôt accordées à certains groupes». Monsieur Long.

M. Long: Merci, monsieur le président. «Le Parlement accorde, à l'occasion, des exemptions... d'impôts à des institutions, telles qu'hôpitaux et écoles, et à des groupes de consommateurs, tels que «bûcherons, cultivateurs, et autres».

Dans le cas de l'application des exemptions spéciales visant les menus articles, le ministère applique une méthode qui, à notre avis, n'est pas conforme aux vœux du Parlement. On a cité l'exemple de la taxe de vente frappant les filtres à huile, dont l'exemption a été accordée aux agriculteurs par le Parlement. Afin d'obvier aux demandes inévitables de remboursements de sommes de peu d'importance, le ministère a procédé à une étude du marché des filtres à huile et a conclu que 30 p. 100 de ceux-ci étaient utilisés par des agriculteurs et 70 p. 100 par les personnes n'ayant pas droit à l'exemption de la taxe de vente. Le ministère a donc informé les fabricants qu'ils devaient acquitter la taxe de vente sur 70 p. 100 seulement de leur production. Les filtres sont à ce moment vendus au même prix aux agriculteurs et aux utilisateurs qui ne bénéficient pas de l'exemption de la taxe de vente.

En conséquence, alors que le Parlement a décrété que les agriculteurs ne paieraient pas la taxe de vente, ils l'acquittent bel et bien en fait car ils paient 70 p. 100 de la taxe de vente normale, alors que les particuliers ne bénéficient pas de cette exemption accordée par le Parlement, bénéficiant en fait d'une exemption de 30 p. 100.

À notre avis, il s'agit là d'une application des instructions du Parlement qui n'est pas conforme. Le Comité en a convenu et a prié instamment la Division des douanes et de l'accise du ministère du Revenu national de veiller à ce que seuls les personnes envisagées par le Parlement puissent bénéficier de ces exemptions. Le ministre du Revenu national a envoyé à ce sujet une lettre au Comité le 20 avril 1972. Cette lettre n'a pas encore été étudiée au Comité.

[Text]

That is all I have on that, Mr. Chairman.

The Chairman: Let us take that letter, of the Minister. I am sorry, gentlemen, these have been circulated.

Mr. Leblanc you had a question there?

Mr. Leblanc (Laurier): In that letter they referred to the Fifth Report 1966-67, presented to the House on October 19, 1966. They mentioned the action taken by the department. Whether we agree with the action is different, but they mentioned what they have been doing regarding that matter. They talk about two available alternatives.

The Chairman: Mr. Long, having read the letter from the Deputy Minister for the Minister, are you agreed that they have taken satisfactory steps to fulfill the wishes of this Committee?

Mr. Long: Mr. Chairman, I do not think anything has changed. This is the same procedure I believe, that was explained to the Committee prior to the Committee's making that recommendation.

You can appreciate their problem. If Parliament, in its wisdom, exempts a group from a tax on a very small item like an oil filter, this does provide a bit of an administrative problem. There is a lot of work involved for a few cents. But the department is going on the idea that they are bringing in the total revenue they would bring in, if the farmers got the exemption. I find it very hard to believe Parliament was thinking of the revenue when it gave that exemption. I think it was on the other side of it that they wanted, for various reasons, to exempt farmers from it. If this presents a problem that cannot be overcome, perhaps it should be suggested to Parliament that the exemption be eliminated. How it helps the farmer, if you give a 30 per cent exemption to everybody in the country who uses oil filters, I have difficulty in seeing. It seems to me that it is a very wrong interpretation of the law in the way it is stated.

The Chairman: Mr. Mather.

• 0955

Mr. Mather: I understand this, and I understand Mr. Long. He still thinks that whereas Parliament intended the farmer to get the full benefit of this exemption, the farmer is not actually getting it. Is that right?

Mr. Long: That is correct. He is paying 70 per cent of the regular tax, so he gets a 30 per cent exemption, as does everybody else in the country.

Mr. Mather: And that being so, it seems to me that the action explained by the Minister does not change the situation. I think we are right where we started with this thing.

Mr. Long, do you have any idea of some alternative method by which Parliament's wishes in regard to exempting farmers could be carried out and the tax protected?

[Interpretation]

C'est tout ce que j'avais à dire à ce sujet, monsieur le président.

Le président: Prenons la lettre du ministre.

Excusez-moi, messieurs, mais ces lettres ont été distribuées.

Monsieur Leblanc, vous voulez poser une question?

M. Leblanc (Laurier): Le ministre parle dans sa lettre du Cinquième rapport, 1966-1967, présenté à la Chambre le 19 octobre 1966. Il mentionne les mesures qui ont été prises par le ministère. Cela ne veut pas dire que nous acceptons ces dernières, mais il faut néanmoins mentionner que le ministre a précisé que des mesures avaient été prises à ce sujet. Il parlait d'ailleurs de deux solutions possibles.

Le président: Monsieur Long, vous avez lu la lettre du sous-ministre agissant au nom du ministre, et êtes-vous convaincu que le ministère ait pris des mesures satisfaisantes pour répondre aux vœux exprimés par le Comité?

M. Long: Monsieur le président, je pense que rien n'a changé. Il s'agit de la même méthode qui, je crois, avait été expliquée aux membres du Comité avant que celui-ci ne formule sa recommandation.

Vous comprenez, bien sûr, le problème du ministère. Si le Parlement, dans toute sa sagesse, dispense un groupe d'acquitter la taxe de vente frappant un menu objet comme un filtre à huile, cela crée tout un problème administratif. Pour quelques cents, le travail est considérable. Mais le ministère parle du principe qu'il recueille toutes les recettes qu'il doit normalement percevoir, compte tenu de l'exemption accordée aux agriculteurs. J'ai du mal à croire que le Parlement pensait aux recettes fiscales lorsqu'il a octroyé cette exemption. Je pense que le gouvernement envisageait l'autre côté de la question et qu'il voulait, pour diverses raisons, exempter les agriculteurs de cet impôt. Si cela présente un problème qui ne peut être résolu, on devra proposer qu'il incombe au Parlement d'éliminer cette exemption d'impôt. Comment peut-on ainsi croire que cela aide à l'agriculteur si on accorde une exemption de 30 p. 100 à tous et chacun au pays qui utilisent ce filtre à l'huile. Il me semble que c'est là une mauvaise interprétation des dispositions de la loi telles qu'elles sont rédigées.

Le président: Monsieur Mather.

M. Mather: Je comprends votre point de vue ainsi que celui de M. Long. Celui-ci croit toujours que, bien que le Parlement avait l'intention que ce soit l'agriculteur qui obtienne les bénéfices de cette exemption d'impôt, l'agriculteur de fait ne l'obtient pas. Est-ce exact?

M. Long: C'est exact. L'agriculteur verse toujours 70 p. 100 de l'impôt régulier et par conséquent il obtient une exemption de 30 p. 100 comme tous les citoyens de l'ensemble du pays.

M. Mather: Ceci étant dit, il me semble tout de même que le geste posé par le Ministre ne change pas réellement la situation. A mon avis, nous en sommes toujours au même point.

Monsieur Long avez-vous une idée d'une autre méthode selon laquelle les désirs du Parlement visant cette exemption d'impôt pour les agriculteurs pourraient être menés à bien tout en protégeant la perception de cet impôt?

[Texte]

Mr. Long: You see, the farmer buys the oil filters through retail establishments, or perhaps in some cases he buys them wholesale, the same as everybody else, and they either have tax-paid goods on their shelves or non-tax-paid. They cannot sell some tax exempt and some not, so the farmer would probably have to pay the full tax and then claim a refund from the department. This is a very cumbersome and costly administrative procedure for the few cents involved. These oil filters are not a costly item at all. Perhaps some consideration should be given to giving the farmer a benefit in some more worthwhile way than on small things like this.

Mr. Clermont: This is policy too, Mr. Chairman.

The Chairman: Gentlemen, what do you wish to do? Mr. Frank.

Mr. Frank: Mr. Chairman, the farmer cannot apply for that excess tax directly, can he? Would it not be simpler for the dealer to get an end-user certificate signed by the farmer and with the proper information, and as he accumulates them he sends them in and gets that. The farmer is basically buying it tax-free at the time of purchase and signs an end-user certificate, and the dealer in turn sends in for his 12 per cent, or whatever it happens to be.

Mr. Long: Undoubtedly that is the way things like this are handled in some cases, but I think you might have a problem where 99.9 per cent of a dealer's sales in a big city are ordinary sales in that the clerks will not understand the procedure. It may be there somewhere, but they use it so seldom, and then when the farmer comes into the city he is faced with asking for something that the part-time help are not familiar with, and he would probably find it a bit frustrating to do it that way. However, that is the way it would be done where someone is doing a lot of business like that. I think the big mail order houses have those certificates.

Mr. Frank: The farm supply places are doing this all the time.

Mr. Long: Oh, with those who are doing it all the time I do not think there would be any problem, although the department does say that this is a cumbersome procedure. They do not favour it.

Mr. Frank: It takes the dealer three or four months to get his money back, I am well aware of that. It is the dealer who is up against the problem.

Mr. Darling: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Darling and then Mr. Towers.

[Interprétation]

M. Long: L'agriculteur achète ces filtres à l'huile par l'entremise de magasins de détail ou dans certains cas chez certains grossistes de la même façon que toute autre personne et les marchands ont toujours sur les étagères de leur magasin des biens dont l'impôt a été prélevé et d'autres sur lesquels l'impôt n'a pas été prélevé. Ceux-ci ne peuvent vendre certains articles qui sont exemptés d'impôt et par conséquent l'agriculteur aurait probablement à payer l'impôt total pour ensuite faire une réclamation de remboursement du Ministère. C'est là une procédure administrative très onéreuse et très dispendieuse pour des objets qui ne coûtent que quelques cents. Ces filtres à l'huile ne sont pas du tout dispendieux. On devrait peut-être étudier la possibilité d'accorder à l'agriculteur un bénéfice sur certains biens qui ont de la valeur plutôt que sur des marchandises qui coûtent si peu cher.

M. Clermont: On apporte une question de politique, monsieur le président.

Le président: Messieurs, que désirez-vous faire? Monsieur Frank.

M. Frank: Monsieur le président, l'agriculteur peut-il formuler une demande directement pour obtenir un remboursement de cet excédent d'impôt? Ne serait-il pas plus simple pour le marchand d'obtenir un certificat signé par l'agriculteur sur lequel figureraient les renseignements appropriés et au fur et à mesure que celui-ci les accumulerait, il pourrait les envoyer et obtenir ainsi un remboursement. Lorsque l'agriculteur fait son achat et signe ce certificat, il fait un achat qui à ce moment-là est exempt de l'impôt et à son tour le marchand doit faire une demande pour obtenir un remboursement d'environ 12 p. 100 ou de quelque chiffre que ce soit.

M. Long: Sans doute c'est la façon dont les choses se passent dans certains cas. Mais il se peut qu'un problème surgisse lorsque dans une grande ville, 99.9 p. 100 des ventes d'un marchand ne sont que des ventes ordinaires, en ce sens que les commis ne comprendraient pas cette procédure. Il est sûr que cet avantage existe, mais on l'utilise si peu souvent que lorsque l'agriculteur vient en ville pour faire sa réclamation il doit demander quelque chose que le commis à temps partiel ne connaît pas très bien; il est probable alors que l'agriculteur obstine que cette situation comporte trop de démarches frustrantes. Toutefois, c'est la façon de procéder lorsqu'il s'agit de faire un grand nombre de transactions commerciales de ce genre. Je crois que les grands magasins qui ont un service de commande postale ont en main ces certificats.

M. Frank: Les marchands d'équipement agricole s'en servent tout le temps.

M. Long: Bien sûr que dans le cas des marchands qui se servent tout le temps des certificats il n'y aurait pas de problème, bien que les ministères nous disent par ailleurs que c'est là une procédure onéreuse et qu'ils ne sont pas en faveur de celle-ci.

M. Frank: Je sais fort pertinemment que le marchand doit attendre trois ou quatre mois avant d'obtenir son remboursement. C'est réellement le marchand qui doit faire face à ce problème.

M. Darling: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Darling, puis ce sera au tour de M. Towers.

[Text]

Mr. Darling: How much are we talking about? The filters would cost anywhere from a small amount to considerably more. Is that right?

The Chairman: Mr. Long.

Mr. Long: I am not sure of the cost of oil filters, but I would say they go from \$1.50 to \$4.50, or something like that.

Mr. Darling: That is what I mean. But suppose one went to \$30, which is very improbable. Certainly with the cost of bookkeeping today it would not even pay you to go through it. Is there some way that the farmer could put it in as an expense? In other words, a deduction when he files his income tax? Of course, some of them would not be doing that; it would only be the farmer himself, if he wants to bother about it—and if it is a small amount he would not even bother. As you say, 70 per cent of the people who are not entitled to it are getting it, just for the sake of expediency.

The Chairman: Mr. Towers.

• 1000

Mr. Towers: I should hate to see this benefit lost to the agricultural industry. I should like to see it tied in with the system used for other purchases made by the agricultural industry. I am thinking primarily of motors and this kind of thing; they sign a statement that this equipment is going to be used primarily in the agricultural industry. I believe this policy should be tied in along the same lines, with the purchaser receiving the benefit at the time of purchase.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, on parle de marchandises pour les fermiers, mais il y a d'autres cas. Je crois qu'il serait très important que M. Long en fasse mention. On retrouve dans les explications données par le ministre:

Exemptions are provided in the law for certain goods when purchased or imported for specified uses—farm use, for example.

There are other cases that should be brought to the attention of this Committee, because there is more involved than the goods directed to the farmers.

The Chairman: Mr. Long just used one example; we agree that there are others.

Mr. Long: Yes. The reference was made to agriculture losing something. Agriculture is losing 70 per cent of it, in this particular case. In other products it would be a different percentage

[Interpretation]

M. Darling: De quelle somme d'argent parlons-nous? Il se peut que ces filtres coûteraient très peu d'argent ou beaucoup plus encore n'est-ce pas exact?

Le président: Monsieur Long.

M. Long: Je ne puis pas certain du coût des filtres à l'huile, mais je dirais que c'est de l'ordre de \$1.50 à \$4.50 ou quelque chose du genre.

M. Darling: Voilà où je veux en venir. Mais supposons qu'on puisse demander \$30. pour un de ces filtres, ce qui est très peu probable, compte tenu de ce qu'il en coûte aujourd'hui pour tenir une comptabilité de ces achats, il ne serait pas profitable de se servir de ces méthodes d'administration. Y a-t-il quelques façons dont l'agriculteur pourrait porter cet achat à son compte de dépenses? En d'autres mots, faudrait-il obtenir un dégrèvement lorsqu'il fait sa déclaration de l'impôt sur le revenu? Il est évident que certains d'entre eux n'agiraient pas ainsi; ce serait à l'agriculteur lui-même de prendre cette mesure s'il veut vraiment s'en inquiéter et si le montant en cause est très peu élevé, probablement qu'il ne s'en soucierait même pas. Comme vous l'avez déclaré, 70 p. 100 des gens qui ne sont pas admissibles à ce dégrèvement l'obtiennent quand même à l'heure actuelle tout simplement pour hâter les choses.

Le président: Monsieur Towers.

M. Towers: Il me serait désagréable de constater que l'industrie agricole ne pourrait pas obtenir ce genre de bénéfice. J'aimerais que ce bénéfice soit relié à la procédure en cours, lorsque l'agriculteur fait d'autres achats. Je pense en particulier aux moteurs et à ce genre de choses. L'agriculteur doit signer une déclaration selon laquelle l'équipement dont il se sert sera utilisé principalement pour une exploitation agricole. A mon avis, cette politique devrait être reliée de la même façon pour que l'acheteur reçoive ce genre de bénéfice au moment de son achat.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, we are talking about merchandise that farmers use, but other cases happen too. I believe it would be most important for Mr. Long to mention them. One can find in the explanations given by the Minister:

Les dégrèvements d'impôt sont prévus dans la loi lorsque certaines marchandises sont achetées ou importées pour des usages précis,—pour un usage agricole par exemple.

On devrait porter à l'attention du Comité d'autres cas de ce genre, car par ce texte de loi on vise beaucoup d'autres marchandises que celles qui n'intéressent que les agriculteurs.

Le président: M. Long vient tout juste de nous en donner un exemple; nous sommes d'accord pour dire qu'il y en a beaucoup d'autres.

M. Long: Oui. On a déclaré que l'agriculteur y perdait quelque chose. Les agriculteurs perdent 70 p. 100 de leurs dégrèvements dans ce cas précis qui nous occupe. Lorsqu'il s'agit d'autres produits, le pourcentage serait bien différent.

[Texte]

As long as this procedure is being followed, the group that Parliament wants to help is not getting the full benefit of the help, and a group that Parliament does not want to help is getting some benefit.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Long, lorsque certaines villes ou municipalités achètent de l'équipement ne peuvent-elles pas aussi bénéficier de cette remise? Certains propriétaires de camions qui transportent des billes en forêt ne bénéficient-ils pas aussi de cette remise?

The Chairman: Do you want to comment?

Mr. Long: Yes. Loggers do have certain exemptions. I am not sure . . .

M. Clermont: Quand une municipalité achète un camion pour la protection contre les incendies, cela représente un montant supérieur à \$30,000. C'est la même chose pour un propriétaire qui achète un camion. Nous savons que les camions coûtent entre \$15,000 et \$30,000. La remise sera donc supérieure à quelques dollars. Je crois qu'il serait très important d'inclure cette question dans nos débats afin de ne pas laisser l'impression que cela ne s'applique qu'à la classe agricole.

The Chairman: Yes. I think we realize that.

Mr. Long: Mr. Clermont, we are not talking about trucks. We are talking about small things, where the amount involved is too small to warrant the paper work in getting a refund. There is no question in trucks and large items. They are not involved in this procedure at all.

The Chairman: Mr. Mather and then Mr. McKinnon.

Mr. Mather: Mr. Chairman, to bring this to a head, could we agree that the Committee request the department to consider alternative methods of tax exemption in such cases as those Mr. Long has brought forward? If we could agree to that, we could put this back to the department; they could put their minds to work to see if they cannot straighten out this situation.

The Chairman: We shall be doing what we have done before: send it back to them, and we still keep it on here. They have not come up with the answers yet, but I think we should do it again.

Mr. Mather: They have not satisfied us or Mr. Long.

The Chairman: Mr. McKinnon.

• 1005

Mr. McKinnon: Mr. Chairman, there are a couple of points that rather trouble me. One is that in the Minister's letter to you and the accompanying sheets, he does not really clarify what they are doing now. He gives us two alternatives and no matter which way I read it I do not understand which one they have adopted; are they taking the first one or the second one? If they are picking the second one then it seems quite clear that the tax collectors, for the sake of administrative ease, have completely subverted the intention of the act.

[Interprétation]

Aussi longtemps que cette méthode sera suivie, le groupe que le Parlement veut aider n'obtient pas les pleins bénéfices de cette aide et le groupe que le Parlement ne veut pas aider en obtient quelques-uns.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Long, when certain towns or municipalities buy equipment do they also benefit from that exemption? Do certain truck owners who are the only ones that take care of the transportation of logs in forests benefit also from that exemption?

Le président: Voulez-vous faire un commentaire?

M. Long: Oui. Les bûcherons en effet ont certaines exemptions. Je ne suis pas certain . . .

Mr. Clermont: When a municipality buys a truck for fire protection, this represents an amount much more significant than \$30. The same thing happens in the case of an individual buying a truck. We all know that trucks can cost between \$15,000 and \$30,000. The exemption would then be much more important than a few dollars. I believe it would be most important to include this question in our debate so that we do not leave the impression that we are only concerned with the farm industry.

Le président: Oui. Je crois que nous en sommes tous conscients.

M. Long: Monsieur Clermont, nous ne parlons pas ici de camions. Nous parlons de très petits objets, où le montant en cause est si peu important qu'on ne puisse pas justifier la paperasserie nécessaire lorsqu'il s'agit d'obtenir un remboursement. L'achat de camions ou d'équipement important n'entre pas en cause et ne sont pas impliqués d'aucune façon que ce soit dans cette façon de procéder.

Le président: Monsieur Mather puis monsieur McKinnon.

M. Mather: Monsieur le président, afin d'en arriver à une conclusion, ne serions-nous pas d'accord que le Comité demande au Ministère d'étudier d'autres méthodes de dégrèvement d'impôt dans les cas dont nous a parlé M. Long? Si nous pouvions obtenir l'accord à ce sujet, nous pourrions renvoyer cette question au Ministère. Il pourrait alors étudier la situation pour voir s'il n'y aurait pas moyen de prendre des mesures plus équitables.

Le président: Nous allons donc faire ce que nous avons fait auparavant, c'est-à-dire renvoyer au Ministère l'étude de cette question pour que nous en fassions une étude ultérieure. Le Ministère ne nous a pas donné encore une réponse satisfaisante et par conséquent, nous devrions nous adresser une fois de plus au Ministère.

M. Mather: Le Ministère n'a pas donné de satisfaction ni aux membres du Comité, ni à M. Long.

Le président: Monsieur McKinnon.

M. McKinnon: Monsieur le président, il y a un certain nombre de points qui m'inquiètent beaucoup. Tout d'abord, dans la lettre du ministre qui vous a été adressée et dans les feuillets joints à cette lettre on ne déclare pas d'une façon très claire ce qui se passe en ce moment. Le ministre nous donne un choix entre deux mesures à prendre et quelle que façon que je lise le texte, je ne vois pas laquelle des deux méthodes a été adoptée. Ont-ils adopté la première ou la deuxième méthode? S'ils s'intéressent à cette deuxième méthode, alors, il me semble évident que les percepteurs d'impôt à des fins administratives, ont complètement renversé les objectifs qu'on se proposait par l'adoption de cette loi.

[Text]

There is really no reduction whatsoever for farmers, per se, in a second alternative that they mention here. They have added to the 70-30 per cent gambit and I do not think that they should be permitted to do this. Parliament passed that act with the clear intention that farmers would benefit from it, farmers and other categories as mentioned there.

They might consider having a minimum cost, to prevent stupid paperwork, that this does not apply on items under \$50, or something like that.

The Chairman: Following along Mr. Mather's suggestion then, that the Committee report that we are still not satisfied with the department's review of this matter and would ask for further consideration. Agreed?

Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): We have here the explanation of the action taken by the department. We say in our report that the Committee urge the Customs and Excise Branch of the Department of National Revenue in its administration of special exemptions to see to it that the benefits from these exemptions go to, and only to those for whom Parliament intended them.

The department tells us what they intend to do. Well, what more can we do, I mean we are not applying the act ourselves. There are people there working for us who are applying those principles and they tell us the way they do it. If we have better suggestions than those two alternatives that they are offering to us, okay fine. They are offering us two alternatives; what do we do with them? We just say we are not satisfied. There are only two alternatives.

The Chairman: Mr. Mather.

Mr. Mather: Mr. Chairman, I think the idea of again requesting the department to consider this situation is very sound. Mr. Long has told us that the way this thing works now is inequitable. We have an explanation from the department as to what they consider right. I do not think Mr. Long is satisfied with it and I do not think a number of the members of our Committee are satisfied with it.

My thought, in making the suggestion I did, was that we as a Committee request the Department to consider again alternative methods of the tax exemption. I cannot see anything wrong with that. They have not satisfied us and I do not feel justified in letting it go.

Mr. Leblanc (Laurier): The way that Mr. Mather is putting it now, is much better than the first text that he had.

The Chairman: All right gentlemen. As we are trying to tabulate these as we go along would you be agreeable that this go under the heading of "partially implemented"? That is one of our headings.

[Interpretation]

Il n'y aucun dégrèvement possible à l'intention des agriculteurs, en soi, dans la deuxième méthode qui est mentionnée ici. On n'a fait que rendre plus concis ce rapport de 70 à 30 p. 100 et je ne crois pas qu'on devrait leur permettre d'agir ainsi. Le Parlement a adopté cette loi avec l'intention bien arrêtée que les agriculteurs puissent en tirer profit et ce sont les agriculteurs et d'autres catégories qui sont visés ici par ce texte de loi.

Il se peut que l'on impose un niveau minimum des coûts afin d'éviter la piraterie, à l'effet que cette disposition ne s'applique pas aux articles de moins de 50 dollars ou quelque chose de ce genre.

Le président: Selon la proposition de M. Mather, à l'effet que le comité fasse rapport que nous ne sommes pas encore satisfaits de l'étude faite par le ministère et que nous demandons que la question soit étudiée davantage. Êtes-vous d'accord?

Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Nous avons ici l'explication des mesures prises par le ministère. Nous déclarons dans notre rapport que le Comité a pressé la direction des douanes et accises du ministère du Revenu national afin que celui-ci hâte la procédure dans le cas de dégrèvements spéciaux, et afin de s'assurer que les bénéficiaires de tels dégrèvements tombent entre les mains de seulement ceux pour lesquels le Parlement les avait destinés.

Le ministère nous dit que c'est ce qu'ils ont l'intention de faire. Que d'autre pouvons-nous faire puisque ce n'est pas à nous de mettre en vigueur les dispositions de la loi. Il y a des fonctionnaires à cet endroit qui travaillent pour nous et qui appliquent ces principes et qui nous rendent compte de la façon dont ils procèdent. Si nous avons de meilleures recommandations que les deux qu'on nous a proposées—très bon, allons de l'avant. Mais on nous offre un choix à faire. Et deux options possibles; que devons-nous faire à cet égard? Nous ne faisons qu'indiquer notre insatisfaction; pourtant on nous demande de faire un choix entre deux options seulement.

Le président: Monsieur Mather.

M. Mather: Monsieur le président, à mon avis, il est très sensé et important que nous demandions au ministère d'étudier de nouveau cette situation. M. Long nous a déclaré tous les liens, la façon d'agir à l'heure actuelle était inéquitable. Nous avons une explication du ministère qui nous a dit ce qu'il considérait être juste. Je ne crois pas que cette explication satisfasse M. Long et bon nombre des députés de notre comité n'en sont pas davantage satisfaits.

Lorsque j'ai mis de l'avant cette proposition j'avais à l'esprit que le comité devait de nouveau demander au ministère d'étudier d'autres méthodes pour tenir compte de ces dégrèvements spéciaux d'impôt. Je ne vois pas ce qu'il y a de mal là-dedans. Le ministère ne nous a pas encore satisfaits et je ne me sens pas justifié de laisser aller les choses ainsi.

M. Leblanc (Laurier): La façon dont M. Mather présente les choses maintenant est beaucoup mieux que lors de sa première intervention.

Le président: Très bien messieurs. Puisque nous essayons de verser au compte rendu ces déroulements au fur et à mesure que nous en prenons connaissance, seriez-vous d'accord pour dire que celui-ci portera l'en-tête: «Partiellement mis en vigueur»? C'est l'une de nos rubriques.

[Texte]

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Long: Mr. Chairman, some of these categorizations are a little hard to take. There has been no implementation here at all. They have told you that they are doing exactly what they were doing when you heard them last time and I do not think they are giving any alternative. The alternative to handle it on a paperwork basis would be the way the law would require it to be used, but you have to admit that your administration is just too costly. There is no partial implementation here; they have carried on and have not followed your suggestion.

Mr. Mather: Did you say under review?

The Chairman: Mr. Rodriguez.

Mr. Rogribuez: Mr. Chairman, I think Mr. Mather's original comment should stand. I think we should send it back to them and let them come up with a proper alternative to implement it. That is what they are paid to do.

The Chairman: We are going to do that; it is just a matter of formulating our recommendations here. I suggested "partially implemented". If the Audit Office feels that is not quite right, I know it would suit the Audit Office if we put it under "no action as yet."

Mr. Long: The department disagrees.

Mr. Dupras: "No action as yet", Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Dupras: This is a case where we will never be completely satisfied with the measures we are taking. This is admitted by the department which says that while this method does not appear to guarantee the tax exempt end user a completely tax-free product...

Cela devient de plus en plus difficile d'assurer l'application de cette mesure, monsieur le président, parce que le remboursement de la taxe et l'application sont très compliqués. Il faudrait que le ministère le reconnaisse aussi.

In the report of the Committee we urged the Customs and Excise Division of the Department of National Revenue in its administration of special exemptions always to see to it that the benefits from these exemptions go to, and only to, those to whom Parliament intended them to go.

En fait, on ne peut pas faire plus que cela à ce sujet; on peut nous proposer des méthodes pour s'assurer que les gens qui ont droit aux exemptions les reçoivent.

The Chairman: Let us move along here. It is just a matter of putting this under the formula. We have the following headings: "no action as yet", "conflicting recommendations since made by the Committee", "executive has indicated disagreement with recommendations by letter or appearance", "progress being made", "partially implemented", "soon to be implemented", "to be withdrawn". Which one of those should we...

[Interprétation]

Des voix: D'accord.

M. Long: Monsieur le président, la façon de caractériser certaines de ces questions me semble laisser à désirer. Dans le cas qui nous occupe, il n'y a eu aucune mise en vigueur. Le ministère nous a dit exactement ce qu'ils avaient fait lorsqu'il a comparu devant nous la dernière fois et je ne vois pas quel choix il nous offre. La méthode qui consiste à confier à la bureaucratie la mise en vigueur de cette loi est conforme aux dispositions de la loi elle-même, mais il faut vous admettre que vos méthodes administratives sont beaucoup trop dispenseuses. Il ne s'agit pas ici de mise en vigueur partielle; le ministère a continué à agir comme auparavant et n'a pas tenu compte de votre proposition.

M. Mather: Avez-vous déclaré que cette question serait l'objet d'une étude?

Le président: Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je pense que le premier commentaire de M. Mather est très valable. Je pense que nous devrions renvoyer cette question au ministère en leur demandant de nous donner une façon appropriée de mettre en vigueur cette loi. Voilà pourquoi on leur donne un salaire.

Le président: C'est ce que nous allons faire; il s'agit simplement ici de caractériser nos recommandations. Je propose l'expression: «Mise en vigueur partielle». Si le bureau de l'Auditeur général estime que cette appellation n'est pas tout à fait juste, je sais qu'il leur plairait davantage si nous nous servions de la caractéristique: «aucune mesure n'a été prise jusqu'à maintenant».

M. Long: Le ministère n'est pas d'accord.

M. Dupras: «Aucune mesure n'a été prise jusqu'à maintenant», monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Dupras: Voilà un cas où nous ne serons pas tout à fait satisfaits des mesures que nous allons prendre. Le ministère l'admet en déclarant que bien que cette méthode ne semble pas garantir pour l'utilisateur que le produit soit complètement exempt d'impôt...

It becomes more and more difficult to ensure the application of that procedure, Mr. Chairman, because the reimbursement of that tax exemption and the application of such are quite complicated. It is necessary for the department to recognize also this fact.

Dans le rapport du Comité nous prions instamment la Division des douanes et accises du ministère du Revenu national lorsqu'il s'agit de l'administration des dégrèvements spéciaux de toujours s'assurer que les bénéficiaires de ces dégrèvements soient envoyés uniquement à ceux pour lesquels le Parlement les destinaient.

In fact, there is not much more that can be done to that effect; methods by which we could ensure that people who are admissible to that kind of exemption, receive them, could be recommended to us.

Le président: Passons à autre chose. Il s'agit simplement de caractériser par une formule adéquate cette question. Nous avons les en-têtes suivantes: «aucune mesure n'a encore été prise», «il y a un conflit entre les recommandations proposées par le ministère et par le Comité», «certains fonctionnaires ont indiqué leur désaccord avec les recommandations faites par lettre ou oralement», «un certain progrès a eu lieu», «mise en vigueur partielle», «sera bientôt mise en vigueur», «doit être éliminé». Laquelle de ces rubriques devrions-nous...

[Text]

Mr. Mather: What was the first one, Mr. Chairman?

The Chairman: "No action as yet", "conflicting recommendations", "progress being made", "partially implemented". I felt that perhaps there was some progress.

Mr. Dupras: Under continuing observation.

The Chairman: Another heading. All right. What was that, Mr. Dupras?

Mr. Dupras: "Under continuing observation."

The Chairman: "Under continuing observation." All right.

No. 17. We took that one in conjunction with—was it No. 11, Mr. Long? We skip that and include it with another.

No. 18, Prairie Farm Emergency Fund. Mr. Long.

Mr. Long: No. 18. This recommendation of the Committee arose from recommendations made in our 1964 and 1965 reports. Subsequently the specific recommendations, seven in number, were listed in paragraph 51 of our 1966 report.

The necessary amendments to the Prairie Farm Assistance Act have not been made because the government has been giving consideration to the repeal of that act. Members will recall Bill C-244, the Prairie Grain Stabilization Act, which was introduced in the House and then withdrawn on October 12, 1971, because of the problem of payments under the Temporary Wheat Reserves Act. In a letter to the Committee dated January 10, 1972, which the Committee has not yet dealt with, the Minister of Agriculture stated that new legislation for Prairie grain stabilization was to be introduced shortly and was to include provision for repeal of the Prairie Farm Assistance Act. If the act is repealed it will no longer be possible to implement the Committee's recommendation in so far as that particular act is concerned.

Mr. Chairman, these recommendations had to deal with the administration of assistance in the case of crop failures and so on with farmers. If the same provisions are introduced in another act, of course, I think the department will take these recommendations into consideration because they were in agreement with the majority of them.

The Chairman: Any questions? We could certainly put there, "progress being made". It has not been fully implemented but...

Mr. Dupras: We could also mention what is said in regard to that new act in the letter of January 12 signed by Mr. Olson.

The Chairman: Any questions? If not we will label it, "progress being made". Good progress, I would say.

[Interpretation]

M. Mather: Quelle est la première que vous avez mentionnée, monsieur le président?

Le président: «Aucune mesure n'a encore été prise», «recommandations où il y a conflit», «un certain progrès a été fait», «mise en vigueur partielle». Je pense qu'en ce cas on pourrait dire qu'il y a un certain progrès qui s'est fait.

M. Dupras: Ne pourrait-on dire «l'étude se poursuit».

Le président: Vous voulez une autre en-tête, très bien. Qu'est-ce que vous avez dit exactement, monsieur Dupras?

M. Dupras: «L'étude à ce sujet se poursuit».

Le président: «L'étude à ce sujet se poursuit». Très bien.

Numéro 17. Nous avons étudié cette rubrique en rapport avec... Était-ce le n° 11 monsieur Long? Nous sautons par dessus cette rubrique que nous traiterons en même temps qu'une autre.

Numéro 18, Caisse de secours à l'agriculteur des Prairies. Monsieur Long.

M. Long: Numéro 18. Cette recommandation du Comité découle des recommandations faites dans nos rapports de 1964 et de 1965. Par la suite ces recommandations, au nombre de sept, ont apparu dans le paragraphe 51 de notre rapport de 1966.

Les amendements nécessaires à la Loi sur l'aide aux agriculteurs des Prairies n'ont pas été adoptés car le gouvernement a étudié la possibilité d'éliminer cette Loi. Les députés se souviendront que le Bill C-244 soit la Loi sur la stabilisation des céréales dans les Prairies qui a été portée à la Chambre puis retirée le 12 octobre 1971 à cause des problèmes causés par les paiements qui devaient être versés en fonction de la Loi sur les réserves temporaires de blé. Dans une lettre adressée au Comité, en date du 10 janvier 1972, lettre que le Comité n'a pas encore étudiée, le ministre de l'Agriculture a déclaré que de nouvelles lois pour faciliter la stabilisation du prix des céréales des Prairies seraient proposées prochainement et devraient comprendre certaines dispositions pour l'élimination de la Loi sur l'aide accordée aux agriculteurs des Prairies. Si cette Loi est annulée, il ne sera plus possible de mettre en vigueur les recommandations du Comité pour ce qui concerne cette Loi en particulier.

Monsieur le président, ces recommandations devaient traiter de l'administration de l'aide en cas de mauvaises récoltes accordée aux agriculteurs. Si les mêmes dispositions se retrouvent dans une autre loi, naturellement le ministère s'intéressera à ces recommandations, parce qu'il est d'accord avec la plupart d'entre elles.

Le président: Avez-vous des questions à poser? Nous pourrions certainement caractériser cette rubrique par l'expression «un certain progrès s'est fait». Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre complètement, mais...

M. Dupras: Nous pourrions mentionner ici ce qui est dit au sujet de la nouvelle loi, dans la lettre du 12 janvier signée par M. Olson.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser? Sinon, nous allons caractériser cette rubrique par «du progrès a été fait». Nous avons fait un bon progrès en ce domaine à mon avis.

[Texte]

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: No. 19, Repairs and Alterations to Canadian Coast Guard Ships. Mr. Long.

Mr. Long: This recommendation arises from instances that the Auditor General has brought to the attention of the Committee where repairs and alterations to Canadian Coast Guard ships were ultimately much more costly than was envisaged when the ship was opened up by the ship repairers. The suggestion is that:

• 1015

in addition to all other methods which the Department might be able to employ in controlling the cost of extras, ship repair contracts be drawn up to provide that when extras are involved they shall be undertaken on a cost-plus or a modified cost-plus basis, the profit to be limited to the percentage of profit realized on the original contract price, with a provision that no loss be suffered on the extras and with the entire contract subject to cost audit by government auditors.

This recommendation was last considered by the committee on June 3, 1969 but since that time the responsibility for repairs and alterations to Canadian coast guard ships has been transferred from the Department of Transport to the Department of Supply and Services. Perhaps the committee should seek the views of that department with regard to this recommendation.

The Chairman: I might advise the committee that we had the Minister of Supply and Services before this committee following the committee's report to the house on the *Bonaventure*, at which time the Minister outlined new steps and procedures that the department had taken in order that such things should not happen again. He delivered a very full and comprehensive report. It is attached to the minutes of that meeting and could be read by any member of the committee. Personally, having heard the Minister's statement that day, I think many changes have been made and I think the committee would be of the opinion that they are doing a much better job than they were.

Has anybody got anything further to say on that? We will be having Supply and Services before us and this question will come up again. Mr. Dupras.

Mr. Dupras: Mr. Chairman, perhaps for the benefit for the new members of the committee copies of the report that the Minister delivered then would be of some use to them as to the measures and steps he intended to take.

The Chairman: Yes. We could ask the Clerk to forward that to the members. All-right, we could put "progress being made" there I am sure. Next is Recommendation number 20. Mr. Long.

[Interprétation]

Des voix: Oui.

Le président: Numéro 19, Réparations et transformations des bateaux de la Garde côtière canadienne. Monsieur Long.

M. Long: Cette recommandation découle des instances que l'Auditeur général a portées à l'intention du Comité au sujet des réparations et de la transformation apportées aux bateaux de la garde côtière canadienne qui en dernier lieu ont été beaucoup plus coûteuses qu'on ne l'avait imaginé lorsque le bateau en question était entre les mains de

personnes chargées de leur réparation. La suggestion était la suivante:

... en plus de toutes les autres méthodes que le ministère des Transports pourrait employer pour contrôler les frais supplémentaires, les contrats relatifs à la réparation des navires devraient être rédigés de manière à ce que tous les travaux additionnels soient exécutés selon le mode de régie intéressé ou ce même mode modifié et que les bénéficiaires se limitent à un pourcentage des profits réalisés sur le prix spécifié dans le contrat original, étant donné que les travaux supplémentaires ne devront pas occasionner de perte, et que le contrat lui-même devra être soumis à une vérification du coût de revient faite par les vérificateurs du gouvernement.

Cette recommandation a été pour la dernière fois envisagée par le Comité le 3 juin 1969, mais, depuis lors, la responsabilité des réparations et des modifications effectuées aux navires de la garde côtière du Canada est passée du ministère des Transports au ministère des Approvisionnements et Services. Le Comité pourrait peut-être demander d'opinion de ce dernier ministère, au sujet de cette recommandation.

Le président: Je voudrais informer le Comité du fait que, suite au rapport présenté par le Comité à la Chambre à propos du *Bonaventure*, le ministre des Approvisionnements et Services a comparu devant le Comité et a souligné de nouvelles mesures et méthodes que le Ministère avait adoptées pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Il nous a donné un rapport très complet et détaillé à ce sujet. Ce dernier est annexé au procès-verbal de la réunion en question et tous les membres du Comité peuvent en prendre connaissance. Quant à moi, ayant entendu le ministre faire sa déclaration à ce moment, je pensais que de nombreux changements ont été apportés et à mon avis, le Comité serait d'avis que les résultats sont bien meilleurs qu'auparavant.

Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter à ce sujet? Nous aurons bientôt parmi nous des représentants du ministère des Approvisionnements et Services et nous pourrions à ce moment-là reposer la question. Monsieur Dupras.

M. Dupras: Monsieur le président, des copies du rapport présenté à l'époque par le ministre à propos des mesures qu'il avait l'intention de prendre pourraient peut-être être utiles aux nouveaux membres du Comité.

Le président: C'est exact. Nous pourrions demander au greffier d'en envoyer une copie aux membres. C'est parfait, nous pourrions donc mentionner «les progrès sont enregistrés», n'est-ce pas? Nous avons ensuite la recommandation numéro 20. Monsieur Long.

[Text]

Recommendation number 20. *Cost of Abandoned Design Plans for Ferry Vessels.*

Mr. Long: This recommendation resulted from the committee's consideration of additional costs incurred in designing a ferry vessel which seemed to result at least in part from lack of agreement between the Department of Transport and the Canadian National Railways, the operators of the ferry service, as to the type of vessel that it was to be.

The recommendation was that the railways assume the responsibility for the procurement of ferry vessels so as to avoid differences of opinion as to the design of them. The Department of Transport indicated disagreement with this suggestion which perhaps should now be withdrawn unless the committee wishes to take the matter up with the Department of Supply and Services to which the Shipbuilding Branch of the Department of Transport was transferred in July 1968.

The Chairman: Are there any questions?

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, maybe you would know what happened with the recommendation that we made at that time.

The Committee, recognizing that the ferries operated by the CNR on behalf of the Department of Transport are, in effect, rail links, recommended that considered be given to the assuming by the railways of responsibility for the procurement of ferry vessels as is done with respect to rolling stock requirements.

What happened? Would you know?

The Chairman: I do not think I can give you a definite answer. You are quite right; we made the recommendation that the railway should design and procure their own ferries, and I think they are doing it. Mr. Long would you know for sure?

Mr. Long: No. I do not think there has been any change, Mr. Chairman. The Department of Transport said they did not agree. It was their money that was being used for these ferries and they wanted to have some say in the type of ferry they were going to build. There was an argument about whether it had to be an ice-breaker type or just an ice-strengthened type.

Mr. Leblanc (Laurier): Well, that is for a particular case; our recommendation is more general than that. We are asking that CNR look after that part as they do in other things.

• 1020

Mr. Long: Well, the department did not . . .

Mr. Leblanc (Laurier): Apart from the Department of Transport; they do that themselves. That is what we were asking in our recommendation. I want to know if anything has been done.

Mr. Long: The department does not agree with that and has not done it. The responsibility for shipbuilding has been transferred to Supply and Services, although they are doing it on behalf of Transport, so you have now probably three involved, CNR, Transport and Supply and Services.

[Interpretation]

Recommendation numéro 20. *Coût de l'abandon des plans de transbordeurs.*

M. Long: Cette recommandation est le résultat de l'examen par le Comité des frais supplémentaires découlant de l'étude d'un transbordeur, lesquels semblent avoir été encourus au moins en partie suite à un désaccord entre le ministère des Transports et les chemins de fer du Canadien National, c'est-à-dire les exploitants du service de transbordeurs, quant au type de navire à construire.

Selon la recommandation, c'était les chemins de fer qui étaient chargés de fournir les navires transbordeurs, ce qui aurait permis d'éviter toute divergence d'opinion quant au type de navire à utiliser. Le ministère des Transports avait répondu qu'il n'était pas d'accord et qu'il faudrait peut-être retirer la recommandation, à moins bien sûr que le Comité ne désire aborder la question avec le ministère des Approvisionnement et Services qui, depuis juillet 1968, avait repris à son compte la direction de la construction navale du ministère des Transports.

Le président: Y a-t-il des questions?

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, vous pourriez peut-être nous dire ce qui est advenu de la recommandation que nous avons formulée à l'époque.

Reconnaissant que les transbordeurs exploités par les chemins de fer Nationaux pour le ministère des Transports sont effectivement des raccordements ferroviaires, le Comité recommande que l'on considère de confier aux chemins de fer la charge de procurer des transbordeurs, comme cela se fait dans le cas du matériel roulant.

Que s'est-il passé? Le savez-vous?

Le président: Je ne pense pas pouvoir vous donner de réponse précise. Vous avez tout à fait raison; nous avons recommandé que les chemins de fer étudient et se procurent leurs propres transbordeurs, et je pense que c'est ce qu'ils font. Monsieur Long, le savez-vous au juste?

M. Long: Non. Je ne pense pas que la situation ait changé, monsieur le président. Le ministère des Transports a marqué son désaccord. Car après tout, c'était l'argent de celui-ci qui était dépensé pour ces transbordeurs et le Ministère voulait avoir son mot à dire quant au choix du transbordeur qui allait être construit. Le litige portait notamment sur la question de savoir si on allait construire un transbordeur brise-glace ou simplement un transbordeur à coque renforcée.

M. Leblanc (Laurier): Il s'agit là de toute manière d'un cas particulier; notre recommandation est bien plus générale. Nous demandons que le CN s'occupe de transbordeurs comme il le fait pour d'autres types de matériel roulant.

M. Long: En fait, le ministère n'a pas . . .

M. Leblanc (Laurier): Il ne s'agit pas seulement du ministère des Transports, il s'agit d'une initiative indépendante. Voilà ce que nous demandions dans notre recommandation. Je voulais savoir si des progrès avaient été réalisés.

M. Long: Le ministère a marqué son désaccord et rien n'a été fait. La responsabilité de la construction navale a été déferée au ministère des Approvisionnement et Services qui néanmoins agit au nom du ministère des Transports, et il se fait donc maintenant qu'il y aurait probablement 3 parties en cause, le CN, le ministère des Transports et celui des Approvisionnement et Services.

[Texte]

Mr. Leblanc (Laurier): No action has been taken, then?

Mr. Long: No action has been taken. The department is not in agreement.

Mr. Leblanc (Laurier): All right.

Mr. Higson: Mr. Chairman, could I trouble you for just one—Oh, I am sorry.

The Chairman: Mr. Higson and then Mr. Dupras.

Mr. Higson: Mr. Chairman, it does not seem to me that it matters whether the Department of Transport or the Department of Supply and Services or the Canadian National Railways builds the ferry. The problem as to the lack of agreement on the type of vessel it is going to be has not been obviated at all, as I would understand it. Was Mr. Long referring to this when he said that the department did not agree to it? The department did not agree to what?

Mr. Long: The recommendation was, that to get away from differences of opinion as to the design of the vessels, that CNR take full responsibility. The Department of Transport did not agree with that.

The Chairman: Mr. Mather.

Mr. Mather: Mr. Chairman, it might be interesting to hear, perhaps by letter, from the Department of Supply and Services as to what the situation is now, not just in this case. There may be other cases where other departments and the Supply and Services people—maybe a railroad or an airline—are all involved in getting things done. My concern is: between them all are they saving money in time or are they duplicating efforts? Would it be in order to suggest that we hear from Supply and Services on this?

The Chairman: If you wish. I will write to Supply and Services and ask them for a comment on our Recommendation No. 20 and an up-to-date review of the whole situation.

Mr. Mather: I would like that.

The Chairman: All right. Agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: So, that one is being held over.

Salaries and wages paid for work not performed—CBC.
There is an old chestnut.

An hon. Member: This is where I came in.

The Chairman: Mr. Long, will you introduce it, please.

Mr. Long: This recommendation was made when the Committee noted that the Canadian Broadcasting Corporation was paying an aggregate of \$450,000 per annum to certain employees for hours in excess of their actual hours of attendance on the job. This resulted when employees were temporarily not required and were permitted to remain off the job.

[Interprétation]

M. Leblanc (Laurier): Donc, aucune mesure n'a été prise?

M. Long: C'est exact. Le ministère n'est pas d'accord.

M. Leblanc (Laurier): Parfait.

M. Higson: Monsieur le président, j'aimerais vous déranger pendant quelques instants... Oh, excusez-moi?

Le président: M. Higson, puis M. Dupras.

M. Higson: Monsieur le président, à mon avis, il importe peu que ce soit le ministère des Transports ou celui des Approvisionnements et Services ou encore le Canadien National qui construise le transbordeur. Le problème sur le désaccord concernant le type de bâtiment n'a pas été résolu, si j'ai bien compris les choses. Était-ce de cela que M. Long parlait lorsqu'il a mentionné que le ministère avait marqué son désaccord? A quel sujet le ministère n'était-il pas d'accord?

M. Long: La recommandation précisait que le CN devait assumer l'entière responsabilité pour allier les divergences d'opinions quant au type de navire à construire. Et le ministère des Transports n'était pas d'accord avec cette recommandation.

Le président: Monsieur Mather.

M. Mather: Monsieur le président, il serait peut-être intéressant d'avoir l'opinion verbale des représentants du ministère des Approvisionnements et Services à propos de la situation actuelle, et non pas uniquement à propos de ce cas particulier. Il se peut qu'il y ait d'autres cas de ce genre avec d'autres ministères et le ministère des Approvisionnements et Services en cause, et il se peut qu'il s'agisse des chemins de fer ou des compagnies aériennes. Il y a une question que je me pose. J'aimerais savoir si leur action concertée contribue à épargner du temps et de l'argent ou si, au contraire, il y a répétition de tâches et des dépenses. Pourrions-nous proposer de faire comparaître à ce sujet les représentants du ministère des Approvisionnements et Services?

Le président: Si vous voulez. Je vais écrire au ministère pour demander aux responsables leur point de vue sur votre recommandation 20 ainsi qu'une étude de l'ensemble de la situation jusqu'à l'heure actuelle.

M. Mather: J'en serais très heureux.

Le président: C'est parfait. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous réservons donc cette recommandation.

Salaires et traitements pour travail non-accompli—Radio-Canada. Voilà une vieille question.

Une voix: C'est ici que je suis intervenu.

Le président: Monsieur Long, voulez-vous présenter la recommandation, s'il vous plaît?

M. Long: Cette recommandation a été formulée lorsque le Comité a remarqué que la Société Radio-Canada payait un montant global de \$450,000 par an à certains employés en rémunération d'heures de travail en plus de leurs véritables heures de présence. Cette situation est due au fait que les services de certains employés n'étaient temporairement pas nécessaires et que les employés en question étaient autorisés à rester chez eux.

[Text]

The Committee recommended that such payments be eliminated by management as and when the present union agreements come up for renewal. Three years later, the Committee made a further recommendation that the Canadian Broadcasting Corporation negotiate with the unions involved in an endeavour to eliminate these payments and the Committee also expressed the opinion that an effort should be made to have all CBC union contracts terminate at the same time.

Under date of March 31, 1969, the corporation advised the Auditor General that it had been unsuccessful in its attempts during recent union negotiations to eliminate these payments. A copy of this letter has been provided to the Clerk of the Committee.

The Chairman: Well, you have the letter in front of you, gentlemen. Any questions? Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Just one. Was there no action taken?

The Chairman: They have had considerable problems in CBC with union agreements and they have never succeeded in getting all of their union contracts to terminate at the same time. So, the answer here is that they disagree with our recommendation. Well, they do not disagree with it; they would like to institute it but they have not been successful. So, there is no action as yet.

Mr. Dupras: Well, because of this absence of success in their negotiations with their union, NABET, this should be dictated in our report, Mr. Chairman.

• 1025

The Chairman: What is your wish—no action as yet?

Mr. Dupras: No action as yet due to failure to reach agreement with the union.

The Chairman: Agreed? Is there any further discussion? Mr. Clark, followed by Mr. Mather and Mr. Towers.

Mr. Clark (Rocky Mountain): Mr. Chairman, would payments arise from a minimum requirement of hours in a union contract? Is that the type of payment it is?

The Chairman: That is about the setup. These men are under agreement to come, to prepare the studio and get cameras and things ready, and then if there is a change in program all of a sudden or cancellation or what-have-you they still have to pay them, even though they do not perform work.

Mr. Clark (Rocky Mountain): It might be possible for the corporation to find them some different work to do while they are there. It depends on the contract, of course.

Mr. Mather: I notice on page 381 that in 1966-67 it was estimated that the amount of money involved in this question of paying for work not performed totalled \$450,000. This is 1973 and if it might be interesting to find out if there has been any increase or reduction in the magnitude of this problem in the meantime from CBC. I am very much aware that CBC has difficulty in clearing this up and I do not know that they can, but I would like to know whether the thing is of more magnitude today than it was when first tacked it.

[Interpretation]

Le Comité a recommandé que la gestion mette fin à cet élément lorsque les accords syndicaux en vigueur seraient renouvelés. Trois ans plus tard, le Comité a formulé une autre recommandation précisant que la Société Radio-Canada devrait négocier avec les syndicats pour essayer de mettre fin à ces paiements, et il avait également à ce moment-là émis l'opinion qu'il fallait s'efforcer de faire en sorte que tous les contrats syndicaux de Radio-Canada expirent au même moment.

En date du 31 mars 1969, la Société informait l'Auditeur général que les efforts qu'elle avait déployés à cette fin au cours des dernières négociations syndicales avaient été infructueuses. Une copie de cette lettre a été envoyée au greffier du Comité.

Le président: Vous avez donc cette lettre devant vous, messieurs. Y a-t-il des questions? Monsieur Clermont.

M. Clermont: Une seule. Aucune mesure n'a donc été prise?

Le président: Radio-Canada a éprouvé des problèmes considérables d'ordre syndical et elle n'a jamais réussi à faire en sorte que tous les contrats expirent à la même date. La réponse de la Société est donc qu'elle marque son désaccord à l'endroit de notre recommandation. En fait, il ne s'agit pas d'un désaccord, la Société aimerait mettre cette recommandation en œuvre, mais elle n'a pas réussi. Donc, pour l'instant, aucune mesure n'a encore été prise.

M. Dupras: En fait, puisque les négociations avec le syndicat NABET n'ont abouti, il faudra le mentionner dans notre rapport, monsieur le président.

Le président: Que désirez-vous, que nous mentionnions que des mesures n'ont pas encore été prises?

M. Dupras: Qu'aucune mesure n'a encore été prise faute d'accord avec le syndicat.

Le président: D'accord? Y a-t-il d'autres observations? M. Clark, puis M. Mather et M. Towers.

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur le président, les paiements découlent-ils d'un nombre minimum d'heures précisées dans un contrat syndical? S'agit-il de ce genre de paiement-là?

Le président: Il s'agit de la constitution. Ces employés sont tenus de se présenter en vertu de leur contrat, ils doivent préparer le studio et les appareils et si, tout d'un coup, il se produit un changement de programme ou une annulation, ils doivent néanmoins être payés, même s'ils ne travaillent pas.

M. Clark (Rocky Mountain): Mais la Société ne pourrait-elle pas leur trouver un autre travail à faire puisqu'ils sont de toute manière présents? Cela dépend du contrat, bien sûr.

M. Mather: Je remarque, à la page 381, qu'en 1966-1967 on estimait le montant total des travaux rémunérés mais non effectués à \$450,000. Nous sommes maintenant en 1973 et il serait peut-être intéressant de se renseigner auprès de Radio-Canada pour voir si, depuis lors, il y a eu une augmentation ou une diminution. Je sais que Radio-Canada a beaucoup de difficulté à mettre de l'ordre dans tout cela et je ne sais pas si elle y parvient mais j'aimerais savoir si le problème a pris de l'ampleur depuis lors.

[Texte]

The Chairman: I will ask Mr. Long to make an observation.

Mr. Long: Mr. Mather, it is quite an involved thing to work up figures like this, and we have not done it again. My guess is that it would be up. Costs have gone up, probably the activities of the CBC have increased, and this is all part of it. It is almost at a point where it is impractical to do what the Committee has suggested, if the unions do not agree. We know they have their union problems, and as far as giving them other work to do, you can have an electrician on but he does not do anything but electrical work.

Mr. Mather: That is right.

Mr. Towers: I wonder, Mr. Chairman, if Mr. Long could give us any type of breakdown on whether any of this amount is paid for accommodation, or is it strictly personal salaries?

Mr. Long: It would be salaries. When people are called in on the job and then are not used they have to be paid for a certain amount of time.

Mr. Mather: The trouble there may lay somewhat with the efficiency of management.

Mr. Long: Scheduling is a factor, and this is one place where CBC would, I am sure, take note of this and try to reduce losses due to poor scheduling. I think at one time they did say to the Committee that they had done that.

Mr. Leblanc (Laurier): In the copy of the letter addressed to Mr. Henderson on March 31, 1969 by the CBC they say they have suggested that "I communicate to you the corporation unsuccessful bid their recent union negotiation to eliminate the subject payments".

Regarding the other point that we raised, the last paragraph on page 2 says:

The corporation is seriously concerned and is doing everything possible to improve the situation . . .

and so on. So they have been trying to do something about it. I think we all have that copy of the letter.

The Chairman: All right. Mr. McKinnon, and then I think we will move on.

Mr. McKinnon: I was just curious. From the tone of the letter from the CBC I gather that they blame this mainly on the unions. I can understand how it would be expensive, and I do not think they are to blame. I think they were the producers, although I am not sure what their title was. But these people were stopping hockey games just as they were ready to start last year, and there is no doubt that this would be expensive. I could not see that the CBC were to blame for it.

[Interprétation]

Le président: Je demanderais à M. Long de dire un mot à ce sujet.

M. Long: Monsieur Mather, il est extrêmement compliqué d'arriver à des chiffres de ce genre et nous n'avons pas réitéré notre expérience. Selon moi, la somme doit avoir augmenté depuis lors. Les frais d'exploitation ont augmenté, et probablement également les activités de Radio-Canada, et tout cela fait partie du problème. A l'heure actuelle, il n'est pas possible de mettre en œuvre les recommandations du Comité si le syndicat ne marque par le record. Nous savons qu'il y a des problèmes au sein même du syndicat. Et lorsqu'il s'agit de donner du travail à un employé, il est certain qu'un électricien ne peut travailler que dans son secteur de compétence, c'est-à-dire l'électricité.

M. Mather: C'est exact.

M. Towers: J'aimerais savoir, monsieur le président, si M. Long ne pourrait pas nous fournir une décomposition de la somme qui est avancée, c'est-à-dire s'il s'agit des installations ou uniquement des salaires payés au personnel.

M. Long: Il s'agit de salaires. Lorsqu'on fait venir des gens au travail et qu'on n'utilise pas leurs services, il faut néanmoins leur payer un certain nombre d'heures.

M. Mather: Il se peut que les difficultés proviennent d'un manque d'efficacité de la part de la gestion.

M. Long: Il est certain que la programmation constitue un facteur et que c'est à ces chapitres que Radio-Canada devrait s'attacher à essayer de réduire les pertes engendrées par une mauvaise programmation des tâches. Je crois qu'à un moment donné les représentants de la Société Radio-Canada ont déclaré au Comité qu'ils s'y étaient en effet attachés.

M. Leblanc (Laurier): La lettre adressée à M. Henderson le 31 mars 1969 par la gérance de Radio-Canada précise que celle-ci a proposé «de vous faire part des efforts infructueux de la Société au cours des dernières négociations afin d'éliminer les paiements en question».

En ce qui concerne l'autre point que nous avons évoqué, le dernier paragraphe de la page 2 précise:

Cette situation préoccupe sérieusement la Société qui fait tout ce qui est en son pouvoir pour y remédier . . .

et ainsi de suite. La Société a donc essayé de faire quelque chose. Je crois que nous avons tous eu une copie de cette lettre.

Le président: C'est parfait. M. McKinnon, et ensuite je crois que nous allons passer au point suivant.

M. McKinnon: Une chose m'intrigue. D'après le ton employé dans la lettre envoyée par Radio-Canada, il semble que la Société rejette principalement le blâme sur les syndicats. Je sais que c'est une procédure coûteuse et je ne pense pas qu'il faille les en blâmer. Radio-Canada et la société productrice, bien que je ne sache pas exactement s'il faut employer ce terme. Mais je sais que les syndiqués ont empêché la retransmission des *matches* de hockey au moment où ils allaient commencer à négocier l'an dernier et il ne fait aucun doute que c'est là une tactique coûteuse. Je ne crois pas qu'il faille en blâmer Radio-Canada.

[Text]

Is it your impression that most of the trouble is because of inability to cope with these rotating strikes or union troubles, or is some of it just through bad management—thinking they are going to put on a program and then finding they are not, through their own—well, bad management.

• 1030

Mr. Long: Personally, I do not think there is any question but that both would have been involved to some extent. Probably the poor scheduling would be the lesser of the two because these things, in the type of work they are doing, can happen, easily enough, with all the best intentions and best management in the world.

Things do go wrong when you are working with artists, and under production conditions, and so on. You can imagine that when they go to the unions at the bargaining table, something like this perhaps is going to have fairly low priority. They have wage rates to consider and other working conditions which are very costly for the corporation, so it is easy to understand why they have not had too much success with the unions.

Mr. McKinnon: When you have an organization that is costing the taxpayers \$4 million a week, and it runs into union difficulties, I would be surprised if, for the last year, the figure that is paid is as low as \$450,000, when they are not producing anything. I would think it would be a lot more.

Mr. Long: It might be.

The Chairman: We now have Mr. Dupras, Mr. Darling and Mr. Stollery.

Mr. Dupras.

Mr. Dupras: My observations are along the same lines as were those of this last gentleman. But I wonder, Mr. Chairman, if we could see how the private network copes with this problem of scheduling in order to cut expenses and avoid the duplication of personnel.

The Chairman: Mr. Long, does the CBC have special mention in the new report? I just cannot recall. If so, we would be having an opportunity to review that.

Mr. Long: Not with regard to this particular subject, Mr. Chairman. This is a very involved thing to go through and calculate; calculating that \$450,000 was quite a task. We did it at that time to give Parliament an idea of the size of the problem. But I do not think we can claim to know what the answer is in order to eliminate this, except better scheduling; and that certainly will not eliminate it all.

The Chairman: Mr. Dupras, we will hope to have the CBC before the Committee some time; then you can bring that matter up.

Mr. Dupras: Yes. We can then look into this.

[Interpretation]

Avez-vous l'impression que la plupart des ennuis sont dus au fait qu'il est impossible de pallier les grèves tourmentées et les problèmes syndicaux, ou pensez-vous plutôt que c'est uniquement une question de mauvaise gestion, c'est-à-dire lorsqu'on décide de faire passer un programme et ensuite l'annuler à cause, appelons les choses comme elles sont, une mauvaise gestion?

M. Long: A mon avis, je crois que ce qui compte c'est que les deux en sont la cause d'une certaine façon. La fixation médiocre des tarifs serait probablement la moins grave des deux. Dans le travail qu'ils font, ces choses peuvent arriver assez facilement, même avec les meilleures intentions et la meilleure administration au monde.

Lorsque vous travaillez avec des artistes, et sous des conditions de production et ainsi de suite, les choses ne vont pas. Vous pouvez imaginer ce qui arrive lorsqu'ils rencontrent les syndicats à la table de négociation. Des choses de ce genre ne seront peut-être pas considérées comme très importantes. Ils doivent étudier la question des salaires, et d'autres conditions de travail qui sont très coûteuses pour la société. Ainsi c'est facile de comprendre pourquoi ils n'ont pas eu beaucoup de succès avec les syndicats.

M. McKinnon: Lorsqu'une organisation coûte aux contribuables 4 millions de dollars par semaine, et que cela amène des difficultés avec les syndicats, cela me surprendrait si pour l'année passée, on a payé un chiffre aussi bas que \$450,000, lorsqu'ils ne produisent rien. Je croyais que ce serait beaucoup plus.

M. Long: Cela pourrait être.

Le président: Nous avons maintenant M. Dupras, M. Darling et M. Stollery.

Monsieur Dupras.

M. Dupras: Mes commentaires sont dans le même ordre d'idée que ceux des derniers messieurs qui ont parlé. Mais je me demande, monsieur le président, si nous pourrions savoir de quelle façon le poste privé organise le travail afin de couper les dépenses et éliminer le nombre d'employés.

Le président: M. Long, est-ce que Radio-Canada a une mention spéciale dans le nouveau rapport? Je ne me souviens pas. Si tel est le cas, nous aurions l'occasion d'étudier cette question.

M. Long: Ça ne concerne pas ce sujet particulier, monsieur le président. C'est une entreprise très hardie que d'étudier et de calculer. Calculer ce \$450,000 était une lourde tâche. Nous l'avons fait à cette époque afin de donner une idée au Parlement de l'ampleur du problème. Mais je ne crois pas que nous puissions prétendre connaître la solution de ce problème. Sauf peut-être une meilleure organisation du travail; et là encore cela ne va en régler qu'une partie.

Le président: Monsieur Dupras, nous espérons que la société Radio-Canada sera présente à un de nos prochains comités afin que vous puissiez soulever cette question.

M. Dupras: Oui. A ce moment-là ça sera possible de l'étudier.

[Texte]

The Chairman: Mr. Darling, and then Mr. Stollery.

Mr. Darling: I am looking at this figure of half-a-million—and Mr. Long, probably rightly so, says it could be considerably in excess of this. As was pointed out by one of the other members, the last paragraph of the letter stated that the corporation is seriously concerned. This would certainly mean that they think there is something rotten in Denmark.

It could be that whoever is in charge of hiring or scheduling could be doing some feather-bedding for some of their staff or some of their performers, or whatever the case may be, and saying: "Here, you have not been earning enough lately. We will just put you on standby or something, and you are going to be paid anyway". Is this a possibility?

The Chairman: Oh, I am sure it is a possibility.

Mr. Darling: If we have a comparison through CTV with this, then we might be able to uncover some of it. We know that this CBC monstrosity is a damn costly entertainment thing that we are all paying for.

The Chairman: Especially when they cut off the hockey show just before the end of the game.

Mr. Stollery, and then Mr. Mather.

Mr. Stollery: Mr. Chairman, it seems to me that we are involved here with trying to tell the CBC how to conduct their labour negotiations, and I do not really see how we can do that because they evidently have said very clearly, here in their letter of March 31, that they have made an "unsuccessful bid in the recent union negotiations to eliminate the subject payments".

I sit on the Broadcasting Committee and I am aware of the \$234 million that it costs to keep the CBC going this year, and it seems an awful lot of money to me. But certainly this seems to be something that is beyond anyone's control.

We will have the CBC before us, as you have pointed out, Mr. Chairman, but I really wonder what we are talking about if we think we can really tell the negotiators how to conduct their negotiations. This seems to me to be purely a matter of negotiations between the CBC and their labour unions and I am sure that this is a very—I think I have heard of this sort of thing before, where you have to employ people under your contract agreements to stand by and you have to pay certain salaries and one thing and another, so I am sure this is not a particularly unusual payment. When you start considering that the whole operation will cost about \$232 million this year, \$450,000 in that kind of context I do not think it is a great deal of money. At any rate they have said that they have made an attempt to answer to the Committee's recommendations and I do not really see what else they can do.

• 1035

The Chairman: Mr. Stollery, I will simply say this, that this is a Committee that looks right down to the pennies and \$450,000 is a lot of money. We look at things pretty closely here in this Committee and that is a lot of money. Mr. Mather.

[Interprétation]

Le président: M. Darling, et ensuite M. Stollery.

M. Darling: Je regarde ce chiffre d'un demi million. M. Long, probablement à juste titre, dit qu'il pourrait être très facilement supérieur. Comme un des autres membres l'a souligné, le dernier paragraphe de la lettre disait que la Société est très inquiète. Cela veut certainement dire qu'à leur avis il y a certainement quelque chose qui ne va pas au Danemark.

Cela pourrait bien être que celui qui est chargé d'employer ou de fixer les horaires s'éprenne d'un employé ou d'un artiste ou qui que ce soit et dise: «Vous n'avez pas gagné suffisamment d'argent dernièrement ici. Vous allez être en disponibilité ou quelque chose et on va vous payer de toute façon». Est-ce possible?

Le président: Oh,—je suis certain que c'est possible.

M. Darling: Si nous faisons une comparaison grâce à CTV, nous serions peut-être capable d'en découvrir une certaine partie. Nous savons que cette monstruosité de Radio-Canada coûte énormément. Nous en assumons tous les frais.

Le président: Spécialement lorsqu'elle coupe la partie de hockey juste avant la fin de la partie.

M. Stollery et après M. Mather.

M. Stollery: Monsieur le président, selon moi, nous essayons de déterminer la façon dont Radio-Canada mène les négociations avec ses employés. Je ne vois pas vraiment comment nous pourrions le faire. Dans une lettre datée du 31 mars, elle a dit très clairement: «qu'elle a fait une offre qui a été rejetée dans les récentes négociations avec le syndicat afin d'éliminer les principaux paiements.»

Je siége au comité sur la radiodiffusion. Je me rends compte qu'il faut 234 millions de dollars pour permettre à Radio-Canada de continuer son travail cette année. Je trouve que c'est une somme considérable. Mais, selon moi, c'est certainement en dehors de la volonté de qui que ce soit.

Radio-Canada comparaitra à ce comité, comme vous l'avez souligné, monsieur le président. Cependant, je me demande vraiment de quoi nous parlons si nous croyons pouvoir vraiment dire aux négociateurs comment mener les négociations. Il semble que cela pourrait être facilement réglé à la table des négociations entre Radio-Canada et ses syndicats de travail et je suis certain que c'est vraiment... je pense que j'en ai entendu parler auparavant, le genre de choses que l'on doit employer des personnes à forfait et qui doivent remplacer au pied levé certains acteurs qui souffrent d'un malaise, par exemple; on doit leur verser un certain salaire et je suis certain que ce n'est pas alors un paiement tellement inusité. Lorsque l'on constate que toute l'exploitation de l'ensemble de ce service en coûtera environ 232 millions de dollars cette année, \$450,000 dans ce genre de contexte est négligeable. A tout événement Radio-Canada a déclaré qu'ils ont essayé de satisfaire les recommandations formulées par le Comité et je ne vois pas réellement ce qu'ils pourraient faire d'autre.

Le président: Monsieur Stollery, je dirai simplement que notre Comité veut savoir le pourquoi de toute somme dépensée même s'il ne s'agit que de cents et à mon avis \$450,000 est une somme importante. Les membres du Comité étudient soigneusement toute cette question et cela représente quand même une somme importante d'argent. Monsieur Mather.

[Text]

Mr. Mather: Mr. Chairman, this letter that we have from the CBC from Mr. Davies is dated March, 1969 and this is June, 1973. So several years have passed. The last paragraph of Mr. Davies' letter I think sets the thing very clearly. He suggests that much of the problem has to do with scheduling, and this has to do with management's operations, and he says they are doing everything possible to try to improve this, and no doubt they have. But this letter, as I say, was written about four years ago. Would it hurt to ask for some kind of progress report to see if any progress has been made in this area on the CBC?

The Chairman: Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Recommendation No. 22.

22. Proposed Removal Allowance.

It deals with the Department of National Defence and the transfer of their staff.

Mr. Long:

Mr. Long: This recommendation, Mr. Chairman, which appeared in the Committee's Tenth Report 1966-67, was made following consideration by the Committee of a number of instances of irregularities in removal claims presented by members of the Armed Forces. The Committee felt that some of the problems might be eliminated if a cash allowance could be provided to members when they were transferred equivalent to 90 per cent of the estimated cost of moving their furniture.

The Deputy Minister of National Defence wrote to the Committee on March 9, 1967, and in that letter informed the Committee that in his opinion it would be unwise to consider the establishment of a cash allowance in lieu of moving costs. This letter was considered by the Committee on June 5, 1969, and in the course of the discussions strenuous disagreement was voiced in the Committee with the argument that had been advanced by the Deputy Minister.

In its Fifth Report 1968-69, the Committee stated that it remained of the opinion that serious consideration should be given to such a plan and requested the Deputy Minister to review this subject and report. The Deputy Minister then wrote to the Auditor General under date of June 19, 1969, and a copy was provided by the Auditor General to the secretary of the Committee. This second letter, which has not been considered by the Committee, states in part:

The suggestion made by the Public Accounts Committee will be taken into consideration during the examination of the regulations governing the moves of dependants, furniture and effects of servicemen that is to be undertaken in conjunction with the Treasury Board's study of the removal expense regulations governing members of the public service. It will also be reviewed in light of the possible loss of advantages through government-wide arrangements recently concluded with the moving industry. The suggestion of the Public Accounts Committee was not embodied in the removal regulations of the military which were approved by Order in Council on June 15, 1971, and the four main reasons for this are as follows:

[Interpretation]

M. Mather: Monsieur le président, cette lettre de M. Davies de Radio-Canada est en date de mars 1969 tandis que l'autre que nous avons en main est datée de juin 1973. Par conséquent, plusieurs années se sont écoulées entre les deux. Le dernier paragraphe de la lettre de M. Davies explique les choses clairement. Il déclare qu'en grande partie ce problème avait trait à l'horaire établi et aux opérations de la direction; il dit aussi qu'ils font tout ce qui est possible pour essayer d'améliorer la situation et je n'en doute pas. Mais cette lettre, comme je l'ai dit plus tôt, a été écrite il y a environ 4 ans. Ne serait-il pas valable de demander à Radio-Canada un certain rapport pour voir justement si on a fait du progrès dans ce domaine?

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: La recommandation no 22.

22. Allocation de déménagement proposée.

On traite ici du transfert de l'effectif du ministère de la Défense nationale.

Monsieur Long.

M. Long: Cette recommandation, monsieur le président, qui est apparue dans le dixième rapport du Comité de 1966-1967, découle de l'étude faite par le Comité d'un certain nombre d'irrégularités lorsqu'il s'agit des réclamations présentées par certains membres des Forces armées lors de leur déménagement. Le Comité estime que certains des problèmes pourraient être éliminés si on accordait à ces membres des Forces armées une allocation en espèces lorsqu'ils sont transférés, qui serait équivalente à 90 p. 100 du coût du déplacement de leurs meubles.

Le sous-ministre de la Défense nationale a écrit au Comité le 9 mars 1967 et dans cette lettre il informe le Comité qu'à son avis il serait peu sage d'accorder une allocation en espèces au lieu de défrayer le coût du déplacement. Le 5 juin 1969 le Comité a étudié cette lettre et au cours des discussions le Comité a fait part de son désaccord vis-à-vis l'argument présenté par le sous-ministre.

Dans son cinquième rapport de 1968-1969, le Comité a déclaré qu'il était toujours d'opinion que l'on devrait étudier sérieusement un tel projet et a demandé au sous-ministre de revoir cette question et de faire rapport. Par la suite le 19 juin 1969 le sous-ministre a écrit à l'Auditeur général et une copie de cette lettre a été fournie par l'auditeur général au secrétaire du Comité. Cette deuxième lettre, qui n'a pas encore été étudiée par le Comité, déclare en substance ce qui suit:

La proposition faite par le Comité des Comptes publics sera étudiée au cours de l'examen du règlement qui gouverne le déplacement des personnes à charges des meubles et effets personnels des membres des Forces armées qui doivent se faire en collaboration avec l'étude du Conseil du Trésor sur les dépenses encourues lors des déplacements selon le règlement appliqué aux membres de la Fonction publique. Cette question sera également étudiée à la lumière des pertes possibles davantage qui découlent des ententes conclues récemment dans toute la Fonction publique avec l'industrie de déménagement. La proposition faite par le Comité des comptes publics n'a pas été comprise dans le règlement sur le déménagement des militaires qui a été approuvée par un arrêté en conseil le 15 juin 1971 et les quatre principales raisons pour agir ainsi sont les suivantes:

[Texte]

(1) At the present time the Department of National Defence moves household goods at a preferred government tariff, approximately 21 per cent less than the commercial tariff and that is directly related to its volume of business. If the volume were reduced by 50 per cent as a result of servicemen making independent arrangements, the tariff on the remainder could increase by as much as 5 per cent.

(2) The weight of the furniture used in arriving at estimated moving costs cannot be verified. The department claims it has difficulty in obtaining estimates that are within tolerances of plus or minus 20 per cent on the actual weight. Servicemen who move frequently would have a fair idea of what their household effects weigh, and would opt for the allowance if the movers arrived at an obviously over-estimated weight. Also, the possibility of obtaining inflated estimates through collusion cannot be entirely overlooked.

• 1040

(3) Movers being requested to estimate moving costs may demand payment for this service if they realize there is little or no hope of getting the move. The department estimated the cost of this service would be between \$25 to \$75 per estimate.

(4) Administration costs may increase rather than decrease since the time required to verify the accuracy of an estimate by reference to mileage and tariff rate schedules would take as long as that needed to similarly verify an invoice. In addition, rather than one payment to the mover covering several moves, a separate payment must be made to each serviceman who opts for the allowance. The department may also become involved in assisting the movers with settlement of members' accounts which become overdue.

We inquired into the department's reasons for this and this is the explanation that we have come up with. It is a fairly full explanation of why they feel that this is not a practical suggestion.

The Chairman: Why our Committee's suggestion is not practical.

Mr. Long: Right.

The Chairman: In other words, the executive does not agree with the Committee.

Mr. Dupras:

Mr. Dupras: Mr. Chairman, I get the impression that this whole problem is under review and I think all the public service would come under this new reimbursement program for moving families and furniture.

The Chairman: Mr. Long, can you bring us up to date on that? Have Treasury Board recently come up with a new system?

[Interprétation]

(1) A l'heure actuelle, le ministère de la Défense nationale déménage des effets personnels à un tarif gouvernemental préférentiel, ce qui équivaut à environ 21 p. 100 de moins que le tarif ordinaire et cela tient compte justement de son volume d'affaires. Si le volume débinait de 50 p. 100 à la suite d'ententes privées conclues par les membres des Forces armées, le tarif sur le reste du montant pourrait augmenter de près de 5 p. 100.

(2) Le poids des meubles déménagés que l'on utilise pour avoir une évaluation des coûts du déménagement ne peut être vérifié. Le Ministère prétend qu'il a de la difficulté à obtenir des évaluations qui puissent s'inscrire dans les niveaux de tolérance de plus ou moins de 20 p. 100 du poids réel. Le ministère qui déménage fréquemment aurait une idée assez juste du poids de leurs effets personnels et opérerait en faveur d'une allocation si les déménageurs pouvaient arriver à surestimer le poids de leurs effets. De plus, la possibilité d'obtenir des évaluations soufflées par connivence ne peut pas être complètement oubliée.

(3) Les déménageurs à qui on demande une estimation de leur coût peuvent demander le paiement de ces services s'ils constatent qu'il n'y a peu ou aucun espoir d'obtenir le contrat de déménagement. Le ministère estime que le coût de ces services serait environ de \$25 à \$75 par évaluation.

(4) Les coûts administratifs pourraient augmenter plutôt que de diminuer, car le temps requis pour vérifier l'exactitude d'une évaluation, en tenant compte du millage et du taux tarifaire prendrait aussi longtemps qu'il en est nécessaire pour vérifier de la même façon une facture. De plus, plutôt qu'un paiement aux déménageurs qui tiendraient compte de plusieurs déménagements, un paiement distinct doit être envoyé à chaque ministère qui demanderait cette allocation. Le ministère peut aussi être appelé à aider les déménageurs pour régler les comptes des militaires qui ne sont pas payés.

Voilà pourquoi nous nous sommes enquis des raisons du ministère et voilà quelle explication on nous en a donné. C'est une explication assez juste et assez complète de la raison pour laquelle ils ne trouvent pas que ce soit là une recommandation pratique.

Le président: Pourquoi la proposition de notre comité n'est-elle pas pratique?

M. Long: C'est exact.

Le président: Autrement dit, les hauts fonctionnaires ne sont pas d'accord avec les membres du comité.

Monsieur Dupras:

M. Dupras: Monsieur le président, j'ai l'impression que tout l'ensemble de ce problème fait l'objet d'une étude et je crois que la fonction publique devrait profiter de ce remboursement en vertu de ce nouveau programme pour faire le déménagement de leur famille et de leurs meubles.

Le président: Monsieur Long, pourriez-vous nous mettre à jour à ce sujet? Le conseil du trésor a-t-il récemment institué un nouveau régime?

[Text]

Mr. Long: As I mentioned here, the removal expense regulations of the military were approved by Governor in Council in June, 1971. That recommendation was not included in them. These were new removal expense regulations for the military. The four reasons I cited were the reasons the department has given for not having them included in those regulations.

The Chairman: The executive disagree with our recommendation. Any other questions? If not, we will move on.

Mr. McKinnon.

Mr. McKinnon: Does that mean, Mr. Chairman, that is the end of it. If they disagree do we drop the subject? How far back does this go? If we are still worrying about a case that happened seven or eight years ago, when they found it cost \$600 or something to move somebody from one married quarter three doors down the street and they thought it was a waste of money, possibly the administrative bureaucracy has just been turning this same thing over and over ever since. Is this the end of it now? Is this the last we will hear of it?

The Chairman: No. I presume the Auditor General will have future observations about it.

Mr. Long.

Mr. Long: As far as the recommendation is concerned, we have never felt free to eliminate these unless they are implemented or the Committee could withdraw them. It seems to me the Committee should decide whether they are going to continue to go after the executive to do this, or whether they feel that the executive has given a reasonable explanation and they will agree to withdraw the recommendation.

Mr. McKinnon: I would be inclined to move that we withdraw the recommendation. I think times have changed since we originally put it in and they have a new system. I am not too sure that our recommendations are still pertinent.

The Chairman: I suppose it would follow that those that we put under the heading of executive disagreement would naturally be withdrawn. We have gone as far as we could go.

Mr. Long: Mr. Chairman, I do not think you can do it that generally. Surely you would not withdraw the recommendation about the misapplication of sales tax.

Mr. McKinnon: No, no. If the Committee would agree with me, I would suggest that we move to withdraw this particular recommendation until we hear some new complaints or have evidence that the new system is not working properly.

Mr. Dupras: What we withdraw, with your permission, Mr. Chairman, is only the recommendation.

[Interpretation]

M. Long: Comme je l'ai mentionné ici, les règlements gouvernant les dépenses de déménagement des militaires ont été approuvées par un arrêté en conseil en juin 1971. La recommandation faite ici n'y était pas comprise. Ce sont là des nouveaux règlements gouvernant les dépenses de déménagement pour les militaires. Les quatre raisons que j'ai citées sont les raisons que le ministère m'a fournies pour ne pas avoir à comprendre cette recommandation dans son règlement.

Le président: Les fonctionnaires ne sont pas en accord avec notre recommandation. Avez-vous d'autres questions à poser? Si non, nous passerons à autre chose.

Monsieur McKinnon.

M. McKinnon: Cela veut-il dire, monsieur le président, que voilà la conclusion des choses. S'ils ne sont pas d'accord avec nous, est-ce qu'il nous faut laisser tomber le sujet? A quelle date remonte cette mesure politique? Nous nous inquiétons toujours d'un cas qui est survenu il y a sept ou huit ans lorsqu'on a constaté qu'il en coûtait \$600 ou quelque pour déménager quelqu'un qui voulait s'installer à trois portes plus loin sur la même rue et que l'on a estimé alors que c'était là un grand gaspillage d'argent; mais il est possible que la bureaucratie administrative a agi de la même façon plusieurs fois à plusieurs reprises depuis lors. Devons-nous réellement nous arrêter à cette décision. Est-ce la dernière fois que nous en entendrons parler?

Le président: Non. Je suppose que l'auditeur général aura d'autres observations à formuler à ce sujet dans l'avenir.

Monsieur Long.

M. Long: Pour ce qui est de cette recommandation, nous ne nous sommes jamais sentis libres d'éliminer ce genre de chose à moins que la façon de procéder ait été mise en vigueur ou que le comité ait désiré de l'éliminer. Il me semble que le comité devrait décider si nous devons continuer à présenter des instances auprès de ces hauts fonctionnaires ou si nous estimons que ces fonctionnaires nous ont donné une explication raisonnable des faits et que nous devons alors éliminer notre recommandation.

Mr. McKinnon: Je serais en faveur que nous retirions notre recommandation. A mon avis, les temps ont changé depuis que cette recommandation a été faite et un nouveau régime a été établi. Je ne crois pas que ces recommandations soient toujours pertinentes.

Le président: Il s'ensuit alors que les questions qui ont été caractérisées par un désaccord entre l'exécutif et le comité seraient naturellement retirées. Nous sommes allés aussi loin que possible dans cette affaire.

M. Long: Monsieur le président, je ne crois pas que l'on puisse agir ainsi de façon générale. Sûrement il est impossible de retirer cette recommandation au sujet de la mauvaise application de l'impôt sur les ventes.

M. McKinnon: Non, non. Si le comité est d'accord avec moi, je propose que nous retirions cette recommandation en particulier, jusqu'à ce qu'on nous formule d'autres plaintes ou certaines preuves à l'effet que le nouveau régime ne fonctionne pas d'une façon appropriée.

M. Dupras: Avec votre permission, monsieur le président, je dirais que nous ne faisons que retirer notre recommandation.

[Texte]

Mr. McKinnon: Yes.

The Chairman: All right. Mr. Clermont.

Mr. Clermont: I understand we will invite the Secretary of the Treasury Board before this Committee when we are through with Mr. Long. That may be a recommendation that we should ask him questions on, because, like Mr. Dupras, I have the impression that the Treasury Board is looking at it for all the civil service. It seems it is not the case but I think we should keep that recommendation outstanding and when the Secretary of the Treasury Board comes before this Committee we should stress that recommendation.

Mr. Mather: Mr. Chairman, could we stand this?

• 1045

The Chairman: All right, until Treasury Board is heard.

Recommendation allowed to stand.

23. Central Mortgage and Housing Corporation—
Reports of the Auditors.

The Chairman: Mr. Long.

Mr. Long: This deals with reports of the auditors. The request for these reports was included in the Committee's eleventh report in 1966-67 on February 7, 1967. On the previous December 9, you Chairman had written to the responsible Minister asking to be provided with copies of all formal reports made by the external auditors of Central Mortgage and Housing Corporation. In response, the Minister provided the Committee with a financial statement, which the Committee of course already had. Your Chairman again wrote to the Minister on April 26 stating that the Committee was of the opinion that they should be supplied with the reports of the Central Mortgage and Housing Corporation auditors and on November 10, 1967, the Minister declined to make the reports available. Following further consideration of this matter by the Committee on June 5, 1969, your Chairman again wrote to the Minister stating that the members of the Committee were not happy with his refusal to meet the request and were not satisfied that there was justification for it. Your Chairman then expressed the hope that the reports would be provided to the Committee. As far as I am aware, the reports have not been provided and there has been no reply to the letter.

The Chairman: That is correct; the reports have not been provided.

Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, the letter mentioned by the auditor, Mr. Long, of November 10, 1967 says that they have considered that particular report of the auditors, which is not the regular report. We all get the regular report of the auditors. All the members and the public have access to all the financial statements. However, on top of that, the auditor makes another report for management purposes. This is like when we have a motion in the House for the tabling of some documents and the reply is, "It is confidential." This is what it says here:

[Interprétation]

M. McKinnon: Oui.

Le président: Très bien. Monsieur Clermont.

M. Clermont: Si je comprends bien, nous inviterons le secrétaire du Conseil du trésor à comparaître devant notre comité lorsque nous en aurons terminé avec le témoignage de M. Long. C'est une recommandation au sujet de laquelle nous devrions lui poser des questions car, comme M. Dupras, j'ai l'impression que le Conseil du Trésor étudie cette question en tenant compte de toute la Fonction publique. Il ne semble pas que ce soit le cas réellement, mais je crois que nous devrions réserver cette recommandation et lorsque le secrétaire du Conseil du Trésor comparaitra devant notre Comité, nous devrions mettre en valeur cette recommandation.

M. Mather: Monsieur le président, ne pourrions-nous pas réserver cette recommandation?

Le président: Très bien, jusqu'à ce que nous ayons entendu le Conseil du Trésor.

La recommandation est réservée.

23. Société centrale d'hypothèque et de logements,—
rapport des vérificateurs.

Le président: Monsieur Long.

M. Long: Cette rubrique traite des rapports fournis par les vérificateurs. La demande de ces rapports a été comprise dans le 11^e rapport du Comité en date de 1966-1967, c'est-à-dire précisément le 7 février 1967. Le 9 décembre précédent, votre président a écrit au ministre intéressé, lui demandant de lui fournir des copies de tous les rapports officiels qui avaient été rédigés par les vérificateurs de la Société centrale d'hypothèque et de logements. En réponse, le Ministère a fourni au Comité un bilan financier que le Comité avait déjà en main naturellement. Votre président a alors écrit une fois de plus au ministre le 26 avril déclarant que le Comité était d'avis qu'il devrait recevoir les rapports de la Société centrale d'hypothèque et de logements et le 10 novembre 1967 le ministre a refusé de nous donner copie de ces rapports. Après une étude plus approfondie de cette question par le Comité, le 5 juin 1969, votre président une fois de plus a écrit au ministre en déclarant que les membres du Comité n'étaient pas du tout heureux de son refus et n'étaient pas satisfaits car à leur avis, ce refus n'était pas justifié. Votre président a alors exprimé l'espoir que les rapports seraient fournis aux membres du Comité. En autant que je sache, ces rapports n'ont pas été fournis et il n'y a eu aucune réponse à la lettre du président.

Le président: C'est exact; ces rapports ne m'ont jamais été fournis.

Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, la lettre mentionnée par l'auditeur, monsieur Long, du 10 novembre 1967, déclare qu'ils ont étudié le rapport précis des vérificateurs qui n'est pas le rapport régulier que ces personnes fournissent. Nous obtenons tous copie du rapport ordinaire des vérificateurs. Tous les membres du Comité et le public en général ont accès à tous les bilans financiers de cette société. Toutefois, en plus de cela, l'auditeur a fait un autre rapport à des fins administratives. Cela correspond à ce qui se passe lorsque nous avons présenté une motion à la Chambre pour le dépôt de certains documents et qu'on nous réplique: «Nous regrettons mais ces documents sont d'ordre confidentiel». C'est justement ce qu'on dit ici dans cette lettre:

[Text]

The continuation of the principle of treating them as confidential enhances their value since the auditors are less likely to be inhibited in their presentation of information.

Therefore, if it is a confidential report, that is it.

Mr. Dupras: I do not agree with this, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Dupras, we have gone as far as we can go on it. The executive disagree on this; therefore, I do not know whether you wish to withdraw it, that you feel we have gone as far as we can, or just mark it disagreement.

Mr. Higson.

Mr. Higson: Mr. Chairman, I am just wondering what type of information would be provided in this type of report that the Minister in his letter under date of November 10, going back five years ago or better, declined to submit this report because it contained certain information that, as has been earlier noted here, if it were made public perhaps the auditors would not be quite as free in presentation of certain facts, figures and materials to the Minister. Just what kind of information would be contained in such a report?

The Chairman: I think maybe a little background might be useful here. This is a corporation that is not audited by the Auditor General. This is one of the Crown corporations that is not audited by him. I guess the Public Accounts Committee introduced a first here when they asked the Central Mortgage and Housing people to appear before our Committee. They appeared with their auditors and other personnel and we had a very useful interrogation of the corporation—in two meetings I think it was.

• 1050

During the question period certain things came up, one of which was that we felt in view of the fact the moneys were supplied by Parliament to this particular corporation, that the Public Accounts Committee should be entitled to all the working reports or long-form reports that their auditors have. It was at this point where the corporation refused to give the Committee their long-form, detailed, auditor's report.

We felt we should have been entitled to it. It rests at that point. They say no and that is where it rests.

Mr. Long, can you add to that?

Mr. Long: I will just point out that there was a bit of a contrast there. When corporations audited by the Auditor General came before the Committee on just a general examination of their affairs, the long-form reports that we had prepared were used as a basis. They were followed through by the Committee in asking questions of the corporation. Of course, when Central Mortgage and Housing Corporation was here there was no report like that to guide the members, that is, giving some description of the various items in their financial statements and so on.

[Interpretation]

Selon le principe à l'effet que l'on doit continuer à traiter ces rapports comme étant des rapports confidentiels puisque les vérificateurs seront vraisemblablement moins inhibés lorsqu'ils présenteront leurs renseignements.

Par conséquent, il est évident que ce genre de rapport est de nature confidentielle.

M. Dupras: Je ne suis pas d'accord avec cette façon de voir les choses, monsieur le président.

Le président: Monsieur Dupras, nous avons étudié la chose au meilleur de notre connaissance. Les fonctionnaires ne sont pas d'accord avec nous à ce sujet; par conséquent, je ne sais pas si nous devrions retirer notre recommandation ou si vous estimez que nous avons assez parlé de cette question ou si vous voulez simplement faire remarquer votre désaccord.

Monsieur Higson.

M. Higson: Monsieur le président, je me demande quel genre de renseignements seraient fournis dans ce genre de rapport lorsque le ministre dans sa lettre en date du 10 novembre se reporte à cinq ans en arrière et déclare qu'il ne soumettra pas ce rapport car il renferme certains renseignements qui, comme on l'a mentionné plus tôt, s'ils devenaient accessibles au public, rendraient les vérificateurs moins libres lorsqu'ils présenteront certains faits, certains chiffres et certains documents au ministre. Pourriez-vous me dire justement quel genre de renseignements un tel rapport renferme-t-il?

Le président: Je pense ici qu'il faudrait revenir un peu en arrière. Nous parlons ici d'une corporation dont les livres ne sont pas vérifiés par l'Auditeur général. C'est l'une des corporations de la Couronne qui n'est pas vérifiée par l'Auditeur. Je crois que le Comité des comptes publics a établi un précédent lorsqu'on a demandé à des membres de la Société centrale d'hypothèques et de logement de comparaître devant le Comité. Ils sont venus avec leurs vérificateurs ainsi que d'autres membres de leur

personnel, et les deux périodes de questions des deux séances ont été, je crois, très utiles.

Pendant la période des questions, certains points ont fait surface, entre autres, vu le fait que c'est le Parlement qui fournit l'argent à cette société particulière, le Comité des comptes publics devrait recevoir tous les rapports de travail ou les rapports à long terme que leurs vérificateurs ont. C'est à ce moment que la Société a refusé de donner au Comité les rapports détaillés à long terme de leurs auditeurs.

Nous croyons que nous devons y avoir droit. Le tout en est resté là. Ils ont dit non, et c'est resté là.

Monsieur Long, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Long: Je veux simplement dire que c'est assez contrastant. Lorsque des sociétés vérifiées par l'Auditeur général ont comparu devant le Comité pour un examen général de leurs affaires, les rapports à long terme que nous avions préparés ont servi de base. Le Comité l'a utilisé pour poser des questions à la Société. Lorsque la Société centrale d'hypothèques et de logement a comparu, il n'y a pas de tels rapports pour guider les députés, c'est-à-dire pour leur donner une description des différents items de leurs états financiers et ainsi de suite.

[Texte]

I think this is why the Committee made the recommendation. There was quite a contrast between those audited by the Auditor General and those not.

The Chairman: All professions have certain ethical standards that they go by. I hope, this is a fair statement, Mr. Long: we had one auditor maybe looking over or criticizing another auditor; maybe on the ethical basis there might have been some room for discrepancy or discussion there. I think we ran into that.

Mr. Towers.

Mr. Towers: Mr. Chairman, who has the ultimate authority here? Does the Crown corporation or does Parliament? This is something that I think is quite significant here.

The Chairman: That is a good question. Mr. Higson.

Mr. Higson: This comes back to the point that I was going to make, Mr. Chairman. Is CMHC's exemption from review by the Auditor General pursuant to statute? Although I disagree that perhaps they should be exempt, it must be the will of Parliament. I should think that we would be precluded from requesting the long report.

The Chairman: Corporations are normally set up so they will be at arm's length from parliamentarians and from Parliament and so they would operate as independently as possible. This is possibly in the thinking of CMHC; that they are a separate identity and should be allowed to operate without the Public Accounts Committee interfering too much. I do not know, but there is a lot of room for argument here.

Mr. Dupras: Mr. Chairman, this fact does not prevent the Public Accounts Committee from hearing the report from Central Mortgage and Housing Corporation. They will appear before the Committee at our request and we will be in a position to examine the operation of CMHC as much as any other corporation that falls under the Auditor General's surveillance.

The Chairman: Mr. Long.

Mr. Long: I was going to say much the same thing. While the Auditor General does not have any access to the CMHC records, this Committee is not precluded because the statements of the CMHC are referred to this Committee as are all other Crown corporation statements.

The Chairman: Mr. Higson.

Mr. Higson: The very point that you made, Mr. Long, is that the Committee is somewhat handicapped in examining the affairs of Central Mortgage and Housing Corporation when they do not have the same material that they would otherwise have for other Crown corporations.

The Chairman: Mr. Towers and then Mr. Leblanc.

• 1055

Mr. Towers: I will pass.

Mr. Leblanc (Laurier): I would say that Parliament is able to view the estimates of Central Mortgage and Housing when they go through the House. We also have the financial statement after it is published. In addition to that regular financial statement they have another report which is considered to be of a confidential nature. It is like any department hiring business consultants or task forces;

[Interprétation]

Je crois que c'est la raison pour laquelle le Comité a fait la recommandation. Il y a une différence énorme entre les sociétés vérifiées par l'Auditeur général et celles qui ne le sont pas.

Le président: Toutes les professions fonctionnent selon un certain code d'éthique. J'espère que ce que je vais dire est juste, monsieur Long: On avait un vérificateur qui examinait ou critiquait un autre vérificateur: selon le code moral, il se peut qu'il y ait eu place pour une discussion, en désaccord. Je crois que c'est à cela que nous avons dû faire face.

Monsieur Towers.

M. Towers: Monsieur le président, qui est l'autorité suprême? La société de la Couronne ou le Parlement? Je crois que c'est très important.

Le président: C'est une bonne question. Monsieur Higson.

M. Higson: Ça revient à ce que je voulais dire, monsieur le président. La Société centrale d'hypothèques et de logement est-elle exempte d'une révision par l'Auditeur général, conformément à son statut? Bien que je ne sois pas d'accord pour qu'elle soit exempte, ce doit être la volonté du Parlement. Je crois qu'on nous empêcherait de demander le rapport à long terme.

Le président: Les sociétés sont normalement établies de telle sorte qu'elles soient hors de portée des parlementaires et du Parlement, afin de pouvoir fonctionner aussi indépendamment que possible. C'est peut-être aussi la position de la Société centrale d'hypothèques et de logement; ils croient qu'ils sont une entité séparée et qu'on doit leur permettre de fonctionner sans que le Comité des comptes publics ne s'en mêle. Je ne sais pas, mais il y a là matière à discussion.

M. Dupras: Monsieur le président, cela n'empêche pas le Comité des comptes publics d'entendre le rapport de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Ils comparaitront devant le Comité, à notre demande, et nous serons en position d'examiner le fonctionnement de la SCHL aussi bien que toute autre société qui tombe sous la surveillance de l'Auditeur général.

Le président: Monsieur Long.

M. Long: J'allais dire à peu près la même chose. Bien que l'Auditeur général n'ait pas accès aux livres de la SCHL, cela ne veut pas dire que le Comité est impuissant, car on nous renvoie le bilan financier de la SCHL, comme ceux de toutes les autres sociétés de la Couronne.

Le président: Monsieur Higson.

M. Higson: Monsieur Long, ce à quoi vous voulez en venir, c'est que le Comité est quelque peu handicapé lors de l'examen des affaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement, puisqu'ils n'ont pas le même matériel que lors de l'examen des autres sociétés de la Couronne.

Le président: M. Towers et ensuite M. Leblanc.

M. Towers: Je laisse mon tour.

M. Leblanc (Laurier): Je dirai que le Parlement peut examiner le budget de la Société centrale d'hypothèques et de logement, lorsqu'il passe à la Chambre. Nous avons aussi le bilan financier, après qu'il a été publié. En plus de ce bilan financier régulier, on a un autre rapport qui est considéré de nature confidentielle. C'est comme tout autre ministère qui engage des conseillers en affaires ou des

[Text]

they have to know exactly what is going on and they make their report to the Minister and then he takes action. But those reports are for management purposes only. I do not see why we should retain that recommendation, because I do not see the purpose of it. We will not get anywhere.

The Chairman: What is your wish, gentlemen?

Mr. Leblanc (Laurier): I think we should withdraw the recommendation.

The Chairman: Is it agreed that we withdraw the recommendation?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Gentlemen, will we adjourn at this point? Number 24 is a good number to start with at the next meeting, which will be Tuesday, the day after the holiday, at 11 a.m.

Mr. Dupras: Mr. Chairman, in view of the fact that Tuesday is going to be the first working day of next week and it is a known fact that a lot of members do not get into Ottawa before noon on the first working day of the week I would suggest that the meeting of next Tuesday be cancelled.

The Chairman: There is a point of order here about the meeting next Tuesday and I would be glad to have your comments.

Mr. Stollery: Mr. Chairman, I know it only affects me but we have a royal visit in Toronto on Tuesday.

The Chairman: And the Queen comes first on that day, Mr. Stollery.

Is it the wish of the Committee that next Tuesday's meeting be dropped?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[Interpretation]

groupes spéciaux; ils doivent savoir exactement ce qui se passe et faire ensuite leur rapport au ministre qui agira. Mais ces rapports sont faits dans un but administratif seulement. Je ne vois pas pourquoi nous garderions cette recommandation; car je n'en vois pas l'utilité. Cela ne nous amènera nulle part.

Le président: Que voulez-vous, messieurs?

M. Leblanc (Laurier): Je crois que nous devrions retirer la recommandation.

Le président: Êtes-vous d'accord pour adopter le retrait de la recommandation?

Des voix: Adopté.

Le président: Messieurs, ajournons-nous maintenant? Le n° 24 est un bon numéro pour commencer la prochaine séance; elle aura lieu mardi, le jour après le congé, à 11h.

M. Dupras: Monsieur le président, puisque mardi sera le premier jour de travail de la semaine prochaine, et c'est un fait que beaucoup de députés n'entrent à Ottawa qu'à midi, le premier jour de travail de la semaine, je suggérerais que la séance de mardi prochain soit annulée.

Le président: Messieurs, on invoque le règlement au sujet de la séance de mardi prochain, et j'aimerais bien avoir vos commentaires.

M. Stollery: Monsieur le président, je sais que cela ne touche que moi, mais nous avons une visite royale à Toronto, mardi.

Le président: Et la Reine passe en premier, ce jour là, monsieur Stollery.

Le Comité souhaite-t-il annuler la séance de mardi?

Des voix: Adopté.

Le président: La séance est ajournée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Thursday, June 28, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 5

Le jeudi 28 juin 1973

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSE:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOIN:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Chairman: Mr. Alfred D. Hales

Président: M. Alfred D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messrs.

Messieurs

Blaker
Caouette
(*Charlevoix*)
Clarke
(*Vancouver Quadra*)
Clermont
Crouse
Cullen
Darling
Demers

Gauthier
(*Ottawa East*)
Kempling
Leblanc (*Laurier*)
Mather

McKinnon
Rodriguez
Schumacher
Stollery
Towers—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

On Thursday, June 28, 1973

Le jeudi 28 juin 1973

Mr. Schumacher replaced Mr. Higson
Mr. Kempling replaced Mr. Frank

M. Schumacher remplace M. Higson
M. Kempling remplace M. Frank

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JUNE 28, 1973

(6)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 9:35 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Hales presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crouse, Darling, Demers, Dupras, Gauthier (*Ottawa East*), Kempling, Hales, Leblanc (*Laurier*), Mather, Schumacher, Towers.

Witness: From the Auditor General's Office: Mr. George R. Long, Acting Auditor General.

The Committee resumed consideration of Appendix 1—Recommendations and Observations by the Standing Committee on Public Accounts not yet implemented or dealt with. (Report of the Auditor General for the fiscal year ended March 31, 1972.)

Agreed.—That the Committee would not meet on Tuesday, July 3, 1973.

The Chairman called,

Recommendation No. 24—Reconstitution of Financial Structure of the National Harbours Board.

And debate arising thereon,

On motion of Mr. Clermont,

Agreed.—That the Clerk distribute copies of the Committee's Minutes of Proceedings and Evidence dated May 13, 1971 to the Committee.

It was also agreed.—That this Recommendation be allowed to stand and that the Chairman request a progress report on this recommendation.

The Chairman called,—

Recommendation No. 25—Parliamentary Control of Expenditure.

And debate arising thereon,

Agreed.—That this Recommendation be allowed to stand and that the Chairman request the Secretary of the Treasury Board to submit a Progress Report when he appears before the Committee.

The Chairman called,

Recommendation No. 26—Excessive Advance Payments Under Contracts.

And debate arising thereon,

Agreed.—That a progress report be obtained from the Secretary of the Treasury Board when he appears before the Committee.

The Chairman called,

Recommendation No. 27—Emergency Broadcasting.

And debate arising thereon,

Agreed.—That letters and material received from the President of the Canadian Broadcasting Corporation concerning Public Accounts Committee recommendations be printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (See Appendices "F" and "G").

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 28 JUIN 1973

(6)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 9 h 35 sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crouse, Darling, Demers, Dupras, Gauthier (*Ottawa-Est*), Kempling, Hales, Leblanc (*Laurier*), Mather, Schumacher, Towers.

Témoin: Du Bureau de l'Auditeur général: M. George R. Long, auditeur général suppléant.

Le comité reprend l'étude de l'appendice 1—Recommandations et observations du Comité permanent des comptes publics non encore mis en œuvre ou auxquelles le gouvernement n'a pas encore donné suite (Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972).

Il est convenu.—Que le Comité ne se réunira pas le mardi 3 juillet 1973.

Le président met en délibération,

La recommandation n° 24—Remaniement de la structure financière du Conseil des ports nationaux.

Le débat se poursuit,

Sur la motion de M. Clermont,

Il est convenu.—Que le greffier distribue au comité les exemplaires des procès-verbaux du 13 mai 1973.

Il est également convenu.—Que cette recommandation soit réservée et que le président demande un état des travaux au sujet de cette recommandation.

Le président met en délibération,

La recommandation n° 25—Contrôle parlementaire des dépenses.

Après débat,

Il est convenu.—Que cette recommandation soit réservée et que le président demande au secrétaire du Conseil du Trésor de soumettre un état des travaux lorsqu'il comparaitra devant le comité.

Le président met en délibération

La recommandation n° 26—Paiements anticipés excessifs en vertu des contrats.

Après débat,

Il est convenu.—Qu'un état des travaux soit demandé au secrétaire du Conseil du Trésor lorsqu'il comparaitra devant le comité.

Le président met en délibération

La recommandation n° 27—Émission d'urgence.

Après débat,

Il est convenu.—Que les lettres et la documentation reçues du Président de la Société Radio-Canada relativement aux recommandations faites par le Comité des comptes publics soient jointes en appendices aux procès-verbaux et au témoignage d'aujourd'hui. (Voir appendices «F» et «G»).

It was also agreed,—

That the Chairman write to the President of the Canadian Broadcasting Corporation to ascertain why it does not collect the amounts owing for providing emergency services,

The Chairman announced a meeting of the Sub-committee on Agenda and Procedure following the main meeting.

At 10:45 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Il est également convenu—

Que le président écrive au président de Radio-Canada pour connaître la raison pour laquelle on ne perçoit pas les sommes dues pour les services d'urgence rendus.

Le président annonce, à la suite de la séance principale, une séance du Sous-comité du programme et de la procédure.

A 10 h 45, le comité ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, June 28, 1973

• 0936

[Texte]

The Chairman: Gentlemen, if you will come to order, we shall commence our study of the recommendations of the Auditor General's Report, 1972 found on page 381 of the English text and page 404 of the French Text. We shall commence with the twenty-fourth recommendation dealing with the National Harbours Board.

Before commencing with that: if the Committee agrees with my suggestion, we shall adjourn ten minutes earlier so that the steering committee can meet for a few minutes; I shall ask the members of the steering committee to stay. Also, I assume there would be agreement that we not meet next Tuesday morning, in view of the fact that Monday is a holiday and some of the members do not get back in time to attend committee meetings.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Gentlemen, we shall commence with recommendation 24 dealing with the National Harbours Board, Mr. Long.

Mr. G. R. Long (Acting Auditor General): Thank you, Mr. Chairman.

This is a recommendation concerning the reconstitution of the financial structure of the National Harbours Board.

This recommendation was made in the Committee's twelfth report 1966-67, following meetings at which the Committee had been assured that the matter was to be dealt with by the Department of Finance and the Board within the next 12 months. The financial structure of the Board was not reconstituted, as the proposals made by the Department of Finance were not acceptable to the Board. The matter has since been left in abeyance.

On May 13, 1971 the Committee again discussed the matter with officers of the Board and the Canadian Marine Transportation administration but no further recommendation was made.

As is pointed out in paragraph 279 of our 1972 report, the principal amount of loans to the Board at December 31, 1971 was \$413 million, on which unpaid interest amounted to \$165 million. During the year interest totalling \$17.1 million became due, but only \$2.7 million was paid. Repayments of principal amounted to only \$115,000 but additional loans made amounted to \$3.3 million. The Committee has reason to be concerned that there is little prospect of the Board's being able to meet its principal and interest obligations. That is the summation of it, Mr. Chairman.

• 0940

The Chairman: I might have missed it, Mr. Long, but I am of the opinion, and it is also stated in your report here, that you were unable to express an opinion as required by that you were unable to express an opinion as required by that you were unable to express an opinion as required by that you were unable to express an opinion as required by Section 77 of the Financial Administration Act on the validity of either accounts of the financial statement of the board for the year then ended. Is this the way the matter still rests so far as the National Harbours Board is concerned?

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 28 juin 1973

[Interprétation]

Le président: Messieurs, à l'ordre. Nous commençons l'étude des recommandations du Rapport de l'Auditeur général pour 1972. Je vous renvoie aux pages 381 du texte anglais et 404 du texte français. Nous commençons avec la 24^{ème} recommandation qui a trait au Conseil des ports nationaux.

Auparavant, cependant, j'aimerais savoir si les membres du Comité sont d'accord pour que le Comité s'ajourne dix minutes avant l'heure pour qu'il y ait réunion du sous-comité de direction. Les membres du sous-comité seraient invités à rester quelques minutes de plus. Également, je suppose que tout le monde est d'accord pour qu'il n'y ait pas de réunion prévue pour mardi matin. C'est congé lundi et les députés ne reviendront sûrement pas à temps pour assister aux réunions des comités.

Des voix: D'accord.

Le président: Nous passons donc à la 24^{ème} recommandation qui a trait au Conseil des ports nationaux. Monsieur Long.

M. G. R. Long (Auditeur général suppléant): Je vous remercie, monsieur le président.

La recommandation a trait au remaniement de la structure financière du Conseil des ports nationaux.

Elle a d'abord été faite dans le douzième rapport du Comité en 1966-1967, à la suite de réunions au cours desquelles le Comité avait reçu l'assurance que le ministère des Finances et le Conseil prendraient des mesures au cours des douze mois qui suivraient. La structure financière du Conseil n'a pas été remaniée; les propositions du ministère des Finances n'ont pas été acceptées par le Conseil. Tout est demeuré en suspens depuis.

Le 13 mai 1971, le Comité a repris les conversations avec les fonctionnaires du Conseil et de l'administration du transport par eau du Canada, mais il n'a pas fait de nouvelles recommandations.

Comme le souligne le paragraphe 279 du rapport de 1972, les montants des prêts au Conseil en capital, au 31 décembre 1971, s'élevaient à 413 millions de dollars; les intérêts non versés à la même époque étaient de 165 millions de dollars. Au cours de l'année, 17.1 millions de dollars de prêts sont venus à échéance, mais seulement 2.7 millions de dollars ont été payés. Seulement \$115,000 du principal ont été remboursés pendant qu'au même moment il y avait 3.3 millions de dollars en nouveaux prêts. Le Comité a raison de s'inquiéter du fait qu'il semble y avoir très peu de chances que le Conseil puisse jamais rembourser le principal et les intérêts. C'est à peu près la situation, monsieur le président.

Le président: J'ai peut-être manqué quelque chose, monsieur Long, mais j'ai l'impression que vous n'avez pas parlé du fait que vous n'avez pu, comme l'exige l'article 77 de la Loi sur l'administration financière, vous prononcer sur la validité des deux comptes dans les états financiers du Conseil pour l'année qui se terminait à ce moment-là. Votre rapport en fait mention. Est-ce que les choses en sont toujours là concernant le Conseil des ports nationaux?

[Text]

Mr. Long: Mr. Chairman, I did not mention that because it is a subject not related to the financial structure of the board. It is true that, for that one year, we were unable to certify the accounts. The Board has taken considerable action since that time and I was just wondering whether the report has been signed this year. I believe that it has and that it is an unqualified report.

Mr. Dupras: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Dupras.

Mr. Dupras: You mentioned that the Board has taken "considerable action". Is that mentioned in your report, sir?

Mr. Long: We are getting off the subject.

Mr. Dupras: I know.

Mr. Long: We are talking here about . . .

Mr. Dupras: We will have a chance, then, of going back to this particular report?

The Chairman: Yes. It was really an error on my part to bring that up. We are dealing with the Committee's recommendation and we should stay with that. It was just curiosity, really, that got me off the track.

Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, si je me reporte au paragraphe 279 du rapport du Vérificateur général pour l'année financière close le 31 mars 1972, où on traite du poste n° 24, je lis à la page 244, version française, ce qui suit:

La structure financière du Conseil n'a pourtant pas été remaniée, les propositions du ministère des Finances ne pouvant être acceptées par le Conseil, Depuis la question est en suspens. Le 13 mai 1971, le Comité des comptes publics a examiné la question avec les responsables du Conseil et de l'Administration du transport par eau du Canada, mais le Comité n'a pas fait de nouvelle recommandation.

Est-ce que le Comité est en mesure de faire de nouvelles recommandations à la suite de la comparution des témoins du Conseil et de l'Administration des ports nationaux devant ce Comité le 13 mai 1971?

The Chairman: Mr. Clermont, that is an observation you are making rather than a question, is it?

Mr. Clermont: I just read a statement made . . .

The Chairman: In which paragraph?

Mr. Clermont: Paragraph 279. If you look at Recommendation No. 24, there is a reference to paragraphs 279 and 349, but my reference deals with the last paragraph of 279, at page 244, French version. Witnesses from the National Harbours Board did come before the Committee on May 13, 1971 but after they were here, the Public Accounts Committee did not make any new recommendation. I think we should start from that. The Auditor General is saying that that there was no new recommendation made by the Public Accounts Committee.

[Interpretation]

M. Long: Si je n'en ai pas parlé, c'est que cela n'a rien à voir avec la structure financière comme telle du Conseil. Il est vrai que pour l'année financière qui se termine à ce moment-là, nous n'avions pu attester des comptes. Depuis ce temps, le Conseil est censé avoir corrigé la situation. Je me demande cependant si le rapport de cette année a été certifié. Je pense qu'il l'a été et ce, sans condition.

M. Dupras: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Dupras.

M. Dupras: Vous dites que le Conseil a corrigé la situation. C'est bien dans votre rapport?

M. Long: Nous nous éloignons du sujet.

M. Dupras: Je sais.

M. Long: Il s'agit ici . . .

M. Dupras: Mais nous reviendrons au rapport?

Le président: Certainement. C'est moi qui n'aurais pas dû soulever cette question. Nous devons nous en tenir à la recommandation du Comité. C'était simplement par curiosité que je posais la question.

Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I refer to paragraph 279 of the Auditor General's Report for the Financial Year ending March 31, 1972. Recommendation No. 24 is mentioned. Let me read you the following from page 228 of the English text:

The financial structure of the Board was not reconstituted as the proposals made by the Department of Finance were not acceptable to the Board. The matter has since been left in abeyance. On May 13, 1971, the Public Accounts Committee discussed the matter with officers of the Board and the Canadian Marine Transportation Administration but no further recommendation was made by the Committee.

Is the Committee in a position to make new recommendations following the testimony of May 13, 1971 of witnesses from the Board and the Administration?

Le président: C'est plutôt une observation que vous faites là, monsieur Clermont, n'est-ce pas?

M. Clermont: J'ai simplement lu la déclaration . . .

Le président: C'était quel paragraphe encore?

M. Clermont: Au paragraphe 279. Vous verrez qu'à la recommandation n° 24 on renvoie aux paragraphes 279 et 349. Je vous ai lu les dernières observations du paragraphe 279 page 228 de la version anglaise. Des témoins du Conseil des ports nationaux ont comparu devant le Comité le 13 mai 1971, à la suite de quoi le Comité des comptes publics n'a pas jugé bon de présenter de nouvelles recommandations. C'est important. L'Auditeur général signale que le Comité des comptes publics n'a pas jugé bon de présenter de nouvelles recommandations.

[Texte]

Mr. Mather: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Mather.

Mr. Mather: Would that not mean that the Committee simply stood by the existing recommendation?

The Chairman: We really have not had an opportunity before now to review this situation. Granted, we had the officials before the Committee but no new recommendation was drafted after that hearing. I think I am right on that.

Mr. Long, do you wish to add anything to that?

Mr. Long: That is correct, Mr. Chairman. The Committee's report was silent with regard to this. It did not say whether it wanted to reverse the previous recommendation or whether it wanted to make any further recommendation; so we took it that the recommendation just stands unimplemented.

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Clermont: I am sorry but on a point of order, Mr. Long said: "We took it". That does not mean it is the situation. If the Public Accounts Committee did not make any new recommendation, we should look at it. Because we did not make any new recommendation does not mean that we stand by Recommendation No. 24.

An hon. Member: I had nothing to do with that.

• 0945

The Chairman: On your point of order, Mr. Clermont, the recommendation simply says:

In this connection it . . .

Meaning the Committee:

. . . was pleased to receive assurances that this matter was to be dealt with by the Department of Finance and the Board within the next twelve months.

So, we are stating that we were pleased to know it was going to happen. This meeting has now happened and we have not made any further recommendations. That is really not so much a recommendation as an observation by the Committee. Right?

Mr. Dupras and then Mr. Crouse. Mr. Crouse, I guess you had your hand up first, and then Mr. Dupras.

Mr. Crouse: I am simply seeking some clarification, Mr. Chairman. On page 227 of the English text, paragraph 279, it states:

In addition to the loans included in the Statement of Assets and Liabilities, there are loans totalling \$139,901,000 which have been written off to net debt. These loans were made with respect to the following . . .

And it lists Quebec, Saint John, Halifax, Churchill, Montreal-Jacques Cartier Bridge, Trois-Rivières and Chicoutimi.

What puzzles me is that these loans have been written off as a net debt in the accounts of Canada, although they are still shown as a liability in the accounts of the Board. Why is that?

[Interprétation]

M. Mather: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Mather.

M. Mather: Est-ce qu'il ne faut pas en conclure que le Comité s'en est tenu à sa recommandation précédente?

Le président: Nous n'avons pas eu l'occasion de faire le point encore. Des hauts fonctionnaires ont témoigné devant le Comité, mais il n'y a pas eu de nouvelle recommandation par la suite. C'est juste.

Vous avez quelque chose à ajouter, monsieur Long?

M. Long: Vous avez raison, monsieur le président. Le rapport du Comité n'en fait pas mention. On n'indique pas si la recommandation antérieure tient toujours ou si de nouvelles recommandations doivent être faites. Nous avons jugé, nous, qu'il n'y avait pas eu de suite.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Clermont: J'invoque le Règlement, monsieur le président. M. Long dit: «Nous avons jugé . . .». Ce qui ne veut pas dire que c'est en fait la situation, le Comité des comptes publics n'a pas fait de nouvelle recommandation, c'est ce qui importe. Il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il a voulu s'en tenir à sa première recommandation, la recommandation n° 24.

Une voix: Je n'ai rien eu à voir avec cela.

Le président: Au sujet de votre rappel au Règlement, monsieur Clermont, la recommandation indique simplement ce que suit:

A ce sujet, il . . .

Il faut entendre le Comité:

. . . a été heureux d'apprendre que le ministère des Finances et le Conseil s'occuperont de cette question dans les 12 prochains mois.

Le Comité est heureux d'apprendre qu'il va se passer quelque chose. Les mesures indiquées n'ont pas été prises et aucune autre recommandation n'a été faite. Il ne s'agit pas tellement d'une recommandation comme d'une observation du Comité. Ne croyez-vous pas?

M. Dupras, puis M. Crouse. Je m'excuse, je pense que M. Crouse est le premier; ce sera ensuite à M. Dupras.

M. Crouse: Je veux simplement avoir quelques explications, monsieur le président. A la page 244 du texte français, paragraphe 279, je lis ce qui suit:

Outre les prêts figurant dans l'état de l'actif et du passif, d'autres prêts, s'élevant au total à \$139,901,000 ont été radiés de la dette nette. Ils se répartissent comme suit:

Le paragraphe se poursuit puis on indique Québec, Saint-Jean, Halifax, Churchill, Montréal-Pont Jacques-Cartier, Trois-Rivières et Chicoutimi.

Ce que je ne m'explique pas, c'est le fait que ces prêts aient été radiés de la dette nette dans les comptes du Canada et soient encore inscrits comme passifs dans les comptes du Conseil. Y a-t-il une raison à cela?

[Text]

Mr. Long: The write-off of accounts, Mr. Crouse, does not release the liability. The Board is still liable for that debt. That is only when they write it off in the accounts. If a businessman writes off a customer's account that does not relieve the customer of the debt.

Mr. Crouse: No, as a businessman I realize that, but I was wondering about the procedure when we are dealing with the accounts of Canada. As the government obviously felt that these accounts would not be repaid by the Board and therefore wrote them off, I wondered about the necessity of carrying them on as a liability in the accounts of the Board.

In other words, there is a feeling that some day these various boards, such as the National Harbours Board, may make a profit and then they would have to repay the amount of \$139,901,000.

The Chairman: Mr. Crouse, I want to be fair on this. We are dealing with the recommendation, not the matters of the National Harbours Board. I think your subject material is the performance of the Board.

Mr. Dupras, dealing with this recommendation.

Mr. Dupras: Yes, Mr. Chairman. I thought that perhaps we should go into this matter further when we meet with the officials of the Department of Transport most probably next fall or perhaps in July.

The Chairman: There were two other observations, Mr. Mather and Mr. Leblanc.

Mr. Mather: Mr. Chairman, it seems to me that the Committee, as has been stated in view of the financial situation in the Harbours Board, recommended that the financial structure of the Board be reconstituted. The statement on page 228 of the English version is:

In this connection it . . .

Meaning the Committee:

. . . was pleased to receive assurances that this matter will be dealt with by the Department of Finance and the Board within the next twelve months.

I think the situation is that we have had those assurances but we have not had any report from the Department of Finance or the Harbours Board. Would it not be in order to ask for a progress report in this connection?

An hon. Member: I do not know what to do with this.

Mr. Mather: Right. My suggestion, Mr. Chairman, was that in view of the fact that we asked for something and were told we were going to get it and do not have it, could we not ask for for a progress report from the Department of Finance?

The Chairman: Yes. Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): If you will look at No. 24 you will see that there are two references, one to paragraph 279 and one to paragraph 349, two various paragraphs. In paragraph 279 you discuss the problem of the loans not being reimbursed, but in paragraph 349 you discuss the poor accounting system that they have. Is that right?

[Interpretation]

M. Long: La radiation des comptes, monsieur Crouse, ne libère pas de la dette. Le Conseil est toujours redevable. Il s'agit simplement d'une radiation dans les comptes. Le fait qu'un homme d'affaires, par exemple, raye certains montants dans ses comptes ne signifie pas que ses clients sont libérés de la dette.

M. Crouse: Je sais, je suis homme d'affaires moi-même, mais je me demandais quelle était la procédure pour les comptes du Canada. Le gouvernement du Canada ayant été d'avis que ces comptes ne seraient pas réglés par le Conseil et ayant décidé de les radier, je ne vois pas la nécessité de les indiquer comme passif dans les comptes du Conseil.

Il y a toujours la possibilité que des organismes comme le Conseil des ports nationaux réalisent des profits un jour et puissent rembourser des montants pouvant aller jusqu'à \$139,901,000.

Le président: Monsieur Crouse, je ne veux pas être trop strict, mais je vous signale que nous devons traiter de la recommandation et non pas des affaires du Conseil des ports nationaux. Je pense que vous parlez plutôt de l'activité du Conseil.

Monsieur Dupras, au sujet de la recommandation, si vous voulez bien.

M. Dupras: Certainement. Nous pourrions peut-être reprendre la discussion là-dessus lorsque comparaitront les hauts fonctionnaires du ministère des Transports à l'automne ou peut-être même au mois de juillet.

Le président: MM. Mather et Leblanc ont certaines observations à faire.

M. Mather: Monsieur le président, il me semble que le Comité, après avoir examiné les finances du Conseil des ports nationaux a recommandé que la structure financière du Conseil soit remaniée. A la page 244 de la version française, je lis ce qui suit:

A ce sujet, il . . .

Il s'agit du Comité:

. . . a été heureux d'apprendre que le ministère des Finances et le Conseil s'occuperont de cette question dans les 12 prochains mois.

Le Comité a eu beau recevoir l'assurance que ce serait fait, il n'y a pas eu de rapport soit du ministère des Finances, soit du Conseil des ports nationaux. Est-ce que le Comité peut demander un rapport sur l'état de la question?

Une voix: Il s'agit de voir ce qui peut être fait.

M. Mather: C'est cela. Puisqu'il n'y a pas eu de suite à la recommandation du Comité, ne pourrions-nous pas demander un rapport au ministère des Finances à ce sujet? Il n'y a pas eu de réponse à notre demande.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): La recommandation n° 24 renvoie à deux paragraphes du rapport; les paragraphes 279 et 349. Le paragraphe 279 fait état de fait que les prêts n'ont pas été remboursés; le paragraphe 349 vise la procédure comptable. C'est bien cela?

[Texte]

• 0950

Mr. Long: Mr. Leblanc, paragraph 349 is a summation of the Harbours Board's activities for the year, a summation of the highlights, you might say, of the statutory report that we are required to give to the board and to the Minister. This does bring in the fact that we were unable to certify the accounts that are there.

Mr. Leblanc (Laurier): To certify. Could you give us a few instances on which you focused your attention and then finally made the judgment that you could not certify the accounts? If you could not certify an account you must have had a very good reason, based on facts. Here you relate that you are not satisfied with the system of accounting, but we do not see anything that would lead to the judgment that you could not certify. Do you have a few instances or examples? Is it because you were not able to trace some expenses which were not supported by vouchers, or paid out of cash or what?

Mr. Long: In the paragraph itself we state that paragraphs 154 to 162 of this report deal with several matters noted. Now if you turn to paragraphs 154 to 162 you will find a number of items dealt with in connection with the Harbours Board. Paragraph 154 principally deals with the inability to sign the certificate and in that there are listed nine different things that were wrong. That is on page 124 of the English report.

Mr. Leblanc (Laurier): I am just wondering why you did not make that reference here. It is confusing for us. Of course, we did not read all the book. When you make a reference here we just go to the reference and that is it.

Mr. Long: Frankly, you did not read the reference or you would have seen these paragraph numbers and you would go to them.

Mr. Leblanc (Laurier): I have seen paragraphs 279 and 349.

Mr. Long: In paragraph 349 we refer you further to paragraphs 154 and 162.

Mr. Leblanc (Laurier): Fine.

The Chairman: Gentlemen, we have had a few suggestions made here and I think we should come to a decision.

Mr. Dupras suggested that we stand this until the National Harbours Board are here before us. Mr. Mather's suggestion was along practically the same lines, asking for a progress report.

Mr. Mather: Mr. Chairman, my suggestion was that, in view of the importance of the matter, the longstanding situation and the fact that we asked for something and had not had been promised something and so far as I know had not received it, the Committee request a progress report from the authorities concerned, Finance and the Harbours Board.

Mr. Long: I should perhaps point out, Mr. Chairman, that I did say here that the financial structure was not reconstituted as the proposals made by the Department of Finance were not acceptable to the board. The matter has since been left in abeyance.

[Interprétation]

M. Long: Monsieur Leblanc, le paragraphe 349 est le résumé de l'activité du Conseil des ports nationaux pour l'année. Il donne les points saillants du rapport que la Loi nous oblige à présenter tous les ans au Conseil et au ministre. C'est là que nous signalons que nous n'avons pu exprimer une opinion quant à l'exactitude des comptes du Conseil.

M. Leblanc (Laurier): Exprimer une opinion, dites-vous. Pouvez-vous nous donner des exemples précis à ce sujet? Comment en êtes-vous arrivés à cette décision? Vous deviez avoir de bonnes raisons pour ne pas le faire. Vous dites que vous n'êtes pas satisfaits avec la procédure comptable, mais il est bien difficile de voir ce qui a pu vous porter à émettre un tel jugement. Avez-vous des motifs précis? Est-ce qu'il y a eu des dépenses que vous n'avez pu retracer ou justifier, est-ce qu'il y a eu des versements au comptant?

M. Long: Dans le paragraphe auquel vous faites allusion, on mentionne les paragraphes 154 à 162 du rapport qui traitent de plusieurs questions. Si vous passez aux paragraphes 154 à 162, vous verrez que plusieurs questions bien précises sont abordées concernant le Conseil des ports nationaux. Le paragraphe 154 lui-même fait état du fait que le bureau n'a pu exprimer d'opinion quant à l'exactitude des comptes et des états financiers du Conseil des ports nationaux. Il donne la liste de 9 erreurs qu'on n'a pu relever. C'est à la page 133 de la version française.

M. Leblanc (Laurier): Je ne sais pas pourquoi vous ne donnez pas les renvois. C'est mêlant pour nous. Il nous est impossible de lire tout le rapport. Lorsqu'il y a renvoi, on passe à la page mentionnée, c'est tout.

M. Long: Vous n'avez pas dû aller au renvoi puisque ces paragraphes y sont mentionnés et vous les auriez vus.

M. Leblanc (Laurier): J'ai simplement vu les renvois aux paragraphes 279 et 349.

M. Long: Le paragraphe 359 vous renvoie aux paragraphes 154 à 163.

M. Leblanc (Laurier): D'accord.

Le président: Messieurs, il y a eu des suggestions de faites; il est temps d'en venir aux conclusions.

M. Dupras a proposé de reporter la décision à ce sujet jusqu'au moment où nous aurons pu entendre les témoins du Conseil des ports nationaux. M. Mather a été à peu près du même avis et a demandé un rapport sur l'état de la question.

M. Mather: J'ai simplement proposé, monsieur le président, que vu l'importance de la question, le long retard apporté et le fait qu'il n'y a pas eu de suite quand on avait promis de corriger la situation, le Comité demande un rapport aux intéressés, soit le ministère des Finances et le Conseil des ports nationaux.

M. Long: Je rappelle que la structure financière n'a pas été modifiée parce que les propositions du ministère des Finances n'ont pas été jugées acceptables par le Conseil. La question est restée en suspens depuis.

[Text]

Mr. Mather: I would like to see the situation clarified and brought to a head.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, perhaps our Clerk could distribute the minutes of the meeting of May 13, 1971 to the members of this Committee.

The Chairman: There is no problem there.

Mr. Clermont: This would give us an indication of what was said at that meeting by the official representatives of the board.

The Chairman: All right. Mr. Long could we ask you this question: Do you feel that progress is being made?

Mr. Long: Definitely not, Mr. Chairman. Nothing has been done as far as the financial set-up of the Harbours Board is concerned.

The Chairman: All right, then, we shall ask for a progress report on this recommendation. Is that agreed?

Some hon. Members: Agreed.

• 0955

The Chairman: Recommendation No. 25 deals with Parliamentary control of expenditures. Our Committee's recommendations, several in this regard, were acted upon, but there is still a portion of a recommendation that has not been acted upon and that is the one we will deal with.

Mr. Long.

Mr. Crouse: We have just finished with one of those involving parliamentary control over the National Harbours Board, Mr. Chairman.

Mr. Long: Mr. Chairman, in its thirteenth report of 1966-67, the Committee submitted a number of recommendations designed to strengthen parliamentary control of expenditure, of which one recommendation is still outstanding. This recommendation deals with the Committee's concern at the existence of a substantial appropriation for contingencies from which funds are made available to meet retroactive salary increases. The Committee was of the opinion that when funds of this substantial amount are required, they should be provided by means of supplementary estimates.

Subsequently, a reserve was established to which the unused amount of the contingency appropriation was transferred each year instead of lapsing in the normal way. This caused the Committee to express concern, in its second report of 1972, at the existence of this substantial reserve fund.

Under date of November 15, 1971, the Committee asked the President of the Treasury Board if he would advise what action had been taken on this and other recommendations. The reply, with regard to this particular recommendation, was dated December 9, 1971 and contained four paragraphs, Mr. Chairman. I do not know whether you wish me to read it as I believe the Clerk of the Committee has a copy of it.

The Chairman: I am informed by the Clerk that each member has been supplied with a copy of this, so it will not be necessary to read it, Mr. Long.

[Interpretation]

M. Mather: Il est temps que la situation soit corrigée.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Le greffier pourrait peut-être distribuer aux députés les témoignages et comptes rendus de la réunion du 13 mai 1971 du Comité.

Le président: C'est sûrement possible.

M. Clermont: On pourrait voir ainsi quelle explication ont donnée les hauts fonctionnaires du Conseil lors de leur comparution devant le Comité.

Le président: D'accord. Je vous pose la question franchement, monsieur Long. Y a-t-il eu des progrès?

M. Long: Absolument aucun, monsieur le président. Il n'y a rien eu de fait pour ce qui est de la structure financière du Conseil des ports nationaux.

Le président: Bien, nous allons demander un rapport à ce sujet.

Des voix: D'accord.

Le président: La recommandation n° 25 a trait au contrôle parlementaire des dépenses. Il y a eu plusieurs recommandations du Comité à cet égard auxquelles on a donné suite, mais il en reste encore à appliquer. C'est la raison de la recommandation n° 25.

Monsieur Long.

M. Crouse: Nous venons justement d'en voir une qui a trait au contrôle parlementaire des dépenses du Conseil des ports nationaux.

M. Long: Monsieur le président, dans son treizième rapport en 1966-1967, le Comité a présenté un certain nombre de recommandations destinées à raffermir le contrôle du Parlement sur les dépenses. Une de ces recommandations reste à appliquer. Elle a trait à l'inquiétude du Comité quant à l'existence d'un fonds de réserve important à partir duquel les fonds sont puisés où le relèvement des traitements sur une base rétroactive, par exemple. Le Comité était d'avis, lorsqu'il avait présenté son deuxième rapport, que des fonds aussi importants justifiaient la présentation d'un budget supplémentaire.

Par la suite, on a établi une réserve constituée par les soldes inutilisés des crédits annuels pour éventualité; normalement ils auraient dû annuler. Dans son second rapport de 1972, le Comité a de nouveau fait état de son inquiétude quant à l'existence de ce fonds de réserve important.

Le 15 novembre 1971, le Comité a demandé au président du conseil du Trésor d'indiquer quelles mesures il avait prises à cet égard et comme suite à d'autres recommandations. Le président du Conseil du Trésor a répondu en date du 9 décembre 1971 pour ce qui est de cette recommandation; sa lettre a quatre paragraphes. Je ne sais pas si vous voulez que je vous lise le tout; le greffier en a des copies.

Le président: Le greffier m'informe qu'il en a distribué une à chacun des membres du Comité; il est inutile de lire la lettre, monsieur Long.

[Texte]

Mr. Long: I will just point out, then, that the Committee has not yet given consideration to this explanation.

As is pointed out in paragraph 54 of our 1972 report, the practice of transferring the unused balance of the Contingencies Vote to a reserve was discontinued in 1971-72. However, at March 31, 1972, the balance of the reserve was \$37.6 million.

We asked the Treasury Board secretariat what period of time they expected to elapse before the reserve would be exhausted, and what final disposition was to be made of any amount that was not required.

They informed us that they were unable to answer these questions.

The Chairman: Are there any questions concerning this Contingencies Vote matter?

Mr. Crouse: Mr. Chairman, the Auditor General has always been critical of the abuses of the contingency fund. I think, in 1971-72, \$3.7 million was used to buy Panarctic Oils Ltd. stock which, though listed as a contingency expenditure, could hardly be called a contingency expenditure.

I am just wondering how the government justifies this type of action and what this Committee can do to regain control of the purse. Is there any recommendation made that we could follow in order to stop this type of government expenditure?

The Chairman: Mr. Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, je pense que depuis le 4 janvier, il est question du contrôle des dépenses par le Parlement, dans tous les comités. Le ministre des Finances a fourni plusieurs réponses aux objections qui avaient été soulevées par certains députés, et si l'on veut se référer à l'amoncellement des documents qui ont été publiés à ce sujet, je crois qu'on y trouvera toutes les réponses. Je ne vois pas pourquoi on continuerait à discuter de ce problème puisqu'on le fait depuis quatre mois; maintenant si on veut encore le faire, libre aux autres députés. Mais tous ceux qui veulent obtenir des réponses peuvent étudier les fascicules du Comité permanent des prévisions budgétaires en général. Le Conseil du trésor, sous la responsabilité de l'honorable Drury et le ministère des Finances, sous la responsabilité de l'honorable John Turner y ont donné des réponses très détaillées à tous les députés qui ont posé des questions.

The Chairman: Mr. Mather.

• 1000

Mr. Mather: Mr. Chairman, I do not know if I understood Mr. Long correctly, but I thought from what he said that one part of the practice which we complained about had been discontinued. However, there is a balance of some \$37.6 million we were inquiring about as being a balance that had not been accounted for or replaced. Am I right on this Mr. Long?

Mr. Long: Mr. Mather, I think this is a second barrel I think in this recommendation. The reserve was established, if I remember correctly, after the Committee had made its recommendation about not having such a large contingency reserve and when retroactive salary payments were required that supplementary estimates be used. It was after that was made that unused balances in the contingency reserve for several years were transferred to the reserve account. You can see in paragraph 54 that from 1968-69 to 1970-71, three years, the unused balances

[Interprétation]

M. Long: Disons simplement que le Comité n'a pas encore examiné de près les explications qui lui sont données dans cette lettre.

Comme le souligne le paragraphe 54 du rapport de 1972, la pratique voulant que les soldes inutilisés du compte pour imprévu soient portées à une réserve a été discontinuée en 1971-1972. Cependant, au 31 mars 1972, le solde au compte de réserve s'élevait à 37,6 millions de dollars.

Nous avons demandé au secrétariat du Conseil du Trésor combien de temps s'écoulerait avant que la réserve ne soit épuisée et comment l'on disposerait définitivement de tout montant qui n'est pas requis.

La réponse a été qu'on nous mettait dans l'impossibilité de répondre à de telles questions.

Le président: Y a-t-il des questions concernant les crédits pour éventualités?

M. Crouse: Monsieur le président, l'Auditeur général a toujours vu d'un très mauvais œil les abus auxquels donnent lieu le compte pour imprévus. En 1971-1972, on en a tiré 3.7 millions de dollars pour l'achat de *Panarctic Oils Ltd.* L'achat, même s'il a été porté au compte pour imprévu pouvait difficilement passer pour une éventualité.

Je me demande comment le gouvernement peut justifier une telle action et ce que peut faire le Comité pour reprendre le contrôle des deniers publics. Y a-t-il des recommandations qui existent et qui pourraient mettre fin à cet état de choses?

Le président: Monsieur Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, since January 4 the question of Parliamentary control of expenditures comes up in every committee. The Minister of Finance has answered many of the points raised by the members. Anyone can refer to the mass of documents presented to find the explanations he wishes. I do not see the point in coming back into this subject. The discussion has lasted four months already. The members of course are free to bring it back. However, they can find all the answers in the issues of the Standing Committee on Miscellaneous Estimates. The Treasury Board under the honourable Mr. Drury and the Department of Finance under the honourable John Turner have given the members who have questions very detailed answers.

Le président: Monsieur Mather.

M. Mather: Monsieur le président, je ne sais pas si j'ai bien compris M. Long, mais j'avais l'impression qu'une partie de la procédure dont nous nous plaignions avait été discontinuée. Toutefois, il y a toujours un solde de quelques 37 millions de dollars. Nous demandons si ce solde a été expliqué ou déplacé. Ai-je raison, monsieur Long?

M. Long: Monsieur Mather, c'est le deuxième aspect de la recommandation. La réserve a été créée, si je me souviens bien, après que le Comité ait recommandé d'avoir une réserve aussi importante pour les éventualités et lorsqu'il a fallu utiliser le budget supplémentaire pour payer les rappels. C'est après cela, que les soldes non utilisés de la réserve des éventualités pour plusieurs années, ont été transférés au compte de réserve. Vous verrez au paragraphe 54 que de 1968-1969 à 1970-1971, soit trois ans les soldes inutilisés ont été transférés au compte de réserves. Cela ne

[Text]

were transferred to this reserve account. That did not happen in 1971-72 and it is our impression that it is not going to happen again. However, the \$37 million does still stay in the reserve and when we asked what there was a reserve against, what it was being held for, we were told the question could not be answered.

Mr. Mather: It could not be answered.

Mr. Long: In other words, Treasury Board did not know or said they did not know when this would be used.

Mr. Mather: In brief then I think I am right in saying that the practice we found primarily to be objectionable seems to have ceased in the way of the collection or accrual of these funds. You do not expect that to recur but there is a balance of \$37.6 million that we have been asking about and the Treasury Board says they cannot explain or tell us what they are going to do with it.

Mr. Long: It is not really that, Mr. Mather. The recommendation was concerned with the large amounts provided as a contingency vote which is used basically for retroactive salary payments. In other words, in 1971-72 there was \$75 million provided and \$25 million of that was used for retroactive salary payments.

The contingency fund is used for other items during the year but these items are then brought to Parliament and when Parliament has provided funds in other votes the charge is cancelled. So in 1971-72 there was only \$3,000 used out of the contingencies vote for items for which Parliament had not specifically provided money. That was the matter the Committee was addressing itself to when it made this recommendation.

The question of the transfer to the reserve fund is something that came up after the recommendation was made and has now ceased, as we understand it, with the balance of \$37 million still in the reserve fund. The unused balance in the contingencies vote in 1971-72 lapsed in the ordinary manner as other unused balances lapse at the end of the year.

The Chairman: I would say from your observations, Mr. Long, that there has been an improvement in the operations of the contingency fund over what there used to be.

Mr. Long: The amount of 1971-72 was certainly less than it was in 1968-69 when there was \$175 million provided; in 1971-72 it was only \$75 million.

The Chairman: But the other thing that has happened: the unused balance has lapsed and was returned to the consolidated revenue fund.

Mr. Long: Yes, there was almost \$50 million.

The Chairman: Previously it did not allow much of it to lapse.

• 1005

Mr. Long: At the time you made the recommendation, 1966-67, it was all lapsed. In the figures here for 1967-68 there was \$11 million lapsed. But after you made the recommendation for three years—1968-69, 1969-70, 1970-71—the balance did not lapse, and there was a total of \$240 million transferred to reserve account. That transfer stopped in 1971-72.

[Interpretation]

s'est pas produit en 1971-1972 et nous avons l'impression que cela ne se produira plus. Toutefois, la réserve compte toujours cette somme de 37 millions de dollars et lorsque nous avons demandé pourquoi cette réserve et à quelles fins elle servait, on nous a répondu qu'on ne pouvait répondre à cette question.

M. Mather: Qu'on ne pouvait y répondre.

M. Long: Autrement dit, le conseil du Trésor ne savait pas ou du moins nous a répondu qu'il ne savait pas quand cette réserve serait utilisée.

M. Mather: En résumé, j'ai raison de croire que cette méthode à laquelle nous nous objections n'est plus employée pour recueillir ou accumuler des fonds. Vous ne croyez pas que cela peut se reproduire, mais il y a un solde de 37,600,000 dollars auquel nous nous intéressons et le conseil du Trésor déclare qu'il ne peut discuter ou nous dire ce qu'il va en faire.

M. Long: Ce n'est pas vraiment le cas, monsieur Mather. La recommandation concernait les montants importants prévus comme crédit pour éventualités qui sert surtout à payer les augmentations rétroactives de traitement. Autrement dit, en 1971-1972, vous avez prévu 75 millions de dollars dont 25 millions ont servi à payer les augmentations rétroactives des traitements.

Le fonds pour éventualités est utilisé pour d'autres postes au cours de l'année, mais ces postes sont présentés au Parlement et lorsque le Parlement vote le crédit l'affectation est annulée. Par conséquent, en 1971-1972, il n'y a eu que 3,000 dollars d'utilisés du crédit pour éventualités pour des postes qui n'avaient pas reçu d'argent du Parlement. C'est à cela que le Comité songeait lorsqu'il a fait cette recommandation.

Le virement au compte de réserve s'est produit après la recommandation et, à notre avis, ne peut se produire de nouveau à cause du solde de 37 millions de dollars dans le compte de réserve. Le solde inutilisé pour le compte des éventualités en 1971-1972, a été annulé de la manière habituelle comme le sont tous les soldes non utilisés à la fin de l'année.

Le président: D'après ce que vous venez de nous dire, monsieur Long, il semble y avoir eu une amélioration dans l'exploitation du compte pour éventualités.

M. Long: Il est certain que le montant de 1971-1972 est moins élevé qu'il ne l'était en 1968-1969 alors que 175 millions de dollars avaient été prévus. En 1971-1972, il n'était que de 75 millions de dollars.

Le président: Mais une autre chose s'est produite, le solde inutilisé a été annulé et retourné au fonds du revenu consolidé.

M. Long: Oui, il s'agit d'environ 50 millions de dollars.

Le président: Vous ne permettiez pas antérieurement qu'une somme aussi importante soit annulée.

M. Long: Au moment de votre recommandation, 1966-1967, tout était annulé. Dans les chiffres que vous avez devant vous pour 1967-1968, une somme de 11 millions de dollars a été annulée. D'après votre recommandation et pour les trois années qui ont suivi, 1968-1969, 1969-1970 et 1970-1971, le solde a été annulé et une somme totale de 240 millions de dollars a été virée au compte de réserve. Ce virement a cessé en 1971-1972.

[Texte]

The Chairman: Mr. Schumacher.

Mr. Schumacher: The present balance is \$37 million?

Mr. Long: \$37.6 million.

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, when a department finds itself in need of additional funds, would it not be possible to have it make its wants known to the Cabinet, and have the amount included in the supplementary estimates—rather than having the necessary funds made available through this so-called contingency fund? In this way we, as members of Parliament, would at least have some control over the activities of each and every department. It seems to me that the contingency fund is being used, in some instances, to cover up expenditures which might well not have the approval of Parliament, if they came before us in the form of a supplementary estimate.

My question to Mr. Long is, why is this procedure not followed?

The Chairman: Let us have the Minister's answer to your question, which is more or less outlined in those points. Deal with those, Mr. Long.

Mr. Leblanc (Laurier): Is that December 1971, when he wrote to you, Mr. Chairman?

Mr. Long: December 1971, yes. The Clerk says you have copies of this letter; I could read it.

The Chairman: I think it would be well to read them; this is a very important subject, and they are not too long.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Long has mentioned them in part. We may not agree amongst ourselves on the explanation given by the Minister, but I think it is very plain.

The Chairman: It will not be the first time we have had a disagreement, Mr. Leblanc.

Mr. Long: The Minister's comments were as follows:

The outstanding recommendation of the Committee concerning the use of the Contingencies Vote to finance retroactive salary increases was considered by the Treasury Board, and the Board was unable to perceive how this practice, sanctioned by Parliament, weakens Parliamentary control over expenditures.

Allotments for salary purposes from the contingencies vote do not reflect changes in the content or level of activity of the programs to which they are made: they merely provide for increased rates of pay arising out of collective agreements. Following an approach similar to that used for the non-salary allotments would require the inclusion in Supplementary estimates of items in identical terms for most departments and agencies and would result in an inordinate increase in the size of the supplementary estimates document without a corresponding increase in its informative character. For this reason allotments for salary purposes are not recoupled.

[Interprétation]

Le président: Monsieur Schumacher.

M. Schumacher: Quel est le solde actuel, 37 millions de dollars?

M. Long: Trente-sept millions six cent milles dollars.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Monsieur le président, lorsqu'un ministère a besoin de fonds additionnels, ne serait-il pas possible que ces représentants en informent le Cabinet et que le montant soit incluí dans le budget supplémentaire au lieu de le prévoir dans ce soi-disant fond pour éventualités? De cette façon les députés du Parlement auraient un certain contrôle sur les activités de chaque ministère. A mon avis, ce fond pour éventualités sert, dans certains cas, à payer des dépenses qui n'auraient peut-être pas reçu l'approbation du Parlement si elles avaient été présentées sous forme de budget supplémentaire.

La question que je posais à M. Long est la suivante: pourquoi ne pas adopter cette manière de procéder?

Le président: Laissons au ministre le soin de répondre à votre question.

M. Leblanc (Laurier): Est-ce bien en décembre 1971 que le ministre vous a écrit, monsieur le président?

M. Long: Oui, en décembre 1971. Le greffier me dit que vous avez les exemplaires de cette lettre, mais je peux la lire.

Le président: Il serait peut-être bon de la lire, car il s'agit d'un sujet important et de toute façon cela ne prendra pas beaucoup de temps.

M. Leblanc (Laurier): M. Long en a donné certains extraits. Nous ne sommes peut-être pas tous d'accord sur l'explication qu'a fournie le ministre, mais je crois que sa réponse est très claire.

Le président: Ce n'est pas la première fois que nous ne sommes pas d'accord monsieur Leblanc.

M. Long: Voici les commentaires du ministre:

La recommandation en instance du comité concernant l'utilisation du crédit pour éventualités pour financer les augmentations rétroactives des traitements a été étudié par le Conseil du Trésor; le Conseil ne voit pas comment cette pratique autorisée par le Parlement a faibli le contrôle parlementaire sur les dépenses.

Les versements des salaires à partir du crédit pour éventualités ne traduisent pas de changements dans le contenu ou le niveau d'activités des programmes auxquels ils s'adressent: ils ne font que prévoir les augmentations dans les taux de salaires qui résultent des négociations collectives. Si on suivait la même méthode que celle utilisée pour les versements non salariales, il faudrait inclure dans le budget supplémentaire et de façon identique, des postes pour la plupart des ministères et des organismes qui feraient du budget supplémentaire un document beaucoup trop volumineux sans toutefois fournir beaucoup plus de renseignements. Pour cette raison, les versements à des fins salariales ne sont pas rattrapés.

[Text]

The Public Accounts which are presented to Parliament and to the Public Accounts Committee, record the amount that has been transferred from contingencies vote to each departmental vote for salary purposes in this way providing a complete accounting.

It is therefore, the view of the Treasury Board that the present arrangement whereby the Contingencies Vote is used to supplement each salary increase in a departmental vote is a satisfactory arrangement.

Those, Mr. Chairman, are the remarks made in December 1971 by the President of the Treasury Board.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, it is obvious then that we are . . .

Mr. Clermont: Mr. Chairman, on a point of order. Do we indicate that we want to talk, or can we talk freely without your authorization? That is the only thing I want to know; I raised my hand to ask for a turn to speak.

An hon. Member: Mr. Crouse has the floor.

The Chairman: On a point of order . . .

• 1010

Mr. Clermont: I do not want to make any problem but I have noticed—I am sorry, Mr. Crouse—in the last few minutes members have spoken without being recognized by the Chairman. If all the members are to speak without your green list, I have no objection but I will use that green light, too.

Mr. Schumacher: Mr. Chairman, on a point of order.

The Chairman: Your point of order, Mr. Clermont, is that I have allowed members to speak without raising their hand? What is the point of order?

Mr. Clermont: Mr. Chairman, two or three members together spoke a few minutes ago. I am sure you did not recognize the three together. What I want to know is, are we allowed to speak without your green light?

The Chairman: No, you are not. I will call the names of the members when they are to speak. Only one Committee member speaks at one time.

Mr. Clermont: Thank you.

The Chairman: That is understood and I think that is what has been done. Maybe it has got away once or twice but we will keep order and that will be it.

Mr. Crouse, the point of order is handled. Now you are on a question, Mr. Crouse.

Mr. Crouse: No, speaking on that point of order, I distinctly remember asking the question . . .

The Chairman: Mr. Crouse, I handled the point of order and it is closed. Please proceed.

Mr. Crouse: Thank you, Mr. Chairman. The only comment that I would have then on the statement made by Mr. Long after reading the Minister's views on parliamentary control is that we in this Committee are obviously in conflict with the government's policies, and since we have on previous occasions made our wants known with regard to parliamentary control—and the Minister in his letter of December 9 simply states that the view of the Treasury Board, the present arrangement whereby the contingency

[Interpretation]

Les comptes publics qui sont présentés au Parlement et au comité des Comptes publics rapportent le montant qui a été viré du crédit pour éventualités au crédit du ministère pour les salaires et fourni de cette façon une comptabilité complète.

Par conséquent, le Conseil du Trésor est d'avis que la méthode actuelle qui permet que le crédit pour éventualités serve à compléter chaque augmentation de salaire dans le crédit du ministère est satisfaisant.

Voilà, monsieur le président, les remarques qui ont été faites par le président du Conseil du Trésor en décembre 1971.

M. Crouse: Monsieur le président, il est évident par conséquent que nous sommes . . .

M. Clermont: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Devons-nous indiquer que nous voulons parler ou pouvons-nous parler librement sans votre autorisation? C'est tout ce que je veux savoir, j'ai levé la main pour demander de parler à mon tour.

Une voix: M. Crouse avait la parole.

Le président: Au sujet de ce rappel au Règlement . . .

M. Clermont: Je ne veux pas créer de problème, mais j'ai remarqué,—je m'excuse monsieur Crouse,—que pendant les dernières minutes les députés ont parlé sans que le président ne leur donne la parole. Si tous les membres du Comité parlent sans votre autorisation, je n'ai pas d'objection, mais je ferai de même.

M. Schumacher: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Monsieur Clermont, vous invoquez le Règlement parce que j'ai permis aux membres de parler sans qu'ils aient levé la main? Est-ce bien ça?

M. Clermont: Monsieur le président, deux ou trois membres du Comité ont parlé depuis quelques instants. Je suis certain que vous n'avez pas donné la parole aux trois. Ce que je voudrais savoir, avons-nous la permission de parler sans votre autorisation?

Le président: Non. Je vais mentionner le nom des députés qui doivent prendre la parole. Il n'y a qu'un seul député qui doit parler à la fois.

M. Clermont: Je vous remercie.

Le président: C'est bien compris et je pense que c'est ce qui a été fait. Il se peut qu'une ou deux fois on ait dérogé, mais il faut suivre cette procédure.

Monsieur Crouse, maintenant que le rappel au Règlement est terminé, vous pouvez continuer vos questions.

M. Crouse: Non, j'aimerais parler de ce rappel au Règlement, je me rappelle très bien avoir demandé . . .

Le président: Monsieur Crouse, j'ai discuté de ce rappel au Règlement et l'affaire est terminée. Veuillez s'il vous plaît continuer.

M. Crouse: Je vous remercie, monsieur le président. Mon seul commentaire à la suite de la déclaration faite par M. Long après sa lecture des remarques du ministre concernant le contrôle parlementaire fait que nous, au Comité, sommes évidemment en conflit avec les politiques du gouvernement. Comme nous avons fait connaître précisément quelles étaient nos idées sur le contrôle parlementaire et que le ministre dans sa lettre du 9 décembre déclare simplement qu'à l'avis du Conseil du Trésor, la méthode

[Texte]

vote is used to supplement each salary increase in the department vote is a satisfactory arrangement—there seems to me little we can do other than to point out our continued disagreement with the method followed by the government. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: We have one category here in tabulating these. Executive has indicated disagreement with the recommendation and unless we have other feelings, that is likely where we will end up. Mr. Mather, then Mr. Clermont. Mr. Mather.

Mr. Mather: Mr. Chairman, the broad issue, to me at least, still continues, and that is the concern of at least some parliamentarians over a reduction in Parliament's control over public expenditures as seen through this method of the transfer of funds and the growth of the contingency fund, the transfer of the unexpended balances to the contingency fund, and if the contingency fund grows, to me it represents in proportion a lessening of Parliamentary control because it is not only the point about having money on hand to pay increased salaries, but there are other departments involved too and other outlays. I still feel that our Committee was right in the recommendation we made before on this point in regard to supplementary estimates. The Minister's letter says that the present system is satisfactory. It may be satisfactory to him but is not necessarily to the Public Accounts Committee. I would be reluctant to see us drop this matter, and I would feel inclined that we should keep our recommendation and also that we should ask for a further elucidation in connection with this amount of \$37.6 million. What has happened to it?

The Chairman: Mr. Clermont.

• 1015

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I have no objection, as Mr. Mather just said, that we keep that recommendation alive and we ask for further information from the Secretary of the Treasury Board. I remember having suggested that on a few occasions that we call the Secretary of the Treasury Board before this Committee. I would like to make a few comments on remarks made by Mr. Coates and Mr. Mather. Mr. Coates said, "I hope Parliament will regain control" while Mr. Mather used "a lessening of control." As Mr. Leblanc said when he spoke on recommendation number 25, this has been going on for many, many years and the contingency vote is not a new vote, Mr. Chairman. I would like to put on the record that Mr. Long has said that for 1968-69 the amount was very high, \$175 million, but Mr. Long knows and everybody knows who is familiar with the situation that 1968-69 was the first round of the bargaining within the Public Service Commission. But, Mr. Chairman, if you look from 1964-65, you will see that the contingency fund percentage of total is from 1.1 and for 1973-74, not even 1 per cent of the total to be voted. Mr. Crouse—not Mr. Crouse but somebody else has given the impression that the amount we use under that vote is never brought before Parliament. I do not think that is correct unless somebody tells me differently, because when we bring supplementary credit, Parliament has a say in it.

[Interprétation]

actuelle par laquelle le crédit pour éventualité sert à compléter chaque augmentation de salaire dans les crédits du Ministère, est un arrangement satisfaisant, il me semble que nous ne pouvons rien faire d'autre que de souligner que nous ne sommes toujours pas d'accord avec la méthode utilisée par le gouvernement. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Nous avons une catégorie dans ces calculs. La catégorie administrative a indiqué qu'elle n'était pas d'accord avec la recommandation et à moins d'entendre d'autres opinions, nous allons terminer ici. Monsieur Mather, vous avez la parole, suivi de M. Clermont.

M. Mather: Monsieur le président, la question reste toujours la même, pour moi du moins, certains parlementaires s'inquiètent de la diminution du contrôle parlementaire sur les dépenses publiques comme on le voit par cette méthode de virement de fonds et cet accroissement du compte pour imprévus, le virement des soldes inutilisés au compte pour imprévus. Si ce compte pour imprévus augmente, ça représente à mon avis une diminution proportionnelle du contrôle parlementaire, car ce n'est pas tout d'avoir de l'argent en main pour payer les augmentations de salaire, mais il y a d'autres ministères concernés et d'autres dépenses. Je crois que notre comité avait raison de faire la recommandation qu'il a faite précédemment sur ce sujet du budget supplémentaire. La lettre du ministre déclare que le système actuel est satisfaisant. Il peut lui convenir, mais il ne convient pas nécessairement au Comité des comptes publics. Je n'aimerais pas qu'on abandonne ce sujet, je voudrais plutôt que le Comité soutienne la recommandation et qu'on nous fournisse plus de renseignements sur ce montant de 37.6 millions de dollars. Qu'est-il arrivé à ce montant?

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, je n'ai pas d'objection, comme l'a dit M. Mather, à ce que la recommandation soit maintenue et que nous obtenions plus de renseignements du secrétaire du Conseil du Trésor. Je me souviens avoir proposé à plusieurs reprises, que le secrétaire du Conseil du Trésor soit convoqué devant ce Comité. J'aimerais faire quelques remarques sur les propos de MM. Coates et Mather. M. Coates a déclaré: «J'espère que le Parlement reprendra le contrôle» alors que M. Mather a utilisé les mots: «Une diminution au contrôle». Lorsque nous avons parlé de la recommandation n° 25, M. Leblanc a mentionné que ces discussions se poursuivaient depuis bien des années et que le crédit pour éventualités n'était pas un nouveau crédit, monsieur le président. J'aimerais que cela soit consigné au procès-verbal, la déclaration de M. Long disant que pour 1968-1969, le montant était très élevé, de 175 millions de dollars. M. Long sait et tous ceux qui connaissent bien la situation le savent tous également que 1968-1969 représente l'année des premières négociations collectives au sein de la Commission de la Fonction publique. Toutefois, monsieur le président, depuis l'année 1964-1965, vous verrez que le pourcentage du total de la réserve pour les mensualités est de 1.1 et que pour 1973-1974, on n'a pas voté 1 p. 100 du total. M. Crouse, non pas M. Crouse mais quelqu'un d'autre a donné l'impression que la somme que nous avons utilisée en vertu de ce crédit n'avait jamais été présentée au Parlement. Je ne crois pas que cela soit exact, à moins que l'on me prouve le contraire, parce que lorsque l'on présente des crédits supplémentaires, le Parlement a son mot à dire.

[Text]

Another thing, Mr. Chairman, the Auditor General said in many of his reports that it is the Auditor General's contention that the contingency vote is being used to initiate expenditure not within the ambit of existing votes which are not of an emergency nature. It is suggested that the wording to supplement other words does not provide this authority. The Treasury Board have another opinion. They said that payment for miscellaneous, minor and unforeseen expenditures is included in that paragraph, Mr. Chairman. Perhaps, as Mr. Mather said, there is a lessening of control in some cases but to say that there is no control at all. I do not agree with him. And Mr. Crouse has used the word "we" in the Committee. I hope I am not included in that "we".

Mr. Mather: Mr. Chairman, could I ask Mr. Clermont one question through you, sir?

The Chairman: Yes. Mr. Leblanc, will you yield to that? All right, Mr. Mather.

Mr. Mather: Did I understand you, Mr. Clermont, to say at the start of your remarks that you would have no particular objection to letting our recommendation stand here?

Mr. Clermont: No, I said I would have no objection to keeping it alive.

Mr. Mather: Keeping it alive. And you do not have any objection to our enquiring as to the status of the...

Mr. Clermont: No, sir. I am for it 100 per cent because I have suggested on different occasions that...

Mr. Mather: I am glad to hear that, Mr. Clermont.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): On a point of clarification, is there any statute where the word "contingency" as it applies here in the federal government is defined somewhere so that we know exactly what it means? Contingency might mean almost anything. It depends on how you examine the problem and it might be a contingency at one time. Do we have any definite definition of what contingency means? If we have not a definition, it is only an interpretation from the Auditor General and an interpretation from the Treasury Board on which they do not agree. If we have a definition, let us see it and see if we abide by the definition.

The Chairman: I will ask Mr. Long to comment on that, but before he does, I will say that the wording under the contingency vote has continued to change continually along the line, and it is considerably longer than it used to be. Now, Mr. Long, you can give us some background on that.

Mr. Long: Contingency did, in days gone by, refer to miscellaneous, minor and unforeseen expenses. Then, of course, there was the argument about whether the minor and the unforeseen applied to the same thing or whether the unforeseen could be anything much...

An hon. Member: It could be minor.

• 1020

Mr. Long: ... much greater than minor. Then the contingencies vote was expanded to cover these retroactive salary payments. The big jump, I think, took place in 1968-69, when there was \$175 million. The amount required for salary payments at that time was \$54 million and the amount voted was three times that, as it still is. In 1971-72

[Interpretation]

Sur un autre sujet, monsieur le président, l'Auditeur général a déclaré dans plusieurs de ses rapports qu'à son avis le crédit pour éventualités sert aux dépenses qui n'entrent pas dans le cadre des crédits existants qui ne sont pas de nature urgente. On laisse croire que le libellé «pour ajouter à d'autres crédits» ne conserve pas cette autorité. Le Conseil du trésor n'est pas du même avis. Il déclare que le paiement de diverses menues dépenses imprévues est compris dans ce paragraphe, monsieur le président. Comme l'a dit M. Mather, il y a peut-être un moins grand contrôle dans certains cas, mais de-là à dire qu'il n'y a pas de contrôle du tout, je ne suis pas d'accord. M. Crouse a déclaré: «nous» du Comité, et j'espère qu'il ne m'inclut pas dans ce «nous.»

M. Mather: Monsieur le président, puis-je poser une question à M. Clermont par votre intermédiaire?

Le président: Oui. Monsieur Leblanc, êtes-vous d'accord? Très bien monsieur Mather.

M. Mather: Avez-vous dit monsieur Clermont au début de vos remarques que vous n'aviez pas d'objection à ce que notre recommandation soit réservée?

M. Clermont: Non, j'ai déclaré qu'il fallait la maintenir.

M. Mather: Très bien. Et vous n'avez pas d'objection à ce que nous nous informions du statut de...

M. Clermont: Non, monsieur, je suis tout à fait d'accord, car j'ai mentionné à plusieurs reprises que...

M. Mather: Je suis heureux de vous l'entendre dire, monsieur Clermont.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): J'aimerais obtenir une précision. Y a-t-il une loi où le mot «imprévu» tel qu'on l'emploie dans le gouvernement fédéral est défini afin que nous puissions savoir exactement ce que ce mot veut dire? Imprévu peut signifier à peu près n'importe quoi. Cela dépend de la façon dont vous examinez le problème et il peut s'agir d'un imprévu à un moment donné. Avons-nous une définition claire de ce que le mot imprévu signifie? Nous n'avons pas de définition, il ne s'agit alors que d'une interprétation de l'Auditeur général et d'une interprétation du Conseil du Trésor pour laquelle ils ne sont pas d'accord. S'il y a une définition, nous voulons l'avoir et nous allons nous y conformer.

Le président: Je vais demander à M. Long de vous répondre, mais avant, j'aimerais mentionner que le libellé du crédit pour éventualité a changé au cours des années et qu'il est maintenant beaucoup plus complexe qu'il ne l'était. Monsieur Long, pouvez-vous nous en parler.

M. Long: Dans les années passées, le mot éventualité avait trait aux menues dépenses imprévues. Évidemment, on a ensuite discuté pour savoir si menues et imprévues s'appliquaient à la même chose ou si le mot imprévues pouvait être autre chose...

Une voix: C'est peut-être des dépenses menues.

M. Long: ... beaucoup plus que menues. Par conséquent le crédit pour éventualité a été élargi pour s'appliquer aux paiements d'augmentation rétroactive de traitement. Le grand saut a été fait en 1968-1969 alors qu'il y avait 175 millions de dollars dans la réserve. Le montant nécessaire pour le paiement des traitements était de 54 millions à ce

[Texte]

the extra requirement for the payroll was \$25 million. The contingencies vote was \$75 million, three times what was required for salary adjustments. In our report we show the use that is made of the contingencies vote. In 1967-68 \$11 million was charged to the contingencies vote.

Mr. Leblanc (Laurier): You may be replying to my question, but . . .

The Chairman: The definition of contingencies?

Mr. Leblanc (Laurier): Yes. Do we have a statute where it is defined? That is what I was asking.

Mr. Long: With respect to Parliament, I doubt if you could establish a statute that would define the word "contingencies".

Mr. Leblanc (Laurier): All right. Where is the statute? Do we have a statute or not?

Mr. Long: No.

Mr. Leblanc (Laurier): No. All right. Fine. If we do not have a statute, from there on it is a question of interpretation of what a contingency fund should provide for. Is that right?

Mr. Long: The vote that is provided says:

. . . contingencies, subject to the approval of Treasury Board to supplement other votes for payroll and other requirements and to provide for miscellaneous, minor and unforeseen expenses not otherwise provided for, including awards under the Public Service Inventions Act and authority to re-use any sums allotted for non-paylist requirements and repaid to this appropriation from other appropriations.

The miscellaneous, minor and unforeseen expenses have amounted . . .

Mr. Leblanc (Laurier): And "other" requirements as well. That word is there.

Mr. Long: "to supplement other votes" . . .

Mr. Leblanc (Laurier): Yes.

Mr. Long: Mr. Clermont . . .

Mr. Leblanc (Laurier): And other requirements.

Mr. Long: Mr. Clermont brought up the question of where we have said that it has been used to initiate programs that there was no vote for. This says:

. . . to supplement other votes for payroll and other requirements . . .

The case that is referred to there, which was one or two years ago . . .

Mr. Leblanc (Laurier): That is where the battle starts.

Mr. Long: . . . was something new. There was no vote for it, but the contingencies vote was used to start something off. Coming back to "miscellaneous, minor and unforeseen", you can see that in 1968-69 there was \$8,000 of that kind of expense; in 1969-70, \$598,000; in 1970-71, \$6,000; in 1971-72, \$3,000, so the miscellaneous items are very, very small.

[Interprétation]

moment-là et le montant voté était cent fois plus élevé que cette somme, comme c'est toujours le cas actuellement. En 1971-1972, la somme nécessaire additionnelle pour la feuille de paie était de 25 millions de dollars. Le crédit pour éventualité était de 65 millions de dollars, trois fois la somme requise pour les ajustements de salaire. Vous indiquez dans votre rapport l'utilisation du crédit pour éventualité. En 1967-1968, 11 millions de dollars ont été imputés au crédit pour éventualité.

M. Leblanc (Laurier): Vous répondez peut-être à ma question, mais . . .

Le président: Telle est la définition d'imprévus?

M. Leblanc (Laurier): Oui. Avons-nous une loi qui définit ce mot? C'est ce que je veux savoir.

M. Long: Du point de vue Parlement, je doute que vous puissiez avoir une loi définissant le mot «éventualité».

M. Leblanc (Laurier): Très bien. Y a-t-il un statut? Oui ou non?

M. Long: Non.

M. Leblanc (Laurier): Très bien. Si nous n'avons pas de loi, par conséquent il s'agit d'interprétation de ce que signifie la réserve pour imprévus et son utilisation n'est-ce pas?

M. Long: Le crédit stipule:

. . . éventualités, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour compléter d'autres crédits prévus pour la feuille de paie et autres obligations et pour payer diverses dépenses menues imprévues auxquelles il n'est pas autrement pourvu, y compris les récompenses attribuées en vue de la Loi sur les inventions des fonctionnaires, et l'autorisation de remployer toutes les sommes affectées à des obligations autres que la feuille de paie, prises sur d'autres crédits et versées aux anciens crédits.

Les diverses dépenses menues et imprévues se sont élevées . . .

M. Leblanc (Laurier): Et «d'autres» obligations également. Le mot est là.

M. Long: «Pour compléter d'autres crédits» . . .

M. Leblanc (Laurier): Oui.

M. Long: M. Clermont . . .

M. Leblanc (Laurier): Et d'autres obligations.

M. Long: M. Clermont a soulevé la question des dépenses qui ont été utilisées pour des programmes n'ayant pas reçu des crédits. Ça se rapporte à la phrase:

. . . pour compléter d'autres crédits prévus pour la feuille de paie et autres obligations . . .

On se rapporte à la cause d'il y a un ou 2 ans . . .

M. Leblanc (Laurier): C'est à ce moment-là que la lutte a commencé.

M. Long: . . . c'était nouveau. Il n'y avait pas de crédit mais le crédit pour éventualité a été utilisé pour commencer ce genre de chose. Pour en revenir au «diverses dépenses menues et imprévues» vous pouvez voir qu'en 1968-1969, il n'y avait que \$8,000 pour ce genre de dépenses; en 1969-1970, \$598,000; en 1970-1971, \$6,000, 1971-1972, \$3,000. Par conséquent les postes divers sont très très peu élevés.

[Text]

The Chairman: Mr. Mather.

Mr. Mather: Mr. Chairman, I think Mr. Leblanc has brought up an interesting point, but my main concern is over the fact that I think Parliament has a lessened control over public funds. I would like to see us as a group keep our recommendation alive and inquire further as to the status of this \$37.6 million.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: All right. No. 26, excessive advance payments under contracts. I well recall the background of this one. I think, Mr. Long, that it was the Department of National Defence that bought some airplanes and signed the contract in March and paid the bill in March before the planes were delivered, rather than allowing the money to lapse at the end of the year. Not only that, but I think they put the money in an American bank. Is that not correct?

Mr. Long: I think you could well be correct, Mr. Chairman. I do not have all the details of the particular transaction with me. I do not think I have. It is a fact that a contract was entered into in March in the dying days of the fiscal year, and one of the terms of it was that the full amount be paid out as an advance payment before the end of the fiscal year. The Committee interpreted this as a payment to avoid this amount of money from lapsing under provisions of Section 35, now Section 30, of the Financial Administration Act, and recommended that the Treasury Board instruct departments not to contract themselves into obligations to make advance payments in order to avoid the lapsing of any portion of an appropriation.

Comments on this recommendation were made by the President of the Treasury Board in his letter of December 9, 1971, replying to the Committee's letter of November 15, 1971. These comments have not yet been considered by the Committee.

• 1025

Mr. Dupras: Mr. Chairman.

Mr. Chairman: Mr. Dupras.

Mr. Dupras: I have a few questions. I would like to know, Mr. Long, when this payment to a supposedly American company was made for the payment of aircraft. What year was this made?

Mr. Schumacher: In 1966.

Mr. Dupras: To what company?

Mr. Long: It would be in 1966-67, I believe.

The Chairman: If that is the same case, I believe it is March, 1966. You can go on with your next question, Mr. Dupras.

Mr. Dupras: Have these advance payments occurred regularly since 1966 or 1967? Your recommendation is back in your report. I would imagine that this has happened every year since. Is this the case, Mr. Long?

Mr. Long: I do not think there is anything quite as obvious as this particular one, but if I remember correctly there are paragraphs in this report dealing with advance payments of considerable magnitude. I would have to look up those paragraphs for you and refer you to them.

[Interpretation]

Le président: Monsieur Mather.

M. Mather: Monsieur le président, je pense que M. Leblanc a soulevé un point intéressant, mais je me préoccupe surtout du fait que le Parlement a moins de contrôle maintenant sur les fonds publics. J'aimerais que nous, en tant que groupe, supportions notre recommandation pour obtenir plus de renseignements au sujet de cette somme de \$37,600,000.

Des voix: D'accord.

Le président: Très bien. Passons au numéro 26, Paiements anticipés excessifs en vertu de contrats. Je vais vous en faire l'historique; je pense, monsieur Long, que le ministère de la Défense nationale avait acheté des avions et signé un contrat en mars et payé la facture en mars avant que les avions soient livrés plus tôt que de permettre que cet argent soit annulé à la fin de l'année. Il y avait autre chose, je pense que les représentants du ministère avaient déposé cet argent dans une banque américaine n'est-ce pas?

M. Long: Vous avez peut-être raison, monsieur le président. Je ne me souviens pas de tous les détails de cette transaction. Il est vrai qu'un contrat avait été signé dans les derniers jours de l'année financière, en mars je crois et qu'une des conditions de ce contrat était que le plein montant soit versé comme paiements anticipés avant la fin de l'année fiscale. Le Comité a pensé que ce paiement avait pour but d'éviter qu'une somme d'argent tombe en annulation du fait des dispositions de l'article 35, devenu depuis l'article 30, de la Loi sur l'Administration financière, et a recommandé que le Conseil du Trésor invite le ministère à ne pas s'engager à faire des avances afin d'éviter qu'une certaine partie d'allocation tombe en annulation.

Le président du Conseil du trésor a fait quelques commentaires au sujet de cette recommandation dans sa lettre du 9 décembre 1971 en réponse à une lettre du Comité du 15 novembre 1971. Le Comité n'a pas encore étudié ces commentaires.

M. Dupras: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Dupras.

M. Dupras: J'ai quelques questions à poser. J'aimerais savoir, monsieur Long, quand ce paiement à une soi-disant compagnie américaine a été fait pour le règlement d'un avion. En quelle année cela a-t-il été fait?

M. Schumacher: En 1966.

M. Dupras: A quelle compagnie?

M. Long: Je crois que c'était en 1966-1967.

Le président: S'il s'agit de la même affaire, je pense que c'était en mars 1966. Monsieur Dupras, vous pouvez passer à votre question suivante.

M. Dupras: Ces avances ont-elles été faites régulièrement depuis 1966 ou 1967? vous faites de nouveau cette recommandation dans votre rapport. Je suppose que cela s'est produit à toutes les années depuis ce moment-là. Est-ce le cas, monsieur Long?

M. Long: Je ne pense pas qu'il y ait des choses aussi évidentes que celle-ci, mais si j'ai bonne mémoire, certains paragraphes du rapport traitent d'avances de sommes considérables. Il faut que je recherche ces paragraphes afin de pouvoir vous y renvoyer.

[Texte]

Mr. Dupras: Yes, please.

Mr. Long: Paragraph 140 in this 1972 report—we have a heading *Inadequate control over advance payments made under contracts*.

The Chairman: Your question, Mr. Dupras, was, is it still occurring?

Mr. Dupras: Right. Have they made payments since 1966, and to what extent?

The Chairman: It would appear that it is still occurring, but possibly not with as great a frequency. Is that correct, Mr. Long?

Mr. Schumacher: Well, there are 675 individual contracts.

Mr. Long: Yes. In this paragraph we say:

Advances to the Government of the United States were made under... 675 individual contracts. Although a memorandum control account is maintained, the balance in this account had not been reconciled since March 1970 with the subsidiary accounts maintained in each contract file. Under these circumstances the loss of a file may remain undetected.

Some contracts provide for an advance to be placed on deposit with the United States Treasury until required and these deposits bear interest which should be credited to Canada. In the past, interest has also been received under some contracts which made no reference to a deposit at interest. The Department maintains no control with respect to interest receivable on such deposits.

The Chairman: You can see how important this subject matter is. I would certainly hope that we would keep this recommendation alive because departments have the tendency to spend all their allotment before the end of the year. One way to get around that is to place a contract and advance payments on it. This is certainly against the financial administration regulations in the lapsing provisions. If it is abused, this Committee should certainly zero right in on it. It is a very serious thing.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Dupras, and then Mr. Leblanc.

• 1030

Mr. Dupras: Yes. Also, we have to recognize that it is regular in the normal practice of business that down payments are made for contracts of purchasing of a product that you have manufactured for you to your specifications. This is not abnormal in the course of normal business.

The Chairman: No, In this particular case...

Mr. Dupras: If you have some products made to your specifications that are not normally made, I think it is normal to require an advance payment. But maybe we have not dealt with the same people.

The Chairman: But you do not pay the full amount until you get the goods delivered. Mr. Leblanc.

[Interprétation]

M. Dupras: Oui, s'il vous plaît.

M. Long: Paragraphe 140 du rapport de 1972: le titre est *Contrôle insuffisant des avances versées en vertu de contrats*.

Le président: Votre question, monsieur Dupras, était bien: cela se produit-il encore?

M. Dupras: C'est exact. A-t-on fait des versements depuis 1966, et quelle est leur importance?

Le président: Il me semble que cela se produit toujours, mais peut-être pas aussi fréquemment. Est-ce exact, monsieur Long?

M. Schumacher: Eh oui, il y a 675 contrats différents.

M. Long: Oui. Il est précisé dans ce paragraphe:

Des avances au gouvernement des États-Unis ont été faites en vertu de... 675 contrats distincts. Bien qu'il existe un compte de contrôle, le solde de ce compte n'a pas été apuré depuis mars 1970 en regard des sous-comptes tenus dans le dossier de chaque contrat. Dans ces circonstances, la perte d'un dossier pourrait passer inaperçue.

Certains contrats stipulent qu'une avance doit être placée en dépôt auprès du Trésor des États-Unis jusqu'au moment où on les réclamera, et ces dépôts portent un intérêt qui doit être crédité au Canada. Dans le passé, notre pays a reçu de l'intérêt en vertu de contrats qui ne mentionnaient pas de dépôt portant intérêt. Le ministère n'exerce aucun contrôle relativement à l'intérêt à recevoir sur ces dépôts.

Le président: Vous voyez donc quelle est l'importance de cette question. Il me semble que l'on devrait maintenir en vigueur cette recommandation car les ministères ont tendance à dépenser tout ce qui leur est alloué avant la fin de l'année. Il y a un moyen de contourner cela en signant un contrat et en prévoyant des avances. Cela va certainement à l'encontre des règlements concernant l'administration financière pour ce qui est des dispositions d'annulation. Si on en abuse, ce Comité devrait certainement se manifester à ce sujet. C'est une question très importante.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président.

Le président: Monsieur Dupras, et puis monsieur Leblanc.

M. Dupras: De toute façon, c'est la pratique normale dans le monde des affaires de donner un acompte lorsqu'on accorde des contrats pour la fabrication de produits selon des spécifications bien précises. C'est tout à fait normal.

Le président: Dans le cas présent...

M. Dupras: Si vous donnez des spécifications particulières pour la fabrication d'un produit, vous devez normalement verser un acompte. Nous ne faisons peut-être pas affaire avec les mêmes gens.

Le président: Mais vous ne payez pas en entier avant la livraison des produits. Monsieur Leblanc.

[Text]

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman. Did I understand Mr. Long well when he said that he had a letter from the Treasury Board on December 9, 1971, but that this Committee did not have time to examine the arguments provided in that letter?

Mr. Long: That is right, Mr. Chairman. The Committee has not considered that.

Mr. Leblanc (Laurier): I think we should examine them because here we have had some explanation on which again some members might not agree, but I read here that:

The recommendation of the Committee that Treasury Board should instruct departments not to contract themselves into obligations to make advance payments in order to avoid the lapsing of any portion of an appropriation was noted but no specific action was judged by the Treasury Board to be necessary, for the following reasons:

a) The Government Contract Regulations (Sections 12 and 16) require contracting authorities to obtain specific Treasury Board approval for making advance payments of this magnitude.

b) It is, and has been, Treasury Board policy that no request for advance payment would be approved when it is clearly the purpose of the advance payment to avoid the lapsing of any portion of the appropriation.

c) Treasury Board in each case demands justification of advance payments on broader grounds than just the lapsing of funds.

d) The departments that originate these requests are aware of Treasury Board policy.

Maybe we could examine these arguments and see if we agree or not and see what conclusion we can derive from them.

The Chairman: If I might make an observation following that, Mr. Leblanc, there is no doubt that Treasury Board have laid down the rules. The question is whether the departments follow the rules and abide by them, and in those cases where they have not followed Treasury Board's regulations, the Auditor General brings them to Parliament's attention. I presume that is the purpose and what was behind this specific case. So, shall we categorize this, the progress being made?

Mr. Dupras: Yes. Treasury Board dealt with this recommendation. We should mention it in our report. Treasury Board dealt with the recommendation and they should see that we get it done.

Mr. Schumacher: Are they enforcing their own guidelines?

Mr. Mather: Mr. Chairman, what other headings do we have in that audit?

The Chairman: Maybe Mr. Long could answer Mr. Schumacher's question.

Mr. Long: Mr. Chairman, in this particular case, what Treasury Board are saying in their letter is that they assume responsibility for this payment that was made. They said it is and has been the policy not to make an advance payment just to avoid the lapsing of funds. All the Committee asked Treasury Board to do was to instruct departments not to contract themselves into a position

[Interpretation]

M. Leblanc (Laurier): Je vous remercie, monsieur le président. M. Long a bien dit qu'il y avait une lettre du Conseil du Trésor en date du 9 décembre 1971 que le Comité n'avait pas encore eu l'occasion d'examiner de près n'est-ce pas?

M. Long: C'est exact, monsieur le président. Le Comité ne l'a pas encore fait.

M. Leblanc (Laurier): Il est important d'examiner la lettre. Tout le monde ne sera peut-être pas d'accord, mais des explications y sont données. Je cite:

La recommandation du Comité selon laquelle le Conseil du Trésor devrait enjoindre les ministères de ne pas se lier à des contrats qui prévoient le versement de paiements anticipés pour éviter l'annulation de certaines parties de crédit a été examinée, mais le Conseil du Trésor n'a pas jugé nécessaire d'y donner suite pour les raisons suivantes:

a) Les règlements concernant les contrats du gouvernement (articles 12 et 16) exigent que les parties au contrat obtiennent l'approbation spécifique du Conseil du Trésor avant d'effectuer des paiements anticipés aussi importants.

b) Le Conseil du Trésor a toujours eu pour politique de ne pas accepter de paiement anticipé lorsqu'il est évident que le but est d'éviter l'annulation de toute partie d'un crédit.

c) Le Conseil du Trésor dans chaque cas exige qu'on explique la demande de paiements anticipés et qu'on donne des raisons plus solides que simplement l'annulation possible de crédits.

d) Les ministères qui sont à l'origine des demandes connaissent très bien la politique du Conseil du Trésor à cet égard.

Il faudrait voir si ces arguments tiennent et si le Comité les admet ou non. Ce n'est qu'après qu'on pourrait en venir à une conclusion.

Le président: Si vous me permettez, monsieur Leblanc, il est évident que le Conseil du Trésor a établi certaines règles. Il faut se demander cependant si les ministères s'en tiennent à ces règles. Dans les cas où on déroge aux règles du Conseil du Trésor, l'Auditeur général intervient et porte le tout à l'attention du Parlement. C'est ainsi qu'il a procédé pour la présente recommandation. En fin de compte, est-ce qu'on peut dire qu'il y a eu progrès?

M. Dupras: Oui. Le Conseil du Trésor a donné suite à la recommandation du Comité. Il faut le mentionner dans le rapport. Il y a eu certainement quelque chose de fait.

M. Schumacher: Est-ce que le Conseil du Trésor lui-même essaie de voir si on s'en tient à ces directives?

M. Mather: Quels autres points sont soulevés, monsieur le président?

Le président: Monsieur Long, en réponse à M. Schumacher.

M. Long: Monsieur le président, le Conseil du Trésor indique dans sa lettre qu'il prend toute la responsabilité en ce qui concerne le versement des paiements. Il signale qu'il a toujours eu pour politique de ne pas accepter de paiement anticipé simplement pour éviter l'annulation de crédits. Tout ce que le Comité demandait au Conseil du Trésor c'était d'enjoindre les ministères à ne pas se lier à

[Texte]

where advance payments of that magnitude were needed. Treasury Board apparently do not agree that departments ever do such things and they have declined to issue that instruction. I would say they disagree with the Committee's recommendation.

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, on page 114, paragraph 2, it states:

We understand that revised procedures have been introduced to strengthen accounting control but these have not yet been reviewed.

• 1035

Would it be possible for this Committee to request an outline of the revised procedures and thereby report progress, if they were made available to us?

Mr. Long: Mr. Chairman, that is really the matter of accounting for advances that are made. This recommendation deals with the making of the advances in the first place.

Mr. Schumacher: Mr. Chairman?

The Chairman: Mr. Schumacher.

Mr. Schumacher: Could I ask whether these contracts, calling for advance payments, have to be submitted to Treasury Board by the departments before they are signed? Do they have to be approved by Treasury Board before they can be executed on behalf of the government?

Mr. Long: I do not have the regulations here but the Treasury Board letter does say that they are required to obtain specific Treasury Board approval for making advance payments of this magnitude. So I would suggest that there is a limit, below which they do not have to go to Treasury Board; but that for larger ones, they do.

Mr. Schumacher: Mr. Chairman, I really feel that we should question the President of the Treasury Board or somebody from his department in regard to this section before we pigeon-hole this recommendation somewhere.

The Chairman: All right. A progress report is required and that will be obtained from the witnesses when they are before the Committee. Agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: We are dealing with the CBC, in the next one, under the heading of "Emergency" broadcasting. I might say, gentlemen, that I am very pleased to have received from the President of the CBC, Mr. Picard, quite an extensive letter with appendices attached to it dealing with all the recommendations that appear in this report. I would ask for the Committee's agreement to have these attached as appendices to today's meeting. Agreed?

[Interprétation]

des contrats qui prévoyaient le versement de paiements anticipés aussi importants. Le Conseil du Trésor n'est pas d'accord pour dire qu'il y a eu des cas où les paiements ont été trop considérables et ne juge pas nécessaire de donner des directives à cet égard aux ministères. Somme toute, ils n'acceptent pas la recommandation du Comité.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Monsieur le président, à la page 122 du texte français, quatrième paragraphe, je lis ce qui suit:

Nous croyons savoir que des méthodes révisées ont été adoptées afin de resserrer le contrôle comptable, mais elles n'ont pas encore été examinées.

Serait-il possible au Comité de demander les grandes lignes de la nouvelle procédure et par là de demander un rapport des travaux, si on les mettait à notre disposition?

M. Long: Monsieur le président, il s'agit en fait de rendre des comptes pour les avances qui sont faites. Cette recommandation porte sur l'octroi de ces avances en tout premier lieu.

M. Schumacher: Monsieur le président?

Le président: Monsieur Schumacher.

M. Schumacher: Puis-je demander si ces contrats pour lesquels on demande des paiements faits à l'avance, doivent être présentés au Conseil du Trésor par les ministères avant d'être signés? Faut-il qu'ils aient l'approbation du Conseil du Trésor avant d'être exécutés au nom du gouvernement?

M. Long: Je n'ai pas le règlement avec moi, mais la lettre du Conseil du Trésor dit qu'il faut qu'ils aient l'autorisation expresse du Conseil du Trésor pour que des avances d'une telle importance soient faites. Il me semble donc qu'il y a une certaine limite en deçà de laquelle il n'est pas nécessaire de passer par le Conseil du Trésor; mais il le faut au contraire pour les contrats les plus importants.

M. Schumacher: Monsieur le président, il me semble que nous devrions poser des questions au Président du Conseil du Trésor ou à quelqu'un de son ministère à ce propos avant que l'on laisse dormir cette recommandation quelque part.

Le président: Très bien. On exige un rapport des travaux qui nous sera fourni par les témoins lorsqu'ils comparaitront devant le Comité. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous parlons maintenant de Radio-Canada dans le paragraphe suivant sous le titre «Émissions d'urgence.» Messieurs, vous pourrez dire que je suis très heureux d'avoir reçu du président de Radio-Canada, M. Picard, une lettre assez longue avec un certain nombre de pièces jointes portant sur toutes les recommandations qui figurent dans ce rapport. J'aimerais demander aux membres du Comité s'ils sont d'accord pour que ces annexes soient mises en appendice au procès-verbal d'aujourd'hui. Est-on d'accord?

[Text]

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: In connection with this particular question, Mr. Long, please excuse me for not having sent these to you before now, but they arrived just last night.

This matter deals with the costs of broadcasting in emergencies, like those of the EMO and others that might arise, where they may go to the CBC and ask them to flash out notices of one kind and another. This, of course, costs money and our recommendation was that the cost should be borne by the organization receiving the service.

Mr. Picard answers this and I think the pertinent paragraph is the one wherein he says:

My own view, should that occasion arise, is that any additional expenses for the restoration of the service to the levels for which it has hitherto been known should be provided from the EMO budget and not from funds appropriated by Parliament for the CBC.

Thus, he is agreeing with the recommendation of this Committee.

Would you like to add to that, Mr. Long?

Mr. Long: Mr. Chairman, I would point out that he is quoting there from a letter dated back in 1969.

When the Committee considered this matter, the President of the Corporation, Dr. Davidson, was present, and he was asked a number of questions about this expenditure, which was slightly over \$1 million a year at the time.

The members of the Committee were putting forth the view that the cost of emergency broadcasting should be borne by the Emergency Measures Organization. Dr. Davidson agreed but pointed out that a substantial reduction was expected in this cost and he therefore did not consider it very significant whether the cost was borne by the CBC or the Emergency Measures Organization. Actually, Dr. Davidson said at that time what is still being said today.

Notwithstanding that, the Committee, in its report, expressed the opinion that the costs should be borne by the Emergency Measures Organization and that the estimates of the CBC should be reduced accordingly. The costs in 1972-73 are \$212,000: that is the most recent CBC report. So there really is not anything new there since Dr. Davidson was before the Committee on January 22, 1970.

• 1040

Mr. Mather: I understand the letter that you read from the President of the CBC to agree, in theory, with the recommendation of the Committee, as to it being more proper for such funds to be charged to EMO rather than to the broadcasting service. But I also understand, from what Mr. Long says, that while they agree, the practice is still being continued.

It would seem to me that the Committee was quite logical in its recommendation, that this payment should be borne by the agency benefiting rather than by the broadcasting system, and if the CBC people agree with that, I would like to see us try to bring this into effect.

[Interpretation]

Des voix: D'accord.

Le président: Sur cette question particulière, je demanderais à M. Long de m'excuser pour ne pas lui avoir envoyé avant ces documents, mais ils sont seulement arrivés hier au soir.

Il s'agit des dépenses de radiodiffusion en cas d'urgence comme par exemple toutes les émissions de la OMD et d'autres qui pourraient se présenter pour lesquelles on se rend à Radio-Canada et on leur demande de faire passer des avis portant sur telle ou telle chose. Ceci bien sûr coûte cher et notre recommandation est que le coût devrait incomber à l'organisation à laquelle on rend ce service.

M. Picard répond, enfin je pense que le paragraphe pertinent de sa lettre est le suivant:

Il me semble que si l'occasion se présentait il faudrait que les dépenses supplémentaires si l'on veut que ce service reste au même niveau auquel il existait jusqu'ici proviennent du budget de l'OME et non pas de fonds alloués par le Parlement à Radio-Canada.

Il est donc d'accord avec la recommandation du Comité.

Aimeriez-vous ajouter quelque chose, monsieur Long?

M. Long: Monsieur le président, j'aimerais préciser que la citation provient d'une lettre portant la date de 1969.

Lorsque le Comité a étudié la question, le président de l'Association, M. Davidson, était présent et on lui a posé un certain nombre de questions au sujet de ces dépenses, qui étaient à l'époque d'un peu plus d'un million de dollars par an.

Les membres du Comité estimaient que le coût de ces émissions d'urgence devrait incomber à l'Organisation des mesures d'urgence. M. Davidson était d'accord, mais il a également souligné que l'on attendait une réduction importante de ces frais et qu'en conséquence il ne pensait pas qu'il importe beaucoup que ces frais soient assumés par Radio-Canada ou par l'Organisation des mesures d'urgence. En réalité, M. Davidson disait à l'époque ce que l'on dit encore aujourd'hui.

Cependant, dans son rapport, le Comité a exprimé l'opinion selon laquelle les frais devraient être assumés par l'Organisation des mesures d'urgence et que les prévisions budgétaires de Radio-Canada devraient être diminuées en conséquence. Le coût pour 1972-1973 a été de \$212,000: ceci est le rapport le plus récent de Radio-Canada. Il n'y a donc pas grand-chose de changé depuis que M. Davidson a comparu devant le Comité le 22 janvier 1970.

M. Mather: Il me semble que la lettre du président de Radio-Canada que vous avez lue est d'accord, en théorie, avec la recommandation du Comité et qu'il convient davantage que l'on demande à l'OME de payer ces frais au lieu de le demander au Service de radiodiffusion. Mais il me semble également comprendre, d'après ce que dit M. Long, que même s'ils sont d'accord, les choses continuent comme par le passé.

Il me semble que le Comité s'est montré logique dans sa recommandation, à savoir que ce paiement devrait être assumé par l'organisme qui en bénéficie au lieu de l'être par le réseau de radiodiffusion, et si le personnel de Radio-Canada est d'accord avec cela, j'aimerais que nous essayons de le faire appliquer.

[Texte]

The Chairman: Mr. Leblanc, and then Mr. Dupras.

Mr. Leblanc (Laurier): If I understood correctly, Mr. Chairman, Mr. Long mentioned that the amount was about \$200,000 for last year. Can we know which organization received those services, because I believe that for some organizations, it would be hard to get a bill from the Canadian Broadcasting Corporation. That is why I would like to know what type of organization received a service that costs us \$200,000.

The Chairman: Mr. Long.

Mr. Long: Mr. Leblanc, it is generally understood that this is a responsibility of the Emergency Measures Organization. It is a broadcasting service which the CBC is providing, but it is not a CBC responsibility. I think the Committee's recommendation was that they should bill and recover from the Emergency Measures Organization whatever this is.

Mr. Leblanc (Laurier): Yes, but you picked up that figure of \$200,000 from somewhere?

Mr. Long: The financial statements of the CBC show it.

The Chairman: Well, why does the CBC not bill the EMO?

Mr. Long: I just do not understand that, Mr. Chairman.

I would point out that Mr. Mather suggested that they agreed. In a letter to the Minister of National Defence on October 30, 1969, the president of the corporation said this:

My own view, should that occasion arise, is that any additional expenses of the restoration of the service to the levels which it has hitherto known should be provided from the EMO budget and not from funds appropriated by Parliament for the CBC.

So the CBC are agreeing that they should recover only if the thing rises and becomes in the neighbourhood of a million dollars.

The Chairman: This is a rather picayune matter for us to be dillydallying around with. Why do we have to concern ourselves? It is an interdepartmental problem, and, if they bill them, why do they not pay them? Why does Public Accounts have to enter into this?

Mr. Dupras.

Mr. Dupras: What I would like to know, Mr. Chairman, is whether this \$200,000 is estimates, or incurred costs or charges. And who pays private networks? Is it EMO in these circumstances, or do they get this service free?

Mr. Long: I think, Mr. Dupras, the CBC is handling this. If private networks are involved, the CBC deals with them, and anything paid to them would be part of this cost. This is an account in the CBC's accounts and it is an actual cost. All of the payments made that apply to emergency broadcasting are charged to that account.

[Interprétation]

Le président: M. Leblanc, et ensuite M. Dupras.

M. Leblanc (Laurier): Si j'ai bien compris, monsieur le président, M. Long a dit que la somme était d'environ \$200,000 pour l'année dernière. Peut-on savoir quelle organisation a profité de ces services car je crois que pour certaines organisations il serait difficile d'obtenir une facture de Radio-Canada. C'est pourquoi j'aimerais savoir quelle organisation a reçu le service qui nous a coûté \$200,000.

Le président: Monsieur Long.

M. Long: Monsieur Leblanc, d'une manière générale cela relève de la responsabilité de l'Organisation des mesures d'urgence. Il s'agit d'une service de radiodiffusion que Radio-Canada fournit, mais ce n'est pas la responsabilité de Radio-Canada. Je pense que la recommandation du Comité était qu'ils devraient facturer cela à l'Organisation des mesures d'urgence quel que soit l'organisme qui en bénéficie.

M. Leblanc (Laurier): Oui, mais vous avez bien dû prendre quelque part ce chiffre de \$200,000?

M. Long: Il figure dans les états financiers de Radio-Canada.

Le président: Eh bien, pourquoi Radio-Canada n'envoie-t-elle pas de facture à l'OME?

M. Long: C'est précisément ce que je ne comprends pas, monsieur le président.

J'aimerais préciser que M. Mather a laissé entendre qu'il était d'accord. Dans une lettre au ministre de la Défense nationale datée du 30 octobre 1969, le président de la Société disait ceci:

Il me semble que si l'occasion se présentait, les dépenses supplémentaires pour que ce service soit maintenu au niveau auquel il est offert maintenant devraient être prélevées du budget de l'OME, et non pas des fonds alloués par le Parlement à Radio-Canada.

Radio-Canada étant d'accord qu'elle devrait être remboursée seulement lorsque le chiffre approche le million de dollars.

Le président: C'est une affaire de rien du tout pour laquelle nous perdrons notre temps. Pourquoi devrions-nous nous en préoccuper? Il s'agit d'un problème interministériel et si on leur présente des factures pourquoi ne les paierait-elle pas? Je ne vois pas ce que les Comptes publics ont à voir avec cela?

Monsieur Dupras.

M. Dupras: J'aimerais savoir, monsieur le président, si ces \$200,000 sont des prévisions budgétaires, des frais assumés ou des factures. Et qui paie les réseaux privés? Dans ce cas s'agit-il de l'OME ou bien ont-ils droit à ces services gratuitement?

M. Long: Monsieur Dupras, je pense que c'est Radio-Canada qui s'en occupe. Si des réseaux privés sont concernés, Radio-Canada s'en occupe, et tout ce qui leur serait payé ferait partie de ces frais. Il s'agit d'un compte parmi tous les comptes de Radio-Canada; il s'agit de frais véritables. Tous les paiements concernant les émissions d'urgence sont faits à partir de ce compte.

[Text]

Mr. Dupras: Mr. Chairman, whatever part the private networks play in this would be paid for, to them, by the CBC?

• 1045

Mr. Long: I believe that would be the case, yes.

Mr. Dupras: EMO would not be charged with these expenses. Maybe they should be.

Mr. Mather: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Mather and then we will finish off on this one.

Mr. Mather: We have two great organizations, the CBC and EMO, and it is a matter of bookkeeping between them, I guess, who pays for what. I think Mr. Long and the Committee were basically right in saying that even on that basis things should be straightened out and I do not see why we do not repeat that. I find from what you read from Mr. Picard that in theory he goes a long way with our thinking, but I would like to see the CBC proceed with this and collect.

The Chairman: Well how would it be if we write to him and ask him why he does not bill EMO?

Mr. Mather: Right, I agree.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, if you write to him perhaps we could have an answer to Mr. Dupras' question because Mr. Long just said "I think" regarding the private stations that collaborate with the CBC on those control measures. It did not seem to me that Mr. Long was sure the CBC was paying those private stations. Perhaps that could be clarified at the same time?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Gentlemen, we will close with this point and ask the steering committee to remain for a few minutes. We will meet one week from today. I hope our steering committee will come up with a new agenda for the Committee and we will be proceeding with the department study before too long.

The meeting is adjourned.

[Interpretation]

M. Dupras: Monsieur le président, quel que soit le rôle joué par les réseaux privés dans cette affaire, ce compte serait payé pour eux par Radio-Canada?

M. Long: Je pense que cela se passerait ainsi.

M. Dupras: On ne facturerait donc pas ces dépenses à l'OME. Peut-être faudrait-il le faire.

M. Mather: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Mather, et nous en aurons fini pour cette réunion.

M. Mather: Nous avons deux grandes organisations, Radio-Canada et l'OME, et il s'agit de comptabilité entre eux pour savoir qui va payer, je pense. Je crois que M. Long et le Comité avaient raison en disant que même avec cela il faudrait arranger les choses et je ne vois pas pourquoi nous ne recommencerions pas. D'après ce que vous avez lu de M. Picard, il me semble qu'en théorie il est presque entièrement d'accord avec nous, mais j'aimerais que Radio-Canada passe aux actes et envoie des factures.

Le président: Que diriez-vous si nous lui écrivions pour lui demander pourquoi elle n'envoie pas la facture à l'OME?

M. Mather: C'est très bien, je suis d'accord.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, si vous lui écrivez peut-être pourrions-nous avoir une réponse à la question posée par M. Dupras, car M. Long a simplement dit «je pense» en ce qui concerne les stations privées qui collaborent avec Radio-Canada pour ces mesures de contrôle. Je n'avais pas l'impression que M. Long était très sûr que Radio-Canada payait ces stations privées. Peut-être pourrait-on nous préciser la chose par la même occasion?

Des voix: D'accord.

Le président: Messieurs, nous allons terminer ici et je demanderais au Comité de direction de rester quelques instants encore. Nous nous réunirons d'ici une semaine. J'espère que le Comité de direction pourra établir un nouvel ordre du jour pour le Comité afin que nous puissions poursuivre l'étude du ministère avant trop longtemps.

La séance est levée.

APPENDIX "F"

CANADIAN BROADCASTING CORPORATION

OFFICE OF THE
PRESIDENT
OTTAWA

June 21, 1973

Mr. A. D. Hales, M.P.
Chairman, Standing Committee
on Public Accounts
House of Commons
OTTAWA
K1A 0A6

Dear Mr. Hales:

Canadian Broadcasting Corporation
Report of the Auditor General, March 31, 1972

We have reviewed the Report of the Auditor General to the House of Commons for the year ended March 31, 1972 and have abstracted those matters and comments that relate to the Canadian Broadcasting Corporation.

These matters are listed in the attached pages 1 and 2. For each of these items there is an attached appendix which provides a restatement of the information provided in the Auditor General's Report, together with the Corporation's explanatory comment. Copies of related documents are also included as they may apply.

Yours sincerely,

Att.

Laurent Picard

REPORT OF THE AUDITOR GENERAL TO THE HOUSE OF COMMONS MARCH 31, 1972

The report of the Auditor General to the House of Commons for the fiscal year ended March 31, 1972 which was tabled at the end of May, 1973 contains several references to and/or comments relating to the Corporation. These are listed below and attachments are appended giving the full text of each together with comments and/or observations as to their present status where applicable.

Para 72, page 52, "Unusual Loss on Partnership Operations". Appendix I

Para 73, page 52, "Failure of a Crown Corporation to Deduct and Remit Employees taxes to the United States Government" (also see item 40 on page 384 of the Report). Appendix II

Para 330, page 254, "Canadian Broadcasting Corporation". Appendix III

Para 52, page 28, "Weakening of Parliamentary Control". Appendix IV

In Appendix I of the Report under "Recommendations and Observations by the Standing Committee on Public Accounts not yet implemented or dealt with", the following items are referred to and attachments are also appended with reference to these.

Item 21, page 381, "Salaries and Wages Paid for Work Not Performed". Appendix V

Item 27, page 382, "Emergency Broadcasting". Appendix VI

Item 32, page 383, "Canadian Broadcasting Corporation - Hotel Accommodation Rates". Appendix VII

Item 33, page 383, "Canadian Broadcasting Corporation - Per Diem Travel Allowances". Appendix VIII

Item 40, page 384, "Failure of a Crown Corporation to Deduct and Remit Employees' Taxes and to Pay Other Contributions to the United States Government". Appendix IX

A number of comments are made throughout the Report on the financing of capital purchases by means of loans from the Government of Canada to various agencies including the Corporation. The Public Accounts Committee comments that this matter was discussed with officials of the Corporation in January 1970 and that it (the Committee) understood from officials of the Corporation that their preference was that the accounts be treated as grants rather than loans. (see item 17, page 379).

In the minutes of the Public Accounts Committee held on June 12, 1973 the first report of the Sub-committee on Agenda and Procedure was presented and in this it was recommended that the first regular meeting (of the Public Accounts Committee) and as many other meetings as required be given to review the recommendations and observations by the Standing Committee on Public Accounts not yet implemented or dealt with and this report was concurred in.

Appendix I

Para 72, page 52 - "UNUSUAL LOSS ON A PARTNERSHIP OPERATION"

"Last year (paragraph 70) we reported that the Canadian Broadcasting Corporation had invested \$1.6 million in a wholly-owned subsidiary company St. Clair River Broadcasting Limited (St. Clair), which in turn had entered into a partnership agreement with a private company to purchase Windsor television station CKLW with effect from March 1, 1970.

St. Clair's investment in the partnership, representing a one-quarter interest, had been impaired to the extent of \$784,000, its share of the \$3,135,000 operating loss of the television station to March 31, 1971.

At March 31, 1972, St. Clair's investment was \$1,574,000 which had been impaired to the extent of \$1,218,000, its share of the \$4,872,000 accumulated operating loss of the television station to March 31, 1972. In addition St. Clair during the same period absorbed interest costs of \$393,000 on its partner's notes and administrative expense of \$8,000 and earned investment income of \$215,000 including \$197,000 interest on cash contributed to the partnership. Its loss to March 31, 1972, thus amounted to \$1,404,000.

The equity of the Canadian Broadcasting Corporation in St. Clair was therefore reduced from \$1,600,000 at March 1, 1970, to \$196,000 at March 31, 1972. No provision for this loss had been made in the accounts of the Corporation at that date but attention was drawn to it in a note to its financial statements.

It should be noted that unless the losses experienced to date by the partnership are offset by subsequent profits, the Corporation, through its subsidiary St. Clair, will have to absorb the full loss of \$4,872,000 because of the requirement that on or before May 31, 1975, St. Clair purchase its partner's share at cost, \$3,750,000, plus interest and its partner's share of any accrued profits to date of sale."

This paragraph is in effect a repeat of note 1 to the balance sheet as at March 31, 1972 "Investment in Subsidiary Company", to which has been added a comment referring to contingent losses which might be incurred on or before May 31, 1975 as per the partnership agreement.

26336

Appendix II

Para 73, page 52 - "FAILURE OF A CROWN CORPORATION TO DEDUCT AND REMIT EMPLOYEES' TAXES TO THE UNITED STATES GOVERNMENT"

"In our Report (page 38) we noted that the Canadian Broadcasting Corporation had not complied with the United States Internal Revenue Code during the period April 1, 1966, to December 31, 1968, when it had not made and remitted deductions from the salaries and allowances of its employees stationed in the United States with respect to United States income tax and under the United States Federal Insurance Contributions Act. It also did not remit employer's contributions under the United States Federal Insurance Contributions Act and under the United States Federal Unemployment Tax Act. The United States Internal Revenue Service had assessed the Corporation \$129,000 which was subsequently increased to \$146,000 (US\$135,000).

The Corporation discharged the liability in 1969 and then stated that it did not intend to recover from the employees their share of the assessment.

The Standing Committee on Public Accounts in its Third Report 1972 presented to the House of Commons on June 30, 1972, recommended (see Appendix 1, item 40):

That the CBC should immediately take steps to attempt to recover the \$134,573.99 from the 17 employees involved.

This is a United States dollar amount which, to the best of our knowledge, is made up as follows:

Employees -		
Income tax		US\$91,297
United States Federal		
Insurance contributions	8,356	
Interest	10,903	
		<u>US\$110,556</u>
Employer -		
United States Federal		
Insurance contributions	15,936	
United States Federal		
Unemployment tax	5,537	
Interest	2,545	
		<u>24,018</u>
		<u>US\$134,574</u>

The President of the Corporation in a letter dated January 15, 1973, to the Chairman of the Public Accounts Committee stated with regard to this recommendation that:

... after earnest consideration, the Corporation has concluded that it cannot act upon this recommendation."

Present status. Attached is a copy of the letter dated January 15, 1973 from the President to the Chairman of the Public Accounts Committee. Also attached is a copy of the letter dated March 29, 1973 from the Vice-President, Finance which was sent to each of the 13 individuals concerned explaining the situation. The subject matter of this paragraph was discussed at the meeting of the Standing Committee on Broadcasting, Films and Assistance to the Arts which was held on April 5, 1973.

In the minutes of the Public Accounts Committee it was reported that at a meeting of the Steering Committee of the Standing Committee on Public Accounts held on June 5, 1973, and at the first meeting of the Standing Committee on Public Accounts held on June 12, 1973 this matter was discussed, and it was decided after the President's letter was tabled as evidence, to close the matter.

Employment tax	2,531
Interest	2,531
United States Federal Insurance contributions	12,936
United States Federal	2,531
Employer -	2,531
	<u>24,018</u>

The President of the Corporation in a letter dated January 15, 1973, to the Chairman of the Public Accounts Committee stated with regard to this recommendation that:

... after careful consideration, the Corporation has concluded that it would be unwise to...

Para 330, page 254 - "CANADIAN BROADCASTING CORPORATION"

Appendix III

" This Corporation was established in 1936 and, under the Broadcasting Act, R.S., c. B-11, operates national television and radio broadcasting services and an international shortwave service. The head office is in Ottawa and regional offices are located in St. John's, Halifax, Quebec, Montreal, Ottawa, Toronto, Windsor, Winnipeg, Edmonton and Vancouver.

Capital expenditure during the year amounted to \$24,602,000 which was financed by loans from Canada of \$24,127,000 and from the proceeds of the sale of capital assets, \$475,000. This capital expenditure is classified as consolidation of facilities, \$14,782,000, improvements to coverage, \$3,020,000, and additions and replacements, \$6,800,000. The accumulated cost of capital assets, \$238,205,000, has been financed to the extent of \$137,480,000 by loans from Canada which bear interest varying from 5 1/4% to 8 1/2% and are each repayable in 20 equal annual instalments (see paragraph 58 of this Report).

Included in capital expenditure is \$70,357,000 expended during the past thirteen years in connection with the planned consolidation of facilities in Moncton, Montreal, Ottawa, Toronto and Vancouver. The Corporation's estimate at March 31, 1972, of the future cost of consolidation of facilities was \$108,000,000 of which, subject to the provision of funds by Parliament for the purpose, approximately \$17,000,000 will be expended during the year ending March 31, 1973, and \$91,000,000 in subsequent years.

At March 31, 1972, the Crown's equity in the Corporation was \$159,055,000 represented by the net book value of capital assets, \$145,556,000, working capital, \$11,426,000, investment in a subsidiary, \$1,600,000, and deferred charges, \$473,000.

A summary of the source and application of the Corporation's funds in 1971-72 follows:

Source—

Parliamentary appropriations:

Payment for operating expenditure	\$ 181,000,000
Loans for capital expenditure	33,040,000
	<u>214,040,000</u>

Advertising revenue	49,425,000
Depreciation and amortization	11,331,000
Miscellaneous—including proceeds from sale of assets	2,020,000

\$ 276,816,000

Application—

Total operating expense	\$ 237,218,000
Additions to capital assets	24,602,000
Repayment of capital loans	6,565,000
Increase in working capital	8,431,000

\$ 276,816,000

The following is a summary of the net cost of operations for the past two years:

	Year ended March 31	
	1972	1971
Expense—		
Cost of production and distribution:		
Programs	\$ 146,443,000	\$ 134,624,000
Network distribution	18,068,000	17,834,000
Station transmission	11,740,000	11,316,000
Commissions to agencies and networks	5,653,000	5,056,000
Payments to private stations	5,504,000	5,148,000
Operational supervision and services	20,211,000	17,779,000
External services	4,916,000	4,401,000
Emergency broadcasting	195,000	204,000
	<u>212,730,000</u>	<u>196,362,000</u>
Selling and general administration	16,065,000	14,342,000
Interest on loans to finance the acquisition of capital assets	8,423,000	7,435,000
	<u>237,218,000</u>	<u>218,139,000</u>
Income—		
Advertising revenue, etc.	50,970,000	47,466,000
Net cost of operations	<u>\$ 186,248,000</u>	<u>\$ 170,673,000</u>

The major expense elements contributing to the increase in the cost of operations were: salaries, wages and other employment expenses, \$9,940,000; performers' fees, authors', composers' and other rights, \$3,282,000; production costs, \$2,250,000; building rental and maintenance, \$1,136,000; and interest on loans from Canada, \$988,000. The increase in salaries, wages and other employment expenses was due to increases in salary and wage rates coupled with an increase in staff. Personnel on strength at March 31, 1972, including temporary, part-time and casual employees was 9,455 compared with 9,117 at the previous year-end. The increase in performers' fees and authors', composers' and other rights as well as the increase in production costs was due mainly to an increase in Canadian content. The increase in building rental and maintenance was due to higher rentals, increased space, and leasehold improvements to new accommodation for television and film production units in Toronto.

The increase of \$3,504,000 in advertising revenue, etc., was mainly due to a greater volume of business and higher advertising rates, primarily in spot announcements, \$1,850,000, network station time, \$1,156,000, and charges for sponsored programs, \$776,000.

Expenditures incurred in connection with future programs are recorded as current assets of the Corporation until such time as the programs are broadcast. These assets were as follows:

	March 31, 1972	March 31, 1971
Programs completed and in process of production	\$ 11,017,000	\$ 7,753,000
Film and script rights	3,534,000	2,705,000
	<u>\$ 14,551,000</u>	<u>\$ 10,458,000</u>

These amounts are after giving effect to the following write-offs of expenditure incurred in connection with programs which proved to be unsuitable because of technical difficulties, scheduling changes, pre-emptions, inferior quality, expiry of right, etc.:

	1971-72	1970-71
Programs completed and in process of production.....	\$ 2,970,000	\$ 808,000
Film rights	242,000	177,000
Script rights	87,000	92,000
	<u>\$ 3,299,000</u>	<u>\$ 1,077,000</u>

The write-offs of programs completed and in process of production include \$2,517,000 relating to programs which could not be used because of employee work stoppages.

On June 29, 1970, the Corporation, with the approval of the Governor in Council, acquired St. Clair River Broadcasting Limited (St. Clair) and on July 24, 1970, invested \$1.6 million in that Company. On the same date St. Clair entered into a partnership agreement with a private company to purchase, with retroactive effect from March 1, 1970, Windsor television station CKLW at a price of US\$5 million. St. Clair has a one-quarter interest in the partnership.

The operations of St. Clair from date of acquisition to March 31, 1972, resulted in a loss of \$1,404,000 which included \$1,218,000 as its share of the \$4,872,000 operating loss of the television station for the twenty-five months ended March 31, 1972. (See paragraph 72 of this Report.)

The equity of the Corporation in St. Clair was therefore reduced from \$1,600,000 at March 1, 1970, to \$196,000 by March 31, 1972. No provision for this loss was made in the accounts of the Corporation at that date but attention was drawn to it in a note appended to its financial statements. It should be noted that unless the losses experienced to date by the partnership are offset by subsequent profits the Corporation, through its subsidiary St. Clair, will have to absorb the full loss of \$4,872,000 because of the requirement that on or before May 31, 1975, St. Clair purchase its partner's share at cost, \$3,750,000, plus accrued interest. "

No comments are needed as the above has been extracted from the published Annual Report of the Corporation for the fiscal year 1971/72, and also the Annual Report of the Vice-President, Finance for the same fiscal year.

Appendix IV

Para 52, page 28 - "WEAKENING OF PARLIAMENTARY CONTROL"

"In each of the past two years (paragraph 50 in 1971) we have drawn attention to amounts included in the Estimates which were not required to meet expenditure coming in course of payment during the year. Nevertheless, under the authority of special wording in the several vote texts in the Appropriation Acts, the amounts were recorded as expenditure of the year and credited to special accounts to be available for spending in future years..... We have pointed out that one of the most important controls exercised by Parliament over public expenditure is provided by section 20 of the Financial Administration Act which directs that:

"All estimates of expenditures submitted to Parliament shall be for the services coming in course of payment during the fiscal year"."

Reference is later made to the Corporation as having charged \$482,000 to its surplus accounts. This amount represents expenditures made from funds set aside in previous years. The President wrote to Mr. A. W. Johnson, Secretary of the Treasury Board on January 12, 1973 with reference to the Auditor General's comment in his report for the fiscal year ended March 31, 1971, (paragraph 50 referred to above) and received a reply from Mr. Johnson on January 24, 1973. The Corporation's position remains the same as stated in the President's letter. Copies of the letters are attached.

CANADIAN BROADCASTING CORPORATION

OFFICE OF THE
PRESIDENT
OTTAWA

P.O. Box 8478,
OTTAWA, Ontario.
K1G 3J5

January 12, 1973.

Mr. A. W. Johnson,
Secretary of the Treasury Board,
Place Bell Canada Building,
OTTAWA, Ontario.
K1A 0R5

Dear Mr. Johnson:

Statement of the Corporation's Views on the
Subject Comment as Requested by our Treasury
Board Secretariat Officer January 4, 1973

The Auditor General's comment in his report to the House of Commons for the fiscal year ended March 31, 1971 (Section 50) related to the Corporation is:

"Weakening of Parliamentary Control. Reference was made in paragraph 47 of our 1970 Report to the inclusion in the 1969-70 Estimates of amounts which were not required to meet expenditures coming in course of payment during that year. Nevertheless they were recorded as expenditures of the year under the authority of special wording in the several vote texts in the Appropriations Acts. These amounts totalling \$172,685,000 formed part of certain balances totalling \$296,663,000 at March 31, 1970 which were available without further reference to Parliament to meet obligations coming in course of payment subsequent to that date. We pointed out that one of the most important controls exercised by Parliament over public expenditure was provided by Section 20 of the Financial Administration Act which directs that:- All estimates of expenditure submitted to Parliament shall be for the services coming in course of payment during the fiscal year."

"Included in the Estimates for 1970/71 are the following amounts which were not required during the year but which because of special wording in the vote texts in the Appropriation Acts were recorded as expenditure but retained for spending in subsequent years."

"Secretary of State - Vote 50 - Canadian Broadcasting Corporation \$61,000"

"The amount of \$61,000 shown for the Canadian Broadcasting Corporation is the portion of the Secretary of State Vote 50 which was paid to the Corporation, although it was not required to meet the 1970-71 operating expenditure of the broadcasting service. Prior to 1969-70 such excess amounts in the appropriations lapsed. An amount of \$11,993,000 paid to the Corporation in 1969-70 was similarly not required to meet operating expenditure of that year and was used to finance in part capital expenditure of \$30,335,000, the balance being financed from working capital and loans. Secretary of State Vote L55 authorized loans of \$25,323,000 to the Corporation for capital purposes but none of this was borrowed and the entire amount is available to the Corporation for use in future years."

"While the Canadian Broadcasting Corporation"
 "are separate legal entities they are nevertheless emanations of the Crown and the placing of such sums at their disposal is a means of circumventing Parliament's instruction that all estimates that are submitted to it shall be for service coming in course of payment during the fiscal year."

We have no quarrel with the Auditor General stating his concern, but believe his arguments acceptable only to the extent that Parliament in approving the net estimates for that year ignored or did not take into consideration the information contained in the details of the estimates "Programs By Activities". We believe Parliament in voting the net amount takes into consideration these details which in the case of the CBC represents total spending plans including the spending of prior year's non-lapsing funds carried forward. Our 1972/73 Estimates page 24-55 of the "Estimates for the Fiscal Year Ending March 31, 1973" show the following:

	(\$000's)	
	1972/73	1971/72
Gross Expenditures	268,508	237,398
Less: Depreciation	17,400	12,400
Revenue	38,022	37,068
Prior Year's Non-Lapsing Vote Carry Over	6,086	6,930
Total Estimates	207,000 [★]	181,000 [★]

★ These figures represent the Votes for the respective years.

As the Corporation therefore resubmits to Parliament its spending plans related to the prior year's non-lapsing vote carry over we are not of the opinion advanced by the Auditor General that the control exercised by Parliament over the CBC has in any way diminished.

From 1952 to 1959 the CBC operated on the basis of advertising revenue and grants consisting of stipulated fixed amounts for a period of five years together with amounts equivalent to the excise tax collected on television and radio receiving sets and parts. This permitted the CBC to manage itself within the funds provided subject to review by Parliamentary committees. From 1959 to 1969 we operated under a system of lapsing grants, wherein the unexpended amounts were returned.

Having therefore operated under both systems the CBC obtained the consent of Treasury Board and Parliament to have the monies provided by non-lapsing votes on the understanding that it would continue to supply details of the spending plans related to surplus carry forward arising from the unspent part of the prior year's vote. In the Corporation's view this arrangement is a far more realistic method of financing Corporation requirements and permits it to show in its accounts and financial statements the extent of its ability to work within the vote provided.

We cannot comment on the other departments/agencies listed by the Auditor General, but in our view the CBC should not be included under this category of criticism.

Yours sincerely,

Laurent Picard.

Ottawa, Ontario,
K1A 0R5,
January 24, 1973.

Mr. Laurent Picard,
President,
Canadian Broadcasting Corporation,
P.O. Box 8478,
Ottawa, Ontario,
K1G 3J5.

Dear Mr. Picard:

Thank you for your letter dated January 12, 1973 setting forth the Corporation's views on the Auditor General's comment in paragraph 50 of his 1971 report. This comment refers to the alleged weakening of parliamentary control because of inclusion in Estimates of amounts which if not spent in the fiscal year remain available for spending in subsequent years.

I note your comment that Parliament is fully aware through the Estimates of the amounts of spending authority carried forward from previous years and that therefore these amounts are subject to parliamentary review. The Auditor General in his comments emphasizes the form of the transaction without adequately acknowledging its true effect.

Thank you for your letter.

Yours sincerely,

A.W. Johnson.

Revenue	243,508	237,398
Less: Depreciation	17,400	12,400
Plus: Year's Non-Laying	77	37,068
Plus: Carry Over	5,000	6,930
Total Estimates	231,185	181,000

These figures represent the totals for the respective years.

Appendix V

Item 21, page 381 - "SALARIES AND WAGES PAID FOR WORK NOT PERFORMED"

"The Committee reviewed the practice of the Canadian Broadcasting Corporation in making payments to employees for scheduled hours during daily or weekly tours of duty in excess of actual hours of attendance, noting that such payments aggregate \$450,000 per annum. The Committee considered that public funds should not be disbursed for work not performed and that managements of Crown corporations have a responsibility to ensure that the taxpayer's money is not used for non-productive work of this nature. The Committee recommended that such payments be eliminated by the management as and when the present union agreements come up for renewal.

The Committee again reviewed this practice when officials of the Canadian Broadcasting Corporation were before it on January 20, 1970, and in its First Report 1969-70 the Committee recommended that the Canadian Broadcasting Corporation negotiate with the unions involved in an endeavour to eliminate such payments. The Committee was also of the opinion that an effort should be made to have all CBC union contracts terminate at the same time. "

Present status. Attached is the position statement as at May 26, 1972, which on the instructions of the President was provided to Mr. E. Jay of Treasury Board Staff. A copy of the statement was also sent to Mr. D. Boily of Treasury Board Secretariat on June 15, 1973. The Corporation's position remains the same as stated therein.

SALARIES AND WAGES PAID FOR WORK NOT PERFORMED

The Public Accounts Committee's recommendation, first made in its Tenth Report dated February 6, 1967, is actually a twofold one. The subject matter of these recommendations has been discussed in meetings of the Committee almost annually since that time, without achieving a conclusive result.

The first part of the recommendation is that the Corporation should negotiate with the unions involved in an endeavour to eliminate what the Auditor General has referred to as "salaries and wages paid for work not performed". This is more accurately described as payments to employees for scheduled hours, during daily or weekly tours of duty, in excess of actual hours of attendance. The Corporation does not consider that it can fairly ask its unions to accept the proposition that an employee should not be paid for periods of his scheduled work day, when work may not be available, - either because the program on which he was scheduled to work has been cancelled or postponed, or because the program has been completed part-way through his scheduled work day and it is not practical to assign him to another program for the remainder of his shift. In such circumstances the employee may on occasion be excused from attendance or released before the end of his shift. The responsibility here in the Corporation's view is not that of the employee or the union, but rather that of management to improve scheduling and manpower assignment practices in such a manner as to reduce the amount of "idle time" during periods of scheduled employment. When "idle time" does occur, however, it does not seem to serve any useful purpose to insist on the employee concerned remaining on the station with nothing to do to the end of his scheduled work period.

The Corporation is putting forth its best efforts to develop more sophisticated manpower scheduling practices which should result in increasing the efficiency of operations at various production centres and reducing correspondingly the volume of "idle time" that has to be paid for by virtue of our scheduling practices and the provisions respecting them which are contained in our collective agreements.

The Committee's second recommendation was that an effort should be made to have all CBC union contracts terminate at the same time. From the Corporation's point of view there are advantages (as well as disadvantages) to a single terminal date for all collective agreements. If agreements could be reached with all of the various unions concerned on a common terminal date, the Corporation would welcome such an arrangement. It would not, however, wish to introduce an undesirable element of rigidity in its bargaining with its unions, by insisting adamantly on a common terminal date, if in a given situation the extension or the shortening of the term of the proposed contract would facilitate the conclusion of a mutually acceptable collective agreement.

May 26, 1972.

EMERGENCY BROADCASTING

The Public Accounts Committee's recommendation that costs of the emergency broadcasting service should be charged to the Emergency Measures Organization's budget and not borne by the Corporation was made at a time when the amount of the expenditure involved was considerably greater than it is at the present time. The following tabulation shows the trend:

1967-8	\$1,008,578
1968-9	505,950
1969-70	417,758
1970-71	203,484
1971-72	194,790

The last mentioned figure includes an amount of approximately \$61,000 for depreciation charges relating to capital items expended for emergency broadcasting services in earlier years which have not yet been fully depreciated. In consequence the actual "out of pocket" disbursements of the Corporation on emergency broadcasting services for 1971-72 amounted to less than \$135,000, and the cost has remained at approximately the same levels in subsequent years.

In the Corporation's view there would be little advantage, under these circumstances, in insisting that the amount involved (amounting to less than 1% of the Corporation's annual expenditure budget) be removed from the Corporation's budget and transferred to the EMO budget merely for the purpose of having it then reimbursed as payment for services to the Corporation. The Corporation, however, has taken the position that should a situation arise in future requiring a significant increase in emergency broadcasting expenditures, the increased costs should be provided out of the EMO and not the CBC budget.

In a letter dated October 30, 1969 from the President of the Corporation to the Minister of National Defence, the following statement appears:

"My own view, should that occasion arise, is that any additional expenses for the restoration of the Service to the levels which it has hitherto known, should be provided from the EMO budget and not from funds appropriated by Parliament for the CBC".

May 26/72.

Appendix VI

Item 27, page 382 - "EMERGENCY BROADCASTING"

"Although the costs incurred by the Canadian Broadcasting Corporation in providing the emergency broadcasting service had been reduced, the Committee expressed the opinion that the costs should be borne by the organization receiving the service and that the estimates of the Canadian Broadcasting Corporation should be reduced accordingly."

Present status. Attached is the position statement as at May 26, 1972 which on the instructions of the President was provided to Mr. E. Jay of Treasury Board Staff. A copy of the statement was also sent to Mr. D. Boily of Treasury Board Secretariat on June 15, 1973. The Corporation's position remains the same as stated therein.

Appendix VII

**Item 32, page 383 - "CANADIAN BROADCASTING CORPORATION -
HOTEL ACCOMMODATION RATES"**

" In the course of a special study of travel expense claims of the Canadian Broadcasting Corporation the Committee noted that bench-mark hotel accommodation rates had been set for locations in Canada and recommended that similar bench-mark hotel accommodation rates be established for all centres wherever feasible. "

Present status. The Corporation has set bench-mark accommodation rates in Canada. During the past two years it has been guided by the rates enjoyed by the Department of Defence Production for travel to the U.S. and abroad and has been successful in obtaining comparable hotel rates both in the U.S. and Overseas for our employees.

Appendix VIII

Appendix VIII

Item 33, page 383 - "CANADIAN BROADCASTING CORPORATION - PER DIEM TRAVEL ALLOWANCES"

"The Committee recommended that where possible, per diem allowances to cover meal costs including gratuities, should be established for all areas for which there are now no per diem rates."

Present status. The Corporation has now set per diem allowances to cover meal costs and gratuities for travel in the U.S.A., however, provision is still made for permitting claims for travel expenses based on actual expenses. These expenses have to be supported by receipts and it is felt under certain circumstances, this is an equitable and realistic way of determining allowances for travel outside of Canada. For travel abroad allowances are still made on the basis of actual expenses incurred. However, this allowance structure is still being reviewed.

Appendix IX

Item 40, page 384 - "FAILURE OF A CROWN CORPORATION TO DEDUCT AND REMIT EMPLOYEES' TAXES AND TO PAY OTHER CONTRIBUTIONS TO THE UNITED STATES GOVERNMENT"

"The Committee studied the circumstances giving rise to the payment made to the United States Internal Revenue Service by the Canadian Broadcasting Corporation with respect to United States income and social security taxes for its employees in the United States, and recommended that the Corporation immediately take steps to attempt to recover the \$134,573.99 from the 17 employees involved. (See paragraph 73 of this Report)."

Present status. Please see comments related to Para 73, page 52.

APPENDICE «F»

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Cabinet du
président
Ottawa

le 21 juin 1973

M. A. D. Hales, député
Président du Comité permanent
des comptes publics
Chambre des communes
OTTAWA
K1A 0A6

OBJET: Société Radio-Canada—Rapport de l'Auditeur général, 31 mars 1972.

Monsieur le Président,

Nous avons étudié le Rapport de l'Auditeur général à la Chambre des communes pour l'année close le 31 mars 1972 et en avons extrait les questions et commentaires relatifs à la Société Radio-Canada.

Vous trouverez ces questions aux pages 1 et 2 ci-jointes. A chacune d'elles correspond un appendice qui confirme les renseignements fournis dans le Rapport de l'Auditeur général tout en y apportant les explications de la Société. Des copies des documents sont également jointes comme il convient.

Veillez agréer, monsieur le Président, mes sentiments les meilleurs.

Laurent Picard

RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL À LA CHAMBRE
DES COMMUNES, 31 MARS 1972

Le Rapport de l'auditeur général à la Chambre des communes pour l'année financière close le 31 mars 1972 a été déposé à la fin de mai 1973. Il comporte plusieurs références à la Société ainsi que des commentaires sur elle. On les trouvera énumérés ci-dessous et le texte complet figure en appendice, accompagné au besoin de remarques sur la situation actuelle.

Parag. 72, page 55, «Perte anormale relativement à un contrat de société».

Appendice I

Paragraphe 73, page 56, «Défaut de la part d'une société d'État, d'effectuer les retenues et les remises des impôts des employés au gouvernement des États-Unis» (voir également le paragraphe 40 à la page 406 du rapport).

Appendice II

Paragraphe 330, page 274, «Société Radio-Canada»

Appendice III

Paragraphe 52, page 31, «Affaiblissement du contrôle parlementaire».

Appendice IV

A l'appendice I du Rapport, sous le titre «Recommandations et observations du Comité permanent des comptes publics non encore mises en œuvre ou auxquelles le gouvernement n'a pas encore donné suite», on mentionne les points suivants pour lesquels des appendices sont également joints:

Paragraphe 21, page 403, «Salaires et traitements pour travail non accompli».

Appendice V

Paragraphe 27, page 404, «Émissions d'urgence».

Appendice VI

Paragraphe 32, page 405, «Société Radio-Canada—tarifs d'hôtel».

Appendice VII

Paragraphe 33, page 405, «Société Radio-Canada—indemnités de voyage journalières»

Appendice VIII

Paragraphe 40, page 406, «Défaut, de la part d'une société d'État, d'effectuer les retenues et les remises des impôts des employés, ainsi que le versement d'autres contributions au gouvernement des États-Unis».

Appendice IX

Tout au long du Rapport, on fait un certain nombre de commentaires sur les prêts consentis par le gouvernement du Canada à divers organismes, dont la Société, en vue de financer des besoins de capitaux. En janvier 1970, le Comité des comptes publics en a discuté avec des hauts fonctionnaires de la Société et a cru comprendre que ceux-ci préféreraient que l'on considère les prêts comme des subventions. (Voir paragraphe 17, page 401).

Le Sous-comité du programme et de la procédure a présenté son premier rapport à la séance du 12 juin 1973 du Comité des comptes publics. Dans ce rapport, il recommande que la première séance régulière (du Comité des comptes publics) et autant d'autres séances qu'il sera nécessaire soient consacrées à l'étude des recommandations et observations du Comité permanent des comptes publics non encore mises en œuvre ou auxquelles le gouvernement n'a pas encore donné suite.

Appendice I

Page 55, paragraphe 72. «PERTE ANORMALE RELATIVEMENT À UN CONTRAT DE SOCIÉTÉ.»

L'année dernière (au paragraphe 70), nous avons signalé que la Société Radio-Canada avait investi 1.6 million de dollars dans une filiale en propriété exclusive, la *Saint-Clair River Broadcasting Limited* (St. Clair), qui, à son tour, a conclu un contrat de société avec une compagnie privée pour l'achat de la station de télévision CKLW de Windsor, avec effet au 31 mars 1970.

La participation de *Saint-Clair*, représentant un quart du capital, a été dépréciée de \$784,000, soit la part incombant à *Saint-Clair* de la perte de \$3,135,000 subie dans l'exploitation de la station de télévision jusqu'au 31 mars 1971.

Au 31 mars 1972, la participation de la *Saint-Clair* qui était de \$1,574,000, avait été dépréciée de \$1,218,000, soit la part incombant à la *Saint-Clair* de la perte cumulative d'exploitation de la station de télévision de \$4,872,000, au 31 mars 1972. En outre, durant la même période, *Saint-Clair* a supporté l'intérêt de \$393,000 sur les billets de son associé et des dépenses de gestion de \$8,000 et a accumulé des revenus de placement de \$215,000, y compris \$197,000 d'intérêt sur le comptant fourni à la société. Ses pertes, au 31 mars 1972, s'élevaient donc à \$1,404,000.

La participation nette de la Société Radio-Canada à *Saint-Clair* a donc été réduite de \$1,600,000, au 1^{er} mars 1970, à \$196,000, au 31 mars 1972. On n'avait fait aucune réserve pour cette perte dans les comptes de la Société à cette date, mais la

question était mentionnée dans une remarque ajoutée aux états financiers.

Il est à remarquer qu'à moins que les pertes subies jusqu'à présent par la société (formée par *Saint-Clair* avec une compagnie privée) ne soient compensées par des bénéfices à venir, la Société Radio-Canada, à cause de sa filiale *Saint-Clair*, sera obligée de supporter intégralement les \$4,872,000 de perte, à cause de la stipulation imposant à la *Saint-Clair* d'acquiescer, au plus tard le 31 mai 1975, la part de son associé, au prix coûtant, soit \$3,750,000, plus les intérêts, et la part de l'associé aux bénéfices accumulés jusqu'à la date de la vente.

Le présent paragraphe ne fait que répéter la note 1 du bilan au 31 mars 1972 «Investissement dans une filiale», auquel on a ajouté une observation concernant les pertes éventuelles que le contrat de société pourra entraîner le 31 mai 1975 ou avant cette date.

Appendice II

Page 56, paragraphe 73. «DÉFAUT, DE LA PART D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT, D'EFFECTUER LES RETENUES ET LES REMISES DES IMPÔTS DES EMPLOYÉS AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS.»

Dans notre Rapport de 1969 (à la page 39), nous avons signalé que la Société Radio-Canada ne s'était pas conformée au *Internal Revenue Code* des États-Unis, durant la période du 1^{er} avril 1966 au 31 décembre 1968, en omettant d'effectuer les retenues sur les traitements et gratifications des employés postés aux États-Unis, puis de verser les montants devant être retenus relativement à l'impôt sur le revenu et à la *Federal Insurance Contribution Act* des États-Unis. La Société a en outre omis de verser la contribution de l'employeur, requise en vertu de la *Federal Insurance Contributions Act* et de la *Federal Unemployment Tax Act* des États-Unis avait établi l'impôt dû par la Société à \$129,000, puis a par la suite porté ce montant à \$146,000 (\$135,000 U.S.).

La Société s'est acquittée de ses obligations en 1969 et a déclaré n'avoir pas l'intention de recouvrer des employés leur part de la cotisation.

Dans son Troisième rapport de 1972 qu'il a soumis à la Chambre des communes le 30 juin 1972, le Comité permanent des comptes publics a proposé (voir le poste 40 de l'appendice 1):

que la Société Radio-Canada prenne immédiatement des mesures pour tenter de recouvrer les \$134,573.99 des 17 employés en cause.

Ce montant est exprimé en dollars des États-Unis et, au meilleur de nos connaissances, il se répartit ainsi:

Employés—		
Impôt sur le revenu	US\$91,297	
Contributions à la <i>Federal Insurance</i>		
des États-Unis	8,356	
Intérêt	10,903	
		US\$110,556
Employeur—		
Contributions à la <i>Federal Insurance</i>		
des États-Unis	15,936	
Impôt du <i>Federal Unemployment</i> des		
États-Unis	5,537	
Intérêt	2,545	
		24,018
		<u>US\$134,574</u>

Dans une lettre adressée au président du Comité des comptes publics, le 15 janvier 1973, le président de la Société a déclaré ce qui suit, relativement à cette proposition:

... tout bien considéré, la Société a conclu qu'elle ne pouvait pas se conformer à cette proposition.

Statut actuel. Une copie de la lettre du 15 janvier 1973 du président à celle du Comité des comptes publics est versée en annexe. Une copie de la lettre du 29 mars 1973 du vice-président chargé des finances, expliquant la situation à chacune des 13 personnes en cause, est également versée en annexe. Le sujet du présent paragraphe a été discuté à la séance du 5 avril 1973 du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Au procès-verbal du Comité des comptes publics il est dit que cette question a été discutée à une séance du comité directeur du Comité permanent des comptes publics qui s'est tenue le 5 juin 1973 ainsi qu'à la première séance dudit Comité, le 12 juin 1973 et après que la lettre du président eut été déposée comme pièce justificative, on a décidé de ne pas donner suite à cette affaire.

Appendice III

Paragraphe 330, page 274. «SOCIÉTÉ RADIO-CANADA»

Cette Société a été constituée en 1936, et, en vertu de la Loi sur la radiodiffusion R.S., chap. B-11, exploite un service national de radiodiffusion et de télévision, ainsi qu'un service international de radiodiffusion sur ondes courtes. Le siège social de la Société est à Ottawa, et des bureaux régionaux ont été établis à Saint-Jean (T.-N.), Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Windsor, Winnipeg, Edmonton et Vancouver.

Au cours de l'année, les dépenses d'investissement se sont élevées à \$24,602,000 dont on a assuré le financement au moyen de prêts consentis par l'État, \$24,127,000, et du produit de la vente de certains éléments d'actif, \$475,000. Ces dépenses d'investissement se sont réparties de la façon suivante: \$14,782,000 pour la centralisation des installations, \$3,020,000 pour l'amélioration des programmes, et \$6,800,000 pour rajouts et remplacements. Les frais cumulatifs des immobilisations, soit \$238,205,000, ont été financés, jusqu'à concurrence de \$137,480,000, au moyen de prêts consentis par l'État, portant intérêt à un taux qui va de 5 1/4% à 8 1/2% l'an, chaque prêt étant remboursable en 20 versements annuels égaux (voir le paragraphe 58 du présent Rapport).

Les dépenses d'investissement comprennent la somme de \$70,357,000, dépensée au cours des treize dernières années pour centraliser les installations de Moncton, Montréal, Ottawa, Toronto et Vancouver. Le coût approximatif de la centralisation future des installations de la Société était, au 31 mars 1972, de \$108,000,000, dont environ \$17,000,000 seront dépensés au cours de l'année qui prendra fin le 31 mars 1973, et \$91,000,000 au cours des années subséquentes, sous réserve de la fourniture de fonds votés à cette fin par le Parlement.

Au 31 mars 1972, l'avoir-propre de l'État dans la Société se chiffrait à \$159,055,000. Cette somme comprenait la valeur comptable nette de l'actif immobilisé, \$145,556,000, un fonds de roulement de \$11,426,000, l'investissement dans une filiale, \$1,600,000, et des frais différés s'élevant à \$473,000.

Voici un état récapitulatif des sources et de la répartition des fonds de la Société en 1971-1972:

Sources—

Crédits du parlement:

Paiement aux fins d'exploitation	\$181,000,000
Prêts aux fins d'immobilisations	33,040,000
	<u>214,040,000</u>
Revenus publicitaires	49,425,000
Dépréciation et amortissement	11,331,000
Divers—y compris le produit de la vente d'éléments de l'actif	2,020,000
	<u>\$276,816,000</u>

Répartition—

Total des frais d'exploitation	\$237,218,000
Accroissement de l'actif immobilisé	24,602,000
Remboursement de prêts de capital	6,565,000
Augmentation du fonds de roulement	8,431,000
	<u>\$276,816,000</u>

Voici le tableau comparatif des frais nets d'exploitation de la Société pour les deux dernières années financières:

	Année close le 31 mars	
	1972	1971
Dépenses—		
Frais de production et de diffusion:		
Émissions	\$146,443,000	\$134,624,000
Distribution (réseau)	18,068,000	17,834,000
Diffusion (stations)	11,740,000	11,316,000
Commissions versées aux agences et aux réseaux	5,653,000	5,056,000
Versements aux stations privées	5,504,000	5,148,000
Surveillance et services d'exploitation	20,211,000	17,779,000
Services extérieurs	4,916,000	4,401,000
Émissions spéciales	195,000	204,000
	<u>212,730,000</u>	<u>196,362,000</u>
Frais de vente et d'administration générale	16,065,000	14,342,000
Intérêts sur les emprunts servant à financer l'achat de valeurs immobilisées de l'actif	8,423,000	7,435,000
	<u>237,218,000</u>	<u>218,139,000</u>
Revenus—		
Publicité, annonces, etc	50,970,000	47,466,000
Dépenses nettes d'exploitation	<u>\$186,248,000</u>	<u>\$170,673,000</u>

Les principaux postes ayant contribué à l'augmentation des frais d'exploitation ont été ceux des salaires et traitements et des autres dépenses relatives à l'emploi, soit \$9,940,000; le cachet des interprètes, les droits d'auteur, de compositeur, etc., soit \$3,282,000; les frais de production, \$2,250,000; la location et l'entretien des bâtiments, \$1,136,000; enfin, l'intérêt sur les prêts consentis par l'État, \$988,000. L'augmentation des salaires et des traitements était due aux relèvements des traitements et des salaires, de même qu'à l'accroissement du person-

nel. L'effectif au 31 mars 1972, y compris les employés temporaires et à temps partiel, s'élevait à 9,455 comparativement à 9,117 à la fin de l'année précédente. L'augmentation du cachet des interprètes, des droits d'auteur, de compositeur, etc., et des frais de production est attribuable surtout à la teneur canadienne plus grande. L'augmentation des frais de location et d'entretien des bâtiments est la conséquence de loyers plus élevés, du besoin de plus d'espace et d'améliorations à titre de locataire à de nouvelles installations pour des unités de production d'émissions télévisées et de films à Toronto.

L'augmentation de \$3,504,000 des revenus publicitaires découle du volume accru des affaires et des taux majorés de la publicité, notamment des annonces-éclair, \$1,850,000, du des stations du réseau, \$1,156,000, et du coût des émissions commanditées, \$776,000.

Les dépenses relatives aux émissions futures sont comptabilisées en tant que valeurs disponibles de l'actif de la Société jusqu'au moment où ces émissions sont présentées. Voici la comparaison des soldes des valeurs de l'actif:

	31 mars 1972	31 mars 1971
Émissions achevées ou en cours de réalisation	\$11,017,000	\$ 7,753,000
Droits sur films et sur textes	3,534,000	2,705,000
	<u>\$14,551,000</u>	<u>\$10,458,000</u>

Les soldes indiqués au tableau ci-dessus représentent les montants obtenus après avoir fait les défalcons suivantes pour dépenses relatives aux programmes abandonnés par suite de difficultés techniques, de changements d'horaire, de préemptions, de leur qualité inférieure, de l'expiration des droits, etc.:

	1971-1972	1970-1971
Émissions achevées ou en cours de réalisation	\$2,970,000	\$ 808,000
Droits sur films	242,000	177,000
Droits sur textes	87,000	92,000
	<u>\$3,299,000</u>	<u>\$1,077,000</u>

Les défalcons des émissions achevées ou en cours de réalisation comprenaient \$2,517,000 pour des émissions qui n'ont pu être utilisées à cause d'arrêts de travail de la part des employés.

Le 29 juin 1970, la Société Radio-Canada a acquis, avec l'approbation du gouverneur en conseil, la Société *St. Clair River Broadcasting Limited (St. Clair)* et, le 24 juillet 1970, investi 1.6 million de dollars dans cette société. Le même jour, cette dernière s'associait avec une compagnie privée pour acheter, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 1970, la station de télévision CKLW de Windsor pour la somme de 5 millions de dollars *US*. La société *St. Clair* participe pour un quart dans la société.

L'exploitation de la société *St. Clair*, depuis la date d'acquisition au 31 mars 1972, s'est soldée par un déficit de \$1,404,000, dont \$1,218,000 représentent sa part dans le déficit d'exploitation (\$4,872,000) de la station de télévision pour les vingt-quatre mois se terminant le 31 mars 1972. (Voir le paragraphe 72 du présent Rapport.)

L'avoir-propre de la Société Radio-Canada dans la société *St. Clair* a donc été réduit, de \$1,600,000 qu'il était au 1^{er} mars

1970, à \$196,000 au 31 mars 1972. Aucune réserve n'avait été prévue, à ce moment-là, dans les comptes de la Société pour combler ce déficit, mais il en avait été fait état dans une note attachée à ses états financiers. Fait à noter, à moins que les déficits accusés à ce jour par cette entreprise ne soient comblés par des bénéfices ultérieurs, la Société Radio-Canada devra, par l'intermédiaire de sa filiale, la société *St. Clair*, absorber la totalité du déficit de \$4,872,000. En effet, le contrat d'association précité prévoit que la société *St. Clair* devra, au plus tard le 31 mai 1975, acheter la part de son associé au prix coûtant, soit \$3,750,000, plus les intérêts courus.»

Ce texte se passe de commentaire puisqu'il est extrait du Rapport annuel de la Société pour l'année financière 1971-1972 et du Rapport annuel du vice-président chargé des finances, pour la même année.

Appendice IV

Paragraphe 52, page 31—«AFFAIBLISSEMENT DU CONTRÔLE PARLEMENTAIRE.»

«Au cours des deux dernières années (paragraphe 50 en 1971), nous avons attiré l'attention sur des montants compris dans les prévisions, qui n'étaient point requis pour faire face aux dépenses arrivant en cours de paiement dans l'année. Néanmoins, en vertu de l'énoncé particulier de plusieurs crédits dans les Lois portant affectation de crédits, ces montants ont été inscrits comme dépenses de l'année et portés au crédit de comptes spéciaux pour couvrir des dépenses des années à venir. L'année dernière, \$65,551,000, non requis au cours de l'année, ont été inscrits au poste des dépenses et formaient une partie de certains soldes qui s'élevaient, au 31 mars 1971, à \$291,693,000, et qui étaient disponibles sans avoir à en référer au Parlement pour couvrir les dépenses arrivant en cours de paiement après cette date. Nous avons fait remarquer que l'un des principaux contrôles exercés par le Parlement sur les dépenses publiques relevait de l'article 20 de la Loi sur l'administration financière, qui stipule que:

«tout budget des dépenses soumis au Parlement doit porter sur les services arrivant en cours de paiement dans l'année financière.»

Plus tard, on fait allusion à la société qui aurait inscrit \$482,000 à ces comptes supplémentaires. Ce montant représente les dépenses faites à partir des fonds mis de côté au cours des années précédentes. Le président a écrit à monsieur A.W. Johnson, secrétaire du Conseil du Trésor, le 12 janvier 1973, relativement aux observations de l'auditeur général dans son rapport pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, et a reçu la réponse de monsieur Johnson le 24 janvier 1973. Comme il est dit dans la lettre du président, la position de la société demeure la même. Des copies de ces lettres sont incluses.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Cabinet du
président
Ottawa

Casier postal 8478
OTTAWA (Ont.)
K1G 3J5

Le 12 janvier 1973

M. A.W. Johnson
Secrétaire du Conseil du Trésor
Édifice Place Bell Canada
OTTAWA (Ont.)
K1A 0R5

Monsieur,

Déclaration des opinions de la société sur le sujet tel que demandé par le préposé au Secrétariat du Conseil du Trésor le 4 janvier 1973

L'observation de l'auditeur général dans son rapport à la Chambre des communes pour l'année financière terminée le 31 mars 1971 (article 50) se rapportant à la corporation est:

«Affaiblissement du contrôle parlementaire. Nous avons fait mention, au paragraphe 47 de notre rapport de 1970, de l'inclusion, dans les prévisions de 1969-1970, de montants qui n'étaient point requis pour faire face aux dépenses arrivant en cours de paiement dans l'année. Ces montants ont cependant été inscrits comme dépenses de l'année, à cause de l'énoncé particulier de plusieurs crédits dans les Lois portant affectation de crédits. Ces montants s'élevaient, au total, à \$172,685,000, et formaient une partie de certains soldes qui s'élevaient, au 31 mars 1970, à \$296,663,000, et qui étaient disponibles sans avoir à en référer au Parlement pour couvrir les dépenses arrivant en cours de paiement après cette date. Nous avons fait remarquer que l'un des principaux contrôles exercés par le Parlement sur les dépenses publiques relevait de l'article 20 de la Loi sur l'Administration financière, qui stipule que:

Tout budget des dépenses soumis au Parlement doit porter sur les services arrivant en cours de paiement dans l'année financière.»

Le Budget des dépenses, pour l'année 1970-1971, comprend les montants suivants qui ne furent pas utilisés au cours de l'année, mais qui, à cause de l'énoncé particulier de plusieurs crédits dans les Lois portant affectation de crédits, ont été inclus dans les dépenses, mais conservés pour être dépensés dans les années à venir:

Secrétariat d'État, crédit 50	
Société Radio-Canada	\$ 61,000

Le montant de \$61,000 à l'égard de la Société Radio-Canada est la fraction du crédit 50 du Secrétariat d'État effectivement versée à la Société, bien que cette somme n'ait pas été nécessaire pour couvrir les dépenses de fonctionnement des services de radiodiffusion pour l'année 1970-1971. Avant 1969-1970, de telles sommes excédentaires dans les crédits alloués tombaient en annulation. Un montant de \$11,993,000, payé à la Société en 1969-1970, n'a pas été nécessaire, non plus, pour couvrir les dépenses de fonctionnement des services durant cette année-là, et a servi, en 1970-1971, à financer une partie des immobilisations d'un montant de \$30,335,000, le solde ayant été financé par le fonds de roulement et par des emprunts. Le crédit L55 du Secrétariat d'État a autorisé des prêts à la Société de \$25,323,00 pour des immobilisations, mais elle n'a effectué aucun emprunt et pourra disposer de la totalité de cette somme dans les années à venir.

Même . . . si . . . la . . . Société . . . Radio-Canada . . . sont des entités légales distinctes, ces organismes relèvent néanmoins de l'État; or, le fait de mettre de telles sommes à leur disposition est un moyen de se soustraire aux instructions du Parlement selon lesquelles tous les budgets de dépenses soumis à la

Chambre doivent se rapporter à des services arrivant en cours de paiement pendant l'année financière.

Nous n'avons rien à reprocher à l'auditeur général d'avoir fait part de ses préoccupations, mais nous croyons que ces raisonnements ne soient acceptable que dans la mesure où le Parlement, lorsqu'il a donné son approbation au budget net pour cette année, ne s'est pas préoccupé du renseignement contenu dans les détails des prévisions «programmes par activité». Nous croyons que lorsque le Parlement vote le montant net, il prend note de ces détails qui, dans le cas de Radio-Canada, représentent les projets de dépenses totales, y compris la dépense des fonds périmés de l'année précédente, qui ont été reportés. Nos prévisions pour l'année 1972-1973, à la page 24-55 des «prévisions pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973» indiquent ce qui suit:

	(\$000)	
	1972-1973	1971-1972
Dépenses brutes	268,508	237,398
Moins: la dépréciation	17,400	12,400
le revenu	38,022	37,068
les fonds périmés de l'année précédentes qui ont été reportés . . .	6,086	6,930
Prévisions totales	207,000*	181,000*

* Ces chiffres représentent les crédits pour les années respectives.

Comme la Société présente donc à nouveau au Parlement ses programmes de dépenses concernant les crédits renouvelables de l'année précédente, nous ne sommes pas d'accord avec les dires de l'auditeur général portant que le contrôle exercé par le Parlement sur la SRC a diminué de toute façon.

De 1952 à 1959, la SRC a fonctionné en se basant sur les recettes provenant de la publicité et sur les subventions comprenant des montants fixes stipulés à l'avance pour une période de cinq ans ainsi que des montants équivalents à la taxe d'accise perçue sur la télévision et sur les postes récepteurs et sur les pièces de radio. Cela a permis à la SRC de s'administrer elle-même à même les fonds fournis sous réserve d'un examen par les comités parlementaires. De 1959 à 1969, nous avons fonctionné en vertu d'un système de subventions non renouvelables dont les sommes non dépensées ont été retournées.

C'est pourquoi, après avoir fonctionné en vertu des deux systèmes, la SRC a obtenu le consentement du Conseil du Trésor et du Parlement d'avoir les sommes d'argent assurées par les crédits renouvelables à condition qu'elle continue de fournir les détails des programmes de dépenses en ce qui concerne le report du surplus provenant de la partie non dépensée des crédits de l'année précédente. Du point de vue de la Société, cet accord constitue une méthode beaucoup plus réaliste de financement des besoins de la Société et lui permet d'indiquer dans ses comptes et ses rapports financiers l'étendue de ses possibilités de travailler dans les limites du crédit fourni.

Nous ne pouvons faire de commentaires sur les autres ministères et organismes énumérés par l'auditeur général mais, selon nous, la SRC ne devrait pas être comprise dans cette catégorie de critiques.

Veillez agréer, messieurs, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Laurent Picard

Le Secrétaire du Conseil du Trésor

Ottawa, Ontario
K1A 0R5

Le 24 janvier 1973

M. Laurent Picard,
Président,
Société Radio-Canada,
C.P. 8478,
Ottawa, Ontario
K1G 3J5

Cher monsieur

J'accuse réception de votre lettre datée du 12 janvier 1973 énonçant les points de vue de la Société concernant les commentaires de l'Auditeur Général, figurant au paragraphe 50 de son rapport de 1971. Ces commentaires se réfèrent au prétendu fléchissement du contrôle parlementaire dû à l'inclusion dans le budget des dépenses de montants qui, s'ils ne sont pas dépensés au cours de l'année financière, demeurent disponibles pour les années subséquentes.

Je prends note de vos commentaires, à savoir que le Parlement, d'après le budget des dépenses, est pleinement conscient des montants autorisés à être dépensés et reportés à partir des années précédentes et que c'est pour cette raison que ces montants sont assujettis à l'examen parlementaire. Dans ses commentaires, l'auditeur général souligne la formule de la transactions sans reconnaître de façon appropriée ses vraies répercussions.

Votre lettre a été grandement appréciée.

Veillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A. W. Johnson.

Appendice V

Article 21 page 381—SALAIRES ET TRAITEMENTS POUR TRAVAIL NON ACCOMPLI.

Le Comité a examiné la pratique suivie par la Société Radio-Canada de payer à ses employés des heures prévues à l'horaire de travail quotidien ou hebdomadaire en plus du nombre réel d'heures de présence, ce qui représente, constate-t-il, un montant d'environ \$450,000 par année. Le Comité est d'avis que les fonds publics ne devraient pas être dépensés pour du travail non accompli et que la direction des sociétés d'État est chargée d'assurer que l'argent des contribuables n'est pas employé à des dépenses improductives d'une telle nature. Le Comité recommande que ces paiements soient éliminés par la direction lors du renouvellement des conventions collectives actuellement en vigueur.

Le Comité a examiné cette pratique de nouveau lorsque les représentants de la Société Radio-Canada ont comparu devant lui, le 29 janvier 1970, et, dans son Premier rapport de 1969-1970, le Comité recommande que la Société Radio-Canada négocie avec les syndicats intéressés afin de supprimer ces paiements. Le Comité est aussi d'avis qu'il faudrait faire un effort pour que toutes les conventions collectives des employés de la Société Radio-Canada expirent en même temps.

Statut actuel. Ci-joint le bilan de la situation au 26 mai 1972, qui, sur les instructions du président, a été présenté à M. E. Jay du personnel du Conseil du Trésor. Une copie du bilan a également été envoyée à M. D. Boily, du Secrétariat du Conseil du Trésor, le 15 juin 1973. La situation de la Société demeure la même que celle y mentionnée.

TRAITEMENTS ET SALAIRES PAYÉS POUR DU TRAVAIL NON EXÉCUTÉ

La recommandation du Comité des comptes publics, faite en premier lieu dans son dixième rapport du 6 février 1967, a vraiment un double but. La substance de ces recommandations a été discutée aux réunions du Comité presque chaque année depuis ce temps, sans en arriver à un résultat définitif.

La première partie de la recommandation veut que la Société négocie avec les syndicats en question afin d'éliminer ce que l'Auditeur général a appelé des «traitements et salaires payés pour du travail non exécuté». Ceci se décrit plus précisément comme étant des paiements faits aux employés pour des heures prévues à l'horaire, pour des travaux quotidiens ou hebdomadaires, excédant les heures réelles de présence. La Société est d'avis qu'il ne serait pas juste de demander à ses syndicats d'accepter l'idée qu'un employé ne devrait pas être payé pour certaines périodes de sa journée régulière de travail, lorsque le travail n'est pas disponible,—soit à cause du fait que l'émission inscrite à son horaire de travail a été annulée ou remise à plus tard, ou parce que l'émission a été terminée au cours des heures prévues pour son poste journalier et qu'il n'était pas pratique de l'affecter à une autre émission pour le reste de sa période de travail. Dans de telles circonstances, l'employé peut, à l'occasion, être autorisé de partir avant la fin de sa période de travail. La responsabilité ici, du point de vue de la Société, n'appartient pas à l'employé ou au syndicat, mais plutôt à la gestion qui doit améliorer ses pratiques de répartition d'émissions et d'affectation de personnel de telle façon que la fréquence de «périodes creuses» soit réduite durant les périodes d'emploi prévues à l'horaire. Toutefois, lorsque des «périodes creuses» se produisent, il ne semble pas avantageux d'insister que l'employé en question demeure à son poste, sans rien à faire, jusqu'à la fin de sa journée de travail.

La société fait de son mieux pour élaborer des pratiques de répartition de la main-d'œuvre plus évoluées qui pourraient amener une efficacité améliorée dans les opérations de différents centres de réalisation et réduire, en conséquence, le nombre de «périodes creuses» pour lesquelles il faut payer en vertu de nos pratiques concernant l'établissement d'horaires et des dispositions pertinentes comprises dans nos conventions collectives.

La deuxième recommandation du Comité portait sur le fait qu'un effort devrait être fait pour que toutes les conventions syndicales de la Société se terminent à la même date. Du point de vue de la Société, il y a des avantages (et des désavantages) à n'avoir qu'une seule date de terminaison pour toutes les conventions collectives. S'il était possible d'en arriver à des accords stipulant que tous les différents syndicats intéressés terminent leurs conventions à la même date, la Société accepterait avec plaisir un tel arrangement. Toutefois, elle ne voudrait pas introduire un élément indésirable de rigidité dans ses négociations avec ses syndicats en insistant, sans réserve, sur l'établissement d'une date de terminaison commune, si dans une situation donnée, l'extension ou l'abrégement du terme d'une convention proposée faciliterait la conclusion d'une convention collective mutuellement acceptable.

Le 26 mai 1972

ÉMISSIONS D'URGENCE

La recommandation du Comité des comptes publics que les frais du service d'émission d'urgence devraient être imputés au budget de l'Organisation des mesures d'urgence et non à la Société a été faite à une époque où le montant des dépenses engagées étaient beaucoup plus élevé qu'il ne l'est actuellement. Les chiffres suivants indiquent la tendance:

1967-1968	\$1,008,578
1968-1969	505,950
1969-1970	417,758
1970-1971	203,484
1971-1972	194,790

Le dernier chiffre mentionné inclut un montant de \$61,000 environ pour les frais d'amortissement relatifs aux dépenses engagées pour les services d'émissions d'urgence dans les années antérieures qui n'ont pas encore été complètement amortis. Par conséquent, les déboursés réels sur la caisse de la Société pour les services d'émissions d'urgence pour l'année 1971-1972 n'ont pas dépassé \$135,000 et le coût est resté à peu près le même les années suivantes.

La Société est d'avis qu'il ne serait guère avantageux dans ces circonstances d'insister pour que le montant engagé (qui s'élève à moins de 1% du budget des dépenses annuel de la Société) soit enlevé du budget de la Société et transféré au budget de l'Organisation des mesures d'urgence simplement dans le but de faire rembourser ce montant comme paiement pour service à la Société. La Société est cependant d'avis qu'au cas où la situation deviendrait telle à l'avenir qu'elle exigerait une augmentation importante des dépenses d'émissions d'urgence, l'augmentation des coûts devrait être prélevée sur le budget de l'Organisation des mesures d'urgence et non sur le budget de la Société Radio-Canada.

Dans la lettre du 30 octobre 1969 du Président de la Société au ministère de la Défense nationale nous trouvons la déclaration suivante:

«A mon avis, si cela se produisait, toutes dépenses supplémentaires pour la restauration du service au niveau qu'il a déjà connu devraient être prélevées sur le budget de l'OMU et non sur les fonds attribués à la Société Radio-Canada par le Parlement».

le 26 mai 1972

Appendice VI

Article 27, Page 404—ÉMISSIONS D'URGENCE.

Malgré une diminution des frais engagés par la Société Radio-Canada en fournissant le service d'émissions d'urgence, le Comité estime que l'organisme bénéficiaire devrait assumer les frais et que le budget des dépenses de la Société Radio-Canada devrait être réduit en conséquence.

Situation actuelle. Vous trouverez ci-annexé l'exposé de principe du 26 mai 1972, lequel, sur ordre du président a été fourni à M. E. Jay du Bureau du Conseil du Trésor. Un exemplaire de l'exposé a été également envoyé à M. D. Boily du Secrétariat du Conseil du Trésor le 15 juin 1973. La position de la Société reste la même, tel qu'établie ci-dessus.

Appendice VII

Paragraphe 32, Page 405—SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—TARIFS D'HÔTEL.

Au cours d'un examen spécial des demandes de remboursement de frais de voyages de la Société Radio-Canada, le Comité a constaté que des tarifs homologués ont été établis en ce qui concerne certaines villes du Canada, et il recommande de fixer des tarifs semblables pour le plus d'agglomérations possibles.

Situation actuelle. La société a établi des tarifs homologués au Canada. Ces deux dernières années, elle s'est basée sur les tarifs dont bénéficie le ministère de la production de défense pour les déplacements aux États-Unis et à l'étranger et elle a réussi à obtenir pour ses employés des tarifs d'hôtel comparables sur les deux continents.

Appendice VIII

Paragraphe 33, Page 405—SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—INDEMNITÉS DE VOYAGE JOURNALIÈRES.

Le Comité recommande l'adoption, autant que possible, d'indemnités journalières pour les repas et les pourboires, dans tous les cas où il n'y a pas de tarif quotidien.

Situation actuelle. La société a actuellement fixé des indemnités journalières pour les repas et les pourboires pour les

voyages effectués aux États-Unis. Toutefois, il est toujours prévu qu'on puisse présenter des demandes d'indemnité de frais de voyage basées sur les dépenses véritables. On doit fournir des reçus à l'appui et on estime que dans certaines circonstances, que c'est une façon équitable et réaliste de fixer les indemnités pour les voyages effectués à l'extérieur du Canada. Pour les voyages à l'étranger, les indemnités sont encore calculées sur la base des dépenses réelles. Toutefois cette forme d'indemnité est encore à l'étude.

Appendice IX

Paragraphe 40, Page 405—DÉFAUT, DE LA PART D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT, D'EFFECTUEUR LES RETENUES ET LES REMISES DES IMPÔTS DES EMPLOYÉS, AINSI QUE LE VERSEMENT D'AUTRES CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS.

Le Comité étudie les circonstances qui ont nécessité le paiement fait à l'Internal Revenue Service des États-Unis par la Société Radio-Canada relativement à l'impôt sur le revenu et aux cotisations de sécurité sociale des États-Unis que devaient payer ses employés en poste aux États-Unis, et il recommande que la Société prenne immédiatement des mesures pour tenter de récupérer les \$134,573.99 en cause auprès des 17 employés concernés. Voir le paragraphe 73 du présent Rapport.

Situation actuelle. Prière de se reporter aux commentaires du paragraphe 73, à la page 52.

La société fait de son mieux pour éliminer les pratiques de répartition de la main-d'œuvre plus évoluées qui pourraient nuire à l'efficacité... (The rest of the page contains faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document.)

APPENDIX "G"

P.O. Box 8478,
Ottawa, Ontario
K1G 3J5

January 15, 1973

The Chairman,
Public Accounts Committee,
House of Commons,
Ottawa, Ontario,
Canada

Dear Sir:

I refer to the Report of the Standing Committee on Public Accounts relating to Paragraph 55 of the Auditor General's Report for the year ended March 31st, 1969, presented to the House of Commons on Friday, June 30, 1972.

The Corporation has given careful consideration to the Conclusions and Recommendations set out in the Report and has taken steps to insure that inadequacies disclosed in the Report will be avoided by the Corporation in the future. Particular reference is made to the Committee's recommendation number 13; after earnest consideration, the Corporation has concluded that it cannot act upon this recommendation.

We would be pleased to discuss with the Committee the considerations which led the Corporation to this conclusion.

Yours sincerely,

Laurent Picard

CANADIAN BROADCASTING CORPORATION

Paragraphe 55, Page 40
TARIFS D'HÔTEL.

Au cours d'un examen général des demandes de remboursement de frais de voyage de la société Radio-Canada, le Comité a constaté que des tarifs homologués ont été utilisés en ce qui concerne certaines villes du Canada, et il recommande de fixer des tarifs raisonnables d'agglomérations possibles.

Si un tarif homologué n'est pas applicable dans une ville au Canada, les tarifs homologués, qui s'appliquent sur les tarifs des agglomérations de la production de diffusion pour les déplacements au Canada, et à l'étranger et elle a choisi d'appliquer pour les employés les tarifs d'agglomérations sur les deux continents.

... Toutefois, il est toujours demandé d'indemnité de frais de voyage basés sur les dépenses réelles. On doit fournir des reçus à l'appui et on estime que dans certaines circonstances, que c'est une façon équitable et réaliste de fixer les indemnités pour les voyages effectués à l'extérieur du Canada. Pour les voyages à l'étranger, les indemnités sont encore calculées sur la base des dépenses réelles. Toutefois, cette forme d'indemnité est encore à l'étude.

Appendix IX

Paragraphe 55, Page 40
P.O. Box 8478
Ottawa, Ontario
K1G 3J5

June 18, 1973

Mr. J.H. Bennett,
Clerk of the Standing Committee
on Public Accounts,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.

Re: Paragraphe 55, Auditor General's Report for the
year ended March 31, 1969

Dear Sir:

I acknowledge receipt of your letter dated June 12 and pursuant to the request of the Committee, I am enclosing herewith copies of the opinions received from the Department of Justice respectively dated November 15, 1971 and January 25, 1973 and also copies of the text of the letter dated March 29, 1973 sent to the employees concerned. Could I underline the fact that this letter was sent to all the employees concerned at that time including those who have left the Corporation since the tax situation developed.

Yours truly,

Laurent Picard

CANADIAN BROADCASTING CORPORATION

VICE-PRESIDENT,
FINANCEP.O. Box 8478
OTTAWA
K1G 3J5

REGISTERED MAIL

March 29, 1973

On June 30, 1972 the Public Accounts Committee of the House of Commons presented its report concerning Paragraph 55 of the Report of the Auditor General to the House of Commons for the year 1969 entitled "Failure of a Crown Corporation to deduct and remit employees' taxes and to pay other contributions to the United States Government". The principal recommendation of the report of the Public Accounts Committee is Number 13 - "That the CBC should immediately take steps to attempt to recover the \$134,573.99 from the 17 employees involved". A copy of this report is attached.

The Corporation has obtained legal advice concerning its right in respect to this recommendation to claim from the employees concerned, by court action if necessary, payment to the Corporation of an amount equivalent to that paid by the Corporation to the United States Internal Revenue Service as a result of its failure to deduct and remit employees' taxes. The legal advice received by the Corporation is to the effect that the Corporation has no reasonable cause of action to require the employees in question to reimburse the Corporation for any portion of the amount paid. The Corporation in making the payment in question has acquitted its responsibilities to the U.S. Internal Revenue Service but has not necessarily acquitted the employees of their obligation to the U.S. Internal Revenue Service to file their tax returns and to make whatever payments might result therefrom. The amounts paid by the Corporation were calculated by the Internal Revenue Service from information supplied by the Corporation and took into account only the salary, allowances and marital status for the period in question. In your case the amount paid by the Corporation resulting from the assessment of the U.S. Internal Revenue Service on the Corporation is US\$ _____.

I am writing this letter to you in order that you may be informed of the situation, as you may be concerned, and to ask for your questions and comments in respect thereof prior to any further meetings we may have with the Public Accounts Committee.

Yours sincerely,

V. F. Davies

CANADIAN BROADCASTING CORPORATION DEPARTMENT OF JUSTICE

P.O. Box 8478
OTTAWA
K1G 3J5

OTTAWA, K1A OH8
January 25th, 1973.

VICE PRESIDENT
FINANCE

REGISTERED MAIL

March 23, 1973

225660

RE: U.S. Tax - C.B.C. Liability

Dear Sir:

I refer to our conversation of January 23rd.

I understand that Mr. Faulkner indicated in a conversation with Mr. Picard that he had heard that this Department had changes its mind in regard to the views expressed in my opinion to you of the 15th of November, 1971.

I have made enquiries and I have been unable to find any indication on our file or from the persons who I have spoken to that the Department has in any way resiled from the views expressed in my letter of the 15th of November.

Yours truly,

G. W. Ainslie,
Asst. Deputy Attorney General.

Jacques R. Alleyn, Esq.,
Canadian Broadcasting Corporation,
P. O. Box 8478,
Ottawa, Ontario.
K1G 3J5

Yours truly,

DEPARTMENT OF JUSTICE

OTTAWA, K1A OH8
November 15th, 1971.

225660

RE: U. S. Tax - CBC Liability

Dear Sir:

I refer to your letter to the Deputy Minister of the 22nd of February, wherein you requested an opinion on the question as to whether the Canadian Broadcasting Corporation could recover from certain of its employees, monies which the Corporation had paid to the United States Treasury in the circumstances described in the Report of the Auditor General 1968/69, paragraph 55 and the evidence disclosed at the sittings of the Standing Committee on Public Accounts held on the 11th, 16th and 18th of February, and as set out in the summary chronology with related exhibits submitted to the Subcommittee on paragraph 55 by the CBC Vice-President, Finance.

The relevant facts, as I understand them, are as follows:

- (1) Throughout the period from the 1st of April 1966 until the 31st of December 1968, the CBC paid to certain of its employees who were resident in one of the States of the United States of America and who performed the duties therein, the full amount of the salary or wages which the Corporation had agreed with the employees to pay.
- (2) It did so on the basis that it was an exempt organization and was not under any obligation under the terms of the Internal Revenue Code of the United States of America, to withhold from wages paid to its employees any amounts in respect of taxes imposed on them under the provisions of the Internal Revenue Code of the United States.

Jacques R. Alleyne, Esq.,
General Counsel,
Canadian Broadcasting Corporation,
P. O. Box 8478,
Ottawa, Ontario.

...2

- (3) The Internal Revenue Service of the United States, however, took the position that the CBC was under an obligation to withhold certain portions of the wages which it had paid to its employees resident in the United States.
- (4) In 1969, the CBC filed tax returns with the Internal Revenue of the United States of America and paid or was credited with payment of a total of \$131,600 in full discharge of its liabilities arising from the employment of persons in the United States as employees and also its failure to make the appropriate deductions from the remuneration paid to them for the period from the 1st of April 1966 until the 31st of December 1968. A portion of this amount was in respect of taxes imposed upon the CBC in its capacity as employer, with which we are not concerned. The balance was in respect of the amounts which it should have deducted and withheld from the remuneration paid to its American employees pursuant to the provisions of sections 3101 and 3402 of the Internal Revenue Code of the United States.

On the basis of the facts outlined above, you desire our opinion as to whether the CBC would have any reasonable chance of success if it was to institute an action against its employees to recover from them the amounts which should have been deducted and withheld by the CBC from the remuneration paid to them.

The interpretation of the Internal Revenue Code involved a question of the interpretation of foreign law, and for that reason it was necessary to obtain an opinion from New York counsel. I enclose herein a copy of the opinion received from Messrs. Sullivan & Cromwell, dated the 29th of July.

With reference to the tax imposed on the remuneration paid to the employees pursuant to section 3402 of the Code, you will note that section 31(a) of the Internal Revenue Code provides as follows:

"(1) IN GENERAL. -- The amount withheld under section 3402 as tax on the wages of any individual shall be allowed to the recipient of the income as a credit against the tax imposed by this subtitle."

The opinion of Messrs. Sullivan & Cromwell in respect to the tax imposed under section 3402 is that:

"If no tax under Section 3402 of the Code was withheld from wages paid to the CBC's Canadian employees during 1966, 1967 and 1968, no credit appears to be available to the employees under the literal terms of Section 31(a) of the Code. There is no published judicial or administrative interpretation of Section 31(a) in this context, and it is, therefore, impossible to predict with any confidence whether a less than literal view might be taken by a court or by the Service as an administrative matter, although there is much to be said from the viewpoint of sound administration of the revenue laws in favor of allowing a credit in these circumstances."

This view is in accord with the advice which you have received from the Director of International Operations of the Internal Revenue Service, who in his letter of the 11th of March 1971, stated:

"Further, that the payment has not relieved the individuals resident in the United States of their statutory liability to file tax returns and make payment of any liability."

In these circumstances, I am of the opinion that the CBC does not have any reasonable chance of succeeding in recovering by way of legal proceedings against its employees any amount in respect of the portion of the payment of \$131,600 which it paid to the Government of the United States which can reasonably be attributed to the liability which arose on its failure to withhold the appropriate deductions pursuant to section 3402 of the Internal Revenue Code at the time the remuneration was paid to its employees.

With reference to the tax imposed under section 3101 of the Internal Revenue Code, the opinion of Messrs. Sullivan & Cromwell is:

"The more logical reading, putting grammar aside, is that the amounts paid by the CBC in 1969 with respect to its liability

for the tax imposed under Section 3101 reduces pro tanto the liability of its employees for this tax, even though no amount was deducted by the CBC from payments of wages during 1966, 1967 and 1968."

Messrs. Sullivan & Cromwell also indicate that the Internal Revenue Code in these circumstances does not provide for any independent legal basis for a cause of action by the employer against the employee to recover from an employee any portion of the remuneration paid to him in contravention of section 3101 of the Internal Revenue Code, and that such a basis would have to be found in the general law of the relevant State within which the employee was a resident at the time remuneration was paid to him. In this respect, the law of the United States would appear to be somewhat similar to the law of Canada.

On the facts as outlined, the failure of the CBC to deduct the portion of remuneration as required by the provisions of the Internal Revenue Code arose from a misunderstanding as to the scope and breadth of the provisions of the Internal Revenue Code, that is to say from a mistake of law.

When monies have been paid pursuant to a mistake of law, the general rule is that the person making such a payment cannot recover it merely because there had been a mistake of law. There must in addition be something more, that is to say, the person who made the payment must be in a position to show that the person who received the money was primarily responsible for the mistake or that there was a special duty imposed upon him of observing the law for the protection of the person making the payment. I am of opinion that neither of such conditions would be applicable and that if any such action was to be instituted in a Canadian court by your Corporation against your employees, you would not have any reasonable chance of success.

I trust that the above satisfactorily answers the question raised in your letter to Mr. Maxwell of the 22nd of February.

Yours truly,

G. W. Ainslie,
Asst. Deputy Attorney General.

SULLIVAN & CROMWELL

July 29, 1971

G. W. Ainslie, Esq.,
Assistant Deputy Attorney General,
Department of Justice,
Ottawa, K1A 0H8, Canada.

Your Reference: 225660

Dear Mr. Ainslie:

You have asked whether, under the circumstances set forth below, the payment by the Canadian Broadcasting Corporation (the "CBC") to the United States in settlement of the CBC's liability under Section 3403 of the Internal Revenue Code of 1954 (the "Code") in respect of the period from April 1, 1966, to December 31, 1968, operates to reduce pro tanto the United States income tax liability of certain of its employees for the same period. You have also asked, in the event that our opinion with respect to your first inquiry is in the affirmative, whether in our opinion the CBC has a cause of action against such employees still resident within the United States to recover the amount by which the employees' United States tax liability has been reduced.

Based on our review of your letter of April 26, 1971, and the exhibits that accompanied it, we understand the pertinent facts to be as follows:

G. W. Ainslie, Esq.

By a letter dated July 15, 1958, the Internal Revenue Service (the "Service") held the CBC to be exempt from United States income tax as a foreign governmental organization, pursuant to Section 892 of the Code. The Service also ruled that the CBC's employees, who were not citizens of the United States, were exempt from Federal income tax on their compensation for services performed in the United States for the CBC, if certification was made as required by Section 893 of the Code. This ruling was effective only until June 30, 1959; however, by a letter dated April 9, 1959, the Service extended the exemptions to June 30, 1960. The last such ruling, dated April 25, 1960, stated that the general problem regarding the status of foreign governmental organizations had not then been resolved and extended the exemptions until June 30, 1961.

By a letter dated September 12, 1962, the Canadian Department of External Affairs informed the CBC that the Department understood from the United States Department of State that the Service had under study the question of the exemption for CBC employees. Thereafter, by letter dated March 6, 1967, addressed to the United States Secretary of State, the Service reported that it had concluded its study of the status of the CBC and its employees, and ruled that the CBC was not exempt under Section 892 of the Code, inasmuch as its activities were regarded by the Service as primarily of the kind carried on by private enterprise for profit in the United States, and that the CBC's employees were, therefore, not exempt under Section 893 of the Code. This ruling was made retroactive to the period following June 30, 1961. However, after reviewing its decision as to retroactivity, the Service, by a letter dated October 10, 1969, limited the retroactivity of its March 6, 1967, decision to April 1, 1966, the date the Service published a general ruling to the effect that the exemption does not apply to activities primarily of the kind carried on by private enterprise for profit in the United States.

Throughout the period from April 1, 1966, through December 31, 1968, the CBC employed certain Canadian nationals within the United States. In addition, it

G. W. Ainslie, Esq.

appears that an unspecified number of United States citizens were employed by the CBC within the United States. Prior to January 1, 1969, the CBC did not deduct and withhold any amount from compensation paid its Canadian employees on account of the employee tax under the Federal Insurance Contributions Act ("Social Security") imposed by Section 3101 and the income tax on wages imposed by Section 3402 of the Code. Prior to January 1, 1969, no amount was deducted by the CBC from compensation paid its employees who were United States citizens in respect of employee Social Security tax, but apparently the income tax on wages was deducted in these cases.

In 1969 the CBC filed employment tax returns (Forms 940 and 941) and paid or was credited with payment of a total of \$131,600 in full discharge of its liabilities for the period from April 1, 1966, through December 31, 1968.

Effective January 1, 1969, the CBC commenced withholding all applicable United States taxes from payments of wages to its Canadian and American employees in the United States. Also effective in 1969, the CBC paid its Canadian employees in the United States a "Tax Differential Allowance", equal to the differential between Canadian and United States taxes on such employees' income, plus the tax on such amount, retroactive to January 1, 1969.

* * *

We note that the amount paid by the CBC to the United States in 1969 (see Exhibits 32A and 33 to your letter of April 26, 1971) were credited against the CBC's liability for the taxes payable under Section 3101 (the employee Social Security tax), 3111 (the employer Social Security tax), 3301 (the Federal Unemployment Tax) and 3402 (the income tax on wages) of the Code for the years 1966, 1967 and 1968. Your letter specifically mentions only Section 3403, which imposes

G. W. Ainslie, Esq.

on the employer liability for the tax under Section 3402. We will, however, discuss the issues you raised in connection with each of the above-mentioned taxes.

With respect to the income tax on wages imposed by Section 3402, Section 31(a) of the Code provides as follows:

"(1) IN GENERAL. -- The amount withheld under section 3402 as tax on the wages of any individual shall be allowed to the recipient of the income as a credit against the tax imposed by this subtitle [Subtitle A].

"(2) YEAR OF CREDIT. -- The amount so withheld during any calendar year shall be allowed as a credit for the taxable year beginning in such calendar year. If more than one taxable year begins in a calendar year, such amount shall be allowed as a credit for the last taxable year so beginning."

Section 1.31-1(a) of the Treasury Regulations under Section 31 of the Code provides, in part, as follows:

"The tax deducted and withheld at the source upon wages under chapter 24 [Section 3402] of the Internal Revenue Code of 1954 . . . is allowable as a credit against the tax imposed by subtitle A of the Internal Revenue Code of 1954, upon the recipient of the income. If the tax has actually been withheld at the source, credit or refund shall be made to the recipient of the income even though such tax has not been paid over to the Government by the employer. . . ."

Thus, in order to determine whether a credit under Section 31(a)(1) of the Code is allowable to any of the CBC's employees, it is necessary to determine whether any tax under Section 3402 of the Code was withheld from wages paid to the

G. W. Ainslie, Esq.

CBC's Canadian employees in the United States from April 1, 1966, through December 31, 1968. The fact that no tax under said Section 3402 was paid to the United States Government (the "Government") during this period, or that an amount was paid in 1969 with respect to this period, is, strictly speaking, not relevant for this purpose.

The facts contained in your letter and attached exhibits indicate that no amount was withheld and deducted from payments of wages during 1966, 1967 and 1968 as taxes under Section 3402. One possible view of the facts might be that the CBC withheld the taxes but did not pay them over to the Government, at least until 1969; but this view carries the implication that the taxes should be treated as part of the employees' total compensation, and additional taxes would be payable with respect thereto. The same complication would arise if the view were taken that, regardless of its intentions during 1966, 1967 and 1968, the CBC intended when it agreed to make the payment in 1969 that it should be additional compensation. Accordingly, a claim that the taxes were, in fact, withheld during the years 1966, 1967 and 1968 appears problematical on the basis of the information furnished us and in the absence of any specific agreement.

If no tax under Section 3402 of the Code was withheld from wages paid to the CBC's Canadian employees during

G. W. Ainslie, Esq.

1966, 1967 and 1968, no credit appears to be available to the employees under the literal terms of Section 31(a) of the Code. There is no published judicial or administrative interpretation of Section 31(a) in this context, and it is, therefore, impossible to predict with any confidence whether a less than literal view might be taken by a court or by the Service as an administrative matter, although there is much to be said from the viewpoint of sound administration of the revenue laws in favor of allowing a credit in these circumstances.

If the Service did not allow the CBC's employees a credit under Section 31(a) and the employees paid their tax liability, the CBC would be entitled to a refund from the United States of the amounts paid to discharge its liability for the tax under Section 3402 of the Code for 1966, 1967 and 1968. (We find no evidence in the materials you sent us that the CBC agreed with the Service not to file claims for refund of the amounts paid.) Section 3402(d) of the Code provides as follows:

". . . If the employer in violation of the provisions of this chapter [Chapter 24], fails to deduct and withhold the tax under this chapter, and thereafter the tax against which such tax may be credited is paid, the tax so required to be deducted and withheld shall not be collected from the employer; but this subsection shall in

G. W. Ainslie, Esq.

no case relieve the employer from liability for any penalties or additions to the tax otherwise applicable in respect of such failure to deduct and withhold."

The above quoted provision has not been judicially or administratively interpreted in a case where the employee pays his tax liability after the employer has paid the tax under Section 3402. Nevertheless, we find no warrant for any view that the Government, under such circumstances, is entitled to collect both taxes. Thus, the payment by an employee of his tax liability would, in our opinion, under Section 3402(d) be considered an overpayment of the tax imposed by Section 3402(a).

Section 6414 of the Code provides:

"In the case of an overpayment of tax imposed by chapter 24 [which includes Section 3402(a)], . . . refund or credit shall be made to the employer or to the withholding agent, as the case may be, only to the extent that the amount of such overpayment was not deducted and withheld by the employer or withholding agent [from wages]."

Section 6511 of the Code provides that a claim for refund of an overpayment of any tax must be filed by the taxpayer within three years from the time a return was filed or two years from the time the tax was paid, whichever period expires later, unless the period has been extended prior to its normal expiration by agreement with the Government as provided in Section 6501(c) of the Code. However, even though a claim

G. W. Ainslie, Esq.

for refund is filed within the three year period, the amount of the credit may not exceed the portion of the tax paid within the period immediately preceding the filing of the claim equal to three years plus the period of any extension of time for filing the return.

We understand that the CBC filed returns in respect of its employment tax liabilities for 1966, 1967 and 1968, on or about November 19, 1969. A part payment of the CBC's employment tax liability was made on or about September 30, 1969. Hence, it appears that, barring an extension of the period of limitation or of time for filing its returns, a claim for refund of the full amount of the CBC's payment to the United States must be made on or before September 30, 1972, in order to come within the period of limitation established under Section 6511.

The Code and Treasury Regulations thereunder do not require that a claimant's right to a refund accrue within the applicable period of limitation. Hence, there is no requirement, in order for the CBC to eventually prevail on its claim, that all of the CBC's employees still liable for United States taxes for 1966, 1967, or 1968 pay such taxes prior to September 30, 1972.

Turning to your second question, it is apparent from the foregoing analysis that the CBC would not have any

G. W. Ainslie, Esq.

grounds for a cause of action against the employees in question unless the Service adopted a less than literal interpretation of Section 31(a) of the Code and allowed a credit to the employees for the amount the CBC paid to discharge its employment tax liabilities for 1966, 1967 and 1968. The Code does not provide any independent legal basis for such a cause of action; hence the basis would have to be found in some general law, and, most probably, state as distinguished from federal law. In this regard, Section 31.6205-1(c)(4) of the Treasury Regulations provides in part, as follows:

"DEDUCTIONS FROM EMPLOYEE. If no income tax, or less than the correct amount of income tax, required under Section 3402 to be withheld from wages, is deducted from wages paid to an employee in a calendar year, the employer shall collect the amount of the undercollection on or before the last day of such year by deducting such amount from remuneration of the employee, if any, under his control. Such deductions may be made even though the remuneration, for any reason does not constitute wages. Any undercollection in a calendar year not corrected by a deduction made pursuant to the foregoing provisions of this subparagraph is a matter for settlement between the employee and the employer [emphasis added] within such calendar year. . . ."

The theory of a cause of action might be that the employees are under a quasi-contractual obligation to pay to the CBC an amount equal to their respective credits, because their terms of employment with the CBC did not contemplate the payment of these amounts by the CBC in addition to the compensation paid directly to them. The existence and merit

G. W. Ainslie, Esq.

of such a cause of action cannot be definitely ascertained without ascertaining whether the Service will allow the employees a credit, and in what jurisdiction such employees may be sued at that time.

In evaluating the merits of such a claim, the following factors should be considered, among others:

First, the effect of any evidence that the CBC, after it was aware of the possibility that wages paid its employees may be subject to United States employment taxes, failed to deduct such taxes from wages paid, and made no arrangements for seeking reimbursement from the employees in the event it was subsequently compelled to pay such taxes. Either the Service's failure to renew the exemption granted in its letter of April 25, 1960, or its ruling of March 6, 1967, might be viewed as notice to this effect. Second, whether timely or adequate notice was given to the CBC's employees of the Government's claim that their wages were subject to employment taxes, and that the CBC might seek reimbursement should it be held liable for the payment of the taxes.

The Federal Unemployment Tax imposed under Section 3301 of the Code is a tax on the employer, based on the total amount of wages paid by the employer during a calendar year with respect to employment. Employees are

G. W. Ainslie, Esq.

not liable for the payment of this tax; hence, there is no basis for the CBC to seek to recover from its employees the \$6,066 (see Exhibit 26 to your letter) it paid to discharge its liabilities under Section 3301.

Finally, the taxes imposed under the Federal Insurance Contributions Act (Chapter 21 of the Code) consist of two separate taxes. One is the excise tax imposed under Section 3111 of the Code on every employer having individuals in his employ. The second is the tax imposed under Section 3101 of the Code on every employee receiving wages with respect to employment. Both taxes are at the same rate, and apply to wages paid with respect to employment. Section 3102 of the Code requires the employer to collect the tax imposed on the employee by Section 3101 by deducting the amount of the tax from wages paid the employee. Moreover, the employer is made liable under Section 3102 for the payment of such taxes to the Government.

Inasmuch as the tax imposed under Section 3111 is a tax on the employer, there is no basis for the CBC to seek to recover from its employees the amounts it paid to discharge its liabilities under this Section. We are unable to ascertain what portion of the total amount paid by the CBC in 1969 is attributable to its liability for this tax.

G. W. Ainslie, Esq.

With respect to the employee tax imposed under Section 3101, Section 31.3102-1(c) of the Treasury Regulations provides, in part, as follows:

". . . The employer is liable for the employee tax with respect to all wages paid by him to each of his employees whether or not it is collected from the employee. If, for example, the employer deducts less than the correct amount of the tax, or if he fails to deduct any part of the tax, he is nevertheless liable for the correct amount of the tax. Until collected from him the employee also is liable for the employee tax with respect to all the wages received by him. . . ."

Whether the word "him" in the phrase "Until collected from him. . ." refers to the employer or the employee has not been judicially or administratively decided. If it refers to the employee, as it clearly does elsewhere in this same sentence, it would deny the employee relief from liability for any tax under Section 3101 paid by the employer but not recovered from the employee. The more logical reading, putting grammar aside, is that the amounts paid by the CBC in 1969 with respect to its liability for the tax imposed under Section 3101 reduces pro tanto the liability of its employees for this tax, even though no amount was deducted by the CBC from payments of wages during 1966, 1967 and 1968. It seems unlikely that after collecting the tax from the CBC the Government would attempt to collect the same amount from the employees, thereby creating a possible overpayment by

G. W. Ainslie, Esq.

CBC. In this respect, the practical circumstances are different with the Social Security tax than with the income tax on wages, because the employee normally does not file a return and claim a credit in respect of the Social Security tax.

The considerations discussed above in connection with a cause of action to recover from the CBC's employees the amount of any credit allowed under Section 31(a) in respect of the income tax on wages are essentially applicable to a cause of action to recover the amount of the reduction of their liability for the tax imposed by Section 3101.

The possibility of deducting additional amounts from current remuneration paid to the CBC's employees in respect of the amounts paid the CBC in respect of taxes under Section 3101 for years prior to 1969 does not seem to be available to the CBC. Section 31.6205-1(b) of the Treasury Regulations under Section 6205 of the Code provides, in part, as follows:

"(1) . . . If no employee tax . . . is deducted from any payment to an employee of wages, . . . and the error is ascertained before the filing of the return on which the employee tax with respect to such wages or compensation is required to be reported, the employer shall nevertheless report on such return and pay to the district director the correct amount of such employee tax.

* * *

G. W. Ainslie, Esq.

"(3) Deductions from employees. If an employer collects no employee tax or less than the correct amount of employee tax from an employee with respect to a payment of wages as defined in the Federal Insurance Contributions Act or corresponding provisions of prior law, . . . the employer shall collect the amount of the undercollection by deducting such amount from remuneration of the employee, if any, under his control after he ascertains the error. Such deductions may be made even though the remuneration, for any reason, does not constitute wages or compensation. The amount of an undercollection of employee tax from an employee shall be reported and paid as provided in subparagraph (1) . . . of this paragraph, whether or not the undercollection is corrected by a deduction made as prescribed in the foregoing provisions of this subparagraph. If such a deduction is not made, the obligation of the employee to the employer with respect to the undercollection is a matter for settlement between the employee and the employer. . . ."

The effect of this provision seems to be that the employer must deduct the undercollection from remuneration of the employee after the undercollection has been discovered but before a return is filed reporting the correct amount of employee tax payable on wages; otherwise, the obligation of the employee to the employer with respect to the undercollection is a matter for settlement between the parties.

Very truly yours,

Sullivan & Cromwell

APPENDICE «G»

B.P. 8478
Ottawa, (Ontario)
K1G 3J5

Le 15 janvier 1973

Le président du Comité des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa, (Ontario)
Canada

Monsieur,

La présente est à propos du rapport du Comité permanent des comptes publics concernant le paragraphe 55 du rapport de l'Auditeur général pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1969, présenté à la Chambre des communes le vendredi 30 juin 1972.

La Société a soigneusement étudié les conclusions et les recommandations du rapport et a pris des mesures afin que les inexactitudes soulignées dans celui-ci ne se reproduisent plus. Quand à la recommandation 13 du Comité, la Société a conclu, après étude, qu'elle ne pouvait y donner suite.

Nous serions heureux de discuter avec le Comité des raisons qui ont obligé la Société à cette conclusion.

Veillez agréer, monsieur, mes sentiments les meilleurs.

Laurent Picard

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

B.P. 8478
Ottawa, (Ontario)
K1G 3J5

Le 18 juin 1973

M. J. G. Bennett
Greffier du Comité permanent
des comptes publics
Chambre des communes

Ottawa, (Ontario).
Objet: Le paragraphe 55 du Rapport de l'Auditeur général
pour l'année se terminant le 31 mars 1969

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 12 juin et, suite à la demande du Comité, vous trouverez ci-joint les copies des avis reçus du ministère de la Justice en date du 15 novembre 1971 et du 25 janvier 1973, ainsi que des copies de la lettre du 29 mars 1973 envoyée aux employés intéressés. Je me permets de souligner le fait que cette lettre fut envoyée à tous les employés intéressés à ce moment-là, y compris ceux qui ont quitté la société depuis que s'est posé le problème de la situation fiscale.

Veillez agréer, monsieur le greffier, mes sentiments les meilleurs.

Laurent Picard

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Vice-président
aux finances

COURRIER RECOMMANDÉ

B.P. 8478
Ottawa
K1G 3J5

Le 29 mars 1973

Le 30 juin 1973, le Comité de la Chambre des communes des comptes publics a présenté son rapport concernant le paragraphe 55 du Rapport de l'auditeur général pour l'année 1969, intitulé «Une société de la Couronne néglige de déduire un impôt du traitement de ses employés et d'en faire remise ainsi que de verser d'autres contributions au gouvernement des États-Unis». La principale recommandation du rapport du Comité des comptes publics est le numéro 13—«Que Radio-Canada prenne immédiatement des mesures pour tenter de recouvrer des 17 employés concernés les \$134,573.99». Vous trouverez ci-joint une copie de ce rapport.

La société a obtenu des avis juridiques quant à son droit de réclamer auprès de ses employés, par décision judiciaire si nécessaire, une somme équivalente à celle qu'a payée la société au Service du revenu interne des États-Unis parce qu'elle avait négligé de déduire l'impôt à la source et d'en faire remise au fisc américain. Selon les conseillers juridiques, la société n'a aucun recours pour obliger les employés en question à rembourser même une partie du montant payé. La société, en faisant le paiement en question, s'est acquittée de ses obligations envers le Service du revenu interne des États-Unis, toutefois cela n'acquitte pas nécessairement les employés de leur obligation envers ce Service de remplir eux-mêmes une déclaration d'impôt sur le revenu et d'effectuer les versements qui pourraient s'ensuivre. C'est le service de l'impôt américain qui a calculé les montants dus par la société selon les renseignements que celle-ci avait fournis; on n'a tenu compte que du traitement et des allocations versés au cours de la période concernée ainsi que de l'état civil. Dans votre cas, d'après l'évaluation du Service du revenu interne des États-Unis, la société a payé en dollars américains

La présente est pour vous tenir au courant de la situation, puisque vous pourriez vous trouver parmi les intéressés, et pour vous demander de faire parvenir vos questions ou vos commentaires à ce sujet avant que nous ne comparaissons à nouveau devant le Comité des comptes publics.

Bien à vous,

V. F. Davies

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Ottawa, K1A 0H8

Le 25 janvier 1973

225660

Objet: Assujettissement de la Société Radio-Canada à l'impôt américain

Monsieur,

La présente fait suite à notre conversation du 23 janvier.

Il semble que M. Faulkner, au cours d'une conversation avec M. Picard, a dit que le Ministère avait changé d'idée quant aux opinions que je vous avis exprimées le 15 novembre 1971.

J'ai fait enquête, mais rien dans nos dossiers ne laisse supposer que le Ministère aurait changé d'idée à propos des opinions exprimées dans ma lettre du 15 novembre et les personnes auxquelles j'ai parlé me l'ont confirmé.

Veuillez agréer, monsieur, mes sentiments les meilleurs.

Le Sous-procureur général adjoint,

G. W. Ainslie

M. Jacques R. Alleyn
Société Radio-Canada
Boîte postale 8478
Ottawa (Ontario)
K1G 3J5

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

OTTAWA, K1A 0H8

Le 15 novembre 1971

225660

Objet: Assujettissement de la Société Radio-Canada à l'impôt américain

Monsieur,

La présente a trait à votre lettre du 22 février au sous-ministre dans laquelle vous demandiez un avis quant au droit de la Société Radio-Canada à recouvrer de certains de ses employés les sommes que celle-ci a versées au Trésor américain à la suite des circonstances décrites dans le paragraphe 55 du Rapport de l'Auditeur général pour l'année 1968-1969 et dans les témoignages rendus aux séances du Comité permanent des comptes publics les 11, 16 et 18 février, et tel qu'exposées dans le résumé chronologique, accompagné des documents pertinents, présenté au sous-comité par le vice-président de Radio-Canada, Finances, en rapport avec le paragraphe 55.

Voici selon moi les faits pertinents:

(1) Durant toute la période allant du 1^{er} avril 1966 au 31 décembre 1968, Radio-Canada a versé à certains de ses employés qui résidaient et travaillaient dans l'un des États américains, le plein montant du salaire ou du traitement qu'elle s'était engagée de leur verser.

(2) Étant un organisme exonéré, elle l'a fait croyant ne pas être obligée, aux termes du *Internal Revenue Code of the United States of America*, de déduire à la source l'impôt auquel étaient assujettis les employés en vertu des dispositions du Code.

Maître Jacques R. Alleyn
Avocat conseil
Société Radio-Canada
Boîte postale 8478
Ottawa (Ontario)

(3) L'*Internal Revenue Service* des États-Unis a toutefois décidé que Radio-Canada était obligée de retenir à la source une partie du traitement qu'elle avait payé à ses employés qui résidaient aux États-Unis.

(4) En 1969, Radio-Canada a rempli des déclarations d'impôt pour l'*Internal Revenue* des États-Unis d'Amérique et a payé, ou on lui a crédité, \$131,600 en règlement de l'assujettissement à l'impôt de ses employés aux États-Unis. Cela compense également sa négligence à faire les déductions appropriées du traitement de ses personnes pour la période allant du 1^{er} avril 1966 au 31 décembre 1968. Une partie de cette somme a servi à payer les taxes imposées à la Société en sa qualité d'employeur, taxes qui ne nous concernent pas. Le reste représentait l'argent qui aurait dû être déduit à la source du traitement de ses employés aux États-Unis conformément aux dispositions des articles 3101 et 3402 du *Internal Revenue Code of the United States*.

Étant donné les faits précités, vous aimeriez savoir si nous croyons que la Société aurait des chances, en intentant des poursuites, de recouvrer de ses employés les sommes qui auraient dû être retenues à la source.

L'*Internal Revenue Code* étant une loi étrangère, il a fallu obtenir l'avis d'un conseiller juridique de New York pour l'interpréter. Vous trouverez ci-joint une copie du rapport reçu de MM. Sullivan et Cromwell le 29 juillet.

Quant à l'impôt sur le revenu des employés conformément à l'article 3402 du Code, vous remarquerez que l'article 31 (a) prévoit ce qui suit:

«(1) EN GÉNÉRAL.—On créditera les particuliers lors du paiement de la taxe imposée par la présente disposition, des sommes retenues à la source, en vertu de l'article 3402, comme impôt sur le revenu du particulier.»

Voici l'avis de M. Sullivan et M. Cromwell quant à la taxe imposée en vertu de l'article 3402:

«Aux termes de l'article 3402 du Code, si aucun impôt n'a été retenu sur les salaires versés aux employés canadiens de la Société Radio-Canada au cours de 1966, 1967 et 1968, ceux-ci ne semblent avoir droit à aucun crédit d'après les termes mêmes de l'article 31 (a) du Code. Il n'existe pas d'interprétation juridique ou administrative de l'article 31 (a) dans ce contexte; il est donc impossible de prévoir avec certitude si, à titre administratif, un tribunal ou le Service adopterait une interprétation moins littérale; toutefois, du point de vue de la bonne administration des lois sur le revenu, il est probablement préférable d'accorder un crédit dans ces circonstances.»

Cette opinion s'accorde avec celle que vous avez reçu du directeur des opérations internationales d'*Internal Revenue Service*, qui dans sa lettre du 11 mars 1971 disait:

«De plus, le paiement n'a pas relevé les particuliers résidents aux États-Unis de leurs obligations statutaires à remplir une déclaration d'impôt et à effectuer les paiements nécessaires.»

A mon avis, devant de telles circonstances, la Société Radio-Canada n'a aucune chance de recouvrer de ses employés, par des poursuites judiciaires, toute somme représentant une partie des 131,600 dollars qu'elle a versée au gouvernement des États-Unis parce qu'elle a négligé de faire les retenues à la source appropriées conformément à l'article 3402 de l'*Internal Revenue Code* au moment de la rémunération de ses employés.

Quant à la taxe imposée en vertu de la section 3101 du de l'*Internal Revenue Code*, voici l'opinion de MM. Sullivan et Cromwell:

«L'interprétation la plus logique serait que les montants versés par la Société Radio-Canada en 1969 en règlement de l'impôt applicable en vertu de l'article 3101 réduisent d'autant l'obligation fiscale de ses employés, même si au cours des années 1966, 1967 et 1968 la société Radio-Canada n'a fait aucune retenue à la source.»

MM. Sullivan et Cromwell mentionnent également que, dans ces circonstances, l'*Internal Revenue Code* ne prévoit aucune base juridique en vue d'un procès intenté par l'employeur à l'employé afin de recouvrer toute partie du salaire payé en violation de l'article 3101 du Code. Il faudrait trouver ce principe dans la législation de l'État qu'habitait l'employé au moment où on l'a rémunéré. A cet égard, la législation américaine semble assez proche de celle du Canada.

Selon les faits avancés, la Société Radio-Canada a négligé de faire des retenues à la source tel qu'exigé par les dispositions de l'*Internal Revenue Code* parce qu'elle s'est méprise quant à la portée et à l'étendue des dispositions, autrement dit parce qu'elle a fait erreur sur la loi positive.

Lorsqu'une partie doit verser de l'argent à la suite d'une erreur sur la loi positive, règle générale, elle ne peut le recouvrer justement à cause de cette raison. Il faudrait en outre que la partie qui a fait le paiement puisse prouver que la partie récipiendaire était responsable de l'erreur ou que celle-ci avait un devoir spécial de respecter la loi afin de protéger la partie payante. A mon avis, aucune de ces deux conditions ne s'applique et si jamais votre société décidait d'intenter des poursuites devant un tribunal canadien contre ses employés, elle n'aurait aucune chance d'avoir gain de cause.

Je suppose que la présente répond avec satisfaction à la question posée à M. Maxwell dans votre lettre du 22 février.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-procureur général adjoint,

G. W. Ainslie

Sullivan & Cromwell

Le 29 juillet 1971.

M. G. W. Ainslie,
Sous-procureur général adjoint,
Ministère de la Justice,
Ottawa, K1A 0H8, Canada.

Numéro à rappeler: 2256680

Monsieur le sous-procureur général,

Vu les circonstances dont il est fait mention ci-dessous, vous avez demandé si le paiement fait par la Société Radio-Canada (la SRC) aux États-Unis, en règlement de l'obligation de cette société aux termes de l'article 3403 de l'*Internal Revenue Code of 1954* (le «Code»), en ce qui concerne la période du premier avril 1966 au 31 décembre 1968, tend à réduire d'autant l'assujettissement à l'impôt de certains de ses employés vis-à-vis des États-Unis pendant la même période. Vous avez également demandé, au cas où nous répondrions par l'affirmative à votre première demande, si selon nous, la SRC a un motif justifiant des poursuites contre ces employés qui demeurent encore aux États-Unis afin de récupérer le montant dont a été réduit l'assujettissement fiscal des employés envers les États-Unis.

En nous fondant, sur l'étude de votre lettre du 26 avril 1971 et des pièces qui l'accompagnaient, nous croyons comprendre que les faits pertinents sont les suivants:

Dans une lettre datée du 15 juillet 1958, l'*Internal Revenue Service* (le «Service») a exempté la SRC de l'impôt sur le revenu aux États-Unis à titre d'organisme gouvernemental étranger conformément à l'article 892 du Code. Le Service a également décidé que les employés de la SRC qui n'étaient pas citoyens américains, étaient exempts de l'impôt fédéral sur le revenu en compensation des services rendus aux États-Unis pour le compte de la SRC, si une attestation en était faite conformément à l'article 893 du Code. Ce règlement n'est resté en vigueur que jusqu'au 30 juin 1959. Cependant, dans une lettre datée du 9 avril 1959, le Service en a prorogé la date jusqu'au 30 juin 1960. La dernière décision datée du 25 avril 1960, stipulait que le problème concernant le statut des organismes gouvernementaux étrangers n'avait pas alors été résolu dans son ensemble et il a prolongé les exemptions jusqu'au 30 juin 1961.

Dans une lettre datée du 12 septembre 1962, le ministère canadien des Affaires extérieures a informé la SRC que d'après ce qu'il tenait du Département d'État américain, le Service étudiait la question de l'exemption pour les employés de la SRC. Par la suite, dans une lettre datée du 6 mars 1967, adressée au secrétaire d'État américain, le Service rapportait qu'il avait terminé son étude du statut de la SRC et de ses employés et décidé que la SRC n'était pas exempte d'impôt en vertu de l'article 892 du Code, attendu que ses activités étaient considérées principalement comme étant du genre de celles qui sont exercées aux États-Unis par l'entreprise privée dans un but lucratif, et que par conséquent, les employés de la SRC n'étaient pas exemptés d'impôt aux termes de l'article 893 du Code. Cette décision a été rendue rétroactive pour la période ultérieure au 30 juin 1961. Cependant, après avoir étudié la décision quant à la rétroactivité, le Service, dans une lettre en date du 10 octobre 1969, a ramené la rétroactivité de sa décision du 6 mars 1967 au 1^{er} avril 1966, date à laquelle le Service a publié une décision générale décrétant que l'exemption ne s'appliquait pas aux activités considérées comme étant principalement du genre de celles qui sont exercées aux États-Unis par l'entreprise privée à des fins lucratives.

Au cours de la période du 1^{er} avril 1966 au 31 décembre 1968, la SRC a employé certains Canadiens aux États-Unis. De plus, la SRC a employé un nombre indéterminé de citoyens américains, semble-t-il, aux États-Unis. Avant le 1^{er} janvier 1969, la SRC ne déduisait ni ne retenait aucun montant sur les indemnités versées à ses employés canadiens pour le compte de l'impôt des employés en vertu de la *Federal Insurance Contributions Act* (loi fédérale sur les cotisations d'assurance (sécurité sociale)), selon l'article 3101, et de l'impôt sur le revenu selon l'article 3402 du Code. Avant le 1^{er} janvier 1969, aucun montant n'était déduit par la SRC sur les indemnités versées à ses employés qui étaient des citoyens américains, conformément à l'impôt de sécurité sociale exigible de l'employé; cependant, l'impôt sur les traitements a été déduit dans certains cas, semble-t-il.

En 1969, la Société Radio-Canada a déposé des déclarations d'impôt (Formules 940 et 941) et a versé ou est censée avoir versé un montant global de \$131,600 en règlement définitif de ses obligations pour la période du 1^{er} avril 1966 au 31 décembre 1968.

A compter du 1^{er} janvier 1969, la SRC a commencé à retenir tous les impôts applicables aux États-Unis sur les traitements versés à ses employés canadiens et américains aux États-Unis. A compter également de 1969, la Société a payé à ses employés

canadiens aux États-Unis une «allocation d'impôt différentielle» égale à la différence entre les impôts canadiens et américains, portant sur le revenu de ses employés, plus l'impôt sur cette somme, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1969.

Nous remarquons que le montant versé par la SRC aux États-Unis en 1969 (voir Pièces 32A et 33 accompagnant votre lettre du 26 avril 1971) a été crédité contre les obligations de la SRC pour couvrir les impôts payables en vertu des articles 3101 (l'impôt de sécurité sociale de l'employé), 3111 (l'impôt de sécurité sociale de l'employeur), 3301 (l'impôt fédéral d'assurance-chômage) et 3402 (l'impôt sur les salaires) du Code pour les années 1966, 1967 et 1968. Votre lettre ne mentionne précisément que l'article 3403, qui tient l'employeur responsable de l'impôt en vertu de l'article 3402. Nous commenterons cependant les questions que vous avez soulevées relativement à chacun des impôts susmentionnés.

En ce qui concerne l'impôt sur les traitements exigé par l'article 3402, l'article 31(a) du Code prévoit ce qui suit:

«(1) EN GÉNÉRAL.—On créditera les particuliers, lors du paiement de la taxe imposée par la présente disposition (A) des sommes retenues à la source en vertu de l'article 3402 comme impôt sur le revenu du particulier.»

«(2) ANNÉE DE CRÉDIT.—Les sommes ainsi retenues au cours de toute année civile seront admises comme crédit pour l'année fiscale commençant au cours de cette année civile. Si plus d'une année fiscale commence au cours d'une année civile, la somme sera admise comme crédit pour la dernière année imposable commençant ainsi.»

L'article 1.31-1(a) des Règlements du Trésor en vertu de l'article 31 du Code prévoit notamment ce qui suit:

«L'impôt déduit et retenu à la source sur les traitements en vertu du chapitre 24 [article 3402] de l'*Internal Revenue Code of 1954*... peut être crédité contre l'impôt exigé par la disposition A de l'*Internal Revenue Code of 1954* du bénéficiaire du revenu. Si l'impôt a effectivement été retenu à la source, le crédit ou le remboursement doit être accordé au bénéficiaire du revenu même si cet impôt n'a pas été versé au gouvernement par l'employeur...»

Ainsi, en vue de déterminer si, en vertu de l'article 31(a) (1) du Code, on doit accorder un crédit à tout employé de la SRC, on doit déterminer si un impôt aux termes de l'article 3402 du Code a été retenu sur les traitements payés aux employés canadiens de la SRC ayant travaillé aux États-Unis, pendant la période du 1^{er} avril 1966 au 31 décembre 1968. Le fait qu'aucun impôt en vertu dudit article 3402 n'ait été payé au gouvernement des États-Unis (le «gouvernement») pendant cette période, ou le fait qu'un montant ait été payé en 1969 pour cette période, à strictement parler, n'est pas pertinent à cet égard.

Les faits signalés dans votre lettre et les pièces jointes indiquent qu'aucun montant n'a été retenu et déduit des traitements versés au cours des années 1966, 1967 et 1968 à titre d'impôt aux termes de l'article 3402. On pourrait peut-être déduire de ces faits que la SRC a retenu les impôts mais ne les a pas versés au gouvernement, du moins jusqu'en 1969; cependant ce point de vue impliquerait que les impôts devraient être traités comme partie de l'indemnité totale des employés et que d'autres impôts seraient payables à cet égard. La même complication surviendrait si l'on prenait comme point de vue que, peu importe ses intentions au cours des années 1966, 1967 et 1968, la SRC prévoyait lorsqu'elle a convenu de faire le paiement en 1969, que cela devait être une indemnité additionnelle. En conséquence, prétendre que les impôts ont été effectivement retenus au cours des années 1966,

1967 et 1968 semble problématique, compte tenu des renseignements qui nous ont été fournis et de l'absence de tout accord précis.

Aux termes de l'article 3402 du Code, si aucun impôt n'a été retenu sur les salaires versés aux employés canadiens de la Société Radio-Canada au cours de 1966, 1967 et 1968, ceux-ci ne semblent avoir droit à aucun crédit d'après les termes mêmes de l'article 31(a) du Code. Il n'existe pas d'interprétation juridique ou administrative de l'article 31(a) dans ce contexte; il est donc impossible de prévoir avec certitude si un tribunal ou le Service en donnerait une interprétation moins littérale; toutefois, du point de vue de la bonne administration des lois sur le revenu, il est probablement préférable d'accorder un dégrèvement dans ces circonstances.

Si aux termes de l'article 31(a) le Service n'accordait pas de crédit aux employés de la Société Radio-Canada, et que ceux-ci paient leurs impôts, la Société aurait droit à un remboursement par les États-Unis des sommes versées pour s'acquitter de son assujettissement fiscal pour 1966, 1967 et 1968 aux termes de l'article 3402 du Code. (Nous ne trouvons dans les documents que vous nous avez fait parvenir aucune preuve comme quoi la Société Radio-Canada a convenu avec le Service de ne faire aucune demande de remboursement des sommes versées.) L'article 3402(d) du Code prévoit ce qui suit:

«... Si l'employeur, en violation des dispositions de ce chapitre (chapitre 24), ne déduit ni ne retient les impôts exigibles aux termes de ce chapitre, et que par la suite l'impôt sur lequel une déduction doit être faite est payé, l'impôt à déduire et à retenir ne doit pas être perçu auprès de l'employeur; mais cet alinéa ne doit en aucun cas exempter l'employeur de toute sanction ou impôt complémentaire autrement applicables à défaut de déduction et de retenue.»

La disposition susmentionnée n'a pas été interprétée juridiquement ou administrativement dans le cas où l'employé s'acquitte de l'impôt après que l'employeur l'a payé aux termes de l'article 3402. Toutefois, rien ne justifie que le gouvernement, dans ces circonstances, ait le droit de percevoir des deux côtés. Or, à notre avis, le versement des impôts par un employé aux termes de l'article 3402(d) serait considéré comme un paiement en trop des impôts imposés par l'article 3402(a).

L'article 6414 du Code prévoit:

«Dans le cas d'un paiement en trop d'impôts prévus par le chapitre 24 (qui inclut l'article 3402(a)),... il faut rembourser l'employeur ou l'agent chargé de le retenue fiscale, quel que soit le cas, ou prévoir un dégrèvement seulement dans la mesure où ce paiement en trop n'était pas déduit ni retenu par l'employeur ou l'agent chargé de la retenue (à la source).

L'article 6511 du Code prévoit qu'une demande de remboursement, dans le cas d'un paiement d'impôt en trop, doit être présentée par le contribuable au plus tard trois ans après qu'il a fait parvenir sa déclaration ou deux ans après avoir payé l'impôt, suivant la période qui expire le plus tard, à moins qu'elle n'ait été prolongée avant son expiration normale en accord avec le gouvernement, comme le prévoit l'article 6501(c) du Code. Toutefois, même si une demande de remboursement est présentée avant la fin de la période de trois ans, le montant du crédit ne doit pas excéder la partie de l'impôt payé durant la période précédant immédiatement la demande, c'est-à-dire trois ans, plus la durée de la prolongation accordée pour présenter la déclaration.

Nous croyons savoir que la Société Radio-Canada a présenté les déclarations concernant les obligations fiscales de ses employés pour 1966, 1967 et 1968 le ou vers le 19 novembre 1969. Un versement partiel des obligations fiscales de la Société Radio-Canada a été effectué le ou vers le 30 septembre 1969. D'où il ressort que, à moins d'une prolongation du délai accordé pour présenter la déclaration, une demande de remboursement du montant total versé par la Société Radio-Canada aux États-Unis doit être faite le ou avant le 30 septembre 1972 pour se conformer aux délais fixés aux termes de l'article 6511.

Les règlements ci-après du Code et du Trésor n'exigent pas que le droit d'un requérant à un remboursement augmente au cours du délai en question. Pour que la Société Radio-Canada voie éventuellement sa demande aboutir, il n'est donc pas nécessaire que les employés de cette Société qui ont encore des impôts à payer pour 1966, 1967 ou 1968 le fassent avant le 30 septembre 1972.

Pour ce qui est de votre deuxième question, il est évident, d'après l'analyse qui précède, que la Société Radio-Canada ne pourrait tenter de poursuites contre les employés en question à moins que le Service n'adopte une interprétation moins rigide de l'article 31 (a) du Code et n'accorde aux employés un dégrèvement équivalant à la somme versée par la Société afin de régler ses obligations fiscales pour 1966, 1967 et 1968. Le Code ne prévoit aucune base juridique indépendante sur laquelle appuyer cette action en justice; il faudrait donc la trouver dans une loi générale et il s'agirait très probablement d'une loi de l'État par opposition à la loi fédérale. A cet égard, l'article 31.6205-1(c)(4) des règlements du Trésor prévoit en partie ce qui suit:

«DÉDUCTIONS S'APPLIQUANT À L'EMPLOYÉ. Si aucun impôt sur le revenu ou une somme inférieure à la somme exacte qu'on est tenu de déduire des salaires aux termes de l'article 3402 n'est retenu sur le salaire versé à un employé au cours d'une année civile, l'employeur doit percevoir la différence le dernier jour de cette année-là ou auparavant en la déduisant, le cas échéant, de la rémunération de l'employé, qui relève de lui. Ces déductions peuvent être faites même si la rémunération, pour quelque raison que ce soit, ne constitue pas un salaire. Toute somme non perçue au cours d'une année civile qui n'est pas rajustée par une déduction effectuée conformément aux dispositions précédentes de ce sous-alinéa est une question qui doit être réglée entre l'employé et l'employeur au cours de cette année civile... (Italique par nos soins)

Pour engager des poursuites on pourrait partir de la théorie comme quoi les employés se trouvent dans l'obligation prescrite contractuelle de verser à la Société Radio-Canada une somme égale à leur crédit respectif, vu que leurs conditions d'emploi ne prévoient pas le versement de ces sommes par la Société en plus de l'indemnité qui leur est directement versée. L'existence et le mérite de telles poursuites ne peuvent être clairement définis avant d'avoir établi si le Service accorderait un dégrèvement aux employés et en vertu de quoi ceux-ci pourraient être alors poursuivis.

En évaluant les mérites de ce recours, il faudrait, entre autres, examiner les facteurs suivants:

D'abord, la preuve que la Société Radio-Canada, sachant que les salaires versés à ses employés pouvaient être assujettis à l'impôt américain, a négligé de déduire ces impôts des salaires versés et n'a conclu aucune entente permettant de se faire rembourser des employés au cas où elle aurait ultérieurement

à payer ces impôts. Le fait que le Service n'ait pas renouvelé l'exemption accordée dans sa lettre du 25 avril 1960 ou sa décision du 6 mars 1967 pourrait être considéré comme un avis à cet effet. Deuxièmement, a-t-on avisé à temps et de façon voulue les employés de la Société Radio-Canada du fait que leur salaire était assujetti à l'impôt et que la Société pourrait chercher à se faire rembourser si elle était tenue de les payer.

L'impôt fédéral (assurance-chômage) imposé aux termes de l'article 3301 du Code s'applique à l'employeur; il est basé sur la somme totale des salaires versés par un employeur au cours d'une année civile. Les employés n'ont pas à payer cet impôt; la Société aura donc beaucoup de difficulté à obtenir de ses employés les \$6,066 (voir document 26 annexé à cette lettre) qu'elle a versés pour s'acquitter de ses obligations aux termes de l'article 3301.

Finalement, les impôts prévus aux termes du *Federal Insurance Contributions Act* (Chapitre 21 du Code) sont deux impôts bien distincts. Dans un cas, il s'agit des impôts indirects imposés, aux termes de l'article 3111 du Code, à tous les employeurs employant des particuliers. Dans l'autre, il s'agit des impôts perçus aux termes de l'article 3101 du Code, auprès de tous les employés recevant des salaires provenant d'un emploi. Les deux impôts sont du même ordre et s'appliquent au salaire correspondant à l'emploi. Aux termes de l'article 3102 du Code, l'employeur doit percevoir auprès de l'employé l'impôt prévu à l'article 3101 en le déduisant sur le salaire versé à l'employé. De plus, l'employeur est tenu, aux termes de l'article 3102, de payer ces impôts au gouvernement.

Dans la mesure où l'impôt prévu aux termes de l'article 3111, s'applique à l'employeur, la Société Radio-Canada ne peut chercher à recouvrer auprès de ses employés les sommes versées pour s'acquitter de ses obligations fiscales aux termes de cet article. Nous ne pouvons déterminer avec certitude quelle partie de la somme totale versée en 1969 par la Société Radio-Canada est attribuable à son assujettissement à l'impôt.

En ce qui concerne l'impôt imposé à l'employé en vertu de l'article 3101, l'article 31.3102-1(c) des règlements du Trésor prévoit notamment ce qui suit:

«... L'employeur est responsable de l'impôt de l'employé à l'égard de tous les salaires qu'il paye à chacun de ses employés, qu'il soit retenu à la source ou non. Si, par exemple, l'employeur déduisait un impôt inférieur au montant exact, ou s'il ne le déduisait pas du tout, il est néanmoins responsable du montant exact de l'impôt. Jusqu'à ce que l'impôt lui soit déduit, l'employé est lui aussi assujetti à cet impôt pour tous les salaires qu'il a reçus...»

Ni la justice ni l'administration n'ont encore décidé si le mot «lui» dans l'expression «lui soit déduit» s'applique à l'employeur ou à l'employé. S'il s'applique à l'employé, comme c'est évidemment le cas ailleurs dans la même phrase, l'employé ne serait pas libéré, en vertu de l'article 3101, de tout impôt payé par l'employeur mais non retenu de l'employé. Syntaxe mise à part, l'interprétation la plus logique serait que les montants versés par la Société Radio-Canada en 1969, en règlement de l'impôt applicable en vertu de l'article 3101, réduisent d'autant l'obligation fiscale de ses employés, même si au cours des années 1966, 1967 et 1968, la Société Radio-Canada n'a fait aucune retenue à la source. Il paraît invraisemblable qu'après avoir perçu l'impôt de la Société Radio-Canada, le gouvernement essaie de percevoir le même montant des employés, créant ainsi une possibilité d'un trop payé par Radio-Canada. A cet égard, les circonstances pratiques

sont différentes en ce qui a trait aux contributions à l'assurance sociale qu'en ce qui concerne l'impôt sur le revenu parce que, normalement, l'employé ne fait ni rapport ni réclamation quant aux contributions à l'assurance sociale.

Les considérations dont il est question ci-dessus, relativement à des mesures visant à recouvrer le montant de tout crédit alloué aux employés de Radio-Canada, en vertu de l'article 31a), en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, s'appliquent essentiellement à des mesures visant à recouvrer le montant de la réduction de leur obligation fiscale en vertu de l'article 3101.

La possibilité de déduire des montants additionnels de la rémunération courante payée aux employés par Radio-Canada aux fins de l'impôt, en vertu de l'article 3101, pour les années antérieures à 1969, ne semble pas lui être accordée. L'article 31.6205-1b) des règlements du Trésor en vertu de l'article 6205 du Code prévoit, en partie, ce qui suit:

«(1) . . . Si aucun impôt de l'employé . . . n'est retenu à la source de tout paiement fait à un employé, . . . et que l'erreur est constatée avant de remplir la déclaration sur laquelle doit figurer l'impôt de l'employé pour les salaires ou l'indemnité, l'employeur devra néanmoins indiquer le montant exact d'un tel impôt et le verser au directeur du district.

«(3) *Déduction des employés.* Si un employeur ne retient aucun impôt de l'employé, ou s'il retient un mon-

tant inférieur au montant exact en ce qui concerne le paiement de salaires tel que les définit le *Federal Insurance Contributions Act* ou les dispositions correspondantes d'une loi antérieure, . . . l'employeur devra recouvrer le montant non perçu en le retenant à la source de la rémunération de l'employé, s'il en est, sous la direction, après avoir constaté l'erreur. De telles déductions peuvent être faites même si la rémunération, pour une raison quelconque, ne constitue pas un salaire ni une indemnité. Le montant d'un impôt non perçu d'un employé devra être rapporté et versé tel que le prévoit le sous-alinéa (1) . . . de cet alinéa, qu'il soit rectifié ou non par une déduction faite selon les dispositions antérieures de ce sous-alinéa. Si cette déduction n'est pas faite, l'obligation de l'employé envers l'employeur pour le montant non perçu devra être réglée de commun accord entre l'employé et l'employeur . . . »

Cette disposition semble avoir pour effet d'obliger l'employeur à retenir le montant non perçu à la source de la rémunération de l'employé après constatation de l'erreur, mais avant qu'on ne fasse une déclaration rapportant le montant exact de l'impôt payable sur les salaires; autrement, l'obligation de l'employé envers l'employeur pour le montant non perçu dépendra d'une entente entre les parties en cause.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

(s) Sullivan et Cromwell

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6

Thursday, July 5, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 6

Le jeudi 5 juillet 1973

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Public Accounts

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. A. D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Blaker	Cullen
Caouette	Darling
(Charlevoix)	Demers
Clermont	Frank
Crouse	

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. A. D. Hales

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Gauthier	Mather
(Ottawa East)	McKinnon
Higson	Rodriguez
Kempling	Stollery
Leblanc (Laurier)	Towers.

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Thursday, July 5, 1973

Mr. Frank replaced Mr. Clarke (*Vancouver Quadra*)

Mr. Higson replaced Mr. Schumacher

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

Le jeudi 5 juillet 1973

M. Frank remplace M. Clarke (*Vancouver Quadra*)

M. Higson remplace M. Schumacher

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JULY 5, 1973

(7)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 11:10 o'clock a.m. the Chairman Mr. Hales, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, Crouse, Darling, Demers, Frank, Gauthier (*Ottawa East*), Hales, Higson, Kempling, McKinnon, Stollery, Towers.

Other Member present: Mr. Nelson.

Witnesses: From the Auditor General's Office: Mr. George R. Long, Assistant Auditor General; Mr. H. E. Hayes, Audit Director.

The Committee resumed consideration of Appendix 1—Recommendations and Observations by the Standing Committee on Public Accounts not yet implemented or dealt with. (Report of the Auditor General for the fiscal year ended March 31, 1972.)

The Chairman called;

Recommendation No. 28—COORDINATION OF RESEARCH AND DEVELOPMENT ASSISTANCE TO INDUSTRY.

And debate arising thereon,

Agreed.—The recommendation appears to be partially implemented and the Chairman request a progress report.

The Chairman called,

Recommendation No. 29—DELAY IN COLLECTING SALES TAX.

And debate arising thereon,

Agreed.—That action has not been implemented and that the Chairman ask for a progress report on this recommendation.

The Chairman called,

Recommendation No. 30—PROVISION OF NAVIGATIONAL AIDS WITHOUT CHARGE TO USERS.

And debate arising thereon,

Agreed.—The action has not been implemented and the Chairman ask for a progress report on this recommendation.

The Chairman called,

Recommendation No. 31—INCREASING ACCOMMODATION RENTAL COSTS.

And debate arising thereon,

Agreed.—That action has not been implemented and that the Chairman write a follow up letter on this recommendation.

It was also agreed—

That a meeting be arranged with the Department of Public Works at the earliest opportunity on this recommendation.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 5 JUILLET 1973

(7)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 11 h 10, sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Clermont, Crouse, Darling, Demers, Frank, Gauthier (*Ottawa-Est*), Hales, Higson, Kempling, McKinnon, Stollery et Towers.

Autre député présent: M. Nelson.

Témoins: Du bureau de l'Auditeur général: M. George R. Long, Auditeur général adjoint; M. H. E. Hayes, directeur de la vérification.

Le Comité reprend l'étude de l'appendice 1—Recommandations et observations du Comité permanent des comptes publics non encore mises en œuvre ou auxquelles le gouvernement n'a pas encore donné suite. (Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1972.)

Le président met en délibération:

La recommandation n° 28—COORDINATION DE L'AIDE TOUCHANT LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DANS L'INDUSTRIE.

Le débat s'engage,

Il est convenu—Que la recommandation semble être partiellement mise en œuvre et que le président demande un rapport sur l'état de la question.

Le président met en délibération:

La recommandation n° 29—RETARD DANS LA PERCEPTION DES TAXES DE VENTE.

Le débat s'engage,

Il est convenu—Qu'aucune mesure n'ayant été prise pour mettre en œuvre cette recommandation, le président demande un rapport sur l'état de la question.

Le président met en délibération:

La recommandation n° 30—AIDES À LA NAVIGATION FOURNIES GRATUITEMENT AUX UTILISATEURS.

Le débat s'engage,

Il est convenu—Qu'aucune mesure n'ayant été prise pour mettre en œuvre cette recommandation, le président demande un rapport sur l'état de la question.

Le président met en délibération:

La recommandation n° 31—AUGMENTATION DES FRAIS DE LOCATION DE LOCAUX.

Le débat s'engage,

Il est convenu—Qu'aucune mesure n'ayant été prise pour mettre en œuvre cette recommandation, le président rédige une lettre de rappel à ce sujet.

Il est également convenu—

Qu'une réunion ait lieu dans les plus brefs délais avec le ministère des Travaux publics au sujet de cette recommandation.

The Chairman called,
 Recommendation No. 32—CANADIAN BROADCAST-
 ING CORPORATION—HOTEL ACCOMMODATION
 RATES.

And debate arising thereon,
Agreed—That the recommendation has been imple-
 mented.

The Chairman called,
 Recommendation No. 33—CANADIAN BROADCAST-
 ING CORPORATION—PER DIEM TRAVEL ALLOW-
 ANCES.

And debate arising thereon,
Agreed—That further information be sought and that a
 progress report be requested.

At 12:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the
 call of the Chair.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Le président met en délibération:
 La recommandation n° 32—SOCIÉTÉ RADIO-CANA-
 DA—TARIFS D'HÔTEL.

Le débat s'engage,
Il est convenu—Que la recommandation a été mise en
 œuvre.

Le président met en délibération:
 La recommandation n° 33—SOCIÉTÉ RADIO-CANA-
 DA—INDEMNITÉS DE VOYAGE JOURNALIÈRES.

Le débat s'engage,
Il est convenu—Qu'on essaie d'obtenir d'autres rensei-
 gnements ainsi qu'un rapport sur l'état de la question.

A 12 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nou-
 velle convocation du président.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, July 5, 1973.

• 1111

[Texte]

The Chairman: Gentlemen, if you will come to order we will proceed with our study of the recommendations made by this Committee to Parliament.

Before proceeding with that, your steering committee had a very short meeting last week and approved the dinner meeting tonight for the members of the Committee to meet the new Auditor General, Mr. Macdonell, in room 602 at 6:00 o'clock for 6:30. I hope every member will be there.

Second, the steering committee felt that we should call Treasury Board as soon as we had finished these recommendations and it was hoped that we would be able to meet with Treasury Board next Tuesday. Unfortunately, the Secretary of the Treasury Board is ill and cannot meet with the Committee next week, so we will have to make other arrangements for Committee study and we will let you know as soon as possible.

We are dealing with recommendations on page 382 in the English text and on page 405 in the French text, commencing with number 28:

28. Co-ordination of Research and Development Assistance to Industry.

Your Committee made a very worthwhile recommendation here, I think, in asking the Department of Industry, Trade and Commerce if they would co-ordinate a program whereby all departments would funnel into a central place, and keep a central record of, payments to various companies with regard to loans and assistance that they had received. This met with favourable approval by the officials of the Department who wrote to your Chairman on March 22, stating that a suitable computer program was written during 1971 and further that it was the intention to have the central record completed by mid-summer—that would be the summer of 1972. They were going to implement this recommendation.

At this point I will ask Mr. Long if he has any further word whether or not this program has commenced.

Mr. G. R. Long (The Assistant Auditor General): Thank you, Mr. Chairman. There has been no further development that I am aware of and I understand the program is not functioning yet.

The Chairman: This is the sort of thing that becomes annoying to the Committee. We make a recommendation, it is approved by senior officials of the Department but it is not instituted. Now what do we do, send a letter from your Chairman asking for an explanation of why it has not been done? Mr. Crouse.

• 1115

Mr. Crouse: Mr. Chairman, from the reply given by Mr. Long, it would appear that his answer is in direct contradiction to the reply you received from the Honourable Jean-Luc Pepin on March 22, 1972 wherein he stated that:

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 5 juillet 1973

[Interprétation]

Le président: Messieurs, nous allons ouvrir la séance et étudier les recommandations faites au parlement par le Comité.

Avant de poursuivre, je dois vous informer que votre comité directeur a eu une brève réunion la semaine dernière et approuvé le dîner ce soir qui doit réunir les membres du Comité et où leur sera présenté le nouvel Auditeur général, M. Macdonell; vous êtes convoqués pour 18 h à 18 h 30. J'espère que vous serez tous présents.

Deuxièmement, le comité directeur a estimé que nous devons communiquer avec le Conseil du trésor dès que ces recommandations seraient au point et on espérait pouvoir le faire mardi prochain. Malheureusement, le secrétaire du Conseil du trésor est malade et ne peut siéger avec le Comité la semaine prochaine, et nous devons donc prendre d'autres dispositions que vous connaîtrez dès que nous en serons venus à une entente.

Nous dressons des recommandations qui se trouvent à la page 382 du rapport anglais et à la page 405 du rapport français, à partir du poste n° 28:

28. Co-ordination de l'aide touchant la recherche et le développement dans l'industrie.

Votre Comité a fait une recommandation valable lorsqu'il a demandé au ministère de l'Industrie et du Commerce de coordonner un programme en vertu duquel tous les ministères achemineraient vers un dossier central et conserveraient dans des archives centrales tous les bordereaux des paiements à diverses sociétés concernant les prêts et l'aide reçue. Ceci a été accueilli favorablement par le ministère qui a adressé à votre président une lettre datée du 22 mars, déclarant qu'un programme approprié d'informatique était prévu pour 1971 et qu'on espérait qu'il serait définitivement établi vers le milieu de l'été soit—l'été de 1972. La recommandation devait être mise en œuvre.

Je vais maintenant demander à M. Long s'il a quelque chose à ajouter et s'il peut nous dire pourquoi le programme n'a pas été entrepris.

M. G. R. Long (Auditeur général adjoint): Merci, monsieur le président. Je n'ai pas eu connaissance que le projet ait été poussé et je crois comprendre qu'il n'est pas encore au point.

Le président: C'est ce qui fini par irriter le Comité. Nous faisons une recommandation, elle est approuvée en haut lieu par les dirigeants du ministère, mais rien n'est fait. Que devons-nous faire maintenant; envoyer une lettre à votre président lui demandant de nous expliquer pourquoi rien n'a été fait? Monsieur Crouse.

M. Crouse: Monsieur le président, d'après la réponse donnée par M. Long, il semble que cela soit en contradiction directe avec la réponse reçue de l'honorable Jean-Luc Pepin le 22 mars 1972 et dans laquelle il déclarait:

[Text]

We will make definitive arrangements with these two agencies to supply the data within the next few weeks with the intention of having a central record complete by mid-summer.

There is no equivocation in that reply to you, Mr. Chairman. It is a definite statement of action and therefore, to buttress what you have just said, I think a strong letter should go forward under your signature to the present Minister of Industry, Trade and Commerce pointing out that you were informed that definitive action would be taken, and that Mr. Long has reported to this Committee that such is not the case. Therefore, you would urge that this procedure be expedited, and that a report be brought back to this Committee as soon as convenient. That is what I suggest could be done.

The Chairman: All right. I shall write to the Minister asking for reasons why this has not been finished, and I think we would be able to label this recommendation as being partially implemented. They have made a start, so it is partially implemented.

Next is No. 29, *Delay In Collecting Sales Tax*. Mr. Long, will you proceed, please?

Mr. Long: Thank you, Mr. Chairman. In Paragraph 146 of his 1968 Report, the Auditor General referred to a departmental practice of permitting manufacturers who are required to pay sales tax on fully manufactured goods purchased by them for resale to deduct immediately any sales tax so paid from amounts currently due the department with respect to their own taxable sales. The effect of this regulation is that a manufacturer's inventory of fully manufactured goods purchased for resale is carried free of sales tax, and the requirement of the law that sales tax be paid on his purchase of fully manufactured goods for sale is completely negated.

We expressed the opinion that the practice was irregular under the present law, and the Public Accounts Committee, after considering the matter, came to the conclusion that there was no loss of revenue and that the practice being followed was less cumbersome than the practice called for by Section 30 of the Excise Tax Act. So it expressed the opinion that an amendment to Section 30 of the Excise Tax Act should be sought.

On November 25, 1970 the Minister of National Revenue informed the Chairman of the Committee that the opinion expressed by the Committee had been noted, and that an appropriate statutory amendment would form part of the department's legislative program. In a further letter to the Chairman of the Committee on April 29, 1972 the Minister stated, respecting this item, that his department and the Department of Finance had been studying an amendment to the Excise Tax Act on this matter which was to be implemented at a propitious time.

No amendment has yet been made. But as is pointed out in paragraph 168 of our 1972 Report, the department has made a change in the regulation to specify that permission to deduct such sales tax paid from amounts due to the department may be granted only when sales of the goods obtained for resale are small in relation to total sales of goods of the licensee's manufacture, and goods are either for sale with goods of the licensee's manufacture at an all-inclusive price, or are similar to and intend to round out the regular lines manufactured. The Committee has

[Interpretation]

Nous prendrons des dispositions définitives de concert avec ces deux organismes en vue de fournir les données au cours des prochaines semaines, ayant comme objectif la mise au point d'archives centrale d'informatique vers le milieu de l'été.

Il n'y a rien d'ambigu dans cette réponse, monsieur le président. C'est une nette déclaration d'intention, qui soutient ce que vous venez de dire, et à mon avis vous devriez adresser une lettre rédigée en termes non équivoques et portant votre signature au ministre de l'Industrie et du Commerce, rappelant qu'on vous avait informé d'une certaine et que la déclaration de M. Long au Comité indique que rien n'a été fait; que vous insistiez donc pour que l'on donne promptement suite à ces dispositions et qu'un rapport soit soumis au Comité dès que possible. C'est ce que je propose.

Le président: Très bien. Je vais écrire au ministre et lui demander pourquoi la tâche n'a pas été terminée et nous pourrions déclarer la recommandation partiellement exécutée. Il y a eu une mise en marche, le projet est donc partiellement exécuté.

Nous pensons donc au poste 29: *retard dans la perception des taxes de vente*. Monsieur Long, voulez-vous s'il vous plaît continuer?

M. Long: Merci, monsieur le président. Au paragraphe 146 du Rapport de 1968, l'Auditeur général parle d'une pratique du ministère qui permet aux manufacturiers qui doivent payer une taxe de vente sur des produits entièrement payés qu'ils achètent pour les revendre de soustraire immédiatement les taxes de ventes ainsi payées à ce moment-là au ministère sur leurs propres ventes imposables. Ce règlement fait que le manufacturier inclut dans ses stocks les produits entièrement manufacturés achetés pour la revente sans avoir à payer de taxes de ventes, ce qui annule la taxe de vente qu'il serait légalement tenu de payer sur les produits entièrement manufacturés achetés pour la revente.

Nous prétendons que la pratique est irrégulière en vertu de la législation actuelle et le Comité des comptes publics, après avoir étudié la question, a conclu qu'il n'y avait pas perte de revenu et que la pratique était moins gênante que celle qui résulte de l'article 30 de la Loi sur la taxe d'accise. L'avis fut donc qu'il vaudrait mieux modifier l'article 30 de la Loi sur la taxe d'accise.

Le 25 novembre 1970, le ministre du Revenu national a fait savoir au président du Comité que l'opinion exprimée par le Comité avait été consignée et qu'une modification statutaire appropriée serait inscrite au programme législatif du ministère. Dans une autre lettre adressée au président du Comité le 29 avril 1972, le ministre déclarait à ce sujet que son ministère et le ministère des Finances avait étudié la possibilité d'une modification à la Loi sur la taxe d'accise relativement à cette matière et qui serait adoptée en temps et lieu.

Il n'y a pas eu de modification jusqu'à présent. Mais, comme le mentionne le paragraphe 168 de notre Rapport de 1972, le ministère a changé le règlement et précisé que la déduction de ces taxes de ventes ne seraient autorisées sur les montants dus au ministère que lorsque les ventes de produits obtenues pour la revente sont proportionnellement en petites quantités par rapport aux ventes globales du manufacturier détenant la licence et que les biens sont, soient destinés à la vente conjointement aux biens produits par le manufacturier à un prix global ou sont sem-

[Texte]

not yet given consideration to either of these two letters from the Minister of National Revenue.

I mention the slight change in the regulation, Mr. Chairman, because it does seem strange that an amendment would be changed to reduce the number of transactions in which this happened when the Committee is given to understand that the entire practice will be formalized by an appropriate amendment to the act.

• 1120

The Chairman: Mr. Long, could you give us a concrete example of how this works so that new members, including myself, can get the actual case at hand?

Mr. Long: I do not have an actual case in mind. As I understand it, you have a manufacturer of a product who, at the time he puts it into the market, collects the sales tax that applies to it. Along with that product he may be marketing other items, they would be small in relation to the over-all, that he would buy on which he must pay sales tax. It is not being incorporated in his product therefore he must pay the sales tax when he buys it. The inconvenience to him is that he must collect the sales tax on his own products when he invoices them but on the purchased products that he might be invoicing at the same time, the sales tax has been paid and he does not have to collect sales tax again on that. From his point of view this is an inconvenience and the committee, I think, recognized this.

Nevertheless, the law says that he must pay this sales tax and the department, on their own authority, had told him, "That is fine, you pay it but charge it up to us—the money you are sending us in the meantime—and that will put you back where you were before you paid it. Then just collect and pay it to us when you make the sale." And it did not seem to us that they had the authority to disregard—"negate", I think, is the word I used here—this particular section of this act which requires the payment of the sales tax on goods he purchases for resale.

Mr. Kempling: Mr. Chairman, he would also be paying sales tax at different levels too.

As I understand what you are saying, sir, they would perhaps be buying a product on a wholesale basis to include with their lines but in the lines that they manufacture they would be charging the tax on the sale price whereas they would be paying tax on virtually a wholesale price.

Mr. Long: That could probably enter into it. It often does...

Mr. Kempling: I am sure it does.

Mr. Long: ... enter into these deals, yes. Of course, if they collect the sales tax on all sales as they make them, they are probably collecting sales tax on the mark-up as they would ordinarily they would not have to. That may be the reason for the law being what it was in the beginning.

Mr. Kempling: Of course, they could also be given a wholesaler's licence to buy the purchased portion under a wholesaler's licence and then sell the total thing at the regular retail price and collecting tax at the level at which they sell it, which is another way around it.

[Interprétation]

blables ou nécessaires à l'ensemble de la production régulière du manufacturier. Le Comité n'a pas encore étudié ces deux lettres du ministre du Revenu national.

Je mentionne cette légère modification du règlement, monsieur le président, car il me semble étrange qu'une modification vise à réduire le nombre de transactions observées dans ces pratiques alors que le Comité est laissé sous l'impression que la pratique sera normalisée par une modification pertinente de la loi.

Le président: Monsieur Long, pourriez-vous nous donner un exemple concret de la façon dont cela se fait, afin que les nouveaux membres, y compris moi-même puissent étudier un cas véritable de près?

M. Long: Je n'ai rien de précis en tête. Mon interprétation, c'est que le fabricant d'un produit perçoit la taxe de vente au moment où il émet sur le marché. Il est possible qu'il vende d'autres produits en même temps, qui ait un rapport plus ou moins direct avec l'ensemble de ces ventes et qu'il doit acheter au fur et à mesure et sur lesquelles il doit payer la taxe de vente. Cela ne fait pas partie de son produit, il doit donc payer la taxe de vente lorsqu'il achète ces biens. L'embarras pour lui, est de percevoir la taxe de vente sur ces propres produits dans ces bordereaux alors que sur les bordereaux des produits achetés, la taxe de vente est déjà perçue et qu'il n'a donc pas à la percevoir de nouveau. De son point de vue, ceci représente un inconvénient et le Comité l'admettra je pense.

Néanmoins, la loi décrète qu'il doit payer cette taxe de vente et le ministère de sa propre autorité, l'engage à payer cette taxe de vente mais à l'imputer au compte du ministère, ce qui le ramènera à son point de départ. Nous lui conseillons de percevoir et de nous payer quand il fait la vente. Il ne nous semble pas qu'il soit autorisé à ignorer—j'ai dit «annulé» je pense—cette partie de la loi qui exige le paiement de la taxe de vente sur les biens achetés pour la revente.

M. Kempling: Monsieur le président, il paierait aussi la taxe de vente à divers niveaux.

Si je vous comprends bien, il pourrait acheter un produit en gros pour l'inclure dans son stock mais, une fois que le produit ferait partie de son stock, il imposerait la taxe sur le prix de vente, alors qu'il paierait la taxe presque certainement sur le prix de gros.

M. Long: Cela pourrait arriver; cela arrive souvent.

M. Kempling: J'en suis persuadé.

M. Long: Oui, dans ces transactions. S'il perçoit la taxe de vente sur toutes les ventes il perçoit probablement la taxe de vente sur la majoration du produit également, ce qui n'est pas habituel. C'est peut-être pour cela que la loi initiale avait été ainsi libellée.

M. Kempling: Il pourrait aussi avoir une licence de grossiste pour acheter la portion acquise en vertu de cette autorisation et puis vendre l'ensemble de son stock au prix de détail régulier et percevoir la taxe au niveau de la vente qui serait une autre façon de contourner la loi.

[Text]

Mr. Long: I am not sure why that does not enter into this.

The Chairman: It would appear that our recommendation has been partially implemented. Do you agree with that, Mr. Long?

Mr. Long: The recommendation was that the act be changed and, of course, it has not been changed.

The Chairman: They have changed the regulations, though, Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, are there many instances, Mr. Long, whereby the action is taken along the lines you mentioned which, in effect, lack legislative sanction whereby the control of the collection of taxes is really not in the hands of government people hired by the Department of National Revenue but is literally in the hands of manufacturers? Are there many instances where this particular matter applies?

Mr. Long: Are you referring only to this particular thing we are talking about now or other instances where the department is doing something itself without perhaps referring to another authority? There used to be a number of these and they have been tidying them up from time to time. If you are referring to the volume of these particular transactions, I really have no figures as to the total although I do not think it is large.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, for example, in one part of Canada there is a manufacturer who brings in engine boxes from one of the motor companies and then he in turn manufactures certain equipment which he adds to that motor block and makes it into a marine engine. Would this type of tax be applicable? He is paying tax on the blocks as he buys them from the motor company and then when he resells the completed engine there is a question whether he is remitting the proper tax. Is this what you are trying to tell us?

• 1125

Mr. Long: No, no. Usually where some work is done, where something is purchased and then consumed, you might say, in a product which is sold the sales tax will be collected at the time of sale. In other words, he would buy sales tax exempt if he is buying parts to assemble into a completed unit to sell. That would be the case of the majority of instances of that nature.

Mr. Crouse: In other words, Mr. Chairman, there is not a great loss, or possibility of a great loss, to the Department of National Revenue?

Mr. Long: In this particular case that is the conclusion the Committee came to; they thought it sounded reasonable and that the legislation should be brought into line with the practice.

Mr. Gauthier (Ottawa East): I am still very grey on this. You say you could not give us an example, but could you think of something that would be easy to compare?

Mr. Kempling: Mr. Chairman, if I may, I could give you an example because it happens in my business.

You may buy a product as part of your total product mix, you pay tax on it when you purchase it, and you manufacture another portion, and what the department is allowing them to do is to take this tax on the product you have purchased and, because you have paid it, deduct it from the amount that you would normally pay them on the product you manufacture.

[Interpretation]

M. Long: Je ne vois pas pourquoi cela ne s'insère pas ici.

Le président: Il semble que notre recommandation a été partiellement appliquée. Êtes-vous d'accord, monsieur Long?

M. Long: La recommandation était que la loi soit modifiée et, naturellement elle ne l'a pas été.

Le président: Le Règlement a été changé cependant. Monsieur Crouse.

M. Crouse: Monsieur le président, est-ce qu'il y a des cas fréquents où des dispositions comme celles que vous décrivez sont prises, ou l'absence de pénalité légale permet que le contrôle de la perception des taxes échappe au gouvernement et au ministère du Revenu national et soit en réalité entre les mains des manufacturiers?

M. Long: Parlez-vous strictement de ce que nous discutons ou d'autres cas où le ministère a vu de son plein gré sans consultation avec une autre autorité? Il y en a eu pas mal mais elles tendent à diminuer. Si vous parlez du nombre de ces transactions, je n'ai pas de donnée sur le chiffre global, mais je ne crois pas qu'il soit très élevé.

M. Crouse: Monsieur le président, supposons qu'un manufacturier achète un moteur et ajoute de la machinerie à ce moteur et en fasse un moteur pour un navire. Est-ce que ce genre de taxe serait imposé? Il paie la taxe sur les moteurs quand il les achète et quand il les revend transformés il est question de savoir s'il remet la taxe appropriée. Est-ce que vous cherchez à nous expliquer?

M. Long: Non, non. Lorsqu'il y a eu façonnage, lorsque l'objet acheté a été transformé, consommé pourrait-on dire, en étant intégré à un produit vendu, la taxe de vente est perçue au moment de la vente. Autrement dit, l'acquéreur achète l'exemption de la taxe de vente s'il achète des pièces devant constituer l'ensemble de l'unité qu'il veut vendre. Ce serait ainsi dans la majorité de ces cas.

M. Crouse: Monsieur le président, il n'y a donc pas grande perte ou possibilité d'une grande perte pour le ministère du revenu national?

M. Long: C'est la conclusion du comité dans ce cas particulier. Il a estimé raisonnable que la législation confirme la pratique.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Cela me semble encore très vague. Vous dites que vous ne pouvez citer un exemple, mais pourriez-vous suggérer un point de comparaison?

M. Kempling: Monsieur le président, si vous le permettez, je pourrais en donner un exemple car c'est le cas de mon entreprise.

On peut acheter un produit pour l'ensemble d'un produit composé, et payer la taxe sur ce produit au moment de l'achat, et le transformer en partie; ce que le ministère permet dans ce cas, est de percevoir ces taxes sur le produit acheté, et comme la taxe est payée, la déduire du montant qu'il faudrait ordinairement payer sur le produit manufacturé.

[Texte]

Mr. Gauthier (Ottawa East): I understand that point but Mr. Long just told us that it was an integral part of the finished product that you make, and it was not taxed.

Mr. Long: No, not in this case. Where the purchased product is an integral part of the final product that is sold, it would be bought under licence. There would be no sales tax paid. But for some reason the act requires, when items are purchased that do not form part of the product the manufacturer is making but is something that he sells—it would be an allied case—I am sorry but I just cannot think of a good example. I suppose you might get somebody in the sporting field and there may be some other allied product. Take the manufacturing of outboard motors; perhaps there is some other thing that they would sell along with those motors that they do not manufacture.

Mr. Gauthier (Ottawa East): The tank.

Mr. Long: If it was not part of the motor, the extra tank I suppose could be the thing. The law requires that the sales tax be paid by them at that time. It is an unusual provision because the usual thing would be that the manufacturer would buy tax exempt.

Mr. Stollery: Mr. Chairman, I am thinking, for example, of the neckwear business where it is fairly common that someone manufacturing neckwear might at the same time decide to sell a set and would in fact purchase hosiery to sell with their neckwear. They have nothing to do with the manufacture of that hosiery but they are selling a tie and a pair of socks to match, and that would be an example. They are in fact strictly buying the hosiery from a hosiery manufacturer and putting it into their line and selling it, and it has nothing to do with their own manufactory. I think that is the sort of thing that we are talking about.

I would like to just ask a question, if I may. Does this require a change in the act, or is this a regulation? I am unclear about that.

Mr. Long: No. If this is regulatory the department would be able to make any changes they wished. The act requires—I guess your recommendation does not include this—that the sales tax be paid in this particular case by the manufacturer on the purchases he makes. The Committee recommended that that requirement might be removed from the act to allow him to collect the sales tax on this when he sells it along with the sales of goods he manufactures.

• 1130

The Chairman: I think the department recognized our recommendation as a worthy one and they proceeded to implement it, not by changing the act but by changing regulations. Therefore, they did not follow our recommendation entirely, but they have accommodated the manufacturer along the lines that the Committee suggested. Is that not so?

Mr. Long: Mr. Chairman, looking at it from an auditor's point of view, I wonder why the regulation was, should I say, sweetened up a little bit to make it more acceptable, because your recommendation was that the regulation would not be necessary if the act were changed.

The Chairman: To you who have to perform a legislative audit, I can understand your concern. When you are doing a legislative audit that is what you are concerned about. The manufacturer is not so concerned with that as he is with the convenience of the handling of it. Mr. Kempling.

[Interprétation]

M. Gauthier (Ottawa-Est): Je comprends cela, mais M. Long vient de nous dire que le produit est partie intégrante du produit fini que vous fabriquez et qui n'est pas taxé.

M. Long: Non, pas dans ce cas. Lorsque le produit acheté fait partie intégrante du produit fini qui est vendu, il l'est avec un permis. Il ne peut pas y avoir de taxe de vente de payée. Mais, la loi exige parfois, lorsque les produits sont achetés et ne font pas partie du produit manufacturé mais demeurent un produit à vendre,—il s'agirait d'un accessoire mais je regrette je n'ai pas d'exemple. Dans le domaine du sport, par exemple, il pourrait y avoir un produit connexe. Par exemple, dans la fabrication des hors-bord, il y a peut-être d'autres produits à vendre avec ces moteurs et qui ne sont pas fabriqués par la manufacture.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Le réservoir.

M. Long: Si cela ne fait pas partie du moteur, le réservoir pourrait constituer ce produit connexe. La loi exige que la taxe de vente soit payée à ce moment-là. C'est une disposition inusitée, car d'habitude, le manufacturier achèterait sans avoir à payer la taxe.

M. Stollery: Monsieur le président, dans le commerce de mercerie, par exemple, où il est assez commun que la manufacture fabrique des cols et des cravates et décide en même temps de vendre un ensemble et est à acheter les chaussettes appareillées aux cols et cravates qu'il fabrique sans s'occuper de la manufacture des chaussettes qu'il vend pour faire un ensemble avec la cravate.

J'aimerais poser une question, si vous le permettez. Est-ce que cela exige une modification de la loi ou s'agit-il d'un règlement? Cela ne me paraît pas très clair.

M. Long: Non. S'il s'agissait d'un règlement, le ministère pourrait faire tous les changements qu'il lui plaît. La loi exige—je suppose que votre recommandation n'en fait pas mention—que la taxe de vente soit payée dans ce cas particulier par le fabricant lorsqu'il fait un achat. Le Comité a recommandé que cette exigence soit supprimée de la loi pour lui permettre de toucher la taxe de vente sur ces articles lorsqu'il les vend avec les produits qu'il a fabriqué lui-même.

Le président: Je pense que le Ministère a reconnu la validité de notre recommandation et a pris des mesures pour qu'elle soit appliquée, non pas en modifiant la loi mais en modifiant les règlements. Par conséquent, il n'a pas suivi entièrement notre recommandation mais s'est arrangé pour que les fabricants suivent plus ou moins la suggestion du Comité. C'est bien cela, n'est-ce pas?

M. Long: Monsieur le président, de mon point de vue d'auditeur, je me demande pourquoi les règlements ont été édulcorés pour les rendre plus acceptables puisque vous aviez souligné qu'il ne serait pas nécessaire de changer les règlements si la loi était modifiée.

Le président: Je comprends votre préoccupation car c'est vous qui devez vous charger des vérifications légales. Lorsque vous accomplissez votre tâche, c'est de cela que vous vous préoccupez. La préoccupation du fabricant est différente, il désire avant tout que ses transactions soient simples. Monsieur Kempling.

[Text]

Mr. Kempling: Mr. Chairman, in many instances a small supplier to a manufacturer has purchased the product, tax included, possibly on a wholesale basis, and he virtually has no way of calculating the amount of sales tax in there. That is not his normal way of doing business. He supplies it and then the manufacturer makes a calculation that is acceptable to the department on the amount of taxation deducted.

Large manufacturers may have a tremendous number of small bits and pieces in the assembly of a machine that are required this way and it really is quite a convenience. Otherwise he has to make an application for a sales tax drawback, and if there is much of it it really ties up a great deal of money, particularly in small businesses.

The Chairman: Mr. Stollery.

Mr. Stollery: Something that should be emphasized is that it is something that affects the small business rather than the larger manufacturer, and that is very important.

Mr. Kempling: In my own business I have seen us have as much as \$10,000 tied up in sales tax drawbacks.

Mr. Long: Mr. Chairman, I hope I have not given the wrong impression here. The Committee suggested that the law be changed to let them do what they were doing which is to help the manufacturer. We are not taking issue with that at all. The Committee made that suggestion, and the department said that they were studying it, but it just has not been implemented yet, and we are still faced with the law as it was.

The Chairman: What is your wish, gentlemen? The recommendation remains as is? Yes, Mr. Towers?

Mr. Towers: Should we not request that the act be changed to conform with the practice? It seems to me that we are leaving ourselves liable if we recognize that there is something that is taking place that is contrary to the law? I think we would be in order to request that the act be changed.

The Chairman: That is the recommendation and it still stands that way as a recommendation from this Committee. Until the act itself is changed, we are not in agreement.

Mr. Towers: We would be in insistence that this take place.

The Chairman: All right, the wording is then "not implemented".

Mr. Stollery: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Stollery.

Mr. Stollery: On this letter of April 20, 1972, as the Chairman, would you be prepared to write another letter to the minister to tidy this item up? That may be of some benefit.

The Chairman: Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Long: Mr. Chairman, I believe there is an amendment to the Excise Act before the House, now, is there not? Have I got the right act?

[Interpretation]

M. Kempling: Monsieur le président, dans de nombreux cas un petit fournisseur d'un manufacturier achète un produit, taxe comprise, et c'est parfois une transaction de gros; en fait, il n'a aucune façon de calculer le montant de la taxe de vente. D'ordinaire, ses affaires ne fonctionnent pas de cette façon-là. Il se contente de fournir les produits et c'est au manufacturier de calculer d'une façon acceptable pour le ministère le montant de la taxe à déduire.

Les grands manufacturiers peuvent acheter un nombre incalculable de pièces détachées dont ils ont besoin pour une machine et c'est là une façon de procéder très pratique. Dans l'autre cas il doit faire une demande et obtenir une remise de taxe de vente et il peut s'agir de sommes extrêmement importantes, en particulier dans les petites entreprises.

Le président: Monsieur Stollery.

M. Stollery: Soulignons que ce problème touche beaucoup plus les petites entreprises que les grands fabricants, c'est un aspect important de la question.

M. Kempling: Dans ma propre entreprise j'ai dû dépenser jusqu'à 10,000 dollars en taxe de vente.

M. Long: Monsieur le président, j'espère que je me suis bien fait comprendre. Le Comité a proposé de modifier la loi pour permettre au manufacturier de continuer à procéder comme il le faisait auparavant puisqu'ils estiment cela plus pratique. Nous ne contestons absolument pas cela. Le Comité a fait une proposition, le Ministère nous a dit qu'elle était à l'étude, mais elle n'a pas encore été appliquée, la loi demeure ce qu'elle était.

Le président: Que faisons-nous, messieurs? Nous conservons cette recommandation sous sa forme actuelle? Oui, monsieur Towers?

M. Towers: Ne serions-nous pas mieux de demander une modification de la loi plus conforme à la pratique? Il me semble que nous nous rendons responsables si nous reconnaissons que certaines pratiques sont contraires à la loi? Il serait peut-être bon de demander une modification de la loi.

Le président: C'est précisément l'objet de cette recommandation et nous la conservons. Jusqu'à ce que la loi soit changée, nous ne serons pas d'accord.

M. Towers: Nous devrions toujours insister pour que quelque chose soit fait.

Le président: Très bien, convenons donc de l'énoncé «pas en vigueur».

M. Stollery: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Stollery.

M. Stollery: A propos de cette lettre du 20 avril 1972, en tant que président, seriez-vous disposé à écrire une autre lettre au ministre pour lui demander de régler cette question? Ce serait peut-être utile.

Le président: Vous êtes d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Long: Monsieur le président, je pense que la Chambre étudie actuellement un amendement à la Loi sur la taxe d'accise, c'est exact? C'est bien de cette loi qu'il s'agit?

[Texte]

The Chairman: Yes.

Mr. Long: I thought I saw it.

• 1135

The Chairman: All right; this is to be followed up by the Chair and particular attention paid to the present tax before the House.

Mr. Stollery: In other words, Mr. Chairman, if they are in fact in what is before the House now then of course we could at some future meeting mark the resolution that it has been implemented.

Mr. Long: Oh, it is not in the bill, but there is a bill before the House.

Mr. Kempling: Mr. Chairman, could we put an amendment at this stage to the bill in the House?

The Chairman: At committee stage I think it could be done, yes.

30. Provision of Navigational Aids Without Charge to Users.

Mr. Long: in its Fourth Report 1969-70:

The Committee expressed the opinion that, in line with Government policy and the recommendation of the Royal Commission on Government Organization, the Department of Transport should apply user charges where possible in connection with the provision of navigational aids, and in those areas where user charges are not feasible, the Department of Transport should seek authority from the Executive to continue to supply the services without charge.

In a letter to the Chairman of the Committee on December 15, 1971 the Minister of Transport commented on this opinion, detailing certain studies which were under way and stating that he considered it essential that these studies be completed:

... in order to provide a sound and intelligent basis for the decision as to what increases should be made in the charges for the users of Marine Navigational Aids and facilities.

This letter has not yet been considered by the Committee.

Mr. Crouse: In the letter referred to by Mr. Long of December 15, 1971, to which was attached a statement by the Minister of Transport of that time under the heading "Provision of Navigational Aids Without Charge to Users" he states that "A study concerning the assessment of the provision and standard of the present Marine Aids and service activities is presently under way."

Have you, Mr. Chairman, been informed whether these studies are now completed and, if so, what was the outcome of that report?

The Chairman: No, I have not been informed whether or not the studies are completed. The Clerk has not been.

Mr. Long: have you had any follow-up?

Mr. Long: I am not aware, Mr. Chairman, of anything further on that.

[Interprétation]

Le président: Oui.

M. Long: J'avais cru l'avoir vue.

Le président: Très bien, je donnerai suite à cette question en tenant compte tout particulièrement de la Loi dont la Chambre s'occupe actuellement.

M. Stollery: Autrement dit, monsieur le président, si effectivement ces dispositions sont contenues dans la Loi dont la Chambre s'occupe actuellement, nous pourrions établir lors d'une prochaine réunion que notre résolution a été appliquée.

M. Long: Oh, cela ne fait pas partie du bill, mais la Chambre étudie actuellement le bill.

M. Kempling: Monsieur le président, ne pourrions proposer un amendement au projet de Loi dont la Chambre est saisie?

Le président: Au stade du Comité, je pense qu'effectivement ce serait possible.

30. aides à la navigation fournies gratuitement aux utilisateurs.

M. Long: Dans son quatrième rapport, 1969-1970:

Le Comité est d'avis que, conformément à la ligne de conduite du gouvernement et à la recommandation de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, le ministère des Transports devrait percevoir des taxes des usagers quand c'est possible, pour la fourniture d'aides à la navigation, et que dans les cas où il semble impossible de percevoir ces taxes, le ministère des Transports devrait chercher à obtenir une autorisation du gouvernement pour continuer à fournir ces services gratuitement.

Dans une lettre au président du Comité datée du 15 décembre 1971, le ministre des Transports a parlé de cette recommandation, donnant la liste de certaines études en cours et déclarant qu'il considérait comme essentiel de mener à bien ces études:

... pour pouvoir décider sur une base ferme et logique des augmentations à apporter aux tarifs destinés aux utilisateurs des aides à la navigation et autres services.

Le Comité n'a pas encore étudié cette lettre.

M. Crouse: A la lettre datée du 15 décembre 1971 dont M. Long a parlé, était attachée une déclaration du ministre des Transports d'alors sous le titre «Aides à la navigation fournies gratuitement aux utilisateurs»; il déclarait: «On a entrepris une étude destinée à évaluer les dispositions et les normes s'appliquant actuellement aux aides à la navigation et autres services».

Monsieur le président, savez-vous si ces études ont été menées à bien et dans ce cas, quel a été l'issue de ce rapport?

Le président: Non, je n'ai pas entendu parler de cette question. Le greffier non plus. Monsieur Long, connaissez-vous la suite des événements?

M. Long: Monsieur le président, je n'en sais pas plus que vous.

[Text]

The Chairman: I shall be glad to get a report.

Mr. Crouse: I was going to say, Mr. Chairman, that since the Minister stated as long ago as December 15, 1971, and again on June 23, 1970, that "The completion of these studies is considered essential in order to provide a sound and intelligent basis for decision as to what increases should be made in the charges for the users of Marine Navigational Aids and facilities" it would be to the benefit of this Committee if we wrote to the present Minister of Transport and inquired whether these studies were completed and what action they propose taking.

The Chairman: Agreed.

Are there any further questions?

Mr. Towers: Mr. Chairman, who decides when a charge is feasible or not?

Mr. Long: Well, that would be up to the department. They either impose a charge or they go to Treasury Board and ask for authority to continue to provide the service without charge.

Mr. Towers: But is there no regulation that defines what shall be charged and what will not be charged?

Mr. Long: Well, this is how such regulations are formulated, you see. The services are there and they grow up and they become a much more costly thing then when they first started probably, and there has been the policy adopted that in the case of special services or charges for special groups of citizens wherever possible those citizens should bear the cost of those special services.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, I think this brings into question the quality of the present services being provided. I presume that one of these services would be the establishment of DECCA Navigation Aids. This is shore-based equipment which is used by ships at sea, and it raises the question whether the present navigational aids are adequate. It has been suggested, for example, with the increase in shipping along the Atlantic coast brought about by the advent of certain discoveries of oil and gas, as well as by establishing a containerization base at Halifax, that we should give more consideration to setting up additional navigational aids in the form of marine traffic controllers that are comparable to air traffic controllers so that oils spills such as the one we had in Chedabucto Bay could be prevented. After all, with the larger number of tankers that will be using the sea lanes, it seems to me that this is one area that would bear further study, and possibly when we get a reply from the Minister on the outcome of their studies we could look into the possibility of providing further navigational aids along the lines I have suggested.

• 1140

This brings the whole issue of marine navigation and the aids that are provided into the open, and I do not think we can shove this one under the rug. We should make certain that we get a complete report from the Minister, and when it is made available I think it should be brought back to the Committee so we can examine it to determine whether they have taken a good hard look at the facilities provided or whether they have just glossed it over.

[Interpretation]

Le président: J'aimerais vivement recevoir un rapport.

M. Crouse: Monsieur le président, j'étais sur le point de dire que puisque le ministre avait déclaré dès le 15 décembre 1971 et de nouveau le 23 juin 1970, que «on considère essentiel de mener ces études à bien pour pouvoir décider sur une base ferme et logique des augmentations à apporter aux tarifs applicables aux utilisateurs des aides à la navigation et autres services», que peut-être ce Comité devrait-il écrire au ministre actuel des Transports et lui demander si ces études ont été menées à bien et quelles sont les mesures qu'il se propose de prendre.

Le président: D'accord.

Y a-t-il d'autres questions?

M. Towers: Monsieur le président, qui décide si une taxe est percevable ou non?

M. Long: C'est au ministère d'en décider. Il doit imposer une taxe ou bien s'adresser au Conseil du trésor et demander l'autorisation de continuer à fournir le service gratuitement.

M. Towers: Mais n'existe-t-il pas un règlement qui définit quels sont les services gratuits et quels sont ceux qui ne le sont pas?

M. Long: Je vais vous expliquer comment ces règlements sont établis. Les services fonctionnent, prennent de l'expansion et deviennent beaucoup plus onéreux qu'à l'origine; dans les cas portant sur des services spéciaux ou des taxes pour des groupes spéciaux de citoyens, lorsque cela est possible la politique est de faire payer à ces citoyens les frais de ces services spéciaux.

M. Crouse: Monsieur le président, je crois que cela nous amène à considérer la qualité des services actuellement fournis. Je crois que la mise au point des systèmes d'aides à la navigation DECCA entre dans le cadre de ces services. Il s'agit d'appareils installés sur la terre ferme et qui sont utilisés par les navires en mer et, à cet égard, nous devons nous demander si les aides à la navigation utilisées présentement sont suffisantes. Devant l'augmentation du trafic le long de la côte Atlantique, augmentation due à certaines découvertes de pétrole et de gaz ainsi qu'à la création d'un dock pour les containers dans le port de Halifax, on a prétendu que nous devrions envisager plus sérieusement la création de nouvelles aides à la navigation, et en particulier la création d'un système de contrôle du trafic maritime comme cela existe pour le trafic aérien; cela permettrait de prévenir les fuites de pétrole comme celle de Chedabucto Bay. Après tout, si l'on tient compte du grand nombre de pétroliers qui seront appelés à suivre les routes maritimes à l'avenir, il me semble qu'il vaudrait la peine d'étudier cette question plus à fond et peut-être lorsque nous aurons reçu une réponse du ministre à propos

de l'issue des études entreprises par son ministère, pourrions-nous étudier la possibilité de créer de nouvelles aides à la navigation dans ce domaine.

Il convient ici de remettre en question le système de navigation maritime dans son ensemble et tous les services que cela comporte; je ne crois pas que nous puissions nous permettre d'éluder la question. Nous devons insister pour obtenir un rapport complet du ministre; lorsqu'il sera prêt, j'estime que ce Comité devra l'examiner et déterminer si le Ministère a étudié la question des services à fond ou si, au contraire, il s'est contenté d'y jeter un coup d'œil.

[Texte]

Mr. Gauthier (Ottawa East): Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier (Ottawa East): May I enquire whether it is the purpose of this Committee to take this kind of action? Mind you, I am sympathetic to the point you just raised, but I wonder if it is the purpose of this Committee to investigate the qualitative and quantitative aspects of these things or whether we are just attached to the provision that we have made a suggestion and it has not been followed.

The Chairman: I think we are delegated to the area of following up on the recommendation, and then if there is another paragraph in the report dealing with the same subject, we can go into the broader aspects of it at that time.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Is it the custom to have the Minister of Transport come to these committees and answer such questions?

The Chairman: Not the Minister, the Deputy Minister.

Mr. Gauthier (Ottawa East): The Deputy Minister comes.

The Chairman: All right. That is a follow-up, then, not implemented. Paragraph number 31, Mr. Long.

31. Increasing Accommodation Rental Costs.

Mr. Long: After noting in the Auditor General's Report the increasing cost of rentals by the Crown, the Committee:

... recommended that accommodation and damage costs be made a charge to each department's appropriation rather than have the Department of Public Works pay a large part of this sum out of its own appropriation. The Committee expressed the view that this change might make departments willing to seek more modest accommodation in an effort to keep their estimates within reasonable bounds.

The Department of Public Works did a considerable amount of preparatory work with a view to having departments absorb rental costs from their own appropriations beginning April 1, 1973. However, as pointed out in paragraph 186 of our 1972 report:

... when we asked the Treasury Board Secretariat in October, 1972 if the required steps were being taken to implement the plan on April 1, 1973, we were informed that the plan had not yet been submitted to the Treasury Board and that no prediction could be made as to what the final decision would be or when it would become effective.

We are not aware of the present target date for the implementation of this recommendation or if in fact there is one.

The Chairman: I think the Committee realized the situation that was developing and had developed whereby one department of government went out and picked the accommodation they wanted, knowing that they were not going to have to pay for it out of their appropriations, and this caused the situation where they were inclined to perhaps pick more elaborate or more expensive accommodation than if they had to pay for it out of their own appropriations. It would just be the same as if any one of us here went out to rent a house—take your pick because

[Interprétation]

M. Gauthier (Ottawa-Est): Monsieur le président.

Le président: Monsieur Gauthier.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Le Comité est-il vraiment qualifié pour s'occuper de ce genre de question? Remarquez comme je suis tout à fait d'accord avec vous, mais je me demande si notre tâche consiste à étudier à la fois qualitativement et quantitativement ces aspects de la question, ou bien si nous devons nous contenter d'établir si nous avons fait une proposition qui n'a pas été suivie.

Le président: Je pense que l'une de nos tâches est de nous préoccuper des suites données à nos recommandations, et de plus, si un autre paragraphe du rapport traite de la même question, nous pourrions ensuite la réétudier de façon plus approfondie.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Est-il courant de demander au ministre des Transports de venir au Comité pour répondre à des questions de ce genre?

Le président: Non pas au ministre, mais au sous-ministre.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Le sous-ministre vient.

Le président: Très bien. Nous prenons donc acte, notre recommandation n'a pas été appliquée. Paragraphe numéro 31, monsieur Long.

31. Augmentation des frais de location de locaux.

M. Long: Ayant pu constater dans le rapport de l'auditeur général que les dépenses de location de l'État avaient augmenté, le Comité:

... recommande d'imputer les frais de logement et le montant des dommages à chaque ministère, sur ses crédits budgétaires, au lieu de laisser le ministère des Travaux publics les payer dans une large mesure sur ses propres crédits. Le Comité est d'avis que cette modification pourrait inciter les ministères à chercher des installations plus modestes afin que leurs budgets restent dans les limites raisonnables.

Le ministère des Travaux publics a fait des travaux préparatoires considérables pour obtenir que chaque ministère défraie le coût de location de ses locaux à partir de son propre budget dès le 1^{er} avril 1973. Néanmoins, comme cela est souligné au paragraphe 186 de notre rapport de 1972:

... lorsque nous avons demandé au Conseil du Trésor, en octobre 1972, si les dispositions nécessaires avaient été prises pour la mise en vigueur de ce projet au premier avril 1973, on nous a informés que ce projet n'avait pas encore été soumis au Conseil du Trésor et qu'il était impossible de prévoir qu'elle serait la décision finale ni à quelle date le projet serait mis en vigueur.

Pour le moment, nous ne connaissons pas la date prévue pour la mise en vigueur de cette recommandation, nous ne savons même pas si elle a été fixée.

Le président: Je pense que le Comité s'est rendu compte de la situation qui prévalait de plus en plus: un ministère du gouvernement, sachant qu'il n'aurait rien à déboursier de sa propre poche, choisissait les locaux plus luxueux et avait tendance à choisir des locaux plus luxueux ou plus onéreux que s'il avait dû les payer à partir de son propre budget. La situation serait exactement la même si l'un d'entre nous désirait louer une maison et qu'on lui dise: Choisissez ce que vous voulez, vous n'aurez pas à payer le loyer. Vous choisiriez ce qu'il y a de mieux. Nous avons

[Text]

somebody else is going to pay the rent. You would pick a nice spot. So we made this recommendation on that basis feeling that it was a good recommendation, and I think it met with the approval of Treasury Board to a point but for some reason or other was never implemented. There has been a change in the secretary of the Treasury Board. I do not know whether that has any bearing on it or not. It is another matter of the follow-up, asking why this recommendation did not take effect on April 1 this year.

Mr. Stollery.

• 1145

Mr. Stollery: Mr. Chairman, I think it is a very good recommendation and I think that we should follow it up. It seems to me to be one of the best recommendations that we have gone over here. I can imagine not only allowing people to go out and rent property that is not going to be paid for by them, but I am sure that looking after it, the upkeep and all of the other aspects are something that would best be done if each department rented its own property out of its own appropriations, and so I think a very vigorous follow-up is indicated.

The Chairman: Any further questions? If not, follow up.

Mr. Darling: This would be like various government agencies that were renting premises like—let us take Ottawa, for instance. I know, and of course as a new member, but a lot of them—certain agencies require certain prestige locations. This is what I am wondering as a newcomer. They may have to have a certain address; the back street would not be satisfactory or so on and so forth and we would be paying out fabulous amounts in various departments for rental where there could be considerable savings if there was a watch dog watching them or where they were responsible directly to themselves. Is this correct?

The Chairman: That is quite right.

Mr. Stollery: I just had a question. Curiosity makes me ask: Who is in charge of looking after the embassies and things like that overseas? Is this the Department of Public Works or is that the Department of External Affairs?

The Chairman: The Department of Public Works chiefly, although the Department of External Affairs have a property division and I think they work with the Department of Public Works on it and work together.

Mr. Stollery: So the Department of Public Works pays for the rent for Canadian overseas missions and that sort of thing. Is that correct?

The Chairman: Mr. Long, you might explain that in detail.

Mr. Long: The Department of Public Works does not pay for specialized buildings. I am afraid I just do not know whether they pay for all overseas missions. I do not think they do, but I would think they pay for, say, Canada House in London, but I would have to check that. The Department of Public Works is not represented all over the world and usually the Department of External Affairs handles this, in consultation with them, with the Department of Public Works appearing on the scene when there is something major.

[Interpretation]

donc fait cette recommandation estimant qu'elle était fondée et je pense que le Conseil du Trésor l'a approuvée dans une certaine mesure, mais pour une raison ou pour une autre, elle n'a jamais été appliquée. Le secrétariat du Conseil du Trésor a été modifié. Je ne sais pas si c'est à cela qu'il faut l'attribuer. Ici encore, c'est une question à suivre, nous devons découvrir pourquoi cette recommandation n'est pas entrée en vigueur le 1^{er} avril de cette année.

Monsieur Stollery.

M. Stollery: Monsieur le président, je pense que c'est une recommandation excellente et que nous devons nous tenir au courant de la question. Cette recommandation m'apparaît comme une des meilleures que nous ayons eue jusqu'à présent. Je me rends tout à fait compte de ce que cela signifie de permettre aux gens de louer des locaux qu'ils ne vont pas payer eux-mêmes mais ce n'est pas tout, je pense que l'entretien et tous les aspects d'une location seraient faits beaucoup plus sérieusement si chaque ministère louait ses propres locaux à partir de son propre budget; je pense donc que nous devons suivre la question de très près.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, affaire à suivre.

M. Darling: Dans ce cas, il peut s'agir de certains organismes gouvernementaux qui louent des locaux, par exemple, à Ottawa. Bien que nouveau venu, je sais que très souvent ces organismes ont besoin de locaux de prestige. Il est possible qu'ils aient besoin d'avoir une adresse dans certains quartiers; d'autres quartiers ne feraient pas l'affaire et par conséquent ils paieraient des sommes fabuleuses dans certains ministères pour cette raison; il serait possible de faire des économies considérables si on leur adjoignait un chien de garde ou s'ils étaient responsables directement de leurs propres locaux. C'est bien ça, n'est-ce pas?

Le président: C'est tout à fait exact.

M. Stollery: Une question par simple curiosité: Qui s'occupe des ambassades et des missions à l'étranger? S'agit-il du ministère des Travaux publics ou de celui des Affaires extérieures?

Le président: Surtout le ministère des Travaux publics mais le ministère des Affaires extérieures a un service des biens-immobiliers qui, je pense, travaille en collaboration avec le ministère des Travaux publics.

M. Stollery: C'est donc le ministère des Travaux publics qui paie le loyer des missions canadiennes à l'étranger, etc. N'est-ce pas?

Le président: Monsieur Long, peut-être pouvez-vous nous donner plus de détails?

M. Long: Le ministère des Travaux publics ne paie pas le loyer des édifices spécialisés. Je ne sais vraiment pas si ce Ministère défraie le coût des locaux de toutes les missions à l'étranger. Je ne pense pas que ce soit le cas mais par exemple je pense que ce sont eux qui paient le loyer de la Maison du Canada à Londres, mais il me faudrait le vérifier. Le ministère des Travaux publics n'est pas représenté dans le monde entier et d'ordinaire, c'est le ministère des Affaires extérieures qui s'occupe de la question, le ministère des Travaux publics se contentant d'intervenir pour les questions les plus importantes.

[Texte]

Mr. Stollery: The reason I ask is that if we have one ministry that handles some of its own rentals, I wonder why that policy is not extended to all of the other departments. Of course that is part of the recommendation but I find that very curious. So you do not really know.

Mr. Long: I think I can fairly safely say that the Department of External Affairs and other departments who have specialized buildings would pay the cost of those buildings. It is the general office buildings that the Department of Public Works pays the cost of. This is not a simple matter. There are Crown-owned buildings and the practice I think that the Department of Public Works was working toward would be that they would charge rent to the department based on the economic value of the space occupied in Crown-owned or in leased accommodation. I do not think you would want individual departments going out and leasing their own buildings because they would be competing with each other. It is probably better to have a central government body that deals with the owners of the buildings and then they in turn charge the departments the appropriate rent for the space occupied.

Mr. Stollery: I am sorry, that seems to contradict the recommendation. Are you suggesting it is better that we have one central body that rents the properties?

Mr. Long: Actually to negotiate to rent.

Mr. Stollery: With the rentals paid from the appropriations of the pertinent departments.

Mr. Long: Right. That is really the recommendation: that the departments absorb the cost of the accommodation they occupy.

The Chairman: In other words, he who uses pays. Mr. Demers, then Mr. Towers, then Mr. Nelson.

M. Demers: Monsieur le président, de prime abord, il semble évident que cette recommandation d'exiger des frais de location à chacun des ministères est excellente. Mais je crains que si nous le faisons pour chacun des ministères, disons un ministère en particulier qui paie 2 millions en loyer, nous allons leur accorder des crédits au montant de 2 millions et il n'y aura peut-être pas plus de contrôle.

J'aimerais faire une suggestion au Vérificateur général ou à qui de droit; qu'on exige un loyer, comme cela se fait présentement au ministère des Travaux publics, mais que ce Ministère crée un nouvel emploi de surveillant qui verra si tel ministère occupe trop d'espace. Il pourra aller visiter les locaux et faire part de ses commentaires, à savoir que tel ministère a de trop grands bureaux dont on pourra distraire peut-être 10 ou 20 p. 100 de superficie qui pourra servir à un autre ministère. En centralisant tout au ministère des Travaux publics, cela permettra peut-être un meilleur contrôle.

M. Chairman: You are not exactly agreeing with the recommendation, Mr. Demers.

M. Demers: Je suis peut-être d'accord, mais j'ai l'impression qu'il serait possible de faire mieux. Je soumetts le tout à l'attention du Vérificateur général pour qu'il en tienne compte.

The Chairman: To satisfy your point which has good value, the Minister to whom we will write will no doubt bring forth some of the other sides of the argument you have mentioned. We will see what is in his letter.

[Interprétation]

M. Stollery: Si je vous ai posé cette question c'est que si l'un de nos ministères s'occupe de ses propres locations, je me demande pourquoi cette politique ne s'applique pas à tous les autres ministères. Évidemment, cela fait partie de la recommandation, mais néanmoins je trouve cela curieux. Donc, vous ne savez pas.

M. Long: Je crois pouvoir vous assurer que le ministère des Affaires extérieures et les autres ministères qui ont des édifices spécialisés en défraient le coût. Pour sa part, le ministère des Travaux publics paie surtout les frais des édifices de bureaux en général. C'est une question assez complexe. Il s'agit d'édifices appartenant à l'État et je pense que le ministère des Travaux publics essaie d'obtenir que chaque ministère lui verse un loyer basé sur la valeur économique de l'espace occupé dans un édifice de l'État ou dans un édifice loué par l'État. Je ne crois pas que vous voudriez que les ministères louent leurs propres locaux car ils seraient en concurrence. Il est préférable, je pense qu'un organisme central traite avec les propriétaires des édifices et en charge ensuite le loyer au ministère.

M. Stollery: Cela semble contraire à la recommandation. Est-ce que vous proposez un organisme central de location comme un meilleur moyen?

M. Long: Pour négocier la location.

M. Stollery: Et que les ministères paient le loyer avec leur crédits?

M. Long: Oui. C'est précisément la recommandation: que les ministères paient le loyer de l'espace qu'ils occupent.

Le président: Autrement dit, que l'utilisateur paie. M. Demers, puis M. Towers, puis Nelson.

Mr. Demers: Mr. Chairman, the recommendation that each department pay its own rent seems good. But I fear that if this applies to every department, since one department might be paying \$200 million in rents, we will also owe \$2 million credit without control.

I would like to suggest to the Auditor General or to whom it may concern that rent be charged as it is done by the Public Works, but that the department create a new position, that of supervisor to decide whether the department occupies too much space. He could inspect the locals and report as to whether such or such a department is using too much office space and that the surface could be reduced by say 10 per cent or 20 per cent, and this could be used by another department. There might be better controls through a simple agency of the Public Works.

Le président: Vous n'êtes pas tout à fait d'accord avec la recommandation, monsieur Demers.

Mr. Demers: I do not disagree but I feel that we could do better. I would like to ask the Auditor General to give this consideration.

Le président: Pour faire suite à ce point que vous faites valoir, le ministre à qui nous devons écrire présentera probablement l'autre côté de la question. Nous verrons ce qu'il y a dans sa lettre.

[Text]

Now Mr. Towers and then Mr. Nelson.

Mr. Towers: Thank you, Mr. Chairman. I am referring to the subject matter listed on pages 148, and 149 under paragraphs 187, 188, 189 and 190: paragraph 187, excessive office accommodation with regard to the Canadian Transport Commission; paragraph 188, the cost of unused accommodation in Ottawa; paragraph 189, the cost of unused accommodation in Vancouver, B.C. In the latter case the report states:

To accommodate the Department of the Environment, the Department of Public Works leased space in a building in Vancouver for a period of five years commencing November 1, 1971 at an annual rental of \$398,000.

However the Department of the Environment did not occupy the premises until three and one half months after the lease had commenced. We understand the delay in occupancy was caused by alterations to meet requirements of the department and a delay in the delivery of furniture.

Rent for the period when the premises remained unoccupied amounted to \$116,300.

Then the report goes on under paragraph 190 concerning the cost of unused accommodation in Moncton, New Brunswick.

It would seem to me, Mr. Chairman, that somebody has to be held accountable for this type of action. I am wondering if we could not have some answers in this regard and perhaps have the department point the finger at somebody and find out actually who is responsible for this type of malfunction of the use of public funds.

• 1155

The Chairman: That was the Committee's feeling—that when Public Works was providing accommodation the other departments were not worrying as to when they moved in, and we felt that if they had to pay the shot they would be more careful about a lot of these things.

Mr. Towers: Could I have a further question, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, surely.

Mr. Towers: Was anybody in the Department of Public Works reprimanded in any way, because there is opportunity here for mishandling of public funds, and it would seem to me that somebody has to be held responsible for this type of thing.

The Chairman: Mr. Towers, you asked whether anybody has been held responsible, or what action was taken in such cases.

Mr. Towers: Mr. Chairman, suppose I put up a building and even prior to the completion of the construction I could rent it to the Department of Public Works for some other department and get a direct personal advantage with no general public support.

The Chairman: Have you any observation to make?

Mr. Long: Mr. Chairman, we are very conscious that this kind of thing can happen. Unfortunately, it is not a simple thing. When you have Public Works doing it for a department and sometimes, if it is a large building, there may be two or three departments involved—such was the case in Moncton, where three departments were involved—it is not easy to get everything co-ordinated, to have the space and start paying the rent just at the

[Interpretation]

Le tour est à M. Towers puis à M. Nelson.

M. Towers: Merci, monsieur le président. Je me réfère aux pages 159 et 160 et aux postes 187, 188, 189 et 190 qui s'y trouvent: poste 187, location de locaux trop vastes pour la Commission canadienne des transports; 188, coût de locaux utilisés à Ottawa; poste 189, coût de locaux inutilisés à Vancouver. A ce dernier poste, je lis:

Le ministère des Travaux publics a loué pour le ministère de l'Environnement des locaux situés dans un immeuble de Vancouver, pour une période de cinq ans, du premier novembre 1971, pour \$398,000 par année.

Or, le ministère de l'Environnement qui n'a occupé les lieux que trois mois et demi après l'entrée en vigueur du bail. Ce retard était dû à des modifications apportées pour répondre aux besoins du ministère ainsi qu'à un retard de livraison du mobilier.

Le loyer a coûté \$116,300 pour la période de non-utilisation.

Et le rapport mentionne au poste 190 le coût de locaux non-utilisés à Moncton au Nouveau-Brunswick.

Il me semble, monsieur le président, que quelqu'un doit être responsable de ces agissements. Mais pourrions-nous obtenir des réponses à ce sujet et que la personne responsable soit visée qui a fait si mauvais usage des deniers publics.

Le président: Le Comité croyait que lorsque le ministère des Travaux publics fournissait des locaux, les autres ministères ne se préoccupaient pas de savoir quand ils déménageraient. Nous croyons que s'ils avaient dû payer la facture, ils se seraient beaucoup plus préoccupés de bien de ces choses.

M. Towers: Puis-je poser une autre question, monsieur le président?

Le président: Oui, certainement.

M. Towers: A-t-on réprimandé quiconque du ministère des Travaux publics parce qu'il est possible de mal administrer les fonds publics? Il me semble que quelqu'un doit être tenu responsable de ce genre de choses.

Le président: Monsieur Towers, vous avez demandé si quiconque avait été tenu responsable, ou si l'action a été entreprise dans un tel cas.

M. Towers: Monsieur le président, supposons que je construis un édifice et que, même avant qu'il soit terminé, je le loue au ministère des Travaux publics pour un autre département, et que je tire un avantage personnel sans l'appui général du public.

Le président: Avez-vous une remarque à faire?

M. Long: Monsieur le président, nous sommes très conscients du fait que ce genre de choses peut arriver. Malheureusement, ce n'est pas une chose simple. Lorsque le ministère des Travaux publics agit au nom d'un département et, parfois, si c'est un gros édifice, il peut y avoir deux ou trois ministères concernés. Tel a été le cas à Moncton, où trois ministères ont été concernés. Ce n'est pas facile de coordonner toutes les choses, d'avoir l'espace

[Texte]

particular time that everybody is ready to jump in and use the space. Nevertheless wastage such as this is something that has to be fought against all the time. But there certainly is room, and we are very conscious of it, for irregularities to occur when you are dealing with property.

Mr. Towers: Mr. Chairman, what has been done? I appreciate what Mr. Long is saying, that we are conscious of it, but it seems to me we can be conscious of a great many things and unless there is something done to rectify such situations it is just going to carry on. I think definitely there has to be some responsibility shown in this area and somebody has to be reprimanded, perhaps even to the extent of making an example.

The Chairman: Mr. Towers, I might explain to you what this Committee has done in the past. We have had similar cases of this, and they continually keep coming before the Committee's attention. We have had the Deputy Minister and his senior officials before this Committee, discussed these cases that have been brought to our attention by the Auditor General, members of the Committee have cross-examined the officials of the department, and they have been reprimanded by the Committee. Also, the Committee has made recommendations. And that is about the most we can do. We have certainly brought it out before the public because the press has been present and we have written it up. Unfortunately, because of the system we operate under, the department has not seen fit to fire anybody for negligence or not performing their duties. What more can we do than what we have done, and keep after it?

Mr. Towers: Mr. Chairman, I think that we can reprimand people, we can cross-examine them until the end of time, and until somebody starts losing their job we are not going to get any action. I would think that this Committee, if it is going to be effective, if it is going to support the Auditor General, has to take some definite action in this regard. I think we are just wasting our time sitting on this Committee if, when these situations arise, we do not prescribe some method of correcting the errors and getting some action.

• 1200

The Chairman: In most cases, many of these people got a promotion and an increase in pay, I am sorry to say.

Mr. Stollery: Mr. Chairman, on a supplementary.

The Chairman: If Mr. Nelson will allow a supplementary to Mr. Stollery.

Mr. Stollery: I just want to make a short comment.

The Chairman: We have to take them in order unless it is a supplementary.

Mr. Nelson and then Mr. Kempling.

Mr. Nelson: Actually, Mr. Towers has pretty well covered the ground that I was directing my thoughts toward. It seems that aside from a tendency to rent more luxurious accommodation, there is also this tendency towards proliferation of accommodation, as indicated on page 148.

Space under lease in the national capital area at March 31, 1972, amounted to 8.1 million square feet compared with 6.2 million square feet at March 31, 1971.

[Interprétation]

et de payer le loyer juste au moment où chacun est prêt à déménager et employer l'espace. Néanmoins, on a toujours combattu ce gaspillage. Cependant, il est toujours possible, et nous en sommes très conscients, qu'il se produise des irrégularités lorsque l'on traite avec des propriétés.

M. Towers: Monsieur le président, qu'a-t-on fait? J'approuve ce que M. Long dit. Nous en sommes très conscients. Cependant, selon moi, on peut être conscient de bien des choses et, à moins de remédier à la situation, cela continue. Je suis convaincu que l'on doit tenir quelqu'un responsable dans ce domaine, même si ce n'est qu'à titre d'exemple.

Le président: Monsieur Towers, je pourrais vous expliquer ce qu'a fait ce Comité dans le passé. Nous avons eu des cas semblables, mais il y en a toujours qui sont portés à l'attention de ce Comité. Nous avons le ministre adjoint et ses principaux collègues devant ce Comité. Nous avons discuté de ces cas et présenté sous notre attention par le Vérificateur général. Les membres de ce Comité ont interrogé les fonctionnaires du Ministère et ceux-ci ont été réprimandés par le Comité. Le Comité a aussi fait des suggestions. C'est tout ce que nous pouvons faire. Nous n'avons rendu ces cas publics parce que la presse était présente et l'on a rédigé un compte rendu. Malheureusement, à cause du système, le Ministère n'a cru bon de congédier qui que ce soit pour négligence ou pour ne pas remplir leur travail. Que pouvons-nous faire d'autre?

M. Towers: Monsieur le président, je crois que nous pouvons réprimander les personnes. Nous pouvons les interroger à fond jusqu'à la fin. Cependant, cela ne produira aucun effet jusqu'à ce que quelqu'un ne perde son emploi. Absolument, ce Comité, pour être efficace, pour obtenir l'appui du Vérificateur général doit prendre des mesures à ce sujet. Je crois que c'est une perte de temps que de siéger à ce Comité si, lorsque ces situations surviennent, nous ne suggérons aucun moyen pour corriger les erreurs, et pour prendre des mesures.

Le président: Dans la plupart des cas, nombre de ces gens reçoivent une promotion et une augmentation de salaire et c'est très regrettable.

M. Stollery: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire.

Le président: Si M. Nelson le permet, je vous donne la parole, monsieur Stollery.

M. Stollery: Il s'agit d'un bref commentaire.

Le président: Il faut que nous les recevions dans l'ordre, à moins que ce ne soit une question supplémentaire.

M. Nelson et ensuite M. Kempling.

M. Nelson: En réalité, M. Towers a déjà dit à peu près tout ce que j'avais à déclarer. Il semble qu'en plus de cette tendance à louer des installations plus luxueuses, il y a également une tendance en la prolifération, comme on peut le voir à la page 148.

L'espace loué dans la région de la Capitale nationale au 31 mars 1972 est de l'ordre de 8.1 millions de pieds carrés, contre 6.2 millions de pieds carrés au 31 mars 1971.

[Text]

I would agree with Mr. Towers, that this proliferation is not to be condoned. But is this not precisely the aim of the recommendation of the Committee, that the responsibility be placed squarely on the shoulders of each department, and each department be made accountable, rather than the Department of Public Works?

The Chairman: That is right. He who uses pays; that is the basis of it.

Now, Messrs. Kempling, McKinnon and Stollery. Mr. Kempling.

Mr. Kempling: Mr. Chairman, just a short comment; I think it is pretty well covered by Mr. Long. Where a facility is renovated, I assume that the cost of the renovation would be charged back, in this recommendation, to the department involved and not become part of the budget of the Department of Public Works. Am I correct in my assumption?

Mr. Long: That would depend. The renovation for a department that continued to occupy the building, I would think, under the proposal, would be charged back. A renovation between tenants which might upgrade the combination or bring it back to what it was, to earn the economic rent that we charge for it, would have to be a Public Works expenditure.

Mr. Kempling: I see. That is fine.

The Chairman: Thank you, Mr. Kempling. Mr. McKinnon, then Mr. Stollery.

Mr. McKinnon: Thank you, Mr. Chairman. I have two comments I would like to make, and one is on some of the excuses that are put forth for this cost of unused accommodation. In the House the other day when they were talking about this rental accommodation for Information Canada in Montreal, it seemed to be an acceptable excuse that they should pay \$150,000 rent while renovations were going on to give them an increased 2,200 square feet of space. On that basis, they paid something like \$75 a square foot in rent charges. Building charges are much less than that.

Building charges in some structures run around \$16 to \$20 a square foot, possibly up to \$30. For \$75 a square foot you could probably build the Taj Mahal let alone a 2,200 square foot piazza, or something in Montreal. Is it ever drawn to their attention, that they should not be paying rent to the extent of \$150,000 while creating a small, additional floor space?

The Chairman: Mr. McKinnon, I think we are getting into an area here that we should save until we have the department people before us and we can go into specifics. We are really dealing now with recommendations. Your question is a very valid one, but I think we should wait for the department officials, unless Mr. Long has anything he wishes to add.

Mr. Long: No. I think it would be better to hear from the department on that particular question. I think the Department of Public Works—here again, it is better for them to say it—usually rent and then make their own changes rather than have the contractor or the owner of the building make the alterations to suit. This is my impression, but I cannot be positive.

[Interpretation]

Je suis d'accord avec M. Towers lorsqu'il affirme que cette prolifération est condamnable. Mais ce n'est pas là exactement le but de la recommandation du comité, que la responsabilité en incombe à chaque ministère, qui devra en rendre compte, plutôt qu'au ministère des Travaux publics.

Le président: C'est exact. Que celui qui utilise les locaux les paie: c'est le fondement de notre recommandation.

Maintenant, MM. Kempling, McKinnon et Stollery. Monsieur Kempling.

M. Kempling: Monsieur le président, j'ai un bref commentaire; je pense que la question a été mise en évidence par M. Long. Dans la recommandation, je pense qu'il est question que lorsque des locaux sont rénovés, le coût de la rénovation sera défrayé par le ministère en question et ne deviendra pas un article du budget du ministère des Travaux publics. Est-ce exact?

M. Long: Cela dépend. S'il s'agit d'une rénovation pour le ministère qui occupe toujours l'édifice, je pense, que selon la proposition, c'est le ministère qui paierait. Mais s'il s'agit d'une rénovation entre les locataires qui améliorerait l'édifice ou le ramènerait dans l'état dans lequel il était, afin de gagner le loyer que nous exigeons, il s'agirait dans ce cas de dépenses des Travaux publics.

M. Kempling: Je vois. C'est parfait.

Le président: Merci, monsieur Kempling. Monsieur McKinnon et ensuite M. Stollery.

M. McKinnon: Merci, monsieur le président. Je voudrais faire deux commentaires, dont l'un concerne les excuses qu'on nous a données pour le coût de ces installations inutilisées. L'autre jour, à la Chambre des communes, il a été question de la location de locaux pour Information Canada à Montréal, et il paraissait acceptable de payer \$150,000 de loyer alors que les rénovations donneraient 2,200 pieds carrés d'espace supplémentaire. Dans ce cas, ils ont payé environ \$75 de location par pied carré. Il en aurait coûté beaucoup moins cher de construire.

Pour certains édifices, il en coûte entre \$16 et \$20 le pied carré pour construire, et ce coût peut s'élever à \$30. Pour \$75 le pied carré on pourrait probablement construire le Taj Mahal et encore plus un étage de 2,200 pieds carrés à Montréal. Est-ce qu'on leur a déjà souligné qu'ils ne devraient pas payer des loyers qui s'élèvent à \$150,000 pour quelques pieds de plus?

Le président: Monsieur McKinnon, je pense qu'il s'agit là d'un problème dont nous ne devrions pas discuter avant que comparaissent devant nous les gens du ministère. Ce qui nous occupe présentement, ce sont les recommandations. Votre question est très valable, mais je pense que nous devrions attendre les représentants du ministère à moins que M. Long ait quelque chose à ajouter.

M. Long: Non. Je pense qu'il serait sage d'entendre les ministères à ce sujet. Je pense que le ministère des Travaux publics, mais encore une fois, je préférerais que ce soit eux qui vous répondent, préfère louer un local et ensuite faire leurs propres changements plutôt que d'exiger de l'entrepreneur ou du propriétaire de l'édifice qu'ils fassent les changements nécessaires. C'est mon impression, mais je n'en suis pas sûr.

[Texte]

The Chairman: Mr. McKinnon.

Mr. McKinnon: The recommendation, as I understand it, is that people should pay the rent for their accommodation out of their own budget.

• 1205

I am not too sure this will be an efficient method of doing it at all. I have not noticed any desire by any department in Ottawa to save the taxpayers' money by restricting themselves to meagre accommodation. There seems to be a certain status symbol in a department having a bigger office building than another. The more palatial the office accommodation, the more important the minister is.

I think the answer might be to have the Department of Public Works select the accommodation for the department rather than have them select it. Who pays for it? It is not going to bother many of these departments a darn bit that their rent is going to be more than somebody else's rent; not a bit.

If the Department of Public works were to have the sole responsibility for the selection of the accommodation, then we might be able to zero in on them and say: "This accommodation is getting too luxurious". That is, going about it as a general rule.

I really do not see that you are going to get any great improvement even if you did get this recommendation accepted and carried out, although I agree with your thesis that it should be carried out, seeing that it has been recommended by the committee.

The Chairman: Your observation is in line with that made by Mr. Demers earlier. Mr. Stollery, Mr. Darling and Mr. Gauthier. Mr. Stollery.

Mr. Stollery: Mr. Chairman, to comment on the previous speaker's remarks, I think the problem is not in Ottawa although I have seen some pretty seedy looking ministries in Ottawa. I think much of the problem occurs across the country where you do not see what is going on. In some instances where the space has been sitting around for three months, the taxpayers are being fleeced for three months of empty space. But it does not seem to be so much in Ottawa as across the country where it is very difficult to track down.

I do not think there is any point flailing the Department of Public Works. If they are under instructions from a department to get a certain amount of space, that is their job and that is what they do. That is why I support the recommendation. After all, they need appropriations. If they had to pay their own rent, they might think twice about having empty floor space sitting around for three months.

I do not really see what else we can do about it except, as I said at the beginning of this debate, I strongly support the recommendation and I hope we get some implementation.

The Chairman: Mr. Darling and then Mr. Gauthier.

Mr. Darling: Going back to the point at which this was discussed, about whoever is responsible for booking accommodation ahead of time and spending considerable amounts of money, Mr. Long points out and rightly so that a certain department official says the department wants a certain amount of space; it is available at a proper location; and they want it maybe three months. Yet the owner or the rental agency could say: All right, Mr. External

[Interprétation]

Le président: Monsieur McKinnon.

M. McKinnon: Si je comprends bien, nous recommandons que chaque ministère paie le loyer de ses installations à même son propre budget.

Je ne suis pas très sûr que ce soit une méthode efficace. Je n'ai pas remarqué que les ministères à Ottawa soient très désireux d'épargner de l'argent des contribuables en se confinant à des installations inconfortables. Il semble que les ministères voient un symbole social dans la grosseur de leur édifice, Plus les bureaux sont luxueux, plus le ministre est important.

Je pense que la solution pourrait être que le ministère des Travaux publics choisisse lui-même les installations de chaque ministère plutôt que de laisser le ministère le faire lui-même. Après tout, qui paie? Cela ne dérange absolument pas les ministères que leur loyer soit plus élevé qu'ailleurs.

Si c'était au ministère des Travaux publics que revenait la responsabilité de choisir les installations, nous pourrions exercer une surveillance et dire: «vos bureaux deviennent trop luxueux.» Cela pourrait se faire de façon générale.

Je ne pense pas que nous obtenions de grandes améliorations même si la recommandation était acceptée et mise en force, bien que je sois d'accord à votre thèse selon laquelle elle devrait être mise en force puisqu'elle a été recommandée par le Comité.

Le président: Votre observation rejoint celle de M. Demers. M. Stollery, M. Darling et M. Gauthier.

M. Stollery: Monsieur le président, je voudrais commenter les remarques de l'orateur précédent. Je pense que le problème ne réside pas à Ottawa où j'ai vu des ministères qui avait l'air vraiment piteux. Je pense que le problème se situe au niveau du pays entier, dans des endroits où nous ignorons ce qui se passe. Dans certains cas, les bureaux n'ont pas été occupés pendant 3 mois, et les contribuables ont payé ces 3 mois de loyer pour rien. Mais le problème n'est pas tant à Ottawa qu'ailleurs au Canada où il est plus difficile de le retracer.

Je pense qu'il serait bien inutile de mettre le ministère des Travaux publics sur la sellette. S'il reçoit des instructions d'un ministère pour trouver des locaux, c'est son ouvrage et il le sait. C'est pourquoi Je suis en faveur de la recommandation. Après tout, il leur faut des subsides. Si les ministères devaient payer leur propre loyer, ils y penseraient à deux fois avant de laisser des locaux inoccupés pendant 3 mois.

Je ne vois pas ce que nous pourrions faire d'autre, sauf, comme je l'ai dit au début de la séance, de soutenir fermement la recommandation, et j'espère qu'elle sera mise en pratique.

Le président: Monsieur Darling et ensuite monsieur Gauthier.

M. Darling: Pour en revenir à la question que nous avons soulevée tantôt, à savoir qui est responsable de ces locations effectuées longtemps d'avance et de ces dépenses considérables, monsieur Long a déclaré, et à bon droit, que certains ministères déclarent avoir besoin d'un certain nombre de locaux, qu'ils les ont trouvés et qu'ils en auront besoin pendant peut-être 3 mois. D'un autre côté, le propriétaire ou l'agence de location peut affirmer qu'un autre

[Text]

Affairs Department or so on, there is the space; we have John Smith who is going to take it now, if you want it now the rent starts now." I suppose you would have to consider that they would have to take it. But there should be something very concrete there to justify something like \$398,000 because these figures can and do mount up into the millions.

If it is put on the onus of each department as is suggested, then we would probably be able to zero in on some of these.

We certainly know that if a private company, like Mr. Kempling's company or I happen to have a little insurance company, I am telling you that we would be looking damn hard before we decided to pay three or four month's rent for space that we were not going to use within a pretty quick time.

We are well aware, Mr. Chairman, that the government has a \$19 billion or \$20 billion budget and what is a half million dollars here or there. I can tell you it would take some watchdogs and I appreciate the Auditor General's Department pointing these things out to us.

• 1210

These officials, whoever is renting or acquiring the accommodation should surely have a pretty good excuse and a pretty good reason for booking something ahead.

I am picking this out of the air, but we all would be reasonably suspicious that so-and-so could have a friend there and that the department of so-and-so would say, "Well, all right, we will see that we get this. We will take it from tomorrow, even though we do not need it for three or four months". And yet if they were hard, they would say, "Here, we are reasonably good tenants. I think you can be assured that we will pay the rent and that our credit is reasonable. As long as anybody has five cents in their pocket in Canada, we can get it some way or other. Why, give us a break on this, and we will take it effective six weeks from now or two months from now".

Certainly, if some of these men who have made the decisions to pay a number of dollars out for rent for accommodation which was not going to be used right away were going to be held responsible and brought up on the mat for it, they would probably think twice about it.

The Chairman: you have made a suggestion there, Mr. Darling. This seems to have created a lot of interest, the renting and arranging of accommodation.

As soon as we finish these recommendations, and in view of the fact that Treasury Board cannot come next week, if the Committee would like to have the Department of Public Works, who are responsible for this leasing business, before the Committee, we might arrange that for next week.

Mr. Darling: That might be a good idea, Mr. Chairman.

Mr. Chairman: All right. As there seems to be a lot of interest in it, we will make arrangements to proceed along those lines.

[Interpretation]

locataire est prêt à s'installer tout de suite, à moins que le ministère loue immédiatement. Je pense qu'il faut admettre que le ministère n'a pas le choix. Mais il devrait y avoir quelque chose de concret pour justifier une dépense de l'ordre de 390 mille dollars, parce que ces chiffres, additionnés, donnent facilement des millions.

Si les loyers étaient payés par chaque ministère comme c'est proposé, nous pourrions probablement mieux retracer ces sortes de choses.

Je peux vous affirmer que s'il s'agissait d'une compagnie privée, comme celle de monsieur Kempling ou la mienne, nous réfléchirions à deux et même à trois fois avant de décider de payer 3 ou 4 mois de loyer d'avance pour des locaux qui ne seront pas utilisés immédiatement.

Nous savons tous, monsieur le président, que le budget du gouvernement est de l'ordre de 19 ou 20 milliards de dollars, et ce que représente un demi-million de dollars ici ou là. Je pense qu'il faudrait plus de surveillance et je suis content que le ministère de l'Auditeur général nous ait signalé ces choses.

Louer ou se procurer un logement, voilà une très bonne excuse et une excellente raison pour réserver d'avance.

Ce n'est qu'un exemple tiré au hasard, mais nous nous doutons que quelqu'un a un ami qui y demeure et que le ministère de monsieur Untel dirait: «Nous verrons à vous en procurer un. Nous le prendrons dès demain, même si nous n'en avons pas besoin pour trois ou quatre mois.» Et s'ils étaient encore plus difficiles, ils diraient: «Ici, nous sommes de bons locataires. Vous êtes assuré que nous payerons le loyer et que nous avons un bon crédit. En autant que quelqu'un possède 5c. en poche au Canada, nous pouvons en obtenir d'une manière ou d'une autre. Pourquoi? Donnez-nous une chance et nous l'utiliserons pour six semaines ou pour deux mois à partir d'aujourd'hui.»

Il est certain que si ces personnes qui ont décidé de payer à l'avance pour un logement, qui ne devait pas être utilisé dès maintenant, devaient en être tenu responsables, ils y penseraient deux fois.

Le président: Vous suggérez quelque chose, monsieur Darling. La location ainsi que l'établissement de logement semble intéresser certaines personnes.

Dès que nous en aurons fini avec la demande et puisque le Conseil du Trésor ne peut être présent la semaine prochaine, si le comité désire que le ministère des Travaux publics se présente, puisqu'il est responsable pour ce genre d'arrangement, nous pourrions le faire la semaine prochaine.

M. Darling: C'est une bonne idée, monsieur le président.

Le président: Très bien, puisque vous semblez intéresser, nous discuterons de cette question.

[Texte]

Mr. Gauthier, you had a question.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Monsieur le président, mon problème se situe au niveau de la crédibilité. Dans la recommandation du Vérificateur général, il est dit qu'en novembre 1971, le Comité permanent des comptes publics avait recommandé que le ministère des Travaux publics lance une directive selon laquelle l'année 1972-1973 serait une année-pilote et qu'il établisse qu'à partir du 1^{er} avril 1973, le ministère en question devrait payer.

On dit ensuite que le Conseil du Trésor n'a passé à l'action. Mon problème c'est celui-ci: Qui va passer à l'action? Qui va forcer le Conseil du Trésor à adopter un règlement pour imposer les frais de location au ministère. Et je me demande exactement ce que nous pouvons faire, nous, pour forcer le Conseil du Trésor à suivre cette recommandation.

Si le Conseil du Trésor dit: If they are going to pass the buck from Treasury Board to Public Works, with Public Works saying that they want to implement this thing, that they would like to see it, but Treasury Board saying that they will not do it, saying that they have not received recommendations, then how do we break this circle and make sure that they do have a recommendation at Treasury Board that will, in effect, put this thing into the books? Do we just go out there and blow the whole thing up? Could we hit Public Works?

The Chairman: We have recommended to the department...

Mr. Gauthier (Ottawa East): Public Works says that they agree with us and that, as of April 1, 1973, they will charge these departments or ministries. Then Treasury Board says that the plan has not yet been submitted to them. Is that not the key to the whole thing?

The Chairman: Well, it is up to this Committee to say to Treasury Board...

Mr. Gauthier (Ottawa East): We cannot make a plan, can we?

The Chairman: No; but we can, and we are going to ask Treasury Board why they did not implement it on April 1, as agreed to by Public Works, and they can explain...

Mr. Gauthier (Ottawa East): But they have said that they have not received it.

Mr. Long: Mr. Chairman, it is always very difficult referring to Treasury Board but we did try to make that clear. We asked the Treasury Board secretariat, and the secretariat said that the plan had not yet been submitted to the Treasury Board, that is to the ministers, by the secretariat. I think the secretariat were well aware of the plan that Public Works had. They are studying it.

Mr. Gauthier (Ottawa East): We are playing with words here. In other words, the Secretariat of the Treasury Board knew about it but had not submitted it to the ministers?

Mr. Long: In other words, there had been no plan that they had satisfied themselves they could submit to the ministers.

[Interprétation]

Monsieur Gauthier, vous avez une question.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Mr. Chairman, there is a problem at the credibility level. The Auditor General's recommendation says that in November, 1971, the Public Accounts Committee had recommended that the Minister of Public Works give directives by which the year 1972-73 would become a pilot year and that the minister say that from April 1, 1973, the department should pay.

And then it says that the Treasury Board did not do anything. Here is my problem: Who will do something? Who will force the Treasury Board to agree the recommendation to assign renting cost to the department? What can we do exactly to force the Treasury Board to follow this recommendation?

If the Treasury Board says: Si le Conseil du Trésor et le ministère des Travaux publics se renvoient la balle, puisque le ministère dit qu'il veut instaurer certaines choses, qu'il désire les voir et que le Conseil du Trésor répond qu'il n'en fera rien parce qu'il n'a reçu aucun ordre, comment ferons-nous pour rompre ce cercle vicieux et s'assurer que le Conseil du Trésor possède des règlements et qu'il inscrira ces choses dans son livre? Laissons-nous tomber le projet, est-il possible d'approcher le ministère des Travaux publics?

Le président: Nous avons demandé au ministère...

M. Gauthier (Ottawa-Est): Le ministère des travaux publics est d'accord avec nous et que le premier avril 1973 ils donneront la tâche au ministère. Puis le Conseil du Trésor dit que les plans ne leur ont pas encore été soumis. N'est-ce pas la clé du problème?

Le président: C'est la décision du comité de dire au Conseil du Trésor...

M. Gauthier (Ottawa-Est): Nous pouvons faire un plan, n'est-ce pas?

Le président: Non, mais nous le pouvons, et nous demanderons au Conseil du Trésor pourquoi ils ne l'ont pas mis en vigueur dès le premier avril comme il l'a été adopté par le ministère des Travaux publics, et il pourront expliquer...

M. Gauthier (Ottawa-Est): Mais ils ont dit qu'ils ne l'ont pas reçu.

M. Long: Monsieur le président, il est très difficile de s'en référer au Conseil du Trésor, mais nous avons essayé de rendre la situation claire. Nous avons posé la question au Secrétariat du Conseil du Trésor et ils nous ont répondu que le plan ne leur avait pas encore été soumis. Je crois que le Secrétariat en question était au courant du plan que possédait le ministère des Travaux publics. Il l'étudie actuellement.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Je crois que nous jouons avec les mots. En d'autres mots, le secrétariat du Conseil du Trésor était au courant mais ne l'avait pas soumis au ministre?

M. Long: En d'autres termes, aucun plan ne les a satisfaits qu'ils puissent soumettre au ministre.

[Text]

Mr. Gauthier (Ottawa East): In other words, they were not in agreement with Public Works?

Mr. Long: It might be that, but not necessarily. It is just that they had not completed their study.

The Chairman: Mr. Clermont.

• 1215

Mr. Clermont: A very short supplementary. Mr. Long, when you did you ask the Secretary of the Treasury Board for that information? Was it in 1972 or in 1973?

Mr. Long: October 1972.

Mr. Clermont: But did you go back to them since October 1972?

Mr. Long: No. This was the occasion when we were preparing this paragraph in our 1972 report.

Mr. Clermont: Right now, Mr. Long, we do not know if the Secretary of the Treasury Board has submitted the report to the President of the Treasury Board. We do not know, or do we take it for granted he did not do it yet?

Mr. Long: We know that the planned date of implementation, April 1, 1973, was not met and one of the reasons it was not met was that the matter had not been put before the Ministers at the Treasury Board. What has happened since then I do not know except that the plan has not been implemented as yet.

Mr. Clermont: Thank you.

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, could we have our Committee Clerk write to the Treasury Board secretariat now and ask them if the plan had been submitted to the Treasury Board and if not, when we could hope to have this action taken? Agreed? When and why?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Agreed. All right. So there is follow-up on that recommendation. It was not implemented, but the Committee is having a follow-up by hearing officials of Public Works at the earliest opportunity.

No. 32, we are back to the CBC. You will find the answers to letters from the President, Mr. Picard, in the appendix to the Proceedings; it is page 43. Mr. Long, do you wish to make some comments?

Mr. Long: I have a brief introduction there. In the course of the special study of travel expense claims of the Canadian Broadcasting Corporation, the Committee noted that benchmark hotel accommodation rates had been set for locations in Canada and recommended that similar benchmark hotel accommodation rates be established for all centres wherever feasible.

No additional benchmark hotel accommodation rates have been established but the Corporation has recently advised us that during the past two years it has been guided by the rates enjoyed by the Department of Defence Production for travel to the U.S. and abroad and has been successful in obtaining comparable hotel rates for their employees, both in the U.S. and overseas.

[Interpretation]

M. Gauthier (Ottawa-Est): Ils n'étaient pas d'accord avec le ministère des Travaux publics?

M. Long: C'est possible mais ce n'est pas nécessairement cela. Je crois qu'ils n'avaient pas terminé leur étude.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Une question supplémentaire très courte. Monsieur Long, quand avez-vous demandé ce renseignement au secrétaire du Conseil du Trésor? Était-ce en 1972 ou 1973?

M. Long: En octobre 1972.

M. Clermont: Mais avez-vous reposé la question depuis octobre 1972?

M. Long: Non. J'ai posé la question au moment où nous préparions ce paragraphe de notre rapport de 1972.

M. Clermont: Monsieur Long, nous ne savons donc pas si le secrétaire du Conseil du Trésor a soumis le rapport au président du Conseil du Trésor. En sommes-nous certains ou prenons-nous pour acquis qu'il ne l'a pas encore fait?

M. Long: Je sais seulement que la date prévue pour l'application de cette recommandation, le 1^{er} avril 1973, n'a pas été respectée et une des raisons de ce retard était que la question n'avait pas été soumise au ministre au Conseil du Trésor. Je ne sais pas ce qui s'est passé depuis lors, je sais seulement que jusqu'à présent le plan n'a pas été appliqué.

M. Clermont: Merci.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Monsieur le président, notre greffier pourrait-il écrire au Conseil du Trésor et demander au secrétariat si les plans ont été soumis au président du Conseil du Trésor et dans le cas contraire, quand nous pourrions espérer que cela sera fait? D'accord? Quand et pourquoi?

Des voix: D'accord.

Le président: D'accord. Très bien. Nous nous tiendrons donc au courant des suites de cette recommandation. Elle n'a pas été appliquée mais le Comité prendra des mesures pour entendre les représentants du ministère des Travaux publics dès que possible.

N° 32, nous revenons à la société Radio-Canada. Vous trouverez les dépenses aux lettres du président M. Picard, en appendice aux procès-verbaux; il s'agit de la page 43. Monsieur Long, désirez-vous faire des observations?

M. Long: Quelques mots d'introduction. Au cours d'un examen spécial des demandes de remboursement de frais d'un voyage de la société Radio-Canada, le Comité a constaté que des tarifs homologués ont été établis en ce qui concerne certaines villes du Canada, et il recommande de fixer des tarifs semblables pour le plus d'agglomérations possible.

Aucun tarif supplémentaire homologué n'a été adopté mais la société nous a fait savoir récemment qu'au cours des deux dernières années elle s'était fondée sur les tarifs adoptés par le ministère de la Production de la défense pour les déplacements de son personnel aux États-Unis et à l'étranger et qu'elle a réussi à obtenir des tarifs comparables pour ses propres employés à la fois aux États-Unis et outre-mer.

[Texte]

Mr. Nelson: Could you explain the term "benchmark accommodation"?

Mr. Long: I believe this is a guideline, an amount that should be paid in a certain location.

The Chairman: The Committee had several very interesting meetings with the CBC on this very matter of travel expenses and this recommendation was the outcome. I am glad to know that the CBC have taken steps to keep it under control. It was really running wide open, so it is good to know that they are at least keeping an eye on the travelling expenses of CBC employees. I think the recommendation has been implemented. Mr. Darling.

Mr. Darling: In other words, they were using luxury accommodation you might say then before they were . . .

The Chairman: Yes. There did not seem to be too much control on it.

Mr. Darling: And how about their air fares and so on, would they have been travelling first class all the time or were they willing to travel steerage, like Members of Parliament?

An hon. Member: First class.

The Chairman: We had questions on that, Mr. Long can correct me on this, and there was a case where CBC fellows were riding first class. This was noted by some members and was brought to the attention of the Committee. It is recorded in the hearings. Dr. Davidson, president at that time, agreed this was not necessary in most cases and agreed to see that it was discontinued. I think that was the gist of it.

Mr. Long: I think Dr. Davidson was in second class himself at the time they were riding first class.

• 1220

The Chairman: Yes, and that is what really brought the crunch.

Mr. Darling: Mr. Chairman, I am one that can bring up the point of accommodation for members of Parliament flying because I do not fly to my riding but know a great many of them. Why, I have heard the comment that civil servants are travelling first class while members of Parliament are travelling economy. I certainly find no fault in their travelling economy but I do not think that the civil servants or the CBC are on such a higher plane than members of Parliament.

The Chairman: Well, get their names and numbers the next time you see any of it, Mr. Darling.

We will move on to paragraph 33.

Mr. Long.

33. Canadian Broadcasting Corporation—Per Diem Travel Allowances.

[Interprétation]

M. Nelson: Pouvez-vous nous dire ce que signifie l'expression «tarifs homologués»?

M. Long: Je crois qu'il s'agit d'une directive, des sommes qui doivent être payées dans certaines localités.

Le président: Nous avons eu des entretiens très intéressants avec la société Radio-Canada à propos des frais de déplacement et cette recommandation est issue de ces entretiens. Je suis heureux de constater que la société Radio-Canada a pris des mesures pour contrôler la situation. Il n'y avait vraiment aucune limite, il est donc satisfaisant de savoir que du moins, la société surveille des dépenses de ses employés en déplacement. Je crois que cette recommandation a été appliquée. Monsieur Darling.

M. Darling: Autrement dit, ses employés descendaient dans des hôtels de luxe, si l'on peut dire, avant qu'ils ne soient . . .

Le président: Oui, le contrôle ne semble pas très sévère.

M. Darling: Et qu'en est-il des billets d'avion, voyageaient-ils en première classe ou bien acceptaient-ils de voyager en classe économique comme les députés du Parlement?

Une voix: En première classe.

Le président: Nous avons posé des questions à ce sujet, M. Long me reprendra si je me trompe, et on nous a cité le cas d'employés de Radio-Canada qui voyageaient en première classe. Certains députés s'en sont aperçus et ont attiré l'attention du comité sur ce fait. Cela fait partie du procès-verbal. M. Davidson qui était président à cette époque, a convenu que ce n'était pas nécessaire dans la plupart des cas et s'est engagé à prendre des mesures pour que cela prenne fin. Je pense que c'est là l'essence du problème.

M. Long: Je pense que M. Davidson était lui-même dans la deuxième classe lorsqu'ils se sont occupés de la première classe.

Le président: Oui, et c'est ce qui a provoqué le problème.

M. Darling: Monsieur le président, je peux me permettre de soulever le problème des députés qui doivent prendre l'avion, parce que je ne prends pas l'avion moi-même pour me rendre dans mon comté, mais je connais nombre de députés qui le font. J'ai entendu le commentaire que des fonctionnaires voyagent en première classe alors que les députés voyagent en classe économique. Je ne suis pas opposé à ce que les députés voyagent en classe économique, mais je ne vois pas pourquoi les fonctionnaires ou la F. R., eux, peuvent voyager en première classe.

Le président: La prochaine fois que vous entendrez parler de tels cas, prenez leurs noms et leurs adresses, monsieur Darling.

Nous allons passer maintenant au paragraphe 33.

Monsieur Long.

33. Société Radio-Canada—Indemnités de voyage journalières.

[Text]

Mr. Long: In its third report, 1970-71:

The Committee recommended that where possible, per diem allowances to cover meal costs including gratuities, should be established for all areas for which there are now no per diem rates.

The Corporation has recently advised us as follows, and I quote:

The Corporation has now set per diem allowances to cover meal costs and gratuities for travel in the U.S.A.; however, provision is still made for permitting claims for travel expenses based on actual expenses. These expenses have to be supported by receipts and it is felt under certain circumstances, this is an equitable and realistic way of determining allowances for travel outside of Canada. For travel abroad allowances are still made on the basis of actual expenses incurred. However, this allowance structure is still being reviewed.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier (Ottawa East): What is the per diem allowance? Do you know?

The Chairman: How much per day? I cannot tell you. Perhaps Mr. Hayes can.

Mr. H. E. Hayes (Audit Director): It is \$18 a day in the United States at the moment.

Mr. Kempling: What is it in Canada, if I may ask?

Mr. Hayes: We apparently do not have that information on file. This was more travelling outside Canada than within it.

An hon. Member: Eighteen dollars a day. This is for meals?

Mr. Long: And incidentals.

An hon. Member: Plus their hotel accommodation, Mr. Chairman.

The Chairman: One at a time, please, gentlemen, as we are recording this. Mr. Hayes, perhaps you had better answer these questions.

The per diem rate is \$18 U.S. per day and that includes meals and...

Mr. Hayes: No. It is \$18 to cover meals and incidental expenses. Then, in addition to that there is the cost of accommodation.

Mr. Stollery: They must be living very well. Boy, oh boy, eighteen dollars a day.

Mr. Hayes: It says here that the \$18 is intended to meet the cost of meals, laundry, valet services, gratuities and personal expenses.

Mr. Stollery: They are living off the fat of the land at \$18 a day.

[Interpretation]

M. Long: Il s'agit du troisième rapport de 1970-1971:

Le Comité recommande l'adoption, autant que possible, d'indemnités journalières pour les repas et les pourboires, dans tous les cas où il n'y a pas de tarif quotidien.

Récemment, la Société Radio-Canada nous a donné le conseil suivant, et je cite:

La Société Radio-Canada a établi des indemnités journalières pour les repas et les pourboires pour les voyages aux États-Unis; cependant, une disposition permet encore la réclamation d'indemnités de voyage basée sur des dépenses réelles. Des reçus doivent être présentés à l'appui de ces dépenses, et dans certaines circonstances, nous pensons que c'est là un moyen juste et réaliste de déterminer les indemnités de voyage à l'extérieur du Canada. En ce qui concerne les voyages outre-mer, les indemnités sont encore calculées sur les dépenses réelles. Cependant, cette façon de procéder est présentement à l'étude.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Gauthier.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Quel est le montant des indemnités journalières? Le savez-vous?

Le président: Par jour? Je ne saurais dire. M. Hayes le sait peut-être.

M. H. E. Hayes (directeur des vérifications): Actuellement, les indemnités s'élèvent à \$18 par jour aux États-Unis.

M. Kempling: Mais au Canada, à combien s'élèvent-elles?

M. Hayes: Je pense que nous n'avons pas ce renseignement dans nos dossiers. Il s'agissait plus de voyages à l'extérieur du Canada qu'au Canada même.

Une voix: \$18 par jour. Pour les repas seulement?

M. Long: Et les frais divers.

Une voix: Plus la chambre d'hôtel, monsieur le président.

Le président: Messieurs, je vous prie de ne pas parler tous en même temps, puisque les discussions sont enregistrées. Monsieur Hayes, pouvez-vous répondre à ces questions?

L'indemnité journalière est de \$18 aux États-Unis par jour et ceci comprend les repas et...

M. Hayes: Non. Il s'agit de \$18 par jour pour les repas et les frais divers. De plus, il y a les frais de logement.

M. Stollery: Ils doivent faire la grande vie. Imaginez, \$18 par jour.

M. Hayes: Je vois ici que ces \$18 comprennent le coût des repas, le blanchissage, les frais de nettoyeur, les pourboires et les dépenses personnelles.

M. Stollery: Ils font la belle vie aux frais de l'État.

[Texte]

The Chairman: What is the date of that letter, Mr. Hayes?

Mr. Hayes: It was posted in June, 1973.

The Chairman: Mr. Darling.

Mr. Darling: Mr. Chairman, on \$18 a day—and again, speaking for ourselves, and let us discount the parliamentary restaurant and so on—I am quite sure that we could live in Ottawa, perhaps on less than that. Perhaps our tastes are not as extravagant as some of these who are travelling. And hotel accommodation, as you say, besides that; so you are saying \$18 a day plus \$20, probably. That is \$38 a day.

An hon. Member: You could afford a suite on that.

Mr. Darling: Well, not a suite. But I suppose a room would cost more than that.

The Chairman: Mr. Long, you were going to make an observation.

Mr. Long: I was just going to say that the \$18 could not possibly cover hotel accommodation.

Mr. Darling: No, no; we are aware of that. But it seems quite a bit for just meals and incidentals.

The Chairman: Mr. Stollery.

Mr. Stollery: On a point of clarification, about taxis. Now I know that the CBC, in Canada, at any rate, has charge numbers with various cab companies, the way government departments do. Does that have any bearing on this \$18 a day? Do cabs have to come out of that or not?

• 1225

Mr. Long: I would say no. Transportation is additional.

Mr. Stollery: My God! I will tell you right now, as far as I am concerned I think the taxpayer would be much better off if they went back to the system of providing expense slips because if you are going to give a guy \$18 a day, he is, well I hesitate to say...

Mr. Kempling: You would like to know what he is eating.

Mr. Stollery: Yes, I would like to know what he is eating. He must be eating very well and maybe I could get some information.

Mr. Darling: Pheasant under glass.

Mr. Stollery: Caviar and all the rest of it.

I think there should be some kind of a recommendation to reduce that. I think we would be better off if they gave us receipts.

The Chairman: How would it be to have a more detailed explanation than that provided by the President of the CBC concerning Recommendation 33? We want to know the actual figures, what they cover and all details. We are not prepared to accept this explanation. We will get it complete. Mr. Clermont.

[Interprétation]

Le président: De quand est datée cette lettre, monsieur Hayes?

M. Hayes: Elle a été postée en juin de cette année.

Le président: Monsieur Darling.

M. Darling: Monsieur le président, pour \$18 par jour, et encore une fois, en ce qui nous concerne, en ne tenant pas compte de la cantine du parlement, je suis persuadé que nous pourrions bien vivre à Ottawa, peut-être même pour moins que cela. Nos goûts ne sont peut-être pas aussi extravagants que ceux de ces voyageurs. Et en plus, il faut compter les frais de logement, ce qui donne \$18 par jour plus environ \$20: cela revient à \$38 par jour.

Une voix: A ce compte-là, on peut se payer une suite dans un hôtel.

M. Darling: Pas exactement une suite, mais je suppose qu'une chambre coûterait plus que cela.

Le président: Monsieur Long, vous aviez une remarque à faire?

M. Long: Ce que je voulais dire, c'est que ces \$18 ne comprennent pas les frais de logement, de toute évidence.

M. Darling: Non, bien sûr. Mais cela me semble beaucoup pour les repas et les frais divers uniquement.

Le président: Monsieur Stollery.

M. Stollery: Je voudrais une précision en ce qui concerne les taxis. Je sais que la FR, au Canada, a des comptes de crédit dans plusieurs compagnies de taxis, tout comme les ministères fédéraux. Est-ce que cela est compris dans les \$18 par jour? Les taxis y sont-ils compris?

M. Long: Non, le transport est considéré comme additionnel.

M. Stollery: Mon Dieu! Selon moi, je crois que les contribuables seraient dans une moins bonne position s'ils revenaient au système de formule de dépenses puisque si vous accordez \$18 à quelqu'un, il est, j'hésite à le dire...

M. Kempling: Vous aimeriez savoir ce qu'il mange.

M. Stollery: Oui, j'aimerais le savoir. Il doit certainement bien manger et je pourrais peut-être obtenir certaines informations.

M. Darling: Du faisan.

M. Stollery: Du caviar.

Je crois que nous devrions demander que cette somme soit réduite. Nous ferions mieux de disparaître s'il nous présente les reçus.

Le président: Il nous faudrait avoir une explication plus détaillée que celle que nous a fournie le président de ce CBC concernant la recommandation 33. Nous voulons connaître les chiffres actuels, ce qu'ils couvrent et tous les détails concernant cette question. Nous ne pouvons accepter cette explication. Nous la compléterons. Monsieur Clermont.

[Text]

M. Clermont: Monsieur le président, je peux comprendre les remarques de mon collègue, mais j'espère qu'on n'essaie pas de faire de comparaison avec les dépenses qui sont allouées aux députés à ce sujet. Tout à l'heure, notre collègue a dit que lorsque nous voyageons par avion, nous prenons la classe économique, mais nous voyageons, et je pense que M. Hales sera d'accord avec moi, on nous alloue tel montant par jour pour les dépenses, en plus du prix de la chambre. Alors, j'espère que vous ne voulez pas faire de comparaison entre ce qui est accordé aux députés et ce qui est accordé aux fonctionnaires dans le moment. On nous a dit que c'est le tarif qui est payé aux États-Unis, n'est-ce pas, monsieur Long?

The Chairman: We have just had the United States figure. We do not know what the Canadian figure is.

M. Clermont: Monsieur le président, le \$18, c'est aux États-Unis, alors je crois qu'essayer de faire des comparaisons avec ce qu'on nous paie nous, les députés, quand nous voyageons, c'est un peu différent. Je ne veux pas prendre la part des fonctionnaires de la Fonction publique ou de Radio-Canada, mais je crois que nous devrions faire une distinction, si un fonctionnaire travaille à Ottawa et qu'on lui alloue \$18 par jour pour ses dépenses, repas et petites dépenses, il pourrait peut-être trouver cela un peu élevé. Mais si ce sont ses dépenses de voyage, bien c'est différent.

The Chairman: Well, gentlemen, I do not think we want to get into an argument at this point.

Mr. Stollery: Sixty-five dollars is my budget for the month for rent in Ottawa and I find it a little bit thick when a guy is paying \$18 a day just for meals.

The Chairman: All right, is there agreement that we get a full detailed report on this and then discuss it?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Agreed. All right, gentlemen, I think at this point we will adjourn. Please remember the dinner meeting tonight. We would like everybody there. Meeting adjourned to the call of the Chair.

[Interpretation]

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I understand my colleague's remarks, but I hope they are not trying to compare this with the expenses given to members for that purpose. A minutes ago our colleague said that when we travel by plane we take the economy class, but I think Mr. Hales will agree that they allow us such amount per day for expenses, plus the cost of the room. I hope they are not trying to compare what is allowed to the members and what is actually given to civil servants. We have been told that this is the rate paid in the United States. Is that right, Mr. Long?

Le président: Nous venons d'avoir les chiffres des États-Unis. Nous ne connaissons pas ceux du Canada.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, the \$18 are for the United States. I think it is difficult to compare that with the amount of money given to the members when we travel. It is a little bit different. I do not want to be on the side of civil servants or the government or CBC, but I think we should make a distinction, if a civil servant works in Ottawa and we give him \$18 a day for his expenses, meals and so on, he could think that it is little too much. But if it is for his travel expenses, it is different.

Le président: Je ne crois pas que nous voulions discuter de cette question.

M. Stollery: On m'accorde \$63 par mois pour me loger à Ottawa et je crois que c'est assez mince si on le compare aux \$18 par jour accordés aux fonctionnaires pour ses repas.

Le président: Êtes-vous d'accord pour que l'on obtienne un rapport très détaillé à ce sujet?

Une voix: D'accord.

Le président: D'accord. Très bien, messieurs, je crois que nous allons ajourner. N'oubliez pas la réunion de ce soir. Nous aimerions que tous soient présents. La réunion est ajournée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 7

Tuesday, July 10, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 7

Le mardi 10 juillet 1973

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. A. D. Hales
Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Blaker	Cullen
Caouette (<i>Charlevoix</i>)	Darling
Clarke (<i>Vancouver</i> <i>Quadra</i>)	Demers
Crouse	Frank

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. A. D. Hales
Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Gauthier (<i>Ottawa East</i>)	Penner
Higson	Rodriguez
Leblanc (<i>Laurier</i>)	Stollery
Mather	Towers
McKinnon	

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 65(4)(b)

On Tuesday, July 10, 1973

Mr. Penner replaced Mr. Clermont
Mr. Clarke (*Vancouver Quadra*) replaced Mr.
Kempling

Conformément à l'article 65(4)b du Règlement

Le mardi 10 juillet 1973

M. Penner remplace M. Clermont
M. Clarke (*Vancouver Quadra*) remplace M.
Kempling

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JULY 10, 1973

(8)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 11:05 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Hales presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Crouse, Cullen, Darling, Demers, Frank, Gauthier (*Ottawa East*), Hales, Higson, Mather, McKinnon, Penner, Stollery, Towers.

Other Members present: Mr. Nelson.

Witness: From the Auditor General's Office: Mr. George R. Long, Assistant Auditor General.

The Committee resumed consideration of Appendix 1—Recommendations and Observations by the Standing Committee on Public Accounts not yet implemented or dealt with. (Report of the Auditor General for the fiscal year ended March 31, 1972.)

The Chairman called,

Recommendation No. 34—FEDERAL-PROVINCIAL SHARED-COST PROGRAMS

And debate arising thereon,

*Agreed,—*That this recommendation has been acted upon and can be dropped from the list of recommendations.

The Chairman called,

Recommendation No. 35—LEASE RENEWALS

And debate arising thereon,

*Agreed,—*That this recommendation has been partially implemented and that the Chairman write a letter to the Treasury Board for a progress report.

The Chairman called,

Recommendation No. 36—RECOVERABLE COSTS OF INDO-CHINA TRUCE COMMISSION

And debate arising thereon,

*Agreed,—*That the Chairman write to the Department of External Affairs for a progress report on this situation.

The Chairman called,

Recommendation No. 37—LIMITED COMPETITION FOR GOVERNMENT BUSINESS

And debate arising thereon,

*Agreed,—*That progress has been made and that the Chairman ask for a progress report.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 10 JUILLET 1973

(8)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 11 h 05, sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Crouse, Cullen, Darling, Demers, Frank, Gauthier (*Ottawa-Est*), Hales, Higson, Mather, McKinnon, Penner, Stollery et Towers.

Autre député présent: M. Nelson.

Témoin: Du Bureau de l'Auditeur général: Mr. George Long, auditeur général adjoint.

Le Comité reprend l'étude de l'Appendice 1—Recommandations et observations du Comité permanent des comptes publics non encore mises en œuvre ou auxquelles le gouvernement n'a pas encore donné suite. (Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1972.)

Le président met en délibération:

La recommandation n° 34—PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

Le débat s'engage,

*Il est convenu—*Que cette recommandation a été mise en exécution et qu'elle soit rayée de la liste des recommandations.

Le président met en délibération:

La recommandation n° 35—RENOUVELLEMENT DE BAIL

Le débat s'engage,

*Il est convenu—*Que cette recommandation ayant été partiellement mise en œuvre, le président rédige une lettre au Conseil du Trésor lui demandant un rapport sur l'état de la question.

Le président met en délibération:

La recommandation n° 36—FRAIS RECOUVRABLES ENCOURUS POUR LA COMMISSION POUR LA TRÊVE EN INDOCHINE

Le débat s'engage,

*Il est convenu—*Que le président écrive au ministère des Affaires extérieures lui demandant un rapport sur l'état de la question.

Le président met en délibération:

La recommandation n° 37—CONCURRENCE RESTREINTE POUR LES CONTRATS DU GOUVERNEMENT

Le débat s'engage,

*Il est convenu—*Qu'un progrès ayant été réalisé, le président demande un rapport sur l'état de la question.

The Chairman called,

Recommendation No. 38—CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION

And debate arising thereon,

Agreed,—That this recommendation be allowed to stand, until the officials of the Canada Deposit Insurance Corporation are invited to appear before the Committee.

The Chairman called,

Recommendation No. 39—CANADA PENSION PLAN ACCOUNT

And debate arising thereon,

Agreed,—That action was soon to be implemented. (See *Bill C-190—An Act to amend the Canada Pension Plan*)

The Chairman called,

Recommendation No. 40—FAILURE OF A CROWN CORPORATION TO DEDUCT AND REMIT EMPLOYEES' TAXES AND TO PAY OTHER CONTRIBUTIONS TO THE UNITED STATES GOVERNMENT

And debate arising thereon,

Agreed,—That the Canadian Broadcasting Corporation executive has disagreed with the Committee's recommendation. (See *Appendix "G", Issue No. 5, June 28, 1973*.)

At 12:17 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Le président met en délibération:

La recommandation n° 38—SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Le débat s'engage,

Il est convenu—Que cette recommandation soit réservée, jusqu'à ce que les représentants de la Société d'assurance-dépôts du Canada soient invités à comparaître devant le Comité.

Le président met en délibération:

La recommandation n° 39—COMPTE DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Le débat s'engage,

Il est convenu—Que cette recommandation soit prochainement mise en œuvre. (Voir *bill C-190—Loi modifiant le régime de pensions du Canada*)

Le président met en délibération:

La recommandation n° 40—DÉFAUT, DE LA PART D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT, D'EFFECTUER LES RETENUES ET LES REMISES DES IMPÔTS DES EMPLOYÉS, AINSI QUE LE VERSEMENT D'AUTRES CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS.

Le débat s'engage,

Il est convenu—Que la direction de la Société Radio-Canada est en désaccord avec la recommandation du Comité. (Voir *appendice «G», fascicule n° 5 du 28 juin 1973*.)

A 12 h 17, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, July 10, 1973

[Texte]

• 1106

The Chairman: Gentlemen, we shall proceed. We are dealing with the recommendations found on page 383 in the English version, and on page 406 in the French. We shall begin with Recommendation No. 34. I am sure we shall finish these recommendations in good time this morning; I may be able to let you out early today.

Thursday of this week, we shall have the Deputy Minister of Public Works, Mr. MacDonald, before the Committee, and we shall deal with the problems related thereto. I should like you to write down the paragraphs which we shall discuss with Mr. MacDonald and his officials: paragraphs 184, 185, 186, 187, 188 and 190, commencing on page 146.

If you read those over and do some homework, we shall be in a position to ask pertinent questions next Thursday. We shall not finish with them on Thursday of this week, so we shall meet the following Tuesday—July 17—and then discontinue Public Accounts Committee meetings for the rest of the season, unless any objections are raised. So we have only two meetings left after today.

Mr. Long, will you introduce Recommendation No. 34, Federal-Provincial Shared-Cost Programs?

Mr. G. R. Long (Assistant Auditor General): Thank you, Mr. Chairman.

In paragraph 143 of his 1966 report, the Auditor General expressed his opinion that it would be informative to the House if a detailed summary of the numerous federal-provincial shared-cost programs was more readily available. This would show the federal share of the cost on an annual and cumulative basis. He suggested that this be shown as an appendix to the Public Accounts. The Auditor General has continued to give information concerning the cost of these programs in each report since that time.

After studying paragraph 194 of our 1969 report, the Public Accounts Committee made this recommendation in its Fifth Report 1970-71, and further recommended that the information on the federal share of each program be provided by province. After ascertaining that such a summary was not to be included in the Public Accounts in 1971 and 1972, we expanded the information previously given as an appendix to our reports to include, by province, the federal share of each program as recommended by the Public Accounts Committee. Appendix 2 appears on pages 385 to 390 of our 1972 report.

As is pointed out in paragraph 227 of that report, we have been advised that, unless unforeseen problems arise, the summary requested by the Committee should appear in the 1972-73 Public Accounts. We understand that this summary will follow the same format that has been used in our 1971 and 1972 reports.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi, 10 juillet 1973

[Interprétation]

Le président: Messieurs, nous allons commencer. Nous allons étudier les recommandations qui se trouvent à la page 383 de la version anglaise ou 406, version française. Nous allons commencer par la recommandation numéro 34. Je suis sûr que nous allons terminer l'étude de ces recommandations rapidement de manière à pouvoir nous en aller assez tôt.

Jeudi prochain, nous allons entendre le sous-ministre des Travaux publics, M. MacDonald. Je voudrais que vous notiez les paragraphes dont nous allons parler avec M. MacDonald et les représentants de son ministère. Il s'agit des paragraphes 184, 185, 186, 187, 188 et 190, commençant à la page 146.

Je vous invite à les lire vous-mêmes entre temps pour que nous puissions tout de suite passer aux questions jeudi prochain. Nous n'en aurons pas terminé jeudi et nous allons organiser une réunion mardi prochain, le 17 juillet qui sera la dernière séance de travail du Comité des comptes publics avant l'inter-session, à moins que vous n'ayez d'objections à formuler. Il ne nous reste donc que deux réunions.

Monsieur Long, puis-je vous demander de nous présenter la recommandation numéro 34 qui traite des programmes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces.

M. G. R. Long (Auditeur général adjoint): Merci, monsieur le président.

Au paragraphe 143 de son rapport de l'année 1966, l'Auditeur général exprime l'avis que la Chambre des communes serait mieux informée si les comptes publics donnaient un état détaillé des nombreux programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés. Un tel état indiquerait la quote-part du gouvernement fédéral sur une base annuelle et cumulative. L'Auditeur général propose que cet état fasse l'objet de l'appendice aux comptes publics. Dans chacun de ses rapports, l'Auditeur général donne des informations sur le coût de ces programmes.

Après avoir étudié le paragraphe 194 de notre rapport de l'année 1969, le Comité des comptes publics a formulé cette recommandation dans son cinquième rapport, 1970-1971 en recommandant par ailleurs que la quote-part du gouvernement fédéral dans chaque programme soit ventilée par province. Sachant que les comptes publics de 1971 et 1972 n'allaient pas inclure un tel bilan détaillé, nous avons publié des indices sur la quote-part du gouvernement fédéral dans chaque programme ventilé par province en annexe à nos rapports, tel que l'avait recommandé le Comité des comptes publics. L'appendice numéro 2 se trouve sur les pages 385 à 390 de notre rapport de 1972.

Nous disons au paragraphe 227 de ce rapport qu'à moins de problèmes imprévus, on publiera un bilan détaillé dans les comptes publics de 1972-1973, tel que demandé par le Comité. Apparemment, ce bilan sera du même format que celui inclut dans nos rapports de 1971 et 1972.

[Text]

The Chairman: Any questions? It would appear that our recommendation has been noted, and that the Treasury Board people, who are responsible for publishing the Public Accounts—or does the publishing of it come under their responsibility?

Mr. Long: It is the Department of Supply and Services.

The Chairman: The Department of Supply and Services—Mr. Balls section. They have agreed to follow our recommendation in publishing their reports for 1972-73. I presume, Mr. Long, that, if it appears there, it would not be necessary to appear in the Auditor General's report—in other words, in two places.

Mr. Long: That is right, Mr. Chairman. We feel that that should be in the Public Accounts, rather than in our report.

The Chairman: All right. Recommendation acted upon.

Now No. 35, Lease Renewals.

• 1110

Mr. Long: On Lease Renewals, after becoming aware of instances where a lease on public property had expired, the Crown had accepted continued rental payments beyond the expiry date and before the lease was renewed. It then found that it had been unable to set a higher rental rate for such period without the lessee's consent because the original rental rates had been accepted unconditionally in the interim. The committee made the recommendation that all leases with renewal options should include a clause stipulating that rental payments accepted after the expiry of the original term would be conditional only. The committee recommended that this practice be adopted by other departments and agencies.

The suggestion for such a clause had originated with an auditor with one of our departmental audit sections in 1968 and when it was brought to the attention of the Department of Transport, it was described as an excellent suggestion by one of the financial officers of that department. We were able to point out in paragraph 187 of our 1969 report that all leases of the Marine Services Administration of that department with renewal options now contain a clause giving effect to this suggestion. When he appeared before the committee on May 25, 1971, the Deputy Minister of the department was able to advise the committee that the Air Services Administration of the department had also adopted this suggestion and, thus, all leases of the department are now protected in this way.

We understand that the Department of National Defence has instructions to implement the committee's recommendation when negotiating future leases with renewal clauses. We are not aware of what is taking place in other departments, some of which may well be adopting the same policy. It seems to me that this is a particularly good example of a suggestion which contains potential benefits for many departments and for which Treasury Board might provide leadership in having it adopted universally.

The Chairman: Are there any questions? Mr. Mather.

[Interpretation]

Le président: Avez-vous des questions à poser? Apparemment, le Conseil du Trésor a tenu compte de nos recommandations, car c'est bien lui qui est responsable de la publication des comptes publics, n'est-ce pas?

M. Long: Non, le ministère des Approvisionnements et Services.

Le président: Le ministère des Approvisionnements et Services—donc la section de M. Balls. Le Ministère a donc tenu compte de nos recommandations en vue de la publication des rapports de 1971-1973. J'imagine que si l'état est publié ici, il ne sera plus nécessaire qu'il soit également publié dans le rapport de l'Auditeur général, c'est-à-dire deux fois.

M. Long: C'est juste, monsieur le président. Nous pensons qu'il devrait être publié dans les Comptes publics, et non pas dans notre rapport.

Le président: Très bien. La recommandation a donc été acceptée.

Passons au numéro 35, Renouvellement de baux.

M. Long: On a constaté à plusieurs reprises qu'après la date d'expiration d'un bail concernant des biens publics, l'État continuait de recevoir des versements avant le renouvellement du bail et qu'il ne pouvait élever ces loyers pour cette période sans le consentement du preneur, les taux originels ayant été acceptés sans réserve. Le comité a recommandé ensuite que tous les ministères et agences devraient inclure dans tout bail avec possibilité de renouvellement une clause stipulant que le loyer après expiration du bail sera accepté sous réserve seulement.

La suggestion d'inclure une telle clause a été faite par un de nos vérificateurs en 1968 et soumise au ministère des Transports et acceptée comme une idée excellente par un de ces agents de finances. Au paragraphe 187 de notre rapport pour l'année 1969, nous avons pu constater que tous les contrats de bail avec possibilité de renouvellement conclus par l'administration des services de la Marine de ce Ministère comprenaient une telle clause. Lors de sa comparution devant le Comité le 25 mai 1971, le sous-ministre de ce Ministère a pu dire au Comité que l'Administration des services de l'air avait également adopté cette recommandation et que tous les baux du Ministère avaient donc cette clause protectrice.

Le ministère de la Défense vient de donner la directive d'appliquer ce principe lors de futures négociations de contrats de bail avec possibilité de renouvellement. Il se pourrait que d'autres ministères suivent cette même idée, mais nous en ignorons les détails. Il me semble que c'est un exemple de suggestion particulièrement louable et qui peut profiter à beaucoup de ministères et que le Conseil du Trésor pourrait peut-être essayer de faire adopter universellement.

Le président: Avez-vous des questions à poser? Monsieur Mather.

[Texte]

Mr. Mather: Mr. Chairman, like Mr. Long, I think this is a good example of a suggestion being taken up by some departments towards hopefully saving money. It might be worth our while to draw these facts to the attention of Treasury Board in the hope that Treasury Board would, as Mr. Long has suggested, call them to the attention of all the parties with the hope that further money could be saved. Could we do that?

The Chairman: Yes, we can do that, Mr. Mather. Maybe a follow-up question here would be whose responsibility? I presume it is Treasury Board's responsibility to see that such a good recommendation is followed out by all departments. Mr. Long.

Mr. Long: I do not know of anyone else but Treasury Board that could bring a thing like this to the attention of departments. If anyone can give uniform instructions to a department it is Treasury Board; it has an overriding responsibility.

The Chairman: All right. We will write to Treasury Board asking if a circular has gone out to all departments setting forth this recommendation, stating that as it has been found satisfactory in the other departments why are all departments not doing it?

Mr. Gauthier (Ottawa East): Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Could you give me an idea of how many ministries would be involved here?

The Chairman: Mr. Long might answer that.

Mr. Long: There is in the neighbourhood of 35 to 40 departments but I do not know whether this would apply to all departments.

Mr. Gauthier (Ottawa East): That is what I mean.

Mr. Long: Some of them are not in the business of letting contracts like this.

Mr. Gauthier (Ottawa East): How many would be renting space at this time? I can see the Ministry of Transport and Communications maybe...

Mr. Long: I cannot give you an answer to that although I could probably have it looked up if you thought it would be worth while.

Mr. Gauthier (Ottawa East): I would be interested in finding out.

The Chairman: All right.

Mr. Long: How many departments lease space to outsiders?

Mr. Gauthier (Ottawa East): Yes.

The Chairman: Where this recommendation could be applicable. All right. That recommendation, I would say, has been partially implemented.

• 1115

[Interprétation]

M. Mather: Monsieur le président, je pense comme M. Long, que c'est une bonne chose que les ministères aient adopté cette recommandation qui peut les aider à économiser de l'argent. Peut-être est-il utile d'attirer l'attention du Conseil du Trésor sur ce fait, car, comme vient de le dire M. Long, il pourra en faire la remarque à tous les intéressés dans l'espoir d'économiser davantage d'argent encore. Est-ce que ce serait possible?

Le président: Oui, monsieur Mather. Il s'ensuit la question de la responsabilité. J'imagine que c'est au Conseil du Trésor de veiller à ce qu'une aussi bonne recommandation soit suivie par tous les ministères, n'est-ce pas, monsieur Long?

M. Long: Je pense que le Conseil du Trésor est le seul qui puisse attirer l'attention des ministères sur ce fait. Si quelqu'un peut donner des instructions d'uniformité aux ministères, c'est bien le Conseil du Trésor, c'est là une de ses premières responsabilités.

Le président: Très bien. Nous allons écrire au Conseil du Trésor pour lui demander s'il a envoyé un circulaire à tous les ministères leur faisant connaître cette recommandation et le fait qu'elle a été trouvée satisfaisante par notre Ministère.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Gauthier.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Pouvez-vous me dire combien de ministères ou d'agences sont en cause ici?

Le président: M. Long pourrait peut-être vous répondre.

M. Long: Nous avons environ 35 à 40 ministères et agences, mais je ne sais pas si cette recommandation est valable pour tous.

M. Gauthier (Ottawa-Est): C'est ce que je voudrais savoir.

M. Long: Ils ne sont pas tous concernés par cette question de bail.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Combien de ministères louent actuellement des locaux? Je vois le ministère des Transports, peut-être...

M. Long: Je ne peux pas vous répondre tout de suite, mais je pense pouvoir trouver ce renseignement pour vous, si cela vous intéresse vraiment.

M. Gauthier (Ottawa-Est): J'aimerais bien le savoir.

Le président: Très bien.

M. Long: Vous voulez savoir combien de ministères louent des locaux à des gens de l'extérieur?

M. Gauthier (Ottawa-Est): Oui.

Le président: C'est-à-dire, qui seraient concernés par cette recommandation. Très bien. J'ai l'impression que cette recommandation est appliquée partiellement.

36. FRAIS RECOUVRABLES ENCOURUS POUR LA COMMISSION POUR LA TRÈVE EN INDOCHINE.

[Text]

The Chairman: This is an old chestnut. Mr. Long.

Mr. Long: This is a recommendation by the Committee that the Department of External Affairs consider the advisability of taking diplomatic initiatives to recover costs incurred in connection with Canada's membership in the Indo-China Truce Commission. The suggestion was made in the Committee's Sixth Report 1970-71 on June 30, 1971, that, as pointed out in paragraph 259 of our 1972 report, no payment has since been received and we are not aware of what action may have been taken by the Department in this matter.

The Chairman: Questions?

Mr. Nielsen: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Nielsen.

Mr. Nielsen: In view of the recommendation made in 1971 that the Department of External Affairs take some diplomatic initiative, perhaps this Committee should directly question the Department of External Affairs to discover if, in view of the ping-pong diplomacy of these days, perhaps there might be more chance of recovering these lost funds, which amount to a considerable sum, and which are evidently the result of the reluctance of The People's Republic of China to contribute to the pool.

The Chairman: Your recommendation is a follow-up letter, then?

Mr. Nielsen: Right.

The Chairman: Any other questions? Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, has there been any indication from Treasury Board that new financing arrangements are being sought as a result of the fact that The People's Republic of China has discontinued their contributions? Have we had any indication from the Minister of External Affairs, for example, that they are seeking new financing arrangements to cover the cost of the ICCS?

The Chairman: Mr. Long, do you know of any follow-up?

Mr. Long: We know of nothing at all; of no progress having been made on that or no communications promise from External Affairs.

Mr. Crouse: Then, Mr. Chairman, rather than continuing to sort of stagger along on an item of this kind, would it not be more opportune for this Committee to write to the Minister of External Affairs and ask what progress has been made towards seeking new financing arrangements?

The Chairman: Is it agreed by the Committee that we ask for a progress report on this item?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Agreed.

37. LIMITED COMPETITION FOR GOVERNMENT BUSINESS.

[Interpretation]

Le président: C'est une vieille histoire. Monsieur Long.

M. Long: Le comité recommande dans ce paragraphe que le ministère des Affaires extérieures envisage la possibilité de résoudre la difficulté de récupérer les frais encourus par le Canada pour la Commission pour la trêve en Indochine par voie diplomatique. Comme il est dit dans le paragraphe 259 de notre rapport de 1972, le comité constate dans son sixième rapport, 1970-1971, paru le 30 juin 1971, qu'aucun versement n'a été effectué et qu'il ignore si le Ministère a agi en la matière.

Le président: Avez-vous des questions?

M. Nielsen: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Nielsen.

M. Nielsen: Puisque le Comité a recommandé en 1971 déjà que le ministère des Affaires extérieures résolve le problème par voie diplomatique, nous devrions peut-être nous résoudre à lui envoyer maintenant directement une note lui demandant si les chances de récupérer les montants en question ne se sont pas améliorées entre temps, vu la diplomatie de ping-pong à laquelle on joue ces jours-ci, car il s'agit d'une somme considérable que la Chine populaire a retenue en raison de sa résistance de participer à cette cause commune.

Le président: Vous désirez donc l'envoi d'une lettre basée sur notre recommandation, n'est-ce pas?

M. Nielsen: C'est cela.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Crouse.

M. Crouse: Monsieur le président, le Conseil du Trésor a-t-il donné des indices que l'on cherche de nouveaux arrangements financiers vu que la Chine populaire ne contribue plus au fonds? Le ministère des Affaires extérieures a-t-il, par exemple, déclaré qu'il cherche une autre solution pour couvrir les frais encourus pour cette Commission?

Le président: En êtes-vous au courant, monsieur Long?

M. Long: Non, le ministère des Affaires extérieures ne nous a envoyé aucun communiqué à ce sujet.

M. Crouse: Ne croyez-vous pas, monsieur le président, qu'il serait alors préférable d'écrire au ministre pour lui demander s'il y a eu du progrès dans ce sens, au lieu de continuer à trainer ce problème à nos pieds?

Le président: Le Comité est-il d'accord pour demander un rapport sur le progrès réalisé à cet égard?

Des voix: D'accord.

Le président: D'accord.

37. CONCURRENCE RESTREINTE POUR LES CONTRATS DU GOUVERNEMENT.

[Texte]

Mr. Long.

Mr. Long: In paragraph 71 of his 1967 Report, the Auditor General pointed out that the ordering of postage stamps and other revenue stamps, labels, bonds, paper currency, passports and other documents and forms required by the government was being carried out almost exclusively by two firms, and because of this limited competition we recommended to the Department of Finance that cost audit clauses be inserted in contracts negotiated by that department.

In paragraph 74 of our 1969 report we added the suggestion that the procurement of security printing should be centralized in the Department of Supply and Services, and that the competition should be broadened to include other firms in Canada and elsewhere. We also went on to state in that report that, at the request of the Deputy Minister of Finance, cost audits for the year ended December 31, 1968, on all contracts between these firms and the Departments of External Affairs, Finance, National Revenue, the Secretary of State, the Post Office and the Unemployment Insurance Commission had been carried out. These audits revealed that substantial profits had been made on most government contracts and that these had been reduced to a moderate over-all profit by a loss on contracts with the Post Office, which terminated its non-competitive contracts and invited tenders from the two firms for five-year contracts effective January 1, 1968. This change in the procedure resulted in annual savings of about \$175,000 on postage stamp contracts. Following its consideration of this paragraph of our 1969 report the Committee made the recommendation that security printing should be procured through the Department of Supply and Services and the competition should be broadened to include in competitive tendering qualified Canadian firms. On November 28, 1971 the Minister of Supply and Services wrote to the Chairman of the Committee on this subject. On February 10, 1972 the executive assistant to the Postmaster General wrote to the Chairman of the Committee on this subject expressing agreement that competition should be broadened to include qualified Canadian firms, but also expressing doubt as to whether any economics would be achieved by including the purchase of stamp production services with other security printing needs of the government. The Committee has not yet given consideration to either of these letters.

• 1120

In Paragraph 209 of our 1972 report we give the view of the Department of Supply and Services:

... the major obstacle to achieving greater competition was the insistence of user departments on steel engraving for which no one in Canada, other than the two Ottawa firms, is equipped. Its inquiries into practices in other countries had indicated that alternative methods of security printing in Canada should be investigated.

The Chairman: The two letters concerning this matter are before you. Are there any questions?

Mr. Crouse: It states here that the Committee recommended that its existing procurement contracts for security printing etc. expire and that competition be broadened. Was any action taken on that proposal?

[Interprétation]

Monsieur Long.

M. Long: Au paragraphe 71 de son rapport de l'année 1967, l'Auditeur général fait remarquer que deux firmes étaient essentiellement chargées de la gravure et de l'impression des timbres-poste, des timbres fiscaux, étiquettes, obligations, monnaie de papier, passeports et autres documents et formules à l'usage du gouvernement et que le ministère des Finances devrait insérer, en raison du caractère restreint de la concurrence, une clause sur la vérification des coûts dans ces contrats.

Au paragraphe 74 de notre rapport de 1969, nous suggérons en outre que tous les imprimés sur papier de sûreté devraient être obtenus par l'intermédiaire du ministère des Approvisionnements et Services et d'étendre la concurrence à d'autres entreprises canadiennes ou étrangères. Par ailleurs, il y est dit que tous les contrats conclus entre ces firmes et le ministère des Affaires extérieures, ministère des Finances, ministère du Revenu national, le Secrétariat d'État, le Bureau des postes et la Commission d'assurance-chômage avaient fait l'objet de vérification du point de vue des coûts dans l'exercice se terminant le 31 décembre 1968. Les vérifications ont révélé que la plupart des contrats gouvernementaux avaient donné lieu à d'importants profits qui se sont vus réduits à un profit global modéré à cause d'une perte sur les contrats conclus avec le Bureau des postes qui a invité les deux firmes à lui soumettre des offres en vue d'un contrat de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 1968. Grâce à ce changement de procédure, on a pu économiser environ \$175,000 par an sur l'impression des timbres-poste. Après avoir étudié ce paragraphe de notre rapport de 1969, le Comité a recommandé que tous les imprimés sur papier de sûreté devraient être obtenus par l'intermédiaire du ministère des Approvisionnements et Services et que la concurrence devrait être étendue à d'autres entreprises canadiennes qualifiées, par des appels d'offres. Le 28 novembre 1971, le ministre des Approvisionnements et Services a écrit à ce sujet au président du Comité. Le 10 février 1972, le premier adjoint du ministre des Postes a envoyé au président du Comité une lettre lui disant qu'il était d'accord pour étendre la concurrence et de s'adresser à d'autres sociétés canadiennes qualifiées, doutant toutefois, de la possibilité de réaliser des économies grâce à l'intégration des commandes de timbres-postes dans les autres contrats d'impression sur papier de sûreté du gouvernement. Le Comité n'a pas encore étudié ces deux lettres.

Au paragraphe 209 de notre rapport de 1972, nous exprimons l'avis du ministère des Approvisionnements et Services:

... l'obstacle majeur à l'extension de la concurrence provient de ce que les ministères exigent le procédé de gravure sur acier, pour lequel ne sont équipées que les deux entreprises d'Ottawa. Les enquêtes du Comité sur les procédés de divers pays ont révélé qu'il y aurait lieu d'étudier d'autres procédés d'impression sur papier de sûreté.

Le président: Vous avez reçu les deux lettres. Avez-vous des questions à poser?

M. Crouse: Il est dit ici que le Comité a recommandé d'élargir la concurrence et de faire des appels d'offres en vue de nouveaux contrats pour l'impression sur papier de sûreté. Cette proposition a-t-elle été suivie?

[Text]

Mr. Long: Mr. Crouse, the responsibility for procurement was placed with the Department of Supply and Services for the government business as opposed to the Bank of Canada which does have the bank notes printed by these firms, and the department did try to expand the area of competition. But, as they have pointed out, when departments insist on steel engraving there are no alternative places in Canada where you can obtain this. I believe the department has doubts that there would be enough business to warrant the starting up of another firm capable of doing steel engravings. It is a very precise art, I believe, and apparently only the two bank note companies in Ottawa have this capability. But they have tried within Canada to expand this. The only hope they have, I believe, is that the demand for steel engravings be reduced so that other forms of printing could be used.

Mr. Crouse: I wonder, Mr. Chairman, if on an item of this size and kind whether we as a Committee should not reexamine our position and take another look at the process being followed. I realize that originally it was the intention of the Committee to cut costs, when we suggested that competitive bids be received, but I have had some second thoughts on the matter and I cannot help but wonder whether the farming out of this type of work, where security is of great importance, might not be a wrong move and might well lead to counterfeiting of some of our important papers, documents, bank notes and postage stamps which, in the final analysis, could cost Canada much more than any costs we may be paying to the two competing firms that are doing this work at the present time in the Ottawa region.

This is just a comment and a thought of my own. I think other members might like to express an opinion on this matter. I realize that we are perhaps not getting the most competitive bids when ordering this type of paper, which is the only word I can think of at the moment, for government use. But we do have two firms bidding for the work in the Ottawa region. Control is exercised by the government, due to their proximity and the fact that they have the steel engraving required on some of our paper, and I wonder if we should not reconsider our whole stand on this matter.

• 1125

The Chairman: Mr. Mather and then Mr. Towers.

Mr. Mather: Is it a matter of security that we try to maintain the steel engraving process rather than the offset?

The Chairman: No, I think it is a matter of producing a little better product under steel engraving than offset. I am not sure but I think their argument is that they like the steel engraving better than offset production.

Mr. Long: I imagine security would play a part in that as well, but steel engraving certainly results in a much higher quality product. However, it is something that is being abandoned, I think, from year to year because of the rather high cost of it and the comparative scarcity of people who are able to do that work.

Mr. Towers: I agree with Mr. Crouse that we must ensure that there is no counterfeiting in any area. I think every precaution must be taken to protect ourselves in this matter. Is there no way that an assessment can be made of the profit with regard to our contracts being let to the two Ottawa firms at the present time?

[Interpretation]

M. Long: Monsieur Crouse, le ministère des Approvisionnements et Services a été chargé de la responsabilité de l'Approvisionnement, par opposition à la Banque du Canada qui voulait que ce soit ces deux entreprises qui impriment les billets de banque, le Ministère a néanmoins essayé d'élargir la concurrence. Il est néanmoins déjà dit dans le rapport que l'obstacle majeur provient du fait que les ministères exigent le procédé de gravure sur acier pour lequel ne sont équipées que ces deux entreprises Outaouaises. J'imagine que le Ministère n'est pas sûr d'avoir suffisamment de travail en perspective pour qu'une troisième firme puisse s'équiper pour la gravure sur acier. C'est un art très précis que ne possèdent que deux entreprises d'impression de billets de banque ici à Ottawa. On a essayé de trouver d'autres entreprises au Canada. Le seul espoir est, probablement, que l'on ne demandera plus toujours de la gravure sur acier, et que l'on pourra donc utiliser d'autres procédés d'impression.

M. Crouse: Ne pensez-vous pas que le Comité devrait revenir sur sa position et étudier encore une fois le procédé employé, car il s'agit d'un poste extrêmement important. Je sais que le Comité avait surtout l'intention d'économiser de l'argent en suggérant l'organisation d'appels d'offres, mais après y avoir mûrement réfléchi, je me demande si ce ne serait pas une erreur de confier ce genre de travail où la sécurité est de la plus grande importance à toutes sortes d'entreprises, craignant qu'il ne devienne trop facile de contrefaire nos importants documents, billets de banque et timbres-postes, ce qui, en dernière analyse, reviendrait beaucoup plus cher au Canada que ce que nous pourrions payer pour des entreprises qui seront présentement chargées de ce travail dans la région Outaouaise.

C'était juste mon impression personnelle. D'autres députés auront peut-être réfléchi aux mêmes problèmes. Je comprends que nous n'obtenons pas toujours la meilleure offre pour ce genre de papier, disons, à l'usage du gouvernement. Ces deux firmes nous ont néanmoins soumis des offres. Le gouvernement peut facilement contrôler ces entreprises, parce qu'elles se trouvent à proximité. Par ailleurs, elles sont équipées pour la gravure sur acier qui est nécessaire pour certains des documents. Je me demande donc si nous ne devrions pas revenir sur notre position à cet égard.

Le président: Monsieur Mather et monsieur Towers.

M. Mather: Est-ce pour des raisons de sécurité que les ministères exigent le procédé de gravure sur acier plutôt que l'offset?

Le président: Non, je pense que la gravure sur acier produit un meilleur effet que l'offset. Je ne suis pas sûr mais je crois qu'ils préfèrent l'impression obtenue par la gravure sur acier.

M. Long: J'imagine que la sécurité y est aussi pour quelque chose, quoique la gravure sur acier donne certainement lieu à un produit d'une qualité beaucoup plus grande. On abandonne néanmoins ce procédé de plus en plus parce qu'il est très cher et parce qu'il n'y a plus que peu de personnes qui y sont maîtres.

M. Towers: Je suis d'accord avec M. Crouse sur la nécessité de nous protéger contre toute possibilité de contrefaçon. Je pense que nous devrions prendre n'importe quelle mesure pour nous protéger. Est-ce qu'il serait possible d'évaluer les profits réalisés par les deux entreprises outaouaises sur nos contrats?

[Texte]

The Chairman: Yes, the cost audit they performed over a period of a few years proved that there was quite a reasonable profit made, but that could be checked out by a cost audit. Right, Mr. Long?

Mr. Long: That could assure you whether or not those particular firms are making too much profit or just a reasonable profit. Of course, competition provides the test of whether there is a cheaper way of doing it. They could be incurring the costs but competition and alternative places of procuring these things does provide you with the advantage of better ways of doing things and keeping you up to date in reducing costs.

Mr. Towers: Was this cost audit done by the government or by the firms involved?

Mr. Long: Yes, I believe in 1969, the Department of Finance arranged for a cost audit to be made and these audits revealed that substantial profits had been made on most government contracts. But the Post Office, which had broken away from what had been the procedure of just dividing the work between the two and actually making them compete with each other for postage stamps, had got their price down so that they, I believe, had suffered a loss on the postage stamp contracts which brought their over-all profits down to a reasonable amount.

Mr. Mather: Mr. Chairman, I understood Mr. Long to say that the insistence or the desire of the Post Office for steel engraving pretty well limits the competition or the orders to two companies.

Mr. Long: Not the Post Office, Mr. Mather. The Department of Supply and Services say that one of their problems is that the people wanting this for bonds and so on want steel engraving. The Post Office produces a great deal of its stamps now without steel engraving. They have left the steel-engraving process in many cases.

Mr. Mather: And the Department of Supply and Services apparently does not think it would be feasible or practical to produce these steel engraving or type of certificate itself or by some Crown agency rather than let this out to one or other of these two steel engraving firms. I gather from the report that the government, through the Department of Supply and Services, does not feel that it would be practical or feasible for the government, through some agency of its own, to produce these things.

• 1130

Mr. Long: They have not expressed an opinion on the government doing it themselves. What they have said is that there is no other firm in Canada that could compete with these two firms for steel engraving; and I believe they questioned whether there is enough work to warrant another firm starting up to compete with them. In effect, what they are saying is that, you have two people to do steel engraving and, as long as you insist on steel engraving, you are going to be limited to those two firms.

Mr. Mather: Would it be possible to get the approximate percentage of the business of these companies which is involved in the ordering or producing of these certificates? That is, is it a very large part of their business?

[Interprétation]

Le président: Oui, la vérification des coûts entreprise pendant une période de plusieurs années a montré que les profits ne sont pas négligeables, mais on pourrait le savoir plus précisément par une nouvelle vérification, n'est-ce pas, monsieur Long?

M. Long: Une telle vérification nous montrerait si le profit réalisé par ces deux firmes sont exagérés ou seulement raisonnables. Ce sont les appels d'offre qui nous apprennent s'il y a des procédés moins cher. La concurrence nous apprend comment rationaliser les choses et réduire les coûts.

M. Towers: Cette vérification des coûts a-t-elle été faite par le gouvernement ou par les firmes elles-mêmes?

M. Long: La vérification faite par le ministère des Finances en 1969 a révélé que la plupart des contrats gouvernementaux avaient donné lieu à des profits considérables. Le bureau des Postes qui a rompu avec la pratique de distribuer ces contrats entre ces deux firmes pour les placer en position de concurrents pour la production des timbres-poste a réussi à faire baisser le prix résultant dans une perte sur l'impression des timbres-poste et réduisant la moyenne des profits à un montant raisonnable.

M. Mather: Monsieur le président, si j'ai bien compris M. Long, l'obstacle majeur à l'extension de la concurrence est l'insistance du bureau des Postes sur le procédé de gravure sur acier.

M. Long: Non, ce n'est pas la faute du bureau des Postes, monsieur Mather. Le ministère des Approvisionnements et Services a déclaré que le problème provient partiellement du fait que le public veut des obligations, etc. gravés sur acier. Le bureau des Postes a renoncé à ce procédé en grande partie déjà. Dans certains, les timbres-poste sont néanmoins encore gravés sur acier.

M. Mather: Apparemment, le ministère des Approvisionnements et Services ne pense pas pouvoir faire lui-même ou faire faire à une autre société de la Couronne la gravure sur acier rendant inutiles les services de ces entreprises. Ce qui est dit dans le rapport me fait penser que le gouvernement, ou le ministère des Approvisionnement et Services, ne croit pas en cette possibilité.

M. Long: Ils n'ont pas mentionné que le gouvernement peut agir de son propre gré. Ce qu'ils ont dit c'est qu'il n'y avait pas d'autres sociétés au Canada pouvant faire concurrence à ces deux firmes pour la gravure sur acier et ils mettaient en doute qu'on puisse établir une autre compagnie pouvant faire concurrence... Ce qu'ils disent, en fait, c'est qu'il y a deux graveurs sur acier et que toute la gravure sur acier sera toujours faite par ces deux compagnies.

M. Mather: Serait-il possible de savoir quelle est la proportion approximative de l'entreprise de ces deux compagnies qui s'occupent des commandes et de la production de ces certificats? Est-ce que cela représente une grande partie de leur entreprise?

[Text]

Mr. Long: We, of course, do not have information about the company's own business. I think it is quite a large part, although they do have certain contracts for stamps and for currency with other countries.

Mr. Mather: I think it might be interesting to find out if public business constitutes a very large part of the steel engraving company's business.

The Chairman: Gentlemen, the Committee has made a recommendation here. We have received letters from the departments concerned which indicate that they do not feel it is a practical recommendation that we have made. I think we have to assess this on the basis of whether we accept their views, as to it being impractical, or continue to press for this recommendation.

From the discussion this morning, it would more or less appear that the Committee feels that maybe there is not too much more that we can do, having made the recommendation. They appreciate our thoughts and have acknowledged our concern, but are not ready to accept our recommendation.

Mr. Higson, you had a question; then Mr. Darling.

Mr. Higson: I have a couple of questions, Mr. Chairman.

Are the two firms, here in Ottawa, that do the steel engraving work, the British American Bank Note Company and the Canadian Bank Note Co., wholly-owned Canadian companies?

The Chairman: Do you know, Mr. Long?

Mr. Higson: I recall reading something in the paper about one of them.

Mr. Long: There was a recent change in which, I believe, the local management acquired one of them. The British American Bank Note Company was, I believe, a subsidiary of an American company, and the Canadian Bank Note Co., I believe, was a subsidiary of a British company. This is not taking into consideration that there was something recently in the papers about the local management acquiring one of them.

Mr. Higson: Thank you, Mr. Long.

Mr. Chairman, the second matter I am curious about is this question of security, which, I must confess, I do not know a great deal about. But I think it is true that the question of counterfeiting has more to do with the quality of paper, the type of paper—watermarks and all this sort of thing—than the actual printing, whether or not it is steel engraving. I think 90 per cent of it depends upon the quality of paper rather than the actual printing technique, whether it is by steel engraving or offset. I would suggest that perhaps we should look into this aspect of it, rather than just simply accepting something that seems to be presented to us more or less as a *fait accompli*.

Another question: I am bit confused about the two letters. The Post Office Department has not, I gather, let the Department of Supply and Services procure any postage stamps; that it does this entirely on its own: although it has let some contracts for postage stamps to offset printers, and not only to the two firms here in Ottawa. Is this correct?

[Interpretation]

M. Long: Nous n'avons naturellement pas de renseignement concernant les affaires de la compagnie. Je crois que les contrats de matricage des tampons et des devises pour d'autres pays constituent une bonne partie de leur entreprise.

M. Mather: Il me semble qu'il serait intéressant de savoir si l'entreprise publique constitue une grande part de l'entreprise d'une société de gravure sur acier.

Le président: Messieurs, le comité a fait une recommandation. Nous avons reçu de la correspondance des ministères mettant en doute l'aspect pratique de la recommandation. Nous devons ou accepter cette opinion ou insister pour que le recommandation soit adoptée.

D'après les débats de ce matin, le comité semble croire que nous ne pouvons pas beaucoup faire autre chose. Ils ne sont pas indifférents à notre pensée et à notre inquiétude mais ils ne sont pas non plus prêts à accepter notre recommandation.

Monsieur Higson, vous aviez une question à poser; puis M. Darling.

M. Higson: J'ai une ou deux questions, monsieur le président.

Est-ce que les deux compagnies qui font la gravure sur acier à Ottawa sont la *British American Bank Note Company* et la *Canadian Bank Note Company*? Deux compagnies d'appartenance entièrement canadienne?

Le président: Le savez-vous, monsieur Long?

M. Higson: Je me souviens avoir vu quelque chose dans les journaux au sujet d'une de ces compagnies.

M. Long: Il y a eu un changement récemment et l'administration locale a fait l'acquisition de l'autre compagnie. La *British American Bank Note Company* était, me semble-t-il, une filiale d'une société américaine et la *Canadian Bank Note Company*, une filiale d'une société britannique. Ceci en dehors du fait que les journaux ont annoncé récemment que l'administration locale avait fait l'acquisition de l'autre société.

M. Higson: Merci, monsieur Long.

Monsieur le président, je m'intéresse en second lieu à la question de sécurité dont je connais très peu je dois l'admettre. Mais il me semble vrai que la question du faux monnayage a à voir avec la qualité du papier, le filigrane du papier et autres facteurs que l'impression proprement dite, que la gravure soit sur acier ou autrement. Il me semble que la réussite dépend pour 90 p. 100 de la qualité du papier plutôt que la technique de l'impression, qu'il s'agisse de gravure sur acier ou de Offset. J'estime que nous devrions étudier cet aspect de la question plutôt que d'accepter qu'on nous la soumette comme un fait accompli.

Une autre question. Je ne saisis pas très bien l'histoire des deux lettres. Le ministère des Postes, d'après ce que je comprends n'a pas permis au ministère des Approvisionnement et Services de se procurer des timbres-poste, c'est-à-dire à sa guise, bien que certains contrats pour des timbres-poste aient adjugés à des imprimeurs de offset et pas seulement aux deux sociétés établies à Ottawa. Est-ce exact?

[Texte]

• 1135

Mr. Long: Yes, that is correct.

The Chairman: Are you finished, Mr. Higson?

Mr. Higson: Yes, thank you.

The Chairman: Mr. Darling.

Mr. Darling: Mr. Chairman, I note your recommendation. First and foremost the Committee is to try to save money, and the Auditor General the same. But there is no question about it in my mind that there is always somebody who can make something cheaper and therefore sell it cheaper. It would seem to me that one of the top priorities first and foremost is security. There has been no question of this with these two companies. In other words, they have been doing an outstanding job.

As my colleague beside me here said, we might end up saving a few dollars, and then another company would start up and no one would make any money on it. It has been shown, I guess it was back in 1969, that government departments did check their statements. They found out that what they made on the bananas, they lost on the peanuts or something, and over-all they did not make too much. But it would seem that these two companies are doing a good job.

I understand that the Post Office Department has reverted to a new type to the offset type, which is different from the steel engravings and cheaper.

Mr. Long: Not entirely, but they do use offset for some stamps.

Mr. Darling: They do for some, yes. Again there is the prestige of Canada. I mean with stamps and so on, and the way we turn out this material. Suppose it is a little more. If it is a better job, maybe the steel engravings are better. How much is going to be saved by reverting to a cheaper process that is not going to be as good? Or is it going to be as good?

I certainly feel that what these companies are producing is something that is right at the top of the list as far as materials and workmanship go. If they are going to compete one against the other, they have to be assured of some protection. But then you are talking about steel engraving becoming a lost art. Surely if there is a future in it, they would be training juniors in this art.

The Chairman: Mr. Mather.

Mr. Mather: Mr. Chairman, somewhere in his statement Mr. Long read something to the effect that consideration was being given or inquiries were being made as to whether some process other than steel engraving could be utilized. He said something about this being checked in other countries, or finding out what other places were doing in this regard. Am I right?

Mr. Long: From the inquiries made by the Department of Supply and Services into practices followed in other countries, they felt that alternative methods of security printing in Canada should be investigated. I take this to mean that they found that other countries are doing it by processes other than steel engraving, and that they should explore that possibility in Canada. This is the impression I get from that.

[Interprétation]

M. Long: Oui, c'est exact.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Higson?

M. Higson: Oui, merci.

Le président: Monsieur Darling.

M. Darling: Monsieur le président, j'ai pris note de vos recommandations. Tout d'abord et avant tout, le Comité essaiera d'épargner de l'argent, et le solliciteur général aussi. Mais je n'ai aucun doute qu'il existe toujours quelqu'un pour fabriquer un produit de qualité inférieure, à des prix moins élevés. D'après moi, une des choses les plus importantes est d'abord et avant tout la sécurité. Il n'a pas été question de cela avec ces deux sociétés. En d'autres mots, ils ont fait un travail extraordinaire.

Comme mon collègue l'a indiqué, nous pouvons épargner quelques dollars, puis une autre société fera de même et personne n'en tirera profit. Il a démontré, je crois en 1969, que les ministères du gouvernement vérifiaient bien leurs déclarations. Ils ont constaté que l'argent qu'ils faisaient avec les bananes par exemple, ils le perdaient ailleurs, donc en fin de compte ils ne faisaient pas beaucoup d'argent. Mais il me semble que ces deux sociétés font un bon travail.

Si je comprends bien, le ministère des Postes emploie une nouvelle méthode, le genre «offset» qui est différent et moins cher que la gravure sur acier.

M. Long: Pas toujours, mais pour certains timbres, ils utilisent cette méthode.

M. Darling: C'est exact. Encore, il faut tenir compte du prestige du Canada au moins en ce qui concerne les timbres et la façon dont nous traitons ce matériel. Supposons qu'il y en a un peu plus. Si cela est mieux fait, peut-être que la gravure d'ailleurs. Combien d'argent épargnerons-nous en utilisant ce processus de qualité inférieure qui ne sera pas aussi bon? Le produit en sera-t-il meilleur?

En ce qui concerne les matériaux et le travail, je crois que ces sociétés produisent ce qu'il y a de mieux. Si elles doivent se faire la compétition, elles doivent être assurées d'une certaine protection. Puis vous en arrivez à dire que la gravure sur acier est un art qui disparaît. S'il y a de l'avenir dans ce domaine, on devrait former des gens.

Le président: Monsieur Mather.

M. Mather: Monsieur le président, dans sa déclaration, M. Long dit que l'on avait songé ou que l'on avait demandé d'utiliser un autre processus que celui de la gravure sur acier. Il a mentionné que des études ont été faites dans d'autres pays et que l'on s'informe de la façon dont ils procèdent ailleurs. Est-ce exact?

M. Long: D'après la déclaration du ministère des Approvisionnements et Services concernant les méthodes utilisées dans les autres pays, ils croient que d'autres méthodes devraient être envisagées en ce qui concerne l'impression au Canada. Ils ont constaté que certains pays utilisent d'autres processus que la gravure sur acier, et que l'on devrait songer à cette possibilité au Canada. C'est l'impression que j'ai.

[Text]

Mr. Mather: That might give us a lead in encouraging them to explore that, to see if this would have any bearing on saving money.

My understanding is that there is very little hope of saving any money as long as steel engraving alone is used and that there are only two firms doing this. But if they investigate and find that some other process might be feasible, this would open up a new area.

The Chairman: Would the Committee be satisfied with a heading on this recommendation that the Executive has indicated disagreement, but the Committee will study Paragraph 209 later and make some of these suggestions that have been mentioned here this morning? Mr. Crouse.

Mr. Crouse: I think we have made some progress. The letter that was sent to you by Mr. Richardson states:

Tenders will be restricted to two potential suppliers when steel engraving is a requirement because there are only two companies in Canada with this capability.

Then he goes on to say:

This policy will not apply to postage stamps until current Post Office contracts expire and purchasing becomes a responsibility of this Department.

• 1140

If you will think back you will remember that this situation did not apply when the recommendation was made. The fact that they are broadening the policy so that it does not apply to postage stamps would indicate to me that progress has been made on this matter. I am prepared, as one member of the Committee, to accept that tenders should be restricted to the two potential suppliers when steel engraving is required.

The Chairman: Well, the other suggestion is that progress is being made and I think that is fair.

Mr. Darling.

Mr. Darling: Mr. Chairman, is there someone here that can answer? Is it easier to forge one way of doing it as compared to the other?

The Chairman: Mr. Long, do you know? I would not.

Mr. Long: I am not an expert on this but I would think that steel engraving would be the more difficult form.

Mr. Darling: Well, this is my idea. Therefore, we should be very concerned about this. In other words, cheap could become dear. We might save a few hundred thousand dollars by changing the process and then find out that it could be easily forged and lose millions. We would be penny wise and pound foolish.

Mr. Mather: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Mather.

Mr. Mather: I agree that we say that progress has been made, but I would like some way of having our suggestions followed up, particularly as to the inquiries being made by the Department of Supply and Services as to the feasibility of other methods. If they were inquiring into that they could also inquire into the point that the hon. member has made: whether it may be risky to do that.

[Interpretation]

M. Mather: Nous devrions les encourager à étudier la question afin de voir si cela nous épargnerait de l'argent.

Il me semble presque impossible d'épargner de l'argent aussi longtemps que nous utiliserons cette méthode qui n'est utilisée que par deux sociétés. Mais ils étudient la question et découvrent que d'autres moyens peuvent être utilisés, nous aurions de nouveaux horizons.

Le président: Le Comité serait-il satisfait de la recommandation exprimant le désaccord de l'exécutif? Le Comité pourrait-il étudier plus tard l'article 209 et faire certaines de ces suggestions qui ont été mentionnées ici ce matin? Monsieur Crouse.

M. Crouse: Je crois que nous avons fait un certain progrès. La lettre que M. Richardson vous a envoyée se lit comme suit:

Lorsque l'on exige la gravure sur acier, les machinistes n'auront droit qu'à deux fournisseurs importants puisqu'au Canada seulement deux sociétés font ce genre de travail.

Puis il ajoute:

Cette politique ne s'appliquera pas aux timbres avant que les contrats des Bureaux de poste expirent et que la responsabilité de l'achat revienne au Ministère.

Si vous y repensez, vous vous souviendrez que cette situation ne s'appliquait pas lorsque la recommandation a été faite. Le fait qu'ils élargissent leur politique pour qu'elle ne s'applique pas aux timbres postaux semble indiquer qu'on ait fait quelque progrès dans ce domaine. Je suis prêt, en tant que membre de ce Comité, à accepter que les soumissions soient restreintes à deux fournisseurs lorsqu'on a besoin de gravure sur acier.

Le président: L'autre suggestion disait que l'on avait fait quelque progrès et je crois que c'est juste.

Monsieur Darling.

M. Darling: Monsieur le président, est-ce que quelqu'un pourrait ici répondre? Y a-t-il un moyen plus facile de le faire?

Le président: Monsieur Long, le savez-vous? Je ne voudrais pas...

M. Long: Je ne suis pas un expert, mais je pense que la gravure sur acier serait la façon la plus difficile.

M. Darling: C'est ce que je pense également. C'est pourquoi, nous devrions faire très attention. En d'autres termes, ce qui est peu dispendieux deviendrait cher. Nous sauverions peut-être quelques centaines de milliers de dollars en changeant le procédé pour s'apercevoir que c'était la plus simple façon de procéder et perdre des millions de dollars.

M. Mather: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Mather.

M. Mather: Je suis d'accord pour dire que certains progrès ont été faits, et j'aimerais que nos suggestions puissent prendre vie, et plus particulièrement celles qui ont été faites par le ministère des Approvisionnement et Services sur la possibilité des autres méthodes. S'ils ont enquêté à ce sujet, ils enquêteront sûrement sur les points soulevés par un membre, à savoir s'il est trop dangereux de faire cela.

[Texte]

The Chairman: All right. I will ask for a progress report from the Department of Supply and Services as to what they have found out regarding purchasing of stamps by other countries, etc. Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier (Ottawa East): A point of information. Do you know the time limit of the contracts that are given out to these people? Are they yearly contracts? The report mentions: existing procurement contracts when they expire. Does anybody know what the contracts are?

Mr. Long: I have the term of five years here. The Post Office had invited tenders for five years . . .

Mr. Gauthier (Ottawa East): That is quite a long time.

Mr. Long: . . . and this is making these firms compete. They have saved on those about \$175,000 annually.

Mr. Gauthier (Ottawa East): These are five-year contracts, which are pretty extended.

Mr. Long: Yes. That was the Post Office.

Mr. Gauthier (Ottawa East): And the others, you do not know?

Mr. Long: The others, I do not know.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Could you find out?

Mr. Long: Yes, we could find out. It probably varies although most of it was the Department of Supply and Services.

The Chairman: All right, we will proceed.

Number 38; we are getting fairly recent now.

38. CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION.

Mr. Long.

Mr. Long: The Canada Deposit Insurance Corporation has been designated a proprietary corporation and as such is subject to income tax. However, the Governor in Council in 1968 remitted under Section 17 of the Financial Administration Act any income tax payable by the corporation. When officers of the corporation were before the Public Accounts Committee in May, 1971, they explained, in response to a question, that the question of tax exemption was not specifically dealt with in the act of incorporation, probably inadvertently. They went on to say that when the act was next before Parliament this would be one of the matters put up for consideration. The Committee did not issue a report following that examination of the officers of the corporation, but after a further examination of paragraphs in the Auditor General's Report dealing with the corporation the Committee included in its Second Report, 1972, the recommendation that the continuing remission of any income tax payable by this corporation be revoked.

I am not aware of any development having taken place since this recommendation was made.

[Interprétation]

Le président: Très bien. Je demanderai un rapport du ministère des Approvisionnements et Services qui concernerait l'achat de timbres par d'autres pays, etc. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Gauthier.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Quelques renseignements. Savez-vous quelle est la durée des contrats donnés à ces gens? Est-ce que ce sont des contrats annuels? Le rapport mentionne des contrats d'obtention lorsqu'ils sont expirés. Est-ce que quelqu'un connaît ces contrats?

M. Long: J'en ai un de cinq ans ici. Le bureau de poste a demandé des soumissions pour cinq ans.

M. Gauthier (Ottawa-Est): C'est très long.

M. Long: Et ces entreprises se font une concurrence. Ils ont sauvé environ \$175,000 par année.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Les contrats de cinq ans sont très longs.

M. Long: Oui. C'est le bureau de poste.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Et vous autres, vous ne savez pas?

M. Long: Les autres, je ne sais pas.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Pouvez-vous vous informer?

M. Long: Oui, je peux m'informer. Cela varie probablement bien qu'ils dépendaient pour la plupart du ministère des Approvisionnements et Services.

Le président: Très bien, continuons.

Numéro 38, nous nous approchons.

38. SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA.

Monsieur Long.

M. Long: La Société d'assurance-dépôt du Canada a été désignée comme société à prime et en tant que telle est sujette à l'impôt sur le revenu. Toutefois, le gouverneur en conseil en 1968 a diminué en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'administration financière tout impôt payable par la Société. Quand les hauts représentants de la Société ont comparu devant le Comité des comptes publics en mai 1971, ils nous ont expliqué, en réponse à la question, que la Loi d'incorporation ne donnait pas suite à la question d'exemption d'impôt, probablement par méprise. Ils ont continué en disant que lorsque cette loi a été présentée au Parlement, c'était un des sujets considérés. Le Comité n'a pas publié de rapport à la suite de cette rencontre avec les hauts représentants de cette société, mais après de plus amples examens, les paragraphes dans le rapport de l'auditeur général, un rapport avec la Société, le Comité a inclus dans son second rapport en 1972, que la remise de tout impôt payable par cette société soit révoquée.

Je ne suis pas au courant des autres développements qui auraient pu se produire à la suite de cette recommandation.

[Text]

The Chairman: Mr. Stollery.

Mr. Stollery: Paragraph 40?

The Chairman: No, 38.

The Committee recommended that this corporation should pay income on its profits and they have not done so as yet, and I guess they cannot do it unless the act is amended. Right?

Mr. Long: Well, no, Mr. Chairman. The act would require them to pay tax, but the Governor in Council has given them a continuing remission under Section 17, that is the remission section of the Financial Administration Act.

• 1145

The officers of the corporation say that it was not intended that they should pay income tax because, I think, of the nature of their business.

The Chairman: Then could this not be done by an order-in-council?

Mr. Long: The Governor in Council could revoke that revision, yes.

The Chairman: Their statement appears on page 253. I guess you do not have anything later than 1971, Mr. Long?

Mr. Long: No. This recommendation was only made in your second report in 1972. We know of nothing having been done there. We know that the corporation officials are not happy about this recommendation, and they have arguments that are worth considering. Perhaps you should hear from them again before you decide what to do with it.

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, did the government decide not to accept income tax from this corporation in order to build up the funded amount so as to provide greater protection for depositors with the various trust companies? It is my understanding that if you deposit amounts up to \$20,000 with any trust company they are protected by the Canada Deposit Corporation; that is, protection is provided as to the amount of capital up to \$20,000.

Did the Governor in Council decide not to collect income tax in order to build up this fund so that in the event a large number of trust companies should collapse there would be adequate returns to pay the depositors? What reason did the government have for taking this action?

Mr. Long: I cannot be positive, but I think you are coming close to it there. If they are going to pay income tax, the premiums, if we can call them that, that the banks and the trust companies will have to pay in are going to have to be larger. As it is a corporation designed to insure people against loss so that the entire financial community is more or less working together to guarantee that a weak link somewhere is not going to cause somebody loss, I suppose there is an argument that they should not be subject to tax; that the resources required to do this should be all that the companies are asked to put in.

I think you should hear this from the officers of the corporation. They can put that forward much better than I can.

[Interpretation]

Le président: Monsieur Stollery.

M. Stollery: Alinéa 40?

Le président: Non, alinéa 38.

Le Comité a suggéré que cette Société paie l'impôt sur ses profits et ils ne l'ont pas encore fait, et je crois qu'ils ne pourront le faire à moins que cette loi ne soit amendée. Exact?

M. Long: Non, monsieur le président. La loi les oblige à payer l'impôt, mais le gouverneur en conseil leur a donné une remise continue en vertu de l'article 17, c'est la section de remise de la Loi sur l'administration financière.

Les membres de la société disent qu'ils ne devaient pas payer d'impôt étant donné la nature de leur société.

Le président: Cela pourrait-il se faire par décret du conseil?

M. Long: Le gouverneur en conseil peut révoquer cette révision, oui.

Le président: Leurs commentaires apparaissent à la page 253. Vous n'avez rien de plus récent que 1971, je résume, monsieur Long?

M. Long: Non. Cette recommandation n'a été faite que lors de notre second rapport en 1972. Rien n'a été fait à ce moment-là. Je sais que les membres de la société ne sont pas en faveur de cette recommandation, et ils ont des raisons qu'il faudrait considérer. Peut-être devriez-vous les entendre à nouveau avant de prendre une décision.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Monsieur le président, le gouvernement a-t-il décidé d'accepter l'impôt de cette société afin de ramasser le montant consolidé pour que les déposants aient plus de protection vis-à-vis les divers trusts? Je crois que si vous déposez \$20,000 dans une Société de fiducie, ils sont protégés par la Société assurance-dépôt du Canada; ils assurent la protection du capital jusqu'à \$20,000.

Le gouverneur en conseil a-t-il décidé de les soumettre à l'impôt de façon à construire ce fonds pour pouvoir payer les déposants si plusieurs de ces entreprises de gestion font faillite? Quelle raison le gouvernement a-t-il donné pour entreprendre cette mesure?

M. Long: Je ne suis pas sûr, mais je crois que vous y arrivez. S'ils doivent payer l'impôt, les bénéficiaires, si on peut les appeler ainsi, que les banques et les entreprises de gestion doivent payer peuvent être plus considérables. Si c'est une société établie dans le but d'assurer les gens contre des pertes pour que la communauté financière travaille ensemble pour protéger les gens contre les pertes, je suppose qu'il y a une bonne raison pour laquelle ils ne doivent pas être sujets à l'impôt; que les ressources nécessaires pour faire ceci soient toutes celles des entreprises à qui on le demande.

Les membres de la société devraient vous le dire. Ils peuvent vous l'expliquer mieux que moi.

[Texte]

The Chairman: Mr. Darling.

Mr. Darling: Mr. Chairman, where are the profits now? Where are they sitting, and to whose credit? To the company's credit, to the Deposit Insurance Corporation?

Mr. Long: Yes. In paragraph 91 of our report we point out the provision for payment of dividends by this company.

There is a provision that the company will pay—because Canada has provided them with money—dividends to Canada when they feel they can equivalent to the return charged to Crown corporations on advances.

We point out in paragraph 91 that because of the wording, if they pass dividends at any time they can never catch up. So, I think the answer is that any profits they now make will go into a surplus account, from which the Canada should get interest on the money that it has in the corporation. Corporation profits should be limited, I think, to that dividend, but if you tax them they will have to be large enough to pay the tax.

Mr. Darling: That is right. One other point. The public are protected up to \$20,000, but any depositor would be crazy in the head if he put more than \$20,000 in one trust company. In other words, you would have deposits in various trust companies so that no depositor now should ever lose unless he was depositing amounts in the hundreds of millions of dollars and could not find enough trust companies to deposit the maximum of \$20,000 in each. Is this correct?

• 1150

Mr. Long: In theory, all deposits are insured. We do not expect any bank to fail but...

Mr. Darling: No.

Mr. Long: ... not many bank accounts would be more than \$20,000.

Mr. Darling: But these small trust companies, I think, were the problem.

Mr. Long: Yes.

The Chairman: There is no doubt about it; the act was needed and was a good piece of legislation. Mr. Mather.

Mr. Mather: Mr. Chairman, I would like to point out that on page 253, it states that:

The accumulated net earnings at December 31, 1971,...

of the corporation,

... amounted to \$4,973,000 and ... the Corporation for the first time paid a dividend of \$493,750 on its share capital of \$10 million.

If I understand correctly, they have paid a dividend on their income and that dividend would go to some part of the agency or to the government. Is that right?

Mr. Long: That is correct. They paid \$493,750 which the government records as return on investment.

[Interprétation]

Le président: Monsieur Darling.

M. Darling: Monsieur le président, où sont les bénéfices maintenant? A qui profitent-ils? Au crédit de l'entreprise, à la Société d'assurance-dépôt du Canada?

M. Long: Oui. A l'alinéa 91 de votre rapport, vous soulignez les dispositions prises pour les paiements de dividendes dans cette entreprise.

Il y a une disposition qui dit que l'entreprise paiera parce que le Canada leur a donné de l'argent, les dividendes au Canada lorsqu'ils croient qu'ils peuvent égaliser les retours dont la corporation de la Couronne doit payer les frais.

Nous vous avons parlé de l'alinéa 91 à cause des termes, s'ils donnent des dividendes n'importe quand ils ne pourront jamais se rattraper. Alors, les profits qu'ils feront maintenant iront dans un compte supplémentaire, duquel le Canada aura des intérêts sur l'argent qu'il a dans la société. Les profits de la société devraient être limités, je crois, aux dividendes, mais si vous les imposez, ils devront être assez importants pour payer l'impôt.

M. Darling: C'est exact. Un autre point. Les gens sont protégés jusqu'à \$20,000, mais un déposant serait fou de mettre plus de \$20,000 dans une entreprise de gestion. En d'autres termes, vous avez des dépôts dans de nombreuses compagnies fiduciaires. Il est fait en sorte qu'aucun dépositaire ne perde à moins qu'il n'a déposé le montant dans des centaines de millions de dollars, et qu'il ne trouve pas assez de compagnies fiduciaires pour déposer le maximum de \$20,000 dans chacun. Est-ce juste?

M. Long: Théoriquement, tous les dépôts sont assurés. Nous ne nous attendons pas à ce que la banque échoue, mais...

M. Darling: Non.

M. Long: ... peu de comptes en banque seraient de plus de \$20,000.

M. Darling: Mais je crois que le problème était celui de ces petites sociétés fiduciaires.

M. Long: Oui.

Le président: Il n'y a aucun doute; on avait besoin de cette loi et c'en était une bonne. Monsieur Mather.

M. Mather: Monsieur le président, j'aimerais souligner qu'à la page 253, il est stipulé que:

«les gains nets accumulés au 31 décembre 1971...

de la Société,

se chiffraient à \$4,973 mille dollars et ... pour la première fois la Société a payé un dividende de \$493,750 sur son capital action de 10 millions.

Si j'ai bien compris, ils ont payé un dividende sur le revenu. Ce dividende irait à une division de l'organisme ou au gouvernement. Est-ce juste?

M. Long: C'est juste. Ils ont payé 93,750 ce que le gouvernement appelle un retour sur l'investissement.

[Text]

Mr. Mather: The amount we may lose on the merry-go-round, we pick up on the swings. We do not get the income tax but we get the dividends.

The Chairman: The dividends.

Mr. Mather: It seems to me that the trouble here is in the wording of the act which should be clarified. I think the corporation is on good grounds in stating its opposition to the payment of its income tax, but the way the thing is left, it is pretty loose. It is not very good that the government has to remit something annually because the legislation is not clear.

The Chairman: I may be wrong but I think the corporation has followed our recommendation; although they did not pay income tax, they paid it in dividends.

Mr. Mather: Into dividends.

The Chairman: And they have, I would say, partially implemented our recommendation.

Mr. Mather: Would it be useful, Mr. Chairman, to ask the corporation for a letter explaining the situation?

The Chairman: I wonder what more they could tell than what is in the Auditor General's report, Mr. Mather, in that they have \$493,750 in a dividend account?

Mr. Mather: If we are satisfied with what we think is their position, I guess there is no need to ask them to amplify it. It might clarify the problem of a situation if we gave them our views and asked them to explain why they differed.

The Chairman: Mr. Long, would you agree that they have partially implemented our recommendation, the only difference being that it is not paid in income tax but it is paid in dividends?

Mr. Long: Mr. Chairman, I do not really think that is partial implementation because there is provision in their act for the payment of dividends. The subject of our paragraph 91 pointed out how, if they had money, they could have paid dividends previously but they had not. We have pointed this fact out each year. They felt they needed to hold the money back . . .

The Chairman: Right.

Mr. Long: . . . and this, of course, is their prerogative. But the legislation is worded in such a way that they cannot catch up now to give Canada the full interest which they should have, I think, on the money that they have provided to the company for the company's purposes. That is the . . .

Mr. Cullen: Excuse me, Mr. Chairman, you are talking about the new paragraph in 1972; are we not talking about paragraph 209 dealing primarily with taxes?

Mr. Long: I am replying to the suggestion that the payment of the dividend is a partial implementation of the other.

[Interpretation]

M. Mather: Le montant que nous pouvons perdre dans le manège. Nous n'avons pas l'impôt, manifestement les dividendes.

Le président: Les dividendes.

M. Mather: Selon moi, le problème réside dans la formation des termes de la loi. Elle devrait être éclaircie. Je crois que la société se fonde sur des bons motifs lorsqu'elle déclare son opposition à payer son impôt sur le revenu. Il n'est pas très bon que le gouvernement doive commettre quelque chose cette année parce que la loi n'est pas claire.

Le président: Je puis avoir tort, mais je crois que la corporation a suivi nos recommandations. Même s'ils n'ont pas payé leur impôt sur le revenu, ils l'ont payé en dividendes.

M. Mather: En dividendes.

Le président: Je dirais qu'ils ont partiellement mis en pratique nos recommandations.

M. Mather: Monsieur le président, serait-il utile de demander à la compagnie de nous faire parvenir une lettre nous expliquant la situation?

Le président: Je me demande ce qu'il pourrait nous dire sauf ce qui figure au rapport de vérificateur général. Monsieur Mather, on sait qu'ils ont un compte de \$493,750.

M. Mather: Si nous sommes satisfaits de ce que nous croyons être leur position, je crois qu'il n'y a pas besoin de leur demander plus de détails. Cela pourrait clarifier le problème de la situation si nous leur faisons connaître notre opinion et nous leur demandions de nous expliquer pourquoi ils n'étaient pas d'accord.

Le président: Monsieur Long, seriez-vous d'accord pour dire qu'ils ont suivi en partie nos recommandations, avec la seule différence que cela n'est payé sous forme d'impôts sur le revenu mais en dividendes?

M. Long: Monsieur le président, je ne pense pas vraiment qu'ils ont mis en partie nos recommandations en pratique. Il existe des prévisions dans leur loi concernant les paiements des dividendes. Le sujet de notre alinéa 91 signale la façon, dont, s'ils avaient l'argent, ils auraient pu payer des dividendes auparavant. Cependant, ils ne l'avaient pas. Nous avons souligné cela chaque année. Selon eux, ils avaient besoin de garder l'argent . . .

le président: C'est bien.

M. Long: . . . et ceci est à leur prérogative, naturellement. Mais les termes de la loi sont tels qu'ils ne peuvent pas se reprendre maintenant, en accordant au Canada tout l'intérêt qui lui est dû, je le crois, avec l'argent qu'ils ont remis à la compagnie, aux fins de la compagnie. C'est le . . .

M. Cullen: Je m'excuse, monsieur le président. Vous parlez du nouvel alinéa en 1972. Ne parlons-nous pas de l'alinéa 209 traitant premièrement des taxes?

M. Long: Je réponds à la suggestion que le paiement des dividendes est une mise en pratique partielle de l'autre.

[Texte]

Mr. Cullen: Oh I see. I am sorry.

Mr. Long: And I do not think it is.

Mr. Cullen: Nor do I.

The Chairman: Mr. Clarke and then Mr. Demers. Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, I heard somebody say here this morning that if the corporation were required to pay income tax, then the trust companies would have to pay more. That is not a businesslike analysis. I think we would have to determine what amount of money the Canada Deposit Insurance Corporation is required to hold. I see now, on page 253, in the report, paragraph 328, they hold \$27 billion right now? Member institutions do, I am sorry. I do not know what the CDIC is; \$10 million, I guess is all that the government produces. The balance at the end of 1971 was \$37 million. Certainly there should not be any relationship between the tax and the dividends—they are quite separate.

• 1155

Mr. Long: The premiums—the financial institutions pay so much, depending on the deposits they have. The deposit insurance fund—which is really the fund that provides the protection, and is shown here as being \$37 million—will have to grow to a certain amount, which the corporation will deem to be sufficient to provide the protection it wants.

All of this fund is invested, and I think the income on this fund is going into the surplus of the corporation. So if you are going to tax that income, rather than perhaps using it as part of the reserves of the corporation, you are going to have to continue building up that reserve longer.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Maybe I did not make my point properly, my point is that, when the amount of the charge was calculated, whoever made that decision had to have as part of the input, whether the corporation would pay taxes or not. In other words, they were planning to build up in the CDIC a certain reserve, and obviously it would take longer. Their calculation would have been different if the intention was that that corporation pay tax.

Mr. Long: This charge is not a firm figure; this will vary as the need. It is, in effect, an insurance premium.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Yes; but in calculating that premium, somebody must have known whether or not the CDIC would pay tax on the income.

Mr. Long: I do not think they ever intended this. I will recall this coming up; it was when we were asked to certify the first financial statements of the company. We pointed out that they had made no provision for income tax. They said, "we do not pay any." We said, "oh yes, but the law says you do." That is when they got this remission under the Financial Administration Act.

The company says that, inadvertently, it was not considered. I think it is an honest oversight in drafting the legislation. The thinking was that they would be taxable.

[Interprétation]

M. Cullen: Oh, je vois, je suis désolé.

M. Long: Et je ne crois pas qu'il l'est.

M. Cullen: Moi non plus.

Le président: M. Clarke et après M. Demers. Monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, quelqu'un a dit ce matin que si on exigeait que la corporation paie l'impôt sur le revenu, les sociétés fiduciaires devraient payer plus. Ce n'est pas une analyse d'un bon homme d'affaires. Je crois que nous devrions déterminer quel montant il a possédé la Société l'assurance-dépôt du Canada. Je vois à la page 253 du rapport, au paragraphe 328 qu'ils détiennent actuellement 27 milliards de dollars. Excusez-moi, il s'agit des institutions membres. Je ne sais pas ce que représente la Société d'assurance-dépôts du Canada. Je crois que le gouvernement n'avait que 10 millions. A la fin de l'année 1971, le solde s'élevait à 37 millions de dollars. Il ne devrait certainement pas y avoir

de rapport entre l'impôt et les dividendes, c'est tout à fait différent.

M. Long: Les primes, ce que versent les institutions financières dépendent des dépôts qu'elles font. La Caisse d'assurance-dépôts qui, en réalité, garantit la protection et qui se chiffre ici à 37 millions de dollars, devra augmenter pour que la Société puisse garantir cette protection.

Toute la Caisse est investie et le revenu est posté aux surplus de la Société. Par conséquent, si vous imposez ce revenu, plutôt que de l'utiliser peut-être comme une partie des réserves de la Société, il vous faudra continuer à augmenter la réserve.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je ne me suis pas bien expliqué. Lorsque le montant de la taxe a été calculé, celui qui a pris la décision, devait tenir compte dans les recettes si la Société aurait à payer des impôts ou non. Autrement dit, on a prévu une certaine réserve dans la SADC. Il est évident que cela prendra plus de temps que prévu. Les calculs auraient été différents si, au départ, on avait eu l'intention de faire payer l'impôt par la Société.

M. Long: Ces impôt n'est pas un chiffre définitif, et peut varier aux besoins. En réalité, il s'agit d'une prime d'assurance.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Oui, mais en calculant cette prime, quelqu'un devait savoir si la SADC devait ou non payer l'impôt sur le revenu.

M. Long: Je ne crois pas que c'était leur intention. Je me souviens très bien comment cela s'est produit. C'est au moment où on nous a demandé de certifier les premiers bilans financiers de la Société. Nous avons souligné qu'il n'y avait pas de disposition concernant l'impôt sur le revenu. On nous a répondu: «Nous n'en payons pas». Nous avons dit: «Oui, mais la Loi dit le contraire». C'est à ce moment-là qu'ils ont tenu une remise en vertu de la Loi sur l'administration financière.

La Société prétend que c'est un oubli. A mon avis, c'est vrai. On croyait en général qu'ils seraient imposables.

[Text]

The Chairman: Mr. Demers.

M. Demers: Qui détient les 10 millions de capital actions? Est-ce qu'une partie appartient au gouvernement canadien ou si tout est aux banques et aux sociétés de fiducie?

The Chairman: Who holds the \$10 million?

Mr. Long: The \$10 million is the share capital of the corporation. They hold that; that was subscribed by Canada.

M. Demers: Le total des 10 millions est souscrit par le gouvernement canadien.

Si les 10 millions sont souscrits par le gouvernement canadien, je suis peut-être d'accord avec le principe que le fait d'imposer un impôt ne changerait rien de toute façon. Donc, les 10 millions plus tout le surplus qui est accumulé, c'est le gouvernement canadien qui en est le propriétaire.

Mr. Long: Yes, but the corporation also holds a \$37 million deposit insurance fund, that is invested and bringing interest. That of course, is money put in by the member institutions.

M. Demers: Oui, mais l'intérêt sur ces 37 millions revient un jour ou l'autre en profits et ces profits-là appartiennent au gouvernement canadien.

Mr. Long: It goes into the surplus of the corporation, that is true.

M. Demers: A la fin, c'est toujours le gouvernement du Canada qui est le propriétaire des intérêts, donc, je ne vois pas pourquoi, à condition comme de raison que le gouvernement canadien détienne les 10 millions de capital actions, on soumettrait cela à l'impôt. Pour vous donner un exemple qui sera peut-être plus précis, si, une année, la compagnie fait 2 millions de profit, le taux de l'impôt serait de 49 p. 100, mettons 50, ce qui veut dire que le gouvernement canadien recevrait un million en impôt, laissant un surplus de 1 million et dont le gouvernement canadien est quand même propriétaire. Donc, il reçoit un million en impôt et un million dont on est propriétaire ou deux millions que l'on laisse dans la compagnie dont il est propriétaire. Cela ne change pas grand-chose, à mon point de vue.

• 1200

The Chairman: What you are saying, Mr. Demers, is that all the eggs are in the same basket.

M. Demers: C'est cela. On devrait laisser le tout comme c'est actuellement, cela ne change rien à la fin de toute l'histoire.

Mr. Cullen: I am still, as a lawyer and not an accountant, trying to figure this out. It seems to me that the thrust of this recommendation is that under the law they are required to pay income tax and, having seen that problem, the Treasury Board, by Order in Council, remitted that amount of money to them. Was there criticism that that money was remitted, or that they had no authority to do that, or should we be suggesting to the government, for example, that they amend the legislation so that this corporation not pay income tax?

Mr. Long: I would have to review the Committee Minutes at the time they made this recommendation. Again, I do not know what really prompted the Committee to make the recommendation. The statements do show, and we feel they have to show, that the corporation has this exemption from Income Tax, because I think it is a

[Interpretation]

Le président: Monsieur Demers.

Mr. Demers: Who is holding the \$10 million of capital stock? Does it belong in part to the Canadian government or does it belong totally to the banks and trust companies?

Le président: Qui détient les 10 millions de dollars?

M. Long: Cette somme de 10 millions de dollars constitue le capital-actions de la Société. Cette somme leur appartient, elle a été souscrite par le Canada.

Mr. Demers: This total of \$10 million has been subscribed by the Canadian government.

If it is the case, I might be in agreement with the principal that to charge a tax would not change anything anyway. Consequently, the sum of \$10 million plus the excess accumulated belongs to the Canadian government.

M. Long: Oui, mais la Société détient également une caisse d'assurance-dépôts de 37 millions de dollars; cette somme est investie et porte intérêts. Il s'agit évidemment d'argent investi par les institutions membres.

Mr. Demers: Yes, but the interest on this sum of \$37 million eventually bears profit and this profit belongs to the Canadian government.

M. Long: Cet argent est porté à l'exédent de la Société. Vous avez raison.

Mr. Demers: In the end, these interests always belong to the Canadian government. I do not see why, if the Canadian government holds this \$10 million of capital stock, it should be taxed. To give you an example, and to be more precise, if in the course of one year, the corporation has \$2 million profit, the tax rate would be 49 per cent, let us say 50 per cent, which would mean that the Canadian government would receive \$1 million in income tax. And you would have an excess amount of \$1 million of which the Canadian government is still the owner. Thus, the government gets \$1 million in income tax and \$1 million of which it is the owner of \$2 million that will still be left in the corporation. It does not change anything at all in my view.

Le président: Ce que vous voulez dire, monsieur Demers, c'est que tous les œufs sont dans le même panier.

Mr. Demers: Exactly. Everything should be left as it is now, nothing would be changed in the end.

M. Cullen: En tant qu'avocat et comptable, j'essaie de voir un peu ce qui se passe. Il me semble que le but de cette recommandation c'est, qu'en vertu de la loi, ils doivent payer de l'impôt sur le revenu. Face à ce problème, le Conseil du Trésor, par ordre en conseil, leur a fait une remise du montant. A-t-on critiqué cette remise, ou le fait que le Conseil n'a pas l'autorité de l'accorder? Devrions-nous, par exemple, proposer au gouvernement que la loi soit modifiée pour que la société n'ait pas à verser d'impôt?

M. Long: Il me faudrait revoir le procès-verbal du comité, au moment de la recommandation. Je répète, je ne sais pas pourquoi le comité a fait cette recommandation. Les bilans indiquent et nous croyons qu'ils doivent le faire, que la société a obtenu cette remise d'impôt, car il s'agit d'une société privée qui est habituellement soumise

[Texte]

proprietary corporation that is normally subject to tax. There is certainly nothing wrong with the remission that was made. It was done quite legally and we have never criticized the fact of the remission.

Mr. Cullen: It would seem to me an amendment to the legislation would cover really what you are talking about, all the eggs in one basket and everything. If there was an amendment that it not be required to pay income tax then it would not be paid and there would not be any necessity for remission. You seem to be under the impression that they have prepared their statement on the basis of not having to pay income tax.

Mr. Long: I think that until we told them that they were liable they were under that impression, and they have indicated that this will be one of the matters brought up the very first time this Act is open to Parliament.

The Chairman: I think the Committee's thinking at the time, Mr. Cullen, was that any corporation that makes a profit should be subject to income tax regardless whether it is a Crown Corporation or others, and I think the thinking was that there should be no change.

Mr. Cullen: That there should be no remission was really the challenge then?

The Chairman: Gentlemen, let us leave this for future reference when the corporation is before the Committee. I do not know what else to do. We will just let it stand.

I do not think we have to spend any time on the next one. It is the Canada Pension Plan Account. The Auditor General carries out an examination on the transactions of the Canada Pension Plan and reports to the House. But there is no requirement in the Canada Pension Plan Act that he do this and our recommendation was that when the Act is before the House it should be amended to name the Auditor General as the auditor for this Act. I do not think there is anything more to it than that. Is there, Mr. Long?

Mr. Long: Mr. Chairman, it is before the House right now. Bill C-190 was read the first time on June 4, and that bill does include a clause which says the Canada Pension Plan Account and the Canada Pension Plan investment fund shall be audited annually by the Auditor General and a report of the audits be made to the Minister. So, if that bill passes, the recommendation has been implemented.

The Chairman: I displayed my ignorance there. I did not read the act thoroughly, gentlemen. All right, we will say, progress being made or soon to be implemented. Soon to be implemented, we hope.

• 1205

The last one is No. 40.

40. Failure of a crown corporation to deduct and remit employees' taxes and to pay other contributions to the United States Government.

This has had many airings. The Committee held several meetings. We hired an international tax lawyer. We reported to the House, a report that had 13 suggestions and recommendations, one of which was that the CBC should take immediate steps to recover this income tax from the 17 employees. The CBC in Committee and elsewhere have stated that they are in the middle. Their legal adviser, which is the Department of Justice, said they had no reasonable chance of collecting this income tax that they paid on behalf of the employees. On the other side, they

[Interprétation]

à l'impôt. Cette remise n'est certainement pas illégale. Elle a été faite légalement et nous ne l'avons jamais critiquée.

M. Cullen: Il me semble qu'un amendement à la loi pourrait régler ce problème, celui de tous les œufs dans le même panier. S'il y avait amendement, portant que la société n'ait pas à payer d'impôt, par conséquent il ne serait pas payé et la remise ne serait pas nécessaire. Vous semblez croire qu'ils ont préparé leur bilan en tenant compte du fait qu'ils n'ont pas à payer d'impôt sur le revenu.

M. Long: J'avais cette impression, jusqu'à ce que nous leur disions qu'ils étaient imposables. Ils ont répondu que cette question serait soulevée dès que la loi serait discutée au Parlement.

Le président: Je crois que le comité avait l'impression, à ce moment-là, monsieur Cullen, que toute société qui fait un profit est taxable, que ce soit une société d'État ou une autre. On croyait également qu'il ne devrait pas y avoir de changements.

M. Cullen: Qu'il ne devait pas y avoir de remise, c'est cela qu'on voulait?

Le président: Messieurs, attendons pour en discuter que la société soit ici. Je ne sais pas quoi faire d'autre. Nous allons réserver la question.

Il n'est pas nécessaire, à mon avis, de passer beaucoup de temps sur le point suivant. Il s'agit du compte du Régime de pensions du Canada. L'Auditeur général a procédé à un examen des transactions effectuées dans le cadre du compte du Régime de pensions du Canada et en a fait rapport à la Chambre. Il n'y a pas dans la Loi sur le régime de pensions du Canada de dispositions prévoyant qu'il le fasse et nous avons recommandé que la loi soit modifiée pour nommer l'auditeur général comme Auditeur de cette loi. Il n'y a rien d'autre sur ce sujet, n'est-ce pas M. Long?

M. Long: Monsieur le président, la loi est actuellement devant le Parlement. Le Bill C-190 a fait l'objet d'une première lecture le 4 juin. Ce projet de loi prévoit un article qui stipule que l'Auditeur général doit vérifier tous les ans le Compte du Régime de pensions du Canada et du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada et qu'il en fasse au ministre. Et par conséquent, si le bill est adopté, la recommandation aurait été mise en œuvre.

Le président: J'ai montré mon ignorance. Je n'ai pas très bien lu la loi, messieurs. Très bien, nous allons dire qu'il y a eu du progrès et que la recommandation sera bientôt mise en œuvre, nous l'espérons.

Le dernier paragraphe 40 se lit comme suit:

40. Défaut, de la part d'une société d'état, d'effectuer les retenues et les remises des impôts des employés, ainsi que le versement d'autres contributions au Gouvernement des États-Unis.

On a beaucoup parlé de ces sujets. Le Comité a tenu plusieurs séances. Nous avons engagé un avocat en impôt international. Nous avons présenté un rapport à la Chambre, qui contenait 13 suggestions et recommandations dont l'une que Radio-Canada prenne des mesures immédiates pour recouvrer l'impôt de 17 employés. Radio-Canada a déclaré au Comité et ailleurs qu'ils étaient en train de le faire. Leurs conseillers juridiques, le ministère de la Justice, a déclaré qu'il y avait peu de chance de recouvrer cet impôt payé au nom des employés. Par ailleurs, le Comité

[Text]

had the Public Accounts Committee telling them to take immediate steps to recover, and Mr. Picard, in all fairness to him was not the Chairman of the CBC at the time this happened but in paragraph 73 he states, and I will read it exactly:

... after earnest consideration, the Corporation has concluded that it cannot act upon this recommendation.

That is where the matter lies. Mr. Stollery, and then Mr. Crouse.

Mr. Stollery: Mr. Chairman, on a point of clarification, I suppose, it strikes me that this should now be 16 employees because if you remember, a cheque was presented by Mr. Reilly to our Broadcasting Committee some months ago. Just what is the status of that contribution? Was that accepted by the CBC?

The Chairman: No, it was not accepted.

Mr. Stollery: The CBC did not take the money?

The Chairman: No.

Mr. Cullen: It would have strengthened their case. Part of the thrust was that they said they had really no authority. One of their arguments was that they had no authority because they had paid these personnel on the understanding that they would not be paying income tax, where others were receiving more money because they did pay. Here is an employee conceding that in effect he owed the money and it would seem to me it would have strengthened their case to take the cheque and say, here is an employee who did not see it that way.

Mr. Stollery: How do they handle the argument that they sent those letters out and one of the employees gives them the money and then they do not accept it? Just what is their position on that?

The Chairman: The letter that was sent out was not a demand for payment. It was just a letter of explanation and it was not considered a letter of demand of payment. That is how that was handled.

Mr. Stollery: So they gave him the money back, did they?

The Chairman: Right. Mr. Crouse, did you have a question? Then Mr. Mather and Mr. Nielsen. Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Thank you, Mr. Chairman. In the letter of Mr. D. F. Davies, dated March 29, 1972...

An hon. Member: March 29, 1973.

Mr. Crouse: It is dated March 29, 1973, but that, we were informed, was in error.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Excuse me, Mr. Chairman. I think it was in the first line of the letter that the date was wrong; where it says 1973, it should have been 1972.

Mr. Crouse: I am sorry. In that letter there is a statement in paragraph 2:

That the Corporation in making the payment in question has acquitted its responsibilities to the United States Internal Revenue Service,

[Interpretation]

des Comptes publics a demandé à Radio-Canada de prendre immédiatement des mesures pour recouvrer ces montants. M. Picard, je dois l'avouer en toute honnêteté, n'étant pas le président de la société à ce moment-là, mais il déclare au paragraphe 73:

... tout bien considéré, la société a conclu qu'elle ne pouvait pas se conformer à cette proposition.

Les choses en sont là. Monsieur Stollery, vous avez la parole, suivi de M. Crouse.

M. Stollery: Monsieur le président, j'aimerais une précision. Cela me surprend qu'on parle maintenant de 16 employés car si vous vous souvenez bien, M. Reilly a présenté un chèque au Comité de la Radiodiffusion il y a quelques mois. Quelle était la nature de cette contribution? A-t-elle été acceptée par Radio-Canada?

Le président: Non, elle ne l'a pas été.

M. Stollery: Radio-Canada n'a pas accepté l'argent?

Le président: Non.

M. Cullen: Ils auraient renforcé leur cause. La société s'objectait, en partie, parce qu'elle n'avait pas vraiment d'autorité. Une de ses arguments c'est qu'elle n'avait pas cette autorité, elle avait payé son personnel à la condition qu'elle n'aurait pas à payer d'impôt. D'autres employés recevaient plus d'argent parce qu'ils étaient imposables. Voici le cas d'un employé qui admet devoir de l'argent et il me semble que la société aurait dû accepter le chèque et déclarer: Voici un employé qui n'a pas vu les choses de la même façon.

M. Stollery: Comment la société peut-elle expliquer qu'elle a envoyé ces lettres et qu'un des employés lui remet une somme d'argent qu'elle n'accepte pas? Quelle est sa position?

Le président: La lettre envoyée n'était pas une demande de paiement. Il s'agissait d'une lettre d'explication tout simplement. Voilà ce qui a été fait.

M. Stollery: Par conséquent, on lui a remis son argent?

Le président: C'est cela. Monsieur Crouse, avez-vous une question à poser? J'en ensuite sur ma liste les noms de MM. Mather et Nielsen. Monsieur Crouse, vous avez la parole.

M. Crouse: Je vous remercie, monsieur le président. Dans la lettre de M. D. F. Davies du 29 mars 1972...

Une voix: Du 29 mars 1973.

M. Crouse: Elle porte la date du 29 mars 1973, mais on nous a avertis qu'il y avait erreur.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Excusez-moi, monsieur le président, l'erreur était à la première ligne de la lettre, il aurait fallu écrire 1972 au lieu de 1973.

M. Crouse: Je m'excuse. Dans cette lettre, au deuxième paragraphe, on déclare:

Que la société a effectué le paiement en question et s'est acquittée de ses obligations envers l'Internal Revenue Service des États-Unis,

[Texte]

Then it goes on to state:

but has not necessarily acquitted the employees of their obligation to the United States Internal Revenue Service to file their tax returns and to make whatever payments might result therefrom.

Would this imply that the matter, insofar as the United States Internal Revenue Service is concerned, is not yet completed, and that the employees in question still owe money to the Internal Revenue Service of the United States? And that, if this money were paid to them, the United States Internal Revenue Service would then, in turn, reimburse the CBC for moneys paid on their behalf?

The Chairman: May I have that question again, Mr. Crouse? I missed some of it.

Mr. Crouse: Mr. Davies has stated that the CBC, by making payment of this money to the United States Internal Revenue Service, had acquitted their responsibilities as a corporation to the Internal Revenue Service. But he goes on to state that the CBC "has not necessarily acquitted the employees of their obligations to the United States Internal Revenue Service to file their tax returns and to make whatever payments might result therefrom". My question is, in the event that these employees did file their tax returns and make the payments which they owed to the United States Internal Revenue Service, would the United States Internal Revenue Service then reimburse the CBC for moneys paid on their behalf?

Mr. Long: I would doubt whether they would, Mr. Crouse, because the provision of their tax law is that an employer who fails to deduct, makes himself personally responsible. So they assessed the CBC then. I cannot imagine the Internal Revenue Service going and trying to collect it from the employee, once they have taken that action. At the same time, I do not think they would make any refund of a penalty that was assessed like that.

Mr. Crouse: What obligation, then, is Mr. Davies referring to, that still applies to the employees of the CBC? For he is very explicit there: he states that payment of this money has not necessarily acquitted the employees of their obligations. Does this mean that these Canadian employees of the CBC of that time are still wanted, so to speak, as our rum-runners used to be wanted years ago in Nova Scotia, by the Internal Revenue Department, for questioning and/or further payments of funds?

The Chairman: Mr. Crouse, technically they are; but there is not a snowball's chance that they will be. That is the answer to that.

I do not want to spend too much time on this, unless you want to ask just a few questions. We have spent an awful lot of time on it, but we will hear a couple of questions.

Mr. Mather.

Mr. Mather: Mr. Chairman, on that point, I think you went over the history of this very well; and it has been a long drawn-out and involved matter. But I thought there was one other step that this Committee took at the end of all that. Did we not discuss, either in the steering committee or in this Committee, whether we would ask the CBC for a copy of the legal advice upon which they based their decisions?

[Interprétation]

On dit plus loin:

mais elle n'a pas nécessairement déchargé ses employés de la responsabilité de présenter à l'Internal Revenue Service des États-Unis, une déclaration d'impôt et d'effectuer les paiements qui peuvent en découler.

Voulez-vous dire par là que l'affaire n'est pas réglée, du moins du point de vue de l'*Internal Revenue Service* des États-Unis et que les employés en cause sont toujours en dette avec ces services? Si l'*Internal Revenue Service* est agent, il remboursera à son tour la Société Radio-Canada des sommes qu'elle a versées au nom de ses employés?

Le président: Voulez-vous me reposer la question monsieur Crouse? J'en ai manqué une partie.

M. Crouse: M. Davies a déclaré que la Société Radio-Canada, en effectuant un versement à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis s'était acquittée de ses obligations envers ses services américains. Mais il continue et déclare que la Société Radio-Canada n'a pas nécessairement déchargé les employés de leurs obligations de présenter à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis leurs déclarations d'impôts et d'effectuer les paiements qui en découlent. Ma question est la suivante: si les employés présentent leurs déclarations d'impôts effectuant les paiements dus à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis, ces derniers vont-ils rembourser la Société Radio-Canada pour les sommes d'argent qu'elle a versées au nom de ses employés?

M. Long: J'en doute, monsieur Crouse, car la Loi sur l'impôt prévoit qu'un employeur qui n'a pas effectué les retenus sur les salaires se rend personnellement responsable. Par conséquent, le service américain a établi l'impôt dû par la Société Radio-Canada. Je ne vois pas comment l'*Internal Service Revenue* pourrait tenter de percevoir les sommes d'argent des employés, une fois qu'elle a décidé d'agir ainsi. Je ne crois pas non plus que le service rembourserait quoi que ce soit pour un cas de ce genre.

M. Crouse: De quelle obligation parle M. Davies pour les employés de Radio-Canada? Car il est très explicite: il déclare que ce paiement n'a pas nécessairement déchargé leurs employés de leurs obligations. Est-ce que cela signifie que les employés canadiens de Radio-Canada sont toujours des personnes recherchées, comme l'étaient les trafiquants de rhum pendant la prohibition en Nouvelle-Écosse et que l'*Internal Revenue Service* pourrait les rechercher pour les interroger ou les faire payer?

Le président: Monsieur Crouse, techniquement vous avez raison, mais c'est très improbable. Et voilà la réponse.

J'aimerais qu'on ne passe pas trop de temps, à moins que vous ayez des questions. Nous avons déjà perdu beaucoup de temps sur ce point, mais j'accepte quand même quelques questions.

Monsieur Mather.

M. Mather: Monsieur le président, je pense que vous avez très bien résumé cette histoire compliquée. N'avons-nous pas dit à une réunion du comité de direction ou aux réunions ordinaires du Comité que nous demanderions à Radio-Canada un exemplaire de l'avis juridique sur laquelle ils avaient fondé leurs décisions.

[Text]

The Chairman: Yes, it is all in the appendix to Issue No. 6.

Mr. Mather: Have we heard from them on that?

The Chairman: Yes, we have heard from them; and it is the same answer as I have just read from Recommendation 73.

Mr. Mather: Thank you.

The Chairman: Mr. Nelson.

Mr. Nelson: Mr. Chairman, the point that strikes me as interesting—and perhaps some lawyer could answer my question—is that we are faced here with a case of overpayment as the result of a mistake of law and, in the letter from the Assistant Deputy to the Attorney General, Issue No. 5, there is a general rule stated, that:

When moneys have been paid pursuant to a mistake of law, the general rule is that the person making such payment cannot recover it merely because there has been a mistake of law . . .

It goes on to say that unless the person who received the money were primarily responsible, and that if the corporation were responsible for overpayment, then the money, in the opinion of a firm of lawyers, is not recoverable.

I would like to apply this to situations where there are overpayments of annuities, of UIC benefits. Does this general principle apply there? Because I know from experience that overpayments have not been forgiven in many of these cases. Yet here is a general rule of law which says that this corporation cannot recover an overpayment because the mistake was theirs. If UIC makes a mistake why can they recover if a Crown corporation cannot?

• 1215

The Chairman: Mr. Nielsen, I suggest you pursue that some other place and use the argument in Mr. Ainsley's letter. Mr. Cullen, did you want to say something?

Mr. Cullen: Except that in effect no one can be indebted to the Crown. I think that is the overriding principle insofar as getting back unemployment insurance, Canada pension, or whatever, but you are talking about a contract here. Frankly, I do not buy that argument.

Mr. Nielsen: I am not a lawyer, I am just here.

Mr. Cullen: Perhaps another lawyer here does. I only make the clarification that that is the basis they use for collecting where there is an overpayment and a mistake in law; that no one can be indebted to the Crown and therefore the Crown has the right to go after that fund.

The Chairman: Gentlemen, the result on Recommendation number 40 is that the executive disagrees.

[Interpretation]

Le président: Oui, tout cela se trouve à l'appendice du fascicule n° 6.

M. Mather: Avons-nous reçu quelque chose?

Le président: Oui, nous en avons entendu parler et la réponse est la même que celle que je viens de lire au paragraphe 73.

M. Mather: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Nelson.

M. Nelson: Monsieur le président, il y a un point que je trouve très intéressant, peut-être un avocat pourrait-il m'apporter une réponse. Nous avons devant nous un cas de trop-perçu à la suite d'une erreur dans la loi et, dans la lettre du sous-procureur général adjoint dans le fascicule n° 5, on lit:

Lorsqu'une partie doit verser de l'argent, à la suite d'une erreur sur la loi positive, règle générale, elle ne peut le recouvrer justement à cause de cette raison . . .

La lettre dit également qu'à moins que la partie qui a fait le paiement puisse trouver que la partie récipiendaire était responsable de l'erreur, et que si la société était responsable du trop-payé, par conséquent l'argent n'est pas recouvrable de l'avis du bureau des avocats.

J'aimerais appliquer ces situations à des décisions où il y a eu un trop-payé de rentes, ou des prestations d'assurance-chômage. Est-ce que ce même principe s'applique? Je sais par expérience que le trop-payé n'a pas été oublié dans bien des cas. Et pourtant vous avez là une règle générale qui dit que cette société ne peut recouvrer le trop payé effectué par erreur. Si la Commission d'assurance-chômage fait une erreur, pourquoi peut-elle recouvrer cet argent si une société de la Couronne ne peut pas?

Le président: Monsieur Nielsen, je propose que vous poursuiviez cette discussion ailleurs en vous servant de l'argument de la lettre de M. Ainslie. Monsieur Cullen, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Cullen: En fait, personne ne peut être en dette avec la Couronne. Voilà le principe pour ce qui est du recouvrement de l'assurance-chômage ou des pensions du régime du Canada ou autre chose, mais ici vous parlez d'un contrat. Franchement, je n'accepte pas votre argument.

M. Nielsen: Je ne suis pas avocat, je suis présent ici tout simplement.

M. Cullen: Peut-être y a-t-il un autre avocat présent. J'ai apporté cette précision, qui sert de raison pour le recouvrement d'une somme payée en trop et d'une erreur en loi. On peut en dette avec la Couronne et par conséquent la Couronne a le droit de recouvrer l'argent.

Le président: Messieurs, par conséquent vous n'êtes pas d'accord avec la recommandation 40.

[Texte]

We will adjourn at this point as it is 12:15 p.m. Please remember that on Thursday we will deal with paragraphs 184, 185, 186, 187, 188 and 190 with the Department of Public Works, as well as Recommendation number 31.

The meeting is adjourned.

[Interprétation]

Nous levons la séance, il est déjà 12 h.15. Souvenez-vous, nous allons discuter jeudi des paragraphes 184, 185, 186, 187, 188 et 190 du ministère des Travaux publics de même que de la recommandation 31.

La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 8

Thursday, July 12, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 8

Le jeudi 12 juillet 1973

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. A. D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Blaker

Caouette

(*Charlevoix*)

Clarke

(*Vancouver Quadra*)

Clermont

Crouse

Cullen

Darling

Demers

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. A. D. Hales

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Frank

Gauthier

(*Ottawa East*)

Higson

Leblanc (*Laurier*)

Mather

Nelson

Schumacher

Stollery

Towers

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Thursday, July 12, 1973

Mr. Schumacher replaced Mr. McKinnon

Mr. Nelson replaced Mr. Rodriguez

On Tuesday, July 10, 1973

Mr. Clermont replaced Mr. Penner

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

Le jeudi 12 juillet 1973

M. Schumacher remplace M. McKinnon

M. Nelson remplace M. Rodriguez

Le mardi 10 juillet 1973

M. Clermont remplace M. Penner

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JULY 12, 1973.

(9)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 11:07 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Hales presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Blaker, Clarke (*Vancouver Quadra*), Cullen, Darling, Demers, Frank, Gauthier (*Ottawa East*), Hales, Higson, Mather, Nelson, Schumacher, Towers.

Witnesses: From the Department of Public Works: Messrs. John A. MacDonald, Deputy Minister; E. F. Atkins, Chief, Internal Audit Division; R. S. Fonberg, Assistant Director (Property Administration Branch). *From the Auditor General's Office:* Mr. George R. Long, Assistant Auditor General.

The Committee resumed consideration of the Auditor General's Report for the fiscal year ending March 31, 1972.

The Chairman called, the following items:

Recommendation No. 31—INCREASING ACCOMMODATION RENTAL COSTS—Appendix 1—Recommendations and Observations by the Standing Committee on Public Accounts not yet implemented or dealt with.

Paragraph 186—INCREASING ACCOMMODATION RENTAL COSTS.

Paragraph 187—EXCESSIVE OFFICE ACCOMMODATION—Canadian Transport Commission.

Paragraph 188—COST OF UNUSED ACCOMMODATION, OTTAWA.

The witnesses made statements and were questioned thereon.

And questioning continuing;

At 12:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 12 JUILLET 1973

(9)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 11 h 07 sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Blaker, Clarke (*Vancouver-Quadra*), Cullen, Darling, Demers, Frank, Gauthier (*Ottawa-Est*), Hales, Higson, Mather, Nelson, Schumacher et Towers.

Témoins: Du ministère des Travaux publics: MM. John A. MacDonald, sous-ministre; E. F. Atkins, Chef de la Division de la vérification interne; R. S. Fonberg, Directeur adjoint (Direction de l'administration de l'immobilier). *Du Bureau de l'Auditeur-Général:* M. George R. Long, Auditeur général adjoint.

Le Comité reprend l'étude du rapport de l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1972.

Le président met en délibération les questions suivantes:

Recommandation n° 31—AUGMENTATION DES FRAIS DE LOCATION DE LOCAUX—Appendice 1—Recommandations et observations du Comité permanent des comptes publics non encore mises en œuvre ou auxquelles le gouvernement n'a pas encore donné suite.

Paragraphe 186—AUGMENTATION DES FRAIS RELATIFS AUX LOCAUX LOUÉS.

Paragraphe 187—LOCATION DE LOCAUX TROP VASTES—Commission canadienne des Transports.

Paragraphe 188—COÛT DE LOCAUX INUTILISÉS, À OTTAWA.

Les témoins font des déclarations et sont interrogés.

L'interrogatoire se poursuit;

A 12 h 35, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, July 12, 1973.

• 1108

[Text]

The Chairman: Gentlemen, if you will come to order, we will proceed with the work of the Committee.

This morning we are privileged to have the officials from the Department of Public Works with us. We will be dealing with Recommendation No. 31, found on page 383 in the English version of the Auditor General's Report, and on page 405 in the French copy. Anybody who wishes to refer to the *Minutes and Proceedings* of this Committee dealing with this subject will find them in Issue No. 6, page 13.

Mr. Darling, do you have a point of order or something?

Mr. Darling: Mr. Chairman, as a member of the Committee I want to commend you on the letter that you wrote to the *Globe and Mail* and which was published today. In it you showed your confidence in the Committee. It would seem that previous reports more or less stated that there was a weak-kneed Public Accounts Committee and that we were to be brought to task.

I do not know how many hon. members have read the report on the editorial page of the *Globe and Mail*, but our Chairman is to be commended for bringing it to the public's attention.

Some hon. Members: Hear, hear.

The Chairman: I guess I can hardly rule that out of order. When I read the article in the *Globe and Mail*, an editorial that referred to this Committee as a weak committee, I just could not accept that and I tried to defend the Committee. Those who want to have more detail can read it in this morning's edition. Thank you, Mr. Darling.

• 1110

Now, as I was saying Recommendation No. 31, and this is tied in with Paragraph 186, on page 147 in the English text and page 156 in the French text.

We have with us this morning the Deputy Minister of the Department of Public Works, Mr. John A. MacDonald, on Mr. Long's right; and Mr. E. F. Atkins, Chief, Internal Audit Division, who is on the staff of the Department of Public Works. I do not want you to get them confused with the Auditor General's staff. Then, we have Mr. L. V. McGurran, Financial Adviser—he will be sitting there—and Mr. E. F. Fonberg, Assistant Director, Property Administration Branch, Department of Public Works.

As usual, from the Auditor General's Office, we have Mr. G. R. Long, Assistant Auditor General, and of course, Mr. Hayes is here this morning. For the information of the new members the Auditor General's Office has eight Auditor Directors who are delegated to various departments of government and are responsible for the audit. The Audit Director, who is responsible for the Department of Public Works through the Auditor General's Office, is Mr. L. G. Sayers, and the Assistant Audit Director, who works with him, is Mr. D. G. Wilson. We have many men to answer your questions, gentlemen. We discussed Recommendation No. 31 the other day and there were a few questions, so we will proceed with them.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 12 juillet 1973.

[Interpretation]

Le président: Messieurs, si vous voulez faire silence nous allons poursuivre le travail du Comité.

Nous avons la chance d'avoir avec nous ce matin les fonctionnaires du ministère des Travaux publics. Nous allons traiter de la recommandation n° 31 qui se trouve à la page 383 de la version anglaise du rapport du Vérificateur général et à la page 405 de la traduction française. Ceux qui souhaitent se référer au procès-verbal des séances de ce Comité trouveront cette question à la page 13 du fascicule n° 6.

Monsieur Darling, avez-vous un rappel au Règlement à faire?

M. Darling: Monsieur le président, en tant que membre du Comité je tiens à vous féliciter pour la lettre que vous avez envoyée au *Globe and Mail* et qui a été publiée aujourd'hui. Vous y avez exprimé votre confiance envers le Comité. Les articles de presse précédents laissaient entendre que le Comité permanent des comptes publics manquait de fermeté et qu'il fallait nous mettre à la tâche.

Je ne sais pas combien de membres ont lu l'article à la page des éditoriaux du *Globe and Mail*, mais il convient de féliciter notre président pour avoir attiré l'attention du public.

Des voix: Bravo!

Le président: Il m'est difficile de déclarer cette intervention irrecevable. Lorsque j'avais lu l'éditorial du *Globe and Mail* qui accusait notre Comité de faiblesse je n'avais pas pu m'empêcher de répondre et de le défendre. Ceux qui veulent avoir davantage de détails n'ont qu'à se reporter à l'édition d'aujourd'hui du journal. Je vous remercie, monsieur Darling.

Nous en sommes maintenant à la recommandation n° 31 que vous trouverez au paragraphe 186, à la page 147 du texte anglais et à la page 156 du texte français.

Nous avons avec nous ce matin le sous-ministre du ministère des Travaux publics, M. John A. MacDonald, à la droite de M. Long et M. E. F. Atkins, chef de la division de la vérification interne qui fait partie du personnel du ministère des Travaux publics. Je le précise pour que vous ne les confondiez pas avec le personnel de l'Auditeur général. Il y a également M. L. V. McGurran, conseiller financier—il va s'asseoir là—et M. E. F. Fonberg, directeur adjoint, direction de l'administration des immeubles du ministère des Travaux publics.

Comme d'habitude, nous avons aussi, pour le bureau de l'Auditeur général, l'auditeur général adjoint, M. G. R. Long; évidemment, M. Hayes, est parmi nous ce matin. Je dois vous expliquer que le bureau de l'Auditeur général comprend maintenant 8 directeurs de la vérification qui sont délégués dans différents ministères du gouvernement et sont responsables de la vérification. Le directeur de la vérification responsable du ministère des Travaux publics est rattaché au bureau de l'Auditeur général est M. L. G. Sayers, et le directeur adjoint de la vérification qui travaille en collaboration avec lui est M. D. G. Wilson. Messieurs, voilà beaucoup de gens disposés à répondre à nos questions. Nous avons discuté l'autre jour de la recommandation n° 31. Quelques questions étant restées en suspens, nous commencerons donc par celles-là.

[Texte]

Recommandation 31. *Increasing Accommodation Rental Costs.*

The Chairman: Mr. Cullen.

Mr. Cullen: Could we have Mr. Long give us a lead-off statement? We have discussed it but I have not heard anything other than what the Auditor General has written in Paragraph 186.

The Chairman: All right. We will ask Mr. Long to give us an introduction. Mr. Long.

Mr. Cullen: I think Mr. MacDonald might want to respond to that paragraph...

The Chairman: Oh, I am sorry.

Mr. Cullen: We have the Auditor General saying that something is being done, but it seems to me that it is not Mr. MacDonald's problem at this point in time; it seems to be a Treasury Board problem. You seem to have accepted the recommendation but, the situation being what it is, you have to get Treasury Board approval in implementing it. Is this your problem now or is it Treasury Board's?

The Chairman: We will ask Mr. MacDonald. We follow the practice in this committee of not taking too long on briefs or introductions. They are more interested in the questions. I know Mr. MacDonald has been very good in this regard over the past years. You may proceed, Mr. MacDonald.

Mr. Cullen: Could I raise a short point of order? I raised it when I first became a member of the committee, as a lawyer, that the Auditor General's report is to a lawyer like a statement of claim, and we never have the statement of defence; we never see the other side of the coin. We hear the Auditor General's report and then we have to draw out the departments by questioning them. The point that I made was that it seemed to me there should be an Auditor General's paragraph, and then the department's response in a paragraph if they wished to respond. Then, we could look at both sides. I have made this recommendation to the new Auditor General for consideration. That is why I raise it now, Mr. Chairman.

The Chairman: Fair enough. Mr. MacDonald.

Mr. John A. MacDonald (Deputy Minister, Department of Public Works): Mr. Chairman, on the observation of the Auditor General in this particular respect, we could report as follows. We, as I think our previous evidence before this committee indicates, are in agreement with the concept that other government departments should be charged for their accommodation for the various reasons stated and for additional reasons which are persuasive to us, namely that it would assist us in creating a total system for management of property.

We have in mind a system whereby we would not only charge government departments for their accommodation but they would have to operate the buildings within the framework of this revenue which would flow from it. Without going into great detail, although we probably will on a later occasion, we will create a total system for the management of properties. Therefore, for that reason we are in agreement with the thrust of the recommendations.

[Interprétation]

Recommandation 31. *Augmentation des frais de location de locaux.*

Le président: Monsieur Cullen.

M. Cullen: M. Long pourrait-il nous faire une déclaration préliminaire pour nous donner le coup d'envoi? Nous en avons déjà discuté mais je n'ai rien entendu qui soit différent de ce que j'ai lu dans le rapport de l'Auditeur général au paragraphe 186.

Le président: Très bien. Nous allons demander à M. Long de nous faire une introduction. Monsieur Long.

M. Cullen: M. MacDonald désirerait peut-être répondre...

Le président: Oh, excusez-moi.

M. Cullen: L'Auditeur général dit que certains progrès sont réalisés mais il me semble que pour l'instant M. MacDonald n'a pas à s'en préoccuper. Il semble que ce soit au Conseil du Trésor à résoudre ce problème. Il me semble que vous avez accepté la recommandation mais, la situation étant ce qu'elle est, vous devez obtenir l'approbation du Conseil du Trésor pour l'appliquer. Est-ce à vous de vous en occuper ou bien est-ce au Conseil du Trésor?

Le président: Nous allons le demander à M. MacDonald. Nous avons l'habitude à ce Comité de ne pas entendre des mémoires ou des introductions trop longues. Les membres du Comité préfèrent poser des questions. Je sais qu'au cours des années passées M. MacDonald a été très compréhensif à cet égard. Monsieur MacDonald, c'est à vous.

M. Cullen: Permettez-moi d'invoquer très rapidement le Règlement. J'en ai parlé déjà lorsque je suis devenu membre du Comité. Pour un avocat, le rapport de l'Auditeur général ressemble à une déclaration de revendications mais nous n'entendons jamais le point de vue de la défense; nous ne voyons jamais l'autre côté de la médaille. Nous entendons le rapport de l'Auditeur général, puis nous devons questionner les représentants des ministères un par un. Je pense qu'il serait bon de consacrer un paragraphe à l'opinion de l'Auditeur général puis de laisser au ministère la possibilité de répondre, s'il le désire, dans le paragraphe suivant. Nous pourrions ainsi voir les deux côtés de la médaille. J'ai demandé à l'Auditeur général d'étudier cette possibilité. C'est pourquoi j'en parle maintenant, monsieur le président.

Le président: C'est très bien. Monsieur MacDonald.

M. John A. MacDonald (sous-ministre, ministère des Travaux publics): Monsieur le président, à propos des observations de l'Auditeur général à cet égard, nous pourrions faire le rapport sous la forme suivante. Comme les conclusions auxquelles est arrivé le Comité le démontre, il semble que nous soyons d'accord avec le concept selon lequel d'autres ministères du gouvernement devraient payer eux-mêmes leurs locaux pour toutes les raisons qui ont été énoncées et pour d'autres qui nous semblent éloquentes, c'est-à-dire que cela nous permettrait un système global de gestion des biens immobiliers.

Nous pensons à un système en vertu duquel non seulement nous demanderions aux ministères du gouvernement de payer leurs locaux, mais également ils devraient entretenir les édifices sur la caisse des revenus qu'ils en tireraient. Sans aller trop dans les détails, bien que nous soyons probablement obligés de le faire à une date ultérieure, nous créerions un système global pour la gestion des biens immobiliers. Par conséquent, pour cette raison, nous sommes d'accord avec le fond des recommandations.

[Text]

There may be some problem of communication among ourselves, the Auditor General and Treasury Board, because we did note the point that someone at Treasury Board had said in October that no plan had been submitted. In fact, we have had a plan with Treasury Board from about February of that year; we have had it and do have it now under very active discussion. The problem is complex. It may not be appreciated how enormous are the property holdings of the Government of Canada. We have something in excess of 74 million square feet of space, some from the private sector and most of it Crown-owned. There are a lot of technical problems in getting at the valuation of property so that if a system is to be credible to the customer departments and to the Treasury Board and ourselves, we have to be reasonably accurate about the market values of these properties because there is implied in here a range of judgments on both our part and on the part of the customer department. Mr. Fonberg, who is with me this morning, may be able to supplement later on our problems in that regard.

• 1115

To get at that problem we instituted about two years ago what we called a shadow charging exercise. That is, we set up a system, an organizational unit, to actually place a market value and therefore a rental value on each one of our properties. When we were in a position to do so, we began after consultation and notification of the departments concerned to actually send them out pro forma bills for the accommodation that they were occupying so that they would have an opportunity to react as a normal customer would react by saying first of all: "You are charging us for property we do not actually occupy", or "You are charging us for more property than we occupy", or "We do not agree that that property is worth that much; it is a very poor property" and so on down the line, the kind of things that we would want to see provoked and get ourselves into a real situation.

We have done that for a year, a year and a half, and then we went through with another exercise on the other area which is of considerable concern to us, that is the alterations and additions in response to the departments' requests. Again, somewhat like the rental charge, these simply fall on our general appropriation. We have become, nominally at least, responsible for the expenditure, but we are responding to demands stated by the departments and relating to their operational needs.

Again we have been experimenting with costing and building exercises in that regard and with some degree of success. It is partly an educational technique to get our customer departments used to the idea that if they ask for partitional changes in a building or other remodelling, they would have to bear this upon their budget. They would have to get used to querying us as to whether we are charging them too much or whether they really wanted all these alterations when they saw the costs staring at them and so forth.

At this moment, Mr. Chairman and Mr. Cullen, that is where we stand. We are in active discussion with the Treasury Board. We have conducted a shadow exercise. It

[Interpretation]

Il est possible qu'un problème de communication se pose entre nous, l'Auditeur général et le Conseil du Trésor, car nous n'avions par remarqué ce qu'on nous avait dit en octobre au Conseil du Trésor, c'est-à-dire qu'aucun plan n'avait été soumis. En fait, nous avons reçu un plan avec le Conseil du Trésor vers le mois de février de l'année en cours; nous l'avons reçu et nous en discutons maintenant avec beaucoup d'intérêt. Le problème est très complexe. Il est possible que l'on ne se rende pas compte à quel point sont gigantesques les propriétés appartenant au gouvernement du Canada. Nous avons des locaux qui représentent plus de 74 millions de pieds carrés d'espace, certains appartenant au secteur privé, la plupart à l'État. Il y a beaucoup de problèmes techniques touchant à l'évaluation de la propriété, de sorte que si un système doit être satisfaisant pour les consommateurs, pour le Conseil du Trésor et pour nous-mêmes, il faut que nous nous montrions relativement précis en ce qui concerne la valeur marchande de ces propriétés, parce qu'elles impliquent nombre de jugements de notre part et de la part du

département du consommateur. M. Fonberg qui est avec moi ce matin, pourra vous renseigner plus avant en ce qui concerne nos problèmes dans ce domaine.

Pour cerner le problème, nous avons mis sur pied il y a environ deux ans ce que nous appelons une unité d'inspection-fantôme. Il s'agit d'un système, d'une organisation qui attribue une valeur marchande, et en conséquence, une valeur de location à chacune de nos propriétés. Lorsque nous étions en position de le faire, nous avons commencé, après avoir consulté et averti les ministères concernés, à leur envoyer des factures fictives pour la location des locaux qu'ils occupent, afin de leur donner une chance de réagir comme un client normal réagirait, en disant: «Vous nous facturez pour une propriété que nous n'occupons pas vraiment», ou encore «Vous nous facturez pour plus de propriété que nous n'en occupons en réalité», ou «Nous ne sommes pas d'accord avec la valeur que vous estimez à cette propriété; c'est une propriété très pauvre» et ainsi de suite, les réactions que nous provoquons et nos propres réactions dans une situation réelle.

Nous avons fait cela pendant un an ou un an et demi, et ensuite, nous nous sommes consacrés à un autre exercice dans un domaine qui nous préoccupe beaucoup, c'est-à-dire les modifications et les agrandissements effectués à la demande d'un ministère. Encore une fois, un peu comme dans le cas d'un coût de location, ces dépenses entrent dans nos subsides généraux. Nous sommes responsables, officiellement du moins, des dépenses, mais nous nous contentons de répondre aux demandes des départements en ce qui concerne leurs besoins.

Encore une fois, nous avons fait quelques expériences en ce qui concerne les coûts et la construction dans ce domaine, et nous avons connu un certain succès. Il s'agit en partie d'une technique éducative, afin d'habituer les ministères à l'idée que, s'ils demandent des changements du point de vue de la division de leur édifice ou d'autres modifications, ils devront les payer avec leur propre budget. Ils doivent s'habituer à contester nos factures lorsqu'ils estiment que nous demandons trop cher, ou à se demander s'ils tiennent vraiment à ces modifications lorsqu'ils sont confrontés avec les coûts des transformations.

C'est là la situation actuelle, monsieur le président et monsieur Cullen. Nous sommes en train de discuter avec le Conseil du Trésor. Nous avons procédé à ce genre

[Texte]

is a problem of some complexity because corollary to this in our view is that we must have a complete system. To merely charge government departments for the rent would only be a bookkeeping exercise if we did not have this as a total system for financing our property transactions. We have been proposing to the Board a system whereby we will in a sense borrow from the Treasury for the capital cost of our buildings, set these up on accounts as a liability and charge the departments of government the appropriate rent and then have the responsibility on our shoulders to manage these properties as viable units between an income-outgo and a revenue position. That, in short, Mr. Chairman, is the position.

The Chairman: Thank you, Mr. MacDonald. Mr. Mather.

Mr. Mather: Thank you, Mr. Chairman. Thank you, Mr. MacDonald, for your outline of the situation. As we know, the Committee has been concerned for some time with the increasing rental costs which stem from various departments' demands for increasing accommodation that is being paid out through the Department of Public Works.

My question is this: having in mind the fact that as stated in the Auditor General's report before us the Public Accounts Committee recommended the plan which the witness now says is under active study and has been approved by Public Works, that is charging back to the individual departments their rental costs, why is it that when this plan was submitted apparently to the Treasury Board in February, 1972, we had a statement from Treasury Board in October of that year saying that they had received no such plan?

Mr. MacDonald: As I say, Mr. Mather, I think this must be some kind of problem of communication. I do not know who it was that was contacted in the Treasury Board and I have only had a brief discussion with the current Secretary of the Board. It may look like a problem between ourselves and the Treasury Board and the different levels that we deal with in the Treasury Board and the program and administrative policy area related to the over-all reorganization proposals which we have had under discussion for a couple of years now with the Board, and someone may have taken an interpretation.

• 1120

In February, our Minister put forward a program of the reorganization of the Department of Public Works to the Treasury Board which included within it the concept that I have just stressed that we would be put in the position whereby we would finance our capital works for these buildings below the line; that is by borrowing from the Treasury, setting them up as liabilities and then recovering the costs from the departments of government by rents, and the operating costs, of course, as well.

I would simply state that this is viewed by the Treasury Board as a very complex matter, involving the way we show the accounts of the Government of Canada, the liabilities and assets of our property, and the properties of a very great order of magnitude. But there is some breakdown in communications somewhere.

[Interprétation]

d'exercices fantômes. C'est un problème complexe à cause des corollaires qui s'y rattachent, qui selon nous, il nous faut un système complet. Si nous nous contentions de charger aux ministères du gouvernement les coûts de location, cela constituerait uniquement un exercice de comptabilité si nous n'avions pas un système complet de financement pour nos transactions immobilières. Nous avons proposé au Conseil du Trésor un système aux termes duquel nous allons emprunter au Conseil l'argent nécessaire pour la construction de nos édifices, établir des comptes débiteurs, charger aux ministères les coûts de location et ensuite, nous attribuer la responsabilité de gérer ces propriétés de façon rentable. En résumé, monsieur le président, c'est là la situation.

Le président: Merci, monsieur MacDonald. Monsieur Mather.

M. Mather: Merci, monsieur le président. Merci monsieur MacDonald pour votre exposé de la situation. Comme nous le savons, le Comité s'est préoccupé depuis quelques temps des coûts croissants de location attribuables aux demandes toujours croissantes des ministères qui veulent des locaux payés par le ministère des Travaux publics.

Ma question est la suivante: gardant à l'esprit le fait que, comme on le voit dans le rapport de l'auditeur général que nous avons devant nous, le Comité des Comptes publics a recommandé un plan qui, comme nous l'affirment les témoins, est à l'étude et a été approuvé par les Travaux Publics, qui consiste à facturer aux ministères les coûts de location, comment se fait-il que lorsque nous avons apparemment soumis ce projet au Conseil du Trésor en février 1972, le Conseil nous a répliqué, en octobre de la même année, qu'il n'avait jamais reçu un tel projet?

M. MacDonald: Comme je l'ai dit, monsieur Mather, je pense qu'il s'agit là d'un problème de communication. Je ne sais pas qui a été contacté au Conseil du Trésor, et je n'ai eu qu'une brève discussion avec le secrétaire actuel du Trésor. Cela peut sembler un problème entre le ministère des Travaux publics et le Conseil du Trésor, et les différents niveaux avec lesquels nous traitons au Conseil du Trésor et dans les domaines des programmes des politiques administratives concernant les propositions de réorganisation totales que nous étudions depuis quelques années avec le Conseil, et quelqu'un a peut-être mal interprété.

En février, notre ministre a présenté au Conseil du Trésor un programme de réorganisation des travaux publics qui contenait ce que je viens de vous expliquer, c'est-à-dire que nous serions en mesure de financer nos capitaux d'exploitation pour ces édifices au bas de l'échelle; cela revenait à emprunter au Trésor, à établir les débits et ensuite à récupérer les frais auprès des ministères gouvernementaux en facturant de loyers et tous les coûts d'exploitation, bien sûr.

Je voudrais simplement dire que le Conseil du Trésor trouve cette question très difficile, et notamment nos relevés des comptes du gouvernement du Canada, des engagements financiers et de l'actif de nos propriétés et de nos propriétés les plus importantes. Mais il y a eu un défaut de communication quelque part.

[Text]

Mr. Mather: Mr. Chairman, it is pretty evident that there must be some breakdown in communications when an important matter of this nature, having been approved by the Department of Public Works and promptly duly passed on to Treasury Board, has not been perceived by Treasury Board for that number of months. That underlines the wisdom of the recommendation in the Auditor General's report, on page 11, where he says that it would be very useful if we had here, at his level and at our level, what the United Kingdom people have—which is that they require the Treasury Board to issue a minute or a statement of response to any recommendation that he makes or to recommendations directed to the Treasury Board from this Committee; that they must do that, must acknowledge and say what the disposition of those recommendations have been or are; must say what is the extent of action that has been taken.

It seems to me that if we followed that up, Mr. Chairman, and made a point of recommending that again to Treasury Board, this could save time and money. I brought this up as a little aside because I think the instance before us bears out the wisdom of trying to take that course.

I have one or two other questions on rental space. We have tremendous increases in the rental costs; as I read the figures, rental costs in the national capital alone for one year are rather more than \$28 million.

Could the witness say why we should rent when, with that kind of money, we could conceivably buy? I know it is an old question whether it is better to rent or to buy but, with \$28 million in the national capital area alone for one year, seemingly we could do something better than rent the space. We could probably own the space, and, with the new direction the Public Works is going to be given to efficient use of it, hopefully, we could operate it at less cost.

Mr. MacDonald: We would agree, Mr. Mather, through you, Mr. Chairman, that the economic equation is in favour of Crown-owned or Crown-constructed solutions.

Mr. Mather: You agree with the idea that it would be more satisfactory for the Crown to own?

Mr. MacDonald: Yes. We should own, and we are trying to.

We have a very large building program, as you may recall, Mr. Mather, now under way in the Ottawa-Hull area, and announced about two years ago as a 10-year program. But as you will appreciate, you cannot throw a building up overnight, particularly in the national capital where we want to work very closely with the National Capital Commission and the municipal authorities, in terms of location and siting and so on; and we are trying to make these buildings a better architectural contribution than they have been in the past. So we operate against a time lag restraint in trying to cut down the amount of money we are putting out in leased accommodation charges.

Then there has been another problem. To be perfectly frank, over the years, there has always been an inhibition among all governments about the total amount of money we could spend in the Ottawa-Hull area as opposed to spending in the rest of the country. So we have a further restraint on the ability we have to catch up with the backlog of demand. Therefore, we are driven into leasing.

[Interpretation]

M. Mather: Monsieur le président, il est évident qu'il doit y avoir un défaut de communications quand une question de cette importance, approuvée par le ministère des Travaux publics et présentée au Conseil du Trésor, n'a pas encore été reçue par ce même Conseil du Trésor. Cela rehausse la sagesse de la recommandation du rapport de l'auditeur général où l'on voit, à la page 11, qu'il serait très utile d'avoir ici, aux deux paliers, ce qui existe au Royaume-Uni, c'est-à-dire la publication par le Conseil du Trésor, sous forme de procès-verbaux, des mémoires en réponse aux recommandations qu'il a faites ou aux recommandations faites par ce Comité au Conseil du Trésor; il faut le faire, en accuser réception et dire quelles suites ont été données à ces recommandations et les mesures qui ont été prises.

Il semble que si nous le faisons, monsieur le président et si nous nous faisons un point de le recommander de nouveau au Conseil du Trésor, nous pouvons gagner du temps et de l'argent. C'est un peu à côté de ma question mais je salue ce point vu que nos témoins ont eu la sagesse de tenter l'application de cette formule.

J'ai une ou deux questions au sujet de l'espace de location. Les coûts de location ont beaucoup augmenté; selon les chiffres, les coûts de location pour un an dans la capitale nationale dépassent 28 millions de dollars.

Le témoin pourrait-il nous dire pourquoi nous devrions louer parce qu'avec cet argent, nous pourrions acheter. Je sais que c'est la vieille question de savoir s'il vaut mieux acheter ou louer, mais avec 28 millions de dollars par an pour la capitale nationale, nous pourrions sûrement faire mieux que louer. Nous pourrions être propriétaires, et avec la nouvelle formule des Travaux publics quant à l'utilisation appropriée des emplacements, les coûts seraient bien moindres.

M. MacDonald: Nous sommes d'accord, monsieur Mather, pour dire que l'équation économique penche en faveur des propriétés de la Couronne.

M. Mather: Êtes-vous d'accord pour dire qu'il serait plus rentable pour la Couronne d'être propriétaire?

M. MacDonald: Oui. Nous essayons d'être propriétaires.

Nous avons un important programme de construction vous vous en souvenez, monsieur Mather, qui a été mis sur pied il y a deux ans, dans la région Ottawa-Hull et ce programme durera 10 ans. Comme vous le savez fort bien, nous ne pouvons construire un immeuble en une nuit, et plus particulièrement dans la capitale nationale où nous voulons travailler en étroite collaboration avec la Commission de la capitale nationale et les autorités municipales pour ce qui est de la location, des sites et ainsi de suite; nous essayons d'améliorer l'esthétique architecturale de ces immeubles. Nous nous battons contre le temps pour essayer de diminuer les montants que nous consacrons aux loyers.

Il y a aussi un autre problème. Pour être franc il y a toujours eu au cours des années, tous les gouvernements ont hésité à fixer le montant qui pourrait être dépensé dans la région d'Ottawa-Hull, par rapport à celui qui pourrait être dépensé dans le reste du pays. Nous avons tout un obstacle de plus qui nous empêche de satisfaire la demande. C'est pourquoi nous devons louer.

[Texte]

Mr. Mather: Mr. Chairman, on that point, I see from the figures in the Auditor General's report, page 148, that between 1966 and 1972, the rental cost to the government of buildings in the national capital area rose from roughly \$10 million to \$28 million over a period of five or six years. So, I agree that this is a long, ongoing problem. Would it be in order for us to wonder who owns the buildings we pay so much money for? Are they owned by similar companies or by individuals?

Mr. MacDonald: They are owned by quite a wide variety of companies, Mr. Mather. At the present time all the large, well-known property companies are in Ottawa; Cadillac, Campeau, Olympia, York, and so on. Others are owned by individuals and others by groups of individuals. I think we recently submitted an answer to Parliament in which we listed all the ownerships in our records. I am told they are also included in the annual public accounts.

Mr. Mather: Thank you, Mr. Chairman, and Mr. MacDonald.

The Chairman: Mr. Mather, you brought up the question of communications and I do not think it was fully answered. You asked the question and then went on to something else. I would like to have that answer completed, if that can be done, and I do not know whether Mr. Long can add anything on this subject of communications. It is not quite good enough for the committee to simply say there is a breakdown in communications. You have to have a little better explanation than that, I am sure. Mr. Long, can you add anything to this?

Mr. Long: Mr. Chairman, this is a problem we are always facing when referring to the Treasury Board. Do we mean the board, that is, the Ministers, or do we mean the secretariat of the board? This question was raised by someone at one of our earlier meetings and the department was advised by the secretary of the Board that there has only been the most limited study by the Treasury Board secretariat and none at all by cabinet or indeed by the Treasury Board itself. That was in April of 1972. In October of 1972 the secretary wrote to the Auditor General in reply to a query, and he said:

Action is being taken to resolve many of the complex problems that must be settled before the proposal can be submitted to the Treasury Board. It is on the basis of that that we said the proposal has not yet gone to the Treasury Board.

Meaning the Minister's proposal.

Mr. Mather: That clarifies it from our point of view as well, because we sent it to the secretariat. I think that is very well clarified.

May I ask Mr. Long one further question. I alluded to the Auditor General's report, where he states—I forget the specific page—that it would be very helpful if the Treasury Board would make Treasury minutes of the submissions of the Auditor General, and I imagine of this Committee, if we make them. Would he agree that that is a good idea and one that should be followed up?

Mr. Long: Oh, yes. We have always felt that a response like that would be most helpful. It would give the Committee something to get at in its deliberations, and I think on a much more formal basis than is now the case.

[Interprétation]

M. Mather: Monsieur le président, je vois à ce sujet, selon les chiffres présentés dans le rapport de l'auditeur général, à la page 148, qu'entre 1966 et 1972 le coût de location des immeubles gouvernementaux dans la capitale nationale est passé de 10 millions de dollars à 28 million de dollars en cinq ou six ans. Voici donc un problème qui se pose depuis longtemps. Aurions-nous le droit de demander qui est propriétaire de ces bâtiments pour lesquels nous dépensons tant? Est-ce la propriété de sociétés semblables ou de particuliers?

M. MacDonald: Il y a toute une variété de sociétés qui en sont propriétaires, monsieur Mather. A l'heure actuelle, à Ottawa les sociétés importantes les plus connues sont Cadillac, Campeau, Olympia, York etc; d'autres bâtiments sont la propriété de particuliers ou de groupes de particuliers. Je crois que nous avons récemment soumis au Parlement une liste de toutes les propriétés. On m'a dit que ceci était aussi inclu dans les comptes publics annuels.

M. Mather: Merci, monsieur le président, et monsieur MacDonald.

Le président: Monsieur Mather, vous avez soulevé cette question des communications et je ne crois pas qu'on y a répondu complètement. Vous avez posé la question puis passé à un autre sujet et j'aimerais que l'on complète cette réponse si c'est possible et je me demande si M. Long pourrait ajouter quelque chose au sujet des communications. Il ne suffit pas de dire qu'il y a un effondrement dans les communications. Il faut nous fournir des explications un peu plus pertinentes. Monsieur Long avez vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. Long: Monsieur le président, il s'agit d'un problème qui se pose continuellement dans le cas du Conseil du Trésor. Est-ce que nous parlons du Conseil, c'est-à-dire du ministre, ou est-ce que nous parlons du Secrétariat du Conseil? Cette question a été soulevée par une personne lors d'une séance précédente et le secrétaire du Conseil a indiqué au Ministère que le Secrétariat du Conseil du Trésor n'avait fait qu'une étude très restreinte à ce sujet et que le Cabinet n'en avait pas fait du tout, ni le Conseil du Trésor lui-même en fait. Ceci se passait en avril 1972. En octobre 1972, le secrétaire a écrit à l'auditeur général en réponse à une demande en indiquant que

des mesures sont prises pour résoudre de nombreux problèmes compliqués avant que la proposition puisse être soumise au Conseil du Trésor. C'est sur cette base que nous déclarons que la proposition n'est pas encore parvenue au Conseil du Trésor.

Nous voulons donc dire la proposition du ministre.

M. Mather: Ceci clarifie la question de votre côté aussi car nous l'avons envoyée au Secrétariat. Je crois que l'affaire est bien claire.

Puis-je poser à M. Long une autre question: j'ai mentionné le rapport de l'Auditeur général où il déclarait, j'ai oublié quelle était la page en particulier, qu'il serait fort utile que le Conseil du Trésor fasse des soumissions de l'Auditeur général, et de ce comité aussi si nous en faisons, des procès-verbaux du Trésor. Serait-il d'accord sur cette idée?

M. Long: Oui. Nous avons toujours pensé que ceci pourrait être très utile. Ceci permettrait au Comité d'avoir un point de repère dans ces délibérations d'une façon beaucoup plus officielle que ce n'est le cas à l'heure actuelle.

[Text]

Mr. Mather: Mr. Chairman, I will bring that point up again at another time, and I hope to get Committee consent to pursue it.

The Chairman: Mr. Darling, Mr. Gauthier and Mr. Schumacher.

M. Gauthier (Ottawa-Est): C'est seulement un appel au Règlement. Je pense qu'à la dernière réunion, sur le point que vient de soulever M. Mather, vous avez promis d'écrire une lettre au secrétaire du Trésor pour demander pourquoi il n'avait pas agi efficacement dans cette question. Est-ce que vous avez envoyé une lettre, monsieur le président?

The Chairman: Why did the Auditor General or the Department of Public Works not follow it up?

Mr. Gauthier (Ottawa East): No, why has the secretariat not followed up the recommendation to the Treasury Board.

The Chairman: I guess we will have to ask Treasury Board about that.

Mr. Gauthier (Ottawa East): I think that was in the minutes of the last meeting.

The Chairman: Yes, that we would ask them and that will be done. Mr. Darling and then Mr. Gauthier. Mr. Darling.

• 1130

Mr. Darling: Mr. Chairman, Mr. John A. MacDonald—which is certainly a most worthy name that comes from the illustrious past, too, I would assume, Mr. MacDonald, that you could be classed as the super property manager in Canada—because of the tremendous amount of space that comes under your jurisdiction for rental and putting out to the various departments. Is it not correct that no one would come close to you and your department?

Mr. MacDonald: Yes, sir. I am glad you asked that question. We are the largest realty organization in Canada and one of the largest in the world. We administer something over 74 million square feet of space, and we are adding to it in the order of about 4 or 5 million a year. We construct and have on the drawing boards at any one time in a year about \$800 to \$900 million worth of construction. We have 5,500 buildings, whichever way you slice it. We have looked at the top six—Campeau, Olympia, York, and so on—added them up, and they would have about \$3 billion worth of assets all-told, and we range somewhere in between \$10 to \$20 billion.

An hon. Member: Quite a range!

Mr. MacDonald: The members always pick that up. The range has to be that way at this moment in time because, to put a value on it, you have to study every parcel and think of its opportunity cost and then you come to a final value.

Mr. Darling: Of course, Mr. Mather has pointed this out. This great civil service octopus is growing so tremendously that, naturally, space is growing. You were talking about an increase of 4 or 5 million square feet a year.

[Interpretation]

M. Mather: Monsieur le président, je soulèverai cette question à nouveau à un autre moment et j'espère que j'aurai le consentement du Comité en ce sens.

Le président: M. Darling, puis M. Gauthier puis M. Schumacher.

Mr. Gauthier (Ottawa East): It is only a point of order. I think at our last meeting on this point which has just been raised by Mr. Mather, you had committed yourself to write a letter to the Secretary of the Treasury Board to ask him the reasons why he did not act efficiently in that case. Did you send the letter, Mr. Chairman?

Le président: Pourquoi l'Auditeur général ou le ministre des Travaux publics n'a-t-il pas donné suite à cette question?

M. Gauthier (Ottawa-Est): Non, pourquoi le Secrétariat n'a-t-il pas suivi la recommandation faite au Conseil du Trésor?

Le président: Je suppose que nous allons avoir à poser la question au Conseil du Trésor.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Je crois que ceci était au procès-verbal de la dernière séance.

Le président: Oui, que nous le lui demanderions, et nous allons le faire. J'ai sur ma liste M. Darling puis M. Gauthier. Monsieur Darling, vous avez la parole.

M. Darling: Monsieur le président, John A. MacDonald est sans aucun doute un nom très connu de l'illustre passé, et je crois, monsieur MacDonald, que vous pouvez être classifié comme le plus grand administrateur de propriétés au Canada grâce au très grand nombre de terrains que vous louez et accordez aux différents ministères. N'est-il pas vrai que peu de gens peuvent vous égaler?

M. MacDonald: Oui, monsieur. Je suis heureux que vous posiez cette question. Dans ce domaine, nous sommes l'organisation la plus importante au Canada et l'une des plus grosses au monde. Nous administrons quelque chose comme 64 millions de pieds carrés de terrains, et nous y ajoutons environ 4 ou 5 millions d'acres de plus par année. Tout au long de l'année, le projet de construction se chiffre de 800 à 900 millions de dollars. Nous détenons 5,500 établissements et nous avons constaté que parmi les six organisations les plus importantes soit Campeau, Olympia, York, etc., toutes ensemble avaient des recettes de 3 milliards de dollars et les nôtres se chiffrent entre 10 et 20 milliards de dollars.

Une voix: C'est beaucoup!

M. MacDonald: Les députés soulignent toujours ce fait. Actuellement, c'est le niveau puisque pour y ajouter une valeur, vous devez étudier tous les facteurs et penser au coût pour obtenir la valeur finale.

M. Darling: M. Mather a déjà souligné cette question. Cet important service civil augmente si rapidement que, naturellement, l'espace augmente aussi. Vous parliez justement d'une augmentation d'environ 4 ou 5 millions de pieds carrés par année.

[Texte]

Mr. MacDonald: That has been in the last several years, yes.

Mr. Darling: Of course, besides the cost of all this is the cost of the bodies to put in it, and that is really going to shake the Public Accounts Committee when they start looking at these astronomical figures. Is that not correct?

Mr. MacDonald: I do not know what . . .

Mr. Darling: Well, I am talking about the civil service and the way it is growing—like an octopus.

Mr. MacDonald: Our biggest customers, Mr. Darling, are such operating departments as the Post Office and so on. Our biggest customer at the moment is Post Office.

Mr. Darling: Naturally, we are interested in how high this is going to go and what controls there are on it. When somebody comes to you for space, regardless of department, say the Post Office department, which have certain requirements, am I correct in saying that they are not interested in anything but the top accommodation, air conditioning and so on?

The Chairman: I think your question, Mr. Darling to Mr. MacDonald is whether he ever questions the requisitions made to him?

Mr. Darling: That is right, the requisition, and the type wanted.

Mr. MacDonald: Yes, they have to be within the guidelines laid down by the Treasury Board and, if they are not, they have to go to the Treasury Board and get them approved.

Mr. Darling: I would like this Committee, Mr. Chairman, to visit some of the accommodations, look at the rent they are paying and see what they have. Then we, as Members of Parliament, will come back to our holes in the wall in the Centre Block and compare them. Again, I will in the Centre Block and compare them. Again, I question some of the office space. I assume that an employee of a certain grade is entitled to so much. I know it is not your department that looks after the furniture, but I will bet they are lavishly furnished, too. Is there some way that we can cut down?

Mr. MacDonald: The guidelines determine the amount of accommodation per grade of occupant and also the cost per city, because Vancouver and Montreal are very expensive cities and the amount per square foot we may pay is laid down. But we would certainly be happy to have the Committee visit our buildings any time.

The Chairman: I think the answer, Mr. Darling, to your question is that Treasury Board would have to answer some of those questions you asked today, because the guidelines come from there.

Mr. Darling: In other words, Mr. MacDonald's department is obliged to pretty well provide the space that they request.

The Chairman: Provided it is O.K.'d by Treasury Board.

Mr. Darling: Yes.

[Interprétation]

M. MacDonald: C'est ce qui s'est produit au cours des dernières années.

M. Darling: A part ces dépenses il y en a d'autres et cela dérangera certainement le Comité des comptes publics lorsqu'ils commenceront à étudier ces chiffres qui sont très élevés. Est-ce exact?

M. MacDonald: Je ne sais pas si . . .

M. Darling: Je faisais allusion à notre Fonction publique toute entière.

M. MacDonald: Les plus importants clients, monsieur Darling, sont des ministères comme le ministère des Postes. Actuellement, notre plus gros client est le ministère des Postes.

M. Darling: Naturellement, nous sommes intéressés à savoir jusqu'où cela ira et quel genre de contrôle sera fait. Lorsque quelqu'un fait appel à nos services, quel que soit le ministère, disons le ministère des Postes, il y a certaines exigences et le client tient avoir tout le confort possible, l'air climatisé, etc.

Le président: Monsieur Darling, vous avez demandé à M. MacDonald s'il tenait compte des demandes qui lui sont faites.

M. Darling: C'est exact, des demandes, et du confort désiré.

M. MacDonald: Oui, il faut suivre les directives du Conseil du Trésor, sinon, il faut faire appel à ce Conseil pour qu'elles soient approuvées.

M. Darling: Monsieur le président, j'aimerais que certains membres de ce Comité visitent quelques-uns de ces établissements, qu'ils étudient le prix de location afin de voir leur installation. Puis, en tant que membres du Parlement, nous reviendrons ici pour en faire la comparaison. Une fois de plus, je me pose des questions concernant ces bureaux. Je suppose qu'un employé ayant atteint un certain niveau est confortablement installé. Je sais que votre Ministère ne désire pas avoir un nouvel ameublement, mais je suis certain qu'il ne manque de rien. Y a-t-il moyen de couper ces dépenses?

M. MacDonald: Les directives déterminent le nombre de bureaux d'après l'occupation de l'employé et aussi le coût pour chaque ville, puisque Vancouver et Montréal sont des villes où le niveau de vie est élevé et le montant destiné pour chaque pied carré est déterminé. Nous serions très heureux que ce Comité visite nos établissements.

Le président: Monsieur Darling, je crois que la réponse à votre question est que le Conseil du Trésor devrait répondre à toutes les questions que vous posez aujourd'hui, puisque c'est lui qui donne les directives.

M. Darling: En d'autres mots, le ministère de M. MacDonald doit fournir l'espace qu'il demande.

Le président: Si le Conseil du Trésor le permet.

M. Darling: Oui.

[Text]

Mr. MacDonald: That is right.

Mr. Darling: Even though he or his department might think it is a little too expensive.

Mr. MacDonald: No, the control function has to be performed by Treasury Board. That is what it is there for.

The Chairman: Mr. Gauthier and then Mr. Schumacher.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Monsieur MacDonald, vous nous avez dit que vous administrez 74 millions de pieds carrés. Est-ce que vous pourriez nous dire quel est le pourcentage de locations privées, si je peux utiliser ce terme.

• 1135

Mr. MacDonald: Je pense que c'est la moitié 50 p. 100, 40 p. 100?

M. Gauthier (Ottawa-Est): Vous louez 40 p. 100?

Mr. MacDonald: Dans tout le pays, à peu près 40 p. 100, mais dans la région de la capitale c'est presque 50 p. 100 en ce moment.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Non, mais je parle de tout le pays.

Mr. MacDonald: Tout le pays, c'est 40 et 60, 60 «privé».

M. Gauthier (Ottawa-Est): 60 «privé», 40 p. 100 dont vous êtes propriétaire.

Mr. MacDonald: Oui.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Quelle est la moyenne du prix au pied carré payé par le ministère pour les 50 ou 60 p. 100 que vous louez?

Mr. MacDonald: C'est une moyenne entre \$4 et \$5.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Entre \$4 et \$5 au pied carré?

Mr. MacDonald: Oui, cela varie; \$8 à Vancouver et Montréal, \$6 ici à Ottawa, et peut-être \$6 et \$7 à Toronto, où il existe des problèmes à l'heure actuelle.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Vous avez dit que vous essayez de collaborer avec la Commission de la capitale nationale; pourriez-vous m'expliquer pourquoi on a bâti un édifice, celui de la Défense nationale, par exemple, en dépit des recommandations de la CNCC?

Mr. MacDonald: C'était la suggestion de la Commission de la capitale nationale.

M. Gauthier (Ottawa-Est): La suggestion?

Mr. MacDonald: Oui, la suggestion, oui. La location de tous nos immeubles est approuvée par la Commission et dans ce cas-là, le terrain était la propriété de la Commission et le plan a été approuvé par la Commission.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Ce n'est pas le renseignement qu'on m'a donné, tout de même, je vais m'enquérir. Je suis heureux d'apprendre cela, mais ce n'est pas ce qu'on m'a dit.

[Interpretation]

Mr. MacDonald: C'est exact.

M. Darling: Même si lui ou son Ministère sont d'avis que c'est trop cher.

Mr. MacDonald: Non, le contrôle doit être fait par le Conseil du Trésor. C'est son rôle.

Le président: Monsieur Gauthier puis monsieur Schumacher.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Mr. MacDonald, you told us that you administer 74 million square feet. Could you tell us the percentage of private rentals, if I might use this term?

Mr. MacDonald: I believe it is half, 40 per cent or 50 per cent.

Mr. Gauthier (Ottawa East): You rent some 40 per cent?

Mr. MacDonald: Throughout the country, approximately 40 per cent, but in the capital region, almost 50 per cent at the present time.

Mr. Gauthier (Ottawa East): I mean in the entire country.

Mr. MacDonald: For the whole of the country, the figures are 40 per cent and 60 per cent, that is, 60 per cent "private rentals."

Mr. Gauthier (Ottawa East): 60 per cent private, and 40 per cent rentals in buildings which you own.

Mr. MacDonald: Yes.

Mr. Gauthier (Ottawa East): What is the average price per square foot paid by the department for the 50 or 60 per cent you rent?

Mr. MacDonald: The average is between \$4 and \$5.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Between \$4 and \$5 per square foot?

Mr. MacDonald: Yes, that depends. \$8 in Montreal and Vancouver, \$6 here in Ottawa, and perhaps \$6 or \$7 in Toronto, where they are having problems at the present time.

Mr. Gauthier (Ottawa East): You said that you tried to co-operate with the National Capital Commission. Could you explain to me why a building such as the National Defence Building was built in spite of the recommendations made by the NCC?

Mr. MacDonald: It was built following the suggestion of the National Capital Commission.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Following their suggestion?

Mr. MacDonald: Yes, following their suggestion. The sites for all our buildings are approved by the NCC, and in this particular case, the land was the property of the Commission, and the plan was approved by them.

Mr. Gauthier (Ottawa East): This is not the information I was given. At anyrate, I shall make inquiries. I am glad to hear you say it, but this is not what I was told.

[Texte]

M. MacDonald: La construction de tous les édifices sur des terrains appartenant à la Couronne est approuvée par la Commission de la capitale.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Est-ce que vous avez évalué le coût de cet édifice en particulier?

M. MacDonald: Vingt-six millions, je pense.

M. Gauthier (Ottawa-Est): A-t-on une idée du coût des pertes de location encourues par suite de la grève des employés d'ascenseurs?

M. MacDonald: C'est difficile à évaluer, c'était il y a six mois, je pense? C'est difficile à dire, mais je crois que c'est à peu près \$6 au pied carré.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Vous avez dit tout à l'heure que c'était tout simplement une entrée de livre.

M. MacDonald: C'est là le danger. C'est dans le sens que si on n'a pas un système complet, dans lequel les frais à prélever sont inclus, plutôt que dans le sens où tous les gens ne prennent pas intérêt à arriver à des prix qui sont exacts.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Oui, mais vous nous avez dit que c'est le Conseil du trésor qui détermine les critères de location.

M. MacDonald: Oui, en général.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Et vous nous avez dit que la recommandation du Comité qui veut que le prix demandé à chaque ministère est déterminé par le nombre de pieds carrés qu'il occupe, et que cela n'est, en somme, qu'une entrée de livre.

M. MacDonald: Maintenant on fait une entrée de livre dans tous les ministères. L'état financier des Comptes publics dit que pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, on fera une charge de 1 million de dollars pour l'espace occupé. Maintenant, c'est le livre du comptable. C'est tout. C'est ce que nous voulons changer.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Je comprends que vous voulez changer cela, mais je ne crois pas, que ces normes établies soient comparables partout au pays. Vous dites qu'il y a 50 p. 100 des allocations qui est «privé», 50 p. 100 qu'il est à la Couronne. Vous dites que cela varie de Vancouver à Montréal, d'Ottawa à Halifax, il y a des normes différentes. Et vous me dites que ce transfert des frais aux ministères n'est qu'une entrée de livre. Je vois cela d'une autre façon; à mon avis, les ministères vont être obligés de payer en faisant leur crédit eux-mêmes. Les frais de location vont être beaucoup plus sensibles dans l'ameublement, ce à quoi on a fait allusion tout à l'heure, ce que j'appellerais peut-être...

M. MacDonald: Je suis d'accord à ce sujet mais il faut faire d'autres choses aussi. Si c'est seulement une charge et on ne nous transmet pas la responsabilité d'inclure les dettes dans le total de ce revenu. Ce serait peut-être une charge. Il nous faut aussi faire des délégations à des ministères par suite du jugement.

• 1140

M. Gauthier (Ottawa-Est): Alors, c'est le bâton?

[Interprétation]

Mr. MacDonald: The construction of all buildings on land belonging to the Crown is approved by the National Capital Commission.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Do you know how much this particular building cost?

Mr. MacDonald: \$26 million, I think.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Do you know how much was lost in rentals as a result of the elevator employees' strike?

Mr. MacDonald: This is a difficult thing to estimate. I think it comes to about \$6 per square foot.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Earlier you said that it was quite simply a bookkeeping entry.

Mr. MacDonald: The danger does not lie in not having a complete system in which the costs to be deducted are included, but in a situation in which those concerned do not take the trouble to arrive at exact prices.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Yes, but you said the Treasury Board decided on the rental criteria.

Mr. MacDonald: Yes, in a general fashion.

Mr. Gauthier (Ottawa East): And you said that the recommendation of the Committee to the effect that the price asked of each department is arrived at by the number of square feet which it occupies, and that this is only a bookkeeping entry.

Mr. MacDonald: Bookkeeping entries are made in all departments. The public accounts financial statement says that the Indian and Northern Affairs Department will be charged \$1 million for the space occupied. It is now a matter of the bookkeeping accounts. That is all. That is what we want to change.

Mr. Gauthier (Ottawa East): I understand your wanting to change this, but I do not believe that the established criteria are comparable throughout the country. You said that 50 per cent of the rentals were private and that the Crown was in charge of the other 50 per cent. You said that this varied from Vancouver to Montreal, and that there were different standards. You say that this transfer of costs to the department is only a bookkeeping entry. I see this in another fashion: In my opinion, the departments will have to pay by creating their own credit. Rental costs will be higher for furnished space, and someone referred to this earlier...

Mr. MacDonald: I agree with you, but other steps must also be taken. If we are not given the responsibility to include the debts in their total revenue it would be a burden. We will also have to delegate some powers to ministers after the judgment.

Mr. Gauthier (Ottawa East): So it is the stick now?

[Text]

M. MacDonald: C'est cela que nous discutons.

M. Gauthier (Ottawa-Est): C'est le Trésor qui a le bâton?

M. MacDonald: Oui, le Trésor. Oui.

M. Gauthier (Ottawa-Est): C'est lui qui va déterminer les normes, les critères et tout cela?

M. MacDonald: C'est lui qui détermine les normes dans toutes les régions. Et il établit des guides pour les quotas.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Merci.

The Chairman: All right. Gentlemen, try to keep your questions pretty well on this recommendation and the associated chapter. I know many other questions will come up in the paragraphs we are going to look at. Mr. Schumacher, Mr. Nelsen and Mr. Towers.

Mr. Schumacher: Thank you, Mr. Chairman. I do not suppose Mr. Long has had an opportunity of examining the plans that were submitted to Treasury Board by the Department of Public Works. He has heard what Mr. MacDonald has had to say, and there may have been some communication between the Treasury Board Secretariat and his office, I do not know. However, I just wanted to inquire whether he thought what has been proposed, at least by the Department of Public Works and if it is accepted by the Treasury Board, will result in a situation or a relief of this problem that arose in our recommendation.

The Chairman: Mr. Long.

Mr. Long: Mr. Chairman, I have not personally seen the plan. I am not sure but some of our staff may have. However, as one of the occupants of space provided by the Department of Public Works we did see the dry run that Mr. MacDonald referred to and certainly we applauded what he was doing there as being in the direction of the recommendation by the Committee. It was aimed at having the department spare their own cost of space including any alterations, decorating and things of that nature that would have to be provided and we certainly applauded that. It was because we were approaching the date on which Public Works had planned that this would come into effect and had not heard anything specific about it coming into effect, that we communicated with the Treasury Board asking if in fact it was. At that time we were told it had not been submitted for the consideration of the minister as yet.

Mr. Schumacher: That was my only question. Thank you.

The Chairman: Thank you. Mr. Nelson and then Mr. Towers.

Mr. Nelson: Mr. MacDonald, you have already said that space leased by various departments must be approved by your department. You may have answered this and I may have missed it, but what subsequent checks are made later to ensure that the requirements have not been overstated and if there are checks made what action if any is taken?

The Chairman: Mr. Nelson, we will save your question and give you the first chance on paragraph 187. It will deal with that.

[Interpretation]

Mr. MacDonald: That is what we are talking about.

Mr. Gauthier (Ottawa East): But is the Treasury yielding the stick?

Mr. MacDonald: Yes, the Treasury.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Is it the Treasury which is going to set down the standards and the criteria?

Mr. MacDonald: It is up to the Treasury to set down the standards for all regions. It also establishes guidelines and quotas.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Thank you.

Le président: Messieurs, je vous demanderais de limiter vos questions à la présente recommandation et au chapitre afférent. Je sais que bien d'autres questions vont être soulevées à l'occasion de l'examen du paragraphe qui va suivre. J'ai les noms de MM. Schumacher, Nelson et Towers.

M. Schumacher: Je vous remercie, monsieur le président. Je suppose que M. Long n'a pas eu l'occasion d'examiner les plans soumis au Conseil du trésor par le ministère des Travaux publics. Il a entendu ce que M. MacDonald avait à dire et il se peut qu'il y ait eu des contacts entre le Secrétariat du Conseil du trésor et son bureau. J'aimerais savoir cependant s'il estime que la suggestion faite par le ministère des Travaux publics au cas où elle est acceptée par le Conseil du trésor, aura pour effet de pallier la difficulté qui s'est révélée dans nos recommandations.

Le président: Monsieur Long.

M. Long: Monsieur le président, personnellement, je n'ai pas vu le plan. Il se peut qu'un certain nombre de notre personnel l'ait vu, mais je n'en suis pas certain. Toutefois, du fait que j'occupe moi-même des bureaux dans les locaux fournis par le ministère des Travaux publics, je peux voir de mes propres yeux ce à quoi M. MacDonald faisait allusion et nous nous félicitons pour notre part puisque cela rejoint les recommandations du comité. Cette mesure avait en effet pour objet de réaliser des économies d'espèces y compris les frais nécessaires pour des changements, la décoration, etc., ce dont nous nous félicitons. La date fixée par le ministère des Travaux publics pour l'entrée en vigueur de ce programme étant proche et je n'ai rien entendu de précis à ce sujet, nous avons contacté le Conseil du trésor pour savoir ce qu'il en était. On nous a répondu que ce projet n'avait pas été soumis à l'attention du ministre jusqu'à présent.

M. Schumacher: Je n'ai pas d'autres questions et je vous remercie.

Le président: Je vous remercie. La parole est à M. Nelson et ensuite à M. Towers.

M. Nelson: Monsieur MacDonald, vous avez dit que les locaux loués par les différents ministères doivent être approuvés par vous. Quelles vérifications effectuez-vous par la suite pour vous assurer que les besoins ne sont pas exagérés et quelles mesures sont prises à la suite de ces vérifications?

Le président: Monsieur Nelson, vous serez le premier à avoir la parole parce qu'on examinera l'article 187 qui traite justement de cette question.

[Texte]

Mr. Nelson: All right. Thank you.

The Chairman: Mr. Towers.

Mr. Towers: I am wondering, Mr. Chairman, we are just dealing with paragraph 186.

The Chairman: Yes, the recommendation on paragraph 186, but if your question will fit in one of these other paragraphs...

Mr. Towers: Perhaps, I will wait then.

The Chairman: All right. Mr. Higson, and then Mr. Cullen.

Mr. Higson: Mr. Chairman, my question perhaps applies more specifically to other paragraphs as well.

The Chairman: All right. Mr. Cullen, you have to be in your seat to ask a question.

Mr. Cullen: My question is a followup in part to Mr. Darling's situation. In view of the procedure you are talking about now, your pro forma billing and that sort of thing, if a department comes to you now and they have received the Treasury Board approval and they have the opportunity to have a building built, what is the procedure at the present time in light of your application? If you put up a new building, would that total capital cost be charged to the Department of Public Works?

• 1145

Mr. MacDonald: Oh, yes. In law the moneys are voted to us by Parliament to our accommodation capital vote, and any construction we put up is charged to that vote. Any leases we enter into for other government departments are charged to our operating vote.

Mr. Cullen: That shows as an operating expenditure of Public Works notwithstanding that it might be the Department of the Environment or any other department that would be using the building.

Mr. MacDonald: That is correct.

Mr. Cullen: That is what we were trying to get away from our...

Mr. MacDonald: The system we contemplate as an alternative would see us, only for capital, borrowing the money from the treasury and setting that up as a liability in a properties accounts, and then having to operate this in account by recovering the cost of amortization and interest and the upkeep of the building from our clients who would pay us rent.

Mr. Cullen: Yes. You have indicated that you are sending out pro forma bills, shadow bills I think you called them. Over a year and a half, have you had responses from departments saying that they think you are away off base or that is about right? Have you had a response at all?

Mr. MacDonald: We have had a very good response and we have had a very high degree of interest. This is very encouraging. But Mr. Fonberg, who was in charge of the exercise, might want to elaborate on that.

[Interprétation]

M. Nelson: Très bien, je vous remerci.

Le président: Monsieur Towers.

M. Towers: Est-ce bien l'article 186 que nous examinons, monsieur le président?

Le président: Oui, les recommandations figurant au paragraphe 186 mais si votre question se rapporte à un autre paragraphe,...

M. Towers: Je pense que je vais attendre.

Le président: Très bien. Monsieur Higson et ensuite M. Cullen.

M. Higson: Monsieur le président, ma question également se rapporte plus particulièrement à d'autres paragraphes.

Le président: Très bien. Monsieur Cullen, vous devez être assis pour poser une question.

M. Cullen: Ma question fait suite à celle de M. Darling. Étant donné la procédure dont il a été question, si le ministère s'adresse à vous après avoir reçu le consentement du Conseil du trésor en vue de la construction d'un immeuble, quelle serait la procédure applicable à pareille demande? Vous construisez un nouvel édifice. L'ensemble de ces frais de premier établissement seraient-ils défrayés par le ministère des Travaux publics?

M. MacDonald: Oh, oui. Au point de vue juridique, le Parlement vote au sujet des capitaux qui nous sont alloués. Toute nouvelle construction est comprise dans ce vote. Tous les baux que nous avons signés pour d'autres ministères du gouvernement sont inscrits aux frais de nos crédits d'exploitation.

M. Cullen: Cela est inscrit comme dépense d'exploitation des Travaux publics, nonobstant qu'il peut s'agir du ministère de l'Environnement ou de tout autre ministère qui utilise cet édifice.

M. MacDonald: C'est juste.

M. Cullen: C'est pourquoi nous essayons de nous éloigner de notre...

M. MacDonald: Nous songeons à un système par lequel nous pourrions emprunter de l'argent du Trésor, seulement pour le capital. Nous pourrions l'inscrire comme obligation dans les comptes sur les propriétés, exploiter ce compte en récupérant les dépenses d'amortissement et d'intérêt, les dépenses d'entretien de l'édifice du loyer payé par le client.

M. Cullen: Oui. Vous avez indiqué que vous émettiez des bills de pure forme, des bills fantômes je crois que vous les avez appelés. Pendant une période d'un an et demi les ministères vous ont-ils fait parvenir une réponse sur laquelle vous n'y étiez pas ou que c'est à peu près juste? Avez-vous reçu une réponse?

M. MacDonald: La réponse a été très bonne. On a fait montre d'un grand intérêt. C'est très encourageant. Mais M. Fonberg, qui était chargé de l'exercice, aimerait peut-être apporter des commentaires à ce sujet.

[Text]

The Chairman: Mr. Fonberg.

Mr. Fonberg: Thank you, Mr. Chairman.

Most departments have expressed very great interest in the exercise. Some have, as one would expect, debated whether or not the prices we had reflected in our pro forma billings for rental were comparable to the marketplace. Where we ran into these areas of dispute we tried to reconcile the differences and convince them that we were right or, alternatively, accept their arguments that they were right on the rental figures.

Generally speaking, we have had little difficulty with departments in sorting out the amount of rental that we would propose charging them through the pro forma billing system.

Mr. MacDonald: I would like just to add that what we have observed really has been a very good development. We feel that we have detected departments becoming rather more careful, and the level of people we discuss with has risen in seniority, even on the shadow exercise, when they began to look at it in dollar sums of what their space demands meant.

Mr. Cullen: It seems we are not such a weak committee after all, Mr. Hales.

I have one more question if I may.

The Chairman: Yes, Mr. Cullen.

Mr. Cullen: A couple of years ago when the then minister, Mr. Laing, looked at these figures, a policy decision was made that it would be in the interests of the taxpayer in the long run to build buildings rather than to rent. I assume that you are gradually moving in that area.

These leases that you enter into, what would be the longest term? Are some 25-year leases or would they be shorter? Do you have the opportunity to terminate? If you have a 10-year lease, could you terminate it in six years, for example?

Mr. MacDonald: Most of our leases are five years with five-year options, or just five years. Our program planning branch is constantly surveying the average life of our leases in a given area, Vancouver, Montreal, etc., and have that coincide with the economic analysis which is beginning to indicate that the time has come for a Government of Canada building to be put up as an economic alternative. When we enter into a lease, we try to make sure that we do not run it longer than the expected arrival, on stream, of the new building.

Mr. Cullen: Is the Treasury Board and the secretariat completely out of your hands now or do you have to be pushing every day? Is there an interplay or an interchange of views?

Mr. MacDonald: No. The new secretary to the Treasury Board has a particular interest in this subject. We have very good discussions going on and they are very active.

Mr. Cullen: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Mather: I would like to ask one question, Mr. MacDonald.

[Interpretation]

Le président: Monsieur Fonberg.

M. Fonberg: Merci, monsieur le président.

La plupart des ministères ont fait montre d'un grand intérêt pour l'exercice. Bien sûr, comme on pouvait s'y attendre, quelques uns ont discuté pour savoir si oui ou non les prix que nous avons indiqués dans nos comptes-rendus de la question étaient comparables à ceux du marché. Dans ce domaine controversé, nous avons essayé de régler les différends et de les convaincre que nous avions raison. Ou, à tour de rôle nous avons accepté leurs arguments et dit qu'ils avaient raison pour les chiffres de location.

En général, les ministères ont accepté le montant de location que nous voulions leur fixer par le système de facturation pour la forme.

M. MacDonald: J'aimerais ajouter que nous avons noté une très bonne amélioration. Nous avons remarqué que les ministères étaient plus attentifs, que les gens à qui nous discutons étaient d'un niveau plus élevé, même pour l'exercice fantôme, lorsqu'ils ont vu les dépenses que représentent leurs locaux.

M. Cullen: Il me semble que nous ne sommes pas un Comité si faible, après tout, monsieur Hales.

J'aimerais poser une autre question si je peux.

Le président: Oui, monsieur Cullen.

M. Cullen: Il y a environ deux ans, lorsque le ministre, M. Laing a regardé ces chiffres on a adopté comme politique de construire des édifices plutôt que de les louer dans l'intérêt du contribuable. Je crois que vous allez aussi dans cette direction.

Parmi les baux que vous avez signés, quel sera le plus long? Y en a-t-il de 25 ans ou sont-ils plus courts? Avez-vous l'occasion de l'achever? Dans le cas d'un bail de 10 ans, vous serait-il possible de le terminer en 6 ans, par exemple?

M. MacDonald: La plupart de nos baux sont de 5 ans, avec des options de 5 ans, ou de seulement cinq ans. Notre division de planification des programmes fait constamment des enquêtes sur la durée moyenne d'un bail dans une région donnée tel que Vancouver, Montréal. Ils font coïncider cela avec l'analyse économique dont les résultats semblent indiquer qu'il est plus profitable pour le gouvernement du Canada de construire des édifices. Lorsque nous signons un bail, nous essayons de faire en sorte qu'il ne dure pas plus longtemps que lorsque l'on a construit le nouvel édifice.

M. Cullen: Le Conseil du Trésor et le secrétariat est-il à votre portée ou devez-vous faire pression tous les jours? Y a-t-il un échange d'opinions?

M. MacDonald: Non. Le nouveau secrétaire au Conseil du Trésor est particulièrement intéressé par le sujet. Les discussions vont bon train et elles sont très efficaces.

M. Cullen: Merci, monsieur le président.

M. Mather: J'aimerais poser une question, monsieur MacDonald.

[Texte]

The Chairman: Mr. Mather.

Mr. Mather: On that last point, sir, is there any estimate of the time for implementing the new plan that is in line with the Committee's recommendation and the studies now being taken? Do you think it can be done this year? Next year?

Mr. MacDonald: No. I think the secretary to the Treasury Board may be coming before this Committee. But my understanding of our discussions with the Treasury Board is that if this plan commends itself to the ministers as an official policy, then they will probably want to come—possibly to this Committee—to outline a plan to get the reaction of the Committee before you see it for the first time in the form of estimates.

Mr. Mather: Do you have any idea when that might occur?

Mr. MacDonald: That is going to be a problem of timing. In theory, with this added exercise we have done, we could come to an agreement and you would first see it in the next available estimates. It could be there where you could see loans to the Department of Public Works for capital construction. You could see new appropriations in other government departments. But I think the board does not want to do that until it has shown you a kind of formal plan.

• 1150

Mr. Fraser: We should encourage the board to act on it.

The Chairman: In summing up, gentlemen, our recommendation appears to have been a good recommendation. It was accepted and approved by the Department of Public Works. The Treasury Board Secretariat approved of it. The exercise has proven to be well worthwhile. All we have to do is to see it put into action. I sincerely hope that when the next Auditor General's report is published and our recommendations are published therein, we will be able to say, there is one that has been approved and is in operation. We certainly hope that is the outcome of it.

Thank you, Mr. MacDonald, for that exercise and explanation.

Now for 187, the next paragraph, "Excessive office accommodation". This is a case where the Canadian Transport Commission asked the Department of Public Works to enter into a lease agreement. The Canadian Transport Commission said they were going to have so many employees, and they wanted so many square feet. They overshot their target and we ended up with a lot of extra space on our hands that cost money.

Mr. Nelson, you had a question about excessive . . .

Mr. Nelson: Yes, Mr. Chairman. My question was not specifically directed towards paragraph 187, but to paragraphs 187, 188 and 189 and 190, the whole concept of excessive or unused accommodation which has been approved by your department, Mr. MacDonald. Obviously the requirements of these departments are often overstated since there is excess and there are areas that are not being used. I was wondering just what subsequent checks are made later by your department to check on this unused leasing and who ultimately is held responsible, if anyone, for this wastage.

[Interprétation]

Le président: Monsieur Mather.

M. Mather: Au sujet de la dernière question, monsieur a-t-on une idée du délai nécessaire pour mettre le nouveau projet en pratique depuis le moment où le Comité l'accepte et puis le moment où on entreprend les études? Peut-on le faire cette année? L'année prochaine?

M. MacDonald: Non. Je crois que le secrétaire du Conseil du Trésor peut venir à ce Comité. Mais d'après les discussions que nous avons tenues avec le Conseil du Trésor, si ce projet paraît une politique officielle au ministre, ils voudront probablement venir à ce Comité, afin de dresser un plan du projet. Ceci afin de savoir la réaction du Comité avant que vous ne le voyez pour la première fois dans les prévisions budgétaires.

M. Mather: Savez-vous quand cela pourra arriver?

M. MacDonald: C'est une question de temps. En théorie, nous pourrions nous mettre d'accord et on en verrait les résultats dans le prochain budget. On pourrait y voir pour la première fois des prêts au ministère des Travaux publics pour la construction de bâtiments. On pourrait y voir de nouvelles affectations de crédits dans le budget d'autres ministères. Mais je pense que le Conseil ne veut pas le faire avant d'avoir pu vous soumettre un plan officiel.

M. Fraser: Nous devrions encourager le Conseil à passer à l'action.

Le président: En résumé, messieurs, il semble que notre recommandation ait été bonne. Elle a été acceptée et approuvée par le ministère des Travaux publics. Le Secrétaire du Conseil du Trésor l'a également approuvée et il semble donc que cet effort ait valu la peine. Tout ce qu'il reste à faire maintenant est de passer aux actes. J'espère sincèrement que lorsque le prochain rapport de l'Auditeur général sera publié et qu'il contiendra nos recommandations nous pourrions dire: «Voilà quelque chose qui a été approuvé et qui fonctionne». Nous espérons beaucoup en arriver là.

Je vous remercie, monsieur MacDonald pour vos explications.

Maintenant, en ce qui concerne le paragraphe suivant, c'est-à-dire le paragraphe 187 «espaces de bureau en excédents», la Commission des transports avait demandé au ministère des Travaux publics de signer un bail. La CCT a dit qu'elle allait avoir tant d'employés et qu'il lui fallait tant de pieds carrés. Ces prévisions étaient exagérées et on s'est trouvé avec une grande surface de bureau vide qui coûte de l'argent.

Monsieur Nelson, vous aviez une question au sujet des excédents de . . .

M. Nelson: Oui, monsieur le président. Ma question ne portait pas exclusivement sur le paragraphe 187 mais également sur le paragraphe 188, 189 et 190, c'est-à-dire tout le problème de la surface excessive ou inoccupée de votre ministère, monsieur MacDonald, a approuvée. De toute évidence les ministères exagèrent souvent leurs besoins puisqu'il y a un excédent et que des surfaces de bureau ne sont pas utilisées . . . J'aimerais savoir de quelle façon votre ministère vérifie l'exactitude de ses prétentions pour éviter ce gaspillage et qui, en fin de compte est responsable.

[Text]

Mr. MacDonald: The first persons responsible for the administration of any government department are the Minister and Deputy Minister of that department. They are given this responsibility. But I would like to suggest that the picture may not be as black as it might appear on the face of it. Our department is engaged in the almost constant business of reusing space. Government departments do change their configurations within themselves quite frequently. Branches are abolished and replaced by others, or they grow and they move out, or demands change.

We go to departments when we have knowledge that things have effected them because we are under great demand for space from other people. We usually successfully negotiate with the Deputy Minister or a senior officer of that department to give up space, not because they are not using it but because we have a customer who needs it very badly. We use this kind of process to encourage departments in the sense of goodwill and co-operation for the public service as a whole, and the Deputy Minister is usually amenable to that kind of suggestion.

Would you mind giving up a floor because we have a very urgent demand from department X that needs more space? We put it in that form.

Mr. Nelson: Would you say the Auditor General is overstating the problem in the instances he has given here, or is it unavoidable?

Mr. MacDonald: No, in the case stated there has been some problem again with whether figures were in addition to or included in the total. There is a reference here to 25,000 feet not required by the CTC. But the fact of the matter is that we leased 187,000 square feet, of which 71,000, not 25,000, was surplus to the CTC's requirements, and we allocated all of that 71,000 to other departments. The 115,000 square feet was, as far as we could calculate, the requirement of the CTC, and we have not had any identification of what, if anything, was forecast. The figure, therefore, was 115,000 plus 71,000, and the 71,000 we allocated to other departments.

Mr. Nelson: Thank you.

The Chairman: Mr. Towers, does your question refer to this, or do you want to leave it for another paragraph?

Mr. Towers: Possibly. I was interested in paragraph 193.

The Chairman: I will come to that. Mr. Higson.

• 1155

Mr. Higson: Mr. Chairman, on this question of the cost of unused accommodation, I noted in one or two of the paragraphs—I am not sure specifically which one—that the cost resulted from a delay as a result of renovations being made to a particular building. I am just wondering whether it is the policy to rent the raw building, if I can put it in that term, or whether the lessor is requested to do the renovations, changes or decorations and the rental is based on the building as it might be required by the particular department or by the user, and whether there would be any share of the cost saved by this means rather than by the department doing the renovations itself.

[Interpretation]

M. MacDonald: Les responsables de l'administration de tout ministère sont le ministre et le sous-ministre. Néanmoins, je tiens à dire que la situation n'est pas aussi noire qu'elle le paraît à première vue. Nous réutilisons et réalouons les bureaux sans arrêt. Les ministères changent souvent de structure interne, des directions sont supprimées et remplacées par d'autres ou bien connaissent une expansion et déménagent et la demande est très variable.

Chaque fois que nous apprenons que des bureaux sont inoccupés nous demandons à y installer d'autres services car la demande est très forte. Généralement nous négocions avec succès avec le sous-ministre ou un haut fonctionnaire du ministère afin qu'il nous accorde des bureaux non parce qu'ils sont totalement inutilisés mais parce que nous avons un client qui en a un besoin urgent. Nous utilisons cette méthode pour encourager les ministères à collaborer dans l'intérêt de la Fonction publique dans son entier et généralement les sous-ministres sont très réceptifs à nos demandes.

Nous leur demandons gentiment de nous céder des locaux dont nous avons un urgent besoin.

M. Nelson: Voulez-vous dire que l'Auditeur général exagère le problème dans les exemples qu'il cite ou bien cela est-il inévitable?

M. MacDonald: Non, dans le cas présent cité ici on ne sait pas très bien quels sont les chiffres exacts, s'ils sont compris dans le total ou s'ils représentent un supplément. On parle ici de 25,000 pieds dont la Société n'a pas besoin. En fait, nous avons loué 187,000 pieds carrés dont 71,000, et non pas 25,000, excèdent les besoins de la Société et nous avons alloué le total de cette surface à d'autres ministères. Les 115,000 pieds carrés sont, d'après nos calculs, ce que la Société avait demandé et nous ne savons pas ce qui a été prévu. Le chiffre exact, par conséquent, est de 115,000 pieds carrés plus les 71,000 qui ont été alloués à d'autres ministères.

M. Nelson: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Towers, votre question a-t-elle trait à ceci ou bien voulez-vous passer à un autre paragraphe?

M. Towers: Peut-être. Je m'intéresse au paragraphe 193.

Le président: Nous allons y venir. Monsieur Higson.

M. Higson: Monsieur le président, en ce qui concerne les bâtiments inoccupés, j'ai noté dans un ou deux paragraphes, je ne suis plus sûr desquels, que les frais sont le résultat d'un délai causé par les renovations d'un édifice. Je me demande si la politique est de louer les édifices «nus», si je peux m'exprimer ainsi, ou si le bailleur est obligé de faire les renovations, changements ou décoration, ou si le loyer est basé sur l'édifice, tel que peut l'exiger un ministère en particulier, ou l'utilisateur, et si l'on pourrait ainsi épargner une partie des frais plutôt que de voir le ministère effectuer lui-même les renovations.

[Texte]

Mr. MacDonald: We have a variable policy which we hope reaches the best solution. Sometimes however, it is a matter of the legal position of the lease.

Sometimes we have the right to do the alterations ourselves. We will ask the owner of the building to say what he would charge and if we think it is better than our estimate we let him go ahead and do it. If we think the charge is excessive we will undertake to do it ourselves with some other contractor. However, there are some situations where—and it is a term of the lease—the owner of the building will not let anybody do any work in the building at all.

Finally, there are situations with respect to air conditioning and so on where you do not dare do anything but let the owner do it. Otherwise he would be off the hook on other conditions if somebody else came in and played around with his equipment.

We have variable situations. We have to look at each one on its merits.

The Chairman: Just for clarification on this paragraph Mr. MacDonald. I do not know whether I misunderstood what you said or not, but the last part of paragraph 187 says:

... no part of the rented space had been utilized by other Crown agencies ...

Did I understand you to say that was not correct, that it was rented by other Crown agencies?

Mr. MacDonald: Yes. We cannot identify that kind of space.

The Chairman: I understand that these paragraphs are submitted to you in your department before they are published in the Auditor General's report and if there are any errors, omissions or statements that you do not approve of they should be corrected before they are put in the report. My question would be: did the renting of this space take place after this was published or before? If before why did you not have that struck out?

Mr. MacDonald: Excuse me just a moment, Mr. Chairman, I will get you the explanation.

I am informed that we had a change of staff in our own audit group at that time and it is only recently that we have been able to get the facts concerned.

The Chairman: Mr. Long, we will ask for your explanation why you put in this paragraph.

Mr. Long: Mr. Chairman, what is shown to me here is the submission to Treasury Board dated May 28, 1968, for authority to enter into the lease. Paragraph 7 on page 4 of that says:

The new space provided for the Canadian Transport Commission will allow that body to pursue more vigorously their staffing program which they estimate will require 107,260 square feet in 1968-69, rising to 145,145 square feet in 1973-74.

[Interprétation]

M. MacDonald: Nous avons une politique variable qui, nous l'espérons, en arrive à la meilleure solution. Parfois cependant, c'est une question de la position légale du bail.

Parfois, nous avons le droit d'effectuer nous-mêmes des transformations. Nous demandons au propriétaire de l'édifice de nous dire son prix, et si nous croyons que son prix est meilleur que ce que nous avions évalué, nous lui donnons le contrat des rénovations. Si nous croyons que le prix est excessif, nous nous chargerons nous-mêmes de trouver un autre contracteur. Cependant, il y a des cas où il est indiqué dans le bail que le propriétaire de l'édifice ne permettra à personne de faire quelque ouvrage sur l'édifice.

Finalement, en ce qui concerne l'air climatisé et ainsi de suite, il y a des cas où on n'ose rien faire sauf laisser le propriétaire agir. Sinon, il perdrait patience pour d'autres conditions, si quelqu'un arrivait et jouait avec son équipement.

Il y a toutes sortes de situations. Nous devons étudier chaque cas en particulier.

Le président: Simplement pour clarifier ce paragraphe, monsieur MacDonald. Je ne sais pas si j'ai mal compris ce que vous avez dit, mais la dernière partie de l'article 187 dit:

... aucun autre organisme gouvernemental n'occupait une partie des locaux loués ...

J'ai cru comprendre que vous aviez dit que c'était faux, que c'était loué par d'autres organismes gouvernementaux?

M. MacDonald: Oui. Nous ne pouvons identifier ce genre d'espace.

Le président: Je crois que ces articles sont soumis à votre ministère avant d'être publiés dans le rapport de l'auditeur général, et s'il y a des erreurs, des omissions ou des déclarations que vous n'approuvez pas, le tout doit être corrigé avant d'être inclus dans le rapport. Ma question serait: la location de l'espace en question a-t-elle lieu avant ou après que cela soit publié? Si c'est avant, pourquoi n'avez-vous pas éliminé cette partie?

M. MacDonald: Excusez-moi un moment, monsieur le président, je vais vous donner une explication.

On m'a informé que nous avions eu un changement dans notre personnel de vérification à l'époque et ce n'est que récemment que nous avons pu obtenir les faits en question.

Le président: Monsieur Long, nous vous demanderons d'expliquer pourquoi vous avez inclus cet article.

M. Long: Monsieur le président, on me montre maintenant la demande faite au Conseil du Trésor, en date du 28 mai 1968, afin d'obtenir le pouvoir de commencer le bail. L'article 7 à la page 4 se lit comme suit:

Le nouvel espace qui a été accordé à la Commission canadienne des transports permettra à cet organisme de poursuivre plus efficacement son programme de dotation en personnel, qui, selon les estimations de cet organisme, exigera 107,260 pieds carrés en 1968-1969, et 145,145 pieds carrés en 1973-1974.

[Text]

And in paragraph 8:

Since in our opinion it will require a period of time to secure staff to meet their forecasts, and because we have not received validation of their establishment as forecast, we are anticipating a vacancy of some 25,000 square feet. We will endeavour to utilize this space on an interim basis as fully as possible for other Crown departments and agencies.

So, on the basis of that we said that some 25,000 square feet would not be required and that was 25,000 out of the 115,700. As we say in the last paragraph no part of the rented space had been utilized by other agencies.

• 1200

The Chairman: Mr. MacDonald.

Mr. MacDonald: The total space we leased in the event was 187,264 square feet. Canada patents were allocated 11,704 square feet; Atomic Energy, 23,408; Statistics Canada, 11,740; External Affairs, 23,408; DSS Printing, 1,300; and CTC, 115,696. We had excess space. It was in the order of 71,000 square feet, and we allocated it as I have indicated here.

The Chairman: When you add those figures up, how much is left as unallocated?

Mr. MacDonald: None. We allocated it all.

Mr. Schumacher: Mr. Chairman, the CTC did not use the 115,000 square feet.

Mr. MacDonald: They did.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): The Auditor General says they did not.

Mr. MacDonald: Well . . .

The Chairman: Mr. Atkins.

Mr. E. F. Atkins (Chief, Internal Audit Division, Department of Public Works): The 25,000 square feet in question was over and above the 115,000 square feet. The way the Auditor General's report reads, it sounds as if the 25,000 was included in the 115,000; instead of that it was over and above. There was 152,000 square feet reserved originally for CTC. Of that, 11,000 square feet was given to Statistics Canada, External Affairs got 23,000 square feet, and DSS Printing got 1,300 square feet, which brought it down to the immediate requirement of the CTC in 1968 of 115,000 square feet.

Mr. MacDonald: And they have taken no more since that time. Is that right?

Mr. Atkins: That is right. They have not identified any surplus so far.

The Chairman: Here is another subject . . .

Mr. Cullen: You asked for a total, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes.

Mr. Cullen: Was it all used then? Is that what you are saying?

[Interpretation]

Et à l'article 8 on lit:

Puisque, selon nous, il faudra une certaine période de temps avant d'obtenir tout le personnel nécessaire pour remplir leurs prévisions, et puisque nous n'avons pas reçu la validation de leur établissement en tant que prévision, nous prévoyons que quelques 25,000 pieds carrés seront inoccupés. Nous nous efforcerons d'utiliser cet espace, sur une base temporaire, à pleine capacité, pour d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

Donc, à partir de cela, nous avons dit qu'il y avait 20,000 pieds carrés dont on n'aurait pas besoin, sur 115,700 pieds carrés. Comme nous le disons dans le dernier paragraphe, aucune partie de l'espace loué n'a été utilisé par d'autres organismes.

Le président: Monsieur MacDonald.

M. MacDonald: L'espace total loué était de 187,264 pieds carrés. Le Bureau des brevets a obtenu 11,704 pieds carrés; l'Énergie atomique, 23,408; Statistique Canada, 11,740; les Affaires extérieures, 23,408; l'Imprimerie du MAS, 1,300; la CTC, 115,696. Il y a eu un surplus d'espace. Il était de 71,000 pieds carrés; il a été réparti de la façon que j'ai indiquée.

Le président: Mais au total, combien en restait-il?

M. MacDonald: Tout a été distribué.

M. Schumacher: Monsieur le président, la CTC n'a pas utilisé 115,000 pieds carrés.

M. MacDonald: Mais si.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Le Vérificateur général prétend que non.

M. MacDonald: Eh bien . . .

Le président: Monsieur Atkins.

M. E. F. Atkins (Chef de la Division de la vérification interne, ministère des Travaux publics): Les 25,000 pieds carrés en question étaient en plus des 115,000 pieds carrés. L'impression qu'on tire du rapport du Vérificateur général est que les 25,000 pieds carrés étaient inclus dans les 115,000; au contraire, ils étaient en excédent. Il y a eu 152,000 pieds carrés de réservés pour la CTC au départ. De ces 152,000 pieds carrés, 11,000 ont été accordés à Statistique Canada, 23,000 aux Affaires extérieures, 1,300, Imprimerie du MAS, ce qui a donné un total de 115,000 pieds carrés pour la CTC en 1968, soit les besoins immédiats.

M. MacDonald: On n'en a pas demandé davantage depuis. C'est bien cela?

M. Atkins: En effet. Il n'y a pas eu d'excédent jusqu'ici.

Le président: C'est un autre point . . .

M. Cullen: Vous avez demandé le total, monsieur le président.

Le président: En effet.

M. Cullen: Est-ce que tout a été utilisé? C'est ce que vous dites?

[Texte]

Mr. Atkins: Yes.

Mr. MacDonald: Yes. There is no vacant space.

The Chairman: We have to get this ironed out. As a Committee, Mr. Long, we do not like to have a sentence in here:

No part of the rented space has been utilized by other Crown agencies.

Mr. MacDonald, I think your department should have seen that that was not in there, if that was a misstatement or was incorrect. Your answer to the fact that you did not have it crossed off was because you had a staffing problem at the time.

Mr. MacDonald: Our people did not catch it.

Mr. Cullen: This seems to me to be a pretty positive assertion. I would have said "We believe no portion of this..." Did the Auditor General have reason to believe that it had not been used, other than the fact that he got no reply?

Mr. Long: Mr. Chairman, we did get a reply, but the paragraph was stated to be all right. And it is not a case of believing. We understood from the submission to Treasury Board that 25,000 of the 107,000 referred to there, which increased to 115,000, was to be leased to others. No part of the 115,000, was in fact leased to others. And that is a factual statement. If we were led astray by the submission made by the department to Treasury Board, then we would hope the department would have caught us before it was published. But I have read you the paragraphs on which we based that.

Mr. Cullen: It seems to me, once again, Mr. Chairman, to point out the need for my recommendation, that there should be a paragraph in there for the department or whoever to respond to the paragraph, not only to the Auditor General but to the Public Accounts Committee.

Mr. Long: Mr. Cullen, the department responded, and would have had to respond in the report as they did in the letter, that the paragraph was all right.

Mr. Cullen: Yes. I am not criticizing you, Mr. Long, or the Auditor General. The recommendation I have made is that there is a paragraph here, and that there should be an appropriate spot for the department to respond for the attention of the Public Accounts Committee, not for the Auditor General but for the Public Accounts Committee.

Mr. Long: It would have said the same thing.

Mr. Cullen: It may have said the same thing, and then we could have really gone to town.

The Chairman: The responsibility will have to fall on the Department of Public Works for not having that sentence crossed out of there, when it was not to their liking or was not correct.

Mr. Schumacher: Mr. Chairman, before we leave this, I want to clarify my mind on it. Is the evidence of the Department of Public Works to the effect that the CTC did in fact use 115,000 square feet starting in 1968?

[Interprétation]

M. Atkins: En effet.

M. MacDonald: Il n'y a pas eu d'espace libre, non.

Le président: Évitions les questions. En tant que Comité, monsieur Long, nous n'aimons pas beaucoup une phrase du genre:

Aucun autre organisme gouvernemental n'occupait une partie des locaux loués.

Monsieur MacDonald, votre ministère aurait dû s'apercevoir de l'erreur, il aurait dû le signaler. Vous avez indiqué que c'était parce qu'il y avait des problèmes de personnel que la mention n'a pas été biffée.

M. MacDonald: Les gens du Ministère ne s'en sont pas aperçus.

M. Cullen: Il me semble que c'est une affirmation bien catégorique. On aurait pu dire qu'on pensait qu'il n'y avait aucune partie des locaux qui avait été utilisée. Est-ce que le Vérificateur général avait des raisons de croire qu'une partie n'avait été utilisée, et qu'il est simplement parti du fait qu'il n'avait pas obtenu de réponse?

M. Long: Il a eu une réponse, mais l'on disait que c'était correct. Et il n'y avait aucun doute. D'après la présentation du Conseil du Trésor, nous ne pouvions que constater que 25,000 des 107,000 pieds carrés, plus tard portés à 115,000 pieds carrés, devaient être loués à d'autres. Aucune partie des 115,000 pieds carrés n'a été louée à d'autres. La déclaration tenait donc. Si nous nous étions trompés en partant de la présentation du Conseil du Trésor, le Ministère nous en aurait certainement fait part avant que nous publiions le rapport, du moins c'est ce que nous croyons. Je vous ai lu les paragraphes sur lesquels nous nous sommes fondés.

M. Cullen: Il me semble, monsieur le président, pour reprendre l'une de mes recommandations, qu'il devrait y avoir là un paragraphe où le Ministère puisse donner ses notions des faits, non pas seulement le Vérificateur général, mais également au Comité des comptes publics.

M. Long: Monsieur Cullen, le Ministère a répondu; il a indiqué, comme le signale le rapport et la lettre, que le paragraphe était exact.

M. Cullen: Ce n'est pas une critique que je vous fais, monsieur Long, à vous ou au Vérificateur général. La recommandation que j'ai faite voulait qu'il y ait un paragraphe et qu'il y ait possibilité pour le Ministère de répondre au Comité des comptes publics; je ne songe pas au Vérificateur général, mais au Comité des comptes publics.

M. Long: J'ai dit la même chose.

M. Cullen: Il se peut que cela ait été la même chose, mais nous aurions pu faire beaucoup plus.

Le président: Le ministère des Travaux publics aurait certainement dû biffer cette phrase s'il y avait quelque chose qui clochait ou qui n'était pas exact.

M. Schumacher: Avant de tourner la page, monsieur le président, je voudrais bien avoir quelques précisions. Est-ce que le ministère des Travaux publics a prouvé que le CTC avait en fait utilisé 115,000 pieds carrés à partir de 1968?

[Text]

Mr. MacDonald: Yes.

Mr. Schumacher: Even though they asked Treasury Board for something considerably less.

• 1205

Mr. MacDonald: In the submission read out by Mr. Long on their requirement the trouble originates in the transposition of relationship of figures. It was 107,000 square feet in 1968-69 but when they had actually got the leasing done it was 115,000 square feet rising to 145,000 in 1973-74. It is that 145,000 square feet that gives birth to this 25,000 figure, but the 115,000 or the 107,000 was the core requirement of CTC which they took. We took 187,000 and allocated it in the manner I have indicated; or taking the 145,000, we allocated the 25,000 in the manner Mr. Atkins indicated.

The Chairman: Mr. Mather.

Mr. Mather: Mr. Chairman, my question is more in the nature of a comment. In paragraphs 187, 188, 189 and 190, they all are concerned in one way or another with unused space which cost the public money. In my view, this brings us back to the original recommendation of this committee that time and money could be saved if the Public Works Department would work out a system of charging back to and making the departments that demand the space actually responsible in their own budget. In other words, have the department put its money where its mouth is in making application for the space.

This, in turn, brings us back again to the point that Public Works and Treasury Board have agreed upon some sort of plan in line with our recommendation. The thought in my mind is that, considering the great amount of money involved here and the great potential of wastage, the sooner we or anyone else can get Treasury Board to bring forward this new plan which would, at least, put a curb on the wastage of space, the better.

The Chairman: Mr. Cullen.

Mr. Cullen: I agree with Mr. Mather. I think our recommendation was a good one and I do think it makes the department put its money where its mouth is.

Looking at your figures, Mr. MacDonald, we were talking about 25,000 square feet. I do not know whether I have the figures down right. You talked about Canada Patents, Atomic Energy, External Affairs, Statistics Canada and I cannot make out my own writing for the last one but it totalled something like 80,000 square feet.

Mr. MacDonald: It is 71,000.

Mr. Cullen: It is 71,000.

Mr. MacDonald: Yes. There are three figures. Let us take the 115,000 which is the core requirement of CTC. In the submission Mr. Long correctly read out, there is forecast a requirement for them of 145,000 square feet in 1973-74, which is a discrepancy of about 52,000 square feet. We leased in that building, because we had other requirements, 187,264 square feet. The difference between 115,000 and 187,000 is the 71,000 which was allocated in the list I read out. Canada Patents, 1,100; Atomic Energy, 2,300; Statistics Canada, 1,100; External Affairs, 2,300; DSS, 1,000 and CTC the balance.

[Interpretation]

M. MacDonald: Oui.

M. Schumacher: Même s'il avait demandé beaucoup moins au Conseil du Trésor.

M. MacDonald: Dans le document lu par M. Long, concernant leurs besoins, le problème se situe dans la transposition du rapport des chiffres. C'était 107,000 pieds carrés en 1968-1969, mais lorsqu'ils ont réussi à boucler la location à bail, c'était 115,000 pieds carrés, s'élevant jusqu'à 145,000 pieds carrés en 1973-1974. Ce 145,000 pieds carrés donne lieu au chiffre de 25,000 mais le 115,000 ou le 107,000 était le cœur du besoin de la CCT qu'ils ont pris. Nous avons pris 187,000 et l'avons réparti comme je l'ai indiqué; ou nous avons pris le 145,000 et avons distribué 25,000 comme l'a indiqué M. Atkins.

Le président: Monsieur Mather.

M. Mather: Monsieur le président, ma question est plutôt un commentaire. Les alinéas 187, 188 et 190 parlaient tous d'espace inutilisé qui coûtait de l'argent au public. A mon avis, cela nous ramène à la recommandation originale du Comité, selon laquelle on pourrait épargner du temps et de l'argent si le ministère des Travaux publics établissait un système qui incomberait aux ministères qui exigent cet espace la responsabilité financière. En d'autres mots, que le département dépense l'argent où il se doit.

Cela, en retour, nous ramène à la question selon laquelle les Travaux publics et le Conseil du Trésor se sont mis d'accord pour mettre sur pied un programme basé sur notre recommandation. Considérant la somme d'argent considérable impliquée et le pourcentage de perte envisagé, le plus tôt ce programme, qui diminuerait cette perte, sera présenté par le Conseil du Trésor, mieux ce sera.

Le président: Monsieur Cullen.

M. Cullen: Je suis d'accord avec M. Mather. Je crois que notre recommandation est très bonne et je crois qu'elle oblige le ministère à dépenser son argent où il le faut.

Étudiant vos chiffres, M. Macdonald, nous parlions de 25,000 pieds carrés. Je ne sais pas si mes chiffres sont justes. Vous avez parlé des Brevets d'invention du Canada, de l'Énergie Atomique, des Affaires extérieures, de Statistique Canada, et je ne peux relire le dernier, mais cela se chiffrait à environ 80,000 pieds carrés.

M. MacDonald: Il s'agit de 71,000...

M. Cullen: En effet.

M. MacDonald: Oui. Il y a trois chiffres. Prenons le 115,000 qui représente le cœur de l'exigence de la CCT. Dans le document lu par M. Long, on leur prévoit un besoin de 145,000 pieds carrés en 1973-1974, ce qui représente un écart de 52,000 pieds carrés. Nous avons loué cet édifice à bail, parce qu'il y avait d'autres besoins. L'écart entre 115,000 et 187,000 est de 71,000, qui fut distribué dans la liste que j'ai lue. Les Brevets d'invention du Canada, 1,100; l'Énergie atomique, 2,300; Statistique Canada, 1,100; les Affaires extérieures, 2,300; le MAS 1,000 et la CCT le reste.

[Texte]

Mr. Cullen: Then, in point of fact, you had 187,000 square feet available, 115,000 of which you made available at the time, I see. I could not figure it out; you were talking about 71,000 and 25,000. Thanks very much.

The Chairman: Mr. Nelson.

Mr. Nelson: I am still worried about this sentence that shows 187,000 square feet. If no part of the rented space has been utilized by other Crown Agencies then you would maintain there was no waste in this situation, right? We are going to be faced with similar key sentences in the following paragraph which are going to be placed in a similar position. May I ask you a direct question? Is it your opinion then that there is waste in accommodation?

The Chairman: Mr. Nelson, I think we had better deal with it when we come to that paragraph and you can question them on that. Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Still working on these figures, Mr. Chairman, I think Mr. Long is saying that no part of the 115,000 square feet was utilized by other Crown Agencies and that is a correct statement.

Mr. Long: That is right.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): And that is what the report says. Mr. MacDonald is saying that all the space, as far as he is concerned, all the 187,000 square feet were leased out and fully utilized, which is also a correct statement.

• 1210

In other words, what I am saying, Mr. Chairman, is that I do not think Mr. MacDonald's department was at fault, the way I read this. Perhaps we should come back to Mr. Long then. If the Auditor General said that no part of the 115,000 was used by other Crown agencies and that is a true statement, then I think we have to ask Mr. Long whether he is saying that part of the 115,000 that was allocated to CTC was unused during that period of time.

Mr. Long: I think the thrust of this note is that, on the basis of the staff of the Canadian Transport Commission, 115,000 was more space than they should have had. Undoubtedly they were using it; their staff is spread out.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Even though your report says they were not using it.

Mr. Long: No, I do not think we say . . .

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): No, you did not say that.

Mr. Long: We say 25,000 of the 115,000, which we had understood. When two figures are being given to Treasury Board, that the Transport Commission needs 115,000 and they will need 145,000 a few years from now, 25,000 will not be required immediately and will be rented to others, do you think they are talking about 25,000 and 115,000 or do you think they are talking about 25,000 and 145,000? It seems to me it has to be 115,000. And there was none of that 115,000 square feet rented to other departments. The Transport Commission has used the entire 115,700 from the time they got it.

[Interprétation]

M. Cullen: Il y avait donc 187,000 pieds carrés de disponibles, dont 115,000 qui l'étaient à ce moment-là. Je ne pouvais pas le comprendre; vous parliez de 71,000 et de 25,000. Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Nelson.

M. Nelson: Cette phrase qui parle de 187,000 pieds carrés me préoccupe toujours. Si les organismes de la Couronne n'ont pas utilisé l'espace vacant, vous maintenez qu'on n'a pas gaspillé d'espace? Nous ferons face à phrases-clé semblables dans le prochain alinéa, que nous placerons dans une position semblable. Puis-je vous poser une question directe? Pensez-vous qu'il y a du gaspillage des locaux?

Le président: Monsieur Nelson, je crois qu'il serait mieux que nous nous en occupions lorsqu'on en viendra à cet alinéa, et vous pourrez alors poser des questions à ce sujet. Monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Concernant ces chiffres, monsieur le président, je crois que M. Long dit qu'aucune agence de la Couronne n'a utilisé une partie des 115,000 pieds carrés et cette déclaration est juste.

M. Long: C'est juste.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Et c'est ce que dit le rapport. M. MacDonald dit que l'espace en entier, c'est-à-dire les 187,000 pieds carrés, a été loué, à son avis, et utilisé complètement, ce qui est aussi juste.

Autrement dit, je ne pense pas que cela ait été de la faute du ministère de M. MacDonald. Revenons donc à M. Long. Si l'Auditeur général déclare qu'aucune fraction des 115,000 n'ait été utilisée par d'autres sociétés et que cette déclaration corresponde à la vérité, nous devrions demander à M. Long pour savoir s'il dit que la fraction allouée à la CCT n'ait pas été utilisée pendant cette période.

M. Long: Je crois que cette note veut essentiellement dire que 115,000 représentait un espace beaucoup trop grand vu le personnel de la Commission des transports. L'espace a certainement été utilisé, le personnel a occupé tous les bureaux.

M. Clarke (Vancouver Quadra): En dépit de ce que votre rapport dit que l'espace n'ait pas été utilisé.

M. Long: Non, je ne pense pas que nous disons . . .

M. Clarke (Vancouver Quadra): Non, vous ne l'avez pas prétendu.

M. Long: Nous disons 25,000 sur les 115,000. Lorsque le Conseil du Trésor obtient deux chiffres sur les besoins de la Commission des transports, c'est-à-dire 115,000 maintenant et 145,000 d'ici quelques années, les 25,000 ne seront pas nécessaires tout de suite et seront loués à d'autres personnes. Est-ce que vous en déduisez que l'on parle de 25,000 et de 115,000 ou plutôt de 25,000 et de 145,000? A mon avis, ça doit être 115,000. Rien de cette surface de 115,000 pieds carrés n'a été loué à d'autres ministères. La Commission des transports a utilisé tous les 115,700 pieds carrés dès le départ.

[Text]

The Chairman: Mr. MacDonald, what building is this that we are talking about?

Mr. MacDonald: The Congill. It has the 275 Realty Limited but I am told it is the Congill Building at 141 Laurier Avenue.

The Chairman: For clarification, how would this come about? Would CTC go to Treasury Board saying that they want X number of feet and Treasury Board would okay it and then CTC would go to you and ask you to procure it? Is that the procedure?

Mr. MacDonald: Yes.

The Chairman: Then Treasury board did not question the CTC very thoroughly to allow them to have all this space, or the CTC were very ambitious about their requirements. That is hardly a fair question to put to you; it is a question to Treasury Board, I presume. But along the line here somebody should have been asking some questions about a requisition for space that CTC would not need.

Do you want to comment on that, Mr. MacDonald?

Mr. MacDonald: I am unable to comment about the utilization. I do not know what it works out to in square footage. Their justification at that time was what?

The Chairman: All right, we will mark "Treasury Board" beside that, and when they are before us we are going to ask them what kind of questions they ask CTC when they ask for accommodation.

188. *Cost of unused accommodation, Ottawa.*

The Chairman: There are two paragraphs under that heading.

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, may I just add—I do have a fact here—taking the staff at that time, 620, against 115,000 square feet, which is what we rented them, works out to 186 square feet per person. That is in the median range of occupancy. We have people up as high as 250, depending on the old configuration, and we are trying to get down to 150 with open-office landscaping. Therefore I do not think there is a *prima facie* case of excessive use of space here.

The Chairman: Mr. Long, I think you had better answer a question here.

Mr. Long: Could I ask Mr. MacDonald what date that staff figure of 610 was at?

Mr. Atkins: It was based on the 1968-69 forecast of 620 people. That was their forecast staffing.

Mr. MacDonald: I presume this is on the basis of the Treasury Board's submission, is it not?

Mr. Long: No, a report. We say the Commission had a staff of 358 on October 31, 1968. That is quite a different figure to 600.

• 1215

Mr. MacDonald: Yes. The dialogue then takes place with the department and the Treasury Board.

[Interpretation]

Le président: Lequel édifice s'agit-il, monsieur MacDonald?

M. MacDonald: Il s'agit du Congill. Je pensais au 275 Realty Limited, mais on vient de me dire qu'il s'agit de l'édifice Congill au 141 Laurier.

Le président: Comment cela se fait-il? La CCT s'adresse-t-elle au Conseil du Trésor d'approuver tant de nombre de pieds carrés et vous les lui fournissez ensuite? Est-ce cela la procédure?

M. MacDonald: Oui.

Le président: Le Conseil du Trésor n'a donc pas dû interroger la CCT d'une manière très serrée s'il lui a accordé toute cette surface, à moins que la CCT n'ait été très ambitieuse dans sa demande. Je comprends que je devrais poser cette question plutôt au Conseil du Trésor, et non pas à vous. Quelqu'un aura peut-être dû poser des questions au sujet d'une demande non justifiée espace de la CCT.

Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur MacDonald?

M. MacDonald: Je ne pourrais pas vous parler de l'usage de ces locaux. Je ne sais pas ce que cela signifie en pieds carrés. Quelles raisons a-t-on avancées à l'époque?

Le président: Très bien, nous allons noter «Conseil du Trésor» à côté de cela, et lorsqu'il comparaitra devant le comité, nous lui demandons quel genre de questions il pose à la CCT lorsqu'elle demande des bureaux.

188. *Coût de locaux inutilisés à Ottawa.*

Le président: Ce chapitre comprend deux paragraphes.

M. MacDonald: Monsieur le président, je viens de calculer qu'une surface de 115,000 pieds carrés pour 620 employés fait que chaque personne pouvait utiliser une surface de 186 pieds carrés. C'est dans la moyenne. Certains fonctionnaires ont jusqu'à 250 pieds carrés, dans le vieux schéma, mais nous essayons de le réduire à 150 pieds carrés grâce aux bureaux ouverts paysagistes. Je ne pense donc pas que l'on puisse accuser la CCT d'avoir fait une demande excessive.

Le président: Monsieur Long, je crois que vous feriez mieux de trouver une réponse à la question.

M. Long: Puis-je demander à M. MacDonald à quel moment la CCT avait un personnel de 610 personnes?

M. Atkins: Ce chiffre est basé sur les calculs de 1968-1969, prévoyant un total de 620 personnes.

M. MacDonald: Ce chiffre a été calculé en se fondant sur la demande au Conseil du Trésor, j'imagine.

M. Long: Non, en fonction du rapport. Au 31 octobre 1968, la Commission employait 358 personnes. Comparé à 600, cela fait une grande différence.

M. MacDonald: Oui, les dialogues s'engagent alors entre le ministère et le Conseil du Trésor.

[Texte]

The Chairman: Now we are back to Treasury Board.

Mr. Schumacher, then Mr. Nelson.

Mr. Schumacher: I believe Mr. Nelson asked previously whether the Department of Public Works ever checked a year or so later to see whether the department was in fact utilizing the space that it had asked for. Or does it consider once it has provided the space and received Treasury Board approval that it has no further function in seeing that these things are done efficiently?

Mr. MacDonald: We have no audit responsibilities or any power as a service department. I explained to Mr. Nelson that we often accomplish the end he has in mind because we have so many people crowding in space that we are able to go to a negotiating position to a department and ask, do you really need all this space that you have now, if things have changed, because we have this other customer. But the CTC, for example, is an independent body and we could not go along to them and say, you do that. The only people who could do it are the Treasury Board.

Mr. Nelson: And they do not do it.

The Chairman: Paragraph 188—

Cost of unused accommodation, Ottawa

The first one deals with:

... the Department of Public Works leased a four-storey building for a period of five years ...

for the Canada Pension Plan Branch. This is a case where they moved and then it was renovated, and while the renovations were going on:

The total non-productive rental cost was \$129,300 of which \$39,300 was applicable to the period when the building was being renovated.

In other words, the Auditor General is questioning this non-productive amount of roughly \$40,000.

Are there any questions?

Mr. Towers.

Mr. Towers: Mr. Chairman, are we to understand ...

Mr. Cullen: On a point of order, Mr. Chairman, are we not going to have a response? The last time we had a response we found that all the space was in fact used. I wonder if there is maybe an explanation for this before we start assuming that everything in the paragraph is correct.

The Chairman: All right.

Mr. MacDonald.

Mr. MacDonald: No, we do not dispute the facts, but we might dispute the implication, in the sense that there might well have been an alternative.

If I may make just a general statement, Mr. Chairman, because it applies in all instances of unused space, we are administrators of space where utilized; we are wholesalers for the government of Canada. We have a great number of customers; nothing remains static; things change, departments have to move out, disappear, grow too large, and our job is a mixing and matching job. When a department moves out of a piece of space, our job is to find someone who will fit into it at that time, and that often requires something of a search. It also requires us to have some kind of lead time and knowledge of it. And finally, almost inevitably, every new user of a space requires some alteration of the interior configuration in order to make it fit

[Interprétation]

Le président: Nous revenons donc au Conseil du Trésor.

M. Schumacher puis, M. Nelson.

M. Schumacher: Je crois que M. Nelson a déjà demandé si le ministère des Travaux publics vérifiait une année ou à peu près plus tard pour s'assurer si le ministère utilisait vraiment l'espace qu'il avait demandé. Ou est-ce que le ministère estime qu'une fois qu'il a fourni l'espace et reçu l'approbation du Conseil du Trésor il n'a plus rien à faire pour s'assurer du fonctionnement efficace?

M. MacDonald: Nous ne faisons pas de vérifications et n'assurons pas de services. J'ai expliqué à M. Nelson que nous en arrivions souvent au but qu'il se propose parce que nous avons encombré dans l'espace déjà prévu et nous pouvons toujours négocier avec le ministère pour essayer de placer dans les locaux inoccupés d'autres services qui attendent. Mais la CTC est un organisme indépendant et nous ne pouvons pas leur proposer des mesures à prendre que seul le Conseil du Trésor peut exiger.

M. Nelson: Et il ne le fait pas.

Le président: Au paragraphe 188—

Coût des locaux non utilisés à Ottawa

au n° 1 je lis:

... le ministère des Travaux publics a loué un immeuble de 4 étages pour une période de cinq ans ...

pour la direction du régime des Pensions du Canada. Il s'agissait d'un déménagement et de rénovations et pendant que les transformations avaient lieu:

Le total des loyers improductifs est de 129,300 dollars dont 39,300 dollars pour la période de rénovation.

Autrement dit, l'auditeur général met en doute le montant non productif d'à peu près 40,000 dollars.

Est-ce qu'il y a des questions à poser?

Monsieur Towers.

M. Towers: Monsieur le président, devons-nous comprendre ...

M. Cullen: J'invoque le Règlement, monsieur le président, est-ce que nous n'aurons pas de réponses? La dernière fois que nous avons obtenu une réponse, nous avons constaté que tout l'espace était en fait utilisé. Je me demande s'il y a une explication à ceci avant de supposer que tout ce qui se trouve dans le paragraphe est correct.

Le président: Très bien.

Monsieur MacDonald.

M. MacDonald: Non, nous ne mettons pas les faits en doute, mais peut-être ce que cela implique, en ce sens qu'il pourrait très bien y avoir une alternative.

Si vous me permettez une déclaration générale, monsieur le président, puisque cela vise toutes les circonstances des espaces inutilisés, nous administrons les espaces utilisés; nous sommes les grossistes du gouvernement du Canada. Nous avons de très nombreux clients; rien n'est statique, tout change, le ministère doit se mettre au pas, les services disparaissent, s'étendent, deviennent encombrés et notre travail est de coordonner le tout. Quand un ministère ou un service déménage nous devons trouver quelqu'un pour remplir l'espace qu'il laisse inoccupé et cela demande souvent de la recherche. Cela exige aussi d'être averti d'avance et d'en avoir connaissance. Enfin, presque inévitablement, chaque nouvel usagé d'un espace

[Text]

with his particular needs. So, one, we cannot avoid some vacancy—and I would like to talk about vacancy rates in general in a moment—and we of course do dispute the concept, although I think it is really just a technical point made by the Auditor General in terms of being non-productive, that we will inevitably have rents paid for periods when we cannot occupy it while we do alterations—there is just no other way of doing it. And when we get a very large building, such as the Olympia-York Building, where we may be taking as many as 600,000 or more square feet, it could take us six months to do it. It is almost part of the building project. The building is simply not ready for occupancy until you have done the interior partitioning, wall lining, conference rooms and so on. So unless we have an owner who is terribly hungry at the time and is willing to rent it to us on any terms, his point is, you take the building at the point you want to come in and start putting your people in to do the changes, and I do not give a damn how long you take but you pay rent during that period of time. So you can regard it as a non-productive expenditure; we regard it as a standard operating cost. Now what we can be looked at and criticized for is the length of time we take to do these things, and that is a legitimate point.

On vacancies generally, the Committee might be interested in knowing what our vacancy rates are. In 1970 on Crown-owned it was 5.8 per cent and on leased it was .5 per cent. In 1971 it was 5.2 per cent and .3 per cent. In 1972 it was 5.5 per cent and leased was .7 per cent. In 1973 it is 3.3 per cent and .5 per cent leased.

This compares reasonably well with the private sector and the figures we have are in the form of about 3.3 per cent vacancies. You can get some exceptional situations, such as in Toronto where we are told the office vacancy rate at the present moment is nearly 20 per cent because of the particularly soft market conditions.

These are the observations we would like to make at this point in time, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, it says here . . .

The Chairman: I am sorry, I should first call on Mr. Towers and then he will come back to you, Mr. Clarke. Mr. Towers.

Mr. Towers: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Chairman, it seems to me that perhaps the Minister should not consider the criticism that is being levelled at the department as a personal affront. I am wondering if we are not dealing with a giant that is almost uncontrollable in the sense that he said they are the largest real estate business in Canada and possibly in the world.

Is the Treasury Board the only policing force that we have to control the problems that we have and to make some of the decisions and is held accountable for these decisions? It seems to me that we are dealing within departments and we are levelling criticisms, but actually we are getting nowhere. We must recognize that it is the Canadian taxpayer who is suffering as a consequence of this.

[Interpretation]

requis exige certaines transformations correspondant à ses propres besoins. Nous ne pouvons donc éviter que certains espaces soient vides—et j'en mentionnerai le taux tout à l'heure—et nous mettons le concept en doute, bien que l'auditeur général l'ait plutôt soulevé comme point technique de non-productivité, il est inévitable que des loyers soient payés pendant certaines périodes de temps sans que les locaux soient utilisés alors qu'ils sont transformés, il n'y a aucun moyen de faire autrement. Lorsque l'immeuble est immense, comme l'édifice Olympia-York, où nous retenons jusqu'à 600,000 pieds carrés d'espace, cela peut durer jusqu'à 6 mois. Cela tient presque à la construction du bâtiment. L'édifice n'est tout simplement pas prêt à être occupé avant que les cloisons soient montées à l'intérieur, les murs isolés, les salles de conférence installées et ainsi de suite. Alors, à moins d'avoir affaire à un propriétaire particulièrement cupide qui est disposé à nous louer les locaux à tout prix, il estime que si nous voulons louer, nous devons le faire tout de suite et faire les transformations et peu importe quel temps cela durera pourvu que le loyer soit payé pendant ce temps. Vous pouvez considérer cela comme de la non-productivité, nous estimons que c'est là des frais ordinaires de gestion. Ce que l'on pourrait critiquer, c'est la longueur de temps qu'il faut pour réaliser ces projets et cela est justifié.

Le comité serait peut-être intéressé quelle est la moyenne de l'inutilisation des locaux. En 1970, pour les sociétés d'État, c'était 5.8 p. 100 et à bail c'était .5 p. 100. En 1971, nous avions 5.2 p. 100 et .3 p. 100. En 1972, 5.5 p. 100 et en location .7 p. 100. En 1973, 3.3 p. 100 et .5 p. 100 de location.

Ceci est fort comparable à ce qui se passe dans le secteur privé et les chiffres que nous avons représentent à peu près 3 p. 100 d'espace libre. Il peut y avoir aussi des situations exceptionnelles telles qu'à Toronto où on nous a dit que le taux de bureaux libres à l'heure actuelle était de près de 20 p. 100 vu les conditions particulièrement faibles du marché.

Ce sont les observations que nous voulions faire pour l'instant.

Le président: Oui, Monsieur Clarke vous avez la parole.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, il est indiqué ici . . .

Le président: Je m'excuse, je devais d'abord donner la parole à M. Towers, et puis nous reviendrons à vous dans un instant. Monsieur Towers, vous avez la parole.

M. Towers: Merci, monsieur le président. Monsieur le président, il me semble que peut-être le ministre ne devrait pas prendre les critiques que nous faisons au niveau du gouvernement pour des critiques personnelles. Je me demande si nous ne sommes pas là en face d'un géant qui échappe presque à tout contrôle, en ce sens qu'il a déclaré qu'il s'agissait là des entreprises immobilières les plus importantes du Canada et peut-être du monde.

Est-ce que le Conseil du Trésor constitue la seule force de contrôle que nous avons à notre disposition dans le cas de ces problèmes et est-ce que c'est seulement le Conseil du Trésor qui peut prendre des décisions et qui est responsable de celles-ci? Il me semble qu'il s'agit de questions posées au sein des ministères mais dans nos critiques à ce niveau, nous n'arrivons à aucun résultat. Il faut reconnaître que c'est le contribuable canadien qui en souffre.

[Texte]

I am thinking about a proposal in 1968 where the Department of National Health and Welfare wanted space for five years but in three-years' time they moved out. Who makes this decision? When they move out the property has to be renovated for the Medical Services Branch of the Department of National Health and Welfare. Two bodies within the same branch. Who makes this decision? Who is responsible? I do not think we can hold the Department of Public Works responsible for this, but on behalf of the Canadian taxpayers I think we have to hold somebody responsible and I presume it is the Treasury Board. Is that correct?

The Chairman: I think Mr. MacDonald can answer that.

Mr. MacDonald: Yes. You are quite correct as to the control features, Mr. Towers, but I would like to make the point that if you were a large business with constituent parts, or a small private business, you cannot be immune to change. Things happen. Parliament passes new laws that come into the public sector. Frankly, we regard it as one of the run-of-the-mill problems that we face. Indeed, we regard it as one of the virtues that you have a Department of Public Works, otherwise you would find, because you cannot stop changes in pension plan legislation, and so on, that you would be paying a very large amount of money for the settlement of a lease. Instead of this, we, as the Department of Public Works, because we wholesale the space for the whole of the government and can look to other parts of the government for customers, are able to keep that space, which is often very advantageous because the price was set in an earlier period, spend some money on remodelling it and put another government department in.

If we did not have this control element a department might be cancelling and abandoning space and paying a large settlement and another department going out and leasing that same space *de nouveau*, or leasing space somewhere else in the city and having a new lease built.

We think we act as a very effective broker in this respect. I am not disputing any of the facts, but I want to put them in a larger context. I ask you to also look at the other side of the equation. There are savings which must be held against these expenses by virtue of the system we have.

Mr. Towers: I appreciate that, and maybe one item does not seem that significant—for instance, in this case it is \$39,300, almost \$40,000—but it certainly is significant when it comes to the Canadian taxpayers who have to struggle to pay their income taxes. I think we also have to recognize the fact that it is the small leaks that sink the ship.

The Chairman: I wish to make a correction. It is \$129,300. I made an error in the first instance.

Mr. Towers: Yes, sorry.

Mr. MacDonald: Let us take the \$39,000 item, which was the period of renovations, as an example. I respectfully request the Committee not to consider that as a loss or a cost. If you were in private business in this business you

[Interprétation]

Je songe à une proposition faire en 1968 et par laquelle le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social avait demandé des locaux pour cinq années et après trois ans, il a déménagé. Qui a pris cette décision? Lorsqu'ils ont déménagé, la propriété a dû être rénovée pour que la direction des services médicaux de ce ministère puisse l'occuper. Il s'agissait donc de deux organismes dans la même direction et qui a pris la décision? Qui est responsable de cette situation? Je ne crois pas que nous puissions rendre le ministère des Travaux publics responsable de cette situation, mais, au nom des contribuables canadiens, je crois que quelqu'un doit être responsable et je suppose que c'est le Conseil du Trésor, n'est-ce pas?

Le président: Je crois que M. MacDonald pourra répondre à cette question.

M. MacDonald: Oui. En ce qui concerne les contrôles, monsieur Towers, vous avez tout à fait raison, mais je ferai remarquer que si vous constituiez une entreprise importante avec différentes sections ou une petite entreprise, vous ne pourriez éviter les changements. La situation se modifie; le Parlement adopte de nouvelles lois dans le secteur public. Et franchement pour nous c'est l'un des problèmes courants. En fait nous considérons que c'est là un désavantage d'avoir le ministère des Travaux publics car autrement, du fait que vous ne pouvez pas empêcher les modifications de législation sur les régimes de retraite etc., qu'il vous faudrait verser beaucoup plus d'argent pour régler un bail. Au lieu de cela, nous à titre de ministère des Travaux publics, puisque nous nous occupons de fournir en gros tout l'espace gouvernemental et que nous pouvons nous occuper de trouver des clients dans d'autres parties du gouvernement, nous sommes en mesure de garder cet espace, ce qui est quelquefois très avantageux car le prix en avait été établi antérieurement et en dépensant quelque argent pour réarranger ces espaces, nous pouvons y installer un autre ministère.

Si nous n'avions pas ces possibilités de contrôle, un ministère pourrait annuler ses baux et abandonner les locaux et payer une grosse somme d'argent pour régler la question, et alors un autre ministère viendrait et louerait à nouveau ce même espace ou quelque chose d'autre dans la ville ou il faudrait qu'il y ait une autre construction qui puisse être louée.

En ce sens, nous jouons le rôle de courtier très efficace. Je ne renie pas ce fait, mais je veux les replacer dans le contexte plus étendu. Je vous demande aussi d'examiner les autres côtés de la médaille. Il y a des économies qui sont faites comparativement à ces dépenses grâce au système que nous avons.

M. Towers: Je comprends ceci très bien et peut-être que ce poste ne paraît pas tellement important; par exemple, dans ce cas \$39,300 presque \$40,000, mais aux yeux du contribuable canadien, il revêt certainement une très grande importance car le contribuable a du mal à payer ses impôts et nous devons reconnaître que ce sont les petites fissures qui font couler les navires.

Le président: J'aimerais apporter une correction ici. Il s'agit de \$129,300. J'ai fait cette erreur au début.

M. Towers: Oui, je m'excuse.

M. MacDonald: Prenons par exemple le poste de \$39,000, concernant la période des renovations par exemple. Je soumetts respectueusement au Comité de ne pas considérer ceci comme une perte ou des frais. Si vous étiez dans une

[Text]

would have to do the same thing. You have to change. We change in this building; we change everywhere.

Mr. Towers: But who decides on the change? Who makes the decision?

Mr. MacDonald: The minister and the department must decide. For example, when a new bill has been passed and the Canada Pension Plan is going to take on a new role and is going to have a larger operation, it clearly will not fit in the building that seemed sensible three years earlier. That department perhaps has gone into a computer operation. We have to go and find larger accommodation for it. But that decision is properly made by the Minister and Deputy Minister of that department.

• 1225

It is perfectly proper to challenge that decision and Parliament, this Committee and the Treasury Board ought to and probably do challenge it. But from our point of view it is an accommodation problem, and assuming they have the right and are making the right judgments, they are moving out and we have to find somebody else to put in that building or we are wasting money. The real waste of money would be if it were left vacant or if we cancelled the lease, paid a huge settlement to the owner, and then in the same year went out and rented new space instead of using that where we already had a lease. I submit, and I think Mr. Long will not disagree, that that would be a true loss to the taxpayer.

Mr. Towers: The point is, you see, that I think somebody has to be responsible and held responsible for these decisions.

Mr. MacDonald: And that is the department.

Mr. Towers: And be held accountable for them.

Mr. MacDonald: That is the department, and the system we have all been talking about today will more nearly reflect that because the department will bear that in their own expenses; but we will also have a responsibility for the efficient provision of this space in the manner I have just indicated. That should be our responsibility. If we fall down on that and if we take too long to carry out the renovations, we should be criticized on that ground.

The Chairman: Who will pay the shot in that case if we followed that recommendation?

Mr. MacDonald: The answer is we would, because in the system we are following we would undertake to rent that space to a department for "X" period of time and "X" dollars a square foot. If we did not do it within that period of time, we would lose revenue. That is why we want it. We want responsibility to fall on us too.

Mr. Towers: Do you have a standard that you abide by? Do you say: well, this is too lush accommodation for your department? Do you have a standard that you abide by?

Mr. MacDonald: Yes, we have that from the Treasury Board, and when we get requests that exceed it we say, you go back to the Treasury Board and get it okayed.

[Interpretation]

entreprise privée, il vous faudrait procéder de la même façon. Il nous faut faire des modifications, modifier ce bâtiment, partout il y a des changements.

M. Towers: Mais qui décide de ces changements? Qui prend la décision.

M. MacDonald: Le ministre et le Ministère. Lorsqu'un nouveau bill est adopté et que le régime des pensions du Canada aura un champ d'application plus vaste, il est évident que l'immeuble qui convenait il y a trois ans ne sera plus suffisant. Il se peut par exemple que le ministère ait maintenant une section d'ordinateur pour lequel il faut trouver des locaux. La décision appartient au ministre et au sous-ministre du ministère.

Il est tout à fait normal de mettre pareille décision en cause, et c'est ce que font le Parlement, les Comités et le Conseil du Trésor. Mais de notre point de vue, il s'agit d'une question de locaux et pour annuler que leur décision soit valable, ils quittent les locaux et nous devons trouver quelqu'un pour les remplacer sans quoi on gaspille de l'argent, car il y aura une réelle perte d'argent si les locaux restaient vides ou si le bail était annulé ou si on payait un dédommagement énorme au propriétaire après quoi au cours de la même année, on allait louer un autre local plutôt que d'employer celui par lequel nous avons déjà un bail. Ceci serait une véritable perte pour les contribuables.

M. Towers: Il faut cependant que quelqu'un soit responsable de ces décisions.

M. MacDonald: C'est le ministère qui doit être responsable.

M. Towers: Et c'est le ministère qui doit répondre des décisions.

M. MacDonald: Si c'est le ministère, le système dont il a été question aujourd'hui répond à cette préoccupation étant donné que ce poste doit figurer dans le budget du ministère; mais nous aussi serons responsables de l'utilisation efficace des locaux ainsi que je viens de l'expliquer. Si nous échouons sur ce chapitre ou si les travaux de rénovation durent trop longtemps, nous pourrions être critiqués à juste titre.

Le président: Qui paiera la note si ces recommandations sont approuvées?

M. MacDonald: C'est nous, car l'application du présent système, le local serait loué à tel ou tel ministère pour une période de temps déterminée et à un prix déterminé par pieds carrés. Si nous ne le faisons pas dans les délais voulus, nous perdrons de l'argent. Donc, légalement, nous serions responsables.

M. Towers: Est-ce que vous avez des normes? Est-ce que dans certains cas, on décide que des installations sont trop luxueuses pour le ministère?

M. MacDonald: Oui, les normes sont fixées par le Conseil du Trésor et lorsque les demandes dépassent ces normes, la demande est renvoyée au Conseil du Trésor pour approbation.

[Texte]

Mr. Towers: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Now Mr. Clarke, Mr. Higson and Mr. Darling and then we will adjourn. Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I have a little personal knowledge of the business that Mr. MacDonald finds himself running. I can certainly appreciate his comments and I think he has a good perspective of the problem.

My question relates to the \$72,800 that we spent renovating after four years of a five-year lease. On the surface that appears to be an unwise thing to do unless that lease has since been renewed and unless the Department of National Health and Welfare is still in that building.

Mr. MacDonald: We usually have a five-year option, and there was on this building. We are quite conscious of that point, Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Yes.

Mr. MacDonald: We do not intend to convey a benefit on the owner. We only do that if we feel we have enough years to amortize the cost. What we do is capitalize the sum of renovations, amortize it on the remaining years that we can and by right take, and if that produces a reasonable rate per square foot including the basic rate we are already paying, then we think it is an economic proposition.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): If we were adopting fully the suggestion of this Committee, would your department attempt to run at a profit or a breakeven point? In other words, would you mark up to the various departments...

Mr. MacDonald: Yes.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): ...in order to provide for renovations and losses and slippage and so on?

Mr. MacDonald: Absolutely. Amortization on capital cost, vacancy rates, and then we would probably have not a profit, but let us call it an earned surplus which would return to the Crown every year or something of that kind. That is the sort of thing we are discussing.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Right. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Higson.

Mr. Higson: Mr. Chairman, Mr. Clarke has zeroed in almost on the direct point that I was going to raise. It seemed to me that an annual rental of something slightly in excess of \$157,000 for 40,000 square feet is a basic rental of some \$3.90 per square foot. With renovations running at \$72,800, this would amount to about \$1.80 per square foot. I was wondering whether Mr. MacDonald has any knowledge what actually was done to the building. It would seem that the entire "innards" were taken out of the building and renovations made accordingly. I have great concern, Mr. Chairman, about the cost of renovations. It seems to me that the cost of renovations, decorating and so on, is a major ingredient in the cost of providing facilities for the various departments of the Government of Canada. I can say I was present when certain renovations were made to this building. While this is perhaps one of the three important buildings in so far as the Government of Canada is concerned I was not impressed with some of the wastage that I found on this particular building and I am just wondering whether this translates itself into other renovations made.

[Interprétation]

M. Towers: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: La parole est maintenant à M. Clark et ensuite ce sera au tour de M. Higson et Darling après quoi la séance sera levée. A vous monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): J'ai une certaine expérience personnelle du travail actuellement effectué par M. MacDonald, de sorte que je comprends fort bien ce qu'il a dit et je trouve qu'il saisit bien le problème.

Ma question a trait aux \$72,800 dépensés à des travaux de rénovation après l'expiration de 4 ans et un bail portant sur 5 ans. Il semblerait à prime abord que c'est là une décision peu sage à moins que le bail a été renouvelé depuis lors et à condition que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social occupe toujours ces locaux.

M. MacDonald: Nous avons d'habitude une option de 5 ans et c'est bien le cas pour cet immeuble.

M. Clarke (Vancouver Quadra): D'accord.

M. MacDonald: Nous n'avons nullement l'intention de laisser profiter le propriétaire. Nous agissons de la sorte que lorsque nous estimons avoir suffisamment de temps pour amortir les frais. Nous capitalisons le montant des renovations, après quoi on les amortit sur les années qui restent et si cela nous laisse un taux raisonnable par pieds carrés y compris le taux de base que nous payons déjà, la transaction à notre avis est rentable.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Si la suggestion du comité était adoptée, est-ce que votre ministère chercherait à obtenir un bénéfice ou simplement à compter le prix de revient?

M. MacDonald: Oui.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Afin de prévoir des fonds pour les travaux de rénovation, les pertes etc.

M. MacDonald: Certainement. Les amortissements sur les investissements, le temps où les locaux seront vides risque de nous priver de bénéfices. Mais on pourrait parler d'un surplus qui serait versé à la Couronne chaque année et ce dont il est question ici.

M. Clarke (Vancouver Quadra): C'est exact, je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Higson.

M. Higson: Monsieur le président, M. Clarke parlait justement de la question sur laquelle je voulais me pencher. En effet, un loyer de \$157,000 pour 40,000 pieds carrés revient à environ \$3.90 par pied carré. Les \$72,800 de rénovation reviennent à environ \$1.80 par pied carré. J'aimerais savoir si M. MacDonald sait au juste ce qui a été fait dans l'immeuble. Il semblerait que tout l'intérieur ait été chambardé pour faire des renovations. Le coût des renovations m'inquiètent vivement, monsieur le président. Il me semble en effet que le coût des renovations de la décoration etc. constitue un facteur essentiel du coût des locaux mis à la disposition des divers ministères du gouvernement fédéral. Je puis dire que j'étais là quand certaines renovations ont été faites à l'immeuble. Bien qu'il s'agisse de l'un des trois immeubles importants du gouvernement canadien, j'ai été désagréablement surpris de constater qu'il y avait un certain gaspillage et je me demande si cette tendance est plus répandue.

[Text]

• 1230

Mr. MacDonald: I had occasion to look at this case the other day because some comment was raised about it and first of all, the rental rate we had on it was very favourable. There was an incentive to keep the property. The unit moving in, the Canadian Pension Plan group, had to have a computer and in a sense we were marketing this space to one of our government clients and the renovations were indeed very extensive, but frankly I must correct myself, the net result was that the gross cost of occupancy came to \$3.90 per square foot so that even with the renovations it was a paying proposition. What we are doing here is moving in a computer and there are an awful lot of air conditioning, a complete new heating and air conditioning system, floating ceilings and so on will have to be done. It was indeed very expensive but the over-all analysis produced a rate of \$3.90 a square foot.

Mr. Higson: That would be the basic cost.

Mr. MacDonald: That was the gross cost to us after renovations, by amortizing it back into the rent.

The Chairman: Mr. Cullen. Are you finished Mr. Higson?

Mr. Cullen: Mr. Towers has hit the nail on the head. The basic question under one is why after three years? Surely I would not expect Mr. MacDonald to have that answer but why would they ask for a lease of five. All Mr. MacDonald of course can do is speculate but I think the recommendation we have come up with is that if a department says they want property for five years and they only use it for three and nothing can be done with it for two years they are going to be the ones in the box for the charge not the Department of Public Works. So I think our recommendation would cover this kind of thing if they could not back up the reason for making the decision.

Thank you, Mr. Chairman.

Mr. MacDonald: Even if they had a reason and we could not rent the space to somebody else we would force them to pay the costs.

Mr. Cullen: Under the recommendation, yes.

The Chairman: Just so we can end on a note that the M.P.s get a little value out of this building, I presume this is the building where we go down to get a shot in the arm when we get our inoculations? Is that the one?

Mr. MacDonald: You can have an extra shot.

The Chairman: Mr. Darling, we will take a short question and then we must adjourn.

Mr. Darling: Concerning the cost of the many renovations, I presume they have you where the hair is short, in other words, because part of the agreement is that the owner will make the renovations. Correct?

Mr. MacDonald: Yes.

Mr. Darling: So he is going to make a profit on the renovations as well as maybe on increased rental?

Mr. MacDonald: What we do is negotiate with him, and my information is that we negotiate rather toughly here, ask him to give us a lump sum price on the renovations required. Then we have that price which he has to commit himself to as a firm price contract. Then we make the calculation we have another five years to run on this building, amortize that and it comes to "x", you add to the

[Interpretation]

M. MacDonald: J'ai pu examiner ce cas l'autre jour à la suite de quelques commentaires et j'ai appris, tout d'abord, que le loyer était très raisonnable. C'était déjà une raison pour ne pas changer de lieu. Le Régime de pensions du Canada, qui allait occuper l'immeuble, avait besoin d'un ordinateur et, d'une certaine façon, on peut dire que cet espace était vendu à un de nos clients du gouvernement et j'avoue que les renovations étaient très vastes mais je dois souligner que le coût total de l'occupation des lieux n'était que \$3.90 par pied carré, de sorte que même avec les renovations, c'était une bonne affaire. Nous devons d'abord installer un ordinateur, un système de climatisation et de chauffage, des plafonds flottants et il y aura encore du travail de ce genre à faire. C'est vrai que ce travail a coûté cher mais en analysant les coûts, nous avons calculé que le taux était de \$3.90 par pied carré.

M. Higson: Ce serait le coût de base.

M. MacDonald: C'était le coût total après les renovations si l'on tient compte du loyer.

Le président: Monsieur Cullen. Est-ce que vous avez fini, monsieur Higson?

M. Cullen: Towers a bien identifié le problème. La question fondamentale est de savoir pourquoi, après trois ans—je ne m'attends à ce que M. MacDonald ait la réponse—pourquoi il demanderait un bail de cinq ans? M. MacDonald ne peut que spéculer mais apparemment si un ministère veut occuper les lieux pendant cinq ans et qu'il décide après d'écourter cette période à trois ans, ce devrait être au ministère d'assumer les coûts et non pas le ministère des Travaux publics. Je crois que notre recommandation pourrait s'appliquer à cette éventualité, si un ministère ne pouvait pas justifier sa décision.

Merci, monsieur le président.

M. MacDonald: Même si le ministère avait une raison justifiable et que nous n'étions pas en mesure de louer les lieux à quelqu'un d'autre, nous pourrions l'obliger à défrayer le coût.

M. Cullen: Si l'on s'en tient à la recommandation, c'est vrai.

Le président: Pour qu'on ne croie pas que les députés ne tirent aucun profit de cet immeuble, j'aimerais signaler que c'est là que nous allons nous faire vacciner, n'est-ce pas?

M. MacDonald: Vous pouvez le faire faire même deux fois.

Le président: Une brève question de M. Darling et la séance sera levée.

M. Darling: En ce qui concerne le coût des renovations fréquentes, je présume que c'est eux qui tirent les ficelles puisque l'accord stipule que c'est le propriétaire qui sera responsable des renovations, n'est-ce pas?

M. MacDonald: Oui.

M. Darling: De sorte que le propriétaire va bénéficier des renovations aussi bien que d'un loyer augmenté?

M. MacDonald: Dans ce cas, il y a des négociations, et d'après mon information, nous ne négocions donc pas très facilement, nous demandons que le propriétaire nous donne une somme globale pour les renovations nécessaires. Il faut qu'il s'engage à respecter ce prix qui prend la forme d'un contrat. Il y a plusieurs considérations qui entrent en ligne de compte: le bail de cinq ans, l'amortisse-

[Texte]

basic rental we are going to pay him and we get a new rent. Is it still an attractive proposition or should we quit the lease altogether and lease a property from someone else? This is the kind of equation we look at.

The Chairman: Mr. MacDonald, if you come back Tuesday, we will have our last meeting of the Public Accounts Committee for this session.

Mr. Nelson: Mr. Chairman, could I comment on that? Is it possible to have the meeting another day because it seems to me there may be difficulty getting a quorum next week? I understand a good many will be absent but the following week there is a vote and there should be more people here.

The Chairman: Wait a minute. Next week we hope to finish on either Wednesday or Friday and adjourn for the summer recess. That is just a fond hope but that is what we are shooting for.

An hon. Member: I hope you are right, Alf.

[Interprétation]

ment et le loyer, tout cela pour déterminer si nous faisons une bonne affaire. Nous pouvons arriver à la conclusion qu'il vaut mieux chercher quelque chose ailleurs. C'est comme cela que nous procédons.

Le président: Monsieur MacDonald, si vous revenez mardi prochain, nous aurons notre dernière séance du Comité des comptes publics pendant cette session.

M. Nelson: Monsieur le président, est-ce que je pourrais faire des commentaires? Serait-il possible de se réunir un autre jour puisqu'il me semble qu'il risque d'y avoir difficulté d'obtenir un quorum la semaine prochaine? J'ai entendu dire que beaucoup des députés seraient absents mais la semaine suivante il y aura un vote et il devrait y avoir beaucoup plus de gens.

Le président: Un moment, s'il vous plaît. Nous espérons finir ou bien mercredi ou bien vendredi de la semaine prochaine et ajourner pour le congé sessionnel d'été. C'est peut-être un espoir trop optimiste mais c'est notre intention.

Une voix: J'espère que vous aurez raison, Alf.

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 9

Tuesday, July 17, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 9

Le mardi 17 juillet 1973

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. A. D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Blaker	Clermont
Caouette	Cullen
(Charlevoix)	Darling
Clarke	Demers
(Vancouver Quadra)	Dinsdale

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. A. D. Hales

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Frank	Mather
Gauthier	McKenzie
(Ottawa East)	Nelson
Higson	Schumacher
Leblanc (Laurier)	Stollery

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Tuesday, July 17, 1973

Mr. Dinsdale replaced Mr. Towers
Mr. McKenzie replaced Mr. Crouse

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

Le mardi 17 juillet 1973

M. Dinsdale remplace M. Towers
M. McKenzie remplace M. Crouse

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JULY 17, 1973.

(10)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 11:10 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Hales, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Cullen, Dinsdale, Darling, Gauthier (*Ottawa East*), Hales, Higson, Leblanc (*Laurier*), McKenzie, Schumacher, Stollery.

Witnesses: From the Department of Public Works: Messrs. John A. MacDonald, Deputy Minister; G. B. Williams, Senior Assistant Deputy Minister; E. F. Atkins, Chief, Internal Audit Division. *From the Auditor General's Office:* Mr. George R. Long, Assistant Auditor General.

The Committee resumed consideration of the Auditor General's Report for the fiscal year ending March 31, 1972.

The Assistant Auditor General answered questions asked at previous meetings on Recommendations Nos. 35 and 37, Appendix No. 1, Auditor General's Report 1972.

The Chairman called the following items: and resumed questioning on—

Paragraph 188—COST OF UNUSED ACCOMMODATION, OTTAWA.

Paragraph 189—COST OF UNUSED ACCOMMODATION, VANCOUVER, B.C.

The witnesses made statements and were questioned thereon.

After further questioning on Paragraph 189,

It was ordered.—That a Department of Public Works, Executive Information Services Directive on the subject "SPACE LAYOUTS AND OPTIMIZATION STANDARDS" dated May 25, 1972 including APPENDIX "A" on the subject: "Government practices concerning the provision of office accommodation" and APPENDIX "B"—"Office Accommodation—Cost Guidelines" be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "H"*)

And questioning continuing,

At 12:25 o'clock, p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 17 JUILLET 1973

(10)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 11 h 10, sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Cullen, Dinsdale, Darling, Gauthier (*Ottawa-Est*), Hales, Higson, Leblanc (*Laurier*), McKenzie, Schumacher et Stollery.

Témoins: Du ministère des Travaux publics: MM. John A. MacDonald, sous-ministre; G. B. Williams, sous-ministre adjoint principal; E. F. Atkins, chef, Division de la vérification interne. *Du bureau de l'Auditeur général:* M. George R. Long, Auditeur général adjoint.

Le Comité reprend l'étude du rapport de l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1972.

L'Auditeur général adjoint répond aux questions posées au cours de séances antérieures au sujet des recommandations n^{os} 35 et 37, appendice 1, rapport de l'Auditeur général 1972.

Le président met en délibération les questions suivantes et reprend l'interrogatoire sur le

Paragraphe 188—COÛT DE LOCAUX INUTILISÉS À OTTAWA et le

Paragraphe 189—COÛT DE LOCAUX INUTILISÉS À VANCOUVER.

Les témoins font des déclarations et sont interrogés à leur sujet.

D'autres questions ayant été posées à propos du paragraphe 189,

Il est ordonné.—Qu'une directive de la série Information de la Direction, ministère des Travaux publics, intitulée «AMÉNAGEMENT DE BUREAUX ET NORMES RELATIVES À LEUR MEILLEURE UTILISATION», du 25 mai 1972, y compris l'APPENDICE «A» relatif aux «pratiques gouvernementales sur l'attribution de locaux pour bureaux» et l'APPENDICE «B»—«Locaux pour bureaux—Lignes directrices concernant les coûts» soit imprimée en appendice au procès-verbal de ce jour (*voir appendice «H»*)

Et l'interrogation se poursuit;

A 12 h 25, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, July 17, 1973.

• 1111

[Text]

The Chairman: Gentlemen, we shall proceed.

The first order of business is to have the answers to some questions that were asked by members of the Committee of our witness, Mr. Long, and I would ask Mr. Long to give the answers to those three questions. The first one deals with Recommendation 35, a question asked by Mr. Gauthier.

Mr. George Long (Assistant Auditor General): Thank you, Mr. Chairman.

At the meeting on July 10 Mr. Gauthier enquired as to how many departments were involved in leasing Crown property. We have made a quick check, we cannot guarantee that we have picked up them all, but, as far as we can see, there are four departments and three Crown corporations that have leases for Crown property which they have made available for the use of other private people.

The Chairman: Number 37 is next, also asked by Mr. Gauthier.

Mr. Long: Mr. Gauthier enquired as to the time limit of the current contracts with the two bank note companies. At the present time there are contracts in effect as follows: by the Department of Supply and Services, one contract calls for deliveries from time to time over a period of 2¼ years, five contracts call for deliveries over a period of one year, and there are 25 contracts which call for immediate deliveries—in other words they are a one-time contract. In the Post Office, I can report that since January 1, 1973 the Post Office has contracted for postage stamps on an individual issue basis. That is the answer to Mr. Gauthier's question.

The Chairman: Another question deals with the same recommendation, and it was asked by Mr. Mather.

Mr. Long: Mr. Mather expressed an interest in the proportion of the bank note companies' business which originated with the government. From the report of the study team which looked into the business with these two companies in 1969 it would appear that about 70 per cent of their business is government business.

The Chairman: Thank you, Mr. Long.

Our witnesses this morning are the same gentlemen as we had at our last meeting with the exception of the Senior Assistant Deputy Minister, Mr. G. B. Williams, at the end of the table. Welcome, Mr. Williams.

Our Deputy Minister, Mr. MacDonald, asked to leave the room for a minute, because he had to make a phone call. He will be back at any moment.

At our last meeting we were dealing with Paragraph 188, subparagraph 1.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 17 juillet 1973.

[Interpretation]

Le président: Messieurs, nous allons débiter.

Nous allons commencer par écouter les réponses de notre témoin, M. Long, aux questions qui lui avaient été posées par les membres de notre comité, j'aimerais que M. Long réponde aux trois questions. La première traite de la recommandation 35, il s'agit d'une question que M. Gauthier avait posée.

M. George Long (l'auditeur général adjoint): Merci, monsieur le président.

Lors de la séance du 10 juillet, M. Gauthier a demandé combien de ministères étaient impliqués dans la location de propriétés de la Couronne. Nous avons fait une vérification rapide, nous ne pouvons vous garantir que nous, les avons tous, mais d'après ce que je peux en juger, 4 ministères et 3 sociétés de la Couronne ont des baux de propriétés de la Couronne qu'ils ont mis à la disposition des personnes privées qui voudraient s'en servir.

Le président: Le numéro 37 suit, la question avait aussi été posée par M. Gauthier.

M. Long: M. Gauthier s'est informé de la limite de temps des contrats actuels avec les compagnies chargées de l'impression des billets de banque. A l'heure actuelle, nous avons les contrats suivants: par le ministère des Approvisionnement et Services, il y a un contrat qui exige des livraisons de temps en temps échelonnées sur une période de deux années et quart, cinq contrats exigeant des livraisons pendant une période d'une année, et il y a 25 contrats qui exigent une livraison immédiate. En d'autres termes, il s'agit de contrats bons pour une transaction. Quant au bureau de poste, je peux dire que depuis janvier 1973, le bureau de poste a soumis des contrats pour des timbres, pour chaque émission particulière. C'était la réponse à la question de M. Gauthier.

Le président: Monsieur Mather avait posé une autre question qui traite de la même recommandation.

M. Long: M. Mather voulait savoir quelle proportion du chiffre d'affaire des compagnies qui impriment les billets de banque représentent les transactions avec les gouvernements. D'après le rapport de l'équipe de recherche qui a examiné les affaires de ces deux compagnies, il semblerait qu'en 1969, les transactions avec le gouvernement représentaient environ 70 p. 100 de leur chiffre d'affaire.

Le président: Merci, monsieur Long.

Ce matin, nos témoins sont les mêmes que lors de la dernière séance, et il y a en plus au bout de la table le sous-ministre adjoint principal, M. G. B. Williams. Bienvenue, monsieur Williams.

Notre sous-ministre, M. MacDonald a demandé la permission de quitter la pièce pendant un instant, parce qu'il a un appel à faire. Il sera de retour dans quelques instants.

Lors de la dernière séance, notre édition de l'article 188, sous-alinéa 1.

[Texte]

188. *Cost of unused accommodation, Ottawa.*

As I recall it, I put a question to Mr. MacDonald as to what building this was. Now, I was confused in my buildings; I thought it was the building at 402 Albert Street but I am told that it is the Argyle Street building. Is that correct?

Mr. John A. MacDonald (Deputy Minister, Department of Public Works): That is correct, sir.

• 1115

The Chairman: So that clears up my question. I think Mr. Darling you had the last question. Were you finished with your questioning? If you were, we will proceed with someone else.

Mr. Darling: Yes, for the time being Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Higson and then Mr. McKenzie.

Mr. Higson: Mr. Chairman, are we still dealing with the 188(1) because I have a further question in this regard. On Thursday last, Mr. Chairman, in expressing some concern as to the cost of renovating that building used by the federal government I referred, to that as did my colleague Mr. Clarke, to the statement in the Auditor General's report that this particular building was rented in 1968 at a rental of something in excess of \$157,000 to provide accommodation for the Canada Pension Plan branch of National Health and Welfare which three years later, as the Auditor General states, vacated the building, first some 33,000 feet of it and later the remainder, and it was then taken over by the medical services branch, but only subsequent to substantial renovations amounting to \$72,800. I question the cost of renovations being almost equal to one year's rent. Mr. MacDonald stated that at the time the Canada Pension Plan group took over substantial renovations were done including heating facilities and air conditioning. When I read Mr. MacDonald's answer later, I was a bit confused inasmuch as it appears substantial renovations must have been done in 1968 at the time the Canada Pension group moved in. If all this work was done in 1968, what was done in 1971 at a cost of \$72,800?

The Chairman: Mr. MacDonald.

Mr. MacDonald: The work in 1968, to which I was principally addressing my remarks as that had been the burden of the original questions, dealt with an almost entire renovation of the building. If my memory serves me correctly, it was the gutting of the heating equipment replacing it with new heating equipment and related air conditioning equipment, floating ceilings, lobby, even the facade of the building. Then as you have recited, and again if memory serves, the tenant department CPP moved out and we had to make it ready for another department. On almost every occasion the interior partition layouts of a building have to be readjusted to fit the configuration of the next customer. That is one reason why moving people from one place to another becomes an expensive proposition. All organizations are not of the same kind.

I have not brought with me the detail of the renovations performed in that second round but at that price I would make an assumption, which we would have to check and write you with greater accuracy, that this would have been the typical type of interior partitioning, re-partitioning that takes place when a different organization moves into the space.

[Interprétation]

188. *Coût de locaux non utilisés, à Ottawa.*

Je crois avoir demandé à M. MacDonald de quel édifice il s'agissait. Mais je m'étais trompé d'édifice; je croyais qu'il s'agissait de l'édifice situé au 402 rue Albert, mais on me dit qu'il s'agit de l'édifice qui est situé sur la rue Argyle. Est-ce vrai?

M. John A. MacDonald (sous-ministre, ministère des Travaux Publics): C'est juste, monsieur.

Le président: Voilà qui répond à ma question. Je crois, monsieur Darling, que vous avez eu la dernière question. En avez-vous terminé avec vos questions? Si oui, nous passerons à quelqu'un d'autre.

M. Darling: Oui, pour l'instant, Monsieur le président.

Le président: M. Higson puis M. McKenzie.

M. Higson: Monsieur le président, parlons-nous encore de l'article 188(1) car j'ai une autre question sur ce point. Jeudi dernier, monsieur le président, lorsque j'ai parlé de mes inquiétudes concernant les coûts de rénovation de cet édifice qu'utilise le gouvernement fédéral, je me suis référé, comme l'a fait mon collègue, M. Clark, à la déclaration contenue dans le rapport de l'Auditeur général, qui dit que cet édifice avait été loué en 1968 à un loyer de plus de \$157,000 afin de procurer des locaux à la direction générale du Régime de pensions du Canada, organisme du ministère de la Santé et du Bien-être social, qui, trois ans plus tard, comme le dit l'Auditeur général, a évacué l'édifice, d'abord 33,000 pieds, puis le reste, l'édifice a été ensuite occupé par la division des services médicaux, mais seulement après que l'on ait dû effectuer des réparations importantes qui ont coûté \$72,800. Je trouve étrange que le coût des réparations soit presque égal au loyer d'un an. M. MacDonald a déclaré que lorsque le groupe du Régime de pensions du Canada est arrivé, on a effectué des réparations importantes, y compris des installations de chauffage et d'air climatisé. Lorsque, plus tard, j'ai lu la réponse de M. MacDonald, j'étais un peu confus de voir qu'il semble que les réparations importantes dont on parle ont dû être faites en 1968, lorsque le Régime de pensions du Canada a occupé l'édifice. Si l'on a accompli toutes ces transformations en 1968, qu'est-ce qui a coûté \$72,800 en 1971?

Le président: Monsieur MacDonald.

M. MacDonald: Les travaux de 1968, c'est surtout d'eux que je voulais parler, et ils ont été à l'origine des premières questions, constituant enfin une rénovation presque complète de l'édifice. Si ma mémoire est bonne, il a fallu remplacer le système de chauffage par des installations plus modernes, et installer aussi un système d'air climatisé, des plafonds flottants, des couloirs et il a même fallu rénover la façade de l'édifice. Comme vous l'avez dit, si ma mémoire est toujours bonne, le département du Régime de pensions du Canada a démanagé et nous avons dû aménager l'édifice pour un autre département. Dans presque tous les cas, il faut réajuster les divisions qui existent à l'intérieur d'un édifice pour répondre aux besoins des clients nouveaux. C'est en partie pour cela qu'il coûte cher de déménager les gens d'un endroit à un autre. Les organisations ne sont pas toutes semblables.

Je n'ai pas apporté des détails précis des réparations qui ont été effectuées en 1971, mais vu le prix, je supposerais, nous pouvons d'ailleurs vérifier et vous en donner les détails par écrit, qu'il s'est agi des transformations typiques de divisions et redivisions qui se font lorsqu'une organisation nouvelle occupe un espace donné.

[Text]

Mr. Higson: A \$72,000 item?

Mr. MacDonald: Yes.

Mr. Higson: Mr. Chairman, does Mr. MacDonald know offhand how long that lease has to run?

Mr. MacDonald: At the time we re-negotiated in 1968, it was a five-year lease with a five-year option, so 1973 would be the first term and we have a five-year term until 1978.

Mr. Higson: Are the rentals usually the same?

Mr. MacDonald: Oh yes, it would be on the same terms and conditions subject to escalation as a general rule for taxes.

Mr. Higson: Would Mr. MacDonald know, Mr. Chairman, what the cost of renovations were back in 1968 when the Department of National Health and Welfare I presume first took possession of the building?

• 1120

Mr. MacDonald: That was the first time they did, yes. It had been leased by National Defence prior to that. No, I do not have the figure in my mind other than that it amortized out at a new rental of \$3.90 per square foot. Making a rough and very crude mental calculation, extrapolating it backwards, I am sure it would have been somewhere in the several hundreds of thousands of dollars. I am sure that if you did the heating, air-conditioning, floating ceilings, facade and lobby you would be in that kind of ball park.

As I see it, the earlier renovations went to the heart of the structure of the building. Really, we have modernized it.

Mr. Higson: Once the Government of Canada moves out, the improvements made to the building—substantial in 1968 and even more substantial I would think or at least somewhat substantial in 1971—would now be owned by the landlord.

Mr. MacDonald: After we give up the use of it in 1978. What we have to reckon on is how many years of occupancy do we get out of it, how much per square foot is it going to cost over those years and could we get anything cheaper in some other building. As I mentioned the last time, when you work it out at \$3.90 per square foot and today we are paying \$6.25 a square foot, it is cheaper to do it that way.

Mr. Higson: You would be paying something like \$5.90 a square foot for this building right at the moment, would you not?

Mr. MacDonald: Not on 72,000 amortized over 10 years.

Mr. Higson: Well, I can appreciate that. Of course the basic rent of \$157,000 would be something in the neighbourhood of \$3.90 a square foot.

Mr. MacDonald: Yes, \$3.90 a square foot. At the point of time that we do not need 72,000 you would have to cast forward the remaining shank of the 10 years—we could legally require it—and convert that back into a further amortization. I would suggest that that might have added less than \$1.00 a square foot.

[Interpretation]

M. Higson: Une affaire de \$72,000?

M. MacDonald: Oui.

M. Higson: Monsieur le président, M. MacDonald connaît-il les termes du bail?

M. MacDonald: Lorsque nous avons renégocié en 1968, il s'est agi d'un bail de cinq ans avec une option de cinq ans, 1973 se trouve donc être le premier terme, il y en a un autre jusqu'en 1978.

M. Higson: Les loyers sont-ils habituellement semblables?

M. MacDonald: Oh, oui, c'est fait selon les mêmes termes et conditions, et en règle générale, c'est sujet à une hausse due aux taxes.

M. Higson: Monsieur le président, M. MacDonald connaîtra-t-il les coûts des renovations qui ont été effectuées en 1968 lorsque le ministère de la Santé et du Bien-être social a pris possession pour la première fois de l'édifice?

M. MacDonald: Oui, c'était en effet la première fois. L'édifice avait été auparavant occupé par la Défense nationale. Non, je n'ai pas les chiffres à l'esprit, sauf que le nouveau loyer était de \$3.90 du pied carré. En faisant un calcul rapide, et en extrapolant, je suis persuadé qu'il s'est agi de plusieurs centaines de milliers de dollars. Je suis persuadé que si l'on fait le système de chauffage, l'air climatisé, les plafonds, la façade et les couloirs, on se serait retrouvé avec des frais de cet ordre.

D'après moi, les dernières renovations ont été consacrées à la structure de l'édifice. En réalité, nous l'avons modernisé.

M. Higson: Lorsque le gouvernement du Canada s'en ira, les améliorations qui ont été apportées à l'édifice, les améliorations importantes de 1968, et celles de 1971 qui sont, à mon avis, encore plus importantes, appartiendront alors au propriétaire.

M. MacDonald: Lorsque nous en aurons terminé avec l'édifice, en 1978. Ce que nous devons calculer, ce sont les années d'occupation que nous en retirons, combien il en coûtera par pied carré pendant ces années, et il nous faut savoir si nous ne pourrions obtenir quelque chose de moins cher dans un autre édifice. Comme je l'ai mentionné la dernière fois, lorsqu'on pense que nous avons un contrat à \$3.90 du pied carré, et qu'aujourd'hui nous payons \$6.25 du pied carré, il est donc plus économique d'agir de cette façon.

M. Higson: Il vous faudrait payer dans les environs de \$5.90 du pied carré pour cet édifice, à l'heure actuelle, n'est-ce pas?

M. MacDonald: Pas avec 72,000 amortis sur une période de dix ans.

M. Higson: C'est bien, je comprends. Bien sûr, le loyer de base est de \$157,000, ce qui veut dire environ \$3.90 du pied carré.

M. MacDonald: Oui, \$3.90 du pied carré. Au moment où nous n'avons pas besoin des 72,000, il faut prévoir ce qui se produira pendant le reste de la période de dix ans. Nous pouvons légalement l'exiger, et la reconvertir en amortissement. Je crois que cela peut avoir ajouté moins de \$1 par pied carré.

[Texte]

Mr. Higson: Mr. Chairman, if I might ask another question, when these renovations are done at the cost of the Department of Public works, you amortize this over the life of the lease in the same manner that the landlord might if he were doing the renovations?

Mr. MacDonald: What we look at is, of course, as a prospective capital project and we have to analyse it, amortize it and examine it in terms of the opportunities we would have. In other words, if it came out, to be extreme, at \$7.00 a square foot we would have to say to the owner, "No, thank you." We would pay off the lease, go somewhere else or find another customer who could take it in the condition it is in. Each one is examined as a capital project.

Mr. Higson: Concerning the square footage of any building, such as this one that the Canada Pension people vacated in 1971 of 33,000 square feet and the cost of your renovating based on almost 73,000 in 1971, is that usable square footage?

Mr. MacDonald: Generally speaking that is what we would call, I hope, rentable. However, it might be gross, I am not sure.

The Chairman: Mr. Atkins.

Mr. Atkins: I am not too sure . . .

The Chairman: The question is: was it gross or net square footage?

Mr. Higson: Or usable . . .

The Chairman: Useable square footage.

Mr. Atkins: I believe it is gross.

Mr. MacDonald: We do not know; we would have to have time to answer that.

The Chairman: This is a very important matter. It is really the basis of the whole costing process, whether it is usable area or not. Perhaps we could have the answer to that before we . . .

Mr. MacDonald: Yes. When we are renting space the critical question is gross. When we are trying to measure space by the head—by how many feet do you need per person—we have to look at usable or rentable space because some buildings differ very radically in their configuration and have ratios of 80 per cent or 90 per cent efficiency.

The Chairman: Mr. Atkins, do you have the answer?

Mr. Atkins: Normally under a lease when we specify 7,000 square feet, we are talking gross.

The Chairman: This repair cost of \$72,800 is on the useable or the gross?

Mr. Atkins: Gross.

The Chairman: On the gross.

Mr. Atkins: Normally we would prefer it to be on the gross.

Mr. Gauthier (Ottawa East): Mr. Chairman, what is the difference between usable and gross? The hall is usable but it is not a part of an office.

[Interprétation]

M. Higson: Monsieur le président, si je peux poser une autre question, lorsque ces renovations sont faites aux frais des travaux publics, vous amortissez cela sur la période du bail, de la même façon que le propriétaire le ferait, s'il faisait les renovations?

M. MacDonald: Ce que nous envisageons bien sûr, c'est un projet capital éventuel. Et nous devons l'analyser, l'amortir et l'examiner du point de vue des occasions qu'il nous apporte. En d'autres mots, s'il en arrive à un extrême de \$7 du pied carré, il nous faudrait dire au propriétaire: «Non, merci.» Nous paierions le bail, et nous irions ailleurs où nous espérons trouver un autre client qui pourrait le prendre dans les conditions actuelles. Chacun est examiné en tant que projet capital.

M. Higson: En ce qui concerne la superficie au pied carré de tout édifice, tel que celui qui a été libéré par le Régime des pensions du Canada en 1971, de quelque 33,000 pieds carrés, et des frais de rénovation sur presque 73,000, en 1971, s'agit-il de la superficie utilisable?

M. MacDonald: De façon générale, c'est ce que nous appellerions, j'espère, affermable. Cependant, il se peut que ce soit brut, je n'en suis pas sûr.

Le président: Monsieur Atkins.

M. Atkins: Je ne suis pas tellement certain . . .

Le président: La question est: s'agissait-il de superficie brute ou nette?

M. Higson: Ou utilisable . . .

Le président: Superficie utilisable.

M. Atkins: Je crois que c'est la superficie brute.

M. MacDonald: Nous ne savons pas; il nous faudrait du temps pour répondre à cela.

Le président: C'est une question très importante. C'est en réalité le fondement de tout le processus des coûts, s'agit-il s'agit ou non d'espace utilisable. Nous pourrions peut-être avoir la réponse à cela avant de . . .

M. MacDonald: Oui. Lorsque nous louons un espace, la question critique est l'espace global. Lorsque nous essayons de mesurer l'espace par personne, combien de pieds il faut par personne, il nous faut alors examiner l'espace affermable ou utilisable, car certains édifices diffèrent de façon radicale dans leur configuration et ont des taux d'efficacité de 80 et 90 p. 100.

Le président: Monsieur Atkins, avez-vous la réponse?

M. Atkins: Normalement, en vertu d'un bail où nous spécifions 7,000 pieds carrés, nous parlons d'espace global.

Le président: Ces \$72,800 de réparations ont été effectuées sur l'espace utilisable ou sur l'espace global?

M. Atkins: Global.

Le président: Sur l'espace global.

M. Atkins: Normalement, nous préférons que ce soit sur l'espace global.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Monsieur le président, quelle est la différence entre espace utilisable et espace global? Le vestibule est utilisable, mais il ne fait pas partie d'un bureau.

[Text]

Mr. MacDonald: The difference in terminology comes into employ depending on what it is you are trying to calculate. If you are renting it from an entrepreneur and he is successful in doing so, he is renting the gross amount of space he has. If you are trying to calculate how much space a department requires per head, then it is only the usable that counts because that building, for example, might have been built on a rather grandiloquent basis with enormous halls. They may be very lovely to look at but you cannot put anybody in them.

The Chairman: I do not care on which basis it is done as long as we are consistent by using the same figure. Mr. Higson, are you finished?

• 1125

Mr. Higson: Does Mr. MacDonald know where this building is located in Ottawa?

Mr. MacDonald: It is on Argyle Avenue. I am not personally familiar with it. It is 255 Argyle Avenue.

Mr. Higson: I have just a last question, Mr. Chairman, if I might. How do you determine, Mr. MacDonald, what is a fair rental for a building? Do you relate it to today's value of a building, or to the market value of a building?

Mr. MacDonald: Yes. We are in the market quite a lot as you can imagine, and more particularly in recent years we have been calling for public bids which gives us an even better indication. Therefore, we can relate class and kind. In effect, the judgment we would have to exercise is that it does not matter what that building cost in the past if it provides x quality and y quantity of space and if we do not take that, can we confidently expect to get something else at the same rate or less. That is a judgment of the market at the time. We know pretty well what first-class accommodation is bringing in Ottawa today and in Vancouver and so on. There are some slightly subjective judgments that architects and engineers would have to make grading types of buildings from that standard, such as: this is a much older building, it is in a less attractive area, it has no parking or it does have parking, etc, etc.

In these publicly solicited bids we are doing now, we have a very complex rating system made up on a scale of 100 points against which we allocate x number for elevators, x for air conditioning, configuration, etc. We have reduced the subjectivity quite a lot because we have had always to face the contention that, oh, yes, my building is \$5.50 a square foot but it is a much better building. The answer is: Is it? In what way? With some precision we are getting at that fairly well now and we have not had any complaints from the industry.

The Chairman: Now we have Messrs. McKenzie, Clarke and Stollery. Mr. McKenzie.

Mr. McKenzie: Thank you, Mr. Chairman. I have received a complaint from Winnipeg contractors about applying for leased office space that the federal government is asking for. They feel that they are not being allowed enough time to prepare a proposal. Now I have an example here. The taxpayer is the one that could be losing out because of the short period that they are allowed to apply. I could just give you an example here. This is an ad that appeared in the Sanford Evans Building News Serv-

[Interpretation]

M. MacDonald: La différence de terminologie entre en jeu, selon ce que vous voulez calculer. Si vous louez votre espace d'un entrepreneur, et s'il est bon dans le domaine, il loue l'espace global qu'il a. Si vous essayer de calculer combien d'espace par tête exige un ministère, alors, il n'y a que l'espace utilisable qui compte, parce que tel édifice, par exemple, peut avoir été construit de façon plutôt luxueuse, où l'on y trouve d'énormes vestibules. Ils sont peut-être très jolis à regarder, mais vous ne pouvez y installer personne.

Le président: Que cela soit fait à partir de n'importe quel principe, cela ne me fait rien, en autant que nous nous en tenons toujours au même chiffre. Monsieur Higson, avez-vous terminé?

M. Higson: Monsieur MacDonald sait-il où cet édifice est situé à Ottawa?

M. MacDonald: Avenue Argyle. Personnellement, je ne le connais pas. C'est au 255 avenue Argyle.

M. Higson: Une dernière question, Monsieur le président, si vous le permettez. Monsieur MacDonald, comment déterminez-vous le loyer équitable d'un édifice? Est-ce que vous tenez compte de la valeur actuelle d'un édifice ou bien de la valeur de cet édifice sur le marché?

M. MacDonald: Oui. Nous participons beaucoup au marché comme vous pouvez le penser, et plus particulièrement au cours des dernières années nous avons fait des appels d'offre, et ce sont des indications encore meilleures. Par conséquent, nous pouvons faire un parallèle selon la qualité et le genre d'édifice. En fait, pour nous, le coût passé d'un édifice n'est pas tellement important s'il nous offre une qualité X et une surface Y et si nous refusons un édifice nous sommes assez certains d'en trouver un autre au même prix ou à un prix inférieur. C'est une évaluation du marché en cours. Nous savons parfaitement quels sont les locaux de première catégorie qui sont disponibles à Ottawa ou à Vancouver par exemple, aujourd'hui. Il y a également des avis un peu plus subjectifs, ceux des architectes et des ingénieurs sur les classements des édifices: un édifice très vieux dans un secteur peu attrayant, qui possède ou ne possède pas un terrain de stationnement, etc.

Pour nos appels d'offre nous avons un système d'évaluation assez complexe fondé sur une échelle de 100 points; il y a tant de points pour les ascenseurs, tant de points pour la climatisation, la disposition des locaux, etc. Le facteur subjectif est beaucoup moins important aujourd'hui car nous avons toujours entendu les gens dire: évidemment, la bâtisse est à \$5.50 le pied carré mais elle est beaucoup mieux. Nous devons nous demander: Est-ce que c'est vrai? De quelle façon? Aujourd'hui nous arrivons à trouver des réponses assez exactes et nous n'avons reçu aucune plainte du secteur privé.

Le président: Nous passons maintenant à MM. McKenzie, Clarke et Stollery. Monsieur McKenzie.

M. McKenzie: Merci, monsieur le président. J'ai reçu une plainte d'entrepreneurs de Winnipeg qui avaient soumis une offre de location de bureaux au gouvernement fédéral. Ils estiment qu'on ne leur accorde pas assez de temps pour préparer une proposition. Voilà un bon exemple. Le contribuable pourrait perdre de l'argent parce qu'on n'accorde pas suffisamment de temps aux entrepreneurs qui désirent soumettre une offre. Je me permets de vous donner un exemple. Il s'agit d'une annonce qui a paru

[Texte]

ice. It was a proposal call for leased office space, the owners being the Department of Public Works of Canada.

WORK COVERS—Approx. 25,000 net square feet of good air conditioned office space on a turn-key basis. Occupancy by November, 1973.

Space should be on ground level, however consideration will be given to combined ground and second floor space.

Submissions for this accommodation with two three year options.

Owners or their authorized agents are invited to submit their proposals to Manager, Property Services, Dept. of Public Works, 544 Federal Building, Winnipeg, Man. within 7 days of the appearance of this advertisement.

Now the complaint is that it is impossible for anyone to draw up a proposal within seven days unless earlier research has been undertaken. We could be the losers on this rush basis. Could Mr. MacDonald explain why they just have the seven days?

Mr. MacDonald: I have no knowledge of it at all. I will have to look into it.

Mr. McKenzie: I can give you another example. Apparently in one case in Vancouver a builder brought in a proposal for a new building so maybe we would be getting a better deal with a new building rather than renting space. But they cannot come up with proper proposals in seven days.

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, we make a real distinction between whether we want to rent existing space or to have a new building built. We are not interested in stimulating new buildups for government account.

The seven days looks remarkably short to me at first glance, but there may be a valid reason; we may have an urgent requirement. I can only look at the reasons and give you the reasons.

Mr. McKenzie: Yes. I would appreciate an answer because Mr. Dinsdale has received similar complaints.

Mr. MacDonald: Can we get the details? Well, we will get that.

Mr. McKenzie: Yes, I can give you a copy of this.

Mr. MacDonald: Yes. The seven days strikes me as a little short. Normally we would go for about three weeks at a least on lease-rental basis. However, I will find out. We may have had an urgent requirement, that is all I can say.

Mr. McKenzie: Right.

• 1130

The Chairman: Mr. Clarke, and then Mr. Stollery.

[Interprétation]

dans le *Sanford Evans Building News Service*. Elle émanait du ministère des Travaux publics du Canada et demandait des appels d'offre de location de bureaux.

BUREAUX DEMANDÉS—Bureaux d'une superficie d'environ 25,000 pieds carrés nets et possédant un bon système d'air climatisé. Doit être libre avant novembre 1973.

Les bureaux doivent être situés au rez-chaussée mais rez-chaussée accompagné d'un deuxième étage seront considérés.

Soumissions pour ces locaux avec deux options de 3 ans.

Les propriétaires ou leurs agents autorisés sont invités à soumettre leur proposition au gérant du service des Biens et Immeubles du ministère des Travaux publics, 544, Federal Building, Winnipeg, Manitoba, dans les 7 jours qui suivront la parution de cette annonce.

Or, on s'est plaint qu'il était impossible pour quiconque de mettre au point une proposition en l'espace de 7 jours à moins d'avoir entrepris des recherches plus tôt. Nous pourrions bien y perdre nous-mêmes à toute cette précipitation. Monsieur MacDonald pourrait-il nous dire pourquoi on n'accorde que 7 jours?

M. MacDonald: Je ne le sais pas du tout. Il faudrait que je me renseigne.

M. McKenzie: Je peux vous donner un autre exemple. Apparemment, un entrepreneur de Vancouver a proposé de construire un nouvel édifice qui reviendrait peut-être moins cher que de louer des locaux. Mais il lui a été impossible de soumettre une proposition convenable en l'espace de 7 jours.

M. MacDonald: Monsieur le président, nous faisons une distinction très nette entre les locaux existants que nous voulons louer et les édifices que nous voulons construire. Nous ne voulons pas provoquer la construction de nouveaux édifices pour le gouvernement.

A première vue, si 7 jours me semblent très courts, mais il y a peut-être une raison valable; il est possible qu'il se soit agi d'une urgence. Je vérifierais les raisons de cette précipitation et je vous les donnerai.

M. McKenzie: Oui. J'en serais très heureux parce que M. Dinsdale a reçu des plaintes semblables.

M. MacDonald: Pouvons-nous trouver ces détails? Oui, nous vous les soumettrons.

M. McKenzie: Oui, je peux vous donner une copie de cet article.

M. MacDonald: Oui. Cela me semble un peu court. Normalement, nous accordons environ 3 semaines, du moins pour une location à bail. Je me renseignerai. Je puis simplement vous dire que nous avons eu une urgence.

M. McKenzie: Bien.

Le président: Monsieur Clarke, puis M. Stollery.

[Text]

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Thank you, Mr. Chairman. I was confused on Thursday last by the question and answer in connection with the alterations on this Argyle Street building. I understood Mr. MacDonald to say that the Canada Pension Plan had left Argyle Street because they were expanding and going into computers. I understand that they were already operating computers when they went in there in 1968 and that in 1968 there were vast alterations made. Is that correct?

Mr. MacDonald: No. I do not recall that in my reply. What I hope I said is that when National Defence vacated the premises in 1967 we had to find another customer. That customer appeared as the Canada Pension Plan, but as they had a computer they required significant atmospheric conditions in the building and that involved us in very radical renovations to that building, which I have recited earlier, and that was what resulted in the new rentals and so on.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): The DPW did not pay for any of those 1968 renovations as a capital payment.

Mr. MacDonald: No. We paid it in the amortized rent at \$3.90 a square foot.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Had the DND lease expired? I did not know until just now that DND was there.

Mr. MacDonald: Yes. DND were in occupancy of that building in 1967 on a lease which ran until 1970, if my memory serves. At that point in time when they were consolidated in the Elgar building, we were left with a vacant building on our hands and we sought out a customer and so on.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): So that was the Canada Pension Plan group, and as you say, you looked at this case and this was an incentive to keep the property. There was an incentive because of the rental rate, which was very low.

Mr. MacDonald: Yes.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): The unit moving in, CPP, had to have a computer and in a sense we were marketing the space to other government department and the renovations were indeed very extensive, but frankly I must correct myself. The net result was that the gross cost of occupancy came to \$3.90 per square foot.

Mr. MacDonald: Right.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Without knowing the background, that answer confused me there. DND was there and I believe since you did not pay for the capital cost of the 1968 renovations, you therefore agreed to pay a much higher rent over the five years...

Mr. MacDonald: We wrote a new lease, in fact.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Right. Presumably, because you told us this last week, your department also did an estimate of what it would cost you to do the renovations.

[Interpretation]

M. Clarke (Vancouver Quadra): Merci, monsieur le président. Je n'ai pas très bien compris jeudi dernier les questions et les réponses à propos des réparations à cet édifice de la rue Argyle. J'ai cru entendre M. MacDonald dire que le Régime de pensions du Canada avait quitté la rue Argyle parce que ce Service prenait plus d'expansion et avait besoin d'ordinateurs. Je pensais qu'il avait déjà des ordinateurs lorsqu'il s'est installé là en 1968 et qu'en 1968 de grands aménagements avaient été faits. Est-ce exact?

M. MacDonald: Non. Je ne me souviens pas avoir dit cela. Ce que j'espère avoir dit c'est que lorsque la Défense nationale a quitté les lieux en 1967 nous avons dû trouver un autre client. Ce client s'est matérialisé sous la forme du Service du Régime de pensions du Canada mais à cause de ses ordinateurs, ce Service avait besoin de certaines conditions atmosphériques et cela nous a obligés à faire des réparations importantes dans l'édifice. Je les ai énumérées plus tôt, et c'est ce qui nous a conduits à une nouvelle location, etc.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Le ministère des Travaux publics n'a payé en capital aucune de ces réparations faites en 1968.

M. MacDonald: Non, nous avons payé sous forme de loyer amorti à \$3.90 le pied carré.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Est-ce que le bail du ministère de la Défense nationale était expiré? Je viens tout juste d'apprendre que ce Ministère avait occupé les locaux.

M. MacDonald: Oui. La Défense nationale occupait ces locaux en 1967 et avait un bail qui devait expirer en 1970, si ma mémoire est bonne. A cette époque lorsque tous les services du Ministère ont été réunis dans l'édifice Elgar, nous nous sommes retrouvés avec un édifice vide et nous avons cherché un client, etc.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Donc, comme vous l'avez dit, ce client fut le groupe du Régime de pensions du Canada, vous avez étudié cette possibilité et cela vous a poussés à conserver l'édifice. Le loyer, qui était très bas, vous a influencés.

M. MacDonald: Oui.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Le Service qui a emménagé, le Régime de pensions du Canada, devait avoir un ordinateur—de toute façon, nous avions offert ces locaux à d'autres ministères—et les réparations ont été effectivement très importantes mais je peux vous dire qu'en conséquence le coût de location brut s'est élevé à \$3.90 le pied carré.

M. MacDonald: Exact.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Nous ne connaissons pas toute l'histoire, je n'ai pas très bien compris. Le ministère de la Défense nationale occupait les locaux et je suppose que puisque vous n'avez pas défrayé le coût des réparations de 1968 vous avez accepté de payer un loyer beaucoup plus élevé pendant les cinq ans...

M. MacDonald: En fait, nous avons signé un nouveau bail.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Oui. Je suppose, c'est ce que vous nous avez dit la semaine dernière, que vous l'avez fait parce que votre ministère avait également évalué ce qu'il vous en coûterait de faire vous-mêmes les réparations.

[Texte]

Mr. MacDonald: Yes, when we would be in negotiations, and I am relying now on information provided to me and my knowledge of the manner in which the Department operates. We would ask the owner to give us his cost, we would do a comparable estimate ourselves, we would probably—and I am told by the people who recall the matter now—that there was a lot of tough bargaining with the owner before we arrived at an agreement on the price; then when we did have an agreement, we would then amortize it and see what that resulted in in rent. If it was still satisfactory it was a good deal.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): You must have in your office, then, in the Department, an estimate of what it would have cost, because you always make estimates before you let the landlord or any outsider do the renovations.

Mr. MacDonald: Yes. We must come to an agreement with them as to whether we are going in fact to write a new lease and pay a new rent and which is going to be the product of our agreement with him that the sum he proposes to charge us is reasonable.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Right, but in the trade, shall we say, if the owner is going to pay for the renovations, the customer does not care how much renovations cost. All the customer cares about is whether the per square foot rental rate is comparable to the market.

Mr. MacDonald: Absolutely.

Mr. Clarke (Vancouver-Quadra): But in the case of the DPW, you make your own estimate of what you could do your renovations for, and then you relate that—you take your net rental you were paying in the 1967-70 lease. Do you have any recollection of what that was?

Mr. MacDonald: I cannot recall, but it was about half.

Mr. Clarke (Vancouver-Quadra): Then you had to make an estimate of the costs of the renovations and to apply the amortization of the costs of renovations as if you paid them out with the rental that the owner would pay if he was doing the work.

Mr. MacDonald: No. What we were both trying to do is to arrive at what that new rental figure would be.

Mr. Clarke (Vancouver-Quadra): With or without the renovations?

Mr. MacDonald: No, with the renovations.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): With them.

Mr. MacDonald: The whole exercise was this. We would say to the owner that the building would have to have the following things done to it—it is your building—particularly in air conditioning, as I explained before, when we want him to look after the maintenance. We would rather he did the work rather than come back to us and say, "You did the work; you did a lousy job". We are saying: "You are going to do that work, what rental will you charge us?" We have to go through the same calculations to see whether we think the rental is reasonable. That is all.

[Interprétation]

M. MacDonald: Oui, au moment des négociations et je me fonde maintenant sur les renseignements qui m'ont été communiqués et sur ce que je sais de la façon dont le ministère fonctionne. Nous avons probablement demandé au propriétaire de nous soumettre une évaluation de ses coûts; nous avons dû faire nous-mêmes une évaluation semblable et... Mes collègues qui se souviennent de l'affaire me disent que les négociations avec le propriétaire ont été très serrées avant que nous n'arrivions à un accord sur le prix; cet accord signé, nous avons amorti ces frais et vu ce que cela signifiait en matière de loyer. C'était toujours satisfaisant, c'était une bonne affaire.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Vous devez donc avoir dans votre bureau ou au Ministère une évaluation de ce qu'il en aurait coûté puisque vous faites toujours une évaluation avant de laisser le propriétaire ou une autre personne faire les réparations pour vous.

M. MacDonald: Oui. Nous devons toujours signer un accord avec le propriétaire et décider si nous allons signer un nouveau bail et payer un nouveau loyer et également décider si la somme qu'il a l'intention de nous demander est raisonnable.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Bien, mais dans l'industrie privée, lorsque le propriétaire paie le coût des réparations, le client ne s'inquiète pas de ce coût. Ce qui importe pour le client c'est de savoir si le prix de location par pied carré est comparable au prix du marché.

M. MacDonald: Absolument.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Mais dans le cas du ministère des Travaux publics, vous faites votre propre évaluation du prix de revient des réparations si vous les faisiez vous-mêmes puis vous comparez cela... Vous partez du loyer net que vous payiez au cours des années 1967-1970. Vous souvenez-vous de ce qu'il était?

M. MacDonald: Je ne m'en souviens pas, mais c'était environ la moitié.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Vous avez donc dû faire une évaluation du coût des réparations et appliquer l'amortissement du coût des réparations comme si vous les payiez avec le loyer que le propriétaire paierait s'il avait fait les travaux.

M. MacDonald: Non. Le propriétaire et nous-mêmes essayons de nous mettre d'accord sur le prix de la location.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Avec les réparations ou sans elles?

M. MacDonald: Non, avec les réparations.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Avec les réparations.

M. MacDonald: Voilà ce que nous avons fait. Nous avons dit au propriétaire que les modifications suivantes étaient nécessaires.—l'édifice lui appartient—en particulier pour l'air climatisé puisque, comme je l'ai dit plus tôt, nous voulions qu'il se charge de l'entretien. Nous préférons qu'il fasse les travaux lui-même pour qu'il ne puisse pas dire: «Vous avez fait les travaux, cela été très mal fait.» Nous lui avons dit: «Vous allez faire les travaux, quel loyer exigerez-vous?» Nous avons fait les mêmes calculs pour voir si le loyer était raisonnable. C'est tout.

[Text]

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Would you have those calculations on file?

Mr. MacDonald: I have no way of knowing, Mr. Clarke. These would be working papers of some officer working back in 1967. We could search the files.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Would you normally expect to recover the capital costs of alterations over the first term of a new lease?

Mr. MacDonald: With the terms certain, five years. We would look at it in this way. What is the rent to us going to be in that period of time because we may not be there after five years. We have an option but we may not exercise the option.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): So now you have taken up the option at the higher rent, I understand.

Mr. MacDonald: Yes, that is right.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Could it be said by an ignorant layman that you were paying for the renovations again over the next five years?

Mr. MacDonald: You also have to make assumptions with respect to the current market value of these properties as well. Again, we do not have to take up the option. We could let it go and rent somewhere else but then it becomes \$3.90. Is that a good rent? In answer we say, "Yes, it is".

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Let us go to the rates now. I agree that \$3.90 a square foot is a pretty good rental although if you are paying it on the gross square footage rather than the net there is quite a variance. It also makes quite a difference whether the rental includes the maintenance or whether it is a net rental or what it is.

Mr. MacDonald: It includes maintenance.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): The government does not pay for maintenance.

Mr. MacDonald: The cleaning, the maintenance of the air conditioning, all the rest of it is the responsibility of the lessor.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): The only amount in addition to the \$157,100 that the government would have to pay then is escalation of taxes.

Mr. MacDonald: Public taxes, I think, is the main escalation clause. It is a standard lease, whatever it is.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I presume that all these leases are registered because they are for more than a certain length and are a public document for anybody to see anyway.

Mr. MacDonald: They are; that is right. Somehow that impression of being a net lease got around. I do not know why but the person who communicated with me from the press simply made an error at the time. He thought it was a net lease.

[Interpretation]

M. Clarke (Vancouver Quadra): Est-ce que vous avez ces calculs dans vos dossiers?

M. MacDonald: Je ne le sais pas du tout, monsieur Clarke. Ces calculs étaient probablement les documents de travail d'un responsable quelconque en 1967. Nous pourrions faire des recherches dans les dossiers.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Est-ce que normalement vous vous attendez à récupérer au cours de la première période d'un nouveau bail les coûts en capital des travaux?

M. MacDonald: Dans certains cas, cinq ans. Voilà comment nous envisageons les choses. Nous ne tenons compte que d'uloyer des cinq premières années parce qu'il est possible que nous ne soyons plus là ce délai passé. Nous avons une option mais nous pouvons l'abandonner.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Et maintenant, si j'ai bien compris, vous avez pris l'option à loyer plus élevé.

M. MacDonald: Oui, c'est exact.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Un profane ignorant peut-il se permettre de dire que vous payez une deuxième fois le coût des travaux pendant les cinq prochaines années?

M. MacDonald: Vous devez également tenir compte de la valeur sur le marché de ces propriétés. Je le répète nous ne sommes pas obligés de prendre l'option. Nous pourrions l'abandonner et louer d'autres locaux mais le loyer passe à 3.90 dollars. Est-ce un bon loyer? Et nous répondons: «Oui, c'est un bon loyer.»

M. Clarke (Vancouver Quadra): Parlons maintenant des tarifs. Je conviens que 3.90 dollars le pied carré, c'est un loyer très raisonnable mais cela dépend si vous payez le pied carré brut ou le pied carré net, cela fait une différence. Si le loyer comprend l'entretien ou s'il s'agit d'un loyer net, c'est également une différence dont il faut tenir compte.

M. MacDonald: Il comprend l'entretien.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Le gouvernement ne paie pas l'entretien.

M. MacDonald: Le nettoyage, l'entretien de l'air climatisé, etc, font partie des obligations du bailleur.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Donc, en plus de ces 157,100 dollars, le gouvernement n'aurait à payer que les taxes d'indexation.

M. MacDonald: Je crois que les taxes publiques sont le principal article d'indexation. De toute façon, il s'agit d'un bail courant.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je suppose que ces baux sont enregistrés parce qu'ils sont signés pour une période assez longue et qu'il s'agit de documents publics que n'importe qui peut consulter.

M. MacDonald: Effectivement c'est exact. Le bruit a couru qu'il s'agissait d'un bail net. Je ne sais pas pourquoi mais le journaliste qui m'avait parlé à l'époque avait probablement fait une erreur. Il pensait qu'il s'agissait d'un bail net.

[Texte]

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): What you are saying then is that you are satisfied that that rental rate is satisfactory in the present market because you renewed the lease.

Mr. MacDonald: Right. I wish we could get it today.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Yes. In addition, a year before knowing that you had this right to renew, you spent another \$70,000.

Mr. MacDonald: I presume the judgment was made that we were going to exercise the option.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): In 1968 the building underwent major changes; you mentioned heating and air conditioning, dropped the ceilings, raised the floors and so on, whereas in 1971 the \$70,000 odd was merely partition and maybe a little . . .

Mr. MacDonald: Interior work.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Interior work.

The Chairman: Mr. Stollery and Mr. Cullen.

Mr. McKenzie: Mr. Chairman, on a point of order. To keep the record straight on my statement, I stated that in Vancouver a builder brought in a proposal for a new building and the government took the new building instead of renting the space. I believe Mr. MacDonald said they do not put up a building at all times, they will just rent space. Is that correct?

Mr. MacDonald: We do not except in a small building such as for leased proposal for post offices and that kind of thing. For major public buildings space it is Crown constructed. We have not yet gone into lease-purchase with that kind of deal.

Mr. McKenzie: I just wanted to let you know. Apparently in Vancouver there was a case there you took a building instead of renting space. I just wanted to pass that information on to you. I have asked the Canadian Construction Association for their opinions on this seven-day basis. They have done some investigating into it and found out that there was one case in Vancouver where the government took a new building proposal instead of renting space. I just wanted to pass that on to you; you might check that out.

The Chairman: Mr. Stollery and then Mr. Cullen.

• 1140

Mr. Stollery: I notice here in the total per square foot rentals 1971-72, that the Department of Public Works rents—oh, it is in dollars, I thought it was in square feet—\$56,798,000 worth of rental accommodation. That would make you a fairly large client.

Mr. MacDonald: One of the largest.

Mr. Stollery: Would you be the largest in the country?

Mr. MacDonald: I suspect we may well be.

Mr. Stollery: So the federal government is the largest renter in the country.

[Interprétation]

M. Clarke (Vancouver Quadra): Vous voulez dire que vous êtes convaincu que le loyer est satisfaisant si l'on compare le prix actuel du marché puisque vous avez renouvelé le bail?

M. MacDonald: Absolument. Je voudrais bien pouvoir en trouver un pareil aujourd'hui.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Oui. De plus, un an avant de savoir que vous aviez ce droit de renouveler le bail, vous avez dépensé encore 70,000 dollars.

M. MacDonald: Je suppose que l'on avait décidé alors de se servir de l'option.

M. Clarke (Vancouver Quadra): En 1968, des transformations importantes ont été apportées à l'édifice; vous avez parlé du chauffage et de l'air climatisé; les plafonds ont été abaissés, les planchers surélevés, etc. alors qu'en 1971, il s'agissait simplement de cloisons et peut-être . . .

M. MacDonald: Des travaux intérieurs.

M. Clarke (Vancouver Quadra): De travaux intérieurs.

Le président: M. Stollery puis M. Cullen.

M. McKenzie: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Pour que ma déclaration soit clairement établie dans le procès-verbal, je précise que J'ai dit qu'à Vancouver un constructeur avait proposé de construire un nouvel édifice et que le gouvernement avait choisi ce nouvel édifice de préférence à une location. Je crois avoir entendu M. MacDonald dire que son ministère ne construisant plus de nouveaux édifices, se contentait de louer des locaux. Est-ce exact?

M. MacDonald: Nous ne le faisons pas à l'exception des petits édifices, par exemple, les propositions de location de bureaux de poste, etc. Pour les édifices principaux ils sont construits par l'État. Nous ne nous sommes pas encore lancés dans des accords de location-vente à cet égard.

M. McKenzie: Je voulais vous le dire. Apparemment, à Vancouver vous avez préféré l'achat d'un édifice à une location. Je voulais simplement vous transmettre ce renseignement. J'ai demandé à l'Association des constructeurs canadiens ce qu'elle pensait de ce délai de 7 jours. Elle a étudié la question et s'est aperçu qu'à Vancouver, le gouvernement avait préféré une proposition portant sur un nouvel édifice à la location de locaux. Je voulais simplement vous le dire; vous pouvez le vérifier.

Le président: M. Stollery puis M. Cullen.

M. Stollery: J'observe, ici dans le nombre global de pieds carrés des locaux loués en 1971-1972 que le ministère des Travaux publics a loué—oh, c'est en dollars, je croyais que c'était en pieds carrés—pour \$56,789,000 de locaux. Nous sommes donc un client d'importance.

M. MacDonald: Un des plus gros clients.

M. Stollery: Le plus important du pays?

M. MacDonald: Cela pourrait bien être.

M. Stollery: Alors, le gouvernement fédéral est le plus grand locataire.

[Text]

Mr. MacDonald: We take as much as 2 million square feet a year.

Mr. Stollery: I just wanted to clarify this business of the gross and the net and your way of costing. Do you have anormal way of costing that is accepted in the field of renting?

Mr. MacDonald: Yes. As I say, when you take it in terms of the buying and procurement function you are buying the gross square footage but the yield to you may be something different in each case.

Mr. Stollery: So it is a normal enough measurement that you make.

Mr. MacDonald: Oh, yes.

Mr. Stollery: As with costing anything?

Mr. MacDonald: That is correct.

Mr. Stollery: You are just costing a great deal of rental space. That is really all I wanted to ask, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Mr. Cullen and then Mr. Dinsdale.

Mr. Cullen: Mr. Chairman, it seems to me we are getting off the base. I do not see what bearing Mr. McKenzie's questions have on this particular paragraph. As I read the paragraph the Auditor General is not complaining so much about the rent but that there was space available that was not used.

In May, 1971, the branch moved out and left 33,000 square feet unoccupied and in December it vacated the rest. From May until December there were 33,000 square feet not being used and from December, 1971, until April, 1972, there were 7,000 square feet not being used. Does not the criticism of the Auditor General relate to the period in which the space was not used and that it took you that length of time to find a new tenant?

The Chairman: Mr. Long.

Mr. Long: I am not sure that this is the criticism, Mr. Cullen. There was rent of \$157,100 paid for space when that space was vacant. That is the total. Excuse me, \$129,000 when that space was vacant of which \$39,000 was the rental pertaining to the time that the space was being renovated for the new tenant.

Mr. Cullen: So, nothing had been done by Public Works. In other words, if the Canada Pension Plan Branch had moved out, we would have been faced with two years of paying \$157,100 with no one in there at all, for a total of \$314,000. Your position, I take it, Mr. MacDonald, was to cut your losses as much as possible which seemingly you did, from \$314,000 down to \$129,300.

Mr. MacDonald: Yes, that is our job, really. We are the brokers in space for the government. We cannot prevent things changing and people moving out. Our job is to fit a government department with that particular kind of space—and a small amount of space like that is rather more difficult sometimes than larger space—and to do this as quickly as we can. Our only defence that we will be able to offer against this is not in any one particular instance, but our over-all vacancy rate; how well do we do over-all.

[Interpretation]

M. MacDonald: Nous occupons jusqu'à deux millions de pieds carrés par année.

M. Stollery: Je voulais simplement établir la distinction entre le brut et le net et votre façon de calculer les coûts. Avez-vous une méthode ordinaire de comptabilité officielle de la location?

M. MacDonald: Oui. Lorsqu'il s'agit d'acheter et de fournir l'espace, l'achat se fait en pied carré brut, mais la superficie peut être de rapport différent dans chaque cas.

M. Stollery: C'est donc une façon ordinaire de mesurer ce que vous avez.

M. MacDonald: Oh oui.

M. Stollery: C'est comme pour tout autre coût?

M. MacDonald: Exactement.

M. Stollery: Seulement, vous calculez le coût de location de grandes superficies. C'est tout ce que je désirais savoir, monsieur le président. Merci.

Le président: M. Cullen, puis M. Dinsdale.

M. Cullen: Il me semble, monsieur le président, que nous dévions. Je ne vois pas ce que les questions posées par M. McKenzie ont de commun avec ce paragraphe en particulier. L'Auditeur général ne semble pas tant se plaindre du loyer que de l'espace qui n'est pas occupé.

En mai 1971, le service a été déplacé et 33,000 pieds carrés sont restés inoccupés et, en décembre, le service a abandonné le reste de l'espace. De mai à décembre, 33,000 pieds carrés n'étaient pas occupés et, de décembre 1971 à avril 1972, 7,000 pieds carrés n'étaient pas occupés. Est-ce que la remontrance de l'Auditeur général n'a pas trait à cette période durant laquelle l'espace n'a pas été occupé et qu'il ait fallu tout ce temps pour trouver un nouveau locataire?

Le président: Monsieur Long.

M. Long: Je ne suis pas sûr que ce soit sur ce point que porte la critique, monsieur Cullen. Un loyer de \$157,100 a été payé pour un espace vide. C'est le total. Excusez-moi, \$129,000 pendant que l'espace était vide et, de cette somme, \$39,000 pour le loyer pendant que ces locaux étaient rénovés pour les nouveaux locataires.

M. Cullen: Alors, les Travaux publics n'ont rien fait; autrement dit, si la direction du Régime des pensions du Canada avait été déplacée, nous aurions eu à payer deux années de loyer au montant de \$157,100 sans que les locaux soient occupés, soit une somme globale de \$314,000. Votre intention, monsieur MacDonald, à ce qu'il paraît, était de réduire les pertes le plus possible et vous semblez l'avoir fait, de \$314,000 à \$129,300.

M. MacDonald: Oui. C'est vraiment ce que nous avons à faire. Nous sommes les courtiers en immeuble du gouvernement. Nous ne pouvons arrêter l'évolution et que les gens se déplacent. Notre rôle est de fournir au service du gouvernement l'espace nécessaire—et lorsque l'espace est de peu d'étendue comme dans ce cas, il est plutôt difficile de trouver une solution que si l'espace était plus grand—et de le faire sans délai. La seule défense que nous puissions opposer à ceci, c'est le pourcentage général d'espace inoccupé; notre habileté à le réduire.

[Texte]

Our over-all vacancy rate, as I pointed out to members last time, has ranged from 5.3 down to 3.3 on our Crown-owned and 0.5 per cent on lease basis. So we think we are well below the experience of the private sector as a benchmark.

• 1145

Mr. Cullen: All right. Under our recommendation, which you indicated you would agree with, this loss of \$129,300 would have been charged to the Canada Pension Plan Branch of the Department of National Health and Welfare.

Mr. MacDonald: Yes.

Mr. Cullen: Under the present situation do you absorb that loss as Public Works and charge it to your estimates?

Mr. MacDonald: Yes.

Mr. Cullen: So that our recommendation—I have forgotten the paragraph number—would have charged this to CPP?

Mr. MacDonald: Either the cancellation cost, at least, or the period for which we have been unable to find another occupant. Our obligation would be confined to finding an occupant for them in succession as quickly as we could, but they would have to pay the difference.

Mr. Cullen: But right now they can just pull out and go where they like, and it really becomes your baby to look after it.

Mr. MacDonald: We have to pick up the pieces.

Mr. Cullen: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Dinsdale.

Mr. Dinsdale: Mr. Chairman, this item, as well as the other items we will be considering this morning, suggests that part of the problem is the lead time that departments give the Department of Public Works in providing suitable accommodation. I presume, Mr. Chairman, that the Department of Public Works only acts to acquire accommodation, whether it be leased or otherwise, on the recommendation of another department. Is that correct?

Mr. MacDonald: Generally speaking that is correct, Mr. Dinsdale. We are trying to move in some instances, and where we have a larger agglomeration of requirements we take some averages and do some guessing on our own just to get at the problem that I think you are getting at.

Mr. Dinsdale: In other words, you see the initiative to acquire property and rental space in anticipation of a probable future need.

Mr. MacDonald: Where we have a great number of departments, such as in Vancouver—I just wanted to make it a qualification—and where we are in very large metropolitan areas we no longer hang and swing by the ups and downs of 50 people in department, so we do not wait on the initiative of that particular department. We do a lot of work with them and with their planners, and together we have a planning division which tries to see where these departments are going. However, in response to the earlier part of your question and suggestion, I think it is correct. Our bitterest experience is that departments will nurture a great number of very significant plans and go through a number of processes and we are then told that they may be adding 10, 20, 50 or 60 people in the next six months and they critically need a very significant expansion of space, and you simply cannot create space.

[Interprétation]

Le pourcentage des locaux inoccupés comme je l'ai signalé aux membres du Comité la dernière fois a varié de 5.3 au niveau inférieur, de 3.3 pour les propriétés de la Couronne et 0.5 p. 100 sur les locaux loués à bail. Notre point de repaire, si j'en crois ma propre expérience, est donc 13 au-dessous de celui du secteur privé.

M. Cullen: Très bien. D'après notre recommandation que vous dites admettre, cette perte de \$129,300 serait imputée sur le compte de la direction du Régime des pensions du Canada du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. MacDonald: Oui.

M. Cullen: Dans la situation actuelle, est-ce que votre comptabilité absorbe la perte subie par les travaux publics et l'inscrit à votre budget?

M. MacDonald: Oui.

M. Cullen: De façon que notre recommandation—j'oublie le numéro du paragraphe—l'aurait portée au compte du RPC?

M. MacDonald: Soit le coût de l'annulation au moins ou de la période durant laquelle nous n'avons pu trouver un autre occupant. Notre obligation se confinerait à trouver un occupant pour les remplacer le plus tôt possible, mais ce service devrait payer la différence.

M. Cullen: Mais, pour le moment, il peut tout simplement partir et aller où bon lui semble et le petit vous reste sur les bras.

M. MacDonald: Nous devons ramasser les pots cassés.

M. Cullen: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Dinsdale.

M. Dinsdale: Monsieur le président, ces divers postes que nous étudions ce matin laissent supposer qu'une partie du problème réside dans l'espace de temps accordé au ministère des Travaux publics pour trouver les locaux désirés. Je suppose, monsieur le président, que le ministère des Travaux publics s'occupe seulement de trouver les locaux, qu'ils soient loués ou autrement, sur la recommandation du ministère. Est-ce exact?

M. MacDonald: De façon générale, c'est exact, monsieur Dinsdale. Nous essayons d'agir le plus promptement possible et d'établir les exigences moyennes tout en devinant un peu ce que nous cherchons à obtenir.

M. Dinsdale: C'est-à-dire que vous anticipez sur les besoins futurs?

M. MacDonald: Nous servons de nombreux ministères, comme à Vancouver—je veux simplement plus de précision—et dans les grandes régions métropolitaines nous ne nous fions plus aux variations à la hausse et à la baisse de 50 employés dans un ministère et nous n'attendons pas que le ministère prenne l'initiative. Nous travaillons beaucoup de concert avec le ministère et son service de planification et nous constituons ensemble une division du planning qui prévoit les déménagements. Toutefois, pour répondre à une partie antérieure de votre question et de votre suggestion, j'estime que c'est exact. Notre plus amère expérience, c'est que les ministères et services dorlottent longuement de grands projets et nous sommes avertis sur le tard que le service ajoute à son personnel 10, 20, 50 ou 60 employés dans les prochains six mois et a besoin de façon urgente de beaucoup plus d'espace alors qu'on ne peut tirer l'espace

[Text]

Unless there happens to be vacant space in the community, we are in a difficult situation.

Mr. Dinsdale: To give a concrete example, DREE suddenly changing policy would require urgent space in various parts of Canada. Are you charged with that responsibility and must it be done very quickly?

Mr. MacDonald: Yes. We often get a decision to establish a new office or a radically-expanded office in the city, and sometimes we have to move in terms of weeks or days.

Mr. Dinsdale: And this is perhaps where you get caught . . .

Mr. MacDonald: We have to be fast on our feet.

Mr. Dinsdale: Why have you changed your policy recently and are making such short announcements and requests for space? I understand that the problem referred to by Mr. McKenzie is a recent policy change out of headquarters.

Mr. MacDonald: I can honestly say, Mr. Dinsdale, that there has been no policy change. I am not aware of any, and perhaps I should look into it. I will accept, however, that our regions are given delegated authority, and sometimes a department comes to them, and it may have come to them two weeks ago, and they only have a three-week deadline and there may only be seven days left. I am just making a hypothesis, but normally we would not want that short a period. That would not be a satisfactory period in which to allow people to make a sensible and detailed bid.

Mr. Dinsdale: From information I have received this is the typical announcement; a short time and early construction.

Mr. MacDonald: As I say, I will look into it, Mr. Dinsdale. There is no policy emanating from us.

Mr. Dinsdale: Is it your intention, with a policy of this kind, to attract developers who might have already acquired the property and to eliminate other bidders who might require more time? It might be more economical, but it would require more time to assemble properly and to come to grips with the demands of the tender.

• 1150

Mr. MacDonald: There will be a possible change in policy with respect to build/lease. We have had a very real difficulty in assessing subjective factors of location. It is quite likely that, increasingly, we shall want to purchase the land ourselves and option it, to eliminate this subjective factor. After having consulted with the Operating Department about where and why it wants to locate, and having got the most economic piece of land we can, if we are going to be inviting proposals, we shall then invite people to bid on a common denominator. Our greatest difficulty has been occasioned by mixing up apples and oranges:

The reasonably objective factor of dollars and cents in a bid, and the subjective factor of location.

Mr. Dinsdale: Apparently this is a new policy; the construction association indicates that it is a new policy. Would this not lead into some of the difficulties already raised by the Auditor General? If you proceed in haste, you will repent at leisure—you could call it an unwise transaction.

[Interpretation]

des nuages. A moins d'avoir des locaux déjà vacants, la situation se corse.

M. Dinsdale: Comme exemple concret, MEER et la nouvelle politique qu'elle se propose exigerait sur l'heure beaucoup d'espace un peu partout au Canada. Est-ce votre responsabilité et devez-vous agir promptement?

M. MacDonald: Oui. Nous sommes souvent appelés en quelques jours ou quelques semaines à trouver de l'espace à peu près inexistant pour l'établissement de nouveaux bureaux.

M. Dinsdale: Et c'est peut-être à ce moment-là que vous vous trouvez pris . . .

M. MacDonald: Il faut qu'on soit vite sur nos patins.

M. Dinsdale: Pourquoi avez-vous changé votre politique récemment et prévoyez-vous si peu de temps pour les demandes de locaux? Je crois comprendre que le problème auquel M. McKenzie a fait allusion est un changement récent de politique au quartier général.

M. MacDonald: Je puis dire en toute honnêteté, monsieur Dinsdale, qu'il n'y a pas eu de changement de politique. Je n'en ai pas eu connaissance et peut-être devrais-je m'en assurer. J'admets toutefois qu'un certain pouvoir doit être délégué aux autorités locales et parfois le ministère va à leur rencontre et cela a pu arriver il y a deux semaines car la limite de temps est de trois semaines et il ne restait que sept jours. C'est une simple hypothèse mais, d'habitude, nous n'approuvons pas une si brève période de temps. Cela ne permet pas de faire une offre sensée.

M. Dinsdale: D'après les renseignements qui nous ont été communiqués, ceci est typique: un bref avis et la construction suit promptement.

M. MacDonald: Je vais me renseigner, monsieur Dinsdale. Il n'y a pas de politique formulée par nous.

M. Dinsdale: Est-ce que vous pensez qu'avec ce genre de politique vous allez attirer les entrepreneurs qui ont déjà fait l'acquisition de la propriété et éliminer les autres soumissionnaires qui ont besoin de plus de temps? Ce serait peut-être plus économique mais il faudrait plus de temps pour assembler le terrain et répondre aux exigences de l'offre.

M. MacDonald: Il y aura des changements possibles dans la politique concernant les baux. Nous avons eu beaucoup de difficultés à répartir les facteurs subjectifs de location. De plus en plus nous voulons acheter nous-mêmes les terrains, pour éliminer les facteurs subjectifs. Après avoir consulté le ministère de l'Exploitation pour savoir où et pourquoi il veut cet endroit, et après avoir acheté le terrain le plus économique nous voulons avoir les propositions pour inciter les gens à soumettre un dénominateur commun. Notre plus grande difficulté est de mélanger les pommes et les oranges:

Dans une offre les facteurs objectifs en terme d'argent sont les facteurs subjectifs de location.

M. Dinsdale: Apparemment c'est une nouvelle politique: la Société de la construction dit que c'est une nouvelle politique. Cela n'irait-il pas dans le même sens que les difficultés soulevées par l'auditeur général? Si vous agissez à la hâte, vous ferez une transaction imprudente.

[Texte]

Mr. MacDonald: I like to do whatever I can at leisure. But I want, first, to suggest that the Canadian Construction Association, if it has told you it is a new policy, is in error. We should like to indicate when our policies are new; we have not yet formulated a policy.

I have indicated to the Committee, as openly as I can that, with respect to build/lease proposals—which usually are in the \$25,000 to \$100,000 class, such as small post offices, facilities of various kinds, specialized or otherwise—we have had great difficulty in being fair and in satisfying everybody in evaluating proposals, which can vary as to location. A great number of subjective, esthetic, and other considerations come into play when you begin to talk about location. We should like to narrow it down to price. We shall have clear and unambiguous specifications, the same for everybody, the location would be the same for everybody. Then entrepreneurs will be bidding on price.

Mr. McKenzie knows of a past case where this question of location is an issue and has caused us a great deal of trouble. That is not a new policy; it is something being digested right now, within the department.

Mr. Dinsdale: This is a specific advertisement from the Department of Public Works. Complaints have come from several sources; there was no collusion at all, they came from several builders who say “why the change in policy?”

Mr. MacDonald: Mr. McKenzie has raised this seven-day matter. It is the first I have heard of it. I have promised to look into it. I can assure you that there is no policy requiring people to give only seven day's notice. We should normally want much more than that—three weeks' anyway.

Mr. McKenzie: On a point of order again, Mr. Chairman. The Canadian Construction Association was in touch with your department on this subject; it was advised that this is a new policy established by the head office of the department, your department, sir.

Mr. MacDonald: Not with respect to seven days. The point of substance, which I take from your raising it, was that only seven days were allowed. I repeat, there is no such policy. In fact, it would even be contrary to policy unless the region could demonstrate to us, under its delegated authority, that it was faced with an emergency situation, by which it had to satisfy some operational needs within that timeframe. Then we might say that it had acted reasonably. If not, it has acted unreasonably, and we shall change it.

Mr. McKenzie: But apparently you told them you have established this new policy of advertising, previously you did not advertise.

Mr. MacDonald: Oh, the policy of advertising. Yes, of course, that policy is new, and is directed everywhere. I thought the Committee understood that. We have been going increasingly in the direction of soliciting public advertisements. I thought the point you were raising had to do with the seven days' limitation of time.

Mr. McKenzie: Do you feel that the Winnipeg office has taken it upon itself to have this seven days?

[Interprétation]

M. MacDonald: Je veux tout faire à tête reposée, mais je veux d'abord vous dire que si la Société canadienne de la construction vous a dit que c'était une nouvelle politique ils ont fait erreur. Nous le spécifions car nos politiques sont nouvelles; nous n'avons pas encore mis sur pied une optique.

J'ai indiqué au Comité, aussi ouvertement que possible, qu'en ce qui concerne les propositions de bail emphytéotique qui sont habituellement de 25 à 100 milles dollars, comme pour les petits bureaux de poste et autres services spécialisés nous avons eu beaucoup de difficultés à être juste, à satisfaire tout le monde dans l'évaluation des propositions, qui peuvent varier autant que la location. Beaucoup de considération entre en ligne de compte lorsque vous parlez de location. Nous voudrions nous en tenir au prix. Nous devons avoir les détails précis, les mêmes pour tout le monde, et la location serait la même pour tout le monde. Alors, les entrepreneurs seraient moins cher sur le prix.

M. McKenzie se souvient d'un cas où cette question de location a causé de graves problèmes. Ce n'est pas une nouvelle politique; c'est quelque chose que l'on a mis en ordre dans le ministère.

M. Dinsdale: C'est une annonce précise du ministère des Travaux publics. Les plaintes sont venues de partout; elles sont venues de plusieurs entrepreneurs qui disent: Pourquoi ces changements de politique.

M. MacDonald: M. McKenzie a soulevé ce sujet d'une semaine. C'est le premier que j'ai entendu. Je peux vous assurer qu'il n'y a aucune politique qui oblige les gens à donner des avis de sept jours. De toute façon, nous devrions exiger plus que cela, trois semaines.

M. McKenzie: Un rappel au Règlement encore, monsieur le président. L'Association de la construction canadienne était en rapport avec votre ministère à ce sujet; on leur a dit que c'était une nouvelle politique mise sur pied par le bureau-chef du ministère, votre Ministère monsieur.

M. MacDonald: En ce qui concerne le sept jours. L'essentiel du point que vous soulevez, est qu'on n'accorde que sept jours. Je le répète, il n'y a pas de nouvelle politique. En ce qui concerne cela, il serait contraire à la politique à moins que la région ne puisse nous prouver par des délégués, qu'ils ont fait face à une situation urgente, et qu'ils ont dû satisfaire certains besoins d'exploitation à l'intérieur de cette limite de temps. Alors, nous pourrions dire qu'ils ont agi avec raison. Si non, ils ont mal agi et nous devrions faire des changements.

M. McKenzie: Mais apparemment vous leur avez dit que vous avez mis sur pied cette nouvelle politique de publicité, ce que vous ne faisiez pas auparavant.

M. MacDonald: Oh, la politique de publicité. Oui, bien sûr, cette politique est nouvelle, et transmise partout. J'ai pensé que le comité l'avait compris. Nous demandons de plus en plus de réclames publiques. Je croyais que le point que vous leviez concernait les limites du temps de sept jours.

M. McKenzie: Croyez-vous que le bureau de Winnipeg est responsable de ces sept jours?

[Text]

Mr. MacDonald: There is completely delegated authority, Mr. McKenzie. I am not prepared to prejudge them; I have to look at the circumstances.

Mr. McKenzie: All right, that is fine.

Mr. Dinsdale: One final question, Mr. Chairman. I presume the Deputy Minister is going to make a report on this matter to this Committee, or how are we going to get . . .

Mr. MacDonald: I shall write to you, Mr. Dinsdale if you would like, and to Mr. McKenzie.

Mr. McKenzie: Please.

The Chairman: A copy to the Committee.

Mr. MacDonald: . . . to the Committee, because there will be a recess.

Mr. Dinsdale: The final question, Mr. Chairman. A statement—and this came from someone who has been working with Public Works for a long time in the Province of Manitoba—this is a typical advertisement by the federal Department of Public Works for leased office space. Is that not an accurate statement?

• 1155

Mr. MacDonald: Well, wait a minute. You see, we have gotten into a couple of subjects here and I think that is where our trouble is. First of all, I was addressing myself to the point raised by Mr. McKenzie, that we had an advertisement out which allowed only seven days. I was not talking about the subject of advertising *per se*; that is accepted, and that is the policy of this department.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, on a point of order, the French translation is not coming through.

The Chairman: Thank you, Mr. Leblanc.

I think we should wind this up.

Mr. Dinsdale: Just to pinpoint what the Deputy Minister said, Mr. Chairman, when I say "typical" that applies to the shortness of the time span between the announcement and the closing of the contract, and also the speed of construction. The reason I raise it is because every item that we are considering this morning, which has created quite a considerable loss of public funds, seems to be based on lack of planning, haste and so on.

The Chairman: Mr. MacDonald has assured the Committee that this is not the policy and that he will advise us accordingly of all these matters.

Mr. MacDonald: And if I find that it is typical, which I do not believe it is, it sure as hell will not be.

The Chairman: Okay.

Mr. Dinsdale: It creates a lot of trouble in the Auditor General's Report.

Mr. Cullen: I disassociate myself from that remark, although I do want to check.

You indicated your vacancy rate was from 3.3 to 5.3 per cent, which compares favourably with the private sector, but you did not indicate what the private sector figure was. Where would you get a figure like that?

[Interpretation]

M. MacDonald: Il y a une autorité déléguée, monsieur McKenzie. Je ne peux pas leur nuire. Je pourrais étudier la situation.

M. McKenzie: Très bien.

M. Dinsdale: Une dernière question, monsieur le président. Je présume que le sous-ministre veut faire un rapport au Comité à ce sujet, alors, comment aurons-nous . . .

M. MacDonald: Je vous écrirai, monsieur Dinsdale, si vous voulez, et à M. McKenzie.

M. McKenzie: Je vous en prie.

Le président: Une copie au Comité.

M. MacDonald: Au comité, parce que nous aurons les vacances.

M. Dinsdale: Une dernière question monsieur le président. Un exposé—et qui est venu de quelqu'un qui a travaillé avec les Travaux publics de la province du Manitoba pendant quelque temps—une réclame typique du ministère des Travaux publics fédéral pour louer des bureaux. Est-ce un exposé exact?

M. MacDonald: Attendez un instant. Nous avons abordé quelques sujets ici et je crois que nous avons des problèmes. D'abord, j'ai parlé du point soulevé par M. McKenzie, à savoir que nous avons eu un avis qui ne permettait que sept jours. Je ne parlais pas du sujet de publicité en lui-même; c'est accepté, et c'est la politique de notre ministère.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, un rappel au Règlement, la traduction française ne vient pas.

Le président: Merci, monsieur Leblanc.

Je crois que nous devrions terminer ceci.

M. Dinsdale: Pour souligner ce que le sous-ministre a dit, monsieur le président, lorsque j'ai dit «typique» ceci s'applique à la courte période entre l'annonce et la fermeture du contrat, ainsi qu'à la vitesse de la construction. La raison pour laquelle j'ai soulevé cette question est que chaque item étudié ce matin a occasionné d'énormes pertes de fonds publics qui semblent être dues à un manque de planification, à trop grande précipitation, etc.

Le président: M. MacDonald a assuré le Comité que ce n'était pas la politique et qu'il nous tiendrait au courant de tout cela.

M. MacDonald: Si je m'apercevais que c'était typique, ce dont je doute beaucoup, il est absolument sûr qu'il n'en serait pas ainsi.

Le président: Très bien.

M. Dinsdale: Il a soulevé beaucoup de problèmes dans le rapport de l'auditeur général.

M. Cullen: Je ne suis pas d'accord avec cette remarque, mais je veux vérifier cela.

Vous avez indiqué que votre taux d'espace était de 3.3 à 5.3 p. 100, ce qui se compare favorablement avec le secteur privé, mais, vous n'avez pas indiqué quels étaient les chiffres du secteur privé. Où avez-vous pris un tel chiffre?

[Texte]

Mr. McGurran: The private sector figure today is slightly in excess of 5 per cent. We have got it from a variety of sources, Building Owner Managers Association, and the vacancy rate in Toronto today, Mr. Cullen, for example, is 19.7 per cent, in Calgary it is 10 per cent, in Edmonton it is 6 per cent, in Montreal 5.3 per cent, and in Vancouver 5 per cent.

The Chairman: I have allowed a very free-ranging discussion on this paragraph. I think it has been very worthwhile and informative, with the Deputy Minister here. I know members have had various questions and I have allowed them, although they may not have been specific to the paragraph.

Just before leaving this paragraph, I think the point here, Mr. MacDonald, that has not been touched on—I do not suppose you could have avoided it, but it would have been nice if you could have avoided it—is that there was considerable money spent in modernizing this building to take computers and, as you said in your testimony, it takes a special atmosphere, temperatures and cetera. Did you look around to find somebody to go in there that could use this space that was prepared for computers? The new tenant had no use for computers and this renovation seems to have been lost.

Mr. MacDonald: I will have to make a presumption, Mr. Chairman, because I do not have personal knowledge. But normally the way the department operates is that we do what we call a mixing and matching operation. We have to look at who in this moment of time is looking for space, how much space they want, and then what kind of space. The fact that they did not have a computer would be to a certain point a negative factor, but nonetheless it has become an air conditioned building and, with the escalation of expectations that prevail in the private and public sector, that really meant that the building was really more saleable to some other tenant.

The Chairman: Okay, fine.

Subsection 2 deals with an expenditure of \$32,300 because of an unoccupied space in the La Promenade Building. Mr. Long, do you have any remarks, in introducing this? Then we will call on Mr. MacDonald.

Mr. Long: Mr. Chairman, it is a very short paragraph. I think the facts are set out quite succinctly here. I really do not think I can abbreviate them any more.

The Chairman: Because you are in La Promenade Building I thought I had better give you that opportunity. There are four months here.

Mr. MacDonald: This is the Victoria Building, I believe. We are glad you asked this question because we find ourselves, classically, in the in-between position. It was Canada Council, an autonomous body, that made its own arrangements, we had to move in behind when they moved out, and we were asked to reserve this space for Parliament and Parliament had some difficulty in making up its mind what it wanted the space for.

The Chairman: It is wide open gentlemen.

Mr. Schumacher: It was on behalf of Parliament that we made that request.

[Interprétation]

M. McGurran: Le chiffre du secteur privé aujourd'hui est légèrement supérieur à 5 p. 100. Nous l'avons eu de plusieurs organismes, notamment du Building Owner Managers Association, et le taux d'espace à Toronto aujourd'hui, monsieur Cullen, par exemple, est de 19.7 p. 100, à Calgary, de 10 p. 100, à Edmonton, de 6 p. 100, à Montréal de 5.3 p. 100 et à Vancouver, de 5 p. 100.

Le président: J'ai permis une discussion assez étendue dans ces alinéas. Elle a valu la peine, elle nous a renseignés, grâce à la présence du sous-ministre. Je sais que les membres ont posé plusieurs questions et je leur ai permis bien qu'elles ne se rapportaient pas toujours à l'aniéa.

Avant de laisser ces alinéas, un point auquel on n'a pas touché, monsieur MacDonald, est je ne suppose pas que vous ayez pu l'éviter, même si cela aurait été plus simple, est que beaucoup d'argent a été dépensé pour moderniser cet immeuble, afin d'y faire entrer des ordinateurs, et, comme vous l'avez dit dans votre témoignage, la température doit être appropriée et ainsi de suite. Avez-vous trouvé quelqu'un qui pourrait utiliser cet espace préparé pour les ordinateurs? Le nouveau locataire n'avait pas d'ordinateur et cette rénovation semble être perdue.

M. MacDonald: Je dois faire une supposition, monsieur le président, parce que je n'ai pas d'opinion personnelle. Mais habituellement, le ministère fonctionne grâce à ce que nous appelons l'opération de ménage et d'harmonie. Nous essayons de savoir qui à ce moment-là cherche un espace, de quelle superficie ils ont besoin, et ensuite quelle sorte d'espace. Le fait qu'ils n'avaient pas d'ordinateur serait jusqu'à un certain point, un facteur négatif, néanmoins, c'est devenu un immeuble à air climatisé et avec l'escalade des attentes qui prédomine dans les secteurs publics et privés, ce serait vendu plus facilement à un autre locataire.

Le président: Très bien.

Le paragraphe 2 se rapporte à une dépense de \$32,300 à cause d'un espace inoccupé dans l'immeuble la Promenade. Monsieur Long, avez-vous des remarques à faire à ce sujet? Ensuite nous rappellerons M. MacDonald.

M. Long: Monsieur le président, c'est un alinéa très court. Les faits n'ont pas beaucoup été précisés. Je ne pourrai pas les limiter encore plus.

Le président: J'ai pensé que puisque vous étiez dans l'immeuble La Promenade, j'avais bien fait de vous donner cette chance. Il y a quatre mois ici.

M. MacDonald: Je crois que c'est l'immeuble Victoria. Nous sommes heureux que vous ayez posé la question parce que nous nous sommes trouvés dans la situation classique d'entre deux. C'était le Conseil du Canada, un organisme autonome, qui a fait ses propres arrangements, nous avons dû l'occuper lorsqu'ils ont déménagés, et on nous a demandé de garder cet espace pour le Parlement. Il a eu de la difficulté à trouver pourquoi il voulait cet espace.

Le président: La question est ouverte, Messieurs.

M. Schumacher: Nous avons fait cette demande au nom du Parlement.

[Text]

Mr. MacDonald: I would say the appropriate authorities.

The Chairman: Mr. Cullen.

Mr. Cullen: As I understand the situation, does this have to do with members of Parliament? You were trying to decide at that point in time about expanding facilities for members.

Mr. MacDonald: No, Mr. Cullen.

Mr. Cullen: It had nothing to do with that?

Mr. MacDonald: It had to do with the administrative aspect of Parliament. We were asked to protect the Victoria Building for this purpose because it was in proximity to the Hill and it was reasonable. That just illustrates that many administrative decisions have to be made as to who is to go into there and what do they want and who should move out of the Centre Block. I would not want to suggest that it is an easy decision; I only want to point out that they do reflect the problems.

The Chairman: I notice that this amount of \$32,300 would be for a period of four months. Am I right? That is a rent of roughly a little more than \$8,000 per month. How much square footage is involved here? That is a pretty good rent per month. Mr. Long, can you enlighten us on that? Is that not the way that works out?

Mr. Long: There are 24,800 square feet of space in the Victoria Building that Public Works assumed responsibility for on September 1, 1971. On November 1 it took over the 3,200 square feet which was not under a long-term lease; it was rented on a month-to-month basis. But it immediately converted that into a fixed-term lease expiring March 31, 1978. This was space that the Canada Council had vacant prior to that, as was mentioned in our previous year's report.

The Chairman: Mr. Stollery.

Mr. Stollery: Mr. Chairman, I have two questions. I would like to know who finally took over the space? And I wonder if it could be reduced to the cost per square foot which I would find a little easier to relate, considering that we have already discussed, I think, it was \$3.90 a square foot. I think the national average is now \$6.25 a square foot. Is that what you said?

Mr. MacDonald: The Ottawa price, the last price we paid on a low bid was \$6.25 in Ottawa.

Mr. Stollery: I see. At any rate on a square foot basis if I could get that...

Mr. MacDonald: In Ottawa?

Mr. Stollery: In this case that we are talking about now.

Mr. MacDonald: What is the rate per square foot? No, we do not have that rate.

Mr. Stollery: Because we have been talking in rates per square foot so far and I thought it would be better.

The Chairman: Your other question, Mr. Stollery?

[Interpretation]

M. MacDonald: Je dirais que ce sont des autorités appropriées.

Le président: Monsieur Cullen.

M. Cullen: Si je comprends bien, est-ce que cela a quelque chose à voir avec les députés? Vous étiez en train de décider, à cette époque, d'agrandir les installations des ministres.

M. MacDonald: Non, monsieur Cullen.

M. Cullen: Ce n'est pas de cela qu'il s'agissait?

M. MacDonald: Il s'agissait du côté administratif du Parlement. On nous a demandé de protéger l'édifice Victoria dans ce but, parce qu'il est à proximité de la Colline parlementaire, et que c'était raisonnable. Cela illustre le fait que de très nombreuses décisions administratives doivent être prises pour savoir qui occupera ces nouveaux locaux, ce qu'ils veulent, et qui déménagera de l'édifice du centre. Je ne veux pas dire que c'était une décision facile; je tiens uniquement à souligner que cela reflète les problèmes.

Le président: Je remarque que cette somme de \$32,300 serait pour une période de quatre mois. Est-ce exact? Il s'agit donc d'un loyer d'un peu plus de \$8,000 par mois. De combien de pieds carrés s'agit-il? C'est un loyer plutôt élevé. Monsieur Long, pouvez-vous nous éclairer? Est-ce que mes calculs sont exacts?

M. Long: Le ministère des Travaux publics a assumé la responsabilité de 24,800 pieds carrés dans l'édifice Victoria le 1^{er} septembre 1971. Le 1^{er} novembre, le ministère a pris également les 3,200 pieds carrés qui n'étaient pas loués à long terme, mais sur une base mensuelle. Mais le ministère a immédiatement assigné un bail à terme fixe expirant le 31 mars 1978. Il s'agit là des locaux que le Conseil des arts du Canada avait libéré auparavant, comme il a été dit dans notre rapport de l'année précédente.

Le président: Monsieur Stollery.

M. Stollery: Monsieur le président, j'ai deux questions. J'aimerais savoir qui, finalement, occupe ces locaux? Je voudrais également que l'on m'indique à combien les locaux reviennent par pied carré; je comprendrais plus facilement, puisque nous en avons déjà discuté, et je pense qu'il s'agissait de \$3.90 par pied carré. Je pense que la moyenne nationale est maintenant de \$6.25 par pied carré. Est-ce là ce que vous avez déclaré?

M. MacDonald: Le prix d'Ottawa, le dernier prix que nous avons payé à une enchère était de \$6.25 à Ottawa.

M. Stollery: Je vois. De toute façon, pouvez-vous me dire quel est le coût par pied carré...

M. MacDonald: A Ottawa?

M. Stollery: Dans le cas dont nous discutons.

M. MacDonald: Le coût par pied carré? Non, nous n'avons pas ce renseignement.

M. Stollery: Jusqu'ici, nous avons parlé de coût par pied carré, et j'ai pensé que cela serait plus facile.

Le président: Votre autre question, monsieur Stollery?

[Texte]

Mr. Stollery: Who finally became the tenant?

Mr. MacDonald: The administrative staff of the House with the exception apparently of 3,200 square feet which we finally assigned to the Department of Science and Technology. Originally we were asked to protect this space for the administrative needs of Parliament because of its location.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, au paragraphe 188(2), le Vérificateur général attire notre attention sur une somme de \$32,300 payée pour la période du 1^{er} mai 1971 au 31 août 1971. Également, en petit caractère plus bas, on parle d'un autre espace inoccupé du 1^{er} septembre au 31 mars 1972 et payé au prix de \$21,800. Est-ce que les deux montants doivent s'additionner ou est-ce que les \$21,800 sont compris dans les \$32,300? Cela semble confus, de prime abord.

The Chairman: Mr. Long.

Mr. Long: Mr. Leblanc, the Canada Council was responsible until August 31, 1971 and the rent for unused space was \$32,300 in that year, up to that time.

The remainder is the responsibility of the Department of Public Works after September 1, 1971.

Mr. Leblanc (Laurier): So you have two objections here: one is \$32,300 and on top of that you have \$21,800.

• 1205

Mr. Long: The first one is drawing your attention to the fact that we reported last year in Paragraph 69 that Canada Council had paid rent totalling \$32,300 for unoccupied space from May 1, 1971, to August 31, 1971. Commencing in September 1971, this problem was transferred to the Department of Public Works, who paid similar rent for similarly unoccupied space.

Mr. Leblanc (Laurier): So all together it would be \$54,100 for unoccupied space.

Mr. Long: From May 1, 1971, until March 31, 1972, yes.

Mr. Leblanc (Laurier): All right. I wanted to clarify that because I was not sure.

The Chairman: Mr. Cullen.

Mr. Cullen: I am not that familiar with building names around here, but is the Victoria Building the one on the other side of Wellington at the corner over here?

Mr. MacDonald: Yes.

Mr. Cullen: Is that building not owned by the government at the present time?

Mr. MacDonald: No, by M.E.P.C. Properties.

Mr. Cullen: M.E.P.C. Properties are the owners?

Mr. MacDonald: They own the Promenade Building behind it as well.

Mr. Cullen: As a matter of general policy, it would be my hope that the government would be looking to taking in all of that area and having a Parliament Hill proper. Maybe this is not a fair question to ask you. I was more concerned with the fact that we should be looking maybe to buying buildings like this and it would be a good investment in the long term if we had to put it over 100 years.

[Interprétation]

M. Stollery: Qui occupe les locaux, finalement?

M. MacDonald: Le personnel administratif de la Chambre, à l'exception de ces 3,200 pieds carrés que nous avons finalement accordés au ministère de la Science et de la Technologie. À l'origine, on nous avait demandé de réserver ces espaces pour les besoins administratifs du Parlement, à cause de ses situations.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, on paragraphe 188(2), the Auditor General points out the amount of \$32,300 paid for the period from May 1, 1971 to August 31, 1971. In addition, in small print, a little further down, there is mention of another space which was vacant from September 1 to March 31, 1972, and that was paid \$21,800. Do we have to add the two amounts, or are the \$21,800 included in the \$33,300? It seems to be a little confused.

Le président: Monsieur Long.

M. Long: Monsieur le président, le Conseil des arts du Canada en a été responsable jusqu'au 31 août 1971, et le loyer de l'espace inoccupé s'élevait à \$32,300 pour cette année, jusqu'au mois d'août.

Le reste de l'année devenait la responsabilité du ministère des Travaux publics, après le 1^{er} septembre 1971.

M. Leblanc (Laurier): Donc, il y a deux objections ici: une somme de \$32,300 à laquelle s'ajoute une somme de \$21,800.

M. Long: La première attire votre attention sur le fait que, dans notre rapport de l'an dernier, au paragraphe 69, il est indiqué que le Conseil des arts du Canada a payé un loyer s'élevant à \$32,300 pour un espace inoccupé du 1^{er} mai 1971 au 31 août 1971. À partir de septembre 1971, c'est le ministère des Travaux publics qui s'en est chargé et qui a payé un loyer semblable pour le même espace inoccupé.

M. Leblanc (Laurier): Donc, on a payé \$54,100 pour des locaux inoccupés.

M. Long: Du 1^{er} mai 1971 au 31 mars 1972, oui.

M. Leblanc (Laurier): Parfait. Je voulais clarifier la situation parce que je n'étais pas sûr.

Le président: Monsieur Cullen.

M. Cullen: Je ne connais pas les noms des édifices dans les environs, mais est-ce que l'édifice Victoria n'est pas de l'autre côté de Wellington, juste au coin ici?

M. MacDonald: En effet.

M. Cullen: Est-ce que l'édifice n'appartient pas au gouvernement à l'heure actuelle?

M. MacDonald: Non, il appartient à M.E.P.C. Properties.

M. Cullen: M.E.P.C. Properties en sont les propriétaires?

M. MacDonald: Ils sont également propriétaires de l'édifice Promenade, en arrière de l'édifice Victoria.

M. Cullen: Dans une politique générale, j'espère que le gouvernement étudiera la possibilité de devenir propriétaire des environs, et d'avoir une colline parlementaire appropriée. Mais je ne devrais pas vous poser cette question à vous. Je me disais uniquement que nous devrions étudier la possibilité d'acheter de tels édifices et que ce serait un bon investissement à long terme même si cela prend cent ans.

[Text]

Mr. MacDonald: As you know, Mr. Cullen, this has received a lot of study.

The Chairman: We will proceed to the next paragraph.

Mr. Stollery: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Stollery.

Mr. Stollery: I am still waiting for the per-square-foot rental of that unoccupied space.

Mr. MacDonald: Oh, yes. Over the various areas it ranges from \$4.30 a square foot to as high as \$4.67 a square foot.

Mr. Stollery: Thank you.

189. *Cost of unused accommodation, Vancouver, B.C.*

The Chairman: This is the matter of the Department of Public Works leasing for a period of five years a piece of property in Vancouver, B.C., for the Department of the Environment. It was idle or empty for 3½ months after the lease commenced, apparently due to alteration and the purchase of furniture. Is there any way, Mr. MacDonald, that that 3½ months could not have been saved? In other words, why could you not have had it ready as stipulated in the lease?

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, I made a general comment about this. I think it would be unrealistic for the Committee or anyone to expect us, other than in the most unusual circumstances, to have the date of commencement of the lease and commencement of occupation coincide. It is very rare indeed that you will find a building that just fits a department. At the very least there have to be some renovations which take a minimum period. We may or may not be efficient in the length of that time, and that is a fair one to examine us on, but again you may get a very hungry rental market when we can say to an owner, we will go into that building and we will do our renovations and when they are finished and when we move in, we will start paying you rent. But it is very rare that anybody is that hungry. We might take a year to do it, so by and large there is nothing unusual about 3½ months because when we determine and get approval of the Treasury Board for the letting of the space and it is confirmed, the department concerned have to furnish us with their space requirements, their interior layouts, we have to give them to architects and have drawings made, the work has to be done and we move in. If it were six months I would say we would be getting in the danger area, unless it was a very large department and a very complex building.

The Chairman: Mr. Cullen.

• 1210

Mr. Cullen: Here again this is a paragraph I do not think should even be in here unless the Auditor General is complaining about the period of time. I know as a lawyer operating with a partner and three or four secretaries that we lease a particular part of a building and there are all kinds of renovations and changes that have to be made, and we have to worry, going to the landlord and saying, will you do all of these things and then we will rent it from you as of August 1 or we will take it now at this lower rent bearing in mind that we will have to make renovations to suit us and you will take them over at the end of the five years. This is really a judgment decision. If the Auditor General is criticizing because it took too long,

[Interpretation]

M. MacDonald: Comme vous le savez, monsieur Cullen, cette question a été étudiée en profondeur.

Le président: Passons au paragraphe suivant.

M. Stollery: Sur un rappel au Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Stollery.

M. Stollery: J'attends toujours qu'on me dise quel est le coût par pied carré de cet espace inoccupé.

M. MacDonald: Oh, oui. Dans les différentes régions, cela passe de \$4.30 le pied carré à \$4.67 le pied carré.

M. Stollery: Merci.

189. *Coût des locaux inutilisés, à Vancouver.*

Le président: Il s'agit ici du ministère des Travaux publics qui a loué pour cinq ans une propriété à Vancouver pour le ministère de l'Environnement. Les locaux ont été inoccupés pendant trois mois et demi après le début du bail, apparemment à cause de réparations et de l'achat de meubles. Monsieur MacDonald, ces trois mois et demi n'auraient-ils pas pu être épargnés? En d'autres mots, pourquoi les locaux n'étaient-ils pas prêts comme il était stipulé dans le bail?

M. MacDonald: Monsieur le président, j'ai fait un commentaire de nature générale à ce sujet. Je pense qu'il serait vain que le Comité ou quiconque s'attarde à ce que nous réussissions sauf dans des circonstances inhabituelles, à faire coïncider la date du bail et la date du début de l'occupation. Il est extrêmement rare, en réalité que nous trouvions un édifice qui satisfasse complètement un ministère. Dans les meilleurs cas, il faut effectuer des renovations qui prennent du temps. Nous pouvons nous montrer plus ou moins expéditifs dans ce cas, et il est juste de nous examiner là-dessus mais il faudrait vraiment que le propriétaire soit désespéré pour qu'il accepte de nous laisser occuper les locaux et effectuer nos renovations et commencer à payer uniquement lorsque nous avons fini et que nous sommes déménagés. Mais il est très rare que les propriétaires soient désespérés à ce point. Cela peut prendre jusqu'à une année entière et ces trois mois et demi ne sont donc pas inhabituels, parce que lorsque nous trouvons les locaux, que nous obtenons l'approbation du Conseil du Trésor pour les louer et que la location est confirmée, il faut encore que le ministère nous indique ce qu'il faut exactement, les divisions intérieures, que nous donnons ensuite à des architectes qui font les plans, le travail est ensuite effectué et finalement, le ministère s'installe. Si la période s'étendait à six mois, je dirais que cela devient dangereux, à moins qu'ils s'agisse d'un ministère très grand ou d'un immeuble très compliqué.

Le président: Monsieur Cullen.

M. Cullen: Encore une fois, je pense que ce paragraphe ne devrait même pas paraître dans le rapport, à moins que l'Auditeur général se plaigne du temps perdu. Je suis avocat, j'ai un associé et trois ou quatre secrétaires, et je sais que lorsque nous louons des locaux dans un édifice, il y a toujours des renovations et des changements à apporter, nous nous inquiétons, nous allons voir le propriétaire nous lui disons que nous effectuerons tous les changements et nous louerons à partir du 1^{er} août, ou encore nous louons les locaux immédiatement à un loyer moins élevé, à la condition que nous fassions les renovations qui plaisent au propriétaire et qui lui reviendront au bout de cinq ans. Il s'agit là d'une décision de jugement. C'est le droit de

[Texte]

then, fair ball game; I do not really see anything wrong with that. But I think Mr. MacDonald has hit the nail on the head, that there comes a time when it is unconscionable; and that may be six months or eight months, or it may be three-and-a-half months, if that is what the Auditor General says, but it does become a judgment.

The Auditor General is really saying to us here that, in his judgment, three-and-a-half months for alterations on a building that costs an annual rental of \$398,000 is too much. I just wonder why the Auditor General would even bother to put that in there unless that is his criticism. And I address my question to the Assistant Auditor General.

The Chairman: We will allow the Assistant Auditor General to answer that question first and then we will take Mr. Schumacher.

Mr. Long: Mr. Chairman, if we felt that the three-and-a-half months was too long, I can assure you we would have said just that in those words. These items are in here because the Public Accounts Committee has asked the Auditor General—and this goes back to 1959 and 1960—to report nonproductive payments.

What is too long? Mr. MacDonald has said that it is a fair question to examine him on, as to whether three-and-a-half months was reasonable in this particular case. Some of the discussion in the House about property a short time ago indicated that there is not agreement as to what is a reasonable time to pay rent when you are not using the building for the purpose for which you rented it. If we thought that three-and-a-half months was ridiculous and too long we would have said that. All we are saying is that there was \$116,000 paid out in rent for accommodation that was not used as accommodation in that time.

Mr. Cullen: But it was used as accommodation for the purposes of renovating so that it would meet the needs over the next four years and nine months, with possibly an option to renew for a further period of five years.

Mr. Stollery: Mr. Chairman . . .

The Chairman: Now, just a minute. I have to take people in order here. Mr. Schumacher is next but if you . . .

Mr. Stollery: Mine is just a short question, Mr. Chairman.

The Chairman: All right. Then we will have Mr. Schumacher.

Mr. Stollery: I would just like to ask if this kind of thing that we are dealing with, the time that the property is vacant before the tenant can take possession, is a normal part of your costing process. In other words, when you do your calculations, do you include this as part of the calculations?

Mr. MacDonald: I could not pretend that we do it as part of the calculations but we regard it as a normal hazard of the business.

Mr. Stollery: When you come up with the cost per square foot over a five-year period, do you not . . .

[Interprétation]

l'Auditeur général si cela prend trop de temps; il n'y a rien de mal à cela. Je crois que monsieur MacDonald a touché le point principal. Cela devient inconcevable; il peut s'agir de six ou huit mois, ou même de trois mois et demi si c'est la décision de l'Auditeur général qui en arrive toujours à un jugement.

L'Auditeur général nous dit que d'après lui trois mois et demi pour des rénovations sur un établissement dont le coût de location annuelle est de \$398,000 est beaucoup trop long. Je ne vois pas pourquoi l'Auditeur général se préoccuperait de cette question à moins qu'il s'agisse de sa critique. J'adresse ma question à l'Auditeur général adjoint.

Le président: Celui-ci pourra répondre à vos questions, puis ce sera le tour de monsieur Schumacher.

M. Long: Monsieur le président, si nous avons cru qu'une période de trois mois et demi était trop longue, je peux vous assurer que nous l'aurions dit. Les questions sont comprises, ici puisque le Comité des comptes publics l'a demandé au Vérificateur général et cela remonte à 1959 et 1960 sans ne faire mention des paiements non productifs.

Qu'est-ce qui est trop long? M. MacDonald vous a demandé de considérer la question afin de savoir si une période de trois mois et demi est raisonnable pour ce cas particulier. Il y a peu de temps, certaines discussions de la Chambre indiquaient que tous n'étaient pas d'accord afin de déterminer ce que représente une période raisonnable pour la location d'un établissement lorsque l'on n'utilise pas celui-ci comme nous l'avions prévu. Si nous avions cru que trois mois et demi était une période trop longue, nous l'aurions dit. Nous aimerions souligner que \$116,000 ont été payés en location pour des établissements qui n'étaient pas utilisés comme nous l'avions prévu.

M. Cullen: Mais ces établissements étaient utilisés comme logement afin de les rénover et afin de remplir les besoins pour les quatre prochaines années et neuf mois, avec la possibilité et le choix de renouveler le contrat pour une période à venir de cinq ans.

M. Stollery: Monsieur le président . . .

Le président: Un instant. Je dois procéder par ordre. M. Schumacher est le prochain, mais si vous . . .

M. Stollery: Je n'ai qu'une brève question, monsieur le président.

Le président: Très bien. Puis nous aurons M. Schumacher.

M. Stollery: J'aimerais savoir si la période où l'établissement est vide avant que le locataire en prenne possession fait partie de vos dépenses. En d'autres termes, cela fait-il partie de vos dépenses?

M. MacDonald: Je ne puis prétendre que cela fait partie de nos calculs, mais nous considérons ces dépenses comme étant quelque chose de normal dans une entreprise.

M. Stollery: Lorsque vous calculez le coût par pied carré échelonné sur une période de cinq ans, ne . . .

[Text]

Mr. MacDonald: Well, we would have to do it as a retrospective analysis. We cannot do it ahead of time because situations vary rather remarkably.

There is a legitimate area of investigation here as to whether we or the department are at fault when it stretches beyond a several-months period, unless it is a very large complex building. But it would be difficult to put a typical framework on it, except that we do know that almost every department has to have interior repartitioning done before moving in.

Mr. Stollery: I understand, and that is what I would have thought. But it just occurred to me that, as you are possibly the largest tenant in the country, that would be one of the projections you would have . . .

Mr. MacDonald: But the situations do vary, unfortunately. In the case in point, for example, my attention is drawn to the fact that time was consumed because we rejected the bid of the building owner as his price was too high, and that got us into pretty intensive negotiations. We think we saved money by that time, but how would you forecast that before you start?

It is a fair point to come retrospectively and analyse the true cost that resulted from whatever circumstances ultimately prevailed, and we will do that. I think that is a very good point.

The Chairman: Mr. Schumacher.

• 1215

Mr. Schumacher: Mr. Chairman, the only question I have is: how was the delay shared between the two departments? We have two departments here, the Department of Public Works and the Department of Supply and Services, that contributed to the delay. It could be that the Department of Public Works was only responsible for a half-month that it lay unoccupied. Before I put any questions to the Department of Public Works, I would like to know how long the furniture held up the occupancy because this paragraph perhaps should be saved for the Department of Supply and Services rather than Public Works.

Mr. MacDonald: I am trying to look quickly with one eye but I would like to make a response to your point. You put your finger on the relationship.

We can be at fault, the customer department can be entirely at fault and it can be obviously a mixture. Our greatest problem we find is that for most departments when a move arises, particularly a large move, it is a first-time experience for almost everybody in that department. They are busily engaged in some other matter obviously, and properly so. They suddenly discover that when they go into a new place they begin to do their homework. You know, this is like asking a question, you are going to get an answer.

You go along in a configuration but if you have an opportunity to change or a change is forced on you, a lot of people are triggered off and say, "Oh well, this could be a better way of doing it. Perhaps, we ought to take a look at our alignment." Often there are very, very good ideas. However, they come too late in the pipeline and what does happen is that frequently we are delayed months and

[Interpretation]

M. MacDonald: Il faudrait le faire d'après une analyse rétrospective. Nous ne pouvons le faire à l'avance puisque la situation varie de façon très remarquable. Il existe un domaine d'investigation afin de savoir si la faute retombe sur nous ou sur le ministère lorsque les opérations s'échelonnent sur une longue période, à moins qu'il s'agisse d'un établissement.

Et il serait difficile d'établir des règles générales à ce sujet, lorsque nous savons qu'à peu près tous les ministères doivent faire certaines rénovations avant d'emménager.

M. Stollery: C'est ce que je pensais. Comme vous êtes sans doute l'un des locataires le plus important au pays, je croyais que cela serait fait d'après les projections que vous nous avez . . .

M. MacDonald: Malheureusement, la situation varie. Dans le cas présent, par exemple, j'ai remarqué que le temps était expiré, puisque nous avons rejeté les offres des propriétaires puisque leur prix était trop élevé; cela nous a entraînés dans les négociations assez intensives. Nous croyons que nous avons épargné de l'argent, mais comment pouvez-vous prévoir avant de commencer?

Il est très important de faire une rétrospective et d'analyser les vrais coûts qui résultent des circonstances dont nous avons tenu compte, et nous le ferons. Je crois que c'est un excellent point.

Le président: Monsieur Schumacher.

M. Schumacher: Monsieur le président, voilà ma question: comment ce bill a-t-il été partagé entre les deux ministères? Nous avons ici deux ministères: le ministère des Travaux publics et le ministère des Approvisionnement et Services qui ont tous deux contribué au délai. C'est peut-être que le ministère des Travaux publics n'était responsable que pour une période d'un mois et demi qu'il était resté inoccupé. Avant de poser une question au ministre des travaux publics, j'aimerais savoir combien de temps les meubles sont restés là, car cette question devrait peut-être être réservée au ministère des Approvisionnement et Services.

M. MacDonald: C'est d'étudier la question assez rapidement, mais j'aimerais répondre à votre question. Vous soulignez la question de relation.

Nous clients, autant que nous, peuvent être dans l'erreur. Nous avons constaté que toutes les fois qu'un ministère déménage, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un déménagement important, c'est une première expérience pour presque tout le monde dans le ministère. Il ont tellement d'autres choses à l'esprit. Soudainement ils découvrent que lorsqu'ils arrivent dans un nouvel endroit, ils recommencent à travailler. Vous savez, c'est comme poser une question; vous avez une réponse en retour.

Si vous avez la chance de changer, ou si on vous l'impose, un grand nombre de gens diront: «Cela pourrait être une meilleure façon d'opérer. Nous devons étudier la façon dont vous précédez». Quelques fois, il y a de très bonnes idées. Cependant, elles nous arrivent trop tard, et il arrive souvent que nous soyons retardés par les ministères qui travaillent pour nous et qui nous fournissent les plans que

[Texte]

months by departments furnishing us with working drawings or the facies for making working drawings that we can give to the building owner or an architect to convert them into partitions. That is one case.

You can couple that with the fact that we might do a lousy job once we got them. We may be dilatory and not get on with it; we may not get our papers through—processing, contracting and so on. We would look for that.

The premises were ready for occupancy on January 19, 1972 in this case but were not occupied until February 14, 1972 as the client department could not move until delivery of new furniture had been carried out. So you do have a month attributable to that.

We had a period of time in which we fought with the owner over the price he was going to charge and we would feel that whatever time we took was justified by the reduction in cost. The rest of it would fall under the normal heading that I have been trying to describe.

Mr. Schumacher: Thank you.

The Chairman: Mr. Darling.

Mr. Darling: Mr. Chairman, just one comment and I believe Mr. MacDonald you mentioned this the last time. You are the largest property broker in Canada by far and when you are determining space requirements, you have stated that you like 186 square feet per person; you said that the average is 150. Is this not pretty spacious or is this the things that we have to look forward to?

Mr. MacDonald: The minimum health and union standards are slightly over 100 square feet per person: that is, we are going to really box them in. Going to open-office landscaping we feel we can hit for a target of about 150 square feet per person. We are getting challenged on that by unions and others as you well know. The average occupancy is in the order of the old cellular construction of which we have so much still, is in excess of 200 square feet per person.

Mr. Darling: I was just figuring it out here: if department X comes along and they have 50 people, this means that instead of allocating them 7,500 square feet, you are going to look for 9,300 square feet.

Mr. MacDonald: That would be correct.

Mr. Darling: In other words, for this spacious accommodation the taxpayer of Canada is going to be paying an extra 25 per cent on anything new that is coming up. Yet, a great many private concerns and so on are willing to operate in space much less than that and still be reasonably healthy doing it.

Mr. MacDonald: The guidelines for the Government of Canada range from 105 square feet to 132 square feet by a variety of operational categories depending on the nature of the work, to 185 to 230 square feet and they range all the way through this tabular form. I would like to suggest to you that 150 square feet on an average, if we can secure it, would be a very real increase in effectiveness for the Government of Canada. I want to point out, however, that we are limited in our ability because all buildings are not equal in their subdivisibility. They just do not lend themselves. I referred earlier to a rating form by which we rate new buildings when we are getting bids. How easily does it lend itself to open landscaping and effective distribution of the space? Sometimes it is not the fault of the department.

[Interprétation]

nous donnons aux propriétaires d'établissement ou à l'architecte.

On peut aussi ajouter qu'il est possible d'en faire un mauvais travail. On peut retarder et ne pas accomplir ce qui devrait être fait; il est possible de ne pas pouvoir faire accepter nos contrats ainsi de suite.

Les locaux étaient prêts pour le 19 janvier 1972 en ce cas, mais n'ont pas été occupés avant le 14 février 1972 puisque le ministère en question ne pouvait pas déménager avant d'avoir reçu le nouvel ameublement qu'il avait demandé. Cela nous retarde de un mois.

Quelques fois les retards sont attribuables aux discussions que nous avons au sujet des prix et nous croyons que cela est profitable afin d'obtenir des réductions. Tout le reste est attribuable à ce que j'ai mentionné.

M. Schumacher: Merci.

Le président: Monsieur Darling.

M. Darling: Monsieur le président, j'aimerais souligner une observation faite par M. MacDonald la dernière fois. Vous êtes de loin le plus important propriétaire au Canada et lorsque vous déterminez les exigences, vous avez mentionné que vous désirez 186 pieds carrés par personne; vous avez aussi mentionné que la moyenne est de 150. Ne croyez-vous pas que cela est un peu grand?

M. MacDonald: Le minimum requis est d'environ 100 pieds carrés par personne: si nous voulons vraiment les corder les uns sur les autres. Nous aimerions atteindre une moyenne de 150 pieds par personne. Les syndicats et autres organismes de ce genre nous font des demandes à ce sujet. La moyenne générale dans les autres constructions est d'environ 200 pieds carrés par personne.

M. Darling: J'essayais de me faire une idée: si un ministère a 50 personnes à son service, cela signifie qu'au lieu de leur accorder 7,500 pieds carrés, il leur en accorderait 9,300 pieds carrés par personne.

M. MacDonald: Ce serait exact.

M. Darling: En d'autres mots, sur cette espace le contribuable du Canada aura à payer 25 sous de plus sur tout ce qu'il y aura de nouveau. Plusieurs entreprises privées sont prêtes à fonctionner à des espaces beaucoup moins grands.

M. MacDonald: La moyenne pour le gouvernement du Canada est de 150 pieds carrés à 132 pieds carrés tout dépendant de la catégorie ou de la nature du travail, 285 à 230 pieds carrés et ils se chiffrent à ce niveau. J'aimerais souligner qu'une étendue de 150 pieds carrés augmenterait l'efficacité du gouvernement du Canada. J'aimerais souligner cependant que nous sommes limités puisque tous nos établissements n'ont pas tous les mêmes divisions. Ils ne s'y prêtent pas tous. Les chiffres auxquels j'ai fait allusion font l'objet d'une norme que nous utilisons hors de la construction de nouveaux établissements. Ces établissements se prêtent-ils bien à un aménagement paysagé et à une distribution efficace de l'espace? Quelques fois ce n'est pas de la faute du ministère.

[Text]

Mr. Darling: But we in the Public Accounts Committee, Mr. MacDonald, could look pretty hard at these departments demanding this extra space. Why should there not be a ceiling of 150 square feet?

• 1220

Mr. MacDonald: Well, effectively, there is a ceiling under these guidelines. The great bulk of these figures that I have showed you fall below the median, at the 155 foot line, shall we say, at \$11,000 a year. It goes by salary, by function.

Mr. Darling: It goes by salary, Mr. MacDonald, with the exception of members of Parliament, let us say.

Mr. MacDonald: Well, for members of Parliament we have provided rather larger accommodation.

Mr. Darling: Larger! Well, that is over in the baseball field in the Confederation Building.

Mr. MacDonald: Well, we had nothing to do with this building in recent generations. This is the first chance we have had to do something for members of Parliament, and I hope you realize we did give you rather good standards.

Some hon. Members: Hear! Hear!

Mr. Leblanc (Laurier): On a point of order, Mr. Chairman, I am just wondering if the table from the which the Deputy Minister read could not be printed as an appendix to today's Minutes of Procedure and Evidence.

Mr. Darling: That is a good idea.

The Chairman: It shall be printed as an appendix?

Mr. Leblanc (Laurier): I think an argument put forward by Mr. MacDonald, too, was that sometimes you have a collective agreement with your agreement with your employees and in the contract you have with them it is stated that you have to provide for them so many feet per person.

Mr. MacDonald: It has not become that precise, but there is no question about it that in collective bargaining the space and working conditions are a very crucial element. You all will have noticed that the government is being challenged in the courts right now on its open-office landscaping, and the only way we will achieve these guidelines, I can assure you, is with open-office landscaping. We cannot do them on the old cellular base. It is about a 50 per cent factor or we would need about twice the space for the future.

The Chairman: The only thing I would like to add here, Mr. MacDonald, is that if a business or corporation were looking for accommodation I think they would operate on this basis, and I do not know why the government should be any different. First of all they would know that they had to move to new quarters, they would look ahead, they would book, make their deal, and the best deal they could to get the accommodation, they would set a date at which time they would move in, and prior to moving they would order their furniture, they would have everything ready, and they would arrange their painting or renovations to start at a certain date, have it finished in a matter of two or three weeks, and would not be caught paying \$116,300, if at all possible. That is a lot of money and a private corporation could not stand that loss. I suppose you have answered this question in that the request comes to you from another department without giving you enough time

[Interpretation]

M. Darling: Mais le Comité des comptes publics et M. MacDonald pourraient étudier les possibilités de demander à ces ministères la possibilité d'avoir de plus vastes bureaux. Ne devrions-nous pas nous limiter à 150 pieds carrés?

M. MacDonald: Nous sommes limités à moins que cela. Les chiffres que je vous ai montrés s'établissent à 155 pieds disons 11,000 dollars par année. Nous nous basons sur le salaire et sur l'emploi.

M. Darling: Ils se basent d'après les salaires, monsieur MacDonald sauf pour les membres du Parlement.

M. MacDonald: Pour les membres du Parlement, nous avons accordé des bureaux assez spacieux.

M. Darling: Plus grand! Ce n'est pas le cas de l'établissement de la Confédération.

M. MacDonald: Au cours des dernières années, nous ne nous sommes pas occupé de cet établissement. Ce n'est pas la première fois que nous avons la chance de faire quelque chose pour les membres du Parlement et j'espère que vous avez conscience que nous vous accordons de bonnes normes.

Des voix: Bravo, bravo.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, un rappel au Règlement. J'aimerais savoir si les chiffres dont le député vient de faire la lecture pourraient être imprimés et ajoutés en appendice aux procès-verbaux.

M. Darling: C'est une bonne idée.

Le président: Cela devrait être fait.

M. Leblanc (Laurier): Je crois que la déclaration de M. MacDonald disait que dès que vous avez un engagement avec vos employés suivant le décrit du contrat que vous devez leur accorder tant de pieds carrés par personne.

M. MacDonald: Ce n'est pas si précis, mais il n'y a aucun doute que dans une telle convention, l'espace pour les conditions de travail est une condition très importante. Vous savez tous qu'actuellement le gouvernement passe devant les tribunaux au sujet des bureaux paysage et c'est pourtant la seule manière, je puis vous l'assurer, de suivre ces directives. Nous ne pouvons garder le système cellulaire. C'est un facteur d'environ 50 p. 100 ou alors nous aurions besoin du double d'espace à l'avenir.

Le président: Je voudrais ajouter, monsieur MacDonald, que si une entreprise ou une corporation est à la recherche d'un établissement, je crois qu'ils se baseront sur ce principe, et je ne sais pas pourquoi le gouvernement agirait de façon différente. Premièrement, ils sauraient qu'ils doivent déménager dans de nouveaux établissements; ils étudieraient la question; et se feraient une idée, vouloir mieux pour avoir le meilleur établissement. J'ajouterais une date pour déménager et ils commanderaient leur ameublement et tout serait prêt. Ils feraient de sorte que tout soit changé et repeint pour recommencer une certaine date fixe. Tout cela serait fini après deux ou trois semaines et le coût en serait de 116,300 dollars. Cela représente beaucoup d'argent et une corporation privée ne pourrait se permettre une dépense de ce genre. Je suppose que vous avez répondu à cette question puisque la demande vous parvient de votre ministère dont vous accordez assez de

[Texte]

to operate the way I have outlined it, and the way it would be done in business.

Mr. MacDonald: And, furthermore, in government we have other complexities known as approving bodies, and we cannot be certain that we will in fact put that department in that particular building until it has been approved. It is one of those things you have to live with in government, because we do not raise the money. Other people raise it and we spend it. So it is a necessary relationship. If it were an ideal world, Mr. Chairman, and were we dictators, I think we could assure you of all those results. But we cannot. And I should add, I have been in the banking business, examining private businesses, and I must say it is not all that perfect there either.

The Chairman: Well, that is quite true, but not too often do they let money go out the window if they can stop it.

Gentlemen, the next is a pretty long paragraph and maybe you would like to adjourn. Are you agreeable to doing one more paragraph?

Some hon. Members: No.

The Chairman: Gentlemen, this will wind up the Public Accounts Committee meetings for this term. I hope you all have a good summer vacation and that it starts pretty soon.

The meeting is adjourned.

[Interprétation]

temps et vous fonctionnez de la manière que j'ai soulignée et de la façon que cela serait fait dans une entreprise.

M. MacDonald: Au gouvernement, nous avons d'autres difficultés. Nous ne pouvons assurer qu'un ministère sera établi dans un certain établissement avant que la chose soit approuvée. C'est le genre de problème auquel vous avez à faire face au gouvernement puisque nous n'avons pas les fonds nécessaires. D'autres personnes ramassent l'argent et nous le dépensons. Il s'agit donc d'une relation nécessaire. Monsieur le président, si nous étions dans un monde idéal et qu'il n'y avait aucune dictature, je crois que nous pourrions vous assurer de tous ces résultats, mais c'est impossible. Pendant assez longtemps j'ai travaillé en collaboration avec les banques et j'ai étudié les entreprises privées et je puis vous assurer que tout n'est pas parfait là non plus.

Le président: C'est assez vrai, mais ils ne jettent pas l'argent par les fenêtres parce que ce n'est pas nécessaire.

Il s'agit d'une assez longue question et peut-être désiriez-vous ajourner. Êtes-vous prêts à discuter d'un autre paragraphe?

Les députés: Non.

Le président: Messieurs, nous en avons terminé du comité des Comptes publics. J'espère que vous passerez de bonnes vacances et qu'elles commenceront très bientôt.

La réunion est ajournée.

APPENDIX "H"

Department of Public Works of Canada
May 25, 1972

Subject
SPACE LAYOUTS AND OPTIMIZATION STANDARDS

1. PURPOSE

The purpose of this Directive is to convey and enlarge upon the Treasury Board circular of March 27, 1972, pertaining to Office Accommodation Guidelines.

2. BACKGROUND

Matters relating to quantum of space to be provided for client departments was previously the responsibility of the Treasury Board Advisory Committee on Accommodation and Construction Standards. The direction of this Committee in relation to office accommodation has now been replaced by the attached Office Accommodation Guidelines, which result from an accommodation study carried out by the Bureau of Management Consultants.

Copies of the policy section and space guidelines of this circular, (see Appendix "A"), have been distributed by Treasury Board to the agencies and departments to which they apply.

The cost guidelines, (see Appendix "B"), have been developed solely for use by and the guidance of D.P.W. We will be held accountable for the provision of office accommodation within these parameters and those relating to usable space.

The client departments are not in possession of this information.

3. SCOPE

The Guidelines will apply in the provision of office accommodation to departments and agencies listed under schedules A and B of the Financial Administration Act and to branches designated as departments for the purposes of that Act except the R.C.M.P.

4. RESPONSIBILITIES

D.P.W. will continue to provide office accommodation through our leasing and construction programs including fixed installations, the standards for which will continue to be our responsibility, including screens and plants for open landscaped offices together with maintenance. Previous policy relating to such screens and plants will no longer apply. However, Treasury Board have stated their intention to advise all departments, when the guidelines on furniture and furnishings are issued, that for 1972-73 they cannot expect D.P.W. to pay for these requirements.

APPENDICE «H»

Ministère des Travaux publics du Canada
Le 25 mai 1972

Sujet
AMÉNAGEMENT DE BUREAUX ET NORMES RELATIVES À LEUR MEILLEURE UTILISATION

1. BUT

La présente directive vise à communiquer et à expliciter la circulaire du Conseil du Trésor, en date du 27 mars 1972, ayant trait aux lignes directrices applicables aux locaux à bureaux.

2. HISTORIQUE

Les questions relatives à la superficie des locaux que l'on devait fournir aux ministères-clients relevaient autrefois du Comité consultatif du Conseil du Trésor sur les normes de construction et de locaux. Les directives de ce comité en matière de locaux à bureaux ont maintenant été remplacées par le document en annexe se rapportant aux lignes directrices applicables aux locaux à bureaux et qui a fait suite à une étude du logement effectuée par le Bureau de conseillers en gestion.

Des exemplaires de la partie de la circulaire exposant la politique en matière de locaux, ainsi que de celle intitulée «Lignes directrices sur l'espace» (voir l'annexe «A») ont été distribués par le Conseil du Trésor aux ministères et organismes compétents.

L'annexe «B», ayant trait à l'échelle des coûts établis, ne figure au document que pour la gouverne du ministère des Travaux publics et doit être utilisé uniquement par celui-ci. Nous aurons la responsabilité de fournir les locaux à bureaux en conformité des paramètres établis, ainsi que de ceux relatifs aux superficies utilisables.

Les ministères-clients ne sont pas en possession de ces données d'information.

3. PORTÉE

Les lignes directrices sont applicables lorsqu'il s'agit de fournir des locaux à bureaux aux ministères et organismes figurant à la liste des annexes A et B de la Loi sur l'administration financière et aux directions désignées comme étant des ministères aux fins de cette Loi, à l'exception de la Gendarmerie royale du Canada.

4. RESPONSABILITÉS

Par la mise en œuvre de programmes de construction et de location, le ministère des Travaux publics continuera à fournir des locaux à bureaux y compris les installations fixes, et les normes de qualité de ces locaux, de même que des écrans et des plantes destinées aux aménagements paysagers, selon le concept du bureau éclaté, et de l'entretien, continueront d'être la responsabilité du Ministère. Les documents antérieurs ayant trait aux lignes de conduite applicables à ces écrans et plantes ne sont plus en vigueur. Le Conseil du Trésor a toutefois l'intention d'informer tous les ministères, lors de la publication des lignes directrices, applicables aux mobiliers et accessoires, de ne pas escompter le paiement de ces fournitures pour 1972-1973 par le ministère des Travaux publics.

Treasury Board also have directed that D.P.W. will be responsible for all forms of air treatment. This will be the subject of a separate departmental directive.

The costs per unit per year used in the ranges outlined in the cost guidelines are based upon rental rates in the Capital Region. It is understood that these figures will be reviewed in about one year's time and may be changed if necessary. Weighting factors have been developed for the principal urban centres and will apply as follows:

Building Location	Multiply Cost Guidelines By
Ottawa-Hull.....	1.00
Halifax.....	1.19
Montreal.....	1.11
Toronto.....	1.35
Winnipeg.....	1.04
Edmonton.....	1.06
Vancouver.....	1.25

It will be the responsibility of D.P.W. Regional offices to provide weighting factors to adjust the cost per unit for other locations within their Regions as necessary and inform the Director of Building Administration D.P.W., Headquarters, Ottawa, of same.

In the event that Treasury Board authority is required in accordance with Sections 5, 6 or 8 of the Guidelines the submission will be the responsibility of the client department to which D.P.W. will provide full assistance. Where Treasury Board authority is required for acquisition of space by lease the submission will be prepared by D.P.W. in accordance with Section 17, Pages 7 and 8 of the Guidelines.

A request for accommodation from a client department should be accompanied by:

- a copy of the approved program with suitable identification and delineation of that part which applies to location being considered.
- the number of employees to be accommodated and the five year forecast for same.
- the salaries of the employees to be accommodated.
- special requirements relating to the tenancy.

D.P.W. will be responsible for initial space planning to ensure accommodation of the client departments within the space limitations of the Guidelines and it will be the responsibility of client departments to remain within these limitations for the period planned.

D.P.W. building managers are expected to provide accommodation and services required by client departments within the scope and intent of the Guidelines.

Le Conseil du Trésor a également chargé le ministère des Travaux publics d'assurer le conditionnement de l'air, sous toutes ses formes. Cette question fera l'objet d'une directive distincte du Ministère.

Les coûts unitaires annuels relativement aux catégories exposées à l'échelle des coûts établis sont fondés sur les taux de location de la région de la Capitale. Il est entendu que ces chiffres doivent faire l'objet d'un examen dans un an environ et peuvent être modifiés, selon les exigences. Des facteurs de pondération ont été établis à l'égard des principales agglomérations urbaines et s'appliqueront comme il suit:

Emplacement de l'immeuble	Multiplier le coût établi par
Ottawa-Hull.....	1.00
Halifax.....	1.19
Montréal.....	1.11
Toronto.....	1.35
Winnipeg.....	1.04
Edmonton.....	1.06
Vancouver.....	1.25

Les Administrations régionales du ministère des Travaux publics seront chargées d'établir les facteurs de pondération en vue de concilier, selon les nécessités, le coût unitaire en ce qui concerne les divers endroits de la région et devront en informer le Directeur de l'administration des immeubles de l'Administration centrale du Ministère, à Ottawa.

Dans les cas où l'autorisation du Conseil du Trésor est exigée aux termes des dispositions des articles 5, 6 ou 8 du document relatif aux lignes directrices, la requête doit être présentée par le ministère-client, auquel le ministère des Travaux publics doit accorder toute son aide. Lorsque l'autorisation du Conseil du Trésor est exigée pour la location de locaux, la requête doit être établie par le ministère des Travaux publics en conformité de l'article 17 figurant aux pages 7 et 8 du document relatif aux lignes directrices.

Une demande de locaux de la part d'un ministère-client doit être accompagnée des documents suivants:

- un exemplaire du programme approuvé dont la partie ayant trait aux locaux que l'on désire louer est convenablement désignée et exposée;
- le nombre réel et éventuel (prévisions quinquennales) d'employés devant occuper les locaux;
- le traitement des employés devant occuper les locaux;
- les exigences particulières de la location.

Le ministère des Travaux publics a la responsabilité de prendre l'initiative en matière de planification du logement afin d'assurer aux ministères-clients des locaux dont la superficie doit être dans les limites établies par les lignes directrices, alors qu'il incombe aux ministères-clients de présenter une demande de locaux qui soit dans les limites établies pour la période de temps prévue.

Il incombe aux administrateurs d'immeubles du ministère des Travaux publics de procurer aux ministères-clients les locaux et les services exigés selon la portée et l'esprit des lignes directrices.

5. CONCLUSIONS

The Guidelines are to become effective immediately. While provision has been made for later revisions based on operational experience the policy and intent will not change and they are to be applied in their present form to all new space acquisitions and layouts.

Our performance will be judged on the basis of our ability to work within these established limits.

John A. MacDonald,
Deputy Minister.

APPENDIX "A"
SECRETARY OF THE TREASURY BOARD
OTTAWA, Ontario K1A 0R5
March 27, 1972

To: Deputy Heads of Departments and Heads of Agencies

Subject: Government practices concerning the provision of office accommodation

INTRODUCTION

1. The purpose of this policy is to provide deputy heads and their staff with guidance on the provision and use of office accommodation. Office accommodation is a vital program input. It is the intent of the policy to give deputy heads as much control over this input as is practicable.

2. The objective of the government of Canada is to provide public servants with a working environment conducive to high levels of productivity, good employee relations (and proper community relations to the extent affected) at reasonable cost relative to the practices of other large employers in Canada.

3. The policy covers office accommodation in Canada only. Excluded are such facilities as post offices, hospitals, laboratories, manufacturing plants, bookstores and warehouses.

POLICY

4. Deputy heads of departments and agencies that obtain their accommodation from the Department of Public Works without charge will be supplied with the quantity of space requested as long as the request does not exceed the following guidelines on usable space per person. Submissions to the Treasury Board will be required only as described in paragraphs 5, 6 and 8 below.

5. In the interests of sound accommodation planning, the tenant departments are responsible for advising the Department of Public Works of any change in accommodation requirements as soon as possible in order to give the Department of Public Works sufficient time to procure advantageously the accommodation required. The tenant department in determining its requirement should base its calculation on approved program levels. In any request for accommodation based on a program and manpower level in excess of the approved level, the tenant department will be expected to provide evidence to the Treasury Board that would enable the Board to anticipate approval of the program or administrative changes giving rise to the excess.

5. CONCLUSIONS

Les lignes directrices entrent en vigueur immédiatement. Bien que des dispositions aient été prises en vue de leur modification éventuelle, fondée sur l'expérience de leur application, la politique et la portée des présentes lignes directrices doivent demeurer inchangées et doivent être mises en application sous leur forme actuelle chaque fois qu'il s'agit de l'acquisition et de l'aménagement de nouveaux locaux.

Notre rendement sera apprécié en fonction de notre aptitude à respecter les limites établies.

Le Sous-ministre,
John A. MacDonald

APPENDICE «A»
LE SECRÉTAIRE DU CONSEIL DU TRÉSOR
OTTAWA, Ontario K1A 0R5
le 27 mars 1972

Aux sous-chefs de ministères et chefs de départements

Objet: Les pratiques gouvernementales sur l'attribution de locaux pour bureaux

INTRODUCTION

1. Le but de cette politique est de fournir aux sous-chefs, et leur personnel, un guide sur l'attribution et l'utilisation de locaux pour bureaux. Les locaux pour bureaux sont un élément essentiel des programmes. Le but de la présente politique est de donner aux sous-chefs le plus de contrôle possible sur ce facteur.

2. L'objectif du gouvernement du Canada est de procurer aux fonctionnaires un milieu de travail favorisant de hauts niveaux de productivité, de bons rapports entre employés (et des rapports favorables avec la collectivité dans la mesure où elle est en cause), à un coût raisonnable comparativement aux pratiques d'autres employeurs importants du Canada.

3. La politique concerne les locaux pour bureaux du Canada uniquement. Sont exclues les installations telles que les bureaux de poste, les hôpitaux, les laboratoires, les manufactures, les librairies et les entrepôts.

POLITIQUE

4. Les sous-chefs des ministères et organismes auxquels le ministère des Travaux publics fournit gratuitement les locaux recevront l'espace requis pourvu que la demande soit conforme aux lignes directrices qui suivent sur l'espace utilisable par personne. Les demandes doivent être présentées au Conseil du Trésor seulement dans les cas mentionnés aux paragraphes 5, 6 et 8 ci-dessous.

5. Dans l'intérêt d'une saine planification de l'utilisation des locaux, les ministères locataires sont chargés d'informer le plus tôt possible le ministère des Travaux publics de tout changement dans leurs besoins en locaux afin de lui laisser le temps nécessaire pour obtenir avantageusement les locaux demandés. Pour déterminer ses besoins, le ministère locataire doit recourir pour fins de calcul, aux niveaux de programmes approuvés. Dans toute demande d'espace fondée sur un programme ou un niveau de main-d'œuvre qui dépasse le niveau approuvé, le ministère locataire doit donner des preuves au Conseil du Trésor qui seraient de nature à permettre à ce dernier de prévoir l'approbation du programme ou des changements administratifs qui expliquent le dépassement de niveau.

6. Where the space requested exceeds the guidelines, either upon initial occupancy or at the end of the planning period, the tenant department must make a submission to Treasury Board as described in paragraph 17.

7. For those departments that reimburse the Department of Public Works for the accommodation supplied, the foregoing policy will apply and, in addition, the total cost must not exceed the funds appropriated.

8. Where the location and/or quality of the space offered by the Department of Public Works in response to a request is deemed to be unsatisfactory by the tenant department, the latter may appeal to the Treasury Board through a submission proposing an alternative.

9. The Department of Public Works has the responsibility for obtaining the office accommodation required by departments through its leasing and construction programs and has authority for office building structural features and fixtures (fixed installations supplied by the Department of Public Works such as carpets, drapes, venetian blinds, lighting fixtures, partitions, room air conditioning units, and screens and plants used in open landscaped offices to provide privacy in place of partitions).

10. The Department of Public Works will give the tenant departments as wide a choice as practicable concerning location, quality and building structural features and fixtures affecting tenant activities. In many cases, however, there may be little choice because the cost may be prohibitive or because of overriding government concern with improving service to the public or promoting a federal image by grouping local services in one building.

11. The Department of Public Works is required to adhere to existing regulations, policies and procedures and to overriding government objectives dealing with procurement.

12. The Department of Public Works will be held accountable for the unit cost of the usable space provided and is expected to supply space within the cost guidelines provided to that agency.

GUIDELINES

13. The guidelines shown in Appendix A are intended to assist deputy heads by providing the amount of space per person to allow for different groups of staff. In understanding the intent of the guidelines, the following points should be noted:

(a) The guidelines are a control aid, not a planning aid, and hence are not intended to replace any existing detailed space planning aids. The guidelines are intended to provide deputy heads and Treasury Board with a quick means of assessing the performance of accommodation planners.

(b) While the ranges are designed to cover reasonable-cost solutions yielding a satisfactory level of productivity and employee relations, a minority of cases can be expected in which the optimum solution is outside the range because of unusual conditions.

6. Lorsque l'espace demandé dépasse les limites mentionnées dans les lignes directrices, soit lors de l'occupation initiale soit à la fin de la période établie par planification, le ministère locataire doit présenter une demande au Conseil du Trésor comme il est indiqué à l'alinéa 17.

7. Les ministères qui remboursent au ministère des Travaux publics le coût des locaux qui leurs sont fournis, doivent suivre la présente politique; et en outre, le coût total ne doit pas excéder les crédits octroyés.

8. Lorsque l'emplacement et/ou la qualité de l'espace offert par le ministère des Travaux publics en réponse à une demande est considéré comme insatisfaisant par le ministère locataire, ce dernier peut en appeler au Conseil du Trésor en proposant une autre solution.

9. Le ministère des Travaux publics est chargé d'obtenir les locaux pour bureaux, dont ont besoin les ministères, dans le cadre de ses programmes de location et de construction; il a le pouvoir de déterminer les caractéristiques de structure des immeubles à bureaux, les installations fixes de ces derniers (installations fixes fournies par le ministère des Travaux publics, telles que les tapis, les rideaux, les stores vénitiens, les installations d'éclairage, les cloisons, les appareils pour le conditionnement de l'air, ainsi que les écrans et les plantes utilisés dans les bureaux paysagés, pour leur donner caractère privé en l'absence de cloisons).

10. Le ministère des Travaux publics devra offrir aux ministères locataires un choix aussi varié que possible pour l'emplacement, la qualité, les caractéristiques de structure et les installations fixes se rapportant aux activités du locataire. Néanmoins dans bien des cas, il peut y avoir peu de choix en raison du coût prohibitif ou de la préoccupation primordiale du gouvernement d'améliorer les services offerts au public et de promouvoir en regroupant les services régionaux dans un même immeuble l'identité du gouvernement fédéral.

11. Le ministère des Travaux publics est tenu de respecter les règlements, les politiques et les procédures existants ainsi que les objectifs primordiaux du gouvernement sur l'acquisition de biens.

12. Le ministère des Travaux publics devra répondre du coût unitaire de l'espace utilisable fourni; on s'attend qu'il accorde cet espace dans les limites de coût fixées par les lignes directrices.

LIGNES DIRECTRICES

13. Les lignes directrices exposées à l'appendice A ont pour but d'aider les sous-chefs en leur fournissant un éventail normal de possibilités sur l'espace à accorder par personne selon les différents groupes d'employés. Pour comprendre le but des lignes directrices, on doit noter les points suivants:

(a) Les lignes directrices sont un mode de contrôle, non un mode de planification; par conséquent, elles n'ont pas pour but de remplacer des mécanismes détaillés de planification de l'espace qui existent déjà. Les lignes directrices ont pour but de fournir aux sous-chefs et au Conseil du Trésor un mode rapide d'évaluation du travail des planificateurs en matière de locaux.

(b) Les échelles sont destinées à résoudre à un coût raisonnable en assurant un niveau satisfaisant de productivité et de rapports entre employés, l'attribution de locaux pour bureaux. Cependant, on peut prévoir des cas restreints pour lesquels la meilleure solution

(c) The ranges are designed to cover an accommodation planning period of up to five years so that, with normal staff increases, the space per person will move down the ranges until the time when an additional block of space is required. Departments should thus be within the ranges initially as well as at the end of the planning period.

(d) The guidelines provide a different range for every staff mix by relating the ranges to the average salary level of the staff occupying the space. The available evidence suggests that this is a quick, easy and reasonably fair means of recognizing different space requirements. However, departments may if they wish develop refinements for their use by relating space requirements to job classifications.

(e) The ranges provide, in addition, allowances for the reliability of data and for normal variations in building configuration and space requirements.

(f) The guidelines will be reviewed and improvements may be expected as the result of experience in their use. Eventually, the guidelines will be stabilized except for indices to recognize changes in salary.

ACCOMMODATION STANDARDS

14. The Department of Public Works is responsible for establishing standards for lighting, acoustics, heating, air treatment and other aspects of office accommodation in accordance with good architectural and engineering practice. Because these aspects of accommodation are being improved continually, it must be recognized that standards for new buildings will be distinctly higher than minimum levels established for older buildings. The Department of Public Works may be expected to identify older accommodation which fails to meet minimum standards and to plan improvement. However, judgement rather than uncritical application of standards will be necessary in cases of high improvement cost and short remaining life.

15. There will be cases where, from the landlord's point of view, the economics of improvement are at best marginal while the productivity or employee relations benefits are judged by the tenant department to be vital. In such cases, the tenant department may initiate a submission jointly with the Department of Public Works, with the tenant department assuming responsibility for the benefit calculations, the Department of Public Works the cost calculations. Large installations will require submissions in accordance with Treasury Board Circular 1970-5 "Approval of Capital Projects". Air treatment of office buildings is not precluded where a strong case can be made and the accommodation cost including the improvement amortized over the remaining life of the building remains well within the cost guidelines provided to the Department of Public Works. The Department of Public Works will be responsible for all forms of air treatment including individual air-conditioning units.

se situe hors de l'échelle prévue en raison de conditions exceptionnelles.

(c) Les échelles sont destinées à couvrir une période de planification des locaux allant jusqu'à cinq ans afin de permettre dans des conditions de croissance normale du personnel, que l'espace par personne régresse sur l'échelle jusqu'au moment où il faudra faire une demande d'espace additionnel. Ainsi les ministères doivent se situer à l'intérieur des échelles tant au début qu'à la fin de la période de planification.

(d) Les lignes directrices prévoient une échelle différente pour chaque combinaison de groupe d'employés, en établissant un rapport entre les échelles et le niveau moyen du traitement des employés occupant l'espace. Les informations disponibles indiquent là qu'il s'agit d'un moyen rapide, facile et relativement juste de déterminer les différents besoins d'espace. Cependant, les ministères peuvent, s'ils le désirent, affiner pour leur propre usage les échelles en établissant un rapport entre les besoins en espace et les classifications d'emplois.

(e) De plus, les échelles tiennent compte de l'exactitude des données ainsi que des variations normales dans la configuration des immeubles et les besoins en espace.

(f) Les lignes directrices seront révisées et on peut s'attendre à des améliorations par suite de l'expérience acquise dans leur utilisation. Éventuellement, les lignes directrices seront normalisées, cependant des indices tiendront compte des variations de traitement.

NORMES RELATIVES AUX LOCAUX POUR BUREAUX

14. Le ministère des Travaux publics est chargé d'établir des normes en matière d'éclairage, d'acoustique, de chauffage, de climatisation, et autres facettes du domaine des locaux pour bureaux, conformément à de bonnes pratiques d'architecture et de génie. Vu l'amélioration continue en ces matières il faut réaliser que les normes pour les nouveaux immeubles seront sensiblement plus élevées que les niveaux minima s'appliquant aux immeubles plus anciens. Le ministère des Travaux publics pourra avoir à repérer les locaux plus anciens qui ne satisfont pas aux normes minima et à prévoir des améliorations. Cependant, il sera nécessaire de faire appel au jugement plutôt que d'appliquer les normes sans discernement dans les cas de coûts d'amélioration élevés pour une courte durée de l'immeuble.

15. Il y aura des cas où le ministère locataire sera d'avis que l'amélioration suggérée en rapport avec son coût n'est que marginale, alors que le ministère locataire jugera qu'elle est essentielle pour la productivité ou les avantages en matière de relations entre employés. Dans de tels cas, le ministère locataire peut présenter une demande conjointe avec le ministère des Travaux publics, le ministère locataire se chargeant du calcul des avantages et le ministère des Travaux publics du calcul du coût. Pour les installations importantes il faudra présenter des demandes conformément à la circulaire 1970-5 du Conseil du Trésor, intitulée «Approbations de projets d'immobilisations». On ne peut rejeter de prime abord la climatisation des immeubles, si les circonstances le justifient et que le coût des locaux, y compris l'amélioration, réparti sur le reste de la durée de l'immeuble demeure bien à l'intérieur des lignes directrices en matière de coût fournies au ministère des Travaux publics. Le ministère des Travaux publics sera

NOTES

16. Minimum work space including immediately adjacent circulation and access should not be less than 60 square feet per person, e.g., a 600 square foot enclosure should not accommodate more than ten persons.

INFORMATION REQUIRED IN ACCOMMODATION SUBMISSIONS

17. When submissions from departments are required, the following information should be included.

- (a) The relationship between the request and specific program needs.
- (b) The amount of space requested. Show both usable space required and rentable space. (Where building configuration data are lacking, add 15% to the usable space calculated by accommodation planners to arrive at a figure for rentable space.)
- (c) The number of staff to be accommodated in the space both initially and at the end of the planning period (normally five years).
- (d) The average annual salary of the staff to be accommodated.
- (e) The expected rental rate (supplied by the Department of Public Works).
- (f) The number of usable square feet per person both initially and at the end of the planning period.
- (g) The number of staff currently accommodated in the same city and the amount of space occupied.
- (h) Why the proposal put forward by the tenant department is considered to offer a better cost-benefit solution than alternatives available. Departments and DPW are expected to have consulted with each other concerning alternatives before submission.
- (i) Why the guideline has been exceeded.

APPLICATION

18. This policy applies to departments and agencies listed under Schedules A and B of the Financial Administration Act and to branches designated as departments for the purposes of that Act except the R.C.M.P. The policy does not apply to the Senate, the House of Commons, or the Canadian Armed Forces.

IMPLEMENTATION

19. The policy and guidelines have been developed for immediate implementation. Departments with existing accommodation above the guidelines should plan to improve their position over a reasonable period of time.

responsable pour tous les types de climatisation y compris les unités individuelles de climatisation de l'air.

16. L'espace minimum de travail, y compris l'espace immédiatement adjacent destiné à la circulation et à l'accès, ne doit pas être inférieur à 60 pieds carrés par personne, ainsi, on ne doit pas loger plus de dix personnes dans une pièce de 600 pieds carrés.

CONTENU DES DEMANDES DE LOCAUX

17. Lorsque les ministères sont tenus de présenter des demandes, ils doivent y inclure les renseignements suivants:

- (a) Le rapport entre la demande et les exigences particulières des programmes.
- (b) La quantité d'espace requise. Il faut indiquer à la fois l'espace utilisable requis et l'espace pouvant être loué. (Lorsque les données sur la configuration de l'immeuble sont incomplètes on peut ajouter 15 p. 100 à l'espace utilisable selon le calcul des planificateurs de locaux pour déterminer la quantité d'espace pouvant être louée.)
- (c) Le nombre d'employés à localiser cet espace, tant au début qu'à la fin de la période de planification (normalement cinq ans).
- (d) La moyenne du traitement annuel des employés à localiser.
- (e) Le prix de location prévu (fourni par le ministère des Travaux publics).
- (f) Le nombre de pieds carrés utilisables par personne, tant au début qu'à la fin de la période de planification.
- (g) Le nombre d'employés actuellement localisés dans la même ville et la quantité d'espace occupé.
- (h) Les motifs pour lesquels la proposition soumise par le ministère locataire offre une solution plus avantageuse sur le plan de l'analyse coûts-bénéfices que les autres choix possibles. On s'attend à ce que les divers ministères et le ministère des Travaux publics se soient consultés au sujet des possibilités avant la présentation de la demande.
- (i) Les motifs pour lesquels on excède les limites fixées par les lignes directrices.

INCIDENCE

18. La présente ligne de conduite s'applique aux ministères et organismes énumérés dans les annexes A et B à la Loi sur l'administration financière ainsi qu'aux services désignés comme ministères pour les fins de cette Loi, à l'exception de la Gendarmerie royale du Canada. La politique ne s'applique pas au Sénat, à la Chambre des communes, ni aux Forces armées canadiennes.

MISE EN VIGUEUR

19. La politique et les lignes directrices ont été élaborées pour être mises en vigueur immédiatement. Les ministères qui dépassent actuellement les limites prévues pour les locaux dans les lignes directrices doivent chercher à améliorer leur situation dans un délai raisonnable.

REPORTS

20. The Treasury Board staff will periodically review the guidelines to assess their effectiveness and will appraise departmental performance against the guidelines and the policy objectives. Although departments will not be asked to submit regular reports for the time being except for Program Forecast and Estimates requirements, or to maintain any specific form of record, they should ensure that their records will enable them to furnish information along the following lines on request for each building occupied by their staff:

- (a) Space occupied, in terms of both rentable and usable square feet.
- (b) Rental rate.
- (c) Number of staff actually accommodated.
- (d) Average annual salary of staff accommodated.

The Treasury Board is developing a system, that is expected to be operational in the near future, to monitor and to evaluate departmental performance against this guideline.

CANCELLATIONS

21. The following Treasury Board authorities are hereby cancelled:

- 1968-78 dated October 8, 1968
- 1968-80 dated October 11, 1968

INQUIRIES

22. Should any department or agency encounter difficulties with the implementation or application of the policy, it is suggested that particular cases be discussed with Treasury Board staff. Inquiries concerning the policy and guidelines should be directed to the Administrative Policy Branch, Treasury Board Secretariat.

A. W. Johnson

SPACE GUIDELINES

Average Salary 1971 Actual	Usable Square Feet per Person
\$6,000	105 to 132
\$6,500	110 to 138
\$7,000	115 to 144
\$7,500	120 to 150
\$8,000	125 to 157
\$8,500	130 to 163
\$9,000	135 to 169
\$9,500	140 to 175
\$10,000	145 to 182
\$10,500	150 to 188
\$11,000	155 to 194
\$11,500	160 to 200
\$12,000	165 to 207
\$12,500	170 to 213
\$13,000	175 to 219
\$13,500	180 to 225
\$14,000	185 to 232

COMPTE RENDU

20. Le personnel du Conseil du Trésor examinera périodiquement les lignes directrices afin de déterminer leur efficacité et vérifiera les résultats obtenus par les ministères aux lignes directrices et à la politique. Quoiqu'il ne sera pas demandé aux ministères de présenter des comptes rendus périodiques pour l'instant, sauf pour satisfaire aux exigences de prévisions de programmes et de prévisions budgétaires, ni de tenir une forme particulière de registre, ils devront s'assurer que leurs registres leur permettront de fournir, sur demande, en ce qui concerne chaque immeuble occupé par leurs employés, des renseignements suivants sur les sujets ci-après:

- (a) Espace utilisé pour bureaux, indiquant à la fois le nombre de pieds carrés pouvant être loués et le nombre de pieds carrés utilisables.
- (b) Taux de location.
- (c) Nombre d'employés effectivement localisés.
- (d) Traitement annuel moyen des employés localisés.

Le Conseil du Trésor est à élaborer un mécanisme que l'on prévoit mettre en application très prochainement, pour contrôler et vérifier les résultats obtenus par les ministères en fonction de cette ligne directrice.

ABROGATIONS

21. Les circulaires suivantes du Conseil du Trésor sont annulées par les présentes:

- 1968-78 datée du 8 octobre 1968
- 1968-80 datée du 11 octobre 1968

RENSEIGNEMENTS

22. Si un ministère ou un organisme rencontre des difficultés dans la mise en vigueur ou l'application de la politique, il est invité à discuter des cas particuliers avec le personnel du Conseil du Trésor. Les demandes de renseignements concernant la politique et les lignes directrices doivent être adressées à la Direction de la politique administrative du Secrétariat du Conseil du Trésor.

A. W. Johnson

LIGNES DIRECTRICES SUR L'ESPACE

Traitement moyen effectif, 1971	Pieds carrés utilisables par personne
\$6,000	105 à 132
\$6,500	110 à 138
\$7,000	115 à 144
\$7,500	120 à 150
\$8,000	125 à 157
\$8,500	130 à 163
\$9,000	135 à 169
\$9,500	140 à 175
\$10,000	145 à 182
\$10,500	150 à 188
\$11,000	155 à 194
\$11,500	160 à 200
\$12,000	165 à 207
\$12,500	170 à 213
\$13,000	175 à 219
\$13,500	180 à 225
\$14,000	185 à 232

NOTES

1. *Upper and lower Guidelines*

The lower guideline is an approximate target for the end of the planning period (normally five years). It is not a minimum allowance.

The upper guideline is an upper limit on first occupancy of a new office layout. It is not a target. The target for initial occupancy is approximately the middle of the range. Used in this way, the guidelines allow for a population growth up to 3% per year for five years.

2. *Space to Be Included*

The guidelines have been developed as a quick means of assessing total office space usage and cover all normal office requirements plus small additional areas peculiar to activities of the department. However, large special-purpose areas not related to the accommodation of office employees and their equipment, necessary access and service should be excluded from the calculations. Examples of exclusions are large public areas and large areas required for the storage of other than normal office files.

3. *Persons to Be Included*

Include all persons occupying the space including attached staff from service agencies, casual and contract employees but do not include staff occupying space excluded under note 2. Employees who do not have minimum office space requirements (table and chair) and employees working afternoon and night shifts who do not have separate space should also be excluded from the calculations.

4. *Average Salary*

The average salary column in the table is a measure of the mix of staff to be accommodated and is based upon 1971 actual salaries. The table will be revised annually to reflect salary changes. Use actual salaries rather than forecast salaries. Do not use the table to determine work space requirements for individuals.

5. *Definitions of Usable and Rentable Space*

For purposes of the guidelines, the following definitions should be used. Rentable space includes the tenant's share of all space on the floor except elevator shafts, stairwells, flues, pipe shafts and vertical ducts.

REMARQUES

1. *Limites inférieures et supérieures des lignes directrices*

La limite inférieure des lignes directrices représente un objectif approximatif pour la fin de la période de planification (normalement cinq ans). Il ne s'agit pas d'une allocation minimale.

La limite supérieure des lignes directrices se rapporte à la première occupation lors de l'aménagement de nouveaux bureaux. Ce n'est pas un objectif. L'objectif pour l'occupation initiale se situe approximativement au milieu de l'échelle. Utilisées de cette façon, les lignes directrices tiennent compte d'une augmentation du nombre d'employés allant jusqu'à 3 p. 100 l'an pendant cinq ans.

2. *Espace à inclure*

Les lignes directrices ont été conçues comme un moyen rapide d'évaluer l'utilisation totale d'espace pour bureaux; elles visent tous les besoins normaux en bureaux, auxquels s'ajoutent de petites zones supplémentaires aux fins des activités particulières du ministère. Cependant, les zones importantes affectées à un usage particulier, ne constituant pas des bureaux pour employés, leur matériel, leurs voies d'accès nécessaires et leurs aires de service doivent être exclues des calculs. Comme exemple d'exclusions, on peut citer les zones importantes destinées au public et les zones importantes nécessaires à l'entreposage de dossiers autres que les dossiers normaux des bureaux.

3. *Personnes à inclure*

Il faut inclure toutes les personnes occupant l'espace, y compris le personnel rattaché, provenant d'organismes de services, les employés occasionnels et à contrat, mais faire abstraction des employés occupant l'espace exclu en vertu de la remarque 2. Les employés qui n'ont pas besoin d'un minimum d'espace de bureau (table et siège) ainsi que les employés travaillant sur des cédules de rotation l'après-midi et la nuit, qui n'ont pas d'espace distinct d'attribué, doivent également être exclus des calculs.

4. *Traitement moyen*

La colonne des traitements moyens, au tableau, est en mesure de la combinaison de groupes d'employés à localiser et elle se fonde sur les traitements effectivement en vigueur en 1971. Le tableau sera révisé chaque année pour tenir compte des variations de traitements. Il faut utiliser les traitements réels plutôt que les traitements prévus et s'abstenir d'utiliser le tableau pour déterminer les besoins individuels en espace de travail.

5. *Définitions de l'espace utilisable et de l'espace pouvant être loué*

Aux fins des lignes directrices, on doit utiliser les définitions ci-après. L'espace pouvant être loué comprend la part entière du locataire de l'espace sur l'étage, à l'exception des cages d'ascenseurs, cages d'escaliers, gaines d'aération, puits à tuyaux et conduits verticaux.

Usable space is rentable space less elevator lobbies, public corridors (not internal corridors), washrooms, janitor's closets and electrical closets. Usable space includes internal circulation and access.

For existing buildings, both rentable square feet and usable square feet should be obtained from the Department of Public Works.

L'espace utilisable est l'espace pouvant être loué dont on déduit les entrées aux ascenseurs, les couloirs publics (non les couloirs internes), les salles de toilette, les débarras de service et les placards d'installations électriques. L'espace utilisable comprend l'espace destiné à la circulation et à l'accès internes.

Pour les immeubles existants, le ministère des Travaux publics doit fournir à la fois le nombre de pieds carrés pouvant être loués et le nombre de pieds carrés utilisables.

1. Rentable space is the space which is available for use in a building for the purpose of generating revenue. It is the space which is available for use in a building for the purpose of generating revenue. It is the space which is available for use in a building for the purpose of generating revenue.

2. Space to be included (a) ... (b) ...

3. Persons to be included ...

3. Persons to be included ...

4. Average salary ...

4. Average salary ...

5. Definition of usable and rentable space ...

5. Definition of usable and rentable space ...

For purpose of the guidelines, the following definitions should be used. Rentable space includes the floor area of all space on the floor except elevator shafts, stairwells, and pipe shafts and vertical ducts.

For purpose of the guidelines, the following definitions should be used. Rentable space includes the floor area of all space on the floor except elevator shafts, stairwells, and pipe shafts and vertical ducts.

APPENDIX "B"

APPENDICE «B»

OFFICE ACCOMMODATION—COST GUIDELINES

LOCAUX POUR BUREAUX—
LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES COÛTS

Average Salary 1971 Actual	Cost per Person per Year (for Overall Evaluation Purposes)	Cost per Usable Square Foot (for the use of DPW)
\$6,000	\$500 to \$625	\$4.26 to \$5.57
\$6,500	\$537 to \$675	\$4.32 to \$5.65
\$7,000	\$575 to \$725	\$4.39 to \$5.73
\$7,500	\$612 to \$775	\$4.45 to \$5.81
\$8,000	\$650 to \$825	\$4.52 to \$5.89
\$8,500	\$687 to \$875	\$4.58 to \$5.47
\$9,000	\$725 to \$925	\$4.65 to \$6.05
\$9,500	\$762 to \$975	\$4.72 to \$6.13
\$10,000	\$800 to \$1,025	\$4.78 to \$6.21
\$10,500	\$837 to \$1,075	\$4.85 to \$6.29
\$11,000	\$875 to \$1,125	\$4.91 to \$6.37
\$11,500	\$912 to \$1,175	\$4.98 to \$6.45
\$12,000	\$950 to \$1,225	\$5.04 to \$6.53
\$12,500	\$987 to \$1,275	\$5.11 to \$6.61
\$13,000	\$1,025 to \$1,325	\$5.17 to \$6.69
\$13,500	\$1,062 to \$1,375	\$5.24 to \$6.77
\$14,000	\$1,100 to \$1,425	\$5.30 to \$6.85

Appendix to letter of March 21 from Secretary of Treasury Board to Deputy Minister of Public Works.

Salaire moyen réel en 1971	Coût annuel par personne (aux fins de l'évaluation générale)	Coût par pied carré utilisable (à l'usage du MTP)
\$6,000	\$500 à \$625	\$4.26 à \$5.57
\$6,500	\$537 à \$675	\$4.32 à \$5.65
\$7,000	\$575 à \$725	\$4.39 à \$5.73
\$7,500	\$612 à \$775	\$4.45 à \$5.81
\$8,000	\$650 à \$825	\$4.52 à \$5.89
\$8,500	\$687 à \$875	\$4.58 à \$5.47
\$9,000	\$725 à \$925	\$4.65 à \$6.05
\$9,500	\$762 à \$975	\$4.72 à \$6.13
\$10,000	\$800 à \$1,025	\$4.78 à \$6.21
\$10,500	\$837 à \$1,075	\$4.85 à \$6.29
\$11,000	\$875 à \$1,125	\$4.91 à \$6.37
\$11,500	\$912 à \$1,175	\$4.98 à \$6.45
\$12,000	\$950 à \$1,225	\$5.04 à \$6.53
\$12,500	\$987 à \$1,275	\$5.11 à \$6.61
\$13,000	\$1,025 à \$1,325	\$5.17 à \$6.69
\$13,500	\$1,062 à \$1,375	\$5.24 à \$6.77
\$14,000	\$1,100 à \$1,425	\$5.30 à \$6.85

Appendice à la lettre du 21 mars du secrétaire du Conseil du Trésor au sous-ministre des Travaux publics.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 10

Tuesday, September 4, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Public Accounts

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 10

Le mardi 4 septembre 1973

Président: M. A. D. Hales

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Comptes publics

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. A. D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Blaker	Clermont
Caouette	Crouse
(Charlevoix)	Cullen
Clarke	Darling
(Vancouver Quadra)	Demers

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. A. D. Hales

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Frank	McKinnon
Gauthier	Nelson
(Ottawa East)	Schumacher
Leblanc (Laurier)	Stollery
Mather	Towers—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Tuesday, September 4, 1973

Mr. McKinnon replaced Mr. Higson

Mr. Towers replaced Mr. Dinsdale

Mr. Crouse replaced Mr. McKenzie

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

Le mardi 4 septembre 1973

M. McKinnon remplace M. Higson

M. Towers remplace M. Dinsdale

M. Crouse remplace M. McKenzie

[Text]

MINUTES OF PROCEEDINGS

Tuesday, September 4, 1973.

(11)

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 3.10 o'clock, p.m., the Chairman Mr. Hales presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Darling, Demers, Dupras, Frank, Gauthier (*Ottawa East*), Hales, Leblanc (*Laurier*), Mather, McKinnon, Schumacher, Stollery, Towers.

Witnesses: Members of the National Assembly of France: Messrs. Pierre Bas; Charles Deprez; Henri Guillermin and Mr. Alexandre Tessier, *Secrétaire de la commission des comptes de l'Assemblée Nationale. From the House of Commons: Administration and Personnel Branch:* Messrs. Georges St-Jacques, Director of Administration and Personnel; Peter Macdougall, Assistant Director. *From the Auditor General's Office:* Messrs. J. J. Macdonell, Auditor General of Canada; George Long, Assistant Auditor General; Marcel Laroche, Audit Director; Frédéric Bélanger, Assistant Audit Director; Louis Patry, Auditor.

(Some of the above witnesses from the House of Commons, Administration and Personnel Branch, and the Auditor General's Office prepared at unofficial meetings at 9:30 o'clock and 11:00 o'clock a.m. September 4, 1973, which were recorded. (See APPENDIX "I" attached.))

The Committee resumed consideration of the Auditor General's report for the fiscal year ending March 31, 1972.

The Chairman introduced the members of the National Assembly of France to the Public Accounts Committee and the Committee commenced an exchange of views concerning the public accounts of France and Canada.

On the motion of Mr. Mather,—

Ordered,

That the evidence at this day's morning meetings between the visiting members of the National Assembly of France and representatives of the Administration and Personnel Branch, House of Commons and the Auditor General of Canada and his associates be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (See APPENDIX "I").

And questioning continuing,

At 4.00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

[Traduction]

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 4 septembre 1973

(11)

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 15 h 10 sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Darling, Demers, Dupras, Frank, Gauthier (*Ottawa-Est*), Hales, Leblanc (*Laurier*), Mather, McKinnon, Schumacher, Stollery, Towers.

Témoins: Membres de l'Assemblée Nationale de France: MM. Pierre Bas, Charles Deprez, Henri Guillermin et M. Alexandre Tessier, *secrétaire de la commission des comptes de l'Assemblée Nationale. De la Chambre des communes: Direction de l'administration du personnel:* MM. Georges St-Jacques, directeur de l'administration et du personnel; Peter Macdougall, directeur adjoint. Du bureau de l'Auditeur général: MM. J. J. Macdonell, auditeur général du Canada; George Long, auditeur général adjoint, Marcel Laroche, directeur à la vérification; Frédéric Bélanger, directeur adjoint à la vérification; Louis Patry, vérificateur.

(Certains des témoins précités de la direction de l'administration et du personnel de la Chambre des communes et du bureau de l'Auditeur général ont comparu à des réunions officieuses à 9 h 30 et à 11 heures, le 4 septembre 1973, et leur témoignage a été enregistré. (Et figure à l'APPENDICE «I» ci-joint.))

Le Comité reprend l'étude du rapport de l'Auditeur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972.

Le président présente au Comité des comptes publics les membres de l'Assemblée Nationale de France et le Comité procède à un échange de vues touchant les comptes publics de France et du Canada.

Sur motion de M. Mather,—

Il est ordonné

Que les témoignages entendus aujourd'hui au cours des réunions tenues par les membres de l'Assemblée Nationale de France, les représentants de la direction de l'administration et du personnel de la Chambre des communes et l'Auditeur général du Canada et ses associés figurent en appendice aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (Voir l'APPENDICE «I»).

La période de questions se continue.

A 16 heures, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, September 4, 1973

AFTERNOON SITTING

● 1509

[Text]

The Chairman: Gentlemen, I call the meeting to order.

First of all, I would like to explain that our quorum is 10, but the Committee has given permission for us to take evidence if four members are present and both the government and opposition are represented.

● 1510

My first words would be those of welcome to our visitors from France, members of the National Assembly of France, and particularly to the Chairman of the National Assembly's Accounts Review Committee which is comparable to our Public Accounts Committee here in Canada, namely, Mr. Bas, the Vice-Chairman, Mr. Charles Deprez, a member of the Committee, Mr. Guillermin, and the Clerk who is travelling with the group. Welcome, not only to Canada, but to our Capital, Ottawa, to our Canadian Parliament and the workings thereof.

I understand this group is going to be travelling right across Canada. They are going to go from Halifax to Victoria and I am sure they will be greatly impressed with our great country of Canada. It is a real pleasure to have you with us today and to meet with our Public Accounts Committee.

I would like to introduce also Mr. Maurice Dupras, our Vice-Chairman of the Public Accounts Committee; Mr. George Long, the Assistant Auditor General, and the Clerk of our Committee, Mr. Bennett. I would like the other members of the Committee to rise, give their names and the ridings they represent. We will start with Mr. Clarke (Vancouver Quadra); Allan McKinnon (Victoria, British Columbia); Stan Schumacher (Palliser, Alberta); Stan Darling (Parry Sound-Muskoka, Ontario); Bill Frank (Middlesex, London, Ontario); Barry Mather (Surrey-White Rock, British Columbia); Gaston Clermont (Gatineau, Quebec); Jean-Robert Gauthier (Ottawa East, Ontario).

Thank you, gentlemen. As you know, our meetings are open to the public and the press. We have a group visiting with us today—10 in number, I believe—a new group of Parliamentary Internship students who are here for the duration of a session, a group in which I am very much interested having had something to do with the formation of it. They work direct with certain members of Parliament for half the session and then for the other half of the session they move on and work for other members of the House. In other words, they are here to see what makes politics work. We like to get them out of the ivory tower, bring them down here and show them what the nuts and bolts of politics are all about. I am glad to have the Internship group with us.

This morning your group met with the Director of Administration and Personnel as well as the Auditor

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 4 septembre 1973

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

[Interpretation]

Le président: Messieurs, à l'ordre, s'il vous plaît.

Tout d'abord, je voudrais vous expliquer que notre quorum est normalement de 10, mais que le comité a donné la permission d'entendre des témoins lorsque 4 députés sont présents et que le gouvernement et l'opposition sont représentés.

Je souhaiterais tout d'abord la bienvenue à nos visiteurs de France, les députés de l'Assemblée nationale et particulièrement au président de la Commission de révision des comptes de l'Assemblée nationale qui ressemble à notre Comité des comptes publics ici au Canada, c'est-à-dire que je souhaite la bienvenue à M. Bas, à M. Charles Deprez le vice-président, à M. Guillermin, membre du Comité et au greffier qui voyage avec le groupe. Je leur souhaite la bienvenue non seulement au Canada mais aussi dans notre capitale, à Ottawa et dans notre Parlement canadien.

Je crois comprendre que ce groupe va voyager dans tout le Canada, de Halifax à Victoria et je suis sûr que cela le passionnera. C'est avec plaisir que nous vous recevons aujourd'hui au Comité des comptes publics.

J'aimerais vous présenter notre vice-président du Comité des comptes publics, M. Maurice Dupras; l'auditeur général adjoint, M. George Long, et M. Bennett, greffier de notre Comité. J'aimerais que les autres membres du Comité se lèvent et donnent leur nom et la circonscription qu'ils représentent. Nous commencerons par M. Clarke (Vancouver Quadra); M. Allan McKinnon (Victoria, Colombie-Britannique); M. Stan Schumacher (Palliser, Alberta); M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka, Ontario); M. Bill Frank (Middlesex, London, Ontario); M. Barry Mather (Surrey-White Rock, Colombie-Britannique); M. Gaston Clermont (Gatineau, Québec); M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Est, Ontario).

Merci, messieurs. Comme vous le savez, nos séances sont publiques et les journalistes peuvent y assister. Il y a ici aujourd'hui un groupe de 10 personnes je pense qui nous rend visite; c'est le nouveau groupe de boursiers-stagiaires parlementaires qui se trouvent ici pour la durée de la session et auquel je porte un grand intérêt car j'ai été impliqué dans sa formation. Ce groupe travaille actuellement avec certains députés pendant la moitié de la session et puis pendant l'autre moitié travaille pour d'autres députés de la Chambre. En d'autres termes, ce groupe est ici pour se rendre compte de la façon dont fonctionne la politique. Nous aimons lui faire prendre conscience des réalités et lui indiquer l'essentiel des rouages politiques; je me félicite donc de sa présence parmi nous.

Ce matin, votre groupe a rencontré le directeur de l'administration du personnel ainsi que l'auditeur général

[Texte]

General and his staff, and I understand it was a very interesting meeting. I am told also that some of the discussions would be very useful to members of Parliament and with that in mind, if the Committee is agreeable that the evidence taken at this morning's meeting be printed as an appendix to this day's Minutes and Proceedings of Evidence, I would entertain a motion.

Mr. Mather: I so move.

Motion agreed to.

The Chairman: You will now be able to read the proceedings in our Minutes and Proceedings of Evidence when they are published. This would also include the discussion you had with the Auditor General this morning.

Gentlemen, we are here to exchange views, but unfortunately time is a little limited. The House adjourned today at 2.00 p.m. until 4.00 p.m. and as I am sure most members of the Committee would like to get back to the House at 4.00 p.m. we will not take too much time in introductory remarks. However, I do think you might like to know something about the mechanics of our Committee and all other committees.

• 1515

M. Clermont: Puis-je me permettre une suggestion? Vu qu'il y a deux langues officielles au Canada, le vice-président du Comité, M. Dupras, député de Labelle ne pourrait-il pas souhaiter la bienvenue, aux représentants français?

The Chairman: Well, I had that in mind, Mr. Clermont, and we can do it now or later.

Mr. Dupras, maybe now would be as good a time as any for you to say whatever you wished to say.

Mr. Dupras: Thank you, Mr. Chairman.

Monsieur le président, mes chers amis et collègues de l'Assemblée nationale, monsieur le président, monsieur le vice-président, je savais que le président, M. Hales, vous avait déjà souhaité la bienvenue dans sa courte allocution au début de ses remarques, mais je voudrais moi aussi me joindre à M. Hales et vous dire tout le plaisir que nous avons d'accueillir les représentants de la Commission de vérification de l'Assemblée nationale de Paris. Je sais que les assises que vous tiendrez à travers notre pays vous seront très fructueuses parce que vous allez découvrir à travers les dix provinces, différentes façons de s'assurer de la vérification des comptes publics. J'ignore encore comment vous avez convaincu votre gouvernement de vous laisser partir pour un voyage aussi intéressant et vous seriez gentils de m'indiquer comment il faut s'y prendre pour faire accepter une telle entreprise.

I think everyone agrees with me on this.

Comme vous le savez, ici, par tradition, le président du Comité des comptes publics est un membre d'un parti de l'opposition et généralement le vice-président est un membre du parti ministériel et cette année ne fait pas exception: Je suis un libéral comme M. Hales est un membre du Parti conservateur; c'est tout de même un

[Interprétation]

et son personnel et j'ai cru comprendre que cette rencontre était des plus intéressantes. On m'a dit aussi que certaines des discussions ici seraient des plus utiles aux députés; aussi, si les députés le veulent bien, j'aimerais que l'on présente une motion pour que les présents témoignages soient imprimés en appendice au procès-verbal des témoignages de la journée.

M. Mather: J'en fais la proposition.

La motion est adoptée.

Le président: Vous pourrez lire le compte rendu donc dans nos procès-verbaux et témoignages du Comité lorsqu'il sera publié. Ceci comprendra aussi les échanges de vues que vous avez eus avec l'auditeur général ce matin.

Messieurs, nous sommes ici pour échanger nos points de vue mais malheureusement le temps est un peu limité. La Chambre s'ajourne aujourd'hui à 2 heures pour reprendre à 4 heures de l'après-midi et je suis sûr que la plupart des membres du Comité aimeraient rentrer à la Chambre à 4 heures. Aussi, nous ne passerons pas trop de temps à présenter les remarques d'introduction. Toutefois, je crois que vous aimeriez connaître le fonctionnement de notre Comité et des autres comités.

Mr. Clermont: Could I make a suggestion? Since there are two official languages in Canada, perhaps Mr. Dupras, Vice-Chairman of the Committee and member for Labelle could express a few words of welcome to our French representatives?

Le président: Très bien, j'y avais pensé monsieur Clermont. Nous pourrions le faire maintenant ou plus tard.

Monsieur Dupras, ce moment me paraît le plus opportun pour transmettre votre message.

M. Dupras: Je vous remercie, monsieur le président.

Mr. Chairman, dear friends and colleagues of the National Assembly, Mr. Chairman, Mr. Vice-Chairman. Although Mr. Hales, the Chairman, has already welcomed you in his short introductory remarks, I also want to join him and tell you how glad we are to welcome the representatives of the National Assembly Accounts Review Committee of Paris. I am sure that the meetings you will attend throughout our country will be very fruitful because you will discover how each of the 10 provinces proceeds to audit their public accounts. I still wonder how you convinced your government to permit such an interesting trip; it would be most considerate of you to tell us how you got away with it.

Je pense que tous sont d'accord avec moi sur ce point.

You are aware that traditionally here, the Chairman of the Public Accounts Committee is a member of the opposition while the Vice-Chairman is a government member and this year is no exception to the rule. I am a Liberal while Mr. Hales is a Progressive Conservative member; the Committee is objective and its meetings

[Text]

comité qui n'a aucun parti pris et c'est toujours dans la cordialité que les assises sont tenues. Les quatre partis sont représentés au Comité; je vois M. Mather qui représente le parti Nouveau parti démocratique et il y a aussi le parti créditiste, dont le représentant est absent mais qui sera probablement là un peu plus tard.

Alors, je veux vous dire combien nous avons de plaisir à vous accueillir et à échanger avec vous des vues qui sauront sûrement nous aider nous aussi à remplir nos devoirs de membres de cette Commission de revision qu'on appelle chez nous le comité des Comptes publics.

Alors, je pense bien qu'il serait redondant d'en dire plus. M. Hales tantôt, notre président, vous a souhaité la bienvenue et j'espère au nom de mes collègues, je formule l'espoir que votre séjour ici sera agréable. Merci.

Le président: M. Bas.

M. Bas: Avec votre permission, monsieur le président, je répondrai à vos aimables paroles de bienvenue et à celles qu'a prononcées M. le vice-président. Nous sommes profondément heureux d'être au Canada pour des séries de raisons qui n'échappent à personne. Mais je répondrai à une question précise que vous avez posée, monsieur le vice-président. Contrairement à ce que certaines personnes pensent, la Révolution française n'a pas seulement détruit 1,273 abbayes et de nombreuses églises et châteaux, ni guillotiné 30,000 personnes, mais surtout elle a posé des règles de droit public dont une utilisation judicieuse et actuelle permet de régler de nombreux problèmes. Et c'est ainsi que le principe posé en 1798 de l'autonomie financière totale des assemblées permet à un président de commission de réunir sa commission de prendre l'avis de ses membres et de décider que nous allons au Canada comme nous sommes allés d'ailleurs, avec cette même commission, aux États-Unis d'Amérique et au Japon. Et j'ajouterai un mot sur l'intérêt de cette mission. Pour les parlementaires, il est immense; outre le charme touristique, il apprend beaucoup de choses.

• 1520

Comme on l'a dit ce matin, les parlements des grandes démocraties de type occidental issus du Parlement britannique, mère des Parlements, ont fait que les règles valables jusqu'à il y a 10 ou 20 ans sont maintenant périmées et que pour survivre dans notre démocratie, il faut que le député ou le sénateur s'adapte au monde moderne. S'ils refusent de s'adapter au monde moderne, celui-ci se passera d'eux et de nouvelles forces qui ne siègeront pas dans les Parlements mais qui seront ailleurs, dans les syndicats, dans la presse, dans toute autre force que l'on peut imaginer, régleront les problèmes et non plus nous.

Or, pourtant, nous avons la seule onction qui a remplacé celle de l'huile du sacre des rois, nous avons l'onction du suffrage universel, c'est donc à nous qu'il convient de trouver les procédés modernes pour notre action.

Je termine en disant que le Parlement français était très en retard. Nous avions bien cette grande puissance théorique dont nous parlons, mais en réalité, le parlementaire français était très très en retard par rapport au parlementaire d'autres pays. Je ne parle même pas du parlementaire américain, bien sûr. Et ce qui nous intéresse dans un État comme le Canada, c'est que, au point de vue population, vous êtes comparables à nous, au point

[Interpretation]

are always cordial. The four political parties are represented in the Committee. I can see Mr. Mather who represents the New Democratic Party and we also have a representative for the Social Credit party who seems to be absent at the moment but will probably be in later.

It is, therefore, a great pleasure to welcome you here and to exchange viewpoints which will certainly help us to fulfil our duties as members of this review committee, known here as the Public Accounts Committee.

Further remarks would be superfluous, I think. A moment ago Mr. Hales, our Chairman, welcomed you and I hope, in the name of my colleagues, that you will find your stay here most agreeable. Thank you.

The Chairman: Mr. Bas.

Mr. Bas: Mr. Chairman, with your permission I will answer the kind words of welcome you and the Vice-Chairman have extended. We are deeply happy to be in Canada for many reasons which are evident. However I would answer a precise question asked by the Vice-Chairman. Contrary to what some persons may think, not only did the French revolution destroy 1,273 monasteries and many churches and castles as well as beheading 30,000 persons, but it especially set up regulations concerning public rights whose judicious and actual use allow us to settle many problems. Thus, the principle adopted in 1798 of total financial autonomy for the assemblies allows the commission chairman to meet with his commission and take counsel of its members and decide that we would go to Canada as we have gone elsewhere, as the same commission, to the United States of America and Japan. I would further comment on the interest of that mission. It is of great interest to parliamentarians; in addition to tourist attractions, there is so much to be learned.

As was said this morning, parliament emanating from great democratic institutions typical of the British occidental parliament, mother of all parliaments, has made obsolete rules that have been quite sound until 10 or 20 years ago and the member of Parliament, the senator, must now adapt to the more modern world. Otherwise, forces from the outside will prevail and labour unions and the media will rule.

The sacred oil used to anoint kings has now been replaced by universal suffrage and we must find new means of action.

The French parliament is away behind. We are strong in theory but the French parliamentarian lags way behind members of any other country. I am not talking about the American parliamentarian for sure. What we are concerned about is a state like Canada where the population is comparable to ours, where the gross national product is equivalent and, through similar experience with Japan, we retained the impression that

[Texte]

de vue produit national brut, vous êtes comparables à nous, que nous avons fait la même expérience avec le Japon et que dans l'un comme l'autre cas, nous avons l'impression qu'il y a des Parlements qui ont été très impressionnés par l'exemple américain. C'est extrêmement visible au Japon; nous ne connaissons pas encore assez votre Parlement pour porter un diagnostic et nous nous sommes efforcés dans notre modeste mesure, en France, à la suite de ces visites que nous faisons, de modifier profondément notre façon de faire. Et cela nous coûte un certain nombre de centaines de millions de nouveaux francs par an, mais je crois que cela est très utile pour la démocratie.

The Chairman: Thank you, Mr. Bas. Three other members have joined us since you started to speak and I would like them to introduce themselves and name their riding and the parties they represent. Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc: Fernand Leblanc, Laurier.

Mr. Stollery: Peter Stollery, Spadina.

Mr. Towers: Gordon Towers, Red Deer, Alberta.

The Chairman: Thank you, gentlemen.

You are here to see how we operate, I suppose, as a public accounts committee. We have about two minutes to discuss the mechanical set-up of our committee rooms.

This is one of the committee rooms used by 18 standing committees of the House of Commons, joint committees of the Senate and the House, and special committees. The physical arrangements of the committee rooms are usually just as you see them here, in a square. The space to the right of the Chairman is reserved for witnesses who appear before the committee. The Clerk is on the left.

In front of you on the table you will notice a switch you can use to hear either French or English, at the required volume. Also in front of you there is a microphone. A little green light will come on when you are speaking. This is controlled by a panel in the corner operated by members of the staff.

In the corner we have a booth which takes care of the translation, into either French or English.

As the proceedings move on, they are recorded electronically. Then they are typed up by the Committee Reporting Service and within an hour's time of the meeting anybody who wishes can read over the typed Minutes. A witness can make small corrections but he cannot change the content or the meaning of what he said. If he feels he has been misquoted or thinks it is incorrect, he must appear again before the Committee.

Once they have been transcribed and translated into French and English, the Minutes are forwarded to the Queen's Printer who publishes them in *Minutes of Proceedings and Evidence*, copies of which have been provided to you, I think.

• 1525

These are available on a priority basis. If it concerns a matter referred to the House for immediate action, or

[Interprétation]

there are parliaments that were quite impressed by the American system. It is particularly evident in Japan; we are not yet prepared to make a diagnosis about your parliament but, within our modest means, we have endeavoured following these visits to modify our own system in France. It entails a cost of hundreds of millions of new francs per year but it is still useful to democracy.

Le président: Merci, monsieur Bas. Trois autres députés sont arrivés depuis que vous avez commencé à parler et j'aimerais vous les présenter et mentionner les partis et la circonscription qu'ils représentent. Monsieur Leblanc.

M. Leblanc: Fernand Leblanc, Laurier.

M. Stollery: Peter Stollery, Spadina, Toronto.

M. Towers: Gordon Towers, Red Deer, Alberta.

Le président: Merci, messieurs.

Vous allez constater, je suppose, notre façon de conduire un comité des comptes publics. Nous disposons d'environ deux minutes pour discuter de l'aménagement de la salle du comité.

Cette salle sert aux réunions des 18 comités permanents de la Chambre des communes, comités mixtes du Sénat et de la Chambre et comités spéciaux. L'aménagement des salles de comité est ordinairement celui que vous voyez ici. Au bout du quadrilatère, à droite du président, se placent les témoins qui doivent comparaître devant le comité. Le greffier se place à gauche.

Vous pouvez en passant la manette d'un côté ou de l'autre entendre ou le français ou l'anglais au micro qui est devant vous. La petite lumière verte sera allumée pendant que vous parlerez. Le maniement des micros est fait par le personnel installé dans le coin de la pièce.

Les interprètes de l'anglais et du français sont placés dans une cabine à l'autre extrémité de la salle.

Tout est enregistré électroniquement à mesure que les débats se déroulent. La transcription manuelle est faite ensuite et en moins d'une heure il est possible de lire les procès-verbaux dactylographiés. Le témoin est libre d'y apporter de légères modifications sans toutefois en altérer le sens. S'il estime avoir été mal cité ou qu'il juge la transcription inexacte, il doit comparaître de nouveau devant le comité.

Une fois transcrits et traduits en français et en anglais, les procès-verbaux sont envoyés à l'imprimeur de la Reine qui les publie sous le titre de *Procès-verbaux et témoignages* dont on vous a distribué des exemplaires, je pense.

Ceux-ci sont prioritaires. Mais s'il s'agit d'une question renvoyée à la Chambre pour considération immédiate

[Text]

if it is bill that is referred to a committee, it is usually published within two days' time. In the case of other committee meetings it is ready in four days' time, including the Committee on Miscellaneous Estimates, which Mr. Leblanc chairs.

That is the way we operate in this Committee. I might say that our meetings are rather informal. Generally the members of the government side sit on the right of the Chairman and the members of the opposition sit on the left. It is similar to what is done in the House, although there are no prescribed rulings in that respect.

Also, the people are allowed to take off their jackets, smoke, or have a cup of coffee. It is rather informal, and we proceed along those lines.

I think that is enough on the mechanical operations of the Committee. If you are agreeable, we will start with questions and answers. Mr. Leblanc, did I overlook something?

Mr. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, il ne s'agit pas d'une question, mais je pense que nous devrions ajouter que les journalistes sont admis aux séances tout comme le public. Je pense que c'est assez important pour les représentants de l'Assemblée nationale de France de savoir que ce sont des séances publiques.

The Chairman: Mr. Leblanc, I mentioned that just before you came in

Mr. Leblanc (Laurier): I am sorry.

The Chairman: Thank you. Mr. Mather.

Mr. Mather: Mr. Chairman, as you said, the meeting is open for questions. If so, I am very pleased that we are able to meet today with representatives from France whom I gather have similar responsibilities to those which we have on this Committee of Public Accounts. I am sure that all members of the Committee would be interested in hearing from our visiting delegation some facts about their type of work, their procedures and the results they obtain from their committee endeavours.

In line with that, I would like to ask them if I may, to describe their authority, what their procedures are, such as making recommendations in regard to saving the public's money in France and the results they get from their proposals.

I would also like to know about the timing of their meetings. Do they meet during the session of the National Assembly, or between times, and do they have staff and researchers to support the work of their committee?

The Chairman: Mr. Bas, before you answer that question I would like to introduce one further member of the Committee, Mr. Demers, who has just come in. Mr. Demers, I would like to introduce you to these gentlemen. Would you tell them your riding first.

Mr. Demers: I am from Laval, Quebec.

[Interpretation]

diante ou s'il s'agit d'un bill renvoyé en comité, le procès-verbal est publié en deux jours. Ceux des autres séances des comités sont prêts au bout de quatre jours, y compris les comités des prévisions budgétaires en général dont M. Leblanc est président.

C'est un peu comme cela que le comité fonctionne. J'ajoute qu'en ce moment nous ne respectons pas tout à fait la procédure habituelle. En général, les députés du côté du gouvernement sont à la droite du président et ceux de l'Opposition à sa gauche. C'est également le cas à la Chambre bien qu'il n'existe pas de règles écrites à cet égard.

Également, nous sommes libres d'enlever la veste, de fumer ou de boire du café. Nos délibérations ne sont pas assujetties à des règles strictes.

Je crois en avoir assez dit sur le mécanisme de fonctionnement du comité. Si vous le désirez, nous allons maintenant entendre vos questions. Monsieur Leblanc, est-ce que j'ai oublié quelque chose?

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, this is not a question, only I think we should say that the press is admitted to the sittings as well as the public. I believe the representatives of the French National Assembly will be interested to know that our meetings are public.

Le président: Monsieur Leblanc, j'avais mentionné cela avant que vous n'arriviez.

M. Leblanc (Laurier): Excusez-moi.

Le président: Merci. Monsieur Mather.

M. Mather: Monsieur le président, je venais de dire que vous étiez prêt à entendre des questions. Si c'est le cas, je suis tout à fait enchanté de rencontrer aujourd'hui des représentants français qui, je pense, ont des responsabilités semblables à celles qui sont les nôtres, membres du comité des comptes publics. Je suis certain que tous les membres de ce comité seraient très intéressés si nos visiteurs pouvaient nous expliquer certains faits à propos de leur genre de travail, des procédures qu'ils suivent et des résultats qu'ils obtiennent au sein de leur comité.

De même, j'aimerais qu'ils nous expliquent quelle est leur autorité, quelles procédures ils suivent lorsqu'ils font des recommandations pour économiser les fonds publics en France ainsi que le résultat auquel aboutissent leurs propositions.

Je suis curieux également de l'horaire de leurs séances. Se réunissent-ils pendant les séances de l'Assemblée nationale, ou bien entre les séances, disposent-ils d'un personnel et de chercheurs qui assistent les travaux de leurs comités.

Le président: Monsieur Bas, avant que vous ne répondiez à cette question, je voudrais vous présenter un autre membre de notre comité, M. Demers qui vient d'arriver. Monsieur Demers, je vais vous présenter ces messieurs. Voulez-vous tout d'abord nous dire le nom de votre circonscription.

M. Demers: Je suis de Laval, Québec.

[Texte]

The Chairman: Mr. Clermont, will your question wait until this has been answered?

Mr. Clermont: It is in the same direction as the other question. I would like to have my name put down for one question.

The Chairman: All right. Mr. Bas.

• 1530

M. Bas: Monsieur le président, je veux préciser tout de suite quelque chose pour qu'il n'y ait pas de confusion. Il y a, en France, deux organismes différents pour traiter des sujets qui vous préoccupent. L'un est un organisme propre à l'Assemblée nationale qui ne porte que sur les problèmes concernant l'Assemblée nationale, ses dépenses, son fonctionnement, son avenir. C'est la Commission des comptes, c'est l'organisation que nous représentons. En ce qui concerne tous les autres comptes, c'est-à-dire les comptes des ministres, ceux des départements, ceux des communes, c'est la Cour des comptes qui est compétente. La Cour des comptes est une très grosse organisation qui me semble avoir les attributions de monsieur l'auditeur général et qui comporte 50 conseillers-maîtres, 100 conseillers référendaires c'est-à-dire rapporteurs et 50 jeunes auditeurs qui assistent les premiers, tout ce personnel étant groupé en 6 chambres qui ont chacune leur président de chambre sous l'autorité d'un premier président qui est l'un des tout premiers personnages de l'État depuis Napoléon. Ce matin certains de ces messieurs ont dit qu'ils connaissaient le premier président de la Cour des comptes, Désiré Arnauld. J'ajoute que je suis moi-même membre de la Cour des comptes. Avant d'avoir été élu comme député, j'étais conseiller référendaire à la Cour des comptes. Alors c'est cet organisme qui contrôle les ministères. Nous, notre rôle est un rôle de réflexion sur les dépenses et sur la vocation de l'Assemblée.

Mais par la nature des choses, nous nous intéressons, bien entendu, à tous les problèmes connexes aux nôtres et spécialement à tout ce qui touche la Cour des comptes. Mais il faut tout de même bien séparer les deux de même: il y a le domaine de la Cour des comptes et il y a le nôtre.

Pour répondre à la question de savoir comment nous fonctionnons, eh bien, nous fonctionnons en une commission comme celle-ci avec un président assisté de son vice-président et entouré des 15 membres de la Commission. Les membres de la Commission sont choisis de façon proportionnelle à l'importance de chaque groupe politique, c'est-à-dire que la majorité de l'Assemblée nationale a obligatoirement la majorité au sein de la Commission. C'est d'ailleurs la règle pour toutes nos commissions. Elles sont faites de façon proportionnelle à l'importance des groupes.

Nous avons une obligation impérative. Nous ne pouvons pas être président de l'Assemblée nationale, ni vice-président de l'Assemblée nationale, ni secrétaire de l'Assemblée nationale tant que nous sommes en fonction à cette Commission des comptes puisque nous sommes amenés à juger de la bonne gestion du bureau de ce que nous appelons le bureau, la direction de l'Assemblée nationale, nous ne pouvons pas en même temps en être membre.

[Interprétation]

Le président: Monsieur Clermont, auriez-vous l'obligeance d'attendre jusqu'à ce que l'on ait répondu à cette question?

M. Clermont: Il s'agit d'une question du même ordre; voulez-vous m'inscrire pour que je puisse la poser.

Le président: Très bien. Monsieur Bas.

Mr. Bas: Mr. Chairman, I shall make one point first so that there is no confusion. For the subject matter you are entrusted with there are in France two different organizations. One of them deals only with problems concerning the National Assembly, its spending, its mechanism, its future. The body we represent is the Account Commission. As for all the other accounts, namely the ministers' accounts, the departments' wants, the Commons' wants, the authority is La Cour des Comptes. The Cour des Comptes is a very large agency which as far as I can gather has the same authority as the Auditor General and which consists of 50 master advisers, 100 clerk advisers, in charge of the reports, and 50 young auditors as a support staff, all these personnel being distributed between six chambers that has each its chamber chairman under the authority of a first chairman who ranks among the very first men of the state since Napoleon. This morning some of these gentlemen said they knew the first chairman of the Cour des comptes, Désiré Arnauld. I would add that I for one am a member of the Cour des comptes. Before being elected as an M.P., I was clerk adviser at the Cour des comptes. That agency is the one that controls the departments. Our function is a reflective one concerning the expenditures and the mission of the Assembly.

However by force of nature, we are of course interested in all the matters related to ours and particularly to everything that concerns the Cour des comptes. Nevertheless one must make the clear distinction between those two bodies; the Cour des comptes has its role and we have ours.

To answer the question about the way we operate, we operate as a commission similar to your committee with a chairman, a vice-chairman and 15 members of the commission. The members of the commission are selected in ratio to the importance of its political party, which means that the majority of the National Assembly has also the majority in the commission. It is the rule in all our commissions, they compare with the importance of each of the parties.

There is a compulsory condition. We can be neither the chairman of the National Assembly, nor the vice-chairman, nor the secretary as long as we are a member of this account commission since our work requires that we assess whether the management of the bureau, of what we call the bureau, the direction of the National Assembly, is good and so we cannot be a member of it at the same time.

[Text]

Nous avons des réunions que nous tenons habituellement le mercredi matin ou éventuellement aussi le jeudi matin à dix heures. Pendant que la Chambre est en session, mais pas pendant que se réunisse la séance plénière de l'Assemblée. Il faut faire cela aux heures creuses, aux heures qui sont prévues pour le travail des commissions, car dans notre règlement, les commissions ne doivent pas se réunir pendant que l'Assemblée plénière est également réunie. C'est évident puisque l'on ne peut pas se couper en deux et pourtant il y a une exception: pendant la période du vote du budget, on peut convoquer certaines commissions, par exemple, notamment, la Commission des finances se réunit tout le temps en période de vote du budget et l'on a cette situation absurde que le budget passe en Assemblée et dans le même temps, la Commission responsable en parle aussi. C'est un mauvaise procédure que l'on essaie de corriger, mais en tout cas, nous, nous respectons scrupuleusement la règle. Alors nous faisons établir des études sur tous les sujets qui nous préoccupent, et M. Tellier, qui est là, se donne du mal pour obtenir des services qu'ils nous fournissent toutes les études et tous les renseignements dont nous avons besoin. Par exemple, ce matin nous avons beaucoup parlé des retraites, eh bien, nous avons justement en cours, une étude sur ce problème des retraites du député et sur ses droits.

● 1535

Nous travaillons de cette façon quand les comptes nous sont produits. Nous avons les livres de comptes et nous pouvons également demander tous les documents, c'est-à-dire les factures, absolument toutes les pièces, les ordres d'engagements des crédits, véritablement tous les papiers qui, à un moment donné, ont figuré dans la marche de l'affaire, et nous pouvons faire des observations; nous ne nous en privons pas.

Finalement, nous avons ensuite des réunions communes avec les questeurs, qui me semblent assez correspondre aux quatre sous-ministres que vous avez ici pour l'administration de l'Assemblée, si j'ai bien compris.

Nous les convoquons et nous leur posons des questions, au cours d'une ou de plusieurs séances, et ils nous répondent. Ensuite, nous procédons à une séance plus solennelle que les autres au cours de laquelle nous décidons que nous leur donnons quitus. Nous leur donnons décharge de leur gestion.

Alors voilà les procédés peut-être un peu anciens selon lesquels nous travaillons et qui ont été inspirés tout simplement de la propre procédure de la Cour des comptes. Et comme notre grande Cour des comptes a été fondée par Napoléon, mais que Napoléon n'a fait que reprendre l'ordonnance de Philippe V le Long de 1318, ce n'est pas tout jeune.

Mr. Hales: Thank you, Mr. Bas.

You had a question, Mr. Clermont.

M. Clermont: Comme vous allez l'admettre avec moi, monsieur le président, le Comité des comptes publics de la Chambre des communes du Canada et les membres de la Commission des vérifications que nous avons parmi nous, n'ont pas tout à fait les mêmes responsabilités. Si j'ai bien compris, monsieur Bas, vous vérifiez les

[Interpretation]

We usually have meetings on Wednesday mornings or sometimes also on Tuesday mornings at 10. We meet while the House is sitting, but not while the Assembly is sitting on the whole. We have to do it during the spare hours, during the hours that are provided for the work of the commissions, for in our regulations, the commissions must not meet while the assembly of the whole is also sitting. It goes without saying since we cannot split ourselves into two and yet there is an exception: when the estimates are called, some commissions can be called to meet, for instance, in particular the Finance Commission always meets when the estimates are called and you get in the preposterous situation where the estimates are before the Assembly—and at the same time the responsible commission is taking about them elsewhere. This procedure is wrong and we try to rectify it but at any rate, we do scrupulously follow the rule.

We are therefore having studies set up on all the matters with which we are preoccupied, and Mr. Tellier, who is here, takes to make sure that the services supply us with all studies and information that we need. For example, this morning we spoke at length about retirement pensions. Well, we are presently studying the problem of the parliamentarians' superannuation and his rights.

This is the way in which we work when the accounts are given to us. We have the accounts books and we can also ask for all documents, that is to say all invoices, absolutely all the documents, the promisory notes, really all the papers which have at one time figured in a business contract. We can make observations and we do not hesitate to do so.

Finally, we then have general meetings with the questors which, I think, seem to correspond to the four deputy ministers that you have here for administering the assembly, if I understand correctly.

We summon them, and we ask them questions to which they reply during one or several meetings. Then, we proceed with a more solemn meeting than the others during which we decide that we will give them their receipt in full. We give them their letter of indemnity for their management.

These are therefore the perhaps somewhat outdated procedures with which we work, and which were inspired quite simply by the very procedure of the Accounts Court. As our Accounts Court was founded by Napoléon, but since Napoléon only based it on the order issued by Philippe V le Long in 1318, you can see that it is not very new.

M. Hales: Merci, monsieur Bas.

Vous avez une question, monsieur Clermont?

Mr. Clermont: As you will agree, Mr. Chairman, the Public Accounts Committee of the House of Commons of Canada and the members of the Audit Committee that we have with us do not have exactly the same responsibilities. If I have understood, Mr. Bas, you audit the accounts for the National Assembly. You therefore

[Texte]

comptes de l'Assemblée nationale. Vous n'avez donc aucune responsabilité pour vérifier l'ensemble des dépenses de la République.

M. Bas: C'est la Cour des comptes.

M. Clermont: C'est confié à la Cour des comptes. Vous avez dit que c'est peut-être l'équivalent de l'auditeur général du Canada et son personnel. Vous avez mentionné aussi que vous avez le droit de vous faire remettre toutes les pièces justificatives dont vous avez besoin, et que vous donnez des instructions. Mais est-ce que le Comité détient ses pouvoirs de l'Assemblée nationale? Le Comité des comptes publics ou les autres comités de la Chambre des communes ne peuvent commencer d'eux-mêmes une étude ou une vérification. Il faut qu'un certain sujet soit confié à l'étude d'un comité. En ce qui regarde la vérification des comptes publics du Canada, il faut que la Chambre des communes nous demande d'examiner les comptes publics du Canada. Est-ce que la Commission a des pouvoirs exécutifs?

M. Bas: Nous avons un texte, qui est le Règlement de l'Assemblée nationale.

M. Clermont: Est-ce que vous pouvez remettre une copie à...

M. Bas: Je pourrai vous en donner un exemplaire et ces règlements...

M. Clermont: Pour une fois, nous n'aurons l'avantage sur les députés d'expression anglaise, nous n'aurons pas besoin de traduction.

M. Bas: Alors, ce règlement est approuvé par le Conseil constitutionnel et, dans son article 14, il stipule:

• 1540

Les dépenses de l'Assemblée sont réglées par exercice budgétaire au début de la législature et chaque année, à la deuxième séance de la session ordinaire d'avril, l'Assemblée nomme à la représentation proportionnelle des groupes selon la procédure prévue par l'article 25, une commission spéciale de 15 membres chargés de vérifier et d'apurer les comptes.

Cette Commission donne quitus au questeur de leur gestion ou rend compte à l'Assemblée. Les membres du bureau de l'Assemblée ne peuvent faire partie de cette Commission.

Voilà notre texte. C'est notre charte.

Or, voyez-vous, la phrase dit bien:

...chargés de vérifier et d'apurer les comptes.

Or, l'article 13 de la Loi de 1807 qui a recréé la Cour des comptes détruite par la Révolution, emploie la même formule, et c'est sur ce petit bout de phrase qu'en un siècle et demi, la Cour des comptes a édifié toute sa jurisprudence, toute sa façon d'agir. Et de la même façon, c'est sur ce membre de phrase que nous en avons déduit que nous pouvions commencer toute étude, nous faire présenter toute pièce, nous faire ouvrir tout dossier, nous faire donner toutes explications. Cela repose exactement dans cette phrase-là. Vous savez bien que la France est un vieux pays de droit romain et qu'un seul mors aux mains suffit pour vous faire pendre.

[Interprétation]

are in no way responsible for auditing all the expenditures of the Republic.

Mr. Bas: It is the Accounts Court.

Mr. Clermont: This is the jurisdiction of the Accounts Court. You said that it is perhaps the equivalent of the Auditor General and his staff. You also mentioned that you are entitled to have all supporting documents that you may need submitted to you and that you give instructions. But, does the Committee get its powers from the National Assembly? The Public Accounts Committee or the other committees of the House of Commons cannot initiate a study or an audit themselves. A certain subject has to be referred to a committee. As concerns the audit of the public accounts of Canada, the House of Commons has to ask us to examine the public accounts of Canada. Does the Committee have executive powers?

Mr. Bas: We have a text, which is the Regulations of the National Assembly.

Mr. Clermont: Could you give a copy to...

Mr. Bas: I can give you a copy and these regulations...

Mr. Clermont: For once we will have an advantage on the English-speaking members. We will not need to have any translation.

Mr. Bas: These regulations are approved by the Constitutional Council and Section 14 states:

The expenditures of the Assembly are regulated by the budgetary year at the beginning of the legislature and each year, at the second sitting of the ordinary April session, the Assembly names, based on proportional representation of each group, according to the procedure laid out by Section 25, a special commission made up of 15 members to verify and audit the accounts.

The Commission gives quietus for their administration to the questor or reports to the Assembly. Members of the office of the Assembly are excluded from the Commission.

This is our text. It is our charter.

You see that the text says:

...to verify and audit the accounts.

Section 13 of the Law of 1807 which reestablished the accounts tribunal brought down by the revolution uses the same formula, and these are the words upon which in about a century and a half the accounts tribunal has established its jurisprudence, has based its conduct. And it is still based on the same sentence that we always have construed that we could start this study, have any document presented, demand any disclosure, ask for any explanation. This is the sentence that tells it all. You all know that France has always followed Roman law and that you only have to hold the bridle to be hanged.

[Text]

M. Clermont: Voici, monsieur le président, est-ce que votre Commission peut avoir des conseillers à son service?

M. Bas: Absolument.

M. Clermont: Est-ce que vous avez l'argent nécessaire ou êtes-vous obligés de vous adresser à l'Assemblée nationale pour obtenir des sommes d'argent supplémentaires pour retenir les services de conseillers dans différentes compétences?

M. Bas: Vous touchez là à un problème délicat. A l'époque où M. Chaban-Delmas était président de l'Assemblée, je lui avais demandé de faire détacher un conseiller à la Cour des comptes qui était très très compétent et dont je pensais qu'il serait utile à l'Assemblée nationale. Cette affaire a été en discussion pendant longtemps et, comme il y a un autre article du Règlement qui interdit de détacher près du Parlement des fonctionnaires autres que du ministère des Finances et de la Défense nationale, finalement la demande de notre Commission n'a pas abouti. Mais comme nous avons protesté il a été décidé que les services financiers de l'Assemblée nous donneraient toute l'aide dont nous pouvions avoir besoin.

Il y a six ans, on a mis ce système à l'étude et je dois dire qu'il nous a donné toute satisfaction, car j'ai eu des gens de très grande valeur et nous avons toujours obtenu toutes les études sur tous les sujets que nous voulions, y compris sur les plus secrets. Nous avons un système qui, à l'heure actuelle, je crois, je demande à mes deux collègues, qui nous donne satisfaction.

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

The Chairman: We now have Mr. Stollery with a question, followed by Mr. Leblanc.

Mr. Stollery: Mr. Chairman, my question really does not refer too much to the public accounts but it is of some interest to me.

J'étais en France au mois de décembre, juste avant les élections. Je suis allé en fin d'automne en Afrique du Nord et je me souviens des élections de 1958 ou de 1961, je pense.

Une voix: 1962.

M. Stollery: C'est cela. Je me suis demandé et je veux savoir, messieurs les députés, si vous pensez que c'est une bonne idée de garder une liste permanente des votants.

C'est une question qu'on se pose au Canada, the permanent voters list.

The Chairman: Your question is a little out of order but I will accept it.

Mr. Stollery: The reason I asked the question is that it is one that has been asked here in our Parliament, they have a permanent voters list, and as three deputies are here I thought I might ask the question.

The Chairman: Okay, I said I would accept it.

Mr. Stollery: Thank you, Mr. Chairman. That is very kind of you.

[Interpretation]

Mr. Clermont: Is the Commission, Mr. Chairman, able to obtain the services of advisers?

Mr. Bas: Certainly.

Mr. Clermont: Can you have the necessary credits or do you have to go through the National Assembly to the moneys to pay for these services?

Mr. Bas: You bring up a very touchy subject. At the time when Mr. Chaban-Delmas was Chairman of the Assembly, I had asked him to effect an adviser to the accounts tribunal; I held this adviser to be extremely competent and I thought he could be useful to the National Assembly. The question was debated a long time but finally, as there is a rule which prohibits the lending to Parliament of officers other than officers from the Finance Department or the Defence Department, there was no action taken. After we protested, however, it was decided that the financial services of the Assembly would give us all the help we would need.

The system was put into place six years ago and I must say that it always has been satisfactory. People who have worked for us have always been competent and we could always obtain everything we needed, even on the most sensitive topics. We have a system which at the present time, I think, and my two colleagues here can attest to that, gives us full satisfaction.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: C'est au tour de M. Stollery; il sera suivi de M. Leblanc.

M. Stollery: Ma question n'a pas tellement trait aux comptes publics; c'est un sujet qui m'intéresse cependant.

I was in France in December, just before the elections. I had been, toward the end of the fall, in North Africa; I remember the elections of 1958 or 1961.

An hon. Member: 1962.

Mr. Stollery: Yes. I wondered then, and I would like to know your opinion on that subject, gentlemen, if it was a good idea to have a permanent list of voters. The question is asked now in Canada.

On se demande s'il convient d'avoir une liste permanente des votants.

Le président: Votre question n'a pas tellement trait avec le sujet, mais je suis prêt à l'accepter.

M. Stollery: La raison pour laquelle je vous pose la question, c'est que le sujet est d'actualité ici. Je voudrais savoir ce que les députés ici présents pensent de la question.

Le président: D'accord, je vous ai dit que j'étais prêt à l'accepter.

M. Stollery: Je vous remercie, monsieur le président. C'est gentil de votre part.

[Texte]

The Chairman: Yes. Mr. Deprez.

M. Deprez: Monsieur le président, je pense que cette question ne peut pas se poser en France de savoir s'il faut conserver une liste permanente, si j'ai bien compris la question de notre collègue canadien. Ce n'est pas un débat qui est ouvert en France car il nous paraît indispensable, en vue de la préparation des élections, d'avoir une liste. Or, cette liste, il faut bien qu'elle existe pour que nous ayons, j'emploierai un mot ordinaire, un inventaire de nos électeurs et pour savoir le jour où il y a une élection, comment l'organiser.

Or, il y a un nombre considérable d'électeurs, découpé en un nombre considérable de circonscriptions, et c'est un travail de longue haleine qui est préparé dans les mairies et chaque année, en France, la liste électorale est réouverte dans les deux mois qui précèdent la fin de l'année, c'est-à-dire qu'à ce moment-là chaque électeur peut faire procéder à son inscription s'il n'était pas inscrit, d'abord, et peut se faire radier et se faire inscrire dans une autre circonscription sous la réserve, soit qu'il y habite, soit qu'il y paie l'impôt. Mais il nous apparaît que c'est une organisation très vaste que celle de la liste électorale et nous ne voyons pas comment nous ne pourrions pas avoir une liste électorale établie et qui évolue d'année en année. Mais, encore une fois, c'est une question qui, pratiquement, ne s'est jamais posée en France. Alors, il arrive qu'à certains moments, en vue d'élections inattendues, ou rouvre la liste électorale très rapidement. C'est arrivé à l'occasion des élections présidentielles il y a quelques années, mais c'est l'exception. Simplement, la liste électorale peut être modifiée dans les deux derniers mois, (c'est-à-dire en) novembre, décembre, qui précèdent la fin de l'année. Mon collègue me souffle que j'ai oublié de dire que les jeunes qui arrivent à l'âge de voter peuvent se faire inscrire également dans les deux mois qui précèdent les élections.

M. Stollery: La raison pour laquelle j'ai posé la question, monsieur le député, c'est parce que j'ai remarqué qu'en France, ils avaient affiché les panneaux quoi you know, put yourself on the voter's list.

Alors c'est pour cela que je me suis demandé s'ils font beaucoup de changements sur la liste des électeurs entre les élections, eh bien, si si cette . . .

M. Deprez: La liste reste là . . .

The Chairman: I am sorry. Just another minute on this subject and then we will get on to another one. Mr. Stollery if that is . . .

Mr. Stollery: That is all right. Thank you Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Mather: I have a point of order here, sir.

The Chairman: Mr. Mather on a point of order.

Mr. Mather: Mr. Chairman, the honourable member who has just concluded his question has raised a very good question, very interesting to us, but one quite removed from the immediate concern of this Committee.

[Interprétation]

Le président: Monsieur Deprez.

Mr. Deprez: Mr. Chairman, I do not think the problem would arise in France whether a permanent list has to be kept, if I got the question asked by our Canadian colleague, it does not arise in France because we deem it essential to keep a list to prepare the election. This list has to be available for us to have an inventory of our orders and to know the day when there will be an election and how to organize it.

Now, there is a very large number of voters in a very large number of ridings, and this long work is prepared in town halls. Every year in France, the voters' list is brought up to date within two months prior to the year's end, at which time every voter can have his name put on the list if it was not already there, and then he can have his name cancelled and transferred into another riding if he lives or pays taxes in it. But, it seems to us that the setting up of the voters' list requires a very large organization and we do not see how we could avoid bringing it up to date every year. But once again, it is a question which was never raised in France. It happens at times that the voters' list is opened very quickly because of unexpected elections. It happened a few years ago for the presidential election, but it is an exceptional procedure. The voters' list can simply be modified during the two last years of the month, in November and December. My hon. friend reminds me that young people who reach the voting age can also have their names put down during the two months prior to the election.

Mr. Stollery: The reason why I asked this question is that I noticed in France the voters' list had been posted. Veuillez vous inscrire sur la liste électorale.

It is the reason I wondered whether the voters' list is changed very much between elections or . . .

Mr. Deprez: The list remains available . . .

Le président: Je suis désolé, dans quelques instants, nous allons devoir passer à autre chose. Si M. Stollery est d'accord . . .

M. Stollery: C'est très bien. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Mather: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Je donne la parole à M. Mather.

M. Mather: Monsieur le président, le député qui vient de finir ses questions a soulevé un problème très intéressant pour nous, mais plutôt éloigné du sujet auquel s'intéresse actuellement le Comité. Si ce genre de question

[Text]

With that type of question being permitted I would like equal rights to raise another very good question, also of considerable interest to Canadians.

With your permission, sir, I want to ask the delegation from France if they are aware of the very strong feelings in our country at this time and in our Parliament as to the continued French nuclear tests in the Pacific.

The Chairman: I rule that question out of order Mr. Mather. Mr. Leblanc.

Mr. Mather: It just shows you, gentlemen, when the Chairman lets one question away, they take advantage of you. I guess they do that in your country. Mr. Leblanc would you ask a question in another vein please?

M. Leblanc (Laurier): Est-ce que M. Deprez est ici?

M. Deprez: Oui, monsieur.

M. Clermont: C'est parce que tu étais en retard.

M. Leblanc (Laurier): Oui, oui, je regrette beaucoup d'avoir été en retard. M. Deprez est Vice-président de la Commission de vérification des comptes de l'Assemblée Nationale. Or ici, nous avons Maurice Dupras qui est le vice-président du Comité des comptes publics. Monsieur le président, puis-je demander à M. Deprez, quelles sont ses responsabilités à l'intérieur de la Commission de vérification des comptes de l'Assemblée Nationale. Je voudrais essayer de faire un parallèle avec les responsabilités du vice-président du Comité des comptes publics du Canada.

The Chairman: Mr. Dupras will be very interested in hearing you. Mr. Deprez.

M. Deprez: D'abord, si nous nous trouvons à être seulement trois députés représentant la Commission des comptes de l'Assemblée nationale, je ne dirais pas que c'est un pur hasard mais que c'est simplement parce que les élections dites cantonales vont se dérouler le 23 septembre et qu'il se trouve justement que nos collègues de l'opposition qui devaient venir avec nous participent à ces élections et que c'est la raison pour laquelle ils ne nous ont pas accompagnés. Alors vous vous trouvez en présence de trois députés qui appartiennent à la majorité gouvernementale actuelle, soit deux députés U.D.R. en la personne du président et de mon ami Guillermin et d'un député républicain indépendant, moi-même. Ceci pour répondre à la question implicite et sous-jacente à votre question, monsieur. J'ai cru comprendre que, par principe, le vice-président de la Commission, mais par principe seulement et le principe ne semble pas toujours respecté si j'ai bien compris, le vice-président appartenait à un des partis de l'opposition.

M. Dupras: C'est l'inverse. C'est le président qui appartient à un parti de l'opposition.

M. Deprez: Alors le président et le vice-président n'appartiennent pas à la majorité ou à l'opposition.

M. Dupras: Correction. Le président...

The Chairman: Mr. Dupras, if you would like to ask a question now, just to keep the record straight, you may do so.

[Interpretation]

est autorisé, j'aimerais également pouvoir en poser une, d'un grand intérêt pour les Canadiens.

Avec votre permission, je demanderai aux délégués français s'ils sont au courant des sentiments que nourrissent actuellement mes compatriotes et les membres du Parlement en particulier à l'égard de la poursuite des expériences nucléaires françaises dans le Pacifique.

Le président: Je juge la question irrecevable. Monsieur Leblanc, vous avez la parole.

M. Mather: Cela prouve, messieurs, que lorsque le président laisse passer une question, les gens en profitent. J'imagine qu'on fait la même chose chez vous. Monsieur Leblanc, voudriez-vous poser une autre sorte de question?

Mr. Leblanc (Laurier): Is Mr. Deprez here?

Mr. Deprez: Yes, sir.

Mr. Clermont: It is because we are late.

Mr. Leblanc (Laurier): Yes, I am deeply sorry I was late. Mr. Deprez is the Vice-Chairman of the Accounts Committee of the National Assembly. Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Deprez what are his responsibilities within the Accounts Committee of the National Assembly. I would like to draw a parallel with the responsibilities of the Vice-Chairman of the Public Accounts Committee of Canada.

Le président: M. Dupras voudrait connaître votre opinion à ce sujet. Monsieur Deprez.

Mr. Deprez: First, I would like to say that if we are only three members representing the Commission of the Accounts of the National Assembly, it is not a hazard. Actually, cantonal elections are going to happen on September 23 and those members of the opposition who had to come with us participate to these elections. This is the reason why they are not with us here. The three of us belong to the present governmental majority. The President and my friend Guillermin belong to the U.D.R. and as to myself, I am an independent republican. I hope this will answer your implicit question. If I understood correctly, the Vice-Chairman of the Commission will, by principle, even if the principle is not always just, belongs to one of the opposition parties.

Mr. Dupras: It is contrary. This is the Chairman who belongs to an opposition party.

Mr. Deprez: Then, the Chairman and the Vice-Chairman do not belong to the majority or the opposition.

Mr. Dupras: I have to correct you. The Chairman...

Le président: Monsieur Dupras, si vous voulez poser une question maintenant, vous pouvez le faire.

[Texte]

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président...

M. Deprez: En ce qui concerne...

M. Leblanc (Laurier): Excusez-moi, monsieur Deprez, je ne voudrais pas vous interrompre, parce que c'est très impoli, mais d'un autre côté, je pense qu'un point a besoin d'être clarifié à ce point-ci: Le président du Comité permanent des Comptes publics, pas par règlement mais par tradition, est toujours un membre de l'Opposition officielle. Nous avons, comme vous le savez, trois partis d'opposition. Alors l'Opposition majoritaire délègue un de ses membres pour être président du Comité des comptes publics. Et par ricochet, nous avons comme vice-président un membre du parti au pouvoir.

M. Deprez: Eh bien, ce n'est pas obligatoirement le cas en ce qui concerne les bureaux des commissions de l'Assemblée nationale. On a même vu une époque où, après certaines élections où la majorité l'avait emporté très largement, où les bureaux des assemblées des commissions comportaient peu ou pas de membres de l'opposition. Mais ce n'est plus le cas depuis un certain temps, en particulier depuis les dernières élections où la majorité a décidé de libéraliser justement et de laisser entrer des membres de l'opposition dans les bureaux des commissions. C'est une libéralisation que nous avons copiée sur, en particulier, les pays anglo-saxons et nous pensons que c'est très bien.

Mais en ce qui concerne la Commission de vérification des comptes de l'Assemblée nationale, disons que la politique entre peu dans la composition du bureau et que si les membres de la Commission sont élus à la proportionnelle des groupes le bureau est à l'heure actuelle représenté à peu près uniquement, peut-être que nous avons un membre de l'opposition, par la majorité. Donc le président et le vice-président, du moins en ce moment, appartiennent à la majorité et il ne s'agit pas là de balancer les pouvoirs entre l'opposition et la majorité mais simplement de faire en sorte que nous travaillions en équipe et je dois dire que mon ami, le président Bas et moi-même ainsi que le Secrétaire de la Commission, nous travaillons en équipe et qu'il n'y a pas d'opposition de principe entre nous. Je le supplée lorsqu'il est absent et nous travaillons encore une fois en équipe, et non pas dans l'esprit où est constituée votre Commission des comptes, c'est-à-dire opposition-majorité.

M. Leblanc (Laurier): Je ne veux pas discuter évidemment du mérite de votre procédure parce que je pense que toutes les procédures ont du mérite et également des défauts. Il n'y a pas de doute que la nôtre a des défauts, comme la vôtre a peut-être des défauts aussi que je ne connais pas; mais nous pensons que le président du Comité des comptes publics qui examine justement les comptes du parti au pouvoir doit être un représentant d'opposition puisque cela renforce le Comité des comptes publics. Enfin, c'est une tradition que nous avons établie au pays.

[Interprétation]

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman...

Mr. Deprez: Concerning...

Mr. Leblanc (Laurier): Excuse me, Mr. Deprez, I do not want to interrupt you because this is very impolite. Yet, I think we need some clarification. The Chairman of the Standing Committee of Public Accounts belongs, not by regulation but by tradition, to the official opposition. As you know, we have three parties in the opposition. Then, the most important opposition delegates one of its members to be the chairman of the Committee of Public Accounts. In compensation, the Vice-Chairman belongs to the governmental majority.

Mr. Deprez: Then, this is not compulsory as far as the commissions of the National Assembly are concerned. At a time when the governmental party had an overwhelming majority in certain elections, it happened that the commissions of the National Assembly had very few or no members of the opposition. But, this has not happened for a long time. In particular, since the last elections when the majority decided to be more flexible and to allow members of the opposition to participate in the commissions. In this, we have followed the example of the Anglo Saxon countries, in particular, and we think this is a very good measure.

But as far as the editing commission of the accounts of the National Assembly is concerned, the membership of this commission is not a matter of politics and if the members of the commission are elected proportionately with the importance of the groups concerned, the commission is presently represented by the majority, perhaps with the exception of one member of the opposition. Thus, the Chairman and the Vice-Chairman, for the time being, belong to the majority, and it is not a matter of balancing the powers between the opposition and the majority, but rather allowing us to work in co-operation. I must say that Chairman Bas and myself, as well as the Secretary of the Commission, work together and there is no opposition in principle between us. I am the acting Chairman when he is away and we work together, again, so there is not this principle of opposition-majority as in your Commission of Accounts.

Mr. Leblanc (Laurier): I do not want to argue about the value of your procedure because I think that all the procedures have some value and too some advantages. Obviously, ours has disadvantages, like yours, but I do not know them. But, we think that the Chairman of the Committee of Public Accounts which examines the accounts of the government must be a member of the opposition since this procedure reinforces the Committee of Public Accounts.

• 1555

Je vois que vous avez un représentant, M. Tony Larue, qui est un expert-comptable breveté de l'État. Comme vous le savez, nous avons également une École des hautes études commerciales, comme en France, à Paris en par-

I see that you have a representative, Mr. Tony Larue, who is a chartered accountant. As you know, we also have an Ecole des hautes études commerciales (School of Advanced Commercial Studies), as in France, particularly

[Text]

ticulier, et il y a beaucoup d'échanges qui se font entre les deux facultés de l'École des hautes études commerciales d'où sortent évidemment nos comptables, que nous appelons au Canada des comptables agréés et en anglais des *Chartered Accountants*, (*Institute of Chartered Accountants*). Est-ce que vos comptables agréés ont formé un comité dans leur institut, ou est-ce que l'Assemblée nationale extrait de l'Institut des experts-comptables brevetés par l'État des individus qui, eux, avec leur compétence, examinent les comptes publics et, font ensuite rapport à l'Assemblée législative comme ici nous avons M. Long, comptable agréé de l'Institut de l'Ontario qui fait partie de notre procédure. Nous avons le bureau de l'auditeur général qui est un terme peut-être que vous n'employez pas chez vous, mais, enfin, le bureau de l'auditeur général. Or je me demande si vous avez un bureau qui vérifie les comptes publics avant de les soumettre à votre Cour qui étudie les comptes accompagnés d'un rapport et de recommandations.

Le président: Monsieur Bas.

M. Bas: Monsieur le président, la question posée par l'honorable parlementaire appelle deux réponses. En ce qui concerne les comptes et les opérations de l'Assemblée nationale, nous ne pouvons faire appel à personne de l'extérieur, c'est le problème dont j'ai parlé il y a quelques instants. Mais au sein de notre Commission, sur 15 membres, il y a trois conseillers de la Cour des comptes: M. Joxe qui est socialiste, M. Hamelin qui est républicain indépendant du parti de M. Deprez, et moi-même, et nous avons M. Tony Larue qui est socialiste, qui est comptable. Mais nous ne pouvons pas faire appel à des comptables de l'extérieur. Si je veux faire vérifier quelque chose, je le fais vérifier par quelqu'un de la maison, par quelqu'un de l'Assemblée nationale, du personnel de l'Assemblée nationale. Voyez-vous, c'est un grand principe.

En ce qui concerne les autres comptes, les comptes des ministres, les comptes du Gouvernement, des Communes, etc., la Cour des comptes est composée d'hommes éminents, à part moi, et qui sont très forts, mais ils se font fréquemment assister par des fonctionnaires spécialisés dans les tâches comptables, des fonctionnaires du Trésor qui sont d'excellents comptables, à qui l'on donne toutes les tâches matérielles de vérification qu'un conseiller ne peut pas faire, n'a pas le temps de faire, mais on ne fait pas appel à des gens des instituts de comptables agréés extérieurs, parce que nous avons une notion beaucoup plus restrictive que dans les pays à notion juridique anglo-saxonne ou partiellement anglo-saxonne, n'est-ce pas. Nous sommes beaucoup plus restrictifs et nous n'aimons pas que des gens du secteur privé viennent s'occuper des affaires publiques. Ce sont de vieilles notions qui datent du temps des légistes, des rois, mais qui subsistent tout de même très puissantes dans notre droit public.

M. Leblanc (Laurier): J'aimerais obtenir un simple éclaircissement, monsieur le président.

The Chairman: Gentlemen. Mr. Leblanc has a short question.

M. Leblanc (Laurier): Les gens qui vérifient les comptes du Canada ne sont pas des gens de l'extérieur, mais des comptables dûment brevetés par l'Institut des comptables

[Interpretation]

in Paris, and many exchanges take place between the faculties of the schools in which, of course, we train our accountants, whom we call in Canada comptables agréés or in English Chartered Accountants, (Institute of Chartered Accountants). Have your chartered accountants formed a committee in their institute, or does the National Assembly obtain chartered accountants from the institute, people who are qualified to examine public accounts and then report to the legislative assembly as is done by Mr. Long here, chartered accountant of the Institute of Ontario, and which is part of our procedure. We have the office of the Auditor General which is perhaps an expression that you do not use in your country. I wonder whether you have an office which checks the public accounts before they are submitted to your court which studies the accounts accompanied by a report and recommendations.

The Chairman: Mr. Bas.

Mr. Bas: Mr. Chairman, the question asked by the hon. parliamentarian requires two answers. As far as the accounts and operations of the National Assembly are concerned, we cannot call in anyone from outside, which is the problem I spoke about a while ago. But within our commission, out of 15 members, there are 3 advisors to the *Cour des comptes*; Mr. Joxe who is a socialist, Mr. Hamelin who is an independent republican from Mr. Deprez's party, and myself, and we have Mr. Tony Larue who is a socialist, and an accountant. But, we cannot call in accountants from outside. If I wish to check something, I have it done by one of our own people, by someone in the National Assembly, or the staff of the National Assembly. This is a basic principle.

As far as the other accounts are concerned, such as those of ministers, the government, the communes, etc., the *Cour des comptes* is composed of eminent men, not including myself, who are very competent, but they often obtain assistance from officials who are specialists in accounting, such as those from the Treasury who are excellent accountants, and who are given all the heavy auditing jobs that an advisor is unable to do or does not have the time to do, but people are not called in from outside accounting institutes, because we have a much more restrictive concept than do countries with Anglo Saxon or partially Anglo Saxon political systems. We are much more restrictive and we do not like people from the private sector getting involved in public affairs. These are old concepts which date back to the time of jurists, and of kings, but which still remain very powerful in our public law.

Mr. Leblanc (Laurier): I would like to have one point clarified, Mr. Chairman.

Le président: Messieurs, M. Leblanc avait posé une question brève.

Mr. Leblanc (Laurier): The persons who audit the accounts of Canada are not outsiders, but accountants duly chartered by the Institute of Chartered Accountants of

[Texte]

agréés du pays qui font partie des fonctionnaires du gouvernement et qui font rapport à la Chambre des communes. La Chambre des communes par la suite demande au Comité des comptes publics d'étudier le rapport des vérificateurs ou, si vous voulez, des experts brevetés par l'Institut et non pas par l'État.

• 1600

M. Bas: C'est cela. Vous faites en deux opérations ce que nous faisons en une seule à la Cour.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président.

The Chairman: Members of the Committee, I am in your hands. It is 4 o'clock; the House bell will be ringing momentarily—it has started ringing—what is your wish? There is just one more questioner. I guess we will have to adjourn, but may I say that if any member has a question he would like to ask of these three gentlemen, feel free to come over, introduce yourself and ask the question.

In closing, may I say how pleased we have been to have had you with us, but extremely sorry that our time was cut short. It is just one of the interesting things about being a member of Parliament; you never know what is going to happen around Parliament Hill. Every day is a new day and a new adventure.

The meeting is adjourned to the call of the Chair.

[Interprétation]

the country, and are government employees who report to the House of Commons. The House of Commons then asks the Public Accounts Committee to study the auditor's report or, if you wish, experts chartered by the institute and not by the government.

Mr. Bas: That is it. You are making two operations where we are making only one at the Cour des comptes.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Messieurs les membres du Comité, la décision vous appartient. Il est 16h. et la cloche de la Chambre va se mettre à sonner—de fait, voilà qu'elle sonne. Que désirez-vous? Il me reste un nom sur ma liste. Je pense que nous allons devoir lever la séance, mais si l'un de nos membres désire poser une question à ces trois messieurs, ils n'ont qu'à se présenter et poser leur question.

Pour conclure, j'aimerais répéter que nous avons été extrêmement heureux de vous accueillir parmi nous, mais également désolés que notre réunion ait été écourtée. C'est justement là l'une des choses les plus intéressantes de notre métier, nous ne savons jamais au juste ce qui va se produire sur la colline. Chaque jour est une nouvelle expérience entièrement nouvelle.

La séance est levée jusqu'à nouvel ordre.

[Text]

APPENDIX "I"

• 0939

M. G. A. St-Jacques (Directeur de l'administration et du personnel, Chambre des communes): Étant donné que vous devez rencontrer, vers 11 h 00, M. Macdonell, le Vérificateur général, nous pourrions commencer immédiatement.

Un mot de bienvenue pour débiter, monsieur Bas, pour vous et votre délégation.

Dans le communiqué que j'ai reçu, on nous indique que vous êtes intéressés à connaître les conditions matérielles de fonctionnement des assemblées ainsi que les moyens mis à la disposition des élus.

C'est assez vaste, ce domaine-là, mais je vais tenter quand même de résumer, à l'aide de ces fiches, la matière de ce sujet-là.

Vous avez remarqué aussi que je vous ai donné des petits livrets qui donnent une bonne explication des différents services-bénéfiques des députés. Et plus tard, si vous avez d'autres questions soit après avoir consulté ce livret ou après l'exposé, vous êtes libres de les formuler.

• 0940

La Chambre des communes est régie par le président de la Chambre ayant le rôle de ministre. L'administrateur en chef, qui a le titre de sous-ministre, est le greffier. C'est un fonctionnaire de la Chambre, nommé par ordre en conseil. C'est à lui que revient la responsabilité d'administrer les différents services de la Chambre afin que le travail législatif de la Chambre s'accomplisse. Pour venir en aide au greffier ce dernier a à sa disposition des experts en procédure qui sont appelés greffiers adjoints, en plus d'un légiste et conseiller parlementaire. Il y a deux greffiers adjoints et un seul est légiste et conseiller parlementaire.

Les trois principales divisions de la Chambre des communes sont les services des édifices, les services législatifs ainsi que les services administratifs. Le Sergent d'armes est le directeur des édifices. En plus de ses responsabilités administratives qui figurent ici, il relève directement du président pour les cérémonies de la Chambre. La ligne pointillée explique ses diverses responsabilités. En tant qu'administrateur, le Sergent d'armes doit d'abord s'occuper de la sécurité des édifices du Parlement et de leur entretien. Pour ce faire, il a des gens de métier. Il doit également procéder à certains achats d'ameublement et autres, du genre des travaux publics. Un service de messages relève de sa compétence. Il doit s'occuper aussi de l'organisation d'un restaurant pour les députés et de cafétérias pour les employés et les députés. Le restaurant parlementaire, bien que n'étant pas exclusivement mis à la disposition des députés, s'adresse surtout à eux. Naturellement, d'autres personnes, telles que les gens de la presse, certains hauts fonctionnaires et les invités des députés y ont accès. Finalement, il y a le service des pages. Tout ce secteur s'appelle le Service des édifices et est de la compétence du Sergent d'armes qui, en retour, relève du président de la Chambre.

[Interpretation]

APPENDICE «I»

Mr. G. A. St-Jacques (Director, Administration and Personnel, House of Commons): Since you are going to meet Mr. Macdonnell, the Auditor General at 11 o'clock, we are going to start right away.

First of all, Mr. Bas, I would like to welcome you and your delegation.

The note I received indicates that you are interested in the material aspects of the functioning of a parliament and in the means offered to the elected representatives.

This is a rather vast subject, but I will try to summarize it with the help of these notes.

You have already received copies of this little booklet which explains nicely the different services offered to the members. If after having read the booklet and listened to my explanations you still have questions, you are most welcome to put them to me.

The House of Commons is governed by the Speaker of the House who has the role of a minister. The chief administrator, who has the title of Deputy Minister, is the Clerk of the House. He is a public servant of the House, appointed by order in council. He is responsible for the administration of the different services of the House so that it can achieve its legislative duties. The Clerk is assisted by experts in procedural questions who have the title of Clerk Assistants and by a Law Clerk and Parliamentary Counsel. We have two Clerk Assistants and one Law Clerk Parliamentary Counsel.

The three main branches of the House of Commons are the Maintenance, Legislation and Administration branches. The Sergeant-at-Arms is in charge of the buildings. Besides his administrative responsibilities which appear here, he reports directly to the Speaker of the House for its ceremonial. The dotted line explains his different responsibilities. As an administrator, the Sergeant-at-Arm's first responsibility is the security of the Parliament buildings and their maintenance. He is also in charge of the acquisition of furniture and other equipment, and of Public works. He is the head of a messenger service. He is also responsible for the organization of a restaurant for the members of Parliament and of several cafeterias for the members of Parliament and the employees. The Parliamentary restaurant, especially, although not exclusively, serves the members. Of course, journalists and certain senior civil servants and guests of the members have access to this restaurant. Finally, there is the page staff. All this is comprised in the buildings and maintenance services under the responsibility of the Sergeant-at-Arms who reports to the Speaker of the House.

[Texte]

Le deuxième service d'importance est le service législatif où l'on retrouve toutes les divisions se rapportant aux travaux des comités ou de la Chambre. Il y a donc les débats où se trouvent les sténographes officiels qui prennent le compte rendu des séances de la Chambre. Ces débats sont ensuite transcrits par une équipe de dactylographes, vérifiés, traduits et finalement publiés dans des fascicules qui donnent le compte rendu des débats de la journée antérieure. Tout ce travail se fait à ce niveau-ci. En outre, les procès-verbaux sont effectués par une équipe de fonctionnaires qui, en plus de préparer un fascicule illustrant les décisions de la Chambre, sont appelés à l'occasion aussi à faire certains travaux de recherche pour venir en aide au greffier ou au président face à certaines décisions à rendre. Il s'agit habituellement de vérifier les décisions antérieures se rapportant à un sujet similaire puis de donner cette information-là au président ou au secrétaire, selon le cas.

• 0945

Les comités sont là pour mettre à la disposition des présidents de ces organismes-là, des fonctionnaires qui sont là pour agir d'abord comme experts en procédure et, deuxièmement, comme administrateurs. Cette expertise en procédure est utilisée au cours des séances des comités et les talents d'administrateurs sont utilisés lorsque des comités sont appelés à voyager; il s'agit à ce moment-là de faire tout le nécessaire pour trouver des locaux sur place lorsqu'ils sont appelés à siéger, pour la convocation des témoins, etc., etc.

Il y a aussi une équipe qui prépare le compte rendu de ces réunions de comités. C'est un mot à mot qui est présentement enregistré, semblable à ce que l'on voit ce matin. C'est enregistré sur rubans et ces rubans-là sont ensuite dactylographiés, transcrits par une équipe qui s'appelle «le service des comptes rendus des comités». Une fois la transcription faite, le texte est vérifié, il va aux traducteurs de la même façon que les débats vont aux traducteurs et un compte rendu dans les deux langues est habituellement préparé et distribué au cours de la même semaine ou de la semaine suivant la réunion.

Les débats sont indexés afin qu'on puisse facilement se retrouver. Si par exemple, M. Untel a parlé sur un tel sujet, bien on peut assez facilement trouver le texte de son discours. L'index ne se rapporte pas présentement aux comités; les comités, à ma connaissance ne sont pas encore indexés tandis que les débats et les procès-verbaux le sont.

Finalement, il y a une équipe de distribution qui s'occupe de distribuer aux bureaux des députés et aux bureaux de certains fonctionnaires de la Chambre, soit les débats, les procès-verbaux ou d'autres rapports en provenance des comités. Et souvent, ce service de distribution s'occupe aussi de distribuer certains documents qui sont déposés en Chambre par les ministres. Voilà pour les Services législatifs.

Du côté administratif, les fonctions principales sont le personnel, la finance et les achats, je crois, malgré que les impressions, depuis quelque temps, prennent une importance capitale. Le Bureau du personnel s'occupe des questions salariales, de la classification des postes et s'occupe aussi d'embaucher les employés qui sont nécessaires à ces différents bureaux-là, malgré que le Sergent

[Interprétation]

The second largest service is the Legislative Service which covers all the branches concerned with the working of the committees or the House. Here, we have the debates service with the official stenographers who take down the minutes of the House meetings. The debates are then transcribed by a team of typists, checked, translated and published in the official report of the Proceedings of the preceding day. All this is done on this level. Then, there are the Minutes of Proceedings, done by a team of public servants who, apart from preparing a document showing the decisions of the House, do from time to time certain research work for the Clerk or the Speaker who have to reach certain decisions. This work usually consists in checking anterior decisions rendered on similar matters and giving this information to the Chairman or the Clerk.

The Committees make available to the chairmen public servants to act as experts on matters of procedure and, secondly, of administration. Their procedural expertise is used during the committee meetings and their talents as administrators, when the committees are travelling. In the latter case, they have to organize rooms for public meetings, send invitations to witnesses, etc.

Another team of people prepares the Minutes of the Committee meetings. The meetings are recorded verbatim like this morning. The meetings are recorded on tape which are then typed and transcribed by the Committee Reporting Services. Once the transcription is done, the wording is checked and the text goes, as for the Debates, to the translators and the Minutes of Proceedings are normally prepared and circulated in the two languages the same week or the week following the meeting.

In order to facilitate research the Debates are indexed. Thus it is easy to trace back what Mr. So-and-so said on such and such a subject. To my knowledge the committee proceedings are not yet indexed, but the Debates and Minutes are.

Finally, the distribution network is responsible for circulating the Debates, the Minutes of Proceedings or other reports coming from the committees to the members and certain senior public servants of the House. This service is also responsible for the distribution of certain documents presented by Ministers in the House. So far for the legislative services.

The main functions of the administrative services are personnel, finance and supply, I believe, though for some time already, printing has become very important. The personnel service is responsible for wages, position classification, and recruiting employees for the different services. Even if the Sergeant-at-Arms has certain special powers in matters of recruitment and supply, but here

[Text]

d'armes conserve dans ce domaine-là, certains pouvoirs particuliers sur l'embauche et les achats qui sont différents de ceux qui apparaissent ici en ce sens qu'il s'agit surtout de questions d'approvisionnement en fournitures de bureaux, papeterie, et d'équipement de bureaux dans un cas, et d'ameublement de bureaux dans l'autre.

Le service des impressions est un service assez récent qui date de quelques années et qui a pris beaucoup d'ampleur. C'est un service mis surtout à la disposition des députés et qui permet aux députés de faire imprimer des communiqués qu'ils voudraient adresser à leurs concitoyens au niveau de leur comté. On accepte d'imprimer à peu près tout à condition que ce ne soit pas une invitation ouverte à voter pour le député ou pour un parti. Mais ces impressions-là peuvent inclure des documents qui représenteraient la critique d'un projet de loi ou d'une loi; ce pourrait être une critique du Gouvernement, mais à la condition que ce ne soit pas une invitation à voter pour un parti ou une invitation à contribuer des fonds à un parti, bien on accepte à peu près tout, dans ce genre de documents en provenance des bureaux des députés.

Les Postes, sont un autre domaine qui permet au député d'envoyer sans frais son courrier régulier et qui, en plus, lui permet d'envoyer des envois collectifs. Les envois collectifs sont définis en tant que du matériel qui est envoyé, non pas à une adresse précise mais destiné à être distribué de porte à porte on en met une copie dans chaque boîte aux lettres. Les députés ont le droit à quatre envois collectifs par année fiscale, c'est-à-dire du 1^{er} avril au 31 mars le député, sans aucuns frais, peut envoyer quatre envois collectifs dans son comté.

• 0950

Les deux autres services sont des services de moindre importance. En fin de compte, nous leur fournissons quelques fonctionnaires auprès des gens de la presse afin de leur permettre de recevoir leurs messages et de faire différents travaux personnels.

La santé a trait au domaine des unités sanitaires. Nous mettons des unités de premiers soins à la disposition des employés ainsi que des députés de la Chambre des communes.

J'ai oublié tantôt le domaine des relations interparlementaires. Ce domaine n'est pas réellement du ressort administratif de la Chambre mais une spécialité relevant surtout du président. Il a trait aux différentes délégations que nous accueillons et des délégations que nous envoyons dans différents pays.

La politique administrative de la Chambre est mise au point au niveau de la Régie intérieure, formée de quatre commissaires nommés par ordre en conseil ainsi que du président de la Chambre. C'est à ce niveau qu'on fixe par exemple les conditions d'emploi, les heures de travail, les salaires, les structures de classification des employés et des postes, à la suite de travaux préparés habituellement au Bureau du personnel. Cela est présenté à la Régie intérieure sous forme de recommandations, avec arguments à l'appui, et finalement lorsque les commissaires de la régie intérieure se réunissent pour légiférer sur ces questions, cela devient le règlement administratif de la Chambre.

[Interpretation]

we are mainly concerned about office furniture, stationery, etc.

The printing service is a rather recent service which has been created several years ago only and which has become more and more important. This services covers especially the needs of the members, printing for them the letters they want to send to the people in their ridings. The service accepts to print almost anything, on the condition that it not be an open invitation to vote for this or that member or party. Documents are printed which criticize a bill or an Act or the government, but always on the condition that it is not an invitation to vote for a party or to contribute funds to a party though nearly all documents coming from a member's office are accepted for printing.

Then there is the post office which accepts the members' regular or collective mailings as free mail. The collective mailings consist of letters which are not sent to a particular address but destined to be circulated to every house. The mail handler puts one copy in every letter box. The members are entitled to four collective mailings during each fiscal year, which means that the members can send without paying anything four collective mailings to their ridings during a period from April 1 to March 31.

The other two services are most important. We provide the members of the press with a few officials to help them in receiving their messages and carrying out various personal tasks.

Health has to deal with the health units. We provide first aid units for the employees and for the members of the House of Commons.

I forgot earlier to mention the area of interparliamentary relations. This does not really come under the administrative section of the House, but is a special responsibility of the Speaker. This has to do with the various delegations which we receive and those which we send to various countries.

The administrative policy of the House is laid down by the internal management committee which is composed of four commissioners appointed by Order in Council and by the Speaker of the House. It is this party which sets working conditions, hours of work, salaries, classification structures for employees and positions, on the basis of work usually prepared by the personnel office. This is submitted to the internal management committee in the form of recommendations, with supporting arguments, and then finally when the internal management commissioners meet to legislate on these matters, that becomes the administrative ruling of the House.

[Texte]

On pourrait ajouter, en rouge, les services relevant d'autres ministères. En fin de compte, ce que nous avons présenté jusqu'à présent, fait partie de la Chambre des communes en tant que ministère responsable de tous ces employés et services.

En plus de cela, des services sont fournis par d'autres ministères, par exemple, le service de traduction et d'interprétation. Ce sont des services qui sont mis à la disposition de la Chambre par le Secrétariat d'État. La comptabilité est également faite par un autre ministère, celui des Services et des Approvisionnements. Finalement, les débats, les procès-verbaux et les comptes rendus des comités sont imprimés par l'Imprimerie nationale. On pourrait y ajouter également certains employés qui relèvent du ministère des Travaux publics et qui sont sur place pour résoudre les problèmes spécialisés de génie, et du côté de la sécurité, les policiers de la Gendarmerie royale s'occupent de la sécurité externe des édifices, tandis que les personnes qui relèvent du Sergent d'armes s'occupent de la sécurité interne.

Tous ces gens travaillent dans quatre édifices en commençant par l'édifice principal, l'édifice du centre, qui en plus de desservir la Chambre des communes prévoit de l'espace pour la Bibliothèque parlementaire desservant le Sénat et la Chambre, ainsi que le Sénat, mais la plus grande partie de l'édifice du Centre est occupée par les services de la Chambre des communes. On y retrouve surtout les bureaux des députés, ainsi que les débats et les procès-verbaux qui sont des services essentiels au fonctionnement de l'édifice du centre où se tiennent les assemblées de la Chambre des communes.

L'édifice de l'Ouest est aux trois cinquièmes occupé par les bureaux des députés; les services administratifs ou autres ainsi que les salles des comités se partagent le reste. Depuis environ neuf mois, certains bureaux de députés sont situés à l'édifice de la Confédération et nous avons installé aussi sur place certains services qu'on retrouve dans les autres édifices. Finalement, nous occupons, environ à 1,500 pieds d'ici, deux étages de l'édifice Vanguard. Cet immeuble est occupé par le Service des comptes rendus des comités et le Service des greffiers de comité. Cela vous donne une petite idée de la question.

• 0955

En fin de compte, tous ces services ou employés se trouvent assez près de la Chambre elle-même sauf peut-être pour un certain groupe. On peut ajouter qu'un tunnel relie cet édifice à celui-là. En outre un service d'autobus fait la navette entre cet édifice-ci et les deux autres. On peut assez facilement trouver à la porte centrale de ces deux édifices, un autobus à tous les cinq minutes environ. Quant aux indemnités et aux allocations, l'indemnité de base pour les députés est de \$18,000 par année, à cette somme s'ajoute une allocation spéciale pour frais de dépenses à raison de \$8,000. L'indemnité est imposable, l'allocation ne l'est pas. C'est un remboursement de dépenses. Une indemnité additionnelle s'ajoute, dans le cas des ministres, c'est-à-dire \$15,000 au \$18,000 de base, ainsi qu'une allocation spéciale pour mettre une automobile à la disposition des députés. Certains députés sont nommés secrétaires parlementaires et leur rôle est de venir en aide au ministre responsable

[Interprétation]

We might also add the services which come under the jurisdiction of the department. Those which we have mentioned so far are part of the House of Commons as the department responsible for all these employees and services.

In addition to these, services are provided by other departments, for example, the translation and interpretation services, which is made available to the House by the Department of the Secretary of State. Accounting services are also done by another department, namely the Department of Supply and Services. Finally, the debates, proceedings and minutes of committees are printed by the National Printing. We might also mention here some employees from the Department of the Public Works who are seconded to solve specialized engineering problems, and in the security field, the officers of the Royal Canadian Mounted Police who take care of the external security of the buildings, while internal security is taken care of by other persons working under the Sergeant-at-Arms.

All these people work in four buildings, the main one being the Centre Block. In addition to housing the House of Commons, it holds the Parliamentary Library which serves the Senate and the House, as well as the Senate. However, the greater part of the centre block is occupied by the House of Commons services. The offices of the members of Parliament are found here, as well as those of the debates and proceedings as these services are essential to the operation of the centre block where the House of Commons meets.

Three fifths of the West Block are occupied by administrative or other services and committee rooms. For about nine months, some MP's offices have been located in the Confederation Building where we also have installed certain services found in the other buildings. Finally, we occupy two floors of the Vanguard Building located about 500 yards from here. This building is occupied by the Committee Reporting Services and the Clerk Services. That should give you a general idea of the situation.

Finally, all these services or employees are situated quite close to the House itself, except perhaps for a certain group. We might add that these two buildings are connected by a tunnel. There is also a shuttle bus service between this building and the other two.

One can easily obtain a bus at the main door of these two buildings about every five minutes. With regard to emoluments and allowances, there are basic emoluments for members of Parliament of \$18,000 a year, to which is added a special allowance of \$8,000 for expenses. Emoluments are taxable, but allowances are not. They are reimbursement for expenses. An additional emolument is given to ministers, namely, \$15,000 over the basic \$18,000, plus a special allowance to provide a car for the members. Some members of Parliament are appointed as parliamentary secretaries and their role is to assist the minister in charge of a department and for these additional responsibilities they receive a supple-

[Text]

d'un ministère et pour ces responsabilités additionnelles ils reçoivent une allocation imposable additionnelle de \$4,000. Le chef de l'Opposition reçoit \$15,000 à ce titre, montant qui s'ajoute toujours au \$18,000 de base et une allocation additionnelle aussi de \$2,000 qui s'ajoute à l'allocation de base de \$8,000. Pour ce qui est des partis minoritaires, l'indemnité du chef de parti est de \$4,000 et il n'y a pas d'allocation spéciale. Les chefs de file des partis, ainsi que ceux qui ont des responsabilités additionnelles à celles des députés, les présidents des comités, par exemple, reçoivent l'indemnité de \$4,000. Il est à remarquer que cette indemnité de \$4,000 s'applique uniquement au chef de file du parti au pouvoir et du parti de l'Opposition; ce qui veut dire que celui du parti du Crédit social et celui du Nouveau parti démocratique n'ont pas d'indemnité spéciale.

Un régime de pension ou d'allocation de retraite a été mis sur pied il y a plusieurs années, il a été amélioré et, aujourd'hui, il permet aux députés de contribuer dans une proportion de 7.5 p. 100 de son indemnité, cela exclut les allocations spéciales. Alors dans le cas du député, cela représente 7.5 p. 100 de \$18,000, dans le cas du ministre, c'est 7.5 p. 100 de \$18,000 plus \$15,00 et cela permet éventuellement au député de pouvoir bénéficier d'une retraite. Pour bénéficier d'une allocation ou d'une pension, le député doit avoir contribué à ce fonds de retraite pendant au moins 6 ans. S'il se retire de la politique avant 6 ans, tout ce qu'il peut retirer de ce régime de pension, ce sont les contributions qu'il y a investies. Alors, c'est un remboursement de ses contributions.

S'il a contribué pendant au moins 6 ans, il peut recevoir une pension qui serait basée ou calculée sur les 6 meilleurs années consécutives. Alors, on fait la moyenne de ses 6 meilleures années consécutives et on arrive au taux suivant: pour les 10 premières années, la pension représente 3.5 p. 100 de ses 6 meilleures années consécutives. Alors, s'il a 10 ans, cela représente 35 p. 100 de cette moyenne calculée. Pour les 10 années suivantes, le pourcentage annuel diminue à 3 p. 100 et en supposant que le député ait été en fonction pendant 20 ans, cela représenterait au bout de 20 ans une pension de 65 p. 100 de la même moyenne basée sur les 6 meilleures années. Et cela continue pour les 5 années suivantes 2 p. 100 et un maximum de 75 p. 100 de cette moyenne.

• 1000

Ceux qui ont des responsabilités . . . particulières, en tant que ministre, secrétaire parlementaire, etc. etc. peuvent ajouter à ce montant-là, les 2 p. 100 par année au cours desquelles ils avaient des fonctions additionnelles à celles de simple député. Mais jamais au delà de 75 p. 100.

On prévoit aussi pour la veuve du député, une allocation de 60 p. 100 de la valeur de celle qui était versée à son mari et si la veuve a encore des enfants, à sa charge on pourra ajouter 10 p. 100 par enfant jusqu'à concurrence de trois. Alors, cela pourrait représenter 90 p. 100.

Si le député ne laisse pas de conjoint mais qu'il laisse des enfants qu'il avait encore à sa charge, les enfants peuvent recevoir 20 p. 100 de l'allocation jusqu'à concurrence de quatre enfants. Tous ces détails-là sont

[Interpretation]

mentary taxable allowance of \$4,000. The leader of the opposition receives \$15,000 in addition to his basic \$18,000 and an additional allowance of \$2,000 supplementary to the basic \$8,000 allowance. The leaders of the minority parties receive an emolument of \$4,000 but no special allowance. The party whips, as well as those who have additional responsibilities, such as committee chairmen, receive the \$4,000 emolument. It should be noted that this \$4,000 emolument applies only to the whips of the ruling party and the opposition party; which is to say that those of the Social Credit party and the New Democratic Party do not receive any special emoluments.

A pension or superannuation plan was introduced a few years ago, and has been improved so that today, members of Parliament contribute 7.5 per cent of their salary, not including special allowances. Thus members who contribute 7.5 per cent of \$18,000, and Ministers 7.5 per cent of \$18,000 plus \$15,000 enabling members to benefit when they retire. In order to qualify an allowance or pension, the member of Parliament must have contributed to the retirement fund for at least six years. If he withdraws from politics before he has completed six years, all that he may withdraw from the pension plan are the contributions he made. This is in effect a reimbursement of his contributions.

If he has contributed for at least six years, he is entitled to a pension which would be based or calculated on his six best consecutive years. The average of these six best consecutive years is calculated and the following rate is obtained: for the first 10 years, the pension amounts to 3.5 per cent of these best six consecutive years. Thus, if he has 10 years, this amounts to 35 per cent of the average calculated. For the following 10 years the annual percentage falls to 3 per cent and assuming that the member had served for 20 years, at the end of these 20 years that would represent a pension of 65 per cent of the same average based on those six best years, this continues for the following five years at 2 per cent, and a maximum of 75 per cent of this average. Those

who have special responsibilities, such as ministers, parliamentary secretaries, etc., may add to this amount 2 per cent per annum for the years during which they held additional responsibilities. But never more than 75 per cent.

Provision is also made for widows of members of Parliament, who receive an allowance of 60 per cent of the value of the pension paid to the husband and if the widow still has dependent children, there may be an additional 10 per cent per child up to three children. That would amount to 90 per cent.

If the member leaves no spouse but has children who are still dependent, they may receive 20 per cent of the allowance up to a maximum of four children. All these details are explained in your booklet, but I think that

[Texte]

expliqués dans votre livret, mais je pense que cela vous brosse dresse un tableau assez bref de toute cette question, des allocations de retraite pour les députés.

Cette question-là, on en traite d'une façon assez complète aux pages 7 et 8 du livret. Mais ce qu'il faut retenir, je pense, ce sont le pourcentage de 7.5 qui représente la contribution des députés, les six années de service, et après, les pourcentages de 3.5, de 3 et de 2 p. 100 qui permettent éventuellement au député, s'il est là au moins 25 ans, de recevoir 75 p. 100 de ses gains des six meilleures années consécutives.

Une question très importante au niveau des bureaux des députés, c'est la question du transport. Lors de son élection, chaque député reçoit une carte qui lui permet de voyager dans les trains au Canada pour se rendre à n'importe quelle destination au Canada; cette carte vaut aussi pour son conjoint et certains membres de sa famille qui sont encore à sa charge. Mais si le député n'a qu'à présenter sa carte pour qu'on lui trouve un siège pour les membres de sa famille, il doit en faire demande et signer une formule. Mais c'est une chose qui se fait assez facilement et sans trop de complications.

Le député a aussi le droit de voyager de sa circonscription à Ottawa à raison d'un voyage aller-retour par semaine. Donc, en pratique, lorsque nous ne sommes pas en période d'élection, le député a droit à 52 voyages aller-retour de son comté à Ottawa. De ces 52 voyages, il peut en réserver 10 pour aller dans n'importe quel endroit au Canada. Alors, il pourrait, en théorie, utiliser 42 de ces voyages Ottawa-circonscription et retour et 10 de ces voyages pour aller n'importe où au Canada. En plus, il pourrait réserver 6 autres de ce 52 voyages pour permettre à son épouse de venir à Ottawa, de sa circonscription. Mais il faut remarquer que ces 16 voyages spéciaux sont toujours soustraits du total de 52 voyages du début.

Le député a aussi droit à des frais de déménagement pour ses effets personnels de sa circonscription à Ottawa à raison d'une fois pendant sa vie de député. Alors, il pourrait arriver qu'un député soit élu pour une période, défait puis réélu, mais il n'aurait droit qu'à une seule réclamation pour frais de déménagement.

● 1005

Parmi les autres services qui sont mis à la disposition du député, un élément très important est son personnel. Il a droit à un poste de secrétaire à plein temps; je fais la distinction parce que dans plusieurs cas, le député, récemment, a préféré organiser son bureau d'une façon différente de ce qu'on rencontrait les années passées. Dans le passé, une secrétaire prenait la dictée, tapait les communiqués, la correspondance. Aujourd'hui, le député, en plus d'avoir une première secrétaire, a droit à de l'aide additionnelle. Dans plusieurs cas, une personne, possédant la compétence de chercheuse, d'administrateur, occupera le premier poste de préférence à une secrétaire; le deuxième poste deviendra alors un poste de secrétaire qui prend la dictée et qui fait la dactylographie. Le député a donc deux personnes à son bureau. Il a son propre bureau et y attenant, une autre pièce où sont ces deux employés qui sont là pour lui permettre de faire son boulot.

[Interprétation]

this draws you quite a brief picture of this matter of members' pensions.

The matter is dealt with quite fully on pages 7 and 8 of the booklet, but I think that the essential thing to remember is the percentage of 7.5 per cent representing the contribution of a member with six years of service, and then the percentages of 3.5 per cent, 3 per cent and 2 per cent which enable members with at least 25 years of service to receive 75 per cent of the contributions of his six best consecutive years.

A very important issue with regard to members' offices, is the problem of transportation. When elected, each member receives a card enabling him to travel on trains in Canada to any destination in the country; this card is also valid for his spouse and certain members of his family who are still dependent, but whereas the member has only to show the card in order to obtain a seat for himself, he must make application and sign a form for members of his family. But this is easily done and without too many complications.

The member is also entitled to one return trip a week between his constituency and Ottawa. Thus, in practice, when we are not having an election, a member is entitled to 52 return trips between his riding and Ottawa. He may reserve 10 of these 52 trips to go to any location in Canada. Thus, he could in theory use 42 of these return trips between Ottawa and his riding and 10 to go anywhere in Canada. Moreover, he could reserve six of these 52 trips to enable his wife to come to Ottawa from his constituency. But it must be noted that these 16 special trips are always subtracted from the original total of 52.

The member is also entitled to moving expenses for his personal effects from his constituency to Ottawa once during his term as a member of Parliament. Thus, it might happen that an hon. member was elected for one term, defeated and re-elected, but he would be entitled to only one claim for moving expenses.

One very important aspect of the services provided to the member of Parliament is his staff. He is entitled to one full-time secretary; I make the distinction because in some recent cases, the member has preferred to organize his office differently than has been done in the past. In the past, a secretary took dictation, typed communications and correspondence. Nowadays, members are entitled to a secretary as well as to additional assistance. In several cases, a person with experience in research, or administration, will fill the first position rather than someone with secretarial background; the second position will then become that of the secretary who takes dictation and does the typing. The member thus has two people in his office. He has his own office and an adjoining one where the two employees assist him with his work.

[Text]

Il a été question récemment de créer, en plus de ces effectifs, un poste dans la circonscription, mais cette question n'est pas encore résolue. Toutefois, je crois que d'ici un an il est fort probable que cela deviendra une réalité. Cette personne aura un rôle à jouer à l'intérieur du comté, probablement celui qui est joué aujourd'hui par la secrétaire en place, pour s'occuper des questions du comté. Mais je pense que le fait d'avoir quelqu'un sur place dans la circonscription facilitera les communications avec les électeurs.

L'équipement des bureaux des députés comprend habituellement un appareil téléphonique, payé par la Chambre des communes, deux machines à écrire, deux machines à dicter et la papeterie qu'on retrouve habituellement dans tous les bureaux. Pour ce qui est du téléphone, les députés peuvent faire des appels interurbains sans frais en utilisant le réseau du gouvernement qui permet de rejoindre tous les centres administratifs gouvernementaux fédéraux. On vient d'élargir les cadres de ce service, en ce sens qu'on permet maintenant au député de faire des appels de son comté à Ottawa, ce qui n'était pas le cas il y a environ six mois. On permet aussi au député des appels interurbains de son comté à tout centre administratif fédéral. Alors, le député qui réside à Chicoutimi peut rejoindre Victoria où il y a des édifices fédéraux, sans frais. Depuis quatre ans, un service de recherche est mis à la disposition des députés sur une base politique, c'est-à-dire que ces services répondent beaucoup plus aux besoins du comité électoral ou du chef du parti qu'à ceux des députés eux-mêmes. La base qui a été établie pour financer ce service, est la suivante: pour les vingt premiers députés, une somme de \$40,000 est mise à la disposition du parti; pour les vingt autres députés, une somme de \$2,000 par député; et au-delà de quarante, c'est \$1,500 par député. Or, cette somme est mise à la disposition du parti politique à qui revient la responsabilité d'organiser son service de recherche. Ces sommes sont contrôlées par les administrateurs de la Chambre des communes, le bureau du personnel, qui s'assurent que les nominations qui sont recommandées au sein de ces services de recherche, reflètent des salaires correspondant à l'expérience des individus. Nous faisons aussi une comptabilité de ces sommes et les bureaux de recherche reçoivent mensuellement un rapport financier indiquant quel montant ils ont dépensé au cours de ce mois. Ces sommes servent uniquement à payer les salaires. Ils n'ont pas le droit de les utiliser pour, par exemple, embaucher des spécialistes à contrat pour des travaux qui seraient faits au niveau des universités ou des institutions privées. Il faut que ces sommes soient utilisées exclusivement pour des chercheurs ou des fonctionnaires qui travaillent sur place, ici, à la Chambre des communes.

• 1010

Les députés ont aussi un service d'enseignement des langues qui leur permet de suivre des cours réguliers ici, à Ottawa, une équipe de professeurs s'occupe de cet enseignement à Ottawa. En outre, nous avons un centre d'immersion au collège militaire Saint-Jean, qui permet aux députés d'aller suivre pendant une ou deux semaines, des cours intensifs de langue.

Je pense que cela résume les principaux privilèges, bénéfices, allocations des députés. On pourrait ajouter

[Interpretation]

The question has arisen recently of creating a position in the constituency, in addition to these two positions, but the matter has not yet been settled. Nevertheless, I believe that in one year's time it is very probable that this will come about. Such a person will have a role to play in the riding, probably that now played by the secretary, who deals with constituency matters. I think that the fact of having someone on the spot in the riding will facilitate communications with their voters.

The members' office equipment usually includes a telephone paid for by the House of Commons, two dictaphones and the stationery usually found in all offices. Members are entitled to make free long-distance calls by using the government network which makes it possible to reach all federal government administrative centres. The scope of this service has been widened so that members are now able to make calls to Ottawa from their ridings, which could not be done up to six months ago. Members are also allowed to make long-distance calls from their ridings to any federal administrative centre. Thus, the member who is in Chicoutimi can call free to Victoria, where the federal office is. For the past four years, research service has been provided for the members on a political basis, which means that these services are better suited to meeting the needs of the election committee or the party leader than of the individual member. The financial basis established for funding the service is as follows: For the first 20 members, a sum of \$40,000 is made available to the party; for the next 20 members, a sum of \$2,000 per member; and for any additional members, \$1,500 per member. This amount is made available to the political party whose responsibility it is to organize its own research service. The money is controlled by the administrative of the House of Commons, the Personnel Office, who ensures that the appointments recommended in these research services reflect the salaries corresponding to the experience of the individuals. Accounts are also kept of these sums and the research officers receive a monthly financial report indicating the amount spent during that month. The money is used solely for paying salaries. They do not have the right to use the money, for example, to hire specialists under contract for work done at the level of universities or private institutions. These amounts would be paid exclusively to researchers or officials working within the precinct of the House of Commons.

Members also follow regular language courses in Ottawa. Immersion courses are also given at the Military College of Saint-Jean that members attend two weeks at a time.

These are the main privileges, benefits, allowances enjoyed by members. Restaurants, rest rooms and barber

[Texte]

qu'il y a sur place des restaurants, une salle de repos, un salon de coiffure, des choses de ce genre, mais je pense que les services les plus importants qui sont mis à la disposition des députés sont énumérés, comme je vous l'ai dit tantôt, dans ce livret et je pense qu'on les a identifiés au cours de cette présentation. Cependant, si vous avez des questions portant sur des domaines qui n'ont pas été touchés, mais qui vous intéressent, nous essaierons d'y répondre.

M. Bas: Je vous remercie beaucoup de l'excellent exposé que vous nous avez fait et qui résout beaucoup des problèmes que nous nous posons. J'en retire l'impression que, comme en France, la notion que l'on se fait du parlementaire est en évolution et que l'on se soucie de lui donner plus de moyens que par le passé. Ce que vous donnez au Canada est considérable et je vous dis tout de suite que je souhaiterais très vivement que le Parlement français en soit là, mais malheureusement, ce n'est pas le cas pour l'instant.

Il y a des idées très neuves et très originales, comme une des dernières que vous avez évoquées, celle de ce service de recherche politique qui est à la disposition du parti, du chef de parti, des gens du parti et bien évidemment aussi des parlementaires qui travaillent car il y a toujours des parlementaires qui travaillent beaucoup et qui ont besoin de beaucoup de documentations, d'autres qui s'en passent plus aisément, et cela serait même de nature à résoudre un des problèmes que nous nous posons à Paris, parce que nous ne voulons pas augmenter l'indemnité des parlementaires pour des raisons politiques. L'opinion publique accepte mal en France l'augmentation des parlementaires, c'est un très vieux trait de notre caractère national et il faut éviter toute somme versée aux parlementaires. Mais la formule que vous avez trouvée qui consiste à lui permettre d'avoir des renseignements sans qu'il ait à les payer, sans qu'il ait à payer la personne est très intéressante.

De la même façon j'ai noté l'évolution du secrétariat du parlementaire. Nous avons la même évolution chez nous. Par exemple, moi, outre les collaborations que je peux avoir par les présidences que j'assume, ma secrétaire personnelle en réalité, j'en ai fait un poste de collaborateur qui est un administrateur en retraite et qui est mon collaborateur, c'est-à-dire qu'il y a cette même évolution, de collaborateur à l'origine qui étaient des sténodactylos et qui deviennent, en fait, des hommes qui peuvent être très compétents ayant une profonde connaissance des problèmes d'administration. Eh bien, cette évolution que vous avez et qui s'amorce très timidement chez nous, car la rémunération des secrétaires sténodactylos est récente, elle date de trois ans peut-être, trois ans. Cette Commission, qui est ici, a beaucoup contribué à obtenir cet avantage et je pense que nous allons dans le même sens que vous. Nous aurons de plus en plus besoin d'un vrai collaborateur, un administrateur ou un rédacteur de rang élevé qui pourra, être ensuite secondé par une secrétaire sténodactylo.

• 1015

Le régime des retraites va faire l'objet d'une étude de notre part parce que cela figure au programme de cette année de notre Commission. Nous voulons, cette année, étudier le régime de protection de la veuve et des

[Interprétation]

shops and other such facilities are provided but more important services are provided for members such as enumerated in this brochure and in the brief. We are ready to answer questions of your own interest.

Mr. Bas: Thank you for this excellent presentation that answers many of our questions. I feel that, as in France, the notion of what is a parliamentarian marks an evolution and that people are more disposed at improving their means of action. You are most generous in Canada and I wish France would follow suit but, alas, we are not there yet.

Innovation and original ideas are set forth, such as political research that you mentioned, to help parties and parliamentarians, for the latter often work hard and need much documentation, others less and can do without, and this would offer a solution to one of our problems in Paris since we do not wish to increase parliamentarians' indemnities for political reasons. The public does not easily approve increases for members of Parliament in France, and this is true to our national character, and it is best not to improve their financial lot. But your formula, whereby members can obtain documentation without cost, appears most interesting.

Also, I noted the evolution of parliamentary secretariat. We proceed thus with our own parliament. For instance, besides co-operation through the presidencies I assume, benefits from the co-operation of my own personal secretary who is a retired administrator; competent stenographers can thus become worthwhile collaborators in administration. This is just happening in France and the presence here of the commission has done much to assert this procedure. We will, as time goes, be in need of a true collaborator, an administrator, an expert writer, supported by a highly qualified stenographer.

Superannuation is on the agenda of our commission this year. We also intend to study measures of protection for the widow and orphaned dependents of parliamentarians and a superannuation scheme for members. Your own sys-

[Text]

orphelins du parlementaire et nous voulons également étudier son régime de retraite. Autant que j'en puisse juger, votre régime est intéressant et il rejoint pratiquement le nôtre. En ce qui concerne les indemnités, il faudrait avoir une connaissance plus profonde que nous n'en avons du niveau de vie, du coût de la vie pour voir à quoi correspond exactement l'indemnité. On peut peut-être d'ailleurs soulever ces points au cours de la discussion pour voir à quel endroit de l'échelle sociale s'insère le député.

Chez nous, le député a la solde d'un conseiller d'État, c'est-à-dire du fonctionnaire ayant le grade le plus élevé en France. Mais il n'a pas la solde du conseiller d'État à l'extrême sommet; il a une moyenne entre la somme du conseiller d'État du grade le plus élevé et du conseiller d'État de 55 ans. Donc, il a une somme qui gravite aux alentours d'une solde, de conseiller d'État de 62 ans, à peu près, parce que l'âge varie beaucoup.

Longtemps, dans notre pays, le conseiller d'État était le symbole de ce qui était noblement rémunéré, mais avec l'évolution des choses en France, il n'en est plus de même. Il suffit de passer la porte du secteur public pour entrer dans le secteur privé pour voir les rémunérations multipliées par 2 ou par 3. C'est une de nos préoccupations d'abord pour l'administration parce que nous voudrions y garder de bons éléments, mais cela dépasse l'objet précis dont nous discutons, mais c'est une de nos préoccupations comme parlementaires et comme responsables politiques et deuxièmement, c'est également désagréable pour un parlementaire d'avoir une rémunération insuffisante. À l'heure actuelle, nous avons des gens qui ne veulent pas se faire élire au parlement parce qu'ils gagnent beaucoup plus à faire ce qu'ils font. Cela nous prive de gens de grandes valeurs, énergiques, etc., que l'on aurait besoin pourtant d'avoir.

Alors, voilà les remarques que je peux faire. M. Deprez qui est le vice-président de la Commission et M. Henri Guillermin feront d'autres remarques mais dès à présent, je le répète, je vous remercie très vivement du mal que vous vous êtes donné pour préparer votre exposé et du très grand intérêt de ce qui vous nous avez dit.

M. St-Jacques: Puis-je ajouter, quelques commentaires à vos remarques. Il est vrai que le Canada a connu une grande évolution depuis environ 4 ou 5 ans. Jusqu'à ce moment-là, les députés n'avaient à leur disposition qu'un seul poste de secrétaire. C'est en 1969 qu'on a permis aux députés les services d'une deuxième personne à son bureau. Les services de recherche sont survenus à ce moment-là aussi.

Il est aussi à noter que les changements de salaires des députés ou de budget des services sont survenus à la suite d'une Commission d'enquête, la Commission Beaupré. Ce document vous serait peut-être utile. Je remarque que beaucoup de solutions adoptées aujourd'hui reflètent à peu près exactement ce qui a été recommandé dans ce rapport. D'ailleurs, le rapport faisait mention des employés au niveau du comté. On parle également d'un administrateur mis à la disposition des députés, afin que le député ait les outils lui permettant de remplir son rôle le mieux possible.

[Interpretation]

tem appears excellent and seems to be on the same line as our own. We would need better knowledge of living standards in order to establish a comparison of indemnity. We might through discussion be able to establish to what bracket of income the member belongs.

In France, the member of Parliament is paid the same as the state councillor or the highest paid bracket. But there is no maximum pay for the state councillor; the median is between the maximum level of state councillor and state councillor of 55 years of age. So, his pay is around that of the state councillor of 53 years of age or thereabouts, for there is great variation.

The state councillor used to be the top man in France but no longer. From the public sector to the private sector remuneration is multiplied by two and even by three. It makes it difficult to recruit the best elements in administration but this escapes the parliamentarian in political fields that we are discussing although it is also out of order for a parliamentarian to get insufficient pay. Superior men are reluctant to enter Parliament because they can earn a better living outside.

These are the observations from Mr. Deprez, Vice-Chairman of the Commission, but Mr. Henri Guillermin will offer other considerations and I wish to thank you most sincerely for your excellent presentation.

Mr. St-Jacques: May I add a few comments to Mr. Bas observations? It is true that there has been marked evolution in Canada in the past four or five years. Until then, members had but one secretary. In 1969 they were allowed a second office employee. Research started then.

It must also be noted that improvement in members' salaries followed the recommendations of the Beaupré Royal Commission. This might be useful to you. I observed that many of the resolutions passed today match almost exactly recommendations made in that report. This report mentions employees at the county level. It is also foreseen that an administrator would help members of Parliament make the best use of tools at hand to accomplish their task.

[Texte]

• 1020

J'ajouterais que ce document pourrait également vous être fort utile.

On y parle des épouses des députés, des conditions dans lesquelles elles se trouvent, et des conditions financières des députés. Comme vous le faisiez remarquer il est assez difficile parfois d'attirer les gens à la politique à cause de postes plus rémunérateurs que ces gens seraient appelés à quitter. Je pense que c'est un très bon tableau qui a été brossé à la suite de plusieurs questionnaires envoyés aux députés, sur de nombreux problèmes ayant trait non seulement au niveau des députés, mais également au niveau de comté.

M. Deprez: Monsieur, j'ai écouté votre exposé avec beaucoup d'intérêt. J'aimerais toutefois vous poser des questions sur deux points précis. Nous avons été frappés lorsque nous avons fait notre voyage aux États-Unis de voir que les députés américains avaient la possibilité de faire imprimer tous les documents qu'ils voulaient à l'usage de leurs électeurs. Cela me paraît un point très important que vous avez repris. Mais si j'ai bien compris, le député canadien ne peut faire que quatre fois dans l'année des impressions de ce genre et les faire distribuer.

M. St-Jacques: Disons, que le plus gros volume de matériel de ce genre nous arrive lorsque le député expédie des envois collectifs à raison de quatre fois par année. Mais à plusieurs autres occasions il fait imprimer des documents parfois aussi volumineux qui ne sont pas destinés aux envois collectifs, mais à d'autres fins. Cela peut être destiné à son usage personnel, mais quand même je pense que à...

M. Deprez: Il est limité, alors?

M. St-Jacques: Les envois collectifs sont limités à quatre. Mais les autres...

M. Deprez: ...A destination de son bureau, il peut...

M. St-Jacques: Aucune limite. C'est la distribution qui est limitée à quatre.

M. Deprez: C'est la distribution qui est limitée à quatre, mais l'impression?

M. Bas: Il peut, à ses frais, faire des distributions supplémentaires.

M. St-Jacques: C'est cela. En raison de 24¢ la livre pour les envois collectifs. Alors tout ce qui va au-delà de quatre envois collectifs est fait aux frais du député à raison de 24¢ la livre, ce qui est encore très avantageux par rapport aux frais de postes normaux.

M. Deprez: Il y a un deuxième point sur lequel je veux poser une question. Vous avez dit que le député avait à sa disposition maintenant deux personnes ici à Ottawa. Mais est-ce qu'il peut disposer de ce personnel dans son comté, ou doit-il obligatoirement l'utiliser ici. Dans ce cas-là, comment est-il représenté sur place. Comment est fait son secrétariat dans la circonscription?

M. St-Jacques: Il arrive parfois, à notre insu, que le député envoie un de ses employés au comté, mais ce

[Interprétation]

I may add that this document could prove to be very useful to you.

Also considered are wives of members, conditions that they have to put up with and financial situation of members. As you mentioned a moment ago, it is quite difficult to recruit well-endowed people into politics and an excellent picture has been obtained of this situation by means of questionnaires sent to members of Parliament, not only about problems pertaining to members of prominent offices but also county officers.

Mr. Deprez: Your exposé has proved most interesting but I would like to ask questions on two specific points.

We were particularly surprised on our trip to the United States to find out that members were allowed free printing of all documents meant for distribution to their constituents. This is a most interesting point that you have also mentioned it seems, but as I understand it Canadian members are only allowed four printings a year for this type of distribution.

Mr. St-Jacques: Let us say that we get the greatest mass of this type of material when the members make their collective shipments four times a year. But they might on other occasion send a mass of documents for other purposes, even personal...

Mr. Deprez: But he is limited?

Mr. St-Jacques: For mass collective shipments. But others...

Mr. Deprez: ...From his own office...

Mr. St-Jacques: There is no limit. Deliveries are restricted to four.

Mr. Deprez: Four deliveries but how many printings?

Mr. Bas: He can make other distributions at his own cost.

Mr. St-Jacques: That is it. At 24 cents a pound for collective shipments. So, anything in excess of the four mass collective shipments have to be paid by the member at 24 cents a pound, which is nevertheless quite a benefit compared to regular postal rates.

Mr. Deprez: I have a question to ask on a second point. You said that the member had two helpers. Is this help available to him in his riding or must he use them here? In this case what kind of secretarial help can he depend upon in his riding?

Mr. St-Jacques: The member will occasionally send one of his employees in the field in the county, but this

[Text]

n'est pas conforme au règlement. Ce qui veut dire que le secrétariat du député au niveau du comté se fait à la suite de son voyage hebdomadaire. Il va habituellement sur place une fois par semaine. Il recueille les problèmes de son domicile, et les ramène ici à Ottawa pour les résoudre, ce qui explique aussi l'intérêt qu'on manifeste actuellement pour l'établissement d'un poste bien précis dans le comté. Mais en ce moment, le personnel de deux, que je mentionnais tantôt, n'est pas autorisé à aller sur place, bien qu'on sache qu'à l'occasion, certains réussissent à le faire. Pas pour longtemps, mais...

M. Deprez: Il n'y a pas...

M. St-Jacques: Cela se fait très discrètement.

M. Deprez: Quand il est à Ottawa, il n'a pas de représentation dans son comté?

M. St-Jacques: Pas du tout.

M. Deprez: Sauf des amis politiques?

M. St-Jacques: C'est cela.

M. Bas: Est-ce que cela existe: l'ami politique, qui dans votre circonscription, fait gratuitement le travail pour vous?

M. St-Jacques: Je ne le crois pas.

M. Bas: C'est une institution française. Dans mon cas, par exemple, une dame, dont le mari est banquier, reçoit les gens à ma permanence. Elle fait cela, comme elle s'occupe de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, et, en plus, elle s'occupe de mon secrétariat politique sur place.

• 1025

M. St-Jacques: Habituellement ce rôle est joué par l'épouse ou même le député doit déboursier...

M. Bas: Moi, ma femme s'occupe des expéditions. Je vais vous donner cette indication, ça peut vous amuser, sur la façon dont nous travaillons. Je suis à la fois député, membre de notre assemblée régionale de la région de Paris qui s'appelle le district, et membre du Conseil de Paris, qui est à la fois municipal et départemental. Toutes les fois que je fais une intervention même très locale, par exemple sur l'installation d'un feu tricolore à un croisement de Paris, j'envoie à tous les chefs de foyer du secteur intéressé une photocopie de mon intervention. Ça nécessite un très grand travail de confection des lettres car il faut avoir les listes électorales et il faut faire le travail matériel de mettre la photocopie dans toutes les enveloppes, photocopie qui comporte quelques mots manuscrits de moi. Eh bien voilà, c'est mon épouse et 10 ou 15 dames, comme un ouvrier, qui font cela.

M. St-Jacques: Il existe au niveau du comté des associations politiques mais je pense que celles-ci sont surtout actives au moment des élections.

M. Bas: Oui.

M. St-Jacques: Mais, par la suite, je pense qu'il est assez difficile de prévoir l'utilisation de ces organismes,

[Interpretation]

is not according to rules. This means that whatever secretarial work a member has to have done for his county must be done following his weekend trip. He visits his riding weekly and gathers information about problems that he will have to solve here in Ottawa. This is one of the reasons why consideration is given to establishing an office in the country. At this time, the two employees staff is not allowed to work in the riding although some get around to it.

Mr. Deprez: There is no...

Mr. St-Jacques: It is done most discreetly.

Mr. Deprez: When he is in Ottawa he has no representative in his riding?

Mr. St-Jacques: None whatever.

Mr. Deprez: Except political friends?

Mr. St-Jacques: Exactly.

Mr. Bas: Is there such a thing as a political friend doing your work free of charge in your riding?

Mr. St-Jacques: I do not think so.

Mr. Bas: It is a French institution. In my case, for instance, the wife of a banker takes care of interviews in my riding. She does it out of the kindness of her heart just as she helps charitable organizations and further administers my political office in my riding.

Mr. St-Jacques: Usually, this role is played by the spouse or the member himself must pay...

Mr. Bas: For myself, my wife takes care of the expeditions. I shall give you an indication on the way we work which may amuse you. I am, at the same time, member of the National Assembly, member of the Regional Assembly for Paris, that is the district, and member of the Council of Paris, which is both municipal and departmental. Every time I make a speech on even very local matters, such as the installation of red lights at a crossroads, I send a photocopy to my speech to every head of the concerned sector. This takes a long time because we have to have all the election lists and all the photocopies must be put into envelopes bearing some written explanation. This job is done by my spouse and ten or 15 ladies who help her.

Mr. St-Jacques: There are some political associations at the county level, but I believe they are mainly active during elections.

Mr. Bas: Yes.

Mr. St-Jacques: But I think it is very difficult to foresee how these bodies will be used, afterwards, for they

[Texte]

qui en fin de compte naissent avec l'annonce de l'élection et qui meurent aussitôt après.

M. Bas: C'est ça, parce que justement après 11 ans de mandat parlementaire, je me suis aperçu il y a peu d'années de la nécessité d'informer. Je me suis aperçu que les journaux informaient peu et que la télévision n'informe pas du tout, tout au moins pour les problèmes locaux; pour les problèmes nationaux c'est tout à fait autre chose. Alors il fallait trouver une formule et j'ai mis celle-là sur pied qui fonctionne uniquement avec des bénévoles. Et au moment des élections, je m'aperçois beaucoup de l'importance que cela a eu car il y a des milliers de personnes qui me connaissent et qui votent pour moi parce que je leur ai annoncé que l'on allait faire quatre classes supplémentaires à l'école qui est tout à côté de chez eux et qu'ils ont un enfant ou un petit-fils qui est intéressé. Je trouve que cette façon de travailler, bien qu'artisanale, est néanmoins efficace. Ceci dit, le système américain où chaque mois le député américain envoie une lettre à tous ses électeurs etc., est évidemment très supérieur mais plus onéreux.

M. St-Jacques: Est-ce que le député américain n'est pas obligé de payer pour ces impressions?

M. Bas: Écoutez, nous sommes allés aux États-Unis, et quand nous sommes rentrés nous nous sommes amusés à calculer le volume d'argent que coûtait un parlementaire aux contribuables américains; mais c'est fabuleux!

M. St-Jacques: C'est phénoménal.

Les députés ont aussi un plan d'assurance qui leur permette d'assurer leur vie jusqu'à concurrence de deux fois leur salaire. En fin de compte, l'assurance est basée sur leur indemnité.

M. Deprez: C'est un capital qu'on leur verse, alors.

M. St-Jacques: A leur mort.

M. Deprez: A leur mort, mais qu'on verse aux ayants droit.

M. St-Jacques: Oui, c'est ça. Il y a l'assurance de base qui représente leur salaire et il y a l'assurance supplémentaire qui est l'équivalent du salaire, alors à toute fin pratique, le député peut assurer sa propre vie jusqu'à concurrence de deux fois son salaire à un taux très avantageux par rapport au taux qu'on retrouve habituellement au niveau des compagnies d'assurance.

Il y a aussi un genre d'assurance qui permet de recevoir une indemnité si la personne est malade pour une période prolongée. Ça s'ajoute au plan de base. En plus il peut y avoir de l'assurance sur les dépendants du député, assurance-vie jusqu'à concurrence de \$2,000 pour l'épouse ou les enfants.

M. Deprez: Quel est le régime des députés au point de vue sécurité sociale? Pour la maladie . . .

M. St-Jacques: Bien, il y a ce programme-là qui lui permet de retirer 60 p. 100 de son salaire.

• 1030

M. Deprez: S'il est malade?

[Interprétation]

are born when the election is announced and they die immediately after.

Mr. Bas: That is right; after 11 years as member of the Assembly, I have just realized, a few years ago, that it is very important to give information. I have noticed that newspapers do not give much information and that television does not give any information at all, at least on local matters; this is not the case for national problems, so a system has to be found and I organized that one, with voluntary staff. During the elections I can see that the system is very important because thousands of persons know me and vote for me because I helped to solve local matters in which they have direct interest. Even though this way of working is rather unsophisticated, it is efficient. This being said, the American system by which every American member sends a letter to all his constituents, every month, is obviously very superior but also much more expensive.

Mr. St-Jacques: Does the American member not have to pay for these letters?

Mr. Bas: We went to the United States and when we got back home, we tried to estimate how much every American member costs to the American taxpayer; the amount is staggering.

Mr. St-Jacques: It is enormous.

Members also have an insurance plan by which they can take life insurance up to twice their salary. In the end, the insurance is based on their indemnity.

Mr. Deprez: So this is a capital amount which is given to them.

Mr. St-Jacques: After their death.

Mr. Deprez: Yes, but it is given to the inheritors.

Mr. St-Jacques: That is right. There is a basic insurance, corresponding to their salary and a supplementary insurance, which is equivalent to the salary; this means that every member can take a life insurance up to twice his salary, at a rate much more advantageous than those usually applied by insurance companies.

There is also a kind of insurance allowing the member to receive some indemnity if he is sick for a long period. This has to be added to the basic plan. Furthermore, there may be an insurance on the member's family, which is a life insurance up to \$2,000 for the spouse or the children.

Mr. Deprez: What is the social security situation for members? For sickness, . . .

M. St-Jacques: Bien, il y a ce programme-là qui lui permet de retirer 60 per cent of his salary.

Mr. Deprez: If he is sick?

[Text]

M. St-Jacques: S'il est malade pour au-delà de 65 jours.

S'il ne peut remplir ses fonctions de député pour cause de maladie pour une période d'au moins 65 jours et s'il participe à ce plan-là, qui n'est pas un plan obligatoire, il peut recevoir 60 p. 100 de son salaire.

M. Henri Guillermin (Député U.D.R., France): Monsieur St-Jacques, je vous remercie également de votre exposé et je voudrais vous poser quelques questions pour avoir quelques renseignements supplémentaires, si vous le voulez bien.

D'abord sur le plan du travail législatif, est-ce que les grands débats à la Chambre des communes sont télévisés, et si c'est le cas, quel est le service qui vérifie, qui accepte la télévision ou qui la refuse, d'une part? Deuxièmement, les débats sont publiés, comme vous nous l'avez dit, le lendemain, est-ce qu'ils sont publiés dans un journal qui est le journal du Parlement ou est-ce qu'ils sont publiés dans le journal officiel du gouvernement canadien?

Et en ce qui concerne le travail des comités, nous avons nous-mêmes en France un problème actuellement: nous nous demandons si le travail des commissions de l'Assemblée nationale française doit être également télévisé, et éventuellement si la presse peut être présente. Jusqu'à maintenant le travail des commissions est un travail qui n'est pas public et la commission peut décider de faire paraître, au journal officiel, un compte rendu. Mais de toute façon il ne publie pas les débats *in extenso*. J'ai cru comprendre qu'au Canada on publie le travail des comités *in extenso* dans la presse.

En ce qui concerne maintenant les questions financières quel est le processus pour réviser les indemnités parlementaires? Est-ce que c'est indexé sur la Fonction publique, est-ce que ce sont les députés eux-mêmes qui prévoient des augmentations pour ajuster leurs indemnités? Et dans le cas où un député décède au cours de son mandat, vous nous avez parlé des avantages de la veuve, qui a un pourcentage de sa retraite, mais est-ce que la veuve touche un capital-décès lorsque le député décède au cours de ses activités politiques?

M. St-Jacques: Pour répondre à votre première question concernant la télévision à savoir si les débats de la Chambre sont télévisés, ils ne le sont point. C'est une question qui est en train d'être étudiée au niveau des comités et il semble que les opinions soient partagées sur cette question. Je ne sais pas exactement ce qu'on recommandera; plusieurs sont en faveur tandis que d'autres, qui attachent plus d'importance aux traditions, pensent que cette question-là ne devrait même pas être soulevée.

Les débats sont publiés le lendemain, tel qu'indiqué tantôt, et ils constituent le texte d'un feuillet officiel qui s'appelle les «Débats de la Chambre». Les comités, pour la plupart, siègent publiquement, c'est-à-dire que n'importe qui peut y assister, les gens de la presse ainsi que les contribuables, pourvu qu'il y ait un nombre suffisant de places. Il arrive aussi à l'occasion que les députés siègent, au niveau des comités à huis clos, habituellement pour préparer l'ordre du jour ou des questions de ce genre-là, mais lorsqu'il y a convocation de témoins,

[Interpretation]

Mr. St-Jacques: If he is sick for more than 65 days.

If the member is sick for at least 65 days and if he pays for this plan, which is not compulsory, he may receive 60 per cent of his salary.

Mr. Henri Guillermin (U.D.R. Member of the French National Assembly): Mr. St-Jacques, I thank you for your explanations and, with your permission, I would like to ask you some more questions to get some supplementary information.

First of all, I would like to know if the main debates of the House of Commons are broadcast on television and, if that is so, what service is responsible for agreeing to or refusing the broadcast? Secondly, as you told us, the debates are published on the following day and I would like to know if they are published in some sort of parliamentary records or in some kind of "Journal Official" of the Canadian Government?

As for the committees, I must say that we have some problem in France at the moment; we are wondering if the work of the French National Assembly Commissions should also be broadcast and if members of the press could be present. Up to now, this kind of work has not been open to the public and the Commission can decide to publish in the Official Journal some minutes of its work. However, the debates are not published *in extenso*. I have understood that in Canada the debates of the committees are published *in extenso* in the newspapers.

Moving now to the financial matters, by which process are the parliamentary indemnities revised? Are those indemnities based on the Public Service rates or do the members decide themselves of their own increases? When a member of Parliament dies during his mandate, you told us that his widow would receive some benefits; however, does the widow receive some capital when the member dies during his political activities?

Mr. St-Jacques: On your first question, I must say that the House of Commons debates are not broadcast on television. This question is presently being studied by committees and it would appear that opinions vary a lot on this matter. I do not know what the final recommendation will be; some people are in favour of this type of broadcast but others, more respectful of tradition, do not believe that this question should even be asked.

As we said, the debates are published on the following day in the form of an official booklet called "The House of Commons Debates".

Most of the committee's debates are open to the public and anybody can listen to them, whether members of the press or taxpayers, as long as there are enough seats. Sometimes, members want to sit in camera, usually to prepare their agenda or to solve some organization matters; however, when witnesses are called and some decision has to be made the doors are open and everybody can come in. The debates are published in an independent booklet, usually bearing on the first page the name of the Committee, the number of the sitting, the

[Texte]

lorsqu'il y a décision à prendre, les portes sont ouvertes et tout le monde a droit d'accès. Le compte rendu, c'est un mot à mot qui fait l'objet d'un fascicule indépendant et qui habituellement contient en première page le nom du comité, le numéro de l'assemblée, la date, etc. Alors c'est un fascicule bien précis.

Les indemnités parlementaires sont fixées par les députés eux-mêmes, la dernière fois à la suite d'un rapport de la Commission Beaupré. Mais est-ce que cette décision-là se rattache aux indices du coût de la vie ou aux salaires de hauts fonctionnaires ou aux salaires d'administrateurs seniors de compagnies publiques, je pense qu'on s'inspire un peu de toutes ces choses-là, mais on ne veut pas associer les salaires des députés à une formule précise ou magique. C'est un sujet assez délicat, comme cela l'est chez vous d'ailleurs, et je pense que la formule des commissions d'enquête est appelée à se répéter.

• 1035

En cas de décès, bien que cela devrait être indiqué ici, je pense que la veuve reçoit une somme au moment du décès du député. Si le député meurt au cours du mois, elle reçoit l'indemnité du mois en cours. Je ne sais pas le montant exact, mais, au décès du député, une somme est prévue, qu'on appelle communément prestation de décès, d'environ \$2,000 qui, à ce moment-là, est versée à la veuve; c'est un capital. A ce montant, s'ajoutent les bénéfices du régime d'assurance si le député a décidé d'y participer. Mais je peux vérifier et vous donner une réponse plus précise plus tard.

M. Bas: Monsieur St-Jacques, vous acceptez que M. Tessier, secrétaire de la Commission, vous pose une question?

M. St-Jacques: Sûrement.

M. Alexandre Tessier (Secrétaire de la Commission des comptes de l'Assemblée nationale): Existe-t-il une incompatibilité entre le mandat parlementaire et l'emploi dans la Fonction publique?

M. St-Jacques: Oui.

M. Tessier: C'est absolument incompatible.

M. St-Jacques: Oui. D'ailleurs, nous avons eu sur place des secrétaires de députés qui ont décidé de poser leur candidature dans un comté. Ils ont dû d'abord abandonner leur poste de secrétaire avant de pouvoir présenter leur candidature et cette même règle s'applique à tous nos fonctionnaires, quoique que dans les ministères, maintenant, il y a un nouveau règlement qui permet à l'aspirant d'obtenir un congé sans solde pour toute la durée de la campagne électorale. Et si l'individu est élu, il doit alors abandonner son poste, mais s'il n'est pas élu ou même, il peut être défait lors du congrès du parti qui choisit ses candidats, il peut tout simplement retourner à son poste.

M. Bas: Mais le fonctionnaire qui est élu, est-ce qu'il démissionne pour toujours ou est-ce qu'il peut retrouver son poste quand le mandat est terminé?

M. St-Jacques: Il démissionne pour toujours.

M. Bas: Ah!

[Interprétation]

date, and so on. So, there is a new booklet for each committee meeting.

The parliamentary indemnities are fixed by the members themselves, and the last time they were was following a report of the Beaupre Commission. This type of decision is made according to the cost of living index, the salaries of senior officials, or senior members of public companies, boards, but I do not believe that the members' salaries are rated according to a very definite formula. This is a rather touchy matter, as it is in France, I suppose, and I think the inquiry committee's formula will be used again.

In case of death, although this should be indicated here, I believe the widow receives some amount at the time of death. If the member dies during the month, she receives the indemnity for that month. I do not know what is the exact amount, but there is some kind of death benefit of about \$2,000 which is given to the widow; this is a capital amount. To this amount ought to be added the insurance benefits if the member chose to subscribe. I could check on that and could give you a more detailed answer later.

Mr. Bas: Mr. St-Jacques, would you accept a question from Mr. Tessier, Secretary of the Commission?

Mr. St-Jacques: Certainly.

Mr. Alexandre Tessier (Secretary of the "Commission des comptes" of the French National Assembly): Is there some degree of incompatibility between a parliamentary mandate and a job in the public service?

Mr. St-Jacques: Yes.

Mr. Tessier: Is it absolutely incompatible?

Mr. St-Jacques: Yes, I can say that some members secretaries chose to be candidates in some county. They had, first of all, to quit their job of secretary before being allowed to be candidates; this rule applies to any public servant, but in departments there are now new regulations allowing the person to be on leave without pay for the whole of the electoral campaign. If the person is elected she must then give up her job, but if she is not elected or if she is rejected by the party choosing the candidates, she can get back to her job.

Mr. Bas: But when the public servant is elected, does he have to abandon his job forever or can he get it back when his mandate is finished?

Mr. St-Jacques: He quits forever.

Mr. Bas: Is that so?

[Text]

M. St-Jacques: Il faut à ce moment-là qu'il fasse comme tout autre contribuable, poser sa candidature si un poste est vacant, comme tout le monde. Plusieurs de ces gens-là, cependant, travaillent dans les bureaux des ministres qui ont, eux, une allocation spéciale pour leur personnel. Les ministres ont une somme de \$100,000 pour organiser leur bureau.

M. Bas: C'est cela, leur cabinet.

M. St-Jacques: Leur cabinet, c'est cela.

M. Bas: Oui.

M. St-Jacques: Alors, plusieurs députés défaits occupent ces postes-là.

M. Bas: Ah ça!

M. St-Jacques: Bien plusieurs deviennent des fonctionnaires comme tout le monde.

M. Deprez: Ils ont une indemnité de combien, avez-vous dit?

M. Bas: De 100,000 francs.

M. Deprez: \$100,000.

M. Bas: \$100,000 au ministre...

M. Deprez: Annuellement.

M. Bas: ...pour son cabinet. Il peut avoir cinq, six, sept...

M. St-Jacques: Il peut avoir des administrateurs, dont un qu'il ne doit pas payer plus que, je pense, \$20,000...

Une voix: C'est cela.

M. St-Jacques: ...une première secrétaire qui ne peut recevoir plus que \$12,000...

Une voix: C'est cela.

M. St-Jacques: ...puis des administrateurs secondaires, dont le salaire est jusqu'à concurrence de...

M. Bas: Vous savez que nous avons un régime totalement différent. Chez nous on peut être fonctionnaire, c'est même très fréquent, c'est le cas du premier ministre, c'est le cas de nombreux ministres, c'est le cas de nombreux députés. En étant fonctionnaire on ne quitte la Fonction publique que pour la durée du mandat. C'est mon propre cas. Je suis conseiller à la Cour des comptes et depuis 11 ans, je suis détaché de la Cour des comptes pour mon mandat électif. Et si la faveur des électeurs venait à me manquer, je retourne à la Cour, je mets ma robe de moine, mon mortier sur la tête et je recommence à juger, ce qui est très agréable, et on appelle cette façon de travailler, en France, on appelle cela «faire du cirque avec filet».

• 10 h. 40

M. St-Jacques: Monsieur Tessier.

M. Tessier: Pouvez-vous nous indiquer combien de fonctionnaires travaillent au Parlement, s'il vous plaît?

[Interpretation]

Mr. St-Jacques: If he wants to get his job back afterwards, he can do like everybody else and be a candidate for a vacant job. However, a few of these people can work in the Minister's offices who have a special compensation for their staffs. The Ministers receive \$100,000 to organize their offices.

Mr. Bas: That is their cabinet.

Mr. St-Jacques: Yes.

Mr. Bas: All right.

Mr. St-Jacques: So, some beaten candidates have these jobs.

Mr. Bas: Well, then.

Mr. St-Jacques: But some become public servants like everybody else.

Mr. Deprez: What is the Minister's compensation?

Mr. Bas: It is 100,000 francs.

Mr. Deprez: It is \$100,000.

Mr. Bas: It is \$100,000 for the minister...

Mr. Deprez: Every year?

Mr. Bas: ...for his cabinet. He may have five, six, seven...

Mr. St-Jacques: He may have some administrators one of whom must not be paid more than \$20,000, I believe...

One hon. member: That is right.

Mr. St-Jacques: ...a senior secretary paid not more than \$12,000.

A member: That is right.

Mr. St-Jacques: ...and some administrators whose salary can go up to...

Mr. Bas: We have a completely different system. In France, one can be public servant; this is even very often the case as it is for the Prime Minister, for many ministers and for many members of the Assembly. When one is elected, one leaves the public service only for the time of the mandate. This is my own case. I am a counsel for the "Cours des comptes" and I have been freed by this body for the last 11 years. And if I were missing my constituents' favour, then I will go back to the court with my cap on my head and will again start to judge which is very nice. We call that way of working in France, to make circus with a net.

Mr. St-Jacques: Mr. Tessier.

Mr. Tessier: Could you please tell us how many civil servants are working in Parliament.

[Texte]

M. St-Jacques: Il y en a...

M. Tessier: En les répartissant dans les différents degrés de qualification, si c'est possible?

M. St-Jacques: On va retourner à l'organigramme.

On compte environ 100 agents de sécurité, à peu près 125 employés à l'entretien, environ une dizaine d'hommes de métiers; peut-être 5 employés aux achats, une centaine de messagers, 150 employés du restaurant et des cafétérias et environ 25 pages. Cela donne environ 500 employés.

M. Deprez: Les pages sont...?

M. St-Jacques: Les pages sont les petits bonhommes qui se trouvent à la Chambre des communes pour porter les messages des députés, aller chercher...

M. Deprez: On a vu ça aux États-Unis aussi.

M. St-Jacques: ...aller chercher un paquet de cigarettes sur le parquet de la Chambre. Les messagers sont là à la disposition des députés à leur bureau et les pages, sur le parquet de la Chambre.

Je me suis vraiment trompé, cela représenterait environ 325. Il y a trois édifices: l'édifice du centre, celui-ci, ainsi que celui de la Confédération.

M. Bas: Uniquement pour la Chambre des communes?

M. St-Jacques: Oui. Le Sénat a un organigramme à peu près identique à celui-ci, les mêmes...

M. Bas: Mêmes chiffres ou la moitié?

M. St-Jacques: Oh, non! Ils sont de beaucoup inférieurs.

M. Bas: Oui, comme chez nous. Comme vous le savez, nous avons deux palais: le Palais de Bourbon pour les députés et le Palais du Luxembourg pour les sénateurs. Cela complique et simplifie à la fois les choses.

M. St-Jacques: Pour les débats, il y a environ une cinquantaine de personnes; ici il y en a une trentaine, 30 à 40; et les comités, 175.

M. Tessier: Beaucoup dans les comités ou...?

M. St-Jacques: Pour les comités, il y a d'abord le greffier qui est peut-être le poste le plus important, il y a une vingtaine de greffiers de comité, étant donné qu'il y a une vingtaine de comités qui siègent, donc habituellement un greffier par comité. Ces greffiers de comité ont à leur disposition une secrétaire qu'ils partagent avec un autre greffier. Mais ce qu'on retrouve surtout ici ce sont les personnes qui sont appelées à transcrire les comptes rendus des séances de comités. Il y a une équipe d'au moins 60 dactylographes, en plus des rédacteurs et d'autres fonctions de soutien; messagers, commis, etc. Le service de l'Index représente une vingtaine de personnes et celui de la Distribution, environ une trentaine.

L'administration du personnel représente deux secteurs d'activité: le secteur administratif et le secteur du secré-

[Interprétation]

Mr. St-Jacques: There are...

Mr. Tessier: With a breakdown, if possible, into their various degrees of qualifications.

Mr. St-Jacques: We will go back to the flow chart.

We have about 100 security guards; for maintenance about 125; then about 10 tradesmen and perhaps 5 purchase agents; 100 messengers; 150 cafeteria and restaurant employees and about 25 pages. This makes about 500 employees.

Mr. Deprez: Who are the pages...?

Mr. St-Jacques: The pages are these little fellows who work at the House of Commons to bring the messages to the members, to fetch...

Mr. Deprez: This exists also in the United States.

Mr. St-Jacques: ...to fetch cigarettes on the floor of the House. Messengers there at the disposal of the members in the office and the pages are on the floor of the House.

I made a mistake. This represented about 325. There are three blocks: The Centre Block, the one here and the Confederation Block.

Mr. Bas: All for the House of Commons?

Mr. St-Jacques: Yes. For the Senate we have a flow chart which is about identical to this one, the same...

Mr. Bas: The same figures? Or half?

Mr. St-Jacques: Oh no, there are far less.

Mr. Bas: Yes, that is the same at home. As you know we have palaces: the Bourbon Palace for the members and the Luxembourg Palace for the senators. This complicates and simplifies at the same time the situation.

Mr. St-Jacques: For the Debates we have about 50 people and here there are about 30 to 40, and for the committees 175.

Mr. Tessier: Are there many attending the committees or...

Mr. St-Jacques: In the committee you have first the Clerk which is perhaps the most important position, there are about 20 committee clerks as we have about 20 committees sitting, so there is usually one clerk per committee. These committee clerks have a secretary whom they share with another clerk. But here we have especially people who are transcribing the proceedings of sittings of the committees. There are about 60 typists, then the editors and other support functions such as messengers, clerks and so on. There are about 20 people working for the index and about 30 for the distribution.

The personnel administration comprises two operation areas: the administrative sector and the secretarial sector. On the administrative side there are four people who deal with personnel administration and about 20 for the keeping of the files.

As for finance, in view of the fact that we use outside accounting facilities, all we do is a forecasting of our

[Text]

ariat. Du côté administratif, quatre personnes s'occupent de l'administration du personnel, et une vingtaine environ de la tenue des dossiers.

• 1045

Du côté financier, étant donné que la comptabilité se fait à l'extérieur, le service financier revient à la préparation de nos prévisions budgétaires avant l'année fiscale en vue de sa présentation à l'Assemblée: seulement deux personnes s'en occupent. Un agent financier s'occupe de la préparation des prévisions budgétaires et fait l'analyse des rapports financiers nous provenant afin de nous indiquer périodiquement que nous sommes en train de nous conformer aux prévisions ou que nous nous préparons certains problèmes qui obligeraient peut-être la présentation d'un Budget supplémentaire ou des transferts de fonds. Une personne s'en occupe. Du côté des achats, il y a environ une vingtaine de personnes car l'entreposage est un domaine assez important. Du côté des impressions, il y a une cinquantaine de personnes parce qu'une équipe travaille le jour et une autre entre 7h00 et 22h00 environ. Le service des Postes, représente encore une cinquantaine de personnes et la Presse, une dizaine. Au service de la santé, nous avons une unité par édifice. Trois personnes s'en occupent.

Cela ne tient pas compte des bureaux de députés. Les bureaux des députés n'apparaissent nulle part ici, parce qu'ils sont à part, mais on peut ajouter, étant donné qu'il y a 264 députés, qu'en multipliant ce nombre par deux, on obtient immédiatement 500 postes créés et mis à la disposition des députés. Tout cela devrait donner environ 1,800 personnes.

M. Bas: C'est considérable. C'est trois fois plus que nous.

M. St-Jacques: Cela ne tient pas compte des autres personnes employées par d'autres ministères pour nous assurer...

M. Bas: Voyez, à l'heure actuelle nous sommes à 750 et nous avons beaucoup progressé car quand j'ai été élu pour la première fois président de cette commission, nous étions à 500. En l'espace de six années, nous sommes montés à 750, toujours dans la même évolution, d'un Parlement qui cesse d'être un club de grands messieurs venant échanger quelques idées sur les problèmes de l'heure et qui repartent dans leurs provinces voir si leurs fermiers cultivent bien le blé, ce qui a été le Parlement français pendant tout le XIX^e siècle jusque vers les années 1880. Depuis 1880, l'évolution a été très très lente car il y avait de grands orateurs, il y avait de grands hommes politiques, mais le Parlement n'avait pas de personnel. Quand j'ai été élu il y a dix ans, les députés n'avaient pas de bureaux. Il fallait être ancien président du Conseil, président de groupes parlementaires ou président d'une commission pour avoir un bureau. Le député ordinaire se promenait avec ses papiers dans sa serviette, et nous sommes en train de faire des travaux considérables. Nous avons acheté un terrain qui nous a coûté plus d'un milliard d'anciens francs et nous sommes en train de faire des travaux considérables pour avoir des bureaux pour tous les députés. Nous en sommes encore là. C'est vous dire que nous avons par rapport à vous, un très grand retard. Cet édifice a été construit pendant la Première

[Interpretation]

expenditures for the next fiscal year in order to table it before Parliament; it involves only two persons. One finance officer is in charge of the preparation of the esti-

mates and of the analysis of the financial reports that are sent from this place so that we can ascertain periodically that we are not going beyond what was forecast, that we are running into some problems that would force us to table supplementaries or to have fund transfers. It is a one-man job. Purchases involve about 20 persons because stockage is a rather important area. Printing services involve about 50 persons because of the day shift and the night shift between around 1700 and 2200. Postal services include 50 more people and press services about 10. As for health services, we have one unit per building. That means three people.

It is without taking into account the M.P.s. They do not appear in here because they are somewhat different, but given the fact that there are 264 M.P.s, if you multiply it by two, it means 500 more people that are available to the M.P.s. All in all you can get a round figure of 1,800 people.

Mr. Bas: That is quite substantial, three times our number.

Mr. St-Jacques: It does not include other people hired by other departments to assure...

Mr. Bas: Yes, right now we are 750 and we made a lot of progress because when I was first elected chairman of this commission we were 500. Within six years we reached a figure of 750, always following the same evolution, that of a Parliament that stopped being a club of gentlemen attending it to share their views about their problems and going back to their provinces to check whether the farmers are correctly harvesting the wheat that is to say what the French Parliament has been during the 19th century until the 1880's. Since 1880, the evolution process has been very, very slow because there were great speeches; there were great politicians, but Parliament did not have any staff. When I was elected ten years ago, the M.P.s had no offices. You had to be a former cabinet chairman (Président du conseil), chairman of parliamentary groups or chairman of a commission to have an office. The backbencher had to walk around with his papers in his case, and a huge building project is under way right now. We bought land worth over one billion of ancient francs and we are building on a large scale to provide offices to all M.P.s. That is where we are still and so you can see that we are a long way behind you. I think that the construction or the erection of that building took place during the First World War according to the plaque we saw in the Great Hall of Honour bearing

[Texte]

Guerre mondiale, je crois, enfin a été conçu, d'après une inscription que nous avons vu tout à l'heure au grand hall d'honneur sous la tour, nous avons vu une inscription faisant état de travaux en 1917. Or, il est très frappant que cela a été conçu très largement tandis que nous, c'est seulement maintenant que nous nous équipons pour avoir des bureaux, des secrétaires, des collaborateurs. Encore, n'avons-nous acheté qu'un terrain trop étroit! Il aurait fallu acheter une bande plus large et nous en avons la possibilité, mais personne, il y a huit ans quand les achats se sont décidés, ne pensait qu'il faudrait des bureaux pour mettre le collaborateur et la secrétaire du député. Le collaborateur et la secrétaire étaient réservés aux présidents de commissions, aux présidents de groupes. Nous sommes très en retard et c'est pourquoi nous essayons d'avoir une prise de conscience des problèmes par des contacts avec d'autres Parlements. Il y a un point, un dernier point que je voudrais soulever. Nous avons un principe qui a été posé par les assemblées de la révolution française, qui est le principe de l'autonomie financière des parlements, c'est-à-dire que le gouvernement ne fixe pas l'argent dont peuvent disposer les députés. Ce sont les députés eux-mêmes qui disent ce dont ils ont besoin et cela fonctionne de la façon suivante: sous l'autorité d'un président de Chambre à la Cour des Comptes se réunissent les questeurs du Sénat et les questeurs de la Chambre; les questeurs, ce sont les administrateurs, ce sont des députés qui administrent la Chambre, et ils fixent le montant de l'enveloppe dont ils ont besoin. Alors, ce président de Chambre à la Cour des Comptes leur donne parfois quelques conseils de modération mais ça s'arrête là. Et ce chiffre est transmis au ministre des Finances et il figure dans le budget de la nation à une ligne spéciale «Assemblée nationale-Sénat». Et voilà. Alors, je voulais savoir quel est le procédé que vous avez pour être indépendants du gouvernement. Est-ce vous-mêmes qui êtes les maîtres de votre enveloppe financière?

• 1050

M. St-Jacques: Je pense que oui. La façon dont nos prévisions budgétaires se préparent, c'est que les trois directeurs de service établissent les besoins de leur division, en fonction des programmes qui sont en marche, et ces sommes, une fois consolidées, sont présentées au greffier qui en discute avec les directeurs en question et les soumet finalement au président qui en discute avec le comité de régie intérieure. Une fois que ces prévisions-là ou que ces «besoins budgétaires» obtiennent le sceau d'approbation du président de la Chambre, ils s'en vont directement au Conseil du Trésor pour être incorporés aux prévisions des besoins financiers du gouvernement.

Le Conseil du Trésor essaie à l'occasion, de faire l'analyse de nos besoins budgétaires en posant certaines questions, à savoir si nous sommes aussi efficaces que nous devrions l'être dans différents domaines, aussi économes que nous devrions l'être jusqu'à présent, on a su résister à ces questions-là; ces mêmes questions sont soulevées lorsqu'on présente des prévisions supplémentaires au milieu d'une année alors qu'on s'attendait à ce que cette question-là soit soulevée au moment même de la préparation du budget annuel. C'est arrivé l'an passé, en 1969 par exemple; c'est au beau milieu de l'année, qu'on a décidé qu'on permettrait aux députés

[Interprétation]

the date, 1917. Now, it is very striking to notice that right from the beginning it was designed to be so large whereas it is only now that we think in terms of offices, of secretaries, of assistants. And yet the land we purchased is too narrow! We should have purchased a larger site and we could do it but nobody eight years ago when the purchase was decided upon, thought that there should be offices for the assistants and the secretaries to the M.P.s. Assistants and secretaries were the privilege of commission chairmen and parliamentary groups chairmen. We are a long way behind and that is why we are trying to become aware of the problems by getting into contact with other Parliaments. There is a point, a last point that I would like to raise. We have a principle that has been established by the assemblies of the French revolution, namely the principle of financial autonomy of parliaments, that is to say that the government does not set the moneys that are available to the M.P.s. It is the M.P.s. themselves who set their needs and this is how it works. Under the authority of the Président de Chambre à la Cour des Comptes (Auditor General official) the Senate and the House's questors, M.P.s. whose function is to administer the House, meet together and set the amount of money they need. The Président de Chambre à la Cour des Comptes (Auditor General official) just plays the role of adviser and moderator, and that is all. The figure is communicated to the Department of Finance and it is shown in the estimates under the special heading "National Assembly-Senate". I would like then to know what is the procedure that enables you to be independent from the government. Do you set your own financial needs?

Mr. St-Jacques: I would say yes. The preparation of our estimates operates this way. The three service directors establish the needs of their division, according to the programs that are under way, and these moneys, once consolidated, are submitted to the clerk and debated with him who in turn submits them to the Speaker who discusses them with the internal vote committee. As soon as these estimates get the assent of the Speaker, they are sent directly to the Treasury Board to be included in the government's estimates.

From time to time the Treasury Board try to analyse our budgetary requirements by asking us whether we are as efficient as we should be in different areas, as thrifty as we should be, but up to now our answers have always been satisfactory to them. The same questions are raised when we present supplementaries in the middle of a year when it was expected that this question be raised right at the time of the preparation of the annual estimates. That happened last year. For example, in 1969, in the middle of the year we decided that we would allow the M.P.s to have additional assistance in their offices. In the eyes of the Treasury Board it may

[Text]

d'avoir de l'aide additionnelle dans leurs bureaux. Alors, aux yeux du Conseil du Trésor, c'est peut-être manquer de prévision, mais quand même, on a su résister à toutes ces explications-là en leur disant que c'était une décision de la régie intérieure qui dorénavant permettait aux députés d'avoir dans leur bureaux, une deuxième personne et qu'il nous fallait des fonds. Alors, cette demande de fonds a été incorporée aux prévisions supplémentaires et finalement approuvée en Chambre.

Je pense qu'on vise de plus en plus cette autonomie au point peut-être que tous ces services-là, un jour, seront incorporés à la Chambre des communes. Dans certains domaines, cela a déjà été fait. Par exemple, du côté de l'entretien de l'équipement de bureau. Ce service-là, antérieurement, était fourni par le ministère des Approvisionnements et Services. Nous avons organisé nous-mêmes, sur place, ce service et maintenant, cela devient un service autonome de la Chambre des communes. Nous visons une amalgamation ou un fusionnement de ces services-là ou une accapitation de ces services-là au niveau de la comptabilité. Je ne crois pas que cela puisse se faire aussi facilement au niveau des impressions malgré que l'Imprimerie nationale se consacre à 90 p. 100 aux travaux de la Chambre. Alors, la seule raison d'être de cette institution, ce sont les besoins de la Chambre. Il se peut qu'un jour qu'on puisse incorporer ce service-là dans les cadres de la Chambre. Pour la traduction-interprétation, c'est la même chose.

M. Bas: Merci beaucoup. Est-ce que vous avez un ordinateur, est-ce que vous pensez avoir à vous servir d'ordinateurs?

M. St-Jacques: Nous avons déjà un ordinateur qui nous permet de transmettre ici sur place, les comptes rendus des *Débats* et des *Procès-verbaux*. D'abord, il y a des employées qui transcrivent le texte à la machine à écrire, ce qui nous permet de transmettre à l'imprimerie le texte des *Débats* et celui des *Procès-verbaux*. C'est un programme assez récent que nous allons améliorer au cours des années.

• 1055

M. Bas: C'est cela.

M. St-Jacques: Les gens de la comptabilité ont un ordinateur et je suppose que si nous prenions ce service-là, il nous faudrait nous aussi installer de l'équipement semblable.

M. Bas: Et sur le plan de la politique, est-ce que vous pensez qu'un ordinateur mis à la disposition des députés serait utile? Par exemple, je suis M. Masse, député de St-Sulpice, je presse sur un bouton, et j'apprends que 243 dames âgées de 68 ans sont titulaires de la médaille de la famille française. Est-ce que vous concevez qu'un jour vos députés, à l'exemple de ce qui se fait ailleurs, pas loin, enfin pas loin, tout est relatif, pourront avoir la possibilité comme cela d'avoir tous les renseignements possibles et imaginables?

M. St-Jacques: Je pense que ces ordinateurs seront installés pour répondre aux besoins administratifs, d'abord au point de vue comptabilité, au point de vue statistique, au point de vue d'inventaire, parce que nous

[Interpretation]

appear as poor forecasting, but anyhow, we managed to turn down all their questions by answering that it was a decision of the internal board which from now on allowed the M.P.s to have a second staff in their offices and that we needed funds. So, that requirement was incorporated in the supplementary estimates and was finally approved in the House.

I think that we are more and more aiming towards that autonomy and maybe one day all these services will be incorporated in the House of Commons. In certain areas it has already been done. For instance, for the maintenance of office supplies. Before, that service was provided by the Department of Supply and Services. We have ourselves set up a similar service here and now it is an autonomous service of the House of Commons. We are aiming towards the merging of these services or rather the control of these services in the accounting field. I do not think it will be feasible in the printing field despite the fact that 90 per cent of the workload of the Queen's Printer is for the House of Commons. The only reason d'être of this institution are the House needs. Maybe one day we will be able to incorporate that service in the House structure. As far as translation-interpretation is concerned, it is the same thing.

Mr. Bas: Thank you very much. Do you have a computer, do you think you will have to use computers?

Mr. St-Jacques: We already have a computer that enables us to transmit here, the minutes of proceedings. We have girls that type the text which enables us to translate to the printing services, the text of the debate and of the Minutes of Proceedings. That program is quite new and we will improve it with the years.

Mr. Bas: That is right.

Mr. St-Jacques: The accounting people have a computer and I suppose that if we were to take over that service we would need similar equipment.

Mr. Bas: On the political level, do you think that to have a computer available to the members of Parliament would be useful? For instance, I asked Mr. Masse, the MP for Saint-Sulpice, I push a button and I learn that 243 ladies of 68 years of age are incumbents of the French Family Medal. Do you foresee that one day your MP's, following the example of what is done elsewhere, not very far away, well, I suppose I could say not so far away, will have the opportunity to have all the available and thinkable information?

Mr. St-Jacques: I think that these computers will be installed to meet the administrative needs, firstly regarding accounting, statistics, inventory, because we are presently compiling rather detailed data in the field of

[Texte]

préparons présentement des rapports assez détaillés de statistiques dans le domaine des impressions, pour savoir combien de pages chaque député a fait imprimer au cours de l'année. Nous avons les statistiques au niveau des partis aussi afin de s'assurer qu'aucun parti n'est plus favorisé que les autres. Je pense que les ordinateurs sont là d'abord pour nous fournir des renseignements administratifs. Peut-être pourra-t-on, au cours des années, élaborer des programmes qui nous permettront de mettre à la disposition du député des renseignements tels que ceux que vous avez mentionnés.

M. Bas: C'est cela, parce qu'il y a un très grand problème. J'ai été 5 ans rapporteur à la Commission des finances, j'étais seul avec un collaborateur, disons comme M. Tessier, armés de nos plumes d'oie et dans le même temps quand je mettais trois jours pour penser à un problème, le ministre des Finances presse sur un bouton et il a une petite bande magnétique qui lui donne le renseignement désiré. Un des thèmes que je n'ai cessé de développer dans notre Parlement, c'est qu'il y a une infériorité à l'heure actuelle entre l'équipement de l'administration et l'équipement du Parlement, elle peut en arriver à être préjudiciable à la démocratie si un des côtés, n'est-ce pas, le côté de l'exécutif gouvernemental, a des moyens extraordinairement modernes d'investigation et que nous, nous en restons aux procédés qui étaient courants au temps du roi Louis XVIII. Alors, est-ce que vous avez le même sentiment?

M. St-Jacques: Au point de vue renseignement, au niveau des députés, je pense qu'il est acquis, ici du moins, que tout cet équipement mis à la disposition des fonctionnaires pour prendre différentes décisions administratives, est aussi là à la disposition des députés et les députés s'en servent lors des périodes de questions. Ils soulèvent toutes sortes de questions auxquelles les ministères sont appelés à répondre avec empressement dans plusieurs cas. Non pas que c'est là au bout du doigt, mais je pense que ces facilités qu'on retrouve dans les ministères rapportent, en fin de compte, des effets bénéfiques au niveau des députés, au niveau des renseignements qui sont requis par les députés.

M. Bas: Merci beaucoup, monsieur St-Jacques; je crois que nous en avons terminé. Je vous remercie vraiment de tout cœur. Merci, monsieur Macdougall.

SECOND MORNING SITTING

• 1112

The Clerk: Gentlemen, we have Mr. Macdonell, the Auditor General of Canada and Mr. Long, the Assistant Auditor General, with his associates. I presume Mr. Macdonell will give you a short resumé of their services to this country.

Mr. James Macdonell (Auditor General): First of all, gentlemen, we are honoured to be here and to be invited to meet with you. Mr. Bennett has suggested that we give you a brief outline of our background. In my own case my background as a public servant is very brief since I took office only on July 1. As you can appreciate, my colleague on my right, Mr. Long, is here to give you

[Interprétation]

printing to know how many pages each MP orders to be printed in a year. We have also statistics relating to parties so that we can be sure that no party is more favoured than another one. I think that the first function of the computers is to give us administrative information. Maybe we will be able, as the years go by, to develop programs that will enable us to render available to MP's information such as the one you just mentioned.

Mr. Bas: You are very right, because there is a big problem. For five years, I have been a rapporteur of the Commission of Finance (in charge of the Finance Commission report). I had the help of only one person, let us say, like, Mr. Tessier, our only equipment being goose feathers and it took me three days to think over a problem. The Finance Minister just had to push one button and he had on a tape the required information. One of the issues I have always raised in our Parliament is that there is today a discrepancy between the administration equipment and the Parliament equipment that it can be detrimental to democracy if one of the bodies, the executive, the government, has extraordinarily modern means of investigation and that our means date back to the time of Louis XVIII. Do you share the same feeling?

Mr. St-Jacques: As for information, at the MP level, I think it is acknowledged, at least in this place, that all this equipment available to the Civil Servants to take certain administrative decisions, is also available to the MP's and the MP's take advantage of it during question period. They raise all kinds of questions to which the Departments are urged to answer in many cases. It is not really self-evident, but I think that these facilities that are found in the departments, are finally beneficial to the MP's at the level of information required by the MP's.

Mr. Bas: I thank you very much, Mr. St-Jacques. I think that we went around it. I am wholeheartedly thankful. Thank you, Mr. MacDougall.

DEUXIÈME SÉANCE DU MATIN

Le Greffier: Messieurs, nous avons parmi nous M. Macdonell, auditeur général du Canada et M. Long, assistant l'auditeur général ainsi que ses collègues. Je pense que M. Macdonell a l'intention de vous exposer brièvement à quoi consiste leurs fonctions.

M. James Macdonell (Auditeur général): En premier lieu, messieurs, c'est un honneur pour nous d'avoir été invités à vous rencontrer. M. Bennett a suggéré que nous exposions rapidement nos activités. Mes antécédents dans la Fonction publique sont très récents puisque je n'occupe ce poste que depuis le premier juillet. Mais mon collègue, M. Long, qui est assis à ma droite, pourra vous

[Text]

the benefit of his background of 32 years. I do hope that in your questioning today you will be charitable to a man who has been in the job only two months.

Now, Mr. Laroche is also a man of much experience in our department and he has under his responsibility as an audit director two of our very important revenue producing departments, the Department of National Revenue and the Post Office. If you have any specific questions related to the ways in which Canada arrives at tax moneys and the finances that provide the services we are all enjoying here today, Mr. Long, I and our colleague Mr. Laroche will be glad to answer any questions in that regard.

I deliberately invited Mr. Belanger and Mr. Patry to accompany us this morning so you can see we are represented by different generations. We also have people that do not have to use this material in order to talk with you today. We will do our best to answer any questions that you may have.

M. Bas: Merci, monsieur le Vérificateur général. Nous vous remercions d'être venu ce matin au milieu des fonctions considérables qui sont les vôtres pour répondre au désir d'une commission française qui est très désireuse de voir fonctionner les organismes qui peuvent correspondre à ses propres attributions.

Vous savez comment les choses fonctionnent en France: tout ce qui concerne les deniers publics est contrôlé, depuis l'empereur Napoléon qui reprenait une tradition vieille de quatre siècles et demi, par la Cour des comptes qui est un tribunal. Lorsque je ne suis pas député, je suis conseiller à la Cour des comptes. Mais les assemblées révolutionnaires ont précisé que les deniers dépensés par les assemblées telles que l'Assemblée nationale ou le Sénat ne seraient contrôlés que par elles-mêmes. C'est pourquoi notre Commission a, pour l'Assemblée nationale, les attributions qu'a la Cour des comptes pour l'ensemble du pays.

• 1115

Réfléchir sur les comptes dans le droit français, cela ne veut pas simplement dire vérifier que les opérations soient justes. Un bon comptable y suffit, mais cela veut dire: à partir des chiffres financiers, réfléchir sur une politique, voir si l'utilisation des crédits est judicieuse, si une autre n'aurait pas pu être proposée et si, plus généralement, tout s'accomplit dans le respect du droit financier français. Notre Commission a donc réfléchi sur les problèmes de l'Assemblée nationale, de sa gestion, de son fonctionnement et, depuis plusieurs années, elle mène un combat pour l'adaptation du Parlement français au monde moderne. Notre Parlement a longtemps été un club respectable de messieurs distingués. Pendant tout le XIX^e siècle des grands propriétaires terriens, des évêques et quelques grands avocats venaient se réunir quelques semaines par an pour parler des affaires. Depuis 1880, le recrutement se fait populaire; il y a eu de très très grands orateurs, d'excellents hommes politiques, mais le statut de la Chambre n'évoluait pas, elle restait une Chambre sans moyens où des parlementaires sans bureaux, sans collaborateurs et sans secrétaires étaient réduits à leur seule force pour appréhender des problèmes de plus en plus complexes.

[Interpretation]

parler de son expérience qui est vieille de 32 ans. J'espère que lorsque vous poserez des questions ce matin, vous serez compréhensifs et tiendrez compte du fait que je n'occupe cet emploi que depuis deux mois.

M. Laroche a également une longue expérience de notre ministère et, en tant que directeur de la vérification, il est responsable de deux ministères qui sont d'importantes sources de revenu, le ministère du Revenu national et le ministère des Postes. Si vous avez des questions précises à propos de la façon dont le Canada lève les impôts qui servent à offrir le service dont, tous ici, nous profitons aujourd'hui, M. Long, moi-même ainsi que notre collègue M. Laroche, serons enchantés d'y répondre.

A dessein, j'ai invité MM. Bélanger et Patry à nous accompagner ce matin pour que vous puissiez constater que nous sommes représentés par plusieurs générations. Nous avons également des gens qui n'ont pas besoin de ces renseignements pour vous parler aujourd'hui. Nous ferons notre possible pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser.

Mr. Bas: Thank you, Mr. Auditor General. We are very grateful to you for coming this morning in spite of all your very important activities; you are catering to the wishes of the French Commission who wishes very much to see the functioning of mechanisms which can be compared to its own.

You know how things work in France; everything concerning public funds is audited—ever since the Emperor Napoleon who was rehabilitating a four and a half centuries old tradition—*bu the cour des comptes* which is a tribunal. When I am not a member of Parliament I am a councillor for the *cour des comptes*. The revolutionary assemblies have disposed that the funds spent by houses such as the *Assemblée nationale* or the Senate would be audited by itself only. This is why our Commission has, for the National Assembly, the same functions as the Court of Accounts for the whole country.

Studying the accounts in the French jurisdiction does not only mean check if the operations are right. For this, a good accountant would be enough; this actually means that from our financial figures we have to study a policy; see to it that the appropriations are used in a proper way, or if we could not have as suggested another policy; and this auditing also means to check that everything is done according to the French financial regulations. Our Commission has studied the problems of the National Assembly, of its administration, of its operation, and for many years it has fought for the adaptation of the French Parliament to the modern world. Our Parliament has long been a respectable club; All through the nineteenth century, important land owners, bishops and a few prominent lawyers used to come to meet for a few weeks every year in order to talk business. Since 1880, the recruiting becomes more popular; we have had many great orators, and excellent politicians, but the status of the *Assemblée* did not change; it was still a House without means, where M.P.'s deprived of offices, collaborators and secretaries had to rely on their own strength to deal with problems be-

[Texte]

Nous nous sommes donc efforcés de suivre l'exemple qu'avait donné avant nous le Parlement américain qui est le premier que nous ayons étudié il y a quelques années, mais nous sommes très heureux de voir des États moins considérables par la population et par la richesse, quoique parmi les nations de tête du monde moderne. Et c'est pourquoi nous avons vu le Japon et nous avons vu le Canada qui, par le produit national brut, par la population, ne sont pas tellement différents de nous: le Japon a deux fois plus d'habitants que nous, le Canada peut-être deux fois moins; ce ne sont pas des différences fondamentales, et nous avons été très heureux ici de voir tout à l'heure comment les problèmes sont traités en avance sur nous dans plusieurs domaines et peuvent nous donner des idées que nous nous efforcerons de faire triompher, car je dois dire que, depuis quatre ou cinq ans, le Parlement français a bien changé et il a commencé à s'équiper sérieusement pour affronter les problèmes. Mais, c'est ma conclusion, notre Commission est composée d'hommes politiques qui ont des responsabilités à des degrés divers: M. Guillermin est élu de Lyon, la seconde agglomération française; M. Deprez est député-maire de Courbevoie, une ville importante de la banlieue parisienne; moi-même, je suis élu de Paris, et je dirai aux Canadiens que vous êtes, que je suis élu de Saint-Sulpice, du Père-Olier et de Saint-Germain-des-Prés où fut sacré votre premier évêque, et, par conséquent, nous avons des responsabilités urbaines et nous avons des responsabilités nationales. Alors nous voudrions profiter de ce contact avec des hommes politiques ou des hauts fonctionnaires canadiens pour avoir des échanges de vues qui débordent peut-être le cadre strict des comptes et qui, en tout cas, intéressent de devenir des peuples. Mais dans l'immédiat, pour le travail de notre Commission, ce matin, nous souhaitons essentiellement parler de la façon dont vous les résolvez.

• 1120

Je peux peut-être, monsieur l'auditeur général, donner la parole à mes collègues.

M. Deprez: Monsieur l'auditeur général, je voudrais dire d'abord notre satisfaction de la réception qui nous a été réservée dans cette maison, de dire qu'elle égale celle qui nous a été réservée dans les différents pays et déjà j'ai pu voir que les renseignements qui nous ont été donnés ce matin, nous seront très profitables. Le président Pierre Bas a expliqué tout à l'heure que nous avions déjà tiré profit à maintes reprises et dans différents domaines de ces contacts avec les différents parlements et je dois dire déjà que nous avons été très surpris de voir comment vous avez résolu certains problèmes qui se posent à vos députés. Et je pense que dans le rapport que fera cette Commission, nous essaierons de faire en sorte qu'on en tire profit au Parlement français. Je suis certain qu'en particulier dans le domaine des avantages que vous donnez aux partis politiques pour leur secrétariat, pour leurs recherches de renseignement, nous avons beaucoup à copier, si vous le permettez. Et je crois que rien que ces renseignements valaient le voyage et encore une fois merci de votre réception.

M. Guillermin: Monsieur l'auditeur général, moi-même député de province, de Lyon, comme l'a dit M. le président, c'est pour moi un très grand plaisir de venir à la

[Interprétation]

coming more and more complex. So we tried to follow the example set in the past by the American Parliament which was the first we studied a few years ago, but we are happy to visit and study other states, the population and wealth of which are not so important, but which are among the leading nations of the world. That is why we have visited Japan and Canada which by its national growth product, by its population, are not too different from us: Japan has twice our population, Canada may be twice less; these are not fundamental differences and we have been very happy to see how problems in those areas are dealt with in a more advanced way than ours and this can give us new ideas which we will try to implement and I must say here that, for four or five years, the French Parliament has changed a lot and has started to get seriously down to the business of acquiring the necessary means to solve the problems. Here is now my conclusion, the members of our Commission are politicians who have a responsibility at various levels. Mr. Guillermin has been elected in Lyon, the second French town; Mr. Deprez is a member and mayor of Courbevoie, an important town of the suburb of Paris; I was elected in Paris and I will say to you Canadians that I was elected in Saint-Sulpice, Pere-Olier and Saint-Germain-des-Prés where our first bishop was consecrated and, so, we have national responsibilities. So we would like to take this opportunity of meeting Canadian political men and senior officials to exchange ideas which may go beyond the strict accounts field but which, in any case, have to do with the future of people, that the immediate concern of our committee here this morning is in the main to discuss the way in which you deal with your problems and how you solve them.

I can perhaps, Mr. Auditor General, give the floor to my colleagues.

Mr. Deprez: Mr. Auditor General, I would first of all like to express a satisfaction that the reception which has been given us in this House, and say that it equals the welcome that we have received in the various countries and I have already been able to note that the information being given this morning will be of great benefit to us. The Chairman, Pierre Bas explained earlier that we have already benefitted on many occasions and in various fields from these contacts with the various parliaments and I must say that we were very surprised to see how you settled certain problems encountered by your members of Parliament. I think that in the reports that will be made by this committee, we shall try to ensure that the French Parliament can benefit. I am sure that we have a great deal to copy, if you will allow us, particularly in the field of the advantages you give to political parties for their secretarial services and research and information services. I believe that this information alone was worth the trip and I thank you once again for your welcome.

Mr. Guillermin: Mr. Auditor General, as a provincial member from Lyon, as the Chairman said, it is a great pleasure for me to visit the Canadian House of Com-

[Text]

Chambre des députés canadiens. Depuis fort longtemps, nos deux pays démocrates ont d'excellents rapports entre eux et c'est avec un grand plaisir que je vois combien nous sommes bien reçus dans votre beau pays.

Vous avez, comme pays neuf, de vastes étendues, vous avez beaucoup d'espace, la vieille Europe est plus restreinte sur elle-même, les terrains sont plus rares et nous avons beaucoup à apprendre de votre dynamisme. Nous nous en sommes déjà aperçus, ce dynamisme n'est pas uniquement économique, je pense que vous avez aussi du dynamisme dans l'administration et c'est pourquoi, en qualité de membre de la Commission des comptes de l'Assemblée nationale, je suis très intéressé, comme mes collègues, à savoir quel est votre travail, quelle est votre progression dans l'administration générale et particulièrement d'ailleurs dans l'administration du Parlement canadien. Merci, monsieur.

M. Bas: Est-ce que je peux vous demander, monsieur l'auditeur général, combien de fonctionnaires travaillent dans vos services? Quelles sont vos grandes divisions desservies et, pour finir, quelle est votre procédure, c'est-à-dire comment étudiez-vous en profondeur un dossier lorsqu'il vous arrive, selon quelle méthode. Je me fais comprendre: par exemple, à la Cour des comptes française, on envoie les comptes d'un département, c'est-à-dire d'un comté ou les comptes d'une ville; quelqu'un se met dans un bureau à les étudier, jour après jour, il examine successivement si des dépenses sont légales, c'est-à-dire si la loi n'a pas été violée, si l'on n'a pas fait des choses avec de l'argent qui n'était pas permises. Ensuite, il examine si la dépense a été judicieuse, c'est-à-dire si c'est un bon emploi de l'argent du contribuable, si c'est un emploi raisonnable, si les ministres ou les maires ou les préfets n'ont pas été déraisonnables. Et

• 1125

quand il conclut, eh bien, on rend un jugement constatant que le compte est bon ou qu'il est mauvais. On rend un jugement parce que depuis 1318, on rend des jugements dans ce domaine. La procédure est un peu archaïque, un peu ancienne, mais enfin, nous la conservons puisque, comme vous le voyez n'est-ce pas, elle dure depuis 650 ans, elle peut sans doute encore durer quelques années. Voilà comme nous faisons. Même notre commission lorsqu'il s'agit des comptes de l'Assemblée procède de la même façon. Nous examinons si la dépense est légale, régulière, nous portons des jugements sur la façon dont cet argent a été dépensé et ensuite nous donnons une décision de décharge, nous donnons quitus par une décision qui s'apparente beaucoup à un jugement. Alors, voilà comment nous procédons. Est-ce que je peux me permettre donc, de vous poser ces questions: vos grandes divisions, le volume de votre personnel, vos méthodes de travail?

Mr. Macdonell: To begin with, I think we will divide the answers to this question among several of us.

In reply to the question concerning the number of people in our group, our department, we are approximately 300 of which approximately 240 to 250 are professional personnel. The other personnel might be termed administrative.

[Interpretation]

mons. For a very long time our two democratic countries have had excellent relations which each other and it gives me great pleasure to see how we have been welcomed in your beautiful country.

In your young nation, you have vast expanses, you have a great deal of space; the old world, Europe, is much smaller, land is scarce and we have much to learn from your vitality. We have already seen that this vitality is not only economic, I think that you also have vitality in the administrative field and this is why, as a member of the accounts commission of the National Assembly, I am very interested, as are my colleagues, in knowing that your workers what you do in general administration and particularly in the administration of the Canadian Parliament. Thank you, sir.

Mr. Bas: Can I ask you, Mr. Auditor General, how many people work in your services? What are the major divisions served, and finally, what is the procedure, that is how do you study a file in depth when it comes to you, what method do you use? I will explain myself: For example, the accounts of a department, that is to say from a county or the city are sent to the French Court of Accounts; someone goes into an office to study them, day after day, to see whether expenses are legal, that is to say whether the loss has been violated, or whether things have been done with the money are not permissible. Then, he examines whether expenditures have been judicious, that whether the taxpayers' money has been properly used, whether it has been well used, whether the ministers or the mayors or the prefects have not been unreasonable. And when he concludes, well judgment is made to the effect that the account is good or bad. A

judgment is made, because since 1318, this has been so. The procedure is somewhat archaic, ancient issue for sure, that we stick to it because it has been so for 650 years and we can probably have it for a few more years. This is what we have been doing. And as far as the accounts from the Assembly are concerned, our commission deals about them the same way. We see whether the expense is legal, whether it is regular and we are making a judgment about the way the amount has been spent, and afterwards we issue an order of discharge and we make quitus through a decision which is similar to a judgment. This is the way we are proceeding. I would then like to ask you how you proceed in terms of general division, workload and working methods.

M. Macdonell: Pour commencer, je crois que nous allons nous partager cette question.

Pour ce qui est du nombre de personnes au service de notre groupe ou de notre département, nous comptons environ 300 personnes dont 240 ou 250 spécialistes. La fraction restante du personnel est composée de ce que nous pourrions appeler des cadres administratifs.

[Texte]

Perhaps before asking Mr. Long to discuss our procedures, I should go into the background of the office a little more.

First of all, the office of the Auditor General was first established at the time of Confederation, so it is now 106 years old and I am the eighth person to occupy this particular office. The Parliament of Canada has endeavoured to give the office as much independence as it is possible to provide, and in this respect, once appointed, it requires a vote of two-thirds of the House of Commons and of the Senate to remove the incumbent from office. Therefore, as you can appreciate, he feels free without fear to call the shots "*en Anglais*" as he sees them.

In terms of the organization of the office, Mr. Long is perhaps better equipped to tell you how it has been organized under my predecessor, Mr. Maxwell Henderson. I would also suggest that perhaps Mr. Long might like to pass the third part of your question to Mr. Laroche, and by way of further introduction to Mr. Laroche, I might say that in the office of the Auditor General of Canada we have been privileged to participate in international activities and until quite recently, Mr. Laroche annually spent some time in Paris working with OECD whose headquarters are, of course, *en Paris*. I think when Mr. Long has defined the organization structure of our office, Mr. Laroche might perhaps outline how he would go about the procedures in either of the two major departments for which he is responsible, the Department of National Revenue or the Post Office Department. Mr. Long would you care to define the manner in which our organization up to this point has carried on, after which perhaps Mr. Laroche would deal with our procedures?

Mr. Long: Gentlemen, the office, as you know, is headed by the Auditor General; there is one Assistant Auditor General and there are eight audit branches, each headed by an Audit Director. The entire work of the office is divided among those eight Audit Directors, and by that I mean that the audit of all departments of government and of the majority of our Crown Corporations is divided among these eight directors into what we call audit branches.

• 1130

We do not sit in a central place having the records come to us, as I believe you do in France. We have staff located in each department of government, with the exception of the smaller ones, in which case the staff will visit that department periodically to examine their records. In the larger departments where the staff is there fulltime, permanently, there is a continual flow of audit reports and information going to the director of the audit of that particular department. These are considered and are brought together in the Auditor General's Annual Report to the House of Commons, which is tabled in the House by the Minister of Finance. There is a provision that if the Minister of Finance does not table the report within 15 days of having received it, the Auditor General will submit the report to the

[Interprétation]

Avant de demander à M. Long de parler de nos méthodes, j'aimerais préciser un petit peu de ce qu'il en est du fonctionnement de notre bureau.

Tout d'abord, il faut préciser que le bureau de l'Auditeur général a été créé au moment de la Confédération, c'est-à-dire il y a maintenant 106 ans, et je suis le huitième titulaire de ce poste. Le Parlement canadien a tenté de conférer à cette fonction autant d'indépendance que possible et, dès que l'Auditeur général est nommé, il faut un vote des deux tiers de la Chambre des communes et du Sénat pour le démettre de ses fonctions. Comme vous pouvez donc le voir, il a tout loisir et toute liberté d'aller mettre le nez à gauche et à droite.

Pour ce qui est de l'organisation du bureau, M. Long est peut-être mieux en mesure de vous dire comment M. Maxwell Henderson, mon prédécesseur, a résolu cette question. Je pense que M. Long pourrait peut-être demander à M. Laroche de répondre à la troisième partie de votre question et, puisque nous faisons intervenir ce dernier ici, je préciserais que les représentants du bureau de l'Auditeur général du Canada ont toujours eu le privilège d'œuvrer dans le cadre d'activités internationales et, il y a peu de temps encore, M. Laroche, se rendait tous les ans à Paris pour rencontrer des responsables de l'OCDE dont le siège se trouve justement dans cette ville. Je crois que lorsque M. Long aura défini pour vous la structure organisationnelle de notre bureau, M. Laroche pourra à ce moment-là vous souligner les méthodes utilisées dans les deux ministères principaux dont il a la responsabilité, c'est-à-dire celui du Revenu national et celui des Postes. M. Long, pourriez-vous nous dire de quelle manière vous vous êtes organisés jusqu'à présent, après quoi M. Laroche pourra nous dire un mot de nos méthodes.

M. Long: Messieurs, comme vous le savez, l'Auditeur général est à la tête de notre bureau et il est aidé par un Auditeur général adjoint et par huit directeurs à la vérification, chacun étant responsable d'une des huit directions de la vérification. L'ensemble des tâches confiées à notre bureau est réparti parmi ces huit directeurs, ou, pour être plus précis, la vérification des comptes de tous les ministères du gouvernement et de la majorité des sociétés de la Couronne est répartie parmi les huit directions de la vérification comme nous les appelons.

Contrairement à ce qui se fait je crois en France, nous ne nous contentons pas de centraliser nos activités en nous faisant envoyer tous les dossiers. Notre personnel est disséminé dans tous les ministères, à l'exception des ministères de moindre importance, lesquels reçoivent périodiquement la visite de nos représentants qui examinent leurs livres. Dans les ministères les plus importants, nous avons un personnel à plein temps qui travaille en permanence et qui communique sans discontinuer des renseignements et des rapports de vérification comptables au directeur chargé de la vérification du ministère en question. Tous ces rapports sont étudiés et rassemblés pour constituer le rapport annuel présenté par l'auditeur général à la Chambre des communes, lequel est déposé à la Chambre par le ministre des Finances. Une disposition

[Text]

Speaker of the House, who will then table it so that it is available to all members.

The audit generally is divided into two main parts, there is the accountability audit with which our accounting staff is very familiar, of course, and there is what we call the audit for authority, that is to see that expenditures are properly authorized and this authorization initially comes from the House of Commons. You did mention that your concern, your *Cour des Comptes*, I believe, is concerned with the expenditures being judicious expenditures. We do not criticize or make any comment on government policy. The government sets the policy, Parliament is aware of that policy and Parliament provides the funds with which it may be carried out. We accept that and we simply see that the expenditures are as authorized by Parliament and that the accounting is correct.

I think briefly that covers the organization of the office, but perhaps Mr. Laroche would like to go into some detail of the audit that we make.

M. Bas: Dans le système français, le jugement de la Cour ne porte jamais sur l'aspect judiciaire de la défense. Il porte uniquement sur l'aspect légal et s'il y a, comme l'on dit, un débet, c'est-à-dire s'il y a un déficit qui doit être inculqué aux fonctionnaires qui ont mal géré les deniers publics, ce qui arrive quelquefois. Voilà pour le jugement.

La Cour a un autre instrument de travail que l'on appelle le Rapport public. C'est un gros document qui paraît à peu près tous les ans autrefois, c'était tous les trois ou quatre ans et de plus en plus, c'est tous les ans. Le Rapport public extrait parmi les centaines de jugements que la Cour a rendus, des cas qui sont flagrants de mauvaises gestions. Elle les signale à la censure de l'opinion publique, c'est une arme absolument terrible, en expliquant les erreurs qui ont été commises et qui sont des erreurs de gestion, de conception et là, obligatoirement, c'est la politique menée qui est jugée et non simplement la légalité de la défense. Mais le jugement ne fait jamais mention de l'aspect plus ou moins judiciaire de la politique. C'est le Rapport public qui en fait mention.

Le Rapport public est l'arme la plus grave mais, auparavant, il y a une autre procédure qui est secrète, mais aussi efficace, qui est l'envoi de référés aux ministres. La Cour leur demande des explications, et c'est seulement si leurs explications ne sont pas satisfaisantes ou ne sont pas produites avec la rapidité voulue, que cela passe au Rapport public.

• 1135

Mr. Long: Thank you very much.

Mr. Macdonell: May I say that I found your comments very interesting, Mr. Chairman, particularly that which you most recently referred to, the secret part. That is, if there were something which you wished to look into it then they would send it direct to the minister concerned and he would be required to make an explanation of what the answer might be.

[Interpretation]

prévoit que si le ministre des Finances ne présente pas le rapport dans les 15 jours qui suivent sa réception, c'est l'auditeur général qui le présente directement à l'orateur de la Chambre qui, à son tour, le dépose de manière à ce qu'il puisse être communiqué à tous les députés.

La vérification est habituellement composée de deux parties principales, à savoir la procédure de vérification comptable à laquelle notre personnel est évidemment rompu et ce que nous appelons la vérification des pouvoirs qui a pour objet de veiller à ce que les dépenses soient dûment autorisées et à ce que cette autorisation émane en premier ressort de la Chambre des communes. Vous avez mentionné que votre Cour des comptes veillait, je crois, à ce que les dépenses soient judicieuses. Nous ne critiquons pas la politique du gouvernement pas plus que nous ne formulons des observations à ce sujet. Le gouvernement établit les politiques, le Parlement sait de quoi il retourne et c'est lui qui fournit les crédits permettant leurs réalisations. Nous acceptons ces prémisses et nous veillons simplement à ce que les dépenses soient celles qui ont été autorisées par le Parlement et nous veillons en outre à ce que la comptabilité soit exacte.

Je crois que cela résume à peu près l'organisation du bureau, mais M. Laroche tient peut-être à vous préciser les détails des opérations de vérification comptables.

Mr. Bas: In the French system, the judgment of the courts never deals with the judicious aspect of the defense, but only with the legal aspect and if there is what we call a debenture, which is a deficit, which is the responsibility of civil servants having mismanaged their public accounts, which happens from time to time. That is for the judgment.

But the court has another working instrument called the public report. It is a thick document published once a year; in fact, it was published in the past every three or four years. The public report outlines for the public opinion among hundreds of court judgments those cases which best illustrate mismanagement; it is a truly terrific weapon because, by explaining the errors made, errors in management and in design, so that, necessarily, the policies are being judged and not only the defenses legality, but the judgment never mentions the more or less judicious aspect of a policy. On the contrary, the public report mentions this point.

The public report is the most dangerous weapon, but we also have a secret procedure, which is as efficient as the public report, in the sense that we can send an order to the various ministers. The courts then asks for explanations and if those explanations are not satisfactory or not produced quickly enough, then the question is raised in the public report.

M. Long: Merci beaucoup.

M. Macdonell: Vos observations sont extrêmement intéressantes, monsieur le président, et notamment la dernière partie de celles-ci relative à la procédure secrète. Cela veut dire que s'il y a une question que vous désirez examiner, vous pouvez en faire part directement au ministre intéressé qui est tenu de vous expliquer ce qu'il en est.

[Texte]

I would like to amplify my earlier remarks to some extent by saying that, as we conceive it, we have several functions. One function, which is important to a comptable agréé, is the attest function. We are not responsible for producing the public accounts of Canada; they are produced by another individual, the Deputy Receiver General of Canada. You could call him a Deputy Minister of Services.

The Auditor General is required to attest that those accounts present a fair and correct view of the state of the assets, liabilities, revenues and expenditures of the country. That is function number one.

Other functions are laid down by the Financial Administration Act, which can be divided into two parts. One, which Mr. Long emphasized is whether all expenditures which have been made are properly authorized and within the appropriations that have been made for that purpose by Parliament. We are also required by statute in our annual report to deal with any case where an employee has wilfully or negligently omitted to collect or receive any money belonging to Canada, any money that was not properly accounted for and paid into the Consolidated Revenue Fund; also where there was any fraud, default, or mistake which caused a loss of money to the Government of Canada.

Finally and this is a very broad section, the Auditor General is entitled to use his professional judgment in reporting to the House of Commons, as it says here in the Act, "any other case that the Auditor General considers should be brought to the notice of the House of Commons." And that is done in this annual report which is presented, as Mr. Long said, on or before December 31.

So it is through this source really that we have at our disposal the weapon to which you refer, the publicity, because the Public Accounts Committee examines into our recommendations and, generally speaking will follow these recommendations to a conclusion. And it has of course the power to cause any minister or civil servant to appear before it to give explanations. So it is through that source that we consider publicity an important weapon, which we must use of course carefully. Nevertheless it is a very important weapon.

I wonder if at this time, Mr. Chairman, Mr. Laroche could give you some information about how we carry out our activities?

M. Laroche: Merci. Cela me fait plaisir d'avoir l'honneur d'adresser la parole aux députés français. Je crois que vous m'avez demandé de parler de la méthode de vérification.

M. Bas: C'est cela.

M. Laroche: Mes responsabilités en tant que directeur de la vérification consistent à vérifier et contrôler le ministère du Revenu national, l'Hôtel de la monnaie et le ministère des Postes. Les examens sont effectués par voie de sondage, pendant l'année. L'étendue du sondage est déterminée d'après la nature des opérations et l'efficacité du contrôle interne.

[Interprétation]

J'aimerais préciser davantage ce que j'ai déjà dit en ajoutant que, chez nous, il faut bien percevoir nos diverses fonctions. La première fonction, qui est d'importance pour un comptable agréé, c'est la fonction de certification. Ce n'est pas nous qui nous chargeons des comptes publics du Canada; il s'agit là de la responsabilité du receveur général adjoint du Canada. On pourrait l'appeler le sous-ministre des services.

L'auditeur général est tenu d'attester que les comptes reflètent une idée juste et exacte de la situation des avoirs, des obligations, des recettes et des dépenses du pays. Voilà pour la première fonction.

D'autres fonctions sont précisées par la Loi sur l'administration financière qu'on peut diviser en deux parties. La première, comme l'a précisé M. Long, dispose que toutes les dépenses consenties doivent avoir été dûment autorisées et avoir été imputées au crédit voté à cette fin par le Parlement. La loi dispose également que nous devons consigner dans notre rapport annuel tous les cas d'employés ayant, volontairement ou par négligence, omis de percevoir toute somme revenant au Canada, c'est-à-dire qui a été comptabilisée et portée au fonds du revenu consolidé. Nous devons également mentionner les fraudes, les manquements ou les erreurs qui ont entraîné des pertes pour le gouvernement du Canada.

Enfin, et il s'agit ici d'un article assez important, l'auditeur général est habilité à porter un jugement lorsqu'il fait rapport à la Chambre des communes, la loi précisant d'ailleurs:

«ainsi que tout autre cas qui, d'après lui, mérite d'être porté à la connaissance de la Chambre des communes.»

Et ceci, grâce au rapport annuel qui est présenté, comme vous l'a dit M. Long, au plus tard le 31 décembre.

Voilà donc l'arme dont nous disposons, c'est-à-dire la communication au public des situations peu claires, puisque le Comité des comptes publics se penche sur nos recommandations et, de manière générale, les observe et les matérialise. Ce qui fait bien sûr qu'il peut faire comparaître n'importe quel ministre ou fonctionnaire afin de lui demander des explications. Cette publicité, nous la considérons comme une arme extrêmement importante et nous devons l'utiliser avec pondération. Mais elle n'en reste pas moins importante.

Monsieur le président, M. Laroche pourrait maintenant nous dire comment nous œuvrons.

Mr. Laroche: Thank you. It is for me a great honour and privilege to address myself to the French members. I believe you asked me to speak about the accounting procedure.

Mr. Bas: That is right.

Mr. Laroche: As Audit Director, I am personally responsible for auditing and controlling the national Revenue Department, the Mint, and the Post Office Department. We scrutinize the accounts through all-year round samplings, the size of sampling depends upon the operation's size and the internal control efficiency.

[Text]

Au sujet de la vérification des revenus, parce que je m'y connais un peu mieux dans ce domaine car je fais ce travail depuis de nombreuses années, ce domaine comporte des difficultés qu'on ne rencontre pas dans la vérification des dépenses. Il est passablement facile au cours d'un examen de vérifier toutes les dépenses, mais il est beaucoup plus difficile de s'assurer qu'il y a eu perception et dépôt de tous les revenus. La vérification comporte une étude de la catégorie particulière du revenu, du mode de cotisation, du mode de perception et du mode de dépôt. On fait la revue des méthodes de procéder à laquelle s'ajoute une série ininterrompue de visites surprises aux bureaux répartis à travers le pays. Ces examens sur place comprennent le calcul de l'argent en caisse, la vérification du grand livre et des épreuves, ayant pour objet de déterminer si les impôts, droits, sont perçus en conformité des divers statuts et règlements du Ministère ayant trait à la manutention et au dépôt des fonds.

• 1140

Il y aurait lieu de répéter qu'on procède habituellement à une étude des rapports du ministère sur divers aspects et processus de cotisation et de perception afin de déterminer la nature et l'étendue du travail de vérification qui s'impose. On accorde une attention spéciale aux paiements d'accommodement, aux paiements pareils, aux remises, aux annulations par écrit.

L'Auditeur général ne visite pas les établissements des contribuables, nous laissons cela aux vérificateurs ministériels. Son examen se concentre sur les registres et les dossiers des ministères. L'expérience a démontré, que les ministères qui doivent percevoir des impôts ont à leur service des enquêteurs, qui veillent sans cesse à ce que les dispositions des lois relatives aux revenus soient observées.

Au sujet de la vérification des dépenses, lorsqu'il s'agit, par exemple, de la vérification par sondage et contrat, une fois qu'on aura déterminé la catégorie ou la classe devant faire l'objet de la vérification ou le nombre en sus d'une valeur déclarée, la vérification commencera par un examen du pouvoir d'adjuger ou de passer un contrat, de la nature du crédit et du compte sur lequel la dépense sera imputée, la méthode d'adjudication et de la garantie fournie, la question de l'exécution, du régime des paiements et des certificats d'achèvement. Au cours des vérifications de cette nature, des questions secondaires surgissent sans cesse et il faut s'y arrêter. Par exemple, il n'y aura pas d'ingénieur sur la nature du sol, les rapports de la vérification des prix de revient, les paiements au sujet traitant, les sanctions pécuniaires pour retard et les suppléments ajoutés au contrat et les diverses autres questions, qu'il serait trop long d'énumérer.

Lorsqu'il s'agit de la vérification de la rémunération et des allocations, le vérificateur examine les pouvoirs de l'organisme qui a fait des nominations, la nature du crédit et du compte sur lequel les traitements sont imputables, la méthode de certificat de nomination, la catégorie du poste, le taux du traitement, le paiement même, les registres des absences et des présences, les pouvoirs en vertu desquels des relèvements de traitement des mutations sont prévus, les retenues sur les traitements et les objets de ces retenues.

[Interpretation]

So far as the Revenue auditing is concerned, it is a field I know better than the other ones because this has been my area of specialization for many years and it presents some difficulties which are not encountered in the expense auditing process. It is reasonable easy, through a scrutiny, to audit all the expenses, but it is far more difficult to see that all the revenues have been collected and deposited. The auditing comprises a study of the revenue category, type of contribution, the type of collection and deposit. There is a study of the method of procedures and an interrupted series of surprise visits in the offices in all of the country. These periods of checking includes calculating the cash, auditing the ledger and proofs, determining if taxes, levies and so on are collected in agreement with the various departmental statutes and regulations as related to the dealing and the proceeding of funds.

I think we should say again that usually we study the departmental reports on various aspects and processes of contribution and collection so as to establish the nature and scope of the appropriate auditing work. A special attention is given to amicable settlements, payments, partial payments, remittances, and written cancellations.

The Auditor General does not visit the taxpayer's enterprises; these visits are done by the departmental auditors. He examines especially the books and files of the departments. Experience has shown that the departments who have to collect taxes have at their disposal investigators who constantly assure themselves that the prescriptions of revenue acts are well complied with.

As for the expenses of auditing, when we deal for example with a probe of contract checking once we have established the class of category that must be checked the amount over declared value the auditing will begin by an examination of the adjudication of contracting power, of the nature of the credit and of the account to which the expense has been charged to; the adjudication method and the guarantee given, the execution, the payment scheme in relation to the progress of the work, the payments and the certificates. During this auditing there is always a secondary question which appears; for example, the lack of soil nature, engineering, cost auditing reports, payment to the contracting person. Financial penalties for delay and settlement of the contracts and various other questions which are too long to state here.

On the question of auditing of salaries and compensations, the auditor studies the powers of the agency that has made the appointments, the nature of the appropriation and of the account to which the salaries are charged, method of certificate of appointment, positional categories, salary rates, the payments itself, attendance record, duties which justifies salary increases, counsels, deductions from salaries and the reason for these deductions.

[Texte]

La préoccupation première dans une vérification de cette nature est d'établir qu'une personne est effectivement employée et que cette personne continue d'occuper le poste pendant que son nom figure sur la liste du personnel.

Les certificats des exécutions qu'exige la Loi sur l'administration financière ont un rôle important à jouer dans la vérification. Le certificat doit être émis soit par la personne qui dirige le service en cause, soit par une personne qui occupe au sein du Ministère, un poste lui permettant d'être tout à fait au courant des faits sur lesquels porte le certificat.

L'Auditeur général n'a aucun pouvoir de rejet. En conséquence, les points d'ordre secondaire relevés au cours de l'examen se règlent sur le champ avec le concours des fonctionnaires intéressés. Les questions de principe sont habituellement soumises à l'Auditeur général qui s'occupe de les régler, en collaboration avec le sous-ministre en cause. Si des doutes persistent l'Auditeur général signale le cas à la Chambre des communes dans son rapport annuel.

Je crois vous avoir donné un petit aperçu des méthodes de vérification qui est surtout effectuée par voie de sondage, et le vérificateur doit décider, parce que vous parliez de la manière dont nous pouvions examiner un dossier... , si nous l'étudions d'une manière approfondie, ainsi de suite. Cette décision est laissée au vérificateur.

• 1145

M. Bas: Cela dépend des dossiers.

M. Laroche: Tout dépend du dossier, de la transaction: il y a plusieurs choses en cause. C'est à peu près la méthode que nous suivons à l'heure actuelle.

M. Bas: Vous avez à peu près combien de dossiers par an?

M. Laroche: Disons qu'il est très difficile de répondre à cette question parce que ces dossiers ne sont pas soumis au vérificateur pour faire l'enquête ou la vérification. C'est à nous à chercher...

M. Bas: A chercher, c'est ça.

M. Laroche: ...ces dossiers, c'est à nous de contrôler...

M. Bas: Par méthode de sondage.

M. Laroche: ...par méthode de sondage, C'est à nous de vérifier et de voir que la Loi sur l'administration financière soit respectée.

M. Bas: Tandis que notre façon de procéder, qui est archaïque, puisqu'elle doit obligatoirement se terminer par un jugement, exige que nous voyons tous les dossiers. On ne peut pas faire de sondage. On est obligé de tout voir. Et quand vous allez à la Cour des comptes, il y a des kilomètres de couloirs avec des piles de dossiers jusqu'au ciel. Je ne jure pas qu'on les ouvre tous, mais ils ont passé dans les couloirs de la Cour.

Mr. Macdonell: I wonder if you would like to hear about a Crown corporation audit. Mr. Bélanger works on Crown corporation audits, and perhaps that is a little different in France. He might describe very briefly the

[Interprétation]

The first concern in such an auditing is to establish that the person has been really employed and that he is still occupying the position for which her name appears on the personnel list.

Execution certificates which are required by the Financial Administration Act are very important during this auditing process. The certificate must be issued either by the person who administer the service or by a person who in the department occupies a position which keeps her entirely informed of the facts on which the certificate is based.

The Auditor General has no power of disallowance. Consequently, the secondary points of order which have been found during the checking immediately settled with the help of the concerned officials. Usually the main questions are submitted to the Auditor General who discusses them with the appropriate Deputy Minister. If there are still doubts the Auditor General reports the case to the House of Commons.

This is just a brief outline of the auditing methods which mainly consists of surveys and the Auditor must decide in the case of the checking of a file which is then in a detailed way examined. The decision falls to the Auditor.

Mr. Bas: It depends on the files.

Mr. Laroche: Everything depends on the transaction file. There are several things implicated. This is roughly the method used presently.

Mr. Bas: Approximately how many files do you have annually?

Mr. Laroche: It is not easy to answer this question because the files are not submitted to the auditor for inquiry or auditing. It is for us to seek...

Mr. Bas: To look for yes, that is it.

Mr. Laroche: ... We have to control these files.

Mr. Bas: By a testing method.

Mr. Laroche: ...by a testing method. We have to verify and see that the Financial Administration Act is observed.

Mr. Bas: We have our own method is old fashioned, as by necessity it has to end up by a judgment, it demands that we verify all files. We cannot make any tests, we have to see everything. When we go to the Cour des comptes, there are kilometers of corridors with piles of files up to the sky. I could not certify that we open them all, but they go through the corridors of the Cour.

M. Macdonell: Vous voulez peut-être entendre parler de la vérification d'une société de la Couronne. Ce travail qu'accomplit M. Bélanger me semble un peu différent de celui qui se fait en France. Il peut vous dire très briève-

[Text]

way in which a Crown corporation is set up and how the audit is conducted. We would rather you asked us questions, but we thought Mr. Bélanger's remarks might be of interest to you as being perhaps a little different from France.

M. Bas: Oui, très volontiers.

M. F. A. Bélanger (Directeur adjoint de la vérification, Direction «E», Bureau de l'Auditeur général): Bonjour messieurs.

Nous avons ici des sociétés de la Couronne, ce sont des sociétés ayant leur propre entité juridique, qui leur donne un peu de souplesse dans leurs décisions. Nous préparons des rapports financiers qui se comparent à ce que vous avez dans l'industrie. La vérification se fait d'après le même programme que l'industrie. La seule différence qui existe c'est qu'on doit suivre certaines priorités requises par la loi. Disons d'abord que les sociétés de la Couronne sont créées en vertu de la Loi des sociétés canadiennes, soit par un loi spéciale du Parlement, dans un but spécifique. Maintenant, je ne sais pas si vous avez des questions.

M. Bas: Oui. En France, nos compétences sont exercées par une chambre spéciale de la Cour des comptes qui s'appelle «Chambre de vérification des comptes des entreprises nationales». Il s'agit des entreprises appartenant à l'État, comme les sociétés de la Couronne. C'est peut-être la Chambre la plus importante de la Cour parce que chez nous ces entreprises sont considérables, et j'aimerais bien que vous me donniez quelques noms de vos entreprises car je vais vous en citer quelques-unes chez nous: Renault, Air France, toutes les agences de recherche sur les textiles, sur les oléagineux et dans d'innombrables domaines, nous avons des entreprises d'État: Gaz de France, Électricité de France, la SNCF, c'est-à-dire les chemins de fer, la Régie autonome des transports parisiens, c'est-à-dire tout ce qui est métro, ou autobus dans la région parisienne, les grandes compagnies d'assurance, les grandes banques comme le Crédit Lyonnais, la Société générale ou la Banque nationale de Paris, pratiquement tout ce qu'il y a en France à un très grand volume est nationalisé, n'est-ce pas. Alors, j'aimerais savoir ce que vous avez au Canada, si c'est nationalisé. Chez nous, c'est ancien: les chemins de fer ont été nationalisés sous le gouvernement du front populaire en 1936 et à la libération, il y a eu beaucoup de nationalisation, banques, électricité, gaz, assurance etc.

• 1150

M. Bélanger: Ici, au Canada, les compagnies de la Couronne ont été établies pour deux raisons. La première, dans un but spécifique, un service. Nous en avons un exemple: Radio-Canada.

M. Bas: Nous aussi.

M. Bélanger: Maintenant, nous avons aussi des compagnies de la Couronne établies parce que l'industrie n'était pas prête à prendre le risque de s'engager dans cette aventure. Disons que ce sont les deux grandes lignes. Comme exemple de cela, nous avons une compagnie de la Couronne, Polymer, qui fabrique le caoutchouc synthétique. Durant la guerre, l'industrie n'était pas prête à

[Interpretation]

ment for a special purpose. You might have some questions. Nous préférons que vous nous posiez des questions, mais peut-être les remarques de M. Bélanger vous intéresseront elles, son travail étant un peu différent de ce qui se fait en France.

Mr. Bas: Yes, certainly.

Mr. F. A. Bélanger (Assistant Audit Director, Branch "E", Auditor General's Office): Good morning gentlemen.

In Canada, we have Crown corporations. These corporations have their own legal entity which gives them a little more flexibility in their decisions. We prepare financial reports comparable to what you have in industry. The auditing is made according to the same program. The only difference being that they must follow certain priorities set in the act. Let us say first of all that these Crown corporations are set up according to the Canadian Corporation Act, or by special legislation enacted by Parliament for a special purpose. You might have some questions to ask.

Mr. Bas: Yes. In France this work is done by a special chamber of the Cour des comptes which is called "Chambre de vérification des comptes des entreprises nationales" (Chamber for the audit of the national businesses account). These businesses belong to the state as do your Crown corporations. It might be the most important chamber of the Cour because these businesses at home are huge and I would like you to give me a few names of your own businesses. I am giving you a few names of our own: Renault, Air France, all the research agencies on textiles, on oilseeds, and in countless fields, we have state corporations; Gaz de France, Electricité de France, la SNCF, those are the railway company, the Régie autonome des transports parisiens, which comprises the subway and the ordinary buses of the Paris area, the big insurance companies, important banks like the Crédit Lyonnais, the Société générale or the Banque nationale de Paris, practically everything that is big in France is nationalized. I would like to know what companies in Canada are nationalized. At home it is not new. The railways have been nationalized under the Front Populaire Government in 1936 and, after the liberation, there was quite an amount of nationalization, banks, electricity, gas, insurance, etc.

Mr. Bélanger: In Canada, the Crown corporations have been set up for two reasons. First, for a very precise purpose, as a service. We have an example: CBC.

Mr. Bas: It is the same with us.

Mr. Bélanger: We also have created Crown corporations because the industry was not ready to take the risk of the venture. Let us say those are the two main areas. As an example, we have a Crown corporation called Polymer, which manufactures synthetic rubber. During the war, the industry was not ready to take the risk of manufacturing synthetic rubber. We also have a

[Texte]

prendre le risque de fabriquer le caoutchouc synthétique. Nous avons aussi un chemin de fer. Nous avons en réalité deux chemins de fer au Canada: la Compagnie des chemins de fer nationaux qui appartient au gouvernement; Air Canada aussi, comme Air France est une compagnie de la Couronne. Nous avons ici dans la Loi sur l'administration financière, une liste des compagnies de la Couronne.

Dans notre rapport qui est présenté à la Chambre des communes, nous avons une liste ici des compagnies de la Couronne.

M. Bas: Vous nous le donnerez, vous nous en donnerez un.

M. Bélanger: Vous avez la copie de cela. À la page 267, vous avez la liste des compagnies de la Couronne. Maintenant, nous ne sommes pas vérificateurs pour toutes les compagnies de la Couronne. Il y a une liste des compagnies de la Couronne dont s'occupe le vérificateur général et ensuite, à la page 268, vous avez une liste des sociétés dont il ne s'occupe pas.

M. Bas: Il y a pourtant là des affaires essentielles. Il faut que chaque année le vérificateur général soit nommé vérificateur, ce n'est pas une fois pour toutes? Nous par exemple, c'est une fois pour toute. Si une entreprise est soumise à la Cour des Comptes, elle le sera pour toujours à moins qu'une nouvelle loi n'intervienne. Tandis que dans votre système, le vérificateur général doit être nommé chaque année...

• 1155

M. Bélanger: Non, il y a une distinction ici. La loi peut spécifier que la vérification se fait par le Vérificateur général, dans d'autres cas, le gouvernement décide qui fera la vérification.

M. Bas: Ah! Cela c'est étonnant. Est-ce que le Vérificateur général est compétent pour les villes, par exemple, Montréal, ou pour les comtés ou les provinces, la province de l'Ontario?

Mr. Macdonell: No, as a matter of fact, the duties of the Auditor General of Canada are confined strictly to the federal level. However, each province of Canada has a counterpart of the Auditor General and the titles may vary from province to province. They used to be called provincial auditors. Some of them are now called auditor generals of the province—for example, Newfoundland. At the municipal level it varies but generally speaking at the municipal level in Canada many audits of municipalities are carried out by private firms of auditors.

Thank heaven! The Auditor General feels that his scope is quite wide enough. Thank you very much.

M. Bas: En France, la Cour des Comptes a un pouvoir général, mais elle ne l'exerce pas toujours car bien que ses couloirs soient vastes, il n'y aurait pas assez de place pour tous les dossiers, alors on le délègue pour toutes les petites communes à un fonctionnaire du département qui est le trésorier payeur général. Mais par délégation de la Cour des Comptes, il examine toutes les petites com-

[Interprétation]

railway company. In fact, we have two main railway companies in Canada: the Canadian National Railways which belong to the government; so does Air Canada, just like Air France. We have here in the Financial Administration Act a list of Crown corporations.

In our report submitted to the House of Commons, we have a list of all the Crown corporations.

Mr. Bas: I would appreciate receiving a copy.

Mr. Bélanger: You have a copy. On page 267 you have the list of all Crown corporations. But we are not auditors for all Crown corporations. There is a list of the Crown corporations audited by the Auditor General and, on page 268, you have a list of the companies which are not audited by him.

Mr. Bas: However, you have there essential businesses. Every year an auditor general has to be appointed and not once for all? In France, it is once for all. If a business is audited by the *Cour des Comptes*, it will be forever unless a new legislation is adopted. Whereas in your system, an auditor general must be appointed each year...

Mr. Bélanger: No, there is a difference. The legislation can specify that the Auditor General will make the audit and, in other cases, the government decides who will be responsible for the auditing.

Mr. Bas: This is rather surprising. Is the Auditor General competent for municipalities, Montreal for example, or for counties or provinces, the province of Ontario?

Mr. Macdonell: Non, en réalité les fonctions de l'Auditeur général du Canada ne s'exercent qu'au niveau fédéral. Toutefois, chaque province du Canada a une personne exerçant les mêmes fonctions que l'Auditeur général et les titres varient selon les provinces. On a coutume de les appeler les vérificateurs provinciaux. Certains s'appellent maintenant auditeur général de la province, comme par exemple à Terre-Neuve. Au niveau municipal cela varie également, mais en général les vérifications des municipalités sont faites surtout par des bureaux privés de vérificateurs.

Dieu merci, l'Auditeur général trouve que le champ de ses activités est suffisamment vaste comme cela. Je vous remercie beaucoup.

Mr. Bas: In France, the power of the *Cour des comptes* is very general, but it is not always exercised, as the vast corridors could not hold all the files. Consequently, for all the small communes the work is attributed to an officer of the department who is the "trésorier payeur général", (Receiver General). Because of his delegation of power by the *Cour des Comptes*, this officer examines

[Text]

munes, la Cour ne demande à exercer sa compétence que pour des gens dont le budget est supérieur à un million et demi de dollars canadiens. Encore trouve-t-on cette limite trop basse et on va la relever. Et aussi les chefs-lieux de départements quelles que soient leur population et leurs richesses, les 95 chefs-lieux de départements. Mais il arrive que la cour décide de se consacrer à de toutes petites communes pour voir; par exemple, des communes forestières de l'Est de la France avaient traité avec un marchand de bois qui a fait faillite, ce qui a plongé une trentaine de communes, de toutes petites communes, dans une très grande difficulté. Eh bien, la cour a évoqué cette affaire qu'elle a confiée à un jeune auditeur qui a vérifié ces communes, n'est-ce pas, mais en réalité la cour ne garde que les grosses affaires, elle administre les affaires de quelque importance.

M. Deprez voudrait poser une question.

M. Deprez: Monsieur l'Auditeur général, je voudrais poser une question qui vous paraîtra peut-être indiscret et je vous prie de m'en excuser étant donné votre présence, je voudrais poser la question du statut personnel de l'Auditeur général. Il me semble qu'étant donné ses responsabilités, il doit être couvert et garanti par un statut personnel. Vous nous avez dit tout à l'heure qu'il ne pouvait être révoqué que par un vote, si j'ai bien compris...

M. Bas: Des deux tiers.

M. Deprez: ...des deux tiers de l'assemblée, mais est-ce que lui-même et le personnel qu'il a sous ses ordres et qui partage une partie de ses responsabilités ne serait-ce que par les rapports qu'il fait à l'Auditeur général, sont protégés par un statut personnel et que devient l'Auditeur général s'il a déplu par exemple au gouvernement, est-ce qu'il est garanti par un statut personnel?

Mr. Macdonell: I would like to initiate an answer to that question, Mr. Deprez. I would also like to ask Mr. Long with his 32 years of experience to comment on it too. I find it a very interesting question and by no means indiscreet.

First to speak on what I understand as the personal status, the independence and the freedom associated with the position—and this, of course, I am just beginning to find out because I have had only two months on the job—my understanding of this historic position in Canada is that it is guaranteed by an act of Parliament. I do not report to the government in power. I report to Parliament as a whole and as such; therefore, I feel that I must comment regardless of whether my comments might not make the government in power too happy. That would not deter me from making my comments in any annual report. At no time in the past, to the best of my knowledge from the reading I have done about the office, has any auditor general ever felt himself unable to act with the independence that goes with the office.

Now that is not to say that auditors general in the past have not had their difficulties. In fact, I am told before I took office that this office is never a popular office. In terms of the independence of our staff, it is

[Interpretation]

all the small "communes", and the Cour limits his competence to people who budget is higher than \$1.5 million Canadian dollars. This limit is found to be too low and it is going to be raised. It is the same for the chief towns of department, whatever their population and their wealth. This covers the 95 chief towns of departments. But it so happens that the Cour decides to verify very small communes and I think for example of the case of forest areas in the east of France which had dealt with a lumber merchant who went into bankruptcy and caused some great difficulties to very small communes. The Cour looked after this matter and appointed an auditor to verify these communes. However, the Cour usually deal with big businesses, important ones.

Mr. Deprez would like to ask a question.

Mr. Deprez: Mr. Auditor General, I would like to ask a question which might seem indiscreet. Please excuse me if, in your presence, I ask a question on the personal status of the Auditor General. Because of his responsibilities, he must be protected. If I understood well, you said earlier, that he could only be dismissed by a vote...

Mr. Bas: Of two-thirds.

Mr. Deprez: ...of two-thirds of the Assembly. What I would like to know if himself and the staff working for him and having a share in the responsibility even if it is only for the reports submitted to the Auditor General, are protected by a personal status. What would become of the Auditor General if the government is displeased, is he protected by a personal status?

M. Macdonell: Si vous le permettez, monsieur Deprez, je donnerais la première réponse à cette question. Je céderais ensuite la parole à M. Long en raison de ces 32 ans d'expérience. C'est une question fort intéressante et absolument pas indiscret.

En premier lieu, pour ce qui est du statut personnel, de l'indépendance et de la liberté attachées au poste j'en suis encore au stade des découvertes, évidemment, puisque je n'occupe ce poste que depuis 2 mois. Ce poste, qui a déjà une histoire au Canada, est garanti par une loi du Parlement. Je ne suis pas responsable devant le gouvernement au pouvoir. Je suis responsable devant le Parlement dans son ensemble et c'est la raison pour laquelle j'estime que je dois exprimer mon opinion même si cela ne plaît pas tellement au gouvernement au pouvoir. Cela ne m'empêcherait pas de faire des observations dans mon rapport annuel. Dans le passé, d'après ce que j'ai pu déduire des lectures que j'ai faites à propos du poste, aucun Auditeur général ne s'est jamais senti empêché d'agir avec l'indépendance inhérente à son poste.

Cela ne signifie pas que les Auditeurs généraux, dans le passé, n'aient pas eu des difficultés. En fait, on m'avait averti avant que je n'accepte ce poste qu'il ne s'était jamais agi d'un poste très populaire. Pour ce qui est de

[Texte]

true they are subject to the Public Service Commission and also another agency of government, the Treasury Board that pass upon all departments concerning the funds necessary to operate our department. Whether that should be so or not, I do know that my predecessor had strong views on this subject which he voiced on occasion.

I would like to ask Mr. Long if he would care to amplify my remarks because he has lived in this atmosphere for many years and his experience, I think, might be worth listening to.

Mr. Long: Mr. Macdonell, there is not very much I can add to that. The Auditor General is appointed under the Great Seal of Canada. In effect, he is selected by the government of the day and the appointment is made. However, once having been appointed, he remains in office during good behaviour until he is 65 which is the retiring age and the only way he can be removed from office is by joint address of the Senate and the House of Commons. I think the easiest explanation is by an act of Parliament.

We did have an instance a number of years ago connected with the Governor of the Bank of Canada who was in disfavour with the government and an act was introduced to try to remove him from office. I believe the same step would be required if any government tried to or wished to remove an auditor general. I might add—as it affects us all—that only applies to the Auditor General personally. That does not apply to the assistant auditor general or to anybody on the staff. While Mr. Macdonell could say something to you here that people may not like, he is safe. If I said the same thing, I would not be so safe.

M. Deprez: Est-il déjà arrivé que l'on dépose un vérificateur général.

Mr. Long: No, it has never happened.

M. Bas: Oui, je vois que la situation ressemble un peu à ce que nous connaissons. Depuis Napoléon, la Cour des Comptes comprend 50 conseillers-maîtres, c'est-à-dire le sommet de la hiérarchie, 100 conseillers référendaires, c'est-à-dire les juges et 50 auditeurs qui les aident. Eh bien, depuis Napoléon, il y a eu deux cas où un magistrat de la Cour des Comptes s'est vu retirer ses fonctions. C'est très, très rare. Mais je crois que c'est un peu la même chose ici. C'est possible en théorie, les manuels enseignent que c'est possible mais ça ne doit pas arriver fréquemment.

M. Deprez: Je voudrais simplement demander quelle est la popularité du vérificateur général auprès de l'opinion publique? Est-ce qu'il est populaire?

Mr. Macdonell: Well, it depends on of whom you ask that question. I think frankly that in the past 10 years from the standpoint of the taxpayer of Canada—and we public servants are all taxpayers too; they sometimes forget that we also pay taxes—the Auditor General has become increasingly more popular as each year has gone by. Now that does not apply to me because I have just come

[Interprétation]

l'indépendance de notre personnel, il est exact que celui-ci est assujéti à la Commission de la fonction publique et également à un autre organisme du gouvernement, au Conseil du trésor dont l'autorité s'étend à tous les ministères lorsqu'il s'agit d'allocation des fonds de fonctionnement. Que cela soit une bonne ou une mauvaise chose, je sais que mon prédécesseur avait des idées très arrêtées à ce sujet, idées qu'il a exprimées publiquement à plusieurs occasions.

Je demanderais maintenant à M. Long de compléter mes observations car il a vécu dans ce milieu pendant de nombreuses années et son expérience, je pense, vaut la peine d'être entendue.

M. Long: Monsieur Macdonell, je ne pense pas avoir grand-chose à ajouter. L'Auditeur général est nommé en vertu du Grand Sceau du Canada. En fait, il est choisi par le gouvernement du jour et une nomination est faite. Pourtant, une fois nommé, si ses services sont satisfaisants, il conserve son poste jusqu'à l'âge de 65 ans, l'âge de la retraite, et il ne peut être destitué que par une résolution du Sénat et de la Chambre des communes. Disons, pour simplifier les choses, qu'une loi du Parlement est indispensable.

Nous avons eu un cas il y a plusieurs années, le gouverneur de la Banque du Canada était mal vu par le gouvernement et un projet de loi a été déposé pour essayer de le destituer. Si un gouvernement quel qu'il soit désirait destituer un Auditeur général, il devrait prendre les mêmes mesures. J'ajouterais, car cela nous concerne tous, que cela ne s'applique qu'à l'Auditeur général en personne. Cela n'est valable ni pour l'assistant à l'Auditeur général ni pour les membres de son personnel. Si M. Macdonell vous disait ici quelque chose qui soit susceptible de déplaire à certaines personnes, il n'aurait rien à craindre. Si je faisais la même chose ma situation ne serait pas si solide.

Mr. Deprez: Has any Auditor General ever been removed from his office?

M. Long: Non, cela n'est jamais arrivé.

Mr. Bas: Yes, I can see that the situation here bears a strong resemblance to the one we have. Since Napoleon the *Cour des Comptes* has a membership of 50 master-counsellors, this is the top level, 100 assistant-counsellors, this is to say the judges and 50 auditors who assist them. Well, since Napoleon in two instances only was a magistrate from the *Cour des Comptes* removed from office. It happens very seldom, but I believe it is very much the same here. Theoretically it is possible, the books say it is possible, but it must not happen too often.

Mr. Deprez: Could you tell us how popular the Auditor General is in the public eye? Is he a popular man?

M. Macdonell: Cela dépend évidemment de la personne à qui vous posez cette question. Franchement, je pense qu'au cours des dix dernières années l'Auditeur général est devenu de plus en plus populaire au fur et à mesure que les années passaient, c'est là du point de vue du contribuable canadien et également du nôtre, car nous, fonctionnaires, payons également des impôts; c'est ce que

[Text]

into the office. But I believe from the standpoint of some other parts of our society, particularly the government, there have been occasions when I know that the Auditor General has not been too popular. But I think that is one of the prices that one must pay when one is invited to take this job. One must sacrifice one's potential popularity in order to do a proper job for the people of Canada.

M. Deprez: Et vive l'indépendance!

M. Bas: Monsieur le vérificateur général, messieurs, il me reste à vous remercier pour le très intéressant échange auquel nous avons procédé. Comme je vous l'ai dit en commençant, je suis conscient de l'importance de vos obligations et vous remercie d'autant plus d'avoir bien voulu distraire ce temps. J'espère, si les circonstances vous amenaient à Paris et que vous souhaitiez connaître mieux notre Assemblée, être introduit à la Cour des Comptes dont je suis membre, ou plus généralement avoir un contact quelconque avec une autorité française de quelque niveau que ce soit, pouvoir vous être utile. Et comme la Cour des Comptes est une ancienne institution, que la Commission des Comptes par contre est moins ancienne puisqu'elle ne date que de l'établissement de la démocratie en France, ce qui est moins ancien que notre histoire, nous avons quelque chose d'ancien dans mon propre arrondissement, l'arrondissement de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Sulpice, le 6^e arrondissement. Et ce quelque chose c'est l'Hôtel de la monnaie. Alors, je vais me permettre, monsieur le vérificateur général, de vous offrir une modeste médaille frappée dans ce vieux quartier de Paris.

L'organisation française bien connue fait que je n'ai pas votre médaille mais elle est à l'hôtel, et je la remettrai au premier conseiller de l'Ambassade.

[Interpretation]

les gens ont parfois tendance à oublier. Je ne parle pas de moi, bien sûr, puisque je viens de prendre ce poste. Mais je pense que dans d'autres milieux, mais en particulier le milieu du gouvernement, il est arrivé que l'auditeur général ne sera pas très populaire. Mais je pense que c'est là un des prix qu'il faut s'attendre à payer lorsque l'on accepte ce poste. On doit sacrifier une possible popularité en vue de faire convenablement son travail dans l'intérêt du peuple canadien.

Mr. Deprez: And long live the independence.

Mr. Bas: Mr. Auditor General, gentlemen, I will now thank you for this extremely interesting exchange which we just had. As I said at the beginning, I am very much aware of the significance of your obligations and I thank you all the more for the gift of this valuable time. I do hope, if some day you were to come to Paris that I will be able to be of some use to you if you wished to get better acquainted with our assembly or to be introduced to the *Cour des Comptes* to which I belong, or if you wished in a more general way to establish contact with any level of French authority. The *Cour des Comptes* is an older institution whereas the Accounts Commission goes back only to the establishment of democracy in France; nevertheless, we have an older institution in my own district, Saint-Germain-des-Prés and Saint-Sulpice, the sixth "arrondissement". I am talking about the *Hôtel de la Monnaie*. It is a pleasure for me, Mr. Auditor General, to present you with a modest coin minted in this old district of Paris.

The well-known French sense of organization is responsible for the fact that I do not have this coin with me; I left it at the hotel but I will entrust it to the first Counsellor of the embassy.

Issue No. 11

Fascicule n° 11

Tuesday, October 30, 1973

Le mardi 30 octobre 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING:

CONCERNANT:

Public Accounts—1971 and 1972 and the Auditor General's Reports thereon: Statement by James J. Macdonell, Auditor General of Canada, concerning draft legislation with respect to a proposed new Auditor General Act and the appointment of an independent committee to review the function of the Auditor General.

Comptes publics—1971 et 1972 et les rapports de l'Auditeur général y afférents: Déclaration faite par l'Auditeur général du Canada, M. James J. Macdonell, au sujet du projet de loi relatif à l'Auditeur général et la nomination d'un comité indépendant pour étudier les fonctions de l'Auditeur général.

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See Minutes of Proceedings)

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Première session de la

Twenty-ninth Parliament, 1973

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. A. D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Blaker	Clermont
Caouette	Crouse
(Charlevoix)	Cullen
Clarke	Darling
(Vancouver Quadra)	Demers

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. A. D. Hales

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Frank	McKinnon
Gauthier	Nelson
(Ottawa East)	Stevens
Knight	Stollery
Leblanc (Laurier)	Towers—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Tuesday, October 30, 1973

Mr. Knight replaced Mr. Mather

Mr. Stevens replaced Mr. Schumacher

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

Le mardi 30 octobre 1973

M. Knight remplace M. Mather

M. Stevens remplace M. Schumacher

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 30, 1973
(12)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 11:10 o'clock a.m. the Chairman, Mr. Hales presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (*Vancouver-Quadra*), Clermont, Crouse, Darling, Dupras, Frank, Hales, Knight, Leblanc (*Laurier*), McKinnon, Nelson, Stevens, Stollery, Towers.

Other Members present: Messrs. Baldwin, Bell, Corbin, Lambert (*Edmonton West*), Mitges.

Witnesses: Mr. J. J. Macdonell, Auditor General of Canada. Members of an Independent Committee to review the Function of the Auditor General: Messrs. J. R. M. Wilson, F. C. A., Toronto, Ontario, Chairman; Marcel Bélanger, C. A., Quebec City, Quebec; A. Lorne Campbell, Q. C., Winnipeg, Manitoba; Michael Rayner, C. A., Secretary, Ottawa, Ontario.

The committee resumed consideration of the Auditor General's Report for the fiscal year ending March 31, 1972.

The Chairman presented the Third Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure which is as follows:

Your Sub-committee on Agenda and Procedure met on October 23, 1973 with the following members in attendance:

Messrs. Caouette (*Charlevoix*), Dupras, Hales, Mather, Schumacher, Stollery.

The Sub-committee discussed future Committee business and agreed to make the following recommendations:

1. That the Committee meet on Tuesday, October 30, 1973 at 11:00 o'clock a.m. for the purpose of hearing the Auditor General of Canada on a matter of special interest.

2. The Chairman and Vice-Chairman study and amend a draft report on the Committee's previous work for presentation to the Committee.

3. That a series of meetings be held with the Treasury Board on paragraphs in the Auditor General's Report 1972.

On motion of Mr. Darling, the Third Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure was concurred in.

As previously agreed,

The Auditor General read a statement concerning draft legislation with respect to a proposed new Auditor General Act and the appointment of an independent committee to review the function of the Auditor General, and was questioned thereon.

And questioning continuing,

On motion of Mr. Clermont,

Ordered,—That a series of biographical notes, on the members of the Review Committee above mentioned, be attached as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "J"*)

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 30 OCTOBRE 1973
(12)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 11 heures, sous la présidence de M. Hales.

Membres du comité présents: MM. Clarke (*Vancouver-Quadra*) Clermont, Crouse, Darling, Dupras, Frank, Hales, Knight, Leblanc (*Laurier*) McKinnon, Nelson, Stevens, Stollery et Towers.

Autres députés présents: MM. Baldwin, Bell, Corbin, Lambert (*Edmonton-Ouest*) et Mitges.

Témoins: M. J. J. Macdonell, Auditeur général du Canada. Membres d'un comité indépendant chargé de revoir les fonctions de l'Auditeur général: MM. J. R. M. Wilson, F. C. A., Toronto (Ontario), président; Marcel Bélanger, C. A., Québec, (Québec); A. Lorne Campbell, C. R., Winnipeg, (Manitoba); Michael Rayner, C. A., secrétaire, Ottawa, (Ontario).

Le Comité reprend l'étude du rapport de l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1972.

Le président soumet le Troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure qui se lit comme suit:

Votre sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le 23 octobre 1973. Les membres suivants étaient présents:

MM. Caouette (*Charlevoix*), Dupras, Hales, Mather, Schumacher et Stollery.

Le sous-comité a étudié les prochains travaux du comité et a convenu de faire les recommandations suivantes:

1. Que le comité se réunisse le mardi 30 octobre 1973, à 11 heures, en vue d'entendre l'Auditeur général du Canada sur une question d'intérêt particulier.

2. Que le président et le vice-président étudient et modifient un projet de rapport destiné au Comité, portant sur les travaux précédents de celui-ci.

3. Qu'une série de rencontres soient tenues avec le Conseil du Trésor portant sur certains paragraphes du Rapport de 1972 de l'Auditeur général.

Sur motion de M. Darling, le Troisième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure est adopté.

Comme préalablement convenu,

L'Auditeur général lit une déclaration portant sur un projet de mesure législative préalable à un nouveau projet de loi concernant l'Auditeur général et la création d'un comité indépendant chargé de revoir les fonctions de l'Auditeur général, et il est interrogé par la suite.

La période des questions se poursuit.

Sur motion de M. Clermont,

Il est ordonné,—Qu'une série de notes biographiques sur les membres du comité de révision susmentionnés, soient jointes en appendice aux procès-verbaux et témoignages de ce jour. (*voir appendice «J»*)

And questioning continuing,

At 12:33 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

La période de questions se poursuit et,

A 12 h. 33, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Membres du comité: Messrs. Clark, (Vancouver-Québec), Clouston, Darling, Dugas, Frank, Hales, Knight, Ledoux, (Laurier), McKinnon, Nelson, Steeves, Stohrer et Towers.

Autres députés présents: M. Baldwin, Bell, Corbett, Lambert, (Edmonton-Dauphin) et Minger.

Témoin: M. J. J. Macdonald, Auditeur général du Canada. Membres d'un comité indépendant chargé de l'étude des fonctions de l'Auditeur général: M. J. M. Wilson, F. C. A. Toronto (Ontario), président; M. M. Bédard, C. A. Québec (Québec); A. Lorne Campbell, C. R. Winnipeg (Manitoba); Michael Rayer, C. A. secrétaire. Ottawa (Ontario).

Le Comité reprend l'étude du rapport de l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1973.

Le président soumet le Troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure qui se lit comme suit:

Votre sous-comité du programme et de la procédure a tenu le 22 octobre 1973. Les membres suivants étaient présents:

M. M. Corbett (Charlottetown), Dugas, Hales, Minger, Schumacher et Stohrer.

Le sous-comité a étudié les prochains travaux du comité et a convenu de faire les recommandations suivantes:

1. Que le comité se réunisse le mardi 30 octobre 1973 à 11 heures, en vue d'entendre l'Auditeur général du Canada sur une question d'intérêt particulier.

2. Que le président et le vice-président étudient et modifient un projet de rapport destiné au Comité, portant sur les travaux précédents de celui-ci.

3. Qu'une série de rencontres soient tenues avec le Conseil du Trésor portant sur certains paragraphes du Rapport de 1973 de l'Auditeur général.

Sur motion de M. Darling, le Troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure est adopté.

Comme précédemment convenu.

L'Auditeur général lit une déclaration portant sur un projet de mesure législative présentée à un nouveau projet de loi concernant l'Auditeur général et la création d'un comité indépendant chargé de revoir les fonctions de l'Auditeur général, et il est interrogé par la suite.

La période des questions se poursuit.

Sur motion de M. Clouston.

Il est convenu que les vices de la loi sur l'audit seront les matières de priorité de l'étude parlementaire. Les membres du comité ont accepté les recommandations de la loi sur l'audit.

Members of the Committee: Messrs. Clark, (Vancouver-Québec), Clouston, Darling, Dugas, Frank, Hales, Knight, Ledoux, (Laurier), McKinnon, Nelson, Steeves, Stohrer, Towers.

Other members present: Mr. Baldwin, Bell, Corbett, Lambert, (Edmonton-West Minto) and Minger.

Witness: Mr. J. J. Macdonald, Auditor General of Canada. Members of an independent committee to study the function of the Auditor General: Mr. J. M. Wilson, F. C. A. Toronto, Ontario, Chairman; Mr. M. Bédard, C. A. Québec, Québec, President; Mr. A. Lorne Campbell, C. R. Winnipeg, Manitoba; Mr. Michael Rayer, C. A. Secretary, Ottawa, Ontario.

The committee resumed consideration of the Auditor General's Report for the fiscal year ending March 31, 1973.

The Chairman presented the Third Report of the Sub-committee on Agenda and Procedure which is as follows:

Your sub-committee on agenda and procedure met on October 22, 1973 with the following members in attendance:

Messrs. Corbett (Charlottetown), Dugas, Hales, Minger, Schumacher, Stohrer et Towers.

The sub-committee discussed future Committee business and agreed to make the following recommendations:

1. That the Committee meet on Tuesday, October 30, 1973 at 11:00 o'clock a.m. for the purpose of hearing the Auditor General of Canada on a matter of special interest.

2. The Chairman and Vice-Chairman study and amend a draft report on the Committee's previous work for presentation to the Committee.

3. That a series of meetings be held with the Treasury Board on paragraphs in the Auditor General's Report 1973.

On motion of Mr. Darling, the Third Report of the Sub-committee on Agenda and Procedure was concurred in.

As previously agreed.

The Auditor General read a statement concerning draft legislation with respect to a proposed new Auditor General Act and the appointment of an independent committee to review the function of the Auditor General, and was questioned thereon.

And questioning continuing.

On motion of Mr. Clouston.

It is agreed that the deficiencies of the Audit Act will be the priority matters of the parliamentary study. The members of the committee have accepted the recommendations of the Audit Act.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, October 30, 1973

• 1111

[Texte]

The Chairman: I would ask the cameramen to vacate, please. Gentlemen, if you will come to order we will proceed.

First, I will read to you a brief report of your subcommittee meeting.

(See *Minutes of Proceedings*).

Mr. Darling: I move that the Third Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure be concurred in.

Motion agreed to.

The Chairman: Gentlemen, we have with us this morning as our special witness the Auditor General of Canada, Mr. J. J. Macdonell. He is the eighth auditor general since confederation and it is a distinct pleasure for the Public Accounts Committee to have him with us this morning. Many of you have met him previously but many have not.

Mr. Macdonell, the Committee is very happy to have you with us. I am sure that I can give you the assurance that this Committee will lend its help and support to you in the very important position to which you have been appointed, as a servant of Parliament to watch over the spending of the government. We look forward with interest to your first report to Parliament. We hope it will be referred to us soon so we can examine your observations in that report.

Mr. Macdonell, I would be pleased to have you take over now and make whatever statement you wish. Mr. Macdonell.

Mr. J. J. Macdonell (Auditor General of Canada): Thank you very much, Mr. Chairman. With your permission, sir, I would like to read this statement:

I wish to thank the Chairman of the Public Accounts Committee for his invitation to meet with the Committee today and to place on record a statement concerning draft legislation with respect to a proposed new Auditor General Act and to inform the Committee of an action I have taken that is relevant to this matter.

Although I appreciate that the Committee is familiar with the subject, a short summary of significant events with respect to the draft legislation may be in order.

• 1115

On March 27, 1972, the President of the Privy Council moved in the House:

That the Standing Committee on Public Accounts be authorized to prepare a draft bill concerning the office, functions and powers of the Auditor General.

On the following day, March 28, the Public Accounts Committee met to deal with the motion of the House and passed the following resolution:

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Mardi le 30 octobre 1973

[Interprétation]

Le président: J'aimerais que les photographes veuillent bien quitter la salle. Messieurs, s'il vous plaît, à l'ordre, afin que nous puissions commencer.

Premièrement, je vais vous lire le rapport de votre sous-comité.

(Voir le *procès-verbal*)

M. Darling: Je propose que le troisième rapport du sous-comité de L'Organisation et de la procédure soit approuvé.

(La motion est approuvée.)

Le président: Messieurs, nous avons ce matin comme témoin spécial l'Auditeur général du Canada, M. J.J. Macdonell. C'est le 8^e Auditeur général depuis la confédération et c'est avec énormément de plaisir que le Comité des comptes publics l'accueille ce matin. Beaucoup d'entre vous l'ont déjà rencontré.

Monsieur Macdonell, ce comité est très heureux de vous recevoir. Je ne doute pas un instant et je puis vous assurer que les membres de ce comité vous apporteront toute l'aide et tout l'appui que la lourde fonction que vous allez remplir requiert, la responsabilité comme serviteur du Parlement de surveiller les dépenses du gouvernement. C'est avec intérêt que nous attendons votre premier rapport au Parlement. Nous espérons qu'il nous sera communiqué bientôt afin que nous puissions en passer en revue les observations.

Monsieur Macdonell, j'aimerais maintenant vous donner la parole pour que vous puissiez faire toute déclaration qui semble appropriée. Monsieur Macdonell.

M. J.J. Macdonell (Auditeur général du Canada): Je vous remercie infiniment, monsieur le président. Avec votre permission, messieurs, j'aimerais vous lire cette déclaration:

Je désire remercier le président du comité des comptes publics de son invitation à me joindre aujourd'hui à vous et à faire une déclaration concernant les nouvelles mesures proposées dans le cadre d'un projet de loi relatif à l'Auditeur général et à informer le comité d'une initiative que j'ai prise à ce sujet.

Même si le Comité, j'en suis sûr, connaît bien la question, il ne serait peut-être pas inutile de rappeler brièvement les principaux faits concernant les mesures proposées.

Le 27 mars 1972, le président du Conseil privé proposait en Chambre la motion suivante:

Que le comité permanent des comptes publics soit autorisé à préparer un projet de loi concernant les fonctions et les pouvoirs de L'Auditeur général.

Le lendemain 28 mars, le comité des comptes publics se réunissait pour débattre la motion et adoptait la résolution suivante:

[Text]

That the Chairman of the Committee be authorized to seek assistance from the Auditor General of Canada, the Department of Justice, and both Houses of Parliament, to prepare a draft bill concerning the office, functions and powers of the Auditor General, such draft bill to be presented to this Committee by October 1, 1972 or at the earliest opportunity if the Committee is not then sitting.

The Chairman was then directed to write letters to the representatives who would be assisting the Committee, advising them of the Committee's decision and explaining that the two chief provisions which the Committee wished included in the draft bill were the independence of the Auditor General and the protection of the public servants on his staff.

In his 1972 Report, the Auditor General noted, and I quote:

The assistance obtained by the Public Accounts Committee consisted of the establishment of a drafting committee on March 29, 1972, under the chairmanship of the Law Clerk and Parliamentary Counsel of the House of Commons, and including the Law Clerk and Parliamentary Counsel of the Senate, a senior officer of the Department of Justice and the legal adviser to the Auditor General. This Committee has met regularly since its formation, notwithstanding the dissolution of Parliament and the consequent absence of any Public Accounts Committee to which it could report under its terms of reference. It has now completed its work and is ready to submit its proposed draft legislation to the Public Accounts Committee when that Committee can meet to receive it. Meanwhile, I have had an opportunity to examine the Committee's proposals and I am pleased to advise the House that they meet the objectives I have sought for so long.

The work upon which this drafting committee has been engaged is of great importance to the Auditor General and to the future of his work for Parliament. It points up more clearly than anything else that if the Auditor General of Canada is to be truly independent, he must be free to recruit the staff he needs and to determine their salary classifications within the framework of the Public Service of Canada.

The Public Accounts Committee, meeting on June 12, 1973, considered and concurred in the First Report of the Sub-committee on Agenda and Procedure which included the recommendation that the Committee defer comment on the proposed Auditor General's Act until the new Auditor General has assumed his position.

In March, 1973 when I was offered and accepted appointment as Auditor General of Canada, to become effective July 1, 1973, I was asked if I wished to be provided with an opportunity to consider the proposals of the drafting committee concerning a new Auditor General of Canada Act before it was introduced in the House. Realizing that this act would presumably define my responsibilities and govern my actions during my term of office, I replied that I would very much appreciate such an opportunity.

It is my understanding that the principal changes which would result from the proposed act would be to provide the Auditor General with freedom to recruit the staff he needs and to determine their salary classifications within the framework of the Public Service of Canada. I favour in

[Interpretation]

Que le président du comité soit autorisé à solliciter l'aide de l'Auditeur général du Canada, du ministère de la Justice, et des deux Chambres du Parlement, pour la préparation d'un projet de bill concernant les fonctions et les pouvoirs de L'Auditeur général, et que ce bill soit présenté au comité d'ici le 1^{er} octobre 1972 ou le plus tôt possible après, si le Comité ne se réunit pas à cette époque.

Le président a ensuite été prié d'adresser des lettres aux représentants qui collaboreraient aux travaux du comité afin de les informer de la décision de ce dernier et d'indiquer que les deux principales dispositions qu'il désirait voir inclure dans le projet de bill étaient l'indépendance de l'Auditeur général et la protection des fonctionnaires de son bureau.

Dans son rapport pour 1972, l'Auditeur général notait:

En guise d'assistance, le comité des comptes publics a obtenu la création d'un comité de rédaction, le 29 mars 1972, sous la présidence du secrétaire légiste et du conseiller parlementaire de la Chambre des communes et comprenant le secrétaire légiste et le conseiller parlementaire du Sénat, un fonctionnaire supérieur du ministère de la Justice et le conseiller juridique de l'Auditeur général. Le comité s'est réuni régulièrement depuis sa constitution, en dépit de la dissolution du Parlement et naturellement de l'absence du comité des comptes publics auquel il pourrait faire rapport au titre de son mandat. Ce comité a maintenant terminé son travail et il est prêt à soumettre son projet de loi au comité des comptes publics dès que celui-ci pourra se réunir et considérer la question. J'ai eu entre-temps l'occasion d'examiner les propositions du comité de rédaction et je suis heureux d'informer la Chambre que ces propositions sont conformes aux objectifs que je défends depuis si longtemps.

Le travail qu'a entrepris ce comité de rédaction est de la plus haute importance pour l'Auditeur général et pour l'avenir des travaux de ce dernier devant le Parlement. Il ressort hors de tout doute que si l'Auditeur général du Canada doit être entièrement indépendant, il doit être libre de recruter le personnel dont il a besoin et de déterminer la classification du traitement de ses employés, dans le cadre de la Fonction publique du Canada.

Lors de sa réunion du 12 juin 1973, le comité des comptes publics a étudié et approuvé le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure qui recommandait notamment que le comité réserve ses commentaires sur le projet de loi relatif à l'Auditeur général jusqu'à ce que le nouvel Auditeur général ait accédé à son poste.

En mars 1973, lorsque j'ai accepté la nomination au poste d'Auditeur général du Canada, en vigueur au 1^{er} juillet 1973, on m'a demandé si je désirais avoir la possibilité d'étudier les propositions du comité de rédaction ayant trait au projet de loi relatif à l'Auditeur général avant qu'il ne soit présenté à la Chambre. Me rendant compte que probablement cette loi définirait mes responsabilités et régirait mon action durant mon mandat, j'ai répondu que j'aimerais beaucoup avoir cette possibilité.

A mon avis, les principaux changements qu'entraînerait le projet de loi consisteraient à laisser l'Auditeur général libre de recruter le personnel dont il aurait besoin ainsi que de déterminer la classification de ces traitements dans le cadre de la Fonction publique du Canada. Je favorise en

[Texte]

principle the concept of a separate act, and fully recognize the significance of such changes to the independence of the Auditor General. However, because the terms of reference of the drafting committee did not include a study of the functions of the Office of the Auditor General, I am under the impression that no study was made of his duties and responsibilities, the scope of his examinations, and the nature and content of his Report to the House of Commons, all of which have remained substantially unchanged for many years.

I am aware that there are significant differences between the duties and responsibilities of the Auditor General of Canada and the scope and nature of his work as compared with his counterparts in other countries. Specifically and by way of illustration, a comment in the 1972 Report of the Auditor General of Canada is relevant. It reads as follows, and I quote:

The work undertaken by the Audit Office has never included any operational or management type auditing such as is widely practised today by auditors in many other fields and by state auditors in many other countries. Auditing of this type has never been undertaken in Canada by this office because such work could have caused the Auditor General to trespass into policy areas which under our Canadian constitution are a ministerial responsibility. However, a strong case is being made for the office to undertake such auditing.

• 1120

I have always held the view that extension of its work into this area should not be undertaken by the Auditor General of Canada in the absence of specific statutory authority.

Clearly this subject is one of potential interest in considering what should be the responsibilities of the Auditor General under today's conditions.

It seems to me that in addition to the matters examined by the drafting committee, it would be highly desirable to consider also the duties and responsibilities of the Auditor General and the scope of his work in the light of modern day conditions and professional practice. Under the circumstances, I thought it appropriate to seek authoritative professional advice to ensure that draft legislation, when presented, has been thoroughly considered in all its aspects, with the object of providing the House of Commons with assurance on two counts: one, that the Auditor General is entrusted with such responsibilities as are appropriate in the Canadian context and in keeping with current professional practices, and two, that he is in a position to discharge these responsibilities with maximum effectiveness and independence.

Following consultation with the Chairman and the Vice-Chairman of the Public Accounts Committee, I have, therefore, sought and obtained the spending authority to enable me to appoint an independent committee to review the function of the Auditor General in all its aspects. This committee has received my undertaking that its full report will be given to the Public Accounts Committee and will be made public when the study has been completed. So far as I have been able to ascertain, no study of this type has been undertaken since Confederation.

[Interprétation]

principe une loi distincte et je reconnais pleinement l'importance de tels changements pour l'indépendance de l'Auditeur général. Cependant, parce que le mandat du comité de rédaction n'incluait pas une étude des fonctions de l'Auditeur général, j'ai l'impression qu'on n'a pas étudié ses fonctions et responsabilités, la portée de ses vérifications, la nature et le contenu de son rapport à la Chambre des communes, lesquels n'ont guère varié depuis nombre d'années.

Je suis conscient des différences sensibles qui existent entre, d'une part, les fonctions et responsabilités de l'Auditeur général du Canada ainsi que la portée et la nature de ses travaux et, d'autre part, les tâches confiées à ses homologues à l'étranger. Pour préciser et illustrer ma pensée, j'aimerais citer un passage du rapport de l'Auditeur général pour 1972:

Le travail entrepris par le bureau de l'Auditeur n'a jamais compris de vérification dite de la gestion ou du fonctionnement comme le font maintenant souvent les vérificateurs dans bon nombre d'autres domaines et notamment les vérificateurs de l'État dans plusieurs autres pays.

J'ai toujours été d'avis que l'Auditeur général du Canada ne devrait étendre ainsi la portée de son travail sans avoir reçu une autorisation statutaire à cette fin.

Cette question est, de toute évidence, susceptible de retenir l'intérêt lorsqu'il s'agit d'étudier ce que devraient être les responsabilités de l'Auditeur général dans les conditions présentes.

A mon avis, en plus des matières considérées par le comité de rédaction, il serait hautement souhaitable d'envisager aussi les fonctions et responsabilités de l'Auditeur général, ainsi que la portée de sa tâche dans le contexte de la situation et de la pratique professionnelle d'aujourd'hui. En l'occurrence, il m'a semblé opportun de demander l'avis d'autorités professionnelles afin d'être sûr que le projet de loi, lorsqu'il serait présenté, aurait été étudié de façon approfondie sous tous ses aspects, le but étant de donner à la Chambre des communes l'assurance sur deux points: premièrement, que l'Auditeur général est chargé de responsabilités appropriées dans le contexte canadien et à la lumière de la pratique professionnelle actuelle, et deuxièmement qu'il est en mesure de s'acquitter de ses fonctions avec le maximum d'efficacité et d'indépendance.

Après consultations avec le président et le vice-président du comité des comptes publics, j'ai donc sollicité et obtenu l'autorisation de consacrer les fonds nécessaires à la formation d'un comité indépendant chargé d'étudier le bureau de l'Auditeur général sous tous ses aspects. J'ai donné mon assurance à ce comité que son rapport serait remis intégralement au comité des comptes publics et rendu public lorsque l'étude sera achevée. A ma connaissance, aucune étude de ce genre n'a encore été faite depuis la confédération.

[Text]

The terms of reference of the review committee are that the review committee shall inquire into and report upon what should be the responsibilities, relationships with government departments and agencies, and reporting procedures of the Office of the Auditor General of Canada and what should be the statutory and other requirements to ensure that he can meet such responsibilities with the necessary degree of independence. The inquiry is to include a review of the responsibilities of the Office in relation to current conditions and requirements, taking into account the manner in which comparable functions are discharged in other countries having similar governmental institutions; the scope of audit examinations conducted under the statutory requirements of the Financial Administration Act and other acts, and the types of other inquiries relative to the financial affairs of Canada which may be performed on request; the relationship between the office and the Public Accounts Committee, the Minister of Finance, the Treasury Board, the Public Service Commission, audit groups within government departments and agencies, government departments and Crown corporations audited by the Auditor General, and other professional and governmental auditing organizations, and the content, method of preparation, timing and format of reports by the Auditor General.

I am pleased to introduce to the Public Accounts Committee at this time the members and the secretary of the review committee who are here with me today. The Chairman of the committee on my immediate right, is Mr. J. R. M. Wilson, FCA, of Toronto, recently retired senior partner of Clarkson, Gordon and Company, Chartered Accountants, and a past president of the Canadian Institute of Chartered Accountants.

The other members of the committee are, next to Mr. Wilson, Mr. Marcel Bélanger, CA, of Quebec City, since 1948, Professor of Economics and Business Administration at Laval University and a chairman or member of four federal and provincial royal commissions or study groups including the Quebec Royal Commission on Taxation which Mr. Bélanger chaired.

On Mr. Bélanger's right is Mr. Lorne Campbell, QC, of Winnipeg, a senior partner of Aikins, MacAulay and Thorvaldson, and a past President of the Canadian Bar Association. The secretary of the committee, on Mr. Campbell's right, is Michael Rayner, CA, who has been engaged in auditing and accounting work in the federal Public Service for the past four years.

The committee expects its report to be completed within seven to nine months. I confidently believe that this independent and highly qualified committee will assess the measures required to enable the Auditor General to fulfil his function in the best interests of Parliament, and that it will recommend means whereby this objective may most effectively be attained. Again, I want to emphasize that the entire report of the committee will be made public when it becomes available.

• 1125

Let me sum up my position. I applaud the actions which have been taken to date to provide the Auditor General with even greater independence in carrying out his duties to Parliament. I wholeheartedly support the concept and the principle of a new Auditor General Act.

[Interpretation]

Le texte du mandat confié à ce comité d'étude est le suivant: le comité d'étude fera enquête et rapport sur ce que devraient être: les responsabilités, les relations avec les ministères et organismes fédéraux, et les procédures de compte rendu du bureau de l'Auditeur général du Canada et les dispositions légales et autres afin d'assurer qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités avec le degré nécessaire d'indépendance. L'enquête comportera une étude des points suivants: les responsabilités du poste en fonction des conditions et exigences existantes, en tenant compte de la façon dont les fonctions comparables sont assumées dans d'autres pays dotés d'organismes publics analogues; la portée des examens de vérification faits aux termes des exigences de la loi sur l'administration financière et d'autres lois, et les modalités d'autres enquêtes ayant trait aux affaires financières du Canada qui peuvent être faites sur demande; les rapports entre le bureau et le comité des comptes publics, le ministre des Finances, le Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, les organes de vérification à l'intérieur des ministères et organismes de l'État, les ministères fédéraux et les sociétés d'État vérifiés par l'Auditeur général, et les autres organismes professionnels et publics de vérification; ainsi que le contenu, la méthode de préparation, les délais et le mode de présentation des rapports de l'Auditeur général.

J'ai maintenant le plaisir de présenter au comité des comptes publics les membres et le secrétaire du comité d'étude, qui sont ici aujourd'hui. Immédiatement à ma droite se trouve le président du comité M. J. R. M. Wilson, FCA, de Toronto, à la retraite depuis peu et partenaire principal de Clarkson, Gordon and Co., comptables agréés, et qui a déjà présidé l'Institut canadien des comptables agréés.

Les autres membres du comité à côté de M. Wilson sont M. Marcel Bélanger, C.A., de Québec, professeur d'économie et d'administration des affaires à l'Université Laval depuis 1948 et qui a participé en qualité de président ou de membre aux travaux de quatre commissions royales ou commissions d'étude fédérales et provinciales dont la commission royale d'enquête du Québec sur la fiscalité.

À droite de M. Bélanger se trouve M. A. Lorne Campbell, CR, Winnipeg, partenaire principal de Aikins, MacAulay et Thorvaldson, ancien président de l'Association canadienne du Barreau. À sa droite se trouve M. Michael Rayner, secrétaire du comité, CA, qui pratique la vérification et la comptabilité dans la Fonction publique fédérale depuis quatre ans.

Le comité espère achever son rapport d'ici sept à neuf mois. J'ai la ferme conviction que les travaux de ce comité indépendant et hautement compétent fourniront une idée valable de ce qui est nécessaire à l'Auditeur général pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions au mieux des intérêts du Parlement et comporteront des recommandations sur les moyens d'atteindre cet objectif. De nouveau, je tiens à souligner que le rapport du comité sera rendu public dans son intégralité lorsqu'il sera disponible.

J'aimerais résumer ma position. Je souscris aux mesures qui ont été prises jusqu'ici pour élaborer une nouvelle législation visant à doter l'Auditeur général d'une indépendance plus grande dans l'exercice de ses responsabilités envers le Parlement. Je suis entièrement d'accord avec la notion et le principe d'une nouvelle loi relative à l'Auditeur général.

[Texte]

However, those sections of the present act which define the duties and responsibilities of the Auditor General, the scope of his examinations and the form and content of his reports to Parliament have remained substantially unchanged for many decades. Yet during the past quarter century, the involvement of government in the lives of Canadian citizens and the magnitude of both taxation and government spending have grown enormously.

During the same period, near-revolutionary changes have occurred and are occurring in professional accountancy and auditing. I therefore feel that before new legislation is introduced, there should be a thorough review of all aspects of the Auditor General's function within the context of present-day conditions, as well as an examination of the manner in which that function is to be discharged.

I have therefore decided to seek independent counsel from a review committee composed of some of the top professional talent available in this country. My action may delay consideration of the draft legislation concerning a proposed new Auditor General Act to which much time and effort has been devoted. I am convinced, however, that the study now being undertaken will complement the valuable work already completed. I hope the result will in due course be legislation that will provide all concerned—and especially the members of the House of Commons—with the necessary assurance that the Auditor General has been entrusted with the proper duties and responsibilities and provided with the resources that he needs to carry out his work with maximum effectiveness.

In the meantime I am pleased to report that the work of the Audit Office is proceeding normally. I should mention that the preparation of the 1973 Report of the Auditor General is now well advanced and I hope that it will be available for the information of the Public Accounts Committee before the end of the calendar year.

The Chairman: Thank you, Mr. Macdonell, and a word of welcome on behalf of the Committee to the review committee, Mr. Wilson, Mr. Bélanger and Mr. Campbell, and to the secretary, Mr. Rayner. You have been entrusted with a very responsible task on behalf of the Auditor General, and the Committee will look forward to receiving your report when it is prepared.

Now, gentlemen, the meeting is open for questioning, either of the Auditor General or members of his committee, and I am prepared to take questions now. Mr. Stollery and then Mr. Dupras.

Mr. Stollery: Thank you, Mr. Chairman. Through you I want to congratulate the new Auditor General on his appointment, and I can certainly agree with the thought that a thorough review should be taken before the legislation is drafted for the Auditor General's Act, and particularly in view of the fact that he has just taken over as Auditor General. My question is that I would be interested in knowing what the cost of this projected review is. In other words, I see that spending authority has been requested. Just how much money is this going to cost?

The Chairman: Mr. Macdonell.

Mr. Macdonell: Mr. Chairman, I sought information from the chairman of the committee as to approximately how much time he could estimate the study would take. On the basis of his information which he gave to me, I presume after consultation with the other members of the

[Interprétation]

Toutefois, les articles de la loi existante qui définissent les fonctions et responsabilités de l'Auditeur général, la portée de ses vérifications ainsi que la forme et le contenu de ses rapports au Parlement n'ont pas subi de modifications sensibles depuis de nombreuses décennies. Même en nous limitant au quart de siècle qui vient de s'écouler, on constate que le degré d'interventions de l'État dans la vie des Canadiens et parallèlement, l'ampleur tant des recettes que des dépenses publiques, ont énormément évolué.

Au cours de la même période, le rôle et les responsabilités des comptables et vérificateurs professionnels ont subi et subissent des changements incroyables, presque une révolution. J'estime donc que, avant de proposer une nouvelle loi, il faudrait effectuer une étude approfondie de tous les aspects de la fonction de l'Auditeur général à la lumière de l'évolution qui s'est produite, ainsi qu'une étude de la façon dont cette fonction devra être exercée.

J'ai donc pris des mesures en vue d'obtenir des avis indépendants d'un comité d'étude dont les membres sont des sommités dans leur profession au Canada. Cette initiative pourrait retarder l'étude du projet de loi relatif à l'Auditeur général, auquel beaucoup de temps et d'efforts y ont déjà été consacrés. A mon avis, toutefois, l'étude qui débute élargira et approfondira le travail extrêmement valable déjà accompli. Je souhaite que le résultat en temps voulu sera une législation qui apportera à tous les intéressés—et spécialement les membres de la Chambre des communes—l'assurance nécessaire que l'Auditeur général a été chargé de devoirs et responsabilités appropriés et pourvu des ressources dont il a besoin pour mettre à exécution son travail avec le maximum d'efficacité.

Entre temps, je suis heureux de pouvoir vous dire que le travail du Bureau de vérification se poursuit normalement. Le rapport de l'Auditeur général pour 1973 est en bonne voie et je pense qu'il pourra être mis à la disposition du Comité des comptes publics avant la fin de l'année civile.

Le président: Je vous remercie, monsieur Macdonell, et je souhaite la bienvenue au nom du Comité aux membres du Comité d'étude, MM. Wilson, Bélanger et Campbell ainsi qu'à M. Rayner, le secrétaire. Au nom de l'Auditeur général on vous a confié une tâche très lourde, et le Comité attend avec impatience la réception de votre rapport dès qu'il sera prêt.

Maintenant, messieurs, nous pouvons passer aux questions, qu'elles s'adressent à l'Auditeur général ou aux membres de son comité, et je suis prêt à prendre vos noms. M. Stollery puis M. Dupras.

M. Stollery: Je vous remercie, monsieur le président. Je veux féliciter le nouvel Auditeur général de sa nomination. Je suis tout à fait d'accord avec lui lorsqu'il dit que l'on devrait entreprendre une étude exhaustive avant de rédiger une loi relative à l'Auditeur général, et tout particulièrement du fait qu'il vient juste d'être nommé Auditeur général. J'aimerais savoir quels seront les frais entraînés par cette étude? En d'autres termes, je vois que l'on a fait une demande de dépenses. Combien cela va-t-il coûté?

Le président: Monsieur Macdonell.

M. Macdonell: Monsieur le président, j'ai demandé au président du Comité de me dire d'une manière approximative combien pourrait coûter cette étude. Me fondant sur la réponse qu'il m'a donnée, fruit de ses consultations avec les autres membres du Comité, j'ai demandé et obtenu du

[Text]

committee or his own estimates, I sought and obtained approval from the Treasury Board for a sum of \$123,000, of which approximately \$100,000 represents professional fees and the balance would represent expenses incurred by the committee in connection with accommodation, travel, etc.

Mr. Stollery: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: You can see, Mr. Macdonell, we are always interested in finances and spending in this Committee.

Mr. Macdonell: So am I, Mr. Chairman.

The Chairman: We are off to a good start. Thank you, Mr. Stollery. Mr. Dupras.

• 1130

Mr. Dupras: Mr. Chairman, I also wanted to refer to the cost of this study. However, I would first like to welcome our new Auditor General, Mr. Macdonell, to this session of the Committee on Public Accounts today.

I would like to know, Mr. Chairman, if Mr. Macdonell is going to study a possible restructure of the department.

Mr. Macdonell: Mr. Chairman, I will answer that question in this way. I officially took office on July 1, but that was a holiday, and so was July 2, so I really did not get to work until July 3. However, on taking up my new duties on July 3 I was presented with a consultant's report that had been commissioned by my predecessor. This was a well-known firm of chartered accountants whom my predecessor had invited to have a look at the structure and the organization of the office of the Auditor General approximately two years ago.

For a variety of reasons—some of which, incidentally, were touched upon in his 1972 report—he decided to defer action on implementation. I read the report within the first two days after I arrived in Ottawa and I thought it was a very good report. I am pleased to report that I sought the reaction of the key people in our office, starting with the Assistant Auditor General and the nine Audit Directors, and I sent copies of this report to each of them. They provided me with their reaction to the recommendations contained in this report. We met again and I appointed a small steering committee—a small task force, you might say—inside the office of the Auditor General to examine in detail how we could implement the recommendations that we thought we should adopt. I will go further and say that I asked for the assistance of the CA firm concerned, and as a result of that I am pleased to say that the services of a senior partner in this organization has been made available since August 15 to act in advising me and helping me in connection with the implementation of these changes. As a matter of fact, and perhaps it would not be embarrassing to the gentleman in question—I think he is here—I would like to mention Mr. Frank Denis, who is a partner in the firm of Peat, Marwick, Mitchell and Co. in Montreal and a Past President of the Quebec Institute of Chartered Accountants. Mr. Denis has been spending a good deal of his time working with me on this reorganization, and I might add in working with me very directly on our objective of getting the 1973 report out on time this year. Is that satisfactory?

[Interpretation]

Conseil du trésor qu'une somme de 123 mille dollars soit allouée, somme dont 100 mille dollars environ représentent les honoraires professionnels et le reste représentant les dépenses encourues par ce comité pour ce qui touche au logement, au déplacement etc., etc.

M. Stollery: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Comme vous pouvez le voir, monsieur Macdonell, les questions de finances et de dépenses nous intéressent toujours dans ce Comité.

M. Macdonell: C'est également ce qui m'intéresse, monsieur le président.

Le président: Nous partons donc du bon pied. Je vous remercie, monsieur Stollery. Monsieur Dupras.

M. Dupras: Monsieur le président, je voulais mentionner aussi le coût de cette étude. Toutefois, je veux tout d'abord souhaiter la bienvenue à notre nouvel Auditeur général, M. Macdonell, à cette séance du Comité permanent des comptes publics d'aujourd'hui.

J'aimerais savoir, monsieur le président, si M. Macdonell va étudier une réorganisation éventuelle du ministère.

M. Macdonell: Monsieur le président, voici comment je répondrai à cette question. Je suis officiellement entré en fonction le 1^{er} juillet, mais comme c'est un jour férié, ainsi que le 2 juillet, je n'ai en fait commencé à travailler que le 3 juillet. Toutefois, lors de mon entrée en fonction, le 3 juillet, on m'a présenté un rapport d'un expert-conseil qui avait été demandé par mon prédécesseur. Il s'agissait d'une firme bien connue de comptables agréés—que mon prédécesseur avait invitée à étudier la structure et l'organisation du bureau de l'auditeur général il y a environ deux ans.

Pour un certain nombre de raisons, dont certaines d'entre elles, d'ailleurs, ont été mentionnées dans son rapport de 1972, il a décidé de repousser leur mise en application. J'ai lu ce rapport dans les deux jours qui ont suivi mon arrivée à Ottawa et il m'a semblé être un très bon rapport. Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai demandé l'avis des personnes importantes du bureau, à commencer par l'Auditeur général adjoint et par les neuf directeurs de la vérification et j'ai envoyé les copies du rapport à chacun d'entre eux. Ils m'ont donné leur avis sur les recommandations que contenait le rapport. Nous nous sommes rencontrés à nouveau et j'ai établi un petit comité de direction, un petit groupe de travail, si vous voulez, à l'intérieur du bureau de l'Auditeur général que j'ai chargé d'étudier en détail la mise en application des recommandations qui nous semblaient devoir être adoptées. Je devrais ajouter encore que j'ai demandé l'aide de la société de comptables agréés en question et qu'en conséquence je suis heureux de pouvoir dire que nous pouvons bénéficier des services d'un des associés expérimentés de cette organisation depuis le 15 août, lequel m'a conseillé et aidé pour ce qui est de la mise en œuvre de ces changements. En fait, j'espère que cela n'embarrassera pas l'intéressé qui est ici je crois, j'aimerais mentionner tout particulièrement M. Frank Denis qui est un associé dans la firme *Peat, Marwick, Mitchell and Co.*, de Montréal et qui a été par le passé président de l'institut des comptables agréés du Québec. M. Denis a passé une bonne partie de son temps à travailler avec moi à cette réorganisation et, je dois même ajouter, a travaillé avec moi très directement à notre objectif qui est de terminer le rapport pour 1973 à temps cette année. Cela vous satisfait-il?

[Texte]

Mr. Dupras: Yes, Mr. Auditor General. I noted your very optimistic tone when you completed your remarks. You say that you hope it will be available for the information of the Public Accounts Committee members before the end of the calendar year. As you know, we are not accustomed to having the reports on time. That struck me as interesting, and I want to know what personnel changes have taken place in the department.

Mr. MacDonell: I thought long and hard before I put those final four lines in because my normal *modus operandi* is to report on results, not to make predictions, and most chartered accountants go along with that line of thought. However, I did confer with the team that is working on this and I guess collectively they have about 300 years of experience in the Auditor General's office. They are headed by Mr. Long, who has had 32 years of experience. They said they thought I should dare to say that. So, I feel reasonably confident that we will.

As the changes that have been made, I must pay tribute, and high tribute, to these gentlemen I have just referred to. My first act on arriving, after I was introduced to my new associates by Mr. Long, the Assistant Auditor General, was to suggest that we have a meeting about a week later so we could discuss this very point that you have raised, Mr. Dupras. I said to them, "Gentlemen, I am new here. I am very honored by my appointment but you must bear with me because it is going to take me some time to learn my new responsibilities. They are intricate and complex. It is a very responsible office which responds directly to the Parliament of Canada. But, gentlemen, I worry about the fact that we are out of phase. You have really been lapped. In other words, it was 15 months last year and the year before, and it must be putting a big strain on you. I do not know how to answer this myself but will you tell me what you think we should do because I would really think the Public Accounts Committee and the House of Commons would welcome an opportunity to get this report out before the statutory date but we must not dilute quality. There is no way. That is the only constraint I put upon what you suggest—no dilution of quality.

• 1135

I am delighted with what happened in two hours. They told me what to do and I said: let me think about it for a week. I came back and I said: gentlemen, you gave me some good advice, now let us do it. Believe me, as of now, I can tell you at least half of the report has been typed and is ready for final typing. I have been trying to do my part. I am now overwhelmed with the information but gentlemen, I did not put that prediction in lightly and I pay great tribute to the fine team that Max Henderson, my predecessor, assembled.

You asked a question about more staff. Actually we have less staff. We have lost one audit director, Mr. Cook, who retired in September at normal time. We have one or two others who have been unfortunately ill, and what have you so it is a great tribute to the way these chaps have taken over. Really, some have not had vacations this summer but

[Interprétation]

M. Dupras: Oui, monsieur l'Auditeur général. J'ai remarqué votre optimisme à la fin de vos remarques. Vous dites que vous espérez qu'il sera mis à la disposition des membres du Comité permanent des comptes publics à titre indicatif avant la fin de l'année civile. Comme vous le savez, nous n'avons pas l'habitude d'avoir les rapports à temps. Cela m'a paru très intéressant et j'aimerais savoir quels changements de personnel ont eu lieu au sein du bureau.

M. Macdonell: J'ai mûrement réfléchi avant de vous annoncer cela car j'ai plutôt l'habitude de faire des rapports sur des résultats et non pas d'essayer de faire des prédictions, et il en va de même pour la plupart des comptables agréés. Toutefois, j'ai discuté avec l'équipe qui y travaille et je pense qu'à eux tous ils ont environ 300 ans d'expérience dans le bureau de l'Auditeur général. Ils ont à leur tête M. Long qui a 32 ans d'expérience. A leur avis, je puis me risquer à la dire. Donc, je puis raisonnablement penser que nous y parviendrons.

Quant aux changements qui ont été opérés, je dois remercier très fortement ces messieurs que je viens de mentionner. La première réaction que j'ai eue en arrivant, après avoir été présenté à mes nouveaux associés par M. Long, l'Auditeur général adjoint, a été de suggérer que nous ayons une réunion une semaine plus tard afin de pouvoir discuter de cette question que vous soulevez, monsieur Dupras. Je leur ai dit: «Messieurs, je suis nouveau venu dans la maison. Ma nomination m'honore, mais il faudra faire un effort pour me supporter car cela va me prendre un certain temps à me mettre au courant de mes nouvelles responsabilités. Elles sont multiples et complexes. Il s'agit d'un bureau qui a une très grande responsabilité et qui est directement comptable au Parlement du Canada. Mais, messieurs, le fait que nous soyons déphasés me préoccupe. Vous avez en réalité été doublés. En d'autres termes, c'était il y a quinze mois, l'année dernière et même l'année d'avant, et cela doit vous peser énormément. Je ne sais pas comment répondre à cela moi-même, mais pouvez-vous me dire ce que nous devrions faire, à votre avis, car je pense vraiment que le Comité des comptes publics et la Chambre des communes seraient heureux d'avoir la possibilité d'avoir ce rapport avant la date légale, mais il ne nous faut pas pour autant négliger la qualité. A cela il n'en est pas question. C'est la seule exigence que je mettrai à ce que vous allez suggérer, ne pas négliger la qualité.

Je suis très heureux de ce qui est arrivé en deux heures. Ils m'ont dit ce qu'il fallait faire et j'ai dit: laissez-moi une semaine pour y penser. Je suis revenu et je leur ai dit: messieurs, vous m'avez donné de bons conseils, mettons-les maintenant en pratique. Vous pouvez me croire, jusqu'ici, je puis vous assurer qu'au moins la moitié du rapport a été dactylographiée et qu'il ne reste qu'en en faire la dactylographie définitive. J'ai essayé de faire ma part du travail. Ces renseignements me comblent d'aise, mais, messieurs, je n'ai pas fait cette prédiction à la légère et je dois beaucoup à l'équipe excellente que Max Henderson, mon prédécesseur, a réunie.

Vous m'avez demandé des renseignements sur le supplément de personnel. En fait il y a eu une diminution du personnel. Nous avons perdu un directeur de la vérification, M. Cook, qui a pris sa retraite en septembre à l'âge normal de la retraite. Une ou deux autres personnes ont malheureusement été malades, etc., de sorte que nous

[Text]

we hope to please you. Again, I emphasize that quality will be unimpaired.

The Chairman: If the report is out by the calendar year, I might throw out the suggestion that the Public Accounts Committee might meet during the Christmas recess. We will let that matter stand in abeyance for the moment.

There are three more questioners: Mr. Towers, Mr. Leblanc, then Mr. Knight.

Mr. Towers.

Mr. Towers: Perhaps this is an unfair question at the moment with regard to the terms of reference of the Committee but I was wondering, will this Committee be dealing with the relationship of the Public Accounts Committee as it relates to the Auditor General's department? Just adding to that, it would seem to me that too often in the past the Public Accounts Committee has been more or less reporting on the action of the Auditor General's department: action taken, action not taken, action deferred and this type of thing. I was just wondering if this Committee is going to be dealing with this problem and perhaps suggest that more teeth be put in the Public Accounts Committee.

Mr. Macdonell: I would put it this way: In the terms of reference which are included in the statement that has been turned over to each member of the Public Accounts Committee it clearly states its relationship with the Public Accounts Committee.

Mr. Towers, the chairman of the Committee is here. That word independent as it relates to the committee was not chosen without real care so I would be trespassing I think on Mr. Wilson's prerogative if I went any further in answering that.

Mr. Wilson: Thank you very much. I am not sure what might come out of any item in a term of reference. You put it in at the beginning because you want to have an all-embracing thing. I have not any preconceived ideas of what the relationship of the office should be to the Public Accounts Committee. On the other hand this is the Committee that deals with the report and as I understand it the House of Commons makes you their attorney in dealing with anything in relation to the Auditor General. I would want to study what the relationship has been in the past and we have some research started on that and also look for some suggestions as to what could be done, if anything need be done to make it a smoother or better relationship or a more effective one.

The only thing I have heard to date is that it is not the same everywhere in the world. In the United Kingdom—and I had a chance to meet the Auditor General of the United Kingdom last week when he was in Ottawa—they have a somewhat different relationship but I will know more about that later and certainly I do not have any preconceived ideas. If we left doubt though I think it would have been incomplete because it is one of the relationships that the office must have.

[Interpretation]

devons beaucoup à cette équipe et à la manière dont elle a pris les choses en main. Certains d'entre eux d'ailleurs n'ont pas eu de vacances de tout l'été, et nous espérons au moins vous satisfaire. Encore une fois, je puis vous affirmer que la qualité n'en souffrira pas.

Le président: Si ce rapport est présenté avant la fin de l'année civile, peut-être pourrais-je suggérer que le Comité des comptes publics se réunisse pendant les vacances de Noël. Mais nous laisserons cette question en suspens pour l'instant.

Et il y a trois autres personnes sur la liste. M. Towers, M. Leblanc puis M. Knight.

Monsieur Towers.

M. Towers: C'est peut-être une question injuste à poser en ce moment pour ce qui est du mandat du Comité mais je me demandais si ce Comité opérera en liaison avec le Comité des comptes publics pour ce qui concerne le bureau de l'Auditeur général? Je pourrais même ajouter qu'il me semble que trop souvent par le passé le Comité des comptes publics a plus ou moins fait des rapports sur des mesures prises par le bureau de l'Auditeur général: mesures prises, mesures non prises, mesures retardées et ce genre de chose. Je me demandais donc si ce Comité va s'occuper de ce problème et pourrait peut-être suggérer que l'on donne davantage de mordant au Comité des comptes publics.

M. Macdonell: Voici comment je vous présenterai les choses: dans le mandat qui figure dans la déclaration qui a été distribuée à chacun des membres du Comité des comptes publics, ces liens avec le Comité des comptes publics sont clairement définis.

M. Towers, le président du Comité se trouve ici. Le terme «indépendant» en ce qui concerne ce Comité n'a pas été choisi sans un soin tout particulier de sorte que je pense que j'empièterais sur les prérogatives de M. Wilson si je continuais à vous répondre.

M. Wilson: Merci beaucoup. Je ne sais pas très bien ce qu'il advient dans des articles d'un mandat. On le met là au début parce qu'on veut avoir quelque chose de global. Je n'ai pas d'idées préconçues sur ce que devrait être les liens du bureau avec le Comité des comptes publics. D'autre part, ce Comité traite du rapport et si j'ai bien compris la Chambre des communes vous donne le rôle de procureur pour traiter de tout ce qui touche au bureau de l'Auditeur général. J'aimerais faire quelques études pour savoir quels ont été ces liens dans le passé, d'ailleurs des recherches sont en cours en ce moment et je serais prêt également à accepter des suggestions pour ce qui pourrait être fait, si besoin était, pour le rendre plus souple et pour améliorer ces liens et les rendre plus efficaces.

La seule chose que j'ai entendue jusqu'ici c'est que ce n'est pas la même chose partout dans le monde. J'ai eu la chance de rencontrer l'Auditeur général du Royaume Uni la semaine dernière lors de son passage à Ottawa. Dans son pays, les liens sont quelque peu différents, mais j'en saurai plus à ce sujet par la suite et je n'ai certainement pas d'idées préconçues. Si nous avons laissé des doutes toutefois, je pense que cela aura été incomplet car ce sont des liens que le bureau doit avoir.

[Texte]

The Chairman: Are you finished Mr. Towers?

• 1140

Mr. Towers: I have one more, Mr. Chairman.

In Mr. Macdonell's report he said:

... recruit the staff he needs and to determine their salary classifications within the framework of the Public Service of Canada.

I presume this framework of the Public Service of Canada means that the staff you recruit will have the same qualifications and will be paid a relative salary. Is this correct or are you going to establish your own terms of reference in this regard?

Mr. Macdonell: Mr. Chairman, I can only report that at this moment no changes have been introduced of which I am aware. I am operating under precisely the same legislation and the same rules as my predecessor operated. As I mentioned in my statement and as this Committee, I know, is well aware, there has been a study undertaken, but it has not yet progressed in the normal way, so today I am operating under the same old rules which certainly is an aspect that I will be studying. I am not sure if I am answering your question correctly. Would you care to elaborate or make sure that I understand the question properly?

Mr. Towers: In this study that you are undertaking at the present time, will you be reporting to the Public Accounts Committee prior to implementing any changes?

Mr. Macdonell: Mr. Towers, I think the way it would work is this. I certainly will have to carry on the Office of the Auditor General while the new committee is studying the situation. We are a going concern. We have to go on. As I mentioned, we have been studying our organization. The independent committee will be examining our office as we go along, but we are a going concern, so if changes seem to be appropriate and are necessary for us to carry on, I will certainly seek to make these changes. However, in all cases I would hope that there would be no changes of major or fundamental importance on which I would not wish to inform the Chairman of the Committee that I am contemplating making such changes. I think it would be totally unfair and unwise to do it otherwise. I think the only assurance I can give you is that at the appropriate time when the report of the committee is made public, everyone will see it at the same time, starting with the Public Accounts Committee. I would anticipate that apart from these going-concern type of changes that we must do in order to keep on with our work, there would be no other changes of consequence of the type to which you referred that would in any way be introduced prior to the completion of the committee's work.

Mr. Towers: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Leblanc, Mr. Knight and then Mr. Darling. Mr. Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Merci monsieur le président. Je pense que nous devons féliciter le Vérificateur général pour la rapidité avec laquelle il s'est adapté à ses nouvelles fonctions, puisque déjà il est en mesure de nous présenter un comité qui va s'occuper de réexaminer tout le problème d'une nouvelle législation pour le Vérificateur général et je le félicite également pour la qualité des membres de ce comité.

[Interprétation]

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Towers?

M. Towers: J'ai une dernière question, monsieur le président.

Dans son rapport M. Macdonell a dit:

... recruter le personnel dont on a besoin et de déterminer la classification des traitements de ces employés dans le cadre de la Fonction publique du Canada.

Je présume que ces cadres de la Fonction publique du Canada veut dire que le personnel que vous recrutez aura les mêmes qualifications que ces employés recevront des traitements relatifs. Est-ce exact ou allez-vous établir votre propre mandat à cet égard?

M. Macdonell: Monsieur le président, tout ce que je peux dire à l'heure actuelle c'est qu'on n'a fait aucun changement, que je sache. Je remplis mes fonctions sous la même législation et les mêmes règlements qu'a utilisés mon prédécesseur. Comme je l'ai déjà dit dans ma déclaration, et à ce Comité, je sais on est conscient, une étude a été entreprise, mais elle n'a pas encore évolué de façon normale, et je travaille donc en vertu des anciennes règles et je vais certainement étudier cet aspect. Je ne suis pas certain si j'ai bien répondu à votre question. Voulez-vous élaborer afin d'assurer que j'ai bien compris la question?

M. Towers: Dans cette étude que vous avez entreprise à l'heure actuelle, allez-vous faire rapport au Comité des comptes publics avant de mettre en application tout changement?

M. Macdonell: Monsieur Towers, je pense qu'on va travailler de la façon suivante. Je dois certainement remplir mes fonctions comme Auditeur général pendant que le nouveau Comité est en train d'étudier la situation. Nous devons continuer à travailler. Comme je l'ai déjà dit, nous allons commencer à étudier notre organisation. Le Comité indépendant va examiner notre bureau, mais en même temps nous continuerons notre travail, et s'il nous semble que des changements sont nécessaires pour que nous puissions continuer notre travail, j'essaierai donc de mettre en application ces changements. Toutefois, si jamais on veut faire des changements primordiaux ou fondamentaux je voudrai certainement avertir le président du Comité que je considère tels changements. A mon avis il ne serait ni juste ni sage de procéder autrement. La seule promesse formelle que je peux vous donner c'est que lorsque le rapport du Comité sera publié, tout le monde les aura en même temps, en commençant par le Comité des comptes publics. A part les modifications que nous devons mettre en application afin de continuer notre travail, je ne prévois pas d'autres changements importants du genre dont vous avez parlé qui seraient mis en application avant que le Comité n'ait terminé son travail.

M. Towers: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Leblanc, suivi de M. Knight et M. Darling. Monsieur Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman. I think that we must congratulate the Auditor General for the swiftness with which he has adapted himself to his new duties, since he is already able to introduce to us the Committee that is going to re-examine the entire problem of new legislation for the Auditor General's office and I also congratulate him on the quality of the members of this Committee.

[Text]

Ceci étant dit, je lis à la page 4 du texte français que le Vérificateur général n'a pas d'idée arrêtée à l'heure actuelle et je me demande jusqu'à quel point il va tenter, lui ou son personnel qui est déjà en fonction, d'influencer le Comité de révision dans un sens ou dans un autre.

Mr. Macdonell: Mr. Chairman, I must offer my ...

The Chairman: Just a brief final question, Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): I will ...

The Chairman: That is all right. In French.

Mr. Leblanc (Laurier): I will ask it in English. On page ...

An hon. Member: Page 4.

Mr. Leblanc: That is in the French copy.

The Chairman: I think it is still page 4, Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Anyway ...

C'est à la page 4 de la version française, après avoir cité ce que le Vérificateur général disait en 1972 dans son rapport. L'Auditeur général mentionne qu'il n'a pas d'idée arrêtée sur la question qui est à l'étude par le comité de révision. Lorsque cela a été écrit, peut-être était-ce exact, mais maintenant que l'Auditeur général a pris de plus en plus la position qui lui revient à l'intérieur des cadres du bureau, je me demande s'il a changé d'opinion, je me demande si certains de ses fonctionnaires ou certains des membres de son personnel ne seraient pas portés à essayer d'orienter et de guider, sur certains points, ce comité de révision.

• 1145

Mr. Macdonell: Mr. Chairman, I first would like to apologize for my unfamiliarity with these mechanical gadgets. By the time I found the volume control I am afraid you had gone somewhat into your question.

If I understand the question correctly—if I do not, I hope you will put me straight you—asked me, in view of the statement made in the 1972 report by the previous Auditor General that he favoured very much these changes that had already been considered, to what extent would the review committee be influenced by the people in our own organization.

Mr. Leblanc (Laurier): Or by yourself.

Mr. Macdonell: Or by myself?

Mr. Leblanc (Laurier): Yes. Because you mentioned the review people will be quite independent, and I know they are. Still, they might be subject to influences within your department and the prejudiced idea guiding the act that we had at one time, as you know very well.

Mr. Macdonell: Mr. Chairman, I can first speak for myself. I will preserve a totally open mind on this question, and I think it would be presumptuous of me to have any other kind of a mind on important matters like these in such a short time since I took office. It is obvious that they are complex. The easy thing for me to do, because I have such high respect for my predecessor, would be to say that because Mr. Henderson said it was a good idea I should just say that I feel likewise. I do not think that is

[Interpretation]

Having said this, I read on page 4 of the French text that the Auditor General has no preconceived notions at the present time and I wonder to what extent, he, or his staff, already taken up duties, will attempt to influence the review committee in one way or another.

M. Macdonell: Monsieur le président, je dois faire mes ...

Le président: Dernière question très brève, monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Je vais ...

Le président: Vous pouvez parler en français.

M. Leblanc (Laurier): Je vais poser la question en anglais. A la page ...

Une Voix: Page 4.

M. Leblanc (Laurier): Cela c'est dans le texte français.

Le président: Je crois que c'est aussi à la page 4, monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): De toute façon ...

It is on page 4 of the French text, following the quotation from the Auditor General's report from 1972. The Auditor General mentions that he has no preconceived ideas on the matter now before the Review Committee. When that was drafted it was perhaps true. But, now that the Auditor General has taken on the full responsibilities of his office, I wonder whether he has changed his mind. I wonder whether some of his employees or some members of his staff might not be inclined to try and the Review Committee on certain matters.

M. Macdonell: Monsieur le président, je dois tout d'abord m'excuser, mais je ne suis pas très habitué à tous ces appareils mécaniques. Lorsque j'ai réussi à trouver le bouton du volume, je crains que vous n'ayez déjà été bien avancé dans votre question.

Si j'ai bien compris la question, et si ce n'est pas le cas j'espère que vous me corrigerez, vous me demandez à la lumière de la déclaration faite dans le rapport de 1972 par l'Auditeur général précédent s'il était très en faveur de ces changements qui ont déjà été envisagés dans quelle mesure le comité de révision serait influencé par les personnes qui font partie de notre propre organisation.

M. Leblanc (Laurier): Ou par vous-même.

M. Macdonell: Ou par moi-même?

M. Leblanc (Laurier): Oui. Car vous avez dit que les membres du comité de révision seraient tout à fait indépendants, et je sais qu'ils le sont. Toutefois, ils pourraient être soumis aux influences de votre ministère et ils pourraient avoir des idées préconçues qui guideraient leurs actes comme cela a été le cas une fois et vous le savez très bien.

M. Macdonell: Monsieur le président, je vais tout d'abord parler pour moi-même. Sur cette question, je me fais fort de rester tout à fait ouvert et je pense qu'il serait un peu présomptueux de ma part d'avoir une attitude différente sur des questions aussi importantes que celles-là, si peu de temps après être entré en fonction. Il est évident que ce sont des questions complexes. Il me serait facile étant donné que j'ai un très grand respect pour mon prédécesseur de dire que puisque M. Henderson a dit que c'était

[Texte]

the right thing to do, quite frankly. I think I should have my own opinions. One of the reasons I thought it important that there be an independency of the eminent men who are qualified, and frankly, I am just delighted that they will make the time to study this question in depth, is so that they will come forward with their own. So you may rest assured, Mr. Chairman, that I will have an open mind throughout this entire activity on every subject. I think there is a right time to have such an independent review made and there are less favourable times. In my judgment the most favourable time is when a new man takes over, because he comes with no preconceived notions whatever, and I come with none such.

Now, with regard to my office, the men in my office and the employees, I feel that I would place a great deal of reliance, as you yourself said, on the independence and the experience of the men who comprise the review committee. Each of them has his own background. Certainly the Chairman has headed an accountant organization of over 1000 professional people. So I am sure he has the kind of experience that will sort out those things that need to be sorted out.

I am not sure if I am answering your question but I hope I am.

Mr. Leblanc (Laurier): Yes, you are.

Is it very realistic to mention in your brief or memorandum that within seven to nine months the report will be ready and that the entire cost will be \$123,000?

Mr. Macdonell: I think your question was whether it is realistic?

Mr. Leblanc (Laurier): Yes.

Mr. Macdonell: In other words, what you are really asking is whether they can live within that budget?

Mr. Leblanc (Laurier): And is it also realistic that the time element will not be more than nine months, perhaps 12 months or 15 months?

Mr. Macdonell: That is the kind of question that I am going to get my neck out on, I will admit, but I am glad I am getting it out in the presence of the Committee themselves, for this reason: that the Chairman and I did discuss this quite carefully. Obviously it is related to time. I think he and his fellow members would feel some slight sense of embarrassment if the Auditor General of all people had to go back because of overruns for supplementary estimates and so on. I will say no more than that in reply, but I am very confident that it will be done within the estimate. These gentlemen are not inexperienced in work of this nature. As you know, Mr. Bélanger has either chaired or been a member of four commissions and Royal Commissions and chaired the Quebec Royal Commission on Taxation, and Mr. Campbell is a past President of the Canadian Bar Association, so I am really pretty confident.

• 1150

I might just add a final note on that subject. I think these three gentlemen are quite conscious that in the request I have made for their help by undertaking this study, I know for a fact, that they are regarding this as a public service in addition to whatever fees may accrue to them. I think from that standpoint perhaps on behalf of

[Interprétation]

une bonne idée, je devrai le penser aussi. Bien franchement, je ne pense pas que ce soit la bonne attitude à avoir. Je pense que je dois avoir mes propres opinions. L'une des raisons pour laquelle j'ai pensé qu'il était important qu'il y ait une certaine indépendance des personnes éminentes qui sont qualifiées, et franchement, je suis très heureux qu'ils aient le temps d'étudier cette question en profondeur, une des raisons donc de cette indépendance est qu'ils devront nous donner leur propre opinion. Vous pouvez donc être assuré, monsieur le président, que je serai très ouvert tout le temps et pour toutes les questions. Je pense qu'il est grand temps qu'une révision indépendante soit faite et il y a certainement des moments moins favorables; à mon avis, le temps le plus favorable c'est lorsqu'une nouvelle personne prend la relève, car elle arrive sans idée préconçue aucune, et je n'en ai certainement pas.

Maintenant, pour ce qui est de mon bureau, à ceux qui le composent et les employés, je crois que je donnerai beaucoup d'importance, comme vous l'avez dit vous-même, à l'indépendance et à l'expérience de ces hommes qui constituent le comité de révision. Chacun d'entre eux a ses propres antécédents professionnels. De toute évidence, le président a été à la tête d'une organisation de comptables regroupant plus de 1,000 personnes. Je suis donc certain qu'il a l'expérience qui permettra de trier tout cela.

Je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir répondu à votre question, mais j'espère tout de même l'avoir fait.

M. Leblanc (Laurier): Oui vous y avez répondu.

Est-ce très réaliste dans votre document ou dans votre mémoire que d'ici sept à neuf mois le rapport sera prêt et que le coût total de l'opération sera de \$123,000?

M. Macdonell: Vous me demandez si cela est réaliste?

M. Leblanc (Laurier): Oui.

M. Macdonell: En d'autres termes, vous vous demandez s'ils pourront se débrouiller avec ce budget?

M. Leblanc (Laurier): Il est aussi réaliste de dire qu'il ne faudra pas plus de neuf mois, peut-être douze ou quinze mois?

M. Macdonell: C'est le genre de question qui risque de me poser des problèmes, je l'admets, mais je suis heureux que cela se passe en présence des membres du comité même pour la raison que j'en ai discuté avec le président avec le plus grand soin. Il est certain qu'il y a là une question de temps. Je pense que lui et ses collègues se sentiraient un peu gênés si même l'Auditeur général devait repartir à cause de retards dans les Prévisions budgétaires supplémentaires, etc. Je n'en dirai pas plus mais je suis à peu près certain que cela entrera dans les prévisions budgétaires. Ces messieurs n'ont pas d'expérience de travail de cette nature. Comme vous le savez, M. Bélanger a participé soit à titre de président, soit à titre de membre à quatre commissions et commissions royales d'enquête et a présidé la Commission royale d'enquête du Québec sur l'impôt, et M. Campbell a été président du Barreau canadien; je n'ai donc pas beaucoup de raisons de m'inquiéter.

J'ajouterais encore une chose sur la question. Je pense que ces trois messieurs sont très conscients du fait qu'en leur demandant leur aide relativement à cette étude, je sais très bien qu'ils considèrent ceci comme un service public outre la rétribution qui pourra leur être accordée. Je pense que sur ce plan et peut-être comme ceux qui sont ici

[Text]

those here present, the people of Canada, I know we are going to get very good value for the money that will be spent.

The Chairman: Thank you. Mr. Knight and then Mr. Darling.

Mr. Knight.

Mr. Knight: Mr. Chairman, I wish to begin by complimenting the Auditor General on the statement we have heard here today and the kind of things he would like to see tackled. Certainly the question of establishing an Auditor General's act and the kind of review committee you are establishing to find out methods of expanding and updating the powers of the Auditor General's office are good.

My questions are more concerned with an immediate matter. This spring we handled projected expenditures for government I think it was of \$18.5 billion. If we go through the procedure which you are establishing, which I think we must, to try to create the most up-to-date auditing of government expenditures there should be in this country, that could turn into a year or a two-year procedure. One of the concerns of this Committee and many of us as members of Parliament in relation to the Auditor General's role in examining the books, has been in the area of staff and the relationship of the Auditor General's office to the Treasury Board. My question to you, sir, is: in the ensuing months in terms of carrying out your functions as presently enunciated under the Auditor General's act or under your terms of reference, have you worked out an accord regarding staffing of your department for the coming short-term period and are you having any difficulties in this regard? I see that the upper echelons, for example, of the bureaucracy in the government have been offered salary increases of almost 20 per cent, so that could have some reflection on your recruitment abilities. What is the situation related to the present carrying out of the task?

The Chairman: Mr. Macdonell.

Mr. Macdonell: Mr. Chairman, in answering this question I would say that we have addressed ourselves to several very high priority, I do not like to use the word "problems", but tasks since July 1st. First, we have given absolutely top priority to the 1973 annual report because we feel that it does rate absolutely top priority opposite your Committee, and opposite Parliament. But other tasks upon which we are engaged relate to organization, which I was asked about.

Now with regard to the difficulties, quite frankly, so far, in my judgment we have experienced only the normal difficulties that would be found by any professional accounting organization. As you gentlemen, I think, are aware, I have come from one. I suppose it is fair to say that seldom does any professional accounting firm feel that it has all the staff it wants of the right quality at the right time. It is quite natural this should be so.

I will concede that in the last three or four months since I arrived on site our top team, particularly, has been working very hard in order to get ourselves back into what I would call "into phase."

[Interpretation]

présents, que le peuple canadien en aura dans ce cas bien pour son argent.

Le président: Merci. M. Knight puis M. Darling.

Monsieur Knight.

M. Knight: Monsieur le président, je voudrais commencer par féliciter l'Auditeur général de la déclaration qu'il vient de nous faire et du genre de choses qu'il voudrait nous voir aborder. Il est certain que la question d'élaborer une loi concernant l'Auditeur général et le genre de comités d'examen que vous créez pour trouver des méthodes permettant d'élargir et de moderniser les pouvoirs du bureau de l'Auditeur général sont de très bonnes choses.

Mes questions concernent plus l'immédiat. Au printemps, nous nous sommes occupés des dépenses prévues par le gouvernement, je pense qu'il s'agissait de 18.5 milliards de dollars. Si l'on se soumet à la procédure que vous êtes en train de mettre sur pied, c'est qu'à mon avis, il faudrait faire, pour essayer de créer la vérification la plus moderne des dépenses du gouvernement, la procédure pourrait alors prendre un an ou deux. Pour le présent comité et nombre d'entre nous, députés, la question qui nous préoccupe quant au rôle de l'Auditeur général dans l'examen des cahiers, concerne le personnel et la relation du bureau de l'Auditeur général avec le Conseil du Trésor. Ma question est donc la suivante, monsieur: Pour vous accoutter de vos fonctions telles qu'énoncées dans la Loi concernant l'Auditeur général ou dans votre mandat, êtes-vous au cours de ces quelques mois arrivé à un accord concernant la dotation en personnel de votre ministère pour l'immédiat, avez-vous rencontré certaines difficultés à cet égard? Je sais par exemple que les échelons supérieurs de la bureaucratie gouvernementale ont reçu des relèvements de traitements de presque 20 p. 100, et que cela pourrait se faire sentir dans vos efforts de recrutement. Comment se présente la situation devant la tâche à accomplir?

Le président: Monsieur Macdonell.

M. Macdonell: Monsieur le président, pour répondre à cette question je dirais que nous nous sommes penchés sur plusieurs grandes priorités, je n'aime pas employer le mot «problèmes», je dirais plutôt «tâches», depuis le premier juillet. Tout d'abord, nous avons accordé la première priorité au rapport annuel de 1973 car nous estimons que cela est en effet tout à fait prioritaire pour votre comité, et pour le Parlement. Mais nous avons également d'autres tâches touchant à l'organisation et on m'a interrogé à ce sujet.

Maintenant, pour ce qui est des difficultés, très franchement, nous n'avons jusqu'ici rencontré que des difficultés normales auxquelles peut s'attendre tout organisme professionnel de comptabilité. Comme vous le savez certainement, messieurs, je sors d'un de ces organismes. Je suppose qu'il est juste de dire qu'il est bien rare qu'une société de comptabilité considère avoir tout le personnel voulu au moment voulu. Il est tout à fait normal que cela soit ainsi.

J'admets que dans les derniers trois ou quatre mois depuis mon arrivée, notre équipe de tête, en particulier, a dû travailler très dur pour nous permettre de nous remettre, je dirais, «à jour».

[Texte]

• 1155

But that is almost over now. We have the report close to the final stage. Once that is over we will face the normal difficulties in the recruitment of staff that everybody in government has because that kind of person is sought not only by the Auditor General's office but by many other places in government, and we are competing, of course, against the private sector.

In terms of the salary applications, quite candidly I would not feel comfortable to be able to give you an answer yet. But it is one which I am certainly studying. There may be problems, but we have not run up against them yet. Certainly we shall cope with them. We will do our very best to cope with them at the time they arrive. I am sorry, but I just cannot answer the salary question because I have not experienced anything up to this point.

The Chairman: Mr. Knight.

Mr. Knight: On page 3 of your statement you make the following comment. You are quoting really, but the statement is this:

The work undertaken by the Audit Office has never included any operational or management type auditing such as is widely practised today by auditors in many other fields and by state auditors in many other countries.

Would you like to make a comment on that?

Mr. Chairman, perhaps the Committee would like to know what they are going after or what they want to look at there. This is for the lay person like myself.

Mr. Macdonnell: Mr. Chairman, I think it is widely known that there are very major differences between, for example, the counterpart office in the United States and this office. I have not met the Comptroller General of the United States personally yet, but I am looking forward to that opportunity before too long. It is really to find out more about the reasons for the office. It could be the constitution. Certainly when my predecessor in the statement I quoted felt that such work could have caused the Auditor General to trespass into policy areas which under our Canadian constitution are ministerial responsibility, I certainly respect these policy areas and intend to go on doing so.

The question I very much hope the independent committee will address itself to is, are there ways that are logical and appropriate for the Auditor General of Canada to investigate and follow through on some of these things without trespassing into constitutional areas which presumably are none of our business?

This is a poor answer, but I have not gone far enough along the road to have a definitive opinion in the public sector. I know it is certainly done in the private sector.

Mr. Knight: Thank you.

The Chairman: Mr. Darling, and then Mr. Clermont.

[Interprétation]

Mais nous y sommes presque. Le rapport en est à peu près au stade final. Une fois cela fait, nous nous retrouverons devant des difficultés de recrutement de personnel que connaissent tous les organismes gouvernementaux, car il est bien certain que ce genre de personne n'est pas seulement recherché par le bureau de l'Auditeur général, mais par plusieurs autres secteurs du gouvernement. Et ici nous nous heurtons bien sûr également à la concurrence du secteur privé.

En ce qui concerne le traitement, je vous dirais tout à fait franchement que je ne me sens pas très capable de vous donner encore une réponse. Mais j'étudie certainement cette question. Il se peut qu'il y ait des problèmes, mais il ne nous ont pas encore confrontés. Il va de soi que nous les résoudrons. Nous ferons de notre mieux pour y faire face quand ils se présenteront. Je suis désolé, mais je ne peux tout simplement pas répondre à la question des traitements, car je n'ai pas encore constaté de difficulté.

Le président: Monsieur Knight.

M. Knight: A la page 4 de votre déclaration, vous faites l'observation suivante:

Le travail entrepris par le bureau de l'Auditeur n'a jamais compris de vérifications dites de la gestion ou du fonctionnement, comme le font maintenant souvent les vérificateurs dans bon nombre d'autres domaines et notamment les vérificateurs de l'État dans plusieurs autres pays.

Pourriez-vous donner des précisions?

Monsieur le président, peut-être que le Comité voudrait savoir ce qu'il cherche ou ce qu'il veut examiner là. Ceci pour le profane comme moi.

M. Macdonnell: Monsieur le président, il me paraît bien connu qu'il y a des différences très importantes entre, par exemple, notre homologue aux États-Unis et nos fonctions. Je n'ai pas encore rencontré personnellement le contrôleur général des États-Unis, mais j'espère beaucoup pouvoir le faire avant longtemps. Ce sera pour mieux comprendre la raison d'être d'un tel bureau. Il pourrait s'agir de la constitution. Certainement lorsque mon prédécesseur estimait dans la déclaration que j'ai citée qu'un tel travail aurait obligé l'Auditeur général à empiéter sur le domaine de l'administration qui, en vertu de notre constitution canadienne, relève des ministères, je respecte bien sûr ces domaines et entends me conformer à cet usage.

La question que j'espère beaucoup voir le comité indépendant examiner est la suivante: existe-t-il des moyens logiques et appropriés pour permettre à l'Auditeur général du Canada de faire enquête et rapport sur certaines de ces questions sans empiéter sur les domaines constitutionnels qui ne nous regardent probablement pas du tout?

Ma réponse est bien pauvre, mais je n'ai pas encore fait assez de chemin pour avoir une opinion précise sur le secteur public. Je sais que cela se pratique certainement dans le secteur privé.

M. Knight: Merci.

Le président: Monsieur Darling, puis monsieur Clermont.

[Text]

Mr. Darling: Mr. Macdonell, certainly I want to add my congratulations on your appointment. I had the pleasure of meeting you when the Committee had you to dinner. I am delighted to note your comments regarding the idea of having the report available earlier.

I believe you did mention to us at the time that your first report would be streamlined a great deal. It would probably be a few pounds less in weight, but would still carry all the pertinent details. Is this correct?

Mr. Macdonell: Mr. Chairman, I hate to give a preview, but I am confident now that we are far along the line. On the advice of the man who was in this office a long time, we have taken the liberty, which I hope you will ultimately approve—I did not anticipate this particular question—of deleting from the report information which is available and on public record in other places. That was one way in which we streamlined.

Another way in which we have streamlined is again working on the recommendations which were made to me. I claim no credit other than to approve these recommendations. It has been a practice in the past of repeating information which is not of a statutory nature. If it is of a statutory nature I have no options; I must repeat it. If it is a comment on the financial statements of Canada, again, by good accounting principles, I must repeat that information. But in other matters which I have brought to the attention of the House and in relation to Section 61, if they have been fully reported previously and there has been no change in circumstance, we have decided to state that fact right in our report, but not repeat it in detail. So there has been streamlining, Mr. Darling.

• 1200

We have done other things. For example, we are planning to produce the report simultaneously in both English and French, in the same cover. I think this will be of benefit to all concerned. There has been some streamlining. For example, it may not look as pretty as last year's but it certainly will be legible in every way. So there are some things of that nature that we have done.

Mr. Darling: One other thing, Mr. Macdonell. I am not sure whether it should be directed to you or to Mr. Wilson. The Auditor General is to scrutinize expenses and if there are expenses that are out of line, why certainly they are brought to the attention of the Public Accounts Committee. But there is another aspect I believe you mentioned in your earlier report that I would say is vital, and it is not the actual expenses. In other words, it might cost quite a bit for a certain safari or a certain undertaking, but that undertaking in itself might seem absolutely uncalled for and unwarranted. The minister of such and such might think a certain expenditure of a hell of a lot of money was quite warranted, but deep down you might think it was completely unnecessary. Would you in your position, taking into account your statement here a few minutes ago of ministerial responsibility without trespassing, be the one to report on that, or would Mr. Wilson and his committee have, shall we say, more freedom to report on it?

[Interpretation]

M. Darling: Monsieur Macdonell, je veux sûrement d'abord vous féliciter vivement à mon tour de votre nomination. J'ai eu le plaisir de vous rencontrer lorsque le Comité vous a reçu à dîner. Je suis ravi de constater que vous nous annoncez le rapport pour une date plus hâtive.

Je pense que vous nous aviez indiqué alors que votre premier rapport serait très squelettique. Il pèserait peut-être quelques livres de moins, mais contiendrait toutefois tous les détails pertinents. Est-ce que je me trompe?

M. Macdonell: Monsieur le président, je n'aime pas du tout faire de prévisions, mais je crois maintenant pouvoir dire que nous sommes bien avancés dans ce sens. Sur le conseil du titulaire qui a occupé ce poste pendant bien longtemps, nous avons pris la liberté, que j'espère vous approuverez, je ne m'attendais pas à cette question particulière, de supprimer du rapport les renseignements qui peuvent se retrouver ailleurs. C'est entre autre dans ce sens que nous avons rajeuni le rapport.

Nous avons également supprimé d'autres éléments, et là encore en nous conformant à certaines recommandations qui m'ont été présentées. Mon seul mérite est de les avoir approuvées. Par le passé, on avait pris l'habitude de répéter des informations non réglementaires. Si par contre il s'agit d'information réglementaire, je n'ai pas le choix; je dois les répéter. S'il s'agit de commentaires sur les états financiers du Canada, là encore, conformément à tout bon principe de comptabilité, je dois répéter ces informations. Mais dans d'autres questions que j'ai portées à l'attention de la Chambre et qui se rapportent à l'article 61, si elles ont déjà figuré entièrement dans un rapport et qu'il n'y a pas eu de changement de circonstance, nous avons décidé de porter ce fait à notre rapport, sans en répéter les détails. Il y a donc eu certaines épurations, monsieur Darling.

Nous avons fait d'autres choses. Par exemple, nous songeons à publier le rapport en même temps en anglais et en français, dans le même volume. Les intéressés devraient s'en féliciter. On a supprimé certaines choses. Par exemple, il ne sera peut-être pas aussi joli que l'année dernière, mais il sera certainement lisible en tout état de cause. Il est donc certain que nous avons procédé à plusieurs choses de ce genre.

M. Darling: Autre chose, monsieur Macdonell. J'ignore si cette question devrait s'adresser à vous ou à M. Wilson. L'Auditeur général va examiner les dépenses et s'il y en a qui ne sont pas justifiées, pourquoi elles sont portées à l'attention du comité des comptes publics. Et je pense que vous avez mentionné dans votre rapport un aspect différent, à mon avis capital, et ce ne sont pas les dépenses réelles. En d'autres termes, un safari ou une initiative quelconque pourrait coûter très cher mais pourrait en soi sembler absolument inutile et non garanti. Tel ou tel ministre pourrait penser que certaines dépenses très importantes sont tout à fait justifiées, mais au fond, vous pourriez penser qu'elles étaient complètement inutiles. Est-ce qu'alors vous tiendriez compte de ce que vous nous aviez déclaré il y a quelques minutes à propos de la responsabilité ministérielle et de l'importance qu'il y a à ne pas empiéter sur ce domaine et donc que vous ne feriez pas rapport là-dessus, ou M. Wilson et son comité ont-ils, dirons-nous, plus de liberté pour pouvoir au contraire en faire rapport?

[Texte]

The Chairman: Mr. Darling, I think we have to realize that the Independent Review Committee would not be reporting on that. It would be the Auditor General, if he saw fit. So it really would not be their prerogative to remark on what you have mentioned. I think your question is in this very field of management-type auditing and that Mr. Macdonell has answered. He will be giving the Committee a full report on that after his Independent Review Committee has reported.

Mr. Darling: I have one other question, and let us hope your appointment is going to continue for some years. There is one specific committee, the Miscellaneous Estimates Committee, with a one-shot deal, the Olympic Expenditures. That is going to run into \$3,000 or \$4,000 or maybe half a billion dollars; it is quite a ball-park figure. There was some discussion with Mr. Long and with Mr. Drury that this was a Quebec deal and that the Quebec Auditors would be checking this. Those of us on the Public Accounts Committee and on that Miscellaneous Estimates Committee felt that it is the people of Canada who are going to be paying for it and that we should be able to call the tune. Therefore, would you as the Auditor General feel it was your duty to check everything to do with the Olympics, even if it was under Quebec, because we are going to be paying a great deal of it?

The Chairman: That is a little bit out of the ambit of this meeting this morning, but Mr. Macdonell might like to make a brief observation.

Mr. Macdonell: Mr. Chairman, there is a section of the Financial Administration Act that states that the Auditor General shall carry out any examination which he is instructed to do by Parliament. All I can report is that I have received no instruction, at this stage anyway, to involve myself in any way with expenditure, on the Olympics.

If there were any special examination, we would in the normal course of events be going forward to check that proper authority exists for any expenditures that are made and that, I think, is the limit of our instructions under the act at this point of time.

In other words, if you are thinking of a more global approach, I have not actually been instructed at this point to do more than my normal review of all expenditures that are authorized by Parliament.

Mr. Darling: Fair enough.

The Chairman: Have you finished, Mr. Darling?

Mr. Darling: Yes.

The Chairman: All right. Mr. Clermont, then Mr. Nelson.

M. Clermont: Monsieur le président, je me joins à mes collègues pour féliciter le vérificateur général du choix de ses collègues. J'en connais au moins un et vous avez été très fortuné de pouvoir obtenir ses services M. Marcel Bélanger. Son nom ou sa réputation n'est pas à faire, je sais qu'il est très très occupé, je me demande où il va prendre le temps.

[Interprétation]

Le président: Monsieur Darling, je pense que nous devons comprendre que le comité indépendant de révision n'en ferait pas rapport. Cela appartiendrait à l'Auditeur général, si cela lui semblait nécessaire. Il n'appartiendrait donc en fait pas à ce comité de faire des observations sur ce dont vous avez parlé. Je pense que votre question concerne précisément la vérification de gestion et que M. Macdonell y a répondu. Il donnera au comité un rapport complet là-dessus lorsque son comité indépendant de révision aura achevé sa tâche.

M. Darling: Je voudrais poser une autre question et espérons que votre nomination tiendra plusieurs années. Il y a un comité spécial, le comité des prévisions budgétaires en général, qui est saisi d'une question très précise, des dépenses relatives aux Jeux olympiques. Il s'agit de quelque \$3,000 ou \$4,000 ou peut-être d'un demi-milliard de dollars; ce chiffre bien élevé pour un stade. M. Long et M. Drury se sont entretenus sur la question à savoir qu'il s'agissait là d'une entreprise du Québec et que l'on devrait en laisser le contrôle aux auditeurs du Québec. Ceux qui parmi nous au comité des comptes publics et au comité des prévisions budgétaires en général estimaient que c'était la population du pays qui allait payer, voulions pouvoir exercer ce contrôle. Estimeriez-vous, à titre d'Auditeur général, qu'il vous appartient de tout contrôler à propos des Jeux olympiques, même si la responsabilité en revient au Québec, car nous allons en payer une grosse part?

Le président: Cela sort un peu de l'objet de notre réunion de ce matin, mais peut-être que M. Macdonell aimerait faire une remarque rapide.

M. Macdonell: Monsieur le président, un article de la loi sur l'administration financière stipule que l'Auditeur général effectuera tous les examens dont le charge le Parlement. Tout ce que je puis dire est que je n'ai pas reçu d'instruction, du moins pour le moment, à propos des dépenses des Jeux olympiques.

S'il devait y avoir un examen spécial, nous irions normalement vérifier que toutes les dépenses faites ont été autorisées et je pense que c'est la limite actuelle de nos pouvoirs aux termes de la loi.

En d'autres termes, si vous songez à une vérification plus globale, je n'ai encore reçu aucune directive me demandant de faire plus que l'examen normal de toutes les dépenses autorisées par le Parlement.

M. Darling: Merci.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Darling?

M. Darling: Oui.

Le président: Très bien. M. Clermont, ensuite M. Nelson.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I join my colleagues in congratulating the Auditor General on his choice of members for his Committee. I know at least one of them and you have been very fortunate in being able to obtain the services of Mr. Marcel Bélanger. His name and reputation are well known, and knowing that he is a very busy man, I wonder where he is going to find the time.

• 1205

[Text]

M. Dupras: Moi aussi.

M. Clermont: Alors voici ma question, monsieur Bélanger, pour montrer qu'ici les deux langues sont officielles. M. Wilson, le président de cette commission indépendante a mentionné qu'il avait rencontré le Vérificateur général ou un représentant de son bureau en Angleterre. Vous, vous avez eu l'occasion, je crois, de collaborer à déterminer les responsabilités du Vérificateur général de la province de Québec. Est-ce que, jusqu'à maintenant, vous avez l'intention, entre autres, de rencontrer des responsables du service responsable de la vérification des dépenses publiques de la France? Nous avons eu l'avantage, cet été de rencontrer une délégation de l'Assemblée nationale de France. Ils ont deux commissions de vérification, une pour les dépenses de l'Assemblée nationale et l'autre pour les dépenses générales des différents ministères ou commissions de la France. Est-ce que vous avez eu l'occasion de rencontrer certains responsables de tels organismes de France ou d'autres pays francophones?

M. Marcel Bélanger (Professeur d'économie et d'administration, Université Laval): Monsieur le président, en fait, c'est la première réunion aujourd'hui du comité de revision. J'ai certainement l'intention de voir ce qui se passe en France au sujet de la vérification des comptes et je dois vous dire, en toute honnêteté, que pour le moment je n'en connais très peu sauf qu'on m'a dit que le système français était très différent du nôtre. Soyez assurés que je vais être très intéressé de savoir exactement comment ça fonctionne là-bas. Et j'ai intention, du moins personnellement, de rencontrer ici ou là-bas les gens en charge de la vérification des comptes en France.

M. Clermont: Merci beaucoup, monsieur Bélanger. Mon autre question, monsieur le président, va s'adresser au Vérificateur général, M. Macdonell. A la page 4 du mémoire, on mentionne un paragraphe qui était compris dans le rapport de l'ancien Vérificateur général, et qui concernait la responsabilité d'un Vérificateur général. Dans ce paragraphe, M. Henderson, l'ancien Vérificateur général, semblait laisser entendre que ça serait peut-être une bonne chose que le Vérificateur général ou l'Auditeur général ait le droit, comme dans certains autres pays, de s'occuper de choses qui, selon la constitution présente, sont de la responsabilité de l'administration et non du Vérificateur général. Et à la page 4, vous dites:

Je n'ai pas d'idées arrêtées sur la question, mais elle est, de toute évidence, susceptible de retenir l'intérêt lorsqu'il s'agit d'étudier ce que devraient être les responsabilités de l'Auditeur général dans les conditions présentes.

Ma question est celle-ci. J'admets que cela est complètement différent dans le secteur public, mais dans le secteur privé est-ce que le vérificateur d'une firme donne des conseils sur l'administration de cette compagnie ou attire l'attention de l'exécutif ou du Conseil d'administration sur les cadres de la compagnie? Parce que voici, la ligne est très très mince entre la vérification et la gestion qui appartient d'après moi personnellement, au Parlement et non au Vérificateur général. La ligne de démarcation est très très mince.

The Chairman: Mr. Macdonnell, before you answer, I think Mr. Clermont is in the area of management-type auditing again. We have covered that quite a bit this morning, but maybe you would like to make another observation.

[Interpretation]

Mr. Dupras: I wonder the same thing.

Mr. Clermont: My question is this, Mr. Bélanger, both languages are official here. Mr. Wilson, Chairman of the Independent committee, mentioned that he had met the Auditor General or a representative of his office in England. I believe that you have had the opportunity to cooperate in determining the responsibilities of the Auditor General for the province of Quebec. Do you intend, so far, to meet with the person in charge of auditing the public accounts in France? This summer we had the opportunity to meet a delegation from the French National Assembly. They have two auditing committees, one for the expenditures of the National Assembly and the other for the general expenditures of departments or commissions in France. Have you had an opportunity to meet with some of those in charge of such agencies in France or other French-speaking countries?

Mr. Marcel Bélanger (Professor of Economics and Business Administration at Laval University): Mr. Chairman, this is in fact, the first meeting of the Review Committee that is being held here today. I certainly intend to look into what goes on in France as far as auditing of accounts is concerned and I must tell you, quite frankly, that at the present time, I know very little about it except that I have been told that the French system is very different from our own. You can rest assured that I am going to take a very great interest in finding out exactly how their system works and I, personally, intend to hold meeting either here or in France with those responsible for the auditing of accounts in that country.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Bélanger. My other question, Mr. Chairman, is to the Auditor General, Mr. Macdonell. On page 4 of the brief a paragraph is quoted from the report of the previous Auditor General concerning the responsibilities of an Auditor General. In this paragraph, Mr. Henderson, the former Auditor General, seems to imply that it would, perhaps, be a good thing if the Auditor General were to have the right as in certain other countries, to deal with matters which under the present constitution, are the responsibility of the administration and not of the Auditor General. On page 4 of the French text, you say:

I have no preconceived notions on the subject, but it is clearly one of potential interest in considering what should be the responsibilities of the Auditor General under today's conditions.

My question is as follows. I agree that it is completely different in the public sector, but does the auditor of a company in the private sector give advice as to the management of this company or draw the attention of the executive or the Board of Directors to the way in which the company is managed? Because, you see, there is a very thin line between auditing and management which in my opinion, is the responsibility of Parliament and not the Auditor General. The dividing line is very, very thin.

Le président: Avant que vous ne répondiez, monsieur Macdonell, je crois que M. Clermont évoque une fois de plus ce domaine de la vérification dite de gestion. Nous en avons déjà beaucoup parlé ce matin, mais vous voulez peut-être ajouter autre chose.

[Texte]

Mr. Macdonnell: Mr. Chairman, I would very much agree with Mr. Clermont's last comment, and that is that it is quite a thin line between auditing *per se* and advice to management or management itself and one that I think is the private sector—and I think Mr. Wilson and Mr. Bélanger would probably be able to answer questions in this area with great ease.

In my own experience the situation varies considerably company by company. Some companies say to their auditors: "You are appointed our auditors by law. What we expect from you is a good financial audit. If you have problems of a financial nature you tell us about them, but we are not asking you to tell us how to run the company." Other companies—in my previous firm we had both kinds—might say: "Your men are out all over the place looking at things and we will welcome constructive suggestions that will come to your attention as to how we can improve our efficiency, save money and make more money for the shareholders." Sometimes they have gone past that, and many of the accounting firms, and especially the accounting firms in Canada, have set up special departments and these have blossomed forth sometimes as separate consulting firms. There the relationship is a very clear one because those firms are retained directly by and paid by the company. So I think we have a sort of spectrum here.

Now turning to the public sector, I have already tried to point out that all I can tell you at the moment is that I have an open mind. I welcome the review of the Independent Committee because I am sure that we shall have authoritative answers on the differences that exist right now between the situation, for example, in the United States and here. It may be constitutional, it may be other differences. I am hopeful that this will clarify the position for this Committee, Mr. Chairman, and of course, for me in carrying out my duties.

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Thank you. I think this matter of management-type auditing is of such great importance that maybe we should wait until the Committee gets the final report from the Independent Review Committee.

Now, Mr. Nelson. We will adjourn sharp at 12:30, gentlemen.

Mr. Nelson: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Macdonnell, I would like to add my congratulations to you on your appointment and on the report that you presented to us and, knowing something of your background, on your entrance into the public sector.

Mr. Macdonnell: Thank you, sir.

Mr. Nelson: My question is a very simple one. I understand that the report of the Independent Committee will be made public after this Committee has had an opportunity to look it over. Will your Independent Committee then be disposed to accept recommendations from the Public Accounts Committee and to consider revisions of the report in the light of those recommendations?

The Chairman: Mr. Macdonnell.

Mr. Macdonnell: I would like to make the observation, Mr. Nelson, that I have looked into this quite carefully. The Committee has in fact been appointed by me. I have given the Committee my undertaking that their report will be made public at the time it is released. That will be concurrently, Mr. Chairman, at the time it is tabled with

[Interprétation]

M. Macdonnell: Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord avec la dernière remarque de M. Clermont, soit que la ligne de partage entre la vérification proprement dite et les conseils de gestion ou la gestion elle-même est très mince, surtout dans le secteur privé. Il serait certainement très aisé à M. Wilson et à M. Bélanger de répondre à des questions relevant de ce domaine.

Personnellement, je crois que la situation varie considérablement d'une société à l'autre. Certaines sociétés disent à leurs vérificateurs: «C'est la loi qui fait de vous nos vérificateurs, ce que nous attendons de vous c'est une bonne vérification financière. Si vous avez des problèmes de nature financière, communiquez-les nous, mais nous ne vous demandons pas de nous dire comment diriger la société.» D'autres sociétés, peuvent dire, et dans mon ancienne firme on disait les deux: «Vous avez le nez partout et nous accueillerons favorablement toutes propositions constructives qui nous permettraient d'améliorer notre efficacité, d'épargner de l'argent et de faire augmenter les dividendes des actionnaires.» Parfois ces vérificateurs ont été encore plus distinctes. A ce moment-là, le rapport est très clair, car ces firmes sont retenues directement et payées par la société. Nous avons donc ici un éventail de choix.

Maintenant, si on se tourne vers le secteur public, j'ai déjà essayé de souligner que tout ce que je peux vous dire à l'heure actuelle, c'est que je suis très ouvert. Je suis tout à fait en faveur de l'étude de ce comité indépendant, car je suis certain que nous aurons des réponses autorisées concernant les différences qui existent à l'heure actuelle entre le Canada et les États-Unis. Il se peut que cette différence soit constitutionnelle, ou qu'elle soit d'un autre ordre. Je suis certain que cette étude rendra plus claire la situation aux yeux du Comité, monsieur le président, et bien entendu, me permettra de mieux assumer mes fonctions.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Je vous remercie. L'importance de cette question de la vérification dite de gestion est telle que peut-être devrions-nous attendre d'avoir pris connaissance du rapport final du Comité d'étude indépendant.

Monsieur Nelson. Messieurs, nous levons la séance à 12 h 30 précises.

M. Nelson: Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur Macdonnell, j'aimerais ajouter mes félicitations concernant votre nomination et le rapport que vous nous avez présenté, et vous féliciter aussi de votre entrée dans le secteur public, vous connaissant de réputation.

M. Macdonnell: Je vous remercie, monsieur.

M. Nelson: Ma question est très simple. Si je comprends bien, le rapport du Comité indépendant sera rendu public après qu'il aura eu l'occasion de l'étudier. Votre Comité sera-t-il alors disposé à accepter des recommandations du Comité des comptes publics et à envisager des révisions du rapport dans l'optique de ces recommandations?

Le président: Monsieur Macdonnell.

M. Macdonnell: Monsieur Nelson, j'aimerais que vous sachiez que j'ai apporté beaucoup de soin à cette question. En fait, c'est moi qui ai nommé ce Comité. J'ai promis à ses membres que leur rapport serait rendu public dès qu'il sera terminé. C'est-à-dire en même temps qu'il sera déposé devant votre Comité, monsieur le président, et partout où

[Text]

your Committee and presumably with anyone else. However, I cannot say more clearly that at the time the report is completed, it is my intention to make it public. It will not be reviewed by me and portions of it made public, but the whole thing will be made public. I think, Mr. Chairman, I have to refer the other question directly to Mr. Wilson.

The Chairman: Mr. Wilson.

Mr. Wilson: We have not had our first meeting yet as a committee, so I am speaking for myself alone at this point. The idea is that this is an independent review committee, and in order to establish our independence we made it clear that when we report to the Auditor General the report will be public.

• 1215

He is not going to have a chance to revise our report, although we will be looking for ideas and suggestions from him. I do not think it would be appropriate, in terms of independence, for us to bring a report to this Committee—or any committee—and then amend it along the lines of what the Committee felt. On the other hand I would appreciate from any and all of you any suggestions as to how we can get the views of the Public Accounts Committee as a matter of input. I think it is very important that you people who have had all the experience over the years make sure that we know what you would like us to look into. Communication is wide open but that really should be before we make our report.

Mr. Nelson: Thank you.

The Chairman: Mr. Nelson, I think it is understood that when the independent review committee makes public its report, they would table it at a Public Accounts Committee meeting such as this one. The press would be here and everybody would receive it at the same time. Right?

It is 12.15 and we have two more questioners. We have one member present who is not a regular member of this Committee but he is a former chairman of the Public Accounts Committee—Mr. Baldwin. He wishes to ask a question. If Mr. Crouse and Mr. Sinclair would allow him to ask that question then we could follow on with yours, because there will be time. Agreed?

Mr. Baldwin.

Mr. Baldwin: Thank you, Mr. Chairman. I wanted to add my good wishes to Mr. Macdonell. He is the third auditor general who has appeared before a committee at which I have been present. I certainly recommend him to the Committee and I recommend the Committee to him. This is the Committee whose bark is much worse than its bite, and its members are as nonpartisan as it is possible for anybody in political life to be.

I have two questions; I will probably combine them in one. First, I want to know if the terms of reference, which I consider to be very wide and very generous, are sufficiently adequate to permit the review committee to append as a schedule, a model act, if this is part of their intention. Second, without trespassing on the injunction of the Chairman as to the management aspect of it, do you and does the Committee consider the terms of reference wide enough to permit an inquiry and recommendations regarding those matters dealt with by the previous auditor general and contained in that paragraph from his 1972 report which has been the subject of comment?

[Interpretation]

on le désirera. En d'autres termes, dès que ce rapport sera terminé, il est dans mon intention de le rendre public. Je ne l'étudierai pas et il ne sera pas rendu public que partiellement, le tout sera rendu public. Monsieur le président, je pense que l'autre question s'adresse directement à M. Wilson.

Le président: Monsieur Wilson.

M. Wilson: Nous ne nous sommes pas encore réunis en tant que comité; par conséquent, je ne peux que parler en mon propre nom. A l'origine, il s'agit d'un comité d'étude indépendant, et afin d'établir notre indépendance nous avons clairement indiqué que lorsque nous ferons notre rapport à l'Auditeur général ce même rapport sera public.

Il n'aura pas l'occasion de reviser notre rapport, mais nous lui demanderons des idées et suggestions. Je ne pense pas qu'il soit souhaitable, si l'on considère notre nature indépendante, que nous apportions un rapport à ce comité—ou à n'importe quel autre comité—pour ensuite le modifier au gré dudit comité. Par contre, je serais très heureux de recevoir des uns et des autres parmi vous des suggestions quant à la façon d'y faire entrer les avis du comité des Comptes publics. Je pense qu'il est très important que vous qui avez eu toute cette expérience de longues années vous assuriez que nous savons bien ce que vous voulez que nous examinions. Les communications seront accueillies à bras ouverts, mais il faudrait vraiment que cela soit fait avant que nous ne rédigeons notre rapport.

M. Nelson: Merci.

Le président: Monsieur Nelson, je pense qu'il est entendu que lorsque le comité indépendant de révision rendra son rapport public, il le présentera à une réunion du Comité des comptes publics semblable à celle-ci. La presse sera présente et tout le monde le recevrait au même moment, n'est-ce pas?

Il est midi et quart et il reste deux personnes qui voudraient poser des questions. Vous avons ici un député, M. Baldwin, qui n'est pas actuellement membre de ce comité, mais qui était autrefois président du Comité des comptes publics. Il voudrait poser une question. Si M. Crouse et M. Sinclair lui permettaient de poser cette question, nous pourrions ensuite poursuivre avec les leurs, car nous aurons le temps. D'accord?

Monsieur Baldwin.

M. Baldwin: Merci, monsieur le président. Je voulais ajouter mes vœux à l'endroit de M. Macdonell. C'est le troisième auditeur général qui comparaît devant un comité auquel je suis présent. Il est certain que je le recommande au comité et je lui recommande également le comité. Ce comité fait beaucoup plus de bruit que de mal et ses membres font preuve d'aussi peu de préjugés qu'il est possible en politique.

Je voudrais poser deux questions; je les réunirai d'ailleurs probablement. D'abord, je voudrais savoir si le mandat, qui me semble très large et très généreux, est suffisant pour permettre au comité d'examen d'ajouter en annexe une loi-type, s'il en a l'intention. Ensuite, en tenant compte du fait que le président a déclaré qu'il s'agissait d'une question de gestion, est-ce que vous-même et le comité considérez que le mandat est assez large pour permettre une enquête et des recommandations sur les questions dont a traité l'ancien Auditeur général et qui sont contenues dans ce paragraphe de son rapport 1972 que l'on a commenté?

[Texte]

The Chairman: Mr. Macdonell.

Mr. Macdonell: Mr. Chairman, I would suggest that Mr. Wilson comment. I recognize that the committee, as such, as not met yet, but on the first question I think it unlikely the committee would consider carrying it to the stage of a draft act because this would involve more time than had been contemplated in the estimates for which I have spending authority. The report itself should receive proper consideration, attention and reaction before this Committee could instruct a drafting committee to incorporate the included recommendations in the legislation. That is my personal opinion.

Second, I hope that the independent committee would feel that their terms of reference were broad enough to examine all phases, including those that had been referred to previously.

Mr. Chairman, perhaps Mr. Wilson would care to comment on that.

The Chairman: Mr. Wilson.

Mr. Wilson: I felt that the terms of reference were wide enough. Having dealt with the three key things, the responsibilities, the relationships and the reporting procedures, we then say what statutory and other requirements are needed to ensure that he can meet such responsibilities with the necessary independence. Mr. Henderson has asked for two changes which he considered were necessary. Certainly we are going to study them and the implications, both pro and con; but there are probably some others that we may want to look at as well. I do not think we are limited at all.

• 1220

Mr. Baldwin: Thank you.

The Chairman: Have you finished, Mr. Baldwin?

Mr. Baldwin: Yes, thank you.

The Chairman: Mr. Stevens and then Mr. Crouse. Five minutes each.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. I, too, would like to congratulate the Auditor General. I do wonder, though, having heard all these congratulatory messages, whether this is really the appropriate thing for us to be doing today because maybe sympathy, judging from the past treatment of certain auditor generals, is more in order.

But touching on that, Mr. Chairman, I would like to draw the present Auditor General's attention to the article that did appear in *Maclean's* in July. I found the tone of the Auditor General who had just retired extremely alarming. He mentioned:

The attempts to hamper his staff and hamstring his investigations have come ever more dangerously close to fruition, and today, for all my work, the office is in graver danger than ever before. I can see that unless this post is strengthened—strengthened substantially and soon—two results are bound to follow: first, the staggering toll of waste, fraud, duplicity and ordinary stupidity that costs the Canadian taxpayer millions of dollars every year will continue to climb; secondly, the ultimate control that parliament wields over the purse strings of the nation will continue to diminish.

[Interprétation]

Le président: Monsieur Macdonell.

M. Macdonell: Monsieur le président, je pense que M. Wilson pourrait répondre. Je reconnais que le comité ne s'est pas réuni en tant que tel, mais à propos de la première question, je pense qu'il est peu probable qu'il envisage de rédiger un projet de loi, car cela demanderait plus de temps qu'il n'est question dans les prévisions budgétaires selon lesquelles j'ai le pouvoir d'effectuer des dépenses. Le rapport lui-même devrait être examiné convenablement et attentivement, et le comité, après avoir réagi, pourrait demander à un comité de rédaction d'insérer dans la loi les recommandations que le rapport contient. C'est là mon avis.

Deuxièmement, j'espère que le comité indépendant estimera son mandat assez large pour examiner tous les aspects de l'étude, y compris ceux dont on avait parlé auparavant.

Monsieur le président, peut-être M. Wilson voudrait-il ajouter quelque chose à cela.

Le président: Monsieur Wilson.

M. Wilson: Je pensais que le mandat était assez large. Ayant parlé des trois aspects clés, à savoir les responsabilités, les relations et le système de rapports, nous disons grâce à quelles autorités, statutaire et autres, il pourra s'acquitter de ses responsabilités avec l'indépendance nécessaire. M. Henderson a demandé deux changements qu'il considérait nécessaires. Il est certain que nous allons les étudier, ainsi que leurs implications, favorables ou défavorables. Mais nous voudrions probablement en examiner d'autres. Je ne pense pas que nous soyons du tout limités.

M. Baldwin: Merci.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Baldwin?

M. Baldwin: Oui, merci.

Le président: M. Stevens, puis M. Crouse. Cinq minutes chacun.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Je voudrais également féliciter l'Auditeur général. Je me demande, néanmoins, en entendant tous ces messages de félicitations, si c'est vraiment ce que nous devrions faire aujourd'hui, car, d'après la façon dont ont été traités par le passé certains auditeurs généraux, nous devrions peut-être plutôt lui offrir notre sympathie.

Mais à ce propos, monsieur le président, je voudrais attirer l'attention du nouvel auditeur général sur un article paru dans le *Maclean* de juillet. J'ai trouvé que le ton de l'Auditeur général qui venait de se retirer était extrêmement alarmant. Il a déclaré:

Les tentatives qui ont été faites pour gêner son personnel et ses enquêtes sont devenues de plus en plus dangereuses, et aujourd'hui, malgré tous mes efforts, la fonction est en bien plus grand danger que jamais auparavant. J'estime que si ce poste n'est pas renforcé, vite et très sérieusement, il s'ensuivra deux choses: d'abord, le gaspillage, les fraudes, le double emploi et les stupidités ordinaires qui coûtent au contribuable canadien des millions de dollars tous les ans devront cesser de croître; ensuite, le contrôle ultime qu'a le Parlement sur les cordons de la bourse de la nation va continuer de diminuer.

[Text]

Those are very strong words and, just about a week ago, the same retired Auditor General criticized the federal government for deliberately burying draft legislation to give greater powers to the office he recently vacated.

My question, Mr. Chairman, is that, is the suggested review committee not simply playing into the hands of those that may or may not, depending on whether you agree with Mr. Henderson, like to see this draft legislation delayed. You said in your testimony that the Committee is going to take seven to nine months to report and you mentioned that the draft legislation will have to be delayed. Would it not have been possible to have brought the legislation on, allow this Committee to deal with it as they saw fit and, at the same time, have your committee taking the overview and advising at a later date, perhaps, whether even the new legislation should be amended and strengthened?

The Chairman: Mr. Macdonell.

Mr. Macdonell: Mr. Chairman, I mentioned earlier in reply to another question that the easy thing for me to do, because of the respect in which I hold my predecessor whom I have known for nearly 30 years, was just to endorse precisely what he had said before. But in the period since I have been in the office, I have been pretty deeply engaged in some of the things that you have asked questions about and which I have reported to you.

I was also conscious of the fact that there never has been an Auditor General Act in Canada before. I did feel, perhaps out of courtesy and practicality, if I may use that word, to your Committee and to the House of Commons which you represent, that it might be in the best interests of all concerned—which I said in my statement and, I must admit includes me in my capacity as Auditor General of Canada—if we were to have the benefit of all aspects of the function itself looked at; because they may interrelate and it would be most unfortunate if we should have gone ahead and taken up the time of this Committee in making amendments that later might or might not fit into the recommendations of the independent committee that I have requested to take on this job.

I would go further and say that I, frankly, do not fear that I shall be hampered in my work of trying to do the best job I can in carrying out my responsibilities to Parliament by this delay of seven to nine months. In the long run, I feel that we will have the kind of assurance and reassurance that parliamentarians should have in this particular office which I approach with humility and with respect. As my predecessor told me quite recently, this is a lonely job, and I am beginning to understand what he meant. Sometimes you have to make decisions that may not be terribly popular; but I have made this decision, sir, and I hope that in the long run my judgment will prove to have been correct.

Mr. Stevens: Thank you.

The Chairman: Do you have any more questions?

Mr. Stevens: Do I still have time?

[Interpretation]

Ces termes sont très violents, et il y a environ une semaine ce même ex-auditeur général critiquait le gouvernement fédéral pour avoir enterré délibérément un projet de loi qui visait à augmenter les pouvoirs du bureau qu'il a récemment quitté.

Ma question, monsieur le président, est la suivante: est-ce que le comité de révision proposé n'est pas simplement entre les mains de ceux qui, selon que vous soyez d'accord avec M. Henderson ou non, voudraient ou non que ce projet de loi soit retardé. Vous avez déclaré tout à l'heure que le Comité fera rapport au bout de sept ou neuf mois et que le projet de loi devrait être retardé. N'aurait-il pas été possible de présenter ce projet de loi, de permettre au Comité d'en disposer à son gré, alors qu'il aurait pu prévoir réexaminer la nouvelle loi plus tard et aviser même s'il faudrait encore l'amender et la renforcer?

Le président: Monsieur Macdonell.

M. Macdonell: Monsieur le président, j'ai indiqué tout à l'heure, en réponse à une autre question, qu'il m'était facile, car je respecte beaucoup mon prédécesseur que je connais depuis près de trente ans, de me ranger précisément à ce qu'il avait déclaré avant. Mais depuis que j'ai assumé mes fonctions, j'ai étudié assez à fond certaines des choses sur lesquelles vous avez posé des questions et auxquelles je vous ai moi-même fait rapport.

J'ai été également conscient du fait qu'il n'y a jamais eu au Canada de loi concernant l'auditeur général. Il est vrai que j'ai pensé, peut-être par courtoisie à l'égard de votre comité et de la Chambre des communes que vous représentez, et par sens pratique, si je peux me permettre ce terme, que cela serait peut-être mieux pour les intéressés—ce que j'ai dit dans ma déclaration et, je dois l'admettre, cela me concerne également à titre d'auditeur général du Canada—si nous nous donnions l'avantage d'examiner tous les aspects de cette fonction; car il se peut qu'ils soient corrélatifs et il serait bien malheureux que nous ayons consacré le temps de ce comité à des amendements qui, plus tard, ne correspondraient pas forcément aux recommandations du comité indépendant auquel j'ai demandé que ce travail soit confié.

J'irai plus loin et dirai que personnellement, franchement, je ne crains pas que ce retard de sept ou neuf mois me gêne dans mon travail et mon désir de faire de mon mieux pour m'acquitter de mes responsabilités devant le Parlement. A long terme, j'estime que le Parlement connaîtra l'assurance et la confiance que doit lui inspirer cette fonction que j'approche avec humilité et respect. Comme me le disait très récemment mon prédécesseur, c'est un travail solitaire, et je commence à comprendre ce qu'il voulait dire. Il arrive que vous deviez prendre des décisions qui ne soient pas très populaires. Mais j'ai pris cette décision, monsieur, et j'espère qu'à long terme on s'apercevra que j'ai eu raison.

M. Stevens: Merci.

Le président: Avez-vous d'autres questions?

M. Stevens: Est-ce que j'ai encore le temps?

[Texte]

The Chairman: Yes, for one short question.

• 1225

Mr. Stevens: Thank you. Mr. Chairman, following on that, I understand your reservations, but I think the frustrations that Mr. Henderson outlined repeatedly are extremely serious, if they are true. I take it, though, from your answer to my earlier question, that it would have been possible to have brought on the legislation, to have strengthened the office to the extent it did strengthen the office, and at the same time have this committee carry on its review.

Mr. Macdonell: Again, and with respect, sir . . .

The Chairman: I think he answered that question. Yes, that has been answered.

Mr. Stevens: Fine.

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Macdonell, I want to add my congratulations to those who have preceded me. I know you will be a very busy man in the years ahead. Part of the Auditor General's job is to audit the Treasury Board's accounting and to note how effectively that body is discharging its responsibilities. Regrettably in your predecessor's last report, it was illustrated how the Treasury Board was using its energies and its resources to circumvent Parliamentary control instead of improving efficiency and setting an example for other departments. Have you any specific plan or recommendation to make certain that the Treasury Board does not evade its responsibilities or curb your powers, if your report should embarrass them?

Mr. Macdonell: Mr. Chairman, in answering that question, I would put it this way. I said we had four task forces that we would set up as soon as I arrived on site, and one of these has to do with an evaluation of our audit programs in some depth. That particular task force will be reporting within two weeks, and I can assure this Committee that in no way will we be deterred from examining any part of the activities and spending authorities of any part of the government that in our judgment should be examined, Treasury Board included. I think it would be quite improper if we were not to do that. I have no reason to believe, sir, in any way, I would encounter any particular roadblocks. Again, you must appreciate that I am speaking with the benefit of four month's experience. My predecessor has the benefit of 13 or 14 years. Therefore, I can only answer that in any government department where any of our representatives go, and this includes Treasury Board, where we already have been checking up on several things that will appear in our annual report, we will make sure the facts on which we will be reporting in my report are accurate and see to what extent plans are on foot to change these procedures. I think this is the policy we wish to adopt and, wherever possible, to look through a transaction to see what caused these things to happen and, wherever we can, to apply preventive medicine. That is the philosophy with which we are approaching it. I can only say, Mr. Crouse, that if you ask that question six months from now, I will be able to speak with a great deal more experience than I am able to tell you on a firsthand basis right now.

[Interprétation]

Le président: Encore une brève question.

M. Stevens: Merci. Monsieur le président, sur cette question je comprends vos réserves et je pense que les frustrations que M. Henderson a esquissées à plusieurs reprises sont très graves si elles sont vraies. Toutefois il me semble d'après votre réponse à ma question antérieure qu'il aurait été possible d'avoir présenté cette mesure législative, d'avoir renforcé le bureau dans la mesure où cela était prévu dans la loi et en même temps de faire en sorte que le Comité effectue sa révision.

M. Macdonell: Là encore, et en toute déférence, monsieur . . .

Le président: Je pense qu'il a déjà répondu à cette question. Oui, en effet.

M. Stevens: Très bien.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Merci, monsieur le président. Monsieur Macdonell, il me faut également vous féliciter à la suite de tous mes collègues. Je sais que vous serez très occupé au cours des années à venir. Le travail de l'Auditeur général consiste en partie à vérifier les comptes du Conseil du Trésor et à voir avec quelle efficacité il assume ses responsabilités. Il est regrettable que le dernier rapport de votre prédécesseur ait montré comment le Conseil du Trésor employait son énergie et ses ressources à échapper au contrôle parlementaire au lieu d'améliorer son efficacité et de donner l'exemple aux autres ministères. Avez-vous des projets spéciaux ou des recommandations pour vous assurer que le Conseil du Trésor n'essaie pas d'échapper à ses responsabilités ou atténue vos pouvoirs si votre rapport l'embarassait?

M. Macdonell: Monsieur le président, pour répondre à cette question, voilà comment je vais dire les choses. Je dis que quatre groupes de travail seraient établis dès mon arrivée et que l'un d'entre eux s'occuperait entre autres de l'évaluation en profondeur de nos programmes de vérification. Ce groupe de travail en particulier fera rapport dans deux semaines et je puis assurer le comité que l'on ne pourra aucunement nous empêcher d'examiner toutes les activités et les dépenses autorisées de tout secteur du gouvernement qui, selon nous, devrait être examiné, y compris le Conseil du Trésor. Je pense qu'il serait tout à fait inconvenant de ne pas le faire. Je n'ai aucune raison de croire, monsieur, que je rencontrerai des obstacles. Encore une fois il faut ne pas oublier que je ne parle qu'avec quatre mois seulement d'expérience derrière moi. Mon prédécesseur, lui, avait l'avantage d'avoir treize ou quatorze ans d'expérience. En conséquence, je puis seulement répondre que dans tout ministère du gouvernement où certains de nos représentants se rendent, et cela comprend le Conseil du Trésor, où nous avons déjà fait certaines vérifications sur plusieurs choses qui transparaîtront dans notre rapport annuel, nous nous assurerons de l'exactitude des faits que nous avancerons dans le rapport et nous verrons à quel point des mesures correctives seront appliquées. Je pense que c'est la politique que nous souhaitons adopter et, chaque fois que cela sera possible, nous étudierons tous les aspects afin de voir ce qui a provoqué ces choses et lorsque nous le pourrons, nous essayerons de trouver des remèdes préventifs. C'est là notre principe. Je puis seulement dire, monsieur Crouse, que si vous m'aviez posé cette question dans six mois, j'aurais pu vous répondre avec beaucoup plus d'expérience que maintenant.

[Text]

Mr. Crouse: I have two more brief questions, Mr. Chairman. First, will the review committee be meeting from time to time during the seven to nine months which you indicated it would take for them to bring in their report with this Committee to give us an interim report?

The Chairman: Mr. Crouse, we would make the Committee available to them if they wanted to come to us and ask for suggestions or recommendations. We would feel free to have them join us, I am sure.

Mr. Crouse: Finally then, I have been on this Committee for many years and on many occasions we have not been able to start work, Mr. Chairman, because the government has not referred the reports to the Committee. We have been told by our new Auditor General that the report hopefully will be available by the end of this year, and, of course, this brings up the question of whether we will be able to deal with it because a reference must be made to the Committee under prevailing House rules before we can sit. Will Item 3 on page 4 of your report, where it states you will deal with the:

relationship between the Office and the Public Accounts Committee,

be covered by your review committee study? There is not much sense, in other words, Mr. Chairman, in having a report tabled in December, if the government of the day does not refer it to us for another three or four months. If they sit on it, this is what I am questioning.

The Chairman: Mr. Crouse, I am sure the review committee has got your observation and will act on it.

• 1230

Mr. Macdonell.

Mr. Macdonell: Mr. Chairman, I asked for this opportunity. I want first to thank all of the members who have offered me their good wishes. I sincerely appreciate them. Mr. Sinclair did say something about sympathy; perhaps that is in order too. But I must tell you that so far, in approaching this job, I am finding it extremely challenging and stimulating. I gratefully thank you for the chance to be with you this morning.

The Chairman: Before we adjourn I should like a motion to table, as appendices to this morning's proceedings, the biographical sketch of the review committee. Have I your agreement?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Thank you, gentlemen. Mr. Stollery.

Mr. Stollery: On a point of order: the next time we meet in this room they might put the heating on.

[Interpretation]

M. Crouse: J'ai deux autres brèves questions à poser, monsieur le président. Tout d'abord, le comité de révision, au cours des sept à neuf mois qui lui seront nécessaires pour présenter son rapport, se réunira-t-il de temps à autre avec votre comité pour nous donner des rapports provisoires?

Le président: Monsieur Crouse, nous pourrions mettre votre comité à la disposition de ce comité s'il voulait venir nous demander des propositions ou des recommandations. Je suis sûr que nous serions prêts à ce qu'il nous rencontre.

M. Crouse: Enfin, voilà de nombreuses années que je fais partie de notre comité et à plusieurs reprises, nous n'avons pas pu commencer à travailler, monsieur le président, parce que le gouvernement ne nous a pas renvoyé les rapports. Notre nouvel Auditeur général nous dit qu'il espère que le rapport sera prêt d'ici la fin de l'année, et, bien sûr il faut alors nous demander si nous pourrions l'étudier car, d'après le Règlement actuel de la Chambre, il nous faut un mandat avant de pouvoir siéger. Est-ce que l'article 3 à la page 4 de votre rapport, sur

les rapports entre le bureau et le comité des comptes publics,

sera compris dans votre étude du comité de révision? En d'autres termes, monsieur le président, il n'est pas tellement logique que ce rapport soit déposé en décembre si le gouvernement du moment ne nous le renvoie par pour trois ou quatre mois encore. Voilà ce que je désapprouve, de voir le gouvernement le retenir.

Le président: Monsieur Crouse, je suis sûr que le comité de révision a compris votre observation et qu'il agira en conséquence.

Monsieur Macdonell.

M. Macdonell: Monsieur le président, j'ai demandé la parole: je veux tout d'abord remercier tous les membres pour leurs bons vœux. Ils me font certainement très plaisir. M. Sinclair a parlé de sympathie; c'est peut-être aussi de circonstance. Mais je dois vous dire que jusqu'ici, ce travail me paraît être plein de défis et de stimulation. Je vous remercie de tout cœur pour la possibilité que j'ai eue d'être parmi vous ce matin.

Le président: Avant que nous levions la séance, j'aimerais que l'on me présente une motion pour que l'on puisse ajouter en appendice au procès-verbal de ce matin les notes biographiques du comité de révision. Ai-je votre accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci, messieurs. Monsieur Stollery.

M. Stollery: J'invoque le Règlement: la prochaine fois que nous nous réunirons dans cette salle, pourrait-on avoir le chauffage?

APPENDIX "J"

J.R.M. WILSON, F.C.A.

John Robertson McKay Wilson was born in Vancouver and educated at schools in British Columbia and Ontario. After graduating from the University of Toronto with a B.A. in political science, he joined Clarkson, Gordon & Co. in 1929 and earned his C.A. degree in 1934. Seven years later, he was admitted to partnership in his firm and was made a Fellow of the Institute of Chartered Accountants of Ontario in 1947.

Apart from active involvement and leadership in community and university affairs, Mr. Wilson has over the years made his expertise available to a number of professional organizations and projects. He is a past president of both the Canadian Institute of Chartered Accountants and the Institute of Chartered Accountants of Ontario; a founding member and former chairman of the Accountants International group; former chairman of the Accounting Research Committee of the Canadian Institute of Chartered Accountants; past chairman of the Audit Policy Committee of his own firm; and co-author of "Dell & Wilson Auditing Procedures".

MARCEL BELANGER, M.COM., M.A., Ph.D., C.G.A., C.A.

A native of Quebec City, Marcel Bélanger is the holder of a Master of Commerce degree from Laval University, an M.A. in economics from Harvard and is a practising Chartered Accountant. The University of Sherbrooke has awarded him an honorary doctorate in administration.

In addition to being senior partner of the professional accounting firm which he founded in 1945, Bélanger, Dallaire, Gagnon & Cie., he has been Professor of Economics and Administration at Laval University since 1948 and is a director of some fifteen corporations. Mr. Bélanger is a veteran of several Royal Commissions and fact-finding bodies, provincial as well as federal.

He served as a member of the Royal Commission on Coastal Trade (1955-58), was chairman of the Quebec Royal Commission on Taxation (1963) and member of the Quebec Commission on Trade of Alcoholic Beverages. In 1971, he was appointed a member of the Economic Council of Canada.

A. LORNE CAMPBELL, Q.C.

A. Lorne Campbell attended United College in Winnipeg, interrupted his studies for overseas service with the Royal Canadian Artillery, then returned to earn his Bachelor of Law degree. Called to the Manitoba Bar in 1947, he practised in his father's firm of Kelly & Campbell until 1964 when he joined Aikins, MacAulay & Thorvaldson, the firm where he is now one of the senior partners.

Mr. Campbell is a Past President of both The Canadian Bar Association and The Manitoba Bar Association. He is a Life Bencher and has served as President of the Law Society of Manitoba and as a member of the Board of Trustees of the Manitoba Law School. He was appointed Queen's Counsel in 1960.

APPENDICE «J»

J.R.M. WILSON, F.C.A.

Né à Vancouver, M. John Robertson McKay Wilson a fait ses études en Colombie-Britannique et en Ontario. Après avoir décroché à l'Université de Toronto un B.A. en sciences politiques, il entra chez Clarkson, Gordon & Co. en 1929 et obtint son degré de C.A. en 1934. Sept ans plus tard, il fut accepté à titre de partenaire dans sa firme et devint membre de l'Institut des Comptables agréés de l'Ontario en 1947.

En plus de son engagement actif et de ses activités de direction dans les affaires locales et universitaires, M. Wilson a, au cours des années, prêté ses compétences à un certain nombre d'organismes et de projets professionnels. Ancien président de l'Institut canadien des Comptables agréés et de l'Institut des Comptables agréés de l'Ontario, membre fondateur et ancien président du groupe Accountants International, ancien président du Comité de recherche en comptabilité de l'Institut canadien des Comptables agréés, ainsi que du Comité de la politique de vérification de sa propre firme, M. Wilson est également coauteur de "Dell & Wilson Auditing Procedures".

MARCEL BELANGER, M.COM., MA., Ph.D., C.G.A., C.A.

Né à Québec, M. Marcel Bélanger détient une maîtrise en commerce de l'Université Laval, une maîtrise ès arts en économie de Harvard et est un comptable agréé en exercice. L'Université de Sherbrooke lui a décerné un doctorat en administration honoris causa.

En plus d'être partenaire senior de la société professionnelle de comptabilité qu'il a fondée en 1945, Bélanger, Dallaire, Gagnon & Cie, il est professeur d'économie et d'administration à l'Université Laval depuis 1948 et administrateur de quelque quinze sociétés. M. Bélanger a participé à un certain nombre de Commissions royales et d'organismes d'enquête, au niveau provincial aussi bien que fédéral.

Il a été membre de la Commission royale d'enquête sur le cabotage (1955-1958), président de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité (1963), membre de la Commission royale d'enquête sur le commerce des boissons alcooliques. En 1971, il a été nommé membre du Conseil économique du Canada.

A. LORNE CAMPBELL, C.R.

M. A. Lorne Campbell a fréquenté le United College à Winnipeg; il interrompit ses études pour servir outre-mer dans l'artillerie royale canadienne et revint ensuite décrocher son diplôme de Bachelier en droit. Appelé au Barreau du Manitoba en 1947, il pratiqua dans la firme de son père, Kelly & Campbell, jusqu'en 1964, où il devint membre de Aikins, MacAuley & Thorvaldson, étude dans laquelle il est présentement partenaire sénior.

M. Campbell a déjà présidé l'Association canadienne du Barreau et la Manitoba Bar Association. Il est membre à vie du conseil du barreau, a été président de la Law Society of Manitoba et membre du comité de surveillance de la Manitoba Law School. Il a été nommé conseiller de la Reine en 1960.

A Past President of the Canadian Rehabilitation Council for the Disabled and of the Society for Crippled Children and Adults of Manitoba, Mr. Campbell was Chairman of the Advisory Board on the Coordination of Rehabilitation Services for Disabled Persons, responsible to the Minister of Manpower and Immigration.

Ancien président du Conseil canadien de la réadaptation des invalides et de la Society of Crippled Children and Adults of Manitoba, M. Campbell a présidé le Comité consultatif sur la coordination des services de réadaptation des invalides, relevant du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

MICHAEL H. RAYNER, C.A.

Born in Halifax, Michael Rayner attended schools in Victoria and Ottawa, and received a B.A. in political science from Carleton University. He joined Touche Ross & Co. and qualified as a C.A. in 1969. He subsequently joined the Audit Services Bureau in the Department of Supply and Services and has recently been engaged in a special project concerned with the development of financial administration policy and research on government accounting principles.

MICHAEL H. RAYNER, C.A.

Né à Halifax, Michael Rayner poursuivit ses études à Victoria et Ottawa, et obtint un B.A. en science politique de l'Université Carleton. Il s'est joint à Touche Ross & Cie. et s'est qualifié comme C.A. en 1969. Par la suite, il s'est joint au Bureau des Services de Vérification dans le ministère des Approvisionnements et Services et s'est consacré récemment à un projet spécial ayant trait au développement d'une politique administrative financière et à des recherches sur les principes comptable dans le gouvernement.

Mr. Rayner is secretary-treasurer of the Ottawa Chartered Accountant's Association.

M. Rayner est secrétaire-trésorier de l'Association des Comptables Agréés d'Ottawa.

Mr. Campbell is a past president of the Canadian Rehabilitation Council for the Disabled and of the Society for Crippled Children and Adults of Manitoba. He was Chairman of the Advisory Board on the Coordination of Rehabilitation Services for Disabled Persons, responsible to the Minister of Manpower and Immigration.

Mr. Campbell is a past president of both the Canadian Bar Association and the Manitoba Bar Association. He was a member of the Board of the Manitoba Law School. He was appointed to the Council in 1969.

Mr. Campbell is a past president of the Canadian Rehabilitation Council for the Disabled and of the Society for Crippled Children and Adults of Manitoba. He was Chairman of the Advisory Board on the Coordination of Rehabilitation Services for Disabled Persons, responsible to the Minister of Manpower and Immigration.

Mr. Campbell is a past president of both the Canadian Bar Association and the Manitoba Bar Association. He was a member of the Board of the Manitoba Law School. He was appointed to the Council in 1969.

Mr. Campbell is a past president of the Canadian Rehabilitation Council for the Disabled and of the Society for Crippled Children and Adults of Manitoba. He was Chairman of the Advisory Board on the Coordination of Rehabilitation Services for Disabled Persons, responsible to the Minister of Manpower and Immigration.

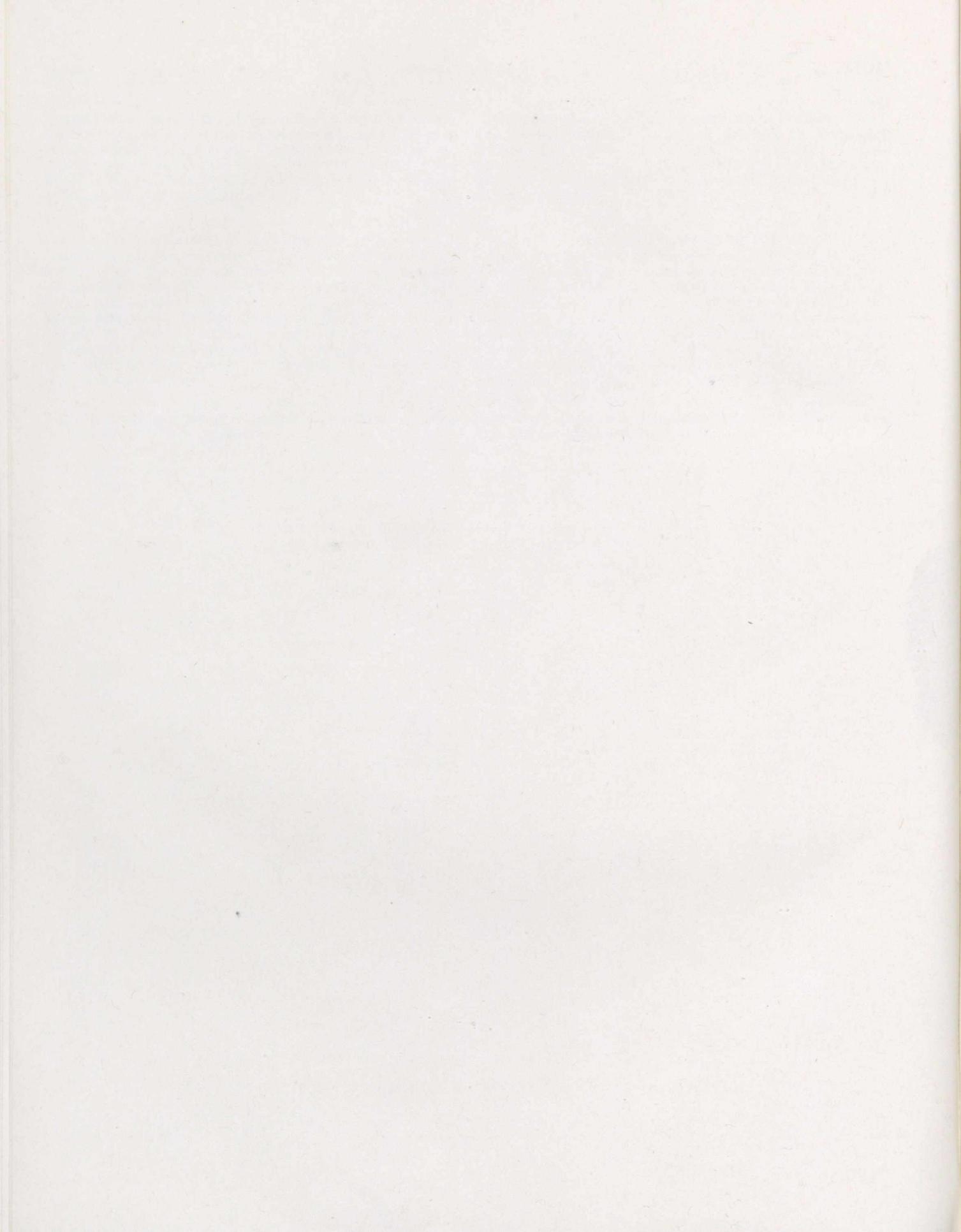
Mr. Campbell is a past president of both the Canadian Bar Association and the Manitoba Bar Association. He was a member of the Board of the Manitoba Law School. He was appointed to the Council in 1969.

Mr. Campbell is a past president of the Canadian Rehabilitation Council for the Disabled and of the Society for Crippled Children and Adults of Manitoba. He was Chairman of the Advisory Board on the Coordination of Rehabilitation Services for Disabled Persons, responsible to the Minister of Manpower and Immigration.

Mr. Campbell is a past president of both the Canadian Bar Association and the Manitoba Bar Association. He was a member of the Board of the Manitoba Law School. He was appointed to the Council in 1969.

Mr. Campbell is a past president of the Canadian Rehabilitation Council for the Disabled and of the Society for Crippled Children and Adults of Manitoba. He was Chairman of the Advisory Board on the Coordination of Rehabilitation Services for Disabled Persons, responsible to the Minister of Manpower and Immigration.

Mr. Campbell is a past president of both the Canadian Bar Association and the Manitoba Bar Association. He was a member of the Board of the Manitoba Law School. He was appointed to the Council in 1969.



HOUSE OF COMMONS

Issue No. 12

Tuesday, November 6, 1973
Thursday, November 15, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Public Accounts

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972 and the Auditor General's Reports thereon

INCLUDING:

The First Report to the House

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 12

Le mardi 6 novembre 1973
Le jeudi 15 novembre 1973

Président: M. A. D. Hales

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Comptes publics

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les rapports de l'Auditeur général y afférents

Y COMPRIS:

Le premier rapport à la Chambre

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. A. D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Blaker	Clermont
Caouette	Crouse
(Charlevoix)	Cullen
Clarke	Darling
(Vancouver Quadra)	Demers

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. A. D. Hales

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Frank	Mitges
Gauthier	Nelson
(Ottawa East)	Rompkey
Mather	Towers
McKinnon	Yanakis—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Tuesday, October 30, 1973

Mr. Schumacher replaced Mr. Stevens

On Monday, November 5, 1973

Mr. Mather replaced Mr. Knight

On Tuesday, November 6, 1973

Mr. Mitges replaced Mr. Schumacher

On Thursday, November 15, 1973

Mr. Yanakis replaced Mr. Leblanc (*Laurier*)

Mr. Rompkey replaced Mr. Stollery

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

Le mardi 30 octobre 1973

M. Schumacher remplace M. Stevens

Le lundi 5 novembre 1973

M. Mather remplace M. Knight

Le mardi 6 novembre 1973

M. Mitges remplace M. Schumacher

Le jeudi 15 novembre 1973

M. Yanakis remplace M. Leblanc (*Laurier*)

M. Rompkey remplace M. Stollery

REPORT TO THE HOUSE

Monday, November 19, 1973

The Standing Committee on Public Accounts has the honour to present its

FIRST REPORT

Pursuant to its Order of Reference of Wednesday, May 23, 1973, your Committee commenced its hearings with a review of "Recommendations and Observations by the Standing Committee on Public Accounts Not Yet Implemented or Dealt With" to be found in Appendix 1 of the Auditor General's Report for the fiscal year ended March 31, 1972.

In its review of these recommendations not yet implemented or dealt with, the Committee were ably assisted in their deliberations by the following officials from the Auditor General's Office: Mr. George R. Long, Assistant Auditor General (Mr. George R. Long served as Acting Auditor General to June 30, 1973), Mr. H. E. Hayes, Audit Director.

Some of these recommendations and observations that the Auditor General has reported because of lack of implementation date back over eight years. However the Committee will confine its comments on the present group to be found in Appendix 1.

In commenting on these recommendations, the Committee is disturbed at the lack of action being taken on some of its recommendations, pleased in other cases where an obvious attempt has been or is being made to correct a situation.

The Committee agrees that some of the failures to implement or adopt its recommendations are not through oversight but through honest variance of opinion in regards to the problem itself between the Committee, the Auditor General and the executive.

1. FOURTH REPORT 1963—presented to the House on December 19, 1963 Second Class Mail. (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue Nos. 1 and 2, June 12 and 14, 1973*).

In view of the fact that the Post Office has made reasonable attempts to put the Department on a paying basis and the only other alternative is a further change in government policy to eliminate this loss, the Committee has agreed to drop this recommendation.

2. GOVERNOR GENERAL'S SPECIAL WARRANTS. (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue Nos. 1 and 2, June 12 and 14, 1973*).

In its Fourth Report, July 28, 1964 the Committee recommended that a study be made of these warrants. Since that time no such study has been made.

Although Parliament examines the payments made in these warrants in their Miscellaneous Estimates Committee, the Acting Auditor General stated that there appears to be a variance between the procedure contemplated in Section 23 of the Financial Administration Act and that actually followed.

RAPPORT À LA CHAMBRE

LE LUNDI 19 NOVEMBRE 1973

Le Comité permanent des comptes publics a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 23 mai 1973, le Comité a commencé ses audiences par une revue des «recommandations et observations du Comité permanent des comptes publics non encore mises en œuvre auxquelles le gouvernement n'a pas encore donné suite», figurant à l'appendice 1 du rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1972.

Dans l'étude de ces recommandations non encore examinées ni appliquées, le Comité a été bien aidé dans ses travaux par les hauts fonctionnaires suivants du Bureau de l'Auditeur général: M. George R. Long, auditeur général adjoint (il a occupé le poste d'auditeur général par intérim jusqu'au 30 juin 1973) et M. H. E. Hayes, directeur.

Certaines des recommandations et observations dont le rapport de l'Auditeur général fait état remontent à plus de huit ans et n'ont pas encore été appliquées. Mais il continuera de faire des commentaires sur la série actuelle figurant à l'appendice 1.

A ce propos, le Comité s'inquiète du trop petit nombre de mesures prises au sujet de certaines recommandations. Dans d'autres cas, il est heureux des efforts manifestes déjà déployés ou en cours afin de corriger une situation donnée.

Le Comité convient que si certaines recommandations n'ont pas été appliquées ou adoptées, ce n'est pas l'effet de la négligence mais plutôt d'une véritable divergence d'opinion quant aux problèmes en cause entre le Comité, l'Auditeur général et les services administratifs.

1. Quatrième rapport 1963—présenté à la Chambre le 19 décembre 1963, courrier de deuxième classe. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nos 1 et 2, 12 et 14 juin 1973*).

Étant donné que le ministère des Postes a fait des efforts raisonnables en vue de devenir un organisme lucratif et que la seule autre solution possible est une nouvelle modification de la politique gouvernementale qui permettrait de supprimer ce déficit, le Comité a convenu de laisser tomber cette recommandation.

2. MANDATS SPÉCIAUX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicules nos 1 et 2, 12 et 14 juin 1973*).

Dans son Quatrième Rapport du 28 juillet 1964, le Comité recommandait d'étudier la question de ces mandats. Depuis, aucune étude de ce genre n'a été faite.

Bien que le Parlement examine les versements faits grâce à ces mandats au Comité des prévisions budgétaires en général, l'Auditeur général suppléant a déclaré qu'il semble exister une divergence entre la méthode prévue à l'article 23 de la Loi sur l'administration financière et celle qui a été suivie.

The Committee agreed to retain this recommendation.

3. SIXTH REPORT 1964-65—presented to the House on October 20, 1964.

ASSISTANCE TO PROVINCES BY THE ARMED FORCES IN CIVIL EMERGENCIES. (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue Nos. 1 and 2, June 12 and 14, 1973.*)

The Committee came to the conclusion that no effective action has yet been taken in arranging and obtaining payment for aid supplied by the Armed Forces at the request of the Provinces in cases of civil emergencies. It agrees that this service should continue to be available to the Provinces and while it would seem fair that the Provinces should not pay the salaries of the servicemen involved in the emergency situation, it is reasonable to assume that when assistance is provided on the written undertaking of each Province to reimburse the Federal Government for any costs incurred, then payment should be made. In 1968 the Department of National Defence forwarded particulars of these accounts to the Federal-Provincial Relations Secretariat of the Privy Council Office seeking assistance in solving this difficulty. There does not appear to be any move towards settling this matter and the Committee recommends that this problem be given a top priority on the agenda of the next federal-provincial conference.

4. ERRORS IN PUBLIC SERVICE SUPERANNUATION ACCOUNT PENSION AND CONTRIBUTION CALCULATIONS. (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 2, June 14, 1973.*)

A test audit of the superannuation accounts still revealed a high incidence of error but the Committee generally was of the opinion that some progress has been made and recommends that the development of the computerized annuitants system be completed as soon as possible.

5. INTEREST CHARGES ON LOANS TO THE NATIONAL CAPITAL COMMISSION. (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 2, June 14, 1973.*)

There is a difference of opinion between the Public Accounts Committee, the Auditor General and the Minister of Finance as to the nature of these loans or grants.

The Committee gave further attention to this matter in view of the Minister of Finance's letter of January 7, 1972 (*Appendix "C", Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 2, June 14, 1973*) with a view to further investigation at a later date when the Finance Department officials appear before the Committee.

6. INDIRECT COMPENSATION TO CHARTERED BANKS. (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 2, June 14 1973.*)

The Committee examined this question once again and after further discussion agreed to form a sub-committee of four members to give further consideration to the matter of the large interest free balances left on deposit by the federal government in the chartered banks.

SEVENTH REPORT 1964-65—presented to the House on December 7, 1964.

7. SURPLUS ASSETS DISPOSAL. (*Minutes of Proceedings and Evidence Issue No. 2, June 14, 1973.*)

Le Comité a convenu de retenir cette recommandation.

3. SIXIÈME RAPPORT 1964-1965—présenté à la Chambre le 20 octobre 1964.

AIDE FOURNIE AUX PROVINCES PAR LES FORCES ARMÉES DANS LES CAS D'URGENCE. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicules n^{os} 1 et 2, 12 et 14 juin 1973.*)

Le Comité a conclu qu'aucune mesure réelle n'a encore été prise pour prévoir et obtenir une rémunération de l'aide assurée par les Forces armées à la demande des provinces dans les cas d'urgence. Il convient que l'on devrait continuer de mettre ce service à la disposition des provinces. Il semble juste qu'elles n'aient pas à payer les soldes des militaires participant aux opérations d'urgence, mais il est raisonnable de présumer qu'elles versent de l'argent lorsqu'une aide est assurée et que chaque province s'est engagée par écrit à rembourser au gouvernement fédéral, tous les frais entraînés. En 1968, le ministère de la Défense nationale a fait parvenir un bilan détaillé de ces comptes au secrétariat des relations fédérales-provinciales du Bureau du Conseil privé pour qu'on l'aide à résoudre cette difficulté. On ne semble avoir rien fait pour régler la question et le Comité recommande que l'on accorde priorité absolue à ce problème dans le programme de la prochaine conférence fédérale-provinciale.

4. ERREURS DANS LE CALCUL DES CONTRIBUTIONS ET DES PENSIONS DU COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DU SERVICE PUBLIC. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n^o 2, 14 juin 1973.*)

La vérification des comptes de retraite par sondage relève encore de nombreuses erreurs, mais en général, le Comité est d'avis que l'on a fait des progrès et recommande qu'on mette au point le plus tôt possible le système électronique de calcul des pensions.

5. INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS À LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n^o 2, 14 juin 1973.*)

Il y a divergence d'opinion entre le Comité des comptes publics, l'Auditeur général et le ministre des Finances quant à la nature de ces prêts ou subventions.

Le Comité a de nouveau examiné cette question en tenant compte de la lettre du ministre des Finances du 7 janvier 1972 (*Appendice «C», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n^o 2, 14 juin 1973*) et il se propose de l'approfondir lorsque les hauts fonctionnaires du ministère des Finances seront appelés à témoigner ultérieurement.

6. COMPENSATION INDIRECTE AUX BANQUES À CHARTE. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n^o 2, 14 juin 1973.*)

Le Comité a de nouveau examiné cette question et, à la suite de discussions plus approfondies sur le sujet, a décidé de créer un sous-comité composé de quatre membres pour étudier plus en détail la question des soldes importants ne portant pas intérêt déposés par le gouvernement dans les banques à charte.

SEPTIÈME RAPPORT 1964-1965 - présenté à la Chambre le 7 décembre 1964.

7. DISPOSITION DES BIENS EXCÉDENTAIRES. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n^o 2, 14 juin 1973.*)

The Committee reviewed this recommendation and in view of the information contained in a letter from the Minister of National Defence (*See Appendix "D", Minutes of Proceedings and Evidence Issue No. 2, June 14, 1973*) and questioning of the Action Auditor General, the Committee agreed that this recommendation would soon be implemented.

The Committee feels that "Surplus Assets Disposal" is not a truly descriptive title for this recommendation and recommends a more applicable title. "Costing of Materials in the Inventories of the Department of National Defence".

EIGHTH REPORT 1964-65—presented to the House on December 7, 1964.

8. (1) AWARDS UNDER THE PENSION ACT. (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue Nos. 2 and 3, June 14, and June 19, 1973.*)

9. (2) WAR VETERANS ALLOWANCES.

In both of these cases the Committee made recommendations. In the first instance its recommendations were made with the purpose of clarifying the Pension Act and in the second instance, the Committee expressed concern over unjustified payments in War Veterans Allowances.

However, in the light of letters received from the Department of Veterans Affairs (*See Appendix "B", Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 2, June 14, 1973*) and the reasons advanced by the Department in their letters, it appears that the Executive disagrees with the Committee's recommendations.

10. AMENDMENTS TO THE CUSTOMS ACT AND THE EXCISE TAX ACT. (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 3, June 19, 1973.*)

A Sales Tax Committee appointed to review and advise upon certain technical questions relating to the administration of sales tax, stated in its report that: "The Act does not appear to authorize the Minister to vary actual selling prices or to impute wholesale prices when they do not exist" and in its Eighth Report 1964, dated December 7, 1964, the Public Accounts Committee recommended "that an amendment be made to the Excise Tax Act designed to give statutory sanction to the existing scheme of valuation followed by the Department of National Revenue in authorizing manufacturers by regulation to compute the sales tax on less than the actual sale price."

The Committee decided that this case has been partially implemented and will pursue this matter further when the Deputy Minister of Customs and Excise appears before them. (*See letters of the Minister, November 25, 1970 and April 20, 1972, Appendix "K" Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 12, November 6, 1972.*)

11. AUDIT OF THE OFFICE OF THE AUDITOR GENERAL. (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 3, June 19, 1973.*)

Pursuant to the provisions of section 75 of the Financial Administration Act, an officer of the public service nominated by the Treasury Board examines and certifies the receipts and disbursements of the Office of the Auditor General.

Le Comité a examiné de nouveau cette recommandation et, compte tenu des renseignements contenus dans une lettre du ministre de la Défense nationale (*Voir Appendice «D», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 2, 14 juin 1973*) ainsi que du témoignage de l'Auditeur général adjoint, a conclu que cette recommandation serait bientôt mise en œuvre.

Le Comité est d'avis que le terme «Disposition des biens excédentaires» ne répond pas avec exactitude au but de la recommandation et propose le titre suivant plus approprié: «Coût des matériels en stock au ministère de la Défense nationale».

HUITIÈME RAPPORT 1964-1965—présenté à la Chambre le 7 décembre 1964.

8. (1) SOMMES ADJUGÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LES PENSIONS. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 2 et 3, 14 juin et 17 juin 1973.*)

9. (2) ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS.

Le Comité a fait des recommandations sur ces deux questions. Dans le premier cas, il a voulu apporter des précisions à la Loi sur les pensions et, dans le second, il a fait part de ses préoccupations quant aux paiements effectués aux termes de la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

Cependant, à la lumière de lettres reçues des différents ministres des Affaires des anciens combattants (*Voir Appendice «B», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 2, 14 juin 1973*) et tenant compte des raisons exposées par les ministres dans leurs lettres, il semble que l'exécutif ne soit pas d'accord avec les recommandations du Comité.

10. MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES DOUANES ET À LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 3, 19 juin 1973.*)

Un Comité sur la taxe de vente a été formé afin d'étudier certaines questions techniques concernant l'administration de la taxe de vente; le rapport de ce comité dit notamment ceci: «La loi ne semble pas autoriser le ministre à changer les prix de vente actuels ou à établir des prix de ventes en gros car ils n'existent pas» et, dans son Huitième Rapport daté du 7 décembre 1964, le Comité des comptes publics a recommandé «qu'une modification soit apportée à la Loi sur la taxe d'accise en vue d'obtenir l'approbation statutaire de la méthode d'évaluation actuellement en vigueur au ministère du Revenu national, alors qu'en vertu de prescriptions, les industriels sont autorisés à calculer la taxe de vente sur une somme moindre que le prix de vente réel.»

Le Comité a décidé que la mesure avait été partiellement appliquée et qu'il continuerait l'étude de cette question lorsque le sous-ministre des Douanes et Accises comparaitra devant lui. (*Voir les lettres du Ministre en date du 25 novembre 1970 et du 20 avril 1972, Appendice «K», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 12, 6 novembre 1972.*)

11. VÉRIFICATION DU BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 3, 19 juin 1973.*)

Selon les dispositions de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, un agent de la Fonction publique nommé par le Conseil du Trésor, doit examiner les recettes et les débours du Bureau de l'Auditeur général et les certifier.

The Committee recommended that this section of the Financial Administration Act be amended to provide that the receipts and disbursements of the Office of the Auditor General be examined by a qualified person nominated by Parliament through its Standing Committee on Public Accounts, and that such person should report thereon to the House of Commons. In its Third Report 1966-67 the Committee reiterated this recommendation.

A letter from the President of the Treasury Board, dated December 7, 1971 (*See Appendix "E", Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 3, June 19, 1973*) shows that the Executive disagrees with the Committee's recommendation.

THIRD REPORT 1966-67—presented to the House on June 28, 1966.

12. SEPARATE ACT OF PARLIAMENT. (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue Nos. 3 and 4, June 19 and 21, 1973.*)

The Committee recommended that the duties and functions of the Office of the Auditor General should be set out in a separate Act of Parliament governing this office instead of being a part of the Financial Administration Act.

On March 28, 1972, the Committee passed the following motion:

That the Chairman of the Committee be authorized to seek assistance from the Auditor General of Canada, the Department of Justice and both Houses of Parliament to prepare a draft bill concerning the office, functions and powers of the Auditor General, such draft bill to be presented to this Committee by October 1, 1972 or at the earliest opportunity thereafter if the Committee is not then sitting.

The two chief provisions which the Committee wished included in the draft bill were the independence of the Auditor General and the protection of the public servants on his staff.

There appears to be progress on this recommendation. In a statement to the Committee, the new Auditor General announced the appointment of an independent committee which will review the function of the Office of the Auditor General and make a public report in seven to nine months. (*See Public Accounts Committee, Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 11, October 30, 1973.*)

13. STANDING COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS. (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 3, June 19, 1973.*)

The Public Accounts Committee made two recommendations:

1. That the Committee should operate under a Public Accounts Act.
2. That the annual Public Accounts and the Auditor General's Report thereon be referred automatically to the Public Accounts Committee when they are tabled in the House.

However, the Minister of Finance in a letter to the Chairman of the Public Accounts Committee dated January 26, 1967 (*Appendix "E", Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 3, June 19, 1973*) disagreed with the Committee's first recommendation.

Le Comité a recommandé que cet article de la Loi sur l'administration financière soit modifié afin de prévoir que les recettes et les débours du Bureau de l'Auditeur général soient étudiés par une personne compétente, nommée par le Parlement par l'intermédiaire de son Comité permanent des comptes publics, et que cette personne présente un rapport à ce sujet à la Chambre des communes. Le Comité a réitéré sa recommandation dans son Troisième Rapport 1966-1967.

Une lettre du président du Conseil du Trésor, en date du 7 décembre 1971 (*Voir Appendice «E», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 3, 19 juin 1973*) indique que l'Exécutif s'oppose à la recommandation du Comité.

TROISIÈME RAPPORT 1966-1967—présenté à la Chambre le 28 juin 1966.

12. LOI DISTINCTE DU PARLEMENT. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 3 et 4, 19 et 21 juin 1973.*)

Le Comité recommande que les fonctions et responsabilités du Bureau de l'Auditeur général devraient faire l'objet d'une loi distincte du Parlement régissant ce Bureau plutôt que d'être intégrées à la Loi sur l'administration financière.

Le 28 mars 1972, le Comité a adopté la motion suivante:

Que le président de ce Comité soit autorisé à solliciter l'aide de l'Auditeur général du Canada, du ministère de la Justice et des deux chambres du Parlement pour la préparation d'un projet de bill concernant les fonctions et les pouvoirs de l'Auditeur général et que ce bill soit présenté au Comité d'ici le 1^{er} octobre 1972 ou le plus tôt possible après si le Comité ne se réunit pas à cette époque.

Les principales dispositions qu'il voulait voir figurer dans le texte du projet de loi étaient: l'indépendance de l'Auditeur général et la protection des fonctionnaires faisant partie de son personnel.

Des progrès ont été accomplis, semble-t-il, au sujet de cette recommandation. Dans une déclaration faite devant le Comité, le nouvel Auditeur général a annoncé la formation d'un comité indépendant qui examinera le fonctionnement du Bureau de l'Auditeur général et fera un rapport public dans sept à neuf mois. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du Comité des comptes publics, fascicule n° 11, 30 octobre 1973.*)

13. COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 3, 19 juin 1973.*)

Le Comité des comptes publics a fait deux recommandations:

1. Que le Comité fonctionne en vertu d'une Loi sur les comptes publics.
2. Que les comptes publics de chaque année et le Rapport de l'Auditeur général soient renvoyés d'office au Comité des comptes publics quand ils sont déposés à la Chambre.

Toutefois, le ministre des Finances dans sa lettre du 26 janvier 1967 au président du Comité des comptes publics (*Voir Appendice «E», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 3, 19 juin 1973*) n'a pas été d'accord avec la première recommandation du Comité.

The Committee regrets that no action has been taken on its second recommendation.

FIFTH REPORT 1966-67—presented to the House on October 19, 1966.

14. POSSIBLE LOSS OF REVENUE WHEN GOODS LOSE TAX—EXEMPT STATUS (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 3, June 19, 1973*).

The Committee noted with concern that equipment and goods allowed into Canada with tax-exempt status under certain conditions lose this tax-exempt status without such cases coming to the attention of the Department of National Revenue. After questioning of the Assistant Auditor General and through study of a letter received from the Minister of National Revenue dated April 20, 1972, (*Appendix "K", Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 12, November 6, 1973*) in which the Minister outlined actions being taken to contain this problem, the Committee agreed that progress was being made.

15. DRAWBACK PAID ON GOODS DESTROYED AFTER RELEASE FROM CUSTOMS (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue Nos. 3 and 4, June 19, 21, 1973*).

The Committee expressed concern that it had been the practice of the Department of National Revenue (Customs and Excise Division) to recommend to the Governor in Council that duty drawbacks or remissions be made on goods "destroyed in Canada at the expense of the owner under Customs supervision" when section 22(6) of the Financial Administration Act directs that: "No tax paid to Her Majesty on any goods shall be remitted by reason only that after the payment of the tax and after release from the control of customs or excise officers, the goods were lost or destroyed."

The committee at that time expressed the opinion that the Department should adopt a stricter attitude towards requests for refunds and remissions based on circumstances which lie outside of normal business practice.

The Acting Auditor General states that so far as the Auditor General's Office is aware no change has been made in the Department's procedures in such cases. However, the Committee has on file letters from the Minister of National Revenue dated November 25, 1970 and April 20, 1972 (*See Appendix "K", Issue No. 12, November 6, 1973*) outlining the courses of action followed by his Department and the Committee considers that its recommendation has been partially implemented.

16. TAX EXEMPTIONS FOR PARTICULAR GROUPS (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 4, June 21, 1973*).

Parliament from time to time grants exemptions from sales tax and/or other taxes to institutions such as hospitals or schools and groups of consumers such as loggers, farmers, etc. and during the course of its inquiries there were indications that in some cases the benefits of these tax exemptions were enjoyed by those whom Parliament had not intended to assist.

The Auditor General's Office gave an opinion that this was not a proper application of Parliament's instructions and the Committee agreed and urged the Customs and Excise Branch of the Department of National Revenue to see to it that these exemptions go to and only to, those for whom Parliament intended them.

Le Comité regrette qu'on n'ait pas donné suite à sa deuxième recommandation.

CINQUIÈME RAPPORT 1966-1967—présenté à la Chambre le 19 octobre 1966.

14. PERTE POSSIBLE DE REVENU LORSQUE LES MARCHANDISES CESSENT D'ÊTRE EXEMPTÉES. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 3, 19 juin 1973*).

Le Comité a constaté avec inquiétude que l'équipement et les marchandises entrant au Canada en franchise, en vertu de certaines conditions, cessent d'être exemptés sans que ces cas soient portés à la connaissance du ministère du Revenu national. Après avoir interrogé l'Auditeur général suppléant et étudié une lettre du ministre du Revenu national datée du 20 avril 1972 (*Voir Appendice «K», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 12, 6 novembre 1973*) dans laquelle celui-ci exposait les mesures prises pour résoudre ce problème, le Comité a convenu qu'on avait fait un certain progrès.

15. DRAWBACK PAYÉ SUR LES MARCHANDISES DÉTRUITES APRÈS LEUR DÉDOUANEMENT. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicules nos 3 et 4, 19 et 21 juin 1973*).

Le Comité s'est inquiété de constater que le ministère du Revenu national (Division des douanes et de l'accise) avait, comme pratique, de recommander au Gouverneur en conseil le paiement de drawbacks et de remises dans le cas de marchandises «détruites au Canada aux dépens du propriétaire sous le contrôle de la douane» alors que l'article 22(6) de la Loi sur l'administration financière stipule ce qui suit: «Aucun impôt payé à Sa Majesté sur des marchandises quelconques ne peut être remis du seul fait que les marchandises ont été perdues ou détruites après qu'a été payé l'impôt et levé le contrôle des fonctionnaires de la douane ou de l'accise.»

À ce moment là, le Comité était d'avis que le ministère devrait adopter une attitude plus sévère à l'égard des demandes de remboursements et de remises faites à la suite de circonstances qui dépassent la pratique normale des affaires.

L'Auditeur général suppléant signale qu'à la connaissance du Bureau de l'Auditeur général aucun changement n'a eu lieu dans les errements du ministère à cet égard. Cependant, le Comité détient dans ses dossiers une lettre du ministre du Revenu national (*Voir Appendice «K», fascicule n° 12, 6 novembre 1973*) exposant les mesures adoptées par son ministère et le Comité estime que sa recommandation a été partiellement appliquée.

16. EXEMPTIONS D'IMPÔTS ACCORDÉES À CERTAINS GROUPES. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 4, 21 juin 1973*).

Le Parlement accorde, à l'occasion, des exemptions de la taxe de vente et d'autres impôts à des institutions, telles qu'hôpitaux et écoles, et à des groupes de consommateurs, tels que bûcherons, cultivateurs et autres. Au cours de délibérations avec les représentants du ministère et l'Auditeur général, il a semblé que, dans certains cas, les avantages de ces exemptions d'impôts allaient à des personnes que le Parlement n'avait pas l'intention d'aider.

Le Bureau de l'Auditeur général a été d'avis qu'il s'agissait là d'une mauvaise application des directives du Parlement et le Comité a accepté d'insister, comme il l'a fait d'ailleurs, auprès de la Direction des douanes et accises du ministère du Revenu national afin que ces exemptions profitent uniquement à ceux que le Parlement entendait favoriser.

A letter from the Minister of National Revenue dated April 20, 1972 (*Minutes of Proceedings and Evidence, Appendix "K" Issue No. 12, November 6, 1973*) outlines the courses of action open to the Department and the difficulties involved in applying this tax exemption.

The Committee agreed that they would keep this matter under continuing observation.

SEVENTH REPORT 1966-67—presented to the House on October 26, 1966.

17. LOANS AND ADVANCES REPRESENTING GRANTS TO CROWN CORPORATIONS.

This was previously considered with Recommendation No. 5.

18. PRAIRIE FARM EMERGENCY FUND (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 4, June 21, 1973*).

The Public Accounts Committee made various recommendations concerning the Prairie Farm Emergency Fund and recommended that matters referred to by the Auditor General in paragraph 46 of his 1964 Report and Paragraph 52 of his 1965 Report be rectified and recommended that appropriate legislation be introduced as soon as possible. A letter from the Minister of Agriculture dated January 10, 1972 (*Minutes of Proceedings and Evidence, Appendix "L", Issue No. 12, November 6, 1973*) in reply to the Public Accounts Committee's recommendations outlines the problems and the plans for their solution and the Committee agreed that progress was being made.

EIGHTH REPORT 1966-67—presented to the House on November 3, 1966.

19. REPAIRS AND ALTERATIONS TO CANADIAN COAST GUARD SHIPS (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 4, June 21, 1973*).

The Committee felt that everything possible should be done to assure the taxpayer that the tender system in the case of ship repairs is working to ensure that the cost of ship repairs is not excessive.

The Committee discussed with departmental officers various ways in which this continuing problem might be overcome, subsequently with a proviso that the entire contract be subjected to cost audit by government auditors.

The Public Accounts Committee is of the opinion that progress has been made and will check further on this matter, when the officials of the Department of Supply and Services appear before them.

20. COST OF ABANDONED DESIGN PLANS FOR FERRY VESSEL (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 4, June 21, 1973*).

The Committee considered the additional costs of \$20,000 incurred in designing a ferry vessel which appeared to result from lack of communication between the Department of Transport, the Canadian National Railways, and the naval architects. The Committee agreed that the Treasury Board should have been given all the facts when it was requested to approve the additional expenditure. The Committee recommended that the railways be responsible for the procurement of ferry vessels. The Department of Transport did not agree with the Committee's recommendation and no action has been taken on this matter. (See *Minister's letter dated July 12, 1973, Minutes of Proceedings and Evidence, Appendix "M" Issue No. 12, November 6, 1973*.)

Une lettre du ministre du Revenu national, du 20 avril 1972 (*Procès-verbaux et témoignages, Appendice «K», fascicule n° 12, 6 novembre 1973*) décrit les lignes de conduite qui s'offrent au ministère ainsi que les difficultés que comporte l'application de cette exemption de taxe.

Le Comité a convenu de suivre cette question de près.

SEPTIÈME RAPPORT 1966-1967—présenté à la Chambre le 26 octobre 1966.

17. PRÊTS ET AVANCES REPRÉSENTANT DES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE L'ÉTAT.

La question a déjà été étudiée à la recommandation n° 5.

18. CAISSE DE SECOURS À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 4, 21 juin 1973*).

Le Comité des comptes publics a fait diverses recommandations au sujet de la Caisse de secours à l'agriculture des Prairies et il a recommandé que les points signalés par l'Auditeur général au paragraphe 46 de son rapport de 1964 et au paragraphe 52 de son rapport de 1965 soient rectifiés et qu'une mesure législative appropriée soit présentée le plus tôt possible. Une lettre du ministre de l'Agriculture, datée du 10 janvier 1972, (*Voir Procès-verbaux et témoignages, Appendice «L», fascicule n° 12, 6 novembre 1973*) en réponse aux recommandations du Comité des comptes publics expose les problèmes et les moyens envisagés de les résoudre et le Comité constate qu'un progrès a été réalisé.

HUITIÈME RAPPORT 1966-1967—présenté à la Chambre le 3 novembre 1966.

19. RÉPARATION ET TRANSFORMATION DES BATEAUX DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 4, 21 juin 1973*).

Le Comité croit qu'il faudrait, dans la mesure du possible, assurer aux contribuables canadiens que la méthode de soumission pour la réparation des navires fonctionne de manière à ce que le coût des travaux ne soit pas exagéré.

Le Comité a discuté avec les représentants du ministère diverses façons de surmonter cette difficulté constante, et par la suite, à condition que le contrat soit soumis tout entier à l'analyse des vérificateurs de l'État.

Le Comité des comptes publics est d'avis qu'on a fait des progrès et il approfondira la question lorsque les hauts fonctionnaires du ministère des Approvisionnements et Services viendront comparaître devant lui.

20. COÛT DE L'ABANDON DES PLANS D'UN TRANSBORDEUR. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 4, 21 juin 1973*).

Le Comité a étudié les frais supplémentaires de \$20,000 occasionnés par l'établissement d'un plan de transbordeur, le ministère des Transports, le Canadien National et les architectes maritimes ne s'étant pas entendus, semble-t-il, sur le type de bâtiment requis. Le Comité convenait que le Conseil du Trésor aurait dû obtenir tous les faits pertinents lorsqu'on lui a demandé d'approuver les dépenses supplémentaires. Le Comité recommandait que les chemins de fer assument la responsabilité de l'achat des transbordeurs. Le ministère des Transports ne se montre pas d'accord avec la recommandation formulée par le Comité et aucune mesure n'a été prise à ce sujet. (*Voir lettre du Ministre en date du 12 juillet 1973, Procès-verbaux et témoignages, Appendice «M», fascicule n° 12, 6 novembre 1973*).

The matter will be referred to the Ministry of Transport who currently has the responsibility for defining the requirements.

The Committee will continue to pursue this problem.

TENTH REPORT 1966-67—presented to the House on February 7, 1967.

21. SALARIES AND WAGES PAID FOR WORK NOT PERFORMED (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 4, June 21, 1973*).

The Committee considered that public funds should not be disbursed for work not performed and that managements of Crown Corporations have a responsibility to ensure that the taxpayer's money is not used for non-productive work. In 1969-70 it recommended that the Canadian Broadcasting Corporation negotiate with the unions involved to eliminate such payments. The Corporation advises it is putting forth its best efforts to bring this about. The Committee's second recommendation was, that an effort be made to have all CBC union contracts terminate at the same time and requests the Auditor General keep this situation under review for possible improvements.

22. PROPOSED REMOVAL ALLOWANCE (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 4, June 21, 1973*).

This recommendation was made in the Committee's Tenth Report on February 7, 1967, following a number of instances of irregularities in removal expense claims by members of the Armed Forces and the Committee recommended that Department of National Defence give consideration to establishing a cash allowance for members of the Armed Forces being transferred equivalent to 90% of the estimated cost of moving their furniture. However in its Fifth Report 1968-69 the Committee noted that the Deputy Minister of National Defence had advised that disadvantages in such a scheme were such as to make it unwise to establish a cash allowance. The Committee remained of the opinion that consideration should be given to such a plan and requested the Deputy Minister to review this subject and report. In a letter from the Deputy Minister of National Defence to the Auditor General dated June 19, 1969 (*Minutes of Proceedings and Evidence, Appendix "N", Issue No. 12, November 6, 1973*) it would appear that the Executive disagrees with the Committee's recommendation. However your Committee agreed to let this recommendation stand until it can review this matter with the Secretary of the Treasury Board for a comparison with removal expense regulations governing the members of the public service.

ELEVENTH REPORT 1966-67—presented to the House on February 7, 1967.

23. CENTRAL MORTGAGE AND HOUSING CORPORATION (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 4, June 21, 1973*).

This Committee was aware that the Auditors of Central Mortgage and Housing Corporation produce two types of reports (*See letter to the Chairman, from Honourable John R. Nicholson, November 10, 1967, Minutes of Proceedings and Evidence, Appendix "O", Issue No. 12, November 6, 1973*) and had recommended that copies of all reports made by external auditors of any Crown Corporation be made available to the Committee. This is a case where the Executive disagrees with the Committee recommendation

Cet aspect du problème sera confié au ministre des Transports responsable actuellement de définir les besoins.

Le Comité poursuivra l'examen de ce problème.

DIXIÈME RAPPORT 1966-1967—présenté à la Chambre le 7 février 1967.

21. SALAIRES ET TRAITEMENTS POUR TRAVAIL NON ACCOMPLI. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 4, 21 juin 1973*).

Le Comité est d'avis que les fonds publics ne devraient pas être dépensés pour du travail non accompli et que la direction de la société d'État est chargée d'assurer que l'argent des contribuables n'est pas employé à des dépenses improductives. En 1969-1970, lors d'un réexamen de cette pratique, il a recommandé que la Société Radio-Canada négocie avec les syndicats intéressés afin de supprimer ces paiements. La Société poursuit en déclarant qu'elle fait de son mieux pour apporter ces améliorations. La deuxième recommandation du Comité portait sur le fait qu'un effort devrait être fait pour que toutes les conventions collectives des employés de la Société se terminent à la même date et demande que l'Auditeur général poursuive l'étude de cette question afin d'y apporter éventuellement, les améliorations qui s'imposent.

22. ALLOCATION DE DÉMÉNAGEMENT PROPOSÉE. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 4, 21 juin 1973*).

Cette recommandation a été formulée dans le Dixième Rapport du Comité présenté le 7 février 1967, à la suite d'un certain nombre d'irrégularités concernant des réclamations de frais de déménagement présentées par les membres des Forces armées. Le Comité a recommandé au ministre de la Défense nationale d'envisager l'opportunité de proposer l'établissement, à l'intention des militaires mutés d'une allocation en espèces égale à 90 p. 100 du coût estimatif du déménagement de leur mobilier. Toutefois, dans son Cinquième Rapport de 1968-1969, le Comité a constaté que le sous-ministre de la Défense nationale l'avait informé que les désavantages d'une telle mesure étaient tels qu'il serait malavisé d'accorder une indemnité en espèces. Le Comité a maintenu qu'il faudrait étudier une telle possibilité et il a demandé au sous-ministre de réexaminer la question et d'en faire rapport. Dans une lettre adressée à l'Auditeur général en date du 19 juin 1969 (*Voir Procès-verbaux et témoignages, Appendice "N", fascicule n° 12, 6 novembre 1973*) le gouvernement n'approuvait pas semble-t-il, la recommandation du Comité. Toutefois, le Comité a accepté de laisser cette recommandation en suspens jusqu'à ce qu'il ait étudié cette question avec le secrétaire du Conseil du Trésor et comparé ces règles avec celles qui s'appliquent aux frais de déménagement des membres de la Fonction publique.

ONZIÈME RAPPORT 1966-1967—présenté à la Chambre le 7 février 1967.

23. SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 4, 21 juin 1973*).

Le Comité était au courant que les vérificateurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement rédigeaient deux types de rapports. (*Voir lettre au président, de l'honorable John R. Nicholson, en date du 10 novembre 1967, Procès-verbaux et témoignages, Appendice "O", fascicule n° 12, 6 novembre 1973*) et il a recommandé que des exemplaires de tous les rapports préparés par les vérificateurs de l'extérieur, de toute société de la Couronne, soient mis à la disposition du Comité. Il s'agit d'un cas où le gouverne-

and the Committee agreed to withdraw this recommendation.

TWELFTH REPORT 1966-67—presented to the House

24. RECONSTITUTION OF FINANCIAL STRUCTURE OF THE NATIONAL HARBOURS BOARD (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 5, June 28, 1973*).

In its Twelfth Report 1966-67, the Committee expressed concern that there appeared to be little prospect of the National Harbours Board being in a position to meet its principal and interest obligations and recommended that the financial structure of the Board be reconstituted.

After further consideration on this matter the Committee on June 28, 1973 agreed to ask for a progress report. (See letters dated July 5, 1973 and July 17, 1973 from the Chairman of the National Harbours Board Appendix "P", *Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 12, November 6, 1973*). The Committee was advised that a senior chartered accountant was assigned to the restructuring of the financial set up of the Board and expects that some time in the spring of 1974 to be in a position to report.

The Committee will ask the Auditor General to keep it informed of the results.

THIRTEENTH REPORT 1966-67—presented to the House on March 1, 1967.

25. PARLIAMENTARY CONTROL OF EXPENDITURE (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 5, June 28, 1973*.)

In its Thirteenth Report 1966-67 which concerned itself extensively with parliamentary control of expenditure the Committee stated that additional amounts required by each department should be made the subject of a supplementary estimate submitted to Parliament for consideration and appropriation in the usual manner. In its Second Report 1972 the Committee concerned at the existence of a substantial reserve fund established from the unused balances in the Contingencies Votes, strongly reiterated this recommendation. The President of the Treasury Board in commenting on "Parliamentary Control of Expenditure" in his letter to the Chairman dated December 9, 1971 appears to disagree with the Committee's recommendation (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 5, June 28, 1973 pages 13 and 14*).

Your Committee discussed this divergence of opinion again with the Acting Auditor General and while coming to no further conclusions on this matter agreed to let the problem stand pending the appearance of the Secretary of the Treasury Board before the Committee.

FIFTH REPORT 1968-69—presented to the House on June 26, 1969.

26. EXCESSIVE PAYMENTS UNDER CONTRACTS (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 5, June 28, 1973*).

This particular situation came about when payment in advance of some \$6.7 million, the full amount of a contract for re-engining of aircraft, was forwarded to the United States Government in March 1966, although the contract was entered into only on March 21 and no work could be performed, no goods received or services rendered in the fiscal year 1965-66. The Committee could only conclude that the purpose of writing into the contract a requirement that full payment be made in advance was to enable the

ment n'est pas d'accord avec la recommandation du Comité, et le présent Comité a accepté de retirer cette recommandation.

DOUZIÈME RAPPORT 1966-1967—présenté à la Chambre.

24. REMANIEMENT DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DU CONSEIL DES PORTS NATIONAUX. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 5, 22 juin 1973*).

Dans son Douzième Rapport de 1966-1967, le Comité s'est demandé si vraiment il y avait quelque chance que le Conseil des ports nationaux soit jamais en mesure de faire face à ses obligations concernant le remboursement du capital et des intérêts et il a recommandé que la structure financière du Conseil soit remaniée.

Après une étude plus poussée de la question, le Comité a convenu, le 28 juin 1973, de demander un rapport sur les progrès accomplis. (Voir les lettres du 5 et du 17 juillet 1973 du président du Conseil des ports nationaux, Appendice «P», *Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 12, 6 novembre 1973*). On a informé le Comité qu'un comptable agréé des plus chevronnés s'était vu chargé de la restructuration financière du Conseil et qu'on espérait au cours du printemps 1974, pouvoir présenter un rapport.

Le Comité demandera à l'Auditeur général de continuer à le tenir au courant des résultats.

TREIZIÈME RAPPORT 1966-1967—présenté à la Chambre le 1^{er} mars 1967.

25. CONTRÔLE PARLEMENTAIRE DES DÉPENSES. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 5, 28 juin 1973*).

Dans son Treizième Rapport de 1966-1967 qui traite en détail du contrôle parlementaire des dépenses, le Comité a exprimé l'opinion que les montants additionnels requis par chaque ministère devraient faire l'objet d'un budget supplémentaire dressé par le ministre en cause pour être soumis à l'examen du Parlement et faire l'objet d'affectations de crédits de la façon ordinaire. Dans son Deuxième Rapport de 1972, le Comité s'est encore inquiété de l'existence des réserves importantes provenant de soldes inutilisés de crédits pour éventualités, et a fortement réitéré cette recommandation. Dans ses observations sur «le contrôle parlementaire des dépenses» le président du Conseil du Trésor, par sa lettre au président, datée du 9 décembre 1971, semble être en désaccord avec la recommandation du Comité (Voir *Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 5, 28 juin 1973, pages 13 et 14*).

Le Comité a étudié de nouveau cette divergence d'opinion avec l'Auditeur général suppléant et à défaut d'en arriver à d'autres conclusions sur la question, il a convenu de laisser le problème en suspens en attendant la comparution du secrétaire du Conseil du Trésor devant le Comité.

CINQUIÈME RAPPORT 1968-1969—présenté à la Chambre le 26 juin 1969.

26. PAIEMENTS ANTICIPÉS EXCESSIFS EN VERTU DE CONTRATS. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 5, 28 juin 1973*).

Cette situation particulière est survenue à la suite du paiement total anticipé de 6.7 millions de dollars au gouvernement américain, au moins de mars 1966, en règlement d'un contrat pour le reconditionnement de moteurs d'aéronefs, alors que ce contrat n'avait été passé que le 21 mars et qu'aucun travail ne pouvait être effectué, aucune marchandise reçue ni aucun service rendu au cours de l'année financière 1965-1966. Le Comité devait donc conclure qu'une stipulation contractuelle de ce genre prévoyant un

amount to be paid from the 1965-66 appropriations in order to avoid the lapsing of this amount. The Committee did not approve of this circumventing of the lapsing provision under section 35 of the Financial Administration Act and recommended that the Treasury Board instruct departments not to contract themselves into obligations to make advance payments in order to avoid the lapsing of any portion of an appropriation.

Your Committee gave further consideration of their recommendation in view of the comments by the President of the Treasury Board and agreed to ask for a progress report on this matter when witnesses from the Treasury Board appear before the Committee.

FIRST REPORT 1969-70—presented to the House on February 12, 1970.

27. EMERGENCY BROADCASTING (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 5, June 28, 1973*).

This matter deals with the costs incurred by the CBC in providing emergency broadcasting services. The Committee recommends that the costs should be borne by the organization receiving the service and that the estimates of the CBC be reduced accordingly. (*See letters from the President of the CBC, Appendix "Q", Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 12, November 6, 1973*)

SECOND REPORT 1969-70—presented to the House on March 4, 1970.

28. CO-ORDINATION OF RESEARCH AND DEVELOPMENT ASSISTANCE TO INDUSTRY (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 6, July 5, 1973*).

In its report the Public Accounts Committee had expressed the opinion that a central record of payments to various companies by departments should be kept by the Department of Industry, Trade and Commerce to prevent a possible duplication of effort and possible duplicate grants of funds. (*See letters, Appendix "R", Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 12, November 6, 1973*).

Progress has been made and this recommendation has been partially implemented. The Committee will ask for a further progress report when the departmental officials appear before your Committee.

FOURTH REPORT 1969-70—presented to the House in June 23, 1970.

29. DELAY IN COLLECTING SALES TAX (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 6, July 5, 1973*).

This recommendation refers to a requirement of Section 27 of the Excise Tax Act, R. S. C. E-13 that licensed manufacturers pay sales tax on fully manufactured goods purchased for resale. However the Committee noted that some licensed manufacturers prefer to collect sales tax on all their sales including sales of fully manufactured goods purchased by them for resale on which they had already been required to pay sales tax. In such cases the Department of National Revenue, by regulation, permits them to immediately deduct any sales tax paid by them on these purchases from amounts currently due to the Department with respect to their taxable sales. The effect of this regulation is that a manufacturer's inventory of fully manufactured goods purchased for resale is carried free of sales tax and the requirement of the law that sales tax be paid at the time of purchase of fully manufactured goods for resale is completely negated. The Committee, noting that there was

paiement complet et anticipé, visait à faire en sorte que le montant total soit versé sur les crédits de 1965-1966 afin d'éviter la caducité de l'affectation. Le Comité n'a pas approuvé qu'on puisse ainsi contourner, à cet égard, les dispositions de l'article 35 de la Loi sur l'administration financière et a recommandé que le Conseil du Trésor préserve aux ministères de ne pas s'engager à faire des paiements anticipés pour éviter l'annulation de toute partie d'un crédit.

Compte tenu des observations faites par le président du Conseil du Trésor, le Comité a réexaminé la recommandation et a convenu de demander qu'un état des travaux sur la question soit présenté lorsque les témoins du Conseil du Trésor comparaitront devant lui.

PREMIER RAPPORT 1969-1970—présenté à la Chambre le 12 février 1970.

27. RADIODIFFUSION D'URGENCE. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 5, 28 juin 1973*).

Cette question traite des frais qu'a subis Radio-Canada en assurant des services de radiodiffusion d'urgence. Le Comité recommande que l'organisme à qui ces services étaient destinés devrait en défrayer le coût et que les prévisions budgétaires de Radio-Canada devraient être réduites en conséquence. (*Voir les lettres du président de Radio-Canada, Appendice "Q", Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 12, 6 novembre 1973*).

DEUXIÈME RAPPORT 1969-1970—présenté à la Chambre le 4 mars 1970.

28. CO-ORDINATION DE L'AIDE TOUCHANT LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DANS L'INDUSTRIE. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 6, 5 juillet 1973*).

Dans son rapport, le Comité des comptes publics a exprimé l'opinion que le ministère de l'Industrie et du Commerce devrait tenir un registre central de tous les paiements que font les ministères aux diverses sociétés afin d'empêcher la duplication éventuelle du travail ainsi que celle des subventions. (*Voir lettres, Appendice "R", Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 12, 6 novembre 1973*).

Des progrès ont été accomplis et cette recommandation a été partiellement mise en vigueur. Le Comité demandera qu'un autre état des travaux soit présenté lorsque les hauts fonctionnaires du ministère comparaitront devant le Comité.

QUATRIÈME RAPPORT 1969-1970—présenté à la Chambre le 23 juin 1970.

29. RETARD À PERCEVOIR LA TAXE DE VENTE. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 6, 5 juillet 1973*).

Cette recommandation se rapporte à la disposition de l'article 27 de la Loi sur la taxe d'accise, S.R., Chap. E-13, qui oblige les fabricants munis de licence à payer la taxe de vente sur les marchandises entièrement fabriquées et achetées pour la revente. Toutefois, le Comité constate que certains fabricants munis de licence préfèrent percevoir la taxe sur toutes leurs ventes, y compris les ventes de marchandises entièrement fabriquées qu'ils ont achetées pour les revendre et pour lesquelles ils sont déjà tenus de payer la taxe de vente. En pareil cas, le ministère du Revenu national, par règlement, autorise ces fabricants à retenir immédiatement la taxe de vente payée sur ces achats sur les sommes dues au ministère en raison des ventes imposées effectuées par ces fabricants. Ce règlement a pour effet de permettre au fabricant d'exonérer de la taxe de vente son stock de marchandises entièrement fabriquées et achetées pour la revente: l'obligation que lui impose la loi

no loss of revenue and that the Department was of the opinion that the practice being followed was less cumbersome than the practice called for by section 30 of the Excise Tax Act, expressed the opinion that an amendment to section 30 of the Excise Tax Act should be sought. From a letter of the Minister of National Revenue dated July 16, 1973 (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Appendix "S", Issue No. 12, November 6, 1973*) the Committee is hopeful that their recommendation is in the process of being implemented.

30. PROVISION OF NAVIGATION AIDS WITHOUT CHARGE TO USERS (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 6, July 5, 1973*).

The Committee's general recommendation in this case was that, in line with Government policy and the recommendation of the Royal Commission on Government Organization, the Department of Transport should apply user charges where possible in connection with the provision of navigational aids, and in those areas where user charges are not feasible, the Department of Transport should seek authority from the Executive to continue to supply the services without charge.

Your Committee is of the opinion that implementation is under way and progress is being made.

FIRST REPORT 1970-71—presented to the House on November 26, 1970.

31. INCREASING ACCOMMODATION RENTAL COSTS (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 6, July 5, 1973*).

The Committee, concerned at the increasing cost of rentals by the Crown, had recommended that accommodation and damage costs be made a charge to each department's appropriation rather than have the Department of Public Works pay a large part of this sum out of its own appropriation. The Committee expressed the view that this change might make departments willing to seek more modest accommodation in an effort to keep their estimates within reasonable bounds.

The Committee is disturbed at this slow approach to their recommendation and will seek explanations from the Department of Public Works officials and the Secretary of the Treasury Board when these officials appear before the Committee.

THIRD REPORT 1970-71—presented to the House on January 28, 1971.

32. CANADIAN BROADCASTING CORPORATION—HOTEL ACCOMMODATION (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 6, July 5, 1973*).

In the course of a special study of travel expense claims of the Canadian Broadcasting Corporation the Committee noted that bench-mark hotel accommodation rates had been set for locations in Canada and recommended that similar bench-mark hotel accommodation rates be established for all centres wherever feasible.

Your Committee is pleased to note that the CBC has taken definite steps to correct this situation and in a letter from the President of the CBC (*Appendix "F", Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 5, June 28, 1973*) the following comment is made:

de payer la taxe de vente sur ces achats de marchandises entièrement fabriquées pour la revente est pour le fabricant lettre morte. Constatant qu'il n'y avait aucune perte de revenu et que le ministère était d'avis que l'usage pratiqué actuellement est moins incommode que la pratique imposée par l'article 30 de la Loi sur la taxe d'accise, le Comité a exprimé l'avis qu'il faudrait apporter un amendement à l'article 30 de la Loi sur la taxe d'accise. Compte tenu de la lettre du ministre du Revenu national en date du 16 juillet 1973 (*Voir Appendice «S», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 12, 6 novembre 1973*) le Comité peut espérer que sa recommandation est en voie d'être appliquée.

30. AIDES À LA NAVIGATION FOURNIES GRATUITEMENT AUX UTILISATEURS. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 6, 5 juillet 1973*).

La recommandation générale formulée par le Comité dans ce cas particulier était la suivante: Conformément à la ligne de conduite du gouvernement et à la recommandation de la Commission Royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, le ministère des Transports devrait percevoir les taxes des usagers, quand c'est possible, pour la fourniture d'aides à la navigation et, dans les cas où il semble impossible de percevoir ces taxes, le ministère des Transports devrait chercher à obtenir une autorisation du gouvernement pour continuer à fournir ces services gratuitement.

Le Comité estime que l'application est en cours et qu'on progresse.

PREMIER RAPPORT 1970-1971—présenté à la Chambre le 6 novembre 1970.

31. AUGMENTATION DES FRAIS DE LOCATION DE LOCAUX. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 6, 5 juillet 1973*).

Le Comité, s'inquiétant de l'augmentation des dépenses de location de l'État, avait recommandé d'imputer les frais de logement et le montant des dommages à chaque ministère, sur ses crédits budgétaires, au lieu de laisser le ministère des Travaux publics les payer dans une large mesure sur ses propres crédits. Le Comité est d'avis que cette modification pourrait inciter les ministères à chercher des locaux plus modestes afin que leurs budgets restent dans des limites raisonnables.

Le Comité s'inquiète de ce qu'on réagisse si lentement à ses recommandations et il tentera d'obtenir des explications auprès des hauts fonctionnaires du ministère des Travaux publics et du Secrétaire du Conseil du Trésor lorsqu'ils comparaitront devant lui.

TROISIÈME RAPPORT 1970-1971—présenté à la Chambre le 28 janvier 1971.

32. SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—TARIFS D'HÔTEL. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 6, 5 juillet 1973*).

Au cours d'un examen spécial des demandes de remboursement de frais de voyage de la Société Radio-Canada, le Comité a constaté que des tarifs homologués ont été établis en ce qui concerne certaines villes du Canada et il recommande de fixer des tarifs semblables pour le plus d'agglomérations possibles.

Le Comité constate avec plaisir que la S.R.C. a pris des mesures précises pour corriger cette situation et dans une lettre du président de la G.R.C. (*Voir Appendice «F», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 5, 28 juin 1973*), on trouve le commentaire suivant:

Present status. The Corporation has set bench-mark accommodation rates in Canada. During the past two years it has been guided by the rates enjoyed by the Department of Defence Production for travel to the U.S. and abroad and has been successful in obtaining comparable hotel rates both in the U.S. and Overseas for our employees.

Your Committee considers that their recommendation has been implemented.

33. CANADIAN BROADCASTING CORPORATION—PER DIEM TRAVEL ALLOWANCES (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 6, July 5, 1973*).

The Committee recommended that where possible, per diem allowances to cover meal costs including gratuities, should be established for all areas for which there are now no per diem rates. From the President's letter June 21, 1973, (*Appendix "F", Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 5, June 28, 1973*) the Committee thought that some progress has been made but agreed to ask for a more detailed progress report on this matter.

FIFTH REPORT 1970-71—presented to the House on March 10, 1971.

34. FEDERAL-PROVINCIAL SHARED-COST PROGRAMS (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 7, July 10, 1973*).

In accordance with the suggestion of the Auditor General the Committee recommended that a detailed summary of federal-provincial shared-cost programs be provided as an appendix to the Public Accounts to show the federal share of the cost of each program on an annual and cumulative basis. The Committee further recommended that the information on the federal share of each program be provided by province.

After consideration and consultation with the Assistant Auditor General on this matter, your Committee is pleased to report that this recommendation is being implemented.

SIXTH REPORT 1970-71—presented to the House on June 30, 1971.

35. LEASE RENEWALS (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 7, July 10, 1973*).

The Committee had become aware of instances where after a lease on public property had expired, the Crown had accepted continued rental payments beyond the expiry date and before the lease was renewed and then found that it had been unable to set higher rental rate for such period without the lessee's consent because the original rental rates had been accepted unconditionally in the interim. Noting with approval that the Department of Transport now places in all leases with renewal options, a clause stipulating that rental payments accepted after the expiry of the original term would be conditional only, the Committee recommended that this practice be adopted by all departments and Crown agencies, as already implemented by the Departments of National Defence and Transport.

The Committee instructed the Chairman to write to the Treasury Board asking if a circular containing the information in the Committee's recommendation has gone out to all departments.

Situation actuelle. La société a établi des tarifs homologués au Canada. Ces deux dernières années, elle s'est basée sur les tarifs dont bénéficie le ministère de la Production de défense pour les déplacements aux États-Unis et à l'étranger et elle a réussi à obtenir pour ses employés des tarifs d'hôtel comparables sur les deux continents.

Le Comité considère que sa recommandation a été mise en application.

33. SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—INDEMNITÉS DE VOYAGE JOURNALIÈRES. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 6, 5 juillet 1973*).

Le Comité recommande l'adoption, autant que possible, d'indemnités journalières pour les repas et les pourboires, dans tous les cas où il n'y a pas de tarif quotidien. Compte tenu de la lettre du président en date du 21 juin 1973 (*Voir Appendice «F», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 5, 28 juin 1973*), le Comité pense que certains progrès ont été réalisés, mais il est d'accord pour demander un rapport plus détaillé sur l'état de la question.

CINQUIÈME RAPPORT 1970-1971—présenté à la Chambre le 10 mars 1971.

34. PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 7, 10 juillet 1973*).

Conformément à la proposition de l'Auditeur général, le Comité recommande qu'un exposé détaillé des programmes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces soit annexé aux Comptes publics pour indiquer la part fédérale du coût de chaque programme sur une base annuelle et cumulative. Le Comité recommande de plus que ce renseignement soit fourni par province.

Après étude et consultations avec l'Auditeur général adjoint à cet égard, le Comité a le plaisir de déclarer que la présente recommandation est actuellement mise en vigueur.

SIXIÈME RAPPORT 1970-1971—présenté à la Chambre le 30 juin 1971.

35. RENOUVELLEMENT DE BAIL. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 7, 10 juillet 1973*).

Le Comité a constaté à plusieurs reprises qu'après la date d'expiration d'un bail concernant des biens publics, l'État continuait de recevoir des versements avant le renouvellement du bail et qu'il ne pouvait élever ces loyers pour cette période sans le consentement du preneur, les taux originels ayant été acceptés sans réserve. Ayant remarqué avec satisfaction que le ministère des Transports inclut dans tout bail avec possibilité de renouvellement une clause stipulant que le loyer après expiration du bail sera accepté sous réserve seulement, le Comité a recommandé que tous les ministères et agences de l'État adoptent cette pratique, qui est déjà mise en vigueur par les ministères de la Défense nationale et des Transports.

Le Comité a prié le président d'écrire au Conseil du Trésor pour lui demander si une circulaire renfermant les renseignements figurant dans la recommandation du Comité avait été transmise à tous les ministères.

36. RECOVERABLE COSTS OF INDO-CHINA TRUCE COMMISSION (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 7, July 10, 1973*).

Noting that Canada had incurred costs totalling \$2,772,000 in connection with its membership on the Indo-China Truce Commission, which it had been unsuccessful in recovering because of the failure of other participants in the Commission to meet their share of the operating costs of the Commission, the Committee recommended that the Department of External Affairs consider the advisability of taking diplomatic initiatives to resolve the situation.

Your Committee gave further consideration to this long outstanding account, parts of which go back as far as 1960-61. Questioning of the Assistant Auditor General revealed that his Office knows of no progress being made by External Affairs in this case, and the Public Accounts Committee agreed that the Chairman ask the Department of External Affairs for a progress report on this situation.

37. LIMITED COMPETITION FOR GOVERNMENT BUSINESS (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 7, July 10, 1973*).

The Committee recommended that as existing procurement contracts for security printing, such as postage stamps, revenue stamps, and passports expire, competition be broadened to include in competitive tendering, qualified Canadian firms.

The Minister of Supply and Services in reply to an enquiry by the Chairman in his letter dated November 28, 1971, noted that because there are only two companies in Canada with the capability to do steel engraving tenders for this type of work are restricted. (*See Appendix "U", Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 12, November 6, 1973*).

The Committee after further consideration and in view of the study being made by the various departments on this matter agreed that some progress has been made and directed the Chairman to ask for a further progress report on this recommendation.

SECOND REPORT 1972—presented to the House on June 28, 1972.

38. CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 7, July 10, 1973*).

The Committee was of the opinion that Order in Council P. C. 1968-10/585 of March 28, 1968, remitting under section 17 (formerly 22) of the Financial Administration Act any income tax payable by the Corporation, should be revoked and the Corporation required to pay income tax.

This would appear to have been an omission in the act of incorporation of this corporation perhaps inadvertently, that a tax exemption clause was not included and the officials had mentioned when before the Committee in May 1971, that when the act was next before Parliament this would be one of the matters put up for consideration. In questioning of the Assistant Auditor General it would appear that no further developments have yet taken place and the Committee agreed to hold this matter over for consideration, when the Corporation officials are called before the Committee.

36. FRAIS RECOUVRABLES ENCOURUS POUR LA COMMISSION POUR LA TRÊVE EN INDOCHINE. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 7, 10 juillet 1973*).

Étant donné que le Canada a engagé des dépenses s'élevant à \$2,772,000 pour avoir fait partie de la Commission pour la trêve en Indochine, dépenses dont il ne peut obtenir de remboursement parce que les autres membres de la Commission n'ont pas versé leur part des frais de fonctionnement de la Commission, le Comité recommande que le ministère des Affaires extérieures envisage d'entreprendre des démarches diplomatiques en vue de résoudre le problème.

Le Comité a approfondi l'étude de ce compte depuis longtemps en instance, car il remonte partiellement aux années 1960-1961. Questionné à ce sujet, l'Auditeur général adjoint a révélé que son bureau sait que les choses n'ont pas avancé du côté des Affaires extérieures et le Comité des comptes publics est d'accord pour que le président demande à ce ministère de lui faire tenir un rapport à jour sur la situation.

37. CONCURRENCE RESTREINTE POUR LES CONTRATS DU GOUVERNEMENT. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 7, 10 juillet 1973*).

Le Comité recommande que, les contrats d'impression sur papier de sûreté, comme les timbres-poste, les timbres fiscaux et les passeports, arrivant à expiration, on élargisse la concurrence de façon à ce que les maisons canadiennes qualifiées puissent participer aux appels d'offre.

Le ministre des Approvisionnements et Services, en réponse à une demande du président, lui a fait savoir par lettre du 28 novembre 1971, que seules deux sociétés au Canada étaient qualifiées pour faire des gravures sur acier et, de ce fait, que les appels d'offre relatifs à ce genre de travail étaient restreints (*Voir Appendice «U», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 12, 6 novembre 1973*).

Après avoir étudié la question plus à fond et étant donné l'étude que font divers ministères à ce sujet, le Comité a convenu qu'un certain progrès avait été accompli et a chargé le président de demander un nouveau rapport sur l'état de la question.

DEUXIÈME RAPPORT 1972—présenté à la Chambre le 8 juin 1972.

38. SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 7, 10 juillet 1973*).

Le Comité était d'avis que le décret C.P. 1968-10/585 du 28 mars 1968 accordant, en vertu de l'article 17 (autrefois 22) de la Loi sur l'administration financière, une remise de tout l'impôt sur le revenu que la société aurait dû payer, devrait être révoqué et que la société devrait payer l'impôt sur le revenu.

Il s'est glissé, à ce qu'il semble, une omission dans la loi d'incorporation de cette société, peut-être par méprise, de sorte qu'une disposition d'exemption fiscale n'y figure pas et les hauts fonctionnaires qui ont comparu devant le Comité en 1971 ont déclaré que la prochaine fois que le Parlement en serait saisi, cette question serait examinée. A la suite de l'interrogatoire de l'Auditeur général adjoint, il semblerait qu'aucune autre mesure n'a été prise et le Comité accepte de réserver cette question jusqu'à ce que les hauts fonctionnaires de la société comparaissent devant lui.

39. CANADA PENSION PLAN ACCOUNT (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 7, July 10, 1973*).

The Committee directed the attention of the House to the fact that although the Auditor General is carrying out an examination of the transactions in the Canada Pension Plan Account and the Canada Pension Plan Investment Fund and reporting thereon to the House, there is no requirement in the Canada Pension Plan Act that this be done. The Committee was of the opinion that the Act establishing the Canada Pension Plan should be amended to provide for this at the first suitable opportunity.

Your Committee is pleased to report that this recommendation has been implemented by Bill C-190, An Act to amend the Canada Pension Plan, as amendment (Clause 7) explicitly provides for an annual audit by the Auditor General.

THIRD REPORT 1972—presented to the House on June 30, 1972.

40. FAILURE OF A CROWN CORPORATION TO DEDUCT AND REMIT EMPLOYEES TAXES AND TO PAY OTHER CONTRIBUTIONS TO THE UNITED STATES GOVERNMENT (*Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 7, July 10, 1973*).

The Committee studied the circumstances giving rise to the payment made to the United States Internal Revenue Service by the Canadian Broadcasting Corporation with respect to the United States income and social security taxes for its employees in the United States, and recommended that the Corporation immediately take steps to attempt to recover the \$134,573.99 from the 17 employees involved.

This matter has received the attention of this Committee and others over a period of several meetings in the last two years and after further consideration and questioning of the Assistant Auditor General and a study of letters and legal opinions received from the President of the CBC (*See Appendix "A" and "G", Minutes of Proceedings and Evidence, Issue Nos. 1 and 5, June 12 and 28, 1973*), your committee concludes that the Executive disagrees with this recommendation but can take some satisfaction in the fact that attention has been drawn to this case and by so doing this situation should not be repeated.

39. COMPTE DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 7, 10 juillet 1973*).

Le Comité a signalé à l'attention de la Chambre que même si l'Auditeur général examine actuellement les transactions effectuées dans le cadre du Compte du Régime de pensions du Canada et du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, aucune disposition de la Loi sur le Régime de pensions du Canada ne prévoit un tel examen. Le Comité était d'avis que la Loi établissant le Régime de pensions du Canada devrait être modifiée en ce sens à la première occasion.

Le Comité est heureux de vous informer que cette recommandation a été mise en vigueur par le Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, car l'amendement (article 7) prévoit explicitement une vérification annuelle par l'Auditeur général.

TROISIÈME RAPPORT 1972—présenté à la Chambre le 30 juin 1972.

40. DÉFAUT DE LA PART D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT D'EFFECTUER LES RETENUS ET LES REMISES D'IMPÔT DES EMPLOYÉS, AINSI QUE LE VERSEMENT D'AUTRES CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 7, 10 juillet 1973*).

Le Comité a étudié les circonstances entourant le paiement fait à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis par la Société Radio-Canada en ce qui concerne la cotisation de sécurité sociale et l'impôt sur le revenu de ses employés en poste aux États-Unis et il a recommandé que la société prenne immédiatement des mesures pour récupérer la somme de \$134,573.99 auprès des 17 employés concernés.

Cette question a été étudiée par le Comité et d'autres comités également lors de plusieurs réunions au cours des deux dernières années et après avoir interrogé longuement l'Auditeur général adjoint et examiné les lettres et les avis motivés provenant du président de la Société Radio-Canada (*Voir Appendices «A» et «G», Procès-verbaux et témoignages, fascicules n°s 1 et 5, 12 et 28 juin 1973*), le Comité estime que le gouvernement n'est pas d'accord avec cette recommandation, mais il se félicite de ce que cette question ait été portée à son attention, ce qui évitera qu'une telle situation se reproduise.

Schedule showing disposition of Recommendations and Observations by the Standing
Committee on Public Accounts Not Yet Implemented or Dealt With - Appendix 1 -
Auditor General's Report 1972.

Rec. No.	RECOMMENDATION TITLE	DATE OF REPORT	DISPOSITION OF RECOMMENDATION
1	SECOND CLASS MAIL	December 19, 1963	Dropped
2	GOVERNOR GENERAL'S SPECIAL WARRANTS	July 28, 1964	No Action - Recommendation retained
3	ASSISTANCE TO PROVINCES BY THE ARMED FORCES IN CIVIL EMERGENCIES	October 20, 1964	No Action - Recommendation retained
4	ERRORS IN PUBLIC SERVICE SUPERANNUATION ACCOUNT AND CONTRIBUTION CALCULATIONS	October 20, 1964	Some Progress - Recommendation retained
5	INTEREST CHARGES ON LOANS TO THE NATIONAL CAPITAL COMMISSION	October 20, 1964	Some Progress - Recommendation retained
6	INDIRECT COMPENSATION TO CHARTERED BANKS	October 20, 1964	No Action - Recommendation under study by Sub-committee
7	SURPLUS ASSETS DISPOSAL	December 7, 1964	Progress reported - soon to be implemented
8	AWARDS UNDER THE PENSION ACT	December 7, 1964	Executive disagrees
9	WAR VETERANS ALLOWANCES	December 7, 1964	Executive disagrees
10	AMENDMENTS TO THE CUSTOMS ACT AND THE EXCISE TAX ACT	December 7, 1964	Partially implemented - Recommendation retained
11	AUDIT OF THE OFFICE OF THE AUDITOR GENERAL	December 7, 1964	Executive disagrees
12	SEPARATE ACT OF PARLIAMENT (Re-Office of the Auditor General)	June 28, 1966	Some Progress - Independent Review Committee formed (See M. of P. & E. Issue 11, October 30, 1973)
13	STANDING COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS	June 28, 1966	No Action - Executive disagrees
14	POSSIBLE LOSS OF REVENUE WHEN GOODS LOSE TAX EXEMPT STATUS	October 19, 1966	Progress being made
15	DRAWBACK PAID ON GOODS DESTROYED AFTER RELEASE FROM CUSTOMS	October 19, 1966	Partially implemented
16	TAX EXEMPTIONS FOR PARTICULAR GROUPS	October 19, 1966	Executive aware of problem - to be kept under observation

17	LOANS AND ADVANCES REPRESENTING GRANTS TO CROWN CORPORATIONS	October 26, 1966	Some progress - Recommendation retained
18	PRAIRIE FARM EMERGENCY FUND	October 26, 1966	Progress made
19	REPAIRS AND ALTERATIONS TO CANADIAN COAST GUARD SHIPS	November 3, 1966	Progress made
20	COST OF ABANDONED DESIGN PLANS FOR FERRY VESSEL	November 3, 1966	Department disagrees - Recommendation retained
21	SALARIES AND WAGES PAID FOR WORK NOT PERFORMED	February 7, 1967	CBC making efforts to solve- problem to be kept under review
22	PROPOSED REMOVAL ALLOWANCE	February 7, 1967	Executive disagrees - Recommendation retained
23	CENTRAL MORTGAGE AND HOUSING CORPORATION - REPORTS OF THE AUDITORS	February 7, 1967	Executive disagrees - Recommendation withdrawn
24	RECONSTITUTION OF FINANCIAL STRUCTURE OF NATIONAL HARBOURS BOARD	February 9, 1967	Under review by Board - Recommendation retained
25	PARLIAMENTARY CONTROL OF EXPENDITURE	March 1, 1967	Executive disagrees - Recommendation retained
26	EXCESSIVE PAYMENTS UNDER CONTRACTS	June 26, 1969	Progress report requested
27	EMERGENCY BROADCASTING	February 12, 1970	To be kept under review
28	CO-ORDINATION OF RESEARCH AND DEVELOPMENT ASSISTANCE TO INDUSTRY	March 4, 1970	Progress made - further progress report to be requested
29	DELAY IN COLLECTING SALES TAX	June 23, 1970	Implementation under way
30	PROVISION OF NAVIGATIONAL AIDS WITHOUT CHARGE TO USERS	June 23, 1970	Implementation under way - progress being made.
31	INCREASING ACCOMMODATION RENTAL COSTS	November 26, 1970	Very little action on this recommendation - explanations will be sought
32	CBC - HOTEL ACCOMMODATION RATES	January 28, 1971	Recommendation implemented
33	CBC - PER DIEM TRAVEL ALLOWANCES	January 28, 1971	Some progress but a further report requested.
34	FEDERAL-PROVINCIAL SHARED-COST PROGRAMS	March 10, 1971	Recommendation being implemented
35	LEASE RENEWALS	June 30, 1971	Partially implemented
36	RECOVERABLE COSTS OF INDO-CHINA TRUCE COMMISSION	June 30, 1971	No apparent progress - further report requested
37	LIMITED COMPETITION FOR GOVERNMENT BUSINESS	June 30, 1971	Some progress made - further report requested

- 38 CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION June 8, 1972 No action - held over for further consideration
- 39 CANADA PENSION PLAN ACCOUNT June 8, 1972 Implemented by Bill C-190
- 40 FAILURE OF A CROWN CORPORATION TO DEDUCT AND REMIT EMPLOYEES' TAXES AND TO PAY OTHER CONTRIBUTIONS TO THE UNITED STATES GOVERNMENT. June 30, 1972 Executive disagrees

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (Issues Nos. 1 to 7, 11 and 12 of the current session) is tabled.

Respectfully submitted,

A. D. HALES
Chairman

Programme montrant les dispositions prises au sujet des recommandations et les observations du Comité permanent des comptes publics non encore mises en oeuvre où auxquelles on n'a pas encore donné suite - Appendice 1 - Rapport de l'Auditeur général - 1972

N° de la recom.	TITRE	DATE DU RAPPORT	MESURES PRISES
1	COURRIER DE DEUXIÈME CLASSE	19 décembre 1963	Abandonné
2	MANDATS SPÉCIAUX DU GOUVERNEUR-GENÉRAL	28 juillet 1964	Aucune mesure - Recommandation retenue
3	ASSISTANCE FOURNIE AUX PROVINCES PAR LES FORCES ARMÉES DANS LES CAS D'URGENCE CIVILE	20 octobre 1964	Aucune mesure - Recommandation retenue
4	ERREURS DANS LE CALCUL DES CONTRIBUTIONS ET DES PENSIONS DU COMPTE DE PENSIONS DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE	20 octobre 1964	Un certain progrès - Recommandation retenue
5	INTÉRÊT SUR LES PRÊTS À LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE	20 octobre 1964	Un certain progrès - Recommandation retenue
6	INDEMNITÉ INDIRECTE AUX BANQUES À CHARTES	20 octobre 1964	Aucune mesure - Recommandation actuellement à l'étude au sous-comité
7	DISPOSITION DES BIENS EXCÉDENTAIRES	7 décembre 1964	A fait état d'un certain progrès - Application imminente
8	SOMMES ADJUGÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LES PENSIONS	7 décembre 1964	L'exécutif n'est pas d'accord
9	ALLOCATION AUX ANCIENS COMBATTANTS	7 décembre 1964	L'exécutif n'est pas d'accord
10	MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES DOUANES ET À LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE	7 décembre 1964	Appliquée partiellement - Recommandation retenue
11	VÉRIFICATION DU BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL	7 décembre 1964	L'exécutif n'est pas d'accord
12	LOI DISTINCTE DU PARLEMENT (EN CE QUI A TRAIT AU BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL)	28 juin 1966	Un certain progrès - Formation d'un comité indépendant de révision (voir le procès-verbal du 30 octobre 1973, fascicule 11)
13	COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS	28 juin 1966	Aucune mesure - L'exécutif n'est pas d'accord
14	PERTE POSSIBLE DE REVENUS LORSQUE LES MARCHANDISES CESSENT D'ÊTRE EXEMPTÉES	19 octobre 1966	Un certain progrès

15	DRAWBACK PAYÉ SUR LES MARCHAN- DISES DÉTRUITES APRÈS LEUR DÉDOUANEMENT	19 octobre 1966	Partiellement mise en oeuvre
16	EXEMPTIONS D'IMPÔT ACCORDÉ À CERTAINS GROUPES	19 octobre 1966	L'exécutif est conscient du problème - à obser- ver
17	PRÊTS ET AVANCES REPRÉSENTANT DES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE L'ÉTAT	26 octobre 1966	Un certain progrès - Recommandation retenue
18	CAISSE DE SECOURS A L'AGRICUL- TURE DES PRAIRIES	26 octobre 1966	Un certain progrès
19	RÉPARATIONS ET TRANSFORMATIONS DES BATEAUX DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE	3 novembre 1966	On a fait du progrès
20	COÛT DE L'ABANDON DES PLANS D'UN TRANSBORDEUR	3 novembre 1966	Le ministère n'est pas d'accord - Recomman- dation retenue
21	SALAIRES ET TRAITEMENTS POUR TRAVAUX NON EXECUTÉS	7 février 1967	Radio-Canada fait des efforts en vue de résoudre le problème; continue à faire l'objet d'une étude
22	ALLOCATION DE DÉMÉNAGEMENT PROPOSÉE	7 février 1967	L'exécutif n'est pas d'accord - Recomman- dation retenue
23	SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT - RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS	7 février 1967	L'exécutif n'est pas d'accord - Recomman- dation retirée
24	REMANIEMENT DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DU CONSEIL DES PORTS NATIONAUX	9 février 1967	Le Conseil est en train de faire une étude - Recommandation retenue
25	CONTRÔLE PARLEMENTAIRE DES DÉPENSES	1 mars 1967	L'exécutif n'est pas d'accord - Recomman- dation retenue
26	PAIEMENTS EXCESSIFS EN VERTU DE CONTRATS	26 juin 1969	On demande un rapport sur l'état de la situation
27	ÉMISSIONS D'URGENCE	12 février 1970	Poursuivre l'étude
28	COORDINATION DE L'AIDE TOUCHANT LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DANS L'INDUSTRIE	4 mars 1970	On a fait du progrès - on demandera d'autres rapports sur l'état de la situation
29	RETARD DANS LA PERCEPTION DES TAXES DE VENTES	23 juin 1970	En voie de mise en oeuvre
30	AIDES A LA NAVIGATION FOURNIES GRATUITEMENT AUX UTILISATEURS	23 juin 1970	En voie de mise en oeuvre - certain progrès
31	AUGMENTATION DE FRAIS DE LOCA- TION DE LOCAUX	26 novembre 1970	Très peu de mesures prises au sujet de cette recommandation - On demandera des explications

32	SOCIÉTÉ RADIO-CANADA - TARIFS D'HÔTEL	28 janvier 1971	Recommandation mise en oeuvre
33	SOCIÉTÉ RADIO-CANADA - INDEMNITÉS DE VOYAGES JOURNALIÈRES	28 janvier 1971	Un certain progrès mais on demande un autre rapport
34	PROGRAMMES A FRAIS PARTAGÉS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES	10 mars 1971	Recommandation en voie de mise en oeuvre
35	RENOUVELLEMENT DU BAIL	30 juin 1971	Partiellement mis en oeuvre
36	FRAIS RECOUVRABLES ENCOURUS PAR LA COMMISSION POUR LA TRÊVE EN INDOCHINE	30 juin 1971	Aucun progrès apparent - On demande un autre rapport
37	CONCURRENCE RESTREINTE POUR LES CONTRATS DU GOUVERNEMENT	30 juin 1971	Un certain progrès - On demande un autre rapport
38	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DÉPÔTS DU CANADA	8 juin 1972	Aucune mesure - Retenu en vue d'une étude ultérieure
39	COMPTE DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA	8 juin 1972	Mise en oeuvre en vertu du Bill C-190
40	DÉFAUT DE LA PART D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT D'EFFECTUER LES RETENUES ET LES REMISES DES IMPÔTS DES EMPLOYÉS, AINSI QUE LE VERSEMENT D'AUTRES CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS	30 juin 1972	L'exécutif n'est pas d'accord

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages

(fascicules n^{os} 1 à 7, 11 et 12 de la présente session) est
déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

A. D. HALES

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 6, 1973
(13)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met *in camera* this day at 11:08 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Hales presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (Vancouver Quadra), Clermont, Crouse, Darling, Demers, Hales, Leblanc (Laurier), Mather, Mitges, Nelson, Towers.

The Committee began consideration of a Draft Report on APPENDIX 1, Recommendations and Observations by the Standing Committee on Public Accounts not yet implemented or dealt with—Report of the Auditor General—1972.

Mr. Mather moved,—

That the Committee proceed to examine the Draft Report, with Members raising any point needing discussion,—following which a Sub-committee of five members be appointed to study the Report and prepare a digest Report to the House.

After debate thereon, and the question being put, the motion carried.

Agreed,—That the sub-committee on the Draft Report be composed of the following members,—Messrs. Caouette (Charlevoix), Crouse, Hales, Leblanc (Laurier), Nelson.

And discussion continuing,

On motion of Mr. Darling,

Ordered,—That the following correspondence be printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings:

Letters from the Minister of National Revenue dated April 20, 1972 and November 23, 1972 concerning Recommendations Nos. 14, 15, 16 and 29 (See Appendix "K").

Letter from the Minister of Agriculture dated January 10, 1972 concerning Recommendation No. 18 Prairie Farm Emergency Fund. (See Appendix "L").

Letter from the Minister of Supply and Services dated July 12, 1973 concerning Recommendation No. 20, Cost of Abandoned Design Plans for Ferry Vessel. (See Appendix "M").

Letter from the Deputy Minister of National Defence dated March 9, June 19, 1969 concerning Recommendation No. 22, Proposed Removal Allowance. (See Appendix "N").

Letters from the Director of Financial Services, Central Mortgage and Housing Corporation dated July 10, 1973 and from the Ministers concerned with CMHQ dated June 16, 1969 and November 10, 1967 concerning Recommendation No. 23, Central Mortgage and Housing. (See Appendix "O").

Letters from the Chairman of the National Harbours Board dated July 5 and 17, 1973 concerning Recommendation No. 24, Reconstruction of the National Harbours Board. (See Appendix "P").

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 6 NOVEMBRE 1973
(13)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit à huis clos aujourd'hui à 11 h. 08 sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (Vancouver Quadra), Clermont, Crouse, Darling, Demers, Hales, Leblanc (Laurier), Mather, Mitges, Nelson, et Towers.

Le Comité entreprend l'étude d'un projet de rapport sur l'APPENDICE 1, recommandations et observations formulées par le Comité permanent des comptes publics et non encore examinées ni appliquées—Rapport de l'Auditeur général—1972.

M. Mather propose—

Que le Comité entreprenne l'étude du projet du rapport et que les membres soulèvent toute question nécessitant une discussion,—par la suite qu'un sous-comité de cinq membres soit nommé pour étudier le rapport et rédiger un résumé de rapport à la Chambre.

Après le débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu,—Que le sous-comité du projet de rapport soit composé des membres suivants,—MM. Caouette (Charlevoix) Crouse, Hales, Leblanc (Laurier) et Nelson.

La discussion se poursuit,

Sur proposition de M. Darling,

Il est décidé,—Que la correspondance suivante soit imprimée en appendice aux procès-verbaux de ce jour:

Lettres du ministre du Revenu national du 20 avril 1972 et du 23 novembre 1972 sur les recommandations n° 14, 15, 16 et 29 (voir appendice «K»).

Lettre du ministre de l'Agriculture du 10 janvier 1972 concernant la recommandation n° 18—Fonds d'urgence pour venir en aide à l'agriculture des prairies. (Voir appendice «L»).

Lettre du ministre des Approvisionnements et Services, du 12 juillet 1973 concernant la recommandation n° 20—Coût de l'abandon des plans d'un transbordeur. (Voir appendice «M»).

Lettre du sous-ministre de la Défense nationale du 19 juin 1969 concernant la recommandation n° 22, Allocation de déménagement proposée. (Voir appendice «N»).

Lettres du directeur des Services financiers, Société centrale d'hypothèques et de logement, du 10 juillet 1973 et des ministres responsables de la S.C.H.L., du 16 juin 1969 et du 10 novembre 1967 concernant la recommandation n° 23, Société centrale d'hypothèques et de logement. (Voir appendice «O»).

Lettres du président du Conseil des ports nationaux, du 5 juillet et du 17 juillet 1973 concernant la recommandation n° 24 Remaniement de la structure financière du Conseil des ports nationaux (Voir appendice «P»).

Letters from the President of the C.B.C. dated August 24, 1973 and October 4, 1973, concerning Recommendation No. 27, Emergency Broadcasting. (See Appendix "Q").

Letters from the Minister of Trade and Commerce dated March 22, 1972 and August 16, 1973 concerning Recommendation No. 28, Co-ordination of Research and Development Assistance to Industry. (See Appendix "R").

Letter from the Minister of National Revenue dated July 16, 1973 concerning Recommendation No 29, Delay in Collecting Sales Tax. (See Appendix "S").

Letters from the Minister of Transport dated December 15, 1971 and August 2, 1973 concerning Recommendation No. 30, Provision of Navigational Aids without Charge to Users. (See Appendix "T").

Letters from the Minister of Supply and Services dated November 28, 1971 and a letter from the Executive Assistant to the Postmaster General dated February 10, 1972 concerning Recommendation No. 37, Limited Competition for Government Business. (See Appendix "U").

And discussion continuing,

At 12:02 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, NOVEMBER 15, 1973
(14)

The Standing Committee on Public Accounts met *in camera* this day at 11:18 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Hales presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (Vancouver Quadra), Crouse, Demers, Dupras, Frank, Hales, Mitges, Nelson, Rompkey, Towers, Yanakis.

The Committee began consideration of a Report prepared by the Sub-committee appointed to prepare a Digest Report on a Draft Report on APPENDIX 1—"Recommendations and Observations by the Standing Committee on Public Accounts Not Yet Implemented or Dealt With"—Report of the Auditor General—1972.

After consideration and amendment,

Ordered,—That a schedule showing the disposition of Recommendations by the Standing Committee on Public Accounts Not Yet Implemented or Dealt With—Appendix 1—Auditor General's Report—1972, be included in the Committee's Report to the House.

Later, it was ordered, that the Chairman present the Digest Report as amended to the House as the Committee's FIRST REPORT.

At 11:35 o'clock a.m., the Committee agreed to resume public proceedings.

Witnesses: From the Treasury Board Secretariat: Messrs. G. F. Osbaldeston, Secretary of the Treasury Board; B. A. MacDonald, Assistant Secretary of the Treasury Board. *From the Auditor General's Office:* Messrs. J. R. Douglas, Audit Director; H. E. Hayes, Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to the Report of the Auditor General for the Fiscal Year ended March 31, 1972 (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 1, June 12, 1973*).

Lettres du président de la société Radio-Canada du 24 août 1973 et du 4 octobre 1973 concernant la recommandation n° 27, Radiodiffusion d'urgence. (Voir appendice «Q»).

Lettres du ministre de l'Industrie et du Commerce du 22 mars 1972 et du 16 août 1973 concernant la recommandation n° 28, Co-ordination de l'aide touchant la recherche et le développement dans l'industrie (Voir appendice «R»).

Lettre du ministre du Revenu national du 16 juillet 1973 concernant la recommandation n° 29—Retard dans la perception des taxes de vente. (Voir appendice «S»)

Lettres du ministre des Transports du 15 décembre 1972 et du 2 août 1973 concernant la recommandation n° 30, Aides à la navigation fournies gratuitement aux utilisateurs. (Voir appendice «T»).

Lettres du ministre des Approvisionnements et Services, du 28 novembre 1971 et une lettre du chef de cabinet du ministre des Postes, datée du 10 février 1972 concernant la recommandation n° 37, Concurrence restreinte pour les contrats du gouvernement. (Voir appendice «U»).

La discussion se poursuit.

A 12 h. 02, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 15 NOVEMBRE 1973
(14)

Le Comité permanent des comptes publics se réunit à huis clos aujourd'hui à 11 h 18 sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (Vancouver-Quadra), Crouse, Demers, Dupras, Frank, Hales, Mitges, Nelson, Compkey, Towers, Yanakis.

Le Comité entreprend l'étude d'un rapport préparé par le sous-comité chargé de rédiger le résumé d'un projet de rapport portant sur l'APPENDICE 1—«Recommandations et observations formulées par le comité permanent des comptes publics et non encore examinées ni appliquées»—rapport de l'Auditeur général—1972.

Après étude et amendement,

Il est décidé,—Qu'un résumé indiquant la disposition des recommandations formulées par le Comité permanent des Comptes publics non encore examinées ni appliquées—Appendice 1—rapport de l'Auditeur général—1972, soit inséré au rapport du Comité de la Chambre.

Il est décidé par la suite,—que le président présente le résumé de rapport modifié à la Chambre comme PREMIER RAPPORT du Comité.

A 11 h 35, le Comité convient de reprendre ses audiences publiques.

Témoins: Du secrétariat du Conseil du Trésor: MM. G. F. Osbaldeston, secrétaire du Conseil du Trésor; B. A. MacDonald, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor. *Du bureau de l'Auditeur général:* MM. J. R. Douglas, vérificateur en chef et H. E. Hayes, directeur.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi relatif au rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1972 (Voir *procès-verbal et témoignages, fascicule n° 1, le 12 juin 1973*).

The Committee gave consideration to the following items from the Auditor General's Report, 1972:

Appendix 1—Recommendation 31—Increasing Accommodation Rental Costs

Paragraph 186—Increasing Accommodation Rental Costs

Appendix 1—Recommendation 35—Lease Renewals

Paragraph 52—Weakening of Parliamentary Control

Paragraph 53—Non-lapsing balances of votes available for spending in subsequent years.

The witnesses were questioned thereon.

At 12:37 o'clock, p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Le Comité étudie les sujets suivants du rapport de l'Auditeur général, 1972:

Appendice 1—Recommandation 31—Augmentation des frais de location de locaux.

Paragraphe 186—Augmentation des frais relatifs aux locaux loués.

Appendice 1—Recommandation 35—Renouvellement de bail

Paragraphe 52—Affaiblissement du contrôle parlementaire.

Paragraphe 53—Soldes non annulés de crédits applicables à des dépenses d'années à venir.

Les témoins sont ensuite interrogés.

A 12 h 37, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

(Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page)

(Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page)

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, November 15, 1973.

[Texte]

• 1137

The Chairman: Gentlemen, we have officials from the Treasury Board, Mr. Osbaldeston and Mr. MacDonald, and from the Auditor General's Office, Mr. Douglas and Mr. Hayes.

I should like to put on the record a short statement from Mr. Macdonell, the Auditor General, as to why he is not able to be with us this morning. Mr. Macdonell advised your Chairman that Mr. Long and he would be involved with the United Nations Panel of External Auditors in New York during the week commencing November 12, and with the UN Board of Auditors the following week.

The purpose of us both being involved at this time is so that, after my initial introduction to my United Nations responsibilities during this period, I hope to restrict my involvement to international activities, at least for the first year, through having Mr. Long represent me whenever possible following his planned retirement next month.

I am sure the Committee will be glad to know that Mr. Macdonell will be available after that short visit to the UN. He has sent Mr. Douglas, who is one of the senior audit directors. Mr. Douglas has dealt with the Treasury Board. Mr. Hayes, as you know, is another senior auditor with the Auditor General's Office. They have both been before the Committee before.

• 1140

It was the wish of the Committee in view of the fact that we have just finished dealing with a report to the House, namely No. 31—it deals with the increase of accommodation rental costs—and the Committee was concerned at the increasing cost of rentals by the Crown and had recommended that accommodation and damage costs be made and charged to each department's appropriation, and the Committee expressed the view that this change might make departments willing to seek more modest accommodation in an effort to keep their estimates within reasonable bounds. Now the Committee is disturbed, and this is in our report, at the slow approach to their recommendation and will seek explanations from the Department of Public Works officials and the Secretary of the Treasury Board regarding this matter.

So now, Mr. Osbaldeston, if you would make a comment to the Committee why our recommendation has not been implemented in this regard or if it has been implemented, we would be glad to hear about it.

Mr. G. F. Osbaldeston (Secretary of the Treasury Board): Thank you very much, Mr. Chairman. Gentlemen, I have had the opportunity to read the testimony by Mr. MacDonald before the Committee I believe last spring, and many of the points I will make perhaps will duplicate some of the points he made. I hope that if that is the case, you will bear with me.

Some months ago, in fact I guess over a year ago, the Department of Public Works put forward a proposal for both a reorganization of the Department of Public Works and a proposal for charge back, that is that the departments would carry in their own estimates the amount of money required to lease the properties which they occupied.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 15 novembre 1973

[Interprétation]

Le président: Messieurs, nous accueillons ce matin des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor, MM. Osbaldeston et MacDonald, ainsi que du Bureau de l'Auditeur général, MM. Douglas et Hayes.

D'abord, je tiens à porter au compte rendu une brève déclaration de M. Macdonell, l'Auditeur général, portant sur son absence ici aujourd'hui. M. Macdonell avise la présidence que M. Long et lui-même doivent siéger à un comité de vérificateurs externes des Nations Unies à New York au cours de la semaine du 12 novembre, et à la Commission des vérificateurs des Nations Unies la semaine suivante.

Nous devons nous absenter tous les deux puisque j'entends, après mon initiation au travail des Nations Unies au cours de cette période, restreindre ma participation au niveau international, du moins au cours de la première année, comptant sur M. Long pour me remplacer le plus souvent possible après le mois prochain, soit le moment où il doit prendre sa retraite.

Je suis sûr que les membres du Comité se réjouiront du fait que M. Macdonell sera à leur entière disposition après son court stage aux Nations Unies. Il nous délègue ce matin M. Douglas, directeur de la vérification. M. Douglas connaît bien le Conseil du Trésor. M. Hayes, pour sa part, est directeur au Bureau de l'Auditeur général. Tous les deux sont connus du Comité.

Le Comité vient de terminer le rapport qu'il entend présenter à la Chambre. Il a pu convoquer ce matin des représentants du Conseil du Trésor pour traiter plus précisément du paragraphe 31 touchant les augmentations des frais de location des locaux. Le comité s'inquiète de l'augmentation des dépenses de location de l'État et a recommandé d'éviter les frais de logement et le montant des dommages à chaque ministère, sur les crédits budgétaires. Il est d'avis que cette modification pourrait inciter le ministère à chercher des locaux plus modestes afin que son budget reste dans des limites raisonnables. Une autre préoccupation du comité est le peu de réactions que suscitent ces recommandations. Il doit tenter d'obtenir des explications auprès des fonctionnaires du ministère des Travaux publics et du secrétaire du Conseil du trésor.

Je vous demanderais donc, M. Osbaldeston, de nous dire pourquoi les recommandations du Comité n'ont pas eu de suite, ou si elles en ont eu, de quelle façon cela s'est manifesté.

M. G. F. Osbaldeston (secrétaire du Conseil du Trésor): D'abord j'ai eu l'occasion de revoir le témoignage de M. MacDonald devant le comité le printemps dernier. Je vais probablement reprendre ce qu'il a déjà dit. Vous voudrez bien m'excuser.

Il y a quelques mois ou à peu près un an, le ministère des Travaux publics a parlé tant d'une réorganisation interne que d'une formule de recouvrement de ces frais qui ferait que les ministères imputeraient à leur propre compte de dépenses les sommes nécessaires à la location des locaux qu'ils occupent.

[Text]

Since that time, a number of steps have been taken. I believe it was in 1970-71, Mr. Chairman, or 1971-72, that we instituted a shadow costing exercise. I believe it was 1971-72.

Mr. A. B. MacDonald (Assistant Secretary, Treasury Board): I beg your pardon. It was introduced in 1972.

Mr. Osbaldeston: It was introduced in 1972. Sorry. We introduced a charging exercise whereby the Department of Public Works spent I believe almost a year determining precisely the amount of space occupied by each department of government and then costing it, endeavouring to use a market costing approach to the costing of this space, and this information is now displayed in the estimates, where you will see that each department of government is shown as occupying certain space and benefiting from certain services offered by the Department of Public Works.

In looking at this proposal, I think Mr. MacDonald also mentioned when he was here that the new incumbent as the Secretary of the Treasury Board, namely myself—and I must say Mr. Chairman, I am relatively new, I guess about eight months—that the new incumbent had a very keen interest in this subject area, and indeed I do—this question of trying to display accurately all of the costs involved in a particular program, and I include within that the leasing costs. Since the meeting that this Committee had, Mr. Chairman, Mr. MacDonald and I and our officers have had three rather lengthy meetings extending for three or four hours on each occasion to discuss the proposal. At this present time, Mr. MacDonald is reworking the proposal and I expect he will be coming forward shortly with a revised proposal. I mention again, Mr. Chairman, that the proposal involves both reorganization of the department, certain mandate questions as well as this lease back issue.

Some of the difficulties—I would not call them difficulties; I would call them problems that are concerning the Treasury Board secretariat and I believe they would concern this Committee as well, as well as the office of the Auditor General, are such matters as this. When they begin charging departments and departments have the funds available to pay the Department of Public Works for the space they occupy, we would have to resolve in the first instance how to treat the existing assets held by the Government of Canada. As an example, Place du Portage, should that building, now held centrally by the Department of Public Works, simply become a part of the assets of the Department of Public Works from which they would then begin to derive revenue from the Department of Consumer and Corporate Affairs, which occupies that building, without the Department of Public Works having an equivalent loan to pay off. In other words, there is apt to be a free asset transferred to the Department of Public Works with no cost against it, or should the Department of Public Works be required to pay into the Consolidated Revenue Fund an amount that would amortize not only the cost of the building but also bring forward additional revenue which could be used for the construction of new buildings. This is one aspect of it.

• 1145

The other problem that we have, and it has been mentioned by the Auditor General's staff as we will see when we go through some of the other issues, should we finance new buildings through the Department of Public Works by the use of loan votes or should they be capital appropriations to the Department of Public Works? In effect, if the

[Interpretation]

Depuis ce temps, un certain nombre de mesures ont été prises. Je pense qu'en 1970-1971 ou en 1971-1972 il y a eu une formule simulée d'imputation des coûts établis. C'était bien en 1971-1972?

M. B. A. MacDonald (secrétaire adjoint, Conseil du trésor): En effet, c'était en 1972.

M. Osbaldeston: Il y a donc eu cette formule d'imputation des coûts qui a permis au ministère des Travaux publics, au bout d'un an de travail, de déterminer précisément quelle était la superficie occupée par chaque ministère du gouvernement et quel était le coût de location, ceci calculé de manière réaliste. Les budgets donnent maintenant ces chiffres: la superficie occupée par chaque ministère, de même que les services fournis par le ministère des Travaux publics.

M. MacDonald a signalé devant le comité que le nouveau titulaire du poste de secrétaire du Conseil du trésor, c'est-à-dire moi-même, qui ne suis en poste que depuis à peu près 8 mois, s'intéressait vivement à cette proposition, sur les possibilités d'indiquer avec précision tous les dépenses occasionnées par les programmes y compris les coûts de location. Depuis la réunion en question, monsieur le président, M. MacDonald, mes collègues et moi-même, avons eu trois rencontres de 3 ou 4 heures chacune pour discuter de cette question. M. MacDonald met actuellement la dernière main à la proposition finale qu'il pourra présenter très bientôt. Je répète donc qu'il s'agit tant de la réorganisation du ministère, que de la question du recouvrement des frais de location.

Évidemment, des difficultés surviennent qui doivent intéresser non pas seulement le secrétariat du Conseil du trésor, mais également le comité et le bureau de l'Auditeur général. Avant de commencer d'imputer les frais aux ministères et d'exiger qu'ils remboursent le ministère des Travaux publics pour les locaux qu'ils occupent, il faut essayer de déterminer ce qu'il doit être des immeubles appartenant au gouvernement canadien. Par exemple, la Place du Portage, qui est actuellement sous l'égide du ministère des Travaux publics, doit-elle être considérée comme une propriété de ce ministère et celui-ci doit-il commencer d'en tirer un revenu en exigeant un loyer du ministère de la Consommation et des Corporations, sans qu'il soit question de la dette à rembourser? En d'autres termes, faut-il que la propriété soit transférée gratuitement au ministère des Travaux publics, libre de toute dette, ou le ministère doit-il effectuer des paiements au fonds du revenu consolidé non seulement pour amortir le coût de construction de l'immeuble, mais également pour permettre la construction de nouveaux immeubles? Il faut se poser la question.

Aussi, et le personnel de l'Auditeur général y a fait allusion déjà, comme on le verra tout à l'heure en abordant d'autres questions, il faut se demander si la construction de nouveaux immeubles doit continuer de se faire sous l'égide du ministère des Travaux publics par la formule des crédits-prêts ou si le ministère doit recevoir des crédits d'im-

[Texte]

Department of Public Works were to be in this new mode whereby they were crowned a department of government holding assets, should we permit them to borrow money from the government with which money they would purchase buildings for the accommodation of the public service, or should it be a budgetary capital expenditure written off in the one year?

About the question of DPW and retained earnings, which will also come up in one of these other remarks that have been brought forward by the Office of the Auditor General, if DPW is working on a revolving account system whereby they are expected to both build buildings and acquire rents from occupying departments and if they have a surplus at the end of the year, should that surplus be returned to the Consolidated Revenue Fund, which in some of the references made by the Auditor General and other areas that suggestion was made, or should the Department of Public Works be permitted to retain these surpluses and use them for construction purposes?

In addition to these sorts of matters which are under very active consideration—I can assure you of that, Mr. Chairman—we also have the organizational aspect of DPW. The department at present operates programs such as the Marine Program and we would hope at the time of the reorganization of DPW that the question of their involvement in program activities as opposed to straight service activities, would be resolved.

I hope, Mr. Chairman, that explains some of the current discussion that is under way. Some of the problems we have, I might say, are problems which I believe the Office of the Auditor General would be concerned with. Overriding all these concerns, Mr. Chairman, is the desire on the part of the secretariat, which I know is shared by the President of the Treasury Board, that we come to the Public Accounts Committee—and I hope this will be in a matter of months—with rather carefully thought out proposals for consideration by this Committee as to certain changes in the public accounts of Canada. I could describe that study at a later point if you like, Mr. Chairman. We would hope to resolve some of the issues relative to the public accounts of Canada, their display, the way we handle loans, the way we handle retained earnings at the end of the year in a revolving fund. We would hope to resolve them in principle and then we hope this Committee would undertake to consider those proposals. After agreed to by this Committee, then I think we would be in a much better position to address ourselves to how, in a technical sense, we would handle the DPW proposal.

The Chairman: Are there any questions? Mr. Towers.

• 1150

Mr. Towers: Yes. I was wondering, Mr. Chairman, with regard to working out the arrangements between the departments, DPW and Treasury Board, who has the political clout to bring this about? Supposing that one or two of the departments were not in favour of this change, does the board have the political clout to enforce this if it is in the best interest of the Canadian citizen?

Mr. Osbaldeston: If I could restrict my remarks to describing the legal processes as opposed to the political clout, the activities which any given minister and his department shall carry out is a prerogative of the Prime Minister and he determines in the ultimate what the man-

[Interprétation]

mobilisation. Si le ministère des Travaux publics doit devenir le ministère du gouvernement détenteur de ces propriétés, faut-il lui permettre d'emprunter des fonds du gouvernement pour l'achat d'immeubles destinés à loger le secteur public ou faut-il prévoir dans son budget des dépenses en immobilisation à amortir en une année?

Au sujet du ministère des Travaux publics et de la disposition des revenus non dépensés, la question d'ailleurs reviendrait sur le tapis en marge d'autres points que soulève le Bureau de l'Auditeur général, il faut se demander, à partir du moment où le ministère des Travaux publics doit travailler avec le système du compte renouvelable, pour construire des immeubles à partir de ce compte et percevoir le loyer des divers ministères qui les occupent, si l'excédent à la fin de l'année, doit être versé au fonds du revenu consolidé, et c'est ce que semble proposer à certains moments l'Auditeur général, ou si le ministère des Travaux publics peut garder l'excédent et l'utiliser à des fins de construction.

En plus de toutes ces considérations, qui font l'objet d'une étude très sérieuse, je puis vous l'assurer, monsieur le président, il y a la réorganisation du ministère des Travaux publics. Le ministère, actuellement, est chargé de programmes comme celui des travaux maritimes, et il serait souhaitable de trancher une fois pour toutes la question de savoir s'il doit s'adonner à ce genre d'activités ou s'en tenir strictement aux services.

J'espère que j'aurai pu jeter un peu de lumière sur les problèmes en voie de discussion actuellement. Le bureau de l'Auditeur général s'y intéresse certainement; le secrétariat, pour sa part, et je sais que le président du Conseil du Trésor est tout à fait d'accord là-dessus, entend se présenter devant le comité des comptes publics avec des propositions sérieuses en vue de changements dans la disposition des comptes publics du Canada. Et on veut le faire d'ici quelques mois. Je pourrais revenir plus tard sur le processus en cours, si vous le désirez, monsieur le président. Nous sommes prêts à discuter les questions relatives aux comptes publics du Canada, à leur présentation, à la procédure de prêts, à la façon dont il faut disposer à la fin de l'année des revenus non dépensés d'un fonds renouvelable. Nous voulons que les principes généraux soient établis avant de nous présenter devant le comité avec nos propositions. Il faut absolument que ce soit fait avant que nous vous réglions les points d'ordre technique.

Le président: Y a-t-il des questions? Monsieur Towers.

M. Towers: Au sujet des dispositions qui sont prises entre les divers ministères, le ministère des Travaux publics et le Conseil du Trésor, je me demande qui, en dernier ressort, a l'autorité politique d'imposer sa volonté. Supposons qu'un ou deux ministères soient ne pas en faveur des changements proposés, le Conseil du Trésor a-t-il un pouvoir politique pour le mettre en vigueur quand même dans l'intérêt de tous les Canadiens?

M. Osbaldeston: Si je puis m'en tenir à l'aspect juridique plutôt qu'à l'aspect politique, je dirai que l'activité d'un ministre et de son ministère est déterminée en dernier ressort par le premier ministre. C'est lui qui a le pouvoir de dire quelles doivent être leurs fonctions. C'est au premier

[Text]

date is. Whether or not the Department of Public Works shall build marine works is a question for the Prime Minister.

The form and arrangements made to carry out that mandate, particularly the financial elements of that arrangement, is certainly a responsibility of the Treasury Board. However, any ruling of the Treasury Board, as a Cabinet Committee, is always subject to review by Cabinet.

Mr. Towers: Does the Treasury Board have any control over the rental arrangements between departments, or is this left to the Department of Public Works on a formula basis?

Mr. Osbaldeston: The situation has been that the Department of Public Works has served as an advisor to the Treasury Board on such questions as whether the space or rental is appropriate?

About a year ago we in the Treasury Board Secretariat developed and issued guidelines on space occupancy by departments and they are binding on all departments, including the Department of Public Works. Therefore, the Treasury Board Secretariat and the Treasury Board per se have given direction to the Department of Public Works and to departments on the limits within which either or both may operate. So, if you like, we are taking more responsibility for giving guidance to departments and insisting that that guidance be adhered to in the Secretariat.

The next stage of development is that if the Department of Public Works moves into more of what I would call a service mode then it will be incumbent upon the Secretariat to determine whether the rates being proposed by the Department of Public Works for a particular building are market rates. This is another element of this, Mr. Chairman and gentlemen.

In order that the Department of Public Works be very efficient in its operations we must ensure there is a market test as to the rates it charges other government departments, otherwise it could extract, in economic jargon, monopolistic returns and therefore would not guarantee that DPW would be efficient. Therefore, if we move into this final mode, the Secretariat will have to have a capacity to examine the rates being charged by DPW to a particular department to ensure they are indeed market rates. That is another element.

Mr. Towers: I have one last question, Mr. Chairman.

In the event there was a disagreement between any department of government and the DPW and space was available to, shall we say, a government building which was not acceptable to a department and they were not willing to move into this area, who then makes the decision?

Mr. Osbaldeston: The decision would be made by the Treasury Board. Could I just expand on that a bit?

The Chairman: Surely.

Mr. Osbaldeston: Let us say a dispute arises between the two and the question is why the dispute arises. I can recall one case where a laboratory was available but there was heavy traffic nearby and the laboratory tended to shake a little bit. The department, because of the experiments they wanted to carry out in that particular laboratory, found it unacceptable. That is a valid reason. But if there is a dispute between the two then it is brought to the

[Interpretation]

ministère d'indiquer, par exemple, si le ministère des Travaux publics doit s'occuper des travaux maritimes.

En ce qui concerne les dispositions à prendre pour permettre à tel ou tel ministère de s'acquitter de sa tâche, surtout du point de vue financier, c'est la responsabilité du Conseil du Trésor, mais toutes les décisions peuvent être revues par un comité du Cabinet et le Cabinet lui-même.

M. Towers: Est-ce que le Conseil du Trésor a son mot à dire dans les conditions de location entre divers ministères, ou est-ce que c'est la responsabilité du ministère des Travaux publics selon une formule établie d'avance?

M. Osbaldeston: Le ministère des Travaux publics a toujours aidé le Conseil du Trésor à déterminer si les locaux demandés ou si le loyer exigé sont justifiés.

Il y a environ un an, le Secrétariat du Conseil du Trésor a émis des directives bien précises sur l'occupation de locaux par les ministères; ils y sont tous tenus, y compris le ministère des Travaux publics. Le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Conseil du Trésor lui-même ont aussi indiqué clairement au ministère des Travaux publics, ainsi qu'à tous les autres ministères, quelles étaient leurs limites. Si vous voulez, par nous, des instructions assez strictes sont données aux ministères, instructions auxquelles le Secrétariat est tenu lui-même.

Avec les possibilités que le ministère des Travaux publics se donne d'attribution une vocation de service, le Secrétariat doit être en mesure de déterminer si les taux exigés par ce Ministère pour tel et tel immeuble sont adéquats et reflètent le marché. C'est un autre élément qui entre en ligne de compte.

Pour que le ministère des Travaux publics soit vraiment efficace dans son activité, il nous faut appliquer le test du marché aux taux exigés des autres ministères, sinon il pourrait encaisser des revenus monopolisateurs, pour employer la jargon économique, et le système risque d'échouer. Donc, si la nouvelle orientation du ministère des Travaux publics se précise, le Secrétariat doit pouvoir être en mesure d'examiner de très près les taux exigés des divers ministères et s'assurer qu'ils reflètent le marché.

M. Towers: Une dernière question, si vous le permettez, monsieur le président.

S'il y a désaccord entre un ministère et le ministère des Travaux publics, disons qu'il y a de l'espace de disponible dans un immeuble du gouvernement, mais que le Ministère refuse de l'utiliser, qui doit prendre la décision finale?

M. Osbaldeston: Ce serait le Conseil du Trésor. Est-ce que je puis expliquer?

Le président: Certainement.

M. Osbaldeston: Supposons que le cas que vous soulevez se produise. Il faut trouver la raison du différend. Je peux me rappeler effectivement un cas où il était question d'établir un laboratoire dans un secteur où la circulation était assez dense et aurait causé un peu de vibration. Le ministère, qui était au courant des expériences qui devaient se tenir dans ce laboratoire, ne voulait absolument pas accepter les locaux proposés. Il invoquait une raison valable. De

[Texte]

Treasury Board to determine whether or not the Department shall occupy that space. And they can be instructed to occupy the space.

The Chairman: Mr. Clarke and then Mr. Dupras.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Thank you, Mr. Chairman.

• 1155

Mr. Osbaldeston has mentioned there is a difficulty in charging out rent but I think the reference he made was only to buildings that were owned by the Department of Public Works. I think it is correct to say that the Department of Public Works, for the government, leases a number of buildings from private owners and then, as I understand it, the Department of Public Works pays the rent but another Department of government occupies the building. In a case like that I would suggest that there would be a very much reduced problem of charging out the rent because the market rent would be determined and the department would have a very accurate estimate of the rent.

Mr. Osbaldeston: That would be correct, Mr. Chairman; indeed it is easier to deal in a market situation when you are leasing.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Someone from your department, who was here in the summer, estimated that there were something like 74 million square feet under the management of the DPW.

Mr. Osbaldeston: I imagine that would have been Mr. J. A. MacDonald, the Deputy Minister of the Department of Public Works.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I think that is who it was, yes. Yes, 8.1 million square feet in the Capital area but 74 million square feet across the country. Is that under management? Is that leased and owned? Or would that be both types? And at a figure of \$10 billion to \$20 billion market value; he did not really know because I guess the government is not concerned with the market value too often.

Mr. Osbaldeston: I am sorry, Mr. Chairman, I do not have those figures. I would have to secure them from the Department of Public Works.

The Chairman: And your question, Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): What I am driving at, Mr. Chairman, with respect, is that I would suggest that the department perhaps is looking for a patchwork solution rather than getting at the root of the problem. If each department were required to secure its own space on its own, one way or another, we would not have the problem of the Department of Public Works being in this business.

You can accuse me of oversimplifying the matter but it would be possible for all departments to secure leased space on the open market. If they all did that, the government could sell the \$20 billion worth of real estate that it now owns and feels compelled to operate through the Department of Public Works, another giant department of government. Mr. MacDonald, the Deputy Minister, explained to us that they were very efficient and that they were the biggest landlords in the country; I am sure he is very proud of his record and his department.

[Interprétation]

toute façon, lorsqu'il y a différend entre un ministère et le ministère des Travaux publics, le Conseil du Trésor intervient et prend la décision. Il peut enjoindre à un ministère d'occuper tels ou tels locaux.

Le président: M. Clarke, suivi de M. Dupras.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je vous remercie, monsieur le président.

M. Osbaldeston a parlé de la difficulté de recouvrer les frais de location, mais je pense qu'il voulait parler seulement des cas où le ministère des Travaux publics était propriétaire des immeubles. Or, le ministère des Travaux publics, au nom du gouvernement, loue un certain nombre d'immeubles appartenant à des intérêts privés et paie loyer pour les ministères qui occupent ces immeubles. Dans ce cas, je suppose que le problème n'existe à peu près pas lorsqu'il s'agit de déterminer les coûts réels, la valeur commerciale des locaux. Je suppose que le ministère peut très bien, à ce moment-là, calculer le loyer.

M. Osbaldeston: C'est exact, monsieur le président, et c'est plus facile de louer.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Un représentant de votre ministère a indiqué devant le comité cet été que le ministère des Travaux publics administrerait une superficie d'environ 74 millions de pieds carrés

M. Osbaldeston: Je suppose qu'il s'agissait de monsieur J. A. MacDonald, sous-ministre au ministère des Travaux publics.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Probablement. Donc, 8.1 millions de pieds carrés dans la région de la capitale et 74 millions pour tout le pays. Ces chiffres sont bien exacts? Il s'agit de locaux qui appartiennent au gouvernement et qui sont loués? Il a été question de 10 à 20 milliards de dollars en valeur marchande, rien de plus précis n'a été cité puisque le gouvernement s'intéresse assez peu à la valeur marchande.

M. Osbaldeston: Je regrette, monsieur le président, je n'ai pas les chiffres. Il faudrait que je les obtienne du ministère des Travaux publics.

Le président: Quelle était votre question, monsieur Clarke?

M. Clarke (Vancouver Quadra): Eh bien, monsieur le président, j'estime que le ministère essaie de trouver une solution partielle plutôt que de s'attaquer à la racine même du mal. Si chaque ministère devait trouver ses propres locaux, d'une façon ou d'une autre, il n'y aurait nul besoin d'un ministère des Travaux publics tel qu'il est actuellement conçu.

Vous pouvez m'accuser de proposer des solutions simplistes, mais il me semble que tous les ministères pourraient louer les locaux dont ils ont besoin. A ce moment-là le gouvernement pourrait vendre ses quelque 20 milliards de dollars de propriétés. Il n'y aurait pas à compter avec le ministère des Travaux publics, un autre super ministère du gouvernement. Le sous-ministre, M. MacDonald, a expliqué au comité que le ministère des Travaux publics était très efficace et se considérait le propriétaire le plus important du pays. Je suis sûr qu'il en est très fier.

[Text]

If we did not have that problem of all this ownership and if all of the departments were seeking space in the open market, it would solve the problems that have been raised here this morning. It would also get the proper rent charged to the proper department and the proper department would be responsible for the space that they wished to occupy. That is certainly very far-reaching and it may be overwhelming to the departmental people to think about. I suggest, Mr. Chairman, that the solutions they are now thinking about are only going to be stopgap solutions; they will not come to the root of the problem.

If I could try to overcome one of the objections that Mr. MacDonald made when he was here in the summer, about how the Department of Public Works acted as a property manager and found other departments to fill vacated space, with respect again, I suggest that if a department knew that it could not just walk away from a space and leave it in the lap of the Department of Public Works, the Department of Public Works would not have that problem. One of the department's problems is filling up empty space and I am certain that bad judgments are often made just because their view is simply to fill up the space. I guess it is more of a speech than a question, Mr. Chairman.

The Chairman: It is an observation and . . .

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): May I ask if these gentlemen would consider that theory?

The Chairman: I think it is an observation worth noting. Would you like to comment on it, Mr. Osbaldeston? Or just . . .

All right, Mr. Dupras and then Mr. Crouse.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Excuse me, Mr. Chairman, I thought Mr. Osbaldeston wanted to comment.

The Chairman: Oh, all right.

Mr. Osbaldeston: I will just make a brief comment, Mr. Chairman. It is a very broad-ranging question, as the member has indicated.

The concept of having a Department of Public Works is in tune with the Glassco concept of a common service. Glassco showed all of us that it is possible to do certain things more efficiently centrally than it is if you fragment this particular activity. If every department were going to go out and rent its own accommodation, even in the present situation, every department would need some expertise, some people who would be engaged in this activity. To be frank, I would worry about the proliferation of such people throughout the various departments. Second, I do not believe the quality of such people that you would find in each individual department would be the equivalent of the quality of real estate management that you would find in the Department of Public Works. That is the only comment I would make in terms of fragmenting the activity. One would want to do that after very very careful thought.

The Chairman: Mr. Dupras; then Mr. Crouse.

• 1200

Mr. Dupras: I should like to ask Mr. Osbaldeston what the main difficulty would be if you went into charging rates per the market value, as opposed to what you are doing now? Also, what would the main difficulties be in

[Interpretation]

S'il n'y avait pas cette difficulté au sujet de la propriété et si tous les ministères devaient trouver leurs propres locaux sur le marché, nous ne serions pas ici ce matin. Chaque ministère devrait verser le loyer qui convient; ce serait à lui de juger de ses besoins. Je sais que c'est aller chercher bien loin et que ce n'est pas du tout dans la ligne de pensée des fonctionnaires ministériels. J'estime, monsieur le président, que les solutions proposées ne sont que des solutions partielles, qu'elles ne vont pas vraiment au fond du problème.

Je sais que M. MacDonald, lorsqu'il a comparu devant le comité l'été dernier, a fait valoir que le ministère des Travaux publics agissait en tant qu'agent de location et essayait de trouver des locataires lorsqu'il y avait de l'espace disponible, mais encore là, si chaque ministère savait qu'il ne peut pas abandonner du jour au lendemain les locaux qu'il occupe en laissant le ministère des Travaux publics se débrouiller, il n'y aurait pas de difficulté. Si je comprends bien, un des principaux problèmes du ministère des Travaux publics est de trouver des locataires pour occuper l'espace disponible. Je suis certain que bien des erreurs se commettent à partir de cette nécessité qu'on se crée. C'est un vrai discours que je fais là, monsieur le président.

Le président: C'est un point de vue que vous exprimez . . .

M. Clarke (Vancouver Quadra): Est-ce que je peux demander si les témoins y ont même songé?

Le président: Votre point de vue est intéressant. Vous voulez en parler, monsieur Osbaldeston? Ou plutôt . . .

D'accord, monsieur Dupras, suivi de M. Crouse.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je m'excuse, monsieur le président, mais je croyais que M. Osbaldeston avait quelque chose à dire à ce sujet.

Le président: D'accord.

M. Osbaldeston: Brièvement, si vous le permettez, monsieur le président. La question est de grande portée, comme le souligne le député lui-même.

L'existence du ministère des Travaux publics répond au désir de la Commission Glassco qui avait voulu qu'un service commun soit offert. C'est à la suite des travaux de la Commission que l'on s'est aperçu qu'il était certainement préférable de centraliser ce genre d'activités. Si chaque ministère devait s'occuper d'obtenir ses propres locaux, même actuellement, il lui faudrait compter sur un organisme qui pourrait le conseiller, sur l'avis de spécialistes en la matière. Franchement, je n'aimerais pas voir se multiplier dans les différents ministères ce genre de personnel. En deuxième lieu, je ne crois pas que la compétence de telles personnes dans chaque ministère en particulier pourrait se comparer à celle des spécialistes de la gestion immobilière qui sont au service du ministère des Travaux publics. Voilà tout ce que j'avais à dire quant à la fragmentation des activités. Il faudrait y réfléchir bien longuement avant d'agir ainsi.

Le président: M. Dupras, et ensuite ce sera M. Crouse.

M. Dupras: J'aimerais demander à M. Osbaldeston quelle serait la principale difficulté que l'on pourrait rencontrer si vous exigiez des tarifs comparables à un loyer payé normalement sur le marché, au lieu de continuer comme à

[Texte]

adopting the practice of distributing these surpluses at the end of each fiscal year?

Mr. Osbaldeston: To be clear on your question: the main difficulty relative to the Department of Public Works charging other departments market values; and the question of retained surpluses.

At present, under this shadow exercise I described, we are informing departments of the market value of the space they occupy. The Department of Public Works has already endeavoured to do that; it shows as a so-called free service from the Department of Public Works. We have gone into this. From the point of view of the government, the difficulty is to ensure that the market rateets put forward by DPW in this other mode where they are going to be the constructor of a building, the renter of a building, the leasor of a building and then sublease to the department, is to ensure that DPW remains an efficient organization. If they have total freedom to build at any cost, and to charge the market rate for the building they have built, you could almost argue that there is no limit to the type of building they could build or the rent they could charge; some department of government would have to occupy that space. It would have been built for them, they would have to pay, and the Treasury Board would have to provide sufficient funds for that department to pay DPW the asked-for rental.

Prior to getting into that mode, I believe the Treasury Board Secretariat would have to have a capability to examine the rent suggested by DPW to the department, to ensure that it is a market rent, and that the Department of Public Works has built that building very efficiently and is able to rent it at an efficient rent. That is the difficulty: to make sure that you do not have a monopole situation.

Mr. Dupras: That answers part of my question.

When you go into the construction of a building, do you go with public bids as to the cost of a building and the rent you could charge to that department, or to the departments who are going to avail themselves of these spaces? Or do you just go ahead and build without first testing the demand?

Mr. Osbaldeston: Mr. MacDonald may be able to help me on this, since I have not been in this business very long. The present situation is that the Department of Public Works, having been informed of a need of the government, undertakes to either lease or build suitable accommodation. If they are going to build the accommodation, in the majority of cases I believe they put out tenders for the design as well as for the construction. The tenders come in. DPW has a capacity to estimate what a likely tender would be, and therefore how much that building could be "rented for" to a department. The tenders come in, and the normal course of events is that the low tenderer would build the building.

However, in this other mode that we are talking about, DPW would be given, in the initial instance, enormous resources—existing present buildings such as the Justice Building, the Confederation Building, that would simply be turned over to DPW. What is the market rate that

[Interprétation]

l'heure actuelle? Quelles seraient aussi les principales difficultés si vous adoptiez comme pratique de distribuer ces surpluses à la fin de chaque année financière?

M. Osbaldeston: Vous voulez savoir quelle difficulté principale surgirait si le ministère des Travaux publics facturait d'autres ministères au prix courant et vous avez aussi une question au sujet des excédents non distribués.

Actuellement, nous informons les ministères de la valeur courante des locaux qu'ils occupent. Le ministère des Travaux publics s'en occupe et inscrit cette fonction au titre de service dit gratuit. En ce qui concerne le gouvernement, le problème qu'il doit résoudre est de s'assurer que les taux courants que soumet le ministère des Travaux publics lorsqu'il est le constructeur d'un édifice, lorsque c'est lui qui loue l'édifice à bail, ou encore lorsqu'il sous-loue aux ministères; le gouvernement doit donc s'assurer que le ministère des Travaux publics demeure un organisme efficace. Si le ministère est tout à fait libre de construire à n'importe quel prix et d'exiger le taux courant pour la location de l'édifice qu'il construit, on pourrait objecter qu'il n'y aurait alors aucune restriction quant au type d'édifices que le ministère pourrait construire ou quant au loyer qu'il pourrait exiger; cela pourrait causer des problèmes étant donné qu'un ministère ou un autre devra nécessairement occuper ces locaux. Le Conseil du Trésor se verrait alors obligé de fournir aux ministères en question les fonds nécessaires pour payer au ministère des Travaux publics le loyer demandé.

Mais avant que l'on adopte cette façon de procéder, je crois que le secrétariat du Conseil du Trésor devrait avoir la possibilité d'examiner le prix du loyer suggéré par le ministère des Travaux publics, afin de s'assurer qu'il s'agit du tarif courant et que le ministère des Travaux publics a fait montre d'une très grande compétence en construisant l'édifice en question et peut le louer à un taux approprié. Voilà donc où se trouve la difficulté: il s'agit de s'assurer qu'il n'y ait pas de monopole.

M. Dupras: Ceci répond en partie à ma question.

Quand vous décidez de construire un édifice, faites-vous des appels d'offres pour déterminer le coût d'un édifice de même que le loyer que vous pourrez demander aux ministères qui vont occuper ces locaux? Ou décidez-vous tout simplement de commencer la construction sans vérifier d'abord quelle sera la demande?

M. Osbaldeston: M. MacDonald pourrait peut-être m'aider à vous donner une réponse, étant donné que mon expérience n'est pas très longue. À l'heure actuelle, le gouvernement informe le ministère des Travaux publics de ses besoins, et celui-ci s'occupe alors de louer ou de construire les locaux appropriés. Dans la majorité des cas où le ministère décide de construire les locaux en question, je crois qu'il ouvre les soumissions en ce qui concerne les plans et devis tout comme en ce qui concerne la construction. Des soumissions sont donc présentées. Le ministère des Travaux publics peut évaluer quelle sera l'offre approximative et, par conséquent, il peut déterminer le «loyer» qu'il pourrait demander à un ministère. Les offres sont donc soumises et, habituellement, c'est le soumissionnaire qui a présenté l'offre la plus basse qui construit l'édifice.

Cependant, si nous adoptons la nouvelle pratique dont nous parlons, le ministère des Travaux publics recevait au départ des ressources énormes; on lui remettrait entre autres des édifices qui existent actuellement, comme par exemple l'édifice du Ministère de la Justice, l'édifice de la

[Text]

should be charged to the Department of Justice for that building? This is the sort of difficulty that one gets into.

• 1205

Perhaps you could build today, with present techniques, a building which would provide the equivalent working space for less money than what DPW would have to charge a department to occupy that building. On the other hand, we do not want the building to stand vacant and go out and build another building.

So we have to have a method whereby the Department of Public Works sets a rate to be charged for the Confederation building, and we have to have a method to ensure that that rate is fair and equitable, because otherwise they could be covering deficits that they had incurred in their contracting on building new buildings.

Mr. Dupras: Well, this brings me to my next question. Do you, in fact, rent part of the buildings that DPW own to the private sectors?

Mr. Osbaldeston: Yes, there is some rental. The case that comes to my mind is Place du Portage in Hull, where the first three floors are rented to the private sector.

Mr. Dupras: Is the rate charged in competition with what the rates would be from privately-owned property?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I would prefer to determine that from the Department of Public Works because I was not involved in the actual leases entered into by the Department of Public Works. Could I secure that information for you?

Mr. Dupras: Yes, please.

Mr. Osbaldeston: I am confident that the answer would be, yes, but I would like to confirm it.

Mr. Dupras: So we would then not become an unreasonable competitor to the private sector?

Mr. Osbaldeston: That is the same sort of point you were raising earlier. We would want to ensure that DPW is charging a fair rental, if we go into this other mode, for the private accommodation in Place du Portage. We do not want them to charge a rental to the private sector which is below that at which the private sector itself could acquire the property.

Mr. Dupras: One last question, Mr. Chairman. Who is building the Bank of Canada on Wellington Street? Is DPW building it or the bank?

Mr. Osbaldeston: The Bank of Canada.

Mr. Dupras: And they are going to occupy the whole building, I understand?

Mr. Osbaldeston: That is correct.

[Interpretation]

Confédération. Quel serait alors le taux courant de loyer que l'on pourrait exiger du ministère de la Justice pour cet édifice? Voilà le genre de problèmes qui surgiront.

Grâce aux techniques modernes, on pourrait peut-être construire un édifice qui offrirait l'espace équivalent pour un montant inférieur à celui que le ministère des Travaux publics devrait exiger d'un autre ministère pour utiliser l'édifice en question. D'autre part, nous ne voulons pas nous mettre à construire un autre édifice en laissant inoccupé un édifice qui existe déjà.

Nous devons donc trouver une méthode qui permette au ministère des Travaux publics de fixer le loyer qu'il faut exiger pour l'édifice de la Confédération et il nous faut une méthode pour nous assurer que le loyer demandé est juste et équitable, car autrement on chercherait peut-être à combler ainsi des déficits survenus à l'occasion de contrats pour la construction de nouveaux édifices.

M. Dupras: Ceci m'amène à une autre question. Est-ce qu'en fait vous louez une partie des édifices du ministère des Travaux publics au secteur privé?

M. Osbaldeston: Oui, nous en louons. Je songe en particulier à la Place du Portage, à Hull, où les trois premiers étages sont loués au secteur privé.

M. Dupras: Est-ce que le loyer demandé se compare bien au loyer qui serait payé dans des immeubles appartenant au secteur privé?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je préférerais le demander au ministère des Travaux publics, car je n'ai rien eu à voir personnellement dans la préparation des baux signés par le ministère des Travaux publics. Est-ce que je pourrais vous obtenir ces renseignements?

M. Dupras: Certainement, si vous voulez bien.

M. Osbaldeston: Je suis assez certain que la réponse sera oui, mais je préférerais vérifier.

M. Dupras: Nous ne deviendrions donc pas un concurrent déloyal vis-à-vis du secteur privé?

M. Osbaldeston: Nous en revenons à l'argument que vous avez soulevé plus tôt. Nous voudrions nous assurer que le ministère des Travaux publics demande un loyer équitable si nous devons adopter cette nouvelle méthode, en ce qui concerne les locaux loués au secteur privé à la Place du Portage. Nous ne voulons pas que le ministère fasse payer au secteur privé un loyer qui serait inférieur à celui auquel le secteur privé lui-même pourrait acquérir la propriété.

M. Dupras: J'aurais encore une dernière question, monsieur le président. Qui construit l'édifice de la Banque du Canada sur la rue Wellington? Est-ce le ministère des Travaux publics qui le construit ou la Banque?

M. Osbaldeston: C'est la Banque du Canada.

M. Dupras: Et la Banque va occuper l'édifice entier, je crois?

M. Osbaldeston: C'est exact.

[Texte]

Mr. Dupras: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, it is my understanding that the choice of the accommodation required by a department, for example, rests with that department; at least that is what the Auditor General has stated in his report. It was on that basis that he made certain recommendations which this Committee endorsed, because we were informed that, once the choice of accommodation was made by a certain department, the request then went in to DPW to build a building according to the particular department's requirements, and that the cost of building that building was paid for by the Department of Public Works.

His concern is documented here in the report, on page 148, where you see that, in 1968, for example, the total for Canada was \$34,071,000, and yet in 1971-72 the cost of accommodation for the national capital area and elsewhere had jumped to \$56,798,000, which is an increase of \$22,727,000 in that brief period.

Checking the statistics, I find that the population of Canada in 1968 was 20 million people and in 1972 it was less than 22 million. So if it is not the purpose of the government to carry out the recommendations that were made in the 1972 report and which we have again documented here today, could I ask, Mr. Chairman, just what is the solution to this problem in your view, Mr. Osbaldeston?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, Mr. Crouse, I did not mean to imply that the government would not carry out the recommendations. To the contrary, there are very extensive discussions going on now as to how we could best carry them out and that was the point I wished to make. We are discussing how to carry out the proposals that have been made by the Public Accounts Committee.

In terms of department authority—and there are so many varying situations; everything from a laboratory, to a general office building, to an External Affairs building—a department has the authority to make a proposal to the Treasury Board that they require, to accommodate their staff, 40,000 square feet of office space. Obviously they would indicate in what area they require that. Having made that request, the Treasury Board may approve the man-years involved in this requirement. They would approve a capital expenditure if this was to be made relevant to that requirement.

• 1210

The requirement is then transferred to the Department of Public Works. They look at the requirement proposed by the department and determine whether the proposals of the department are appropriate and within the guidelines established by the Secretariat as to space per person. They look at the suggestions the department may have made relative to building versus leasing and appraise that. They ask, should we build or should we lease, or do we already have space available in the Government of Canada, owned or leased government space?

[Interprétation]

M. Dupras: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Monsieur le président, je crois comprendre qu'il revient au ministère intéressé de choisir les locaux qu'il voudrait occuper; c'est du moins ce que l'Auditeur général a déclaré dans son rapport. C'est à partir de ce principe qu'il a formulé certaines recommandations endossées par le comité, car d'après ce que l'on nous avait dit, une fois qu'un ministère donné a choisi les locaux qu'il veut occuper, la demande est ensuite transmise au ministère des Travaux publics pour qu'il construise un édifice répondant aux besoins particuliers du ministère, et que les frais de construction de l'édifice soient assumés par le ministère des Travaux publics.

On voit cette préoccupation dans le rapport à la page 158, où l'on voit qu'en 1968, par exemple, le total des frais de location pour tout le Canada était de 34,071 mille dollars, tandis qu'en 1971-1972, les frais pour la région de la capitale nationale et ailleurs ont grimpé jusqu'à 56,798 mille dollars, c'est-à-dire une augmentation de 22,727 mille dollars pendant cette courte période.

J'ai vérifié les statistiques et j'ai constaté que la population du Canada en 1968 s'élevait à 20 millions de personnes tandis qu'en 1972 elle était de moins de 22 millions. Si le gouvernement a donc l'intention de faire suite aux recommandations formulées dans le rapport de 1972, recommandations que nous avons répétées à nouveau aujourd'hui, pourrais-je demander, monsieur le président, quelle solution M. Osbaldeston entrevoit-il à ce problème?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, monsieur Crouse, je ne voulais pas insinuer que le gouvernement ne donnerait pas suite aux recommandations. Tout au contraire, des discussions très prolongées se poursuivent actuellement afin de déterminer la meilleure manière de les mettre en application et c'est ce que je voulais vous rappeler. Nous discutons actuellement de la meilleure manière de donner suite aux propositions formulées par le Comité des comptes publics.

Les situations varient tellement d'un ministère à l'autre, car certains ont besoin d'un laboratoire, d'autres d'un édifice ordinaire de bureaux, il y a aussi par exemple l'édifice des Affaires extérieures et ainsi de suite; ainsi donc, un ministère a l'autorisation de présenter une proposition au Conseil du Trésor, disant qu'il a besoin de 40,000 pieds carrés de bureaux, pour le personnel qu'il emploie. Le ministère indiquerait évidemment dans quel secteur il veut l'édifice. Une fois la demande présentée, le Conseil du trésor peut approuver le nombre d'années-hommes nécessités par cette demande. Il approuverait aussi une dépense d'immobilisation si elle se révèle pertinente au besoin indiqué.

C'est ensuite que la demande est transmise au ministère des Travaux publics. Celui-ci examine les besoins indiqués par le ministère et détermine si les propositions formulées sont conformes aux directives établies par le secrétariat quant à l'espace alloué par personne. On évalue ensuite les suggestions faites par le ministère quant à la construction d'un édifice ou à la location. Il faut ensuite se demander s'il faut construire ou louer l'édifice nécessaire, si le gouvernement du Canada dispose déjà des locaux requis, soit en propriété soit en location?

[Text]

Then the Department of Public Works, as I mentioned earlier, acts as an adviser to Treasury Board Secretariat and gives us advice as to whether or not the proposal of the department should or should not be accepted, and if it is not to be accepted, what alternatives would be proposed. I can say that frequently the department's proposals are not accepted, and the department is instructed, if you like, to accept the alternative.

The Chairman: This Committee wants to know who pays the bill at this point. Here is the crux of the whole issue. We agree with you right up to this point. But who pays the bill?

The Committee is of the opinion that if the department that is getting the accommodation has to foot the bill and pay the bill, then they will be more careful in the building they choose and the repair work and the damage they do to that building. That is the gist of this Committee's search, and that is the answer we want.

Mr. Crouse: You have anticipated my question, Mr. Chairman.

The Chairman: You laid good groundwork.

Mr. Crouse: The enormous growth of expenditures is documented in the 1972 report. Certainly, Mr. Chairman, all of Canada is concerned, regardless of political parties, because this particular growth is so enormous. It is stated here by the Auditor General, and he predicts—on the bottom of page 147, he says:

As the following comparison of rental cost for the past six years indicates, the upward trend continues . . .

All we need to do is look around Ottawa and we see it continue. What we want to know is, where is the checkrein? Is there no checkrein on this whatever? That is what we would like to see, some checkrein on this enormous growth.

Mr. Osbaldeston: I could first address myself to the Chairman's question, who pays the bill? The bill is paid by the Department of Public Works. The amount of that bill is decided upon after the Treasury Board Secretariat and the Treasury Board has agreed to the size of the operation of the department. So, in a sense, the bill of the Department of Public Works is the aggregate of a series of decisions made, department by department, as to the size of their operations. They are the vehicle by which the bill is paid. But the decisions are made department by department.

Mr. Crouse, relative to your second question as to the rein being put on, the guidelines I mentioned earlier, issued by the Treasury Board Secretariat, put a rein on. We stated that only so many square feet could be made available per public service employee. That is one check that has been put on.

Mr. Crouse: If there has been, the rein must be quite loosely held because, as I say, there has been an increase of 22,727,000 for accommodation in a little over five years, and the population growth in this country has not come up by two million people. At this rate we soon will not be able to afford to pay for our own government because we will be swallowed up.

[Interpretation]

Comme je l'ai déjà mentionné, le ministère des Travaux publics agit ensuite comme conseiller du secrétariat du Conseil du trésor, lui disant si la proposition formulée par le ministère est acceptable ou non, et dans la négative, il propose des solutions de rechange. Il arrive souvent, je dois dire, que les propositions formulées par un ministère ne soient pas acceptées et que l'on conseille au ministère, si vous voulez, d'accepter une autre solution.

Le président: Le comité voudrait savoir qui paie la facture. Voilà le cœur du problème. Nous sommes d'accord avec vous jusqu'ici, mais qui paie la facture?

Le comité est d'avis que si le ministère qui utilisera les locaux en question doit payer la facture et qu'il le fasse, il prendra alors beaucoup plus de soin dans le choix de l'édifice et veillera davantage à ne pas occasionner trop de travaux de réparations et d'entretien. Voilà précisément ce que le comité voudrait savoir, et nous voudrions une réponse.

M. Crouse: Vous avez devancé ma question, monsieur le président.

Le président: Vous aviez bien préparé le terrain.

M. Crouse: Dans le rapport de 1972, les faits démontrent une augmentation énorme des dépenses. Le Canada tout entier s'en préoccupe sans aucun doute, monsieur le président, sans considération du parti politique car l'accroissement qui vient de se produire est tellement énorme. L'Auditeur général le déclare ici, et faisant des prévisions, à la page 158 il dit:

Comme l'indique le tableau comparatif ci-dessous, les frais de location pour les six dernières années continuent d'être à la hausse . . .

Nous n'avons qu'à regarder autour de nous à Ottawa et voir que cette augmentation se poursuit. Nous voulons savoir qu'est-ce qui permettra de freiner cette hausse? Est-ce que l'on ne peut pas la freiner en serrant la bride quelque peu? Nous le voudrions certainement.

M. Osbaldeston: Si vous le permettez, j'aimerais d'abord répondre à la question du président, qui demandait qui payait la facture? C'est le ministère des Travaux publics qui la paie. Le montant de la facture est décidé une fois que le secrétariat du Conseil du Trésor et le Conseil du Trésor ont convenu de l'envergure de l'activité du ministère. D'une certaine manière, la facture payée par le ministère des Travaux publics représente une série de décisions prises au sujet de l'envergure des activités de chacun des ministères à tour de rôle. C'est donc par l'entremise de ce ministère que la facture est payée. Mais en fait les décisions sont prises tour à tour par chaque ministère.

Monsieur Crouse vous avez parlé d'un frein qu'il faudrait imposer, et les lignes directrices que j'ai mentionnés plus tôt, provenant du secrétariat du Conseil du Trésor, constituent en elles-mêmes, je dois dire, une sorte de frein. Nous avons stipulé que le nombre de pieds carrés qui pouvaient être alloués à chaque fonctionnaire était limité. Voilà donc une limite entre autres que nous avons imposée.

M. Crouse: Vous devez tenir la bride très légèrement, car il y a eu une augmentation de \$22,727,000 pour les frais de location depuis un peu plus de 5 ans tandis que la population ne s'est accrue que de 2,000,000 pendant la même période. Si nous continuons à ce rythme nous ne pourrions bientôt plus nous permettre de défrayer le coût de notre propre gouvernement!

[Texte]

We will be like the lotus eaters, Mr. Chairman. Along with all Canadians, I am concerned by this enormous growth that we see here in Ottawa. My mail, and I am sure the mail of other members of Parliament, must be flooded with the same question. How do we stop this enormous growth of government and the tremendous cost which we see here being placed upon the backs of the Canadian populace? What is the checkrein? I am still not satisfied with the answer, Mr. Chairman.

The Chairman: Perhaps at this point we could bring to the department's attention again that this Committee recommends that accommodation and damage costs be made a charge to each department's appropriation.

• 1215

We have made that recommendation. We made it in 1970-71 to Treasury Board. It is now 1973. There have been shadow exercises. Mr. Osbaldeston has told us about them. But this Committee is continually confronted with recommendations that are made and remade and no action taken. Now we want to know when we might expect a recommendation to be implemented. I think that is the exercise here this morning, while the officials are here. The Auditor General, in his report, said this:

When we asked the Treasury Board's secretariat in October 1972 if the required steps were being taken to implement the plan on April 1, 1973, we were informed that the plan had not yet been submitted to Treasury Board and that no predictions could be made as to when the final decision would be.

I think we are at the point where we want to know when this Committee may expect our recommendation to be implemented.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, that would, of course, be in the hands of the government. I would say, if I may,...

The Chairman: Well now, wait a minute. We had the Department of Public Works here and they told us it was in the hands of the Treasury Board, and now we are being sent on to another level. The Committee gets a little bit exasperated sometimes.

Mr. Osbaldeston: I was trying to distinguish, Mr. Chairman, between myself as an official and the Treasury Board as a group of ministers.

May I make this very brief statement? One, we have had three lengthy meetings with Mr. MacDonald since he met with you. Two, I am now awaiting a resubmission from DPW. Three, we are concerned about some of the issues raised by the Auditor General that relate to this matter of establishing DPW in the mode that we are discussing. We wish to bring that back to the Public Accounts Committee. We would like to bring that back to the Committee, Mr. Chairman, when we have some proposals that I hope we can make to you on changes to the public accounts of Canada. That is the staging, Mr. Chairman, that would have to occur—and I believe you would wish to occur. I have left out of there the fact that the Treasury Board and the Government of Canada itself would of course have to consider the matter as we move it through.

[Interprétation]

Nous serons comme des mangeurs de lotus, monsieur le président. Cette croissance énorme que nous constatons ici à Ottawa nous préoccupe tous comme le reste des Canadiens. La même question apparaît dans une grande partie de mon courrier tout comme dans celui des autres députés, j'en suis sûr. Comment allons-nous arrêter cet accroissement énorme du gouvernement et les frais considérables imposés à la population canadienne? Quel sorte de frein pourrions-nous imposer? Je ne suis pas satisfait de votre réponse, monsieur le président.

Le président: Nous pourrions peut-être rappeler encore une fois aux représentants du Ministère que le comité recommande de porter les frais de location et de réparation au compte de chaque ministère.

C'est l'une des recommandations que nous avons formulées. Nous l'avons proposée au Conseil du Trésor en 1970-1971, et nous voilà maintenant en 1973. On a pris des semblants de mesure, comme M. Osbaldeston les a appelés, mais le Comité se voit toujours répéter continuellement les mêmes recommandations sans qu'aucune disposition ne soit prise pour y donner suite. Nous sommes ici ce matin avec des représentants du ministère pour savoir quand nous pourrions nous attendre à voir donner suite à une recommandation. Dans son rapport, l'auditeur général dit:

Cependant, lorsque nous avons demandé au Conseil du Trésor, en octobre 1972, si les dispositions nécessaires avaient été prises pour la mise en vigueur de ce projet au 1^{er} avril 1973, on nous a informés que ce projet n'avait pas encore été soumis au Conseil du Trésor et qu'il était impossible de prévoir quelle serait la décision finale ni à quelle date le projet serait mis en vigueur.

Le Comité voudrait maintenant savoir quand nous pourrions nous attendre à voir notre recommandation suivie.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, c'est au gouvernement d'en décider. Si vous le permettez, je dirais...

Le président: Attendez un instant; les représentants du ministère des Travaux publics nous ont dit que la décision en revenait au Conseil du Trésor, et maintenant vous voulez nous renvoyer à un autre échelon. Le Comité commence à en avoir assez.

M. Osbaldeston: J'essayais d'établir une distinction, monsieur le président, entre un haut fonctionnaire comme moi-même et le Conseil du Trésor, constitué d'un groupe de ministres.

Si vous le permettez, je vais être très bref. Tout d'abord, depuis que M. MacDonald est venu vous voir, nous l'avons rencontré assez longuement à trois reprises. Deuxièmement, j'attends actuellement une nouvelle proposition du ministère des Travaux publics. Troisièmement, nous sommes préoccupés par certaines questions abordées par l'auditeur général au sujet de l'établissement du ministère des Travaux publics dans le nouveau contexte dont nous discutons actuellement. Nous voudrions revenir en parler aux membres du Comité, monsieur le président, quand nous pourrions vous formuler des propositions de changement aux comptes publics du Canada. Je crois que c'est ce que vous préféreriez, monsieur le président. J'ai omis de dire ici que le Conseil du Trésor et le gouvernement du Canada lui-même devraient bien sûr étudier la question avant que nous passions à la pratique.

[Text]

The Chairman: If there are no other questions on this paragraph, I think we will move on.

Mr. Nelson, did you have your hand up?

Mr. Nelson: I did, but I think you have pretty well brought it to a point, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Dupras.

Mr. Dupras: Yes, I have a few questions for Mr. Osbaldeston.

Do we have figures for the average cost per square foot of buildings that we occupy, be they owned by DPW or the private sector?

Mr. Osbaldeston: I would have to secure that for you, if I may, Mr. Dupras.

Mr. Dupras: In your answer to Mr. Crouse's question a while ago you mentioned that you have determined the maximum and minimum space occupied by the public service. Have you done the same thing for the cost of rental?

Mr. Osbaldeston: No. The answer is no, and I do not believe it can be done in this sense. It depends on what location we are referring to. The rental of a postal office in a small village is one cost. The rental of the postal office, if we were renting it, in downtown Montreal is an entirely cost. We really have to rent at a market price. That is the constraint.

Mr. Dupras: Is this market price based on the average paid by, say, the finance companies, the large insurance companies and the banks?

Mr. Osbaldeston: I believe the way the Department of Public Works operates is as follows. When they have a requirement for space in a particular city they then try to determine, just as any of us would do in buying a home, what space is going for in the immediate area. They try to make a judgment on whether or not the space that they are particularly looking at is at an appropriate rental, given rentals that exist in that immediate area. That is the way they proceed.

The Chairman: I have a question before we leave this paragraph. Mr. Douglas, without giving any information that you should not give about the new Auditor General's report, could the Committee be advised whether this matter will again be referred in the report, or is that a fair question?

Mr. Douglas: I am sorry, Mr. Chairman; I am afraid I cannot answer.

• 1220

The Chairman: All right. We will move on to the next one, number 35. It deals with lease renewals. We have spent a lot of time on this subject and the Committee was aware of instances where after a lease of public property had expired the Crown had accepted continued rental payments beyond the expiry date before the lease was renewed and then found that it had been unable to set higher rental rate for such a period without the lessee's consent because the original rental rates had been accepted unconditionally.

[Interpretation]

Le président: Est-ce que quelqu'un d'autre a des questions à poser sur ce paragraphe? Nous allons donc poursuivre.

Monsieur Nelson, avez-vous levé la main?

M. Nelson: Oui, mais je crois que vous avez assez bien mené les choses, monsieur le président.

Le président: Monsieur Dupras.

M. Dupras: Oui, j'aurais quelques questions à poser à M. Osbaldeston.

Est-ce que nous disposons de chiffres donnant le coût moyen du pied carré dans les édifices que nous occupons, qu'ils appartiennent au ministère des Travaux publics ou au secteur privé?

M. Osbaldeston: Il faudrait que j'obtienne ces renseignements pour vous, si vous le permettez, monsieur Dupras.

M. Dupras: En répondant à la question de M. Crouse il y a quelques instants, vous avez dit avoir déterminé l'espace maximal et minimal que doit occuper la Fonction publique. Avez-vous fait la même chose en ce qui concerne le coût de location?

M. Osbaldeston: Non, et je ne crois pas que l'on puisse le faire de la même façon. Tout dépend de l'endroit en question. La location d'un bureau de poste dans un petit village représente un certain montant, tandis que la location d'un bureau de poste dans le centre de Montréal, si c'était le cas, représenterait un montant tout à fait différent. Nous devons vraiment louer nos locaux au prix courant. Voilà donc une limitation qui nous est imposée.

M. Dupras: Est-ce que ce prix courant est calculé à partir de la moyenne payée par les compagnies de finance, par exemple, ou par les grandes compagnies d'assurance et les banques?

M. Osbaldeston: Je vais essayer de vous expliquer comment le ministère des Travaux publics opère, d'après moi. Quand on lui présente une demande de locaux dans une ville donnée, il tente alors de déterminer quel est le prix demandé pour des locaux dans la région immédiate, comme chacun d'entre nous ferait s'il voulait acheter une maison. Le ministère essaye ensuite de décider si l'espace recherché peut s'obtenir à un prix approprié, comparable aux autres loyers payés dans le secteur immédiat. Voilà donc comment le ministère procède.

Le président: J'aurais une question encore à poser avant que nous passions à un autre paragraphe. Sans divulguer trop de renseignements sur le nouveau rapport de l'auditeur général, monsieur Douglas, pourriez-vous dire au Comité si le sujet sera encore mentionné dans le rapport, ou est-ce que ce n'est pas juste de vous poser une telle question?

M. Douglas: Je suis désolé, monsieur le président, mais je crains de ne pas pouvoir vous donner de réponse.

Le président: Très bien. Nous allons donc passer au paragraphe suivant, le numéro 35, qui traite du renouvellement du bail. Nous en avons discuté longuement et le comité a constaté à plusieurs reprises qu'après la date d'expiration d'un bail concernant des biens publics, l'État continuait de recevoir des versements avant le renouvellement du bail et qu'il ne pouvait élever ses loyers pour cette période sans le consentement du preneur, les taux originels étant été acceptés sans réserve.

[Texte]

Noting with approval that the Department of Transport now places in all leases with renewal options a clause stipulating that rental payments accepted after the expiry of the original term would be conditional only, the Committee recommended that this practice be adopted by all departments and Crown agencies. It is already implemented by the Departments of National Defence and Transport.

The Committee wants to know if Treasury Board has circulated all departments asking if this clause is to be inserted so this will not happen in other departments.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, we have not as yet, but I have a draft on my own desk which would provide for the following and if I may just quote:

That departmental officers have developed an option to renew clause which provides that the lessor, the Crown, must make known to the lessee the rent for the renewal period. If subsequently the execution of the renewal document is delayed and the lessee continues to pay lesser rent the payments would constitute payments on account only, and that when the new rental rate was established the lessee would be required to pay the difference between what he had paid and what the new rental called for.

I believe, Mr. Chairman, that does meet the recommendation of the Committee, and although I have not had time to check this with the Auditor General's staff, I expect it would meet your requirements.

The Chairman: Mr. Douglas would you like to comment?

Mr. Douglas: Based on what Mr. Osbaldeston has said, I believe it would, yes, Mr. Chairman.

The Chairman: Then the Committee could say they have scored on that recommendation then. Mr. Dupras.

Mr. Dupras: This measure applies only to the private sector . . .

Mr. Osbaldeston: That is correct.

Mr. Dupras: . . . lessees or to the ministry of the Crown?

Mr. Osbaldeston: To the private sector.

Mr. Dupras: To the private sector. You told me in a previous answer that we only had very few lessees from the private sector.

Mr. Osbaldeston: No. I believe it is quite substantial, as was pointed out by Mr. Crouse. It is quite substantial.

Mr. Dupras: Thank you.

The Chairman: Are there any questions?

Then we would go to paragraphs 52, 53, 54, 55, 56 and 57, and they all deal with the weakening of parliamentary control. We might just have an introduction.

We will combine paragraphs 52 and 53 and then we will adjourn.

[Interprétation]

Ayant remarqué avec satisfaction que le ministère des Transports inclut dans tout bail avec possibilité de renouvellement une clause stipulant que le loyer après expiration du bail sera accepté sous réserve seulement, le comité a recommandé que tous les ministères et agences de l'État adoptent cette pratique, qui est déjà mise en vigueur par les ministères de la Défense nationale et des Transports.

Le comité voudrait savoir si le Conseil du Trésor a fait distribuer une circulaire à tous les ministères pour leur demander d'insérer cette clause de façon que la chose ne se reproduise pas dans d'autres ministères.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, nous ne l'avons pas encore fait, mais j'ai sur mon bureau le brouillon d'une telle circulaire et si vous le permettez, je vais vous en citer une partie:

Que les hauts fonctionnaires du ministère ont mis au point une clause portant option de renouvellement, et stipulant que le bailleur, à savoir l'État, doit faire connaître au preneur le loyer exigé pour la période de renouvellement. Si par la suite la signature du bail de renouvellement est retardée et que le preneur continue de payer un loyer inférieur, les paiements constitueraient des paiements en acompte seulement, et qu'une fois le nouveau taux de location établi, le preneur devrait payer la différence entre ce qu'il a déjà versé et le montant du nouveau taux de location.

Je crois, monsieur le président, que la circulaire en question répond à la recommandation du comité et bien que je n'aie pas eu le temps de vérifier auprès du personnel de l'Auditeur général, je crois qu'il serait d'accord.

Le président: Auriez-vous quelque chose à dire, monsieur Douglas?

M. Douglas: D'après ce que vient de dire M. Osbaldeston, je crois qu'en effet il n'y aurait pas de difficulté, monsieur le président.

Le président: Le comité peut donc dire qu'il a réussi à faire appliquer cette recommandation du moins. Monsieur Dupras.

M. Dupras: La mesure en question ne s'applique qu'aux locataires du secteur privé . . .

M. Osbaldeston: En effet.

M. Dupras: . . . ou au ministère?

M. Osbaldeston: Au secteur privé.

M. Dupras: Au secteur privé. Vous m'avez dit un peu plus tôt que nous avons très peu de locataires du secteur privé.

M. Osbaldeston: Non, je crois qu'il y en a un bon nombre, comme l'a signalé M. Crouse.

M. Dupras: Merci.

Le président: Est-ce que vous avez d'autres questions?

Nous allons passer aux paragraphes 52, 53, 54, 55, 56 et 57, qui traitent tous de l'affaiblissement du contrôle parlementaire. Il faudrait peut-être présenter un peu ces paragraphes.

Nous allons réunir les paragraphes 52 et 53 puis nous leverons la séance.

[Text]

Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: Thank you Mr. Chairman.

• 1225

The issues that arise in paragraphs 52 and 53 do relate to the same issue, in that, they relate to the carry-over of spending authority in the years after that in which the spending authority is granted by Parliament.

The Auditor General's comments, I believe, derive from Section 20 of the Financial Administration Act which sets out the principle that spending authority granted by Parliament should be exhausted within the fiscal year in which it is given. The practices that the Auditor General's office points out as not in accord with the principle of Section 20 with the Financial Administration Act are of three kinds. The first kind are balances that carry forward at the end of the fiscal year in special accounts. Secondly, payments to various agencies which are retained by those agencies even though they may be in excess of their requirements in the fiscal year, and thirdly, appropriations where through their wordings they are specifically permitted to make expenditures in future years.

As a general comment I would say that Section 20 of the Financial Administration Act is the general law. The exceptions to Section 20 that the Auditor General's office comments on all have received parliamentary approval. I believe that is correct. Well, I am sure that is correct, that all have received parliamentary approval. Therefore we have a situation where the general law, the general principle, has by Parliament been overridden in specific instances. If I could deal with the reasons why Parliament, as I perceive it, has decided to override the general rule by talking, if I may, Mr. Chairman, about those three categories of continuing authority, first of all the balance is carried forward in special accounts. I will use examples, if I may. One of the ones mentioned is the International Assistance Account, into which account the government places each year an amount of money. That amount of money is not necessarily spent during the course of that year, and that is the issue which the Auditor General raises. Now the reason, as I understand it, that Parliament agreed to this is based on a commitment made by the then Prime Minister relative to a United Nations proposal that each of the advanced countries set aside or approximately try to reach, attain, contributions to the lesser developed countries of .7 of their GNP. I believe at the present time the Canadian public contribution, exclusive of private, runs at about .5. Therefore, I believe that in setting this amount aside and letting it carry forward, Parliament wished to indicate to the world and to the United Nations that they had set aside this money and it was available for useful projects when these projects came forward. That is one example of why Parliament by judgment has seen fit to have these special accounts.

The Chairman: I wonder if we could accept questions on that particular one. I think this would keep it in better perspective. Mr. Dupras.

[Interpretation]

Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Merci, monsieur le président.

Les paragraphes 52 et 53 ont tous deux trait au même sujet: les dépenses occasionnées durant les années qui suivent l'autorisation du Parlement.

Je crois que les observations de l'Auditeur général sont fondées sur l'article 20 de la Loi sur l'administration financière, selon lequel les dépenses autorisées par le Parlement doivent être complètement épuisées pendant l'année financière durant laquelle l'autorisation est donnée. Le bureau de l'Auditeur général fait part de trois types de pratique comptable qui ne sont pas en conformité du principe stipulé à l'article 20 de la Loi sur l'administration financière. Le premier type est la pratique qui consiste à reporter dans des comptes spéciaux les soldes qui restent à la fin de l'année financière. Deuxièmement, des paiements faits à différents organismes qui les ont gardés même s'ils dépassaient leurs besoins pendant l'année financière en question, et enfin, troisièmement, il y a des affectations de crédits stipulant expressément que les fonds en question peuvent être utilisés pour les dépenses des années à venir.

De façon générale, c'est l'article 20 de la Loi sur l'administration financière qui constitue la Loi générale. Les exceptions à l'article 20, auxquelles le bureau de l'auditeur général fait allusion, ont toutes reçu l'assentiment du Parlement. Il se trouve donc que la Loi générale, ou plutôt le principe général soit renversé dans des cas précis par le Parlement. Pour expliquer brièvement les raisons pour lesquelles le Parlement a décidé de passer outre au principe général, monsieur le président, je crois que je pourrais parler des trois cas où l'autorisation de dépenses est permanente. Il s'agit tout d'abord de la pratique qui consiste à virer à des comptes spéciaux le solde de fin d'année. Je dois me servir d'exemple, si vous le permettez. On mentionne en particulier le cas du compte d'assistance internationale, dans lequel le gouvernement verse chaque année un certain montant d'argent. Ce montant d'argent n'est pas nécessairement dépensé pendant l'année en question, et c'est là l'argument de l'auditeur général. Si je comprends bien, le parlement a accepté d'agir ainsi à la suite d'un engagement qu'un précédent premier ministre avait pris dans le cadre d'une proposition des Nations Unies demandant que chacun des pays industrialisés mette de côté, ou du moins essaie de mettre à la disposition des pays en voie de développement, des contributions équivalentes à 7/10 de leur produit national brut (PNB). Je crois qu'à l'heure actuelle, si l'on ne tient pas compte des contributions privées, la contribution faite par le Canada équivaut à environ 5/10 du PNB. Par conséquent, je crois qu'en mettant ce montant de côté et en le répartissant entre des années suivantes, le Parlement voulait montrer au monde et aux Nations Unies qu'il avait mis de côté l'argent en question, qui pouvait servir à défrayer le coût de programmes utiles, le moment venu. Voilà un exemple des raisons pour lesquelles le Parlement a jugé bon d'établir ces comptes spéciaux.

Le président: Je me demande si nous ne pourrions pas poser des questions au sujet de cet exemple, car ainsi nous verrions la chose dans une meilleure perspective. Monsieur Dupras.

[Texte]

Mr. Dupras: I would say that what you have in mind, Mr. Osbaldeston, is the case of where we sent the material or food to Pakistan and it was not receivable or could not be received or handled, and the material or the money committed to these third world countries had to be held over in Canada. But they had been voted and approved by Parliament. These amounts had been committed.

Mr. Osbaldeston: It is really a commitment to pay in that instance. There is another example, if I may, Mr. Chairman, slightly different.

The Chairman: We will take another example and then stop here for questioning. I have a question on this one but let us proceed.

Mr. Osbaldeston: The National Defence account, Vote 48, if I am correct, is another example of a vote where the authority to expend from that vote continues from year to year. The reason that that vote exists is that there was a desire—and I think it again derives from the Glassco era, if I can describe it that—to encourage the Department of National Defence to sell off equipment, land, buildings, etc., excess to requirement. It was an incentive given to them that if they sold off the excess it could be credited to Vote 48, which would then be available for higher priority purposes. Now that is another example of establishing these votes, another reason for doing it.

• 1230

The Chairman: Thank you. I am looking at page 30 of the Auditor General's Report and it deals with that international assistance account which you just referred to, Mr. Osbaldeston; and I notice that on March 31 there was \$82.5 million in that account, and that, at the end of March 31 a year later, there was \$91.2 million. Now, why was it necessary for that department to put forward estimates requiring money when they already had not spent the money, when it appears that it was not needed and it is not within keeping of Section 20 or Section 30 of the Financial Administration Act. And also, how would we, as parliamentarians, find that in the estimates; and how would it show?

Mr. Osbaldeston: The reason the department would come forward and seek reappropriation while they already have this amount in their nonlapsing fund is indeed to indicate the fact that the Government of Canada, the people of Canada, are providing, each year, an amount into this fund so that when the requests come forward we will have not only the \$89 million but the additional moneys available.

Mr. Chairman, I would like to provide you with figures on that most recent fund as the outflow from that account is increasing. The reason it is increasing, I suppose, is twofold.

One, the Canadian International Development Agency has improved its field resources and has improved its method of bringing forward, from the lesser developed countries, viable projects. Secondly, the lesser developed countries have improved their technique of seeking these funds. So now, this fund is being drawn down on and, at the same time, the people of Canada, by putting in .5 per

[Interprétation]

M. Dupras: Je crois, monsieur Osbaldeston, que vous songez au moment où nous avions expédié du matériel et des vivres au Pakistan et que ces expéditions n'ont pas pu être reçues, l'équipement ou l'argent ainsi promis à ces pays du tiers-monde devait donc être retenu au Canada. Cependant, le parlement n'avait qu'à prouver ces crédits. L'argent en question était promis.

M. Osbaldeston: Il s'agit en réalité d'un engagement à payer un certain montant, dans ce cas là. J'aurais un autre exemple un peu différent à vous donner, si vous le permettez, monsieur le président.

Le président: Vous pouvez nous donner cet autre exemple, mais ensuite nous passerons aux questions. J'aurais une question à poser au sujet de l'exemple que vous venez de donner, mais vous pouvez poursuivre.

M. Osbaldeston: Le compte de la Défense nationale, c'est-à-dire le crédit 48, si je ne fais pas erreur, constitue un autre exemple d'un crédit autorisé d'une année à l'autre. Je crois qu'il faut remonter à l'époque Glassco, si je peux me permettre l'expression, pour découvrir la raison qui a motivé la création de ce crédit; il s'agissait d'encourager le ministère de la Défense nationale à se départir d'une partie de son équipement, de ses terres, de ses édifices et ainsi de suite, c'est-à-dire de tout ce qui dépassait ses besoins. Le ministère devenait ainsi intéressé à se départir de son surplus, car les profits réalisés pouvaient être virés au crédit 48, qui pouvaient par la suite servir à réaliser des objectifs d'une plus grande priorité. Voilà donc un autre exemple de crédits du genre, et en même temps voilà une autre raison pour leur création.

Le président: Je vois à la page 33 du rapport de l'Auditeur général, sous la rubrique: compte d'assistance internationale, vous venez d'en parler, monsieur Osbaldeston, les montants de \$82.5 millions au 31 mars 1971 et de \$91.2 millions au 31 mars 1972. Pourquoi le ministère concerné s'est-il cru obligé d'établir des prévisions budgétaires montrant une augmentation quand les fonds déjà disponibles n'avaient pas été dépensés, quand il semblait que c'était inutile aux termes des articles 20 et 30 de la loi sur l'administration financière? Et comment, nous, en tant que députés, pouvons-nous déceler ce genre de choses dans les prévisions budgétaires?

M. Osbaldeston: Si le ministère a voulu demander de nouveaux crédits quand il disposait déjà de ces sommes c'est parce que le gouvernement du Canada, le peuple canadien, veulent démontrer, en mettant de côté chaque année un montant déterminé, qu'ils sont prêts à faire face aux besoins éventuels qu'ils n'ont pas fixé le maximum à \$89 millions, par exemple.

Je puis vous citer des chiffres plus précis, monsieur le président, puisque les dépenses portées au compte se font de plus en plus nombreuses, et ce pour deux raisons.

D'abord, l'agence de développement international peut compter sur des moyens plus efficaces, sur des méthodes plus justes pour faire ressortir les projets les plus utiles dans les pays eux-mêmes. Les pays moins développés également ont amélioré leurs techniques pour essayer d'obtenir les fonds qui leur sont nécessaires. Donc, la demande se fait de plus en plus forte à ce niveau et le peuple canadien,

[Text]

cent of their GNP each year have indicated, on a continuing basis, their commitment to that sort of expenditure.

The Chairman: I know it is time to adjourn but, just before we do, I think the Auditor General's officials should explain to the Committee why that is in here, after the explanation that we have received. Mr. Hayes or Mr. Douglas.

Mr. H. E. Hayes (Director, Auditor General's Office): First of all, Mr. Chairman, in this particular note, we do not question the matter of legal authority. We feel that we have some obligation to draw attention to Parliament these sums of money that remain available for spending in two or three years, so that at least Parliament is aware of the situation.

There is considerable merit, I think, in what Mr. Osbaldeston says, that, for the purposes of averaging out your expenditures, you have a fixed charge each year in these situations. Possibly I am just speaking from my own personal standpoint here but where you provide a certain sum and it is not spent, then to the extent that that sum is not spent in a year, it has a mushrooming effect on the amount which is available in future years and, really, Parliament, unless it is advised through the estimates of the amount which remains available, is not controlling this particular expenditure in a subsequent year. This is, really, the sole purpose of this note: to draw attention to this situation.

The Chairman: There will be other accounts that will be more serious in nature than that particular one?

Mr. Hayes: It is the general principle, really, throughout these notes here.

Mr. Crouse: Just one short supplementary question.

The Chairman: Mr. Crouse.

• 1235

Mr. Crouse: The record on pages 30 and 31 shows \$217,787,000 held over. If this entire amount had been turned back to the Receiver General of Canada and then re-voted again the following year, would this not then answer the Chairman's question and give us, as members of Parliament, a better understanding of exactly how much money was required and how much would be spent in that particular fiscal year?

Mr. Hayes: I think that is quite true, Mr. Crouse, but I do not know whether it is absolutely necessary to say: "Put this money back into the CRF." The main thing is to insure when Parliament is appropriating—in the case of International Assistance Account—\$74 million in 1971-72, Parliament should be aware that there is, in addition, a balance available from the preceding year. Parliament is then informed that it is controlling not only the amount that is voted in this year by also the balance that remains available from the preceding year. This will achieve the same purpose.

Mr. Crouse: But we do not get that information, Mr. Chairman. The procedure that you just outlined to the Committee is not one that is now followed. I, as a parliamentarian, am not made aware of the balances unless I happen to be a member of the Standing Committee on Public Accounts—or delve into it somehow. That information is not now made available to us, is it?

[Interpretation]

en mettant de côté chaque année 5 p. 100 de son produit national brut honore l'engagement qu'il a pris.

Le président: Je sais qu'il est presque temps de clore la séance, mais je voudrais bien savoir pourquoi les représentants du bureau de l'Auditeur général continuent de signaler ce genre de choses au comité après toutes les explications qu'on vient de donner. Monsieur Hayes, ou monsieur Douglas.

M. H. E. Hayes (directeur au bureau de l'Auditeur général): D'abord, monsieur le président, la motion n'est pas là pour mettre en doute le pouvoir juridique de procéder de cette façon. Cependant, nous estimons qu'il est de notre devoir de signaler au Parlement que ces sommes peuvent être dépensées dans deux ou trois ans, de sorte qu'ils sachent au moins quelle est la situation.

Je comprends très bien le point de vue de M. Osbaldeston lorsqu'il dit que pour équilibrer les dépenses, il convient d'avoir un taux fixe chaque année dans ces situations. J'exprime peut-être un point de vue personnel ici, mais j'estime que lorsqu'un montant fixe est prévu chaque année et qu'il n'est pas dépensé au cours de l'année, la somme grossit sans cesse et le Parlement, plus tard, n'a plus vraiment le contrôle des dépenses qui surviennent. Eh bien souvent, cela se produit des années plus tard. C'est le seul but de la motion. Nous voulons attirer l'attention du Parlement sur ce fait.

Le président: Et il y a des comptes où la situation est beaucoup plus grave, n'est-ce pas?

M. Hayes: C'est pour le principe surtout que tout cela est signalé.

M. Crouse: Une question supplémentaire.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Le rapport de l'Auditeur général fait état, à la page 34, d'un solde de \$217,787,000. Si ce montant était entièrement versé au Receveur général du Canada, et si de nouveaux crédits étaient votés l'année suivante, est-ce que l'objection que faisait valoir tout à l'heure le président ne disparaîtrait pas et est-ce que nous, députés, n'aurions pas une meilleure idée de la façon dont les sommes sont dépensées durant une année financière donnée?

M. Hayes: C'est vrai, monsieur Crouse, mais je ne sais pas s'il serait vraiment nécessaire de verser chaque fois l'excédent aux fonds du revenu consolidé. Il suffit de voir, lorsque le Parlement approuve des crédits de 74 millions de dollars au compte d'assistance internationale comme il l'a fait en 1971-1972, à ce qu'il sache qu'en plus il y a un solde des années précédentes. Il maintient ici son contrôle non seulement sur les crédits qu'il approuve annuellement, mais également sur le solde qui reste. Il suffit seulement de le mentionner.

M. Crouse: Mais les députés ne sont pas tenus au courant. La méthode que le témoin vient d'expliquer n'est même pas suivie actuellement. En tant que député, je ne puis jamais savoir quels sont les soldes exactement, à moins de siéger au comité permanent des comptes publics ou de chercher de peine et de misère. Il n'y a pas moyen de savoir.

[Texte]

The Chairman: Mr. Crouse, you brought up an important point. Mr. Osbaldeston, could this be put in the estimates so that parliamentarians would know we are voting "x" number of dollars to an account that already has \$8.25 million in it?

Mr. Osbaldeston: I believe, Mr. Chairman, we could display that in the main estimates so that parliamentarians would be aware of it. I should mention, also, Mr. Chairman, that it does appear in the Public Accounts. It is disclosed, but it might assist parliamentarians if it were shown in the main estimates.

The Chairman: That would be a great help.

Mr. Towers: did you have a question?

Mr. Towers: Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: Then we adjourn.

Mr. Towers: Did you suggest that Mr. Long was going to retire in a month's time?

The Chairman: Yes Mr. Long is going to retire in a month's time but he is being—as I understand it—hired by the Auditor General on an *ad hoc* basis so that he can do the audit work at the United Nations and relieve Mr. Macdonell for our Committee and other work in his department.

Mr. Towers: When could we expect that his successor will be named?

The Chairman: I have not heard anything regarding that. We might ask Mr. Macdonell when he is next before the Committee.

Mr. Towers: Thank you.

The Chairman: Meeting adjourned.

[Interprétation]

Le président: Vous faites valoir un argument intéressant, monsieur Crouse. Monsieur Osbaldeston, est-ce qu'il serait possible de l'indiquer dans les budgets, de sorte que les députés puissent savoir, lorsqu'ils approuvent des crédits d'un montant donné, qu'il existe déjà une solde de 8.25 millions de dollars, par exemple?

M. Osbaldeston: Il serait certainement possible de l'indiquer dans les budgets principaux à l'intention des députés. Je vous signale, monsieur le président, que de toutes façons il y a quelque chose dans les comptes publics. Les soldes sont déjà indiqués, mais il serait peut-être plus utile pour les députés de le mentionner dans les budgets principaux.

Le président: Cela serait certainement une amélioration. Monsieur Towers, vous voulez poser une question?

M. Towers: En effet, monsieur le président.

Le président: Après, il faudra lever la séance.

M. Towers: Vous avez bien dit que M. Long allait prendre sa retraite dans un mois?

Le président: En effet. M. Long doit prendre sa retraite dans 1 mois, mais, si je comprends bien, il pourrait agir en tant qu'auditeur général de temps en temps, selon les besoins, et s'occuper du travail de vérification aux États-Unis. La charge de M. MacDonell au Comité et au sein de son bureau en serait à ce moment allégée.

M. Towers: Quand son successeur sera-t-il nommé?

Le président: Je ne sais vraiment pas. Il faudrait poser la question à M. MacDonell lorsqu'il comparaitra devant le Comité.

M. Towers: Je vous remercie.

Le président: La séance est levée.

APPENDIX "K"

MINISTER OF NATIONAL REVENUE
OTTAWA K1A 0L5
April 20, 1972.

Mr. Alfred D. Hales, M.P.,
Chairman, The Standing
Committee on Public Accounts,
Room 549-S,
House of Commons,
OTTAWA, Ontario.

Dear Mr. Hales:

I refer to your letter of November 15th wherein you requested to be advised of the action that has been taken with respect to the list of recommendations that you attached concerning this department and your further letter of January 18.

Please accept my apologies for the delay in replying.

I trust that the information attached will provide you with the necessary detail to enable you to determine the appropriate category for these items.

Yours sincerely,

HERB GRAY, M.P.,
Minister.

5th Report 1966-67—presented to the House on October 19, 1966.

RECOMMENDATION:

Possible Loss of Revenue When Goods Lose Tax-Exempt Status

The Committee noted the manner in which the Customs and Excise Division of the Department of National Revenue places on owners and importers the onus for reporting any duty or tax which might become payable on non-tax paid equipment or goods. The Department maintains no control on such goods and consequently it is possible for equipment or goods to lose tax-exempt status without this coming to the attention of the Department, in which case there would be a loss of revenue to the Crown.

The Committee urged the Department to strengthen its procedures wherever possible so as to minimize any possible loss of revenue to the Crown.

ACTION:

Exemptions are provided in the law for certain goods when purchased or imported for specified uses—farm use, for example. It is impossible to follow through every tax exempt sale or duty free importation to ensure that the goods are never used for a taxable or dutiable use, and therefore departmental officials must accept the certificates from taxpayers, importers, and purchasers, which are assumed to be given in good faith, that the goods are to be used as certified. Customs and Excise investigation service, police agencies, and internal audit systems at times discover unreported diversions. In such cases action is taken to recover duty and tax. Experience indicates that such diversions are not widespread. The alternative to the system as it exists would be a tariff and tax structure in which there are no exemptions of the kind in question.

APPENDICE «K»

MINISTRE DU REVENU NATIONAL
OTTAWA K1A 0L5
le 20 avril 1972

Monsieur Alfred D. Hales, député
Président du Comité permanent des
comptes publics
Pièce 549-S
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Cher collègue,

La présente fait suite à votre lettre du 15 novembre dans laquelle vous demandez des renseignements sur les dispositions prises concernant la liste des recommandations que vous avez jointe à votre lettre relativement à ce ministère ainsi qu'à votre dernière lettre en date du 18 janvier.

Je vous prie d'accepter mes excuses d'avoir attendu si longtemps pour y répondre.

J'ai bon espoir que les renseignements ci-joints vous fourniront les détails nécessaires vous permettant d'établir la nature appropriée de ces sujets.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre,
Herb Gray

5^e Rapport 1966-1967—présenté à la Chambre le 19 octobre 1966

RECOMMANDATION:

Perte possible de revenu lorsque les marchandises cessent d'être exemptées

Le Comité note la manière dont la Division des douanes et de l'accise laisse aux propriétaires et aux importateurs la charge de faire rapport sur tout droit ou tout impôt qui peut devenir dû sur des appareils ou des marchandises sur lesquels les impôts ne sont pas payés. Le Ministère n'a aucun contrôle sur les marchandises de ce genre et par conséquent, il arrive que des appareils ou des marchandises cessent d'être exemptés sans que le ministère le sache, et dans ce cas il y a une perte de revenu pour la Couronne.

Le Comité engage le Ministère à raffermir ses procédures lorsque la chose est possible, de façon à réduire au minimum toute perte de revenu possible pour la Couronne.

ACTION:

La loi prévoit des exemptions pour certaines marchandises lorsqu'elles sont achetées ou importées aux fins d'usage précis notamment usage agricole. Il est impossible de surveiller chaque vente exempte de taxe ou toute importation en franchise de droit afin de s'assurer que les marchandises ne sont jamais utilisées à une fin imposable ou en franchise de droit et c'est pour cette raison que les fonctionnaires du ministère doivent accepter les certificats provenant des contribuables, des importateurs et des acheteurs, certificats que l'on présume nous être donnés de bonne foi précisant que les marchandises doivent être utilisées comme certifiées. Le service d'enquête des douanes et de l'accise, les corps policiers et les systèmes de vérification interne découvrent parfois des détournements non rapportés. Dans pareils cas, on prend les dispositions pour recouvrer les droits et la taxe de vente. La pratique indique que ces détournements ne sont pas

Insofar as domestic goods are concerned, Customs and Excise administer exemptions for goods enumerated in certain Tariff Items when the goods are manufactured in Canada, but would if imported, qualify for end use exemption. Equipment sold in Canada to unlicensed dealers would attract sales tax. If, however, the unlicensed dealer sold or rented the equipment to an institution entitled to exemption, the dealer would be granted a refund. At the time of refund, the dealer is told in writing that, if the equipment is returned at the expiration of the rental period, or traded in on new equipment, the dealer would be responsible for sales tax applicable in accordance with the value at time of diversion. Departmental auditors, checking subsequent refund claims submitted by these dealers, review previous refund claims to ensure that the equipment on which tax has previously been refunded still retains its tax-exempt status. As can be appreciated, it is not possible, without employing untold manpower, to follow each piece of equipment sold under these circumstances. The Department, however, is confident that there is little abuse.

8th Report 1964-65—Presented to the House on December 7, 1964

RECOMMENDATION:

Amendments to the Customs Act and the Excise Tax Act.

The Committee made four recommendations of which the following has not yet been implemented:

Determination of "sale price" for sales tax purposes—
that an amendment be made to the Excise Tax Act designed to give statutory sanction to the existing scheme of valuation followed by the Department of National Revenue in authorizing manufacturers by regulation to compute the sales tax on less than the actual sale price.

ACTION:

This recommendation has been included in the reports of the Auditor General for previous years and the matter has been thoroughly discussed before the Standing Committee on Public Accounts, the last time on February 24, 1970.

The failure to provide a satisfactory definition of "sale price" prior to this time has not resulted from Customs and Excise ignoring the Auditor General's previous remarks, but rather, because of the complexity of the problem. The defining of "sale price" is a most difficult legal and practical problem on which this Department has been working for some time and on which close contact is maintained with the Department of Finance. The two departments are studying a number of amendments to be implemented at a propitious time.

tellement répandus. La solution possible au système actuel serait un régime tarifaire et fiscal sans aucune exemption de ce genre.

En ce qui concerne les marchandises pour usage domestique le bureau des douanes et de l'accise gère les exemptions pour les marchandises énumérées dans certains articles tarifaires lorsque les marchandises sont fabriquées au Canada mais si elles sont importées, elles ne sont admissibles à l'exemption. L'équipement vendu au Canada à des concessionnaires non autorisés serait grevé de la taxe de vente. Toutefois, le concessionnaire non autorisé vendait ou louait l'équipement à une institution n'ayant pas droit à l'exemption, le concessionnaire se verrait accorder un remboursement. Lors du remboursement, on informe le concessionnaire par écrit que si l'équipement est retourné à la fin de la période de location ou échangé contre un nouvel équipement en payant le supplément, le concessionnaire serait responsable de la taxe de vente qui s'applique conformément à la valeur au moment du détournement. Lors de la vérification des réclamations subséquentes de remboursement présentées par ces concessionnaires, les vérificateurs du ministère étudient les réclamations précédentes et les remboursements pour s'assurer que l'équipement pour lequel la taxe a été remboursée au préalable demeure encore exemptée. Comme on peut s'en rendre compte, il n'est pas possible, sans se servir d'une main-d'œuvre abondante, de contrôler chaque pièce d'équipement vendue dans ces circonstances. Le ministère est, cependant, convaincu que les abus sont peu fréquents.

8^e Rapport 1964-1965—Présenté à la Chambre le 7 décembre 1964

RECOMMANDATION

Modifications à la loi sur les douanes et à la loi sur la taxe d'accise.

Le Comité a fait quatre recommandations dont la suivante n'a pas encore été mise en application:

Fixation du «prix de vente» aux fins de la taxe de vente—
qu'une modification soit apportée à la Loi sur la taxe d'accise en vue d'obtenir l'approbation statutaire de la méthode d'évaluation actuellement en vigueur au ministère du Revenu national, alors qu'en vertu de prescriptions, les industriels sont autorisés à calculer la taxe de vente sur une somme moindre que le prix de vente réel.

ACTION:

Cette recommandation figure dans les rapports de l'Auditeur général pour les années précédentes et la question a été étudiée en profondeur par le Comité permanent des comptes publics et la dernière réunion à ce sujet a eu lieu le 24 février 1970.

Le fait de ne pouvoir en arriver à une définition satisfaisante du «prix de vente» avant cette date n'a pas conduit la Direction des douanes et accise à ne pas tenir compte des observations précédentes de l'Auditeur général mais c'est plutôt à cause de la complexité du problème. La définition du «prix de vente» représente un problème pratique et juridique fort difficile et le ministère du Revenu national l'examine déjà depuis quelque temps et il entretient des rapports étroits avec le ministère des Finances à ce sujet. Les deux ministères étudient un certain nombre d'amendements susceptibles d'être mis en application en temps opportun.

OTTAWA 2,
November 25, 1970.

Mr. A. D. Hales, M.P.,
Chairman of the Standing
Committee on Public Accounts,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.

Dear Mr. Hales:

I refer to the Fourth Report of the Standing Committee on Public Accounts which appeared in Votes and Proceedings of the House of Commons No. 150 under date of June 23, 1970.

I am writing with regard to the matter of the action that has been taken or is to be taken on matters on which the Committee has made recommendations.

The remarks and recommendations of the Committee, as contained in the mentioned Fourth Report, have been duly noted by the Department of National Revenue, Customs and Excise. Comments on the various sections, as listed below, are enclosed:

Paragraph

- 144 Departmental practices which lack statutory sanction.
- 146 Delay in collecting tax.
- 150 Remissions granted by the Governor in Council under Section 22 of the Financial Administration Act.
- 152 Smuggling by customs officers.
- 153 Calculation of duties of excise on spirits distilled or brought into a distillery.
- 241 Accounts receivable.

A copy of this letter, with enclosure, is concurrently going forward to the Auditor General for his information.

Yours sincerely,

Copy to:

Mr. A. M. Henderson,
Auditor General,
Justice Building,
Ottawa, Ontario.

HERB GRAY, M.P.
Minister.

Paragraph 144—Departmental practices which lack statutory sanction.

In this paragraph the Auditor General drew attention to eight practices which lacked legislative sanction. These practices relate to:

- (a) refunds of customs duties on an estimated basis;

OTTAWA 2,
le 25 novembre 1970.

M. A. D. Hales, député,
Président du Comité permanent
des comptes publics,
Chambre des communes,
Ottawa (Ontario).

Cher collègue,

La présente a trait au Quatrième Rapport du Comité permanent des comptes publics qui figure au procès-verbal n° 150 de la Chambre des communes en date du 23 juin 1970.

Je vous écris au sujet des mesures qui ont été prises ou qui doivent être prises concernant les questions sur lesquelles le Comité a fait des recommandations.

Les observations et les recommandations du Comité contenues dans le Quatrième Rapport ont été dûment prises en considération par le ministère du Revenu national, douanes et accise. Les observations sur les différents paragraphes mentionnés ci-dessous sont jointes à la présente:

Paragraphe

- 144 Pratiques ministérielles non consacrées dans la sanction statutaire.
- 146 Retard dans la perception des taxes.
- 150 Remises accordées par le gouverneur en conseil aux termes de l'article 22 de la Loi sur l'administration financière.
- 152 Agents des douanes coupables de contrebande.
- 153 Calcul des droits d'accise sur l'eau de vie distillée ou portée à la distillerie.
- 241 Comptes à recevoir.

Une copie de la présente lettre, y compris le pièces jointes, est transmise à l'Auditeur général pour sa gouverne.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Copie à:

M. A. M. Henderson,
Auditeur général,
Immeuble de la Justice,
Ottawa (Ontario).

Le ministre,
HERB GRAY.

Paragraphe 144—Pratiques ministérielles non consacrées à la sanction statutaire

Dans ce paragraphe, l'Auditeur général a attiré l'attention sur huit pratiques qui n'avaient pas obtenu la sanction royale. Ces pratiques se rapportent:

- a) au remboursement des droits de douane suivant l'évaluation;

- (b) sale of goods unclaimed at Customs;
- (c) determination of "sale price" for sales tax purposes;
- (d) refunds of duty paid on goods diverted to use other than that for which they were imported;
- (e) operating bonded warehouses without the joint control of the licensee and excise officers;
- (f) granting permission to distillers to remove from their premises packages containing less than five gallons of spirits;
- (g) granting permission to distillers to replace bottled spirits broken in an in-bond case warehouse with duty-free spirits;
- (h) refunding duty paid on beer exported from the country although advance notice of export is less than the required 48 hours.

Amendments (1968-69, c.18) to the Customs Act, R.S., C.58, extend statutory sanction to items (a), (b) and (d) while amendments (1969-70, c.62) to the Excise Act, R.S., c.99, give statutory sanction to items (e), (f), (g), and (h).

As the Committee knows, the problem of defining "sale price" for sales tax purposes is a most difficult legal and practical problem on which we have been working for some time. This department is in constant touch with the Department of Finance regarding the problem. The two departments are studying a number of amendments to the Excise Tax Act for presentation to their Ministers.

Paragraph 146—Delay in collecting tax.

The opinion of the Committee to the effect that an amendment to the Excise Tax Act should be sought has been duly noted by the department. An appropriate statutory amendment forms part of the department's legislative program.

Paragraph 150—Remissions granted by the Governor in Council under Section 22 of the Financial Administration Act.

Following recommendations made by the department, a number of Orders in Council relating to remissions of a continuing nature have been revoked in the past year.

The Department is presently making a review of remissions of a continuing nature with the view of recommending that these, which are not needed or unused, be revoked.

- b) à la vente de marchandises non réclamées à la douane;
- c) à la détermination du «prix de vente» aux fins d'imposition d'une taxe de vente;
- d) au remboursement des droits payés sur des marchandises détournées de l'usage pour lequel elles ont été importées;
- e) exploitation d'entrepôts de douanes sans la surveillance conjointe du dépositaire des marchandises et des proposés de l'accise;
- f) autorisation accordée aux distillateurs de retirer de leur établissement des colis contenant chacun moins de cinq gallons-étalons d'eau-de-vie;
- g) autorisation accordée aux distillateurs de remplacer les bouteilles d'eau-de-vie brisées dans des caisses en consignation par des eaux-de-vie en franchise;
- h) remboursement des droits versés sur la bière exportée, même si l'avis d'exportation n'a pas été donné dans les 48 heures requises.

Les amendements (1968-1969 c. 18) à la Loi sur les douanes (S.R. C.58) prolongent la sanction statutaire aux articles a), b) et d) tandis que les amendements (1969-1970, C. 62) à la Loi sur l'accise (S.R. C.99) accordent une sanction statutaire aux articles a), f), g) et h).

Comme le Comité le sait, le problème de définir «le prix de vente» aux fins de taxe de vente constitue un problème juridique pratique fort complexe que nous étudions depuis quelque temps déjà. Notre ministère est constamment en contact avec le ministère des Finances à ce sujet. Les deux ministères étudient actuellement un certain nombre d'amendements à la Loi sur la taxe d'accise en vue de les présenter à leurs ministres respectifs.

Paragrahe 146—Retard dans la perception des taxes

Le ministère a pris note de l'opinion du Comité selon laquelle il faudrait apporter une modification à la Loi sur la taxe d'accise. Un amendement statutaire approprié fait partie du programme législatif du ministère.

Paragraphe 150—Remises accordées par le gouverneur en conseil aux termes de l'article 22 de la Loi sur l'administration financière

À la suite des recommandations faites par le ministère, un certain nombre de décrets de conseil concernant les remises de nature continue ont été révoqués l'année dernière.

Le ministère fait actuellement une révision des remises de nature continue en vue de recommander que celles qui ne sont pas nécessaires ni utilisées soient révoquées.

APPENDIX "L"

MINISTER OF AGRICULTURE

OTTAWA

K1A 0C5

January 10, 1972

Mr. Alfred D. Hales, M.P.,
Chairman,
The Standing Committee on Public Accounts,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.
K1A 0A6

Dear Mr. Hales:

Reference your letter of November 15, 1971, the recommendations made by the Auditor General concerning the administration of the Prairie Farm Assistance Act referred to in paragraph 46 of the 1964 Report and paragraph 52 of the 1965 Report are as follows:

1. The Board of Review, established under the Act to decide questions concerning eligibility for awards and other relevant matters, be required to keep minutes which would disclose its policy and reasons for its decision;
2. The permanent staff of the Prairie Farm Assistance administration be placed under the Public Service Commission;
3. Eligibility for awards of all marginal land on which crop failures continuously occur from year to year be eliminated;
4. No awards be paid to a farmer occupying part of a section of land if the average yield of wheat of the relevant part of the section is 12 bushels or more per acre;
5. Section 7 of the Act which requires every award to be made in the month of December be repealed;
6. All farmers in an area affected by crop failure be required to complete cultivated acreage reports when a municipality makes an application for assistance;
7. As a condition precedent to a farmer having a right to receive an award, he be required to set forth in his permit book, at the time he receives it, a statement of grain on his farm.

These observations have been carried in subsequent Reports of the Auditor General and have been discussed with the Public Accounts Committee from time to time. Regarding item 1, the Board of Review at its meeting of December 8, 1966, commenced to keep minutes of its meetings, disclosing its policy and reasons for its decisions. These minutes are available at the headquarters of the Prairie Farm Assistance administration in Regina for reference as required.

With regard to items 2, 3, 4 and 5, our comments on these recommendations remain unchanged from those previously submitted in response to the Auditor General's Reports in that all of the items are considered to be desirable purposes for amendment of the Act.

Regarding items 6 and 7, these recommendations are not considered by those knowledgeable in the administration of the Prairie Farm Assistance Act to be suitable for practical application. Any attempt to have farmers complete the yield report themselves will result in confusion and cause extensive delays in making awards. It is also considered that a recommendation that a farmer be required to set forth in his permit book, at the time he

APPENDICE «L»

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

OTTAWA,

K1A 005

le 10 janvier 1972.

Monsieur Alfred D. Hales, député,
Président
du Comité permanent des comptes publics,
Chambre des communes,
Ottawa (Ontario).
K1A 0A6

Cher collègue,

Pour faire suite à votre lettre en date du 15 novembre 1971, voici les recommandations formulées par l'Auditeur général au paragraphe 46 du rapport de 1964 et au paragraphe 52 du rapport de 1965 au sujet de l'application de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies:

1. Que le Bureau de révision institué par la loi afin d'examiner toute question relative à l'admissibilité aux allocations et autres sujets qui s'y rapportent soit tenu de rédiger les procès-verbaux qui révéleraient sa politique et les raisons de ses décisions;
2. Que le personnel permanent de l'administration de l'assistance de l'agriculture des prairies soit placé sous l'autorité de la Commission de la fonction publique;
3. Que toute terre marginale dont la récolte est toujours déficitaire d'année en année soit inadmissible aux allocations;
4. Qu'aucune allocation ne soit versée au cultivateur occupant une partie d'une parcelle de terre si la production moyenne de blé de cette parcelle est de douze boisseaux ou plus par acre;
5. Que l'article 7 de la loi qui exige que chaque allocation soit versée pendant le mois de décembre soit abrogé;
6. Que tous les cultivateurs d'une région où les récoltes sont déficitaires soient tenus de rédiger des rapports sur la superficie en culture lorsqu'une municipalité fait une demande d'allocations;
7. Qu'avant qu'un cultivateur ait le droit de recevoir une allocation, il soit tenu d'indiquer dans son livre le permis, au moment où il le reçoit, la production effective de grains sur sa ferme.

Ces observations figuraient dans les rapports ultérieurs de l'Auditeur général et ont fait l'objet de discussion au sein du Comité des comptes publics de temps en temps. En ce qui concerne la recommandation 1, lors de sa réunion du 8 décembre 1966, le bureau de révision a commencé à rédiger les procès-verbaux de ses réunions, divulguant ainsi sa politique et les raisons de ces décisions. On peut consulter les procès-verbaux au siège principal de l'administration de l'assistance à l'agriculture des prairies à Regina.

Pour ce qui est des recommandations 2, 3, 4 et 5, nos observations à ce sujet sont les mêmes que celles que nous avons formulées précédemment lors de l'étude des rapports de l'Auditeur général, notamment qu'elles constituent des modifications souhaitables de la loi.

En ce qui concerne les recommandations 6 et 7, leur application pratique n'est pas considérée comme opportune pour ceux qui connaissent à fond la loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies. Toute tentative en vue de faire rédiger par les cultivateurs eux-mêmes le rapport sur les récoltes sèmerait la confusion et causerait des délais prolongés à l'attribution des allocations. On met également en doute la valeur pratique de la recommandation selon

receives it, a statement of grain on his farm, is of questionable practical value.

With the rapid expansion of crop insurance in the Prairie Provinces, earlier proposals to bring legislation before Parliament to amend the Prairie Farm Assistance Act were delayed pending a reassessment of the relationship between these two crop loss assistance programs. *The Prairie Farm Assistance program has served a useful purpose as a substitute for direct relief in the years following its inception, but with rapid changes in western agriculture in more recent years, it has become outdated.* A proposal to terminate the program has been under active consideration and repeal of the Prairie Farm Assistance Act was introduced in the House of Commons as a specific proposal in Bill C-244 (The Prairie Grain Stabilization Act).

Provision for repeal of the Prairie Farm Assistance Act will be included as part of new legislation for Prairie Grain Stabilization to be re-introduced shortly, and accordingly, no proposals for changes in that Act are being considered at this time.

Yours truly,

H. A. (Bud) Olson.

laquelle un cultivateur est tenu d'indiquer dans son livre de permis, au moment où il le reçoit, la production effective de grains sur sa ferme.

Compte tenu de la popularité grandissante de l'assurance-récolte dans les prairies, les propositions formulées plus tôt afin de déposer un projet de loi devant le Parlement en vue de modifier la loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies a été suspendue en attendant une réévaluation des rapports entre ces deux programmes d'aide aux récoltes déficitaires. Le programme d'assistance à l'agriculture des prairies a joué un rôle utile à titre de remplacement d'un secours direct dans les années qui ont suivi son établissement, mais étant donné les changements rapides qu'a connus l'agriculture de l'ouest ces dernières années, ce programme n'a plus sa raison d'être. Une proposition tendant à mettre fin au programme a été étudiée de façon approfondie et l'abrogation de la loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies a été présentée à la Chambre des communes par une proposition précise contenue dans le Bill C-244 (Loi de stabilisation concernant le grain des prairies).

Une disposition tendant à abroger la Loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies fera partie de la nouvelle loi de stabilisation concernant le grain des prairies qui sera déposée bientôt et en conséquence, aucune proposition tendant à modifier cette loi n'est prévue actuellement.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

H. A. (Bud) Olson.

The principle suggested by... has already been agreed in part... local means of furniture and other... which is made under article 25 of the... and Order of the Canadian... the number is granted an... the move under his own... costs for the move exceed... for is empowered to authorize payment of... financial expenses.

Yours sincerely,
H. B. Armstrong
Deputy Minister

H. A. D. Jones, M.P.
Chairman
Standing Committee on Public Accounts
House of Commons

The principle suggested by... has already been agreed in part... local means of furniture and other... which is made under article 25 of the... and Order of the Canadian... the number is granted an... the move under his own... costs for the move exceed... for is empowered to authorize payment of... financial expenses.

Yours sincerely,
H. B. Armstrong
Deputy Minister

H. A. D. Jones, M.P.
Chairman
Standing Committee on Public Accounts
House of Commons

APPENDIX "M"

Ottawa, Ontario, July 12, 1973.

Mr. Alfred D. Hales, M.P.,
Chairman, Standing Committee on
Public Accounts,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.

Dear Mr. Hales:

This refers to your letter of June 26, 1973, dealing with "Recommendations and Observations by the Standing Committee on Public Accounts not yet implemented or dealt with", specifically Recommendation No. 20 which the Committee reviewed at its meeting on June 21, 1973.

My Department, as the procurement agency of Government, is responsible as you know, for purchasing the requirements of various government departments. In this case, it includes contracting for the design, construction and conversion of ferries funded by the Ministry of Transport but operated by the Canadian National Railway.

In addition the Shipbuilding Branch of my Department has the naval architectural and marine engineering expertise needed to assist the Ministry of Transport in defining their requirements for various types of new vessels and will continue to provide these kinds of services as it has in the past.

The basic problem however, as I understand it, is not so much who will procure the vessels but whether the Canadian National Railway or Ministry of Transport should be responsible for determining the design and type of vessel to be operated by the Railways. This aspect of the matter should, therefore, be referred to the Ministry of Transport who currently have the responsibility for defining the requirements.

Sincerely,

Jean-Pierre Goyer

APPENDICE «M»

Ottawa, le 12 juillet 1973.

M. Alfred D. Hales, député
Président du Comité permanent des
comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario).

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre en date du 26 juin 1973 au sujet des «recommandations et observations formulées par le Comité permanent des comptes publics et non encore examinées ni appliquées», et plus particulièrement la recommandation 20 que le Comité a examinée lors de sa réunion du 21 juin 1973.

Comme vous le savez en qualité de département de l'approvisionnement de l'État, mon ministère est responsable des achats en vue de répondre aux besoins des divers ministères gouvernementaux. Ainsi il s'occupe de passer des contrats pour les plans, la construction et la transformation des transbordeurs achetés par le ministre des Transports, mais exploités par le Canadien national.

De plus, la direction de la construction navale du ministère des Approvisionnements et Services dispose des experts en construction navale nécessaires afin d'aider le ministère des Transports à définir les besoins en divers types de nouveaux bâtiments, et elle continuera à fournir ses services comme par le passé.

Toutefois, le problème fondamental, à mon avis, n'est pas de savoir qui fournira les bâtiments, mais plutôt de déterminer si c'est le Canadien national ou le ministère des Transports qui devrait être chargé d'établir les plans et le titre des bâtiments dont se serviront les chemins de fer. Par conséquent, il faudrait confier cet aspect du problème au ministère des Transports responsable actuellement de définir les besoins.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Pierre Goyer

APPENDIX "N"

DEPUTY MINISTER OF NATIONAL DEFENCE

D 7209-84 (DMCB)

Ottawa 4, Ontario

19 June, 1969

Mr. A. M. Henderson
Auditor General
Justice Building
Wellington Street
Ottawa, Ontario

Dear Mr. Henderson:

I have had the subject raised in your letter of June 9, 1969, again reviewed in the short time available as to the practicability of adopting the suggestion, reiterated at the Public Accounts Committee on June 5th, under which Service personnel would be granted the option of receiving a removal allowance or of having their furniture and effects moved at public expense when they are moved from one place of duty to another.

The inherent disadvantages of granting a moving allowance are still recognized. However without a test period there is no basis by which to measure quantitatively or qualitatively the results that would be achieved by introduction of the proposed system.

For this reason, the suggestion made by the Public Accounts Committee will be taken into consideration during the examination of the regulations governing the moves of dependants, furniture and effects of servicemen that is to be undertaken in conjunction with the Treasury Board study of the Removal Expense Regulations governing members of the Public Service. It will also be reviewed in light of the possible loss of advantages through government-wide arrangements recently concluded with the moving industry.

The principle suggested by the Public Accounts Committee is already applied, in part, in respect of expenses of local moves of furniture and effects for which reimbursement is made under article 209.88 of the Queen's Regulations and Orders for the Canadian Forces. In this instance the member is granted an allowance of \$125.00 and carries out the move under his own auspices. Should his actual costs for the move exceed the \$125.00 allowance the Minister is empowered to authorize payment of actual and reasonable expenses.

Yours sincerely,

E. B. Armstrong
Deputy Minister

D 7209-84

Ottawa 4, Ontario
9 March, 1967

Mr. A. D. Hales, M.P.
Chairman
Standing Committee on Public Accounts
House of Commons

APPENDICE «N»

SOUS-MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

D 7209-84 (DMCB)

Ottawa 4, Ontario

le 19 juin 1969

Monsieur A. M. Henderson
Auditeur général
Immeuble de la Justice
Rue Wellington
Ottawa (Ontario)

Monsieur,

La question que vous avez soulevée dans votre lettre en date du 9 juin 1969 a été examinée pendant le peu de temps dont nous disposons en ce qui concerne l'opportunité d'adopter la suggestion reformulée devant le Comité des comptes publics le 5 juin et selon laquelle le personnel des Forces armées pourrait choisir de recevoir une allocation de déménagement ou de déménager son mobilier et ses affaires personnelles aux frais du public lorsqu'il est déplacé.

Les désavantages inhérents d'une allocation de déménagement sont encore reconnus. Toutefois, sans une période d'essai on ne peut évaluer du point de vue quantitatif ou qualitatif les résultats qu'entraînerait l'introduction du régime proposé.

Pour cette raison, la suggestion formulée par le Comité des comptes publics sera étudiée au cours de l'examen des règles régissant le déplacement du mobilier, des effets personnels et de la famille des militaires, examen entrepris conjointement avec l'étude effectuée par le Conseil du Trésor concernant les règles régissant les frais de déplacement des membres de la Fonction publique. Cette question sera examinée également en fonction des pertes d'avantages possibles étant donné l'entente conclue récemment avec l'industrie du déménagement pour l'ensemble des employés de l'État.

Le principe inhérent à la suggestion faite par le Comité des comptes publics est déjà appliqué, en partie du moins, dans le cas des frais de déplacement de mobiliers et d'effets personnels dans la même région dont le remboursement est effectué en vertu de l'article 209.88 des ordonnances et règlements royaux des Forces canadiennes. Dans un tel cas, le militaire bénéficie d'une allocation de 125 dollars et s'occupe lui-même de son déménagement. Si les frais réels de déménagement dépassent l'allocation de 125 dollars, le Ministre peut autoriser le remboursement de dépenses réelles et raisonnables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre,
E. B. Armstrong

D 7209-84

Ottawa 4 (Ontario)
Le 9 mars 1967

Monsieur A. D. Hales, député
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes

PROPOSED REMOVAL ALLOWANCE

1. Your Tenth Report, which was presented to the House of Commons 7 February, 1967, contained the following reference to the Department of National Defence:

“8. Proposed removal allowance

The Committee heard the suggestion from one of its members that it would be mutually advantageous to the Crown and to servicemen concerned were members of the armed forces who are being transferred given the option of having their household furniture moved at public expense or receiving a cash allowance equivalent to 90% of the estimated costs of moving the furniture. The Committee recommends that the Department of National Defence give consideration to recommending the establishment of such a cash allowance and that it advise the Chairman of the Committee and the Auditor General of its decision”.

2. This suggestion has been examined and there are a number of disadvantages which would make the adoption of such a proposal unattractive to the department.

3. The main disadvantage is that of estimating the cost of moving furniture and effects from one place to another. Estimates of cost vary, often considerably, from actual cost, because of the virtual impossibility of accurately estimating until the van is loaded and weighed. By giving an option for an allowance in lieu of moving at public expense, verification of submitted estimates to actual weights and costs would not be possible.

4. There also exists the possibility of a charge for estimating when no actual move results.

5. Present administrative procedures within the Department would have to be retained in order to take care of personnel moved at Government expense.

6. The Committee should be aware that the department is always endeavouring to obtain better rates or otherwise lower costs and any benefits thus realized would not accrue to an individual who arranged his own move.

7. I am sure that you will agree that these disadvantages are such that it would be unwise to consider the establishment of a cash allowance in lieu of moving costs.

E. B. Armstrong
Deputy Minister

c.c.

Auditor-General
Director—Auditor-General's Office

OBJET: ALLOCATION DE DÉMÉNAGEMENT PROPOSÉE

1. Dans le dixième rapport de votre Comité présenté à la Chambre des communes le 7 février 1967, vous faites allusion au ministère de la Défense nationale:

«8. Allocation de déménagement proposée

Le Comité a entendu la proposition faite par l'un de ses membres selon laquelle il serait avantageux, tant pour la Couronne que pour le militaire intéressé, d'offrir aux militaires mutés le choix de faire déménager leur mobilier aux frais du public ou bien de toucher une allocation en espèces correspondant à 90 p. 100 du coût estimatif du déménagement du mobilier. Le Comité recommande au ministère de la Défense nationale de considérer l'opportunité de recommander l'établissement d'une telle allocation en espèces et de communiquer sa décision au président du Comité et à l'Auditeur général.»

2. Cette suggestion a été examinée, mais elle entraînerait un certain nombre de désavantages qui rendraient l'adoption d'une telle proposition peu attrayante au ministère.

3. Le désavantage principal résulte dans l'estimation du coût du déménagement du mobilier et des effets personnels du militaire. L'estimation du coût varie souvent considérablement du coût réel, étant donné l'impossibilité de faire une estimation précise avant que le camion de déménagement ne soit chargé. En offrant au militaire le choix de toucher une allocation en espèces au lieu de faire déménager son mobilier aux frais du public, la vérification des estimations présentées par rapport au poids et coût réels serait impossible.

4. Également dans le cas d'un déménagement qui n'a pas lieu, il faudrait peut-être assumer les frais d'estimation du coût du déménagement.

5. Il faudrait maintenir les formalités administratives actuelles au sein du ministère afin de s'occuper du personnel déménagé aux frais de l'État.

6. Le Comité devrait savoir que le ministère s'efforce toujours d'obtenir de meilleurs tarifs ou des prix moins élevés de sorte que tout bénéfice ainsi réalisé ne reviendrait pas au militaire qui a organisé son propre déménagement.

7. Je suis certain que vous conviendrez que compte tenu de ces désavantages, il serait mal avisé d'envisager l'établissement d'allocations en espèces au lieu d'un déménagement aux frais du public.

Le sous-ministre,
E. B. Armstrong

c.c.

Auditeur général
Directeur, Bureau de l'Auditeur général.

APPENDIX "O"

CENTRAL MORTGAGE AND HOUSING
CORPORATION

July 10, 1973

Mr. Alfred D. Hales, M.P.
Chairman of the Standing Committee
on Public Accounts
House of Commons
Ottawa

Dear Mr. Hales:

Thank you for your letter of June 27, 1973 relating to the Report of the Auditor General—1972, page 381, item 23, and enclosing a copy of your letter to the Hon. Robert Andras dated June 16, 1969.

Each year, it has been the practice of our external auditors to send a confidential communication to the Minister, in particular dealing with the transactions between the Corporation and the Minister. At the same time the external auditors issue a report to the Auditor General, on whose behalf they audit all transactions dealing with the Consolidated Revenue Fund. Both of these communications are made directly between the Auditors and the Minister and the Auditor General respectively.

While the Corporation wishes to comply with every request of the Committee, we cannot supply copies of reports which are not the property of the Corporation, and are not made to it.

I regret that I cannot be more helpful on this occasion, but I am sure you will realize our position in this matter.

Yours sincerely,

Leonard G. Peskett
Director of Financial Services

OTTAWA,
June 16th, 1969.

The Hon. Robert Andras,
Minister Without Portfolio in charge of Housing,
House of Commons,
Ottawa (Ontario)

Dear Mr. Andras:

At its meeting on June 4th, the Public Accounts Committee gave further consideration to the Committee's request that it be provided with copies of all of the reports made by the external auditors of Central Mortgage and Housing Corporation for the fiscal years ending December 31, 1963, and December 31, 1964.

The Committee originally requested the Corporation to provide these reports and was informed that as they were addressed to the Minister, he would be the one who would have to provide them. Our request was then addressed to The Hon. J. R. Nicholson and for your convenience I am attaching a copy of my letter to the Minister of April 26, 1967, and the Minister's reply of November 10, 1967.

APPENDICE «O»

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE
LOGEMENT

Le 10 juillet 1973

M. Alfred D. Hales, député
Président du Comité permanent des
comptes publics
Chambre des communes
Ottawa.

Monsieur,

Je tiens à vous remercier de votre lettre en date du 27 juin 1973 au sujet du rapport de l'Auditeur général de 1972, page 381, paragraphe 23, accompagné d'une copie de la lettre que vous avez fait parvenir à l'honorable Robert Andras le 16 juin 1969.

Tous les ans, nos vérificateurs de l'extérieur font parvenir au ministre un rapport confidentiel portant en particulier sur les transactions entre la Société et le ministre. Ils envoient en même temps un rapport à l'Auditeur général car ils vérifient en son nom toutes les transactions concernant le fonds du revenu consolidé. Ces deux rapports sont adressés directement par les vérificateurs au ministre et à l'Auditeur général respectivement.

Même si la Société désire satisfaire toutes les demandes du comité, nous ne pouvons fournir des exemplaires de ces rapports qui n'appartiennent pas à la Société et ne lui sont pas adressés.

Je regrette de ne pas vous être d'une plus grande utilité à ce sujet, mais je suis certain que vous comprendrez notre position dans cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur des Services financiers,
Léonard G. Peskett.

OTTAWA,
le 16 juin 1969.

L'honorable Robert Andras,
Ministre d'État chargé du logement,
Chambre des communes,
Ottawa (Ontario).

Cher collègue,

Lors de la réunion du 4 juin, le Comité des comptes publics a poursuivi l'étude de la demande qu'il a formulée en vue d'obtenir des exemplaires de tous les rapports rédigés par les vérificateurs de l'extérieur de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour les années financières se terminant le 31 décembre 1963 et le 31 décembre 1964.

Au début, le Comité avait demandé à la Société de lui faire parvenir ces rapports et celle-ci lui avait répondu qu'étant donné qu'ils étaient adressés au ministre, seul ce dernier pourrait leur faire parvenir des exemplaires. Nous avons adressé ensuite notre demande à l'honorable J. R. Nicholson et pour votre gouverne, vous trouverez ci-joint une copie de la lettre que j'ai fait parvenir au ministre le 26 avril 1967 ainsi que la réponse du ministre du 10 novembre 1967.

In the course of the discussion on June 4th, the Members of the Committee recalled that this is the only occasion on which, during their examination of a Crown corporation, the auditors' detailed or long-form report was not made available to them with the approval of the Corporation concerned. Such reports have been most helpful to the Committee in carrying on its work.

The Members of the Committee had difficulty in understanding a statement made in the Minister's letter of November 20, 1967, that treating these reports as confidential and therefore not available to the Committee "enhances their value since the auditors are less likely to be inhibited in their presentation of information". It seemed to the Members that an auditor would always report anything he felt called upon to report, leaving to management the use to be made of the report. Frankly, the Members of the Committee are not happy with this refusal to meet their request and are not satisfied that there is justification for it.

For these reasons, I have been instructed to write to you and trust that copies of these reports will be provided to the Committee.

Yours sincerely,

Alfred D. Hales, M.P.
Chairman.

Encls. (2)

CENTRAL MORTGAGE AND HOUSING
CORPORATION

National Housing Act
Sir Wilfrid Laurier Building
November 10, 1967

Mr. Alfred D. Hales, M.P.
House of Commons,
OTTAWA.

Dear Mr. Hales,

In your capacity as Chairman of the Standing Committee on Public Accounts you wrote to me on April 26th last, requesting me to furnish copies of all reports I had received from the external auditors of Central Mortgage and Housing Corporation which referred to its operations during 1963 and 1964. My Executive Assistant acknowledged your letter on May 29th.

I should like to mention that the auditors produce two types of reports. One is the formal Annual Report as stipulated in section 87(1) of the Financial Administration Act and which accompanies the financial statements of the Corporation and is included in both the Corporation's Annual Report and the Public Accounts and is published in the Canada Gazette. You and the members of the Committee have been provided with copies of these. The other type of report may be made to the responsible Minister either during or following completion of an audit and is submitted in accordance with section 87(2) of the Financial Act. These usually refer to certain details of the Corporation's transactions. I presume it is the later type of report which you are requesting.

As a matter of principle is involved, I referred the question to the Minister of Finance. He in turn sought the views of his other colleagues who are charged with responsibility for Crown corporations audited by external auditors.

Lors des délibérations du 4 juin, les membres du Comité ont fait remarquer que c'est la première fois que dans le cadre de l'examen des comptes d'une société de la Couronne, le rapport détaillé des vérificateurs n'est pas mis à leur disposition avec l'approbation de la société intéressée. De tels rapports se sont révélés d'une grande utilité au Comité dans l'exercice de ses fonctions.

Les membres du Comité avaient de la difficulté à comprendre la déclaration contenue dans la lettre du ministre en date du 20 novembre 1967 selon laquelle le fait que ces rapports étaient confidentiels et par conséquent n'étaient pas mis à la disposition du Comité «les rendaient plus valables étant donné que les vérificateurs étaient moins susceptibles de se laisser influencer dans la présentation des faits.» A leur avis, un vérificateur devrait toujours rapporter les faits qu'il juge nécessaires, tout en laissant à la direction le soin d'utiliser à loisir le rapport. En toute franchise, les membres du Comité ne sont pas contents du refus qu'ils ont essuyé ni satisfaits des raisons invoquées.

Pour ces raisons, j'ai donc été chargé de vous écrire et j'ose espérer que des exemplaires de ces rapports seront mis à la disposition du Comité.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Comité,
Alfred D. Hales, député.

Pièces jointes (2)

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE
LOGEMENT

Loi nationale sur l'habitation
Édifice Sir Wilfrid Laurier,
le 10 novembre 1967

Monsieur Alfred D. Hales, député,
Chambre des communes,
Ottawa.

Cher collègue,

En qualité de président du Comité permanent des comptes publics, vous m'avez écrit le 26 avril dernier afin de me demander de vous faire parvenir des exemplaires de tous les rapports que j'ai reçus des vérificateurs de l'extérieur sur les transactions de la Société centrale d'hypothèques et de logement en 1963 et 1964. Mon adjoint administratif a accusé réception de votre lettre le 29 mai dernier.

J'aimerais vous signaler que les vérificateurs rédigent deux types de rapports. Le premier est le rapport annuel officiel rédigé aux termes de l'article 87 (1) de la Loi sur l'administration financière; il accompagne les états financiers de la Société, figure à la fois dans le rapport annuel de la Société et dans les comptes publics et est publié dans la Gazette du Canada. Les membres du Comité et vous-mêmes ont reçu les exemplaires de ce rapport. L'autre type de rapport peut être envoyé au ministre compétent durant ou à la fin de la vérification et il est présenté en vertu de l'article 87 (2) de la Loi sur l'administration financière. Ce rapport porte habituellement sur certains renseignements particuliers relatifs aux transactions de la Société. Je suppose que c'est ce dernier type de rapport qui vous intéresse.

Comme il s'agissait d'une question de principes, j'ai consulté le ministre des Finances à ce sujet. De son côté, il a demandé l'avis de ses autres collègues chargés des sociétés de la Couronne dont les comptes sont examinés par des vérificateurs de l'extérieur.

A consensus with which both the Minister of Finance and I are in complete agreement is that these latter reports should be regarded as purely a report for management purposes. A continuation of the principle of treating them as "confidential" enhances their value since the auditors are less likely to be inhibited in their presentation of information.

It is, therefore, with some regret that I must decline to make these reports available to the Public Accounts Committee.

Yours sincerely,

John R. Nicholson

Nous en sommes arrivés à la conclusion, et le ministre des Finances et moi-même sommes d'accord sur ce point, que ce type de rapport devrait être considéré simplement aux fins de gestion. Le fait que ces rapports soient considérés comme confidentiels les rend plus valables étant donné que les vérificateurs sont moins susceptibles de se laisser influencer dans la présentation des faits.

Par conséquent, c'est avec regret que je me vois dans l'obligation de rejeter la demande du Comité des comptes publics concernant ces rapports.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

John R. Nicholson.

APPENDIX "P"

NATIONAL HARBOURS BOARD

Place de Ville,
330 Sparks Street,
Ottawa, Ontario,
K1A 0N6

July 5, 1973.

Mr. Alfred D. Hales, M.P.,
Chairman, Standing Committee on
Public Accounts,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.

Dear Mr. Hales:

This will acknowledge receipt of your letter of June 28, 1973. I should like to prepare the comments myself, and I shall do so as quickly as possible.

Thank you very much for contacting the National Harbours Board directly on this matter.

Yours very truly,

Del Taylor,
Chairman.

Place de Ville,
330 Sparks Street,
Ottawa, Ontario,
K1A 0N6

July 17, 1973.

Mr. Alfred D. Hales, M.P.,
Chairman, Standing Committee on Public Accounts,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.

Dear Mr. Hales:

Further to my letter dated July 5, 1973, I have reviewed the report of the Auditor General to which you refer and in particular Recommendation No. 24.

The present National Harbours Board was reconstituted in November 1971 under circumstances which did call for a most serious review of the complete financial and accounting structure of the National Harbours Board, both in its day-to-day operating procedures and with regard to the more complex problem of the entire capital debt and the position of loans, advances and unpaid interest which are obligations of the Board. Several discussions were held with members of the Auditor General's office and the Board's internal audit services which are provided by the Audit Services Bureau of the Department of Supply and Services. It did not seem useful to go over why earlier proposals for restructuring had not been acceptable, since there were none of the former Members now on the Board. My colleagues and I determined that the program of analysis, review and recommendations with respect to the financial structure and in fact the corporate structure of the National Harbours Board would be a fairly lengthy task. A more immediate requirement was to modernize and improve, to the greatest degree possible, not only the accounting procedures but also the administrative and control procedures in the Board. This particular, rather more pressing issue, was considered to be fundamental in any realistic attempt to correct the bases on which, for the last few years, the Auditor General in particular, had been critical of operations in the National Harbours Board.

APPENDICE «P»

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Place de Ville
330, rue Sparks
Ottawa, (Ontario)
K1A 0N6

Le 5 juillet 1973

M. Alfred D. Hales, député
Président du Comité permanent
des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Monsieur le député,

J'accuse réception de votre lettre en date du 28 juin 1973. J'aimerais rédiger moi-même les observations qui s'imposent et je m'y mettrai le plus tôt possible.

Je tiens à vous remercier d'être entré en contact directement avec le Conseil des ports nationaux à ce sujet.

Veillez agréer, monsieur le député, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président
Del Taylor

Place de Ville
330 rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0N6

Le 17 juillet 1973.

M. Alfred D. Hales, député
Président du Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Monsieur le député,

Suite à ma lettre en date du 5 juillet 1973, j'ai examiné le rapport de l'Auditeur général auquel vous vous reportez, et tout particulièrement, la recommandation n° 24.

L'actuel Conseil des ports nationaux a été reconstitué en novembre 1971 dans des circonstances qui exigeaient une étude fort sérieuse de l'ensemble de la structure financière et de la comptabilité du Conseil des ports nationaux à la fois en ce qui concerne ses procédures de fonctionnement au jour le jour et le problème de la dette d'établissement toute entière et de la situation des prêts, des avances et de l'intérêt non payé qui constituent des obligations pour le Conseil. Plusieurs discussions se sont engagées entre les membres du Bureau de l'Auditeur général et les services de vérification interne du Conseil assurés par le Bureau des services de vérification du ministère des Approvisionnements et Services. Il ne paraissait pas utile de retracer la raison pour laquelle les propositions précédentes de restructuration n'avaient pas été acceptables étant donné qu'aucun des anciens membres ne siège actuellement au sein du Conseil. Mes collègues et moi avons fait ressortir que le programme d'analyse, d'étude et de formulation de recommandations concernant la structure financière et de fait la structure sociale du Conseil des ports nationaux représenterait une tâche fort longue. On se devait immédiatement de moderniser et d'améliorer le mieux possible à la fois le processus de comptabilité et les procédures d'administration et de contrôle au sein du Conseil. Cette dernière en particulier qui constitue une question plus urgente a été considérée comme fondamentale dans toute

It therefore became our objective to improve on this situation in the shortest possible time and we believe that positive steps have been taken in that direction. In brief these can be referred to as a complete re-organization of the Financial Branch of the National Harbours Board; the appointment of new and highly competent senior financial officers; an expansion and extension of the computerized and data processing services available to the Board; the formalization of internal audit requirements with the Audit Services Bureau of D.S.S. and finally, but probably most important, the substantial improvement of relations and coordination with the office of the Auditor General, by recognition of the fact that there were basic weaknesses in the system which must be corrected. It was therefore the immediate intention and desire of the National Harbours Board to restore a situation of cooperation with the office of the Auditor General rather than the continuation of what appeared to be on the surface, one far more oriented toward confrontation. Although we cannot say that all matters which are of concern to us have been corrected, we believe the record will show very substantial progress and that we will be able to demonstrate this when we appear before the Standing Committee on Public Accounts in the future.

With respect therefore, to the very important but as indicated more complex matter of financial restructure, the Board just now feels reasonably confident in examining this aspect of our responsibility and doing so in relation to several other similar matters, such as re-financing of the C.N.R., the possibility of restructuring in the St. Lawrence Seaway as indicated by the Carr Report, and the more recent look at overall financial structure in Air Canada itself. Although much appears to have been done in a general way over the past several years in this direction, the Board believes that a complete re-assessment of this is required, going back to the establishment of the National Harbours Board in the mid-1930's, and for each port, each advance, each loan and each capital asset, to make a reconciliation upon which reasonable suggestions and recommendations could be made for positive restructuring of the Board's obligations if this appeared to be a desirable and a worthwhile direction to take. The Board is certainly aware and is not comfortable with the fact that on present projections, our obligations, many of which are extremely antiquated, cannot be fully met. The matter of looking at all of the Board's assets, re-evaluating these in the light of today's knowledge and information, and relating these to outstanding obligations and advances is something on which we are just now embarking. As a forerunner to this, I myself have met on several occasions with representatives of the Department of Finance and Treasury Board to discuss the broad outlines of what might be a realistic approach to eventual restructuring in a more stable way. These meetings will continue while the completion of the analysis referred to above is in progress and the Board has assigned one particular, very senior chartered accountant to make this analysis his immediate and full-time responsibility. Although it is extremely difficult to put a time frame on such a matter as this, we have requested that some preliminary information be prepared and provided to the Board within approximately a six month period. Accordingly, some time in the spring of 1974, we are expecting to be in position to respond to the proper questions which the analysis of the financial structure and

tentative réelle en vue des fondements sur lesquels l'Auditeur général en particulier avait critiqué ces dernières années les opérations du Conseil des ports nationaux.

C'est pour cette raison que nous avons adopté comme objectif d'améliorer cette situation le plus tôt possible et nous croyons que des mesures positives ont été prises dans ce sens. En résumé il s'agit d'une réorganisation complète de la division des finances du Conseil des ports nationaux; la nomination de nouveaux agents de finance hautement qualifiée; l'expansion et l'amélioration des services d'ordinateur et de traitement des données accessibles au Conseil; la formalisation des besoins de vérification interne avec le bureau des services de vérification du ministère des Approvisionnement et Services et en dernier lieu, mais peut-être le plus important, l'amélioration marquée des relations et de la coordination avec le bureau de l'Auditeur général en reconnaissant le fait que le système comporte des faiblesses fondamentales qui doivent être corrigées. Le Conseil des ports nationaux voulait donc dès maintenant rétablir la collaboration avec le bureau de l'Auditeur général plutôt que de laisser persister la situation qui semblait en surface beaucoup plus orientée vers la confrontation. Bien que nous ne puissions dire que toutes les questions qui nous préoccupent ont été corrigées, nous croyons que le compte rendu des délibérations indiquera des progrès très sensibles et que nous pourrons le démontrer lorsque nous comparaitrons à l'avenir devant le comité permanent des comptes publics.

Par conséquent, en ce qui concerne la question fort importante mais plutôt complexe, comme on l'a indiqué de la restructuration des services financiers, le Conseil ressent actuellement une confiance modérée en examinant cet aspect de notre responsabilité et aussi en ce qui concerne bon nombre d'autres questions semblables comme le refinancement du C.N., la possibilité de restructuration de la voie maritime du Saint-Laurent, comme l'a souligné le rapport Carr, et l'étude plus récente de toute la structure financière de la société Air Canada elle-même. Bien qu'en général il semble que l'on ait fait beaucoup à ce sujet ces dernières années, le Conseil croit qu'il est nécessaire que l'on procède à une réévaluation complète, notamment de remonter à la création du Conseil des ports nationaux au milieu des années 30 et faire un rajustement pour chaque port de chaque avance, chaque prêt et de chaque capital fixe, permettant ainsi de formuler des propositions et des recommandations raisonnables en vue de restructurer de façon positive les obligations du Conseil si cette mesure semble souhaitable et valable. Le Conseil est certainement conscient et inquiet du fait que, selon les prévisions actuelles, nos obligations dont bon nombre sont fort désuètes, ne puissent être pleinement satisfaites. L'analyse de tous les actifs du Conseil en vue de réévaluer à la lumière des connaissances et renseignements actuels et les rattacher aux obligations et avances à recouvrer, voilà une question que nous envisageons actuellement. A titre de précurseur dans ce domaine, j'ai rencontré à plusieurs occasions les représentants du ministère des Finances et du Conseil du trésor afin de discuter des grandes lignes de ce que pourrait être une méthode réaliste de procéder à une restructuration éventuelle d'une façon plus stable. Ces réunions se poursuivront pendant que l'analyse susmentionnée est en cours, et le Conseil a désigné un comptable agréé de premier ordre responsable immédiatement et entièrement de cette analyse. Bien qu'il soit fort difficile de fixer un délai pour une telle analyse. Nous avons demandé que l'on rédige des renseignements préliminaires et qu'on les présente au Conseil dans six mois environ. En conséquence, au cours du printemps de 1974, nous nous attendons de

results in the National Harbours Board generate. The results therefore of this immediate study should be available for the Minister of Transport within a matter of several months.

I trust this information will be satisfactory for you and you may rest assured of the Board's complete determination to bring this matter forward with some formal recommendations, and to keep your committee informed both of progress made and of obstacles encountered, if any.

Yours very truly,

Del Taylor,
Chairman.

pouvoir répondre aux questions pertinentes que soulèveront l'analyse de la structure financière de ports nationaux et les conclusions obtenues du Conseil. Le ministre des Transports pourrait donc obtenir les résultats de cette étude immédiate dans quelques mois.

J'ai bon espoir que ces renseignements sauront vous satisfaire et je vous prie de croire que le Conseil est entièrement déterminé à faire avancer l'étude de cette question ainsi que certaines recommandations formelles, et à continuer à tenir votre Comité au courant des progrès accomplis et des obstacles rencontrés, s'il en est.

Veillez agréer, monsieur le député, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
Del Taylor.

APPENDIX "Q"

CANADIAN BROADCASTING CORPORATION

P.O. Box 8478,
Ottawa, Ontario.
K1G 3J5

August 24, 1973.

Mr. Alfred D. Hales, M.P.,
The Chairman,
Public Accounts Committee,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.
K1A 0A6

Dear Mr. Hales:

Re: Recommendation No. 27—Emergency Broadcasting
Appendix No. 1—Report of the Auditor General for the
Fiscal Year Ending March 31, 1972, page 382

In reply to your letter of June 29, 1973, on the above noted subject I would note that the responsibility for providing an emergency broadcasting for the benefit of the Canadian people would appear to have been assigned to the Canadian Broadcasting Corporation by the federal government.

The Cabinet in October of 1961 approved proposals to set up various emergency measures among which was a proposal to have the CBC provide an emergency broadcasting service. Separate and additional finances were added to the CBC votes to cover the capital and annual operating costs. The Emergency Measures Organization was assigned the responsibility for planning and co-ordination of the emergency measures services assigned to the various government departments and agencies.

Order in Council P.C. 1965-1041 the Civil Emergency Measures Planning Order which sets out duties and responsibilities related to emergency measures and services, assigned various duties and responsibilities to the Minister of Transport (now Minister of Communications). Item 7 under the duties and responsibilities of this Minister related to the emergency broadcasting service viz: "Through the CBC provide an emergency broadcasting service...".

Order in Council P.C. 1968-1302 transferred the responsibility of the Emergency Measures Organization to the Minister of National Defence and stated that emergency measures plans are to be co-ordinated by the Minister of National Defence through the Emergency Measures Organization.

The Corporation's previous statement on this subject attached to my covering letter of June 21, 1973, outlined the decrease in the annual cost of the service due to reductions in the system in line with the changed emphasis from wartime emergencies to peace time emergencies and also outlined the Corporation's view as contained in the letter from the former President of the CBC to the Minister of National Defence dated October 30, 1969, that should E.M.O. request increased emergency broadcasting services over and above the present level then such should be paid for out of E.M.O. funds. Additionally, the Corporation's view as related to the annual cost of the present level of emergency broadcasting service was that there would be little advantage in seeking a revision at this time in the authorities to have this cost removed from the Corporation's budget and transferred to the E.M.O. budget.

APPENDICE «Q»

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Case postale 8478,
Ottawa, Ontario
K1G 3J5

le 24 août 1973

Monsieur Alfred D. Hales, député
Président
du Comité des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Monsieur le député,

Objet: Recommandation n° 27—Émissions d'urgence
Appendice n° 1—Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1972, page 404.

En réponse à votre lettre du 29 juin 1973 concernant le sujet sous rubrique, il semble que le gouvernement fédéral a confié à la Société Radio-Canada le soin de fournir un service d'émissions d'urgence à l'intention de la population canadienne.

En octobre 1961, le Cabinet a approuvé des propositions en vue d'établir diverses mesures d'urgence dont l'une prévoyait que la S. R.-C. fournirait un service d'émissions d'urgence. Des sommes distinctes et supplémentaires ont été portées aux crédits de la S. R.-C. pour couvrir le capital investi et les dépenses annuelles de fonctionnement. On a confié à l'Organisation des mesures d'urgence la responsabilité de planifier et de coordonner les services des mesures d'urgence confiés aux différents ministères et organismes de l'État.

Le décret du Conseil, C.P. 1965-1041, relatif à la planification des mesures civiles d'urgence, qui détaille les fonctions et les responsabilités au ministre des Transports (aujourd'hui le ministre des Communications). Parmi les fonctions et responsabilités confiées à ce ministre, l'article 7 traite du service d'émissions d'urgence, à savoir: «Par le truchement de la S. R.-C., assurer un service d'émissions d'urgence...»

Le décret du Conseil, C.P. 1968-1302, a transféré la responsabilité de l'Organisation des mesures d'urgence au ministre de la Défense nationale en stipulant que le programme des mesures d'urgence devront être coordonnés par le ministre de la Défense nationale à travers l'Organisation des mesures d'urgence.

La déclaration antérieure de la Société Radio-Canada à cet égard, jointe à ma lettre d'envoi du 21 juin 1973, signalait une baisse des frais annuels du service due à la compression du système où l'accent s'était reporté des urgences du temps de guerre vers celles du temps de paix; elle faisait également état du point de vue de la Société tel que l'avait exposé son ancien président dans sa lettre au ministre de la Défense nationale le 30 octobre 1969, à savoir que si l'O.M.U. avait besoin de services d'émissions d'urgence dépassant le niveau actuel, elle en assumerait les frais sur ses propres deniers. En outre, la société Radio-Canada ne voyait, pour le moment, aucun avantage en ce qui a trait aux frais annuels courants des émissions d'urgence, à revoir la question des attributions de compétence en vue de lui retirer ce budget au bénéfice de l'O.M.U.

We have discussed the situation with officials of E.M.O. who have stated that they have no authority for accepting billings from the various departments and agencies who provide emergency measures services. Their authority is solely related to planning and co-ordination as outlined in the above noted Orders in Council P.C. 1965-1041 and P.C. 1968-1302. We were also informed that the fundamental philosophy of civil emergency planning in Canada, insofar as Federal departments and agencies are concerned, is that each department and agency bear the costs of any measures or services incurred in fulfilling the duties and functions with which it has been charged.

Should there be any further information you require I would be pleased if you would let me know.

Yours sincerely,

Laurent Picard.

cc:

Secretary of State
Secretary of the Treasury Board
Auditor General
J. F. Wallace, EMO

October 4, 1973.

Mr. Alfred D. Hales,
Chairman of the Standing
Committee on Public Accounts,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.
K1A 0A6

Dear Mr. Hales:

Re: Recommendation No. 27—Emergency Broadcasting

In reply to your letter of September 7, 1973, enquiring if the CBC pays private stations for Emergency Broadcasting, I would advise that the CBC does not pay private stations for emergency broadcasting.

The Corporation's agreement with each of its affiliates specifies that the affiliate must broadcast programs considered by the CBC to be of public importance and when such programs are of a news and/or information nature, the CBC will not be obligated to provide compensation. With respect to private non-affiliated stations the CRTC has the authority under Section 18 (2) of the Broadcasting Act to require these stations to broadcast programming of urgent importance to Canadians. The Corporation has no financial obligations with respect to the non-affiliates.

I trust the above satisfactorily answers your question.

Yours sincerely,

Laurent Picard.

Nous avons discuté de la situation avec les représentants de l'O.M.U. qui ont déclaré ne pas être autorisés à accepter les factures que leur adresseraient les différents ministères et organismes qui assurent des services de mesures d'urgence, puisque leur tâche se limitait à la planification et à la coordination prévues par les décrets du conseil C.P. 1965-1041 et C.P. 1968-1302 susmentionnés. On nous a également informés que le principe fondamental sur quoi repose la planification de l'urgence civile au Canada, en ce qui concerne les ministères et organismes fédéraux, porte que chaque ministère et organisme supportera les frais de toutes mesures ou services fournis dans le cadre des devoirs et fonctions qu'on lui aura confiés.

Si vous désirez de plus amples renseignements, je vous saurais gré de me le faire savoir.

Veillez agréer, Monsieur le député, l'expression de mes sentiments distingués.

Laurent Picard

copies:

Secrétaire d'État
Secrétaire du Conseil du Trésor
Auditeur général
J. F. Wallace, OMU

Ottawa, 4 octobre 1973

M. Alfred D. Hales,
Président du Comité permanent
des comptes publics,
Chambre des communes,
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

Objet: ecommandation n° 27—Émissions d'urgence

Suite à votre lettre en date du 7 septembre 1973 demandant si Radio-Canada effectue des paiements aux stations privées dans le cadre d'émissions d'urgence, je tiens à vous informer qu'il n'en est rien.

L'entente entre Radio-Canada et chacune des sociétés affiliées stipule que celles-ci doivent diffuser des émissions considérées par Radio-Canada comme d'importance publique et lorsque ces émissions se présentent sous forme de nouvelles ou d'informations, Radio-Canada n'est pas tenue de verser une indemnité. En ce qui concerne les stations privées non affiliées, le Conseil de la radio-télévision canadienne a le pouvoir d'exiger, en vertu de l'article 18 (2) de la loi sur la radiodiffusion, que ces stations diffusent des émissions de grande urgence. Radio-Canada n'a aucune obligation financière à l'égard des sociétés non affiliées.

J'ose espérer que cette réponse saura vous satisfaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Laurent Picard.

APPENDIX "R"

Minister
of Industry, Trade
and Commerce
Ottawa 4, Canada
K1A 0H5

March 22, 1972

Mr. A. D. Hales,
Chairman,
Standing Committee on Public Accounts,
Room 549-S,
Parliament Building,
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Dear Mr. Hales:

Your letter of November 15, 1971 requested information on the progress being made in implementing the recommendation that a central record of payments to companies by Departments should be kept by the Department of Industry, Trade and Commerce. Following discussions between the Departments concerned it was decided that such a central record should be computerized. A suitable computer program was written during 1971 and payments under the Program for the Advancement of Industrial Technology were entered into the computer record in February. Preliminary computer runs of a debugging nature using the PAIT data were conducted earlier this week. We expect to have the computer program running smoothly in the next few days. In the meantime, records of payments under the Defence Industry Productivity Program (DIP) and Industrial Research and Development Incentives (IRDIA) have been manually organized into computer format and work to enter these programs into the computer record will commence as soon as the computer program has been proved using PAIT data. The National Research Council has expressed its willingness to supply payment data on IRAP for incorporation in the central record and the Defence Research Board has agreed to supply similar data on DIR. We will make definitive arrangements with these two agencies to supply this data within the next few weeks *with the intention of having the central record complete by mid-summer.*

Yours sincerely,

Jean-Luc Pepin.

August 16, 1973

Mr. Alfred D. Hales,
Chairman of the
Standing Committee on
Public Accounts,
Room 553-S,
House of Commons,
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

APPENDICE «R»

Ministre
de l'Industrie et
du Commerce
Ottawa 4, Canada
K1A 0H5

22 mars 1972

M. A. D. Hales
Président
Comité permanent des comptes publics
Pièce 549-S
Édifice parlementaire
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le député,

J'ai bien reçu votre lettre du 15 novembre 1971 dans laquelle vous nous demandez des renseignements concernant le progrès effectué dans la mise en application de la recommandation portant que le ministère de l'Industrie et du Commerce devrait tenir un fichier central indiquant par ministère, les sommes versées aux diverses sociétés. A la suite des discussions entre les ministères en cause, on a décidé que ce fichier central devrait être traité sur ordinateur. Un programme acceptable par un ordinateur a été composé au cours de 1971 et les paiements en vertu du programme pour l'avancement de la technologie industrielle ont été inscrits en février au fichier de l'ordinateur. Des passages préliminaires des cartes par ordinateur pour fin de vérification en se servant des données du programme pour l'avance de la technologie industrielle ont été effectués un peu plus tôt cette semaine. Nous nous attendons à ce que le programme par voie d'ordinateur fonctionne sans heurts d'ici quelques jours. Dans l'intervalle, les fichiers des paiements en vertu du programme de production de l'industrie de défense et de la loi stimulant la recherche et le développement industriels ont été insérés manuellement dans la formule de l'ordinateur et les travaux visant à insérer ces programmes dans le fichier de l'ordinateur commenceront aussitôt que l'on aura la preuve que le programme par ordinateur utilise les données statistiques du programme pour l'avancement de la technologie industrielle. Le Conseil national de recherches s'est dit prêt à fournir les données statistiques en matière de paiements portant sur l'IRAP dans le but de les insérer au fichier central et le conseil de Défense pour la recherche a convenu de fournir des données statistiques semblables sur le programme de recherche industrielle pour la défense. Nous ferons des arrangements définitifs avec ces deux organismes en vue de fournir ces données statistiques au cours des prochaines semaines en vue de terminer le fichier central vers le milieu de l'été.

Veillez agréer, monsieur le député, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jean-Luc Pepin

Le 16 août 1973

Monsieur Alfred D. Hales
Président du
Comité permanent des
comptes publics
Pièce 553-S
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Recommendation No. 28—Co-ordination of Research and Development Assistance to Industry Appendix 1—Report of Auditor General for the fiscal year ending March 31, 1973 (Page 382)

Recommandation n° 28—Coordination de l'aide touchant la recherche et le développement dans l'industrie—Appendice 1—Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 (page 382)

Dear Mr. Hales:

Your letter of July 5, 1973 stated in effect that the central record of research and development payments to industry is not functioning yet. In fact, a central record of payments under the Program for the Advancement of Industrial Technology (PAIT), the Industrial Research and Development Incentives Act (IRDIA) and the Defence Industry Productivity Program (DIP) has been established in the programs branch of this department. The PAIT and IRDIA records are on computer and the DIP record is kept manually.

As mentioned in Mr. Pepin's March 22, 1972 letter to you, PAIT was the first program to be put on the computer. This program is working well, refinements, however, are still being made. IRDIA was the second program to be computerized and it took much longer to implement than was anticipated since it was subsequently decided to expand the initial computer concept and to utilize the computer for certain aspects of the decision making process. This program is also now working well. The decision to maintain the DIP record manually was made, again, subsequent to March 1972. It is felt the manual system in this instance is the most efficient and economical.

The chief reason for the delay in completing the whole project is because in March 1972 the department was establishing computerized programs for a number of departmental programs for operational purposes. The central registry development was dovetailed into this ongoing development which has taken much longer to implement than planned.

We have just recently again conferred with officials of the Defence Research Board and the National Research Council and they have agreed to provide the necessary data for companies receiving research and development assistance under their programs. Arrangements with these two agencies should be completed by September 30, 1973.

I assure you that there are valid reasons why the objectives stated in Mr. Pepin's March 1972 letter were not met as planned and that the project is functional for our own departmental programs and will be shortly for programs of the other agencies mentioned above.

Yours sincerely,

Alastair Gillespie.

Cher collègue,

Votre lettre du 5 juillet 1973 laissait entendre effectivement que le fichier central des paiements touchant la recherche et le développement dans l'industrie n'est pas encore en fonction. De fait, un fichier central des paiements aux termes du programme pour l'avancement de la technologie industrielle (EATI) de la Loi stimulant la recherche et le développement industriel (IRDIA) et du programme de production de l'industrie de défense (DIP) a été créé au sein de la division des programmes de ce ministère. Les dossiers touchant PAIT et IRDIA fonctionnent par ordinateur et le dossier DIP continue d'être traité manuellement.

Comme il en a été fait mention dans la lettre de M. Pepin du 22 mars 1972 à votre intention, PAIT constituait le premier programme que l'on devait traiter par ordinateur. Le présent programme fonctionne à merveille bien que l'on fasse encore des rajustements. IRDIA constituait le second programme à être traité par ordinateur et m'a pris beaucoup plus de temps que prévu pour le mettre en application étant donné que l'on avait décidé par la suite d'élargir le plan d'utilisation de l'ordinateur et de se servir de ce dernier pour certains aspects du processus décisionnel. Ce programme fonctionne également très bien actuellement. La décision de continuer à traiter manuellement le dossier DIP a été prise à nouveau après mars 1972. Dans ce cas, on estime que le système manuel est le plus efficace et le plus économique.

En mars 1972, le ministère établissait des programmes traités sur ordinateur pour un certain nombre de programmes pertinents au ministère aux fins opérationnelles et c'est principalement pour cette raison que le projet dans son ensemble a été retardé. Le développement du fichier central a été raccordé au développement en cours lequel a pris beaucoup plus de temps que prévu pour sa mise en application.

Nous avons récemment conféré à nouveau avec les représentants du Conseil de recherches de la défense et du Conseil national de recherches et ils ont convenu de fournir les données nécessaires aux compagnies qui reçoivent de l'aide en matière de recherche et de développement en vertu de leur programme. Des arrangements avec ces deux organismes devraient être faits vers le 30 septembre 1973.

Je puis vous assurer qu'il existe des raisons valables expliquant pourquoi les objectifs mentionnés dans la lettre de mars 1972 de M. Pepin n'ont pas été rencontrés tel que prévu et que le projet est fonctionnel pour nos propres programmes dans les ministères et le sera sous peu pour les programmes des autres organismes susmentionnés.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Alastair Gillespie

APPENDIX "S"

MINISTER OF NATIONAL REVENUE

Ottawa, K1A 0X2,
July 16, 1973.

Mr. Alfred D. Hales, M.P.,
Chairman,
The Standing Committee on
Public Accounts,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.
K1A 0A6

Dear Colleague:

I have your letter of July 6, 1973, in which you ask for a report concerning the implementation of Recommendation No. 29—Delay in Collecting Sales Tax—put forward by the Committee and contained in Appendix I of the Report by the Auditor General for the fiscal year ending March 31, 1972.

The recommendation concerns an administrative procedure that now has very limited application and which under controlled circumstances is intended to relieve the taxpayer from the excessive administrative burden of maintaining an inventory separation between free and tax paid goods where the amount of tax involved would not warrant the additional expense. Well established commodity tax techniques are employed that ensure ample protection of the revenue. The overall effect is simply to defer the payment of the tax for a relatively short period of time. Therefore, the current objection is no longer directed at the administration of this policy but at the apparent lack of statutory sanction.

Although my Department does not set the priorities for the introduction of amendments to the Excise Tax Act, I would advise that National Revenue forwarded a request in 1971 to the Department of Finance to introduce legislation authorizing this administrative device. This matter will be drawn to the attention of Finance for further consideration.

Yours sincerely,

Robert Stanbury.

APPENDICE «S»

MINISTRE DU REVENU NATIONAL

Ottawa, K1A 0X2
le 16 juillet 1973

M. Alfred D. Hales, député
Président du
Comité permanent
des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Cher collègue,

J'ai bien reçu votre lettre du 6 juillet 1973 dans laquelle vous demandez un rapport concernant la mise en application de la recommandation n° 29—retard dans la perception des taxes de vente—proposée par le Comité et contenue dans l'appendice 1 du rapport de l'Auditeur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972.

La recommandation porte sur une procédure administrative dont l'application est actuellement très restreinte et qui, sous contrôle, vise à soulager le contribuable de la charge administrative excessive que représente le terme d'un inventaire séparé pour les marchandises exemptes de taxe et celles pour lesquelles il a payé une taxe lorsque le montant de la taxe en question ne justifie pas cette dépense supplémentaire. Des techniques fiscales bien établies sur les denrées sont utilisées pour assurer une bonne protection du revenu. Il s'ensuit simplement que le paiement de la taxe est différé pendant une période de temps relativement courte. Pour cette raison, on ne s'oppose plus actuellement à l'application de cette réglementation mais au manque apparent de sanction statutaire.

Bien que mon ministère n'établisse pas de priorité pour la présentation des modifications à la Loi sur la taxe d'accise, je vous informe que le ministère du Revenu national a fait parvenir en 1971 une demande au ministère des Finances pour présenter une mesure législative autorisant ce procédé administratif. La question sera portée à l'attention du ministère des Finances pour étude plus approfondie.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Robert Stanbury

APPENDIX "T"
THE MINISTER OF TRANSPORT

Ottawa, Ontario
 K1A 0N5
 August 2, 1973

Mr. Alfred D. Hales, M.P.
 Chairman,
 Standing Committee on Public Accounts,
 House of Commons,
 Ottawa K1A 0A6, Ontario.

Dear Mr. Hales:

Re: Recommendation No. 30—Provision of Navigational Aids without Charges to Users.

Appendix 1—Report of the Auditor General for the fiscal year ending March 31, 1972.

I wish to reply to your letter of July 6, 1973, in which you requested a progress report on the above recommendation.

Contrary to the impression that may have been left with your committee by the Assistant Auditor General at your meeting of July 5, 1973, I would like to assure you that indeed considerable action has been going on within the Ministry of Transport with a view to determining sources and means by which the facilities provided by the Ministry may be recovered from the users of those services.

In fact shortly after the reorganization of the Ministry by my predecessor, the Honourable Mr. Jamieson, a User Charges Committee was established incorporating membership from all branches of the Ministry with the objective of identifying, studying and making recommendations to myself and to the Government on methods by which the Ministry could achieve one of the objectives stated in the proposal for its reorganization—"that facilities would be provided on a cost recoverable basis to the maximum practicable extent".

This committee has been meeting on an almost monthly basis since that time and has formulated, up to the present, 14 proposals for the introduction of new user charges of which 3 have received government approval for implementation. Studies on the other proposals have for the most part now been concluded. However, in many of the instances there is some doubt as to whether the present legislative structure allows their implementation. The Ministry is now pursuing this avenue of investigation, particularly on the Marine side where it seems the general provisions of the Financial Administration Act do not provide sufficient authority for the implementation of a charge. It is true that the Financial Administration Act allows a department to make a recovery on the basis of a charge for services used. However, with navigational aids it would be a difficult task to prove that a specific user did indeed use a particular service. Therefore, it is the Ministry's considered opinion that specific legislation is required and the Ministry is pursuing this avenue so that when charges are introduced it will be ultimately clear to the user that the Ministry does have the authority to impose and collect such charges.

Another factor which must be taken into account when the Government considers introducing new or increasing existing charges is the general economic conditions. I believe that you would agree with me that the opportunities for the government to follow this course of action have indeed been limited. Nevertheless I can assure you that it is this Ministry's intention to pursue with all vigor the stated objective of recoverable financing and it will

APPENDICE «T»
LE MINISTRE DES TRANSPORTS

Ottawa, Ontario
 K1A 0N5
 Le 2 août 1973

M. Alfred D. Hales, député
 Président du
 Comité permanent des comptes publics
 Chambre des communes
 Ottawa K1A 0A7 (Ontario)

Cher collègue,

Objet: Recommandation n° 30—Aides à la navigation fournies gratuitement aux utilisateurs.

Appendice 1—Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972.

La présente fait suite à votre lettre du 6 juillet 1973 dans laquelle vous demandez un rapport sur la recommandation susmentionnée.

Contrairement à l'impression qu'a pu laisser aux membres de votre comité l'Auditeur général adjoint lors de votre réunion du 5 juillet 1973, je voudrais vous assurer qu'on a effectivement beaucoup agité au sein du ministère des Transports en vue de déterminer les sources et les moyens par lesquels les installations assurées par le ministère peuvent être reprises aux utilisateurs de ces services.

De fait, peu de temps après la réorganisation du ministère par mon prédécesseur, l'honorable Jamieson, on a créé un comité des taxes aux usagers où toutes les directions étaient représentées afin d'établir et d'étudier les méthodes par lesquelles le ministère pourrait atteindre l'un des objectifs mentionnés dans la proposition de réorganisation, à savoir «que les installations seraient fournies à un coût que l'on puisse récupérer dans toute la mesure du possible». Ces méthodes devraient faire l'objet de rapports à moi-même et au gouvernement.

Le présent comité s'est réuni pratiquement une fois par mois depuis cette date et a formulé jusqu'à présent 14 propositions visant l'adoption de nouvelles taxes pour les usagers dont trois ont été approuvées par le gouvernement en vue de leur application. Des études portant sur les autres propositions sont pour la plupart terminées actuellement. Cependant, dans bien des cas, on doute que la structure législative actuelle permette leur mise en œuvre. Le ministère poursuit actuellement une enquête en ce sens, tout particulièrement dans le secteur maritime où il semble que les dispositions générales de la Loi sur l'administration financière n'accordent pas un pouvoir suffisant pour l'application d'une taxe. Il est vrai cependant que cette loi permet à un ministère de récupérer sous forme de taxe les services utilisés. Mais pour les aides maritimes, il serait fort difficile de prouver qu'un usager donné a utilisé effectivement un service en particulier. Pour cette raison, le ministère estime qu'une mesure précise est nécessaire et il agit en ce sens de sorte que lorsque les taxes seront fixées, l'utilisateur comprendra de façon très claire que le ministère a le pouvoir de les imposer et de les recouvrer.

Les conditions économiques en général constituent un autre facteur qui doit être pris en considération lorsque le gouvernement envisage d'imposer de nouvelles taxes ou d'augmenter les taxes actuelles. Vous conviendrez avec moi cependant que le gouvernement n'a pas tellement eu l'occasion de poursuivre son action en ce sens. Néanmoins, je puis vous assurer que le présent ministère a l'intention de poursuivre de façon fort énergique l'objectif déclaré du

introduce user charges at such times as the legislative proprieties and economic climate permit.

Yours sincerely,

Jean Marchand

Mr. Alfred D. Hales, M.P.,
Chairman,
Public Accounts Committee,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.

Ottawa, Ontario.
K1A 0N5
December 15, 1971.

Mr. Alfred D. Hales, M.P.,
Chairman,
The Standing Committee on Public Accounts,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.
K1A 0A6

Dear Mr. Hales:

Further to my letter of December 1, I am enclosing, herewith, a summary of the action taken by the Ministry of Transport in respect of each of the recommendations contained in the list which was attached to your letter of November 15.

I trust that you will find the enclosed information satisfactory for your purposes. However, if further information is required, please let me know.

Yours sincerely,

Don Jamieson.

Encl.

4th Report, 1969-70—Presented to the House on June 23, 1970

Provision of Navigational Aids Without Charge to Users

The Canadian Air Transportation Administration is placing continuing and increasing emphasis on its policy of applying user charges wherever feasible. The most recent example of this policy is the institution, on November 1, 1971, of the new North Atlantic En Route Facilities Fees which apply to transatlantic flights which transit Canadian air space but do not land at a Canadian airport.

The Marine Administration has completed a comparative Canadian and United States port study of basic vessel charges, showing the total charges assessed against a vessel. A study concerning the assessment of the provision and standard of the present Marine aids and service activities is presently under way. A complete physical inventory of all land, buildings and equipment together with operating and maintenance costs of Marine Services, National Harbours Board and St. Lawrence Seaway facilities is also under way. These studies constitute an investigation analysis of the "Way Facilities" activity, the "Marine Regulations" activity and the "Terminal Facilities" activity of the Marine Administration in conjunction with the National Harbours Board and the St. Lawrence Seaway Authority.

financement recouvrable et qu'il imposera des taxes aux usagers lorsque le moment viendra sur le plan législatif et que le contexte économique le permettra.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Marchand.

Mr. Alfred D. Hales, député,
Président du
Comité des comptes publics,
Chambre des communes,
Ottawa (Ontario).

Ottawa, Ontario.
K1A 0N5
Le 15 décembre 1971

M. Alfred D. Hales, député,
Président,
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.
K1A 0A6

Monsieur,

Comme suite à ma lettre du 1^{er} décembre, vous trouverez ci-joint un résumé des mesures qu'a prises le ministère des Transports relativement à chacune des recommandations figurant à la liste annexée à votre lettre du 15 novembre.

J'espère que les renseignements ci-inclus sauront vous satisfaire. Toutefois, si vous avez besoin de plus amples renseignements, veuillez m'en informer.

Veillez agréer, Monsieur l'expression de mes sentiments distingués.

Don Jamieson.

Pièce jointe

4^e Rapport, 1969-1970—Présenté à la Chambre le 23 juin 1970

Aide gratuite à la navigation maritime

L'Administration du transport aérien du Canada accente de plus en plus sa politique qui consiste à imposer des droits aux usagers chaque fois qu'il est possible de le faire. L'exemple le plus récent de cette politique est la mise en vigueur, le 1^{er} novembre 1971, des nouveaux droits de service en route sur l'Atlantique Nord qui s'appliquent aux vols transatlantiques qui empruntent la route aérienne canadienne sans toutefois atterrir dans un aéroport canadien.

L'Administration du transport maritime a fait une étude comparée des ports canadiens et américains relativement aux droits de base des bateaux, démontrant l'évaluation des droits globaux d'un bateau. On fait actuellement une étude sur l'évaluation des normes et de l'apport de l'aide et des services à la navigation. Un inventaire complet de tous les terrains, bâtiments et de l'équipement ainsi que des frais de fonctionnement et d'entretien des Services de la marine, du Conseil des ports nationaux et des installations de voie maritime du St-Laurent est également en cours. Ces études constituent une analyse d'enquête sur les installations de la voie, les règlements de la marine et les installations terminales de l'Administration du transport maritime conjointement avec le Conseil des ports nationaux et l'administration de la voie maritime du St-Laurent.

The completion of these studies is considered essential in order to provide a sound and intelligent basis for decision as to what increases should be made in the charges for the users of Marine Navigational Aids and facilities.

Il est essentiel que ces études soient complétées afin d'établir des critères solides et intelligents sur lesquels se fonderont les décisions relatives aux augmentations des droits aux usagers de l'aide à la navigation maritime ainsi que des installations.

Mr. Alfred D. Hales, M.P. Chairman, Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P. Chairman, The Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, député, Comité permanent des comptes publics

Mr. Alfred D. Hales, M.P., The Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, The Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, The Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, The Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, The Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, The Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, The Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, The Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, Standing Committee on Public Accounts

Mr. Alfred D. Hales, M.P., Chairman, The Standing Committee on Public Accounts

APPENDIX "U"

MINISTER OF SUPPLY AND SERVICES
OTTAWA, K1A 0S5
November 28, 1971

Mr. Alfred D. Hales, M.P.,
Chairman,
Public Accounts Committee,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.

Dear Mr. Hales:

In response to the enquiry contained in your letter of November 15, 1971, I am pleased to provide the following information.

Purchase of Postage Stamps, etc.

As you are aware, this item has appeared in a number of reports of the Auditor General, and most recently under paragraphs 74 and 166 of the 1969 and 1970 reports, respectively. Paragraph 74 was discussed at a Public Accounts Committee hearing on April 29, 1971, at which time it was concluded that tenders will be called for all new contracts negotiated by this Department. Tenders will be restricted to two potential suppliers when steel engraving is a requirement because there are only two companies in Canada with this capability. This policy will not apply to postage stamps until current Post Office contracts expire and purchasing becomes a responsibility of this Department. Bank notes are purchased by the Bank of Canada and there are no plans at present for the Department of Supply and Services to assume this responsibility.

Cost-Plus Contract Awards

Due to the age of this item, it has been difficult to reconstruct the specific circumstances surrounding the comment of the Auditor General. However, the statement issued by the Honourable C. M. Drury, as Minister of Industry in 1965 (copy attached) covers the procurement policy which is currently being followed by the Department of Supply and Services. Under this policy, the practice of national competition is normally followed, and only under special circumstances would area competition or direct allocation to a shipyard be employed. The transitional plan for West Coast shipbuilders referred to in paragraph 2.d., page 3 of Mr. Drury's statement terminated, as scheduled, in 1970.

Sincerely,

James Richardson.

Attachment

APPENDICE «U»

MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET
SERVICES
OTTAWA, K1A 0P5
le 28 novembre 1971

M. Alfred D. Hales, député
Président du
Comité des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Monsieur le député,

En réponse à la demande contenue dans votre lettre du 15 novembre 1971, j'ai le plaisir de vous donner les renseignements suivants.

Achat de timbres-poste, etc.

Comme vous le savez, cette question a figuré dans un certain nombre de rapports de l'Auditeur général et, plus récemment, dans les paragraphes 74 et 166 des rapports de 1969 et 1970 respectivement. Le paragraphe 74 a été étudié lors d'une audience du Comité des comptes publics tenue le 29 avril 1971 où l'on a décidé que des appels d'offre seront désormais lancés pour tous les contrats négociés par ce ministère et qu'on limitera les soumissions à deux fournisseurs possibles pour les commandes exigeant la gravure sur acier puisqu'il n'y a que deux sociétés au Canada qui soient équipées à cette fin. Cette politique ne s'appliquera pas aux timbres-poste avant que les contrats actuels des Postes n'expirent et que les achats de fournitures ne soient confiés au ministère. Les billets de banque sont achetés par la Banque du Canada et l'on ne prévoit pas actuellement que le ministère des Approvisionnement et Services assume cette responsabilité.

Adjudication de contrats en régie intéressée

Cette question remonte à bien loin et il a été difficile de retracer les circonstances précises qui ont entouré l'observation de l'Auditeur général. Cependant, la déclaration faite par l'honorable C. M. Drury, qui était ministre de l'Industrie en 1965 (copie jointe), expose la politique en matière d'achat qui est actuellement suivie par le ministère des Approvisionnement et Services. En vertu de cette politique, la concurrence nationale est habituellement ouverte et ce n'est que dans des circonstances spéciales que l'on recourt à la concurrence régionale ou à l'adjudication directe à un chantier de construction navale. Le programme de transition pour les constructeurs navals de la côte Ouest dont il est question au paragraphe 2d, à la page 3 de la déclaration de M. Drury a pris fin, tel que prévu en 1970.

Veillez agréer, monsieur le député, l'expression de mes sentiments distingués.

James Richardson

pièce jointe.

10th February 1972

Le 10 février 1972

Mr. Alfred D. Hales, M.P.
Chairman, The Standing Committee
on Public Accounts
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

M. Alfred D. Hales, député
Président du Comité permanent des
comptes publics
Chambre des communes
Ottawa, (Ontario)
K1A 0A6

Dear Mr. Hales:

In the absence of the Honourable Jean-Pierre Côté, I refer to your letter of November 15th concerning the status of recommendations made by the Committee on Public Accounts.

I am now forwarding to you the information referred to in the Minister's letter of December 2nd.

Yours sincerely,

Jean Bellemare
Executive Assistant

Enc.

REPLIES TO ENQUIRIES FROM THE STANDING
COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS

1. That security printing such as postage stamps should be procured through the Department of Supply and Services and that competition should be broadened to include qualified Canadian firms.

The procurement and supply of postage stamps is a critical programme, and the availability of postage stamps to conveniently meet the needs of the mailing public is one of the major underlying responsibilities of the Canada Post Office. If the Department is to continue to effectively discharge this responsibility, it must retain the authority for the procurement and delivery of postage values which are an integral part of an efficient service.

It would be impracticable for the Department to obtain postage stamps through a central procurement agency because of the co-ordination between rate determination and stamp production; the introduction of new postage supply items; the frequent issue of commemorative stamps; the rigid security required; and co-ordination with mail handling procedures. Moreover, the peculiar nature of the philatelic market makes it imperative that the Post Office exercise control over all facets of stamp production. An appreciation and awareness of what constitutes the best attainable quality has been acquired by the Post Office after long association with stamp manufacturers and a responsive rapport with philatelic societies, philatelic journalists and interested members of the public.

On the subject of broadening competition to include qualified Canadian firms, we are in complete agreement. Having due regard for the stringent security requirements of the work, we have awarded contracts, in competitive tendering, to a third qualified Canadian firm, for work not covered under current contracts with British American Bank Note Company and the Canadian Bank Note Company. The firm, Ashton Potter Limited of Toronto, have printed five commemorative postage stamps over the past year and a half.

Monsieur le président,

En l'absence de l'honorable Jean-Pierre Côté, je fais suite à votre lettre du 15 novembre concernant l'état des recommandations faites par le Comité des comptes publics.

Je vous adresse ci-joint les renseignements dont il est fait mention dans la lettre du ministre datée du 2 décembre.

Veuillez agréer, monsieur le député, l'expression de mes sentiments distingués.

Le chef de cabinet
Jean Bellemare

pièce jointe.

RÉPONSES AUX DEMANDES D'INFORMATION DU
COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

1. Que les imprimés sur papier de sûreté tels que les timbres-poste devraient être obtenus par l'intermédiaire du ministère des Approvisionnement et Services et que la concurrence devrait être étendue à d'autres entreprises canadiennes qualifiées.

L'achat et la fourniture de timbres-poste sont des opérations difficiles et l'approvisionnement qui doit permettre de répondre comme il se doit aux besoins du public constitue l'une des premières responsabilités des Postes canadiennes. Pour que le ministère des Postes puisse continuer à remplir efficacement cette tâche, il doit conserver le droit d'acheter et de distribuer des vignettes postales, cette activité faisant partie intégrante d'un service efficace.

Il ne serait pas pratique que le ministère recourt à cet effet à un organisme central d'approvisionnement à cause de la coordination qui doit exister entre la fixation des tarifs et l'impression des timbres; le lancement de nouveaux timbres postaux, l'émission fréquente de timbres commémoratifs; la nécessité de strictes mesures de sécurité et la coordination avec les diverses étapes de manutention du courrier. En outre, le caractère particulier du marché philatélique exige que le ministère des Postes exerce un contrôle sur toutes les phases de production des timbres. L'administration postale n'est parvenue à une évaluation et à une connaissance des normes relatives à une production de la plus haute qualité qu'après une longue association avec les fabricants de timbres et des échanges fructueux avec les sociétés philatéliques, les rédacteurs des rubriques philatéliques et les membres du public que le sujet intéresse.

Quant à la question d'élargir la concurrence à d'autres entreprises canadiennes qualifiées, nous sommes entièrement d'accord. Tenant compte des exigences rigoureuses de sécurité qu'imposent ces travaux, nous avons adjugé, après des appels d'offres concurrentiels des contrats à une troisième société canadienne qualifiée pour des travaux que ne prévoient pas les contrats actuels passés avec la British American Bank Note Company et la Canadian Bank Note Company. La firme Ashton Potter Limited de Toronto a imprimé cinq timbres-poste commémoratifs au cours des dix-huit derniers mois.

Since the printing requirements for postage stamps are to a great extent unique in Canada, it seems doubtful that any economies would be achieved by including the purchase of stamp production services with other security printing needs of the government.

Étant donné que les exigences en matière d'impression de timbres-poste sont, dans une grande mesure, uniques au Canada il semble douteux que l'on puisse réaliser des économies en incorporant l'achat des services de production de timbres à d'autres besoins d'impression de sûreté du gouvernement.

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING:

CONCERNANT:

Public Accounts—1971 and 1972 and the Auditor General's Reports thereon

Comptes publics—1971 et 1972 et les rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

TEMOINS:

(See Minutes of Proceedings)

(Voir les procès-verbaux)

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 13

Fascicule n° 13

Tuesday, November 20, 1973

Le mardi 20 novembre 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING:

CONCERNANT:

Public Accounts—1971 and 1972 and the Auditor General's Reports thereon

Comptes publics—1971 et 1972 et les rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See Minutes of Proceedings)

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Première session de la

Twenty-ninth Parliament, 1973

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. A. D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Blaker	Clermont
Caouette	Crouse
(Charlevoix)	Cullen
Clarke	Darling
(Vancouver Quadra)	Demers

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. A. D. Hales

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Frank	Mitges
Knight	Rompkey
Mather	Schumacher
McKinnon	Stollery
	Yanakis—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Monday, November 19, 1973

Mr. Knight replaced Mr. Nelson

On Tuesday, November 20, 1973

Mr. Stollery replaced Mr. Gauthier (*Ottawa East*)
Mr. Schumacher replaced Mr. Towers

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

Le lundi 19 novembre 1973

M. Knight remplace M. Nelson

Le mardi 20 novembre 1973

M. Stollery remplace M. Gauthier (*Ottawa-Est*)
M. Schumacher remplace M. Towers

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 20, 1973
(15)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 11:12 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Hales presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (Vancouver Quadra), Clermont, Demers, Dupras, Frank, Hales, Knight, Mitges, Stollery.

Witnesses: From the Treasury Board Secretariat: Messrs. G. F. Osbaldeston, Secretary of the Treasury Board; B. A. MacDonald, Assistant Secretary of the Treasury Board. From the Auditor General's Office: Messrs. J. R. Douglas, Audit Director; F. DaCosta, Assistant Audit Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to the Report of the Auditor General for the fiscal year ending March 31, 1972. (See Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 1, June 12, 1973).

The Committee gave consideration to the following items from the Auditor General's Report 1972:

Paragraph 52—Weakening of Parliamentary Control.

Paragraph 53—Non-lapsing balances of votes available for spending in subsequent years.

The witnesses were questioned thereon.

It was agreed,—That the Secretary of the Treasury Board supply information on Paragraphs 52 and 53 of the Auditor General's Report, 1972 at a later date.

And questioning continuing,

At 12:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 20 NOVEMBRE 1973
(15)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 11 h 12 sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (Vancouver Quadra), Clermont, Demers, Dupras, Frank, Hales, Knight, Mitges, Stollery.

Témoins: Du Secrétariat du Conseil du Trésor: MM. G. F. Osbaldeston, secrétaire du Conseil du Trésor, B. A. MacDonald, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor. Du bureau de l'Auditeur général: MM. J. R. Douglas, directeur de la vérification, et F. DaCosta, directeur adjoint de la vérification.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi sur le rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1972. (Voir procès-verbaux et témoignages du 12 juin 1973, fascicule n° 1.)

Le Comité étudie les questions suivantes du rapport de 1972 de l'Auditeur général:

Paragraphe 52—Affaiblissement du contrôle parlementaire.

Paragraphe 53—Soldes non annulés de crédits applicables à des dépenses d'années à venir.

Les témoins sont interrogés.

Il est convenu,—Que le secrétaire du Conseil du Trésor fournisse ultérieurement des renseignements sur les paragraphes 52 et 53 du rapport de 1972, de l'Auditeur général.

La période des questions se poursuit.

A 12 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, November 20, 1973.

[Text]

• 1112

The Chairman: Gentlemen, if you will come to order we will continue our discussion on the weakening of parliamentary control as found in paragraph 52 on page 28 in the English copy of the Auditor General's report and on page 31 of the French copy. This and the following paragraphs up to about 54, deal with this very very important subject, that of weakening parliamentary control.

We have with us officials of Treasury Board and the Auditor General's Department who will be pleased to answer any of your questions.

When we concluded the last meeting we were dealing with various accounts found on page 30 where moneys had been voted to those accounts, as listed there, yet the accounts were of a sizeable amount.

You will recall that Treasury Board officials told us about the international assistance account. It was a matter of putting a stated amount each year into that account for emergencies that might come up. And I think Mr. Osbaldeston suggested to the Committee that when the main estimates are prepared Treasury Board would put in the estimates the amount of money that is in that account so that parliamentarians would know that they were voting X number of dollars to be added to an already established account. I think that is a step in the right direction and I am sure all members of Parliament would appreciate that.

We will open the meeting for questioning on that list of accounts. They all are pretty much of the same nature but some of them may be different. Are there any questions concerning the list found on page 30?

Mr. Dupras: Mr. Chairman, I would like to know from officials of the Treasury Board what this amount is under Department of National Defence, surplus Crown Assets Accounts. Is it the accumulated amount sales made after the beginning of the fiscal year?

Mr. G. F. Osbaldeston (Secretary of the Treasury Board): The Department of National Defence has Vote 48 into which the Department of National Defence may deposit moneys received from the sale of National Defence material. The moneys that go into that account are then nonlapsing. They remain in the account and continue in the account.

• 1115

The purpose of that account is to encourage the Department of National Defence to sell off redundant materiel from their inventories rather than hold it. In other words, it is an incentive to sell materiel that is not needed, the incentive being that it goes into Vote 48 and then may be used for other purposes, for higher priorities.

Mr. Dupras: Mr. Osbaldeston, the money from the sale of Crown Assets is returned to the Department of National Defence. It is not kept.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 20 novembre 1973

[Interpretation]

Le président: Messieurs, si vous le voulez bien, nous allons poursuivre nos délibérations sur l'affaiblissement du contrôle parlementaire qui se trouve au paragraphe 52, à la page 28 de la copie anglaise du rapport de l'Auditeur général et à la page 31 de la copie française. Ce paragraphe, de même que les deux autres qui suivent, traite de la question importante de l'affaiblissement du contrôle parlementaire.

Nous avons aujourd'hui des représentants du Conseil du Trésor, et du service de l'Auditeur général qui se feront un plaisir de répondre à vos questions.

Lorsque nous avons terminé notre dernière réunion, nous en étions aux comptes énumérés à la page 33 portant sur des sommes d'argent affectées à ces comptes; pourtant ces derniers contiennent des sommes assez importantes.

Vous vous souviendrez ce que les représentants du Conseil du Trésor nous ont dit au sujet du compte d'assistance internationale. On dépose à ce compte chaque année une somme pour les situations exceptionnelles qui pourraient surgir. D'après M. Osbaldeston, lorsqu'on prépare le budget des dépenses, le conseil du Trésor prévoit dans ce budget une somme qui doit être versée à ce compte pour que les parlementaires sachent qu'ils votent une certaine somme d'argent qui sera ajoutée à un compte déjà en place. Voilà, à mon avis, un pas dans la bonne voie et je suis certain que les députés du Parlement seront de cet avis.

Nous allons commencer par des questions concernant cette liste de comptes. Ces comptes sont à peu près tous semblables, bien que certains soient un peu différents. Avez-vous des questions concernant la liste donnée à la page 33?

M. Dupras: Monsieur le président, j'aimerais que les représentants du Conseil du Trésor précisent la somme qui est inscrite au ministère de la Défense nationale, Compte des biens excédentaires de l'État. S'agit-il d'une somme accumulée après les ventes qui ont été effectuées après le début de l'année financière?

M. G. F. Osbaldeston (secrétaire du Conseil du Trésor): Le Crédit 48 du ministère de la Défense prévoit que le ministère peut déposer des sommes d'argent qui proviennent de la vente de matériel de la Défense nationale. Les sommes d'argent, déposées à ce compte ne sont pas annulées. Elles demeurent dans ce compte.

L'objectif de ce compte est d'encourager le ministère de la Défense nationale à vendre le matériel superflu dans leur inventaire plutôt que de le retenir. Autrement dit, c'est un stimulant pour vendre l'équipement qui n'est pas nécessaire, dans ce sens que la somme est portée au crédit 48 et qu'elle peut être utilisée à d'autres fins, pour d'autres priorités.

M. Dupras: Monsieur Osbaldeston, vous dites que l'argent provenant de la vente des biens de la Couronne est remis au ministère de la Défense nationale. Cet argent n'est pas gardé.

[Texte]

Mr. Osbaldeston: That is correct. Rather than Crown Assets Disposal Corporation returning it to the Consolidated Revenue Fund generally, it is returned to the Department of National Defence and placed in Vote 48.

Mr. Dupras: I see. So the same policy would apply to all other departments.

Mr. Osbaldeston: No. In the case of all other departments, the proceeds from the sales made by Crown Assets Disposal Corporation of government goods, are returned to the Consolidated Revenue Fund.

Mr. Dupras: I see. Thank you, sir.

The Chairman: Are there any questions? Who has the authority to spend from that account?

Mr. Osbaldeston: The Minister. Could I check that, Mr. Chairman? My recollection is that the Minister has that authority.

The Chairman: The Minister of National Defence? Mr. MacDonald.

Mr. B. A. MacDonald (Assistant Secretary, Treasury Board): Expenditures are subject to the approval of the Treasury Board for any purposes of the Department of National Defence.

The Chairman: So the money is in the Department of National Defence, but they must seek Treasury Board approval before they spend it?

Mr. MacDonald: That is correct.

The Chairman: Do you ever refuse them?

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, it is usually considered in the context of deciding on the whole budget for the Department of National Defence. If there is, shall we say, a \$15 million balance in the account, and the discussion is about the total level of expenditures for the Department of National Defence, this \$15 million is taken into account.

If, however, during the course of the year they find themselves in a position to dispose of additional surplus equipment, then they would come back to the Treasury Board in a gross way. There is no specific refusal to spend that money, but it is taken as an offset against other appropriations.

The Chairman: Mr. Frank.

Mr. Frank: Mr. Chairman, in our Committee meeting the other day there was discussion of the Department of Public Works having jurisdiction over this new building in Hull. We were given the impression that the first three floors in that building were to be commercially rented. In the Committee meeting we had with Mr. Gray as a witness, they were refurbishing this. They were buying furniture in the Estimates. We were given the impression that there were only two floors.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I do not know whether the members have had an opportunity to see that building. There is a real problem of describing the floors, because they are staggered. There are four or five balconies—that is about the only way I can describe it—in a certain height area, and you move from one level to another level on a ramp. It is rather difficult to describe whether we are dealing with two floors. Sometimes I think there are three levels contained within a space. That is the difficulty of describing whether we are dealing with floors or levels.

[Interprétation]

M. Osbaldeston: C'est cela. La Corporation de disposition des biens de la Couronne remet en général cet argent au fonds du revenu consolidé qui, le donne au ministère de la Défense nationale qui le porte au crédit 48.

M. Dupras: Je vois. Par conséquent la même politique s'applique à tous les autres ministères.

M. Osbaldeston: Non. Pour tous les autres ministères, les revenus provenant de la vente des biens gouvernementaux effectuée par la Corporation de disposition des biens de la Couronne sont remis au fonds du revenu consolidé.

M. Dupras: Très bien. Je vous remercie, monsieur.

Le président: Avez-vous d'autres questions? Qui est autorisé à dépenser l'argent de ce compte?

M. Osbaldeston: Le ministre. Je vais vérifier ce point, monsieur le président. Si je me souviens bien, le ministre détient cette autorité.

Le président: S'agit-il du ministre de la Défense nationale? Monsieur MacDonald.

M. B. A. MacDonald (secrétaire adjoint du Conseil du Trésor): Le ministère de la Défense nationale doit pour toutes les dépenses demander l'approbation du Conseil du Trésor.

Le président: Par conséquent, l'argent est inscrit au compte du ministère de la Défense nationale, mais les représentants du Ministère doivent demander au Conseil du Trésor d'approuver toutes les dépenses?

M. MacDonald: C'est exact.

Le président: Refusez-vous cette autorisation parfois?

M. MacDonald: Monsieur le président, cette décision se prend dans le contexte du budget global du ministère de la Défense nationale. S'il y a, disons, un solde de 15 millions de dollars dans le compte, et que la discussion porte sur le niveau global des dépenses du ministère de la Défense nationale, ce 15 millions de dollars entre en ligne de compte.

Si, par ailleurs, au cours de l'année, le ministère de la Défense doit disposer d'équipement excédentaire additionnel, ses représentants communiquent en général avec le Conseil du Trésor. On ne leur refuse pas vraiment de dépenser cet argent, mais on tient compte de cette dépense pour accorder les autres crédits.

Le président: Monsieur Frank.

M. Frank: Monsieur le président, lors de la réunion du Comité l'autre jour, on a discuté du ministère des Travaux publics de qui relève le nouvel édifice de Hull. On nous a donné l'impression que les trois premiers étages de cet édifice se composent de bureaux à louer. Lors de la réunion du Comité avec M. Gray, on a parlé de remeubler l'édifice. On a mentionné l'achat de meubles dans le budget. On nous a également donné l'impression qu'il n'y avait que deux étages.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je ne sais pas si les députés ont eu l'occasion de visiter l'édifice. Il est très difficile de décrire les étages, à cause de leur disposition. Il y a quatre ou cinq balcons, c'est à peu près la seule façon que je peux vous le décrire, d'une certaine hauteur et vous passez d'un niveau à un autre par une rampe. Il est donc difficile de dire qu'il s'agit de deux étages. Parfois, je me demande s'il n'y a pas trois niveaux contenus dans un certain espace.

[Text]

Mr. Frank: When we are talking about furnishing floors, and when we are talking of \$1.5 million, I think we should know the difference between two and three floors. That should be quite easy to figure out. Nevertheless, I understand your explanation on that, I guess. So really what have we got then, two or three floors?

Mr. Osbaldeston: You have a number of levels. I must now be careful since you have called me to account. You have a number of levels in that building, staggered levels. The space from top to bottom in which these various levels are contained, I thought, was the equivalent of three floors. I may be in error on that; I thought it was the equivalent.

Mr. Frank: It could be interpreted as only two floors.

• 1120

Mr. Osbaldeston: If Mr. Gray has said so, I gather it could be interpreted as two floors. I will have to find out, Mr. Chairman. It is to find the actual space from the ground floor to the top of this area and then determine whether that is the equivalent of two or three floors. I could provide that.

The Chairman: I think we had better get onto this floor right here. Mr. Dupras, Mr. Clarke and then Mr. Clermont.

Mr. Dupras: I would like to know whether Mr. Osbaldeston could give us some precision on this item of \$12 million in 1972 for the Canadian Broadcasting Corporation.

The Chairman: May I just interrupt in case there might be other questions on Crown Assets subject you opened up, Mr. Dupras? Are any of the other questions on that subject?

Some hon. Members: No.

The Chairman: All right, go ahead, Mr. Dupras.

Mr. Dupras: I would like to have some precision as to these amounts, Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: With your permission, Mr. Dupras, could Mr. MacDonald answer that? Is that all right, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. MacDonald: The estimates provide for a payment of a certain amount to the CBC. I do not know what it was in that year but say it was \$150 million, which is drawn down by the CBC at regular intervals. The CBC, not being a department but a corporation, maintains its own back account and, therefore, this payment is made from the Consolidated Revenue Fund to the bank account of the corporation. If the corporation does not spend all the money paid to it, it ends up with a balance in its account and this is the amount at issue in this case.

Mr. Dupras: Mr. MacDonald, are you saying then that it would show into the bank balance account of the CBC?

[Interpretation]

M. Frank: Lorsqu'il est question d'ameublement et d'une dépense de \$1.5 millions, il faudrait établir la différence entre deux et trois étages. Cela devrait être assez facile. Néanmoins, je comprends votre explication. En définitive, s'agit-il de deux ou trois étages?

M. Osbaldeston: Vous avez un certain nombre de paliers. Je dois être prudent car vous m'avez mis au pied du mur. Vous avez donc un certain nombre de paliers dans cet édifice, de niveaux décalés. L'espace du haut en bas, dans lequel ces trois niveaux sont contenus, équivaut, je crois, à trois étages. Je peux me tromper, mais c'était mon impression.

M. Frank: On peut également dire qu'il ne s'agit que deux étages.

M. Osbaldeston: Si M. Gray l'a dit, c'est possible. Je dois vérifier, monsieur le président. Il s'agit de trouver quel est l'espace réel de bas en haut et de déterminer ensuite si cela équivaut à deux ou trois planchers, ou étages. Je peux vous fournir ces renseignements.

Le président: Il vaut mieux maintenant redescendre sur ce plancher-ci. Monsieur Dupras, vous avez la parole, suivi de MM. Clarke et Clermont.

M. Dupras: J'aimerais savoir si M. Osbaldeston pourrait nous donner des précisions sur le montant de 12 millions de dollars pour l'année 1972 au chapitre de la Société Radio-Canada.

Le président: Puis-je vous interrompre un instant, monsieur Dupras, au cas où il y aurait d'autres questions concernant la Corporation de disposition des biens de la Couronne? Avez-vous d'autres questions à ce sujet?

Des voix: Non.

Le président: Très bien, vous pouvez continuer, monsieur Dupras.

M. Dupras: J'aimerais obtenir des précisions concernant ce montant, monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Si vous le voulez bien, monsieur Dupras, je vais demander à M. MacDonald de répondre. Êtes-vous d'accord, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. MacDonald: Le budget prévoit le versement d'un certain montant à la Société Radio-Canada. Je ne sais pas quelle est cette somme, pour cette année-là, mais disons qu'elle était de 150 millions de dollars. La Société Radio-Canada tire sur cette somme des montants à intervalles réguliers. La Société, qui n'est pas un ministère, mais une société d'état, a son propre compte en banque, et, par conséquent, le paiement est versé du fonds du revenu consolidé au compte de banque de la Société Radio-Canada. Si la Société ne dépense pas tout cet argent qui lui est versé, il y a un solde dans son compte et c'est ce solde qui est porté ici.

M. Dupras: Monsieur MacDonald, voulez-vous dire que ce montant paraît au solde du compte de banque de la Société Radio-Canada?

[Texte]

Mr. MacDonald: That is correct, sir.

Mr. Dupras: Are these moneys returned to Treasury Board?

Mr. MacDonald: No, Mr. Chairman, they are not.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, may I expand on that slightly?

The Chairman: Yes.

Mr. Osbaldeston: A number of agencies are treated that way and are to be found in this; they include groups such as the National Arts Centre Corporation, the Company of Young Canadians and the Standards Council of Canada.

The purpose of using this technique is that these particular agencies are referred to as separate accounting entities; they have their own bank account. They have them for the purpose of allowing them to operate on a businessmanlike basis, on a multiyear basis. To use the National Arts Centre as an example with which we are all familiar, they plan their year: the number of ballets, the number of theatre presentations, etc. Various events arise in the operation of that commercial establishment, as in the CBC, which perhaps would prevent them from putting on a certain production. They will then adjust their program and enter into commitments for the following year, perhaps to bring that particular performer back at some later date. Therefore, the special account really is established to permit them to operate in a businesslike fashion because fundamentally they are operating businesses. This is the background to it.

Mr. Dupras: Yes. Mr. Osbaldeston, tell me where they show these figures in their balance sheet. Would they show in a profit?

Mr. Osbaldeston: It would show in the *Public Accounts of Canada* and in the case that you are referring to, sir, it appears on page 19, the Financial statements of Crown Corporations. The statement for surplus for the year ended March 31, 1972 is shown as of April 1, 1971 at \$13,015,519 with funds deducted for operating requirements with a balance of \$12,533,373. All these matters are indeed disclosed in the *Public Accounts of Canada*. They are available for examination.

Mr. Dupras: Tell me, is this not distorting the true facts if they are showing these amounts as surplus?

Mr. Osbaldeston: The CBC? I believe that is an accounting term put into a surplus account. It is surplus to their operating requirement. Some of the accountants could perhaps explain that particular terminology better than I.

The Chairman: Mr. MacDonald.

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, in terms of the operational year for the CBC, they spend less than income and therefore have a surplus after all the normal expenditures have been met. I think it is a correct term.

Mr. Osbaldeston: As opposed to deficit.

Mr. MacDonald: Yes.

[Interprétation]

M. MacDonald: C'est cela, monsieur.

M. Dupras: Cet argent est-il remis au Conseil du Trésor?

M. MacDonald: Non, monsieur le président, il ne l'est pas.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, puis-je apporter des précisions?

Le président: Oui.

M. Osbaldeston: Un certain nombre d'agences sont traitées de cette façon et vous les trouvez ici dans cette liste. Vous avez des groupes comme la Corporation du Centre national des Arts, la Compagnie des jeunes Canadiens, et le Conseil canadien des normes.

Le but de cette technique c'est de considérer ces organismes comme étant des entités comptables séparées. Elles ont leur propre compte de banque, qui leur permet de fonctionner comme une entreprise commerciale, sur une base de plusieurs années. Si on prend l'exemple du Centre national des Arts, que nous connaissons bien, le Centre planifie son année: nombre de ballets, de pièces théâtrales, et autres représentations. Divers événements se produisent qui, comme c'est le cas pour la Société Radio-Canada, les empêchent parfois de présenter une certaine production. A ce moment-là, ils doivent ajuster leurs programmes et faire d'autres engagements pour l'année suivante, comme par exemple de faire revenir un artiste à une date ultérieure. Le compte spécial, par conséquent, leur permet de fonctionner comme une entreprise commerciale car fondamentalement, ce sont des entreprises commerciales.

M. Dupras: Monsieur Osbaldeston, dites-moi où ces chiffres paraissent dans leur bilan financier. S'agit-il d'un profit?

M. Osbaldeston: Ces chiffres paraissent aux comptes publics du Canada et dans le cas que vous avez mentionné, à la page 19 de l'État financier des sociétés de la Couronne. Le bilan de surplus pour l'année se terminant le 31 mars 1972 est inscrit au premier avril 1971 pour une somme de \$13,015,519, moins les sommes d'argent déduites pour l'exploitation, ce qui laisse un solde de \$12,533,373. On peut trouver ces chiffres dans les comptes publics du Canada. Vous pouvez les examiner.

M. Dupras: Dites-moi, si le fait d'indiquer ces montants comme étant des surplus ne fausse pas un peu le fait?

M. Osbaldeston: Pour Radio-Canada? Je crois qu'il s'agit de termes comptables exprimés en comptes excédentaires. Il s'agit du surplus de leurs exigences fonctionnement. Certains comptables pourraient peut-être l'expliquer mieux que moi.

Le président: Monsieur MacDonald.

M. MacDonald: Monsieur le président, au chapitre de l'année de l'exploitation de Radio-Canada, on a dépensé moins que le revenu et par conséquent il y a un surplus après que les dépenses normales ont été payées. Je pense que c'est là la façon correcte de dire les choses.

M. Osbaldeston: Par opposition au déficit.

M. MacDonald: Oui.

[Text]

Mr. Osbaldeston: On the operating year.

Mr. Dupras: I do not know what my colleagues think of this, but I am flabbergasted to find out that all that CBC have to do to end up the year with a surplus is to fatten their predictions or their estimates. Is that the way they operate?

Mr. Osbaldeston: No.

Mr. Dupras: No?

Mr. Osbaldeston: No. With your permission, Mr. Chairman, when Treasury Board is examining the CBC budget, just as in the case of the Department of National Defence that Mr. MacDonald described, the Treasury Board is very much aware of the surplus in the account. Therefore in determining the amount that the government would recommend to Parliament the Treasury Board takes into account the fact that the CBC has \$13 million, and so the amount voted by Parliament each year to the CBC is something less than if the CBC had no surplus. We are very conscious of that surplus.

Mr. Dupras: What I want to be sure of is that this amount is shown as an accounting surplus and not as an operation surplus on the balance sheet of CBC.

Mr. Osbaldeston: It is shown as a statement of surplus in the Public Accounts of Canada . . .

Mr. Dupras: But not as an operation surplus, I hope.

Mr. Osbaldeston: It is not shown as an operation surplus. It is not a surplus on revenues over expenditures in that sense.

Mr. Dupras: No.

Mr. Osbaldeston: It is an amount left at the end of the year which has not been expended.

Mr. Dupras: Yes. It is an accounting surplus, more or less.

Mr. Osbaldeston: If I understand your term, sir, it is an accounting surplus, because we then take that into account when setting the budget for the following year.

Mr. Dupras: Yes. And the same thing would apply for the Company of Young Canadians and the Centennial of Confederation Fund . . .

Mr. Osbaldeston: That is correct, sir.

Mr. Dupras: And the National Museum of Canada?

Mr. Osbaldeston: Right.

Mr. Dupras: And in their particular balance sheets these surpluses are shown as accounting surpluses?

Mr. Osbaldeston: Yes. Mr. Chairman, could Mr. MacDonald comment on the Centennial Confederation Fund, since that is somewhat different?

The Chairman: Mr. MacDonald.

Mr. MacDonald: That is just a fund that has been left and it is not a payment in the same sense. It was established under the Confederation Act and just represents money. It is somewhat similar to the other items that have been under discussion here before. It is a special account like the National Defence account. It was paid into an account and it has not been expended. It is an account in the Public Accounts of Canada and any money paid out of it would come out of the Consolidated Revenue Fund. In the case of the CBC, the Company of Young Canadians and the National Arts Centre, which are independent entities, these are payments into their bank accounts and out of the Consolidated Revenue Fund.

[Interpretation]

M. Osbaldeston: Pour l'année d'exploitation.

M. Dupras: Je ne sais pas ce que mes collègues en pensent, mais je suis surpris de voir que tout ce que Radio-Canada a à faire pour terminer l'année avec un surplus c'est de grossir ses prédictions ou son budget. N'est-ce pas comme cela qu'ils fonctionnent?

M. Osbaldeston: Non.

M. Dupras: Non?

M. Osbaldeston: Non. Si vous le voulez bien, monsieur le président, je vais m'expliquer. Lorsque le Conseil du Trésor étudie le budget de Radio-Canada, comme celui du ministère de la Défense nationale comme M. MacDonald l'a expliqué, il est très conscient des surplus que contient ce compte. Par conséquent, pour fixer le montant que le gouvernement doit recommander au Parlement, le Conseil du Trésor tient compte du fait que Radio-Canada a 13 millions de dollars, et le montant voté par le Parlement chaque année à la Société Radio-Canada est un peu moindre à cause de ce surplus. Nous en tenons compte.

M. Dupras: Je veux m'assurer que cette somme est indiquée comme étant un surplus comptable et non pas comme un surplus d'exploitation sur le bilan de Radio-Canada.

M. Osbaldeston: Il est indiqué comme un surplus dans les comptes publics du Canada . . .

M. Dupras: Mais non pas comme un surplus d'exploitation, j'espère.

M. Osbaldeston: Il n'est pas indiqué comme surplus d'exploitation. Il ne s'agit pas d'un surplus de revenus comparativement aux dépenses.

M. Dupras: Non.

M. Osbaldeston: C'est une somme qui demeure à la fin de l'année, qui n'a pas été dépensée.

M. Dupras: Bien. Il s'agit donc d'un surplus comptable plus ou moins.

M. Osbaldeston: Si je comprends bien votre expression, monsieur, c'est un surplus comptable, parce que nous en tenons compte pour établir le budget de l'année suivante.

M. Dupras: Oui. Et la même chose s'applique à la Compagnie des jeunes Canadiens et à la Caisse du centenaire de la Confédération . . .

M. Osbaldeston: C'est cela.

M. Dupras: Et au Musée national du Canada?

M. Osbaldeston: Vous avez raison.

M. Dupras: Et dans les bilans financiers de chacun, ces surplus sont montrés comme surplus comptables?

M. Osbaldeston: Oui. Monsieur le président, M. MacDonald pourrait-il parler de la Caisse du centenaire de la Confédération puisque cet article est un peu différent?

Le président: Monsieur MacDonald.

M. MacDonald: Il s'agit tout simplement d'une caisse qui nous reste et non pas d'un paiement. Cette caisse avait été créée en vertu de la Loi sur la Confédération, elle représente des sommes d'argent. Elle est semblable aux autres articles qui ont été discutés ici précédemment. Il s'agit d'un compte spécial comme le compte de la Défense nationale. Une somme a été versée dans ce compte et n'a pas été dépensée. Ce compte fait partie des comptes publics du Canada et toute somme qui y a été versée provient du Fonds du revenu consolidé. Dans le cas de la Société Radio-Canada, la Compagnie des jeunes Canadiens et le Centre national des arts, qui sont des entités indépendantes, les paiements ont été versés au compte de banque de chacun à partir du Fonds du revenu consolidé.

[Texte]

An hon. Member: What was the purpose of this?

Mr. MacDonald: This was for the purpose of making grants to any province or organization for the observance of the Centennial of Confederation, and it just represents a surplus that is still outstanding.

Mr. Dupras: Does it mean that these amounts have never been committed to Centennial projects? Or were they for projects that were more or less accepted and then not realized or completed?

Mr. MacDonald: I could not answer that, Mr. Chairman. I note that the balance in the fund as of March 31, 1972, was \$792,000 and the only payments out of it during the course of that year were slightly under \$8,000. I am not too sure whether that represents a realization on commissions or not. I think it is probably something that is just running down, as it were.

Mr. Dupras: What is going to be the fate of this Centennial of Confederation Fund since a centennial will not come again for 94 years?

The Chairman: Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: There were, Mr. Chairman, as members will recall, commitments by Parliament to undertake payments to the provinces for certain Centennial works. The thing that is troubling Mr. MacDonald and I is whether or not there are some outstanding obligations, bills that have not yet been submitted; and I would have to determine whether that was indeed the case, that commitments have been made to pay certain bills which have not yet been presented, for a variety of reasons. If all commitments had been met, then the procedure would be to write this fund off.

Mr. Dupras: Of course.

• 1130

Mr. Osbaldeston: I would have thought it would have been written off if all commitments had been met; therefore I am concerned that there are outstanding commitments yet to be met.

Mr. Dupras: One more question, Mr. Chairman. Do we know what these amounts would be?

Mr. Osbaldeston: Could I, Mr. Chairman, determine what the state of that fund is, what the state of the outstanding commitments is, and what the plans would be to write off the account; then provide you with that information?

Mr. Dupras: Yes.

The Chairman: And, at the same time, find out for Mr. Dupras what that \$8,000 shown here was spent for.

Mr. Osbaldeston: Right.

The Chairman: And our Committee, after receiving that information, might consider making a recommendation that this account be closed out.

Have you finished, Mr. Dupras?

Mr. Dupras: Yes.

The Chairman: Mr. Clarke, and then Mr. Clermont.

[Interprétation]

Une voix: Quel était le but?

M. MacDonald: On prévoyait accorder des subventions aux provinces ou aux organisations qui voulaient fêter le centenaire de la Confédération et la somme indiquée représentait un surplus qui est toujours en suspens.

M. Dupras: Est-ce que ces montants n'ont pas été dépensés pour des projets du centenaire? Cette somme était-elle affectée à des projets qui ont été plus ou moins acceptés, qui n'ont pas été réalisés ou complétés?

M. MacDonald: Je ne pourrais pas répondre à cette question, monsieur le président. Je remarque que le solde dans la caisse au 31 mars 1972 était de \$792,000 et que le seul paiement effectué au cours de cette année est d'un peu moins de \$8,000. Je ne suis pas certain que ce versement représente le paiement d'un projet réalisé sur demande ou non. Je vois que ce compte a diminué tout simplement.

M. Dupras: Quel sort est réservé à la Caisse du centenaire de la Confédération, étant donné qu'un autre centenaire ne se présentera pas avant 94 ans?

Le président: Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Si les députés se souviennent bien, monsieur le président, le Parlement s'est engagé à effectuer des paiements aux provinces pour certains travaux du centenaire. Ce qui nous inquiète, M. MacDonald et moi, c'est la question de savoir s'il reste ou non des dépenses à engager et non encore réglées, des factures non encore soumises; et il me faudrait vérifier si c'est effectivement le cas, si l'on s'est engagé à payer certaines factures qui, pour une raison ou pour une autre, ne nous ont pas encore été présentées. Si tous les engagements étaient déjà réglés, alors la procédure normale serait d'annuler ce fonds.

M. Dupras: Naturellement.

M. Osbaldeston: Il me semble bien qu'on l'aurait annulé si tous les engagements étaient déjà réglés; je suppose donc qu'il peut y avoir des dépenses qui restent à régler.

M. Dupras: Une dernière question, monsieur le président. Sait-on quels seraient les montants en cause?

M. Osbaldeston: Permettez-vous, monsieur le président, que je vérifie d'abord l'état de ce compte, quels sont les engagements qui restent à régler, et quand est-ce qu'on projette d'annuler ce compte; et que je vous fournisse ensuite ces renseignements-là?

M. Dupras: Oui.

Le président: Et de vous informer en même temps, pour M. Dupras, sur ce à quoi on été dépensés les \$8,000 notés ici.

M. Osbaldeston: D'accord.

Le président: Après avoir reçu ces renseignements-là, le Comité pourrait envisager de recommander l'annulation de ce compte.

C'est tout, monsieur Dupras?

M. Dupras: Oui.

Le président: La parole est à M. Clarke, et ensuite à M. Clermont.

[Text]

Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Thank you, Mr. Chairman. Just touching on the point Mr. Frank raised, I, too, was at that meeting...

The Chairman: Mr. Clarke, I think that is a little bit out of order. I allowed Mr. Frank to ask that question but we are really dealing with this list of subject matters here. Before these people leave, however, I will give you the opportunity to talk about it.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Fine.

The other point I was going to make, then, deals with the next section, on the nonlapsing balances of votes. Are we in to that yet?

The Chairman: Not yet. Maybe Mr. Clermont should put his question now, and then, Mr. Knight.

M. Clermont: Monsieur le président, je constate que le Compte d'assistance internationale au 31 mai 1972, s'élevait à 91,243,000. Vendredi dernier, devant le Comité des prévisions budgétaires en général, le président ou le directeur général de cet organisme laissait entendre que les dépenses dans ce secteur étaient à jour. Est-ce exact?

Mr. Osbaldeston: We have undertaken, Mr. Chairman, to provide the Committee with a résumé of the situation in that account. It had been my understanding that the account was not growing but I wanted, Mr. Clermont, to assure myself that my facts were correct. Therefore, I have undertaken to provide the Committee with detail on that but, I am sorry, I do not have it at the moment.

M. Clermont: Le montant de la Caisse de la capitale nationale, en 1971, était de 16,943,000 et, pour le 31 mars 1972, de 13,753,000. Auriez-vous des chiffres qui nous préciseraient le montant de la caisse de la capitale nationale pour le 31 mars 1973?

The Chairman: We will have that for you in a minute, Mr. Clermont.

M. Clermont: Au sujet d'un autre article à la page 33 de la version française, vous mentionnez une somme de 61,575,000 imputée sur la réserve pour relèvements des traitements dans le cas de versements rétroactifs des traitements pour 1970-1971 et des années antérieures. Qu'est-il advenu de ce solde?

Mr. Osbaldeston: If the reference is to the contingencies Vote reserve funds, they are presently before Parliament in Supplementary Estimates A. The proposal to Parliament is that that amount be written off, that the reserve be eliminated. Mr. Drury gave that undertaking to the Miscellaneous Accounts Committee last May and he has followed through on that commitment.

• 1135

M. Clermont: Je sais que dans certains milieux, on formule beaucoup de critiques au sujet du crédit des éventualités. Si tel crédit n'existait pas concernant l'augmentation des traitements ou salaires des fonctionnaires, est-ce que cela voudra dire que le gouvernement serait obligé de présenter plus souvent des budgets supplémentaires à la Chambre des communes? Pour le 31 mars 1973, nous avons reçu les Budgets supplémentaires (A) et (B). Le Comité des prévisions budgétaires en général analyse présentement le Budget supplémentaire (A), mais certains députés prétendent qu'ils n'ont pas suffisamment de temps pour l'étudier à fond. Alors, si le nombre de Budgets supplémentaires triplait, disposerions-nous plus de temps?

[Interpretation]

Monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Merci, monsieur le président. Pour juste toucher le point qu'a soulevé M. Frank, moi aussi, j'étais présent à cette réunion...

Le président: Il me semble monsieur Clarke, que ceci sort du cadre de la discussion. J'ai permis à M. Frank de poser cette question-là, mais nous traitons en principe des sujets compris dans cette liste. Je vous donnerai cependant l'occasion d'en parler avant que nous ajournions.

M. Clarke (Vancouver Quadra): D'accord.

L'autre question que j'allais soulever concerne donc le paragraphe suivant qui a trait au solde non annulé des crédits. Avons-nous déjà abordé ce sujet-là?

Le président: Pas encore. Monsieur Knight, peut-être vaudrait-il mieux que M. Clermont pose maintenant sa question.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I see that the international assistance account was at \$91,243,000 on May 31, 1972. Last Friday, the chairman or director of that body implied before the Miscellaneous Estimates that expenses in this field were up to date. Is this so?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, nous avons entrepris de fournir au Comité un résumé de l'état de ce compte. Je croyais savoir que le compte n'augmentait pas, mais je tenais à m'assurer, monsieur Clermont, que mon information était correcte. J'ai donc entrepris de fournir au Comité le détail de cette question, mais, je le regrette, je ne l'ai pas en main en ce moment.

Mr. Clermont: The National Capital fund was \$16,943,000 in 1971, and at \$13,753,000 on March 31, 1972. Do you have figures indicating the precise amount of the National Capital fund for March 31, 1973?

Le président: Nous pourrions vous le fournir dans une minute, monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Turning to another item, on page 33 of the French version, you mention a sum of \$61,575,000 charged to the reserve for salary revisions in respect of retroactive salary payments for 1970-71 and prior years. What became of this balance?

M. Osbaldeston: Si vous parlez des fonds de réserve du crédit des éventualités, ils sont actuellement à l'étude par le Parlement sous la forme du Budget supplémentaire A. On propose au Parlement que ce montant soit annulé et que la réserve soit éliminée. M. Drury s'est engagé en mai dernier devant le Comité des prévisions budgétaires en général à suivre cette voie là, et il l'a suivie.

Mr. Clermont: I know that there is a lot of criticism in some circles of the contingencies vote. If there were not such votes in respect of public service salary increases, would that mean that the government would have to present more frequent supplementary estimates to the House of commons? We received Supplementary Estimates (A) and (B) for March 31, 1973 and the Committee on Miscellaneous Estimates is now considering Supplementary Estimates (A) but some members state that they do not have sufficient time to study it in detail. So if we had three times more supplementary estimates would we have a long time?

[Texte]

Mr. Osbaldeston: Mr. Clermont, I will direct my remarks generally and then hopefully cover the particular point. The contingency vote as presently being used for salary purposes has two characteristics to it.

The first characteristic is that we have reserved in the contingency vote, in addition to the funds provided to departments, a total amount, departmental and contingency amount, which we believe would be required to pay the retroactive aspects of collective bargaining agreements entered into in the year 1973-74. In essence, the Treasury Board has put into departmental votes, Parliament has put into department votes, an amount which is somewhat less than what might be anticipated to come out of collective bargaining.

The reason we do that is indeed that we are in collective bargaining. We do not know the precise amount that is going to arise in the course of collective bargaining in terms of agreements, and secondly as a party to the bargaining, we do not want to reveal our position from the beginning. So departments have a certain amount relative to that and Treasury Board vote has an amount relative to that.

The second issue that can arise which would bring forward a request for funds from the contingency votes relative to salaries is the question of promotions. Departments estimate, on the basis of a formula provided by the Treasury Board Secretariat, the likely increases in salaries which would arise from promotions.

That estimate may or may not be correct; it is an estimate. Therefore on occasion the departments would call upon us to supplement their pay vote by an amount of money to make up the difference between their estimate relative to promotion and what has actually occurred during the course of the year. I believe those are the two points.

M. Clermont: Oui, mais monsieur le sous-ministre, s'il n'y avait pas un crédit disponible qu'on appelle le crédit des éventualités et à la suite de telles négociations, vous n'aviez pas les fonds disponibles pour payer dans un temps raisonnable l'augmentation due à ces fonctionnaires cela voudrait dire que le gouvernement serait obligé de déposer un budget supplémentaire. Si à cette période, la Chambre ne siègeait pas, vous n'auriez pas de fonds disponibles pour les payer. Vous savez très bien que lorsque la négociation est terminée que, soit par négociation directe ou par arbitrage appelez-le comme vous le voudrez, le fonctionnaire tient à être payé le plus tôt possible. Je suis certain que mes collègues et moi-même, si la chose retarde, on reçoit des représentations. Comment se fait-il qu'on ait accordé telle augmentation, cela a pris beaucoup de temps pour avoir ces augmentations et maintenant, cela prend beaucoup de temps pour être payé?: c'était ma question, monsieur le sous-ministre.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, quite right, sir. Members will recall that when we first went into collective bargaining, because of the number of agreements that we entered into, indeed the Treasury Board, the government, was in default in terms of not getting the pay forward, not only, Mr. Clermont, within a normally accepted period of time, but indeed we were in default of the collective agreement, one clause of which usually indicates the time span within which the government must make its retroactive payments.

[Interprétation]

M. Osbaldeston: Monsieur Clermont, j'adresse mes remarques d'abord d'une façon générale et j'espère par la suite traiter de cette question spécialement. Le crédit pour dépenses imprévues tel qu'il est employé actuellement pour les fins de salaires présente deux caractéristiques.

La première caractéristique c'est que, dans ce crédit, nous avons réservé, en plus des fonds destinés au ministère, un montant total pour le ministère et les dépenses imprévues que nous pensons devoir être utilisées pour payer les sommes relatives à la rétroactivité des accords de négociations collectives passés pour l'année 1973-1974. Essentiellement, le Conseil du Trésor a versé dans le cadre des crédits ministériels, le Parlement a versé dans le cadre des crédits ministériels, un montant qui est moins élevé que celui que l'on prévoit découler des négociations collectives.

Nous faisons ceci car nous sommes en période de négociations collectives et nous ne savons pas quel sera le montant qui sera fixé dans les accords et en deuxième lieu, étant partie à ces négociations, nous ne voulons pas dès le départ montrer nos cartes. Donc il y a un certain montant prévu pour le ministère et le crédit du Conseil du Trésor comprend un montant à ce sujet.

La deuxième question qui se pose et qui pourrait créer une demande de fonds puisés dans ces crédits pour dépenses imprévues, c'est celle des promotions et par conséquent des augmentations de traitements. Le ministère prévoit donc ces augmentations éventuelles de traitements qui résultent des promotions selon une formule fournie par le secrétariat du Conseil du Trésor.

L'estimation faite peut être juste ou non, il s'agit d'une prévision. Par conséquent, les ministères feront appel à nous à l'occasion pour accroître leurs crédits afférents aux traitements d'un montant d'argent qui compensera pour la différence qui existe entre leurs prévisions relativement aux promotions et ce qui s'est passé réellement au cours de l'année. Je crois que ce sont là les deux points à considérer.

Mr. Clermont: yes, but Mr. Deputy Minister, if there was no contingency vote and if after such collective agreements you had no other funds to pay in a reasonable time these salary increases for the civil servants, this would mean that the government would have to table Supplementary Estimates. If at that time the House was not sitting you would not have the funds for that. You know very well that when collective bargaining has ended either after direct bargaining or arbitration the civil servants want to be paid as soon as possible. I am pretty sure that my colleagues and myself, if things are lasting too long, we will receive representations. People wants to know after these long bargaining why it takes so long to be paid?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, c'est vrai. Les députés se souviendront que la première fois qu'il y a eu des négociations collectives du fait du grand nombre d'accords le Conseil du Trésor et le gouvernement avaient tardé à payer les employés. Non seulement nous avons passé le temps normal prévu mais nous enfreignons effectivement à la convention collective qui dans un article indique que d'habitude le temps alloué au gouvernement pour que celui-ci fasse ses paiements rétroactifs.

[Text]

• 1140

So if the situation arose that a collective agreement was signed in August and if that collective agreement had in it retroactive pay provision—and, generally speaking, the collective bargaining agreement would also state that those amounts of retroactive pay must be paid within a certain time limit which, I think, is 90 days—then we would be in default of the collective agreement. If Parliament were not sitting and we did not have this provision in Contingencies Vote 5, we would simply by in default of the agreement we had entered into and the civil servants would not be paid.

M. Clermont: Ma dernière question, a trait à un paragraphe à la page 32, version française, concernant les crédits 1971...

The Chairman: Excuse me. Which paragraph?

Mr. Clermont: I am still with Paragraph 52.

The Chairman: I was a little remiss in letting you go on, Mr. Clermont, as contingencies are dealt with in Paragraph 54. Also, I must apologize to Mr. Clarke because I would not let him go into Paragraph 53.

I would ask Committee members to keep your questions relative to the paragraph that we are on; this way we will make progress. Everybody gets a chance to speak; it is not a matter of timing you for 15 minutes as in other committees. So keep your questions relative to the paragraphs, and I will try and stay on that basis.

Now, Mr. Clermont, please continue with Paragraph 52.

M. Clermont: Merci, monsieur le président. Vous m'avez permis de poser une question concernant un paragraphe qui n'était pas en discussion, mais je vais passer pour le moment.

The Chairman: We are on Paragraph 52. If you have a question on that, go ahead.

M. Clermont: J'ai pris du temps du Comité, alors, je vais passer.

The Chairman: All right.

Mr. Demers and then Mr. Knight, on Paragraph 52.

M. Demers: A la page 33, de la version française, un paragraphe se lit comme suit:

Si les montants qui n'étaient pas requis en 1971-1972 n'avaient pas été considérés comme dépenses de l'année, le déficit pour l'année écoulée aurait été de \$26,920,000, (4.4%) moins élevé.

Or, le gouvernement fédéral...

Mr. Osbaldeston: I apologize, Mr. Chairman, but I did not quite get the...

Mr. Demers: I will try to...

The Chairman: I think Mr. Demers is referring to the deficit of \$26,920,000.

[Interpretation]

S'il arrivait donc qu'une convention collective soit signée en août, et si celle-ci prévoyait un paiement de salaire rétroactif—et en général, une convention collective stipule que ce salaire rétroactif doit être payé dans un délai précis, qui est, je crois, de 90 jours—alors nous aurions manqué à la convention collective. Si le Parlement ne siégeait pas et que cette disposition soit absente du crédit 5 des éventualités, nous manquerions tout simplement à la convention que nous aurions signée, et les fonctionnaires ne seraient pas payés.

Mr. Clermont: My last question concerns a paragraph on page 32 of the French version, concerning the 1971 votes...

Le président: Pardon. Quel paragraphe?

M. Clermont: J'en suis encore à la section 52.

Le président: J'ai quelque peu manqué à mon devoir en vous laissant continuer, monsieur Clermont, car les éventualités relèvent de la section 54. Par conséquent, je dois m'excuser auprès de M. Clark, car je ne lui ai pas permis de passer à la section 53.

Je voudrais demander aux membres du comité de limiter leurs questions à celles relatives à la question que nous étudions; nous pouvons ainsi faire des progrès. Tout le monde aura l'occasion de parler; il ne s'agit pas, comme dans les autres comités, de vous accorder 15 minutes. Limitez-vous donc à la section en cause, et j'essaierai de ma part de perpétuer ce régime-là.

Maintenant, monsieur Clermont, je vous prie de continuer avec la section 52.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman. You allowed me to ask a question about a paragraph that was not under discussion, but I will pass for the time being.

Le président: Nous parlons de la section 52. Si vous avez une question là-dessus, allez-y.

Mr. Clermont: I took up the Committee's time, so I will pass.

Le président: D'accord.

Monsieur Demers a la parole, et ensuite monsieur Knight, au sujet de la section 52.

Mr. Demers: On page 33 of the English version, there is a paragraph that reads as follows:

Had these amounts, which were not required during the year, not been recorded as expenditure of the year the deficit for the year would have been \$26,920,000 (4.4%) less.

Now, the federal government...

M. Osbaldeston: Je m'excuse, monsieur le président, mais je n'ai pas tout à fait compris la...

M. Demers: J'essaierai de...

Le président: Je crois que monsieur Demers parle du déficit de \$26,920,000.

[Texte]

M. Demers: Le gouvernement fédéral, comme tout corps public, fait sa comptabilité sur une comptabilité de caisse. Donc, si je comprends bien, pour que les 26 millions de dollars soient enregistrés comme revenus et dépenses, il faut que le déboursé ait effectivement eu lieu. Est-ce que j'ai raison?

La comptabilité du gouvernement fédéral est faite sur une base de caisse. Donc, pour qu'on enregistre dans le Budget 26,920 mille dollars en moins ou en plus, cela dépend des années, il faut que ce montant soit effectivement déboursé.

The Chairman: Mr. MacDonald.

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, possibly I can answer. When the amounts that are provided for in the estimates as budgetary expenditures, and with which this particular paragraph is concerned, are paid into special accounts, they are recorded as budgetary expenditures even though there has been no actual cash outlay for the particular fiscal year. For the fiscal year 1971-1972, they are recorded as budgetary expenditures, in spite of the fact that no money was actually paid out of the Consolidated Revenue Fund. When the money eventually comes to be spent from these special accounts, it is treated as nonbudgetary expenditure and does not, as it were, get added in the year in question to budgetary expenditures.

M. Demers: C'est donc dire que vous ne travaillez pas réellement pour une comptabilité de caisse. Vous enregistrez la dépense des montants qui n'ont pas été déboursés, c'est ce que vous me dites présentement.

• 1145

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, if I may, the general principle is that the government does work on what is referred to as a cash basis, that the amounts voted are the amounts expended during the course of that year. Paragraphs 52 and 53, which members have been discussing, are exceptions to the general principle, the general principle being set out in paragraph 20 of the Financial Administration Act, that is, a cash basis.

I suppose the point that we have been trying to explain is that there are exceptional circumstances which give rise to a decision on the part of Parliament to deviate from the general principle and to establish a separate account, which account is non-lapsing. The expenditure into that account shows up in the year under question, 1972-73, the one we are looking at, even though it is expended in the sense that it is put into the account and even though the purposes for which the money is provided are not carried out in that particular year.

I hope I have helped to clarify and not confuse the issue.

M. Demers: J'aurais plutôt pensé, monsieur le président, que l'argent était déboursé du compte du Trésor, pour être versé au compte de la Commission de la Capitale nationale. Il se serait agi d'un transfert, dans ce cas-là, de \$13,753,000 en surplus. Donc, je croyais que l'argent était réellement sorti du compte du Trésor et que c'était pour cette raison qu'on avait enregistré la dépense. Mais ce n'est pas le cas. Ou est-ce le cas?

[Interprétation]

Mr. Demers: The federal government, like any public body, has its accounting on a cash basis. So unless I am mistaken, for the \$26 million to be registered as receipts and expenditure, the expenditure must have actually taken place. Am I right?

The federal government's accounting is on a cash basis. So for \$26,920,000 more or less, depending on the year, to be shown in the budget, this amount must have actually been paid out.

Le président: Monsieur MacDonald.

M. MacDonald: Monsieur le président, je pourrais peut-être répondre. Lorsque les montants des dépenses comprises dans les prévisions budgétaires, ce dont parle ce paragraphe-ci, sont versées dans des comptes spéciaux, ils sont enregistrés comme des dépenses budgétaires, bien qu'il n'y ait eu aucun véritable déboursé au cours de l'année financière en question. Pour l'année financière 1971-1972, ils sont enregistrés comme des dépenses budgétaires, et ce malgré le fait qu'aucun argent n'a été sorti du fonds de revenu consolidé. Lorsqu'on en arrive finalement à dépenser l'argent de ces comptes spéciaux, la dépense est considérée non budgétaire, et n'est pas comprise, pour ainsi dire, dans les dépenses budgétaires de l'année en question.

Mr. Demers: Which means that you do not really work by cash accounting. You record the expenditure of sums which have not been spent, is what you are saying.

M. Osbaldeston: Si vous permettez, monsieur le président, le principe général, c'est que le gouvernement fonctionne selon ce qu'on appelle une comptabilité de caisse, et que les crédits qu'on approuve sont en effet les montants déboursés au cours de cette année. Les paragraphes 52 et 53 dont ont discutés les députés sont des exceptions au principe général qui est exposé au paragraphe 20 de la Loi sur l'administration financière, à savoir le principe des paiements en argent comptant.

Si je ne m'abuse, ce qu'on a essayé d'expliquer, c'est qu'il y a des circonstances exceptionnelles qui décident le Parlement à s'écarter de ce principe général et à établir un compte séparé qui ne vient pas à dévolution. Les dépenses au titre de ce compte figurent dans l'année que nous étudions, l'année 1972-1973, même si cela a été dépensé dans la mesure où cela a été versé à ce compte et même si les buts pour lesquels cet argent a été affecté non pas été atteints au cours de cette année-là.

J'espère avoir rendu les choses plus claires et ne pas avoir embrouillé la question.

Mr. Demers: Mr. Chairman, I would rather have thought that the money was dispersed from the Treasury Board account to be paid into the National Capital Commission, NCC account, for example. In that case, it would have been a transfer of a \$13,753,000 overage. Therefore, I thought that the money really came from the Treasury Board account and that it was for this reason that the expenditure was recorded. However, that was not the case. Or was that the case?

[Text]

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, in the case of the NCC fund, this is an account in the accounts of Canada rather than a separate bank account, so in the year in question, the year 1971-72, when a payment is made into the National Capital Commission fund it is treated as a budgetary expenditure even though some of the authority involved in that payment may not be used and result in an actual cash flow until a subsequent year.

If I may illustrate it rather more simply. If one were to take a pension account—the public service superannuation account, for instance—and a payment is made by the government as an employer into that account with respect to people they presently have working for them, then there is no actual disbursement of pensions with respect to the people who are then working. Hopefully that does not take place for years and years afterwards.

Mr. Demers: Je comprends mais il reste quand même que le compte du Trésor a réellement déboursé cet argent-là.

Mr. MacDonald: Yes, the budgetary expenditures have been increased by these moneys.

Mr. Demers: And has also been disbursed?

Mr. MacDonald: It is an accounting transaction, not a cash transaction.

Mr. Demers: It is a transfer from one account to another?

Mr. MacDonald: Yes.

Mr. Demers: Okay.

Voici mon autre question. Toutes ces sociétés de la Couronne ou enfin la Commission de la Capitale nationale, si c'est une société de la Couronne ou quoi, voient-elles leur exercice financier se terminer le 31 mars comme celui du gouvernement fédéral ou si les dates sont différentes?

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, some do and some do not. I think Volume 3 of Public Accounts would indicate which it is. I believe the Canadian Broadcasting Corporation has the same accounting year as the government, but others have an accounting year which ends on July 31 and some end on December 31.

Mr. Demers: Merci. Maintenant, ici, on parle toujours de surplus; au bas de la page, tous les montants sont des surplus donc de l'argent non dépensé à la fin de l'année. Ne pourrait-il pas arriver que ce soit plutôt un déficit?

Mr. MacDonald: Not really, because they may not expend moneys which Parliament has not approved. They may not have a deficit. Otherwise they are in conflict with parliamentary law.

Mr. Demers: Oui, mais il pourrait arriver que, par exemple, pour la Société Radio-Canada, se voyant attribuer un certain nombre de millions, au cours de ses opérations, ses déboursés excèdent ce qu'on avait prévu et que la Société Radio-Canada fasse un emprunt à la banque. A ce moment-là on aurait un déficit.

[Interpretation]

Mr. MacDonald: Monsieur le président, dans le cas de la caisse de la CCN, il s'agit d'un compte dans les comptes du Canada plutôt que d'un compte bancaire séparé, par conséquent dans l'année en question, l'année 1971-1972, lorsqu'un versement est effectué dans la caisse de la Commission de la capitale nationale on le considère comme une dépense budgétaire même si certaines des autorisations qu'entraîne ce versement peuvent ne pas être utilisées et peuvent ne pas entraîner un véritable transfert de fonds avant l'année suivante.

Je vais essayer de vous donner un exemple plus simple. Si quelqu'un décide d'ouvrir un compte de retraite, par exemple, un compte de retraite de la Fonction publique, et qu'un versement est effectué sur ce compte par le gouvernement dans sa qualité d'employeur pour les personnes qui travaillent à l'heure actuelle pour lui, il n'y a pas véritablement de versement de pension pour ces personnes qui travaillent. Il est à espérer que cela n'ait pas lieu pendant des années.

Mr. Demers: I understand; however, the Treasury Board account has, in actual fact, spent this money.

Mr. MacDonald: Oui, ces versements ont augmenté les dépenses budgétaires.

Mr. Demers: Et cet argent a été également dépensé?

Mr. MacDonald: Il s'agit d'une transaction de compte à compte, non pas d'une transaction en liquide.

Mr. Demers: Il s'agit d'un transfert d'un compte à un autre?

Mr. MacDonald: Oui.

Mr. Demers: Très bien.

I have another question. Does the financial year for all these Crown corporations, or for the National Capital Commission if it happens to be a Crown corporation or whatever, finish on March 31 like that of the federal government, or do they finish at a different date?

Mr. MacDonald: Monsieur le président, quelquefois les dates sont les mêmes quelquefois elles ne le sont pas. Vous pourriez trouver ces dates dans le troisième volume des comptes publics. Je crois que les dates d'exercice financier de Radio-Canada sont les mêmes que celles du gouvernement, mais d'autres sociétés ont des exercices financiers prenant fin le 31 juillet et certaines le 31 décembre.

Mr. Demers: Thank you. Now, I see that we are still speaking about surpluses; on the bottom of page 33, all the surplus amounts are moneys that have not been spent by the end of the year. Could it not happen that it might show a deficit?

Mr. MacDonald: En réalité, non, car elle ne peut dépenser des sommes qui n'aient été approuvées par le Parlement. Elle n'a pas le droit d'avoir un déficit autrement cela serait contraire à la Loi parlementaire.

Mr. Demers: Yes, but it could happen, for example, in the case of the CBC, that having been voted a number of millions, its operational expenses might exceed the amount provided for, and CBC might have to make a bank loan. At that point, it would show a deficit.

[Texte]

• 1150

Mr. Osbaldeston: To begin with, the corporation is charged with expending only those amounts that have been approved by Parliament. Second, if a corporation ran into a difficulty, depending upon the corporation, it might have the right to seek a bank loan. More likely, the corporation would come back to Parliament in supplementary estimates and seek additional funds—that is the most normal course of events. Finally, speaking generally, there is the possibility of some emergency having arisen that the Treasury Board would consider funding out of the Vote 5 contingencies fund, on the basis that it is an emergency. Those are really the three possibilities.

M. Demers: J'ai bien l'impression que lorsque toutes les sociétés de la Couronne établiront leur budget, elles vont estimer leurs revenus plus haut, afin de ne pas avoir tous ces problèmes que vous venez de mentionner et c'est peut-être une des raisons pour laquelle nous avons des surplus ici.

Mr. Osbaldeston: I would not put it that way. When they come in with their budget, we reduce the amount being requested of Parliament in accordance with the fact that a surplus exists. We are constantly squeezing them—if I may describe it that way—to ensure that that surplus is not just lying fallow, that it is just available to them. As a general rule, we are insisting that that surplus be utilized in the following year's operation.

M. Demers: Je vous comprends très bien, mais je pense que les comptables de la Société Radio-Canada le comprennent aussi bien que vous et lorsqu'ils établissent leurs revenus, ils inscrivent le surplus de l'année antérieure, plus les montants que le gouvernement va leur verser, plus leurs revenus et ils augmentent quelque peu leurs dépenses budgétaires pour se garder une réserve. C'est un peu mon impression. Ils vous jouent de cette façon-là.

Mr. Osbaldeston: They might very well try that. It has been known that other departments and agencies of government have endeavoured to secure more funds than that which might reasonably be required. Our task is to ensure that that does not happen.

The Chairman: I do not want to put words in Mr. Demers' mouth, but I think he is asking the Treasury Board to squeeze a little harder.

Mr. Osbaldeston: With pleasure, if I could discover the way.

M. Demers: Une dernière question. Si le gouvernement fédéral faisait, avec toutes les sociétés de la Couronne, un bilan des états financiers consolidés, on éliminerait alors toutes ces questions de surplus qui affectent un budget d'une année et celui d'une autre.

Mr. Osbaldeston: If we were to draw up a statement of assets and liabilities, as is done in the Public Accounts of Canada, I believe these surpluses would show as an asset on their account.

M. Demers: Cela éliminerait les transferts de dépenses d'une année à l'autre.

Mr. Osbaldeston: No. I want to be sure that I understand the question clearly. The CBC does have its own accounts, and I believe they are audited by the Auditor General's office. I can hardly conceive of a circumstance where the Crown corporation would not have its own accounts; they would always have their own accounts. I am subject to correction, but I do not think there would be a possibility of having a single government account. I think parliamen-

[Interprétation]

M. Osbaldeston: Tout d'abord, la société ne peut dépenser que les sommes qui lui ont été accordées par le Parlement. Deuxièmement, si une société connaît des difficultés, dépendant de quelle société il s'agit, elle peut avoir le droit de faire un emprunt bancaire. Ce qui est plus vraisemblable, c'est que cette société s'adressera de nouveau au Parlement par le biais des budgets supplémentaires pour demander des fonds supplémentaires. C'est ainsi que cela se passe normalement. Finalement, d'une manière générale, dans l'éventualité d'une véritable urgence, il se peut que le Conseil du trésor envisage de prélever ces fonds sur la Caisse de secours du crédit 5, s'il s'agit véritablement d'un cas d'urgence. Ce sont en fait les trois possibilités offertes.

Mr. Demers: I was under the impression that when all Crown corporations draw up their budgets, they estimate their revenues higher than it actually is so as not to have all the problems that you have just mentioned; this is perhaps one of the reasons why we have surpluses here.

M. Osbaldeston: Je ne présenterai pas les choses ainsi. Lorsque ces sociétés présentent leur budget, nous réduisons la somme demandée par le Parlement proportionnellement à l'excédent existant. Nous les comprimons constamment, si je peux m'exprimer ainsi, pour nous assurer que cet excédent ne reste pas simplement inemployé, qu'il est à leur disposition. D'une manière générale, nous insistons pour que cet excédent soit utilisé pendant l'année suivante.

Mr. Demers: I understand very well, but I think that the CBC accountants also understand it as well as you do and, when they set out their revenue, they enter the surplus from the preceding year plus the amount that the government is going to pay them, plus their revenue and they somewhat increase their budgetary expenses to ensure that they have a reserve. This is more or less my impression. That is how they pull a fast one on you.

M. Osbaldeston: Ils peuvent très bien essayer. On a su que d'autres ministères et organismes du gouvernement avaient essayé d'obtenir plus d'argent qu'il n'était raisonnablement nécessaire. Notre devoir est de nous assurer que cela n'arrive pas.

Le président: Je ne veux pas faire dire à M. Demers ce qu'il n'a pas dit, mais je pense qu'il demande au Conseil du trésor d'être encore un peu plus ferme.

M. Osbaldeston: C'est ce que je ferais avec plaisir si je savais comment.

Mr. Demers: One last question. If the federal government were to draw up a schedule of the consolidated financial statements for all Crown corporations, it would eliminate all these questions of surpluses that effect a budget from one year to another.

M. Osbaldeston: Si nous dressions un bilan de l'actif et du passif comme cela est fait dans les comptes publics du Canada, à mon avis, ces excédents entreraient dans l'actif à leur compte.

Mr. Demers: This would eliminate transfers of expenditures from one year to the other.

M. Osbaldeston: Non. Je veux être certain de bien comprendre la question. Radio-Canada a ses propres comptes, et sauf erreur, ils sont vérifiés par le bureau de l'Auditeur général. Il m'est difficile d'imaginer un exemple de société de la Couronne qui n'aurait pas ses propres comptes; elle aurait toujours ses propres comptes. Je suis tout prêt à me faire corriger si je me trompe, mais je ne pense pas qu'il serait possible d'avoir un seul compte gouvernemental. Les

[Text]

tarians would prefer that the CBC have its own operating accounts, so that they can look at the CBC—it would not be hidden in the morass of a very large Canadian government profit and loss, or asset and liability statement.

M. Demers: Oui, mais, dans un bilan consolidé on peut aussi bien avoir 25 comptes de banque, un pour la Société Radio-Canada et ainsi de suite. Mais le problème vient de ce que la Société Radio-Canada, à la fin de son année, aura un surplus de 12,533 mille dollars. C'est donc dire que dans son compte de banque la Société Radio-Canada aurait 12,533 mille dollars. Mais, nous avons enregistré cette dépense comme une dépense, comme un déboursé. Mais en principe, l'argent n'est pas dépensé, il est dans le compte de banque de la Société Radio-Canada. Si on faisait des états financiers consolidés, ce serait le montant réellement déboursé et il ne serait plus alors question de surplus.

The Chairman: That is an observation I think rather than a question. Mr. Knight, on paragraph 52.

• 1155

52. Weakening of parliamentary control.

Mr. Knight: This paragraph deals with the weakening of parliamentary control. It has long been my view that if government is going to react to given problems, there have to be contingency funds. What concerns all of us is some parliamentary control over those said contingency funds.

Let us take an example and maybe you can explain to me what would be the given situation at the present time. Due to any number of complications, we happen to be in a situation where Eastern Canada is concerned about the supply of crude oil, heating oil, etc. In that situation, the Canadian Commercial Corporation, I believe, under Supply and Services, has been authorized to make purchases around the world in trying to meet that domestic need.

Now, let us take the example as of March 31, 1972, in the reserve for contingencies under Vote 52 here. The Canadian Commercial Corporation has reserves for contingencies of \$225,000. Correct me if I am wrong, but I think that is the figure listed on page 31 if you want to look at the list. That is the one figure I can see there.

The Chairman: Oh, yes.

Mr. Knight: Okay, \$225,00. Now my colleagues from Alberta could probably tell me that the expense of buying heating fuel or oil, if you like, for homes is going to run into considerably more money than the \$225,000 you may speculate. What happens? What is the due process by which you suddenly because of a given situation increase the moneys allocated to this Corporation for the activity of purchasing those needed commodities?

Mr. Osbaldeston: The funding for the purchase of the heating oil to be used as a back-up supply in the Maritimes, the eastern provinces, will come from the Defence Production Revolving Fund.

[Interpretation]

parlementaires préféreraient que Radio-Canada ait ses propres comptes de fonctionnement, afin de pouvoir exercer une surveillance sur Radio-Canada. Cela serait caché dans le marais d'un énorme bilan de pertes et de profits ou d'actifs et de passif du gouvernement canadien.

Mr. Demers: Yes, but... In the consolidated balance sheet we could very well have 25 banking accounts, one for the CBC, and so on. But the problem comes from the fact that the CBC, at the end of the year, will have a surplus of \$12,533. Therefore, this means that in its banking account the CBC would have \$12,533. But, this expenditure has been registered as an expenditure, as disbursement. But theoretically, this amount has not been spent, it is still in the CBC banking account. If we were to have consolidated financial statements, this would be the amount actually paid out and the question of a surplus would no longer exist.

Le président: Je pense que c'est plutôt une observation qu'une question. Monsieur Knight, à propos du paragraphe 52.

52. Affaiblissement du contrôle parlementaire.

M. Knight: Ce paragraphe traite de l'affaiblissement du contrôle parlementaire. J'estime depuis longtemps que si le gouvernement doit réagir à des problèmes donnés, il faut qu'il y ait des fonds éventualités. Ce qui nous préoccupe tous, c'est le contrôle parlementaire exercé sur ces dits fonds d'éventualités.

Prenons un exemple et alors peut-être pourrez-vous m'expliquer quelle serait la situation à l'heure actuelle. Du fait d'un certain nombre de complications, nous nous trouvons dans une situation où l'Est du Canada se préoccupe des approvisionnements en pétrole brut, en mazout, etc... Dans ces conditions, la Corporation commerciale canadienne, qui, je pense, relève des Approvisionnement et Services, a été autorisée à faire des achats dans le monde entier afin d'essayer de satisfaire la demande intérieure.

Prenons maintenant l'exemple, au 31 mars 1972, dans les réserves pour éventualités qui figurent au paragraphe 52 ici. La Corporation commerciale canadienne a une réserve pour éventualités de \$225,000. Corrigez-moi si ce n'est pas exact, mais je pense que c'est le chiffre qui figure à la liste de la page 34, si vous voulez vous y référer. C'est le seul chiffre que j'y vois.

Le président: Oh oui.

M. Knight: Très bien, \$225,000. Mes collègues de l'Alberta vont certainement me dire que les dépenses qu'il faudra faire pour acheter du mazout, si vous voulez pour les maisons seront certainement de beaucoup supérieures à la somme de \$225,000 que l'on pourrait prévoir. Que va-t-il arriver? De quelle manière, du fait des circonstances données, allez-vous augmenter brusquement cette somme accordée à la Corporation pour lui permettre d'acheter les produits dont on a besoin?

M. Osbaldeston: L'argent qui permettra d'acheter le mazout qui sera employé comme approvisionnement de secours dans les provinces Maritimes, les provinces de l'Est, viendra du Fonds renouvelable de la Production de défense.

[Texte]

Mr. Knight: In defence of keeping warm all winter?

Mr. Osbaldeston: If I may, the purpose of that fund—I have a reference here to the Public Accounts Statements of Assets and Liabilities, page 10-35—is to cover the cost of acquiring, storing, maintaining and transporting stocks of essential materials and defence supplies. The purpose as approved by Parliament is to secure or have a technique of securing essential supplies. If I may just make the observation, heating oil is, I believe, in that category at the moment so it is being used for that purpose.

Mr. Knight: Then, Mr. Chairman, that fund is being used by the Canadian Commercial Corporation under Supply and Services for purchasing. Is that correct?

Mr. Osbaldeston: The Canadian Commercial Corporation is acting as the purchasing agent on behalf of the Government of Canada and the funds are being secured from the Defence Revolving Fund.

Mr. Knight: So the capital cost is coming from the one fund, the operational cost will be charged to the Commercial Corporation whose activities, obviously, have been extended. Is that correct?

Mr. Osbaldeston: That would be correct.

• 1200

Mr. Knight: My question is: how in God's name do we as members of Parliament keep track of those kinds of transfers? What will be the procedure? We will know in the future that that is in fact the kind of—we are finding out now, I suppose, because the question is the easiest to answer. But it is not quite that easy. There must be lots of them we never see.

I can imagine the kind of scurrying around there was to find a mechanism for doing this. In terms of Estimates and in terms of seeing it in written form, how do we ever get the opportunity of viewing that kind of transaction?

Mr. Osbaldeston: When the revolving fund is established—I am reminded that it was established in an act other than an appropriation act; it was established under the defence production sharing act—these words would appear for the purchase of essential material. At that point parliamentarians would query the Minister in Committee as to the purposes for which one would use such a fund. What is the meaning of essential materials? What are the circumstances under which you would employ this fund? An explanation would be given. That would be the first opportunity.

The second opportunity would arise upon announcement by the government that such a purchase was to be made. Then parliamentarians have the Question Period available.

Mr. Knight: I follow all that. My point is that the Canadian Commercial Corporation is using that fund. We handled within Committee the main Estimates last year. Within those Estimates was a given projection on operational cost to that corporation. Now by next year there is an example, at least within the department, of where there is going to have to be an increase. It will be hard not to if they have been flipping around the world looking for oil. There is the potential of an increase in operational cost that could go beyond what we gave them as an estimation. How do you handle that?

[Interprétation]

M. Knight: La défense pour avoir chaud tout l'hiver?

M. Osbaldeston: Si je puis me permettre, le but de ce fonds—je renvoie ici aux états de l'actif et du passif des Comptes publics, pages 10 à 35—est de couvrir le coût d'acquisition, de stockage, d'entretien et de transport de réserves de matériel important et d'approvisionnements de défense. Tel que ce fonds a été approuvé par le Parlement, son but est de fournir un moyen d'assurer les approvisionnements essentiels. Si je puis me permettre de faire une simple observation, le mazout est, je crois, dans cette catégorie à l'heure actuelle, de sorte qu'on utilise ce fonds pour le mazout.

M. Knight: Alors, monsieur le président, ce fonds est utilisé par la Corporation commerciale canadienne, qui relève des Approvisionnements et Services, pour faire des achats. Est-ce exact?

M. Osbaldeston: La Corporation commerciale canadienne joue le rôle d'agent acheteur au nom du gouvernement du Canada et les fonds proviennent du Fonds renouvelable de défense.

M. Knight: Donc les immobilisations viennent de ce fonds, et le coût d'exploitation sera facturé à la Corporation commerciale, dont les activités ont de toute évidence été élargies. Est-ce exact?

M. Osbaldeston: Ça me semble exact.

M. Knight: Ma question est la suivante: pour l'amour de Dieu, comment pouvons-nous, nous les députés, être au courant de ce genre de transferts? Quelle sera la procédure? Nous saurons à l'avenir que c'est en fait ce que nous recherchons actuellement, j'imagine, car c'est la question la plus facile à résoudre. Mais ce n'est pas si facile que cela. Il doit y en avoir beaucoup que nous ne voyons jamais.

J'imagine le travail qu'il a fallu réaliser pour mettre au point un mécanisme approprié. Comment ce genre de transaction peut-il se traduire par écrit, dans le budget?

M. Osbaldeston: Lorsque la caisse renouvelable a été créée—on me rappelle qu'elle l'a été par une loi autre qu'une loi portant affectation de crédit, la Loi sur la production de défense—cette disposition y servait à l'achat du matériel essentiel. A ce moment-là, les parlementaires réunis en comité pouvaient demander au ministre à quelles fins servirait cette caisse. Que signifie matériel essentiel? Dans quelles circonstances peut-on se servir de la caisse? On pouvait donner une explication; c'était la première occasion de le faire.

La deuxième occasion, c'était le moment où le gouvernement annonçait que tels achats allaient être réalisés. Les parlementaires pouvaient alors en parler au cours de la période des questions.

M. Knight: Je comprends bien. La question, c'est que c'est la Corporation commerciale canadienne qui s'en sert. Le budget principal a été étudié en comité l'année dernière. On y donnait une prévision des frais d'exploitation de cette Corporation. Nous avons maintenant un exemple du secteur du ministère où des augmentations se produiront l'année prochaine. Il sera difficile de les éviter si elle s'emploie à rechercher du pétrole dans le monde entier. Il est possible que l'augmentation des frais d'exploitation dépasse ce qui avait été prévu. Comment faire alors?

[Text]

Mr. Osbaldeston: It is quite possible, Mr. Chairman, that the Canadian Commercial Corporation will not be able to handle this purchase within its presently voted funds. If that situation arises, our first option is to come in with supplementary Estimates. If we had advice that that was to occur, we would immediately put it into supplementary Estimates and it would be brought before Parliament.

If it occurred in an emergency when we do not have that time, and if the Canadian Commercial Corporation required additional help, then we would look to Vote 5, our contingency fund, to carry it over until such time as the Canadian Commercial Corporation was able to come back to Parliament and request the funds through supplementary Estimates.

Mr. Knight: For example, in this given year, under those circumstances it would be in next year's supplementary Estimates.

What I am saying is that we have had the supplementary Estimates before the Miscellaneous Estimates Committee. If in January and February of next year there is a massive need for operational expenses here, when does it come up through supplementary Estimates? In that given year?

Mr. Osbaldeston: We would table supplementary Estimates B on March 10, approximately, of next year. We will have the second set of supplementary Estimates.

Mr. Knight: For the same fiscal year?

Mr. Osbaldeston: Yes, that is right.

The Chairman: Before you leave that subject for tonight, how would it be if we enquired how much money is in the defence production revolving fund?

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, the maximum amount that may be drawn down under the law is \$100 million. What the actual balance is at the moment, I do not know. But I believe up until these oil purchases became necessary, the amount that had been drawn down was relatively quite small.

Mr. Knight: Up until this point.

The Chairman: Apparently there is enough money in there to buy this surplus oil, and if not, they will have to come back to Parliament to extend that beyond the \$100 million.

Mr. Osbaldeston: That is right, sir.

Mr. Knight: I have another subject area related to the questions of my colleague from Quebec. You stated that in collective bargaining related to allocation of funds...

The Chairman: Excuse me, but this is getting into the government contingency program, I think.

Mr. Knight: Is that 53?

The Chairman: It is 54.

Mr. Knight: I will stick to paragraph 52.

Could you give me a brief description, under paragraph 52—I still may run into trouble. Politicians like to wander, you know.

[Interpretation]

M. Osbaldeston: Il est bien possible, monsieur le président, que la Corporation commerciale canadienne ne puisse pas réaliser cet achat avec les crédits qui lui ont été notés. Si cela se produit, la première solution est de présenter au Parlement un budget supplémentaire. Si l'on nous apprenait que cela devait arriver, nous en ferions état immédiatement dans le budget supplémentaire qui serait soumis au Parlement.

Si le besoin était urgent, alors que nous n'aurions pas le temps de le faire, et que la Corporation commerciale canadienne aurait besoin des crédits supplémentaires, nous aurions recours au crédit 5, notre fonds pour éventualités, qui servirait jusqu'à ce que la Corporation puisse redemander des crédits au Parlement par l'intermédiaire du budget supplémentaire.

M. Knight: Cette année, par exemple, dans les circonstances actuelles, cela figurerait dans le budget supplémentaire de l'année prochaine.

Ce qu'il y a, c'est que le budget supplémentaire est déjà passé devant le Comité des prévisions budgétaires en général. Si en janvier ou en février prochain, il se produit une demande importante de crédits d'exploitation, quand cela apparaîtra-t-il dans le budget supplémentaire? Dans l'année même?

M. Osbaldeston: Nous devrions déposer le budget supplémentaire B environ le 10 mars de l'année prochaine. Nous aurons un deuxième budget supplémentaire.

M. Knight: Pour la même année financière?

M. Osbaldeston: Oui, c'est cela.

Le président: Avant que nous abandonnions ce sujet pour ce soir, j'aimerais savoir combien renferme la caisse renouvelable de la Production de défense?

M. MacDonald: Monsieur le président, le maximum qui peut être affecté d'après la loi est 100 millions de dollars. J'ignore quel est le solde en ce moment, mais je pense que jusqu'à ce que ces achats de pétrole deviennent nécessaires, c'était assez peu.

M. Knight: Jusqu'à maintenant.

Le président: La caisse semble être assez riche pour qu'on puisse acheter ce pétrole supplémentaire, sinon, il faudra refaire une demande au Parlement pour dépasser les 100 millions de dollars.

M. Osbaldeston: C'est exact.

M. Knight: J'aimerais reparler du sujet abordé par mon collègue de Québec. Vous avez indiqué que lors des négociations collectives relatives aux affectations de crédits...

Le président: Excusez-moi, mais vous parlez du programme du gouvernement concernant les éventualités.

M. Knight: N'est-ce pas le paragraphe 53?

Le président: C'est le paragraphe 54.

M. Knight: Je vais m'en tenir au paragraphe 52.

Pourriez-vous décrire brièvement, d'après le paragraphe 52... cela va encore me poser des problèmes. Vous savez, les politiciens aiment bien dévier du sujet.

[Texte]

• 1205

Under Paragraph 52, you have, in that same list of expenditures on page 30: "Reserve for wheat inventory reduction payments". On March 31, 1971, that was \$42 million; by March 31, 1972 it was \$26 million. Was that the time we told farmers not to grow grain because they had too much? Is that the LIFT program?

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, that is correct. It was subsequently extended to finance the grassland incentives program in subsequent years by amendments to appropriation acts.

Mr. Knight: And are we still drawing on that fund?

Mr. MacDonald: I think it becomes exhausted in the course of the current fiscal year. It may, in fact, be almost exhausted now.

Mr. Knight: You have anywhere between \$2 and \$4 million left in it, if my figures are correct.

Mr. MacDonald: Yes, that is the figure I get also.

Mr. Knight: If they want to expand that program, then what they need is a vote through the Main Estimates or the Supplementary Estimates. Is that correct?

Mr. MacDonald: That is correct.

Mr. Knight: All right. Now I know where to put the pressure on.

The Chairman: We will now proceed to Paragraph 53. Mr. Clarke, I know, has a question here; but just before leaving Paragraph 52, I would like to ask the representatives from the Auditor General's Department if they are satisfied with the questions and answers on this paragraph, or if you have anything to add to them.

Mr. J. R. Douglas (Audit Director, Auditor General's Office): I do not think so, Mr. Chairman. The answers were very satisfactory, as far as I am concerned.

Mr. Frank DaCosta (Assistant Audit Director, Auditor General's Office): I have nothing to add.

The Chairman: Right. Now let us move on to Paragraph 53—Non-lapsing balances of votes available for spending in subsequent years.

This is based on Section 30 of the Financial Administration Act that says that balances left over at the end of the year must be transferred to the Consolidated Revenue Fund. The Auditor General tells us, in this paragraph, that he does not think they are being transferred, as set out in Section 30 of that act. So we will talk along those lines.

Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, what I really want is an explanation from either the Chair or these gentlemen on the way these things occur, and how they are allowed to occur. Perhaps the text, which I have not had a chance to study, gives us a little more information, but my question arises out of the fact that, when we were considering the Consumer and Corporate Affairs expenditures the other day, there was an amount for which approval was being sought in the Supplementary Estimates to buy furniture for Place du Portage in Hull. The money had already been approved once and then presumably it did lapse, according to the rules of Section 30 of the FA Act. My question, then, would be: Under what circumstances do not they lapse automatically?

[Interprétation]

Au paragraphe 52, à la page 33, nous avons sur la même liste de dépenses: réserve pour paiements relatifs à la réduction des stocks de blé. Le 31 mars 1971, nous avions 42 millions de dollars, et le 31 mars 1972, 26 millions de dollars. Est-ce dans ce temps-là que nous avons demandé aux agriculteurs de ne pas cultiver les céréales parce qu'il y en avait trop? S'agit-il du programme LIFT?

M. MacDonald: C'est bien cela. Les années suivantes, on l'a étendu au programme des primes aux cultures herbagères, par modification des lois portant affectation de crédits.

M. Knight: Et nous nous alimentons toujours sur cette caisse?

M. MacDonald: Je pense qu'elle doit s'épuiser au cours de l'année financière en cours. Elle doit d'ailleurs être pratiquement épuisée maintenant.

M. Knight: Si mes chiffres sont exacts, il lui reste entre 2 et 4 millions de dollars.

M. MacDonald: Oui, on m'a donné les mêmes chiffres.

M. Knight: Si l'on veut étendre le programme, il faut voter un crédit dans le budget principal ou dans le budget supplémentaire, n'est-ce pas?

M. MacDonald: C'est exact.

M. Knight: Très bien. Je sais maintenant où faire pression.

Le président: Nous allons maintenant passer au paragraphe 53. M. Clarke a une question à poser là-dessus, mais avant d'en terminer avec le paragraphe 52, je demanderais aux représentants du ministère de l'Auditeur général s'ils sont satisfaits des questions et des réponses données à ce sujet, ou s'ils aimeraient ajouter quelque chose.

M. J. R. Douglas (directeur de la vérification, bureau de l'Auditeur général): Je ne pense pas, monsieur le président. Pour moi, les réponses ont été très satisfaisantes.

M. Frank DaCosta (directeur adjoint de la vérification, bureau de l'Auditeur général): Je n'ai rien à ajouter.

Le président: Très bien. Passons maintenant au paragraphe 53. Soldes non annulés de crédits applicables aux dépenses d'années à venir.

Cette section se fonde sur l'article 30 de la loi sur l'administration financière, qui stipule que les soldes résiduels à la fin de l'année doivent être transférés au Fonds du revenu consolidé. L'auditeur général nous indique dans ce paragraphe qu'il ne pense pas qu'ils soient transférés, comme l'exige l'article 30 de la loi. Voilà donc l'objet de la discussion.

Monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, j'aimerais obtenir de vous ou de ces messieurs une explication sur la manière dont ces choses se passent et comment elles peuvent se produire. Le texte, que je n'ai pas encore parcouru, donne peut-être plus de renseignements, mais ma question émane du fait que, lorsque nous étudions l'autre jour les crédits du ministère de la Consommation et des Corporations, il y avait dans le budget supplémentaire un montant destiné à l'achat de meubles pour la Place du Portage à Hull, dont on recherchait l'approbation. Les crédits avaient déjà été accordés et sans doute étaient-ils devenus périmés, en vertu des dispositions de l'article 30 de la Loi sur l'administration financière. Ma question est donc la suivante: dans quelles circonstances ne s'annulent-ils pas automatiquement?

[Text]

The Chairman: Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: The general rule under the Financial Administration Act is that the fund would lapse at the end of the year: that is the general law. Parliament has the obvious right to make a specific law overriding the general law and Parliament does that when it votes the appropriation bill for the Main Estimates or an appropriation bill for supplementary estimates. Parliament makes a decision that, in a particular circumstance, for particular reasons, they will establish a non-lapsing account.

As to the reasons why Parliament might do that, one does occur to me, though I am not sure that it is mentioned in the Auditor General's report.

I can recall, when I was Deputy Secretary of the Program Branch, that when the government wished to introduce, under the U.I.C. program, extended payment benefits and the desire was to introduce an additional, I believe it was, 18 weeks of benefits, that decision was put to Parliament in March of that year. Parliament then passed, in supplementary estimates, an amount of money which would cover the anticipated cost of the extended benefits for an 18-week period: a non-lapsing fund that did not lapse on March 31.

The reason, I assume, why Parliament wished to do that was that they wanted to give assurance to the unemployed, during that particular period of time, that there was indeed money available for 18 weeks of unemployment insurance benefits.

• 1210

So each case, Mr. Chairman, really must be looked at in particular as to the reason it occurs. Might I give one more example, Mr. Chairman?

The Chairman: I think maybe we should deal with the items that Auditor General brings to our attention and get the explanation there. These are the ones he does not agree with and we want your view as to why this was done. The Auditor General disagrees; he thinks it should not be done. Now we want to know how it escaped the provisions of Section 30. Are you agreeable, Mr. Clarke, to sticking with that first agricultural vote? Will that help answer your question if we...

Mr. Clarke (Vancouver-Quadra): Yes. The explanation has been helpful, Mr. Chairman, and I have no particular comment on the items listed in Paragraph 53.

The Chairman: Let us take this no. 1, agricultural vote for \$26 million. The Auditor General says here:

53. 1. AGRICULTURE VOTE 15—\$26,000,000.

In 1970-71... Vote 15 provided, under the heading of Farm Income Maintenance, an amount of \$10,000,000 for agricultural adjustment payments in the current and subsequent fiscal years.

I have underlined "the current and subsequent fiscal years".

No amount was spent from this appropriation. Notwithstanding this, Vote 15 in 1971-72 provided a further \$16,000,000 for this purpose and once again, no amount was spent. Thus, Parliament over the past two years has provided authority to spend \$26,000,000, none of which was required in those years.

[Interpretation]

Le président: Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: En règle générale, d'après la loi sur l'administration financière, le crédit est annulé en fin d'année; évidemment, le Parlement a le droit de voter une loi spéciale pour contrecarrer cette règle générale et c'est ce qu'il fait lorsqu'il vote la Loi portant affectation de crédits pour le budget principal ou le supplémentaire. Le Parlement décide que dans telle circonstance ou pour tel motif, il crée un compte non annulable.

J'ai souvenir d'une des raisons pour lesquelles il peut le faire, mais je ne suis pas sûr que le rapport de l'auditeur général en fasse mention.

Je me souviens qu'étant sous-secrétaire de l'administration des programmes, le gouvernement a voulu instaurer des prestations supplémentaires d'assurance-chômage, pour 18 semaines; sa décision a été soumise au Parlement en mars de cette année-là. Le Parlement a donc voté dans le budget supplémentaire un crédit couvrant le coût prévu des prestations supplémentaires pour une période de 18 semaines: il s'agissait d'un fonds non annulable, qui ne s'est pas annulé le 31 mars.

Si le Parlement a décidé d'agir ainsi, c'était, j'imagine, pour donner aux chômeurs la certitude que durant cette période précise, des crédits pourraient être effectivement affectés à ces 18 semaines de prestations d'assurance-chômage.

Il faut donc étudier chaque cas particulier et en déterminer le motif. Puis-je donner un autre exemple, monsieur le président?

Le président: Nous devrions peut-être étudier les sujets que l'Auditeur général porte à notre attention et en obtenir l'explication. Il y en a sur lesquels il n'est pas d'accord, et nous aimerions savoir pourquoi, à votre avis. L'Auditeur général n'est pas d'accord; il estime que cela n'aurait pas dû se faire. Nous aimerions savoir comment cela a échappé aux dispositions de l'article 30. Êtes-vous d'accord, monsieur Clarke, pour que nous nous en tenions à ce premier crédit sur l'agriculture? Est-ce que cela contribue à répondre à votre question?

M. Clarke (Vancouver-Quadra): Oui. L'explication nous a été utile, et je n'ai rien à dire de particulier sur les sujets figurant au paragraphe 53.

Le président: Prenons ce premier crédit de l'agriculture de 26 millions de dollars. L'Auditeur général indique ceci:

53. 1. Crédit 15 de l'Agriculture—\$26,000,000.

En 1970-1971, ... le crédit 15 prévoyait des paiements de 10 millions de dollars au titre du programme de redressement de l'agriculture, pour l'année financière en cours et les années subséquentes.

J'ai souligné «l'année financière en cours et les années subséquentes».

Aucune somme n'a été tirée de ce crédit. En 1971-1972, le crédit prévoyait quand même un montant supplémentaire de 16 millions de dollars à cette fin et, à nouveau, ce montant ne fut pas dépensé. Par conséquent, depuis les deux dernières années, le Parlement a autorisé des dépenses de 26 millions de dollars qui n'étaient absolument pas requises au cours de ces années.

[Texte]

Now I think we should ask Treasury Board why this happened.

Mr. Osbaldeston: The vote was established to facilitate the consolidation of small farms and an amount of \$10 million was voted into this fund for that purpose. In fact, that program, because it was being negotiated with the provincial governments and because it was under discussion in Parliament, did not get off the ground as quickly as had been anticipated.

The Chairman: May I interject, although I do not like to do so, but the question right here is: why was that \$10 million not returned to the Consolidated Revenue Fund according to Section 30? That is what we want to know.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, the reason was that Parliament wished to build a fund which would be available for this purpose on a continuing basis so these moneys would be available, there would be a fund available to assist small farmers to consolidate and the fund would be known to exist, the moneys would not lapse and the cash would always be present.

The Chairman: Why could Parliament not have voted either regular estimates or supplementaries the following year, another vote for \$10 million, return it according to Section 30 and the following year if it had not been used vote the money over again?

Mr. Osbaldeston: I am trying, Mr. Chairman, to recall the events surrounding it. There is no doubt in my mind that Parliament could certainly do what you have suggested. The reasons they would not do it would depend upon the circumstances at the time. Mr. Chairman, I would prefer to come back with a fuller explanation and I apologize to you that I do not have the information available. However, it would be dependent upon the circumstances in the negotiations with the provinces, the negotiations with the farm groups as to whether this should be a permanent fund and all of the events surrounding it, and I would like to be accurate in trying to describe that. I apologize I do not have it with me.

The Chairman: Mr. Douglas, maybe you could throw some light on this.

Mr. Douglas: I am afraid I cannot, Mr. Chairman. In addition to the \$10 million and the \$6 million, \$17 million was voted for 1972-73 which gives a total of about \$43 million available. But I cannot offer an explanation of why this was done for three years.

• 1215

The Chairman: Mr. Knight, you have a question I think.

Mr. Knight: I could go into a long dissertation about why it is not being spent but I will not do that here, I will leave that to the Minister of Agriculture. It is a useless program, just about. For those expenditures outlined here I do not think there is a satisfactory answer related to Section 30, as the Chairman pointed out, but, if you are going to supply us with further information, I would like you to supply us with the exact amount that has been spent to this date, which I believe now amounts to \$43 million. I would guess it is between \$3 million to \$6 million, if you want the figures that I think are closest to being up to date for the Department of Agriculture.

[Interprétation]

Nous devrions demander au Conseil du Trésor la raison de ceci.

M. Osbaldeston: Ce crédit a été créé pour faciliter la consolidation des petites exploitations agricoles et c'est pourquoi on y a affecté 10 millions de dollars. En fait, le programme, qui était en cours de négociation avec les gouvernements provinciaux et faisait l'objet de discussions au Parlement, n'a pas démarré aussi vite que prévu.

Le président: Je n'aime pas le faire, mais je vous interromps. La question est la suivante: Pourquoi ces 10 millions de dollars n'ont-ils pas été rendus au Fonds du revenu consolidé, comme l'exige l'article 30? C'est ce que nous voulons savoir.

M. Osbaldeston: La raison, monsieur le président, c'est que le Parlement entendait créer un fonds permanent à cette fin; les crédits seraient ainsi disponibles, il existerait une caisse pour aider les petits agriculteurs à consolider leurs exploitations, les crédits ne seraient pas annulables et l'argent serait toujours disponible.

Le président: Le Parlement ne pouvait-il pas voter un budget principal ou supplémentaire pour l'année suivante, un nouveau crédit de 10 millions de dollars, qui, en vertu de l'article 30, aurait été remis s'il n'avait pas été utilisé et qui aurait été voté de nouveau l'année suivante?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, j'essaie de me rappeler les circonstances de l'affaire. Il ne fait pas de doute que le Parlement aurait pu faire ce que vous proposez. S'il ne l'a pas fait, c'était probablement en raison des circonstances du moment. Je préférerais y revenir plus tard avec une explication plus complète et je m'excuse de ne pas avoir les renseignements avec moi. Cependant, le fait que la caisse soit permanente ou non et toutes les autres questions connexes seraient fonction de l'évolution des négociations avec les provinces et les groupements agricoles. J'aimerais vous donner des renseignements plus précis, mais je ne les ai malheureusement avec moi.

Le président: Monsieur Douglas, vous pourriez peut-être éclairer notre lanterne.

M. Douglas: Je crains bien que non, monsieur le président. Outre les sommes de 10 millions et de 6 millions, la somme de 17 millions a été votée pour 1972-1973, ce qui nous donne un total d'environ 43 millions de dollars. Mais je ne peux vous expliquer pourquoi cela s'est fait pendant trois ans.

Le président: Monsieur Knight, vous avez une question à poser, je pense.

M. Knight: Je pourrais parler longuement des raisons pour lesquelles ces sommes n'ont pas été dépensées, mais je ne le ferai pas maintenant; je réserve cela au ministre de l'Agriculture. Il s'agit d'un programme à peu près inutile. Je ne pense pas qu'on puisse expliquer ces crédits de manière satisfaisante par rapport à l'article 30, comme l'a souligné le président, mais si vous devez nous donner des renseignements supplémentaires, j'aimerais que vous nous précisiez le montant exact dépensé jusqu'ici, qui doit être d'environ 43 millions. Les chiffres, sans doute les plus récents du ministère de l'Agriculture, indiqueraient entre 3 et 6 millions de dollars.

[Text]

The amount listed here, plus the amount for 1972-73, for the main estimates this year will you be reviewing that kind of item as to whether or not it is necessary to have those funds sitting there?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, the answer is yes. I recall that the second payment into that fund—there is a rather long history, as the member has indicated, to this program—was based on the anticipated expenditures that would occur in that year, given a new modality to the program. So, the Treasury Board added funds in anticipation that the new proposals would cost not only the amount in the nonlapsing, but this additional amount. Therefore each year we look at what is in the fund and what is requested in new terms relative to the program that is then being proposed. The program, as you have indicated, changes as the discussions proceed.

The Chairman: All right. Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le sous-ministre, vous avez dit que c'était un fonds disponible à négocier avec les provinces. C'était sans doute un fonds sur le plan national.

Mr. Osbaldeston: It was a national program and I mentioned that the federal government was having discussions with the provinces in carrying out the program. My recollection of that program is that the farmers were to be provided with loan funds which they could utilize to purchase and consolidate farms, and that the Farm Credit Corporation would have the ability to purchase certain farms in order to consolidate them into larger farms. It was a national program, but the Department of Agriculture wished to consult on it.

Mr. Knight: Grants to deprive the little guys.

M. Clermont: M. Knight peut employer les expressions qu'il veut, monsieur le président. On connaît les agissements du gouvernement de la Saskatchewan lorsque son parti était au pouvoir, alors il a le droit d'employer les expressions qu'il veut.

Mr. Knight: That is right.

M. Clermont: Est-ce que cela serait un programme similaire, monsieur le sous-ministre, au programme que nous avons présentement pour l'achat de petites fermes qui peuvent être vendues à des cultivateurs voisins? Ce programme d'achat des petites fermes national, mais je crois que jusqu'à maintenant, toutes les provinces n'ont pas accepté d'y participer. C'est un programme de cinq ans, ce qui voudrait dire que d'ici deux ou trois ans, si toutes les provinces ne participent pas à ce programme, il va y avoir des fonds disponibles. Est-ce que c'est un programme semblable que nous discutons ici au crédit 15 du paragraphe 53, à la page 34 de la version française?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, my recollection of that program is indeed similar to what Mr. Clermont described; making funds available to the Farm Credit Corporation or to a farmer in order to buy adjoining farms in order to increase the size of the unit and to make it more productive.

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Are there any questions on the remaining four observations of the Auditor General? No. 2 is the External Affairs vote.

[Interpretation]

Allez-vous étudier le montant indiqué ici, plus celui porté dans le budget principal de 1972-1973 pour cette année, pour déterminer si ces fonds sont nécessaires?

M. Osbaldeston: Oui, monsieur le président. Je vous rappellerai que le deuxième crédit affecté à cette caisse—comme l'a indiqué le député, l'histoire de ce programme est assez longue—était fondé sur les dépenses prévues pour cette année-là, étant donné une nouvelle modalité du programme. Le Conseil du Trésor a donc voté de nouveaux crédits en prévision du fait que ces propositions coûteraient non seulement le montant non annulable, mais encore ce montant supplémentaire. Nous calculons donc chaque année ce qui reste dans la caisse et le montant nécessaire pour les nouvelles modalités du programme proposé. Comme vous l'avez dit, le programme change au fur et à mesure des discussions.

Le président: Très bien. Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Deputy Minister, you said this fund was to be used to negotiate with the provinces. It must have been for a national program.

M. Osbaldeston: Il s'agissait bien d'un programme national, et j'ai dit que le gouvernement fédéral discutait de sa réalisation avec les provinces. D'après ce que je m'en rappelle, on devait offrir des prêts aux agriculteurs, dont ils pouvaient se servir pour acheter et consolider des exploitations, et la Société du crédit agricole devait avoir la possibilité d'acheter certaines fermes pour les consolider dans des exploitations plus importantes. C'était un programme national, mais le ministère de l'Agriculture souhaitait des consultations à ce sujet.

M. Knight: Des subventions pour léser les gagne-petit.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Knight can use whatever phrases he wishes to. We know what the Saskatchewan government did when his party was in power. Therefore, he can use whatever expressions he wants to.

M. Knight: C'est juste.

Mr. Clermont: Mr. Deputy Minister, would that be a program similar to the one we have now for buying small farms which can be sold to neighbouring farmers? This is a national program, but I think that up to now, all provinces have not accepted to share in it. It is a five year program, which means that two or three years from now, if all provinces do not participate in that program, there will be funds available. Is it a similar program we are discussing here under vote 15, paragraph 53, page 34 of the French version?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, si je me souviens bien, le programme est en effet semblable à celui que décrit M. Clermont; il a pour but de fournir des fonds à la Société du crédit agricole ou à des agriculteurs pour qu'ils achètent des fermes voisines afin d'accroître l'importance de leur exploitation et de la rendre plus productive.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Y a-t-il des questions sur les quatre derniers commentaires de l'Auditeur général? Non. Passons au crédit des Affaires extérieures.

[Texte]

M. Clermont: Pourrions-nous avoir des explications, monsieur, même courtes sur les numéros 2, 3, 4 et 5? Entre autres, vous avez à la page 34, n° 2 crédit 20 des Affaires extérieures pour une somme de 22,833 mille dollars. Pourrions-nous avoir des explications du sous-ministre ou de M. MacDonald?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I believe I made an attempt to explain in part the other day, the reason why this vote is . . .

M. Clermont: Si les explications ont été données à la première séance, monsieur le président, je me reporterai donc à ces explications.

• 1220

The Chairman: Mr. Knight.

Mr. Knight: On number 4 . . .

The Chairman: The Industry, Trade and Commerce vote?

Mr. Knight: Yes, \$68 million. You do not have to be from Manitoba, Saskatchewan and Alberta to read it but this vote provides for payments in 1972-73 to holders of 1971-72 Canadian Wheat Board permits. I assume the \$68 million is the payment for the two-price system.

Mr. Osbaldeston: That is correct.

Mr. MacDonald: Not the current consumer subsidy but the first one.

Mr. Osbaldeston: The first one, yes.

Mr. Knight: The first one which was on an acreage basis?

Mr. MacDonald: That is correct, sir.

Mr. Knight: Have you an explanation why the vote was not included in either the estimates or the Supplementary Estimates for 1972-73 instead of the Supplementary Estimates for 1971-72?

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, I think I am correct in saying that the planning of the program was not brought to finality, sufficiently early to be included in the main estimates for 1972-73 which were put together pretty well in November and December of 1971 so after the main estimates were tabled the government saw the desirability of this program and had to make the payments fairly early on in the new fiscal year and use the final Supplementary Estimates for 1971-72 to provide the funds and the authority.

Mr. Knight: So they could make the payment early in the spring of 1972?

Mr. MacDonald: If you remember, it is based upon domestic consumption in a prior fiscal year so given the time at which they wish to make the payment with respect to that consumption, it is awkward to finance it through the main estimates which do not fall at the right time, if you like.

Mr. Knight: If you do not mind my taking the time, Mr. Chairman but is it not based on the consumption of the crop year ending July 31 which is, in fact, the way the entire Wheat Board operation is set up.

[Interprétation]

Mr. Clermont: Could we have some explanations; even short ones; on numbers 2, 3, 4 and 5? Among other things, we have on page 31, number 2, External Affairs, vote 20 involving an amount of \$22,833,000. Could the Deputy Minister or Mr. MacDonald give us some explanation?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je crois avoir essayé d'expliquer cela en partie l'autre jour, à savoir pourquoi ce crédit est . . .

Mr. Clermont: If this was explained at the other meeting, Mr. Chairman, I will refer to those explanations.

Le président: Monsieur Knight.

M. Knight: A propos du crédit n° 4 . . .

Le président: Le crédit concernant l'industrie et le commerce?

M. Knight: Oui, 68 millions. Il n'est pas nécessaire de venir du Manitoba, de la Saskatchewan ou de l'Alberta pour pouvoir le lire, mais ce crédit prévoit le paiement en 1972-1973 pour les détenteurs de permis de la Commission du blé en 1971-1972. Je suppose que ces 68 millions sont prévus pour le paiement du régime des deux prix.

M. Osbaldeston: C'est exact.

M. MacDonald: Il ne s'agit pas de la subvention actuelle à la consommation, mais de la première.

M. Osbaldeston: De la première, oui.

M. Knight: La première qui se fondait sur la surface cultivée?

M. MacDonald: C'est exact, monsieur.

M. Knight: Pouvez-vous nous dire pourquoi le crédit ne figurait ni dans le budget ni dans le budget supplémentaire de 1972-1973 au lieu de figurer dans le budget supplémentaire de 1971-1972?

M. MacDonald: Monsieur le président, je pense que je peux me permettre de dire que l'établissement du programme n'a pas été fixé suffisamment tôt pour être inclus dans le budget principal de 1972-1973, lequel a été préparé en novembre et décembre 1972. Ainsi la présentation du budget principal, le gouvernement a estimé qu'il serait bon que ce programme soit mis à exécution et a dû faire des paiements assez tôt dans la nouvelle année financière et employer le dernier budget supplémentaire de 1971-1972 pour fournir ces fonds et cette autorisation.

M. Knight: De façon à pouvoir faire ce paiement au début du printemps 1972?

M. MacDonald: Si vous vous en souvenez, il se fondait sur la consommation intérieure, d'une année financière précédente, de sorte que, où au moment le gouvernement désirait faire ce paiement indexé sur la consommation, il est un peu maladroit de pourvoir à son financement dans le budget principal, qui ne vient pas au bon moment, si vous voulez.

M. Knight: Si vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que je continue à parler, monsieur le président, j'aimerais savoir s'il ne se fonde pas sur la consommation de la campagne agricole se terminant le 31 juillet, car c'est en fait de cette manière que l'on a établi tout le fonctionnement de la Commission du blé.

[Text]

Mr. MacDonald: It is based on the crop year with respect to the payment to the individuals but it is sold for human consumption in Canada in 1972. The total amount paid is the amount sold for human consumption times the rate but the payment to the farmer is based on his crop year. There is the method of calculating the total payment and then a method of distribution, which are somewhat different.

Mr. Knight: So, in the accounting of that, the farmer is being paid not in relation to consumption in his crop year when he delivers that grain but in fact on a different calendar year, which from one crop year to the next can make a difference.

Mr. MacDonald: I believe the crop year and the calendar year are not coincidental.

Mr. Knight: No, the crop year goes from August 1 to July 31. The calendar year goes as the calendar goes.

What it means is that it is a Houdini trick in accounting in my mind anyway. It is not your responsibility to say what the payment means and really I should not be asking you guys; I should be asking the Minister, especially the Minister in charge of the Wheat Board, because number one, to make the total payment on the calendar year and then disburse it on the basis of the crop year, is not entirely fair or was not at the time. The second thing is, and this is just an observation, Mr. Chairman, that by the methods used it was pretty obvious as the Auditor General has pointed out to us they made sure that those payments went out before the last election.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, on number 5.

Monsieur le président. Crédit 2b du Secrétariat d'État. Je vais donner lecture des deux dernières lignes. J'aimerais obtenir des précisions, tout en sachant bien que telle n'est pas la raison. A tout événement, je lis ce qui suit:

Lorsque des fonds sont ainsi . . .

. . . il reste une somme de \$71,000 dans ce fonds.

Il s'agit d'un crédit de 1968-1969 qui autorise des dépenses n'excédant pas \$4,729,000, durant l'année financière en cours et les années à venir, . . .

• 1225

C'est bien important: «Les années à venir», «des dépenses n'excédant pas \$4,729,000 . . .

. . . pour couvrir les frais résiduels de la construction du Centre national des arts. Les dépenses se sont élevées à \$2,117,000 en 1968-1969, \$2,188,000 en 1969-1970 et \$206,000 en 1970-1971 et \$147,000 en 1971-1972.

Alors, ici, j'aimerais avoir des précisions sur cette phrase:

Lorsque des fonds sont ainsi disponibles avant d'être requis, on semble sous-entendre que le Parlement accepte que la construction se poursuive tant que les fonds ne sont pas épuisés.

[Interpretation]

M. MacDonald: Il se fonde sur la campagne agricole en ce qui concerne le paiement aux particuliers, mais il est vendu pour la consommation humaine au Canada en 1972. La somme totale payée est la quantité vendue pour consommation humaine multipliée par le taux, et le paiement à l'agriculteur se fonde sur sa campagne agricole. C'est la méthode de calcul du paiement global, puis il y a la méthode de répartition, qui est quelque peu différente.

M. Knight: Donc, lorsque l'on fait les comptes, l'agriculteur n'est pas payé en fonction de la consommation au cours de sa campagne agricole lorsqu'il livre ces céréales, mais en réalité en fonction d'une autre année civile, qui d'une campagne agricole à l'autre peut signifier une différence.

M. MacDonald: Je pense que la campagne agricole et l'année civile ne coïncident pas.

M. Knight: Non, la campagne agricole va du 1^{er} août au 31 juillet. L'année civile suit le calendrier.

A mon avis, c'est de toute façon une manière bien compliquée de calculer les choses. Je sais qu'il ne vous appartient pas de dire ce que le paiement signifie et en fait je pense que je ne devrais pas vous poser à vous la question; je devrais la poser au ministre, surtout au ministre comptable de la Commission du blé, tout d'abord parce que faire le paiement total sur l'année civile, puis donner l'argent en fonction de la campagne agricole, ne me semble pas tout à fait juste et ne l'était pas en tout cas à ce moment-là. Ensuite, et c'est seulement une observation que je fais là, monsieur le président, avec les méthodes employées il est tout à fait évident, comme l'a souligné l'Auditeur général, que le gouvernement s'est assuré que ces paiements ont été faits avant la dernière élection.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, à propos du Crédit n° 5, . . .

Mr. Chairman. On Vote 2B of the Secretary of State, I am going to read the last two lines. I would like to have some clarification and I know that this is not the reason for it. Anyway, this is what I want to read,

When moneys are thus . . .

. . . we are left with an amount of \$71,000.

This is a 1968-69 appropriation of rising expenditure in the current and fiscal years not exceeding \$4,729,000 . . .

This is a very important matter: "for the subsequent years", "expenditure . . . not exceeding \$4,729,000

. . . to cover residual costs of construction of the National Art Centre. Disbursements amounted to \$2,117,000 in 1968-69, \$2,188,000 in 1969-70, \$206,000 in 1970-71 and \$147,000 in 1971-72.

Now, I would like to have some clarification on the following sentence:

"When sums are made available in advance of requirements in this way, there would seem to be an implication that Parliament is satisfied to have construction continue until the funds are exhausted.

[Texte]

Il devrait y avoir une raison valable pour expliquer que des sommes ont été dépensées durant quatre années.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, the observation is one made by the Auditor General.

Mr. Clermont: I know that, but I would appreciate your comments on that expression.

Mr. Osbaldeston: I believe this is a case where Parliament wished to ensure that the amount expended towards the completion of the National Arts Centre did not exceed \$4,729,000 in any period of time. They put a lid on it. They just said: "that is enough. You spend it in the period of time when it would be wise to spend it to stagger your construction costs in the most appropriate way, but no more." That is the explanation I would give.

The Chairman: Mr. Douglas, would you like to give your views on this.

Mr. Douglas: Mr. Chairman, we wondered, when funds are voted in this way, whether there could be a tendency to keep spending them until they were exhausted, and this is why we put the comment in. We wondered whether the control was as good as perhaps it should have been.

M. Clermont: Mais selon les explications données par le sous-ministre, peut-être était-il plus pratique de faire faire ces travaux comme ils ont été exécutés pour des raisons que l'administration du Centre national des Arts serait sans doute en meilleure position de nous donner, parce qu'il y a des périodes de l'année ou des années où ce n'est pas aussi facile de faire des réparations ou des modifications à un édifice.

The Chairman: Perhaps we could summarize and then adjourn.

It seems the Committee might give some thought to the wording that appears in the estimates. Some of these estimates, as I understand it, have wording which provides for payments in the current and subsequent fiscal years. That is really dangerous wording. We would not object to payments in a current year. But when it says "and subsequent fiscal years", would it not be reasonable to ask Treasury Board, when these estimates are printed, that subsequent fiscal years be printed in larger or different type so that it stands out and parliamentarians will know that they are voting money to be spent in subsequent fiscal years? This is a very dangerous procedure, and if we are going to vote money for spending in that way we should have everything done possible to bring it to the attention of parliamentarians.

Would that be a fair request?

Mr. Osbaldeston: I believe, Mr. Chairman, it is a fair request that we should devise a technique, by using italics, underlining, or some other technique, which indeed would bring this to the attention of parliamentarians.

The Chairman: Are there any further comments?

[Interprétation]

There should be a valid reason to account for amounts of money being disbursed during four years.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, cette observation a été faite par l'Auditeur général.

M. Clermont: Je le sais, mais j'aimerais que vous me l'expliquiez.

M. Osbaldeston: Je pense que dans ce cas, le Parlement voulait s'assurer que les sommes dépensées pour achever la construction du Centre national des arts ne dépasse pas \$4,729,000 à un moment donné. Ils ont en quelque sorte établi un plafond. Ils veulent se réserver le droit de dire: «C'est assez. Vous avez dépensé cette somme alors qu'il aurait été plus sage de la dépenser pour échelonner vos frais de construction de la manière qui convient le mieux, mais maintenant c'est assez.» Voilà l'explication que je pourrais en donner.

Le président: Monsieur Douglas, voulez-vous nous dire votre avis à ce sujet.

M. Douglas: Monsieur le président, nous nous sommes demandés, lorsque les fonds sont affectés de toute manière, si l'on n'aurait pas tendance à continuer à les dépenser jusqu'à épuisement, et c'est pourquoi nous avons fait cette remarque. Nous nous sommes demandés si le contrôle était aussi bon qu'il aurait dû l'être.

Mr. Clermont: According to the explanations given by the Deputy Minister, perhaps it would have been easier to have this work done as it has been for reasons that the administration of the National Arts Centre would perhaps be in a better position to give, since there are times in the year or years when it is not that easy to have repairs or alterations done to a building.

Le président: Je peux peut-être résumer ce qui a été dit, puis nous leverons la séance.

Il semble que le Comité pourrait réfléchir aux termes employés dans le budget. Certains des postes budgétaires, si j'ai bien compris, prévoient des paiements pour l'année financière en cours et pour les années à venir. Cette façon d'exprimer les choses est peut-être dangereuse. Nous ne pouvons nous opposer à des paiements faits dans l'année en cours, mais lorsqu'il est question d'années à venir, ne serait-il pas raisonnable de demander au Conseil du Trésor, lorsque ce budget sera imprimé, que cette expression «années à venir» soit imprimée en plus gros caractères ou en caractères différents de sorte qu'elle se remarque et que les députés sachent qu'ils votent pour des sommes qui seront dépensées dans les années financières à venir. S'est une façon très dangereuse de procéder, et si nous devons voter des crédits de cette manière, il faudra faire tout en notre possible pour le porter à l'attention des députés.

Cette demande vous paraît-elle justifiée?

M. Osbaldeston: Je crois, monsieur le président, que cette demande est justifiée et que nous devrions mettre au point une technique, soit en imprimant en italique, soit en soulignant, ou en trouvant un autre moyen, qui nous permettrait d'attirer l'attention des députés.

Le président: Y a-t-il d'autres remarques?

[Text]

Mr. Clermont: I would agree with that, sir.

The Chairman: That brings us to paragraph 54, the government contingency vote, a very, very important subject matter, and we will commence with that next week. Our next meeting will be on Thursday of this week at 11.00 a.m.

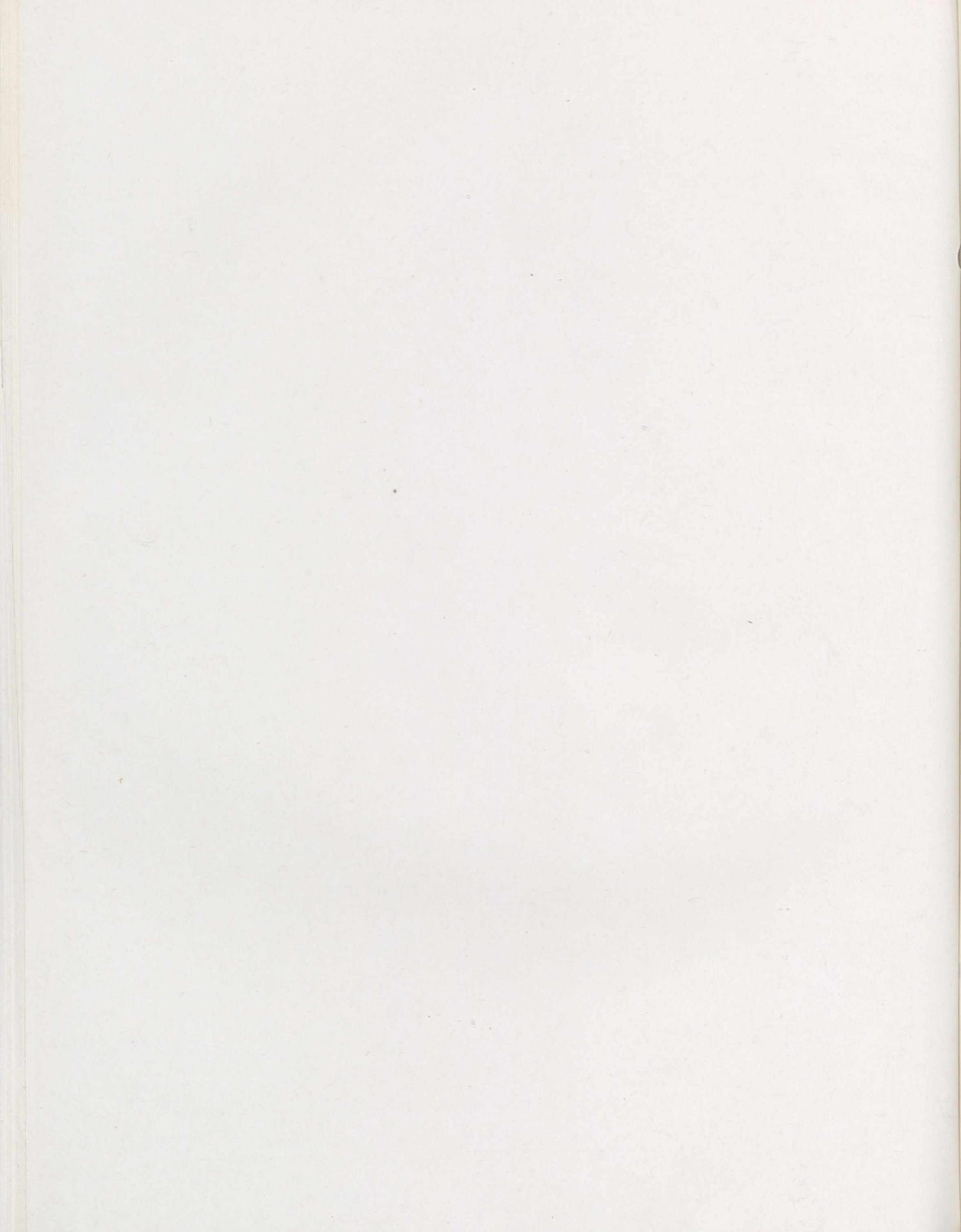
The meeting is adjourned.

[Interpretation]

M. Clermont: Je serais d'accord avec cela, monsieur.

Le président: Ceci nous amène donc au paragraphe 54, le crédit du gouvernement concernant les éventualités, qui est une question très, très importante et c'est par là que nous commencerons la semaine prochaine. Notre prochaine séance aura lieu ce jeudi à 11 h.

Le Comité suspend ses travaux.



HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 14

Fascicule n° 14

Thursday, November 22, 1973

Le jeudi 22 novembre 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. A. D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Blaker

Caouette

(*Charlevoix*)

Clarke

(*Vancouver Quadra*)

Clermont

Crouse

Cullen

Darling

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. A. D. Hales

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Demers

Frank

Knight

Mather

McKinnon

Mitges

Rompkey

Schumacher

Stollery

Yanakis—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa, Canada

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 22, 1973
(16)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met *in camera* this day at 11:04 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Hales presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Darling, Demers, Dupras, Frank, Hales, Knight, Mitges, Schumacher, Stollery.

Other Member present: Mr. Nelson.

In attendance: Mr. Eric Adams, Senior Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

The Committee discussed questioning procedure.

After debate thereon;

Agreed,—That the Committee would meet *in camera* for the first ten minutes of their meetings to consider its questioning procedure and that a Research Assistant on loan from the Library of Parliament, supply background material on matters before the Committee.

And questioning concluding,

At 11:18 o'clock a.m., the Committee agreed to resume public proceedings.

Witnesses: From the Treasury Board Secretariat: Messrs. G. F. Osbaldeston, Secretary of the Treasury Board; B. A. MacDonald, Assistant Secretary of the Treasury Board. *From the Auditor General's Office:* Messrs. H. F. Hayes, Director; J. R. Douglas, Audit Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to the Report of the Auditor General for the fiscal year ending March 31, 1972. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 1, June 12, 1973*).

The Committee gave consideration to the following items from the Auditor General's Report 1972:

Appendix 1—Recommendation No. 35—Lease Renewals

Paragraph 54—Government Contingencies Program.

The witnesses were questioned thereon.

On Paragraph 54—GOVERNMENT CONTINGENCIES PROGRAM

Agreed,—That Mr. J. R. Douglas supply further information at a later date.

It was also *agreed*,—That the Secretary of the Treasury Board supply further information at a later date.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 22 NOVEMBRE 1973
(16)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit à huis clos aujourd'hui, à 11 h 04, sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Darling, Demers, Dupras, Frank, Hales, Knight, Mitges, Schumacher et Stollery.

Autre député présent: M. Nelson.

Participant: M. Eric Adams, chercheur principal, Bibliothèque du Parlement.

Le Comité discute la procédure de l'interrogatoire.

Après quoi,

Il est convenu,—Que le Comité se réunisse à huit clos durant les premières dix minutes de ses séances, afin d'étudier la procédure de l'interrogatoire et qu'un chercheur adjoint prêté par la Bibliothèque du Parlement soit chargé de rassembler la documentation de base sur les questions dont le Comité est saisi.

Et l'interrogatoire prenant fin,

A 11 h 18, le Comité convient de reprendre ses audiences publiques.

Témoins. Du Secrétariat du Conseil du Trésor: MM. G. F. Osbaldeston, Secrétaire du Conseil du Trésor; B. A. MacDonald, Secrétaire adjoint du Conseil du Trésor. *Du Bureau de l'Auditeur général:* MM. H. F. Hayes, directeur et J. R. Douglas, directeur de la vérification.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi relatif au rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1972 (*Voir procès-verbal et témoignages, fascicule n° 1 du 12 juin 1973*).

Le Comité étudie les points suivants du rapport de l'Auditeur général pour l'année 1972:

Appendice 1—Recommandation N° 35—Renouvellement de bail.

Paragraphe 54—Programme du gouvernement concernant les éventualités.

On interroge les témoins à ces sujets.

Paragraphe 54—PROGRAMME DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LES ÉVENTUALITÉS

Il est convenu,—Que M. J. R. Douglas fournisse, plus tard, de plus amples renseignements.

Il est également convenu,—Que le Secrétaire du Conseil du Trésor fournisse, plus tard, de plus amples renseignements.

And questioning continuing;

At 12:32 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

L'interrogatoire se poursuit, et

A 12 h 32, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

(The following text is a mirrored bleed-through from the reverse side of the page and is not legible.)

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, November 22, 1973

• 1122

[Texte]

The Chairman: Gentlemen, we are proceeding with the very important subject of the weakening of parliamentary control, and we are now at paragraph 54. We have the same officials with us this morning plus Mr. Hayes from the Auditor General's department.

I will ask Mr. Osbaldeston to make a report on an item we discussed a while back concerning lease renewals. I think he has a report on that.

Mr. G. F. Osbaldeston (Secretary to the Treasury Board): Thank you, Mr. Chairman. After a meeting with the Public Health Committee, Mr. Chairman, the Treasury Board Secretariat staff met with the Auditor General's staff and reviewed a proposed change to the contract regulations and after agreement between staffs—I believe it was yesterday—the secretariat issued an instruction to the department to insert a paragraph into the contract which would give effect to the recommendations of the Auditor General in that particular paragraph.

The Chairman: Thank you. That is one more of our recommendations implemented.

Now I will accept questions on paragraph 54, Government Contingencies Program, which we were discussing at the last meeting. I would like members to keep their questions relative to the paragraph under discussion.

Mr. Mitges.

Mr. Mitges: Thank you, Mr. Chairman. My question is for Mr. Osbaldeston and I understand that the annual contingency vote is to provide the Treasury Board an annual sum of money to pay unforeseen expenses that may crop up during the year such as salaries, etc. In my opinion the contingencies fund should in no way take the place of a supplementary estimate, no matter how small. In my opinion, this has been taking place which has meant that Parliament has been circumvented. Because of this loophole, departments have not had to account for some of their expenditures by not having their estimates scrutinized by Parliament. Now this practice has been pointed out in the Auditor General's report but I understand that nothing has been done to correct this and as far as I can see this practice is continuing.

The Chairman: Now your question, Mr. Mitges.

Mr. Mitges: Why is this practice continuing? Actually they can use this as a loophole to circumvent bringing their estimates or supplementary estimates to Parliament for approval.

• 1125

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, the contingency vote is a rather old tradition; it has been in effect for many years. The purpose of the contingency vote is certainly not to circumvent Parliamentary control. Out of the contingency vote there are really two particular types of payments that we make. One is to supplement a vote.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 22 novembre 1973

[Interprétation]

Le président: Messieurs, nous discutons de la question fort importante de l'affaiblissement du contrôle parlementaire et nous en sommes au paragraphe 54. En plus des fonctionnaires présents ce matin, nous comptons avec nous M. Hayes, du bureau de l'Auditeur général.

Je demanderais à M. Osbaldeston de faire rapport sur une question dont on a discuté il y a quelque temps à propos des renouvellements de baux. Je crois qu'il a un rapport à ce sujet.

M. G. F. Osbaldeston (secrétaire du Conseil du Trésor): Merci, monsieur le président. Suite à une réunion du comité de la santé, le personnel du secrétariat du Conseil du Trésor a rencontré les membres du bureau de l'Auditeur général afin de revoir une proposition de modification aux règlements de contrat et après entente au niveau du personnel—qui est intervenue je crois hier—le secrétariat a émis une directive au ministère afin d'ajouter au contrat un paragraphe qui mettrait ainsi en vigueur les recommandations de l'Auditeur général concernant ce paragraphe.

Le président: Merci. C'est là une autre de nos recommandations qui a été acceptée.

Je vais maintenant accepter des questions à propos du paragraphe 54, programme du gouvernement concernant les éventualités, dont nous discutons lors de notre dernière réunion. J'aimerais que les députés limitent leurs questions au paragraphe à l'étude.

Monsieur Mitges.

M. Mitges: Merci, monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Osbaldeston. Je crois que le crédit annuel pour éventualités, a pour objet de fournir au Conseil du Trésor une certaine somme chaque année afin d'absorber certaines dépenses imprévues qui peuvent survenir au cours de l'année, par exemple au niveau des salaires, etc. A mon avis, le crédit pour éventualités ne devrait jamais remplacer un budget supplémentaire, si minime soit-il. Ce crédit me paraît circonvenir le Parlement. A cause de cette échappatoire, les ministères n'ont pas été obligés de rendre compte de certaines de leurs dépenses car leur budget n'a pas été examiné par le Parlement. Cet usage a été souligné dans le rapport de l'Auditeur général, mais je sais que rien n'a été fait pour le rectifier et qu'il se continue toujours.

Le président: Votre question, monsieur Mitges.

M. Mitges: Pourquoi cet usage existe-t-il toujours? En fait, les ministères peuvent utiliser cette échappatoire pour éviter de présenter au Parlement pour approbation une partie de leur budget principal ou supplémentaire.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, le crédit pour éventualité existe depuis un bon nombre d'années. Ce crédit n'a certainement pas pour objet de circonvenir le Parlement. Deux types précis de paiements sont imputés au crédit pour éventualités. Le premier est un supplément à un crédit.

[Text]

Parliament has voted certain funds and during the year events occur that require additional funds relative to the purpose of that vote. On occasion, departments seek the funds from the contingency vote. If we do provide funds from the contingency vote in that circumstance, the department is then asked, in the first supplementary estimates coming to Parliament, to bring forward that item and seek approval for that expenditure. The vast majority of expenditures that are funded in the initial instance by Vote 5, the contingency fund, are brought in front of Parliament for approval. Once Parliament has approved these items, our vote is reimbursed, Vote 5.

Mr. Mitges: I think that explains it. I was under the impression that it was circumvented; that by going to contingency they did not have to account for it in the miscellaneous estimates.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I believe there is only one exception to what I have just described. The vote is also used to supplement pay lists.

There are two reasons why a pay list may have to be supplemented in a department. One, a collective bargaining agreement has been struck and the department does not have sufficient funds to pay the retroactive or, indeed, the forthcoming amount. Two, a miscalculation may have occurred as to the amounts required to pay the people on staff or there have been a number of promotions in the department requiring additional funds.

In these two cases we do not ask the departments to come forward in supplementary estimates to seek the approval of Parliament. This is pointed out in the preamble to the Blue Book. The reason we do not ask them to come forward is: if you make a collective agreement with the program management group, the PMs, that agreement affects every department of government and probably every vote passed by Parliament.

If we were to ask the department to come back in supplementary estimates to seek approval of the moneys they received from Vote 5, the supplementary estimates book would be almost the size of the main estimates book. You might find, say with Treasury Board, that we would be coming in for \$4,000 because of a collective bargaining agreement with PMs. In my judgment, if we did that, the book would be so cumbersome that it would be very difficult to sort out the new program initiatives. You can almost call it the housekeeping arising from collective agreements. That is one instance.

Having said that, these amounts going out to the pay list, which do not appear in your supplementary estimates, do appear in the public accounts. Parliamentarians who are interested in seeing how much has been paid out of the Vote 5 for these pay list purposes may find that information in the public accounts.

The Chairman: Mr. Dupras, then Mr. Knight and Mr. Clermont.

[Interpretation]

Le Parlement a voté certains fonds et, au cours de l'année, certains événements se produisent qui rendent nécessaire l'utilisation de fonds additionnels aux fins de ce crédit. Dans certains cas, les ministères obtiennent des fonds du crédit pour éventualités. Si nous fournissons des fonds provenant du crédit pour éventualités, le ministère doit alors, dans le premier budget supplémentaire présenté subséquemment au Parlement, indiquer ce poste et obtenir l'approbation de cette dépense. La grande majorité des dépenses qui sont ainsi financées au départ par le crédit n° 5, le crédit pour éventualités, sont ainsi soumises à l'approbation du Parlement. Une fois approuvé par le parlement, les fonds sont remboursés au crédit n° 5.

M. Mitges: Je crois que cela explique tout. J'avais l'impression que l'on circonvenait le Parlement, que les ministères n'étaient pas obligés de rendre compte de cela dans les prévisions budgétaires en général s'ils faisaient appel au crédit pour éventualités.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je crois qu'il n'y a qu'une exception au cas que je viens de mentionner. Le crédit est également utilisé pour fournir un supplément aux listes de paie.

Il peut se révéler nécessaire d'augmenter la liste de paie d'un ministère pour deux raisons. Premièrement, une convention collective a été signée et le ministère n'a pas les fonds suffisants pour payer la rétroactivité ou, même, les nouveaux salaires. Deuxièmement, il peut y avoir eu une erreur dans le calcul des sommes nécessaires pour rémunérer le personnel ou il peut y avoir eu un certain nombre de promotions au sein du ministère qui nécessitent le paiement de sommes additionnelles.

Dans ces deux cas, nous ne demandons pas aux ministères de présenter ces dépenses dans un budget supplémentaire afin d'obtenir l'approbation du Parlement. Ce fait est souligné dans le préambule du Livre bleu. Nous ne le faisons pas pour la raison suivante: si on signe une convention collective avec le groupe de la gestion des programmes, la convention touche tous les ministères du gouvernement et probablement tous les crédits adoptés par le Parlement.

Si nous obligeons les ministères à demander l'approbation des dépenses imputées au crédit n° 5 au moyen d'un budget supplémentaire, le livre du budget supplémentaire aurait presque la taille du livre du budget principal. Par exemple, le Conseil du Trésor pourrait demander l'approbation d'une dépense de \$4,000 à cause d'une nouvelle convention collective avec le groupe de la gestion des programmes. Si nous faisons cela, j'estime que le livre serait tellement compliqué qu'il serait très difficile d'identifier les nouveaux programmes. On peut presque parler de questions de routine découlant d'une convention collective. C'est là un exemple.

Par ailleurs, il faut noter que ces fonds attribués aux listes de paie, qui ne paraissent pas dans les budgets supplémentaires, sont néanmoins indiqués dans les comptes publics. Les parlementaires qui aimeraient savoir quels fonds ont été déboursés à partir du crédit n° 5 aux fins des listes de paie, peuvent obtenir ces renseignements dans les comptes publics.

Le président: Monsieur Dupras, vous avez la parole, ensuite M. Knight et M. Clermont.

[Texte]

Mr. Dupras: Mr. Osbaldeston, thank you for the very clear information that you just gave us on the contingency votes on why it is done this way instead of going back to supplementary estimates. Can you tell me what percentage the contingency vote is of the main estimates of each department? I think these figures are very low, if I am not mistaken.

• 1130

Mr. Osbaldeston: That is correct. I have a table, Mr. Chairman, which I would be pleased to provide to the Clerk. I could give the indication as follows, without going into detail, that relative to the amount to be voted by Parliament, the percentage of the total which represents the contingency vote has varied from .8 per cent at a low point in 1966, of the total funds voted by Parliament, to a high in 1968-69 of 2.9 per cent, and that relates to the fact that in that period we were just going into collective bargaining and there was anticipation of unforeseen expenditures.

In 1973-74 the percentage represented by the contingency vote relative to the total to be voted was .9 per cent. So in effect, at least in my terminology, Mr. Chairman, we are trying to operate with a contingency fund of approximately 1 per cent. Our planning must be roughly within that boundary of about 1 per cent.

Mr. Dupras: Is there any possibility of improving on these percentages without, of course, compromising the administration of all the departments?

Mr. Osbaldeston: I think the answer is yes, and I think the figures would show that from 1968-69 it has dropped from 2.9 per cent; 1969-70, 1.5 per cent; 1970-71, 1.1 per cent; 1971-72, 1.0 per cent; and 1972-73, it went up to 1.4 per cent, and that was because of the federal Labour Intensive Winter Works Programs which we just put into that fund because we have not distributed it to the department, and it is now at .9 per cent. I think, Mr. Chairman, the percentage is indeed dropping.

Mr. Dupras: Thank you, sir.

The Chairman: Mr. Knight.

Mr. Knight: Thank you, Mr. Chairman. In the contingency programs under Item 54, I would like to pursue what Mr. Clermont brought up last day related to contingency funds in case of any increase in salaries to the public service. You suggested, I think, just so that I get the correct interpretation, that you allocated a certain amount of money under the contingency funds in case of back pay because of a collective agreement and that you underestimated how much that was usually.

Mr. Osbaldeston: In the department account.

Mr. Knight: In the departmental account. Right. Now that is in the area of negotiations. Do you also estimate the increases in the managerial levels of the public service and make provision for funds?

Mr. Osbaldeston: We follow the same procedure. I understand perhaps Mr. MacDonald could answer that.

[Interprétation]

M. Dupras: Monsieur Osbaldeston, je vous remercie des renseignements très précis que vous venez de nous donner à propos du crédit pour éventualités, et des raisons pour quoi on l'utilise au lieu de recourir à un budget supplémentaire. Pouvez-vous me dire quel pourcentage représente les crédits pour éventualités dans le budget principal de chaque ministère? Je crois qu'il s'agit d'un chiffre très petit.

M. Osbaldeston: C'est exact. Monsieur le président, j'ai un tableau que je fournirai volontiers au greffier. Sans entrer dans les détails, je pourrais ajouter que le pourcentage que représente le crédit pour éventualités par rapport à l'ensemble des crédits adoptés par le Parlement s'est situé entre .8 p. 100, à son plus bas niveau en 1966 à un maximum en 1968-1969 de 2.9 p. 100; ce dernier cas s'explique du fait que nous entrions alors dans une période de négociations collectives et que l'on prévoyait des dépenses additionnelles.

En 1973-74, le pourcentage représenté par le crédit pour éventualités par rapport à l'ensemble des crédits votés était .9 p. 100. Donc, du moins à mon niveau, monsieur le président, nous essayons de fonctionner avec un crédit pour éventualités d'environ 1 p. 100. Notre planification doit se limiter approximativement à ce 1 p. 100.

M. Dupras: Est-il possible d'améliorer ces pourcentages sans, évidemment, compromettre l'administration de tous les ministères?

M. Osbaldeston: Je crois que l'on peut dire oui; les chiffres montrent que de 1968-1969, ce pourcentage est passé de 2.9 p. 100 à 1.5 p. 100 en 1969-1970, 1.1 p. 100 en 1970-1971 et 1.0 p. 100 en 1971-1972. Il est remonté à 1.4 p. 100 en 1972-1973 car nous avons utilisé ce crédit pour financer le programme fédéral des travaux d'hiver axé sur la main-d'œuvre car nous n'avons pas confié ce programme au ministère; ce taux est actuellement de .9 p. 100. Je crois vraiment, monsieur le président, que ce pourcentage diminue.

M. Dupras: Merci, monsieur.

Le président: Monsieur Knight.

M. Knight: Merci, monsieur le président. En ce qui concerne le programme pour éventualités mentionné au chapitre 54, j'aimerais revenir à la question soulevée par M. Clermont l'autre jour à propos des crédits pour éventualités utilisés dans le cas de toute augmentation de traitement dans la fonction publique. Vous avez déclaré, je crois, si j'ai bien compris, que vous réserviez certains fonds du crédit pour éventualités pour les cas de rétroactivité suite à une convention collective et que, d'habitude, vous sous-estimiez le montant nécessaire.

M. Osbaldeston: Dans le compte du ministère.

M. Knight: Dans le compte du ministère, oui. Il s'agit là d'un secteur de négociation. Faites-vous également une estimation des augmentations au niveau de la direction, dans la fonction publique et réservez-vous des fonds à cette fin?

M. Osbaldeston: Nous procédons de la même façon. Je crois que M. MacDonald pourrait vous fournir une réponse.

[Text]

The Chairman: Mr. MacDonald.

Mr. B. A. MacDonald (Assistant Secretary, Treasury Board Secretariat): Mr. Chairman, we asked the departments to carry out the costing of their salary requirements according to a formula. It allows a stated percentage to be applied to the total salary covering all classes in expectation of general salary increases, whether by collective bargaining agreement or by other means.

Mr. Knight: So you underestimate for the guys at the top as well, which could end up being yourselves?

Mr. MacDonald: Yes, sir.

Mr. Knight: That is interesting. Maybe that is a bit of good news.

Under what funds—for example this year where the Executive Advisory Council has recommended increases in the neighbourhood of 20 per cent over two years, raising some salaries from \$46,000 to \$60,000 over a two-year period if you are right at the top in the nonnegotiated sector, how does the contingency plan take care of the retroactive pay that will be paid to those in the upper echelons in every department for this year, for example? How do you go about doing that?

The Chairman: Where is the money coming from?

Mr. Knight: Right.

Mr. Osbaldeston: First of all, Mr. Chairman, just for the sake of clarity, the increases that will be given to the executive category will not approach a 20 per cent increase over two years. They will not approach that.

We work on a basis of merit pay, and the merit pay increases would not equal the change in the range recommended by the Lambert Committee. I am sorry that is so technical, but if I could just make the statement, it would not approach that.

• 1135

As to where the money would come from, the departments have available—I may speak for my own department—we have available a certain amount of money which has been calculated by formula as to what pay requirements would be that year. In addition, we have an additional amount relative to collective agreements and increases of the executives; so we have this amount of money. When I go to pay my senior executive officers, I then consult with my director of personnel to determine whether the amounts of money I have available are indeed sufficient to cover the foreseen and the actual requirements. Even though the foreseen requirements were underestimated during the course of that year—I may have lost a number of people, they may have left the department—those funds would not have been utilized. And it is quite possible...

Mr. Knight: Would you not have foreseen that when you came before the main estimates?

Mr. Osbaldeston: Yes. You would have foreseen it. There is a factor built in for turnover but my turnover rate may have exceeded the...

[Interpretation]

Le président: Monsieur MacDonald.

M. B. A. MacDonald (secrétaire-adjoint, secrétariat du Conseil du Trésor): Monsieur le président, nous demandons aux ministères de calculer leurs besoins salariaux d'après une formule. Elle permet d'appliquer un pourcentage donné à l'ensemble des traitements de toutes les catégories en prévision d'augmentation générale des traitements, qu'il s'agisse de nouvelles conventions collectives ou d'autres raisons.

M. Knight: Vous sous-estimez donc également les besoins des hauts fonctionnaires, qui pourraient bien être vous?

M. MacDonald: Oui, monsieur.

M. Knight: C'est intéressant. Il s'agit peut-être là d'une bonne nouvelle.

Quels fonds seront utilisés, par exemple, cette année, où le Conseil conseil consultatif de la direction a recommandé des augmentations d'environ 20 p. 100 réparties sur deux ans, ce qui porterait certains traitements de \$46,000 à plus de \$60,000 en deux ans pour les principaux directeurs du groupe des employés non soumis à la négociation, comment le programme pour éventualités tient-il compte des traitements rétroactifs qui devront être versés aux hauts fonctionnaires de chaque ministère cette année, par exemple? Comment faites-vous cela?

Le président: D'où proviennent les fonds?

M. Knight: C'est exact.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord dire, pour être clairement compris, que les augmentations qui seront accordées au niveau de la direction n'atteindront pas 20 p. 100 en deux ans. Elles n'atteindront pas ce niveau.

Nous travaillons sous un régime de traitement au mérite et les augmentations de traitement au mérite n'atteindraient pas les niveaux recommandés par le Comité Lambert. Je m'excuse d'être si technique, mais si je peux faire cette observation, je dirais que les augmentations n'atteindraient pas ce niveau.

En ce qui concerne la provenance des fonds, les ministères disposent—je peux donner pour exemple mon propre ministère—nous disposons de certains fonds qui ont été calculés grâce à une formule pour prévoir les besoins de traitements pour l'année. En outre, nous disposons de fonds additionnels réservés aux conventions collectives et aux augmentations du personnel de cadre; nous disposons de ces fonds. Lorsqu'il vient le temps de rémunérer les cadres supérieurs, je consulte alors mon directeur du personnel afin de savoir si je dispose de fonds suffisants pour répondre aux besoins actuels et prévus. Même si les besoins prévus ont été sous-estimés, j'ai peut-être perdu un certain nombre d'employés pendant l'année, qui ont quitté le ministère, ces fonds n'ont pas été utilisés. Il est possible...

M. Knight: N'auriez-vous pas prévu cela au moment du budget principal?

M. Osbaldeston: Oui, Nous l'aurions prévu. Il y a un facteur de roulement inclus, mais mon taux de roulement peut avoir dépassé le...

[Texte]

Mr. Knight: Or may not have.

Mr. Osbaldeston: Or may not have, one or the other. That is why I ask my director of personnel whether or not I have or do not have sufficient funds. If I have, I can proceed to pay; if I do not have, then I would have to come back to the Treasury Board to seek additional funds based on the fact that the pay increases exceeded those which I was originally allocated by formula.

Mr. Knight: And where would that come from? Would that come from a contingency . . .

Mr. Osbaldeston: That would come from Vote 5.

Mr. Knight: Vote 5. So, for example, taking the number of government departments there are, how does a member of Parliament get to view the taking of that money out of that contingency fund for spending in excess of what they expected to spend on increasing the salaries of those who do not negotiate their salary?

Mr. Osbaldeston: The *Public Accounts of Canada*, published annually, show a listing of all the expenditures from Vote 5 which have not been recouped through the supplementary estimates' procedure. Therefore, if you look at the *Public Accounts* you will see under Vote 5, Treasury Board, a listing of all the votes that we have supplemented for these payroll reasons.

The Chairman: If we had the page number we could probably refer to it.

Mr. Osbaldeston: I am referring to *Public Accounts*, 1972, page 27-4. That shows the amount transferred to Treasury Vote 5, contingencies to the National Capital Commission. It is shown by department what each has received from Vote 5 for this purpose.

Mr. Knight: Now what concerns me, gentlemen—maybe this is for the representatives of the Auditor General—for example, if the members of Parliament collectively or, say, a group even of 10 of them, regardless of party or anything else, ask the kind of questions we asked in the Miscellaneous Estimates Committee the other day of the Treasury Board in general and say that we cannot conceive justification for a certain percentage increase to the managerial group, how do I ever get at that expenditure?

They have not come to a collective bargaining agreement; they have had a recommendation by some of the heads of the major corporations in this country. During the next two years, their pay hikes will be higher, for example, I put forward the argument that their pay hikes will be higher than most people in the public service in the United States or that their pay hike will be at least comparable to that of an American Cabinet minister or a Canadian Cabinet minister and I therefore disagree with the increase. All right, that can be argued. But how do I, in terms of showing any Parliamentary control, have any mechanism for cutting out those funds without probably cutting out a contingency fund that is spent in umpteen dozen departments, like Vote 5 obviously sounds like it is doing? How do I ever get at that expenditure?

Mr. Osbaldeston: I am just pausing, obviously to consider your question. The first opportunity a Parliamentarian would have, I suppose, would be when main estimates are presented, to examine the amount made available for salaries, to question the makeup of that amount and, if he found that within the amount provision had been made for "X" per cent, he could then inquire as to what percentage was being set aside for executives—if you are particularly con-

[Interprétation]

M. Knight: Ou avoir été inférieur.

M. Osbaldeston: . . . ou avoir été inférieur, l'un ou l'autre. Voilà pourquoi je demande à mon directeur du personnel si je dispose de fonds suffisants. Dans l'affirmative, je peux payer des traitements; dans le négative, je dois alors demander au Conseil du Trésor des fonds additionnels parce que les augmentations de traitements ont dépassé ceux qui étaient à l'origine prévus au moyen de la formule.

M. Knight: D'où ces fonds proviendraient-ils? Proviendraient-ils du crédit pour éventualité . . .

M. Osbaldeston: Ils proviendraient du crédit n° 5.

M. Knight: Le crédit n° 5. Donc, par exemple, compte tenu du nombre de ministères actuels, comment un député peut-il se renseigner sur les fonds ainsi puisés au crédit pour éventualités afin de voir quelles dépenses excédentaires ont été faites pour augmenter les traitements de ceux qui ne négocient pas leurs traitements?

M. Osbaldeston: Les Comptes publics du Canada, publiés chaque année, énumèrent toutes les dépenses imputées au crédit n° 5 et qui n'ont pas été remboursées grâce à un budget supplémentaire. Par conséquent, si vous consultez les Comptes publics, vous trouverez au crédit n° 5, Conseil du Trésor, une liste de tous les crédits qui ont été complétés pour des raisons de liste de paies.

Le président: Si nous avons le numéro de la page, nous pourrions nous y référer.

M. Osbaldeston: Je parle des Comptes publics, 1972, page 27-4. Vous y trouverez les fonds transférés du crédit n° 5 du Trésor, éventualités, à la Commission de la capitale nationale. Il est indiqué pour chaque ministère quels fonds ont été reçus du crédit n° 5 à cet effet.

M. Knight: Ce qui m'inquiète, messieurs,—ceci s'adresse peut-être au représentant de l'Auditeur général—est que par exemple, si l'ensemble des parlementaires ou, disons, un groupe de dix d'entre eux, quel que soit leur parti ou affiliation, posent en général le genre de questions que nous avons posées au sein du comité des prévisions budgétaires en général l'autre jour au Conseil du Trésor, et qu'ils affirment qu'ils ne peuvent trouver de justification pour une certaine augmentation accordée au groupe de la direction, comment puis-je examiner cette dépense?

Ces employés n'ont pas signé une convention collective; ils ont fait l'objet d'une recommandation par certains directeurs de grandes sociétés du pays. Au cours des deux prochaines années, leurs augmentations de traitement seront supérieures, par exemple, à mon avis, aux augmentations de la plupart des fonctionnaires au service du gouvernement des États-Unis, leurs augmentations seront au moins comparables à celles d'un ministre aux États-Unis ou au Canada et je ne suis pas d'accord avec cette augmentation. Bien sûr, ce point est discutable. Toutefois, comment puis-je, afin d'exercer un contrôle parlementaire, couper ces crédits sans devoir probablement couper tout le crédit pour éventualités qui est utilisé par des douzaines de ministères, comme ce semble être le cas avec le crédit n° 5? Comment puis-je m'attaquer à cette dépense?

M. Osbaldeston: Je réfléchis à votre question. C'est lors de la présentation d'un budget principal qu'un parlementaire aurait pour la première fois l'occasion d'examiner les montants affectés aux salaires, de mettre en cause la composition de ce montant et à partir de chiffre, s'il se rend compte qu'on a prévu «X» p. 100, il pourrait alors demander quel pourcentage a été affecté aux hauts fonctionnaires—si vous avez des inquiétudes spéciales sur ce point,—et passer

[Text]

cerned about that—and make a judgment at that point as to whether or not that was acceptable, if I can put it in those words, or whether you wanted to contest it. That would be your first opportunity.

• 1140

Mr. Knight: That is my point, Mr. Chairman. I do not know whether the Auditor General's people should be thinking about that or not. If I contest that, then there may also be within that very vote a certain allocation of funds, for example, for clerical staff with an increase of 5 per cent or a contingency fund that is used for any number of projects, and there is no way that that single item which is of interest to me as a member of Parliament can be tackled. We have no control over it because if we attempt to extract that amount out of Vote 5 in the Main Estimates we have to vote against the whole damn thing. We cannot move a motion that says "striking that said amount out".

If we could move that kind of motion, then the political representative of the Treasury Board—or the government, if you like—can move an overcovering motion of concurrence in the entire item. So, if I want to cut out one segment of that item I have to cut out everything else that is justified in it, and that could be well justified, to get at it. Is that not the case? In other words, I have no damn control over it. That is what it amounts to.

Mr. Osbaldeston: I hesitate only because your questions relate to House rules and the procedures the House follows, Mr. Chairman, and I admit to not being an expert in that area.

Mr. Clermont: And government policy too.

Mr. Knight: And government policies.

The Chairman: It is a fact, as you have said, that the opportunity for a member to get at this particular point would be in the administration vote of that particular department, and under the administration vote, salaries, you would have to ask what is represented under salary. Then if you found that too high a percentage was in there to take care of this executive increase in pay that you have reference to, Mr. Knight, you would have to move that the vote be reduced to \$1 and stop the whole vote. You could not just stop the one area that you wished to...

Mr. Knight: That is right. That is unfair to an employee of the Treasury Board. I will not argue that point. What I am trying to get at is that the over-all section we are dealing with is the weakening of parliamentary control. In my view, of all the things we are dealing with here that is the most central issue for us as members of Parliament, regardless of which side we are on at a given time after a given election. It does not matter. It does not matter about parties, it is the individual member.

I have watched with interest the increase in the salaries of the upper echelon. At this point in time I cannot find any way that I can single that item out in the Estimates to cut it without cutting everybody else, as the Chairman suggested.

The Auditor General has pointed out with a great deal of concern the weakening of parliamentary control and has used, for example, the contingency program as an example of the manner in which it is conducted. I do not know if anyone from the Auditor General's department has examined it. Because of that loss of parliamentary control—as

[Interpretation]

un jugement à cette étape pour savoir si cela est acceptable, si vous me permettez cette expression, ou au contraire si vous voulez contester le montant. Ce serait là votre première occasion.

M. Knight: Voilà mon argument, monsieur le président. Je ne sais pas si le bureau de l'Auditeur général voudrait ou non y songer. Si je conteste ce montant, il se peut que dans ce crédit on ait affecté certaines sommes au personnel de bureau en comptant une hausse de 5 p. 100, ou encore un compte d'éventualités dans lequel on puise pour un certain nombre de projets et il n'y a aucune façon d'aborder ces postes particuliers qui m'intéressent vivement en tant que député. La situation nous échappe car si nous essayons d'extraire ce montant du crédit simple qui figure au budget principal, nous devons voter contre l'ensemble du montant. Nous ne pouvons pas présenter une motion qui supprimerait ce montant.

Si nous pouvions proposer ce genre de motion, le représentant politique du Conseil du Trésor, le gouvernement, pourraient présenter une motion portant adhésion qui couvrirait la totalité du poste. Donc, si je peux supprimer un élément de ce poste, je dois supprimer tout le reste qui a sa raison d'être, pour isoler ce poste. N'est-ce pas le cas? En d'autres termes, je n'ai aucun contrôle là-dessus. Ça rime à cela.

M. Osbaldeston: Mon hésitation est due au fait que votre question est reliée aux règlements et procédures de la Chambre, monsieur le président, et j'avoue n'être pas expert dans la matière.

M. Clermont: Et la politique de l'État également.

M. Knight: Et la politique du gouvernement.

Le président: C'est un fait, comme vous l'avez dit, c'est la seule occasion qu'a un député de s'attaquer à ce point particulier, serait dans le crédit relatif à l'administration de ce ministère particulier et aux termes de ce crédit, vous pourriez demander le montant qui figure sous la rubrique des salaires. Si à votre sens ce pourcentage est trop élevé pour tenir compte des hausses salariales des hauts fonctionnaires dont vous avez parlé, monsieur Knight, il vous faudrait proposer que ce crédit soit réduit à \$1 et bloquer l'ensemble du crédit. Vous ne pourriez pas simplement bloquer le seul poste que vous envisagez...

M. Knight: C'est juste. Cette attitude est injuste envers un employé du Conseil du Trésor. Je ne ferai pas valoir ce point. Là où je veux en venir, c'est que dans l'ensemble la section que nous analysons affaiblit le contrôle parlementaire. A mon sens, parmi tous les points que nous analysons ici, c'est là la question fondamentale pour tous en tant que député, peu importe de quel côté nous trouvons après une élection donnée. Le parti n'importe pas. mais c'est le député particulier qui importe.

C'est avec un vif intérêt que j'ai observé la hausse salariale de l'échelon supérieur. Je ne peux pas en ce moment trouver une façon de choisir ce poste précis du budget et de le supprimer sans éliminer tout le reste, comme l'a dit le président.

L'Auditeur général a signalé avec une vive inquiétude l'affaiblissement du contrôle parlementaire et a illustré par un exemple la façon dont est mené le programme des éventualités. J'ignore si quelqu'un du bureau de l'Auditeur général a examiné cette question en ce qui concerne la perte du contrôle parlementaire. En ce qui me concerne,

[Texte]

far as I am concerned we do not have any control on it—that the mechanism of Parliament itself, members of Parliament being able to get at that given item, is that part of what the Auditor General is suggesting? If it is, has he recommended anything to allow us the procedural ability to cut a given item without destroying a lot of items which may be totally justified?

The Chairman: Mr. Knight, before I call on Mr. Hayes, I think the answer is “no”, because the Auditor General would be in the realm of policy and that would not be his particular area, so I do not think they have made such a recommendation. Mr. Hayes, do you have anything to add?

Mr. H. E. Hayes (Director, Auditor General's Office): No, that is quite true, Mr. Chairman. This is really outside our audit responsibility, which rests solely with expenditures.

The Chairman: In their legislative audit they would make sure that the appropriation was within whatever ambit the legislation said it must be, but beyond that they would not go.

Mr. Knight: In other words, you have to have the government change that.

The Chairman: In the area of policy. Okay, do you have another question?

• 1145

Mr. Knight: No, I will come back later.

The Chairman: We are coming to Mr. Clermont. But just while we are on this train of thought, if you do not mind, you gave us a page in the *Public Accounts* where we could see the list of money that was paid out of Vote 5 for salaries. Is there any place in the *Public Accounts* where we as members of Parliament could see a list of all the moneys that have been paid out of Vote 5, whether it was for a grant for a fall fair, paid out of a contingency vote, or whether it was like what I ran into in Finance the other day? I was told that the Finance Department got \$280,000, roughly, out of the contingency vote. Is there a list published where we know every dollar that is taken out of Vote 5?

Mr. Osbaldeston: The answer to your question is no, Mr. Hales.

The Chairman: Why is there not such a list? Vote 5 is a very important account. I think members of Parliament should know what is paid out of that account without having to thumb through a great big book and say, here is the list.

Mr. Osbaldeston: I could supplement my earlier remark about the pay list. There is on page 34-31 of the *Public Accounts, 1971-72*, a listing of the payments from Vote 5 to supplement pay list provisions. I am just dealing with that at the moment. It is a listing of all payments under that, and it goes on for about a page and a half. There is a total at the end. So you can see how much has been paid relative to the pay list.

[Interprétation]

nous n'avons aucun contrôle au niveau du mécanisme parlementaire ou au niveau de la capacité des députés de s'attaquer à un poste donné; est-ce là en partie ce que l'Auditeur général nous dit? Dans l'affirmative, a-t-il fait des recommandations qui nous accorderaient l'autorisation réglementaire de supprimer un poste donné sans détruire un bon nombre de postes qui pourraient totalement être justifiés?

Le président: Monsieur Knight, avant d'inviter M. Hayes à prendre la parole, je pense que la réponse est non, car l'Auditeur général serait alors dans le domaine de l'établissement des politiques, qui ne relève pas de sa compétence. Donc à mon sens, je ne crois pas qu'il ait fait une telle recommandation. Monsieur Hayes, vous avez quelque chose à ajouter?

M. H. E. Hayes (directeur, bureau de l'Auditeur général): Non, ce n'est pas exact, monsieur le président. Ce domaine dépasse nettement la compétence de notre responsabilité de vérification, qui s'occupe uniquement des dépenses.

Le président: Dans leur vérification législative, ils s'assureraient que l'affectation des crédits s'inscrirait dans le cadre de la portée de la loi et ne dépasserait pas cette frontière.

M. Knight: En d'autres termes, c'est le gouvernement qui doit changer cela.

Le président: Dans le domaine de l'établissement des politiques. Avez-vous une autre question?

M. Knight: Non, je reparlerai plus tard.

Le président: Nous en sommes à M. Clermont. A propos, puisque nous suivons cette ligne de pensée, vous nous avez donné une page dans les *Comptes publics* sur laquelle figurait la liste des sommes affectées aux salaires au crédit n° 5. Y a-t-il un endroit dans les *Comptes publics* où nous, en tant que députés, pourrions voir une liste de tout l'argent qui a été versé à même le crédit nsuo 5, qu'il s'agisse d'une subvention pour une foire d'automne prise à même le crédit des éventualités ou de ce qui m'est arrivé aux Finances l'autre jour? On m'a dit que le ministère des Finances a obtenu \$280,000 dollars environ du crédit des éventualités. A-t-on publié une liste qui établisse d'où provient chaque dollar tiré du crédit n° 5?

M. Osbaldeston: La réponse à votre question est non, monsieur Hales.

Le président: Pourquoi cette liste n'existe-t-elle pas? Le crédit n° 5 est un compte très important. A mon sens, les députés devraient savoir ce qui est pris à même de ce compte sans avoir à parcourir un gros livre pour y découvrir la liste.

M. Osbaldeston: Je pourrais compléter mon intervention préalable concernant la feuille de paies. A la page 34-31 des *Comptes publics, 1971-1972*, nous avons la liste des paiements du crédit n° 5 qui complète ce qui a été prévu pour la feuille de paies. J'étudie uniquement ce point pour l'instant. C'est une liste de tous les paiements figurant sur cette rubrique et une page et demie y est consacrée. On y retrouve un total à la fin. Vous pouvez donc voir combien d'argent a été versé par rapport à la feuille de paies.

[Text]

The Chairman: What is the total, by the way?

Mr. Osbaldeston: The total in that particular year was \$25,403,886.

The Chairman: But there is no place where we could find a list that shows everything.

Mr. Osbaldeston: No, there is not. The only answer I can give you, Mr. Chairman, is that as the supplementary items appear, certainly the departments, as was the case I believe with yourself in the Miscellaneous Estimates Committee the other day, may be asked whether or not they have received funds from Vote 5. That is the only procedure I am aware of.

The Chairman: Perhaps this Committee should make a note at this point that we should give thought to making such a recommendation. We will discuss it later. Our Clerk could make a note that it would appear at this point to be a fair recommendation. Mr. Clermont, and then Mr. Clark.

M. Clermont: Monsieur le président, je suis un peu en désaccord avec M. Knight lorsqu'il dit que le Parlement a perdu certains contrôles concernant l'augmentation des salaires sur le plan de la gestion ou des cadres. Je crois que jamais les prévisions budgétaires n'ont jamais fait voir une différence dans l'augmentation des membres de la Fonction publique et des cadres. Alors, si on ne l'avait pas dans le passé, on ne l'a pas aujourd'hui, on n'a pas perdu de contrôle. Je ne parle que de ce poste dont il est question.

Voici, monsieur le sous-ministre. Vous avez mentionné que dans le Livre bleu des dépenses budgétaires pour 1973-1974, il y a un article qui nous indique les éventualités. Si je ne fais pas erreur, c'est le paragraphe 24 au début. Comme le compte des éventualités apporte toujours de la critique, ne pourrait-on faire en sorte que ce paragraphe attire l'attention du parlementaire? Au paragraphe 4, vous dites:

Les prélèvements faits sur les crédits d'éventualités au cours de l'année financière au titre des mini-dépenses imprévisibles susmentionnées sont récupérées par la suite dans un budget supplémentaire dans lequel on demande au Parlement l'autorisation d'augmenter d'autres traitements, etc.

Mais, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen, par un caractère plus gras, par exemple, d'attirer l'attention du parlementaire?

The Chairman: We might explain that Mr. Clermont is referring to Paragraph 23 or 24.

• 1150

Mr. Clermont: Paragraph 24, Mr. Chairman, which you will find at the beginning of the Blue Book giving our explanations—one, two... a certain number. I am just mentioning paragraph 24 that deals with contingency votes.

The Chairman: All right. Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: I wonder, if it would be of assistance to parliamentarians, and when the President of the Treasury Board appears before the Miscellaneous Estimates Committee, which is his normal procedure when the Main Estimates are first tabled, whether we, his staff, could not prepare for the Minister a list of items which could helpfully be brought to the attention of parliamentarians.

[Interpretation]

Le président: Quel est ce total en l'occurrence?

M. Osbaldeston: Cette année-là, le total était de \$25,403,886.

Le président: Cependant, il n'existe aucun endroit où nous pouvons trouver une liste qui fait une répartition des sommes.

M. Osbaldeston: Non. La seule réponse que je puis vous donner, monsieur le président, c'est au moment où les postes supplémentaires apparaissent, il ne fait aucun doute que les ministères, comme nous l'avons vu l'autre jour au Comité des prévisions budgétaires en général, seront interrogés pour savoir s'ils ont ou non perçu des sommes au crédit n° 5. C'est la seule formule que je sache.

Le président: Il y aurait peut-être lieu que ce Comité prenne notes à cet égard que nous devrions songer à présenter une telle recommandation. Nous en discuterons plus tard. Notre greffier pourrait noter ce qu'il semblerait qu'à cette étape cette recommandation soit pertinente. Monsieur Clermont, et ensuite M. Clark.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I do not quite agree that Mr. Knight when he says that Parliament has lost some control over the salary increase at the superior echelons and executive levels. I believe never before have the estimates shown a difference in the increases of the members of the civil service and the executive. However, if we did not have it in the past, we do not have it today and we have not lost any control. I am only referring to this item that we are discussing.

Mr. Minister, you have mentioned that in the Blue Book, the budgetary expenses for 1973-74, there is an item that indicates the contingencies. If I am not mistaken, it is paragraph 24 at the beginning. Since the contingency account is always a source of criticism, could we not make sure that this paragraph attracts the parliamentarians' attention? You say in paragraph 4, and I quote:

Allotments made from the contingencies vote in the course of the fiscal year for the miscellaneous, minor and unforeseen expenditures mentioned above are subsequently recouped through the supplementary estimates by which parliamentary authority is thought to decrease the amounts, etc.

Is there a way whereby we could use bolder types, for example, to attract the attention of the parliamentarians?

Le président: Il importe de préciser que M. Clermont se rapporte au paragraphe 23 ou 24.

M. Clermont: Monsieur le président, je me reporte au paragraphe 24 que vous trouverez au début du Livre bleu à la structure des crédits. Je parle uniquement du paragraphe 24, qui traite du crédit des éventualités.

Le président: Bon. Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Je me demande s'il ne serait pas utile aux parlementaires, et quand le président du Conseil du Trésor comparaitra devant le Comité des prévisions budgétaires en général, qui est la procédure normale dès que le budget principal est déposé, que nous son personnel préparions pour la gouverne du ministre une liste de postes qui pourrait attirer utilement l'attention des parlementaires.

[Texte]

The only reason I suggest that as an alternative, Mr. Clermont, is that, certainly we can change the type but I am not sure that that would perhaps be as helpful as indicating to parliamentarians when the matter is up before them.

M. Clermont: Monsieur le sous-ministre, pour nous parlementaires, . . . pour remplir notre mandat, il faut compter les minutes. Mais si un parlementaire se réfère au livre des dépenses budgétaires, le Livre bleu, et qu'il arrive à un paragraphe dont le caractère est plus gras, habituellement c'est pour le lecteur d'un journal, ce qu'il voit en premier, c'est la manchette et si la manchette lui dit quelque chose, il lira l'article. Autrement, nous sommes obligés de lire paragraphe par paragraphe pour voir s'il y a quelque chose. Quant au compte des éventualités, on énonce des critiques tous les ans.

Monsieur le sous-ministre, depuis quand le compte des éventualités existe-t-il? Est-ce seulement depuis 1968-1969 lorsque les négociations ont commencé entre les membres de la Fonction publique et le gouvernement ou bien, dans le passé, disons, dans les années '60, existait-il aussi un compte des éventualités prévoyant les dépenses non considérées dans les prévisions budgétaires?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, if I may accept the suggestion for examination, I am not quite sure how we might do what Mr. Clermont suggests. There are many techniques of achieving what he has suggested. Perhaps I could give an undertaking to examine this part of the Blue Book to see how we could highlight it. I am thinking also that it might be helpful to have more sub-titles so that you could run your eye down the page and pick off a sub-title that you know is of interest.

I note that, on the particular page you refer to, there are no sub-titles at all . . .

Mr. Clermont: No.

Mr. Osbaldeston: . . . which does not bring it forward.

Could we examine ways, Mr. Clermont and Mr. Chairman, if that were agreeable, of bringing forward those matters which, as you have indicated, would be of particular interest to parliamentarians?

M. Clermont: Pas seulement pour ce paragraphe, monsieur le sous-ministre, peut-être pas autant que certains membres du Conseil du Trésor, mais d'expérience, vous connaissez les questions ou critiques apportées par les parlementaires et dans ce secteur si le paragraphe traite de ces critiques dans le livre des dépenses, notre attention était attirée . . .

Mr. Chairman: All right.

Thank you, Mr. Clermont.

M. Clermont: Vous n'avez pas répondu au sujet du compte des éventualités. Je remarque que dans le paragraphe 54, l'Auditeur général parle du compte des éventualités surtout concernant la négociation.

Est-ce que le président du Conseil du Trésor, cette année, a pris l'engagement auprès des membres du comité permanent des prévisions budgétaires en général du Parlement, de faire disparaître le solde pour 1971-1972 de \$37,638,000?

[Interprétation]

La seule raison pour laquelle je propose cette solution de rechange, monsieur Clermont, c'est que nous pouvons assurément changer les caractères du Livre, mais à mon avis, je ne suis pas sûr que ce changement serait aussi utile qu'une indication aux parlementaires quand ces derniers seraient saisis de cette question.

Mr. Clermont: Mr. Deputy Minister, if the parliamentarians are to fulfil their mandate, they have to count minutes, but if a parliamentarian refers to the Blue Book, that is the estimates, and then he comes to a paragraph with holder types, it is the headline that the reader of a newspaper usually is first aware of, and if this headline means something to him he will then read the article. Otherwise, we are forced to read every paragraph to see whether they contain something meaningful. As far as the contingency fund is concerned, criticism has been formulated every year.

Mr. Minister, since when has the contingency fund existed? Is it only since 1968-1969 with the beginning of the bargaining procedures between the members of the public service and the government or did it exist in the past, let us say, in the 1960s where expenses not considered in the estimates were taken into account in a contingency fund?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, permettez-moi d'accepter cette suggestion pour fins d'examen. Je ne suis pas certain de la façon dont il faut précéder pour faire ce que propose M. Clermont. Nombreuses sont les techniques qui nous permettraient d'atteindre le but proposé par M. Clermont. Je pourrais peut-être vous promettre d'examiner cette partie du Livre bleu et voir de quelle façon nous pourrions en faire ressortir les faits saillants. Je songe également qu'il serait peut-être utile d'avoir de plus nombreuses rubriques que vous puissiez parcourir d'un coup d'œil toute la page et vous arrêtez au sous-titre qui vous intéresse.

Je constate qu'à cette page particulière dont vous parlez, il n'existe aucune rubrique . . .

M. Clermont: Non.

M. Osbaldeston: Ce qui ne fait rien ressortir.

Pourrions-nous étudier des façons, monsieur Clermont et monsieur le président, si vous en convenez, de faire ressortir ces questions qui comme vous l'avez dit susciteraient un vif intérêt chez les parlementaires?

Mr. Clermont: Only for this paragraph, Mr. Deputy Minister, because you are certainly aware, through your experience even though not as much as certain members of the Treasury Board, the questions and the criticism brought up parliamentarians so that if the paragraph deals with these criticisms in the Blue Book our attention would be attracted.

Le président: D'accord.

Je vous remercie monsieur Clermont.

Mr. Clermont: You have not answered my question concerning the contingency fund because I notice that at paragraph 54, the Auditor General deals with the contingency vote especially during the negotiation procedures.

Has the President of the Treasury Board undertaken this year to the members of the Standing Committee on Miscellaneous Estimates of the Parliament to eliminate the balance of \$37,638,000?

[Text]

• 1155

Mr. Osbaldeston: Yes, Mr. Chairman, the President of the Treasury Board made such a commitment, I believe in May of this year, that on the occasion of the first supplementary estimates of this year the amount remaining in that particular nonlapsing vote would be written off. That promise has been fulfilled and it is written off in the Supplementary Estimates (A) now before Parliament.

Mr. Clermont: Comme dernière observation, monsieur le président, si je me reporte au budget des dépenses 1958-1959, je constate que les crédits 121, 122 et 123 traitent des éventualités et divers. Alors le compte des éventualités n'existe pas depuis seulement deux ou trois ans. J'admets que la source d'argent demandée était de beaucoup moindre à celle des dernières années, mais une des raisons de l'augmentation du crédit des éventualités vient des négociations qui existent entre le Conseil du Trésor et les membres de la Fonction publique. Merci.

The Chairman: Thank you, Mr. Clermont. Mr. Clarke, and then Mr. Schumacher.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Thank you, Mr. Chairman. I understand, Mr. Chairman, that the government uses what we might call budget-type accounting in the various departments. We heard last time that the surplus, if any, lapses back into consolidated revenue and I think the witness earlier mentioned a 1 per cent amount for a contingency fund. Mr. Chairman, the witness is nodding. That is why I am continuing with the questions. That would be \$200 million in a year like this?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I could give the actual amount. Let us take the year 1973-74. Would that be agreeable?

The total to be voted by Parliament in main estimates is \$9.213 billion. The amount in the contingency fund in this particular year is \$80 million and that represents, as a percentage of the total voted by Parliament, .9. Since 1964-65 the highest dollar amount ever in the contingency fund was in the year 1968-69 when there was \$175 million. This represented 2.9 per cent of the total voted by Parliament, which was \$5.937 billion. As I mentioned, that was because we were entering into collective bargaining for the first time.

The Chairman: The difference being that you are not taking the statutory amounts, just the voted amounts?

Mr. Osbaldeston: That is correct, Mr. Chairman. If we took into consideration statutory amounts, these percentages would fall by approximately one half.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Then, Mr. Chairman, I see that there was \$175 million drawn down in 1968-69 and \$120 million left at the end of that year. By looking at the table towards the bottom of page 33 we see the balance at March 31, 1969. Then in the following year \$114 million of that was used for payments of salaries relating to previous years. I am sure there is a simple explanation. That \$114 million presumably relates to the \$120 million but they were not matched up in years. Could the witness explain it?

[Interpretation]

M. Osbaldeston: Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor a effectivement fait cette promesse en mai dernier si je ne m'abuse, selon laquelle à l'occasion du dernier budget supplémentaire de cette année, l'échelle du montant pour ce crédit non annulé devrait être supprimée. On a respecté cette promesse et ce crédit a été défalqué du budget supplémentaire (A) dont est saisi le Parlement.

Mr. Clermont: As a last remark, Mr. Chairman, I will refer to the estimates 1958-1959, where I see that votes 121, 122 and 123 deal with contingencies and miscellaneous items. Consequently the contingency has not been in existence since only two or three years. I admit that the amount sought at that time was far less important than it was during the last years, but one of the reasons for the increase in the contingency vote is a consequence of the negotiations between the Treasury Board and the members of the public service. Thank you.

Le président: Je vous remercie, monsieur Clermont. M. Clarke, ensuite M. Schumacher.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je vous remercie monsieur le président. N'est-il pas vrai que le gouvernement se sert de ce que nous pourrions appeler une comptabilité de type budgétaire au sein des divers ministères. Nous avons entendu la dernière fois que l'excédent, le cas échéant, retourne au revenu consolidé et le témoin d'hier a mentionné un montant de 1 p. 100 pour le compte des éventualités. Monsieur le président, le témoin fait signe que oui. C'est la raison pour laquelle je poursuis mes questions. Le chiffre serait donc porté à 200 millions de dollars pendant une année comme celle-là?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je pourrais vous donner le chiffre réel. Prenons l'année 1973-1974. Vous êtes d'accord?

Le total qui sera voté par le Parlement dans le budget principal est de 9,213 millions de dollars. La somme du compte des éventualités au cours de cette année particulière est de 80 millions de dollars, ce qui représente en terme de pourcentage total voté par le Parlement le chiffre .9. Depuis 1964-1965, le montant le plus élevé en dollars à se trouver dans le compte des éventualités était de 175 millions de dollars en 1968-1969. Ce montant représentait 2.9 p. 100 du total de 5,937 millions de dollars voté par le Parlement. Comme je l'ai précisé, ce fait est attribuable aux négociations collectives que nous entamons pour la première fois.

Le président: l'écart s'expliquant par le fait que vous ne tenez pas compte des montants statutaires mais seulement des montants votés?

M. Osbaldeston: C'est juste, monsieur le président. Si nous avons tenu compte des montants statutaires, ces pourcentages auraient chuté d'environ 50 p. 100.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je vois également monsieur le président, un titre de 175 millions de dollars qu'on aurait prélevé en 1968-1969 et un solde de 120 millions de dollars à la fin de l'année. Vers le bas du tableau de la page 33, nous voyons le solde du 31 mars 1969. Puis l'année suivante on voit que \$114,000,000 de ce montant a été utilisé à des fins salariales remontant à des années antérieures. Je suis persuadé qu'il existe une explication toute simple. Ces \$114,000,000 se rapportent vraisemblablement aux \$120,000,000 mais ils ne coïncident pas en termes d'années. Le témoin peut-il expliquer cette situation?

[Texte]

Mr. Osbaldeston: Yes. When the government went into collective bargaining, the results of that effort were simply unknown in terms of dollar demands. So at that time the government put in the wording of Vote 5, the government contingency fund, that the lapsing balances in Vote 5 would be transferred to a salary reserve fund at the end of the year. That salary reserve fund could only be used to pay the retroactive part of the awards made under collective bargaining in succeeding years.

The reason that was done, it was explained to Parliament at the time, was that otherwise we would have been, if I can use the word, distorting main estimates. We would have been voting fairly large amounts of money in a particular year for a purpose, namely to pay the awards arrived at through collective bargaining. But the collective bargaining in those early years, as members will recall, did not proceed at quite the pace either the government or the unions had hoped it would, and so the awards tended to drag on a bit. So this money was put into a reserve and it was used to pay past years, retroactively, and it was only used for that purpose. Now that we have been in collective bargaining for some years, with our forecasting and the speed at which collective bargaining moves, there is no need. We can handle retroactive payments within this relatively small Vote 5, so we are writing off the reserve; it is not required.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Maybe Mr. Clermont touched on this point, but the \$37 million we see at the end of the Table on page 33 is what you are saying will be written off?

• 1200

Mr. Osbaldeston: Yes, the \$37 million has been written off or is about to be written off we hope, if Parliament agrees, because it appears in Supplementary Estimates (A) as a proposed write-off.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): That would satisfy the question the Auditor General asked in his report about when it was expected to be written off?

Mr. Osbaldeston: Yes, that is the case; it satisfies this concern of the Auditor General.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): All right. Now ...

The Chairman: While you are on that point, Mr. Clarke, would Mr. Hayes explain to the Committee why it was necessary to put that paragraph in the Auditor General's report in view of the answer we have just received?

Mr. Hayes: Mr. Chairman, it is a matter of timing. The 1972 report was tabled in the House on May 23, 1973, and the write-off is really in 1973-74. I do not know the exact date of tabling of the Supplementary Estimates (A)—that would be round about September, would it not, or October-November? So it is the timing there.

[Interprétation]

M. Osbaldeston: Oui. Quand le gouvernement s'est engagé dans des négociations collectives les résultats de ces efforts étaient simplement inconnus au niveau de la demande en dollars. Si bien qu'à ce moment-là le gouvernement a appelé le crédit n° 5 le compte des éventualités du gouvernement pour que les soldes annulés au crédit n° 5 soient transférés à une caisse de réserve salariale à la fin de l'année. On ne pouvait se servir de cette caisse que pour payer la portion rétroactive de salaires approuvée en vertu des négociations collectives au cours des années subséquentes.

La raison pour laquelle on a procédé de cette façon précise, raison expliquée au Parlement à ce moment-là, c'est qu'autrement nous aurions déformé le budget principal si vous me permettez cette expression. Nous aurions voté des sommes sensiblement importantes cette année-là en vue de payer notamment les salaires établis suivant les négociations collectives. Les premières années, les négociations collectives, comme les députés s'en souviendront, n'avançaient pas à la cadence souhaitée par le gouvernement ou les syndicats, si bien que les salaires ont été reportés quelque peu. Donc cet argent a été classé dans une réserve dans laquelle on a pulsé pour payer les salaires rétroactifs des années passées et uniquement à cette fin. Maintenant que les conventions collectives existent depuis des années et vu la vitesse à laquelle elles évoluent et vu nos méthodes de prévisions, ce n'est plus nécessaire. Nous pouvons effectuer la paie rétroactive dans le cadre du crédit n° 5, qui est relativement modeste, et défalquer cette réserve qui n'est plus nécessaire.

M. Clarke (Vancouver Quadra): M. Clermont a peut-être soulevé cette question, mais j'aimerais être sûr qu'il s'agit bien du montant de \$37,000,000 inscrit à la dernière colonne du tableau qui se trouve à la page 36 et qui sera défalqué.

M. Osbaldeston: Oui, nous allons défalquer de notre budget ce montant de \$37,000,000 si le Parlement adopte la proposition que nous avons inscrite dans ce sens dans notre budget supplémentaire (A).

M. Clarke (Vancouver Quadra): Cela répondrait donc à la question posée par l'Auditeur général dans son rapport au sujet de la date de cette défalcation.

M. Osbaldeston: Oui, c'est cela. Cela répond à la question de l'Auditeur général.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Très bien. Maintenant ...

Le président: Monsieur Clarke, permettez-moi à ce propos de demander à M. Hayes de nous expliquer la raison pour laquelle il était nécessaire d'insérer ce chapitre dans le Rapport de l'Auditeur général, vu la réponse que nous venons de recevoir.

M. Hayes: Monsieur le président, c'est une question d'échéance. Le rapport pour 1972 a été présenté à la Chambre le 23 mai 1973 tandis que la défalcation se fait au cours de l'exercice 1973-1974. Je ne connais pas la date exacte de la présentation du budget supplémentaire (A), mais j'imagine qu'elle a lieu en septembre, octobre ou novembre, n'est-ce pas? C'est donc une question d'échéance.

[Text]

The Chairman: Okay.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, going back to the contingencies program in general, it seems that most of this was used for paylists and as it is not retroactive pay, am I correct in assuming that it is for additional staff that was not anticipated at the time of the original estimates?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, could Mr. MacDonald comment on the use of Vote 5?

The Chairman: Mr. MacDonald.

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, as an illustration, in the current supplementary estimates which are under review in the Miscellaneous Estimates Committee I think there is roughly \$50 million worth of non-paylist items. There is a period of time up to the first supplementary estimates when the contingencies vote is used for non-paylist items. Most of the payroll items appear to occur towards the latter part of the year. I am not too sure I can give you a sort of percentage relationship but it is relatively substantial use for both purposes.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I observe, and this is merely a question, Mr. Chairman, that the payroll overages are rather high when compared with the amounts that would have been estimated in the initial estimates. Is that correct assumption?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, if I may, it is not a miscalculation; it is a deliberate calculation to ensure that the amounts paid to departments is less than what the government might anticipate coming out of collective bargaining. We are in a bargaining situation and we do not want to put all of our figures on the table before the bargaining begins, so it is not a miscalculation.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Okay. Then there is very little that is used in the miscellaneous category out of this, judging by the amounts, I mean way down to \$3,000? Except, for the \$3,000 there is a comment that it is really a net figure of a couple of \$68 million dollar figures. Is that right, \$68 million was actually paid out on miscellaneous items which were subsequently picked up in supplementary estimates? Is that the way it works?

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, in that particular year, 1971-72, that would probably be a fairly accurate figure. Until the first supplementary estimates there were \$58.7 million paid out for non-paylist items. As I suggested in the latter part of the year there seems to be lesser activity. I cannot vouch for the accuracy of the particular figure, other than the fact that it is in the Auditor General's Report.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Thank you Mr. Chairman.

• 1205

The Chairman: Mr. Clarke, I was hoping that you might ask for a list of the miscellaneous items paid from Vote 5 amounting to \$68.5 million. Could the Committee be supplied with that list or would it be too lengthy a list?

[Interpretation]

Le président: Très bien.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, revenons au programme des crédits pour couvrir les éventualités en général. Apparemment, la plus grande partie des crédits a été utilisée pour des paiements de salaires. Puisqu'il ne s'agit pas de paies rétroactives, il faut donc assumer que l'on a eu besoin de cet argent pour payer un personnel supplémentaire qui n'avait pas été prévu lors de l'établissement du budget.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, M. MacDonald pourrait vous expliquer l'utilisation du crédit n° 5.

Le président: Monsieur MacDonald.

M. MacDonald: Dans le budget supplémentaire courant qui est actuellement à l'étude à votre Comité des prévisions en général se trouve un crédit d'environ \$50,000,000 pour des postes qui ne sont pas des salaires. Pendant une certaine période qui va jusqu'à la présentation du premier budget supplémentaire, le crédit des éventualités est utilisé pour ces postes. La plupart des obligations salariales nous arrivent vers la fin de l'année. Je ne crois pas pouvoir vous indiquer en pourcentage quelle partie du crédit est utilisée pour quels postes, mais je sais que les deux pourcentages seraient relativement élevés.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je remarque que les moyennes à la colonne intitulée «paie» sont relativement élevées comparées aux montants prévus dans le premier budget. Mon observation est-elle juste?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, permettez-moi de vous dire qu'il ne s'agit pas d'un mauvais calcul, car nous faisons exprès de veiller à ce que les ministères reçoivent une somme inférieure aux montants prévus par le gouvernement comme résultat des conventions collectives. Nous ne tenons pas à publier tous nos chiffres avant le début des négociations en vue d'une nouvelle convention collective. Il ne s'agit donc pas d'un mauvais calcul.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Très bien. On utilise donc très peu le crédit pour postes divers, à en juger des montants inscrits dans la colonne qui finit avec un montant \$3,000. Exception faite pour ce dernier, il y a un commentaire qui dit qu'il s'agit en réalité d'un montant net d'environ \$68,000,000. Est-ce vrai? A-t-on en réalité dépensé \$68,000,000 pour postes divers que l'on a repris dans le budget supplémentaire? Est-ce ainsi que cela marche?

M. MacDonald: Monsieur le président, je crois que ce chiffre est relativement exact pour l'exercice 1971-1972. On a dépensé une somme de \$58,700,000 pour postes divers jusqu'à la présentation du premier budget supplémentaire. Ces dépenses semblent avoir diminué vers la fin de l'année. La seule preuve de l'exactitude de ce chiffre que j'ai est le fait qu'il est cité dans le rapport de l'Auditeur général.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Clarke, j'allais espérer que vous alliez demander la liste des postes divers imputés au crédit n° 5. Il s'agit d'un total de \$68,500,000. Pouvez-vous nous fournir cette liste ou serait-elle trop longue?

[Texte]

Mr. Osbaldeston: I am sorry, Mr. Chairman, which list particularly?

Mr. Hales: On the top of page 33 in the Auditor General's report, Mr. Clarke referred to "miscellaneous transfers in 1971-72 amounted to \$68,590,000 of which all but \$3,000 was recovered from supplementary appropriations." I take from that the \$68 million was paid out of Vote 5 for miscellaneous items, not paylists.

Mr. Osbaldeston: It is possible to provide it, Mr. Chairman. It would be a very extensive list because of the number of items involved.

The Chairman: Well now, let us maybe simplify your work and say items of \$5,000 and over. Would the Auditor General's office have that list?

Mr. Douglas: We have the information, Mr. Chairman.

The Chairman: Well then will you provide it to the Committee.

Mr. Douglas: Right. Items of \$5,000 and over?

An hon. Member: If you have them all, get them all.

The Chairman: If you have them all we will take the complete list.

An hon. Member: If you have got it already, just xerox it.

The Chairman: Mr. Schumacher.

Mr. Schumacher: Thank you, Mr. Chairman. I would like first of all to second the remarks of Mr. Knight concerning parliamentary control or its loss thereof. I think we have been appreciative of the efforts of the Auditor General as a watchdog concerning apparently uncontrolled government spending but I think a lot of us would be a little happier if the Treasury Board, which I had always understood was sort of a watchdog, would get a new set of dentures or something because it seems to be a little toothless at times when you consider the way things have been proceeding in the area of government expenditures. We have had reference made to some of these expenditures being statutory and that really all the Treasury Board is concerned with is the nonstatutory expenditures, always bearing in mind government policy. Perhaps it is a little unfair to be too critical of the Treasury Board if government policy is that they want to spend money in a prolific or spendthrift way. Nevertheless, I certainly got the impression that there is not really too much control on the budgeting and the later spending of taxpayers' funds.

The question I would like to ask is that safeguards does the secretariat employ to make sure that departments ask for and receive only money they really require without building in a cushion? I think we all have to admit that there are empire builders everywhere. I think the Treasury Board should be particularly aware of that. My biggest criticism is that apparently—at least to me, I would like to be shown otherwise—they have not been sufficiently on guard. So what do you do to really test these proposals to ensure that we do not have the requirements for \$60 million on miscellaneous things?

[Interprétation]

M. Osbaldeston: Excusez-moi, monsieur le président, de quelle liste s'agit-il précisément?

M. Hales: Monsieur Clarke vient de faire allusion aux «virements divers effectués en 1971-1972 qui se sont élevés à \$68,590,000 dont la presque totalité, sauf une somme de \$3,000, a été recouvrée par imputation sur les crédits supplémentaires» dont il est question en haut de la page 36 du rapport de l'Auditeur général. On s'est donc servi du crédit «Divers» pour payer ces 68 millions et non pas du crédit intitulé «Paie».

M. Osbaldeston: Nous pouvons vous fournir cette liste, monsieur le président, mais elle sera très longue parce qu'elle comprend énormément de postes.

Le président: Pour simplifier le travail, vous pourriez peut-être vous limiter aux articles de \$5,000 et plus. Le bureau de l'Auditeur général aurait-il cette liste?

M. Douglas: Nous l'avons, monsieur le président.

Le président: Voulez-vous nous la fournir?

M. Douglas: Très bien. Vous voulez donc que les postes de \$5,000 et plus.

Une voix: Donnez-nous la liste complète, si vous l'avez.

Le président: Oui, si vous l'avez.

Une voix: Vous n'avez qu'à la polycopier, si vous l'avez déjà.

Le président: Monsieur Schumacher.

M. Schumacher: Merci, monsieur le président. Je suis d'accord avec l'observation faite par M. Knight au sujet de l'affaiblissement du contrôle du Parlement. Nous respectons les efforts de l'Auditeur général qui veille comme un chien de garde sur les dépenses apparemment non contrôlées du gouvernement, mais nous serions encore plus heureux si le Conseil du Trésor qui, au fond, devrait faire la même chose, voulait devenir un peu plus agressif car il reste par moment un peu trop passif face à la manière dont le gouvernement dépense l'argent. On nous a dit que quelques-unes de ces dépenses sont statutaires et que le Conseil du Trésor n'est responsable que des postes non statutaires, compte tenu de la politique du gouvernement. Il serait peut-être injuste de trop critiquer le Conseil du Trésor si le gouvernement a une politique dépensière. J'ai néanmoins l'impression que l'établissement du budget et la manière dont l'argent des contribuables est dépensé ne sont pas vraiment surveillés.

J'aimerais savoir si le secrétariat a un moyen de s'assurer que les ministères ne demandent et ne reçoivent que les montants réellement nécessaires pour leur besoin, excluant ainsi la possibilité de se constituer des réserves. Partout, il y a des jeunes qui veulent se créer un petit empire. Le Conseil du Trésor devrait en être particulièrement conscient. Je le critique particulièrement de ne pas être suffisamment sur ses gardes. C'est mon impression personnelle et il faudrait me prouver le contraire. Comment vérifiez-vous les requêtes de crédits pour qu'il n'y ait pas de demandes de 60 millions de dollars pour postes divers?

[Text]

If in the reply you give some sort of category to those I would be appreciative while we are awaiting the detailed list. It just seems to me that there is not too much effective control, and I would like to be assured as to what sort of ordeal by fire, or whatever else, you put these bureaucrats to when they come to you for money, both initially and later for spending.

The Chairman: I think the Committee would appreciate the approach you take. I think just what Mr. Schumacher wants: suppose the Department of Public Works comes to Treasury Board for some money, what are the steps you go through to either accept or reject their application?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, with your permission, I would like to give as full a description as possible as briefly as possible. The process of examining departmental expenditures begins at the time when they are requested to submit what we call a program forecast. This is a written description of the present activities of a particular department supplemented by the dollars and man-years relevant to that particular activity—let us say, an inspection activity. Also contained in that program forecast, which is submitted in March for the following fiscal year, is a request for additional funds for new activities or to increase an old activity. In our jargon we refer to the first element of the budget, that which is required to continue the present level of service—let us say, of the Post Office—as the A budget. Again in our jargon, and I apologize for it, we refer to new requests by the Post Office to expand or improve the quality of their service as B budget money. We separate the two things. What is the cost of the on-going? What is the cost of the new proposals?

• 1210

As to how we examine: we have now received these from the department; I have a group of program analysts in the Treasury Board Secretariat who take the information provided by the department as to the cost of the on-going. That information is verified in a number of ways. First, the Treasury Board Secretariat has a very active program which we call the operational performance measurement system. This system measures the output of a civil servant: how, many civil servants do you need to deliver how much mail? We measure this and we know that, if the mail volume has gone up by a certain amount, a certain number of additional sorters is required. That deals with how we examine the A base.

Relative to the B Budget—the request for new activities on the part of a department—the Treasury Board Secretariat is charged with ensuring that only the policies of the government are funded, not the policies of the bureaucrats. Our first test is whether the request for new money has been considered and approved by the Cabinet, by the government.

Generally speaking, we are then left with the second task of determining whether or not the money requested is really essential to carry out the purpose of the government or whether it is excessive. My program analysts go back into the department and gain an understanding of the request from the departmental managers. They make cross comparisons with what is already going on. Given that a

[Interpretation]

Je vous serais très reconnaissant si vous pouviez établir une sorte de catégorie pour les derniers, en attendant la liste détaillée. Il me semble qu'il n'y a pas vraiment de comptes efficaces et j'aimerais donc savoir quelles pressions vous exercez sur les bureaucrates qui viennent vous demander votre approbation pour leur budget et plus tard, leur bilan de dépenses.

Le président: Le Comité voudrait connaître la manière dont vous procédez. J'imagine très bien ce que M. Schumacher désire savoir. Imaginons que le ministère des Travaux publics s'adresse à une demande de fonds au Conseil du Trésor. Que faites-vous avant d'accepter ou de rejeter leur demande?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, j'essaierai de vous décrire la procédure aussi rapidement et aussi complètement que possible. L'examen des dépenses ministérielles débute avec la présentation de leurs prévisions des programmes. Il s'agit là de la description écrite des activités courantes du ministère en question, y compris les besoins d'argent et d'années-hommes de chacune d'entre elles, comme par exemple le programme d'inspection. Par ailleurs, cette prévision qui est présentée au mois de mars de l'exercice subséquent comprend une requête de fonds supplémentaires en vue de nouvelles activités ou de l'augmentation de l'ancien programme. Nous appelons le premier élément du budget, c'est-à-dire celui qui est nécessaire pour maintenir le niveau existant des services du ministère des Postes, par exemple, le budget A. Les nouvelles demandes de fonds exprimées par le ministère des Postes pour augmenter ou améliorer la qualité de leurs services sont appelées le budget B, et je m'excuse d'utiliser encore une fois notre jargon. Nous distinguons entre ces deux choses. Combien coûtent les services existants? Que coûteront les nouveaux programmes?

Passons maintenant à notre procédure de vérification. Nous avons donc reçu du ministère ces deux budgets. Le secrétariat du Conseil du Trésor dispose de plusieurs analystes en programmes qui examinent les informations reçues du ministère du point de vue du coût des opérations existantes. Ces informations sont vérifiées de plusieurs manières. Tout d'abord, le secrétariat du Conseil du Trésor possède un système d'évaluation du rendement des opérations qui est très actif. Ce système sert à évaluer le rendement des fonctionnaires. Il nous permet de savoir combien de fonctionnaires sont nécessaires pour acheminer tel ou tel volume de courrier. Nous mesurons ceci sachant que, si le volume du courrier a augmenté de tant pour cent, il nous faudra tant ou tant de trieurs de plus. Voilà donc pour ce qui est du budget A.

Passons maintenant au budget B, qui comprend les demandes de crédits nouveaux. Le secrétariat du Conseil du Trésor doit veiller à ce que seule la politique prescrite par le gouvernement, et non pas les mesures imaginées par les bureaucrates, soit financée. En premier lieu, nous vérifions si le cabinet, le gouvernement, a approuvé les demandes de crédits nouveaux.

D'une manière générale, nous devons ensuite vérifier si le crédit demandé est vraiment nécessaire pour atteindre l'objectif fixé par le gouvernement ou si la demande est excessive. Les analystes reprennent contact avec le ministère en question pour se faire expliquer la demande de crédits de leurs administrateurs. Ensuite, on fait une comparaison avec ce qui existe déjà. S'il y a déjà un pro-

[Texte]

similar activity is at present in place, why should this new activity cost 10 per cent more?

The requests of departments, at both the A and the B level, almost without exception are then cut back by the Secretariat. We inform the departments that we are not recommending to the Treasury Board the amounts requested by the department; we say we are recommending something less, for the following reasons . . .

The Minister concerned may then wish to meet with his colleagues on the Treasury Board to argue that the Treasury Board Secretariat staff has been rather niggardly, and that the task of that particular department could not be carried out if the Secretariat's recommendation were to be accepted by the Treasury Board. So there is a discussion amongst colleagues. Eventually, the budget is struck by Ministers.

I think there is a common saying that the Secretary of the Treasury Board has no friends amongst his colleagues, his bureaucrats. I doubt very much if any controller of any corporation has many friends amongst the managers. I should not say that in quite that way. The fact of the matter is that the Treasury Board Secretariat is constantly pressing on departments to lower expenditures, and we are constantly trying to put in place measurement systems such as I have described in the OPMS. We are constantly engaged in doing evaluations of programs to determine whether or not they are really securing the purposes which were intended by Parliament when they passed the legislation.

Mr. Schumacher: Do you think your methods are working? Are we getting our money's worth? Or are we getting non co-operation from the departments?

• 1215

As I look at the situation of the Post Office, I would like to know whether your analysts have any experience in handling mail or how they know they are making the right analysis, what their backgrounds were in that particular case. It appears to me that somebody has decided the mail is not going to move in this country from the experience we have had over the last two or three years. Is this a rebellion in the Post Office Department against the activities of the Secretariat? Is there any difficulty there?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I am sure you would want to discuss with the Postmaster General precisely how it . . .

Mr. Schumacher: I was mainly asking about the background of your analysts who are analysing the operations. Do they know anything about the movement of mail?

Mr. Osbaldeston: The methodology that is used in work measurement is a general type of methodology. There are certain basic fundamentals that one applies to practically any work situation in order to measure the output. So you can, indeed, use a generalist. It is just hiring a management consultant to come in to do a work-measurement study. You can use a generalist for that.

Secondly, the people in the program branch that are hired by the Treasury Board Secretariat indeed come from the departments. They are very familiar with the operations of most of these departments.

[Interprétation]

gramme similaire, il faut se demander pour quelles raisons le nouveau programme doit coûter 10 p. 100 de plus, par exemple.

Le secrétariat réduit presque sans exception aussi bien le budget A que le budget B présentés par les ministères. Nous les informons du fait que nous ne recommandons pas l'approbation de demande présentée par le ministre au Conseil du Trésor. Nous disons, que pour les raisons énumérées par la suite, nous recommandons une réduction.

Le ministre responsable a ensuite la possibilité d'en discuter avec ses collègues du Conseil du Trésor, auxquels il dira peut-être que le secrétariat a été trop avare et que le ministre ne pourra pas s'occuper de ces tâches si les recommandations du dernier étaient acceptées par le Conseil du Trésor. Il y a donc discussion entre collègues. Les ministres mettent enfin la dernière main au budget.

Je crois qu'on peut dire que le secrétaire du Conseil du Trésor n'a point d'amis parmi ses collègues. D'ailleurs, je doute fort que le vérificateur de n'importe quelle société ait beaucoup d'amis au sein de la direction. Ce n'est pas vraiment ainsi que je devrais m'exprimer. En fait, le secrétariat du Conseil du Trésor exerce constamment une pression sur les ministères pour qu'ils réduisent leurs dépenses et nous essayons constamment de mettre en place des systèmes d'évaluation comme je viens de le mentionner. Nous mesurons constamment les programmes existants pour voir s'ils correspondent vraiment aux intentions du Parlement au moment de l'adoption d'une loi.

M. Schumacher: Avez-vous l'impression que vos méthodes sont bonnes? En avons-nous pour notre argent? Ou bien les ministères refusent-ils la coopération?

Vous venez de citer le ministère des Postes comme exemple. Vos analystes ont-ils de l'expérience dans l'acheminement du courrier? Comment peuvent-ils être sûrs de leurs méthodes d'analyse? Quelles sont les qualifications de ces gens? Il me semble que quelqu'un a décidé que le courrier ne marchera pas au Canada, à en juger de ce qui se passe depuis deux ou trois ans. Les fonctionnaires du ministère des Postes se révolteraient-ils contre le travail du Secrétaire? Est-ce qu'il y a un problème de ce côté-là?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, vous pourrez peut-être parler au ministre des Postes pour voir exactement . . .

M. Schumacher: Non, je voulais avoir davantage de renseignements sur vos analystes. Est-ce qu'ils sont compétents en matière de courrier?

M. Osbaldeston: Nous utilisons la méthodologie courante pour évaluer le rendement. Il y a certaines règles de base que l'on peut appliquer à pratiquement n'importe quel travail pour évaluer le rendement. On peut donc utiliser des analystes généralistes, tout comme on engagerait un conseiller en gestion en vue d'un travail spécial, une étude d'évaluation. On peut utiliser un généraliste pour cela.

Je peux néanmoins vous dire que les fonctionnaires de la Direction des programmes recrutés par le Secrétariat du Conseil du Trésor viennent des différents ministères. Ils connaissent très bien les opérations de la plupart des ministères.

[Text]

If I may, Mr. Chairman, from the point of view of the Treasury Board Secretariat, it is the development of methodology which produces, to some degree, automatic results. We can look at the numbers. We know whether we are getting more mail delivered per employee or per dollar. We know that. It is a fact.

Mr. Chairman, also if I may comment on the technical part of the member's remark, the Post Office puts out—I hope you will not hold me to the numbers—but I believe they put out something like a thousand tracer letters every week, an enormous number of tracer letters, to see how their system is working. If my recollection is correct, the Deputy Postmaster General told me the other day that something like 90-odd percentage of all mail is delivered within the stated time period.

Mr. Schumacher: The only part of the question remaining unanswered is the general category of things that fall under miscellaneous, if there would be four or five or six broad headings of things that would be in that miscellaneous list which totalled some \$68 million.

Mr. Osbaldeston: If I could generalize on that, the request for supplementary estimates—I directed myself initially to the development of the main estimates. During the course of the year events move on. Members I hope will keep in mind that we must close the main estimates for the next fiscal year in December of this year. Printing this volume is a rather large task and if Parliament wishes to have that volume, we must put it to Parliament prior to the beginning of the year so that it is tabled in Parliament in February.

Therefore, before the year starts, the book is approximately four months out of date, if I may describe it that way. The forecast is made four months earlier. Obviously events move on, new requirements arise. Sometimes an error in forecasting occurs. We thought the mail would not go up as much as it went up. So the new requirements, errors in forecast, give rise to supplementary estimates.

Mr. Schumacher: I meant, Mr. Chairman, that \$68 million that was taken from the contingency fund for miscellaneous. There were four or five or six broad headings that took most of that money.

The Chairman: I think we will revert to that when we get the list, Mr. Schumacher.

Are there any more questions? Mr. Dupras, is your questioning on that same line?

Mr. Dupras: Yes, it is.

I want to tell Mr. Osbaldeston that his explanation should satisfy everyone here as to the procedure of entertaining the requests from all the departments.

• 1220

I would like to know if this procedure is the same as the requests coming from the Public Service Commission as opposed to the other departments. The requests for pay lists come from the Public Service Commission not from the particular departments?

[Interpretation]

J'aimerais ajouter, monsieur le président, que, du point de vue du Secrétariat du Conseil du Trésor, le développement de la méthodologie produit, dans une certaine mesure, des résultats d'une manière automatique. On peut étudier les chiffres. Nous savons si davantage de courrier est acheminé par employé ou par dollar. Nous le savons. C'est un fait.

Passons maintenant à l'aspect technique de la question, monsieur le président. Le ministère des Postes envoie chaque semaine quelque chose comme mille lettres-référence, je crois, ce qui constitue un nombre énorme, pour voir comment le courrier fonctionne. Je crois me souvenir que le sous-ministre des Postes m'a dit, l'autre jour, que quelque chose comme 90 p. 100 de l'ensemble du courrier est livré dans les délais fixés.

M. Schumacher: La seule chose que nous ignorons encore est la composition de la liste des articles divers. Pouvez-vous nous donner quatre ou cinq titres généraux pour que nous sachions comment se compose le crédit de 68 millions de dollars pour articles divers?

M. Osbaldeston: Au début, je vous ai parlé de l'établissement du budget principal pour passer ensuite aux prévisions supplémentaires. Les choses évoluent au cours de l'année. Il ne faut pas oublier qu'il nous faut clore le budget principal pour le prochain exercice au mois de décembre de l'année courante. L'impression de ce livre présente un travail très long et nous devons le présenter au Parlement avant le début de l'exercice pour qu'il puisse l'étudier. Le Parlement en est donc saisi au mois de février.

Le budget est donc déjà vieux de quatre mois au début de l'exercice nouveau. Les prévisions datent d'il y a quatre mois. Le temps ne s'arrête pas pour autant et de nouveaux besoins se font sentir. Parfois il y a également eu des erreurs dans les prévisions. Le volume du courrier n'augmente peut-être pas autant que prévu. Pour combler les besoins nouveaux ou corriger les erreurs de prévisions, on a donc établi un budget supplémentaire.

M. Schumacher: Je voulais parler des 68 millions de dollars pris dans le crédit pour les éventualités pour couvrir les dépenses diverses. La plus grande partie de l'argent a été utilisée pour quatre ou cinq ou six articles généraux de dépenses.

Le président: Nous allons y revenir lorsque nous aurons reçu la liste, monsieur Schumacher.

Avez-vous encore des questions? Votre question concerne-t-elle le même problème, monsieur Dupras?

M. Dupras: Oui.

Je voulais dire à M. Osbaldeston que son explication devrait satisfaire la curiosité des membres du Comité en ce qui concerne la vérification des demandes ministérielles.

J'aimerais savoir si vous traitez les demandes émanant de la Commission de la Fonction publique de la même manière que celles des autres ministères. Les demandes de crédits pour le paiement des salaires viennent de la Commission de la Fonction publique, et non pas des ministères, n'est-ce pas?

[Texte]

Mr. Osbaldeston: No, the requests for pay lists do come from the departments. The departments pay their own employees and they are funded for that purpose.

Mr. Dupras: So, I would imagine that they have the same reception as the requests from, say, the Auditor General's Office. And it has never been reduced, that I know of, in the last, say, 10 or 15 years.

Mr. Osbaldeston: No, the Auditor General's Office presents a program forecast as do all other departments of government. However, to my knowledge, in the last five years, the program forecast request of the Auditor General has always been accepted by the Treasury Board, as presented, relative to the dollars requested and the man-years requested. I believe I am correct in that.

That treatment is not accorded to all other departments of government, with the exception of other servants of Parliament, the Chairman of the Public Service Commission and the Commissioner of Official Languages. Because they are servants of Parliament, the Treasury Board has, in fact, made available to those servants of Parliament the amounts of money which they requested in their program forecast. That is not true of any other department of government, exclusive of the Treasury Board secretariat.

Mr. Dupras: I see. Thank you very much. This was precisely the information I wanted.

Mr. Osbaldeston: One small correction. I made a general statement there. The Public Service Commission performs two functions: one is the staffing function, which is the direct legislative responsibility of the Public Service Commission, and we always provide to the Public Service Commission what they request in the staffing area; but they, under delegation from the Treasury Board secretariat, carry on training programs and so, sometimes, because they are doing it at our request, we reduce that amount. But it does not relate to the Public Service Commission's legal responsibility to Parliament.

Mr. Dupras: Then you are saying that staffing requirements of all departments should be done through the Public Service Commission and that their requirements would show in their estimates?

Mr. Osbaldeston: Except in so far as the Public Service Commission has delegated to departments the staffing function.

Mr. Dupras: Oh yes.

Mr. Osbaldeston: But they must make all appointments.

Mr. Dupras: The same applies to any level of employees—to the top echelons, like the . . .

Mr. Osbaldeston: That is correct.

Mr. Dupras: As to their salaries also?

Mr. Osbaldeston: No, the salaries of the executive group are set by the government. The other groups are set by collective bargaining and the Treasury Board is the employer, for purposes of collective bargaining. So the lower echelons are set by collective bargaining; the upper echelons are set by a decision of government.

[Interprétation]

M. Osbaldeston: Non, elles viennent des ministères. Les ministères paient eux-mêmes leurs employés et obtiennent un crédit à cette fin.

M. Dupras: J'imagine donc qu'elles sont traitées de la manière que celles qui viennent du Bureau de l'Auditeur général, par exemple. Autant que je sache, elles n'ont jamais été rejetées dans les dix ou quinze dernières années.

M. Osbaldeston: Non, le Bureau de l'Auditeur général présente, comme tous les autres ministères, des prévisions de programmes. Je crois néanmoins me souvenir qu'elles ont toujours été acceptées telles quelles par le Conseil du Trésor dans les cinq dernières années, aussi bien du point de vue de l'argent que des années-hommes demandées. Je crois que c'est cela.

Les autres ministères du gouvernement ne bénéficient pas du même traitement, à l'exception de certains membres du Parlement, du président de la Commission de la Fonction publique et du commissaire aux langues officielles. Le Conseil du Trésor leur a accordé les sommes demandées dans les prévisions de programmes du fait qu'il s'agit de fonctionnaires qui travaillent pour le Parlement. Cela n'est vrai pour aucun autre ministère, et je ne parle pas du Secrétariat du Conseil du Trésor.

M. Dupras: Je vois. Merci beaucoup. C'est exactement ce que je voulais savoir.

M. Osbaldeston: Il faut que j'apporte une petite correction. Je viens de faire une déclaration d'ordre général. La Commission de la Fonction publique remplit deux fonctions. Une est le recrutement qui représente la responsabilité législative directe de la Commission, et à cet égard, nous lui accordons toujours la totalité des fonds demandés. L'autre est le lancement de programmes de formation, responsabilité que lui délègue le Secrétariat du Conseil du Trésor, et il arrive que nous réduisions ce budget parce que la Commission y agit pour nous. Cela ne touche néanmoins pas à la responsabilité statutaire de la Commission de la Fonction publique envers le Parlement.

M. Dupras: Voulez-vous dire par là que le recrutement de tous les ministères devrait se faire par l'entremise de la Commission de la Fonction publique et que les besoins devraient se refléter dans le budget de cette dernière?

M. Osbaldeston: Sauf lorsque la Commission de la Fonction publique a délégué au ministère la responsabilité du recrutement.

M. Dupras: Je vois.

M. Osbaldeston: Toutes les nominations doivent néanmoins être faites par elles.

M. Dupras: La même chose s'applique à tous les niveaux, qu'il s'agisse de hauts fonctionnaires comme . . .

M. Osbaldeston: C'est juste.

M. Dupras: Également pour les salaires?

M. Osbaldeston: Non, les salaires des hauts fonctionnaires sont fixés par le gouvernement. Les autres sont établis au cours de conventions collectives auxquelles le Conseil du Trésor participe en tant qu'employeur. Les bas échelons sont donc fixés par le moyen des négociations, les autres par décision du gouvernement.

[Text]

Mr. Dupras: Just like trade union employees, then?

Mr. Osbaldeston: That is right, yes.

Mr. Dupras: Thank you, sir.

The Chairman: Mr. Clermont; then Mr. Knight.

M. Clermont: Merci, monsieur le président. Peut-être le sous-ministre pourrait-il ajouter un autre point au compte des éventualités. Souvent des suggestions sont faites à la Chambre des communes, par différents parlementaires, à l'effet d'augmenter tel ou tel poste. Entre autres, je pense que tous les députés aimeraient présentement voir les fonds disponibles pour le Programme d'initiatives locales, augmentés ou doublés.

Alors sans doute que le compte des éventualités pourrait servir à cette augmentation ou lors d'un autre budget supplémentaire.

Mr. Osbaldeston: Generally speaking, Mr. Chairman, the approach of the Treasury Board to the contingency vote is to include there only moneys to provide for miscellaneous and unforeseen expenditures.

M. Clermont: Merci, monsieur le ministre. Je vois ici pourquoi les dépenses augmentent plus vite que les prévisions; vous avez dit que les prévisions de dépense pour l'année 1974-1975 vont être préparées pour le mois de décembre afin que ces chiffres soient imprimées dans un livre qu'on appelle le Livre bleu qui doit être déposé à la Chambre des communes au mois de février. Mais il est assez difficile pour les gens des ministères ou pour votre secrétariat de prévoir les dépenses qui pourraient arriver à la suite de suggestions des différents parlementaires à la Chambre des communes.

Voici, une autre question, monsieur le secrétaire. Dans un autre comité, j'ai demandé un renseignement au président du Conseil du Trésor. J'espère que vous allez pouvoir hâter la réponse. J'ai demandé quelle a été l'augmentation, depuis 5 ans, des sommes consacrées à la péréquation et de celles consacrées aux salaires pas seulement des cadres mais de la Fonction publique en général, parce que je crois qu'il est très important de ne pas essayer de dire que ce sont seulement les cadres qui reçoivent des salaires. Je suis pour que l'ensemble de la Fonction publique soit bien traité parce que dans la Fonction publique nous avons besoin des cadres et nous avons aussi besoin d'autre personnel. Alors si on séparait les crédits destinés aux traitements des cadres, je me demande s'il y aurait beaucoup de personnes qui seraient intéressées à occuper ces fonctions-là. Je crois que le parlementaire doit prendre en considération qu'il en va dans toute administration comme dans les sports: il faut un instructeur et des joueurs etc.

• 1225

J'ai aussi demandé l'augmentation depuis 5 ans dans le secteur de la sécurité sociale parce que souvent le gouvernement est accusé du fait que les dépenses montent en flèche. Je pense que lorsque nous aurons ces renseignements pour ces trois secteurs, monsieur le président, nous aurons une idée de l'endroit où la plus grande augmentation s'est produite.

J'espère que vous allez hâter la publication de ce rapport, monsieur le secrétaire.

[Interpretation]

M. Dupras: Comme pour les syndiqués, n'est-ce pas?

M. Osbaldeston: C'est juste.

M. Dupras: Merci, monsieur.

Le président: M. Clermont, et ensuite M. Knight.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman. Perhaps the Deputy Minister could touch on another aspect to this contingency program. Often there are suggestions made by members of Parliament to increase this or that item. I am sure that all members would like to see the funding of the Local Initiatives Program increase or even double.

The contingency vote or may be another supplementary estimate could be used for this increase.

M. Osbaldeston: D'une manière générale, monsieur le président, le Conseil du Trésor n'utilise le crédit pour les éventualités que pour des dépenses imprévues ou diverses.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman. I understand why the expenditures increase at a quicker pace than the forecast. You mentioned that the forecast for the fiscal year 1974-75 has to be ready in December so as to allow for the printing for the Blue Book, which has to be tabled in the House in February. It is, however, very difficult for departments or for your own secretariat to forecast expenditures which might occur as a result of our work in the House of Commons.

I would like to ask another question, Mr. Chairman. In another Committee I asked the President of the Treasury Board for information. I hope that you will be able to give me the answer quickly. I asked what was the increase in five years in the equalization payments, in the salaries not only at the executive level but also in the civil service in general, because I believe it is very important not to say that only the executive level receives salaries. I am all for the good treatment of the entire civil service since in this organization we need the superior echelons as well as other personnel. Therefore if we would distinguish about the vote allocated to the salaries of the officers, I wonder if many people would be interested in assuming these roles. I think that the Parliamentarian must take into consideration that what happens in the sports happens equally in the administration: there should be an instructor, some players, etc.

Therefore I have asked for the increase over five years in the field of social security because very often the government is being held responsible for the expenses increasing drastically. When we have this information in these three fields, Mr. Chairman, I believe that we will have a good idea of the item which absorbs the greatest part of this increase.

I hope, Mr. Secretary, that you will hurry the publication of this report.

[Texte]

Mr. Osbaldeston: It is available.

M. Clermont: Mais c'est dans un autre Comité que j'ai demandé cela, monsieur le président, pas ici. Merci.

The Chairman: Mr. Osbaldeston says that it is available but he will put it in a form acceptable to you.

Mr. Clermont: Thank you very much, sir.

The Chairman: All right. We have about five minutes and two questioners, Mr. Knight and Mr. Nelson.

Mr. Knight: I will let Mr. Nelson go.

The Chairman: All right, Mr. Nelson.

Mr. Nelson: My question refers to the paragraph at the top of page 34. It may be that when the list is made available to us we will understand better the nature of the word "contingency" and what constitutes a contingency, but it appears here that the Auditor General is referring to the purchase of shares in Panarctic, funds for which were taken from the contingency fund when evidently an appropriation already existed for the purchase which could have been used.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, the funds were not available in another vote. I believe the concern of the Auditor General was that an expenditure had been made from Vote 5, a contingency fund, for the purchase of these stocks and the Auditor General's report indicates that we were relying on the words in the vote, quote:

To provide for miscellaneous minor and unforeseen expenses . . .

I am sorry, that we were relying on the words:

To supplement other votes for payroll and other requirements.

But there was no vote, so in fact we were relying on the words:

To provide for miscellaneous minor and unforeseen expenses not otherwise provided for.

I believe there has been some misunderstanding. We were looking at the Panarctic purchase of shares as an unforeseen expenditure not otherwise provided for. It had to be made from Vote 5, Mr. Nelson, because our option to purchase those shares was such that we could not first get to Parliament through the medium of supplementary estimates. Eventually when the first supplementary estimates were tabled that item came forward for Parliamentary review. Am I clear, Mr. Nelson?

Mr. Nelson: Yes, thank you.

The Chairman: Mr. Hayes, are you satisfied that has been handled all right now? Have you any comments you want to make.

Mr. Hayes: I think maybe I will pass to Mr. Douglas just to speak to that particular point.

Mr. Douglas: Mr. Chairman, we have taken the view, as Mr. Osbaldeston has already mentioned, that this was not a case where other votes or another vote was being supplemented, and we felt that this was a case where specific authority was required to make the purchase which was subsequently given by Parliament in Vote L-56A. In other words, we did not regard it as coming under the category of miscellaneous, minor and unforeseen.

[Interprétation]

M. Osbaldeston: Ce rapport est disponible.

Mr. Clermont: But I have asked for this in another committee, Mr. Chairman. Not here. Thank you.

Le président: M. Osbaldeston dit que ce rapport est disponible, mais qu'il le présentera sous une forme qui vous soit acceptable.

M. Clermont: Je vous remercie beaucoup, monsieur.

Le président: D'accord. Il ne nous reste plus que cinq minutes, et deux députés, M. Knight et M. Nelson.

M. Knight: Je vais donner la parole à M. Nelson.

Le président: D'accord. Monsieur Nelson.

M. Nelson: Ma question se rapporte au paragraphe figurant au haut de la page 34. Quand nous aurons la liste sous les yeux, nous comprendrons peut-être mieux la nature du mot «éventualité» et ce que constitue une éventualité, mais il semble ici que l'Auditeur général se rapporte à l'achat des actions du capital social de la *Panarctic Oils Limited*, alors que les fonds ont été puisés au compte des éventualités quand, de toute évidence, une affectation de crédit existait déjà pour cet achat et qu'on aurait pu l'utiliser.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, ces fonds n'étaient pas disponibles dans un autre crédit. L'inquiétude de l'Auditeur général était à mon sens qu'une dépense avait été effectuée sur le crédit 5, soit le compte d'éventualités, pour l'achat de ces actions, et le rapport de l'Auditeur général indique que nous nous fions aux mots figurant dans le crédit, et je cite:

Pour payer diverses menues dépenses imprévues . . .

Je regrette que nous nous soyons appuyés sur ces termes:

Pour compléter d'autres crédits prévus pour la feuille de paye et autres obligations.

Mais il n'y avait pas de crédit, si bien qu'en fait nous nous appuyions sur ces termes:

«Pour payer diverses menues dépenses imprévues», dont on n'avait pas tenu compte ailleurs.

Je pense qu'il y a eu un malentendu. Nous considérons l'achat des actions de la *Panarctic Oils Limited* comme étant une dépense imprévue, dont on n'avait pas tenu compte ailleurs. On a donc puisé à même le crédit 5, monsieur Nelson, car le choix que nous avions d'acheter ces actions nous empêchait de nous adresser en premier lieu au Parlement par le biais du budget supplémentaire. Éventuellement, quand le premier budget supplémentaire a été déposé, cet article a été présenté aux parlementaires pour fins de révision. Est-ce clair, monsieur Nelson?

M. Nelson: Oui, je vous remercie.

Le président: Monsieur Hayes, à votre sens, cet article a-t-il été traité à fond? Avez-vous d'autres commentaires à faire?

M. Hayes: Je vais laisser la parole à M. Douglas, qui se prononcera sur ce point particulier.

M. Douglas: Monsieur le président, nous avons adopté le point de vue que, comme M. Osbaldeston l'a déjà mentionné, d'ailleurs, ce n'était pas un cas de supplément à d'autres crédits ou à un autre crédit, et à notre avis, c'était là un cas où une autorité précise s'imposait pour faire l'achat, laquelle par la suite a été accordé par le Parlement, sous la forme du Crédit L-56A. En d'autres termes, il ne tombait pas, à notre sens, dans la catégorie des diverses menues dépenses imprévues.

[Text]

The Chairman: Was there any other way it might have been handled?

• 1230

Mr. Douglas: No, unless on an emergency basis. Of course, if it were considered an emergency, then it could have been paid out of the contingency vote.

The Chairman: Now, the question is: was it an emergency? Who settles that?

Mr. Osbaldeston: The time period that we had to take up the options of shares created an emergency. We had to take up our option to purchase under prior agreement within a time frame.

The Chairman: Mr. Stollery.

Mr. Stollery: Would you not have known that these prior agreements had been made when the estimates were originally brought forward? I find that a bit odd.

Mr. Osbaldeston: We were aware that there was an agreement saying we would have the option of maintaining our equity in Panarctic at 45 per cent. What we were not aware of was that the corporation would decide upon the issue of further shares. Once they decided to issue further shares, to maintain our equity position at 45 per cent we had to exercise immediately our option on those shares—which is what we did. If we had not exercised our option, the government's equity position in Panarctic would have been less, and we considered that an emergency.

Mr. Stollery: I see. In other words, the corporation made an unforeseen decision that could not be considered when the estimates were being put together. Mr. Chairman, is that right?

The Chairman: Yes.

Mr. Osbaldeston: That is the essence of my response. I was trying to recall when we were informed that the share issue was going to be made, but keep in mind that we close main estimates in December.

Mr. Stollery: Yes. Thank you.

The Chairman: Mr. Knight. Mr. Nielsen, were you finished?

Mr. Nielsen: Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Knight.

Mr. Knight: Mr. Schumacher brought up some points relating to questions I have been asking. I placed a question on the Order Paper related to overtime pay in excess of \$1,000. The response was that the information was not readily available, etc. as it went through over 400,000 accounts. There is little Parliament control of expenditures as of the job being done by Treasury Board. The August response that I got was that you do not examine expenditures related to overtime or travel expenses as such; you must deal with it just in total numbers.

The Chairman: Mr. Knight as I recall your question you asked for a list of the overtime payments made to civil servants, was it not?

[Interpretation]

Le président: Aurait-on pu procéder autrement?

M. Douglas: Non, sauf en cas d'urgence. Évidemment, s'il s'était agi d'une urgence, on aurait alors pu utiliser les fonds du crédit pour éventualité?

Le président: La question est donc à savoir s'il s'agissait d'une urgence? Qui en décide?

M. Osbaldeston: Le délai dont nous disposions pour prendre l'option sur les actions constituait une urgence. Nous devons prendre l'option d'acheter en vertu d'un accord antérieur dans un délai prescrit.

Le président: Monsieur Stollery.

M. Stollery: Ne saviez-vous pas que des arrangements antérieurs avaient été fait au moment où le budget avait été présenté? Je trouve cela quelque peu étonnant.

M. Osbaldeston: Nous savions qu'il existait une entente suivant laquelle nous avions l'option de maintenir notre capital-actions and Panarctic à 45 p. 100. Nous ne savions pas que la société avait décidé d'émettre de nouvelles actions. Une fois cette décision prise, nous devions, pour maintenir notre capital-actions à 45 p. 100 immédiatement exercer notre option sur ces actions, et c'est ce que nous avons fait. Si nous ne l'avions pas fait, le capital-actions du gouvernement dans la Panarctic aurait été réduit et nous estimions qu'il s'agissait d'une urgence.

M. Stollery: Je vois. En d'autres termes, la société a pris une décision non prévue dont on ne pouvait tenir compte au moment de la préparation du budget. Monsieur le président, est-ce exact?

Le président: Oui.

M. Osbaldeston: C'est essentiellement là la réponse. J'essaie de me souvenir du moment où nous avons été informés de l'émission de ces actions, mais il ne faut pas oublier que nous terminons la préparation du budget principal en décembre.

M. Stollery: Oui. Merci.

Le président: Monsieur Knight. Monsieur Nielsen avez-vous terminé?

M. Nielsen: Oui, monsieur le président.

Le président: Monsieur Knight.

M. Knight: M. Schumacher a mentionné certains faits qui se rapportent à des questions que j'ai posées. J'ai inscrit au *Feuilleton* une question à propos de paiements pour heures supplémentaires dépassant \$1,000. On m'a répondu que ces renseignements n'étaient pas facilement accessibles, etc., puisqu'ils se rapportaient à plus de 400,000 comptes. Le Parlement a peu de contrôle sur les dépenses, ou sur le travail fait par le Conseil du Trésor. On m'a répondu en août que vous n'examinez pas les dépenses effectuées pour les heures supplémentaires ou les frais de voyage comme tels; que vous devez vous en occuper uniquement en termes de chiffres globaux.

Le président: Monsieur Knight, si je me souviens de votre question, vous aviez demandé une liste des paiements versés à des fonctionnaires pour les heures supplémentaires, n'est-ce pas?

[Texte]

Mr. Knight: That is right.

The Chairman: And you were told that such a list was not kept.

Mr. Knight: Right.

The Chairman: Why is a list not kept by department?

Mr. Osbaldeston: I would like to report back to your Committee, Mr. Hales, because I believe it is kept in departments. But we would have to go through the employees, employee by employee, and extract the overtime.

Mr. Knight: Is there no total amount kept? Do you people not ask departments: how much are you spending on guys working overtime or travelling?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, may I report back the next time I am here?

The Chairman: It is a very important question. Any well-run business certainly keeps a time sheet of its employees and the overtime; no business could operate efficiently without such a list. I cannot understand why the federal government would not have such a list.

Mr. Knight: The Public Accounts Committee, Mr. Chairman, until about the early sixties, was always provided with the information on travel expenses and overtime, and that was curtailed. I do not think there is any control on it now. That is why I brought it up, but I will wait for the information.

The Chairman: All right. Just before adjourning; on this question of Treasury Board being more of a watchdog than the Committee thinks they are—Mr. Schumacher brought this question up—to become real good friends of this Committee the tougher you are the better we will like you. We made a recommendation, number 20, in our eighth report to the House, and we said this in one short sentence:

The Committee feels very strongly that Treasury Board must be given all the facts when it is being requested to approve of contracts and it urged the department to see that the future submissions to the Board are complete in this respect.

• 1235

We as a committee felt that when approaches are made to Treasury Board you are not getting all the facts from the various departments. In other words, they are doing a bit of a snow job on you, and the Committee felt that this should be stopped. There is an example of where this actually happened. I think our Public Accounts Committee would be very grateful to you if you were just as firm and tough as you can be when departments come and ask you for money.

[Interprétation]

M. Knight: C'est exact.

Le président: On vous a répondu qu'une telle liste n'était pas conservée.

M. Knight: C'est exact.

Le président: Pourquoi le ministère ne tient-il pas une liste?

M. Osbaldeston: J'aimerais faire un rapport ultérieurement au Comité, monsieur Hales, car je crois qu'une telle liste existe dans les ministères. Toutefois, il nous faudrait examiner les dossiers de tous les employés un par un pour obtenir les renseignements sur les heures supplémentaires.

M. Knight: Est-ce qu'on conserve des statistiques globales? Est-ce que vous ne demandez pas aux ministères combien ils dépensent pour les heures supplémentaires ou les frais de voyage?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, puis-je faire rapport lors de ma prochaine comparution?

Le président: Il s'agit d'une question très importante. Toute entreprise bien organisée conserve certainement une feuille des heures de travail effectuées par ses salariés, et des heures supplémentaires; aucune entreprise ne pourrait fonctionner de façon efficace sans une telle liste. Je ne peux comprendre pourquoi le gouvernement fédéral n'aurait pas une telle liste.

M. Knight: Monsieur le président, le Comité des comptes publics a toujours reçu, jusqu'au début des années 1960, des renseignements sur les frais de voyage et les heures supplémentaires; cette pratique a été abandonnée. Je ne crois pas qu'il existe de contrôle à ce sujet actuellement. Voilà pourquoi j'en ai parlé, mais j'attendrai les renseignements.

Le président: D'accord. Avant de lever la séance, j'aimerais dire, à propos du Conseil du Trésor devant être considéré un meilleur gardien que ne le pense le Comité (M. Schumacher a soulevé cette question), si vous voulez être en très bons termes avec le Comité, plus vous serez sévères, plus nous vous aimerons. Nous avons fait une recommandation, le n° 20, dans notre Huitième rapport à la Chambre, où nous déclarions ce qui suit:

Le Comité est fermement convaincu que le Conseil du Trésor devrait recevoir des renseignements complets lorsqu'on lui demande d'approuver des contrats, et il invite le ministère à s'assurer que les demandes futures au Conseil seront complètes à cet égard.

Le Comité était d'avis que le Conseil du Trésor n'est pas complètement informé de tous les faits par les divers ministères qui font des demandes. En d'autres termes, il essaient de vous leurrer quelque peu, et le Comité estimait que l'on devrait mettre fin à cette pratique. Il existe un cas d'espèce. Je crois que le Comité des comptes publics vous serait extrêmement redevable de continuer à faire montre d'autant de fermeté que possible lorsque les ministères viennent vous quémander de l'argent.

[Text]

Mr. Osbaldeston: I can give you my assurance on that.

The Chairman: We will end on that note. The meeting is adjourned.

[Interpretation]

M. Osbaldeston: Je peux vous en donner mon assurance.

Le président: Nous terminons sur ce. La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 15

Tuesday, November 27, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 15

Le mardi 27 novembre 1973

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Public Accounts

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTSCOMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Chairman: Mr. A. D. Hales

Président: M. A. D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messrs.

Messieurs

Blaker	Crouse
Caouette (<i>Charlevoix</i>)	Cullen
Clarke (<i>Vancouver</i> <i>Quadra</i>)	Darling
Clermont	Demers
	Frank

Knight	Rompkey
Mather	Schumacher
McKinnon	Stollery
Mitges	Yanakis—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité et the Auditor General's Report and the Auditor General's Report

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 27, 1973

(17)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 11:15 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Hales presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (Vancouver-Quadra), Clermont, Crouse, Darling, Demers, Dupras, Frank, Hales, Stollery, Yanakis.

Other Member present: Mr. Nelson.

In attendance: Mr. Eric Adams, Senior Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Witnesses: From the Treasury Board Secretariat: Messrs. G. F. Osbaldeston, Secretary of the Treasury Board; E. A. MacDonald, Assistant Secretary of the Treasury Board. *From the Auditor General's Office:* Messrs. J. J. Macdonell, Auditor General of Canada; H. E. Hayes, Director; and J. R. Douglas, Audit Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to the Report of the Auditor General for the fiscal year ending March 31, 1972. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 1, June 12, 1973*).

The Committee gave consideration to the following items from the Auditor General's Report 1972:

Paragraph 55—*Revised Vote Pattern*

Paragraph 56—*Supplementing parliamentary appropriations*

Paragraph 57—*Unpaid accounts carried forward to new fiscal year*

The witnesses were questioned thereon.

On Paragraph 55—*Revised Vote Pattern*

Agreed,—That Mr. Hayes supply further information at a later date.

On Paragraph 56—*Supplementing parliamentary appropriations*

Agreed,—That Mr. MacDonald supply further information at a later date.

And questioning continuing,

It was agreed,—That a list provided by Mr. J. R. Douglas, entitled,—1971-1972 TREASURY BOARD CONTINGENCIES VOTE 5—MISCELLANEOUS TRANSFERS SUBSEQUENTLY RECOVERED FROM PARLIAMENTARY APPROPRIATIONS, be attached as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (See appendix "V").

And questioning continuing;

At 12:37 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 27 NOVEMBRE 1973

(17)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 11 h. 15 sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (Vancouver-Quadra), Clermont, Crouse, Darling, Demers, Dupras, Frank, Hales, Stollery, Yanakis.

Autre député présent: M. Nelson.

Comparaît: M. Eric Adams, premier chercheur, service de recherches, bibliothèque du parlement.

Témoins: Du Secrétariat du Conseil du Trésor: MM. G. F. Osbaldeston, secrétaire du Conseil du Trésor; B. A. MacDonald, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor, *Du bureau de l'Auditeur général:* MM. J. J. Macdonell, Auditeur général du Canada, H. E. Hayes, directeur, et J. R. Douglas, directeur de la vérification.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi portant sur le rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1972. (Voir *procès-verbal et témoignage, fascicule n° 1, 12 juin 1973*).

Le Comité étudie les points suivants du rapport de 1972 de l'Auditeur général:

Paragraphe 55—*Formule de crédit révisée*

Paragraphe 56—*Sommes ajoutées aux crédits parlementaires*

Paragraphe 57—*Comptes impayés reportés à l'année financière suivante*

Les témoins sont interrogés ensuite.

Quant au paragraphe 55—*Formule de crédit révisée*

Il est convenu,—Que M. Hayes fournisse d'autres renseignements à une date ultérieure.

Quant au paragraphe 56—*Sommes ajoutées aux crédits parlementaires*

Il est convenu,—Que M. MacDonald fournisse d'autres renseignements à une date ultérieure.

La période de questions se poursuit,

Il est convenu,—Qu'une liste fournie par M. J. R. Douglas, intitulée,—Crédit 5 des éventualités du Conseil du Trésor pour l'année 1971-1972,—virements divers subseqüemment recouverts sur les crédits parlementaires, soit jointe en appendice aux procès-verbaux et témoignages de ce jour. (Voir appendice «V»).

La période des questions se poursuit;

A 12 h. 37 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee.

EVIDENCE*(Recorded by Electronic Apparatus)*

Tuesday, November 27, 1973.

• 1116

[Text]

The Chairman: Gentlemen, I will give a brief explanation to the officials who are here this morning about what has transpired. At 11 a.m. the Committee met in an adjoining room and had a briefing on the paragraphs that are coming up this morning. We hope this system will work out satisfactorily for all concerned.

We are dealing with the very important subject matter of the weakening of parliamentary control. We will be commencing with Paragraph 55 on Page 34 of the Auditor General's Report. I think it is on Page 35 in the French version.

We are fortunate this morning in having the Auditor General with us, Mr. J. J. Macdonell. We welcome him to his second meeting of the Public Accounts Committee, I think it is. The others were social; this one is straight business.

Mr. Macdonell, as I informed you earlier, has been at the United Nations for two weeks doing his part for Canada in the audit section of that organization. He has had Mr. J. J. Long, the Assistant Auditor General, who has retired, hired on an *ad hoc* basis so that he can do that work at the United Nations, and Mr. Macdonell can spend more time in Ottawa and with our Committee.

Mr. Macdonell, we are pleased to have you with us this morning. I do not know whether you wish to answer questions that will come up this morning or refer them to your officials. It will be entirely up to you to direct them in whichever way you see best. You might like to tell the Committee briefly about the United Nations.

Mr. J. J. Macdonell (The Auditor General of Canada): Thank you, Mr. Chairman. I am glad to be back here, as I always am when I get back from a trip elsewhere.

The purpose of our visit was really twofold. The panel of external auditors, which comprises the auditors of all U.N. agencies, including the audit that we in Canada undertake for ICAO, meets as a general rule once a year. I understand they have not met in New York for some years; they generally meet elsewhere. But they did meet there this year, which was very convenient from our standpoint.

This is a group really of an advisory nature for an exchange of information on audit practices with respect to the various agencies of the U.N. which are undertaken. So that was our task the first week.

It was interesting. There were items of importance, one of which was so important that it resulted in our being invited to attend the Fifth Committee, which is the committee of the U.N. dealing with administration and financial matters arising out of an audit report that had been produced in connection with a pension fund. It was my first attendance there, and I found it extremely interesting.

TÉMOIGNAGES*(Enregistrement électronique)*

Le mardi 27 novembre 1973.

[Interpretation]

Le président: Messieurs, je vais expliquer brièvement aux fonctionnaires présents ce matin ce qui vient de se produire. A 11 h. 00, le Comité s'est réuni dans une salle voisine pour s'entendre sur les paragraphes qui seront étudiés ce matin. Nous espérons que ce système saura satisfaire tous les intéressés.

Nous discutons de la question fort importante de l'érosion du contrôle parlementaire. Nous allons débiter par l'étude du paragraphe 55 à la page 34 de la version anglaise du Rapport de l'Auditeur général. Je crois qu'il s'agit de la page 35 dans la version française.

Nous avons la chance de compter parmi nous ce matin l'Auditeur général, M. J. J. Macdonell. Nous lui souhaitons la bienvenue à sa deuxième réunion du Comité permanent des comptes publics. La première avait un caractère social; celle-ci est sérieuse.

M. Macdonell, ainsi que je vous le déclarais plus tôt, revient d'un séjour de deux semaines aux Nations Unies où il a travaillé pour le compte du Canada dans le service de vérification de cette organisation. Il vient d'engager temporairement M. J. J. Long, Auditeur général adjoint, qui vient de prendre sa retraite, de façon à ce que ce dernier puisse travailler aux Nations Unies, ce qui permettra à M. Macdonell de consacrer davantage de son temps à Ottawa et à notre Comité.

Monsieur Macdonell, il nous fait plaisir de vous accueillir parmi nous ce matin. Je ne sais pas si vous voulez répondre aux questions qui seront posées ce matin ou les référer à vos fonctionnaires. Vous êtes entièrement libre d'agir comme vous le jugerez bon. Vous aimeriez peut-être parler brièvement des Nations Unies.

M. J. J. Macdonell (Auditeur général du Canada): Merci, monsieur le président. Je suis très heureux d'être de retour parmi vous, comme c'est toujours le cas chaque fois que je reviens d'un voyage.

L'objet de notre visite était en fait double. L'équipe des vérificateurs externes, qui comprend les vérificateurs de tous les organismes de l'ONU, y compris les services de vérification que nous fournissons à l'OACI au Canada, se réunit en général une fois par année. Je crois qu'il y a plusieurs années que cette équipe ne s'est pas réunie à New York; elle le fait généralement ailleurs. Elle s'est toutefois réunie là cette année, ce qui était commode pour nous.

Il s'agit en fait d'un groupe consultatif d'échange de renseignements sur les techniques de vérification utilisées par les différents organismes de l'ONU. C'est à ce travail que nous avons consacré la première semaine.

C'était intéressant. Il y avait des questions importantes et l'une l'était à ce point que nous avons été invités à assister aux réunions du Cinquième comité, qui est le Comité de l'ONU s'occupant des questions d'administration et de finance découlant d'un rapport de vérificateurs préparé à propos d'un régime de pensions. C'était la première fois que j'assistais à ces réunions, que j'ai trouvées fort intéressantes.

[Texte]

• 1120

The second week was more of a, shall I say, working, shirtsleeves type of session. This was the Board of Auditors of the United Nations, of which Canada is one of the three members, the other two being Columbia and Paktistan. The Chairmanship rotates and my predecessor, Mr. Henderson, had been chairman until a few months ago. He had been succeeded by the Controller General of Columbia. The third member, the Controller General of Pakistan, was absent but was represented by two of his people.

Again, there were several interesting things discussed and I found it useful and beneficial. I had the opportunity of meeting other UN representatives, one of whom would be well known to people in Ottawa, I am sure: Dr. George Davidson, who is the Undersecretary for Administration Finance for the UN.

Dr. Davidson told me that from the standpoint of administration he felt much useful work has been accomplished by the Board of Auditors and, I think, without particularly chauvinistic attitudes, did say that in his judgment Canada is making a good contribution.

I think that is all I could say at this time. But you did refer to Mr. Long; so perhaps I might be permitted one word about the role that we are arranging here.

Mr. Long, back in April at my first meeting with him, informed me of his desire to retire at the end of this calendar year, and so we have proceeded along that program. Bearing in mind that I feel my primary responsibility lies here, becoming familiar with my responsibilities and especially being available to this Committee whenever you wish me to be, I approached Mr. Long to see if he would be prepared to help us out for a limited period of time by taking on some of the responsibilities—he cannot legally exercise all of them—perhaps a good many of the responsibilities that would normally be undertaken by me in representing Canada. He has agreed to do so, which is a very fine arrangement from my standpoint.

That is the reason we were both in New York last week. Mr. Long will be devoting a significant amount of his time to that, for the first six months, at least, of his retirement.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Macdonell.

Now, getting back to paragraph 55, this is a paragraph that has to do with the revised estimates. This Committee in 1969 reported to Parliament after spending nine meetings, I think it was, studying the proposed new form of estimates, and set down six criteria that the Committee felt should be followed by Treasury Board in setting up the estimates. We also asked the Auditor General to keep this Committee informed about whether or not these criteria, as laid down by the Committee, were being followed or not.

The Auditor General, in this paragraph, brings up four cases where he feels the criteria have not been followed. As I understand it, these comments have been made in

[Interprétation]

La deuxième semaine de travail était plus, disons, terre-à-terre, le genre de réunion où l'on tombe la veste. Se réunissait la Commission des vérificateurs des Nations Unies, dont le Canada est l'un des trois membres, avec la Colombie et le Pakistan. Le poste de président est accordé tour-à-tour à chaque pays et mon prédécesseur, M. Henderson, était président jusqu'à il y a quelques mois. Le Contrôleur général de la Colombie lui a succédé. Le troisième membre, le contrôleur général du Pakistan, était absent, mais il était représenté par deux mandataires.

Plusieurs questions intéressantes ont été discutées et j'ai trouvé les réunions utiles et bénéfiques. J'ai eu l'occasion de rencontrer d'autres représentants de l'ONU, dont une personne très bien connue à Ottawa, j'en suis certain: M. George Davidson, qui est le sous-secrétaire de l'administration et des finances à l'ONU.

M. Davidson m'a déclaré qu'au niveau de l'administration, il estimait que la Commission des vérificateurs avait fait beaucoup de travail utile et, je crois, sans adopter une attitude particulièrement chauviniste, il a affirmé qu'il croyait que le Canada apportait une bonne contribution.

Je crois que c'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant. Vous avez toutefois mentionné M. Long; je devrais peut-être dire un mot au sujet du rôle que nous lui réservons.

En avril dernier, M. Long, lors de ma première rencontre avec lui, m'a informé de son intention de prendre sa retraite à la fin de la présente année civile, et nous avons donc tenu compte de sa décision. Compte tenu du fait que j'estime que mes responsabilités premières sont ici, soit de me familiariser avec mes responsabilités et surtout de me mettre à la disposition du Comité chaque fois que celui-ci me le demande, j'ai demandé à M. Long s'il serait prêt à nous aider pendant une période limitée en assumant certaines des responsabilités—il ne peut légalement les assumer toutes—peut-être un bon nombre des responsabilités qui seraient normalement assumées par moi en tant que représentant du Canada. Il a accepté cette proposition, qui m'arrange fort bien.

C'est pour cette raison que nous étions tous deux à New-York la semaine dernière. M. Long consacra une grande partie de son temps à ces questions pendant les 6 premiers mois, au moins, de sa retraite.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Macdonnell.

Pour en revenir au paragraphe 55, il traite des prévisions budgétaires modifiées. En 1969, le Comité a présenté un rapport à la Chambre, après avoir consacré, je crois, 9 réunions à l'étude d'une nouvelle formule de prévisions budgétaires et il a établi 6 critères qui, de l'avis du Comité, devraient être respectés par le Conseil du Trésor dans la préparation des prévisions budgétaires. Nous demandions également à l'Auditeur général de tenir le Comité au courant afin de savoir si ces critères établis par le Comité étaient respectés.

Dans ce paragraphe l'Auditeur général mentionne 4 cas où, à son avis, les critères n'ont pas été respectés. Je crois que ces observations ont été reprises dans les 3 derniers

[Text]

the last three reports of the Auditor General which would lead us to believe that the criteria have not been followed.

Maybe someone from the Auditor General's office could now inform the Committee why they have found it necessary to continue to report these items each year for the last three years, then maybe Mr. Osbaldeston, Secretary of the Treasury Board, could explain why the criteria have not been followed. That might be our procedure.

Mr. Hayes.

Mr. H. E. Hayes (Director, Auditor General's Office): Mr. Chairman, basically in this paragraph we say that generally speaking the criteria recommended by the Committee have been followed. In the second paragraph we just give instances where the Committee recommended that there be a separate appropriation for Crown corporations, agencies and the like.

• 1125

Well, we note the case of the Agricultural Stabilization Board which was not in line with the criteria recommended by the committee. The other instance deals with grants and contributions. A criterion established by the committee was that where the grants and contributions were in excess of \$5 million there should be a separate appropriation for them. So basically you might say the second paragraph in 55 deals with exceptions to the criteria and items one to four are other matters which we think should be of interest to the Committee.

The Chairman: All right.

Mr. Hayes: May I go on, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, surely.

Mr. Hayes: Dealing with the individual items, it may assist the Committee perhaps if item one is left and dealt with with Paragraph 56 which is really an extension of the same subject dealing with the supplementing of Parliamentary appropriations.

Regarding item two, this situation is now resolved in the 1973-74 Estimates and Finance Vote 1, which is referred to in item two, does clearly give the authority to spend revenue, so the point in that particular item has now been taken care of. For item three, again the President of the Treasury Board advised the Chairman of the Public Accounts Committee that percentages as at 1972-73, the vote titles would be expanded to include legislative authorities which had been previously included in the details of the estimates. Now that item again has been implemented.

The Chairman: Number four.

Mr. Hayes: Number four is rather an interesting point. The criteria said that where the capital expenditures were in excess of \$5 million in any program they should be the subject of a separate vote. We give an instance where the Department of National Health and Welfare estimated that its capital expenditures would be \$4.628 million and that based on the criteria it did not require a separate

[Interpretation]

rappports de l'Auditeur général, ce qui porte à croire que les critères n'ont pas été respectés.

Quelqu'un du bureau de l'Auditeur général pourrait peut-être maintenant dire au Comité pourquoi ils ont jugé nécessaire de reprendre ces questions chaque année au cours des trois dernières années; M. Osbaldeston, le secrétaire du Conseil du trésor, pourrait peut-être ensuite expliquer pourquoi ces critères n'ont pas été respectés. Nous pourrions procéder ainsi.

Monsieur Hayes.

M. H. E. Hayes (Directeur, bureau de l'Auditeur général): Monsieur le président, nous disons essentiellement dans ce paragraphe qu'en général, les critères recommandés par le Comité ont été respectés. Dans le deuxième paragraphe, nous donnons simplement les exemples où le Comité avait recommandé des crédits distincts pour des sociétés d'État et d'autres organismes du genre.

Nous mentionnons le cas de l'Office de stabilisation des prix des produits agricoles, où les critères recommandés par le Comité n'ont pas été respectés. L'autre cas est celui des subventions et contributions. Le Comité avait établi comme critère que toute subvention et contribution dépassant 5 millions de dollars devrait constituer un crédit distinct. On peut donc dire que le deuxième paragraphe du numéro 55 traite principalement des exceptions ou critères, et que les questions une à quatre sont d'autres questions qui, à notre avis, devraient intéresser le Comité.

Le président: D'accord.

M. Hayes: Puis-je poursuivre, monsieur le président?

Le président: Oui, certainement.

M. Hayes: En ce qui concerne les divers points, il serait peut-être utile que le Comité réserve le point numéro 1 et qu'il étudie de concert avec le paragraphe 56 qui constitue véritablement une extension de la même question, soit les sommes ajoutées aux crédits parlementaires.

En ce qui concerne le point numéro 2, cette question est maintenant réglée dans les prévisions budgétaires 1973-1974 et le crédit 1 du ministère des Finances, dont il est question au point numéro 2, donne clairement l'autorisation de dépenser les revenus; donc ce point précis a maintenant été réglé. En ce qui concerne le point numéro 3, le président du Conseil du trésor a de nouveau informé le président du Comité des comptes publics que les titres de crédit seraient augmentés pour comprendre l'autorité législative qui était antérieurement donnée dans les détails des prévisions. Cette question a maintenant été mise en vigueur.

Le président: Numéro 4.

M. Hayes: Le point numéro 4 est plutôt intéressant. Les critères précisait que lorsque les dépenses d'investissement dépassent 5 millions de dollars pour tout programme, elles doivent faire l'objet d'un crédit distinct. Nous mentionnons un cas où le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social avait prévu que ces dépenses d'investissement s'établiraient à 4,628 millions

[Texte]

appropriation for its capital expenditures, but the expenditures actually paid under that program were \$5.554 million which meant that in the final analysis the criteria were superseded by the excess expenditures.

The Chairman: Now, Mr. Osbaldeston and then we will take Mr. Dupras and Mr. Clermont for questions. Mr. Osbaldeston.

Mr. G. F. Osbaldeston (Secretary of the Treasury Board): Thank you, Mr. Chairman. I guess Mr. Chairman, given that number two and number three have been implemented, the one left to comment on I believe would be the last one Mr. Hayes spoke to, namely, the item relative to the Department of National Health and Welfare and the increase in capital expenditures to \$5.5 million. As Mr. Hayes explained, at the time the main estimates were struck, the capital expenditure out of that vote was to be \$4.6 million; therefore, in compiling the estimates, we followed the criteria of the Committee and this did not require a capital vote. During the course of the year the vote was supplemented and, indeed, the capital expenditures rose to \$5.5 million as Mr. Hayes pointed out. I guess events, Mr. Chairman, really overtook us. It was not a desire to evade the criteria; it was simply that over the course of the year, events changed and the amount of the vote for capital purposes did exceed the \$5 million criteria. If the department were to come back to us in the following year with a similar proposal, namely that the capital expenditure should be \$5.5 million, a separate vote would be constructed.

• 1130

The Chairman: All right. Any questions on this no. 4? Mr. Dupras.

Mr. Dupras: It was changed, Mr. Osbaldeston, by \$900,000 or almost \$1 million. Can you give us some precision as to what took place?

Mr. Osbaldeston: I would like to provide detail on the causes, if I may Mr. Chairman. My recollection is that the department decided that additional nursing stations were needed in the North due to the circumstances that arose in providing the medical care in the North at that time. However, I must say, Mr. Chairman, I would like to give you precise information on that.

The Chairman: Mr. Dupras.

Mr. Dupras: Well, I understand that nos. 2 and 3 have been dealt with. I want to go back to these items and I want to ask for some precision on this \$926,000. I would like to ask a question with your permission Mr. Chairman of the Auditor General. First I would like to welcome him officially at our Committee for the first time. This is

[Interprétation]

de dollars; d'après les critères il n'était donc pas nécessaire de prévoir un crédit distinct pour les dépenses d'investissement. Or, les dépenses réelles à ce chapitre ont totalisé 5.554 millions de dollars, ce qui signifie qu'en dernière analyse, les critères n'ont pas été respectés à propos de ces dépenses excédentaires.

Le président: Je vais maintenant accorder la parole à M. Osbaldeston, qui sera suivi de MM. Dupras et Clermont pour les questions. Monsieur Osbaldeston.

M. G. F. Osbaldeston (secrétaire du Conseil du trésor): Merci, monsieur le président. Étant donné que les points numéros 2 et 3 ont été mis en vigueur, je crois qu'il ne me reste qu'à commenter le dernier point dont a parlé M. Hayes, soit la question du crédit du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et de l'augmentation des dépenses d'investissement qui ont totalisé 5.5 millions de dollars. Ainsi que l'a expliqué M. Hayes, lors de la préparation des prévisions budgétaires principales, les dépenses d'investissement au niveau de ce crédit devaient atteindre 4.6 millions de dollars. Par conséquent, dans la préparation des prévisions budgétaires, nous avons respecté les critères du Comité suivant lesquels un crédit d'investissement n'était pas nécessaire. Au cours de l'année le crédit a été augmenté et, enfin, les dépenses d'investissement ont totalité 5.5 millions de dollars comme l'a souligné M. Hayes. Je suppose, monsieur le président, que les événements nous ont tout simplement dépassés. Nous n'avions pas l'intention de passer outre aux critères; il est tout simplement arrivé que, pendant l'année, des changements sont survenus et la part du crédit utilisée à des fins d'investissement a effectivement dépassé le seuil des 5 millions de dollars. Si le ministère devait nous présenter l'année prochaine une proposition similaire, c'est-à-dire des dépenses d'investissements de 5.5 millions de dollars, un crédit distinct serait établi.

Le président: D'accord. Des questions à propos du n° 4? Monsieur Dupras.

M. Dupras: Il y a eu un changement, monsieur Osbaldeston, de \$900,000 ou presque 1 million de dollars. Pouvez-vous nous donner des précisions sur ce qui s'est produit?

M. Osbaldeston: J'aimerais fournir des renseignements détaillés sur les causes, si vous le permettez, monsieur le président. Je crois me souvenir que le ministère avait décidé que des postes d'infirmerie additionnels étaient nécessaires dans le Nord suite aux circonstances qui prévalaient dans l'offre de soins médicaux dans le Nord à cette époque. Toutefois, je dois ajouter, monsieur le président, que j'aimerais vous fournir des renseignements précis à ce propos.

Le président: Monsieur Dupras.

M. Dupras: Je crois que les questions 2 et 3 ont été réglées. J'aimerais néanmoins revenir à celles-ci et demander certaines précisions à propos de ce \$926,000. Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'Auditeur général. J'aimerais tout d'abord lui souhaiter officiellement la bienvenue à notre

[Text]

a business meeting not a social meeting. He may find a difference. I think you have been warned by our Chairman.

I keep reading in the newspapers, Mr. Macdonell, that your predecessor has been making statements lately about some recommendations he had made. I am not speaking for you on behalf of you, but I find that in all deference to you I think it could become very embarrassing for you if this open-mouth policy from your predecessor continues. I am sure you have views you would like to express as to the fate of the proposed act that we never had a chance to look at. As we have explained thoroughly a few times already since your appointment, in deference to you, sir, we thought that you should perhaps occupy the post of Auditor General for a few months to give you a chance and perhaps you would be in a position to prepare some new legislation or a new act, and this is precisely what is taking place with your committee. I find that it is becoming very irritating for some members of the Committee to hear about what your predecessor is saying here and there.

The Chairman: Mr. Dupras, you have made an observation there and if Mr. Macdonell wishes to answer it I shall let him but I think we will treat it as an observation. Mr. Macdonell are you...

Mr. Macdonell: Mr. Chairman, it is very kind of you to put me in that optional position. However, I think Mr. Dupras' question is not the first that has arisen and probably will not be the last so perhaps it is as well if I take the opportunity at least to make this remark. Mr. Henderson now enjoys a status I do not enjoy, we have traded places. Prior to July 1, I was a private citizen and presumably could say what I please about almost anything without finding myself in bad trouble. Mr. Henderson is now a private citizen so I presume he is enjoying the privilege I once enjoyed. As a servant of Parliament I do not feel that I am in a position certainly to publicly make statements. I would also like to say that when this honour came upon me I was interviewed by long distance and this was a new experience for me. But I did say that despite my highland ancestry I am not dedicated to the notion of being entirely involved in confrontations at all times. So Mr. Henderson is entitled to his opinions. I will accept full responsibility for everything that happened since July 1 but I do not feel that I cannot accept any responsibility obviously before that.

With regard to the deferral of legislation, I would only say that the committee was kind enough to provide me with an opportunity not only to make a statement but to answer the various questions that were directed to me in explanation of this action. I also was accorded the privilege, which I thank the Chairman and all of you for, of introducing the members of this committee. I recall on that occasion this question was asked and I think it was a very fair question because work had been started on amending the legislation on bringing in a separate Auditor General Act.

[Interpretation]

Comité pour la première fois. Il s'agit ici d'une réunion sérieuse et non pas sociale. Il pourra trouver une différence. Je crois que le président l'a déjà averti.

Je lis sans cesse dans les journaux, monsieur Macdonell, que votre prédécesseur a fait des déclarations récemment à propos de certaines recommandations qu'il avait faites. Je ne parle pas pour vous ni en votre nom, mais j'estime, sauf votre respect, que cette politique de libres commentaires de votre prédécesseur pourrait devenir très embarrassante pour vous si elle se poursuit. Je suis convaincu que vous aimeriez faire connaître votre opinion quant au sort réservé au projet de loi que nous n'avons jamais eu l'occasion d'étudier. Ainsi que nous l'avons déjà déclaré à quelques reprises déjà depuis votre nomination, nous estimons, par déférence à votre égard, que vous devriez peut-être occuper le poste d'Auditeur général pendant quelques mois afin de vous laisser l'occasion de travailler et peut-être vous permettre de préparer une nouvelle loi; c'est exactement ce qui se produit avec notre Comité. A mon avis, certains membres du Comité sont de plus en plus irrités d'entendre parler des commentaires faits à gauche et à droite par votre prédécesseur.

Le président: Monsieur Dupras, vous avez fait là une observation et si M. Macdonell désire y répondre, je lui accorderai la parole; j'estime toutefois, que nous prenons ceci comme une observation. Monsieur Macdonell, êtes-vous...

M. Macdonell: Monsieur le président, vous êtes très aimable de me donner ce choix. Toutefois, je crois que la question de M. Dupras n'est pas la première et qu'elle ne sera probablement pas la dernière; je devrais donc peut-être profiter de l'occasion pour faire au moins la remarque suivante. M. Henderson profite maintenant d'un statut que je n'ai pas; nous avons changé de place. Avant le premier juillet, j'étais un citoyen ordinaire et je pouvais en théorie dire ce qui me faisait plaisir à propos de presque n'importe quoi sans me créer de difficultés. M. Henderson est maintenant un citoyen ordinaire et je présume qu'il jouit des privilèges que j'ai déjà eus. En tant que serviteur du Parlement, j'estime que je ne suis pas en mesure de faire certaines déclarations publiques. J'aimerais également ajouter que lorsque cet honneur m'a été conféré, j'ai été interviewé par appel interurbain et c'était là une nouvelle expérience pour moi. J'ai toutefois déclaré que malgré mes ancêtres écossais, je ne suis pas un ardent défenseur du principe de participation constante à des conflits. M. Henderson a donc droit à ses opinions. J'accepterai la pleine et entière responsabilité de tous les événements survenus depuis le premier juillet, mais j'estime que je ne puis accepter la responsabilité des événements antérieurs.

En ce qui concerne le report du projet de loi, j'ajouterais que le Comité a eu la bienveillance de me donner l'occasion non seulement de faire une déclaration, mais de répondre à diverses questions qui m'étaient adressées afin d'expliquer cette action. J'ai également eu le privilège, dont je remercie le président et vous tous, d'être présenté aux membres du Comité. Je me souviens que cette question avait alors été posée et j'estime que c'était une question honnête car on avait déjà commencé à modifier la loi afin de créer une loi distincte concernant l'Auditeur général. J'ai déclaré que je préconise forte-

[Texte]

• 1135

I have stated that I am very much in favour of a separate act. On the other hand, I am conscious of the fact that there are very heavy demands on the time of you Parliamentarians. I think your workload is extremely heavy and I felt, quite candidly, and I still feel very strongly, that in the long run the deferral of whatever time the Committee takes—they estimate seven to nine months, and I am confident that they will do what they said they would do—will be thoroughly justified by the kind of legislation that will enable your Committee to be presented with proposals in the way of recommendations by this committee. At the end of this period I feel extremely confident that we in Canada will have an act that will be a model around the world. That is how I feel about it, Mr. Dupras.

The Chairman: Thank you, Mr. Macdonell. You handled that very well. You two fellows have traded places and you handled it exceedingly well. You are such a good stick handler that we are going to put you on our forward line as a permanent player.

Mr. Macdonell: That would be a great honour, sir.

The Chairman: Okay. Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, puis-je poser une question à M. Hayes?

Monsieur Hayes, dans le rapport de l'Auditeur général de 1972, le paragraphe 55, *Formule de crédit révisée*, stipule au deuxième paragraphe:

De même que l'an dernier, il y a beaucoup de cas où ces critères n'ont pas été suivis dans le Budget des dépenses de 1971-1972.

Vous donnez ensuite deux exemples. Est-ce que les deux exemples cités ont trait à de nombreux cas ou d'autres cas auraient-ils été portés à l'attention de la Chambre des communes ou du Parlement?

The Chairman: Mr. Hayes, Mr. Clermont was asking if there are any other examples.

Mr. Hayes: Mr. Chairman, I quickly looked through this file and I did not find any more examples. I would have to look at the other file, which unfortunately I do not have with me. I could provide the Committee with that information.

The Chairman: Thank you. Mr. Clermont.

M. Clermont: Vous allez tout de même admettre, monsieur le président et monsieur Hayes, que la personne qui lit:

De même que l'an dernier, il y a beaucoup de cas...

et que vous ne donniez que l'exemple de deux cas, cela peut porter à une autre interprétation.

En outre, monsieur le président, on ne cite que deux cas: celui du compte de stabilisation et celui du ministère des Affaires extérieures. Le Secrétaire du Conseil du Trésor ne pourrait-il pas nous donner des explications? S'il y a une explication, pourquoi a-t-on adopté cette méthode pour le Budget de 1971-1972?

[Interprétation]

ment l'adoption d'une loi distincte. D'autre part, je suis conscient du fait que votre temps est très précieux, messieurs les députés. Je pense que votre charge de travail est très lourde et j'ai très franchement cru et j'estime toujours très fortement qu'à long terme, le retard imposé par le comité, qui est de sept à neuf mois, et je suis certain qu'ils feront ce qu'ils ont promis, sera entièrement justifié par le genre de loi qui permettra à votre Comité de recevoir des présentations sous forme de recommandations de la part de ce comité. Je crois fermement qu'après cela nous aurons au Canada une loi qui pourra servir de modèle dans le monde entier. C'est là mon avis, monsieur Dupras.

Le président: Merci, monsieur Macdonell. Vous vous en êtes très bien tiré. Vous avez tous deux échangé vos places et l'avez fait de façon merveilleuse. A tel point que nous aimerions vous garder en permanence.

M. Macdonell: Ce serait un très grand honneur pour moi, monsieur.

Le président: Bon. Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, may I put a question to Mr. Hayes?

Mr. Hayes, in the Auditor General's Report for 1972, we read in Paragraph 55, Revised vote pattern, in the second subparagraph:

As was the case last year, there are a number of instances in the 1971-1972 Estimates where the criteria were not followed.

Then you give two examples. Do these two examples refer to numerous cases or have other cases been reported to the House of Commons or Parliament?

Le président: Monsieur Hayes, M. Clermont demandait s'il y avait d'autres exemples.

M. Hayes: Monsieur le président, je viens de regarder en vitesse ce dossier et je n'ai pu trouver d'autres exemples. Il faudra que j'examine d'autres dossiers, que je n'ai malheureusement pas ici avec moi. Je pourrais fournir ces renseignements au Comité.

Le président: Merci. Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: You must admit, Mr. Chairman and Mr. Hayes, that someone who reads:

As was the case last year, there are a number of instances...

and if you only give the example of two cases, one may interpret this differently.

In addition, Mr. Chairman, there are only two cases, the stabilization fund and the Department of External Affairs. Could not the Secretary of the Treasury Board give us some explanation? If there is a reason, why has this system been adopted for the 1971-1972 estimates?

[Text]

Mr. Hayes: Mr. Chairman, this question is in regard to the agricultural stabilization account?

Mr. Clermont: The Department of Indian Affairs. Why did the Treasury Board or the Department of Agriculture or the Department of Indian Affairs follow the procedure that they followed for the 1971-72 estimates instead of following the guidance given by the Public Accounts Committee?

Mr. B. A. MacDonald (Assistant Secretary, Treasury Board): In the case of the Department of Indian Affairs, it has been considered necessary to give that department greater flexibility to use its total resources, whether for operating capital or grants and contribution expenditures, for the greater benefit of the Indians. Emergencies arise that are rather difficult to handle at long distance. I am not positive of this, but I believe the possibility was discussed with the Public Accounts Committee that there might have to be exceptions and all such exceptions are given special attention in the forward to the estimates.

In the case of the agricultural stabilization account, without question incorporation is somewhat different in kind. What we are doing here is providing for the loss in the revolving fund account, the agricultural stabilization account, so it is really a question of judgment as to whether this corresponds precisely to the criteria set up by the Public Accounts Committee for vote structures with respect to corporations.

M. Clermont: Monsieur le président, M. Macdonell mentionne que cela apparaît au chapitre de la structure des crédits à la page 1-13 de la version française du Budget principal. De nouveau, je reviens à la charge, monsieur Macdonell, et je suggère que l'explication donnée dans la structure des crédits devrait comporter une manchette ou quelque autre chose pour attirer l'attention des députés ou des sénateurs. Entre autres, le n° 25 traite de ceci:

Les paiements d'assistance générale faits aux Indiens...

S'il y avait un titre en lettres grasses qui attirerait l'attention des députés pour moi, personnellement, ce serait beaucoup plus satisfaisant.

The Chairman: Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: We had the opportunity, Mr. Chairman, to discuss the possibility of our improving this presentation at the last meeting, and we have undertaken to do precisely that, in fact, since the last meeting. We hope that in 1974-75, the presentation will be clear. It will bring out exceptions as Mr. Clermont has suggested, so parliamentarians can see it more easily.

The Chairman: Thank you.

Are you finished, Mr. Clermont?

Mr. Clermont: For the time being, sir, but I would like to come back to 55 again.

The Chairman: You may do that.

[Interpretation]

M. Hayes: Monsieur le président, cette question porte sur le compte de stabilisation des prix agricoles?

M. Clermont: Le ministère des Affaires indiennes. Pourquoi le Conseil du Trésor ou le ministère de l'Agriculture ou des Affaires indiennes ont-ils suivi la procédure qu'ils ont suivie pour le Budget de 1971-1972 et non pas la directive donnée par le Comité des comptes publics?

M. B. A. MacDonald (secrétaire adjoint, Conseil du Trésor): Dans le cas du ministère des Affaires indiennes, on a estimé qu'il était nécessaire de donner plus de souplesse à ce ministère dans l'utilisation de ses ressources totales qu'il s'agisse du capital d'exploitation ou des subventions et des dépenses relatives aux contributions, ceci pour mieux favoriser les Indiens. Il y a parfois des urgences qu'il est difficile de régler de loin. Je ne suis pas certain de cela, mais je pense qu'on avait discuté avec le Comité des comptes publics de la possibilité de certaines exceptions auxquelles on ferait particulièrement attention au moment des prévisions budgétaires.

Dans le cas du compte de stabilisation des prix agricoles, il est certain que la question est quelque peu différente. Nous prévoyons ici la perte dans le compte d'exploitation, le compte de stabilisation des prix agricoles, c'est donc en fait une question de jugement lorsqu'il faut décider si cela correspond précisément aux critères fixés par le Comité des comptes publics pour les structures des crédits en ce qui concerne les sociétés.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Macdonell mentioned that this is in the section relating to vote structures on page 1-13 of the French version of the main estimates. Once again, I will call Mr. Macdonell, and suggest that the explanation given in the vote structure should be brought to the attention of the House or the Senate to put the use of a sign of some kind. For instance, No. 25 deals with:

The payments made for general assistance to Indians...

I presently think that it would be much better if a title printed in bold face would draw the member's attention.

Le président: Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Nous avons eu l'occasion, monsieur le président, de discuter de la possibilité d'améliorer cette présentation lors de la dernière réunion, et nous avons en fait entrepris de le faire depuis cette dernière réunion. Nous espérons qu'en 1974-1975 la présentation sera claire. Elle fera ressortir les exceptions comme le suggère M. Clermont pour que les députés puissent s'y référer plus facilement.

Le président: Merci.

Avez-vous terminé, monsieur Clermont.

M. Clermont: Pour l'instant, monsieur mais j'aimerais revenir au paragraphe 55.

Le président: Allez-y.

[Texte]

Mr. Clermont: On 55, I will have another question.

Dans le paragraphe 55, monsieur le président, il est question de montant net. Le vérificateur général suggère que dans certains de ces montants il y a des revenus. On y voit:

dépenses brutes, estimées, revenus prévus et montant net alloué.

Et on mentionne que lorsque les revenus dépassent les montants prévus, il ne devrait pas être dépensé plus que les montants prévus. A la suite de quelle suggestion, messieurs du Conseil du Trésor, au lieu de suivre la suggestion qui est faite dans le paragraphe 55 du Rapport de l'Auditeur général, avez-vous suivi la procédure courante dans les prévisions budgétaires depuis, disons, 1969? Est-ce à la suite de la suggestion d'une commission ou si c'est de votre propre initiative que vous suivez cette procédure-là pour encourager les ministères à aller de l'avant pour chercher le plus de revenus possibles ou à administrer leurs affaires sur une base semblable à celle du secteur privé?

The Chairman: We will be handling that in paragraph 56?

Mr. Osbaldeston: We certainly could, Mr. Chairman.

Mr. Clermont: I agree, Mr. Chairman, that it will be dealt with in 56 but I already extended it in 55.

The Chairman: We will have Mr. Osbaldeston answer your question now.

Mr. Clermont: If you want to deal with 56 at the same time, I have no objection. I agree that the question I have just asked deals with 56.

The Chairman: All right. We are on paragraph 56, and this is a question relative to it.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I would like to make some references to the Glassco Commission. I note for the record that I will be referring to the Glassco Commission report, page 100, on management of the public service; page 101, financial management; and pages 166, 167 and 168. I do not believe I will have to refer to them in detail. But it might be of interest to members to review that at some future time.

The Glassco Commission recommended that in order for the government managers to behave, and I quote "in a more businesslike manner," the concept of net voting should be introduced.

The Glassco argument ran along the following lines. If managers knew what the actual cost of the provision of a service was, if that had been costed, and secondly, if managers were placed under an obligation to secure appropriate revenues from the users of this government service, then the managers would be more conscious of cost revenue and therefore their performance. So the government came to the Public Accounts Committee, at the time we discussed the new form of accounts with the Public Accounts Committee, and proposed indeed that we would institute the practice of net voting.

[Interprétation]

M. Clermont: A propos du paragraphe 55, j'aurais une autre question.

In Paragraph 55, Mr. Chairman, it is referred to the net amount. The Auditor General suggested that in some of these amounts there are revenues. One can read:

estimated gross expenditure, estimated revenue and net amount appropriated.

And it is mentioned that when this revenue exceeds the estimated amounts, they should not spend more than the estimated amounts. Following what suggestion, have you, the Treasury Board, followed the current procedure instead of the suggestion made in Paragraph 55 of the Auditor General's Report in the estimates since, say, 1969? Was it as a result of a commission's suggestion or have you decided so to encourage the departments to proceed in the seeking of more revenue or managing their business on a basis similar to the private sectors?

Le président: Parlons-nous de cela au paragraphe 56?

M. Osbaldeston: Ce serait très certainement possible, monsieur le président.

M. Clermont: Je suis d'accord, monsieur le président, que l'on en parlera à propos du paragraphe 56, mais je m'intéresse ici au paragraphe 55.

Le président: Nous allons donc demander à M. Osbaldeston de répondre à votre question maintenant.

M. Clermont: Si vous voulez régler le paragraphe 56 en même temps, je n'y vois aucune objection. Je suis d'accord sur le fait que la question que je viens de poser sera rapportée au paragraphe 56.

Le président: Très bien. Nous en sommes au paragraphe 56, et cette question s'y rapporte.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je voudrais revenir à la Commission Glassco. Je précise que je parlerais du Rapport de la Commission Glassco, page 100, sur la gestion du service public; page 101 sur la gestion financière; et pages 166, 167 et 168. Je ne crois pas que je les reprendrais en détail. Mais certains députés pourraient avoir envie de s'y rapporter par la suite.

La Commission Glassco a recommandé que pour que les administrateurs fonctionnaires que comporte, et je cite: «plus comme des hommes d'affaires», il faudrait introduire le concept des crédits nets. Ainsi d'après le Rapport Glassco si les administrateurs connaissaient le coût réel d'un service, s'il avait été évalué, et en second lieu, s'ils étaient obligés de se procurer les revenus appropriés auprès des usagers de ces services gouvernementaux, ils seraient plus conscients de la rentabilité et donc de leur résultat. C'est ainsi que le gouvernement s'est présenté au Comité des comptes publics et nous avons discuté de la nouvelle forme des comptes et proposé d'instituer la pratique du crédit net.

[Text]

When one begins to net vote, the question arises as mentioned in the Auditor General's report, what should one do if the revenues actually received exceed those which were forecast at the time the main estimates are printed? Mr. Glassco took the point of view that if this were to occur then the managers of that particular service should have those revenues available to them, and I would now quote, Mr. Chairman, from page 167 of the Financial Management section of the Glassco Report:

The excess of actual overestimated revenues is not available to departments to increase expenditures. Under this system departments have little freedom to expand a service to meet demands and may as a result have to request supplementary estimates.

The Glassco group took the view that because in these instances we were providing a service to the public, the managers should indeed have the ability to use those revenues to increase the service because the revenues increased as a result of greater demand.

Supplementing this, however, the Treasury Board issued a circular letter stating that although they understood the proposal of the Glassco Commission, nevertheless, some limit should be imposed on managers as to how far they could go in expending revenues in excess of those printed in the estimates. Therefore, we have a standing rule that revenues exceeding 25 per cent of what is printed in the main estimates may not be expended by the manager without the approval of the Treasury Board.

Mr. Clermont: On what authority did you issue that statement? Why did you not require that authority from Parliament?

Mr. Osbaldeston: From the Financial Administration Act, where we are charged...

Mr. Clermont: What section?

Mr. Osbaldeston: Section 24.

Mr. Clermont: Excuse me, sir.

Mr. Osbaldeston: I believe that really completes my explanation of how we handle the net voting and how it arose.

The Chairman: It still adds up to the fact that \$31.4 million was spent without any authority from Parliament. I think this is what the Committee is concerned about. That is a lot of money, \$31.4 million, which was spent by departments of government without any authority from Parliament. I am sure there are some questions on that. Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, the whole purpose of this exercise deals with what we call the weakening of Parliamentary control, or as the Auditor General calls it, the weakening of Parliamentary control over expenditures. From time to time I notice that when officials appear before this Committee they use the word "flexibility"; the expenditure was allowed to permit flexibility of spending within the department. Obviously if we accept the usage of that word, which I am not prepared to do, but if we do accept it in this Committee, it is quite

[Interpretation]

On se demande alors, comme le mentionne le Rapport de l'Auditeur général, ce qu'il faut faire si les revenus réellement perçus dépassent les prévisions faites au moment où a été imprimé le budget principal? M. Glassco a estimé que si cela devait se produire, il faudrait donner aux dirigeants d'un tel service les revenus nécessaires, et je cite maintenant, monsieur le président, la page 167 de la section du Rapport Glassco sur la gestion financière:

Les ministères ne peuvent disposer de l'excédent des recettes réelles sur les recettes estimatives pour augmenter leurs dépenses. Sous ce régime, les ministères ne sont pas très libres d'étendre un service pour répondre aux besoins et, en conséquence, ils peuvent être obligés de demander des crédits supplémentaires.

Le groupe Glassco a indiqué que puisque dans ces cas nous offrons un service au public, les dirigeants devraient vraiment pouvoir utiliser ces revenus pour accroître ledit service car les revenus s'étaient accrus du fait de l'accroissement de la demande.

Là-dessus le Conseil du Trésor a toutefois émis une circulaire, déclarant que s'il comprenait les propositions de la Commission Glassco, il faudrait néanmoins imposer certaines limites aux responsables des services quant à la façon dont ils dépensent les revenus qui dépassent ceux qui étaient prévus au budget. Ainsi, la règle est que les revenus dépassant de 25 p. 100 ceux qui avaient été portés au budget ne peuvent être dépensés par le service sans l'approbation du Conseil du Trésor.

M. Clermont: Qui vous a autorisé à prendre cette mesure? Pourquoi n'en avez-vous pas demandé la permission au Parlement?

M. Osbaldeston: C'est en application de la Loi sur l'administration financière qui nous charge...

M. Clermont: Quel article?

M. Osbaldeston: L'article 24.

M. Clermont: Excusez-moi, monsieur.

M. Osbaldeston: Je crois que c'est tout ce que je veux dire pour expliquer la façon dont nous avons réglé la question du vote net et comment elle est venue.

Le président: Cela n'empêche que 31.4 millions de dollars ont été dépensés sans l'autorisation du Parlement. Je pense que c'est ce qui inquiète le Comité. Il s'agit d'une grosse somme, 31.4 millions de dollars, qui a été dépensés par les ministères d'État sans autorisation aucune du Parlement. Je suis certain que d'aucuns voudront poser des questions à ce sujet. Monsieur Crouse.

M. Crouse: Monsieur le président, tout ceci revient à ce que nous appelons l'érosion du contrôle parlementaire, ou selon l'Auditeur général, la diminution du contrôle parlementaire sur les dépenses. Je m'aperçois de temps en temps que lorsque des fonctionnaires comparaissent devant notre Comité, ils utilisent le terme «souplesse»; la dépense a été autorisée pour permettre de la souplesse dans les dépenses du ministère en question. Il est évident que si nous acceptons ce terme, ce que je n'entends point faire, il est tout à fait possible que si

[Texte]

possible that if every department of government decided to accept the principle that in order to have flexibility of expenditures they have the right to exceed what is allocated to them by the minister and by the Cabinet, then we will be in a sorry state. It accounts for the increase in expenditures in the last five years to something in excess of \$10 billion. The expenditures in 1968 according to the President of the Treasury Board, were in the nature of \$9.25 billion to run Canada and at that time we were a country of 20 million people. In the last five years we have only come up by 2 million people, but expenditures in this country according to the estimates tabled last week are in the nature of \$20.25 billion.

Certainly we have to exercise some concern over this practice which is being followed by expending funds which are not voted by Parliament. Just how we are going to go about it, I do not know, but I would like to have the views of the officials before us. I would like to hear their recommendations. After all they are in an official position; we are in effect laymen here, and while we can delve and investigate, I think the officials before us should be prepared to give some guidance to us in this regard, and on this problem.

The Chairman: Mr. Dupras.

Mr. Dupras: Before Mr. Osbaldeston answers this question, I would like, to ask about the statement by Mr. Crouse. The talks of \$10 billion in the last five years?

Mr. Crouse: That is correct, Mr. Chairman.

Mr. Dupras: I fail to see these figures in the report.

Mr. Crouse: They are not in this report. They are in the report, *How Your Tax Dollar Is Spent*, as tabled by the President of the Treasury Board for the year 1973-74.

Mr. Dupras: Are we still speaking of the unspent money voted as per paragraph 55, or are we speaking on another subject?

The Chairman: I think Mr. Crouse used that as a means of exemplifying his thoughts or his question, and it has nothing really to do with this paragraph.

Mr. Crouse: That is correct, yes.

Mr. Dupras: I failed to see it.

The Chairman: Before Mr. Osbaldeston answers Mr. Crouse's question, and could we add to Mr. Dupras' thought there, why could Treasury Board not ask all departments to come to you for the authority to spend the full amount, not just what is set out in your circular? I think you partly answered that but I am sure the Committee would say: well about this amount over and above what was estimated in revenue spending, they cannot spend one nickel of that until they get Treasury Board approval.

[Interprétation]

chaque ministère d'État décidait d'accepter le principe selon lequel pour avoir une certaine souplesse dans leurs dépenses ils ont le droit de dépasser les montants qui leur sont alloués par le ministre et par le Cabinet, nous nous trouverons dans une situation assez pitoyable. Ainsi se trouve-t-on devant un accroissement des dépenses pour les cinq dernières années d'environ 10 milliards de dollars. En 1968 les dépenses, si l'on en croit le président du Conseil du Trésor, se chiffraient à quelque 9.25 milliards de dollars pour diriger le Canada et à l'époque notre pays comptait quelque 20 millions de personnes. Dans les cinq dernières années, la population n'a augmenté que de 2 millions, mais les dépenses atteignent pour leur part 20.25 milliards de dollars si l'on en croit le budget présenté la semaine dernière.

Il est certain que nous pouvons nous déclarer quelque peu inquiets quand on parle d'augmenter les fonds qui ne sont pas votés par le Parlement. Je ne sais pas exactement comment nous allons nous y prendre mais j'aimerais connaître l'avis des fonctionnaires qui sont ici. J'aimerais entendre leurs recommandations. Après tout, ils occupent des postes officiels; nous ne sommes pas ici spécialisés et si nous pouvons nous enquérir et faire enquête, je pense que ces messieurs pourraient nous orienter quelque peu à cet égard, et à propos de ce problème.

Le président: Monsieur Dupras.

M. Dupras: Avant que M. Osbaldeston ne réponde à cette question, j'aimerais demander à M. Crouse s'il parlait bien de 10 milliards de dollars dans les cinq dernières années?

M. Crouse: C'est exact, monsieur le président.

M. Dupras: Je ne trouve pas ces chiffres dans le rapport.

M. Crouse: Ils ne figurent pas dans ce rapport, ils sont dans le rapport intitulé: *Où va l'argent de vos impôts*, présenté par le Conseil du Trésor pour l'année 1973-1974.

M. Dupras: Parlons-nous toujours des sommes non dépensées dont il est question au paragraphe 55, ou d'autre chose?

Le président: Je pense que M. Crouse, s'est servi de cela pour illustrer sa pensée ou sa question, et cela n'a en fait rien à voir avec ce paragraphe.

M. Crouse: C'est exact, oui.

M. Dupras: Je ne m'en étais pas rendu compte.

Le président: Avant que M. Osbaldeston réponde à la question de M. Crouse et nous pourrions ajouter à la pensée de M. Dupras, pourquoi le Conseil du Trésor ne demande-t-il pas à tous les ministères de venir vous demander l'autorisation de dépenser le montant total, et non pas seulement ce qui est indiqué dans votre circulaire? Je pense que vous avez en partie répondu à cela mais je ne suis pas certain que le Comité dirait: Eh bien, pour ce qui est de ce montant qui dépasse beaucoup les prévisions faites pour les dépenses de revenus, ils ne peuvent rien dépasser tant qu'ils n'ont pas reçu l'approbation du Conseil du Trésor.

[Text]

Mr. Osbaldeston: Mr. Hales, may I amplify my earlier remark as to the authority. I apologize. I did not do it earlier but if I could give an example. For Vote 10 in the 1971-72 estimates for the Department of Agriculture, we do seek Parliamentary authority explicitly to expend these revenues, and if I could just quote Vote 10:

Vote 10—Production and marketing
Operating expenditures and authority to spend revenues received during the year.

Parliament explicitly votes the authority to expend the revenue. The government having received that authority imposes an additional restraint.

If I can have reference to the Glassco Commission, it is quite clear that they felt very strongly that departments should be concerned with both the cost and the revenue. They felt and I believe this Committee felt that way when they were reviewing the recommendations relative to vote netting.

The difficulty, if I could give the example of the parks. If the parks were vote netting, and they forecast one million visitors at \$1.00 per visitor, they provide services to these visitors based on that forecast of one million, and they vote net in Parliament, during the course of the year it could be that the number of visitors to the parks go to 1.5 million.

Revenue has come in higher than anticipated, but indeed the park group is in a situation of having to provide service in excess of what they anticipated. Therefore they are given permission to expend up to 25 per cent under the administrative rule and indeed they are given permission by Parliament to expend all the revenue. The reason we ask them to come to the Treasury Board, relative to the 25 per cent, we want to ensure ourselves that given the higher volume of visitors, there is a requirement for an expenditure in excess of 125 per cent of the revenue.

We want to assure ourselves that there is not an efficiency gain, if you like, a productivity gain, that indeed we do not have to expend any more money than necessary.

If I may, Mr. Chairman, I have had any number of conversations, as I am sure all the members have had, with members of the public service. I think nearly without exception the managers in the public service want to be in as businesslike a posture as possible. They want to feel responsible for their expenditures, they are held responsible and they want to feel a responsibility for their revenues. I am repeating in some ways, Mr. Chairman, the argument of Glassco.

• 1155

Finally, Mr. Chairman, I mentioned to you that the Secretariat was engaged in a rather large study relative to public accounts, relative to some aspects of the main estimates presentation. One of the elements in that study is vote netting. We want to assure ourselves that the intent that led to net voting, the intent of better management in the Public Service, is being brought about and that the control Parliament exercises on this is sufficient, therefore we are studying it. As I mentioned I think at my

[Interpretation]

M. Osbaldeston: Monsieur Hales, puis-je revenir sur ce que j'ai dit plus tôt à propos de l'autorisation. Excusez-moi de ne pas l'avoir fait avant mais j'aimerais donner un exemple. Pour le crédit 10 des prévisions 1971-1972 du ministère de l'Agriculture, nous demandant l'approbation du Parlement justement pour élargir ses revenus, et si je puis me permettre de citer le crédit 10:

Crédit 10—Production et marchés. Dépenses de fonctionnement et autorisation de dépenser les recettes de l'année.

Le Parlement accorde explicitement le pouvoir d'élargir le revenu. Le gouvernement ayant reçu le pouvoir impose une autre limitation.

Si je peux me reporter à la Commission Glassco, il est tout à fait clair qu'elle a estimé très fortement que les ministères devraient se préoccuper du coût et du revenu. Je crois que ce Comité était de cet avis lorsqu'il a étudié les recommandations relatives aux crédits nets.

La difficulté, si je puis prendre l'exemple des parcs, est que s'il y avait crédits nets pour les parcs, et si l'administration prévoyait un million de visiteurs à \$1 par entrée, le service offert à ces visiteurs serait basé sur cette prévision d'un million, et si on présente des crédits nets au Parlement, il pourrait se trouver qu'au cours de l'année le nombre de visiteurs s'élève à 1.5 million.

Le revenu est donc plus élevé que prévu, mais le groupe du parc doit alors fournir des services plus importants que ce qu'il prévoyait. On leur donne donc la permission de s'élargir jusqu'à 25 p. 100 et le gouvernement les autorise en effet à dépenser tout le revenu. Si nous leur demandons de venir au Conseil du Trésor, pour ces 25 p. 100, c'est pour nous assurer que le nombre supérieur de visiteurs justifie une dépense dépassant de 125 p. 100 le revenu.

Nous voulons nous assurer qu'il n'y a pas de gain d'efficacité, si vous voulez, de gain de productivité, qu'en fait nous ne devons pas dépenser plus que nécessaire.

Si vous me le permettez, monsieur le président, j'ai eu beaucoup de conversations, comme tous les députés j'en suis certain, avec des fonctionnaires. Je pense que, presque sans exception, les administrateurs de la Fonction publique voudraient se trouver autant que possible dans une situation semblable à celle d'hommes d'affaires. Ils veulent se sentir responsables de leurs dépenses, ils sont tenus responsables et ils veulent sentir cette responsabilité en ce qui concerne leurs revenus. Je répète en quelque sorte l'argument de la Commission Glassco.

Enfin, monsieur le président, je vous ai mentionné le fait que le secrétariat avait entrepris une étude assez importante en ce qui concerne les comptes publics et certains aspects de la présentation des prévisions budgétaires principales. Un des éléments de cette étude est l'adoption du crédit net. Nous voulons nous assurer que l'intention sous-jacente au crédit net, l'intention d'améliorer la gestion dans la fonction publique, sera réalisée dès que le contrôle du Parlement est suffisant à ce niveau;

[Texte]

first meeting with you, Mr. Chairman, I hope to come back in a matter of approximately nine months to review this issue in particular in a fundamental way.

The Chairman: I have just one observation. In business when volume or turnover goes up the cost of operation comes down, therefore, the departments should not need any extra money. That is the other side of the argument.

Mr. Dupras: Mr. Chairman, if you will allow me, as in the case of national parks I believe if I am charged one dollar to get into the park I am sure it costs more than one dollar a person to assure the administration of the park.

I would like to ask Mr. Osbaldeston, with your permission, Mr. Chairman, what if we decided to discontinue these votes? Would this mean that we would have to go to Parliament every time a department needed additional funds

Mr. Osbaldeston: The effect would be that the department would come in with a request for funds to handle one million visitors in the park, and you would vote the gross amount. Then the revenues the park derived from visitors would go immediately into the Consolidated Revenue Fund. That is the procedure that was followed pre-Glassco, but the question that this Committee, I am sure, is going to address itself to, as did the Glassco Commission, is whether that will get the most efficient administration out of the managers of the Public Service? Until now I think since Glassco the answer we have all tended to give as bureaucrats, Mr. Chairman, is probably not, no. You probably get better performance if the manager knows his outlays and his incomes and is forced to live within them and if he cannot live within those forecasts then he has to come back to the Treasury Board and say that the revenues are not as high as we thought they would be. Then we can examine that, we can question them on why they are not as high, has the service fallen off; is the service no longer required, and so on.

As a matter of fact, Mr. Chairman, I can give an example. A similar case was when we used a revolving fund, Mr. Chairman, with the same management concept involved. We had a computer service bureau operating offering a service using a revolving fund whereby the revenues floated back into the revolving fund and the computer service bureau utilized those funds to run the operations to provide the service. Indeed, over the years it was shown that for a variety of reasons the computer service bureau was not viable. Each year it became evident it was not viable, revenues were not meeting expenditures, so we have closed it down.

The Chairman: Are you finished, Mr. Dupras?
Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Thank you, Mr. Chairman.

In the first paragraph of no. 56 on page 35, the Auditor General says that he has:

[Interprétation]

nous étudions donc la question. Ainsi que je vous l'ai déjà mentionné, je crois, lors de notre première réunion, monsieur le président, j'espère pouvoir revenir dans environ 9 mois afin de revoir cette question de façon fondamentale.

Le président: J'ai une observation. Dans le secteur des affaires, lorsque le volume ou le chiffre d'affaires augmente, les frais d'exploitation diminuent; par conséquent, les ministères ne devraient pas avoir besoin de fonds additionnels. C'est là l'autre côté de l'argument.

M. Dupras: Monsieur le président, si vous me le permettez, en ce qui concerne les parcs nationaux, je crois que si l'on me demande un dollar pour pénétrer dans le parc, il en coûte certainement plus d'un dollar par personne pour assurer l'administration du parc.

Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais demander à M. Osbaldeston ce qui arriverait si nous décidions d'abolir ces crédits. Est-ce qu'il nous faudrait alors, nous présenter devant le Parlement chaque fois qu'un ministère aurait besoin de fonds additionnels?

M. Osbaldeston: Le ministère demanderait alors des fonds pour accueillir 1 million de visiteurs dans les parcs et vous adopteriez un crédit brut. Les revenus que le parc obtiendrait des visiteurs seraient ensuite immédiatement versés au fonds du revenu consolidé. C'était ainsi que l'on procédait avant Glassco. Toutefois, le Comité voudrait certainement s'interroger, comme l'a fait la Commission de Glassco, pour savoir si l'on obtiendra ainsi un meilleur rendement des cadres de la fonction publique. Jusqu'à maintenant, depuis Glassco, je crois, la réponse que nous avons eu tendance à donner en tant que bureaucrates, monsieur le président, est probablement non. On obtient probablement un meilleur rendement si le cadre connaît ses dépenses et ses revenus et s'il est obligé de les respecter; s'il ne peut respecter ces prévisions, il doit alors se présenter devant le Conseil du Trésor et déclarer que ses revenus ne sont pas aussi élevés qu'il le prévoyait. Nous pouvons alors examiner la question et lui demander pourquoi les revenus ne sont pas aussi élevés que prévus. Le service a-t-il été diminué; le service est-il désormais inutile, etc.

En fait, monsieur le président, je peux vous donner un exemple. Il y a eu un cas semblable où nous utilisons le fonds renouvelable ainsi que les mêmes principes de gestion. Nous exploitons un bureau des services d'informatique à partir du fonds renouvelable, les revenus étaient versés au fonds renouvelable et le bureau des services d'informatique utilisait ces fonds pour assurer l'offre de ses services. En fait, on a démontré avec le temps que le bureau des services de l'informatique n'était pas rentable pour diverses raisons. Chaque année, il devenait de plus en plus évident que le bureau n'était pas rentable. Les revenus n'égalaien pas les dépenses et nous l'avons fermé.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Dupras?
Monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Merci, monsieur le président.

Dans le premier paragraphe du n° 56 à la page 38, l'Auditeur général affirme ce qui suit:

[Text]

... reiterated our recommendation that the use of revenue be limited to the estimated amount. If there is good reason why that recommendation cannot be fulfilled or followed through, why did not someone tell the Auditor General that the first time he made the recommendation?

The Chairman: Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: I assume, Mr. Chairman, that other secretaries to the Treasury Board have endeavoured to give this explanation, and I assume that in the committee's studying the estimates as they are presented where they request permission to expend revenues, the explanations have been given. I am sure they have been.

• 1200

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Could we ask the Auditor General's representative why they made the same recommendation twice? There has to be a reason.

The Chairman: Mr. Hayes.

Mr. Hayes: Mr. Chairman, from my recollection, I do not think this matter has been discussed specifically with the Treasury Board really until now. I do not recall any correspondence with the Treasury Board giving reasons why they think this recommendation should not be implemented.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I am not sure either about the exchange of correspondence between Treasury Board and the Auditor General's Office but I would have thought that in Committee, explanation had been given.

Mr. Hayes: Mr. Chairman, I do not think this particular paragraph has been dealt with before and this is one of the problems really where you get into updating comments in previous years. I am not exactly sure of the number of years in which this particular paragraph has been in the report, but it certainly, to my knowledge of at least three years—but I do not think at any time has it been considered in detail by the Committee.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): By this Committee, Mr. Chairman?

Mr. Hayes: By the Public Accounts Committee.

The Chairman: I really do not think it has, just from memory, but I am not sure enough to say yes or no on that question. Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): We could probably refer to our last year's notes or minutes or whatever we have. But the point I was making is that this particular thing seems to be falling in between the boards when the Treasury Board says, we cannot do that—I think that is what Mr. Osbaldeston said today—or, it would not be practical for us to follow out this recommendation. Yet, here is a recommendation that has been put by the Auditor General for two or three years—more than once, in any event. Now we are looking at it, which is a long time after something should have happened. It should

[Interpretation]

... nous avons recommandé une fois de plus que le revenu utilisé se limite au montant prévu.

S'il y a une bonne raison pour laquelle cette recommandation ne peut être mise en vigueur ou utilisée, pourquoi personne n'en a informé l'Auditeur général la première fois qu'il a fait cette recommandation?

Le président: Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Je présume, monsieur le président, que les autres secrétaires du Conseil du Trésor ont tenté de fournir cette explication et je présume que ces explications ont été données au comité qui étudie les prévisions budgétaires lorsqu'elles sont présentes pour obtenir la permission de dépenser les revenus. Je suis convaincu qu'on l'a fait.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Pouvons-nous demander au représentant du Bureau de l'Auditeur général de nous expliquer pourquoi la recommandation est reprise? Il doit bien y avoir une raison.

Le président: Monsieur Hayes.

M. Hayes: Monsieur le président, à ce que je sache, il n'y a pas eu vraiment de discussion à ce sujet avec le Conseil du Trésor. Il ne m'a jamais expliqué pourquoi la recommandation ne devrait pas avoir de suite.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, il n'y aurait peut-être pas eu échange de lettres entre le Conseil du Trésor et le Bureau de l'Auditeur général, mais il y a bien eu une explication de donnée en comité.

M. Hayes: Je ne crois pas que le paragraphe ait vraiment été discuté auparavant, et c'est justement là la difficulté lorsqu'il s'agit de mettre à jour les paragraphes des années précédentes. Je ne sais pas il y a combien d'années au juste le paragraphe a été inclus dans le rapport, mais il y a figuré certainement pendant trois ans. Je ne crois pas que le Comité s'y soit arrêté vraiment au cours de cette période.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Vous parlez du présent Comité?

M. Hayes: Du Comité des comptes publics.

Le président: En autant que je me souviens, il n'a pas été discuté. Mais je n'en suis pas sûr. Monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Il y a sûrement moyen de revoir les délibérations de l'année dernière. Tout ce que je veux dire, c'est que la présente recommandation semble ne se fier à personne, car le Conseil du Trésor déclare ne pouvoir rien faire. C'est bien ce que dit M. Osbaldeston aujourd'hui, qu'il n'est pas pratique de donner suite à la recommandation. Il reste qu'elle est faite par le Bureau de l'Auditeur général depuis deux ou trois ans, peut-être davantage. Il y aurait dû avoir quelque chose de fait avant aujourd'hui. Elle devrait être rayée ou bien mise en application.

[Texte]

have been dropped or it should have been acted on or withdrawn.

The Chairman: Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: If I could make a constructive statement relative to Mr. Clarke's comment, in the study that I mentioned re the public accounts, we do hope—we do intend—we are dealing with this issue, and it is certainly our intention to seek the advice of the Auditor General's Office as to how we should approach this matter. The problem is one between, indeed, Parliamentary control and management, and Parliament to this point in time has decided that this procedure has certain benefits which flow from it which they believe to be important and are prepared to see proceed. We would want to discuss that with the Auditor General. I hope that is a constructive statement, that we would be in discussion and consultation with the Auditor General.

The Chairman: Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, the example was used earlier about the increased visits to the park and the extra dollars collected. That is a fairly simple example. In the fourth line of the table on page 35, the National Health and Welfare Vote 20 has an estimated revenue of \$8,229,000 but it actually went nearly 40 per cent over that, and that seems to me to bring up questions. Where do they get that revenue? What is it from? And secondly, a 40 per cent overrun perhaps indicates bad forecasting.

The Chairman: Mr. MacDonald.

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, Vote 20 for that year is the medical services program—program expenditures and authority to spend revenues received during the year. This is a program that operates extensively among Indians, the northern health services, immigration, medical services, quarantine and regulatory services. So in a sense it is of the same type. There is a volume of activity generated and certain fees charged so that it is a question of the same type of flexibility that would arise in the parks.

The Chairman: Now the answer to his second question. Why was it 40 per cent out?

Mr. MacDonald: I guess the only answer is bad forecasting of the volume of activity that was to take place.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): On the second part of the question or the answer, I was not clear from what Mr. MacDonald said on what the source of the revenue was. Services sold by the Department of National Health and Welfare? Is that it?

• 1205

Mr. MacDonald: Yes, this is a program that has a civil aviation medical assessment where they actually provide a medical examination for flight crews and charge for this examination. There are certain others, Public Health Service, Indian health service, Northern health service,

[Interprétation]

Le président: Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Au sujet de la déclaration de M. Clarke, je dirais qu'en ce qui concerne les comptes publics nous avons toujours eu l'intention de demander l'avis du Bureau de l'Auditeur général sur la façon dont nous devons procéder. La question est toute centrée autour du contrôle parlementaire et le Parlement semble indiquer qu'il y aurait sûrement avantage à adopter la procédure décrite. Le Parlement semble prêt à faire quelque chose en ce sens. Nous voulons en discuter avec l'Auditeur général. J'espère que c'est bien compris que nous voulons absolument travailler en collaboration avec l'Auditeur général.

Le président: Monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): On a parlé plus tôt du nombre accru de visites et de revenus supplémentaires. C'est un exemple assez simple à comprendre. A la quatrième ligne du tableau qui se trouve à la page 35 de la version anglaise, au crédit 20 de la Santé nationale et du Bien-être social, il y a un revenu prévu de \$8,229,000, mais en fait il a été dépassé de plus de 40 p. 100. Cela m'amène à ma question suivante. D'où ce revenu a-t-il été tiré? Comment a-t-il pu être perçu? Également, est-ce qu'une marge de plus de 40 p. 100 n'indique pas une assez mauvaise méthode de calcul?

Le président: Monsieur MacDonald.

M. MacDonald: Monsieur le président le crédit 20 devait couvrir le programme des services médicaux, les dépenses du programme elles-mêmes et le pouvoir de dépenser les revenus perçus cette année-là. Or il s'agit d'un programme qui est destiné surtout aux Indiens, au nord du Canada, à l'immigration, aux services médicaux comme la quarantaine et le règlementation. Et il s'agit d'un cas semblable. Une activité à laquelle donne le programme un certain revenu sous forme de droits, de sorte qu'il y a cette même souplesse qu'on trouve dans le programme des parcs.

Le président: La deuxième question, maintenant, que faut-il penser de l'écart de 40 p. 100?

M. MacDonald: Je suppose que l'ampleur de l'activité n'a pas été évaluée correctement.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Dans sa réponse, M. MacDonald n'a pas expliqué très clairement quelle peut être la source de ces revenus supplémentaires. Il a voulu parler de services offerts à titre non gracieux par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, n'est-ce pas?

M. MacDonald: En effet, le programme prévoit des examens médicaux pour les pilotes civils et les frais occasionnés au sous-ministère sont recouvrables. Il y a d'autres services de ce genre, le service de Santé public, les services aux Indiens, le service pour le nord du Canada,

[Text]

immigration medical and the services in the Territories. I think the principal source of revenue quite likely is the civil aviation medical assessment.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I think, Mr. Chairman, it would be interesting to know where the revenues come from accorded to the other departments that are listed in that table, but I do not want to hold up the Committee if that information is available somewhere.

The Chairman: Yes, that can be made available.

Mr. MacDonald: We will get that information for you, sir.

The Chairman: Thank you.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): It would help me to know about the \$31 million excess receipts over-estimated. Now of the \$31 million, \$18 million was spent, I understand, under the power that Mr. Osbaldeston cited earlier and then there were \$13,452 million unused. Was that returned to the Consolidated Revenue Fund at the end of the fiscal year?

Mr. Osbaldeston: That is correct. As mentioned by the Chairman in some cases where the revenue exceeds estimates you have a productivity gain, therefore, you do not have to increase expenditures and that explains part of the \$13 million. In another case the revenues may have exceeded the estimate by 125 per cent and we might have forced a productivity gain on them and said you may not spend. These surpluses of \$13 million go immediately into the Consolidated Revenue Fund.

If I may, Mr. Chairman, mention the forecast revenue being out by 40 per cent, that is highlighted. We know that was a bad forecast. Now, after this report, knowing the way the Treasury Board Secretariat works, we would be after the department to explain why their forecasting is that bad and what happened during that year. Net voting brings that up for display and action.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): A final question, Mr. Chairman. Could a department deliberately underestimate its revenue in order to achieve some unexamined expenditure money?

Mr. Osbaldeston: First of all, Mr. Chairman, I hope you will permit me to say that I would not expect a senior manager to underestimate his revenue deliberately and I would not expect the Minister to sign a program forecast which contained it. Not only would I not expect it but I am not aware of its having occurred.

Second, the Treasury Board Secretariat, because of the interest we take in this net voting, do not accept numbers that are put to us without examination. We would examine the prior year activity, perhaps for two or three years past, to ensure that the projection of the coming year was in accord. If it were not in accord, if there were a sharp upward or downward movement in revenue we would want to know why. We are operating as a business. We would want to know why the manager would

[Interpretation]

le service de l'Immigration et les services dans les territoires. La source de revenu la plus importante cependant est sûrement l'aviation civile.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je pense qu'il pourrait être intéressant de savoir d'où provenaient les revenus pour les autres ministères qui sont mentionnés dans ce tableau; je ne voudrais pas cependant faire perdre du temps au comité si les renseignements sont déjà disponibles.

Le président: Ils peuvent certainement vous être communiqués.

M. MacDonald: Nous les obtiendrons pour vous.

Le président: Merci.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je voudrais en savoir davantage au sujet des excédents de 31 millions de dollars qui n'avaient pas été prévus. De ce montant, 18 millions de dollars ont été dépensés, si je comprends bien, en vertu du pouvoir décrit par M. Osbaldeston plus tôt. Il restait 13,452 millions de dollars. Est-ce que la différence a été versée au fonds du revenu consolidé à la fin de l'année financière?

M. Osbaldeston: En effet. Comme le président l'a mentionné, dans certains cas, lorsque les revenus dépassent les prévisions, il y a gain de productivité et des dépenses n'ont pas besoin d'être accrues. Il reste un montant comme 13 millions de dollars, par exemple. Dans d'autres cas, lorsque les revenus toujours dépassent les prévisions, disons de 125 p. 100, il y a gain de productivité nous disons qu'il ne peut être dépensé. L'excédent doit être versé tout de suite au fonds du revenu consolidé.

Maintenant, au sujet de la marge de 40 p. 100, elle a été mise en lumière. Nous savons que les prévisions n'ont pas été très précises. Après l'étape du rapport, si je connais bien le secrétariat du Conseil du trésor, le ministère en question devra s'expliquer et indiquer pourquoi il y a eu un tel écart pour l'année en cause. A l'étape des crédits nets, il y a des mesures qui peuvent être prises.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Une dernière question, monsieur le président. Est-ce qu'un ministère pourrait sous-estimer délibérément ses revenus afin de pouvoir dépenser certaines sommes à sa guise?

M. Osbaldeston: D'abord, monsieur le président, je dois dire que je ne m'attendrais pas à ce qu'il y ait un haut fonctionnaire du ministère qui sous-estime délibérément ses revenus ou à ce qu'un ministre approuve les prévisions qui seraient délibérément faussées. Je ne crois pas d'ailleurs, que le cas ne se soit jamais produit.

Deuxièmement, le secrétariat du Conseil du trésor, à cause justement de son intérêt pour les crédits nets, n'accepte pas sans examen les chiffres qui lui sont soumis. Il tient compte des chiffres des deux ou trois années précédentes pour s'assurer que les projections sont bien réalistes. S'il n'est pas d'accord, s'il y a une hausse ou une baisse considérable, il cherche à savoir pourquoi. Il agit toujours strictement sur un plan d'affaires. Il veut savoir du haut

[Texte]

be forecasting such a sharp decline or why his forecast is 40 per cent off.

Mr. Crouse: Could I ask a supplementary, Mr. Chairman?

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Is it the intention of the department to implement the recommendation that is near the bottom of page 36 where the Auditor General states:

We reiterate our view that to ensure parliamentary control over expenditure, where authority is provided for the spending of revenue, three figures—estimated gross expenditure, estimated revenue and net amount appropriated—should appear in the appropriation itself and the amount of revenue used to supplement the net amount appropriated should be limited to the estimated revenue shown in the appropriation.

Is it your intention to implement that particular recommendation?

Mr. Osbaldeston: The three figures are now shown, the estimated gross expenditure, the estimated revenue and the net amount appropriated. The final recommendation, that the amount should be limited to the estimated revenue, for reasons which I have explained we have not implemented.

The Chairman: Are you finished, Mr. Clarke?

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Yes, I might just say that if the managers were all as honourable as Mr. Osbaldeston thinks they are, then we would not need an auditor general.

• 1210

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, may I make one small correction. I said they were shown in the main estimates, and this paragraph is related to the appropriation. We show them in the main estimates, but they are not shown in the appropriation bill. I apologize.

The Chairman: Mr. Nelson.

Mr. Nelson: Someone brought out the point that in a number of instances the criteria set-up has not been followed. My understanding of this Committee is that it is a watchdog committee, and I have a general question that I would like to ask Mr. Osbaldeston and possibly Mr. Hayes as well.

In some of the instances brought up this morning the irregularities have been accounted for by the use of the word "flexibility", by reference to the Glassco Commission, or by whatever means.

Do you think, Mr. Osbaldeston, that the criteria that have been set down are inadequate? If we examine all these other examples will we again find different reasons they were not followed? Should the criteria be changed? Are they inadequate for the purpose?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I do not believe there is any disagreement between the Office of the Auditor

[Interprétation]

fonctionnaire responsable, par exemple, pourquoi il y a une baisse ou pourquoi il y a un écart de 40 p. 100.

M. Crouse: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Le ministère a-t-il l'intention de donner suite à la recommandation qui se trouve au bas de la page 36 de la version anglaise? Je cite:

Nous répétons que pour établir le contrôle parlementaire sur les dépenses en pareil cas, il faut ajouter trois chiffres au crédit—dépenses brutes prévues, revenu prévu et montant net alloué. De plus, le montant du revenu qui sert à compléter le montant net alloué devrait être limité au montant du revenu prévu qui est indiqué au crédit alloué.

Avez-vous l'intention jamais de donner suite à cette recommandation-là?

M. Osbaldeston: Les trois chiffres sont maintenant indiqués: les dépenses brutes prévues, le revenu prévu et le montant net alloué. La dernière recommandation qui veut que le montant soit limité au revenu prévu, il n'a pas été mis en application pour les raisons que j'ai données.

Le président: C'est tout, monsieur Clarke?

M. Clarke (Vancouver Quadra): Si tous les hauts fonctionnaires qui établissent les budgets étaient aussi honnêtes que M. Osbaldeston veut bien le croire, il ne serait pas nécessaire d'avoir l'auditeur général.

M. Osbaldeston: Une petite correction, si vous le permettez, monsieur le président. J'ai dit que les montants étaient indiqués dans les budgets principaux, mais le paragraphe a trait aux affectations de crédit. Rien n'est indiqué dans le bill des subsides. Je m'excuse, si je me suis mal fait comprendre.

Le président: Monsieur Nelson.

M. Nelson: Quelqu'un a fait remarquer tout à l'heure que dans certains cas, les normes n'avaient pas été suivies. Je crois comprendre que le comité a un rôle de surveillant et il y a une question d'ordre général que j'aimerais poser à M. Osbaldeston et peut-être à M. Hayes également.

A certains moments, quand il a été question d'irrégularité, ce matin, on a tenté de les justifier par le terme «souplesse», en remontant à la Commission Glassco, ou par quelque autre moyen.

Croyez-vous, monsieur Osbaldeston, que les normes établies ne soient pas suffisantes? Au fur et à mesure où on abordera les paragraphes où il n'y aura rien eu de fait, y aurait-il toujours des raisons pour justifier les manques? Faut-il changer les normes? Conviennent-elles vraiment?

M. Osbaldeston: Je crois bien qu'il y a parfait accord entre le bureau de l'Auditeur général et le Secrétariat du

[Text]

General and the Treasury Board Secretariat as to the merits of the criteria. I believe we both agree that the criteria, as a general statement of principle, is still valid. I believe that to be the case.

When we seek an exception to the criteria—and I think I would make the argument, Mr. Chairman, that in any general set of rules an occasion is always going to arise where the general set of rules does not fit as well as Parliament wished it to fit the particular circumstance—it is incumbent upon the government to go to Parliament and state that in 95 per cent of the cases we adhere to these criteria, and in this particular case when we are dealing with the Indians, and because of the particular circumstances surrounding them, we ask for this exception, and then it is incumbent upon us to show in the preface that we are seeking an exception and it is incumbent upon us to report to you, as we are doing today, why we seek it and how it is working. Finally, Mr. Chairman, I think it is incumbent upon us, as I indicated, to make a total review to ensure that the criteria that were established by this Committee in 1969-70 are indeed workable. At the moment I believe they are workable, and I believe when we come back to you we will suggest the same criteria, but I am absolutely certain, Mr. Nelson, that we would ask for your permission to come in with exceptions and it would be incumbent upon us to prove the merit of the exceptions.

The Chairman: Mr. Hayes, would you like to add to that for Mr. Nelson?

Mr. Hayes: Yes, just on one point. I entirely agree with what Mr. Osbaldeston said, but with regard to the criteria that were established by the Committee there was no reference to this matter of vote netting. The guidelines set by the Committee were mainly directed towards expenditure only, so the matter of vote netting is really a separate subject.

Mr. Osbaldeston: My references were to the criteria established for the vote pattern.

Mr. Hayes: Mr. Chairman, there is also another point on which I perhaps might make a suggestion. When you refer to exceptions to the guidelines, when you deal with them in the forward, possibly a better approach would be to perhaps make reference to the exceptions in the details of the particular department or vote so that it is readily apparent to the members. That might be a way of getting around this difficulty.

The Chairman: Thank you, Mr. Hayes. Mr. Nelson.

Mr. Nelson: I am concerned about the frustration that members of the Committee must continually feel when they find this sort of irregularity that time must be taken on.

I recall that in his introduction Mr. Macdonell indicated that he would be attempting to produce much shorter reports, much briefer reports, although probably more efficient, and I wonder how this is going to be possible if we are going to have to consider exception after exception.

[Interpretation]

Conseil du Trésor sur la nécessité de normes. Nous sommes certainement d'accord pour dire qu'il faut qu'il y ait des règles d'établies au départ.

Évidemment, nous demandons à certains moments des exemptions, et je pense que tout le monde comprend qu'il faut qu'il y ait des exceptions à la règle du fait que la ligne de conduite établie par le Parlement ne convient pas toujours aux circonstances. A ce moment-là, c'est au gouvernement de souligner bien clairement que dans 95 p. 100 des cas, nous nous en tenons aux normes, règles établies et que c'est seulement à cause de circonstances particulières, notamment dans le cas des Indiens, que nous demandons des rejets. Nous devons nous-mêmes indiquer pourquoi nous demandons l'exception, nous devons le signaler, comme nous le faisons aujourd'hui, nous devons montrer de quelle façon elle doit s'appliquer. Enfin, monsieur le président, il nous faut revoir toute la situation afin de nous assurer que les normes et les règles établies par le comité en 1969-1970 sont toujours réalistes et pratiques.

Je pense que c'est le cas, je pense qu'elles tiennent toujours, mais je suis à peu près certain, monsieur Nelson, que nous aurons à revenir devant vous pour vous demander la permission de faire certaines exceptions. Ce sera à nous à ce moment-là de démontrer le bien-fondé de notre requête.

Le président: Monsieur Hayes, vous avez quelque chose à ajouter?

M. Hayes: Je suis assez d'accord avec M. Osbaldeston, mais au sujet des règles établies par le comité, il n'a pas été question de crédit net. Les règles établies par le comité s'appliquent seulement aux dépenses. Il est question des crédits nets et distincts.

M. Osbaldeston: Je voulais parler des règles établies pour l'affectation de crédits.

M. Hayes: Il y a une autre suggestion que je ferai, si vous me le permettez, monsieur le président. Lorsqu'on parle d'exceptions à la règle, lorsqu'on parle de présentation, il y aurait peut-être possibilité de faire en sorte que les exceptions soient indiquées plus en détail dans le budget de chaque ministère de sorte que les députés puissent les voir. Ce serait peut-être là une façon de dévier la difficulté.

Le président: Je vous remercie, monsieur Hayes. Monsieur Nelson.

M. Nelson: Il faut passer la frustration qui prouve les membres du comité lorsqu'ils s'aperçoivent à tout moment que ces irrégularités se reproduisent.

M. Macdonell, dans sa déclaration d'ouverture, a indiqué qu'il essaierait de présenter des rapports beaucoup plus brefs, beaucoup plus directs; je me demande comment il pourra le faire s'il faut que le comité examine toutes sortes d'exceptions.

[Texte]

The Chairman: I think this is a good opportunity for Mr. Macdonell to make an observation.

• 1215

Mr. Macdonell: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Nelson has an excellent memory; however, I do welcome the chance. I was going to seek the opportunity anyway from the Chairman to comment on what Mr. Osbaldeston said and on what Mr. Clarke said. While I think, Mr. Chairman, the Committee would welcome shorter reports, they would not welcome them at the expense of quality of content. It is not my intention, certainly, to dilute the quality of the information that we present to the Committee.

On the other hand, Mr. Osbaldeston did refer—I think this is a good example—to the fact that the Treasury Board Secretariat launched a study some time ago on the principles of financial accounting and control in government on which the views of our group will be sought. This I greatly encourage. We are, we hope, competent in the field of accounting, but control is our middle name. This is what we are here to watch and to see exists properly. If we are given opportunities to observe and comment on procedures before they are implemented, as Mr. Osbaldeston has said, in my opinion it will provide us with the opportunity to lock the door before the horse is stolen, which is a lot better than having to report on the fact that the horse did get stolen and have to bring it to the attention of the Committee.

Turning to Mr. Clarke's comment, which I think is relevant, Mr. Chairman, to Mr. Nelson's question, there are certain changes we are planning to produce. I was struck, Mr. Clarke, by your reference to this comment on the last paragraph on page 36 of note 56. I think it exemplifies ways in which we propose to do our best to ensure that parliamentary control is not weakened. There are three words I jotted down, and I think this paragraph exemplifies each of the three. One is the word "control" and that is where prior consultation with us before procedures are introduced would ensure that we are given the chance to look after our special interests on your behalf, which is control of funds.

Surveillance is the second activity. That, as I see it, is partially ours, but it is shared with others in the government apparatus and, in specific terms, it is shared with the Treasury Board Secretariat who have the responsibility, as I understand it, of exercising surveillance over departmental transactions.

Third, I think this paragraph exemplifies another thing we feel is part of our responsibility to Parliament and to you, that is to ensure there is adequate and full disclosure. That, in our view, does help to make certain that parliamentary control is not weakened.

Finally I would like to mention the fact that Mr. Osbaldeston, as he said, I think at one of your meetings while I was out of the country, is new in his job; I am new in my job and, therefore, we approach our respective responsibilities having studied some background, but with, shall we say, no inhibitions or any background other than our desire, which I feel we would share, to make sure the taxpayer is getting the proper bang for his buck.

[Interprétation]

Le président: M. Macdonell a peut-être quelque chose à dire à ce sujet.

M. Macdonell: Merci, monsieur le président. M. Nelson a une excellente mémoire; toutefois, je profite de cette occasion. J'allais demander au président de faire une remarque à propos de l'intervention de M. Osbaldeston et de celle de M. Clarke. Bien qu'à mon avis, monsieur le président, le Comité aimerait que les rapports soient plus brefs, il ne voudrait pas pour autant que la qualité s'en ressentisse. Je n'ai certainement pas l'intention d'amoinrir la qualité des renseignements que nous présentons au Comité.

D'un autre côté, M. Osbaldeston a parlé—et je pense que c'est un bon exemple—du fait que le Conseil du Trésor avait lancé il y a quelque temps une étude à propos des principes de comptabilité et de contrôle financier au gouvernement, étude pour laquelle on demandera l'avis de notre groupe. J'y suis entièrement favorable. Nous sommes, du moins nous l'espérons, compétents en matière de comptabilité, mais notre spécialité est le contrôle. C'est cela que nous devons surveiller et examiner si nous avons l'occasion d'observer les procédures avant qu'elles soient appliquées et de donner notre avis, comme le disait M. Osbaldeston, je pense que nous pourrions ainsi agir de façon préventive, ce qui est beaucoup mieux que de devoir faire rapport des dégâts et d'en avertir le Comité.

Quant à l'observation de M. Clarke, qui à mon avis fait suite à la question de M. Nelson, nous projetons d'effectuer certaines modifications. J'ai été frappé, monsieur Clarke, que vous en ayez parlé au dernier paragraphe de la page 36. Je pense que c'est un bon exemple de la façon dont nous nous proposons de faire de notre mieux pour assurer que le contrôle parlementaire ne soit pas affaibli. J'ai utilisé trois termes, et je crois que ce paragraphe les illustre tous trois. L'un est «contrôle» et c'est là que nous pourrions, si l'on nous consultait avant d'appliquer des procédures, nous occuper de nos intérêts spéciaux en votre nom, c'est-à-dire du contrôle des fonds.

La deuxième activité est la surveillance. Celle-ci, d'après moi, ne nous appartient que partiellement, et nous la partageons avec d'autres organes du gouvernement et, pour être précis, avec le secrétariat du Conseil du Trésor qui, je crois, est responsable de la surveillance des transactions ministérielles.

En troisième lieu, je pense que ce paragraphe illustre une autre chose que nous estimons entrer dans nos responsabilités vis-à-vis du Parlement et votre Comité, à savoir d'assurer que les rapports présentés soient adéquats et complets. Ceci aide bien à notre avis à nous assurer que ce contrôle parlementaire n'est pas affaibli.

Enfin, je voudrais indiquer que M. Osbaldeston comme il l'a dit, je prends cela d'une de vos réunions pendant mon absence, vient d'assumer ses fonctions; moi aussi et, nous approchons nos responsabilités respectives en ayant étudié quelques documentations, mais sans, dirons-nous, obstacles ou autres sentiments que notre désir, qu'à mon avis nous partageons, de nous assurer que le contribuable reçoit ce qui lui est dû.

[Text]

In our group when we have discovered something out of line—you commented, Mr. Clarke, that this has appeared in several reports. It cannot be other than confusing, if not frustrating to parliamentarians to find the same items reappearing and no action having been taken—we have, in the past few months, commenced a program of instituting action, of widening, deepening and broadening the channels of communication, not only with the Treasury Board Secretariat, but with other departments. Our objective, Mr. Chairman, will be to produce a report that will highlight—this is in direct answer to Mr. Nelson's comment and question—situations whether for statutory or other reasons. We feel that we must come to this Committee and draw to your attention the requirement for action which we have been unable to achieve through proper communication, urging, consultation, and complaints—if you will—about bad procedures in departments. So in that sense, Mr. Nelson, I do hope that our reports can become shorter because we will have caused action to be taken. We have no power to take action. We have only the power to report and to direct attention to. But the gentleman to my right, I think it is fair to say, does have the power and the responsibility to cause procedures to be changed when they are faulty. I hope I have not been too long-winded, Mr. Chairman, but I welcomed the chance to speak to Mr. Nelson's question.

• 1220

The Chairman: Thank you, Mr. Macdonell. There is just one correction; I think Mr. Crouse referred to that last paragraph, not Mr. Clarke.

Mr. Macdonell: I am sorry, Mr. Crouse, I apologize.

The Chairman: It is all right, just so we keep the record straight. Are there any other questions on that paragraph? If not, we will go to Paragraph 57.

57. *Unpaid accounts carried forward to new fiscal year.*

The Chairman: This is a very important subject. This has been discussed before in this Committee, but it still continues to happen, and I think the Committee will have some questions.

Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le secrétaire, concernant les comptes impayés reportés à l'année financière suivante, est-ce que cette situation inquiète votre Conseil?

The Chairman: Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: Yes, indeed.

M. Clermont: Alors si elle vous inquiète, est-ce qu'une étude a été entreprise en vue de la corriger? Si oui, quelle

[Interpretation]

Dans notre groupe, lorsque nous découvrons quelque chose d'anormal—vous avez indiqué, monsieur Clarke, que ceci s'est produit dans plusieurs rapports. Il est certain que les députés ne peuvent que se perdre et s'énerver lorsqu'ils trouvent les mêmes articles réapparaître sans que rien n'ait été fait—nous avons, dans les quelques derniers mois, commencer un programme d'action, d'élargissement, d'approfondissement des voies de communications, non seulement avec le Conseil du Trésor, mais avec d'autres ministères. Notre objectif, monsieur le président, sera de produire un rapport qui mettra en lumière—ceci pour répondre directement à l'observation et à la question de M. Nelson des situations qu'il s'agisse de règlement ou d'autres choses. Nous estimons que nous devons nous présenter devant votre Comité et attirer votre attention sur le besoin d'action que nous n'avons pu obtenir par des communications convenables, en insistant sur la consultation, et les plaintes—si vous voulez—quant aux mauvaises procédures en vigueur dans les divers ministères. Par conséquent, dans cette mesure, monsieur Nelson, j'espère que nos rapports pourront être raccourcis car nous aurons fait ce qu'il faut pour que des mesures soient prises. Nous ne pouvons pas prendre de mesures. Nous pouvons simplement attirer l'attention sur certains faits par l'intermédiaire de nos rapports. Cependant, je pense qu'il est juste de dire que la personne qui se trouve à ma droite a le pouvoir et la responsabilité de provoquer la modification de certaines modalités lorsqu'elles sont défectueuses. J'espère ne pas avoir été très long et prolifique, monsieur le président, mais la question de M. Nelson m'a donné une occasion unique d'exposer mes idées.

Le président: Je vous remercie, monsieur Macdonell. J'aimerais simplement ajouter que c'est M. Crouse qui a parlé de ce dernier paragraphe et non pas M. Clarke, sauf erreur.

M. Macdonell: Je m'excuse, monsieur Crouse.

Le président: Cela n'est rien, simplement une question de correction du dossier. Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de ce paragraphe? Sinon, nous passerons au paragraphe 57.

57. *Comptes impayés reportés à l'année financière suivante.*

Le président: C'est une question très importante. Nous en avons déjà discuté, mais c'est une question qui revient toujours à l'ordre du jour, et le Comité voudra certainement poser des questions.

Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Secretary, with respect to those unpaid accounts carried forward to the new fiscal year, is that situation of concern to your Board?

Le président: Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Oui, certainement.

M. Clermont: So if it is of concern to you, has a study been conducted to rectify the situation? And if it is so,

[Texte]

faute ou quelle erreur a été portée à l'attention de ceux qui l'ont faite?

Mr. Osbaldeston: Indeed, Mr. Chairman, a study was undertaken in 1969-70 to determine why these accounts were being carried over into the new year. Basically, four reasons were identified. The first was that contracts planned for a current or a future year might be accelerated or slowed down because of strikes or other conditions. That would be beyond the control of the department and the department may have to reorientate its program during the year because of these unforeseen events. Therefore, a bill might come forward at the end of the year totally unexpected but the taxpayer and the supplier obviously expect payment.

The second problem identified as to some of these carryovers, I think the reference was particularly to the postsecondary education account, is that before the federal government receives its bills they must be processed by the provincial government and if there is a delay in the processing by the provincial government then obviously there is a delay in processing at the federal level.

The third item identified in this 1969-70 study was the fact that many of the claims against the federal government are prepared by individual citizens. They bear the responsibility of preparing and submitting the claim and I think we have all experienced the difficulty of trying to prepare a claim relative to a large organization like the federal government.

The fourth reason identified in that study was that price changes occurred in the course of the year giving rise to bills which were indeed higher than anticipated and there was a tendency for it to lapse over into the next year.

In addition to all of that, we have instituted this year a system of financial audit and one of the practices that we are auditing now is, indeed, the question of commitment control because this is fundamental to reducing these carryovers. I believe, Mr. Chairman, I have some of the figures on this. In 1969-70, which was the stimulus if you like for us to undertake our study, the figure I have here for the carry-over is \$82.1 million. As a result of the 1969-70 study and as a result of our pressuring departments to exercise better commitment control, indeed in this report the number has been cut in half to about \$45 million. So we are pressing on departments; we share the concern relative to this part.

• 1225

The Chairman: Mr. Dupras.

Mr. Dupras: Mr. Osbaldeston, on page 38, at the beginning of the second paragraph, the report states:

We reiterate our view that the present procedures whereby appropriations are not reported as having

[Interprétation]

what fault or what mistake has been brought to the attention of those who made it?

M. Osbaldeston: Certainement, monsieur le président, une étude a été faite en 1969-1970 pour trouver pour quelle raison on reportait ces comptes à l'année suivante. Cette étude a révélé quatre raisons fondamentales. Premièrement, on a constaté que des contrats prévus pour l'année courante ou pour une année prochaine pouvaient connaître une accélération ou un ralentissement à la suite de grèves ou à cause d'autres circonstances. Cela échappe dans ce cas au contrôle du secrétariat et le secrétariat doit alors parfois restructurer son programme pendant cette année à cause de ces événements non prévus. En conséquence, une facture totalement inattendue peut être présentée à la fin de l'année mais le contribuable et le fournisseur s'attendent de toute évidence à être payés.

Deuxièmement, certains de ces reports s'expliquent, surtout dans le cas des comptes de l'éducation post-secondaire, par le fait qu'avant que le gouvernement fédéral ne reçoive ces factures, elles doivent être établies par le gouvernement provincial et s'il y a un retard dans cet établissement, il est évident que ce retard se répercute au niveau fédéral.

Troisièmement, on a constaté dans cette étude de 1969-1970 que nombre des réclamations auprès du gouvernement fédéral sont préparées par des particuliers. Ils ont la responsabilité de préparer et de soumettre ces réclamations et je crois que nous connaissons tous la difficulté qu'il y a à essayer de préparer une réclamation s'adressant à une organisation aussi importante que le gouvernement fédéral.

Quatrièmement, cette étude a également fait ressortir que les changements de prix surviennent pendant l'année faisant monter les factures qui sont beaucoup plus importantes que prévues et il y a tendance à les faire échoir à l'année suivante.

En plus de tout cela, nous avons institué cette année un système de vérification financière et une des pratiques que nous vérifions maintenant est, bien sûr, la question du contrôle d'engagement car ceci est fondamental pour la réduction de ces reports.

Monsieur le président, je crois avoir certains chiffres en main à ce sujet. En 1969-1970, qui a été l'année motrice, si vous voulez, pour entreprendre cette étude, le chiffre que j'ai pour les rapports a été de 82.1 millions de dollars. A la suite de l'étude de 1969-1970, et à la suite de nos pressions près des ministères pour qu'ils s'efforcent de mieux contrôler leurs engagements, il ressort que dans ce rapport, ce chiffre a été réduit à 45 millions de dollars, c'est-à-dire la moitié. Nous exerçons donc des pressions auprès des ministères, cette situation nous préoccupe également.

Le président: Monsieur Dupras.

M. Dupras: Monsieur Osbaldeston, au début du troisième paragraphe à la page 41 vous dites:

Nous répétons qu'à notre avis les méthodes actuelles, selon lesquelles les dépassements de crédits ne sont

[Text]

been overexpended, through the technique of withholding payment of amounts owing by the Crown until a further appropriation becomes available, are misleading and should be reviewed.

Is this a common practice to withhold payments of amounts owed by the Crown? Do we have an estimate of what figure this would represent?

Mr. Osbaldeston: What is being stated here is that accounts are presented to the department very late in the current fiscal year, payment is not made in that current year but in the next year from the appropriations that the department would receive for the following year. The amounts that would slop over from one year to the other are as set out in the Auditor General's Report. I mentioned that that amount has been reduced from \$82 million in 1969-70 to \$47 million for bills presented at the end of the fiscal year, not paid, ferried over, paid the next year. As to whether the practice is common—offhand I cannot recall the size of the federal budget in that year of 1971-72—I have the estimates in front of me: the amount is \$14.35 billion. We managed, if I can describe it that way, to ensure that bills for the vast majority of that amount were indeed paid during the fiscal year and only—I say this although it is still a significant amount—45 million were not paid during that year.

Mr. Dupras: Was this deliberate withholding, as you have just mentioned in the report?

Mr. Osbaldeston: It is not deliberate. The bill is presented and the funds are not available to pay the bill, therefore, as a first charge on the following year's appropriation they use the money from the following year's appropriation to pay the bill. They literally do not have the bill.

Mr. Chairman, the alternative which is the normal practice, is if a department has in effect run out of money and the bills because of strikes, price increases, etc., exceed the appropriation, is to come in for supplementary estimates to seek Parliamentary approval. The problem we are faced with is that these bills may appear on March 29. We table our final supplementary estimates for Parliament's consideration in the early part of March, so this problem arises from the early part of March through to the end of March.

We are trying to insist that the forecasting of the events which will occur is done sufficiently ahead. Keep in mind that when I said that we tabled these supplementary estimates in March the supplementary estimates were prepared in February. So we are demanding of departments that they forecast better the period February and March in order that the situation described by the Auditor General does not occur. But we are still dealing with a forecast problem.

Mr. Dupras: Yes, and I find that \$45 million out of \$14 to \$15 billion is not abnormal. I would like to ask Mr. Hayes to give us his view as to why these appropriations are misleading and should be reviewed". Are we

[Interpretation]

pas signalés, le paiement des dettes de l'État étant différé jusqu'à ce qu'un crédit supplémentaire ait été alloué, sont trompeuses et devraient être révisées.

Est-il habituel de différer le paiement des dettes de l'État? Avez-vous un chiffre approximatif de ce que cela représente?

M. Osbaldeston: Nous ne faisons que dire que les comptes sont présentés au Secrétariat que très tard dans le courant de l'année financière, que ce paiement n'est pas fait au cours de cette année courante, mais l'année suivante à partir des crédits que le Ministère reçoit pour l'année suivante. Les dettes qui sont reportées d'une année à l'autre sont telles qu'indiqué dans le rapport de l'Auditeur général. J'ai déjà dit que ce chiffre qui se montait à 82 millions de dollars en 1969-1970 est redescendu à 47 millions de dollars pour les factures étant présentées à la fin de l'année financière, non payées, reportées, payées l'année suivante.

Quant à savoir si cete méthode est habituelle, je ne peux pas me souvenir comme cela de l'ampleur du budget fédéral au cours de cette année 1971-1972, j'ai le budget en face de moi. La somme est de 14.35 milliards de dollars. Si je peux ainsi m'exprimer, nous sommes arrangés pour que les factures représentant la grande majorité de cette somme soient véritablement payées pendant l'année financière et que seuls, et je dis seuls, bien que ce chiffre ne soit négligeable, 45 millions de dollars ne soient pas payés pendant cette année.

M. Dupras: Ces paiements différés étaient-ils délibérés, comme vous le dites justement dans le rapport?

M. Osbaldeston: Ils ne sont pas délibérés. La facture est présentée et les fonds pour la régler ne sont pas disponibles. Par conséquent, lors du premier débit tiré sur le crédit de l'année suivante, le Ministère emploie l'argent du crédit de l'année suivante pour régler cette facture. En fait il n'a pas la facture.

Monsieur le président, l'autre méthode normale lorsqu'un ministère a effectivement vidé ses tiroirs et que les factures à la suite de grèves, d'augmentations des prix, etc. etc. dépassent le crédit, est de demander au Parlement un budget supplémentaire. Mais le problème c'est que ces factures peuvent être déposées le 29 mars. Nous déposons nos derniers budgets supplémentaires pour que le Parlement les étudie au début de mars, et par conséquent, ce problème se pose pendant presque tout ce mois de mars.

Nous essayons d'insister pour que les prévisions à ce sujet soient faites suffisamment à l'avance. N'oubliez pas que lorsque je dis que nous déposons ce budget supplémentaire en mars, ils sont en fait préparés en février. Par conséquent, nous demandons aux ministères de faire de meilleures prévisions pour février et mars afin que la situation décrite par l'Auditeur général ne survienne pas. Il n'en reste pas moins que nous avons toujours un problème de prévision.

M. Dupras: Oui, et 45 millions de dollars sur 14 ou 15 milliards de dollars ne me semble pas anormal. J'aimerais demander à M. Hayes s'il voudrait nous dire pourquoi à son avis ces crédits sont trompeurs et de-

[Texte]

satisfied with the fact that some departments misled the Treasury Board in not making payments while they could, if they have the appropriate funds.

• 1230

Mr. Hayes: I do not know whether there is a question of misleading the Treasury Board with regard to this. I think you have to go to the root cause of the problem. And Mr. Osbaldeston, in the study the Treasury Board made, indicated some of the reasons for insufficient funds being available to meet the services coming in course of payment. He referred to contracts extending over a period of years where perhaps the department forecast what its likely expenditures will be under that contract in the fiscal year and so, just for argument's sake, they say they forecast, under contract to calling for payments over two years, \$4 million of which \$2 million would be coming in course of payment during the fiscal year. They would record as commitment in that year just the \$2 million. But it could be that the contract exhausted itself and called for additional funds, shall we say, in the amount of \$500,000. Now, this might transpire immediately at the end of the year. So the department, having committed itself to make the payment of \$2 million, could legitimately make that payment. But it has no funds available to make the \$500,000. So to that extent it means that that has to be carried over to the new fiscal year. And it becomes the first charge against the funds of that year. The cause of the problem really, to a degree, is the wording in the Financial Administration Act that says, and I quote from Section 26(3)(b):

(3) No requisition shall be made pursuant to subsection (1) for a payment that

...

(b) would result in an expenditure in excess of the appropriation . . .

Just using the example of the \$500,000, they really could not charge this to the appropriation because it would result in an over-expenditure, so they have no alternative but to put into the other year. This is really the problem.

Mr. Dupras: So this is not actually misleading then.

The Chairman: We will continue a few minutes, if you wish. It is 12.30 p.m.

Mr. Dupras: I just want to clear up this part.

Mr. Hayes: I suppose it is misleading in that it understates the expenditures for the year. I mean you have incurred liabilities, in the case I am quoting, of \$2.5 million but you are only recording \$2 million.

Mr. Dupras: Perhaps instead of misleading a more appropriate way of saying it would be that we have anticipated expenses that should have been incurred the year hence the following year.

[Interprétation]

vraient être révisés. Êtes-vous pratiquement persuadés que certains ministères trompent le Conseil du Trésor en ne réglant pas certaines dettes alors qu'ils le peuvent, s'ils ont les fonds nécessaires?

M. Hayes: Je ne saurais dire si l'on trompe le Conseil du Trésor à ce sujet. Je crois qu'il faut aller à la racine du mal. Et M. Osbaldeston, dans l'étude que le Conseil du Trésor a faite, a indiqué certaines des raisons expliquant l'insuffisance de fonds disponibles pour régler les dettes à temps. Il a parlé de contrats s'étalant sur des périodes de plusieurs années pour lesquels le ministère prévoit quelles seront les dépenses vraisemblables à ce titre, au cours de l'année financière et par conséquent, pour prendre un simple exemple, disons que le ministère prévoit de verser \$4 millions sur deux années, dont \$2 millions doivent être réglés pendant l'année financière. Il ne s'engage donc pour cette année que pour les \$2 millions. Cependant, il se peut que les prévisions pour ce contrat aient été un peu justes et qu'il faille des fonds supplémentaires, disons, environ \$500,000. Cela peut être reflété immédiatement à la fin de l'année. Par conséquent, le ministère, s'étant engagé à verser \$2 millions, peut d'une manière tout à fait légitime, faire ce versement. Mais il n'a pas de fonds disponibles pour régler les \$500,000. Par conséquent, dans cette mesure, cela veut dire que cela doit être reporté à l'année financière suivante. Dès que cela devient le premier paiement à faire sur les fonds de cette année. En fait, dans une certaine mesure, la cause de ce problème se trouve dans le libellé de la Loi sur l'administration financière qui dit, et je cite l'article 26(3)(b):

(3) Aucune réquisition ne peut être faite conformément au paragraphe (1) en vue d'un paiement qui

...

(b) Entraînerait une dépense supérieure au crédit. . .

Prenant toujours l'exemple des \$500,000, il ne pourrait pas vraiment faire marger cette dépense à ce crédit car cela constituerait une dépense supérieure à celui-ci, et par conséquent, il n'a pas d'autres solutions que de la reporter à l'année suivante. C'est vraiment là que se trouve le problème.

M. Dupras: Il ne s'agit donc pas véritablement de tromper le Conseil du Trésor.

Le président: Nous allons continuer encore pendant quelques minutes, si vous le désirez, il est 12 h. 30.

M. Dupras: J'aimerais simplement éclaircir cette question.

M. Hayes: On pourrait dire que c'est le tromper dans la mesure où il y a sous-estimation des dépenses pour l'année. Je veux dire que vous avez contracté des dettes, dans le cas que je cite, de \$2.5 millions mais vous n'inscrivez en fait que \$2 millions.

M. Dupras: Peut-être qu'au lieu de parler de tromperie, on pourrait peut-être parler d'une manière plus appropriée de dépenses anticipées qui ont dû être contractées jusqu'à l'année suivante.

[Text]

Mr. Osbaldeston: An anticipated payment.

Mr. Dupras: Right.

Mr. Osbaldeston: Or obligation.

Mr. Darling: Mr. Chairman, as Mr. Dupras said, on \$14 billion \$4.5 million is not a hell of a lot to be short. But I will tell you that the individual contractors are the ones who are going to be doing the yelling, because they are being put in an embarrassing position. Is this not correct? Because it happens in that time period may they not have to wait very long time for their money and go begging to the bank to keep them in business?

The Chairman: This is part of the reason.

Mr. Osbaldeston: They would have at least to wait until we had supply on the main Estimates beginning April 1. There are a number of techniques that one could use. If the event occurs after we table these there simply is no money in the department's account and normal procedure would be to ask the contractor to wait. The other alternative that would be available is that they would come to the Vote 5 contingency fund and ask us to supplement the vote. The problem with that is—which is also pointed out in the report—that we would have to leave that expenditure against Vote 5 and Parliament would not have any opportunity to consider it because, the Supplementary Estimates already being tabled, we could not bring it forward for Parliamentary consideration. It would be left as a charge at the end of the year against Vote 5. I think I would find that a less desirable alternative in terms of paying the contractor—which is what our objective is, than permitting the department to pay on April 1 the account. I think that is a question of judgment as to which alternative would be preferable. I think I would prefer this one.

• 1235

Mr. Darling: So then, in other words, Mr. Chairman, anyone who submits bills in that critical period that are a little over and yet are legitimate are going to be held over for maybe three or four months?

Mr. Osbaldeston: No. The issue is, as Mr. Hayes described it, that the bill comes in for \$2.5 million in March, the department has \$2 million available. They pay the \$2 million because they have the money available and on April 1 they pay the other \$500,000; they pay that out of the next year's appropriations. Under the procedure we are following, they would have to wait until April 1 to make the second payment of \$500,000. They cannot pay the \$2.5 million; they simply do not have the money to pay the \$2.5 million.

The real issue is whether that department should have entered into a commitment which gives rise to \$2.5 million. It should not have and that is what we are trying to press down. It should have kept its commitment expenditure control in such shape that the bill would only be \$2 million, not \$2.5 million. There are a series of reasons outside of the control of the department that

[Interpretation]

M. Osbaldeston: Une dette anticipée.

M. Dupras: Oui.

M. Osbaldeston: Ou une obligation.

M. Darling: Monsieur le président, comme l'a dit M. Dupras, \$4.5 millions sur \$14 milliards ce n'est vraiment pas grand-chose. Mais j'ajouterai que ce sont les entrepreneurs qui vont se faire entendre car cela les met dans une situation embarrassante. N'est-ce pas? Car il se peut qu'il leur faille attendre pendant longtemps leur argent et qu'ils soient obligés d'aller mendier auprès de la banque, pour ne pas être ruinés?

Le président: C'est en partie la raison.

M. Osbaldeston: Il faudrait qu'ils attendent au moins jusqu'à ce que nous ayons approprié le budget principal, le 1^{er} avril. De nombreuses méthodes sont disponibles. Si cela se passe après que nous ayons fait le dépôt, c'est tout simple, il n'y a pas d'argent sur le compte du ministère et il faut alors demander à l'entrepreneur d'attendre. L'autre solution c'est de faire appel au crédit n° 5 d'éventualités du gouvernement et de nous demander d'accorder ce supplément. Ce qui pose un autre problème, indiqué dans le rapport, car nous devrions alors laisser émarger cette dépense au crédit 5 et le Parlement n'aurait pas l'occasion d'en discuter car le budget supplémentaire ayant déjà été déposé, nous ne pourrions pas le soumettre à l'étude parlementaire. Cela resterait une dépense émargeant à la fin de l'année au crédit 5. A mon avis, cette solution est moins souhaitable pour ce qui est de payer l'entrepreneur, objectif de toutes ces opérations, que de permettre au ministère de régler le compte le 1^{er} avril. Quelle solution est la meilleure, c'est une question de jugement. Personnellement, je préférerais celle-là.

M. Darling: Par conséquent, en d'autres termes, monsieur le président, toute personne qui soumet des factures pendant cette période critique, factures qui sont un tout petit peu plus grosses que prévues et pourtant légitimes devra en attendre le versement pendant trois ou quatre mois?

M. Osbaldeston: Non. Comme l'a décrit M. Hayes, le problème c'est que cette facture réclame un versement de 2.5 millions de dollars en mars et que le ministère n'a que 2 millions de dollars en caisse. Le ministère règle les 2 millions de dollars puisqu'il a cet argent et le premier avril il règle les autres \$500,000. Il les prend sur les crédits de l'année suivante. Suivant nos méthodes actuelles, il lui faudrait attendre jusqu'au premier avril pour effectuer le second versement de \$500,000. Il ne peut verser les 2.5 millions de dollars; il n'a tout simplement pas l'argent nécessaire.

Le véritable problème est de savoir si ce ministère aurait dû prendre un engagement qui l'entraîne jusqu'à 2.5 millions de dollars. Il n'aurait pas dû et c'est ce que nous essayons d'empêcher. Il aurait dû exercer un contrôle sur ses engagements de dépenses tel que cette facture n'aurait dû être que de 2 millions de dollars et non pas de 2.5 millions de dollars. Il y a tout un tas de raisons

[Texte]

they cannot do that and you end up with the carryovers.

Mr. Darling: So then the country's credit is no damned good for the half million dollars.

Mr. Osbaldeston: We are trying again to ensure that government departments do not enter into contracts in excess of that which Parliament has voted.

The Chairman: They do it all the time.

Mr. Osbaldeston: Well, less and less, if I may, Mr. Chairman, and hopefully, less again. From 1969 to 1972 it was \$82 million and at the time the estimates were around \$10 billion. When we got to \$14 billion, we had shoved it down to \$45 million. As I promised the other day, Mr. Chairman, we keep pushing departments to get better and better.

The Chairman: Mr. Frank.

Mr. Frank: To clarify the record, I think Mr. Darling meant \$45 million, not \$4.5 million.

The Chairman: I do not think there is a member of Parliament that has not had complaints from contractors or constituents who have not had their money owing to them paid on time by the federal government. I do not think there is a member that has not had complaints on this.

An hon. Member: That is right, Mr. Chairman.

The Chairman: Anything that this committee can do to speed up the payment of those bills would be appreciated I am sure.

Mr Dupras: Mr Chairman, if you will allow me an observation. I think there are reasons for this nonpayment by the government in many instances. Where I looked into the case I discovered that they were holding back funds because the engineers or the architects on the project had not authorized payments because of very serious reasons. If you look into the particular problem you find that there are many reasons why these payments have not been made and I am sure the population would accept the decision made by the officials of the department to not make the payments because of the reasons known.

The Chairman: We must adjourn but before adjourning you will recall from the last meeting that Mr. Douglas of the Auditor General's Office agreed to supply the Committee with a list of miscellaneous transfers recovered from the parliamentary appropriations and the Contingency Vote No. 5. This list has been provided by Mr. Douglas and we will attach it as an appendix to today's meeting if it is your wish.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: The meeting is adjourned until Thursday.

[Interprétation]

échappant au contrôle du ministère et il ne peut rien y faire et se retrouve avec ces reports.

M. Darling: Le crédit du pays n'est donc pas assez bon pour ce demi million de dollars.

M. Osbaldeston: Nous essayons une fois de plus de nous assurer que les ministères du gouvernement ne se lancent pas dans des contrats dépassant ce que le Parlement a voté.

Le président: C'est ce qu'ils font tout le temps.

M. Osbaldeston: De moins en moins, si je peux me le permettre, monsieur le président, et encore moins nous l'espérons. De 1969 à 1972, ce dépassement était de 82 millions de dollars et à cette époque le budget était d'environ 10 milliards de dollars. Avec un budget de 14 milliards de dollars, nous avons réussi à n'avoir plus que 45 millions de dollars de dépassement. Comme je l'ai promis l'autre jour, monsieur le président, nous sommes constamment sur le dos des ministères pour qu'ils fassent mieux.

Le président: Monsieur Frank.

M. Frank: Simplement pour rectifier une erreur, je crois que M. Darling voulait dire 45 millions de dollars et non pas 4.5 millions de dollars.

Le président: Je ne pense pas qu'il y ait un député qui n'ait reçu de plaintes d'entrepreneurs ou d'électeurs à qui le gouvernement fédéral n'avait pas réglé ses dettes à temps. A mon avis, il n'y a pas un député qui n'ait reçu de plaintes de cette sorte.

Une voix: C'est exact, monsieur le président.

Le président: Tout ce que pourra faire ce comité pour accélérer le règlement de ces factures sera des plus bienvenus, j'en suis certain.

M. Dupras: Monsieur le président, vous me permettez de faire une remarque, je pense que dans de nombreux cas, le gouvernement a des raisons de ne pas régler ces factures. En y regardant de plus près, j'ai constaté qu'il ne faisait pas ces versements car les ingénieurs ou les architectes du programme n'avaient pas autorisé les versements à cause de raisons très sérieuses. En étudiant ce problème particulier, on constate qu'il y a de nombreuses raisons pour lesquelles ces règlements n'ont pas été faits et je suis certain que la population accepterait la décision rendue par les fonctionnaires du ministère de ne pas régler ces factures à cause des raisons connues.

Le président: Nous devons lever la séance, mais avant de ce faire, vous vous souviendrez que lors de la dernière réunion M. Douglas du bureau de l'Auditeur général a accepté de communiquer au Comité une liste de transferts divers pris sur les crédits parlementaires et le crédit n° 5 d'éventualités. M. Douglas nous a communiqué cette liste et elle sera annexée au compte rendu d'aujourd'hui si là est votre désir.

Des voix: D'accord.

Le président: La réunion est ajournée jusqu'à mardi.

APPENDIX "V"

1971-72 TREASURY BOARD CONTINGENCIES VOTE 5

MISCELLANEOUS TRANSFERS SUBSEQUENTLY RECOVERED FROM PARLIAMENTARY APPROPRIATIONS

Department	T.B. No.	Particulars	Amount	Estimates
			\$	
COMMUNICATIONS.....	708824	Bilingualism.....	184,000	B
CONSUMER AND CORPORATE AFFAIRS	708824	Bilingualism.....	78,000	B
ENERGY, MINES AND RESOURCES.....	708824	Bilingualism.....	64,000	B
	7095 0	Purchase of Falcon Aircraft.....	1,157,000	B
	705180	Closure of McBean Mine, N.S.....	500,000	A
	706651	Studies—Northern Pipeline.....	675,000	A
ENVIRONMENT.....	706032	"Shoreline Survey" Project.....	620,000	A
	706931	Salmon Fishing vessels in BC.....	1,000,000	A
	705091	Assistance Grant to American Society of Mammalogists.....	2,500	A
	705261	Canadian salmon licence control—B.C.....	300,000	A
	703715	Purchase of Modular furniture for Brontor Bldg.....	325,000	A
	708936	Purchase of Modular Furniture.....	170,000	A
	708525	Payment of Claim against Government.....	111,134	B
	708526	Salmon fishing vessels.....	550,000	B
	709569	Salmon fishing vessels.....	600,000	B
	710305	Operating expense.....	1,600,000	B
	705354	Payment to fisherman and fish processors.....	1,360,000	A
	706651	Environmental studies—Northern pipeline.....	1,683,000	A
EXTERNAL AFFAIRS.....	706014	Grant—Association for Canadian Studies—U.S.....	10,000	A
	708024	Contribution—Pan American Health Organization..	982,992	A
	709762	Loan to W.C.F. of Customs Co-operation Council.....	6,000	B
	705574	Grant—CIDA—East Pakistan.....	2,000,000	A
	706874	Grant—Aid—CIDA—E. Pakistan.....	5,000,000	A
	707894	International Joint Commission.....	11,000	B
	704546	Int. Summer Student Employment.....	47,000	A
	704993	Int. Summer Student Program.....	18,000	A
	705121	Grant—United Nations Assoc.....	2,500	A
	706787	Gift—J. F. Kennedy Centre.....	35,000	A
FINANCE.....	708824	Bilingualism development grant.....	66,000	B
	706534	Grant—St. Jean-Vianney Disaster Fund.....	1,250,000	A
	703880	Anti-Dumping Tribunal.....	52,138	A
	707039	Operating and capital expend.....	715,353	A
INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT.....	706651	Studies—Northern Pipeline.....	700,000	A
	706933	Grant—Committee for Conservation of Nature.....	25,000	A
	706318	Shares of Panarctic Oils Ltd.....	3,700,000	A
	707970	Grant—University of Calgary.....	6,000	A
	707971	Grant—Western Ontario Univ.....	2,000	A
	705354	Fish—Emergency Assistance.....	150,000	B
	708824	Bilingualism Development.....	71,000	B
	709731	Forest Fire Fighting.....	1,900,000	B
	709927	Shortfall in revenue.....	250,000	B
	709928	National Parks program.....	422,000	B
INDUSTRY, TRADE AND COMMERCE.....	708071	Payment of Interest—Temporary Wheat Reserves Act.....	2,660,000	A
JUSTICE.....	707332	Grant—Canadian Association of Law Teachers.....	10,000	A
LABOUR.....	707622	Grant—Transitional Assistance.....	500,000	A
	709380	Grant—Transitional Assistance.....	350,000	B
MANPOWER AND IMMIGRATION.....	703625	Phasing out capital Assistance program.....	1,000,000	A
NATIONAL DEFENCE.....	704331	Grant—Army Cadet League.....	60,000	A
NATIONAL HEALTH AND WELFARE.....	708955-1	Conversion of family allowance to computer.....	3,220,200	B

APPENDICE «V»

CRÉDITS DES ÉVENTUALITÉS DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR L'ANNÉE 1971-1972

VIREMENTS DIVERS SUBSÉQUEMMENT RECOUVRÉS SUR LES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Ministère	C.T.	Détails	Montant	Budget
COMMUNICATIONS.....	708824	Bilinguisme.....	184,000	B
CONSOMMATION ET CORPORATIONS.....	708824	Bilinguisme.....	78,000	B
ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES.....	708824	Bilinguisme.....	64,000	B
	7095 0	Achat d'un avion Falcon.....	1,157,000	B
	705180	Fermeture de la mine McBean (N.-É.).....	500,000	A
	706651	Étude—pipe-line dans le Nord.....	675,000	A
ENVIRONNEMENT.....	706032	Projet «Étude de la côte».....	620,000	A
	706931	Bateaux de pêche au saumon en C.-B.....	1,000,000	A
	705091	Subvention à la Société des mammalogistes d'Amérique.....	2,500	A
	705261	Contrôle des permis de pêche au saumon canadien, C.-B.....	300,000	A
	703715	Achat de meubles Modular pour l'édifice Brontor.....	325,000	A
	708936	Achat de meubles Modular.....	170,000	A
	708525	Règlement des réclamations au gouvernement.....	111,341	B
	708526	Bateaux de pêche au saumon.....	550,000	B
	709569	Bateaux de pêche au saumon.....	600,000	B
	710305	Dépenses de fonctionnement.....	1,600,000	B
	705354	Versements aux pêcheurs et aux conserveries de poisson.....	1,360,000	A
	706651	Étude sur l'environnement—pipe-line dans le Nord.....	1,683,000	A
AFFAIRES EXTÉRIEURES.....	706014	Subvention—Association pour les études canadiennes—É.-U.....	10,000	A
	708024	Contribution—Organisation panaméricaine de la Santé.....	982,992	A
	709762	Prêts au c. de f. de r. du Conseil de coopération douanière.....	6,000	B
	705574	Subvention—ACDI—Pakistan-Est.....	2,000,000	A
	706874	Subv.—Aide—ACDI—Pakistan-Est.....	5,000,000	A
	707894	Commission mixte internationale.....	11,000	B
	704546	Service international d'emplois d'été pour étudiants.....	47,000	A
	704993	Programme international d'échanges d'étudiants.....	18,000	A
	705121	Subv.—Association des Nations Unies.....	2,500	A
	706787	Don—Centre J. F. Kennedy.....	35,000	A
FINANCES.....	708824	Subvention pour le bilinguisme.....	66,000	B
	706534	Subv.—Fonds de secours des sinistrés de St-Jean Vianney.....	1,250,000	A
	703880	Tribunal antidumping.....	52,138	A
	707039	Dépenses de fonctionnement et d'investissement.....	715,353	A
AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN.....	706651	Études—pipe-line dans le Nord.....	700,000	A
	706933	Subv.—Comité pour la conservation de la nature.....	25,000	A
	706318	Actions de Panarctic Oils Ltd.....	3,700,000	A
	707970	Subv.—Université de Calgary.....	6,000	A
	707971	Subv.—Université Western Ontario.....	2,000	A
	705354	Pêche—Aide de secours.....	150,000	B
	708824	Bilinguisme.....	71,000	B
	709731	Prévention des feux de forêts.....	1,900,000	B
	709927	Insuffisance de revenus.....	250,000	B
	709928	Programme des parcs nationaux.....	422,000	B
INDUSTRIE ET COMMERCE.....	708071	Paiement d'intérêt—Loi sur les réserves provisoires de blé.....	2,660,000	A
JUSTICE.....	707332	Subvention—Association des professeurs de droit du Canada.....	10,000	A
TRAVAIL.....	707622	Subvention—Aide de transition.....	500,000	A
	709380	Subvention—Aide de transition.....	350,000	B
MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION.....	703625	Élimination progressive du programme d'aide de (avances de capitaux).....	1,000,000	A
DÉFENSE NATIONALE.....	704331	Subvention—Ligue des cadets de l'armée du Canada.....	60,000	A
SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.....	708955-1	Traitement des allocations familiales par ordinateur.....	3,220,000	B

APPENDIX "V"—Conc.

1971-72 TREASURY BOARD CONTINGENCIES VOTE 5

MISCELLANEOUS TRANSFERS SUBSEQUENTLY RECOVERED FROM PARLIAMENTARY APPROPRIATIONS

Department	T.B. No.	Particulars	Amount	Estimates
			\$	
NATIONAL REVENUE.....	708824	Bilingualism.....	230,000	B
	708824	Bilingualism.....	18,000	B
	704318	Bilingualism.....	613,412	A
PRIVY COUNCIL.....	709886	Economic Council of Canada Candide Project.....	60,000	B
	703903	Administration (Interim Supply).....	250,000	M
PUBLIC WORKS.....	704244	Grant—Canadian Joint Fire Prevention Publicity Campaign.....	5,000	A
SECRETARY OF STATE.....	706059	Museum—Drop-in Centre, Wawa.....	50,000	A
	702325	Inter-departmental Committee on financial assistance to voluntary agencies.....	94,000	A
	704389	Travel and Exchange.....	2,000,000	A
	704387	Opportunities for Youth.....	4,912,000	A
	705724	Opportunities for Youth.....	10,000,000	A
	708911	Additional manyyears, PSC.....	421,000	B
	708824	Bilingualism PSC.....	187,000	B
	706541	CRTC—Information Centres.....	79,000	A
	709229	CRTC—purchase 2 nd VTR.....	70,000	B
	709855	CRTC—add. hearings.....	88,000	B
	709970	Salaries related to F.L.I.P.....	42,000	B
	708751	Multiculturalism.....	147,444	B
	702122	Committee on Youth.....	174,000	A
	704490	Grant—"Canada Week" project.....	56,100	A
	704388	Hostel and Kiosk program.....	1,153,000	A
705258	Grant—Second Language Courses.....	600,000	A	
706191	Grants to Native Organizations.....	3,382,188	A	
706862	Translation Services D.N.D.....	233,000	A	
SOLICITOR GENERAL.....	703305	Grant—Canadian Association of Chiefs of Police.....	24,000	A
	707649	RCMP facilities—improvements.....	245,000	B
SUPPLY AND SERVICES.....	708912	Family and Youth Allowances Program, N.H.W., System and Admin. Services Improvement.....	2,080,690	B
TRANSPORT.....	709789	4 Pilotage Authorities—Operating funds.....	760,000	B
TREASURY BOARD.....	708824	Bilingualism.....	88,000	B
	707039	Purchase of furniture—Place Bell Canada.....	745,342	A
VETERANS AFFAIRS.....	704164	Bureau of Pension Advocates—Administration.....	1,077,000	A

APPENDICE «V»—Fin

CRÉDIT DES ÉVENTUALITÉS DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR L'ANNÉE 1971-1972

VIREMENTS DIVERS SUBSÉQUEMMENT RECOUVRÉS SUR LES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Ministère	C.T.	Détails	Montant	Budget
REVENU NATIONAL.....	708824	Bilinguisme.....	230,000	B
	708824	Bilinguisme.....	18,000	B
	704318	Bilinguisme.....	613,412	A
CONSEIL PRIVÉ.....	709886	Conseil économique du Canada Projet candidate.....	60,000	B
	703903	Administration (Approvisionnement provisoire).....	250,000	M
TRAVAUX PUBLICS.....	704244	Subvention—Comité conjoint de la prévention des incendies.....	5,000	A
SECRÉTARIAT D'ÉTAT.....	706059	Musée—Centre d'accueil—Wawa.....	50,000	A
	702325	Comité interministériel de l'aide financière aux organismes volontaires.....	94,000	A
	704389	Vogayes-échanges.....	2,000,000	A
	704387	Perspectives-Jeunesse.....	4,912,000	A
	705724	Perspectives-Jeunesse.....	10,000,000	A
	708911	Années-hommes suppl. CFP.....	421,000	B
	708824	Bilinguisme, CFP.....	187,000	B
	706541	CRTC—Centres d'information.....	79,000	A
	709229	CRTC—Achat 2.° VTR.....	70,000	B
	709855	CRTC—Audiences suppl.....	88,000	B
	709970	Salaires et traitements dans le cadre du P.F.I.L.....	42,000	B
	708751	Multiculturalisme.....	147,144	B
	702122	Comité de la jeunesse.....	174,000	A
	704490	Subvention—Programme «Semaine Canada».....	56,100	A
	704388	Programme des hôtels et kiosques.....	1,153,000	A
705258	Subventions—Cours de langue seconde.....	600,000	A	
706191	Subventions aux Organisations autochtones.....	3,382,188	A	
706862	Services de traduction—Défense nationale.....	233,000	A	
SOLLICITEUR GÉNÉRAL.....	703305	Subvention—Association canadienne des chefs de police.....	24,000	A
	707649	GRC—Installations—Améliorations.....	245,000	A
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES.....	708912	Allocations à la famille et à la jeunesse. S. n. et B.-è.s.—Amélioration du système et des services administratifs.....	2,080,690	B
TRANSPORTS.....	709789	Fonds d'exploitation des 4 Administrations de pilotage.....	760,000	B
CONSEIL DU TRÉSOR.....	708824	Bilinguisme.....	88,000	B
	707039	Achat de meubles—Place Bell Canada.....	745,342	A
AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS	704164	Bureau de services juridiques des pensions—Administration.....	1,077,000	A

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 16

Thursday, November 29, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 16

Le jeudi 29 novembre 1973

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. A. D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Blaker
Caouette
(Charlevoix)
Clarke
(Vancouver Quadra)

Clermont
Crouse
Cullen
Darling

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. A. D. Hales

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Demers
Frank
Knight
Mather
McKinnon

Mitges
Rompkey
Schumacher
Stollery
Yanakis—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

En vente à Information Canada, Ottawa, Canada

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 29, 1973
(18)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 11:15 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Hales, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (Vancouver Quadra), Clermont, Crouse, Demers, Frank, Hales, Mitges, Schumacher and Stollery.

Other Member present: Mr. Nelson.

In attendance: Mr. Eric Adams, Senior Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Witnesses: From the Treasury Board Secretariat: Messrs. G. F. Osbaldeston, Secretary of the Treasury Board; B. A. MacDonald, Assistant Secretary of the Treasury Board. *From the Auditor General's Office:* Messrs. J. J. Macdonell, Auditor General of Canada; and H. E. Hayes, Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to the Report of the Auditor General for the fiscal year ending March 31, 1972. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 1, June 12, 1973*)

In accordance with a motion passed at a meeting held on Wednesday, March 14, 1973 the following answers to previously asked questions and documents submitted by the Secretary of the Treasury Board are printed as Appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence.

Subject or Question:

Does the figure of 74 million square feet of space under the management of the Department of Public Works include leased and owned space?

Subject or Question:

The comparability of rental rates of commercial space in government-owned buildings with those in private buildings.

Subject or Question:

The comparison of construction costs between crown-owned and commercial office buildings.

Subject or Question:

The Centennial of Confederation Fund.

Subject or Question:

Canadian International Development Agency, special accounts; recent history of balances.

Subject or Question:

Commercial space in Place du Portage.

(See Appendix "X")

Later on Paragraph 57,—
Study of the Accounts of Canada and
Study of Classification and Coding of Financial Transactions.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 29 NOVEMBRE 1973
(18)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 11 h 15, sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (Vancouver Quadra), Clermont, Crouse, Demers, Frank, Hales, Mitges, Schumacher et Stollery.

Autre député présent: M. Nelson.

Comparait: M. Eric Adams, premier recherchiste, service de recherches, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: Du Secrétariat du Conseil du Trésor: MM. G. F. Osbaldeston, secrétaire du Conseil du Trésor; B. A. MacDonald, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor. *Du Bureau de l'Auditeur général:* MM. J. J. Macdonell, Auditeur général du Canada et H. E. Hayes, directeur.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi portant sur le rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1972. (Voir *procès-verbal et témoignages du 12 juin 1973, fascicule n° 1*).

Conformément à une motion adoptée lors d'une séance tenue le mercredi 14 mars 1973, les réponses suivantes à des questions déjà posées au préalable et les documents présentés par le secrétaire du Conseil du Trésor sont imprimés en appendices aux procès-verbaux et témoignages de ce jour.

Sujet ou question:

Le chiffre de 74 millions de pieds carrés de surface administrés par le ministère des Travaux publics comprend-il les locaux loués et les propriétés du gouvernement?

Sujet ou question:

La comparaison des taux de location de locaux commerciaux entre les immeubles du gouvernement et les immeubles privés.

Sujet ou question:

La comparaison des coûts de construction des immeubles de la Couronne par rapport aux immeubles commerciaux.

Sujet ou question:

Le fonds du centenaire de la Confédération.

Sujet ou question:

L'agence canadienne de développement international, comptes spéciaux, historique récent des soldes.

Sujet ou question:

Locaux commerciaux de la place du Portage.

(Voir appendice «X»)

Plus tard, au sujet du paragraphe 57—
Étude des comptes du Canada et
Étude de la classification et du codage des transactions financières.

(See Appendix "Y")

Financial Management Evaluation Project. (See Appendix "Z")

The Committee resumed consideration of Paragraph 57—Unpaid accounts carried forward to new fiscal year.

The witnesses were questioned thereon.

And questioning continuing;

At 12:37 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

(Voir appendice «Y»)

Projet d'évaluation de la gestion financière. (Voir appendice «Z»).

Le Comité reprend l'étude du paragraphe 57—Comptes impayés reportés à l'année financière suivante.

Les témoins répondent ensuite aux questions.

La période des questions se poursuit.

A 12 h 37, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, November 29, 1973

[Texte]

• 1116

The Chairman: If you will come to order, gentlemen, we will proceed with this very important subject matter, the weakening of parliamentary control. We will start with paragraph 57. We spent a fair amount of time on it last meeting but there are still a lot of questions unanswered, I am sure.

Before proceeding with that, I would like to ask Mr. Osbaldeston if he has any of the answers to questions previously referred to him by the Committee.

Mr. G. F. Osbaldeston (Secretary of the Treasury Board, Treasury Board Secretariat): Thank you, Mr. Chairman.

Gentlemen, I have answers to six of the questions that were asked at previous meetings at which we were witnesses and they refer, Mr. Chairman, first, to the question of the amount of square feet of space under the management of the Department of Public Works, including leased and owned.

The second is a reply to the questions of members relating to the rental rates of commercial space in government-owned buildings compared with those in private buildings; thirdly, the comparison of construction costs between Crown-owned and commercial office buildings.

Fourthly, a statement on the recent history of the balances of the Canadian International Development Agency, special account.

Fifthly, commercial space in Place du Portage—and, as usual, the Minister was right and the bureaucrat was wrong. The amount of space was the equivalent of two floors in the building.

Finally, the question of the continuation of the Centennial of Confederation Fund. The question was asked as to why the fund was continuing, and the answer is that there is a good deal of information given on the actual use of the fund but, in addition, we now have advice that the fund was closed during the year 1972-73, as noted in Public Accounts for that year, Volume I, pages 10-25 and pages 10-78, and was transferred to non-tax revenue.

Could I give these to Mr. Bennett, Mr. Chairman?

The Chairman: Is it the wish of the Committee to have these affixed as appendices of the meeting today?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Thank you.

Now to paragraph 57: questions on this matter of accounts not being paid before the close of the government year.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 29 novembre 1973

[Interprétation]

Le président: Si vous voulez bien, messieurs, nous allons commencer à étudier cette question extrêmement importante, à savoir l'affaiblissement du contrôle parlementaire. Nous commencerons par le paragraphe 57. Nous y avons déjà consacré beaucoup de temps au cours de la dernière séance, mais beaucoup de questions attendent encore des réponses.

Avant de poursuivre, je voudrais demander à M. Osbaldeston de nous donner, s'il les a, les réponses aux questions qui lui ont déjà été posées par le Comité.

M. G. F. Osbaldeston (secrétaire parlementaire du Conseil du Trésor, Secrétariat du Conseil du Trésor): Merci, monsieur le président.

Messieurs, j'ai des réponses à six des questions qui m'ont été posées lors de mes comparutions précédentes devant ce Comité. Il s'agit, monsieur le président, tout d'abord, de la surface en pieds carrés, placée sous la direction du ministère des Travaux publics, y compris les surfaces louées et possédées.

La seconde concerne les taux des loyers des locaux commerciaux dans les édifices possédés par le gouvernement, en comparaison des taux des édifices privés; troisièmement, la comparaison des coûts de construction entre les édifices possédés par le gouvernement et les édifices commerciaux.

Quatrièmement, l'état des soldes du compte spécial de l'ACDI.

Cinquièmement, les locaux commerciaux disponibles à la Place du Portage, et comme d'habitude, c'est le Ministre qui avait raison et non pas les bureaucrates. La surface disponible correspondait à deux étages de l'édifice.

Finalement, il s'agissait de la continuation du Fonds du Centenaire de la Confédération. On avait demandé pourquoi ce fonds existait toujours; beaucoup de renseignements peuvent être obtenus, actuellement, sans l'utilisation du fonds mais, en outre, nous avons été informés que ce fonds avait été fermé en 1972 ou 1973, comme il est indiqué dans les Comptes publics de cette année, volume I, aux pages 10-25 et 10-78. Ce fonds a été transféré au revenu non-imposable.

Je pourrais donner cela à M. Bennett, monsieur le président?

Le président: Les membres du Comité désirent-ils que nous insérions ces réponses en annexe au procès-verbal d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci.

Nous en venons maintenant au paragraphe 57: avez-vous des questions sur le sujet des comptes impayés avant la fin de l'année financière.

[Text]

Mr. Clermont.

57. Unpaid accounts carried forward to the new fiscal year.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I have the impression that we already touched on some of paragraph 57 at our last meeting. Am I correct on that?

The Chairman: Yes, but we did not finish it.

Mr. Clermont: I know that. Thank you. ● 1120

Monsieur le président, dans le rapport de l'Auditeur général, il est question à l'article 57, de factures entre ministères, soit un débit et un crédit. Est-ce que le secrétaire du Conseil du Trésor pourrait nous donner certaines explications concernant ces factures? En outre est-il satisfait des pratiques et méthodes actuelles? Est-ce que le Conseil du Trésor, de concert avec d'autres ministères, n'affectue pas présentement une étude à ce sujet?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, first of all we were not satisfied with the procedures for settling accounts between departments and I believe this was brought to our attention on a number of occasions by the Office of the Auditor General. As a result, a study has been undertaken and, as recently as I believe Monday, I received the recommendation from the study group as to how we might proceed in (1) speeding up the settling of accounts so that the situation indicated here is less likely to occur, and (2) how we might make the settling of accounts more efficient, less costly, and (3) how we might reduce occasion for fraud. I mention the latter since the settling of accounts between departments had been carried out by the use of cheques this gave opportunity for certain possibilities for fraud.

Therefore, sir, my answer to you is that the study has been carried out, we are now looking at the recommendations, and I would hope shortly that the government would introduce a new method of settling interdepartmental accounts.

Mr. Clermont: Quand vous dites, «très bientôt», monsieur le secrétaire, est-ce que cela veut dire au début de 1974, ou bien au milieu ou vers la fin de l'année 1974?

Mr. Osbaldeston: Until I and my staff have an opportunity to review the recommendations to ensure they meet the objectives that were set for that task force I would be a little hesitant in giving a date, but I would expect that we could introduce it by April 1, 1974, given that the recommendations are indeed acceptable.

Mr. Clermont: A ce sujet, monsieur le président, je n'ai pas d'autres questions à poser, mais j'aurais encore une ou deux autres questions relatives à l'article 57.

The Chairman: Mr. Clermont, I think there is follow-up on the question you just asked.

Mr. Crouse: Mr. Osbaldeston has stated that his department has set up, as I understood him to say, a study group to bring in a more efficient and less costly system. Is that the purpose?

Mr. Osbaldeston: That is correct, sir.

Mr. Crouse: Could you indicate how many people would be in a study group of this type and also give the Committee some idea of what it is costing the country just to implement this study group?

[Interpretation]

Monsieur Clermont.

57. Comptes impayés reportés à l'année financière suivante.

M. Clermont: Monsieur le président, j'ai l'impression que nous avons déjà abordé le paragraphe 57 au cours de la dernière séance, n'est-ce pas?

Le président: Oui, mais nous ne l'avons pas terminé.

M. Clermont: Je le sais. Merci.

Mr. Chairman, under section 57 of the Auditor General's Report mention is made of interdepartmental accounts, where one debit and one appropriation is shown. Could the Secretary of the Treasury Board explain the accounts to us? Also, is he satisfied with the methods now being used? Is the Treasury Board in conjunction with other departments carrying out a study of this matter?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, tout d'abord nous n'étions pas satisfaits des procédures employées pour les comptes entre les ministères, et je crois que le Bureau de l'Auditeur général a attiré notre attention sur ce problème. Par conséquent, il a été décidé de faire une étude. Tout récemment, lundi, je crois, le groupe d'étude m'a présenté avec des recommandations quant à la procédure à suivre en réglant ces comptes plus rapidement pour que la situation décrite dans le rapport se produise moins souvent. Ils ont également proposé des méthodes pour régler les comptes d'une façon plus efficace et moins coûteuse, et des mesures à prendre pour diminuer la possibilité de fraude. J'attire votre attention sur ce dernier point, puisque les comptes interministériels ont été réglés par chèque, ce qui a créé la possibilité de fraude, dans certaines circonstances.

Je vous réponds donc que l'étude a été faite, et que nous examinons maintenant les recommandations du groupe d'étude. J'espère que le gouvernement va sous peu arriver à une nouvelle méthode de régler les comptes interministériels.

Mr. Clermont: When you say "shortly", does this mean at the beginning of 1974, or towards the middle or the end of that year?

M. Osbaldeston: J'hésite à fixer une date précise, avant de pouvoir examiner avec mon personnel les recommandations en question, afin de m'assurer qu'ils réalisent les objectifs qu'on a fixés pour le groupe d'étude. Mais, si les recommandations seront acceptables, je crois que nous pourrions introduire une nouvelle méthode de régler les comptes interministériels le 1^{er} avril 1974.

Mr. Clermont: I have no further questions on this matter, Mr. Chairman, but I have one or two other questions to ask with respect to Section 57.

Le président: Je crois que d'autres membres du Comité veulent parler de la question que vous venez de soulever.

M. Crouse: Si j'ai bien compris, M. Osbaldeston a dit que son Ministère a établi un groupe d'étude pour établir un système plus efficace et moins coûteux. Est-ce exact?

M. Osbaldeston: C'est exact, monsieur.

M. Crouse: Pourriez-vous nous dire de combien de personnes ce groupe d'étude est composé, et préciser combien il coûte pour faire cette étude?

[Texte]

Mr. Osbaldeston: The way we proceed, Mr. Chairman, is that when the secretariat is endeavouring to develop a new policy procedure or a new process our general practice in this administrative area is to call upon the most expert advice we can receive in the Public Service of Canada—and we are looking forward to also calling upon the Office of the Auditor General—to participate in the development of the policy. No new people are hired and no budget is established for the purpose of the study. We simply ask existing knowledgeable people to devote a portion of their time to assisting us in the development of the policy.

Mr. Crouse: Might I direct a further question to the Auditor General or his staff? Is the Auditor General satisfied that the procedures laid out in Section 26 of the Financial Administration Act for commitment controls and requisitions for payment by departments is working satisfactorily?

• 1125

Mr. H. E. Hayes (Director, Auditor General's Office): Incidentally, we have not made a detailed study of this. You will appreciate that we do a test audit and we can only come to certain conclusions as a result of that test. In the situation with regard to unpaid accounts, where there have been insufficient funds available within an appropriation to settle these accounts, it would seem to indicate that the controls are not operating effectively.

At the last meeting I gave an example of a contract of say \$2.5 million, where you only have funds committed in the year to pay \$2 million of the amount billed to you. This was a contract, say, extending over two fiscal years. If the additional \$500,000 became due for payment ahead of time, the department was not in a position to record as a commitment against the funds appropriated for that year. Because they had not the funds available to meet the full payment of \$2.5 million, technically you could say that the appropriation for that year was overexpended to the extent of \$500,000.

The Chairman: Mr. Hayes, I wonder if I might interrupt so that the Committee can follow. I take it that your remarks could be explained, or followed, by referring to page 37 at the top of the page, under Interdepartmental." That is what we are talking about, right?

Mr. Hayes: Probably the best illustration, Mr. Chairman, would be the item that deals with outside government, under "Other," where it indicates in the summary that there were insufficient funds available to meet payments totalling \$14,406,000. This would mean that, had these amounts been recorded as an expenditure of the year, the appropriations concerned in these payments would have been over-expended. But the law requires that no appropriation be over-expended. Therefore these payments technically become a first charge against the appropriations of the following year.

Mr. Crouse: I thank the witness for that answer.

On page 37, of the Auditor General's Report, near the bottom of the page, there are some interesting figures and an interesting statement. It reads:

Failure to pay although funds were available	\$ 9,109,000
Failure to get accounts in on time	\$ 7,856,000
Failure to seek supplementary appropriations	\$16,964,000

[Interprétation]

M. Osbaldeston: Notre façon de procéder est la suivante. Lorsque le secrétariat essaie d'établir une nouvelle politique ou une nouvelle procédure administrative, nous demandons les conseils des spécialistes les mieux qualifiés dans la Fonction publique du Canada, et nous demandons également au Bureau de l'Auditeur général de participer à l'établissement de la nouvelle politique ou procédure. Nous n'engageons pas de nouveau personnel et aucun budget n'est établi pour faire l'étude. Nous demandons tout simplement à ceux qui s'y connaissent le mieux de consacrer une partie de leur temps à nous aider à l'établissement de la nouvelle politique.

M. Crouse: Puis-je poser une autre question à l'Auditeur général ou à ses fonctionnaires? Pensez-ils que les dispositions présentées dans l'article 26 de la Loi sur l'administration financière ayant trait au contrôle sur les engagements et demandes de paiement par les ministères, fonctionnent comme il le faut?

M. H. E. Hayes (directeur, Bureau de l'Auditeur général): En passant, je dois dire que nous n'avons pas une étude détaillée de cette question. Vous apprécierez le fait que nous faisons une vérification de cela, ce qui nous oblige de qualifier les conclusions que nous en tirons. En ce qui concerne les comptes impayés, lorsque le crédit alloué ne suffit pas à régler ces comptes, il semble alors que le contrôle est mal exercé.

Au cours de la dernière séance, j'ai donné l'exemple d'un contrat d'un montant 2.5 millions, alors que les fonds engagés pour l'année étaient destinés à payer un montant de 2 millions de dollars. Ce contrat s'étendait sur deux exercices financiers. Si les \$500,000 restants étaient dus à une date avancée, le ministère n'était pas en mesure de rembourser cette somme dans la limite des crédits qui leur avaient été alloués pour l'année. En effet, le ministère en question se trouvait dans l'impossibilité de payer la totalité des 2.5 millions de dollars et on peut dire que, dans ce cas, le crédit alloué pour cette année a été dépassé d'un montant de \$500,000.

Le président: Monsieur Hayes, je veux vous interrompre afin que tout soit bien clair. Vos remarques pourraient s'appliquer à la page 37, au haut de la page, sous la rubrique «ministères et organismes». C'est bien ce dont vous parlez?

M. Hayes: La meilleure illustration à mes remarques, monsieur le président, serait le poste qui traite du gouvernement extérieur, et intitulé «autre», où il est dit que les fonds disponibles ne suffisaient pas à couvrir des dettes représentant un total de \$14,406,000. Cela signifie que si ces sommes avaient été inscrites comme dépenses de l'année, les crédits alloués pour ces paiements auraient été dépassés. Or, la loi exige qu'aucun crédit ne soit dépassé. En conséquence, ces paiements constituent une première obligation vis-à-vis des crédits de l'année suivante.

M. Crouse: Je veux remercier le témoin de sa réponse.

A la page 37 du rapport de l'Auditeur général, au bas de la page, je vois des chiffres très intéressants. Il est dit:

Défaut de payer, bien que les fonds étaient disponibles	\$9,109,000
Comptes non obtenus à temps	\$7,856,000
Défaut de demande de crédits supplémentaires	\$16,964,000

[Text]

Failure to get accounts in on time and to seek supplementary appropriations \$12,313,000

The last heading seems to me to be a duplication of the previous two. The total, Mr. Chairman, is \$46,242,000.

No matter how you try to explain away those figures, there appears to me to be a certain amount of incompetency somewhere, either on the part of the deputy ministers or on the part of those who are charged with the responsibility of examining, evaluating, and putting forth the cost of projects. Second, there would appear to be a failure on the part of the deputy ministers and their staffs to realize that they are operating as part of a governmental institution or function, and that they have responsibilities to Parliament.

From that preamble I should like to ask Mr. Osbaldeston if the Treasury Board Secretariat has directed the deputy ministers on the matter of speeding up the payment of bills at the year end' The Deputy Receiver General observed before the Committee, in November 1971, that one of the delays in the preparation of public accounts was caused by this particular problem. Have you issued any directive to the deputy minister to correct this situation, to speed up the payment of bills? Certainly it must be embarrassing to suppliers today who are faced with the problem of paying their staff and of paying their income tax on their operations, for example, to find that the Government of Canada, Mr. Chairman, owes them money and despite all their representations they are unable to collect their just bills. This must be a serious problem to the business community.

• 1130

The Chairman: Before Mr. Osbaldeston answers you, Mr. Crouse, I would just like to say that this is not a new problem with this Committee. This has been discussed as far back as five years ago to my recollection and it still exists. This Committee wants to know why this problem still exists, why it has not been corrected before now. That is what the Committee wants to know. And about another study, we have this answer for three and four years, that they were making studies, but still the problem is not corrected. Now we want results, this Committee; that is what we are here for.

Mr. Osbaldeston: If I may, Mr. Chairman, I believe I mentioned the last time I appeared that a study had been done in 1969-1970 when the amount was \$82.1 million. As a result of that study, which gave information as to the causes why this occurred—and with your permission, Mr. Chairman, I would mention that as an example, an unpaid account, failure to pay although funds were available, if I use the example of the post-secondary education—I am not sure it is one of the examples in this but it might well be—yes, the money is available to pay the post-secondary obligations of the federal government to the provincial government in the year. However, if the provincial government does not submit the bill we cannot pay. Now there are reasons which are not fully in control of the federal government nor that can be accommodated by any system. If somebody does not put a bill in we cannot pay.

Secondly, the study in 1969-1970 showed that \$82.1 million was unpaid. As a result of that study and as a result of the action of the Secretariat, the number you have before you now relative to the year 1971-1972 is \$45 million. The study produced results.

[Interpretation]

Comptes non obtenus à temps et défaut de demande de crédits supplémentaires \$12,313,000

Il me semble que le dernier poste répète les deux précédents. Le total, monsieur le président, s'élève à \$46,242,000.

Quelle que soit la signification que vous donnerez à ces chiffres, cela révèle un certain degré d'incompétence, que ce soit de la part du sous-ministre ou de ceux qui ont la responsabilité d'examiner, d'évaluer et de déterminer le coût des projets. En second lieu, il semble que les sous-ministres et leur personnel ne se soient pas vraiment rendu compte qu'ils appartenaient à une institution gouvernementale et qu'ils avaient certaines responsabilités envers le Parlement.

Ceci étant dit, je voudrais demander à M. Osbaldeston si le secrétariat du Conseil du Trésor a demandé au sous-ministre d'accélérer le paiement des factures dues à la fin de l'année? Le sous-Receveur général a fait observer devant ce Comité, en novembre 1971, que les retards apportés dans la préparation des comptes publics étaient dus à ce problème particulier. Avez-vous demandé au sous-ministre de remédier à cette situation, afin d'accélérer le paiement des factures? Il ne faut pas oublier que les fournisseurs doivent payer leur personnel, payer leur impôt sur le revenu de leurs activités, et ils doivent trouver la situation assez embarrassante en ce sens que le gouvernement du Canada leur doit de l'argent malgré tous les efforts qu'ils font pour essayer de récupérer leur facture. Cela doit constituer un problème assez grave pour la communauté industrielle.

Le président: Avant de laisser la parole à M. Osbaldeston, je voudrais simplement dire qu'il ne s'agit pas là d'un nouveau problème pour ce comité. Nous en avons déjà discuté, il y a cinq ans, si je me souviens bien, et ce problème se repose aujourd'hui. Ce comité désire savoir pourquoi il se repose aujourd'hui, et pourquoi il n'a pas été résolu auparavant. Au sujet d'une autre étude, on nous a donné cette réponse pendant trois ou quatre ans; on fait toujours des études, mais le problème n'est pas résolu. Or, ce que nous voulons, ce sont des résultats; cela est l'objectif de nos séances.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je crois avoir mentionné, la dernière fois que je suis venu ici, qu'une étude avait été faite en 1969-1970, alors que le montant de la dette était de 82.1 millions de dollars. A la suite de cette étude, qui a fourni certaines données quant aux causes de la situation, je voudrais vous citer un exemple; un compte à payer, c'est-à-dire le défaut de payer bien que les fonds soient disponibles, peut être illustré par l'exemple de l'éducation au poste secondaire; en effet, l'argent est disponible pour payer les obligations poste secondaire, du gouvernement fédéral au gouvernement provincial. Or, si le gouvernement provincial ne nous présente pas la facture, nous ne pouvons pas payer. Il faut également dire que certaines circonstances sont indépendantes de la volonté du gouvernement fédéral, et qu'elles sont incompatibles avec tout système. En effet, si le créancier ne nous présente pas la facture, nous ne pouvons pas payer.

En second lieu, l'étude de 1969-1970 a indiqué qu'un montant de 82.1 millions de dollars restait à payer. A la suite de cette étude et des mesures prises par le secrétariat, les chiffres que vous avez devant vous et qui correspondent à l'année 1971-1972, s'élèvent à 45 millions de dollars seulement. Donc, cette étude a produit des résultats.

[Texte]

The Chairman: That is what we like to hear.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, with your permission—I have mentioned a study—I would like to table a document for information of members. The document is dated May 23, 1973, some two months after I assumed my duties. It is entitled "Study of the Accounts of Canada and Study of Classification and Coding of Financial Transactions." I will not, Mr. Chairman, by any means try to read this document even though it is relatively brief, but I would like, if I may, to quote two paragraphs, with your permission.

The Chairman: Go ahead.

Mr. Osbaldeston:

The Treasury Board has approved the following terms of reference for this study: "To study the purposes, principles and practices which should govern the form of the accounts of Canada, taking into account the practices of other governments, including

- the concept of a single consolidated fund,
- the use of revolving funds, working capital advances and other special accounts,
- the cash or modified cash basis of accounting,

In that you find nonlapsing votes.

- the annual basis of most parliamentary appropriations, including the need for any limitation on commitments applicable to future years,
- the vote structure, including the effect of allocation of costs between votes, cost recovery techniques and net voting,
- accounting for assets and liabilities,
- accounting for non-budgetary transactions, and such other matters as affect the fairness, completeness and accuracy of the information provided in the accounts."

I have mentioned that study before, Mr. Chairman. I thought it only fair to the Committee to indicate the nature of it and I will table this document and you may want to see that it is distributed.

The Chairman: Agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, I wonder if I might continue with my line of questioning?

The Chairman: Yes, Mr. Crouse.

Mr. Crouse: This, as has been stated, is not a new problem that appears before this Committee, and I am looking at some questions and answers, questions raised by a former member of the Committee, Mr. Cafik, in 1971 and the response of Mr. Long. Mr. Long in answer to a question said:

We no longer have a Comptroller at the Treasury and it is now the responsibility of the individual deputy ministers to see that their appropriations are not overspent.

[Interprétation]

Le président: Nous sommes ravis d'entendre cela.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, j'ai parlé d'une étude que j'aimerais présenter aux députés. Ce document est daté du 23 mai 1973, soit deux mois après mon entrée en fonction. Il est intitulé «Études des comptes du Canada et études de la classification et du code des transactions financières». Je ne voudrais pas, monsieur le président, lire ce document maintenant, quoiqu'il soit relativement bref, mais je voudrais citer deux paragraphes avec votre permission.

Le président: Poursuivez.

M. Osbaldeston:

Le Conseil du Trésor a approuvé les attributions suivantes pour l'étude en question: «étudier les objectifs, principes et pratiques qui devraient gérer le système des comptes du Canada, en tenant compte des pratiques des autres gouvernements, y compris

- le concept d'un fonds unique consolidé,
- l'utilisation de caisses renouvelables, d'avances sur les fonds de roulement et d'autres comptes spéciaux.
- une base de liquidité, modifiée ou non, pour la comptabilité.

Vous pouvez y voir également les crédits non-échus.

- la base annuelle de la plupart des crédits parlementaires, y compris la nécessité d'imposer une limite aux engagements concernant les années suivantes,
- la structure des crédits, y compris l'effet des coûts de l'allocation des coûts entre les crédits, les techniques de recouvrement des coûts et les crédits nets,
- la comptabilité de l'actif et du passif.
- la comptabilité des transactions non-budgétaires et autres questions affectant l'exactitude l'intégralité et la précision des données mentionnées dans les comptes.

J'ai déjà parlé de cette étude, monsieur le président. J'ai jugé utile d'en préciser la nature aux membres du Comité, et je serais heureux de leur présenter et leur faire distribuer ce document s'ils le désirent.

Le président: D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Crouse: Monsieur le président, puis-je poursuivre dans le même ordre d'idées?

Le président: Certainement.

M. Crouse: Comme vous l'avez dit, il ne s'agit pas de nouveaux problèmes pour ce comité, et j'ai là certaines questions et réponses, questions qui ont été posées par un ancien membre de ce Comité, M. Cafik, en 1971; la réponse avait été donnée par M. Long. M. Long disait donc:

Nous n'avons plus de contrôleur au Conseil du trésor et il incombe maintenant à chaque sous-ministre de veiller à ce que les crédits alloués ne soient pas dépassés.

[Text]

I am quoting Mr. Long now. He continues by saying:

• 1135

He just cannot show an overexpenditure. At least this has been the case. You do not pay the bill and therefore you are always within your estimates. This is the reason the Public Accounts Committee asked the comptroller of the Treasury to include in the Public Accounts a statement of the unpaid accounts at the end of each year. The comparative figures here show that in March of 1968 there was \$46 million worth of such accounts; this increased to \$87 million at the end of the year so you might say that \$41 million more was spent in the year than was appropriated; actually \$87 million was spent which really had not been appropriated, but considering that you paid \$46 million belonging to the previous year, the increase was \$41 million. I do not know, but it would seem that you either have to have overspending appear in the appropriations or have something like this to show just how the overspending occurred.

I put that on the record because it is almost as though it were happening today. Here we are rehashing the same old problem and my question is simply this, and I direct it to Mr.—excuse me, sir, but . . .

Mr. Osbaldeston: I would be glad to accept Gordon if that is acceptable to the Committee.

Mr. Crouse: Gordon, that is much better. Could I direct this Mr. Chairman, to Gordon . . .

The Chairman: You could refer to him as the Secretary.

Mr. Crouse: . . . and ask him why it is not possible to establish somewhere in your spending program a simple cut-off date beyond which no further appropriations could be spent. Is that not possible? We do it in private industry. We say, this is the end of our year. We will not buy supplies. When I ran a shipping company I said we will not buy supplies after the end of November; we will try to have our purchases in so that at the end of December all our accounts are paid and we can take an evaluation of our stock position and issue a statement that is credible to our shareholders. Certainly the practice which is followed by thousands of companies across this nation, could be followed by the biggest business in the land. Is this not possible, Mr. Chairman?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, first of all we have an absolute cut-off date. The cut-off date for paying bills in the year in which they are incurred is April 30. We give 30 days because of the normal time—if you buy something on the 28th there is a 30-day permission to pay sort of clause.

The difficulty we have, Mr. Crouse, in these numbers is in part related to the answer I gave relevant to post-secondary education. We buy a service from the provinces, if you do not mind my sticking with that particular example, in a sense the post-secondary education service whereby the government pays 50 per cent of the capital cost. We are prepared to pay. Under heading one, there, "Failure to

[Interpretation]

Je cite maintenant M. Long. Il continue en disant:

Il ne peut en aucune manière faire état d'un dépassement de crédit. C'est tout du moins ce qui s'est passé jusqu'à présent. On ne peut pas régler la facture et par conséquent on ne sort jamais du cadre du budget. C'est la raison pour laquelle le comité des Comptes Publics a demandé au contrôleur du Trésor d'inclure dans les comptes publics une déclaration des comptes payés à la fin de chaque année. Les chiffres comparés montrent ici qu'en mars 1968 ces comptes s'élevaient à 46 millions de dollars; ils sont montés à 87 millions de dollars à la fin de l'année et on peut donc dire qu'au cours de cette année 41 millions de dollars ont été dépensés en sus de ce qui avait été accordé; c'est-à-dire qu'on a dépensé 87 millions de dollars qui en fait n'avaient pas été crédités, mais si on tient compte du fait qu'on a payé 46 millions de dollars qui étaient dus pour l'année précédente, cette augmentation n'a été que de 41 millions de dollars. Je ne saurais dire, mais il me semble qu'il faudrait que, soit des dépassements de crédit figurent dans les crédits ou avoir quelque chose expliquant comment ce dépassement a eu lieu.

Si je dis cela, c'est parce que c'est comme si cela s'était passé aujourd'hui. Nous ne faisons que ressasser ce même problème et ma question est simplement la suivante, et je vous la pose monsieur—je m'excuse—monsieur, mais . . .

M. Osbaldeston: Je veux bien que vous m'appeliez Gordon si cela vous convient.

M. Crouse: Gordon, c'est beaucoup plus facile. Pourrais-je poser cette question, monsieur le président, à Gordon . . .

Le président: Vous pourriez simplement dire le secrétaire.

M. Crouse: . . . et lui demander pourquoi il n'est pas possible de fixer quelque part dans votre programme de dépenses une simple date limite au-delà de laquelle aucun crédit supplémentaire ne pourrait être dépensé. N'est-ce pas possible? C'est ce qui se fait dans le secteur privé. On dit que c'est la fin de l'année, qu'on n'achètera plus de fournitures. Lorsque je m'occupais d'une société de construction navale j'ai décidé que nous n'achèterions plus de fournitures après la fin de novembre, que nous nous efforcerions de faire tous nos achats si bien qu'à la fin de décembre tous nos comptes seraient payés et que nous pourrions faire l'inventaire de notre stock et publier un bilan crédible aux yeux des actionnaires. Il est certain que cette pratique qui est celle de milliers de compagnies dans ce pays, pourrait être adoptée par la plus grosse entreprise du pays. N'est-ce pas possible, monsieur le président?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, premièrement, nous avons une date limite absolue. La date limite de règlement des factures durant l'année où ces dépenses ont été engagées est le 30 avril. Nous accordons 30 jours de délai car c'est normal dans la mesure où vous achetez quelque chose le 28 et il y a donc une sorte de clause permettant de payer dans les 30 jours suivants.

Nos difficultés, à ce sujet, monsieur Crouse, sont en partie celles dont j'ai parlées à propos de l'éducation post-secondaire. Nous achetons un service auprès des provinces, si vous voulez bien que je m'en tienne à cet exemple, dans la mesure où dans le service d'éducation postsecondaire le gouvernement assume 50 p. 100 du coût en capital. Nous sommes prêts à payer. Au titre de la première rubrique

[Texte]

pay although funds were available", we are prepared to pay all we need is the bill, but if the province does not submit the bill we cannot pay. That is the sort of difficulty, Mr. Crouse, I believe, is outlined in that first line in the Auditor General's Report.

Now, failure to get accounts in on time I imagine would include interdepartmental settlements procedure, I assume.

Mr. Hayes: Perhaps I could help Mr. Osbaldeston out on that particular point. This basically would relate to the invoices received after April 30 to a large extent.

Mr. Osbaldeston: If I may then, Mr. Chairman, let us take the LIP project. Here we have thousands of individual citizens who are asked to complete their accounts prior to April 30 and to submit them to the department in order that they may be paid prior to April 30. Dealing with the individual citizen it does occur that some of them find difficulty in completing these accounts and they come in a little late. Equally if a supplier for one reason or another—a small supplier—is not as efficient in terms of submitting his bill to the government, we are faced with this late bill.

• 1140

The Chairman: May I ask a question at this point. Why would the treasury department of the federal government not write to the provinces and say, "If your account is not in by April 30 it will not be paid until we have next year's appropriations". I would think the provincial governments would get their bills in if they knew you were that firm about payment.

Mr. Osbaldeston: In fact, Mr. Chairman, that is the procedure that is followed, but the difficulty that the Auditor General points out is that the work is performed in March but the bill is not received in order for us to pay it prior to April 30, so that particular expenditure carries over and we pay it out of the following year's appropriation. But the Office of the Auditor General's point, I believe, sir, is that bills incurred in one year should be paid with that year's appropriations. We follow the procedure you suggested; we pay out of the next year's appropriation. What we do not like—which I think is indicated by the fact that we reduced it from \$82 million to \$45 million—is sloppiness on the part of departments in terms of ensuring that their commitment control is such they do not purchase more goods in a given year than they have money available for. That is simply sloppy commitment control. I might say, Mr. Chairman, that we now have teams going through departments—I believe they started in June—evaluating the commitment control of departments to ensure that a department does not enter into commitments which exceed the amount of money available for purchases in that year. We hope...

The Chairman: Mr. Crouse, you are at the cut-off point. Does that satisfy your...

[Interprétation]

«Défaut de payer bien que les fonds aient été disponibles», nous sommes prêts à payer. Tout ce dont nous avons besoin c'est la facture, mais si la province ne nous envoie pas cette facture, nous ne pouvons pas payer. C'est le genre de problème que nous avons, monsieur Crouse, et c'est ce dont il est question à la première ligne du rapport de l'Auditeur général.

Maintenant, pour ce qui est des comptes non obtenus à temps, je suppose que cela relève de la procédure de règlement interministérielle.

M. Hayes: Je peux peut-être apporter de l'eau au moulin de M. Osbaldeston à ce sujet. Il s'agit ici avant tout de factures reçues après le 30 avril.

M. Osbaldeston: Si je peux donc me permettre, monsieur le président, prenons l'exemple des programmes d'initiative locale. Il s'agit de milliers de particuliers à qui on demande de faire leurs comptes avant le 30 avril et de les envoyer au ministère afin qu'ils puissent être réglés avant le 30 avril. Lorsqu'il s'agit de particuliers, il arrive que certains d'entre eux trouvent difficile de faire ces comptes et ils les envoient avec un peu de retard. De la même manière, si un fournisseur pour une raison ou une autre—un petit fournisseur—ne soumet pas sa facture avec la même célérité au gouvernement, nous nous retrouvons avec cette facture en retard.

Le président: J'aimerais poser une question. Pourquoi le Conseil du Trésor du gouvernement fédéral n'écrit-il pas aux provinces pour leur dire que si leurs comptes ne sont pas envoyés à la date du 30 avril, ils ne seront pas réglés avant l'allocation des crédits de l'année suivante? Je pense bien que les gouvernements provinciaux s'arrangeraient pour envoyer leurs factures à temps s'ils savaient que vous faisiez preuve d'autant de fermeté.

M. Osbaldeston: En fait, monsieur le président, c'est cette procédure que nous appliquons, mais la difficulté exposée par l'Auditeur général c'est que ce travail se fait en mars mais que la facture qu'on nous envoie pour règlement n'arrive pas avant le 30 avril, si bien que des dépenses particulières sont reportées et que nous les payons sur les crédits de l'année suivante. Mais si j'ai bien compris, ce que veut dire l'Auditeur général, monsieur, c'est que les factures émergeant à l'exercice d'une année devraient être payées avec les crédits de cette année. Nous suivons la procédure suggérée par vous, nous payons sur les crédits de l'année suivante. Ce que nous n'aimons pas—ce qui à mon avis est démontré par le fait que nous sommes passés de 82 millions de dollars à 45 millions de dollars—c'est que les ministères n'essaient pas vraiment d'assurer un tel contrôle sur leurs engagements pour ne pas acheter plus de biens pendant une année qu'ils n'en ont la possibilité financière. Il s'agit simplement d'un mauvais contrôle des engagements. J'ajouterai, monsieur le président, que nous avons maintenant des équipes qui se rendent dans les ministères—je crois que cela a commencé en juin—ils font une appréciation du contrôle des engagements des ministères pour s'assurer que ceux-ci ne prennent pas des engagements dépassant les sommes disponibles pour des achats pendant cette année. Nous espérons...

Le président: Monsieur Crouse, vous avez atteint le point limite. Est-ce que cela satisfait votre...

[Text]

Mr. Crouse: That is acceptable for now, Mr. Chairman. I do not want to monopolize all the time, but I have one other point I would like to mention and then I will pass, if I may.

The Chairman: Before you leave that, Mr. Crouse, something important comes in here. It is my understanding that departments are allowed 60 days for refunds.

An hon. Member: Refunds?

The Chairman: Refunds. They do not have to have refunds within 60 days. Is that not right?

Mr. Hayes: Mr. Chairman, I am afraid I do not quite follow you.

The Chairman: The Financial Administration Act spells it out, does it not?

Mr. Hayes: I am sorry . . .

The Chairman: If that is the case, that they have 60 days to get the refunds straightened up, no wonder our books are the way they are.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, they have an additional 30 days to make payment. I am not aware of a clause relating to refunds.

The Chairman: Proceed, and we will verify that.

Mr. Crouse: I am looking at page 38. The statement made by Mr. Osbaldeston does not quite jibe with the statement contained in the Auditor General's Report. In the middle of page 38 he states:

We reiterate our view that the present procedure whereby appropriations are not reported as having been overexpended, through the technique of withholding payments of amounts owing by the Crown until a further appropriation becomes available, are misleading and should be reviewed . . .

To me, this seems, to be the prime objection to the procedure raised by the Auditor General. He continues by saying:

. . . Consideration should also be given to the procedures followed in presenting supplementary estimates to Parliament. Appropriation Act No. 1, 1972, 1972, C.1., covering the 1971-72 final Supplementary Estimates, was assented to on March 29, 1972. A study should be made of the reasons why much of the \$29 million of accounts unpaid due to insufficient funds at March 31, 1972, was not provided for in these Supplementary Estimates.

Mr. Chairman, as a Parliamentarian I entirely agree with that comment by the Auditor General. In my opinion the Supplementary Estimates were established simply as a means of making certain that certain projects which were underestimated, and which would be in danger of not being fully paid for, are covered by this particular instrument, the implementation of Supplementary Estimates. This is a sort of tidying-up procedure. Yet even though we have the estimates, and now we have the supplementary estimates, it still does not seem possible for the various arms of government to operate within this established procedure and provide us with an adequate record. I would like to know why this recommendation has not been implemented. Appropriations are not reported as having been over-expended.

[Interpretation]

M. Crouse: Je m'en contenterai pour le moment, monsieur le président. Je ne veux pas monopoliser tout le temps, mais il y a un autre sujet que j'aimerais aborder, puis je laisserai la parole, si vous me le permettez.

Le président: Avant de laisser cela, monsieur Crouse, il me semble qu'il y a quelque chose d'important à souligner. Si je ne m'abuse, les ministères ont droit à 60 jours pour les remboursements.

Une voix: Pour les remboursements?

Le président: Pour les remboursements. Ils n'ont pas droit à 60 jours pour les remboursements. N'est-ce pas exact?

M. Hayes: Monsieur le président, j'ai bien peur de ne pas très bien vous suivre.

Le président: C'est bien ce que dit la Loi sur l'administration financière, n'est-ce pas?

M. Hayes: Je m'excuse . . .

Le président: Si tel est le cas, s'ils ont un délai de 60 jours pour les remboursements, il ne faut pas s'étonner que les comptes en sont où ils sont.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, ils ont 30 jours supplémentaires pour assurer les versements. Je ne connais pas d'article où il est question de remboursements.

Le président: Continuez et nous vérifierons.

M. Crouse: J'en suis à la page 41. La déclaration de M. Osbaldeston ne concorde pas tout à fait avec la déclaration contenue dans le rapport de l'Auditeur général. Au milieu de cette page il dit que:

Nous répétons qu'à notre avis les méthodes actuelles, selon lesquelles les dépassements de crédit ne sont pas signalés, le paiement des dettes de l'État étant différé jusqu'à ce qu'un crédit ait été alloué, sont trompeuses et devraient être révisées.

Il me semble que c'est l'objection de procédure principale soulevée par l'Auditeur général. Il continue en disant:

. . . On doit aussi prendre en considération les méthodes de présentation de budget supplémentaire au Parlement. La Loi n° 1 de 1972 portant Affectations de crédit, 1972, chapitre 20, visant le dernier budget supplémentaire des dépenses, a été sanctionnée le 29 mars 1972. Il y aurait lieu d'étudier pour quelles raisons une grande partie des 29 millions de dollars de comptes impayés par suite d'insuffisance de fonds, au 31 mars 1972, n'est pas comprise dans ce budget supplémentaire.

Monsieur le président, comme parlementaire, je suis tout à fait d'accord avec cette observation de l'Auditeur général. A mon avis, on a créé le budget supplémentaire pour s'assurer que certains projets dont les coûts ont été sous-estimés, et qui risqueraient de n'être pas complètement payés, sont couverts par ce procédé particulier, par l'application du budget supplémentaire. Cela sert, en quelque sorte, à boucler la boucle. Pourtant, bien que nous ayons le budget et que nous ayons maintenant le budget supplémentaire, il semble qu'il ne soit toujours pas possible aux différents organismes du gouvernement de fonctionner dans le cadre de cette procédure établie et de nous rendre des comptes satisfaisants. J'aimerais savoir pourquoi cette recommandation n'a pas été mise en application. Les dépassements de crédit ne sont pas signalés.

[Texte]

• 1145

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, the date of March 29 is the date when the Appropriation Act relative to supplementary estimates was approved. But one must take into consideration the technical factors giving rise to that final event. Relative to those estimates referred to, the Appropriation Act passed on March 29, we tabled Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 1972, on March 7. Prior to being able to table we had to go out to each department of government and ask them for a forecast of additional funds to cover these shortages. From memory, and perhaps Mr. MacDonell may be able to secure the actual date, I would have thought that letter would go out in early February.

I am sorry. I am corrected. It would go out in January. Departments are then asked to make an estimate of what is required to complete the year in January. We receive the material and then we scrutinize it very closely in the Treasury Board Secretariat to ensure that those funds are really required. We need a little time to study it, to discuss with departments.

We then present the recommendations to the Treasury Board. These are then approved by Cabinet and then finally we have to print the book.

So my answer, Mr. Crouse, is that we do all possible, given these technical and necessary governmental procedures, namely approval by the government of the recommendations of departments, to ensure that departments do forecast. But to concentrate on the date of March 29 when the Appropriation Act is passed can be a little misleading.

The process starts in January. Events then start to unfold from January on, and new necessary expenditures arise. New events occur, so that the estimates made in January do not cover all the contingencies.

Mr. Crouse: It seems we have a many-headed monster on our hands here. We seemingly cannot implement adequate controls, according to what has been stated.

The Chairman: Mr. Crouse, how would it be to make the suggestion that you have a cut-off date of February 28, then give them 30 days to get the accounts in, and that would be the end of the government year? Why do you not just move it ahead 30 days and get these bills in.

Mr. Crouse: I mentioned, Mr. Chairman, a cut-off date, and I had that thought in mind.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, the cut-off date for bills, in accordance with the act, must span the fiscal year of the government. In other words, from April 1 to March 31 is the fiscal year of the government. We must accept bills—I say we must by legislation—presented to us in that time-span. Then we give this 30-day grace period in order that the normal commercial practices may be adhered to. So I would be concerned about trying to move the date back.

[Interprétation]

M. Osbaldeston: Monsieur le président, le 29 mars c'est la date à laquelle la loi portant affectation de crédit visant le budget supplémentaire a été sanctionné. Toutefois, il faut faire entrer en ligne de compte les facteurs techniques inhérents à cette dernière modalité. Relativement à cette loi portant affectation de crédit, sanctionné le 29 mars et visant ce budget, nous avons déposé un budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, le 7 mars. Avant de pouvoir ce dépôt, nous avons dû nous adresser à chaque ministère du gouvernement pour lui demander ses prévisions de fonds supplémentaires pour couvrir ces manques. Si ma mémoire est exacte et M. MacDonald pourra peut-être vous donner la date exacte, je penserais qu'on envoie cette lettre au début février.

Je m'excuse, on vient de me dire qu'elle est envoyée en janvier. On demande donc au ministère d'évaluer ce qui est nécessaire pour finir l'année en janvier. Nous recevons ces documents et nous les analysons de très près au secrétariat du Conseil du Trésor pour nous assurer que ces fonds sont réellement nécessaires. Il nous faut un certain temps pour les étudier pour en discuter avec les ministères.

Nous soumettons alors, nos recommandations au Conseil du Trésor. Celles-ci sont alors approuvées par le Cabinet et, ensuite, il faut faire imprimer le livre.

Par conséquent, monsieur Crouse, je vous répondrai que nous faisons tout notre possible, si l'on tient compte de ces procédures gouvernementales, techniques et nécessaires, à savoir l'approbation par le gouvernement des recommandations des ministères, afin de s'assurer que les ministères font vraiment des prévisions. Mais s'en tenir à cette date du 29 mars où la loi portant affectation de crédit est adoptée, peut induire quelque peu en erreur.

Les opérations commencent en janvier. La machine est mise en marche en janvier, et de nouvelles dépenses nécessaires peuvent survenir. Il peut y avoir de nouveaux événements si bien que le budget fait en janvier ne couvre pas toutes les éventuelles dépenses.

M. Crouse: Il me semble que nous nous trouvons en face d'un monstre à plusieurs têtes. Cela revient à dire que nous ne pouvons pas véritablement appliquer de contrôle satisfaisant.

Le président: Monsieur Crouse, que penseriez-vous si l'on proposait de fixer des dates limites au 28 février puis, d'accorder 30 jours pour l'obtention des comptes, ce qui correspondrait à la fin de l'année gouvernementale? Pourquoi ne pas reporter simplement de 30 jours et avoir ces factures?

M. Crouse: Monsieur le président, j'ai parlé d'une date limite et c'est à cela que je pensais.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, selon la loi, la date limite pour les factures doit correspondre à l'année financière du gouvernement. En d'autres termes, l'année financière du gouvernement court du premier avril au 31 mars. Nous devons accepter les factures... c'est la loi qui nous l'impose... qui nous sont présentées pendant cette période. Ensuite, nous accordons une période de grâce de 30 jours afin de pouvoir respecter les pratiques commerciales normales. Je n'accueillerai donc pas d'un bon œil, le rapport de cette date.

[Text]

The Chairman: It might mean changing the Financial Administration Act, or amending it. Perhaps your study committee could make a recommendation along that line, that the Financial Administration Act be amended to take care of this.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, the study will be looking at this problem of cash versus what they call accrual, which is part of the problem we are facing here.

Mr. Crouse: In conclusion, Mr. Chairman, I hope this study is more effective than the one I am reading which was conducted in 1971.

• 1150

We have had so many studies of this problem, without any action being taken, that it is pathetic. If you look at the record in 1971, it states there:

The recommendation which appears on page 34 says:

A study might usefully be made of the reasons why much of the \$66 million of accounts unpaid due to insufficient funds at March 31, 1969 was not provided for in the Supplementary Estimates.

That study was done in 1969-70, and here we are still talking about another study.

Mr. Osbaldeston: But, with respect, sir, we have reduced it from \$82.1 million to \$45 million, and I hoped that would indicate, Mr. Chairman, that the study had some merit.

The Chairman: We are headed in the right direction.

Mr. Crouse: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: And when the next report comes up we hope that \$45 million is down to at least half of that, \$23 million.

Mr. Osbaldeston: I would like very much myself, sir, to see it at zero. I do not think we can accomplish that but I would drive in that direction.

The Chairman: Questions?

M. Clermont: Monsieur le président, seulement qu'un commentaire sur la remarque que vous avez faite à l'effet qu'il faut une date limite. Il faut prendre en considération que durant le mois de mars, les opérations gouvernementales n'arrêtent pas complètement. Alors même si nous disons au gouvernement: «Vous ne pouvez recevoir de comptes à telle date,» il va y avoir des entrepreneurs et des sous-contracteurs qui vont vouloir être payés. Alors, je crois qu'il faut prendre en considération que même si nous voulons établir ce que vous appelez en anglais un «cut-off» durant le mois de mars, les opérations gouvernementales vont continuer, et ceux qui sont en affaires savent très bien que cet entrepreneur ou ce sous-entrepreneur va s'attendre à être payé. Alors je crois qu'on doit prendre ces remarques en sérieuse considération, monsieur le président.

Mr. Mitges: I want to make one observation concerning failure to get accounts in on time. I think you always will have this problem anyway because there will be companies that will find it more advantageous for income tax purposes to be paid in the following year. I know this has been my personal experience, and I think you always will have that problem. That is just a brief observation.

[Interpretation]

Le président: Il faudrait peut-être alors modifier la Loi sur l'administration financière ou l'amender. Votre comité d'étude pourrait peut-être faire une recommandation à cet effet, recommander que la Loi sur l'administration financière soit amendée à cette fin.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, au cours de l'étude on se penchera sur ce problème du numéraire et de ce qu'on appelle le comptable, qui est inhérent à ce problème d'ensemble.

M. Crouse: Pour conclure, monsieur le président, j'espère que cette étude sera plus positive que celle de 1971 que je viens de lire.

Il est triste de penser à toutes les études que nous avons faites sur ce sujet sans prendre des mesures définitives. Dans le rapport de 1971, on lit:

La recommandation qui figure à la page 34 dit:

On peut en faire une étude très utile des raisons pour lesquelles une bonne partie des comptes se chiffreront à 66 millions de dollars n'ont pas été payés à cause du manque de fonds, le 31 mars 1969, n'étaient pas couverts dans le Budget supplémentaire.

On a fait cette étude en 1969-1970, et nous parlons maintenant d'une autre étude.

M. Osbaldeston: Oui, mais, avec tout le respect que je vous dois, nous avons réduit ce chiffre de 82.1 millions à 45 millions de dollars, et je pense que cela indique l'utilité de l'étude.

Le président: On est sur le bon chemin.

M. Crouse: Merci, monsieur le président.

Le président: Lorsque le prochain rapport sera déposé, nous espérons voir ce chiffre de 45 millions de dollars réduit à au moins la moitié, c'est-à-dire par 23 millions de dollars.

M. Osbaldeston: Personnellement, j'aimerais le voir disparaître complètement, je ne crois pas que nous puissions l'accomplir, mais nous allons néanmoins tâcher de le faire.

Le président: Y a-t-il des questions?

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I have a remark to make on what you said about the cut-off date. We must take into consideration the fact that government operations do not come to a halt completely in the month of March. Even if the government is informed that they will not have their account paid on such and such a date, there are going to be contractors and sub-contractors who will want to be paid. I therefore think that we should realize that, even if we decide upon a cut-off date in the month of March, government operations are going to continue to function, and anyone with a knowledge of business practices knows very well that the contractor or sub-contractor in question is going to wait to be paid. I think these considerations should be seriously weighed, Mr. Chairman.

M. Mitges: J'ai une observation à faire concernant les comptes qui ne sont pas payés lorsqu'ils sont dus. Je pense que ce problème va toujours exister étant donné qu'il y aura toujours des sociétés qui vont le prouver à leur avantage, aux fins des impôts sur le revenu, d'être payées l'année suivante telle était mon expérience personnelle, et je crois que nous allons toujours avoir ce problème. C'est une observation que j'ai voulu faire.

[Texte]

Mr. Osbaldeston: Yes, Mr. Chairman, I would not want to mislead the Committee at all, and I think the Auditor General's office might agree with me—we probably will always have some difficulty with these carryover accounts. I think the key issue is to ensure that any such carryover is not due to slackness in our system. I believe that to be the key issue.

The Chairman: Mr. Osbaldeston, maybe you could explain to the Committee what the various departments of government are doing as far as commitment control records are concerned so that a department keeps a running record, they know they have spent their appropriation and therefore must not buy anything more or spend any more money. If every department kept a good commitment control record you would not find them being overspent.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I would like very much to table the procedures which we have instructed departments to follow relative to commitment control so that this would be clear. Having said that, I would be prepared to describe it from my own experience as a Deputy Minister, if that were agreeable.

The Chairman: Maybe you might tell the Committee when the first notice went out concerning commitment controls to all departments, how many have been sent out since then, and the results.

Mr. Osbaldeston: I would be hardpressed to put a date on when the first one went out. The Controller of the Treasury, when this function existed prior to the Glassco recommendation, actually kept the commitment records on behalf of departments, and after the Glassco recommendations departments and deputy heads were then given the responsibility for commitment control.

The Chairman: Have you noticed a slackening off or poor control since that change was made?

Mr. Osbaldeston: We have evaluated four departments on their commitment records. I hesitate, Mr. Chairman, simply because I am trying to recall the contents of the reports on those commitment records.

• 1155

The Chairman: Maybe Mr. Hayes will have some observations. What are your observations on commitment control in the various departments?

Mr. Hayes: As part of the audit we do make a review of the commitment controls, and as indicated in this paragraph which is now under consideration, we really are not satisfied that the commitment controls are operating as they should.

Just from my own personal experience, probably one of the major causes of the trouble is the practice of making what they call blanket encumbrances, for example, with salaries. You know that for the year you are going to spend, say, 90 per cent of the estimates, so you automatically encumber that amount of the funds, knowing full well they will be expended, but if you have no elasticity within the system to make periodic adjustments to the amount you have committed, say, for a decrease in salary requirements, this can lead you into trouble perhaps at the end of the year. There may not be perhaps sufficient manoeuvrability within the system which is presently operating to take up that slack.

[Interprétation]

M. Osbaldeston: Je ne veux pas induire le Comité en erreur, et je crois que le Bureau de l'Auditeur général sera d'accord avec moi lorsque je dis que nous allons probablement toujours avoir des problèmes avec ces comptes reportés. L'essentiel ici est de nous assurer que ces comptes ne sont pas reportés à cause d'une faiblesse dans notre système. Voilà ce qui est le plus important ici.

Le président: Monsieur Osbaldeston, peut-être pourriez-vous expliquer au Comité ce que font les différents ministères du gouvernement quant au succès des ministères en respectant les engagements. Un ministère qui en tient compte le sait lorsqu'il a dépensé tous ses crédits, et, à ce moment-là, le ministère en question sait qu'il ne devrait plus faire des achats ni encourir des dépenses. Si chaque ministère tenait compte de ses engagements et de ses possibilités de les respecter, il ne dépasserait pas le budget.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je voudrais déposer les directives que nous avons demandées aux ministères de suivre en respectant leurs engagements. Ceci dit, je pourrai toujours vous décire d'après mon expérience comme sous-ministre adjoint, si c'est le désir du Comité.

Le président: Peut-être pourriez-vous dire au Comité quand on a communiqué ces directives à tous les ministères et nous dire combien ont été envoyées depuis ce temps-là, avec les résultats.

M. Osbaldeston: J'aurais des difficultés à vous citer la date sur laquelle la première directive a été envoyée aux ministères. Le contrôleur du Trésor à l'époque où ce poste a existé avant la recommandation Glassco tenait compte des engagements des ministères, et, après la recommandation Glassco, les chefs et les sous-chefs des ministères en avaient la responsabilité.

Le président: Avez-vous remarqué si les ministères ont eu plus de succès ou moins de succès en respectant leurs engagements, depuis qu'on a fait ces changements?

M. Osbaldeston: Nous avons évalué quatre ministères quant à leur succès en respectant les engagements, et si j'hésite, monsieur le président, c'est tout simplement parce que j'essaie de me rappeler la teneur de ces rapports.

Le président: M. Hayes a peut-être quelques observations à faire. Quelles sont vos observations concernant le contrôle sur les engagements dans les différents ministères?

M. Hayes: Un des exercices de la vérification nous amène à passer en revue le contrôle des engagements et comme l'indique ce paragraphe maintenant à l'étude, nous estimons que la façon dont le contrôle des engagements est fait n'est pas aussi satisfaisante qu'elle devrait l'être.

Selon ma propre expérience, une des causes principales de tous ces problèmes c'est la pratique de ce qu'ils appellent la charge générale, par exemple, pour les traitements. On sait que pendant l'année on va dépenser, disons, 90 p. cent du budget, et on met automatiquement cette somme en débit, sachant parfaitement bien qu'elle sera dépensée, mais si le système n'offre pas une certaine souplesse pour pratiquer des ajustements périodiques relatifs à la somme que l'on a engagée, disons, pour une diminution de ses besoins salariaux, on peut se retrouver dans une mauvaise situation à la fin de l'année. Le champ de manoeuvre à l'intérieur du système actuel n'est peut-être pas suffisant pour tenir compte de cela.

[Text]

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, could I describe the commitment control I operate? Would this help?

The Chairman: In your department?

Mr. Osbaldeston: Yes, in my own department.

The Chairman: We would be more interested in having the worst one described to us.

Mr. Osbaldeston: I have never headed such a department, sir.

The Chairman: You describe yours, and then I am going to ask a question after that, okay?

Mr. Clermont: I have a few questions on that matter, too, sir.

The Chairman: Yes.

Mr. Osbaldeston: The commitment control we operate in the Treasury Board Secretariat is as follows: at program forecast time people put in their program forecast of the ongoing costs of the operation of their particular sector. As I mentioned they put the ongoing costs in as what we call an A budget and then they also propose to me, and then to the minister, what might be done on the B budget.

The estimates are structured in two ways. First of all, relative to a function, let us say the personnel policy function, the Deputy Secretary will put to me the proposition that to carry on just what he is doing now, he needs 200 people—this is just hypothetical—and so many dollars. He describes the functions they will perform.

Secondly, the Director of our Administration Branch breaks down his request into what we call line items, so much for salaries, so much for travel, so much for publication, etc. When the budget is finally agreed to by Parliament, my Director of Finance then provides to the Executive Committee of the Treasury Board Secretariat, a monthly report on how we are proceeding, relative to our budget. Our budget is broken down into monthly anticipated forecasted expenditures.

I then get a report showing variance from forecasts, either my Deputy Secretary Personnel is underspending on personnel, or overspending on personnel. The actual rate of the expenditure is forecasted to the end of the year. So I know that if he continues doing what he is doing at the moment, he is either going to underspend or overspend, and I would want an explanation in either case, why he is underspending, is it trouble in recruitment, is it too fast a turnover of personnel, or whatever and certainly I want an explanation of why he is overspending and how he is going to get that budget back in line before the year proceeds too far.

Built into this variance, any of my officers who enters into a commitment, that is wishes to sign a contract let us say with a consultant to do a certain piece of work, the expenditure of which will not occur for three or four months, so it is not an expenditure in the month I am looking at, that commitment is also built in, and reported to me are the commitments we are entering into that I am going to have to pay out of my budget.

[Interpretation]

M. Osbaldeston: Monsieur le président, pourrais-je vous expliquer comment je tiens mon contrôle d'engagements? Cela vous serait-il utile?

Le président: Dans votre ministère?

M. Osbaldeston: Oui, dans mon propre ministère.

Le président: Nous aimerions plutôt qu'on nous fasse la description du plus mauvais exemple.

M. Osbaldeston: Je n'ai jamais été à la tête d'un tel ministère, monsieur.

Le président: Décrivez donc le vôtre, puis je poserai une question ensuite.

M. Clermont: J'aimerais également poser quelques questions à ce sujet, monsieur.

Le président: Oui.

M. Osbaldeston: Notre façon de contrôler les engagements au Secrétariat du Conseil du trésor est la suivante: au moment de la prévision des programmes, les responsables inscrivent dans leur programme les prévisions des coûts engagés pour le fonctionnement de leur secteur particulier. Donc, ils inscrivent ces coûts engagés dans ce que nous appelons le budget A puis ils me proposent également et ensuite au Ministre, ce qui pourrait être fait pour le budget B.

Le budget se structure en deux parties. Premièrement, par rapport aux fonctions, prenons pour exemple la politique de dotation en personnel, le Sous-secrétaire m'indique qu'il lui serait nécessaire pour mener à bien ce qu'il fait à l'heure actuelle de 200 personnes, il s'agit d'une simple hypothèse, et de tant de dollars. Il fait un exposé de leurs fonctions.

Deuxièmement, notre Directeur chargé de l'administration répartit cette demande en différentes rubriques, tant pour les traitements, tant pour les déplacements, tant pour les frais de publication, etc., etc. Lorsque le budget est finalement adopté par le Parlement, mon Directeur des finances communique alors au Comité exécutif du Secrétariat du Conseil du trésor un rapport mensuel sur la situation par rapport à notre budget. On divise alors ce budget sur des bases mensuelles correspondant à une évaluation des dépenses prévues.

Je reçois alors un rapport montrant des variations dans les prévisions, soit que le service du personnel de mon Sous-secrétaire dépense trop ou soit qu'il dépense moins. Le taux réel de cette dépense est prévu pour jusqu'à la fin de l'année. Par conséquent, je sais que s'il continue à faire ce qu'il fait en ce moment, il va soit dépenser de trop, soit dépenser moins. Et dans chaque cas je veux une explication, je veux savoir pourquoi il dépense moins, s'il a du mal à recruter, s'il y a un renouvellement de personnel trop rapide, et ceaterra, et ceaterra, je veux certainement savoir pourquoi il dépense trop et comment il va faire pour faire correspondre ses dépenses au budget avant qu'il ne soit trop tard.

Dans le cadre de ces variations, chaque fois qu'un de mes adjoints prend un engagement, qu'il souhaite par exemple faire faire un certain travail par un consultant sous contrat, dépense qui ne figurera pas avant trois ou quatre mois et qui ne figure donc pas que j'étudie, cet engagement est également comptabilisé et les engagements que nous prenons et que j'aurais à régler sur mon budget me sont également signalés.

[Texte]

So I know the variance from month to month, relative to my own budget and relative to actual expenditure pattern, including commitments.

There are two types of commitments that I have to worry about, Mr. Chairman, and every deputy minister must worry about. One is the formal commitment, that is my Deputy Secretary who has certain signing authority wishes to sign a contract. He must first seek the approval of the Director of Finance that the funds would be available if he signed that contract. That is sort of the formal commitment.

• 1200

The second commitment which I, and I suspect all deputy ministers, have more difficulty with is sort of an oral commitment or a promise. It might be a promise made to this Committee that we will undertake certain work, it might be a promise made to a minister or it might be a promise made to a department. We have a procedure whereby the Director of Finance is to be informed that a formal commitment is likely to occur and that is the way we try to control our expenditures so we do not over-expend prior to the end of the year. I believe what I have just described is the general practice, but in that general practice it requires constant care and attention to ensure, particularly, that you pick up the informal commitments that are being made.

The Chairman: Whose responsibility is it to have a commitment control in a department, the deputy minister?

Mr. Osbaldeston: The deputy head.

The Chairman: Whose responsibility is it to see that a commitment control is kept?

Mr. Osbaldeston: The deputy head, but the Treasury Board Secretariat has a responsibility to ensure that the administrative practices of a department are in accord with the regulations of the Treasury Board.

The Chairman: So the answer to my question is the Treasury Board.

Mr. Osbaldeston: Ultimately the Treasury Board.

The Chairman: All right. Could you tell the Committee which department of government keeps the poorest commitment control records and perhaps this Committee would like to have that department before them and to ask them some questions. Mr. Clermont, une minute.

M. Clermont: Oui. J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je crois tout d'abord que la question que vous posez au représentant du Conseil du Trésor n'est pas facile à répondre. Deuxièmement, s'il vous dit que cela relève de tel ministère, le Comité n'est pas chargé de remplacer les responsabilités du Conseil du Trésor vis-à-vis l'administration gouvernementale. Je crois que si un tel ministère a un si pauvre dossier comme vous le laissez entendre, c'est au Conseil du Trésor de faire un tel rapport, mais je ne vois pas sur le plan de l'équité, sur le plan...

The Chairman: On your point of order, Mr. Clermont, I will be glad to have observations by members of the Committee.

[Interprétation]

Je suis donc au courant des variations de mois en mois, variations relatives à mon propre budget et relatives au tableau des dépenses réelles, y compris les engagements.

Ce sont deux exemples d'engagements qui me posent des problèmes, monsieur le président, et chaque sous-ministre est dans mon cas. Il y a d'abord l'engagement formel, celui que peut prendre mon Sous-secrétaire qui a un certain droit de parafage et qui souhaite signer un contrat. Il lui faut d'abord obtenir l'approbation du Directeur du service financier pour être certain que ces fonds seront disponibles s'il signe le contrat. C'est en quelque sorte l'engagement formel.

Le deuxième engagement qui nous pose le plus de problèmes, est pour moi et pour tous les ministres adjoints, celui qui concerne les engagements oraux ou une promesse. Et il pourrait s'agir d'une promesse faite à ce comité de faire certains travaux, une promesse à un ministre ou à un ministère. Nous avons une procédure selon laquelle le Directeur des Finances doit être informé qu'un engagement officiel sera probablement fait, et c'est de cette façon que nous essayons de contrôler nos dépenses, afin de ne pas dépasser des limites de notre budget avant la fin de l'année. Ce que je viens de décrire est la pratique générale, les gens suivront cette pratique, et il faut toujours veiller afin de tenir compte des engagements officieux.

Le président: Est-ce la responsabilité du sous-ministre de tenir compte des engagements d'un ministère donné?

M. Osbaldeston: Oui, plus ceux du ministre.

Le président: Qui a la responsabilité d'assurer qu'on respecte un engagement?

M. Osbaldeston: C'est toujours le sous-ministre, mais le secrétariat du Conseil du Trésor a la responsabilité d'assurer que les pratiques administratives d'un ministère ne vont pas à l'encontre des directives du Conseil du Trésor.

Le président: La réponse à ma question est donc le Conseil du Trésor.

M. Osbaldeston: Enfin de compte, le Conseil du Trésor.

Le président: Très bien. Pourriez-vous maintenant nous dire quel ministère a le moins de succès en respectant ces engagements-là et il se peut que le comité décide de faire pour que des représentants de ce ministère comparaissent devant le comité afin de leur poser des questions. Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Point of order, Mr. Chairman. I think that the question that you are putting to Mr. Osbaldeston is not an easy question to answer. Secondly, if he told you that commitment control records are the responsibility of the department, this means that it is not up to the Committee to replace the Treasury Board in exercising these controls. I think that if a department has such a poor record, it is up to the Treasury Board to make such a report but I fail to see, in all fairness...

Le président: En ce qui concerne votre rappel au Règlement, je n'aurai pas d'objection à entendre les remarques des autres membres du député.

[Text]

M. Clermont: Je n'ai pas fini, monsieur le président. En fin de compte, avec tout le respect que je dois au président, je n'ai pas dit un mot lorsque vous avez accordé passablement de temps à un de mes collègues. Il avait des questions très intéressantes et je ne l'ai pas interrompu. Cela fait à peine deux ou trois minutes que j'exprime mon opinion et vous me coupez la parole. Je voulais terminer en disant que je crois que cela irait contre...

The Chairman: Mr. Clermont, I am not trying to cut you off. You raised a point of order on which I must rule. Your point of order was that the Chairman had no right to ask the Secretary of the Treasury Board what department, in his opinion, did not keep good commitment control records. You thought the Chairman was out of order in asking such a question and I must have the Committee decide whether your point of order was well taken.

Mr. Clermont: But, Mr. Chairman, I did not use the words, "had no right". I am very sorry if the translation came to you in that way, but I did not use the words, "had no right".

The Chairman: You thought it was improper, perhaps.

Mr. Clermont: I did not say that. I questioned it, but I did not say you had no right. I am very sorry because I know the rights of chairmen and of members of committees. I did not use the words, "you had no right", sir. I am very sorry.

The Chairman: Then I have no point of order to rule on. Proceed with your questions, Mr. Clermont.

M. Clermont: J'allais terminer en disant qu'il faut toujours être juste envers ces fonctionnaires. C'est là-dessus que je voulais attirer votre attention, monsieur le président. Vous avez demandé le nom du ministère qui a le plus pauvre dossier concernant la question à l'étude. Cette question va très loin et je me demande si elle est juste vis-à-vis de ces personnes.

The Chairman: I would simply say that I would like to know what the responsibilities of this Public Accounts Committee are if it does not have the right to ask a question as to what department is not keeping a proper commitment record of control.

• 1205

Mr. Crouse: Mr. Chairman, I appreciate the suggestion that has been made by Mr. Clermont. I also value your question that has been placed before the Committee and would refer the members of the Committee to the report of the Auditor General and to Page 38. A little bit more than half-way down on Page 38, he states:

A study should also be made of the reasons for the discrepancies between accounts payable by departments and the corresponding accounts receivable of departments providing them with services.

and at the bottom he says:

(See also paragraphs 257 and 269 of this Report.)

[Interpretation]

Mr. Clermont: I have not finished speaking, Mr. Chairman. With all due respect, I did not say a word when you gave one of my colleagues a fairly big chunk of time. He asked very interesting questions and I did not interrupt him once. I have been speaking now for barely two or three minutes, and you are trying to cut me off. I want to end by saying that I think it would be going against...

Le président: Monsieur Clermont, je n'essaie de vous couper la parole; vous avez soulevé un rappel au Règlement sur lequel je dois rendre une décision. En invoquant le Règlement, vous avez dit que le président n'avait pas le droit de demander au Président du Conseil du Trésor quel ministère n'avait pas, d'après lui, beaucoup de succès en respectant ses engagements. Vous pensiez que la question du président n'était pas recevable, et maintenant c'est au comité de décider si votre rappel au Règlement peut se faire.

M. Clermont: Mais, monsieur le président, je n'ai pas dit que: «Vous n'aviez pas le droit». Je m'excuse si c'est ainsi qu'on l'a traduit, mais je n'ai pas dit que «vous n'aviez pas le droit».

Le président: Vous avez dit que la question n'était pas convenable.

M. Clermont: Je n'ai pas dit cela. J'ai mis en doute la question que vous posiez, mais je n'ai pas dit que vous n'aviez pas le droit de la poser. Je m'excuse, puisque je sais quels sont les droits du président et des membres du comité. Mais je n'ai pas dit que vous «n'aviez pas le droit», monsieur.

Le président: A ce moment-là, je n'ai pas de décision à rendre. Continuez donc avec vos questions, monsieur Clermont.

Mr. Clermont: In closing, I was going to say that one must always be fair with government employees. That is what I wanted to draw your attention to, Mr. Chairman. You asked the Minister to name the department with the worst commitment control records. I am simply wondering if this question is a fair one to be put to these witnesses.

Le président: Je me demande bien quelles sont les responsabilités du Comité des Comptes publics si nous n'avons pas le droit de demander quel ministère a le moins de succès en respectant ses engagements.

M. Crouse: Monsieur le président, j'apprécie la suggestion qui a été faite par M. Clermont. Mais j'apprécie aussi dans toute sa valeur, la question que vous avez posée devant ce comité, et je voudrais reporter les membres de ce comité au rapport de l'auditeur général; à la page 41, dans la deuxième moitié de cette page, il est écrit:

On devrait aussi faire une étude sur les raisons des écarts entre les sommes à payer par les ministères et les sommes correspondantes à recevoir des ministères qui leur fournissent des services.

au bas de la page, il est dit:

(Voir également les paragraphes 257 et 269 du présent rapport)

[Texte]

If you turn to page 212, paragraph 257, you read:

257. *Accounts receivable.* Taxes and sundry accounts receivable are not recorded as assets in the Statement of Assets and Liabilities but information regarding these accounts at March 31, 1972, in comparison with the corresponding information at the close of the preceding year, is set forth in the Comparative Statement of Accounts Receivable in section 29 of Volume II of the Public Accounts. This Statement shows a total of \$591 million of which \$33 million is classified as uncollectable.

Then he goes on to say:

There are a number of inaccuracies in the Statement. For example, the total recorded for the Department of Industry, Trade and Commerce is \$992,000 whereas it should be at least \$1,485,000; and the total of \$5,129,000 recorded for the Department of Public Works should be \$10,388,000. The Department of Indian Affairs and Northern Development shows \$105,000 as receivable from other government departments whereas, in fact, \$70,000 of this amount is an internal matter, being an unsettled account between branches of the Department.

If you turn to Page 222, Paragraph 269, you will see there:

269. *Departmental working capital advances.* This item, amounting to \$171,966,000 at March 31, 1972, comprises a number of revolving funds and working capital advances established by Appropriation Acts and other statutes.

And he goes on to list various examples.

I think, Mr. Chairman, if I might comment on the question you have raised, that on Page 212, Paragraph 257, the Auditor General in this very report points out departments: the Department of Industry, Trade and Commerce; the Department of Public Works; and the Department of Indian Affairs and Northern Development. I, too, would like to know if these are the three worst offenders as recorded by the Auditor General or if, in the opinion of the Treasury Board, there are people who keep records even worse than the three examples that have been given to the Committee in the book.

The Chairman: Any other comments?

Mr. Stollery.

Mr. Stollery: Mr. Chairman, I have just a short comment. I wonder if it is possible for the Treasury Board, in all objectivity, to give us such an opinion, as to which departments are more delinquent than others. I just raise this question.

The Chairman: We will ask Mr. Osbaldeston to answer that question.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, if I may, under Section 25(2) of the Financial Administration Act, the responsibilities are set out very clearly relative to commitment control and, with your permission, sir, I would quote it. Section 25(2) of the Financial Administration Act says, and I quote:

[Interprétation]

Si vous vous reportez à la page 227, au paragraphe 257, il est dit:

257. *Sommes à recevoir.* Les impôts et divers effets à recevoir ne sont pas inscrits à l'actif dans l'état de l'actif et du passif, mais les renseignements les concernant au 31 mars 1972, comparés aux renseignements correspondant à la fin de l'année précédente, sont présentés dans l'état comparatif des sommes à recevoir, à la section 29 du volume deux des comptes publics. Cet état indique un total de 591 millions de dollars, dont un montant de 33 millions est classé comme irrécouvrable.

Il poursuit en disant:

L'état renferme plusieurs inexactitudes. Par exemple, le total déclaré pour le ministère de l'Industrie et du Commerce est de 992,000 dollars alors que le total réel est de 1,485,000 dollars. Le total de 5,129,000 dollars déclaré pour le ministère des Travaux publics devrait être porté à 10,388,000 dollars. L'état du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien indique 105,000 dollars à recevoir d'autres ministères, alors qu'en fait, 70,000 dollars de cette somme représentent une question d'ordre interne, soit un compte non réglé entre les directions du ministère.

Si vous vous reportez maintenant à la page 238, au paragraphe 269, vous y verrez:

269. *Avances de fonds de roulement des ministères:* Ce poste auquel figurait un montant de 171,966,000 dollars, au 31 mars 1972, comprend un certain nombre de caisses automatiquement renouvelables d'avances de fonds de roulement établi en vertu de loi portant affectation de crédit et d'autres lois.

Et il poursuit en citant différents exemples.

Je pense, monsieur le président, si je puis commenter sur la question que vous avez posée, qu'à la page 225, au paragraphe 257, l'auditeur général mentionne certains ministères: le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère des Travaux publics et le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien. Je voudrais savoir s'il s'agit là des trois ministères les plus coupables, selon l'auditeur général, ou si, selon le Conseil du Trésor, d'autres ministères ont des dossiers bien pires que ceux-là.

Le président: Avez-vous des commentaires?

Monsieur Stollery.

M. Stollery: Monsieur le président, je vais être bref; je me demande s'il est possible que le Conseil du Trésor nous dise, en toute objectivité, quels ministères sont les plus coupables. Je ne fais que soulever cette question.

Le président: Nous avons demandé à M. Osbaldeston de répondre à la question.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, à l'article 25(2) de la Loi sur l'administration financière, les responsabilités sont clairement établies en ce qui concerne le respect des engagements et, avec votre permission, je vais citer cet article. Il s'agit de l'article 25(2) de la Loi sur l'administration financière; je cite:

[Text]

The deputy head of other person charged with the administration of a service for which there is an appropriation by Parliament or an item included in estimates then before the House of Commons shall establish and maintain or cause to be established and maintained on his behalf a record of commitments chargeable to each such appropriation or item in such form as the Treasury Board may prescribe.

The deputy head is clearly charged with the responsibility of following Treasury Board guidelines.

As to the point of identification of departments, the Office of the Auditor General has identified a number of departments—and I do not want to put words in the mouth of Office of the Auditor General or, indeed, I think, the Auditor General, since it would be not only unnecessary but impolite. I assume that they are taking some issue with the commitment control of those departments and therefore, Mr. Chairman, the Committee might wish to talk with those departments. What concerns me, and I am sure it concerns them, is that there is a difference between the quality of the record-keeping system that might be in that department and the eventual result. The system might be superb, absolutely superb, but if the province, I repeat, does not submit the bill there is very little that the department with a superb system can do about it. And that is why I have grave difficulty, and subject to some advice perhaps from the office of the Auditor General or my own people, I am not sure what your criteria is for the worst department. I think what the members are concerned about are departments which appear in the report—I believe that is the concern of members—where departments have exceeded or . . .

An hon. Member: Overspent.

• 1210

Mr. Osbaldeston: Not overspent, but have carried bills forward, Mr. Chairman. I think that is the concern. Perhaps therefore the Committee might wish to talk to the deputy heads or ministers of those departments as to why this occurred. Was it avoidable by better process, or was it unavoidable? I really believe, Mr. Chairman, that would be necessary.

Mr. Clermont: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Personally, I have no objection at all if the departments that are not operating within the rules are unidentified, but I have strong objections to not identifying the worst ones of those not following the rules. If your question had been "Could you identify the departments that are not operating within the rules", I would have placed no objection at all, sir, but I have strong objections that the worst ones according to you will be unidentified in public, I have strong objections unless the Auditor General does it in his report so it is a public document.

The Chairman: Well, I would wonder why any department that is not keeping a good commitment control should not be identified. After all, how are you going to get down to it? I am concerned that this business of unpaid accounts has gone on for years and years. It is going in the right direction, but it still is not good, and we have to get down to the fundamental problems and we do not seem to be getting at it. We have a lot of words, we have a lot of

[Interpretation]

Le sous-chef ou quiconque est chargé à un titre de l'administration de service pour lequel il existe un crédit parlementaire ou pour lequel un poste est inclus dans le budget des dépenses de la Chambre des communes doit établir et tenir ou faire établir ou faire tenir en son nom un registre des engagements imputables sur chaque crédit ou poste de cette nature, en la forme que le Conseil du Trésor peut prescrire.

Le sous-chef se voit donc confié la responsabilité de respecter les directives du Conseil du Trésor.

En ce qui concerne l'identification des ministères coupables, le bureau de l'auditeur général a, lui, identifié un certain nombre de ministères, et je ne voudrais pas faire dire aux représentants de ce bureau ou à l'auditeur général lui-même ce qu'ils n'ont pas dit, non seulement ce n'est pas nécessaire, mais ce serait impoli. Je pense que ce bureau examine actuellement le respect de ses engagements de ces ministères et par conséquent, monsieur le président, le comité aimerait discuter avec les ministères en question. Ce qui me préoccupe est qu'il y a une différence entre la qualité du système de tenue des dossiers de ces ministères, et le résultat final. Le système peut être sensationnel, absolument parfait, mais si la province ne présente pas la facture, le ministère, même avec un système parfait, ne peut pas faire grand-chose. Il m'est donc très difficile de donner un avis à ce sujet, car je ne connais pas bien vos critères lorsque vous parlez du ministère le plus coupable. Je pense que les députés sont surtout intéressés à savoir quels ministères, figurant dans le rapport, ont dépassé ou . . .

Une voix: Dépensé en excédent.

M. Osbaldeston: Non, pas cela, mais ceux qui ont des comptes reportés, monsieur le président. Je pense que c'est là le problème, monsieur le président. Les membres du comité aimeraient peut-être discuter avec les sous-ministres ou les ministres de ces ministères pour savoir ce qui s'est produit. Pouvait-on éviter cela en appliquant de meilleures méthodes, ou est-ce inévitable? Je pense monsieur le président, très sincèrement, qu'une telle procédure serait nécessaire.

M. Clermont: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Personnellement, je n'ai aucune objection à ce que les ministères qui ne respectent pas des règles soient identifiés; toutefois, je m'oppose fermement à ce que soient identifiés les ministères les plus coupables dans ce domaine. Si vous aviez formulé votre question ainsi: «Pouvez-vous identifier les ministères qui ne respectent pas les règles?» Je n'y aurais vu aucune objection, monsieur. Toutefois, je m'oppose fermement à ce que les ministères les plus coupables soient mentionnés. Je m'y oppose donc à moins que l'auditeur général le fasse dans son rapport, lequel est un document public.

Le président: Je me demande bien pourquoi un ministère qui ne respecte pas ses engagements ne devrait pas être mentionné. Comment voulez-vous alors aller au fond du problème? Le problème est que cette question des comptes impayés dure depuis des années et des années. Certains progrès ont été faits, mais ce n'est pas encore satisfaisant, et il nous faut donc aller au problème fondamental si nous voulons régulariser la situation. On a beaucoup parlé, on a

[Texte]

studies and everything else, but we are not getting down to the actual problem, and this is what I am concerned with as Chairman of this Committee. We have to have more and better results.

Mr. Stollery.

Mr. Stollery: Mr. Chairman, I think the Secretary has answered my question because I am inclined to agree with Mr. Clermont in the sense that it seems to me with the terms of reference being different in different cases and different systems being involved, if we tried to identify, you know, pin the words "worst" and "best" on, we might wind up in an area where we are sort of comparing apples and oranges. That was my reservation, and I believe it has been answered to my satisfaction that that would be the problem though. I would have no objection if it were deemed advisable to having witnesses come to explain how their department operated, and I do not know, but I think it would be difficult actually to say that this particular department was worst or best because of the varying systems involved.

At any rate, my question has been answered, thank you.

The Chairman: Well I do not want to spend any more time on it, but I do not think we are going to get results in this very serious problem unless this committee calls before it those people who are not doing a proper job.

Mr. Crouse: Well, Mr. Chairman, I gave three examples quoting on page 212, paragraph 257, the Department of Industry, Trade and Commerce; and the Department of Public Works. The Auditor General has stated . . .

. . . the total of \$5,129,000 recorded for the Department of Public Works should be \$10,388,000.

• 1215

Right there, there is obviously a lack of control. Possibly the departments we are seeking are listed here for us. I do not like to use the word "worse departments" either because that is not a fair way to put it. But what we are looking for are departments that are not operating adequately within the rules. Certainly, to my way of thinking, unless I am reading the statement incorrectly, we have been given three very classic examples of departments that are not operating within the regulations.

Mr. Hales: We will not spend any more time on it. The Steering Committee will have to make a decision on what they want to do.

Mr. Hayes: Mr. Chairman, I think I should clarify the situation with regard to Mr. Crouse. Here we are talking about accounts receivable. This is not part and parcel of your commitment control, which is expenditures.

Mr. Crouse: Agreed, Mr. Chairman, but does it not show inaccuracies in accounting practice, and does it not show improper control within the department? Is that not what we are discussing?

Mr. Hayes: Yes, but it is a different type of control, Mr. Chairman. Here you are really talking about the accounts receivable control, which is the revenue aspect of the government's operation, whereas with the commitment control it is the opposite, it is dealing with the expenditure side. So I think you have to make a distinction between the two sides of the operation.

[Interprétation]

fait beaucoup d'études, etc., mais on ne fait rien en ce qui concerne le problème véritable; ce qui me préoccupe essentiellement en tant que président de ce comité. Il nous faut avoir davantage de résultats, et des résultats plus positifs.

Monsieur Stollery.

M. Stollery: Monsieur le président, je pense que le secrétaire a répondu à ma question car je partagerais davantage l'opinion de M. Clermont en ce sens que, les attributions étant différentes dans chaque ministère et système impliqué, si nous essayons d'identifier ces ministères et de leur attacher le qualificatif «les plus coupables» ou «les meilleurs», nous pourrions en arriver à comparer des pommes et des organes. Ce sont là les réserves que j'avais à faire, et la réponse que j'ai obtenue me satisfait. Je n'aurais aucune objection à ce que nous convoquions, comme témoins, les différents ministères afin qu'ils nous expliquent comment ils fonctionnent; il me semble qu'il serait très difficile de dire que tel ministère était le plus coupable ou le meilleur, car il faut tenir compte des différents systèmes employés.

De toute façon, le secrétaire a répondu à ma question. Merci.

Le président: Je ne voudrais pas insister davantage sur ce sujet, mais je ne pense pas que nous allons obtenir des résultats dans ce domaine si le Comité ne convoque pas les ministères en faute.

M. Crouse: Monsieur le président, j'ai donné trois exemples, en citant, à la page 227, paragraphe 257; j'ai cité le ministère de l'Industrie et du Commerce et celui du ministère des Travaux publics. L'auditeur général dit:

. . . le total de 5,129,000 dollars déclaré pour le ministère des Travaux publics devrait être porté à 10,388,000 dollars.

Le manque de respect des engagements est évident ici. Les ministères que nous cherchons sont énumérés ici. Je n'aime pas l'expression «ministères les plus coupables» car ce n'est pas une très bonne façon de les qualifier. Ce que nous voulons connaître ce sont les ministères qui ne respectent pas les règles de près. On nous a donné, à moins que j'interprète mal, trois exemple classiques de ministères qui n'observent pas ces règles de près.

M. Hales: Nous n'insisterons pas sur ce sujet. Le comité directeur devra prendre une décision.

M. Hayes: Monsieur le président, je crois devoir clarifier la situation vis-à-vis de monsieur Crouse. Nous parlons en ce moment de comptes recouvrables. Cela ne fait pas partie du respect des engagements, lesquels sont des dépenses.

M. Crouse: Je suis d'accord, monsieur le président, mais n'y a-t-il pas certaines inexactitudes dans la comptabilité, ou cela ne révèle-t-il pas un contrôle inadéquat de la part du Ministère? N'était-ce pas là ce dont on discutait?

M. Hayes: Certes, mais il s'agit d'un contrôle différent, monsieur le président. Vous parlez, d'un côté, du contrôle des comptes recouvrables, ce qui constitue le secteur des revenus des activités gouvernementales, et de l'autre côté, du contrôle des engagements qui est tout à fait l'inverse puisqu'il s'agit de dépenses. De sorte qu'il faut faire une distinction entre ces deux catégories d'activités.

[Text]

The Chairman: Mr. Nelson and then Mr. Schumacher.

Mr. Nelson: I have an observation, Mr. Chairman.

It seems to me that if we isolate "worst department" we are not much further ahead. It seems to me the value of calling a department here as witness would lie in the extent to which we could formulate general principles or find general deficiencies that may be common to two or three departments, and so it may be necessary to call three departments, or whatever, for examination to try to establish what is the root problem here. Obviously we cannot examine every department; there are not that many days in the year.

Mr. Schumacher: My question, Mr. Chairman, is being put to try to summarize it. I would just like to know whether the same commitment control procedures are laid down for every department of the Government of Canada.

The Chairman: I think the answer is yes, they are laid down in the Financial Administration Act.

Mr. Osbaldeston: That is correct.

Mr. Schumacher: The Treasury Board secretariat made some supplementary regulations, or regulations under that, and I want to know if they are identical for every department.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, given the wide variety of the departments and programs that operate and the decentralization of authority operating in one department as opposed to another, every deputy head tries to carry out to the best of his ability the responsibility that he keep appropriate records of commitment. I believe I would be supported in this by the accountancy profession—that the question of what is a proper commitment control in terms of its actual format would vary depending upon the particular circumstances one finds oneself in.

Referring to Mr. Nelson's comments, I believe the responsibility of the Treasury Board is to give guidance to departments on the minimum requirements required, and we do that in the Financial Administration guideline which will be coming out shortly. And this is an update. It is undoubtedly true that then each deputy head demands additional data because of the sort of operation he runs, and he requires the additional data in order to carry out the obligation under the act. So what we need, and Mr. Nelson has pointed out, is a set of guiding general principles and then, when those principles are not adhered to, the office of the Auditor General does indeed comment that the general principles have not been followed. And then you need corrective action. I guess the question of whether they are performing well or badly is in the event. If the commitment controls give rise to the sort of situations that are described in the Auditor General's Report, there are two possible causes. One, the process of commitment control is not as good as it should be, or two, events outside the control of the department bring about the carry-over. Those two points, Mr. Chairman, really must be kept in mind. It is not necessarily a breakdown in commitment control. It could be an event outside the control of the department.

[Interpretation]

Le président: Monsieur Nelson, vous avez la parole; ce sera ensuite au tour de monsieur Schumacher.

M. Nelson: Je voudrais faire une observation, monsieur le président.

Il me semble que si nous déterminons le «ministère le plus coupable», cela ne nous avancera pas beaucoup. A mon avis, il est valable de convoquer un ministère comme témoin dans la mesure où nous pouvons formuler des principes généraux ou découvrir les insuffisances communes à deux ou trois ministères. Dans ce cas, il serait peut-être nécessaire de convoquer trois ministères, ou quel que soit leur nombre, et nous pourrions ainsi essayer de déterminer quel est le fond réel du problème. Il est évident que nous ne pouvons pas examiner le cas de chaque ministère; l'année n'est pas si longue.

M. Schumacher: Monsieur le président, je vais essayer de résumer. Je voudrais simplement savoir si les procédures de contrôle des engagements sont établies pour chaque ministère du gouvernement du Canada.

Le président: Je pense que la réponse est oui, car elles sont établies par la Loi sur l'administration financière.

M. Osbaldeston: C'est exact.

M. Schumacher: Le secrétariat du Conseil du Trésor a établi des règlements supplémentaires dans ce domaine, et je voudrais savoir si ces règlements sont les mêmes pour tous les ministères.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, étant donné la variété de ministères et de leurs programmes, et le système de décentralisation en vigueur dans un ministère et pas dans l'autre, chaque sous-ministre fait de son mieux pour respecter ses engagements. Ceux qui s'occupent de comptabilité m'appuieront certainement quant à savoir ce qu'est un contrôle des engagements adéquat, car une telle définition dépend des circonstances dans lesquelles on se trouve.

En ce qui concerne les commentaires de M. Nelson, je crois que la responsabilité du Conseil du Trésor est de donner certaines directives aux ministères sur les exigences minimums requises; nous faisons de même par l'intermédiaire des directives de l'administration financière qui seront bientôt établies. Il est alors évident que chaque sous-ministre a besoin de renseignements supplémentaires étant donné le genre d'activités qu'il dirige, et afin de remplir les obligations qui lui sont imposées par la loi. Donc, ce qu'il nous faut, et M. Nilson l'a bien fait remarquer, est une série de principes directeurs généraux; il sera alors plus facile au bureau du Vérificateur général, lorsque ces principes n'auront pas été observés, de le constater. On pourra ensuite prendre les mesures qui s'imposent. Je suppose que la question de rendement des ministères revient à cela. Si les contrôles sur les engagements des ministères créent le genre de situations qui sont présentées dans le rapport de l'Auditeur général, on peut discerner deux causes. Premièrement, le contrôle des engagements est moins bon qu'il ne devrait, ou, des événements indépendants de la volonté du ministère sont responsables de tous les comptes reportés. Il nous faut tenir compte de ces deux points, monsieur le président. Cela ne signifie pas nécessairement un échec du système des contrôles. Il pourrait fort bien s'agir d'un événement indépendant de la volonté du ministère.

[Texte]

The Chairman: Mr. Schumacher.

• 1220

Mr. Schumacher: I realize that, and we keep hearing about the example of the shared cost programs. What percentage of breakdown is attributable to shared cost programs?

Mr. Hayes: Mr. Chairman, I think the majority of the shared cost programs are statutory, so it really would not apply in that case.

Mr. Osbaldeston: The example I should have used is manpower training, to which the same remarks would apply.

The Chairman: I think, Mr. Schumacher, you want to get into an area that is within departments. On page 37 it says "interdepartmental", staying right within government's own departments. That is from one department to another, as I understand, "Insufficient funds... \$1,368,000", "Others reasons... \$112,000", a total of \$1,480,000. A year ago it was \$742,000, so it is very, very much worse, just within our own government departments. We do not have to involve provinces or anybody else. This is right in our own local departments. Now how can you explain a worsening situation like that?

Mr. Osbaldeston: In the case of an interdepartmental transaction...

The Chairman: Mr. Schumacher, I am sorry to interrupt, but that was your line of thought, was it not?

Mr. Osbaldeston: I do not know what precise items are contained in here, but let me give you the sort of example that arises. The Department of Transport purchases a service from the Department of the Environment, meteorological services, for example. Now the Department of the Environment anticipates what the cost will be. If there should be a collective agreement which increases the cost of the personnel working in the Department of the Environment, the cost of the service to the Department of Transport would increase. If there is an increase in the purchase of specialized equipment to serve the Department of Transport requirement, there would be an increase in cost. There are many reasons that could give rise to an increase in costs which, when taken in total, would exceed the funds available in the Department of Transport to pay for that service. That is one possibility.

The other possibility is simply what I would describe at the present time as a cumbersome system of interdepartmental charges. That cumbersome system, which we are now going to change, undoubtedly gave rise to delays. That is one of the other reasons you might have a carry-over from one year to the other.

My point, Mr. Chairman, is that the reason each of these carry-overs occurred has to be examined. It is our responsibility and it is certainly the responsibility of the Auditor General, which he has carried out and presented in his report, to examine each case to see whether there are valid reasons or whether it is a system reason or whether it is a reason or whether it is a system reason or whether it is a reason outside the control of the department.

[Interprétation]

Le président: Monsieur Schumacher.

M. Schumacher: Je m'en rends compte, mais on nous parle beaucoup de l'exemple des programmes des coûts partagés. Quel pourcentage de l'échec peut s'attribuer à ces programmes?

M. Hayes: Monsieur le président, je crois que la plupart des programmes des coûts partagés sont statutaires, ce qui fait qu'ils n'ont pas de rapport avec le problème dont nous parlons.

M. Osbaldeston: L'exemple que j'aurais dû citer est la formation de main-d'œuvre, dont on pourrait dire les mêmes choses.

Le président: Monsieur Schumacher, j'ai l'impression que vous voulez toucher sur un sujet à l'intérieur du ministère. A la page 40, on parle de « ministères et organismes », ce qui veut dire qu'on ne dépasse pas les limites des ministères. C'est-à-dire, entre ministères et organismes, si je comprends bien, « fonds insuffisants... \$1,368,000 », « Autres motifs... \$112,000 », pour un total de \$1,480,000. Il y a un an, cela se chiffrait à \$742,000, ce qui veut dire que la situation s'est beaucoup détériorée à l'intérieur des ministères du gouvernement. Il ne nous faut pas impliquer les provinces ou d'autres agences. Il n'y a que les ministères qui sont impliqués ici. Comment pouvez-vous donc expliquer la détérioration de cette situation?

M. Osbaldeston: Dans le cas d'une transaction interministérielle...

Le président: Monsieur Schumacher, je m'excuse de vous interrompre, mais c'était bien cela que vous vouliez dire, n'est-ce pas?

M. Osbaldeston: Je ne sais pas quel article y figure, mais je vais vous donner un exemple. Le ministère des Transports...? le ministère de l'Environnement pour un service, disons, un service météorologique. Le ministère de l'Environnement prévoit le coût de ce service. Si on signe une convention collective qui augmente le coût du personnel dans le ministère de l'Environnement, le coût de ces services au ministère des Transports augmenterait en conséquence. S'il y a une augmentation dans le prix de matériel spécialisé qu'achète le ministère des Transports, le coût de ce matériel augmenterait également. Il y a beaucoup de raisons qui expliquent la raison pour laquelle les coûts augmentent, ce qui explique pourquoi le coût pourrait excéder les fonds dont le ministère des Transports dispose pour payer pour le service ou le matériel dont ils ont besoin. Voilà donc une possibilité.

L'autre explication possible est tout simplement ce que je désignerai comme un système peu efficace de charges interministérielles. Ce système long et peu efficace, que nous allons maintenant changer, explique sans doute certains retards. Voilà donc encore une raison pour laquelle vous auriez des comptes à reporter d'une année à l'autre.

Ce que j'essaie de faire ressortir, monsieur le président, est qu'il nous faut étudier la raison pour laquelle chaque compte a été reporté. C'est notre responsabilité et celle de l'Auditeur général, une responsabilité qu'il a acceptée, ce que le rapport démontre, d'examiner chaque cas individuel afin de voir si le système est responsable, ou bien, si c'est une raison indépendante de la volonté du ministère.

[Text]

The Chairman: Mr. Schumacher.

• 1225

Mr. Schumacher: It seems to me that it is the function of the Treasury Board Secretariat to make sure the departments live up to the requirements of the Financial Administration Act. I do not know whether I am satisfied that they in fact do. They seem to say that it is going to be up to the department head how he does it. It seems to me that department heads should be a little more closely supervised to see that these departments do what they are supposed to do.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, if I may make reference to one document which I would again like to table. I agree with the comment of the honourable member. There is a document dated July 21, 1971 addressed to deputy heads, the subject of which is financial management, evaluation projects. We set out in that document, sir, which I will make available to the Clerk, a procedure whereby the Treasury Board Secretariat will send in teams to do the following:

—To determine the extent to which present Treasury Board policies in the area of financial management are effective as an aid to the efficient administration of departments and agencies and meet the requirements for control over the financial management function.

Secondly:

—To evaluate the degree and quality of the implementation by departments of Treasury Board financial management policies.

Thirdly:

—To recommend additions or revisions to Treasury Board financial management policies.

Fourthly:

—To propose more effective means of communicating and promoting Treasury Board financial management policies to further their implementation.

And fifthly:

—To recommend appropriate techniques for carrying out a continuing evaluation of the effectiveness of financial management in departments.

As a result of this study—and I hate to mention the study, but it has been completed—I hope that within a matter of weeks we will be issuing from the Treasury Board Secretariat what I understand to be a rather comprehensive guide to departments on proper procedures and, at the same time, incorporate in that guide proper management regulations for the control of finances. Mr. Chairman, as soon as that document is available I would again like to table it before the Standing Committee on Public Accounts.

The Chairman: Agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: It is attached as an appendix. Mr. Clarke on the same line of thought.

[Interpretation]

Le président: Monsieur Schumacher.

M. Schumacher: Il me semble que c'est la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor d'assurer que les ministères respectent les dispositions de la Loi sur l'administration financière. Je ne suis pas persuadé que tel est le cas. Il semble dire que cela incombera au chef du ministère de voir comment il le fait. Il me semble qu'on devrait surveiller d'un peu plus près ces chefs de ministère pour veiller à ce que ces ministères fassent ce qu'ils seront censés faire.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, si je peux me rapporter une fois de plus au document que j'aimerais déposer, je suis d'accord avec la remarque des députés. Il existe un document dans la date du 21 juillet 1971, adressé au sous-ministre, et traitant de la gestion financière et de l'évaluation des programmes. Nous exposons dans ce document, monsieur, que je mettrai à la disposition du greffier, une procédure selon laquelle le secrétariat du Conseil du Trésor enverra des équipes pour accomplir les tâches suivantes:

—déterminer la mesure dans laquelle les politiques actuelles du Conseil du Trésor dans le domaine de la gestion financière permettent véritablement d'assumer une administration efficace des ministères et des organismes et de satisfaire aux exigences de contrôle sur la gestion financière.

Deuxièmement:

—d'évaluer le degré et la qualité de l'application par les ministères des politiques de gestion financière du Conseil du Trésor.

Troisièmement:

—recommander des additions ou des révisions aux politiques de gestion du Conseil du Trésor.

Quatrièmement:

—proposer des moyens plus efficaces de transmission et d'adoption des politiques de gestion financière du Conseil du Trésor pour améliorer leur application.

Et cinquièmement:

—recommander des modalités appropriées pour assurer une évaluation permanente de l'efficacité de la gestion financière dans les ministères.

A la suite de cette étude, et j'ai horreur de la mentionner, mais elle a été achevée, j'espère que d'ici quelques semaines, le secrétariat du Conseil du Trésor publiera un guide relativement détaillé, d'après ce que je crois comprendre, à l'endroit des ministères concernant les procédures appropriées, et, en même temps, inclura dans ce guide des règlements de gestion appropriés pour le contrôle des finances. Monsieur le président, dès que ce document sera disponible, j'aimerais une fois de plus, le déposer et le remettre au Comité permanent des comptes publics.

Le président: D'accord.

Des voix: D'accord.

Le président: Cela sera annexé. Monsieur Clarke toujours, au sujet de ce même problème.

[Texte]

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I do not know if we are going to be able to finish with this paragraph, but I have a supplementary question that arises from the witness's answer to Mr. Schumacher's question. I believe the witness said that certain departments purchased services from other departments and were invoiced through relatively normal channels. Would it not be a very short step from that principle to what we were talking about the other day, where departments might be able to purchase services from the Department of Public Works, i.e., the space that they occupy. I do not know if there would be any difference in the mechanical aspects of such a thing. Maybe the witness could comment on that.

The Chairman: Do you wish to comment?

Mr. Osbaldeston: As I indicated, Mr. Chairman, we are moving in precisely that direction, but there are many more complications relative to the purchase of space than there are relative to the purchase of meteorological service. I mentioned that we have an existing stock of buildings which we have to determine the market value of. We have been running that shadow exercise now for about two years.

Secondly, we have to ensure that the cost of the space eventually made available by the Department of Public Works is made available at a market rate; that they are not running a monopoly with no controls on the pricing, because that would give rise to an inefficient Department of Public Works. There are also a series of other questions about the carry-over of revenue for the purchase of additional capital and whether or not that would be agreeable to the Standing Committee on Public Accounts and Parliament. There are a whole series of questions that have to be answered.

Mr. Clarke (Vancouver-Quadra): Mr. Chairman, I certainly recognize all of those difficulties, but I would suggest that they are in no way any more difficult than the problem of determining the value of any meteorological service that one department sells to another.

The Chairman: We will have one final questioner and then we will adjourn. I do not see any hands up, so I would like to ask a question. Mr. Osbaldeston, on page 37 it speaks about invoices received after April 30, and the secretary tells us that they have sent out circulars, they have been after the departments, they have been recommending to them that they get these bills in on time, and yet we find within our own departments of government in 1971 they had invoices amounting to \$141,000 that were received after April 30, and the following year that increased to \$710,000 so government departments are still not getting their invoices in before April 30. What has gone wrong here? We are not going outside to the provinces; this is from department to department. They cannot get their invoices in before April 30. This is not the first time that this has appeared in here. This has been in the Auditor General's Report for four or five years.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I would like to make a brief comment. Then perhaps Mr. MacDonald could make a comment for his people.

The Chairman: Yes, then we will adjourn.

• 1230

Mr. Osbaldeston: I agree with your comment. Since this has appeared in the Auditor General's Report, the study I indicated earlier in this particular session was undertaken.

[Interprétation]

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je ne sais pas si nous pourrions conclure notre étude de ce paragraphe, mais j'ai une question supplémentaire à poser à la suite de la réponse du témoin à la question de M. Schumacher. Sauf erreur, le témoin a dit que certains ministères achetaient des services auprès d'autres ministères, et que les factures suivaient des voies relativement normales. N'est-ce pas très éloigné du principe dont nous avons parlé l'autre jour, principe selon lequel les ministères peuvent acheter des services auprès du ministère des Travaux publics, par exemple, l'espace qu'ils occupent. Il me semble qu'il ne devrait pas y avoir beaucoup de différence dans les modalités. Le témoin peut-il faire des commentaires à ce sujet?

Le président: Voulez-vous faire des commentaires?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, comme je l'ai indiqué, c'est justement la direction que nous essayons de prendre, mais il y a beaucoup plus de complications relatives à l'achat d'espace qu'il y en a relativement à l'achat de services météorologiques. J'ai dit que nous avons un certain nombre d'édifices dont nous devons déterminer la valeur marchande. Cela fait bientôt deux ans que nous faisons cet exercice.

Deuxièmement, il nous faut nous assurer que le prix de revient de l'espace rendu disponible par le ministère des Travaux publics est disponible à un prix correspondant à celui du marché; qu'il n'exerce pas un monopole sans contrôle sur les prix, car on finirait par avoir un ministère des Travaux publics inefficace. Il y a également une série d'autres questions relatives au rapport de recettes pour l'achat de capital supplémentaire et il faut également savoir si oui ou non, cela sera accepté par le Comité permanent des comptes publics et par le Parlement. Il faut trouver des réponses à toute une série de questions.

M. Clarke (Vancouver-Quadra): Monsieur le président, j'admets certainement que cela pose des problèmes, mais je prétends que cela n'est pas beaucoup plus difficile que le problème de déterminer la valeur d'un service météorologique qu'un ministère vend à un autre.

Le président: Je vais donner la parole à une dernière personne, puis nous leverons la séance. Je ne vois personne lever la main, je vais donc poser moi-même une question. Monsieur Osbaldeston, à la page 40, il est question de factures reçues après le 30 avril, et le secrétaire nous dit qu'on a envoyé des circulaires, qu'on a harcelé les ministères, qu'on leur a recommandé de remettre ces factures à temps, et pourtant on constate que dans nos propres ministères du gouvernement en 1971, il y a eu pour \$141,000 de factures reçues après le 30 avril, et que l'année suivante ce chiffre est monté à \$710,000 et que par conséquent, les ministères ne font toujours pas parvenir leurs factures avant le 30 avril. Qu'est-ce qui n'a pas marché? Il ne s'agit pas des provinces; il s'agit d'opérations de ministère à ministère. Il n'arrive pas à faire parvenir leurs factures avant le 30 avril. Et ce n'est pas la première fois que cela arrive. Le rapport de l'auditeur général en a toujours fait état depuis quatre ou cinq ans.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, j'aimerais faire un bref commentaire. Ensuite, M. MacDonald voudra peut-être ajouter quelque chose.

Le président: Oui, puis nous leverons la séance.

M. Osbaldeston: Je suis d'accord avec ce que vous venez de dire. Depuis qu'il en a été fait dans le rapport de l'auditeur général, l'étude dont j'ai parlé un peu plus tôt au

[Text]

I now have a draft that will provide a different means of settling accounts and that will speed up the process. In essence I am saying, sir, that this is as unacceptable to us as it is to yourself and to the Office of the Auditor General and we are taking steps to correct it.

The Chairman: We will look for the figures next year. Mr. MacDonald.

Mr. B. A. MacDonald (Assistant Secretary of the Treasury Board): I do not know whether it is covered in here but may I offer an example of how this can occur. The Department of External Affairs provides services to a number of departments that are overseas. The billing is cleared back through the head office in Ottawa. The Department of External Affairs takes a time to determine at year-end what the total costs are and it is, therefore, quite conceivable that the accounts would actually be received by the Department of Industry, Trade and Commerce, for instance, one of the customers for the services of the Department of External Affairs, after April 30. There are certain, what I might call frictions in the system because of the very dispersal of the operations that are involved.

The Chairman: I might just make this observation. Polymer, a Crown corporation, has offices and plants all over the world as have Weston's, banks and other big operations. They can get their invoices in on time; I do not see why the government cannot.

Mr. Osbaldeston: Could I make one comment, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Osbaldeston: Having served abroad in one of these offices—I do not wish to name the country for reasons to become obvious—the normal time span before mail transmission was six weeks. On one occasion I was invited by the local post office, when inquiring as to the delay, to come down and try to find my own mail. I went down and there was a room full of it. I was invited to sort through it and find it.

The Chairman: Weston's have a branch in Africa; they get their returns in. Maybe they are wired in.

Meeting adjourned.

[Interpretation]

cours de cette session a été faite. J'ai maintenant une proposition qui permettra un moyen différent de régler les comptes et qui accélérera la procédure. Ce que je veux dire, en fait, monsieur, c'est que c'est aussi inacceptable pour nous que cela l'est pour vous et pour le bureau de l'auditeur général et nous prenons des mesures pour redresser la situation.

Le président: Nous attendons les chiffres de l'année prochaine. Monsieur MacDonald.

M. B. A. MacDonald (secrétaire adjoint du Conseil du Trésor): Je ne sais si on en parle ici, mais j'aimerais vous donner un exemple de la manière dont cela peut se passer. Le ministère des Affaires extérieures offre des services à un certain nombre de ministères outre-mer. La facturation se fait au bureau d'Ottawa. Le ministère des Affaires extérieures prend un certain temps pour déterminer à la fin de l'année quels seront les coûts totaux et il est par conséquent très concevable que ces comptes soient reçus en fait, par le ministère de l'Industrie et du Commerce, par exemple, un des clients du ministère des Affaires extérieures, après le 30 avril. Il y a certaines frictions dans ce système à cause de la nature dispersée de ces opérations.

Le président: Je pourrais simplement vous faire remarquer ceci: Polymère, société de la Couronne, a des bureaux des usines dans le monde entier, tout comme Weston's les banquets et d'autres entreprises; la facture arrivent à temps, je ne vois pas pourquoi celles du gouvernement ne le peuvent.

M. Osbaldeston: Pourrais-je faire une remarque, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Osbaldeston: Ayant servi à l'étranger dans un de ces bureaux, et je ne souhaite pas citer ce pays pour des raisons évidentes, le délai normal de transmission du courrier était de six semaines. J'ai d'ailleurs été une fois invité à la poste locale alors je m'inquiétais du retard, à descendre et à trouver moi-même mon courrier. Je suis descendu et il y en avait une pièce pleine. On m'a invité à fouiller et à trouver mon courrier.

Le président: La compagnie Weston a une succursale en Afrique; les factures arrivent à temps. Ils les envoient peut-être par câble.

La séance est levée.

APPENDIX "X"

RETURN OF INFORMATION BY THE SECRETARY OF
THE TREASURY BOARD TO THE STANDING
COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS

Reference:

Minutes of Proceedings and Evidence
Date: November 15, 1973; Page 12:29

Subject or Question:

Does the figure of 74 million square feet of space under the management of the Department of Public Works include leased and owned space?

Answer:

The statement to the Public Accounts Committee by the Deputy Minister of Public Works July 12, 1973, was that the "property holdings of the government of Canada "were" something in excess of 74 million square feet of space, some from the private sector and most of it crown owned".

Reference:

Minutes of Proceedings and Evidence
Date: November 15, 1973; Page 12:32

Subject or Question:

The comparability of rental rates of commercial space in government-owned buildings with those in private buildings.

Answer:

In determining the rental rate to be requested for commercial space in government-owned buildings, the following standard commercial practices are used:

- (a) A base rate per square foot is calculated from the capital cost and estimated operation and maintenance cost.
- (b) The space is "marketed" taking into account
 - (i) the type of business;
 - (ii) the location of the space and any special features related to it;
 - (iii) standard commercial practise concerning the rate of commission that should be charged (normally a percentage of gross sales); and
 - (iv) the need for a reasonable mix of business in the complex.

By following standard commercial rental pricing systems and practices, rates that are comparable to those charged by private developers are structured.

The methods used in the rental of the commercial space in Place du Portage follow the general criteria outlined above. A private consultant, the Alfred N. Miller Corporation, was engaged to develop the plan and to market the commercial space. At the present time, approximately 85 per cent of the commercial space has been leased.

APPENDICE «X»

DÉPÔT DE RENSEIGNEMENTS PAR LE SECRÉTAIRE
DU CONSEIL DU TRÉSOR À L'INTENTION DU COMITÉ
PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

Renvoi:

Procès-verbaux et témoignages
Date: 15 novembre 1973; page 12:29

Sujet ou question:

La superficie de 74 millions de pieds carrés administrée par le ministère des Travaux publics comprend-elle les locaux qui appartiennent au gouvernement et ceux qui sont loués?

Réponse:

Le sous-ministre des Travaux publics a répondu le 12 juillet 1973 au comité des Comptes publics que «nous avons des locaux qui représentent plus de 74 millions de pieds carrés d'espace, certains appartenant au secteur privé, la plupart à l'État».

Références:

Procès-verbal et témoignages
Date: le 15 novembre 1973; page 12:32

Sujet ou question:

La comparaison des taux de location d'espaces commerciaux dans les édifices du gouvernement avec ceux du secteur privé.

Réponse:

On se sert des crières commerciales habituels suivants pour déterminer le taux locatif d'espaces commerciaux dans les édifices gouvernementaux;

- a) Un taux de base par pied carré est calculé à partir des dépenses d'immobilisation et des frais prévus d'entretien et de fonctionnement.
- b) L'espace est «commercialisé» en tenant compte
 - (i) du genre d'entreprises;
 - (ii) de l'emplacement de l'espace et de toute caractéristique spéciale s'y rattachant;
 - (iii) pratiques commerciales courantes en matière de commission imposée (normalement un pourcentage des ventes brutes); et
 - (iv) de la nécessité d'avoir un ensemble acceptable d'entreprises dans les complexes.

En se basant sur le régime de prix de location commerciale habituelle, on en arrive à des taux comparables à ceux qu'exigent les constructeurs privés.

Les méthodes employées pour de la location d'espaces commerciaux de la Place du Portage suivent les critères généraux énoncés ci-dessus. Des conseillers privés, l'Alfred N. Miller Corporation, ont été chargés d'élaborer le plan et de louer l'espace commercial. Actuellement, environ 80 p. 100 de l'espace commercial a été loué.

Reference:

Minutes of Proceedings and Evidence
Date: November 15, 1973; Page 12:36

Subject or Question:

The comparison of construction costs between crown-owned and commercial office buildings.

Answer:

A quantitative analysis comparing the capital unit cost of government and private developer office buildings is not available. Any comparison that might be attempted would be dependent upon the methods used in reducing apparent costs to a common basis; costs related to time, quality and special legislative and regulatory requirements.

In general, it is acknowledged that the capital unit cost of government construction office buildings is usually greater than of those constructed by private developers. In general this results from:

- (a) more rigid specifications for government buildings thus prolonging their useful life and reducing their maintenance costs;
- (b) direct costs to the tenant in a private developer's building at the time of occupancy for the installation of lease-hold improvements; these are included in the capital unit cost of the government building;
- (c) additional contract costs for the government building which result from the requirements of the public tendering process, bidder and contractor bonding, progress payment certification, the use of bid depositories for sub-contracting, and the specification of minimum wage rates.

One possible method that can be used to compare the relative costs of government-owned and commercial office buildings is starting to be used, on a trial basis, by the Department of Public Works. This method, using discounted cash flow techniques, compares the occupancy cost per square foot per annum between the estimated cost of a new government constructed building and the market rental rate of equivalent accommodation. From the limited number of analyses that have been carried out, it is reported that usually the cost per square foot per annum for a crown-owned building is less than the lease cost of office space from a private developer. This suggests that although the capital unit cost of construction of government buildings is greater than that of commercial developers, because of the longer life, lower maintenance costs and the residual value retained, crown-owned office buildings cost less per square foot over their lifetime.

Reference:

Minutes of Proceedings and Evidence
Date: November 20, 1973; Page 13:9

Renvoi:

Procès-verbaux et témoignages
Date: 15 novembre 1973, page 12:36

Sujet ou question:

comparaison entre les coûts de construction des édifices à bureaux appartenant à la Couronne et ceux des édifices commerciaux.

Réponse:

On ne dispose pas d'une analyse quantitative permettant de comparer les frais d'investissement des édifices à bureaux du gouvernement et ceux des édifices à bureaux appartenant à des sociétés privées. Tout essai de comparaison dépendrait de la méthode employée pour ramener les coûts apparents à un dénominateur commun alors qu'ils sont établis par rapport au temps, à la qualité et à certaines exigences spéciales, réglementaires ou législatives.

En général, on reconnaît que les frais d'investissement des édifices à bureaux construits par le gouvernement sont habituellement plus élevés que ceux des édifices construits par des entrepreneurs privés. Cela dépend souvent:

- a) des spécifications plus strictes fixées pour les édifices du gouvernement qui permettent ainsi de prolonger ainsi la période d'occupation et de réduire les frais d'entretien;
- b) des frais directs incombant au locataire; dans un édifice appartenant à un promoteur privé, au moment où il occupe les lieux pour l'installation d'améliorations prévues dans le bail; ces coûts sont calculés dans les frais d'investissement d'un édifice gouvernemental;
- c) d'autres frais supplémentaires contractuels pour les édifices gouvernementaux occasionnés par l'obligation de lancer des appels d'offre, d'engager le plus offrant et l'entrepreneur, de certifier les paiements échelonnés, d'exiger des dépôts des sous-contractants soumissionnaires et de fixer les barèmes de salaires minimums.

Le ministère des Travaux publics commence à se servir d'une méthode qu'on pourrait utiliser pour comparer entre eux les coûts des immeubles de propriétés du gouvernement et d'entreprises commerciales. À l'aide des techniques du flux actualisé des recettes et des dépenses, on peut comparer, grâce à cette méthode le coût de location par pied carré par année, avec le prix prévu d'un nouvel immeuble semblable, construit par le gouvernement. D'après le nombre limité d'analyses qui ont été faites, il ressort qu'habituellement, le coût annuel par pied carré pour un immeuble de la Couronne est inférieur au prix locatif payé à un propriétaire privé. Il en découlerait donc que même si le coût unitaire de construction des immeubles gouvernementaux est supérieur à celui des entrepreneurs commerciaux, en raison de leur plus longue durée utile, des frais d'entretien moins élevés et de la valeur résiduaire finale, les édifices de la Couronne coûtent moins cher par pied carré, compte tenu de toute leur durée utile.

Références:

Procès-verbaux et témoignages.
Date: le 20 novembre 1973; page 13:9

Subject or Question:

The Centennial of Confederation Fund.

Answer:

Sujet ou question:

La Caisse du centenaire de la Confédération.

Réponse:

November 21, 1973

le 21 novembre 1973

1. *Origin of this fund*

This fund was established under authority of section 10 of the Centennial of Canadian Confederation Act, which made provision to credit thereto amounts appropriated by Parliament for the purposes of the fund. Payments from the fund were for the purpose of making grants to the Provinces for local projects of a lasting nature, the objects of which were similar to the objects of the Centennial Commission, for the observance of the Centennial of Confederation of Canada.

The fund was established in 1962-63 at \$1 million and was subsequently increased to \$42,235,001 over the years 1962-63 to 1967-68 as follows:

	<i>Amount</i>
P.C.O. — Vote 55—1962-63—Special Appropriation Act	\$ 1,000,000
P.C.O. — Vote 55—1963-64—Appropriation Act No. 5, 1963	2,000,000
P.C.O. — Vote 30—1964-65—Appropriation Act No. 1, 1964	4,000,000
P.C.O. — Vote 30(a)—1964-65—Appropriation Act No. 6, 1964	1
S of S — Vote 35—1965-66—Appropriation Act No. 1, 1965	9,000,000
S of S — Vote 45—1966-67—Appropriation Act No. 9 1966	13,000,000
S of S — Vote 45—1967-68—Appropriation Act No. 7 1967	6,235,000
S of S — Vote 45(a)—1967-68—Appropriation Act No. 7 1967	7,000,000
Total	\$42,235,001

1. *L'origine de cette caisse*

Cette caisse a été créée en vertu de l'article 10 de la loi sur le centenaire de la Confédération canadienne qui prévoyait de créditer des sommes allouées par le Parlement à son intention. Les versements effectués sur cette caisse avaient pour but de subventionner les projets locaux permanents des provinces dont les buts étaient semblables à ceux de la Commission du centenaire, c'est-à-dire de commémorer le centenaire de la Confédération canadienne.

Lors de sa création en 1962-1963, la caisse comptait 1 million de dollars et elle a été portée par la suite à \$42,235,001 de 1962-1963 à 1967-1968 de la façon suivante:

	<i>Montant</i>
B.C.P. — Crédit 55—1962-63—Loi spéciale des subsides	\$ 1,000,000
B.C.P. — Crédit 55—1963-64—Loi n° 5 de 1963 portant affectation de crédits.	2,000,000
B.C.P. — Crédit 30—1964-65—Loi n° 1 de 1964 portant affectation de crédits	4,000,000
B.C.P. — Crédit 30(a)—1964-65—Loi n° 6 de 1964 portant affectation de crédits	1
S.d'É. — Crédit 35—1965-66—Loi n° 1 de 1965 portant affectation de crédits	9,000,000
S.d'É. — Crédit 45—1966-67—Loi n° 9 de 1966 portant affectation de crédits	13,000,000
S.d'É. — Crédit 45—1967-68—Loi n° 7 de 1967 portant affectation de crédits	6,235,000
S.d'É. — Crédit 45(a)—1967-68—Loi n° 7 de 1967 portant affectation de crédits	7,000,000
Total	\$42,235,001

2. *Why does it continue to exist (at the end of 1971-72?)*

Because the Secretary of State Department being advised by the Province of Quebec of an account being still outstanding.

3. *What was the nature of the disbursement of \$7,897 in 1971-72?*

This disbursement represented the final payment on a Centennial project in Ville LaSarre, Quebec, in the amount of \$7,897.18.

4. *Can the fund now be written off?*

On the advice of the Central Accounting Policy and Control Division of the Department of Supply and Services, the fund was closed during 1972-73 (see Public Accounts for that year, Vol. I, pages 10-25 and 10-78) by transferring the balance of \$792,616.99 to non-tax revenue—refunds of previous years' expenditure.

2. *Pourquoi continue-t-elle à exister (à la fin de 1971-1972?)*

Parce que la province de Québec a avisé le ministère du Secrétaire d'État qu'il existe encore un compte impayé.

3. *Quelle était la nature du débours de \$7,897 en 1971-1972?*

Ce débours représentait le paiement final d'un projet du centenaire à Ville LaSarre, Québec, d'un montant de \$7,897.18.

4. *Peut-on maintenant supprimer cette caisse?*

Sur le conseil de la Division de la politique et du contrôle de la comptabilité centrale du ministère des Approvisionnements et Services, la caisse a été fermée au cours de l'année 1972-1973 (voir les comptes publics de cette année-là, volume 1, page 10 à 25 et 10 à 78) en transférant le solde de \$792,616.99 aux ristournes non imposables sur ces dépenses de l'année précédente.

Reference:

Minutes of Proceedings and Evidence
Date: November 20, 1973; page 13:6

Subject or Question:

Commercial space in Place du Portage

Answers:

The commercial space in Place du Portage consists of a number of levels within the first two floors of the building. It comprises an area of approximately 55,000 square feet.

Reference:

Minutes of Proceedings and Evidence
Date: November 15, 1973, Page 12:39

Subject or Question:

Canadian International Development Agency, special accounts; recent history of balances.

Answer:

See attached table.

Renvoi:

Procès-verbaux et témoignages
Date: 20 novembre 1973, page 13:6

Sujet ou question:

Locaux commerciaux de la Place du Portage

Réponse:

Les locaux commerciaux de la Place du Portage sont constitués par un certain nombre de paliers entre les deux premiers étages de l'immeuble. La superficie en est d'environ 55,000 pieds carrés.

Renvoi:

Procès-verbaux et témoignages
Date: 15 novembre 1973, page 12:39

Sujet ou question:

Comptes spéciaux de l'Agence canadienne de développement international—Évolution récente des soldes.

Réponse:

Voir tableau ci-joint.

November 20, 1973

CANADIAN INTERNATIONAL DEVELOPMENT AGENCY
RECENT HISTORY APPROPRIATIONS FOR AND FISCAL YEAR END BALANCES IN SPECIAL ACCOUNTS

	Budgetary				Non-budgetary	
	Development		Food Aid		Special loan assistance	
	Estimates	Balance at year end	Estimates	Balance at year end	Estimates	Balance at year end
	(Millions of Dollars)					
1965-66.....	48.5	78.7	35.0*	—	50.0	94.7
1966-67.....	48.5	61.5	100.5	3.5	50.0	134.9
1967-68.....	50.0	64.8	75.0	2.2	90.0	195.9
1968-69.....	62.9	86.4	69.0	2.3	106.0	253.4
1969-70.....	56.9	84.9	82.4	10.2	137.0	309.2
1970-71.....	64.5	82.6	95.5	5.6	150.0	345.3
1971-72.....	74.8	91.2	85.0	14.0	145.0	346.9
1972-73.....	101.0	97.0	91.5	10.2	173.0	354.3
1973-74.....	144.3		68.0		201.2	

*Appropriation in this year did not have non-lapsing provision.

le 20 novembre 1973

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

ÉVOLUTION RÉCENTE DES AFFECTATIONS DE CRÉDITS ET DES SOLDES DES COMPTES SPÉCIAUX À LA FIN DES ANNÉES FINANCIÈRES

	Budgétaire				Non budgétaire	
	Développement		Aide alimentaire		Assistance en prêts spéciaux	
	Prévisions	Solde à la fin de l'année financière	Prévisions	Solde à la fin de l'année financière	Prévisions	Solde à la fin de l'année financière
	(En millions de dollars)					
1965-1966.....	48.5	78.7	35.0*	—	50.0	94.7
1966-1967.....	48.5	61.5	100.5	3.5	50.0	134.9
1967-1968.....	50.0	64.8	75.0	2.2	90.0	195.9
1968-1969.....	62.9	86.4	69.0	2.3	106.0	253.4
1969-1970.....	56.9	84.9	82.4	10.2	137.0	309.2
1970-1971.....	64.5	82.6	95.5	5.6	150.0	345.3
1971-1972.....	74.8	91.2	85.0	14.0	145.0	346.9
1972-1973.....	101.0	97.0	91.5	10.2	173.0	354.3
1973-1974.....	144.3		68.0		201.2	

*Les affectations de crédits pour 1965-1966 ne comportaient pas de dispositions de non-annulation.

APPENDIX "Y"

SECRETARY OF THE TREASURY BOARD

Circular No: 1973-67

File No: 9132-1

OTTAWA, Ontario

K1A 0R5

May 23, 1973

To:

Deputy Heads of Departments and Agencies

Subject:

Study of the Accounts of Canada and Study of Classification and Coding of Financial Transactions

My purpose in writing is to inform you of two studies of the financial system of the government which are being initiated by Treasury Board in co-operation with other central agencies. Treasury Board is sponsoring these studies under the authority granted to it by Section 5 of the Financial Administration Act to prescribe "the manner and form in which the accounts of Canada and the accounts of the several departments shall be kept".

Because these studies will affect the financial information available to your staff on both departmental and government-wide operations, this circular letter should be brought to the attention of statisticians, planners and economic analysts as well as the financial administrators on your staff.

STUDY OF THE ACCOUNTS OF CANADA

In the Study of the Accounts of Canada, the concepts underlying the financial information system of the government will be critically examined. On a number of occasions, the Standing Committee on Public Accounts and the Auditor General have questioned certain financial practices as being inconsistent with the stated principles on which the government's accounts are kept. Under the Financial Administration Act, Treasury Board, the Minister of Finance and the Receiver General share responsibility for these matters. The product of the Study will be a considered document reflecting the views of the three departments on the purposes, principles and practices which should govern the accounts of Canada.

The Treasury Board has approved the following terms of reference for this Study:

"To study the purposes, principles and practices which should govern the form of the accounts of Canada, taking into account the practices of other governments, including

- the concept of a single consolidated fund,
- the use of revolving funds, working capital advances and other special accounts,
- the cash or modified cash basis of accounting,
- the annual basis of most parliamentary appropriations, including the need for any limitation on commitments applicable to future years,

APPENDICE «Y»

LE SECRÉTAIRE DU CONSEIL DU TRÉSOR

Circulaire n°: 1973-67

Dossier n°: 9132-1

Ottawa, Ontario

K1A 0R5

le 23 mai 1973

Aux:

Sous-chefs de ministères et d'organismes

Objet:

Étude des comptes du Canada et Étude de la classification et du codage des transactions financières

Cette lettre a pour but de vous mettre au courant de deux études du système financier du gouvernement qui sont sur le point d'être amorcées par le Conseil du Trésor, en collaboration avec d'autres organismes centraux. Le Conseil du Trésor parraine ces études en vertu de l'autorité que lui confère l'article 5 de la Loi sur l'administration financière, afin de prescrire «la manière de tenir les comptes du Canada et les comptes des nombreux ministères».

Étant donné que ces études toucheront l'information financière accessible à votre personnel tant sur le plan des opérations ministérielles que gouvernementales, la présente circulaire devrait être portée à l'attention des statisticiens, des planificateurs, des analystes économiques et de vos administrateurs financiers.

ÉTUDE DES COMPTES DU CANADA

Dans l'Étude des comptes du Canada, les notions fondamentales du système d'information financière du gouvernement seront étudiées sérieusement. A plusieurs reprises, le Comité permanent des comptes publics et l'auditeur général ont mis en doute certaines pratiques financières jugées contraires aux principes officiels qui régissent les comptes du gouvernement. Aux termes de la Loi sur l'administration financière, le Conseil du Trésor, le ministre des Finances et le receveur général se partagent la responsabilité de la question. En définitive, cette étude produira un document motivé reflétant les opinions des trois ministères sur les raisons, les principes et les pratiques qui devraient régir les comptes du Canada.

Le Conseil du Trésor a approuvé les délimitations suivantes pour cette Étude:

«Étudier les raisons, les principes et les pratiques qui devraient régir la forme des comptes du Canada, en considérant les pratiques des autres gouvernements, notamment

- la notion d'un fonds consolidé unique,
- l'usage des caisses renouvelables, des avances de fonds de roulement et autres comptes spéciaux,
- la comptabilité de caisse ou la comptabilité de caisse modifiée,
- la base annuelle des affectations de crédits parlementaires, incluant le besoin de toute restriction d'engagements au cours des années ultérieures,

—the vote structure, including the effect of allocation of costs between votes, cost recovery techniques and net voting,

—accounting for assets and liabilities,

—accounting for non-budgetary transactions,

and such other matters as affect the fairness, completeness and accuracy of the information provided in the accounts.”

The Study of the Accounts of Canada is being coordinated by a Steering Committee composed of Dr. John R. Allan of Finance, Dr. Alex G. Irvine of Supply and Services and Mr. N. Glenn Ross of Treasury Board, with Mr. Ross acting as chairman. Mr. Michael H. Rayner of Treasury Board is secretary of the committee.

STUDY OF CLASSIFICATION AND CODING OF FINANCIAL TRANSACTIONS

The Study of Classification and Coding of Financial Transactions is being initiated at the same time to review the requirements of both central agencies and departments for comprehensive and consistently prepared financial information. The products of this Study will be:

—a revision of the government's present policy on classification and coding as expressed in the Treasury Board Management Improvement Policy on Expenditure Coding (MI-8-66, T.B. 658400, July 27, 1966) which was last amended in June, 1967, and

—guidelines for use by departments and agencies in designing their internal classification and coding systems.

The following terms of reference for the Study of Classification and Coding of Financial Transactions have been prepared in consultation with the deputy heads of Finance, Services and Statistics Canada, and the Governor of the Bank of Canada:

“To identify for purposes of classification and coding of financial transactions the information requirements of:

—Treasury Board

—Department of Finance

—Statistics Canada

—Department of Supply and Services

—Bank of Canada, and

—other departments and agencies of the Government of Canada.

To assess the existing multiple classification and coding system, as described in Treasury Board Management Improvement Policy MI-8-66 and as applied by departments and agencies, to determine:

—the suitability of the design in satisfying varied requirements while maintaining a satisfactory degree of consistency across the government service,

—the adequacy of the communication to those responsible for both design and application at the departmental level,

—la structure du calcul du crédit, comprenant les effets de l'affectation des coûts entre le calcul des crédits, les techniques de recouvrement de coût et le calcul du crédit net,

—la comptabilité de l'actif et du passif,

—la comptabilité des transactions non budgétaires,

et divers autres sujets tels que la réalisation de l'impartialité, de l'intégralité et de la précision des renseignements fournis dans les comptes.»

L'Étude des comptes du Canada est coordonnée par un Comité de direction composé de MM: John R. Allan du ministère des Finances, Alex G. Irvine du ministère des Approvisionnements et Services et N. Glenn Ross du Conseil du Trésor qui en est le président. M. Michael H. Rayner du Conseil du Trésor est secrétaire.

ÉTUDE DE LA CLASSIFICATION ET DU CODAGE DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

L'Étude de la classification et du codage des transactions financières est amorcée en même temps afin de passer en revue les exigences des organismes centraux et des ministères à l'égard de données financières étendues et uniformes. Les résultats de cette étude seront:

—une révision de la politique gouvernementale actuelle sur la classification et le codage telle qu'indiquée par la Réforme administrative du Conseil du Trésor sur le codage des dépenses (MI-8-66, T.B. 658400, le 27 juillet 1966), révisée en juin 1967 et,

—les lignes directrices utilisées par les ministères et les organismes dans la conception de leur classification et de leurs systèmes de codage internes.

Les délimitations suivantes pour l'Étude de la classification et du codage des transactions financières ont été préparées de concert avec les sous-chefs du ministère des Finances, des Services et de Statistique Canada, et avec le gouverneur de la Banque du Canada:

«Déterminer, aux fins de classification et de codage des transactions financières, les exigences en matière de renseignements:

—du Conseil du Trésor

—du ministère des Finances

—de Statistique Canada

—du ministère des Approvisionnements et Services

—de la Banque du Canada, et

—des autres ministères et organismes du gouvernement canadien.

Évaluer les nombreux systèmes de classification et de codage actuels, décrits dans la Réforme administrative du Conseil du Trésor MI-8-66 et utilisés par d'autres ministères et organismes, afin de déterminer:

—l'utilité de la conception permettant de répondre aux diverses exigences tout en maintenant un niveau satisfaisant d'uniformité dans tous les services du gouvernement,

—la qualité des communications destinées aux responsables de la conception et de la mise en œuvre aux niveaux ministériels,

—the consistency and accuracy of the application by those responsible for the coding and processing of financial transactions, and

—the effectiveness and efficiency of alternative methods for satisfying information requirements.

To encourage consistency between the classification systems of departments and crown corporations of the federal government, and among the classification systems of the federal government, provincial governments and municipal governments.

To provide a new statement of Treasury Board policy on the classification and coding of assets, liabilities, revenues and expenditures."

A deadline of June 30, 1974 has been established to allow adequate time for implementing the recommendations resulting from this Study effective April 1, 1975.

Because of the close relationship between the principles followed in the accounts of Canada and the classification and coding system of the government, the Study of Classification and Coding of Financial Transactions will be co-ordinated by the Steering Committee for the Study of the Accounts of Canada. In addition, an Interdepartmental Committee on Classification and Coding of Financial Transactions is being formed to represent the interests of both providers and users of financial data. Members of this committee will review and advise on proposals put forward to them by a small working group and at the same time will participate in sub-studies of direct interest to them. Initially, besides the members of the Steering Committee for the Study of the Accounts of Canada, this Interdepartmental Committee will include the following members:

G. A. Wagdin—Statistics Canada (Chairman)
 J. Weinman—Supply and Services (Secretary)
 D. V. Diak—Supply and Services
 M. Grignon—Finance
 W. Mackness—Finance
 J. B. Smith—Statistics Canada
 M. E. Francino—Statistics Canada
 J. M. McCormack—Bank of Canada
 P. Grady—Bank of Canada
 I. A. Stewart—Treasury Board Secretariat
 K. R. Murry—Treasury Board Secretariat

Subsequently, other members will be added to reflect the interests of departments required to supply financial data, as well as the interests of departments not included among the original participants but also having a need for financial data on the government as a whole.

CONCLUSION

I am sure you will agree that the recommendations arising from both studies can make a significant contribution to the government's financial information system and thereby contribute to more efficient and effective administration of government affairs.

—l'uniformité et l'exactitude de la mise en œuvre par les responsables du codage et du traitement des transactions financières, et

—l'efficacité et le bon rendement de méthodes de rechange pour répondre aux exigences en matière de renseignements.

Encourager l'uniformité entre les systèmes de classification des ministères et des agences de la Couronne du gouvernement fédéral, ainsi qu'au sein des systèmes de classification des pouvoirs publics fédéraux, provinciaux et municipaux.

Fournir un nouvel exposé de la politique du Conseil du Trésor en matière de classification et de codage de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses.

Une date limite a été fixée au 30 juin 1974 afin de donner le temps nécessaire à la mise en œuvre des recommandations faites à la suite de cette Étude, qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 1975.

En raison des relations étroites existant entre les principes régissant les comptes du Canada et le système de classification et de codage du gouvernement, l'Étude de la classification et du codage des transactions financières sera coordonnée par le comité de direction de l'Étude des comptes du Canada. En outre, un comité interministériel de classification et de codage des transactions financières est en voie de formation afin de représenter les intérêts des fournisseurs et des utilisateurs de données financières. Les membres de ce comité étudieront les propositions soumises par un petit groupe de travail, offriront leurs conseils, et participeront simultanément aux sous-études qui les intéressent directement. Au début, en plus des membres du comité de direction de l'Étude des comptes du Canada, le Comité interministériel comprendra les membres suivants:

G. A. Wagdin—Statistique Canada (président)
 J. Weinman—Approvisionnement et Services (secrétaire)
 D. V. Diak—Approvisionnement et Services
 M. Grignon—Finances
 W. Mackness—Finances
 J. B. Smith—Statistique Canada
 M. E. Francino—Statistique Canada
 J. M. McCormack—Banque du Canada
 P. Grady—Banque du Canada
 I. A. Stewart—Secrétariat du Conseil du Trésor
 K. R. Murray—Secrétariat du Conseil du Trésor

Par la suite, d'autres membres seront nommés pour représenter les intérêts des ministères qui doivent fournir des données financières ainsi que les intérêts des ministères qui, non inclus parmi les premiers participants, ont cependant besoin des données financières concernant l'ensemble du gouvernement.

CONCLUSION

Je suis sûr que vous conviendrez que les recommandations découlant des deux études contribueront de façon marquée au système d'information financière du gouvernement et, par le fait même, à une administration plus compétente et plus efficace des affaires gouvernementales.

If you or your staff have any queries or comments on either the Study of the Accounts of Canada or the Study of Classification and Coding of Financial Transactions, please direct them to either Mr. Ross or Mr. Rayner (996-4979).

G. F. Osbaldeston

Si les membres de votre personnel ou vous-même avez des questions ou des remarques à soulever au sujet de l'Étude des comptes du Canada ou de l'Étude de la classification et du codage des transactions financières, veuillez les adresser à M. Ross ou M. Rayner (996-4979).

G. F. Osbaldeston

Le Conseil de Trésor a entrepris récemment une étude pour évaluer les résultats des efforts déjà faits afin de déterminer dans quelle mesure les principes et les lignes directrices établies et d'appuyer d'autre part, la façon dont ils sont appliqués. Le mandat de l'équipe de travail est de faire un rapport sur les points suivants:

1. Le Conseil de Trésor a entrepris récemment une étude pour évaluer les résultats des efforts déjà faits afin de déterminer dans quelle mesure les principes et les lignes directrices établies et d'appuyer d'autre part, la façon dont ils sont appliqués. Le mandat de l'équipe de travail est de faire un rapport sur les points suivants:

2. Le Conseil de Trésor a entrepris récemment une étude pour évaluer les résultats des efforts déjà faits afin de déterminer dans quelle mesure les principes et les lignes directrices établies et d'appuyer d'autre part, la façon dont ils sont appliqués. Le mandat de l'équipe de travail est de faire un rapport sur les points suivants:

3. Le Conseil de Trésor a entrepris récemment une étude pour évaluer les résultats des efforts déjà faits afin de déterminer dans quelle mesure les principes et les lignes directrices établies et d'appuyer d'autre part, la façon dont ils sont appliqués. Le mandat de l'équipe de travail est de faire un rapport sur les points suivants:

4. Le Conseil de Trésor a entrepris récemment une étude pour évaluer les résultats des efforts déjà faits afin de déterminer dans quelle mesure les principes et les lignes directrices établies et d'appuyer d'autre part, la façon dont ils sont appliqués. Le mandat de l'équipe de travail est de faire un rapport sur les points suivants:

5. Le Conseil de Trésor a entrepris récemment une étude pour évaluer les résultats des efforts déjà faits afin de déterminer dans quelle mesure les principes et les lignes directrices établies et d'appuyer d'autre part, la façon dont ils sont appliqués. Le mandat de l'équipe de travail est de faire un rapport sur les points suivants:

6. Le Conseil de Trésor a entrepris récemment une étude pour évaluer les résultats des efforts déjà faits afin de déterminer dans quelle mesure les principes et les lignes directrices établies et d'appuyer d'autre part, la façon dont ils sont appliqués. Le mandat de l'équipe de travail est de faire un rapport sur les points suivants:

The Treasury Board has recently initiated a study to evaluate the results of these efforts both to determine the extent to which the principles and guidelines established and to assess the manner in which they are being applied. The terms of reference of the project team are as follows:

1. The Treasury Board has recently initiated a study to evaluate the results of these efforts both to determine the extent to which the principles and guidelines established and to assess the manner in which they are being applied. The terms of reference of the project team are as follows:

2. The Treasury Board has recently initiated a study to evaluate the results of these efforts both to determine the extent to which the principles and guidelines established and to assess the manner in which they are being applied. The terms of reference of the project team are as follows:

3. The Treasury Board has recently initiated a study to evaluate the results of these efforts both to determine the extent to which the principles and guidelines established and to assess the manner in which they are being applied. The terms of reference of the project team are as follows:

4. The Treasury Board has recently initiated a study to evaluate the results of these efforts both to determine the extent to which the principles and guidelines established and to assess the manner in which they are being applied. The terms of reference of the project team are as follows:

5. The Treasury Board has recently initiated a study to evaluate the results of these efforts both to determine the extent to which the principles and guidelines established and to assess the manner in which they are being applied. The terms of reference of the project team are as follows:

6. The Treasury Board has recently initiated a study to evaluate the results of these efforts both to determine the extent to which the principles and guidelines established and to assess the manner in which they are being applied. The terms of reference of the project team are as follows:

APPENDIX "Z"

SECRETARY OF THE TREASURY BOARD

Circular No.: 1971-115

Our File No.: 6840-1

OTTAWA, Ontario, K1A 0R5

July 21, 1971

To:

Deputy Ministers and Heads of Agencies

Subject:

Financial Management Evaluation Project

In the past decade the government has accepted and implemented many of the recommendations in the area of financial management put forward by the Royal Commission on Government Organization. The objective of the government has been to effect a gradual transfer of financial responsibilities to departments and agencies from central control agencies that formerly exercised such responsibilities. At the same time as encouraging this delegation of our responsibilities to departments, the Treasury Board has established both broad proposals of financial administration to guide departments in the exercise of their added responsibilities and some fairly specific guidelines in areas of particular concern to the Board.

Treasury Board has recently instituted a study to evaluate the results of these efforts both to determine the appropriateness of the principles and guidelines established and to assess the manner in which they are being applied. The Terms of Reference of the project team carrying out the study are as follows:

- To determine the extent to which present Treasury Board policies in the area of financial management are effective as an aid to the efficient administration of departments and agencies and meet the requirements for control over the financial management function.
- To evaluate the degree and quality of the implementation by departments of Treasury Board financial management policies.
- To recommend additions or revisions to Treasury Board financial management policies.
- To propose more effective means of communicating and promoting Treasury Board financial management policies to further their implementation.
- To recommend appropriate techniques for carrying out a continuing evaluation of the effectiveness of financial management in departments.

To obtain answers to these questions the project team will be carrying out an evaluation of financial management in four pilot departments: namely, Industry, Trade and Commerce; Energy, Mines and Resources; Unemployment Insurance Commission; and National Health and Welfare. The pilot evaluations commenced in late June under the general direction of Mr. Guy Cousineau, Deputy Secretary, Administrative Policy. The project director is Mr. N. Glenn Ross, Director, Financial Management, of the Secretariat. Other team members have been obtained from departments and agencies of the government and from the private sector.

APPENDICE «Z»

LE SECRÉTAIRE DU CONSEIL DU TRÉSOR

Circulaire n° : 1971-115

Notre dossier n° : 6840-1

OTTAWA, Ontario, K1A 0R5

Le 21 juillet 1971

Aux:

Sous-ministres et Chefs de départements

Objet:

Projet d'évaluation de la gestion financière

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement a accepté et mis en œuvre un bon nombre des recommandations présentées par la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement dans le domaine de la gestion financière. L'objectif du gouvernement consiste à effectuer un transfert progressif aux ministères et départements de responsabilités financières qui, jusque-là, incombaient aux organismes centraux de contrôle. Tout en encourageant cette délégation de nos attributions aux ministères, le Conseil du Trésor a établi des propositions générales d'administration financière en vue de servir de guides aux ministères dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités, aussi bien que certaines lignes directrices assez précises dans les domaines auxquels le Conseil du Trésor attache un intérêt particulier.

Le Conseil du Trésor a entrepris récemment une étude pour évaluer les résultats des efforts déjà faits afin de déterminer, d'une part, la convenance des principes et des lignes directrices établis et d'apprécier, d'autre part, la façon dont ils sont appliqués. Le mandat de l'équipe de projet qui est chargée de cette étude comprend les points suivants:

- Déterminer le degré d'efficacité des politiques actuelles du Conseil du Trésor en matière de gestion financière comme aides à une administration efficace des ministères et des départements dans le domaine de la gestion et comme moyen de satisfaire aux exigences de contrôle sur la fonction de gestion financière.
- Apprécier le degré et la qualité de la mise en œuvre par les ministères des politiques de gestion financière du Conseil du Trésor.
- Recommander d'amplifier ou de réviser les politiques de gestion financière du Conseil du Trésor.
- Proposer des moyens plus efficaces pour communiquer et promouvoir les politiques de gestion financière du Conseil du Trésor afin d'améliorer leur mise en œuvre.
- Recommander des techniques appropriées pour effectuer une évaluation permanente de l'efficacité de la gestion financière des ministères.

Afin d'obtenir des réponses à ces questions, l'équipe de projet effectuera une évaluation de la gestion financière dans quatre ministères-pilotes: le ministère de l'Industrie et du Commerce; le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources; la Commission d'assurance-chômage et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Les évaluations-pilotes ont débuté vers la fin de juin sous la direction générale de M. Guy Cousineau, sous-secrétaire pour la Direction de la politique administrative. Le directeur du projet est M. Glenn Ross, directeur de la Division de la gestion financière du Secrétariat. Les autres membres de l'équipe proviennent de ministères et de départements du gouvernement et aussi du secteur privé.

To assist the Treasury Board Secretariat in its consideration of the findings of the project team, I have established an Advisory Committee chaired by Mr. Sylvain Cloutier, Deputy Minister of National Revenue for Taxation and composed of the Deputy Minister of Services, and the Deputy Ministers of the departments participating in the pilot evaluation. In this way, I hope to ensure that the study recognizes matters of legitimate departmental concern while also reflecting the collective responsibility of Ministers to Parliament.

My purpose in writing to you at this time is to inform you of the study and to ask your co-operation in the event that either the Advisory Committee or the project team approach your department for information or your views.

Both Mr. Cousineau and I will welcome any comments you may have on the Terms of Reference or on any matters that you would like to see result from this study.

I hope that you will agree that the considerations arising from this project can make a significant contribution to the efficient administration of the affairs of government.

A. W. Johnson

En vue d'aider le Secrétariat du Conseil du Trésor à étudier les conclusions de l'équipe de projet, j'ai créé un Comité consultatif, sous la présidence de M. Sylvain Cloutier, sous-ministre du Revenu national (Impôt) et composé du sous-ministre des Services et des sous-ministres des ministères qui participent à l'évaluation-pilote. De cette façon, j'espère assurer que l'étude identifiera les sujets qui présentent un intérêt légitime pour les ministères, tout en traduisant la responsabilité collective des ministres devant le Parlement.

Je vous écris aujourd'hui pour vous mettre au courant de l'étude en question et pour demander votre collaboration au cas où le Comité consultatif ou l'équipe de projet communiquerait avec votre ministère pour obtenir des renseignements ou pour connaître vos opinions.

M. Cousineau et moi-même recevrons avec plaisir toute observation que vous pourriez juger à propos de formuler relativement au mandat ou à toute question que vous aimeriez voir traiter dans les résultats de cette étude.

Vous conviendrez avec moi, je l'espère, que ce projet donnera lieu à des considérations qui peuvent contribuer de façon importante à l'administration efficace des affaires de l'État.

A. W. Johnson

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 17

Tuesday, December 4, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 17

Le mardi 4 décembre 1973

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. A. D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Blaker	Clermont
Caouette	Crouse
(Charlevoix)	Cullen
Clarke	Darling
(Vancouver Quadra)	

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. A. D. Hales

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Demers	Mitges
Frank	Rompkey
Knight	Schumacher
Mather	Stollery
McKinnon	Yanakis—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 4, 1973.
(19)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 11:15 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Hales, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crouse, Darling, Frank, Hales, Mitges, Schumacher, Stollery.

Other Members present: Mrs. Morin and Mr. Olausen.

In attendance: Mr. Eric Adams, Senior Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Witnesses: From the Treasury Board Secretariat: Messrs. G. F. Osbaldeston, Secretary of the Treasury Board; B. A. MacDonald, Assistant Secretary of the Treasury Board. *From the Auditor General's Office:* Messrs. J. J. Macdonell, Auditor General of Canada; H. E. Hayes, Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to the Report of the Auditor General for the fiscal year ending March 31, 1972. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 1, June 12, 1973.*)

The Committee gave consideration to the following items from the Auditor General's Report 1972:

Paragraph 59—Revenue retained in revolving funds.

Paragraph 60—Capital assets acquired through departmental working capital accounts.

Paragraph 61—Capital assets financed by loan appropriations.

Paragraph 67—Revenue improperly classified.

Paragraph 269—Departmental working capital advances.

In accordance with a motion passed at a meeting held on Wednesday, March 14, 1973, the following answers to previously asked questions submitted by the Secretary of the Treasury Board are printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence:

Subject or Question:

Small Farm Development Program. (*See Appendix "AA".*)

Subject or Question:

Reasons that capital expenditures in Medical Services Program, National Health and Welfare, rose above the \$5 million level in 1971-72 when there was an original provision in 1971-72 Main Estimates for only \$4.6 million. (Reference was made to the convention that capital expenditures of more than \$5 million in a program would be presented in a separate vote.) (*See Appendix "BB".*)

The Secretary of the Treasury Board made a statement on the subject: Revolving Funds and Working Capital Advances.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 4 DÉCEMBRE 1973.
(19)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 11 h 15, sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crouse, Darling, Frank, Hales, Mitges, Schumacher et Stollery.

Autres députés présents: M^{me} Morin et M. Olausen.

Comparaît: M. Eric Adams, premier chercheur, Service de recherches, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: Du Secrétariat du Conseil du Trésor: MM. G. F. Osbaldeston, secrétaire du Conseil du Trésor; B. A. MacDonald, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor. *Du Bureau de l'Auditeur général:* MM. J. J. Macdonell, Auditeur général du Canada et H. E. Hayes, directeur.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi portant sur le rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1972. (*Voir procès-verbal et témoignages du 12 juin 1973, fascicule n°1.*)

Le Comité étudie les postes suivants du rapport de 1972 de l'Auditeur général:

Paragraphe 59—Revenu détenu dans les caisses renouvelables.

Paragraphe 60—Immobilisations imputées aux comptes de fonds de roulement des ministères.

Paragraphe 61—Immobilisations provenant de crédits pour prêts.

Paragraphe 67—Revenus mal classifiés.

Paragraphe 269—Avances de fonds de roulement des ministères.

Conformément à une motion adoptée au cours de la séance du mercredi 14 mars 1973, les réponses suivantes à des questions antérieures, sont déposées par le secrétaire du Conseil du trésor et elles figurent en appendices aux procès-verbaux et témoignages de ce jour:

Sujet ou question:

Programme de développement des petites fermes. (*Voir Appendice «AA».*)

Sujet ou question:

Motifs qui justifient l'augmentation des dépenses d'immobilisations concernant le programme des services médicaux, Santé nationale et Bien-être social, au-delà de 5 millions de dollars en 1971-1972, alors que les dépenses initialement prévues au budget des dépenses de 1971-1972 n'étaient que de 4.6 millions. (On s'est référé à l'accord voulant que les dépenses d'immobilisations de plus de 5 millions de dollars pour un programme déterminé, devaient faire l'objet d'un crédit distinct. (*Voir Appendice «BB».*)

Le secrétaire du Conseil du trésor fait une déclaration au sujet des Caisse renouvelables et avances de fonds de roulement.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, December 4, 1973

[Texte]

• 1114

The Chairman: Gentlemen, we will continue along the same line, that is, dealing with the parliamentary control of funds, or the lack of control.

We were on paragraph 57 last meeting, as found on page 36. We will entertain questions on that paragraph if you have any. Then, please mark these paragraphs down: numbers 59, 60, 61, 67, and paragraph 269 on page 222. These paragraphs all deal with the same subject matter pretty well, working capital and revolving funds. We will handle those as a group and accept questions relative to any one of them, with the exception of paragraph 61. We will have only questions concerning revolving funds, not the matter of loans and advances representing grants. That is mixed up in there, too.

Mr. Osbaldeston is prepared to make a brief statement on all the paragraphs I have listed; we would start at that point.

• 1115

Before commencing I must apologize that I have to go to the Committee on Miscellaneous Estimates now. They have a motion of mine on the floor, as I understand it; they are going to vote on it, and I should be present. In view of the fact that our Vice-Chairman, Mr. Dupras, could not be here this morning, if the Committee would name a member to take over temporarily, I would entertain that suggestion.

I am told by the Clerk that we cannot make a motion because we have not a quorum. It is up to me to choose someone, if that meets with the approval of the Committee.

Mr. Clermont: No objection.

The Chairman: Mr. Schumacher, would you take over while I leave? Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Clermont: Before you leave, would you repeat the paragraphs?

The Chairman: Yes: paragraphs 59; 60; 61; 67 to 69.

The Acting Chairman (Mr. Schumacher): It appears that the Chairman did not leave a list.

First of all, are there any questions on paragraph 57?

57. *Unpaid accounts carried forward to new fiscal year.*

Mr. Mitges: Mr. Chairman, we had an indication from Mr. Hales that Mr. Osbaldeston would start off the proceedings with a brief statement. Perhaps we could have that.

Mr. G. F. Osbaldeston (Secretary of the Treasury Board): Mr. Chairman: the statement I wish to make is in relationship to paragraphs 59; 60; 61; 67 to 69. I had no comment to make on paragraph 57.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 4 décembre 1973

[Interprétation]

Le président: Messieurs, nous allons poursuivre dans le même sens, c'est-à-dire que nous allons traiter du contrôle ou du manque de contrôle à l'égard des crédits parlementaires.

Nous étions, lors de la dernière séance, au paragraphe 57 de la page 40, et nous allons interroger à ce sujet si vous avez des questions à poser. Je vous prie donc de marquer ces paragraphes: 59, 60, 61 et 67 et 269 à la page 238. Tous ces paragraphes traitent surtout du capital d'exploitation et du fonds renouvelable. Nous allons en traiter conjointement et accepter les questions concernant l'un ou l'autre de ces postes, exception faite du paragraphe 61. Nous n'aurons alors que des questions concernant le fonds renouvelable et ne toucherons pas la question des prêts ou des avances représentant des subventions. Cela y est également mêlé.

Mr. Osbaldeston a une brève déclaration concernant tous les paragraphes figurant sur la liste et c'est par là que nous commencerons.

Mais avant, je dois présenter mes excuses au Comité permanent des prévisions budgétaires en général. Ce comité est en train de débattre la motion que je lui ai soumise; il y aura un vote auquel je devrai participer. Vu que le vice-président, M. Dupras, n'a pas pu venir ici ce matin, je demanderais au Comité de bien vouloir choisir quelqu'un parmi les membres pour me remplacer.

Le greffier me signale qu'on ne peut avoir une motion, étant donné qu'il n'y a pas quorum. Donc, si vous le permettez, c'est moi qui vais choisir quelqu'un.

M. Clermont: Je n'ai aucune objection.

Le président: Monsieur Schumacher, vous voulez me remplacer? Tout le monde est d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Clermont: Avant de partir, voudriez-vous répéter les paragraphes?

Le président: Oui, les paragraphes 59, 60, 61, et 67 à 69.

Le président suppléant (M. Schumacher): Le président n'a pas laissé de liste.

Y a-t-il des questions au sujet de l'alinéa 57?

57. *Comptes impayés reportés à l'année financière suivante*

M. Mitges: Monsieur le président, M. Hales nous avait dit que M. Osbaldeston avait une brève déclaration à faire. On pourrait peut-être commencer par là.

M. G. F. Osbaldeston (Secrétaire du Conseil du Trésor): Monsieur le président, ma déclaration se rapporte aux alinéas 59, 60, 61, 67 à 69. Je n'ai rien à dire au sujet de l'alinéa 57.

[Text]

With your permission, I had promised the Committee I would make returns on two matters for the information of members. One was relative to the reasons why the capital expenditures of the Medical Services Program, National Health and Welfare, rose above the \$5 million level, which members will recall required a separate capital payment. Second, I promised the members of the Committee that I would provide a description relative to the Small Farms Development Program and the state of that account.

The Acting Chairman (Mr. Schumacher): Is there agreement that these responses form part of our proceedings?

Some hon. Members: Agreed.

The Acting Chairman (Mr. Schumacher): Before we proceed with questions, I shall ask Mr. Osbaldeston to comment on paragraph 59.

59. Revenue retained in revolving funds.

Mr. Osbaldeston: I hope you will forgive me if my comments take a few moments. As the Committee is dealing with five separate paragraphs, I thought it might be helpful if I tried to identify the issues—as I understand them—as they have been raised, and to comment on the issues raised. I hope it will facilitate the discussion.

The issues in these paragraphs may be summarized as five in number: first, the undesirability of retaining surpluses in revolving funds; second, the incorrect identification in the accounts of Canada of surpluses transferred from revolving funds; third, the undesirability of acquiring capital assets through revolving funds; four, the undesirability of acquiring capital assets through loan votes; finally, the questionability of certain other assets being financed through working capital advances.

Before responding to each of the comments by the Auditor General's office, it may be of assistance if I briefly state the purposes of both a revolving fund and the working capital advance.

• 1120

The reasons for establishing a working capital advance is to finance inventories, advances and other assets until they are recovered or are disposed of through use or sale. This has been encouraged by the Treasury Board as a means of providing more effective control over such assets, and as a means of making the estimates more meaningful by eliminating from the estimates cash required to finance inventories, loans, advances, etc., since these types of expenditures are not truly program costs until they are used or a loss is incurred. If I may, I will give an example.

The foreign service has a working capital advance. Each of the posts abroad is provided with a certain amount of money which is on deposit in the bank. They utilize that money, that working capital advance, in order to finance their operations until the bills come through. When the bills come through at a post abroad, it is charged against the working capital advance and then when the working capital advance is depleted it is reimbursed by Parliament, so it is a working capital situation.

[Interpretation]

J'avais promis au comité de fournir des renseignements relativement à deux questions. D'une part, les raisons pour lesquelles les dépenses d'investissement du programme des services médicaux de la Santé nationale et du Bien-être a dépassé les 5 millions prévus, ce qui exige un paiement d'investissement séparé. D'autre part, je vous avais également promis des renseignements concernant le programme de développement des petites exploitations ainsi que l'état de ses comptes.

Le président suppléant (M. Schumacher): Vous êtes d'accord de faire figurer ces déclarations au compte rendu de notre séance?

Des députés: D'accord.

Le président suppléant (M. Schumacher): Avant de poursuivre, je demanderai à M. Osbaldeston de bien vouloir nous expliquer l'alinéa 59.

59. Revenu détenu dans les caisses renouvelables

M. Osbaldeston: Je m'excuse par avance, je suis trop long. Étant donné que le Comité examine cinq alinéas différents, j'ai pensé qu'il serait bon que je vous donne des explications au sujet des différents problèmes dans l'ordre dans lesquels ceux-ci auront été posés. Je pense que ceci facilitera la discussion.

Il y a cinq questions: premièrement, l'inopportunité de garder des excédents dans les caisses renouvelables; deuxièmement, la désignation incorrecte dans les comptes du Canada des excédents transférés à partir des caisses renouvelables; troisièmement, l'inopportunité d'acquiescer des fonds d'investissement au moyen des caisses renouvelables; quatrièmement, l'inopportunité d'acquiescer des fonds d'investissement au moyen des crédits pour prêts; enfin, le bien-fondé du financement de certains autres avoirs au moyen d'avances sur les fonds de roulement.

Avant de répondre aux remarques faites par le bureau de l'Auditeur général, je pense qu'il serait utile que je vous décrive brièvement l'objet des caisses renouvelables et des avances sur les fonds de roulement.

L'avance de fonds de roulement existe pour le financement des stocks, avances et autres actifs en attendant le recouvrement ou la cession par suite de l'utilisation ou de la vente. Le Conseil du Trésor l'encourage comme moyen de fournir un contrôle plus efficace de l'actif et de rendre les prévisions plus significatives en éliminant du budget les exigences en espèces que nécessite le financement du matériel, des prêts, des avances, et ainsi de suite, car ces dépenses ne font pas partie essentiellement des coûts des programmes avant l'utilisation ou la perte. Je vais en donner un exemple.

Le service extérieur dispose d'une avance de fonds de roulement. Chacun des postes à l'étranger a à sa disposition un certain montant d'argent qui est déposé à la banque. Ils se servent de cet argent, de cette avance de fonds de roulement, pour financer leurs opérations en attendant que les factures leur parviennent. Lorsque les factures arrivent, elles sont imputées à l'avance du fonds de roulement, et quand l'avance est épuisée, elle est remboursée par le Parlement; il s'agit du cas d'un fonds de roulement.

[Texte]

Similarly, the practice of establishing revolving funds cover manufacturing, service and trading type operations has been encouraged by the Treasury Board as a means of permitting such operations to introduce commercial accounting procedures and of encouraging them to operate on a self-sustaining basis. Working capital advances and revolving funds are similar accounting devices in that they both involve establishing separate accounts in the Consolidated Revenue Fund. Cash is advanced in the Consolidated Revenue Fund to acquire goods and services in the same manner as for normal appropriation, but such advances are recorded as assets on the statement of assets and liabilities of the government until they are either refunded or recovered through charges to those who are ultimately going to use them or benefit from the goods and services financed through these advances. Thus, budgetary appropriations are charged only when the goods or services are used in government programs. To go back to my illustration, the cost of the Sao Paulo Consulate General in Brazil will show the cost of the budgetary expenditure in the year in which it occurred once they have drawn down from that working capital advance which they have available to them in Sao Paulo, Brazil.

The use of such devices is not uncommon in municipal, provincial and in other non-profit institutions. They have several advantages in that they permit costs to be allocated to the ultimate beneficiary, the user, and they permit commercial-type accounting practice with all that this implies in terms of presentation of a profit and loss and financial condition of an enterprise at any point in time, and they do permit multi-year financing of assets. I believe it is true to say that the Office of the Auditor General has generally endorsed in principle the use of working capital advances and revolving funds, and the Treasury Board has laid down rules for their use which are designed, amongst other things, to ensure that Parliament is fully informed of the nature of the operations financed through such funds, and the accounting practices related to such funds, while different from those for normal government appropriations, are nevertheless internally consistent. Each fund operates on the same general accounting principle.

To get to the comments made by the Office of the Auditor General, the office has questioned a number of specific practices because of the effect they have had on the government's statement of assets and liabilities, and its budgetary revenues, expenditures and surplus or deficit.

First, the question has been raised as to the retention of surpluses in a revolving fund. As the revolving fund operates, it may, indeed, generate a surplus that its revenue exceeds the expenditures it has made in the provision of the particular service. While the Treasury Board policy requires that a surplus earned in a year be transferred to the accounts of Canada as non-tax revenue with deficits being recouped through final supplementary estimates in the same year as they are incurred unless Treasury Board authority is obtained to accumulate surpluses or to carry over a deficit. Our normal practice is to bring the account into balance at the end of the year either by transfer of surplus or by seeking a Parliamentary appropriation, but there is provision for exception.

[Interprétation]

De même, la pratique veut que la caisse renouvelable couvre le coût de fabrication, des services et des échanges, ce que le Conseil du Trésor encourage comme moyen permettant dans ces opérations d'établir une comptabilité commerciale et l'autofonctionnement du poste. Le fonds de roulement et la caisse renouvelable sont des moyens de comptabilité semblables, car ils supposent tous les deux l'établissement de comptes distincts du fonds du revenu consolidé. Les espèces du fonds du revenu consolidé permettent l'acquisition de biens et services de la même façon que l'affectation ordinaire, mais ces avances sont portées au compte créditeur de l'état de l'actif et du passif de l'État jusqu'à ce qu'elles soient remboursées ou recouvrées après avoir été imputées au compte de ceux qui doivent faire usage ou bénéficier des biens et services financés au moyen de ces avances. Les affectations budgétaires ne sont donc imputées que lorsque les biens ou services ont servi à la réalisation de programmes officiels. Par exemple, le coût de l'établissement du Consulat général à Sao Paulo, Brésil, indiquera le coût des dépenses budgétaires de l'année de l'établissement, une fois ces sommes retirées de l'avance de fonds de roulement dont on dispose à Sao Paulo, Brésil.

Ces méthodes ne sont pas rares dans les administrations municipales et provinciales et autres institutions à but non lucratif. Elles présentent plusieurs avantages, car elles permettent d'imputer les coûts au bénéficiaire définitif, l'utilisateur, et permettent une comptabilité commerciale avec tout ce que cela implique comme présentation des profits et pertes et de la situation financière d'une entreprise à un moment donné, ainsi qu'un financement de plusieurs années au compte créditeur. Je crois qu'il est juste de dire que le bureau de l'Auditeur général a endossé en général le principe de l'utilisation des avances de fonds de roulement et des caisses renouvelables, et le Conseil du Trésor a établi des règlements pour s'assurer, entre autres choses, que le Parlement est informé de la nature des opérations financées à l'aide de ces fonds et, bien que les pratiques de comptabilité concernant ces capitaux soient tant soit peu différentes de celles concernant les affectations ordinaires du gouvernement, elles n'en sont pas moins conformes à la comptabilité interne. Chaque caisse est exploitée selon un principe comptable général.

Au sujet des observations émanant du bureau de l'Auditeur général, le bureau a mis en doute certaines pratiques qui se reflètent dans l'état officiel de l'actif et du passif, et le budget des revenus, dépenses, excédents ou déficits.

Premièrement on a soulevé la question de conserver les excédents dans une caisse renouvelable. La caisse renouvelable, de par son fonctionnement, peut en effet produire en excédent, le revenu pouvant être supérieur aux dépenses nécessitées par un service en particulier. La politique du Conseil du Trésor exige que l'excédent gagné au cours de l'année soit transféré aux comptes de l'État comme revenu non imposable, les déficits étant comblés par les derniers crédits supplémentaires de la même année, à mesure qu'ils surviennent, à moins d'une autorisation du Conseil du Trésor permettant d'accumuler l'excédent ou de reporter un solde débiteur. Notre pratique habituelle est d'équilibrer le compte à la fin de l'année, soit en reportant l'excédent, soit en demandant une affectation parlementaire, mais l'exception est prévue.

[Text]

• 1125

Now as to why we provided a provision for exception, which I believe is the point brought out by the Auditor General, Treasury Board usually confines the authority to carry forward surpluses to those revolving funds where the operating results may be subject to fluctuations from year to year. By doing this we enable the levelling of operational results over periods longer than the fiscal year and we require that the operation of the account be undertaken in a businesslike way over longer periods of time.

I should also mention to the Committee, Mr. Chairman, that while we undertake this practice, we do provide for considerable disclosure of it. Operating budgets for revolving funds are included in the annual estimates and the financial statements for each fiscal year are included in the public accounts with full disclosure to Parliament of the financial condition of the revolving fund.

The final point on this first issue of carryover of revenues, if I may Mr. Chairman, and there are indeed five, is that Treasury Board does not permit these revenues to supplement the maximum amount authorized by Parliament for operating purposes. In other words, the revenues retained in the account, plus new votes, may not exceed the amount initially authorized by Parliament for that account.

Perhaps, Mr. Chairman, if it were agreeable to the members, I should stop after each of these issues.

The Chairman: We might keep better control of the discussion.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, since I started this line of questioning perhaps I might ask one or two questions and then pass on to one of the other members of the Committee.

Paragraph 59 begins with the words:

When the Financial Administration Act was amended with effect from April 1, 1969, the then Part V of the Act dealing with public stores was repealed.

Under what authority did the Treasury Board promulgate regulations covering the operations of revolving funds and working capital advances if Part V of the Financial Administration Act was repealed? What was their authority?

Mr. Osbaldeston: Under Section 5 of the Financial Administration Act, subsection (1)(c), if I may quote:

The Treasury Board may act for the Queen's Privy Council for Canada on all matters relating to:

(c) financial management, including estimates, expenditures, financial commitments accounts be it for charges for the provision of services or the use of facilities, revenues, licences, leases, revenues from the disposition of property and procedures by which departments manage, record and account for revenues received or receivable from any source whatever.

[Interpretation]

Et pourquoi prévoir l'exception? Je pense que c'est ce qu'a souligné l'Auditeur général; le Conseil du Trésor permet d'habitude seulement de reporter l'excédent aux caisses renouvelables lorsque les résultats de l'exploitation varient d'une année à l'autre. Nous nivelons ainsi les résultats de l'exploitation au cours de périodes dépassant l'année financière, et nous exigeons que l'opération du compte se fasse commercialement sur une plus longue période de temps.

Monsieur le président, je dois aussi signaler au Comité que tout en appliquant cette pratique, nous en prévoyons en grande partie la divulgation. Les budgets d'exploitation des caisses renouvelables sont compris dans le budget général et les états financiers de chaque année d'exercice sont compris dans les comptes publics, et la situation financière des caisses renouvelables est exposé en détail au Parlement.

Un dernier point sur cette première question des reports des recettes, si vous le permettez, monsieur le président, et il y en a en réalité cinq, et c'est que le Conseil du Trésor ne permet pas à ces revenus de s'ajouter en supplément au-delà du montant autorisé par le Parlement aux fins d'exploitation. Autrement dit, le compte du revenu, plus les nouveaux crédits, ne doivent pas dépasser le montant initial autorisé par le Parlement à ce compte.

Monsieur le président, il conviendrait peut-être aux membres du comité que je m'arrête après chacun de ces points.

Le président: Nous pourrions peut-être mieux orienter le débat.

M. Course: Monsieur le président, puisque j'ai commencé l'interrogatoire, je pourrais peut-être poser une ou deux questions, puis céder la parole à quelque autre membre du comité.

Le paragraphe 59 commence par ces mots:

Lors de l'entrée en vigueur des modifications de la Loi sur l'administration financière, le 1^{er} avril 1969, la partie V d'alors, traitant des approvisionnements publics, se trouvait supprimée.

En vertu de quelle autorité le Conseil du Trésor a-t-il promulgué des règlements relatifs aux opérations des caisses renouvelables et des avances de fonds de roulement si la partie V de la Loi sur l'administration financière a été abrogée?

M. Osbaldeston: A l'article 5 de la Loi sur l'administration financière, paragraphe 1(c), si vous me permettez de citer:

Le Conseil du Trésor peut agir au nom du conseil privé de la Reine du Canada en toutes matières relatives à:

(c) l'administration financière, y compris l'établissement du budget, des dépenses, des comptes des engagements financiers, en vue de fournir des services ou d'utiliser des aménagements, revenus, licences, recettes de location provenant de la cession de propriétés, et de modes d'administration des services, des archives et de la comptabilité visant tout revenu reçu ou recevable de toute source.

[Texte]

Mr. Crouse: The next question then is how do we super-charge these expenditures, Mr. Chairman?

Mr. Osbaldeston: If I may explain, the procedure for a department seeking the authority of Parliament to establish a working capital advance or a revolving fund, requires that they go to Parliament and seek explicit authority for the establishment of such a fund, setting out the purpose of the fund and the financial drawing limits they may have relative to that fund, and indeed, setting out as I would comment later, the purposes for which they might purchase assets or make expenditures.

If I could make a further comment, Mr. Chairman, in response to Mr. Crouse, the Treasury Board, in a desire to ensure that these funds are controlled in a manner compatible with the best possible accounting practices, issued on January 8, 1970, a circular letter which sets out in considerable detail, and I would be glad to make it available to any members who would like to see it—precisely for what purposes such an account might be established, precisely the information that must be provided in seeking to establish the account, and indeed how the revenues and expenditures should be recorded. However, we do seek Parliamentary authority for the establishment of such an account.

Mr. Crouse: I am not too certain yet in my mind, Mr. Chairman, why the surplus revenues are not returned to the Consolidated Revenue Fund at the end of a fiscal year.

• 1130

Mr. Osbaldeston: Mr. Crouse, Mr. Chairman . . .

The Chairman: Yes.

Mr. Osbaldeston: . . . we are back to this discussion that Parliament, while desirous of maintaining the cash accounting basis for the accounts of Canada, nevertheless from time to time believes for reasons which are presented to Parliament efficiency of government operations would be improved if such an account were indeed established. If I may again use the example of the working capital advance to the foreign service, because they have a working capital advance they may proceed to utilize the funds within that working capital advance within the limit set by Parliament instead of each year some 80 posts from around the world closing out all their bank accounts and sending back cheques to Canada for whatever amounts might remain in the accounts. We, in turn, would have to turn immediately around and send cheques back to them re-establishing funds in these foreign accounts in order that they could continue their day-to-day operations.

I believe in that instance Parliament when looking at that proposal decided that a working capital advance for that purpose made sense. If I may, Mr. Chairman, I do not believe there is very much difference between the office of the Auditor General and ourselves as to the usefulness of the device, but one must always be careful that the device is used in accordance with good practice and in accordance with the regulations, and the device per se, sir, I believe has been found by Parliament to be a useful one in assuring the efficiency of the operation of government.

[Interprétation]

M. Crouse: Alors, de quelle façon surveillez-vous les dépenses, monsieur le président?

M. Osbaldeston: Si vous me permettez d'expliquer, la façon de procéder pour le service qui veut obtenir une autorisation du Parlement en vue de créer une avance de fonds de roulement ou une caisse renouvelable, consiste à se présenter au Parlement et à solliciter l'autorisation explicite d'établir cette caisse, en expliquant le but et les sommes à en retirer et en exposant les objectifs justifiant l'acquisition de biens ou des dépenses.

Si vous me permettez, un mot d'observation, monsieur le président, en réponse à M. Crouse, le Conseil du Trésor tient à s'assurer que ces fonds sont contrôlés de manière compatible avec les meilleures pratiques de comptabilité, et a envoyé à cette fin, le 8 janvier 1970, une lettre circulaire exposant d'une façon très précise—et je serais heureux de la mettre à la disposition des membres du comité qui désirent la recevoir—à quelles fins peut servir ce genre de compte, la nature de l'information à fournir au moment de la demande pour établir le compte et, à vrai dire, de quelle manière les revenus et dépenses seront consignés. Cependant, nous demandons l'autorisation du Parlement pour établir un tel compte.

M. Crouse: Je ne comprends toujours pas très bien pourquoi, monsieur le président, ces recettes excédentaires ne sont pas retournées au Fonds du revenu consolidé à la fin de l'année financière.

M. Osbaldeston: Monsieur Crouse, monsieur le président, . . .

Le président: Oui.

M. Osbaldeston: Nous en revenons au même problème. Le Parlement, bien que désireux de maintenir cette méthode des comptes de caisse pour les comptes du Canada, croit néanmoins de temps en temps, pour des raisons qui sont présentées au Parlement, qu'on améliorerait l'efficacité des opérations du gouvernement par l'établissement d'un tel compte. Si je peux une fois de plus me servir de l'exemple des avances de fonds de roulement aux services étrangers dans la mesure où ils ont cette avance, ils peuvent commencer à utiliser les fonds dans le cadre de cette avance et sans dépasser la limite fixée par le Parlement, plutôt que le gouvernement d'avoir chaque année 80 postes dans le monde entier qui ferment tout leur compte bancaire et qui renvoient des chèques au Canada correspondant à la somme pouvant rester sur ce compte. Il nous faudrait alors, à notre tour, immédiatement leur renvoyer des chèques pour fournir de nouveau ces comptes étrangers afin qu'ils puissent poursuivre leurs opérations quotidiennes.

En l'occurrence, il me semble que le Parlement, au vue de cette proposition, a décidé qu'il tombait sous le sens que de telles avances soient faites à cette fin. Avec votre permission, monsieur le président, je dirais ne pas penser qu'il y ait beaucoup de différence entre le bureau de l'Auditeur général et nous-mêmes pour ce qui est de l'utilité de cet instrument, mais il faut s'assurer que cet instrument est utilisé conformément à la bonne pratique et conformément aux règlements, et cet instrument en lui-même, monsieur, à mon avis, a été considéré par le Parlement comme étant utile et permettant d'assurer un fonctionnement efficace du gouvernement.

[Text]

Mr. Crouse: One other question and then I will pass, Mr. Chairman, to some of my colleagues who must have questions on this as well.

The Auditor General in his report at the bottom of page 40 does give three examples of permission granted by the Treasury Board for the accumulation of surpluses in the revolving funds. I feel that the community at large and certainly members of the Committee are concerned that this practice is increasing and we cannot help but wonder if additional funds are necessary, why they are not obtained in the subsequent fiscal year by the necessary Parliamentary appropriation. Is there any other reason why this could not be done? Why could they not obtain the necessary funds by subsequent Parliamentary appropriations rather than have this open-ended method of financing which seems to be of great concern to the Auditor General?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, if I may.

The Chairman: Proceed.

Mr. Osbaldeston: Mr. Crouse, it is not open-ended—just to pick up the last remark, if I may—in the sense that their ultimate drawing amount is set by Parliament. As to why Parliament would not seek or why the Treasury Board grants permission for the retention of revenue—our normal practice is not to do this and I would make that point very clearly. If they wish to retain revenue or carry over a deficit, they must come to the Treasury Board and there are many, many working capital advances which do not carry over deficits or additional revenue. However, these three, in the year in question, came to the Treasury Board with a request that they be permitted to carry over. The reasons why the Treasury Board would agree to that might be one of many: a) the fluctuation in the business of a certain revolving fund may be such that they would incur a rather dramatic deficit in March and yet in April they would have a rather dramatic increase in revenues which would even out the operation of the fund. They would ask that they be permitted to operate in a businesslike way and to continue. They would wish to carry over that deficit in order that they could recoup it in April. They would feel it to be a responsibility to recoup in terms of the cost, the charges they made to departments. The operators of that fund would feel a responsibility to recoup the March deficit in April or May. So for businesslike purposes, the Treasury Board might say: we will agree.

In terms of a deficit having been brought about by the purchase of an asset—perhaps a major asset has been purchased—they intend to recoup the charges of that asset over a longer period of time by increased charges for their services. Again the Treasury Board might say: that is a businesslike way to proceed; we will let you carry over that deficit.

On the other side, they might have a revenue surplus but they might point out to us that they are going to receive a piece of machinery, or they are going to incur costs in April, and they would prefer to retain those revenues in order to use them for the purchase of material in April. So, Mr. Crouse we try to see whether it makes business sense to permit the carryover.

[Interpretation]

M. Crouse: Encore une autre question, et je laisserai la parole à mes autres collègues qui veulent certainement poser des questions à ce sujet, monsieur le président.

L'Auditeur général au bas de la page 43 de son rapport cite trois exemples d'autorisations spéciales d'accumulation de surplus dans les caisses renouvelables. J'ai l'impression que le public dans son ensemble et certainement les membres de ce Comité s'inquiètent de l'escalade de cette pratique, et nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si des fonds supplémentaires sont nécessaires et pourquoi ils n'ont pas été obtenus au cours de l'année financière suivante, par l'intermédiaire de crédits parlementaires nécessaires. Y a-t-il d'autres raisons qui l'empêchent? Pourquoi ne pourrait-on pas obtenir les fonds nécessaires par l'intermédiaire de crédits parlementaires supplémentaires plutôt que d'avoir cette méthode illimitée de financement qui semble grandement inquiéter l'Auditeur général?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, avec votre permission.

Le président: Allez-y.

M. Osbaldeston: Monsieur Crouse, elle n'est pas illimitée—simplement pour relever vos derniers mots, si vous me le permettez—dans la mesure où c'est le Parlement qui fixe le dernier montant auquel on aura droit. Quant à savoir pourquoi le Parlement ne rechercherait pas ou pourquoi le Conseil du Trésor accorde l'autorisation de détenir des revenus, je veux que l'on sache parfaitement bien que nous considérons cela comme anormal. Si on souhaite détenir des revenus ou reporter un déficit, il-faut qu'on s'adresse au Conseil du Trésor et il y a de nombreuses avances de fonds de roulement qui ne reportent pas les déficits ou les revenus supplémentaires. Néanmoins, dans l'année en question, ces trois organismes ont demandé au Conseil du Trésor l'autorisation de faire un rapport. Les raisons ayant entraîné le Conseil du Trésor à donner son autorisation, peuvent être de différents ordres: a) les fluctuations d'une caisse renouvelable donnée peuvent être telles qu'on peut très bien courir le risque d'un déficit spectaculaire en mars et pourtant connaître une augmentation des revenus tout aussi spectaculaire en avril qui rendrait son équilibre à la caisse. On demanderait cette autorisation, on souhaiterait pouvoir reporter ce déficit afin de pouvoir le recouper en avril. On s'estimerait responsable de couvrir les frais occasionnés aux ministères. Les responsables de cette caisse estimeraient qu'ils ont à pallier ce déficit de mars en avril ou en mai. Il se peut donc qu'à des fins de gestion ordonnée, le Conseil du Trésor accorde cette autorisation.

Pour ce qui est d'un déficit encouru à la suite de l'achat d'un bien, peut-être d'un bien principal, il est dans leur intention de récupérer les frais entraînés par ce bien pendant une période de temps plus longue en augmentant leur tarif. Une fois de plus, le Conseil du Trésor peut décider qu'il s'agit d'une manière saine de procéder, et autoriser le report de ce déficit.

D'un autre côté, ils peuvent avoir des revenus excédentaires, mais ils peuvent nous dire qu'ils sont sur le point de recevoir une machine, ou qu'ils vont avoir des frais en avril, et qu'ils préféreraient détenir ces revenus afin de pouvoir les utiliser pour l'achat de matériel en avril. Par conséquent, monsieur Crouse, nous essayons de déterminer s'il est rentable du point de vue de la gestion d'autoriser ce report.

[Texte]

Mr. Crouse: Thank you, Mr. Chairman. I will pass to some of my colleagues.

The Chairman: Mr. Darling, and then Mr. Clermont. I imagine Mr. Crouse's question has been answered. The question is: should the permission be given by Treasury Board or by Parliament?

Mr. Crouse: That is right.

The Chairman: That is the matter that has to be resolved. Mr. Darling.

Mr. Darling: Mr. Osbaldeston, you have certainly stressed the importance of these revolving funds being necessary, and am I to understand that you stated a vote is not necessary? Is this correct?

Mr. Osbaldeston: To establish the fund a vote is necessary, sir. To carry over the deficit or surplus in the account, it is necessary to receive the approval of the Treasury Board.

Mr. Darling: That is all yes. In other words, as long as that fund does not increase.

Mr. Osbaldeston: That is right.

Mr. Darling: How many revolving funds are there and what is the total amount of money involved?

Mr. Osbaldeston: There is a list, Mr. Chairman, on page 10-7 of the Public Accounts of Canada 1971-72. Under Schedule C of the table headed Statement of Assets and Liabilities there is a list of departmental working capital advances which includes revolving funds. There are 49 such funds—working capital and revolving.

Mr. Darling: What is the total dollar value?

Mr. Osbaldeston: They drew down in the year 1972, \$171,966,182. If I may, Mr. Chairman, there is a decrease in their draw-off from the year 1971; it is a decrease of \$22,346,099.

Mr. Darling: How many of them are surpluses and how many are deficits?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, this information is available. I could provide it but it is not in tabular form. However, we would be delighted to provide it.

The Chairman: Is it agreed, Mr. Darling, to have it provided?

Mr. Darling: Fine. Which departments are responsible for the drawdown?

• 1140

Mr. Osbaldeston: There is quite a long list of departments that are using such devices. They include: Agriculture, Communications, Energy Mines and Resources, Environment, External Affairs, Finance, Indian Affairs and Northern Development, Industry Trade and Commerce, Manpower and Immigration, National Revenue, Post Office, Public Works, Regional Economic Expansion, Secretary of State, Solicitor General, Supply and Services, Transport and Veterans Affairs.

[Interprétation]

M. Crouse: Je vous remercie, monsieur le président. Je cède la parole à mes collègues.

Le président: M. Darling, et ensuite M. Clermont. Je pense qu'on a répondu à la question de M. Crouse. La question est la suivante, cette autorisation devrait-elle être donnée par le Conseil du Trésor ou par le Parlement?

M. Crouse: C'est exact.

Le président: C'est cette question à laquelle il faut trouver une réponse. Monsieur Darling.

M. Darling: Monsieur Osbaldeston, vous avez certainement souligné l'importance de la nécessité de ces caisses renouvelables, et dois-je donc en déduire qu'un crédit n'est pas nécessaire? Est-ce exact?

M. Osbaldeston: Pour établir la caisse, un crédit est nécessaire, monsieur. Pour reporter le déficit ou le surplus d'un compte, il est nécessaire d'avoir l'approbation du Conseil du Trésor.

M. Darling: Toutes vos réponses sont donc affirmatives. En d'autres termes, tant que cette caisse n'augmente pas.

M. Osbaldeston: C'est exact.

M. Darling: Combien y a-t-il de caisses renouvelables et quel est le montant total d'argent que cela représente?

M. Osbaldeston: Il y a la liste, monsieur le président, à la page 17 des Comptes publics du Canada, édition de 1971-1972. A l'annexe C du tableau portant le titre État de l'actif et du passif, il y a une liste des avances ministérielles de fonds de roulement qui comprend les caisses renouvelables. Il y en a quarante-neuf, y compris les fonds de roulement et les caisses renouvelables.

M. Darling: Quelle en est la valeur totale?

M. Osbaldeston: En 1972, cela représentait \$171,966,182. Avec votre permission, monsieur le président, il y a une diminution par rapport à l'année 1971, une diminution de \$22,346,099.

M. Darling: Combien d'entre elles sont pour les surplus et combien d'entre elles sont pour les déficits?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, ces renseignements sont disponibles. Je pourrais vous les transmettre mais ce n'est pas sous forme de tableau. Néanmoins, nous serions enchantés de vous les communiquer.

Le président: Êtes-vous d'accord, monsieur Darling, pour que cela nous soit communiqué?

M. Darling: Très bien. Quels sont les ministères responsables?

M. Osbaldeston: Il y a une liste relativement longue des ministères qui s'en servent. Il y a: l'Agriculture, les Communications, l'Énergie, les Mines et les Ressources, l'Environnement, les Affaires extérieures, les Finances, les Affaires indiennes et le Nord canadien, l'Industrie et le Commerce, la Main-d'œuvre et l'Immigration, le Revenu national, les Postes, les Travaux publics, l'Expansion économique régionale, le Secrétariat d'État, le Solliciteur général, les Services et Approvisionnements, les Transports et les Affaires des anciens combattants.

[Text]

Mr. Darling: They are able to get along on less money. How much less money? Twenty-two million dollars less now than a year ago. How are they able to navigate on less money?

Mr. Osbaldeston: That depends. If I could speak first on the revolving funds, they are set up when the government is operating an activity, very akin to a business activity. The computer service bureau is perhaps an example of that. The computer service bureau is set up as a revolving fund, and it offers to provide to departments an electronic data processing capability. They charge the department for that service.

The question of how much money they need to draw down in a particular year is dependent upon their estimate of the call upon them for the service they offer. Therefore, they need that amount of money which is related to the amount of demand that is going to be made upon them.

I can only conclude from the year 1972 that the amount of services called upon from these 49 revolving working capital accounts was less than in the year 1971. The particular reason is that the defence production revolving fund, which in 1971 required \$36 million, in 1972 required only \$14 million. This explains nearly totally the difference of \$22 million. The other funds averaged out to roughly the same requirement for cash.

Mr. Darling: I do not know where the high-water mark would be, but you mentioned this one. As long as they operate on that same ceiling, at the ceiling or below it, they would never have to come back to Parliament. They could go to the year 2000. Is this correct?

Mr. Osbaldeston: That is correct. Parliament would have decided that they would set up this computer service bureau to do this task. The task is set out in the vote wording. A certain amount of money would be put into a separate account. As long as they were able to operate with neither revenue nor deficit, particularly deficit, if they could operate without a deficit, they could continue that operation for many years.

Mr. Darling: I do not know what D-day is, sir, but if two years ago there were very high ceilings across the board, then these departments could go on and on and never be answerable to Parliament, as long as they did not go over the ceiling.

Mr. Osbaldeston: If they are operating a deficit. I believe this would be your concern. If they were operating a deficit in a particular year, they must come back to Parliament to have that deficit revoted into the fund. Is that correct, Mr. MacDonald?

Mr. Darling: Yes, but that is not my concern. They would certainly come back to Parliament and have a legitimate excuse, I would assume. But I am talking about the ones that have a good ceiling to work on, and then they are not answerable to Parliament. That is what I am wondering about.

[Interpretation]

M. Darling: Ils peuvent se débrouiller avec moins d'argent. De combien? 22 millions de dollars de moins maintenant que l'année précédente. Comment peuvent-ils arriver à fonctionner avec moins d'argent?

M. Osbaldeston: Cela dépend. J'aimerais tout d'abord parler des caisses renouvelables, établies lorsque le gouvernement administre un domaine en particulier, ce qui ressemble de beaucoup à ce qui se fait dans le monde des affaires. Je pourrais citer comme exemple le bureau du service des ordinateurs. Ce bureau est établi au moyen d'une caisse renouvelable et fournit aux ministères un service de traitement des données au moyen d'équipement électronique. Le bureau X facture le ministère pour ce service.

Le montant d'argent dont les responsables ont besoin dans une année en particulier dépend de leur évaluation quant au nombre de fois qu'on fera appel à leurs services. Par conséquent, ils ont besoin d'un montant d'argent proportionnellement au nombre de demandes qui leur seront formulées.

Je ne peux que conclure qu'à partir de l'année 1972, le nombre de fois qu'ont fait appel aux services ces 49 comptes de fonds de roulement était moins élevé qu'au cours de l'année 1971. La raison particulière de cet état de choses est le fait que la caisse renouvelable de la Production de défense qui, en 1971, s'établissait à 36 millions de dollars, n'a exigé en 1972 que 14 millions de dollars. Cela explique presque en totalité la différence de 22 millions de dollars. Les autres caisses ont maintenu en moyenne à peu près les mêmes exigences d'argent comptant.

M. Darling: Je ne sais trop où l'on pourrait établir une limite, mais vous avez mentionné celle-ci. Aussi longtemps que l'on fonctionne sans dépasser ce plafond, ou que même on s'en tienne en deçà, on n'aurait jamais à revenir demander de l'argent au Parlement. Cela pourrait se poursuivre jusqu'en l'an 2000. Est-ce exact?

M. Osbaldeston: C'est exact. Le Parlement aurait décidé qu'il établirait ce service d'ordinateurs à cette fin. L'objectif est établi dans le texte du crédit. Un certain montant d'argent serait placé dans un compte distinct. Aussi longtemps que l'on pourrait fonctionner sans revenu ni déficit, particulièrement sans déficit, cette opération pourrait se poursuivre pour bon nombre d'années.

M. Darling: Je ne sais pas quelle est la date limite, mais si, il y a deux ans on avait établi des plafonds très élevés un peu partout, alors ces ministères pourraient poursuivre leurs opérations indéfiniment sans avoir à rendre compte au Parlement, en autant qu'ils ne dépasseraient pas le plafond établi.

M. Osbaldeston: S'ils fonctionnaient avec un déficit. Je suppose que ce serait là votre préoccupation. S'ils fonctionnaient avec un déficit dans une année donnée, ils doivent répondre au Parlement pour que ce déficit soit de nouveau comblé. Est-ce exact, monsieur MacDonald?

M. Darling: Oui, mais ce n'est pas là ce qui me préoccupe. Ils reviendraient certainement redemander des fonds au Parlement et ils auraient une excuse légitime, je suppose. Mais je veux viser surtout ceux dont le plafond n'est pas trop élevé et qui n'ont pas à faire rapport au Parlement. Voilà ce qui me préoccupe.

[Texte]

Mr. Osbaldeston: Perhaps Mr. MacDonald might have a comment, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. MacDonald.

Mr. B. A. MacDonald (Assistant Secretary, Treasury Board): Mr. Chairman, all working capital advances on the revolving funds are reported on in the public accounts. A projected statement of operations for each revolving fund is presented in the main estimates each year in exactly the same context as an ordinary appropriation for a departmental operation. So an opportunity is provided to Parliament to question the operations of each one of these organizations.

Mr. Darling: I can see this, but as I say, I am wondering about the cases I have mentioned there. This one here which was outlined is: "Canadian Government Printing Bureau Revolving Fund . . . \$1,862,300". Explain this one.

Mr. MacDonald: Because this is an operation which goes on from year to year, it cannot depend on a consistent level of business in every year, and has to meet demands when they arise. The Treasury Board has agreed that it may carry over deficits or surpluses according to a formula: the equivalent of the surplus is to the two-best-year surpluses achieved during the previous five years. Therefore, a limit still exists on the amount of the surpluses that they may carry over. As I said, a report is made each year after the fact in the public accounts and by forecast before the fact in the estimates.

Mr. Darling: Yes, but in this particular one, some of us may have concern that this could be government propaganda up to the maximum of the amount of money available without having to go to Parliament.

The Chairman: Mr. Osbaldeston.

• 1145

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, there is another element about the revolving fund that I think we should be quite clear on: the departments purchasing the service from the revolving fund must come to Parliament to secure the funds to purchase the service.

I will use my department as an example. If I want to use the service provided by the Computer Services Bureau, my Minister must come to Parliament to seek authority for the funds, say \$5,000, to employ the services of the Computer Services Bureau. I then contract with the Computer Services Bureau revolving fund to provide this service and pay them the \$5,000. Therefore, if you were concerned, sir, that I could just go and use this Computer Services Bureau or the Queen's Printer at any time, the answer would be no; I cannot. I and my Minister must come back to you, gentlemen, parliamentarians, to explain why we want to use it, for what purpose.

[Interprétation]

M. Osbaldeston: Il se peut que M. MacDonald ait un commentaire à ce sujet, monsieur le président.

Le président: Monsieur MacDonald.

M. B. A. MacDonald (secrétaire adjoint, Conseil du Trésor): Monsieur le président, toutes les avances de fonds de roulement faites au compte de ces caisses renouvelables doivent apparaître dans les comptes publics. Un bilan des opérations prévues pour chaque caisse renouvelable est présenté dans le budget chaque année dans le même contexte exactement que toute affectation ordinaire pour l'administration d'un ministère quelconque. Le Parlement a donc l'occasion de mettre en doute les opérations de chacun de ces organismes.

M. Darling: Je sais bien cela, mais comme je l'ai déclaré, je m'inquiète au sujet des cas que j'ai mentionnés plus tôt. Prenez, par exemple, celui-ci: «Caisse renouvelable de l'Imprimerie du gouvernement canadien . . . \$1,862,300.» Veuillez m'expliquer ce crédit.

M. MacDonald: Il en est ainsi parce que c'est là le cas d'un service qui se poursuit d'une année à l'autre, qui ne peut donc pas dépendre d'un niveau constant d'affaires à chaque année et qui doit satisfaire aux demandes lorsqu'elles surviennent. Le Conseil du Trésor est d'accord pour reporter les déficits ou les surplus selon la formule suivante: l'équivalent d'un surplus se rapporte au surplus des deux meilleures années durant les cinq années antérieures. Par conséquent, il existe toujours une limite sur les montants des surplus qui peuvent être reportés d'une année à l'autre. Comme je l'ai déclaré, une fois l'année terminée, on en fait rapport dans les comptes publics et on fait des prévisions pour l'année suivante qui figurent dans les prévisions budgétaires.

M. Darling: Oui, mais pour le cas précisément qui nous occupe, il se pourrait que certains d'entre nous craignent que cela devienne de la propagande gouvernementale puisqu'on pourrait atteindre un maximum d'argent disponible sans avoir à en rendre compte au Parlement.

Le président: Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, il y a un autre aspect au sujet de cette caisse renouvelable qu'il faudrait clarifier à l'instant: les ministères qui achètent les services de cette caisse renouvelable doivent se présenter devant le Parlement pour s'assurer les fonds afin d'acheter les services qu'ils veulent.

Je me servirai de mon ministère à titre d'exemple. Supposons que je veuille utiliser les services fournis par le bureau des ordinateurs, mon ministre doit s'adresser au Parlement afin d'obtenir ces fonds, disons \$5,000, pour utiliser les services de ce bureau d'ordinateurs. Puis, je fais un contrat avec la caisse renouvelable de ce service d'ordinateurs pour obtenir ses services que je lui paie \$5,000. Par conséquent, si vous craignez, monsieur, que je puisse aller tout simplement utiliser les services de ces ordinateurs ou les services de l'Imprimeur de la Reine en aucun temps, la réponse est négative; je ne peux le faire. Mon ministre et moi-même devons comparaître devant vous, messieurs les parlementaires, pour vous expliquer pourquoi nous voulons utiliser ces services et à quelles fins.

[Text]

Mr. Darling: All right.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le secrétaire, la loi financière a été modifiée en 1969, à la suite de laquelle ont été créés des caisses renouvelables ou le fonds de renouvellement. Est-ce à la suite d'études ou de recommandations d'une commission que le Conseil du Trésor a demandé au Parlement la création de caisses renouvelables ou de fonds de renouvellement?

Mr. Osbaldeston: Yes. The answer, Mr. Chairman, Mr. Clermont, is yes and although I cannot give the particular reference, I feel quite confident that on the question of working capital advances, revolving funds, this technique was indeed discussed by the Glassco Commission. That would be the point of reference relative to a particular study. The report of that commission gave rise to certain changes in the Financial Administration Act. Mr. Chairman, I believe a presentation was made to the Standing Committee on Public Accounts relative to the implementation of many of the recommendations of the Glassco Commission. I cannot be certain that this particular item was brought forward.

In addition, sir, each time a revolving fund or working capital advance is to be established, the government comes to Parliament and asks permission of Parliament to establish that fund and is then accountable to the committees to explain why the fund should be established.

M. Clermont: Vous dites que, pour créer une caisse renouvelable, on doit s'adresser au Parlement. C'est donc le Parlement qui fixe le plafond que cette caisse peut atteindre et non pas le Conseil du Trésor. Ce dernier n'est pas autorisé à dire, par exemple, que pour l'agriculture, la caisse renouvelable sera de 10 millions de dollars. C'est le Parlement qui décidera de cette somme n'est-ce pas?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, that is correct, Mr. Clermont. The vote establishing the working capital advance or the revolving fund contains a ceiling and Parliament determines whether or not that is acceptable.

• 1150

M. Clermont: Les caisses renouvelables ou les fonds de roulement sont-ils employés à l'achat de toutes sortes de choses ou limités à deux ou trois catégories de services?

Mr. Osbaldeston: With your permission, Mr. Chairman, in order that I may be completely accurate, I would like to quote a paragraph on why they are set up from Treasury Board Secretariat Circular Number 1970-7 dated January 8, 1970, subject: Revolving Funds and Working Capital Advances, paragraph 4.

A revolving fund may be used to finance a specific program or operation of a manufacturing service or trading nature which is expected to be completely self-sustaining; that is the receipts are expected to be sufficient to recover the total cost of operations.

That is the end of the quote relevant to a revolving fund. Relevant to working capital advances I quote paragraph 5:

[Interpretation]

M. Darling: Très bien.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Secretary, the Financial Administration Act was amended in 1969 and since then revolving funds and working capital advances have been created. Is it following studies or recommendations from a commission that the Treasury Board has asked Parliament to create these revolving funds and these working capital advances?

M. Osbaldeston: Oui. Monsieur le président, monsieur Clermont, ma réponse est dans l'affirmative et bien que je n'aie pas en main la référence particulière à cet effet, je puis assurer que pour ce qui est de la question des avances de fonds de roulement ou des caisses renouvelables, cette technique a déjà fait l'objet d'une étude par la Commission Glassco. Ce serait là la référence à vous fournir pour une étude en particulier. Le rapport de cette Commission a entraîné certains changements de la Loi sur l'administration financière. Monsieur le président, je crois qu'un mémoire a été présenté au Comité permanent des comptes publics à la suite de l'application d'un bon nombre des recommandations faites par la Commission Glassco. Je ne suis pas certain que cet article en particulier ait été touché.

De plus, monsieur, chaque fois qu'une caisse renouvelable ou que des avances de fonds de roulement doivent être établis, le gouvernement en demande la permission au Parlement, et il doit par la suite rendre compte aux comités et expliquer pourquoi tel fonds devait être établi.

Mr. Clermont: You say that in order to create a revolving fund, one must come before Parliament. It is then Parliament which establishes the ceiling that this fund might reach and not Treasury Board. The latter is not authorized to say, for example, that for agriculture, the revolving fund will be set at \$10 million. It is up to Parliament to decide which amount will be granted, is it not?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, monsieur Clermont, c'est exact. Le crédit établissant l'avance de fonds de roulement ou la caisse renouvelable renferme un plafond et c'est le Parlement qui décide si celui-ci est acceptable ou non.

Mr. Clermont: Are the revolving funds or working capital advances used to buy all kinds of things or are they limited to two or three categories of services?

M. Osbaldeston: Si vous le permettez, monsieur le président, afin de répondre de façon plus précise, j'aimerais citer un paragraphe expliquant pourquoi ils proviennent du Secrétariat du Conseil du Trésor. Il s'agit de la circulaire numéro 1970-7, du 8 janvier 1970, qui a pour titre: Caisses renouvelables et avances de fonds de roulement; le paragraphe 4:

La caisse renouvelable peut être utilisée pour financer une opération ou un programme particulier de service industriel ou de nature commerciale qu'on espère être complètement autonome, c'est-à-dire dont on prévoit que les recettes seront suffisantes pour recouvrer les frais globaux des opérations.

Ceci termine la citation en ce qui concerne la caisse renouvelable. En ce qui concerne les avances de fonds de roulement, j'aimerais citer le paragraphe 5:

[Texte]

Working capital advances may be used for:

- 1) Advances to finance the purchase of materials and supplies until they are chargeable as current cost against departmental appropriations or are resold outside the Government of Canada.
- 2) Working capital advances may be used for advances to finance departmental imprest cash and bank accounts in the operations of a segment of the department in a foreign country or a remote area not readily serviced through the regular financial channels of the government.
- 3) Advances to employees to finance temporary expenditures such as continuous travelling or the purchase of personal items where the nature of the duties make such items a necessity.
- 4) Advances to finance government sponsored activities such as the production of defence material, and
- 5) Advances for other purposes as may be approved by Treasury Board, e.g. assisted passage loans to immigrants or loans for Indian economic development.

That is the end of the quote.

The Chairman: Could this form be attached as an appendix to today's proceedings?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Just what was quoted. Mr. Clermont.

Mr. Clermont: I think, Mr. Chairman, it was read into the record.

Monsieur le président, monsieur le secrétaire, vous avez peut-être énuméré divers arguments, mais ils m'ont échappé. A la page 44 de la version française, on lit:

A notre avis, la retenue de ces surplus dans les caisses automatiquement renouvelables affaiblit le contrôle du Parlement pour les raisons suivantes:

et les raisons sont énumérées. Je crois que M. MacDonald, en réponse à une question posée par mon préopinant a mentionné que ces montants-là figurent tous les ans au budget des dépenses et dans les comptes publics. Ai-je bien compris?

Mr. Osbaldeston: That is correct, Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le secrétaire, le ministère de l'Agriculture avait, à la fin de l'année financière 1972-1973, un surplus de 1 million de dollars. Dans quelles circonstances permettez-vous de porter ce solde à la caisse renouvelable?

The Chairman: Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: Given that a revolving fund is established to operate an activity of the government which is akin to a business operation, the Treasury Board would examine a request from a department to carry over a surplus if it felt that it was good business practice to permit the managers to carry over that amount of money. Concerning these activities of the government which we are all endeavouring to make as efficient and effective as possible when they are operating something akin to a business, Parliament has not wished to impose upon the managers a constraint which would make the operation of that particular activity less efficient, less effective and it is in that light, Mr. Clermont, that we look at it. Given that

[Interprétation]

Les avances de fonds de roulement peuvent être utilisées de la façon suivante:

- 1) avances destinées à financer l'achat de matériel et de fournitures, jusqu'à ce qu'ils soient imputables comme frais courants sur les crédits alloués aux ministères ou soient revendus hors du gouvernement;
- 2) avances destinées à financer les comptes bancaires et les comptes de petites caisses à montants fixes et à assurer le fonctionnement d'un segment de ministère en pays étranger ou dans une région éloignée non facilement desservie par les moyens ordinaires de financement de l'État;
- 3) avances aux employés afin de payer des dépenses passagères comme des déplacements incessants, ou l'achat d'articles personnels, lorsque la nature des fonctions le rend nécessaire;
- 4) avances destinées à financer des activités patronnées par le gouvernement comme la production de matériel de défense, et,
- 5) avances à d'autres fins que peut approuver le Conseil du Trésor, par exemple, les prêts d'indemnité de passage aux immigrants, ou les prêts relatifs au développement économique intéressant les Indiens.

Fin de la citation.

Le président: Ce document pourrait-il être annexé au compte rendu de la réunion d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Le président: Seulement les citations. Monsieur Clermont.

M. Clermont: Je crois, monsieur le président, que la lecture en est versée au compte rendu.

Mr. Chairman, Mr. Secretary, you may have given various arguments, but I did not get them. On page 41 of the English version, we read the following:

In our opinion, the retention of surpluses in revolving funds leads to a weakening of parliamentary control because:

and the reasons are given. I believe that Mr. MacDonald, in answer to a question asked by the honourable member who spoke before me, mentioned that these sums appear each year in the estimates and in the public accounts. Did I understand correctly?

M. Osbaldeston: C'est exact, monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Secretary, the Minister of Agriculture had, at the end of the fiscal year 1972-1973, a surplus of \$1 million. In what circumstances do you allow such a balance to be transferred to the revolving fund?

Le président: Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Étant donné qu'une caisse renouvelable est créée pour la poursuite d'une activité du gouvernement similaire à une entreprise commerciale, le Conseil du Trésor examinerait la demande d'un ministère de reporter un surplus s'il était d'avis que permettre aux administrateurs de reporter cette somme constitue une bonne pratique commerciale. En ce qui concerne les activités gouvernementales que nous essayons tous de rendre aussi efficaces que possible lorsqu'on semble les poursuivre quelque peu comme une entreprise commerciale, le Parlement ne veut pas imposer aux administrateurs une contrainte qui rendrait la poursuite de ces activités moins efficace, et c'est dans cet esprit, monsieur Clermont, que

[Text]

Parliament has voted this fund into existence, given that Parliament has made and placed a limit on the amount that the fund may expend, does it make good business sense and will it improve the efficiency and effectiveness of the operation of the managers if we permit them to carry over the surplus? If the answer to that is, yes, then indeed, the Treasury Board might agree.

As has been noted, there are 49 such revolving funds and working capital advances, and the Auditor General has not commented on all of them which have been brought forward. Indeed, he has only commented on three circumstances—and I hope I am correct on that—where this has occurred. So the judgment of the Treasury Board is exercised with care.

The Chairman: Do you ever refuse them the right to carry over a surplus?

• 1155

Mr. Osbaldeston: Yes, sir.

The Chairman: Very often?

Mr. Osbaldeston: The comment I had from Mr. MacDonald was that we refuse at least as often as we agree. So we are at least at a .500 batting average on that.

The Chairman: Would you like to guess how many of the 49 you have refused a carryover to?

Mr. Osbaldeston: We are reluctant to make a guess. The problem I have, Mr. Chairman, in giving a commitment to you, is that in discussions which our program analysts have with departments, the department might propose at an informal level that they be permitted to do that and my men would probably say, "No, there is no justification." So I would not have a formal document which would indicate that we had declined.

The Chairman: Could you not look the 49 over and advise the Committee how many of those in a given year, you refused a carryover?

Mr. Osbaldeston: If the Committee would be kind enough to accept our judgment on that, we would endeavour to do it.

The Chairman: Mr. Clermont, I am sorry for interrupting.

Mr. Clermont: I will pass for the time being, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Schumacher.

Mr. Schumacher: Thank you, Mr. Chairman.

First of all, I would like to make a brief comment. Reference has been made by Mr. Osbaldeston on two or three occasions to the Glassco report. I, for one, do not accept the Glassco report as being the best thing to have happened since sliced bread with regard to the operations of the government.

I think a lot of people, at one stage, thought that they were going to put good business practices into running the government. At that time, a lot of those people thought of business practices as they existed many years ago. I, for one, have the feeling that large corporations, the larger they get, tend to become as inefficient and unresponsive as governments, and I do not like to see governments patterning themselves on their set of criteria. At the present time, big government and big business might even be getting a little incestuous; but that is just my own feeling.

[Interpretation]

nous étudions la demande. Étant donné que le Parlement a voté pour la création de cette caisse, étant donné que le Parlement a mis une limite à la somme maximale que peut dépenser cette caisse, est-ce que, sur le plan des affaires, cela a un sens et est-ce que cela permettrait d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'activité des directeurs si nous leur permettions de reporter cet excédent? Si la réponse est oui, alors le Conseil du Trésor peut donner son accord.

Comme on l'a remarqué, il y a 49 caisses renouvelables et avances de fonds de roulement semblables et l'Auditeur général n'a pas pu faire des remarques sur tous les excédents qui ont été reportés. En fait, il a seulement parlé de trois cas, et je pense que je ne me trompe pas, où cela est arrivé. Donc, le jugement du Conseil du Trésor est exercé avec soin.

Le président: Ne refusez-vous jamais le droit de reporter un surplus?

M. Osbaldeston: Oui, monsieur.

Le président: Très souvent?

M. Osbaldeston: D'après M. MacDonald, nous refusons au moins aussi souvent que nous acceptons. Donc, nous avons une moyenne d'au moins 50 p. 100.

Le président: Pouvez-vous nous dire à peu près à combien, sur les 49, vous avez opposé des refus?

M. Osbaldeston: Bien, il m'est difficile de faire des conjectures. Mon problème, monsieur le président, en m'engageant envers vous, c'est que dans les discussions qu'ont nos analystes des programmes avec les ministères, les ministères peuvent proposer de manière officieuse qu'on les autorise à le faire, et mes représentants pourront vraisemblablement dire: «Non, cela n'est pas justifié.» Donc, je n'ai pas de document officiel qui puisse vous dire ce que nous refusons.

Le président: Ne vous serait-il pas possible d'étudier les 49 cas et de dire au Comité combien d'entre eux, pour une année donnée, se sont vu opposer un refus?

M. Osbaldeston: Si le Comité était assez aimable pour accepter notre opinion à ce sujet, nous serions heureux d'essayer de le faire.

Le président: Monsieur Clermont, je suis désolé de vous interrompre.

M. Clermont: Je passerai pour l'instant, monsieur le président.

Le président: Monsieur Schumacher.

M. Schumacher: Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, j'aimerais faire une brève remarque. M. Osbaldeston a mentionné à deux ou trois reprises le rapport Glassco. Personnellement, je ne pense pas que le rapport Glassco soit la meilleure chose qui ait été faite, depuis que l'on a inventé le pain tranché, en ce qui concerne les opérations du gouvernement.

Je pense que beaucoup de gens ont pensé, à un moment donné, qu'on allait appliquer les bonnes méthodes d'affaires dans la direction du gouvernement. A ce moment-là, beaucoup de gens pensaient aux pratiques commerciales qui existaient il y a de nombreuses années. Personnellement, j'ai l'impression que les grosses corporations, plus elles grandissent, tendent à devenir aussi inefficaces et aussi irresponsables que les gouvernements, et je n'aime pas voir les gouvernements se conformer à leurs critères. A l'heure actuelle, un gouvernement important et une affaire

[Texte]

My first specific question would be: is there any difference between a revolving fund account and a working capital account; because we have the two terms and they seem to be used interchangeably?

Mr. Osbaldeston: I have endeavoured, Mr. Chairman, in quoting from our circular letter, to make that distinction. Quite simply, the revolving fund is used to finance an operation which is in the nature of a manufacturing operation providing a commercial service or engaged in trading.

The working capital advance provides, as its title describes, working capital necessary, say, to operate our posts abroad. They are not in manufacturing or providing a commercial service and they are not engaged in trading. They just need a pool of money to begin the year's operations against which they draw down.

Mr. Schumacher: Yes, but what is the difference? In manufacturing or trading, is the revolving fund not providing funds for the working capital in that trading operation or manufacturing operation? Is the principle different?

• 1200

Mr. MacDonald: Mr. Schumacher, when the distinction was made between a working capital advance and a revolving fund it was made on the basis of whether we were talking about an accounting device only, as in the case of working capital advance, or an operation. All revolving funds, according to this circular, have personnel connected with them. That is, the Central Data Processing Service Bureau to which the Secretary referred has machine operators and computer programmers. And the government Printing Bureau revolving fund has printing staff. But the working capital advances are precisely that; they are special accounts in the accounts of Canada through which financial transactions are channelled.

Mr. Schumacher: I want to follow up this question of carrying over surpluses, because I can see a fund being established to allow an organization to work but I think you are going to remove the test for effectiveness on that organization if you allow it to accumulate surpluses. You say that if there are deficits you naturally have to come back, but I am a little concerned about these surpluses because reference is made in the Auditor General's paragraph, the top of Page 41, to the fact that some of these are not even true surpluses. What comment have you on the allegation that some of these surpluses are not true?

The Chairman: Maybe at this point Mr. Hayes would like to bring to the Committee's attention things that he noticed in his audit that necessitated putting the statement in that they were not true surpluses and that they must have forgotten to deduct expenses or something.

Mr. H. E. Hayes (Director, Auditor General's Office): Mr. Chairman, this would relate to services which are provided by other government departments without charge. For example, accommodation could be a service

[Interprétation]

importante pourraient même devenir un petit peu inces- tueux; mais cela, c'est mon opinion personnelle.

La première question précise que j'aimerais poser sera la suivante: y a-t-il une différence entre un compte de caisse renouvelable et un compte de fonds de roulement? Car les deux termes sont employés et ils semblent l'être indifféremment?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, en citant notre lettre circulaire, j'ai essayé de faire la distinction. Très simplement, la caisse renouvelable est utilisée pour financer une opération qui est d'ordre manufacturier et qui fournit un service commercial ou qui est engagée dans le commerce.

L'avance de fonds de roulement fournit, comme son titre l'indique, les fonds de roulement nécessaires, par exemple, pour le fonctionnement de nos postes à l'étranger. Ils ne font pas de la fabrication et ne fournissent pas un service commercial et ils ne sont pas non plus engagés dans les échanges. Ils ont juste besoin d'un pool d'argent duquel ils peuvent prélever ce qui est nécessaire pour amorcer leurs activités annuelles.

M. Schumacher: Oui, mais quelle est la différence? Dans la fabrication ou dans le commerce, est-ce que la caisse renouvelable ne fournit pas des fonds de roulement pour l'opération commerciale ou l'opération manufacturière? Le principe est-il différent?

M. MacDonald: Monsieur Schumacher, lorsque l'on a fait la distinction entre l'avance du capital de roulement et le fonds renouvelable, on s'est demandé si l'on parlait uniquement d'une méthode comptable comme c'est le cas de l'avance du capital de roulement ou d'une opération. Tous les fonds renouvelables, selon cette circulaire, se voient assigner un personnel. C'est ce que l'on appelle le bureau central de traitement des données que le secrétaire a mentionné en parlant des opérateurs pour les machines et des programmeurs pour les ordinateurs. Et le fonds renouvelable de l'Imprimerie du gouvernement a un personnel qui s'occupe de l'impression. Mais les avances de capital de roulement sont précisément cela; ce sont des comptes spéciaux dans les comptes du Canada par lesquels les transactions financières se font.

M. Schumacher: J'aimerais revenir à la question des transferts d'excédents, car je comprends très bien qu'un fonds soit créé pour permettre à une organisation de fonctionner, mais je pense que l'on va supprimer ce test d'efficacité à l'organisation si on lui permet d'accumuler les excédents. Vous avez dit que s'il y avait des déficits, il vous fallait naturellement revenir, mais ces excédents me préoccupent un peu car on dit dans le paragraphe de l'Auditeur général, au sommet de la page 41, que certains ne sont même pas véritablement des excédents. Que pouvez-vous dire de cette allégation?

Le président: Il se peut que M. Hayes veuille maintenant porter à la connaissance du Comité certaines choses qu'il a remarquées dans sa vérification comptable et qui lui ont fait déclarer qu'il ne s'agissait pas véritablement d'excédents, mais qu'il devait avoir oublié de déduire certaines dépenses ou autres.

M. H. E. Hayes (directeur du Bureau de l'Auditeur général): Monsieur le président, il s'agit en fait des services qui sont fournis par d'autres ministères du gouvernement à titre gracieux. Par exemple, il se peut que les

[Text]

provided without charge. Superannuation contributions is another.

In the Treasury Board directive to which Mr. Osbaldeston referred there is provision made for revolving funds that carry on a form of commercial undertaking to bear on all costs, including free services. This is an evolutionary process more than anything. I think the directive to which Mr. Osbaldeston referred came into effect from April 1, 1970, but certain revolving funds were not required at that time immediately to pay for these free services and it was a gradual process over a period of years that they actually began to pay for them. So in some years the operations may have resulted in a surplus but because of the fact it did not include these free service costs this is why we say it is not a true surplus.

The Chairman: Do you wish to answer, Mr. Osbaldeston?

Mr. Osbaldeston: Mr. Hayes has described the situation as it is. He also has mentioned that we are trying to clean up the situation. Mr. Hayes mentioned the question of superannuation. I believe we have now cleaned that up in terms of this charge being made against the fund. So this discrepancy between actual surplus and stated surplus is being reduced and is being resolved over time, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Schumacher, and then I will make an observation.

Mr. Schumacher: We have an amount authorized for the three entities mentioned in the paragraph far in excess of what has been advanced. I suppose you are going to say Parliament approved that authorization. But after all, Parliament was presented with something that was prepared by the Treasury Board. I cannot understand why you would want such a large approval in advance for these activities. Look at the Printing Bureau. It is an \$8,000,000 authorization for a fund, and so far, not even \$2 million, not even a quarter, has been authorized. To me, that is just an invitation for some sloppy behaviour without any room for Parliamentary examination.

• 1205

The Chairman: So, Mr. Schumacher, your question is relative to those three departments that the Auditor General sets out there, each of which has a ceiling, but Treasury Board agreed to give them advances over and above those ceilings, and the Committee would want to know why Treasury Board gave those amounts of money over and above a ceiling that Parliament agreed upon?

Mr. Schumacher: Unless I have misinterpreted it. Maybe I have read it wrong.

The Chairman: Do not feel badly, Mr. Schumacher; I could not understand that paragraph myself.

Mr. Schumacher: The way I interpreted the paragraph...

[Interpretation]

logements soient fournis sans que l'on ne demande aucune compensation financière. Les contributions à la retraite en sont un autre exemple.

Dans la directive du Conseil du Trésor que M. Osbaldeston a mentionnée, il y a une disposition selon laquelle les fonds renouvelables qui permettent une sorte d'entreprise commerciale doivent supporter tous les frais y compris les services gratuits. Il s'agit d'un processus d'évolution plus que d'autre chose. Je pense que la directive qu'a mentionnée M. Osbaldeston a été mise en application le premier avril 1970, mais certains fonds renouvelables n'ont pas été immédiatement nécessaires à ce moment-là pour payer ces services gratuits et c'est un processus progressif qui s'échelonne sur un certain nombre d'années et qui fait qu'ils ont effectivement commencé à payer pour ces services. Donc, sur un certain nombre d'années, il se peut que les opérations aient créé un excédent, mais du fait que cela ne comprenait pas le coût des services gratuits, nous pouvons dire qu'il ne s'agissait pas véritablement d'un excédent.

Le président: Voulez-vous répondre, monsieur Osbaldeston?

M. Osbaldeston: M. Hayes a décrit la situation telle qu'elle est, il a également mentionné que nous essayons d'éclaircir la situation. M. Hayes a parlé de la question de la retraite. Je crois que nous avons résolu cela maintenant pour ce qui est de prélever cela du fonds. Donc, cette différence entre l'excédent effectif et l'excédent affirmé est en train de diminuer et s'annulera en temps voulu, monsieur le président.

Le président: Monsieur Schumacher, et je ferai ensuite une observation.

M. Schumacher: Une certaine somme a été autorisée pour les trois entités qui sont mentionnées dans le paragraphe et qui dépasse de beaucoup ce que nous avons avancé. Je suppose que vous allez dire que le Parlement a approuvé cette autorisation. Mais après tout, on a présenté au Parlement quelque chose qui avait été préparé par le Conseil du Trésor. Je me demande pourquoi il vous faut approuver une si grande somme d'avance. Par exemple, pour l'imprimerie du gouvernement canadien, il s'agit d'une autorisation pour 8 millions de dollars; jusqu'ici, il n'y a eu que 2 millions soit même pas un quart qui aient été autorisés. A mon avis, ceci pousse à un comportement relâché sans qu'il y ait possibilité d'examen par le Parlement.

Le président: Donc, monsieur Schumacher, votre question se rapporte à ces trois services que l'Auditeur général indique ici; pour chacun d'entre eux, il y a un plafond et le Conseil du Trésor est d'accord pour leur fournir des avances supérieures à ce plafond. Et le Comité voudrait savoir pourquoi on leur fournit des sommes supérieures à ce que le Parlement avait accepté?

M. Schumacher: A moins que je me sois trompé, et que j'aie mal interprété.

Le président: Monsieur Schumacher, je ne vous accuse pas, j'ai du mal à comprendre ce paragraphe moi-même.

M. Schumacher: La façon dont j'interprète ce paragraphe...

[Texte]

The Chairman: Let us ask Mr. Osbaldeston to answer those questions. Why did you grant money over and above the ceiling that Parliament wished these three departments to have? Take number one, the Government Printing Bureau, \$1,762,900.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I may be having the same difficulty that you and Mr. Schumacher are experiencing. I would like to know the amounts. Perhaps Mr. Hayes could clarify this for all of us and then I could probably comment.

The Chairman: All right.

Mr. Hayes: Mr. Chairman, perhaps I might bring it into focus for the Committee by referring to the Canadian Government Printing Bureau Revolving Fund. The amount advanced, \$1,762,900, is, in effect, the net working capital of the Canadian Government Printing Bureau Revolving Fund at March 31, 1972. Now that working capital is made up of accounts receivable of \$3,806,000 and inventories of \$2,151,000, so that is a total of \$5,957,000. There are accounts payable of \$2,319,000, so the net working capital at March 31, was \$3,638,000. That was financed by the advances to which we refer in that paragraph of \$1,762,900 and the balance by the surplus, which has been authorized to be retained in the Revolving Fund, which is at the bottom of page 40 in the English text.

This surplus that is allowed to accumulate is, in effect, financing working capital, whereas Parliament has already provided an authority for working capital in the beginning. So we are saying that if you transfer this surplus which is allowed to accumulate in the Revolving Fund to revenue of Canada, then you have the true working capital of the fund.

The Chairman: Mr. Schumacher, that puts it in better perspective.

Mr. Schumacher: Was \$8,000,000 the original grant by Parliament to this Revolving Fund?

Mr. Hayes: That is the authority.

The Chairman: The ceiling.

Mr. Hayes: That is the ceiling.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I could be quite explicit as I have it in front of me.

The Chairman: You are the fellow we are looking for.

Mr. Osbaldeston: Again, quoting from the Public Accounts, 1971-72, which has been given to me by Mr. MacDonald—I do not want to take undue credit here—under the explanatory notes to the schedule to statements of assets and liabilities, the one we are referring to, (c) 38, states as follows:

This account was established by Vote L104b, Appropriation Act No. 1, 1969, for the purpose of financing the operations of the Canadian Government Printing Bureau, expenditures to be charged to the fund and revenues from the said operations to be credited thereto. Vote L67—Appropriation Act No. 1, 1971: To include payment for the printing of publications by commercial printers and for the provision of mass distribution and allied services and to increase from \$7 million to \$8 million the amount that may be outstanding at any time thereunder.

[Interprétation]

Le président: Nous allons demander à M. Osbaldeston de répondre à ces questions: pourquoi avez-vous donné de l'argent en surplus de ce que le Parlement avait établi comme plafond dans ces trois cas? Prenez par exemple, pour l'Imprimerie du gouvernement canadien, il y a un montant de \$1,762,900.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, j'ai peut-être les mêmes difficultés que vous avez eues ainsi que M. Schumacher. J'aimerais connaître les montants. Peut-être que M. Hayes pourrait clarifier cette question et j'ajouterai alors mes remarques.

Le président: Très bien.

M. Hayes: Monsieur le président, je pourrais faire remarquer au Comité ce qu'il en est au sujet de la caisse renouvelable de l'Imprimerie du gouvernement canadien au 31 mars 1972. Le montant avancé était de \$1,762,900 qui était le capital de roulement de cette caisse. Vu que ce capital de roulement est composé de comptes à recevoir pour \$3,806,000 et d'inventaires pour \$2,151,000 ce qui fait un total de \$5,957,000. Il y a donc des comptes à recevoir pour \$2,319,000; donc, le capital de roulement net au 31 mars était de \$3,638,000. Ceci a été financé par des avances auxquelles nous nous référons dans ce paragraphe pour \$1,762,900 et le reste par un surplus qui a été autorisé à être conservé dans la caisse renouvelable que l'on trouve au bas de la page 43 du texte français.

Ce surplus qu'on a autorisé à s'accumuler finance en fait de capital du roulement alors que le Parlement a déjà donné l'autorisation dès le début pour le capital de roulement. Donc, nous indiquons que si on transfère ce surplus que l'on a autorisé à s'accumuler dans la caisse renouvelable, aux revenus du Canada, vous obtiendrez alors le véritable capital de roulement de la caisse.

Le président: Monsieur Schumacher, nous voyons mieux les choses ainsi.

M. Schumacher: Est-ce que les 8 millions de dollars constituait la subvention donnée à l'origine par le Parlement à la caisse renouvelable?

M. Hayes: Oui.

Le président: Est-ce ce plafond?

M. Hayes: Oui.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je pourrai éclaircir complètement cette question car j'ai les papiers ici.

Le président: Vous êtes l'homme qu'il nous faut.

M. Osbaldeston: A nouveau, pour citer les comptes publics de 1971-1972 qui m'ont été fournis par M. MacDonald, je ne voudrais pas prendre indûment pour moi ceci, dans les notes explicatives aux états d'avoirs et de débits; c'est au paragraphe 38 (c):

Ce compte a été établi par le crédit L104b, Loi à l'affectation des crédits n° 1, 1969 en vue de financer les opérations de l'Imprimerie nationale du Canada et des dépenses doivent être imputées aux fonds et recettes des opérations en question qui doivent être créditées. Crédit L67—Loi n° 1 de 1971 portant affectation de crédit: Pour inclure les paiements nécessaires pour l'impression de publications faites par des imprimeurs commerciaux et pour la distribution principale et les services connexes et pour accroître de 7 à 8 millions de dollars le montant reporté n'importe quand.

[Text]

• 1210

Disbursements during 1971-72 amounted to \$33,620,968 and receipts amounted to \$33,823,301. I might state in the 1973-74 estimates, the forecast expenditures of this fund are to be \$65,757,000. So the establishment of an amount of the order of \$7 million to \$8 million—I believe there is a relationship between their total operation, which in the year under discussion was \$33 million, and their forecast, which is \$65 million. Subject to advice from Mr. Macdonell, we are not asking for any increase in that drawdown of \$7 million to \$8 million. So I think, Mr. Chairman, we are in agreement that the amount provided of \$7 million to \$8 million was indeed excessive for a business enterprise operating at \$33 million. We are now saying it is more appropriate to a business enterprise operating at \$65 million. I believe that is the proper way to describe that.

The Chairman: It would appear from the discussion of the Committee that first, we are not too happy with revolving funds. That would be evident, I would say, from the discussion.

Secondly, there were 49 revolving funds in 1972 and the Committee I think would like to know in what direction we are going. How many revolving funds were there, say, in 1965? And how many will there be this year, in 1973? How many revolving funds have we got now?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I would have to ask your indulgence so that I could provide that to you.

The Chairman: You are not sure? I guess it is a pretty safe guess that we have more revolving funds now than we had in 1965.

Mr. Osbaldeston: I am sure that would be the case.

The Chairman: So, it is going in the opposite direction to which the Committee would like it to go. Maybe you could supply that information—the number and the direction we are going.

Mr. Clarke had a question, and then, I think, Mr. Clermont. Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Thank you, Mr. Chairman. Excuse me. I am struggling, like some of the other members of the Committee, and I think it is a part of the terminology. Did I understand the witness to say that the working capital advances or revolving funds are similar in nature and that they are really to provide working capital funds for the department to use until its appropriations are received? It is not the answer, Mr. Macdonell?

Mr. Macdonell: No.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Well, then, I am afraid I do not really understand what these funds are being used for, even though we have had an explanation and I thought I was listening to it.

Mr. Macdonell: If I may, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Macdonell.

Mr. Macdonell: Each one of these is an account in the accounts of Canada, and Parliament has given authority to draw money out of the Consolidated Revenue Fund under this account. Then, Parliament has also defined purposes for which this drawdown may be used. To take some of the simpler ones which are described here, there is a Fisheries' prices support account which is used for purposes of buying fish, and the costs of the purchase are charged to

[Interpretation]

Les dépenses au cours de 1971-1972 se sont montées à \$33,620,968 et les recettes à \$33,823,301. Je dirais que dans le budget de 1973-1974, les prévisions de dépenses pour ce fonds sont de \$65,757,000. Donc, l'établissement d'un montant de 7 à 8 millions établit une relation entre l'opération totale qui pour l'année à l'étude était de 33 millions et les prévisions qui sont de 65 millions. Compte tenu de l'avis de M. Macdonell, nous demandons une augmentation de 7 à 8 millions de dollars. Donc, je pense, monsieur le président, que nous sommes d'accord que ce montant porté de 7 à 8 millions était trop élevé pour une entreprise opérant au niveau de 33 millions de dollars. Nous ne disons pas que c'est plus approprié pour une entreprise opérant au niveau de 65 millions de dollars. Je crois que c'est la bonne façon de le décrire.

Le président: Il semblerait d'après les discussions du Comité que, tout d'abord, nous ne sommes pas trop contents de ces caisses renouvelables.

En deuxième lieu, en 1972, il y avait 49 caisses renouvelables et le Comité, je le crois, doit savoir où nous allons. Combien y avait-il de caisses renouvelables mettons en 1965? Et combien y en aura-t-il en 1973? Combien en avons-nous pour l'instant.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je demanderai votre indulgence afin que je puisse vous l'indiquer.

Le président: Vous n'êtes pas certain de vos prévisions, je crois qu'il est facile de dire que nous avons plus de caisses maintenant qu'en 1965.

M. Osbaldeston: Oui.

Le président: Donc, c'est dans la direction opposée que le Comité voudrait qu'on se dirige. Peut-être que vous pourriez nous fournir le nombre et la tendance.

Mr. Clarke voudrait poser une question, puis je crois que ce sera le tour de M. Clermont. Monsieur Clarke vous avez la parole.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Merci, monsieur le président. Je m'excuse mais j'ai des difficultés comme d'autres membres du Comité et je crois que c'est dû en partie à la terminologie. Si j'ai bien compris, le témoin a indiqué que les avances en capital de roulement ou les caisses renouvelables sont semblables et qu'elles fournissent des fonds de capital de roulement au ministère qui peut l'utiliser jusqu'à ce que les affectations de crédits soient reçues? Est-ce exact, monsieur Macdonell?

M. Macdonell: Non.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Alors, je ne comprends pas à quoi servent ces fonds; même si j'ai écouté l'explication.

M. Macdonell: Si vous permettez, monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Macdonell.

M. Macdonell: Chacune de ces caisses constitue un compte parmi les comptes du Canada et le Parlement a donné l'autorité de tirer de l'argent du Fonds du revenu consolidé en vertu de ce compte. Puis, le Parlement a aussi défini les objectifs de ces dépenses. Parlons par exemple du compte de soutien des prix des pêcheries utilisé pour l'achat de poissons et les coûts sont affectés au compte. Lorsque le poisson est vendu, les revenus sont crédités à ce

[Texte]

the account. When the fish is sold, the proceeds are credited to the account. So there is a period of time during which money is needed temporarily in the form of an advance from the Consolidated Revenue Fund to effect the purpose, and this is the general practice with respect to working capital advances. That is, they are accounts in the pure sense of the word which may be, in a sense, in deficit or out of balance to a maximum amount stated by Parliament.

Of the 48 accounts, I might mention, costing \$171 million in drawdowns, \$101 million is accounted for by one account alone, which is the stockpiling of uranium concentrates. Most of them are quite small operations and most of them have very simple purposes like the departmental stores, the agricultural prices support account for the purchase and sale of surplus products for purposes of support.

The Chairman: Mr. Macdonell, while you are on that subject, is the Unemployment Insurance Commission a revolving fund?

• 1215

Mr. Macdonell: No, it is not, sir.

The Chairman: It has a ceiling, but it is not a . . .

Mr. Macdonell: It has a special account, but at the moment no ceiling.

The Chairman: No. All right. Mr. Clarke.

Mr. Crouse: It has no ceiling?

The Chairman: That is not for me to say. Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): So it is an advance, not for the purposes that I suggested, but rather to finance something that a department will be recovering later in the year?

Mr. Osbaldeston: That is correct.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Let us take the Government Printing Bureau revolving fund as an example. It can be as high as \$8 million, according to the note on page 41. Is that correct? That is the limit?

Mr. Osbaldeston: That is right.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): It says as at March 31, 1972, the amount advanced was \$1,762,900, but did we not just hear that to that amount as at March 31, 1972, has to be added the figure of \$1,862,300 at the bottom of page 40 in order to get the balance?

Mr. Osbaldeston: The actual working capital available to them would be the sum of the two.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): All right. I find it misleading, Mr. Chairman, to see the figure of \$1,762,900 as the amount advanced at March 31, 1972. That must mean from the 1972 budget, but we find that we have to add to that the \$1,862,300 left over and that the amount available on March 31, 1972, was actually \$3,625,200.

[Interprétation]

compte. Il y a donc une période de temps au cours de laquelle l'argent est en demande temporaire sous forme d'une avance du Fonds du revenu consolidé pour atteindre l'objectif proposé et c'est une pratique générale en ce qui concerne les avances de capital de roulement. Il s'agit de comptes dans le sens pur du mot qui peuvent se trouver en déficit jusqu'à un maximum établi par le Parlement.

Sur les 48 comptes, j'indiquerai 171 millions de dollars en déficit, 101 millions dans un seul de ces comptes d'ailleurs, qui est l'accumulation des concentrés d'uranium. La plupart de ces comptes sont constitués par de petites opérations et ont des objectifs très simples comme le magasin ministériel, le compte de soutien des prix des produits agricoles ou l'achat et la vente de surplus de produits aux fins de soutien.

Le président: Monsieur Macdonell, puisque nous sommes sur ce sujet, la Commission de l'assurance-chômage est-elle une caisse renouvelable?

M. Macdonell: Non.

Le président: Je sais qu'il y a un certain plafond, mais . . .

M. Macdonell: Cette Commission a un compte spécial auquel aucun plafond n'est fixé pour le moment.

Le président: Bien. Monsieur Clarke.

M. Crouse: Il n'y a pas de plafond?

Le président: Ce n'est pas à moi de le dire. Monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): De sorte que c'est une avance, non pas pour l'objectif que j'ai mentionné, mais plutôt pour financer quelque chose qu'un ministère revouvrera plus tard, dans l'année?

M. Osbaldeston: C'est exact.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Prenons l'exemple de la caisse renouvelable de l'imprimerie du gouvernement. Cette caisse peut réunir jusqu'à 8 millions de dollars, tel qu'il est indiqué à la page 41. Est-ce exact? Est-ce bien là la limite?

M. Osbaldeston: C'est exact.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Il est dit qu'au 31 mars 1972, le montant avancé était de \$1,762,900, mais ne nous a-t-on pas dit qu'à ce montant devait être ajouté celui de \$1,862,300, au bas de la page 40, pour atteindre un équilibre?

M. Osbaldeston: Les fonds de roulement qui ont été alloués à cet organisme représentent la somme de ces deux chiffres.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Très bien. Je pense, monsieur le président, que ce chiffre de \$1,762,900, soit le montant avancé à la date du 31 mars 1972, nous induit quelque peu en erreur. En fait, c'est le montant prévu dans le budget de 1972, mais il nous faut également ajouter celui de \$1,862,300 qui restait et le montant dû au 31 mars 1972 était, en fait, de \$3,625,200.

[Text]

The Chairman: That is a good point. Mr. Hayes, why would you not table it that way?

Mr. Hayes: In answer to Mr. Clarke's question, Mr. Chairman, you might say that the amount advanced is the difference between the expenditures charged to the advance and the credits, or revenues, which in effect represent recoveries from Parliamentary appropriations in respect to the services rendered or the goods supplied. That \$1,762,900 is in effect the net cash advance. You will appreciate that in the revenue there could be an element of project, and being on a cash basis this portion is really reflected in the cash advance. So, to get the total amount advanced you have to take into consideration any surplus, so the total amount advanced is really the culmination of the surplus that has been allowed to accumulate plus the amount advanced, which really represents the cash advance to that fund.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I did not understand anything until the last sentence, but I think I now understand that you have to take the two figures and add them together. Then, Mr. Chairman, that indicates—which I think is the whole point of this complaint—that there is \$3,625,200, which is nearly half of the total amount of authorized advances, available to that department without any further scrutiny by Parliament.

The Chairman: That is a fair statement. This is what the Committee is concerned about.

Mr. Osbaldeston: If I may, Mr. Chairman, because I am concerned about the concern expressed by the Committee, I would also like to express concern about the merit that Parliament derives from having evolved this device. In one of these businesses such as the Canadian Printing Bureau, which operates a printing and publishing business, it seems to me that Parliament would indeed wish that they had a working capital advance in order to function, that they have requirements for a revolving fund.

The Chairman: We gave them that \$8 million to work with.

Mr. Osbaldeston: Right. Having given that to them, I think Parliament is saying that that is an appropriate amount of money with which to operate that business. Our normal practice is that if they create a surplus they return it to the consolidated revenue fund. That is our normal practice. If there is a deficit they must come back to Parliament to advise you of the fact that it has operated in a deficit position.

I do not believe there is any disagreement between the office of the Auditor General and ourselves as to the merit of a revolving fund or a working capital advance. I believe it is fair to say they are good devices. The issue that is raised here is whether we are using the device in an appropriate fashion, whether we should not return that surplus to the Consolidated Revenue Fund and my only comment is that normally we would do that. In the case where we believe it would be better management, we do not do it. I hope that is clear, Mr. Chairman and Mr. Clarke.

The Chairman: I think as members of Parliament, we would rather the Printing Bureau came back to Parliament and said, "Sorry, we cannot operate on the limit. You have given us \$8 million; we would like that increased to \$9 million or \$10 million." Then we would have a chance on estimates or on the floor of the House to say whether or not we thought that ceiling should be increased.

[Interpretation]

Le président: Vous avez raison. Monsieur Hayes, pourquoi ne présentez-vous pas vos chiffres de cette façon?

M. Hayes: En réponse à la question de M. Clarke, on pourrait dire que le montant avancé est égal à la différence entre les dépenses engagées sur cette avance et les crédits, ou revenus, qui représentent en effet les recouvrements des crédits parlementaires pour les services rendus ou les marchandises fournies. Ce chiffre de \$1,762,900 représente, en fait, l'avance liquide nette. Le poste des revenus peut comprendre certains bénéfiques, et ces revenus étant comptants, cette fraction se répercute dans l'avance liquide. Par conséquent, pour connaître le montant total de cette avance, il faut tenir compte de tout excédent, et ce montant est donc, en fait, le maximum de l'excédent qui a pu être accumulé, plus le montant de l'avance, qui représente en fait l'avance liquide à ce fonds.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je n'ai rien compris jusqu'à la dernière phrase, mais je ne comprends pas, en fait, pourquoi vous devez ajouter les deux chiffres. Nous en venons donc, monsieur le président, au fond du problème, à savoir que ce chiffre est de \$3,625,200, soit près de la moitié du montant total des avances autorisées pour ce département sans contrôle ultérieur du Parlement.

Le président: C'est juste, C'est ce qui préoccupe le Comité.

M. Osbaldeston: Je sympathise avec votre problème, mais je voudrais également exprimer certaines réserves en ce qui concerne les avantages que tire le Parlement d'un tel système. Par exemple, en ce qui concerne l'Imprimerie du Parlement, qui imprime et publie différents documents du gouvernement, il me semble que le Parlement aimerait que cet organisme bénéficie d'une avance de fonds de roulement pour son fonctionnement, et qu'il puisse avoir une caisse renouvelable.

Le président: Nous lui avons donné 8 millions de dollars.

M. Osbaldeston: C'est exact. Je pense que le Parlement considère que c'est un montant tout à fait adéquat pour un tel organisme. Normalement, si un excédent se produit, il est retourné au Fonds du revenu consolidé. C'est la règle générale. S'il y a un déficit, cet organisme doit se présenter au Parlement et vous faire part des difficultés qu'il a connues et qui ont justifié un tel déficit.

Je ne pense pas qu'il y ait quelque conflit que ce soit entre le bureau de l'Auditeur général et le nôtre quant aux avantages d'une caisse renouvelable ou d'une avance de fonds de roulement. Je pense que l'on peut dire que ce sont de bons systèmes. Le problème est simplement de savoir si ce système est utilisé de manière appropriée, et si nous ne devrions pas plutôt rendre ce surplus au Fonds de revenu consolidé; normalement, c'est ce que nous ferions. Dans les cas où nous considérons que la gestion en est améliorée, nous ne le faisons pas. Je pense que ceci est clair, monsieur le président et monsieur Clarke.

Le président: A titre de députés, je pense que nous préférerions que l'Imprimerie nous dise: «Désolés, mais nous ne pouvons pas fonctionner avec cette limite. Vous nous avez donné 8 millions de dollars, nous voudrions que cette somme soit augmentée jusqu'à 9 ou 10 millions de dollars». Dans ce cas, lors de l'examen du budget ou en Chambre, nous pourrions dire si, selon nous, ce plafond devrait être augmenté ou non.

[Texte]

Mr. Clarke.

• 1220

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, I think it is coming through to me now. Maybe I can state it in my terminology to the witness and he can say whether he agrees. Did Parliament say some time ago that the Printing Bureau, for example, shall have a maximum of \$8 million on which to operate its business? If it has losses or deficits in excess of \$8 million, then it must come back to Parliament and request more money. If, on the other hand, its combined surpluses do not exceed \$8 million, it can keep that \$8 million as a working fund so as not to use any of the terms we have already used.

Mr. Osbaldeston: Up to your last sentence, sir, we were in agreement. In the case of the surplus, Parliament has said that the Fund may expend its surpluses. Our normal practice of the accounting of the government is that we ask all departments to return revenues to the Consolidated Revenue Fund at the end of April 1. This is an instance where we do not ask them to return the surplus to the Consolidated Revenue Fund. The difference is really whether they return it to the Consolidated Revenue Fund or retain it in their operating account.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I thought that is what I had said. If their combined surpluses reach \$8 million, then they would be required because all they are allowed to have is \$8 million.

Mr. Osbaldeston: They have a drawing right of \$8 million. If their surplus, distinct from their drawing right, were anywhere in the order of \$8 million, we would not allow them to keep it. We would insist that that surplus be returned because it would be in excess of requirement. I assume—I am making an exception there—that it would be in excess of requirement and therefore we would not let them retain it. They must have our permission to retain it. Unless it is a reasonable amount of money relative to their business operations, we would not let them maintain it, which is why you only see three here.

Mr. Mitges: Mr. Chairman, on a supplementary.

The Chairman: Yes, a supplementary, then we will go back to Mr. Clermont.

Mr. Mitges.

Mr. Mitges: In view of what you said, sir, according to the Auditor General, he understands that this will weaken parliamentary control because as he states here:

1. Accumulated surpluses in a revolving fund provide a cushion against which losses may be offset, thereby depriving Parliament of an opportunity to inquire into the reasons for the losses.

How do you get around that? That is my dilemma right now.

Mr. Osbaldeston: This comes back to the problem that these people are operating a business. They may incur a surplus by the end of March 31, but an examination of their accounts would indicate that that surplus is going to disappear in April or May. A business looking at that would say, "All right, we will even out. Yes, we have a surplus now, but we are going to incur expenditures that will turn that surplus around, it is not a surplus at all."

[Interprétation]

Monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, je pense comprendre de quoi il s'agit maintenant. Si je reformule ma question, le témoin pourra me dire s'il est d'accord ou non. Dans le passé, le Parlement a-t-il ou non indiqué à l'Imprimerie qu'elle aurait un budget maximum de 8 millions de dollars? Lui a-t-il indiqué que, dans le cas de perte ou de déficit au-delà de ces 8 millions de dollars, elle devrait lui demander des fonds supplémentaires? Par contre, si l'ensemble des surplus ne dépasse pas 8 millions de dollars, lui a-t-elle indiqué qu'elle peut les garder comme fonds de fonctionnement?

M. Osbaldeston: Nous sommes d'accord jusqu'à votre dernière phrase. Dans le cas de surplus, le Parlement n'a pas dit que le Fonds puisse l'accroître. La pratique normale de comptabilité gouvernementale est que nous demandons à tous les ministères de renvoyer les revenus au Fonds du revenu consolidé, au 1^{er} avril. Dans le cas présent, nous ne leur avons pas demandé de renvoyer le surplus au Fonds du revenu consolidé. La différence est simplement de savoir s'ils doivent le faire ou le conserver, à titre de fonds de fonctionnement.

M. Clarke (Vancouver Quadra): C'est ce que j'avais dit. Si l'ensemble des surplus atteint 8 millions de dollars, l'Imprimerie devra alors les rendre, puisqu'elle n'est autorisée à avoir que 8 millions de dollars.

M. Osbaldeston: Elle dispose d'un droit de tirage de 8 millions de dollars. Si, en outre, son surplus atteint environ 8 millions de dollars, nous ne l'autoriserons pas à le conserver. Nous insisterions qu'il soit renvoyé, puisqu'il dépasserait les besoins. Je suppose, tout au moins, que ce serait bien le cas et c'est pourquoi nous ne lui laisserions pas ces fonds. Elle doit avoir notre autorisation pour les conserver. Nous ne les lui laisserons pas sauf s'il s'agit d'une somme raisonnable, correspondant à ses besoins de fonctionnement, ce qui est pourquoi vous ne voyez que trois ici.

M. Mitges: Monsieur le président, une question supplémentaire.

Le président: Très bien, puis nous reviendrons à M. Clermont.

Monsieur Mitges.

M. Mitges: Selon le vérificateur général, monsieur, ceci diminuerait les pouvoirs de contrôle du Parlement car, comme il l'affirme:

1. Des surplus accumulés dans un fonds de roulement créent un coussin de sécurité permettant de compenser les pertes, ce qui prive le Parlement de la possibilité d'enquêter sur les raisons de ces pertes.

Comment pouvez-vous répondre à cela? Voilà mon dilemme.

M. Osbaldeston: Nous revenons ici au fait que ces gens dirigent une entreprise. Ils peuvent avoir un surplus au 31 mars mais un examen de leurs comptes montrerait que ce surplus est destiné à disparaître en avril ou mai. Un homme d'affaires examinant cette situation dirait: «Très bien, nous allons égaliser cela. Nous avons un surplus actuellement mais, comme nous allons avoir des dépenses qui compenseront ce surplus, il n'y a en fait pas de surplus».

[Text]

Mr. Mitges: How do you explain the possibility of some losses being caused maybe by faulty management or any other reason? There is no control really, is there?

Mr. Osbaldeston: I would like to think, sir, we do exercise control. The very fact that we do not let them retain surplus without coming back to the Treasury Board Secretariat to explain how they acquired that surplus, are they over-charging departments? Nice question. If they have a monopoly in the provision of a particular service, are they over-charging departments? We want to understand that. Second, if they have a surplus, have they increased their efficiency to the point where the cost of the service should be reduced to the taxpayers of Canada. Third, if they have a surplus which has come about by what I will call a business cycle, which is the way the manager would look at it, then we might permit them to retain the surplus, but we look at every request for retention of surplus as any comptroller of a corporation would look at it. We want to know what happened.

Mr. Mitges: I realize that, but this pertains more to Treasury Board so where does Parliament come in there?

• 1225

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, Parliament authorizes the accounts. They authorize ultimate limits. They insist that if the council is in a deficit they come back and then, indeed, Parliament has in effect permitted the Treasury Board to exercise the judgment to let a surplus continue into the following year if it is thought that would be beneficial. You have delegated, sir, I think that is...

The Chairman: Well, I think it all comes down to just how tough you are in Treasury Board when these people come to you and ask if they can keep these surpluses and the Auditor General tells us here that you are not tough enough because the surplus amount was not a true surplus because they did not include superannuation; well, in the terms of any good business that is a normal cost of operation, superannuation payments. Here the department did not even include that and dear knows how long that has gone on. The Auditor General spotted it, brought it to the attention of Parliament and it indicates that Treasury Board is not half tough enough.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, as I indicated, we are now charging the superannuation, as recommended by the Auditor General, but I...

The Chairman: Why would that go on? Why would it ever start in the first place? That is a common, every-day charge to any business, what you pay for superannuation or UIC or anything else; that is just an ordinary business procedure. That should never have started in the first place.

Mr. Osbaldeston: If I may, Mr. Chairman, I think Mr. Schumacher made the comment, I believe, to paraphrase him, that the business of accounting is dynamic and indeed the Accounts of Canada and the way we present our estimates, the way Parliament approves them, is also a dynamic process. We are in process of change, we are...

[Interpretation]

M. Mitges: Comment peut-on alors expliquer certaines pertes, pouvant être causées par des défauts de gestion ou autres? En fait, il n'y a plus de contrôle?

M. Osbaldeston: J'aime croire, monsieur, que nous exerçons un certain contrôle. Le simple fait que nous ne leur laissons pas ce surplus, sans devoir expliquer au secrétariat du Conseil du Trésor comment il a été acquis, constitue un contrôle. Nous pouvons demander à l'Imprimerie si elle fait payer trop cher ses services. En effet, si elle dispose du monopole d'un certain service, c'est une question qui peut être posée. Nous voulons comprendre. Deuxièmement, si elle a un surplus, ceci signifie-t-il que son efficacité a augmenté à un point tel que l'on pourrait réduire le coût auquel elle facture ses services aux contribuables canadiens. Troisièmement, s'ils ont un excédent qui se présente du fait de ce qui s'appellerait un cycle commercial, et c'est ainsi que le directeur le considérerait, alors nous pouvons les autoriser à garder cet excédent, mais il nous faut considérer cette demande de rétention de l'excédent comme n'importe quel contrôleur de la corporation le ferait. Nous voulons savoir ce qui est arrivé.

M. Mitges: Je le sais très bien, mais cela relève davantage du Conseil du Trésor et je me demande ce que vient faire le Parlement là-dedans?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, le Parlement autorise ces comptes. Il autorise les limites maximales. Il insiste pour que si le Conseil connaît un déficit, il revient et alors le Parlement a vraiment permis au Conseil du Trésor d'exercer son jugement et de laisser cet excédent pour l'année suivante si l'on pense que cela pourra être bien. Vous avez délégué, monsieur, du moins je pense que c'est...

Le président: Je pense que cela correspond exactement à la dureté que montre le Conseil du Trésor lorsque ces personnes se présentent à lui pour lui demander s'ils peuvent conserver ces excédents et l'Auditeur général nous dit que vous n'êtes pas assez dur parce que les sommes excédentaires n'étaient pas de vrais excédents puisqu'elles ne comprenaient pas la retraite. Eh bien, si l'on veut parler de bonnes affaires, c'est normalement le coût de l'opération, les paiements de retraite. Là le ministère n'a même pas inclus cela et cela se produit depuis je ne sais combien de temps. Et l'Auditeur général l'a souligné, il l'a porté à l'attention du Parlement et cela montre que le Conseil du Trésor n'est pas aussi dur qu'il devrait l'être.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, comme je l'ai dit, nous prélevons maintenant la retraite comme l'a recommandé l'Auditeur général mais je...

Le président: Pourquoi cela devrait-il continuer? Pourquoi cela a-t-il commencé en tout premier lieu? C'est une retenue qui est tout à fait normale pour toutes les affaires commerciales, que ce soit pour ce que vous payez pour la retraite, l'assurance-chômage ou autre. C'est simplement une procédure commerciale ordinaire. Cela n'aurait jamais dû commencer.

M. Osbaldeston: Si je puis me permettre, monsieur le président, je pense que M. Schumacher a fait une remarque et je vais le paraphraser, à savoir que la comptabilité est une affaire dynamique et que les comptes du Canada et la façon dont nous présentons nos prévisions budgétaires et la façon dont le Parlement les approuve est aussi un procédé dynamique. Nous sommes en cours de changement,...

[Texte]

The Chairman: There is nothing dynamic about making a charge for superannuation.

Mr. Osbaldeston: Well, the way . . .

M. Clermont: Monsieur le président.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: J'invoque le Règlement. Ne trouvez-vous pas qu'il serait juste et normal de laisser un des témoins répondre à vos questions? M. Clarke pose des questions, vous permettez une supplémentaire puis vous ne laissez pas le temps au secrétaire du Conseil du Trésor de répondre. Ne trouvez-vous pas qu'il serait juste et normal de permettre au secrétaire du Conseil du Trésor de répondre non seulement à la question supplémentaire mais aux vôtres? Vous ne laissez pas le temps du tout au secrétaire du Conseil du Trésor de répondre et vous revenez avec des interjections. Si moi, je faisais cela comme membre du Comité, vous seriez le premier à m'arrêter. Alors donnez la chance au secrétaire du Conseil du Trésor de répondre à vos interjections.

The Chairman: All right. I think Mr. Osbaldeston has answered it. Unless he wants to answer further, we will drop it at this point.

Mr. Clermont, your question.

M. Clermont: Monsieur le président, il est 12 h. 30. Habituellement les séances de ce Comité se terminent à 12 h 30. Je suis certain qu'à la prochaine séance, vous allez me donner tout le temps possible pour poser mes questions.

The Chairman: Are there any other questions? If not, we shall adjourn at 12.30 to the call of the Chair; adjourned.

[Interprétation]

Le président: Il n'y a rien de dynamique à prélever pour la pension de retraite.

M. Osbaldeston: Eh bien, la manière . . .

Mr. Clermont: Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: On a point of order. Do you not think it would be just and normal to let one of your witnesses answer your questions? Mr. Clarke is asking questions, you allow a supplementary and then you do not let the Secretary of the Treasury Board answer. Do you not think that it would be just and normal to allow the Secretary of the Treasury Board to answer not only the supplementary but also your questions? You never give the Secretary of the Treasury Board enough time to answer and then you keep interjecting. If I was acting this way, as a member of the committee, you would probably be the first to stop me. I am, therefore, asking you to give the Secretary of the Treasury Board a chance to answer your interjections.

Le président: Très bien. Je pense que M. Osbaldeston y a répondu. A moins qu'il désire y ajouter quelque chose, nous laisserons les choses telles qu'elles sont.

Monsieur Clermont, votre question.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, it is now 12.30 p.m. The sessions of the committee usually end at 12.30 p.m. I am sure that you will give me all the time necessary to ask my questions at the next meeting.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, nous allons ajourner les débats à 12 h 30 jusqu'à nouvelle convocation du président; ajournement.

APPENDIX "AA"

APPENDICE «AA»

RETURN OF INFORMATION BY THE SECRETARY OF THE TREASURY BOARD TO THE STANDING COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS

COMPTE RENDU DES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE SECRÉTAIRE DU CONSEIL DU TRÉSOR AU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

Reference: November 20, 1973; Page 13:21

Référence: Procès-verbal et témoignages. Date: 20 novembre 1973; page 13:21.

Question: Small Farm Development Program.

Sujet ou question: Programme de développement des petites fermes.

Answer: The Small Farm Development Program was designed to assist those operating small marginal farms to either dispose of the farm property and take advantage of alternative employment opportunities or to assist them in acquiring additional land so as to develop a viable operation. This is accomplished through a land transfer plan and a grant to a vendor of up to \$3,500 or through mortgages to purchasers for up to 99 per cent of the value of the new acreage purchased. As well, farm management services are provided by the provinces through agreement with Agriculture Canada.

Réponse: Le programme de développement des petites fermes a été conçu pour aider les propriétaires de petites entreprises marginales à disposer de leur propriété agricole pour profiter d'un autre emploi ou à acheter des terres supplémentaires afin d'être en mesure de mettre sur pied une entreprise viable. Ils peuvent y parvenir grâce à un régime de cession de terrains et à une subvention d'au plus \$3,500 au vendeur ou grâce à des hypothèques d'au plus 99 pour cent de la valeur de la nouvelle superficie obtenue par l'acheteur. De même, les services de gestion agricole sont offerts par les provinces grâce à une entente conclue avec Agriculture Canada.

The following table shows the funds authorized for grants under the Program as well as the disbursement, including the forecast disbursements in 1973-74.

Le tableau suivant indique les fonds autorisés pour les subventions versées aux termes du programme ainsi que les paiements de prêts notamment ceux prévus pour 1973-1974.

	Estimates	Expenditures
1970-71	\$10,000,000
1971-72	16,000,000
1972-73	17,058,000	\$ 413,000
1973-74	5,000,000 (Forecast)
TOTAL	\$43,058,000	\$5,413,000

	Prévisions	Dépenses
1970-71	\$10,000,000
1971-72	16,000,000
1972-73	17,058,000	\$ 413,000
1973-74	5,000,000 (prévision)
TOTAL	\$43,058,000	\$5,413,000

The funds were provided under non-lapsing authorities in the Main Estimates.

Les fonds sont prévus aux termes de postes du budget principal qui ne peuvent être annulés. Le programme est administré par la Société du crédit agricole au nom du ministère de l'Agriculture.

The Program is administered by the Farm Credit Corporation on behalf of the Department of Agriculture.

APPENDIX "BB"

RETURN OF INFORMATION BY THE SECRETARY
OF THE TREASURY BOARD TO THE STANDING
COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS

Reference: Minutes of Proceedings and Evidence; Date: November 27, 1973; Page 15:7.

Subject or Question: Reasons that capital expenditures in Medical Services Program, National Health and Welfare, rose above the \$5 million level in 1971-72 when there was an original provision in 1971-72 Main Estimates for only \$4.6 million. (Reference was made to the convention that capital expenditures of more than \$5 million in a program would be presented in a separate vote).

Answer: Additional capital expenditures were required to provide services under the program, particularly at nursing stations in the Northwest Territories. It is customary to list capital projects costing more than \$250 in Estimates. Supplementary Estimates (B) for 1971-72 show these additional expenditures as contemplated under the Northern Health Services activity of this program for three nursing stations.

	Estimated Total Cost (Thousands of Dollars)	Estimated Expenditures 1971-72 (Thousands of Dollars)
Nursing Stations		
Clyde River, NWT	263	110
Broughton Island, NWT ...	282	109
Fort McPherson, NWT	252	7

Capital expenditures under \$250,000 are not specifically listed; they make up the difference.

No additional resources were required because the program had received larger revenues than forecast and Parliament has authorized the spending of revenues generated by the Medical Services Program.

APPENDICE "BB"

COMPTE RENDU DES RENSEIGNEMENTS
PRÉSENTÉS PAR LE SECRÉTAIRE DU CONSEIL
DU TRÉSOR AU COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Référence: Procès-verbal et témoignages. Date: 27 novembre 1973; page 15:7.

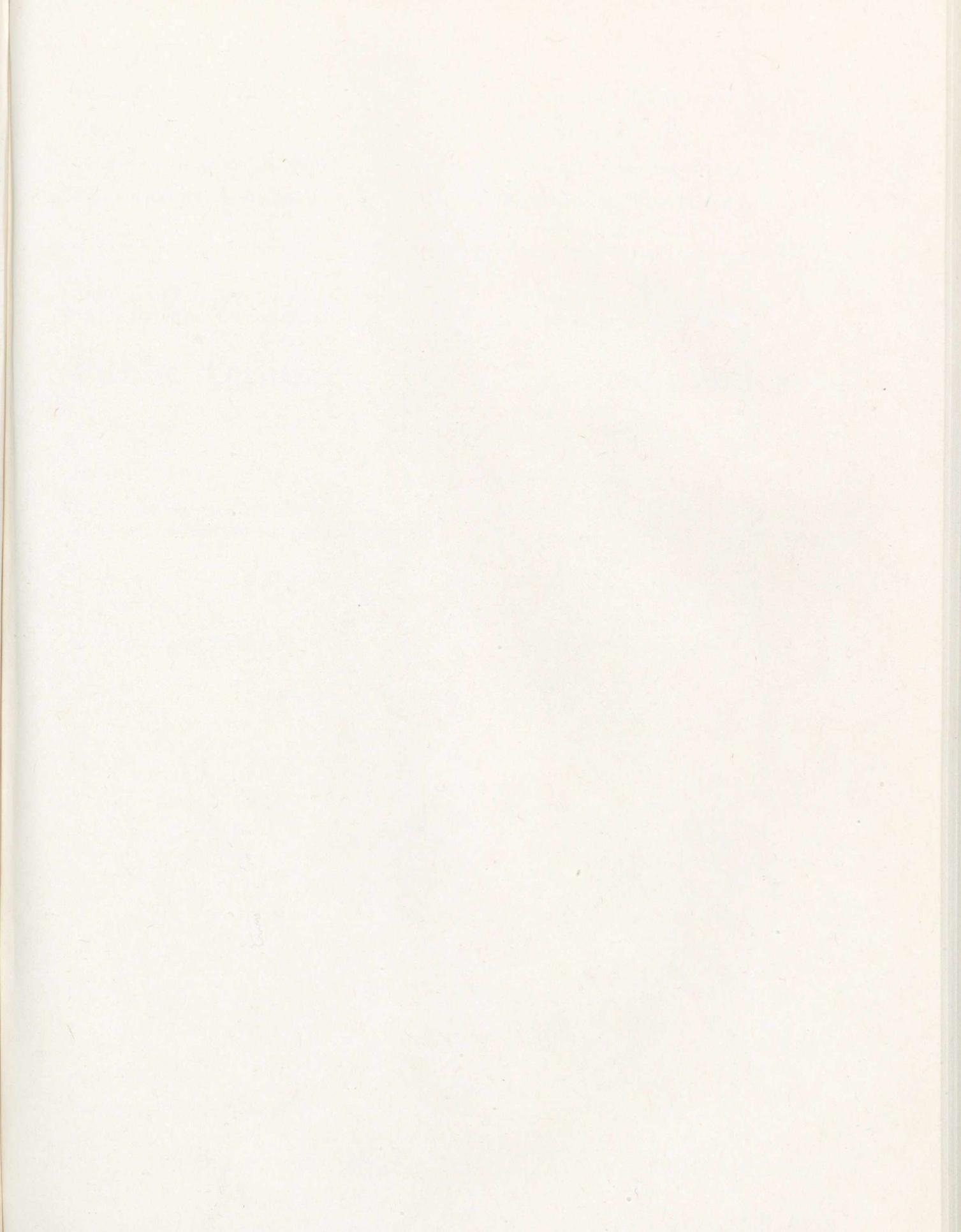
Sujet ou question: Raisons pour lesquelles les dépenses en capital du Programme des services médicaux du ministère de la Santé nationale et Bien-être social, ont excédé 5 millions de dollars en 1971-1972 tandis que les prévisions initiales du budget principal de 1971-1972 n'étaient que de 4.6 millions (on a mentionné que les programmes dont les dépenses en capital dépasseraient 5 millions feraient l'objet d'un crédit spécial).

Réponse: Les dépenses supplémentaires en capital proviennent du fait qu'il a fallu prévoir des services aux termes du programme surtout aux postes de soins infirmiers des Territoires du Nord-Ouest. Il est normal d'énumérer la liste des projets en capital se chiffrant à plus de 250 dollars dans le budget. Le budget supplémentaire B pour 1971-1972 indique les dépenses supplémentaires prévues en vertu de l'activité des services de santé du Nord pour trois postes de soins infirmiers.

	Dépenses totales prévues (milliers de dollars)	Dépenses prévues 1971-1972 (milliers de dollars)
Postes de soins infirmiers		
Clyde River, Territoires du Nord-Ouest	263	110
Broughton Island, Territoires du Nord-Ouest	282	109
Fort McPherson, Territoires du Nord-Ouest	252	7

Les dépenses en capital n'atteignant pas 250,000 ne sont pas indiquées; elles complètent la différence.

Aucune ressource additionnelle ne s'est révélée nécessaire, car le programme a bénéficié de revenus plus élevés que ce qui avait été prévu et le Parlement a autorisé la dépense des revenus provenant du Programme des services médicaux.



HOUSE OF COMMONS

Issue No. 18

Thursday, December 6, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 18

Le Jeudi 6 décembre 1973

Président: M. A. D. Hales

Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on

Process-verbaux et témoignages
du Comité permanent de

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général afférents

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

1^{re} session parlementaire

vingt-neuvième législature, 1973

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 18

Thursday, December 6, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 18

Le jeudi 6 décembre 1973

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Chairman: Mr. A. D. Hales

Président: M. A. D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messrs.

Messieurs

Blaker

Clermont

Demers

Olaussen

Caouette

Crouse

Frank

Rompkey

(Charlevoix)

Cullen

McKinnon

Schumacher

Clarke

Darling

Mitges

Stollery

(Vancouver Quadra)

Nesdoly

Yanakis—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

On Tuesday, December 4, 1973:

Le mardi 4 décembre 1973:

Mr. Olaussen replaced Mr. Mather

M. Olaussen remplace M. Mather

Mr. Nesdoly replaced Mr. Knight

M. Nesdoly remplace M. Knight

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 6, 1973
(20)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 11:17 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Hales, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crouse, Darling, Dupras, Frank, Hales, Mitges, Rompkey, Schumacher and Yanakis.

In attendance: Mr. Eric Adams, Senior Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Witnesses: From the Treasury Board Secretariat: Messrs. G. F. Osbaldeston, Secretary of the Treasury Board; B. A. MacDonald, Assistant Secretary of the Treasury Board. *From the Auditor General's Office:* Messrs. J. J. Macdonell, Auditor General of Canada; H. E. Hayes, Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to the Report of the Auditor General for the fiscal year ending March 31, 1972. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 1, June 12, 1973.*)

The Committee gave consideration to the following items from the Auditor General's Report 1972: *Paragraph 59. Revenue retained in revolving funds. Paragraph 60. Capital assets acquired through departmental working capital accounts.*

Ordered.—That the document entitled—GUIDE ON FINANCIAL ADMINISTRATION FOR DEPARTMENTS AND AGENCIES OF THE GOVERNMENT OF CANADA—prepared by the Treasury Board and submitted by the Secretary of the Treasury Board, be filed as an exhibit (*Exhibit A*).

It was also ordered,—That a document presented by the Secretary of the Treasury Board entitled—STATEMENT PRESENTED TO PUBLIC ACCOUNTS COMMITTEE REGARDING ISSUANCE OF GUIDE ON FINANCIAL ADMINISTRATION FOR DEPARTMENTS AND AGENCIES OF THE GOVERNMENT OF CANADA—dated December 6, 1973 be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See APPENDIX "CC"*).

The witnesses were questioned thereon.

The Secretary of the Treasury Board agreed to supply further information at a later date.

And questioning continuing;

At 12:33 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 1973
(20)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 11 h 17, sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crouse, Darling, Dupras, Frank, Hales, Mitges, Rompkey, Schumacher et Yanakis.

Comparaît: M. Eric Adams, premier chercheur, Service de Recherches, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: Du Secrétariat du Conseil du Trésor: MM. G. F. Osbaldeston, secrétaire du Conseil du Trésor; B. A. MacDonald, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor. *Du Bureau de l'Auditeur général:* MM. J. J. Macdonell, Auditeur général du Canada et H. E. Hales, directeur.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi portant sur le Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1972. (*Voir Procès-verbal et témoignages, fascicule n° 1 12 juin 1973.*)

Le Comité étudie les paragraphes suivants du Rapport de 1972 de l'Auditeur général: *Paragraphe 59. Revenu détenu dans les caisses renouvelables. Paragraphe 60. Immobilisations imputées aux comptes de fonds de roulement des ministères.*

Il est ordonné.—Que le document intitulé—GUIDE D'ADMINISTRATION FINANCIÈRE POUR LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU CANADA—préparé par le Conseil du Trésor et présenté par le secrétaire du Conseil du Trésor, soit déposé comme pièce à l'appui. (*Pièce A*).

Il est également ordonné,—Qu'un document présenté par le secrétaire du Conseil du Trésor intitulé—DÉCLARATION AU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS RELATIVEMENT À LA PUBLICATION DU GUIDE D'ADMINISTRATION FINANCIÈRE POUR LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU CANADA—en date du 6 décembre 1973, soit imprimé en appendice aux Procès-verbaux et Témoignages de ce jour. (*Voir appendice «CC»*).

Les témoins sont ensuite interrogés.

Le secrétaire du Conseil du Trésor accepte de fournir d'autres renseignements à une date ultérieure.

La période des questions se poursuit;

A 12 h 33, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, December 6, 1973

[Text]

• 1116

The Chairman: Gentlemen, if you will come to order we will proceed with our study of the items relating to the Treasury Board. We have the same officials present this morning. We were at paragraph 59 last meeting. That is on page 40 of the Auditor General's Report, page 43 in the French text.

I think we had practically completed this paragraph. However, Mr. Clermont, I think you had one question at adjournment, if you wish to ask it now.

Mr. Clermont: I will pass.

The Chairman: Any other questions on paragraph 59?

Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, I think...

The Chairman: Excuse me. Before you ask that question I think Mr. Osbaldeston, the Secretary of the Treasury Board, has an announcement and maybe there will be one or two questions to be answered.

Mr. G. F. Osbaldeston (Secretary of the Treasury Board, Treasury Board Secretariat): Thank you very much, Mr. Chairman. On November 29 when we appeared before the Committee I had undertaken in response to a question from Mr. Schumacher to bring to the Public Accounts Committee a publication entitled *A Guide on Financial Administration for Departments and Agencies of the Government of Canada* when this guide was available. I am really quite pleased to say that the guide has been issued this morning.

It is the result of a two-year—I hesitate to use the word because I have been called on the question of using it before—study of the financial administration within the Government of Canada.

I would like, with your permission, Mr. Chairman, to take two or three minutes to describe what is in the guide. There is a statement, which I did not intend to read. I thought I would give it to the Clerk who might be able to include it as an appendix. I just wanted to indicate to the members of your Committee the content of the guide, if that was agreeable.

The Chairman: Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Osbaldeston: It is difficult to summarize into a few significant points the many matters contained in the new guide. Much of what is contained in the guide merely reiterates sound financial practices which one would expect to find both in the public and the private sectors. However, there are certain themes on which emphasis is placed throughout the guide, namely: the need for deputy heads to assign clearly their responsibilities for financial administration so that strong functional direction is given within each department and agency; the need for complete, accurate and consistently prepared cost information to support the sophisticated planning and performance measurement techniques being developed in government; the need for departments to report on and manage the utilization

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 6 décembre 1973

[Interpretation]

Le président: Messieurs, si vous voulez bien, nous allons passer à l'étude des postes relatifs au Conseil du Trésor. Les mêmes hauts fonctionnaires sont présents ce matin. Nous étions rendus au paragraphe 59, à notre dernière réunion. Le paragraphe est à la page 40 du texte anglais du Rapport de l'Auditeur général, et à la page 43 du texte français.

Je crois que nous en avons presque terminé avec ce paragraphe. Cependant, monsieur Clermont, je crois que vous vouliez poser une question au moment où nous levions la séance, alors vous pouvez la poser maintenant.

M. Clermont: Je vais céder mon tour.

Le président: Est-ce que vous avez d'autres questions à poser sur le paragraphe 59?

Monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, je crois...

Le président: Je regrette de vous interrompre, mais avant que vous posiez cette question, je crois que M. Osbaldeston, secrétaire du Conseil du Trésor, a une déclaration à faire et il répondra peut-être ainsi à une ou deux questions déjà posées.

M. G. F. Osbaldeston (secrétaire du Conseil du Trésor, secrétariat du Conseil du Trésor): Merci beaucoup, monsieur le président. Quand nous sommes venus ici le 29 novembre, M. Schumacher avait demandé que nous présentions au Comité des comptes publics une publication intitulée *Guide d'administration financière par les ministères et les organismes du gouvernement du Canada*, dès sa parution. Il me fait plaisir de vous annoncer que le guide a été publié ce matin.

Il représente le résultat d'un travail de deux ans, à savoir une étude de l'administration financière au sein du gouvernement du Canada.

Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais vous décrire en deux ou trois minutes le contenu du guide. Une déclaration accompagne le guide, mais je n'ai pas l'intention de la lire. Je pensais plutôt la remettre au greffier qui pourrait peut-être l'annexer au compte rendu du Comité. Je voulais simplement faire part aux membres du Comité du contenu du guide, si vous êtes d'accord.

Le président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Osbaldeston: Il est difficile de résumer en quelques points saillants les nombreux sujets traités dans le nouveau guide. Le guide ne fait que rappeler, en grande partie, des procédures financières établies que l'on devrait s'attendre à retrouver à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé. Cependant, il y a certains thèmes sur lesquels le guide met l'accent, à savoir la nécessité pour les sous-chefs d'assumer clairement leurs responsabilités en administration financière afin que, dans chaque ministère et organisme, tout fonctionne rondement sous une bonne direction; il y a ensuite la nécessité de préparer des renseignements complets, précis et logiques pour appuyer la planification et les techniques de mesures de l'efficacité mises au point au sein du gouvernement; il y a ensuite

[Texte]

tion of human, material and capital resources, in addition to managing the cash appropriations provided by Parliament; the need for effective internal control and check systems within departments; and the need for comprehensive, departmental financial audits.

The guide is made up of three parts. Part I contains two components; first, a summary policy statement containing directives which are mandatory and guidelines which departments have discretion in applying; second, regulations issued by Treasury Board under authorities given in the Financial Administration Act.

• 1120

This places in one convenient source all mandatory directives and regulations issued by Treasury Board in the area of financial administration, as well as concise guidelines which summarize the more detailed material contained in Part II.

Part II amplifies the policy and regulations set forth in Part I by providing reasons for the directives and guidelines and by suggesting how the mandatory and optional procedures might be implemented. It is expected that this part will be amended as improved techniques are developed in departments and agencies where the board believes that these techniques could be usefully applied throughout the government service.

Part III contains an evaluation check-list for use by departments and agencies in evaluating the adequacy of their present systems and procedures.

As to the use of the guide, the guide will be amended periodically, communicating changing requirements for regulations, directives and guidelines. Additional chapters will be added as required to cover matters not now contained in the guide. Departments will be expected to use the material as a foundation for their own financial administration systems and to ensure that their systems meet these minimum requirements.

The guide will also be used by the Treasury Board Secretariat as the standard for evaluation of departmental accounting systems. The evaluation check-list in Part III identifies the essential features that Treasury Board evaluation teams will expect to find in departmental systems. By providing this check-list in the guide, departments are encouraged to perform a self-evaluation of their systems. Through these evaluations, the Treasury Board expects to see high-standard financial administration maintained by departments to meet the needs of departmental managers, central agencies and Parliament.

Treasury Board staff have already commenced evaluations of departmental financial administrative systems based on the policy contained in Part I which was published last February. It is expected that all departments will be visited by August, 1974. Attention is being directed initially to commitment accounting, revenue accounting

[Interprétation]

le fait que les ministères doivent faire un rapport sur leur gestion des ressources humaines, physiques et financières mises à leur disposition, en plus de gérer les crédits financiers alloués par le Parlement; il y a enfin la nécessité d'un contrôle interne efficace et d'un mécanisme de vérification au sein des ministères de même qu'une vérification complète des finances des ministères.

Le guide est constitué de trois parties. La première partie se divise en deux éléments; le premier est un résumé d'une politique d'administration financière donnant des directives impératives et des lignes directrices que les ministères sont libres d'appliquer ou non; le deuxième élément est constitué de règlements émis par le Conseil du Trésor aux termes de la Loi sur l'administration financière.

Un tel document englobe dans une source commode de renseignements toutes les directives impératives de même que les règlements émis par le Conseil du Trésor en ce qui a trait à l'administration financière en même temps que des lignes directrices concises qui résument le texte plus détaillé de la partie II.

La partie II explique davantage la politique et les règlements contenus à la partie I, en motivant les directives et les lignes directrices tout en suggérant comment les procédures impératives et facultatives pourraient être appliquées. Nous nous attendons à devoir modifier cette partie à mesure que de nouvelles techniques sont mises au point dans les ministères et organismes quand le Conseil jugera que ces techniques pourraient très bien servir dans tout le service gouvernemental.

La partie III contient une formule d'évaluation de l'administration financière à l'usage des ministères et organismes lorsqu'ils veulent constater si les mécanismes et les procédures utilisés sont efficaces.

Pour ce qui est de l'utilité du guide, celui-ci subira des révisions périodiques pour tenir compte des exigences nouvelles en ce qui a trait aux règlements, aux directives et aux lignes directrices. Il faudra également ajouter de nouveaux chapitres pour traiter de sujets qui ne sont pas actuellement abordés dans le présent guide. Les ministères devraient se servir de ce document pour fonder leurs propres mécanismes d'administration financière et pour s'assurer que leurs mécanismes répondent aux exigences minimales.

Le guide servira également au Secrétariat du Conseil du Trésor comme norme d'évaluation des mécanismes comptables des ministères. La formule d'évaluation qui figure à la partie III expose les aspects essentiels que les équipes d'évaluation du Conseil du Trésor s'attendent à trouver dans les systèmes financiers des ministères. La formule d'évaluation figure dans le guide pour encourager les ministères à évaluer eux-mêmes leurs propres systèmes. Grâce à ces évaluations, le Conseil du Trésor s'attend à voir maintenir dans les ministères une administration financière de haute qualité qui réponde aux besoins des responsables des ministères, des organismes centraux et du Parlement.

Le personnel du Conseil du Trésor a déjà commencé à évaluer des systèmes d'administration financière dans certains ministères en se fondant sur la politique décrite à la partie I, et déjà publiée en février dernier. Nous pensons que tous les ministères auront reçu notre visite d'ici août 1974. On s'attachera d'abord à vérifier la comptabilité des

[Text]

and the delegation of authority. Other areas will then be examined by Treasury Board with the view to a complete review of each departmental system on a periodic basis.

The Treasury Board believes that this guide provides a comprehensive and useful reference point for those interested in understanding the financial administration systems of the Government of Canada. It is already being used in the financial training programs of the Public Service Commission and inquiries have been received from universities seeking to use it in their public administration programs. It is hoped that the guide will be useful to you, as members of Parliament.

Mr. Chairman, copies are at the back of the room. I would be pleased to provide copies to you and to the members of the Committee.

The Chairman: Thank you, Mr. Osbaldeston. I take it that we are the first group to get those books.

Mr. Osbaldeston: Sir, I believe they were released this morning by Mr. Drury at 10.30, and I am sure you have the first copies coming off the press.

The Chairman: We appreciate being first. Thank you very much. I see Mr. Schumacher has his hand up.

Mr. Schumacher: Mr. Chairman, I will not take too much time.

The Chairman: Is it on this subject, Mr. Schumacher?

Mr. Schumacher: Yes, Mr. Chairman. I was wondering whether the Office of the Auditor General, as the auditor of everything that goes on in the government, had any input into this guide so that the two functions would mesh together to the utmost efficiency.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I would be delighted to comment, and perhaps the Auditor General would . . .

Mr. Schumacher: I meant to ask the Secretary that the question first, Mr. Chairman.

Mr. Osbaldeston: In the establishment of the work-study group, the responsibility for developing the systems for financial management in the Government of Canada indeed does rest with the Treasury Board. However, the Auditor General's Office has been kind enough to make the offer to the Secretariat that they would be pleased to provide advice and comment on our systems before such systems were introduced.

I am delighted to say that the Auditor General had undertaken a review of this book before its release. Perhaps the Auditor General would want to make his own comment as to how he found the regulations.

The Chairman: Mr. Macdonell.

• 1125

Mr. J. J. Macdonell (Auditor General of Canada): I can echo what the Secretary has just reported to you. The question was, Mr. Schumacher, what has been our input? I will put it this way. We must maintain at all times, as you would expect us to do, our role of total independence, so we must be rather careful not to get into procedure design. On the other hand, we welcome very much the opportunity to evaluate what has been proposed or is being proposed.

[Interpretation]

engagements, la comptabilité des recettes et la délégation de pouvoirs. Le Conseil du Trésor étudiera par la suite d'autres aspects de la comptabilité en vue de réaliser une révision complète et périodique du système comptable de chaque ministère.

Le Conseil du Trésor pense que le guide offre un point de référence complet et utile à ceux qui veulent comprendre les systèmes d'administration financière du gouvernement du Canada. On s'en sert déjà dans le cadre des programmes de formation financière de la Commission de la Fonction publique et des universités nous ont déjà demandé la permission de s'en servir pour leur programme d'administration publique. Nous espérons que le guide vous sera également utile en tant que députés.

Monsieur le président, il y a des exemplaires à l'arrière de la salle. Il me fait plaisir de vous en remettre des exemplaires de même qu'à chacun des membres du comité.

Le président: Merci, monsieur Osbaldeston. Si j'ai bien compris, nous sommes les premiers à recevoir ces livres.

M. Osbaldeston: Je crois, monsieur, que c'est seulement ce matin à 10 h 30 que M. Drury les a publiés officiellement, et je suis persuadé que vous avez ici les premiers exemplaires venant de l'Imprimeur.

Le président: Nous vous sommes reconnaissants de nous les remettre en premier. Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Schumacher.

M. Schumacher: Monsieur le président, je vais être bref.

Le président: Voulez-vous parler du même sujet, monsieur Schumacher?

M. Schumacher: Oui, monsieur le président. Je me demandais si le bureau de l'Auditeur général, en tant que vérificateur de tout ce qui se fait au gouvernement, avait participé à la préparation du guide afin que les deux types de vérification puissent s'intégrer afin de réaliser la plus grande efficacité possible.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je serais très heureux de vous répondre et peut-être que l'Auditeur général voudrait . . .

M. Schumacher: je voulais d'abord poser la question au secrétaire, monsieur le président.

M. Osbaldeston: En ce qui a trait à la mise au point de systèmes d'administration financière par le gouvernement du Canada, il revient au conseil du Trésor de constituer le groupe d'étude à cette fin. Toutefois, le bureau de l'Auditeur général a bien voulu offrir au Secrétariat le secours de ses conseils et de ses observations sur nos systèmes avant leur mise en pratique.

Je suis heureux de vous dire que l'Auditeur général a pris la peine de passer ce livre en revue avant sa publication. L'Auditeur général voudrait peut-être donner son opinion sur les règlements que nous avons publiés.

Le président: Monsieur Macdonell.

M. J. J. Macdonell (Auditeur général du Canada): Je ne puis que répéter ce que le secrétaire vient de vous dire. Vous avez demandé, monsieur Schumacher, quelle a été notre participation? Comme vous vous y attendez, nous devons maintenir en tout temps notre indépendance totale, de sorte que nous devons nous garder de trop nous occuper de la mise au point de procédures. D'autre part, nous sommes très heureux d'avoir l'occasion d'évaluer ce qui a été proposé ou ce qui est proposé.

[Texte]

That opportunity certainly has been given to us, we have taken full advantage of it and, frankly, my officers in our department and I think this is a real step forward. It provides the framework which will be very helpful to us from an audit standpoint. Certainly the codification of these various bulletins that have gone out in the past in one volume now provides something that is clear-cut, the departments know what they are supposed to do, it gives our men a much better chance to do more effective auditing, so I can only applaud the work that has already been done and I hope it carries on in this fashion. I think there is nothing more I can say in praise of the efforts of the Treasury Board Secretariat that is reporting to you this morning.

The Chairman: Thank you. Any further comments on the new guide book just tabled? Mr. Clermont and then Mr. Dupras.

Mr. Clermont: No doubt the secretary offered to distribute copies to the members of this Committee. Will this be done by our Clerk or somebody else?

The Chairman: They said they are at the back of the room and you can pick them up on your way out.

Mr. Clermont: Thank you, sir.

The Chairman: Mr. Dupras.

Mr. Dupras: I welcome the publication of such an important volume or book for us, the members of the Committee and members of your staff, sir, and members of the Auditor General's staff. I am sure the guidance we will find in this work will be very precious to all of us and I look forward to going through it, and I will probably have more comments when I have done so.

The Chairman: Thank you, Mr. Dupras. I think the most important sentence that you read out, Mr. Osbaldeston, is that your department is planning to visit all departments of government by the end of 1974 to see that the guidelines as laid down are being implemented. I think the guide will only be as good as its implementation and as your department sees that it is implemented. I am happy to hear that you are going to visit all departments.

Mr. Clarke on paragraph 59.

59. Revenue retained in revolving funds

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, I want to express my appreciation for having received this explanation of revolving funds and working capital advances. I think it only came yesterday and I have not had a chance to study it, but I did note that paragraph 19 states at page 10, Mr. Chairman, if you are looking at it:

Surplus and Deficits

19. . . . A surplus earned . . .

in a revolving fund or working capital advance

19. . . . will be transferred to the Accounts of Canada as non-tax revenue . . . unless special permission is granted to accumulate surpluses or carry over deficits.

[Interprétation]

On nous a vraiment offert cette occasion et nous en avons profité pleinement; je dois reconnaître que mes collaborateurs et moi-même pensons qu'il s'agit là d'un pas dans la bonne direction. Le guide nous fournira une base très utile pour notre vérification. Il est certain que la codification des divers bulletins publiés dans le passé en un volume présente maintenant une image très claire et les ministères semblent, ce que l'on attend d'eux, et notre personnel aura ainsi de bien meilleures chances de faire une vérification plus efficace, alors je ne puis qu'applaudir le travail déjà effectué et j'espère que ce n'est qu'un début. Je ne crois pas avoir autre chose à ajouter pour féliciter le secrétariat du Conseil du Trésor du résultat de ses efforts, publié ce matin.

Le président: Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre aurait un mot à dire sur le nouveau guide qui vient d'être déposé? M. Clermont et ensuite M. Dupras.

M. Clermont: Il est certain que le secrétaire a offert de distribuer des exemplaires aux membres du Comité, mais est-ce le greffier qui va s'en occuper ou quelqu'un d'autre?

Le président: Il a dit que ces exemplaires se trouvaient à l'arrière de la salle et que vous pouvez les prendre en sortant.

M. Clermont: Merci, monsieur.

Le président: Monsieur Dupras.

M. Dupras: Je suis très heureux de la publication d'un volume si important pour les membres du comité, les membres de votre personnel, monsieur, de même que pour le personnel de l'Auditeur général. Je suis persuadé que les renseignements que nous pourrions trouver dans ce livre nous seront très précieux à tous et j'ai très hâte de le parcourir; j'aurais probablement d'autres observations à formuler une fois que cela sera fait.

Le président: Merci, monsieur Dupras. Je crois que ce que vous avez dit de plus important ce matin, monsieur Osbaldeston, est que votre ministère envisage de visiter tous les ministères d'ici 1974 afin de voir si les lignes directrices sont mises en application comme vous les avez stipulées. D'après moi, la valeur du guide dépendra de l'application que l'on en fera et du travail qu'effectuera votre ministère pour voir à son application. Je suis heureux de vous entendre dire que vous allez visiter tous les ministères.

M. Clarke veut parler du paragraphe 59.

59. Revenus détenus dans les caisses renouvelables.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, je voudrais remercier les témoins de m'avoir fourni l'explication des caisses renouvelables et des avances de fonds de roulement. Je crois que le texte n'est arrivé qu'hier et je n'ai pas eu l'occasion de l'étudier, mais j'ai remarqué que le paragraphe 19, à la page 10, monsieur le président, stipule:

surplus et déficits

19. . . . un surplus gagné . . .

dans une caisse renouvelable ou sur des avances de fonds de roulement

19. . . . sera transféré au compte du Canada comme recette non-fiscale . . . à moins qu'une permission spéciale ne soit accordée d'accumuler les surplus ou de reporter les déficits.

[Text]

I think the witness explained they do grant that for certain administrative reasons. My question then would be: is that not losing control of the accumulated surpluses when they grant the permission to carry over?

The Chairman: Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: My answer, Mr. Chairman, would be, no, it is not a loss of control because of the reason put forward by the department for carrying over the surplus is examined very carefully, and, at that point, we exercise control in that the Treasury Board Secretariat and the Treasury Board thereafter may or may not agree to the carry over. If they agree to the carry over, it would be for what they deemed to be good and sufficient reason. In that sense, sir, I suggest that control is exercised.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): All right. I accept that, thanks, Mr. Chairman. Because we are on Paragraph 59 and it mentions Airports Revolving Fund in the middle of page 41, perhaps I could ask about the news report of this week having to do with the Airports Revolving Fund and the new airport tax. It says that the tax—no, I am sorry, they carefully avoid calling it a tax . . .

. . . is expected to reduce by \$30 million the current \$80 million deficit of \$150 million airport annual revolving fund.

• 1130

The figure on page 41 shows the accumulated airport revolving fund at March 31, 1972 to be \$35 million. How does that relate to the \$80 million deficit that is mentioned here in the news item?

Mr. Osbaldeston: Perhaps, Mr. Chairman, Mr. MacDonald, might be able to reply to Mr. Clarke.

Mr. Bruce A. MacDonald (Assistant Secretary to the Treasury Board): The deficit referred to in the report of the Auditor General that is before this Committee relates to the end of 1971-72. The data you would have would be more contemporary so basically the deficit has grown during this period in which the airports are under construction and not delivering revenues. That is, Ste. Scholastique or Mirabel is now not a revenue producer but it is costing money to build.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): But the report of 1972 says it is a surplus of \$35 million whereas the news item is talking about a deficit of \$80 million. Is that just an accounting difference, a different point of view? Are they really the same thing?

The Chairman: They are for two different years. Is that not the point?

Mr. MacDonald: Yes, there is the passage of time involved Mr. Chairman.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): So that fund has gone from a surplus of \$35 million to a deficit of \$80 million.

[Interpretation]

Le témoin a expliqué, je crois, que c'était pour certaines raisons administratives. Je voudrais savoir si nous ne perdons pas le contrôle des surplus accumulés en permettant de les reporter.

Le président: Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Il n'y a pas perte de contrôle, monsieur le président, car nous étudions avec soin la raison donnée par le Ministère pour reporter ces surplus, et dans ce sens le secrétariat du Conseil du Trésor tout comme le Conseil du Trésor exerce un certain contrôle car il n'approuve pas nécessairement par la suite ce rapport. S'il l'approuve, ce serait pour des motifs qu'il juge bons et suffisants. Je crois donc qu'en ce sens, monsieur, le contrôle existe toujours.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Très bien. Je vais accepter cette réponse, monsieur le président, et je remercie le témoin. Puisque nous discutons du paragraphe 59 qui mentionne la caisse renouvelable des aéroports au milieu de la page 44 du texte français, je pourrais peut-être poser une question au sujet du communiqué publié cette semaine relativement aux caisses renouvelables des aéroports et à la nouvelle taxe d'aéroport. Le texte dit que la taxe . . . non, je regrette, on a bien pris soin de ne pas utiliser le mot taxe . . .

doit réduire de 30 millions de dollars le déficit actuel de 80 millions de dollars figurant à la caisse annuelle renouvelable de l'aéroport, d'un montant de 150 millions de dollars.

Le chiffre qui figure à la page 44 montre que la somme accumulée au 31 mars 1972 dans la caisse renouvelable de l'aéroport était de 35 millions de dollars. Comment conciliez-vous ce chiffre avec le déficit de 80 millions de dollars mentionné ici dans le communiqué de presse?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, peut-être que M. MacDonald pourrait répondre à M. Clarke.

M. Bruce A. MacDonald (secrétaire adjoint au Conseil du Trésor): Le déficit mentionné au Rapport de l'Auditeur général qu'étudie le Comité a trait à la fin de l'année 1971-1972. Les données que vous avez entre les mains seraient plus récentes et il est compréhensible que le déficit ait augmenté au cours de cette période, pendant laquelle les aéroports sont en construction tout en n'apportant aucune recette. C'est-à-dire que Ste-Scholastique ou Mirabel ne produit pas actuellement de revenus, mais qu'il en coûte de l'argent pour construire l'aéroport.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Mais le rapport de 1972 dit qu'il y a surplus de 35 millions de dollars tandis que le communiqué de presse parle d'un déficit de 80 millions de dollars. S'agit-il simplement d'une différence comptable, c'est-à-dire que le déficit est calculé d'un point de vue différent? S'agit-il vraiment de la même chose?

Le président: Il s'agit de deux années différentes. N'est-ce pas là l'explication?

M. MacDonald: Oui, un certain temps s'est écoulé entre le calcul des deux chiffres, monsieur le président.

M. Clarke (Vancouver Quadra): La caisse a donc vu un surplus de 35 millions de dollars se transformer en déficit de 80 millions de dollars.

[Texte]

Mr. MacDonald: My problem is I would have to have a copy of the recent statement before me which I do not have.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I would not be surprised if that were the case since Mirabel has been under a really heavy construction process during the last year or year and a half. Therefore, if the fund indeed has gone from a surplus position of \$35 million to a deficit position of \$80 million, that would be understandable. We would want to give you the figures, Mr. Clarke, but it is because of the construction of Mirabel in particular.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, the airport would have had to come back to the Treasury Board for permission to get more funds when they go into deficit.

Mr. Osbaldeston: That is correct, sir.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Have they done that?

Mr. MacDonald: Each year, Mr. Chairman, there is an appropriation in the form of a loan to the airport's revolving fund. We are coming to that.

The Chairman: Any further questions on revolving funds? Mr. Dupras.

Mr. Dupras: Mr. Chairman, I see in circular 1970-7 that you cite the objectives of revolving funds and working capital advances and it gives a list of the applications. Have we strayed from the purpose of the revolving funds that much? Have we stuck to the definition and purposes outlined in this circular?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, the answer would be yes; we have stuck to those purposes.

Mr. Dupras: These revolving funds and working capital advances are authorized by Parliament for prescribed purposes and are to be drawn from the Consolidated Revenue Fund as working capital. This practice has existed for a good number of years I would imagine.

Mr. Osbaldeston: Yes sir, it has.

Mr. Dupras: It has been modified to tighten the control of Parliament over the expenditures but nevertheless this is not a new practice?

Mr. Osbaldeston: No, it is not.

Mr. Dupras: Thank you, sir.

The Chairman: Mr. Darling.

Mr. Darling: Mr. Chairman, checking here I see that the total amount of money in these revolving funds this past year was \$172 million, or close to that.

The Chairman: That figure appears in the Public Accounts at Page 9.

Mr. Darling: In 1971 it was \$194 million-odd, so that it is actually down \$22 million. I have mentioned it before that these amounts are credited.

[Interprétation]

M. MacDonald: Il faudrait que j'aie une copie de cette déclaration rédente que vous avez; mais je n'en ai pas.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je ne serais pas surpris que les choses en soient ainsi, puisque de très importants travaux de construction ont eu lieu à Mirabel au cours des 12 ou 18 derniers mois. Par conséquent, il serait donc compréhensible que le contenu de la caisse soit passé d'un surplus de 35 millions de dollars à un déficit de 80 millions. Nous serions certainement disposés à vous communiquer les chiffres, monsieur Clark, en ce qui a trait à la construction de Mirabel en particulier.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, l'administration de l'aéroport aurait dû demander de nouveaux fonds au Conseil du Trésor avant de contracter un déficit.

M. Osbaldeston: C'est exact, monsieur.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Est-ce qu'on l'a fait?

M. MacDonald: Chaque année, monsieur le président, des crédits sont alloués sous forme de prêts consentis à la caisse renouvelable de l'aéroport. Nous allons y venir bientôt.

Le président: Est-ce que vous avez d'autres questions à poser, au sujet des caisses renouvelables? Monsieur Dupras.

M. Dupras: Monsieur le président, dans la circulaire 1970-7, je vois que vous fixez comme objectif les caisses renouvelables et les avances de fonds de roulement et que vous donnez une liste de leurs applications. Est-ce que nous avons abandonné à ce point cet objectif des caisses renouvelables? Est-ce que nous nous en sommes tenus à la définition et aux objectifs décrits dans cette circulaire?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je puis vous répondre que nous nous en sommes vraiment tenus à ces objectifs, en effet.

M. Dupras: Ces caisses renouvelables et ces avances de fonds de roulement sont autorisés par le Parlement à des fins précises et doivent provenir du fonds du revenu consolidé sous forme de fonds de roulement. Cette façon de procéder existe depuis bien des années, je suppose.

M. Osbaldeston: Oui, monsieur, en effet.

M. Dupras: Elle a été modifiée afin de resserrer le contrôle qu'exerce le Parlement sur les dépenses, mais néanmoins la procédure n'est pas nouvelle?

M. Osbaldeston: Non, elle ne l'est pas.

M. Dupras: Merci, monsieur.

Le président: Monsieur Darling.

M. Darling: Monsieur le président, je remarque ici que le montant total contenu dans ces caisses renouvelables au cours de l'année écoulée était de 172 millions de dollars ou à peu près.

Le président: Ce chiffre figure à la page 10 du texte français des comptes publics.

M. Darling: En 1971, le montant était de quelque 194 millions de dollars, tandis qu'il est maintenant descendu à 22 millions de dollars. J'ai déjà mentionné que ces montants ont été crédités.

[Text]

There are a great many of these super departments with big budgets that have a considerable amount of money available at all times in their special accounts. Is this correct then?

Mr. Osbaldeston: The department has the capacity to draw down funds against the amount which has been voted by Parliament as the upper limit against which they may draw down.

• 1135

Mr. Darling: This is true, but would they not have money in their own account? Let us take one of the big ones, Marc Lalonde, because he spends a few bucks each year. Does National Health and Welfare have a sizeable amount of money in an account?

Mr. Osbaldeston: National Health and Welfare does not operate a revolving fund. But, to take the thrust of your question, if I may, the Department of Supply and Services has a revolving fund and I recollect the upper drawing limit to be \$100 million. The drawdown at the end of the year in that fund was only \$14.2 million. In other words they do not draw \$100 million at the beginning, they just have it held to them. They draw down as the requirement arises. Perhaps the most current example is the purchase of the oil to take care of the Maritime problem.

As I mentioned previously at committee, this fund was used for that purpose, emergency supply purposes, and the requirement was approximately \$33 million. When that requirement arises the managers of the Defence Production Revolving Fund would then seek to draw down, to bring out of the Consolidated Revenue Fund an amount of \$33 million in cash in order to pay the Canadian Commercial Corporation which was making the purchase.

Mr. Darling: In a substantial department, say, Department X,—we will pick a figure out of the air—does it have a million dollars in its account and not in the Consolidated Revenue account?

Mr. Osbaldeston: No.

Mr. Darling: No department would have this?

Mr. Osbaldeston: No, they would not.

Mr. Darling: I am thinking of the Consolidated Revenue Fund and the fact the Minister of Finance buys Treasury notes and so on and invests it. Is there any possibility of any of these departments having sufficient money there or being empowered, if they did have a small surplus, to do it.

Mr. Osbaldeston: No, the department does not . . .

Mr. Darling: They would not be allowed to do it?

Mr. Osbaldeston: . . . maintain its own accounts separate from the Consolidated Revenue Fund. A special account would be created. Mr. Macdonell might explain this for you.

Mr. Macdonell : A degree of confusion arises because the Consolidated Revenue Fund, as you may know, is all the money the government has on deposit in chartered banks and with the Bank of Canada. Then there are a set of accounts concerning the use of that money. But all the money is in one place. Departments do not have separate bank accounts; in fact, in the strictest sense, there is no separate account for a department. You referred to Health and Welfare, and when a cheque is issued in payment of a family allowance it is charged to the Consolidated Revenue Fund in the gross sense. So there are no separate bank accounts for departments.

[Interpretation]

Il y a un bon nombre de ministères dotés de budgets formidables, qui disposent en tout temps d'un montant considérable d'argent dans leur comptes spéciaux. N'est-ce pas exact?

M. Osbaldeston: Un ministère peut tirer des fonds de tout montant alloué par le Parlement et c'est ce montant qui détermine la limite maximale de l'argent qui peut en être tiré.

M. Darling: C'est juste, mais n'ont-ils pas d'argent dans leur propre compte? Prenons l'exemple d'un des plus importants ministères, celui de M. Marc Lalonde, car il dépense beaucoup au cours d'une année. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il beaucoup d'argent dans un compte?

M. Osbaldeston: Le ministère n'a pas de fonds renouvelable. Le ministère des Approvisionnements et Services a un compte dont il peut tirer jusqu'à 100 millions de dollars. Il n'en n'avait retiré, à la fin de l'année, que 14.2 millions de dollars. Autrement dit, ils ne retirent pas 100 millions de dollars au début. On leur réserve tout simplement. On en tire au fur et à mesure des besoins. Peut-être que l'exemple le plus courant est l'achat de pétrole pour remédier au problème des Maritimes.

Comme je l'ai déjà mentionné au Comité, ce fonds était utilisé à cette fin, à des fins d'approvisionnement d'urgence, et les besoins s'élevaient à environ 33 millions de dollars. Ainsi, lorsque cela est nécessaire, les administrateurs des pièces de roulement de la production de la Défense cherchaient à tirer, à sortir du Fonds consolidé une somme de 33 millions de dollars comptants pour payer la société commerciale canadienne qui procédait à l'achat.

M. Darling: Dans un ministère, disons, le ministère X,—choisissons un chiffre en l'air—y a-t-il un million de dollars à son compte et non au compte du revenu consolidé?

M. Osbaldeston: Non.

M. Darling: Aucun ministère n'aurait cela.

M. Osbaldeston: Non.

M. Darling: Je pense au Fonds du revenu consolidé et au fait que le ministre des Finances achète des bons du Trésor, etc., et les investit. Est-il possible qu'un de ces ministères ait assez d'argent pour le faire ou en reçoive l'autorisation s'il a un petit excédent.

M. Osbaldeston: Non, le ministère ne . . .

M. Darling: Il ne recevrait pas l'autorisation de le faire?

M. Osbaldeston: Le ministère n'a pas des comptes propres distincts du Fonds du revenu consolidé. Il faudrait créé un compte spécial. M. Macdonell pourrait peut-être vous expliquer cela.

M. Macdonell : Cela prête un peu à confusion car le Fonds du revenu consolidé, comme vous le savez peut-être, est tout l'argent que le gouvernement dépose dans les banques à charte et à la Banque du Canada. Puis il y a une série de comptes destinés à l'utilisation de ces fonds. Mais tout l'argent se trouve au même endroit. Les ministères n'ont pas de comptes bancaires distincts, en fait, au sens strict du terme. Vous parliez de la Santé nationale et du Bien-être social qui émettrait un chèque d'allocation familiale; celui-ci est en gros tiré du Fonds du revenu consolidé. Il n'y a donc pas de compte bancaire distinct pour les ministères.

[Texte]

Mr. Darling: Then let us take another. For instance, there could be a few bucks sitting around in Jerusalem or Cairo, or wherever, to pay that army—there might be a million dollars there. My Scottish ancestry would say that rather than it sitting in a current account, and it may be in one of the Canadian branches over there, that that bank, if it is using that money, should be paying interest on it while there is a surplus there. Is this not possible?

The Chairman: I think what Mr. Darling is getting at is whether these various accounts in the government are drawing the maximum interest possible . . .

Mr. Darling: Are they drawing any?

The Chairman: . . . or are they drawing any, and are the banks getting the use of this money free of charge?

Mr. Darling: That is exactly what I mean.

Mr. Dupras: On a point of order, I think we have dealt with this interest problem on a number of occasions.

The Chairman: You are thinking of the cashing of cheques and the \$100 million being available to the banks . . .

Mr. Dupras: Without charges.

The Chairman: . . . which I think is just a wee bit different to what you have in mind.

• 1140

Mr. Darling: There could be money lying there to look after the forces and it would not all be drawn perhaps for six months. Let us take \$100,000, which I suppose is peanuts, but at 8 per cent that would be \$8,000 a year. All right, that is 700 bucks a month. Why in the hell should we not have that as well as the banks?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, there is an assumption underlying the question and I am not certain precisely how the Canadian UN contingent is being financed in Egypt at the moment. I would expect—and I would like to report to you, sir, on that particular, if I may—that the salaries of the forces personnel there are being transferred to them on a cheque basis which are then being cashed with an Egyptian bank or some other facility. The paymaster presumably issues cheques or cash and there would therefore not be money lying around loose, if I could describe it that way.

Secondly, the aspect of your question, sir, which I would like to come back to you on, and report on, is that undoubtedly there are operating costs relative to the hiring of local labour, et cetera, which would have to be met in much the same way as an embassy abroad meets ongoing expenses.

Mr. Darling: This is what I would have in mind. The embassy abroad would always have a certain amount of money there.

Mr. Osbaldeston: The process with which I am familiar, is that the embassy abroad has a working capital advance, as described in the circular letter, which, generally, in my time—and I would like to give you more up to date information on it—approximately equals about a-month-and-a-half's operating costs; and the amount they may have in this working capital advance is set by the Department of External Affairs.

[Interprétation]

M. Darling: Alors, prenons-en un autre. Par exemple, on pourrait avoir quelques dollars à Jérusalem ou au Caire, n'importe où pour payer l'armée et cela pourrait représenter disons, un million de dollars. Mes ancêtres écossais diraient que plutôt que de laisser cet argent en compte courant, peut-être dans des succursales bancaires canadiennes de là-bas ladite banque devrait, si elle se sert de cet argent, payer un intérêt quand il y a excédent. N'est-ce pas possible?

Le président: Je pense que M. Darling veut dire que si ces divers comptes gouvernementaux reçoivent le maximum d'intérêt possible . . .

M. Darling: Encore faut-il savoir s'ils en reçoivent?

Le président: . . . ou s'ils en tirent, est-ce que les banques se servent de cet argent à titre gracieux?

M. Darling: C'est exactement ce que je veux dire.

M. Dupras: J'invoque le Règlement, je pense que nous avons déjà traité de ce problème des intérêts à plusieurs occasions.

Le président: Vous pensez à l'encaissement des chèques et au 100 millions de dollars dont disposent les banques . . .

M. Dupras: Sans frais.

Le président: . . . ce qui, à mon avis, est juste un tantinet différent de ce à quoi vous pensiez.

M. Darling: Il pourrait y avoir là de l'argent pour les besoins de l'armée et l'on ne s'en servirait peut-être pas pendant six mois. Disons qu'il y ait \$100,000 ce qui est probablement une bagatelle, mais à 8 p. 100, cela représenterait \$8,000 par an. Très bien, il s'agit de \$700 par mois. Je voudrais bien savoir pourquoi ce sont les banques qui se mettent ça dans la poche?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, cette question repose sur une hypothèse et je ne suis pas très certain de la façon dont le contingent canadien des Nations unies est à l'heure actuelle financé en Égypte. Je pense—et j'aimerais vous donner des précisions là-dessus, monsieur, si vous me le permettez—que les traitements de l'armée nous sont transmis par chèques qu'ils peuvent encaisser auprès d'une banque égyptienne ou par l'intermédiaire de quelques autres services. Le trésorier émet probablement des chèques ou les paie comptant si bien qu'il n'y aurait pas d'argent à la traîne, si je puis m'exprimer ainsi.

En deuxième lieu, votre question, monsieur, et j'aimerais revenir plus tard, et vous donner des détails, semble supposer qu'il y a sans aucun doute des coûts d'exploitation pour payer le personnel local, etc., et que ces coûts doivent être financés à peu près de la même façon qu'une ambassade s'acquitte de ses dépenses à l'étranger.

M. Darling: C'est ce que je pensais en effet. L'ambassade à l'étranger a toujours probablement une certaine somme d'argent sur place.

M. Osbaldeston: Le système, que je connais bien, prévoit que l'ambassade ait à l'étranger une avance de fonds de roulement, selon la circulaire et que cette avance représente en général—j'aimerais pouvoir vous donner plus tard des renseignements plus récents—approximativement un mois et demi de frais d'exploitation; et la somme prévue pour cette avance de fonds de roulement est fixée par le ministère des Affaires extérieures.

[Text]

The reason they allow about a-month-and-a-half is to enable the embassy, at the end of the month, to complete its accounts and submit them to Ottawa. Once the accounts are approved the bank account is reimbursed.

In the case of embassies abroad, we use commercial banking facilities in the country in which we have to be. If there happens to be a Canadian bank in that particular city, we would use the Canadian bank. We would derive from that Canadian bank all of the normal privileges of a depositor. If we had on deposit for a month-and-a-half, or for the year, a minimum balance, we would derive the benefit of having that balance on deposit.

Mr. Darling: All right, but suppose that is in a current account. The banks are not going to break their neck to say, "Well, here. You might as well put it in an account where we pay you interest", if they can get it for nothing.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I would like to report back on the precise procedure followed by the Department of External Affairs, if that is agreeable to you.

The Chairman: Yes. I think you have the gist of Mr. Darling's question there.

Mr. Osbaldeston: Yes.

The Chairman: Mr. Frank.

Mr. Frank: Mr. Chairman, Mr. Osbaldeston made an interesting remark once, in answering Mr. Darling. He said that the Health and Welfare ministry does not have a revolving account. I think we have questioned this before. What ministries have and have not? It would be interesting to know why have they not done this.

Mr. Osbaldeston: The purposes for which a revolving account or a working capital advance is established are as set out in the circular letter issued by the Treasury Board secretariat. The answer to your question, sir, would be that they have no need for such a revolving fund or a working capital advance. They simply have no need and therefore we simply would not approve one.

The Chairman: Okay. We will move along.

Mr. Dupras.

Mr. Dupras: I would like to have the comments of Mr. Osbaldeston on an observation made by the former Auditor General on page 41 of his report, in the last paragraph but one of item 59. It says:

Accumulated surpluses in a revolving fund provide a cushion against which losses may be offset, thereby depriving Parliament of an opportunity to inquire into the reasons for the losses.

I do not agree with the contention that it deprives Parliament of an opportunity to inquire into the reasons for the losses. Would Mr. Osbaldeston give me his impression as to the validity of this statement?

Mr. Osbaldeston: I believe what is meant here is that when a department operating a revolving fund which, at the end of the year, has a surplus in that account comes to the Treasury Board with a request to carry over the surplus, given the assumption that the Treasury Board agrees to the carryover, when they enter into the following fiscal year the operators of that revolving fund may, in that particular year, incur a deficit; but because they have

[Interpretation]

Si on autorise environ un mois et demi c'est pour permettre à l'ambassade, à la fin du mois, de clore ses comptes et de les soumettre à Ottawa. Lorsque ceux-ci sont approuvés, le compte bancaire est remboursé.

En ce qui concerne les ambassades à l'étranger, nous utilisons les banques commerciales du pays où nous sommes. S'il se trouve qu'il y ait une banque canadienne dans la ville en question, c'est à elle que l'on fait appel. Nous en tirons alors tous les privilèges normaux d'un déposant. Si nous avons pendant un mois et demi ou toute l'année une balance minimum, nous en tirons les intérêts normaux.

M. Darling: Très bien, mais supposé qu'il s'agit d'un compte courant. Les banques ne vont pas se casser le cou pour vous dire «écoutez, vous pourriez aussi bien mettre cet argent dans un compte qui vous rapportera un intérêt», alors qu'elles peuvent disposer de cet argent sans rien nous verser.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, j'aimerais revenir sur la procédure exacte qui suit le ministère des Affaires extérieures, si cela vous convient.

Le président: Oui. Je pense que c'est là la question de monsieur Darling.

M. Osbaldeston: Oui.

Le président: Monsieur Frank.

M. Frank: Monsieur le président, monsieur Osbaldeston a fait une observation intéressante à propos d'une question de monsieur Darling. Il a dit que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'avait pas de caisse renouvelable. Je pense que nous avons déjà demandé cela. Quels sont les ministères qui en ont et quels sont ceux qui n'en ont pas? Je pense qu'il serait intéressant de savoir pourquoi certains ne l'ont pas fait.

M. Osbaldeston: Les buts qui président à la constitution de caisses renouvelable ou d'une avance de fonds de roulement sont exposés dans la circulaire du Secrétariat du Conseil du Trésor. Pour répondre à votre question, monsieur, je dirais que c'est parce qu'il n'ont pas éprouvé le besoin de ces caisses renouvelables ou d'une avance de fonds de roulement. C'est simplement parce qu'ils n'en ont pas besoin et que nous ne l'approuverions donc pas.

Le président: D'accord. Continuons.

Monsieur Dupras.

M. Dupras: J'aimerais que monsieur Osbaldeston nous dise ce qu'il pense d'une observation de l'ancien auditeur général à la page 41 de son rapport, à l'avant-dernier paragraphe de l'article 59. Il dit:

Les surplus accumulés dans une caisse renouvelable peuvent servir à contrebalancer des pertes privant ainsi le Parlement d'une occasion de connaître les raisons de ces pertes.

Je ne suis pas d'accord avec cette idée que cela prive le Parlement d'une occasion de connaître les raisons de ces pertes. M. Osbaldeston voudrait-il bien me dire ce qu'il en pense?

M. Osbaldeston: Je crois que l'on veut ici dire que lorsqu'un ministère a une caisse renouvelable qui, à la fin de l'année, présente un excédent et que ce ministère vient faire une demande au Conseil du Trésor pour reporter cet excédent, et que celui-ci l'accepte, en commençant la nouvelle année financière, les responsables de cette caisse renouvelable peuvent essayer un déficit cette année-là; mais comme ils ont reporté un excédent de l'année précé-

[Texte]

carried over a surplus from the previous year they may be able to cover that deficit. If they were not able to carry the surplus over into the following year and if in that second year they incurred a deficit, they would have had to come back to Parliament in order to seek reimbursement of the account to cover the deficit. I believe that is the point made by the Auditor General.

My response to that is that it is certainly a matter on which the Auditor General would wish to comment and which Parliamentarians would wish to consider. My response to that at previous meetings has been that since the revolving fund is set up to accommodate a situation where we are trying to operate on a businesslike basis, the question of a deficit arising at a time when the government happens to close its books may not be the most relevant aspect of the revolving fund. In other words, is the revolving fund over a period of time a viable operation—not necessarily the time period of the Parliamentary fiscal year, but is it viable over a period of time and therefore we let the managers of a revolving fund operate the revolving fund as a business would, and if they incur a surplus in March and they anticipate a deficit in April, May or June, we let them cover their deficit. It is an incentive to them to increase their rates and to improve their productivity in the one year in expectation that they are going to run into difficulty in another year. We are trying to operate it in as businesslike a way as we can.

The Chairman: We discussed this matter pretty well the other day, but before leaving it I am going to ask Mr. Hayes to make a comment and maybe Mr. Macdonell would also like to make a comment before we leave this important paragraph on revolving funds. In the last paragraph of Section 59 the Auditor General says:

We would recommend that surpluses in revolving funds be transferred annually from those funds as revenue of Canada and that deficits be reimbursed to those funds from appropriations provided by Parliament for that purpose.

So it is evident there is a difference of opinion between Treasury Board and the former Auditor General. Mr. Hayes, would you like to comment?

Mr. Dupras: Mr. Chairman, I would like Mr. Osbaldeston to complete his answer to my question and then I want to deal precisely with that.

The Chairman: All right. I will follow the same course.

Mr. Dupras: I do not think Mr. Osbaldeston was finished, sir.

The Chairman: Mr. Dupras, he answered this the other day pretty well. However, go ahead.

Mr. Osbaldeston: I would only like to make one final comment in response to Mr. Dupras. Of the many—I believe it was 49—revolving funds and working capital advances operating, notation has only been made of three cases. I say notation, but there may have been another case which the Auditor General may not have commented on, but a notation has been made of, I believe, three cases when we have permitted the surplus to carry forward. It is not our normal practice. It is done when we believe that it improves or that there are valid reasons relative to the managers who are operating that fund.

[Interprétation]

dente, ils peuvent peut-être couvrir ledit déficit. S'ils n'ont pas réussi à reporter l'excédent à l'année suivante, et s'ils ont eu un déficit cette année-là, il leur a fallu revenir devant le Parlement demander le remboursement de ce compte pour couvrir le déficit. Je pense que c'est ce que voulait dire l'Auditeur général.

Je répondrais que c'est certainement une question sur laquelle l'Auditeur général a quelque chose à dire et que les députés voudront étudier. Réponse a toujours été que puisque la caisse des roulements est constituée pour répondre à une situation particulière où nous essayons de fonctionner comme dans une entreprise commerciale, la question d'un déficit au moment où le gouvernement ferme ses livres n'est peut-être pas l'aspect le plus important de la caisse renouvelable. Autrement dit, est-ce que cette caisse renouvelable est valable sur une certaine variété de temps? Période qui n'est pas nécessairement l'année financière du Parlement, et si c'est valable, nous laissons les administrateurs d'une caisse renouvelable l'ingérer comme s'il s'agissait d'une entreprise commerciale et s'il y a un excédent en mars et qu'ils prévoient un déficit en avril, mai ou juin, nous les laissons couvrir ce déficit. C'est une façon de les encourager à augmenter le résultat et à améliorer leur productivité pour l'année en prévoyance d'une difficulté d'une autre année. Nous essayons de l'exploiter autant que possible comme une entreprise commerciale.

Le président: On a déjà pas mal discuté de la question l'autre jour, mais avant de continuer j'aimerais demander à M. Hayes de donner son avis et peut-être également à M. Macdonell avant que nous terminions ce travail important des caisses renouvelables. Au dernier paragraphe de l'article 59, l'Auditeur général déclare:

Nous proposons que les surplus des caisses renouvelables soient virés annuellement de ces caisses au revenu du Canada et que l'on impute les déficits de ces caisses aux crédits prévus par le Parlement à cette fin.

Il est donc évident que le Conseil du Trésor et l'ancien Auditeur général n'étaient pas d'accord. Monsieur Hayes, voudriez-vous me dire ce que vous en pensez?

Mr. Dupras: Monsieur le président, j'aimerais que M. Osbaldeston achève de répondre à ma question car je voulais justement ensuite parler de cela.

Le président: Très bien.

Mr. Dupras: Je ne pense pas que M. Osbaldeston avait terminé, monsieur.

Le président: Monsieur Dupras, il a répondu l'autre jour assez exhaustivement. Mais allez-y.

Mr. Osbaldeston: Je voudrais simplement faire une observation pour répondre à M. Dupras. Sur les nombreuses, je crois qu'il y en avait 49, caisses renouvelables et avances de fonds de roulement que nous connaissons, on a seulement pris note de 3 cas. En fait il y a peut-être eu un autre cas sur lequel l'Auditeur général n'a pas fait d'observation, mais je crois qu'il a parlé de 3 cas où nous avions autorisé à reporter l'excédent. Ce n'est donc pas une pratique commune pour nous. Nous ne le faisons que lorsque nous croyons que c'est un facteur d'amélioration ou qu'il y a des raisons valables pour les directeurs qui sont responsables de cette caisse.

[Text]

I would like to make one further statement, Mr. Chairman. When I mentioned to you that we had a study under way to look at the form of the account,—and the circular letter is printed in the reports of this Committee—one of the elements we are studying is indeed the operation of revolving funds and working capital advances. We want to ensure that the judgment we have been applying in the Secretariat and that the Treasury Board has decided upon is indeed appropriate in terms of ensuring, (a) Parliamentary control and (b), a businesslike operation. We want to ensure ourselves of that, and we will be reporting to the Public Accounts Committee on this matter, Mr. Chairman, as I mentioned.

The Chairman: Fair enough. Do you wish to say anything Mr. Hayes?

• 1150

Mr. H. E. Hayes (Audit Director, Auditor General's Office): Just to reply to your question, Mr. Chairman. With regard to why we feel there is this cushion built in by retaining surpluses in revolving funds, take the theoretical situation, say, with regard to the Canadian government Printing Bureau revolving fund, in which the amount authorized is \$8 million. Technically this amount could be used to finance expenditures up to \$8 million. Should the expenditures reach that upper limit, because there is this surplus being retained of an extra \$1.7 million, they, in effect, have exceeded the total amount authorized for the operation. So in a situation like that if you do permit retention of revenue in effect it can act—I am not saying it has—but it could in effect act as a supplement to the amount authorized by Parliament. This is really why we say there is this cushion.

Mr. Osbaldeston: Could I make one comment, Mr. Chairman.

The Chairman: I think maybe we should hear Mr. Macdonell if he wishes to speak and then Mr. Osbaldeston.

Mr. Macdonell: My only comment, Mr. Chairman, was that I want to be perfectly clear, perhaps going back to a question raised at our previous meeting on this basic subject of revolving funds, that our comments do not relate to the principle of revolving funds which I concur are very desirable features of our present financial administration. I think this particular comment merely, again as you will often find, is to provide Parliament with the maximum degree of control. I would merely mention, Mr. Chairman, I am very pleased, I am not against studies, per se, so long as they are carefully controlled, costs are watched and they are productive. I feel that Mr. Osbaldeston has already indicated that he wants to take a good hard look at these exceptions and I frankly suggest that is fine with us. I think he feels the same way we do, that as long as there are no abuses of this, that is what we are after and I think another hard look by the secretary's staff would accomplish the objectives we have set out in this report.

The Chairman: Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: Following Mr. Macdonnell's remark, I would also state that when we take our hard look I hope, and I am sure I have Mr. Macdonnell's assurance, we will advise him of our decision in order that he may comment so we can benefit from his views.

[Interpretation]

Je voudrais encore dire quelque chose, monsieur le président. Lorsque je vous ai indiqué que nous avions entrepris une étude relative à la forme du compte, et le circulaire est imprimé dans les rapports de ce Comité—un des éléments que nous étudions est en effet l'opération des caisses renouvelables et des avances de fonds de roulement. Nous voulons nous assurer que notre jugement au secrétariat qui a été confirmé par le Conseil du Trésor permette en effet a) le contrôle du Parlement et b) une exploitation de type commercial. Nous voulons nous assurer de cela et c'est ce dont nous ferons rapport au Comité des comptes publics.

Le président: Très bien. Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Hayes.

M. H. E. Hayes (directeur de la vérification, bureau de l'Auditeur général): Seulement pour répondre à votre question, monsieur le président. Si nous estimons que les surplus accumulés dans une caisse renouvelable peuvent servir à contrebalancer des pertes, je vous citerais l'exemple théorique à propos de la caisse renouvelable à l'Imprimerie du gouvernement canadien où la somme autorisée est de 8 millions de dollars. En principe ce montant pourrait servir à des dépenses de plus de 8 millions de dollars. Compte tenu de cet excédent de 1,700 mille dollars qui est tenu en réserve, ces dépenses, au moment d'atteindre ce plafond-là, auront dépassé le montant total des dépenses autorisées pour cette opération. Si donc, dans une telle situation, on permet de tenir du revenu en réserve, cela peut avoir l'effet—et je ne dis pas que ce soit déjà le cas—d'augmenter la somme autorisée par le Parlement. C'est en réalité pourquoi nous disons qu'il y a cette marge.

M. Osbaldeston: Permettez-vous que je fasse une remarque, monsieur le président?

Le président: Je crois que nous devrions peut-être écouter M. Macdonell, s'il le désire, et M. Osbaldeston ensuite.

M. Macdonell: Mon seul commentaire, monsieur le président,—et pour m'expliquer clairement, je voudrais remonter à une question soulevée à notre dernière réunion, à ce sujet fondamental des caisses renouvelables—c'est que nos remarques ne portent pas sur le principe même des caisses renouvelables, qui, j'en conviens, sont un élément très avantageux de notre administration financière actuelle. Je crois que cette remarque vise simplement, comme c'est souvent le cas, à fournir au Parlement le plus de contrôle possible. Je tiens à faire remarquer, monsieur le président, que je suis très content—et je ne m'oppose pas aux études en soi, tant qu'on les contrôle attentivement—que l'on surveille les coûts et que ceci soit rentable. M. Osbaldeston a déjà indiqué, à mon avis, qu'il désire examiner ces exceptions d'un œil pudique, et j'avoue franchement que, pour notre part, nous ne nous y opposons pas. Je crois qu'il est d'accord avec nous pour dire que, tant qu'on n'abuse pas de ce système, nous nous estimons satisfaits, et je crois qu'un nouvel examen intensif dans le personnel du secrétariat doit normalement répondre aux objectifs décrits dans notre rapport.

Le président: Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Faisant suite à la remarque de M. Macdonnell, je voudrais déclarer que lorsque nous aurons effectué notre examen attentif, et je suis sûr que M. Macdonnell en conviendra, nous l'informerons de notre décision pour qu'il puisse nous faire bénéficier de ses commentaires.

[Texte]

The Chairman: Last meeting I directed a question to the number of revolving funds and was told there were 49 revolving funds in 1973. You were going to tell us how many there were, say, in 1965?

Mr. Osbaldeston: It is still under preparation, sir; we will have it as soon as possible.

The Chairman: All right. The next paragraph has rather similar subject matter but maybe there are some questions here.

Mr. Clermont.

60. *Capital assets acquired through departmental working capital accounts.*

M. Clermont: Merci. Monsieur le président, monsieur le secrétaire du Conseil du Trésor, le paragraphe 59 du rapport du Vérificateur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972 a trait au:

Revenu détenu dans les caisses renouvelables

le paragraphe 60:

Immobilisations imputées aux comptes de fonds de roulement des ministères.

Monsieur le président, il est possible que certaines de mes questions ou celles de mes collègues paraissent être une duplication, parce que nous traitons un peu du même sujet.

Monsieur le président, les caisses renouvelables qui sont établies à la suite de l'approbation du Parlement, doivent retourner au Parlement, lorsqu'il y a un déficit, sous forme de crédit, et lorsqu'à la fin de l'année fiscale, elles ont un surplus, elle doivent obtenir l'autorisation du Conseil du Trésor pour garder ce revenu, et vous accordez cette autorisation à la suite d'une étude approfondie de leurs besoins, de leur utilité pour l'année suivante.

En ce qui regarde l'immobilisation imputée aux comptes des fonds de roulement, des ministères, à quoi servent ces comptes de fonds de roulement? Est-ce que cela sert à différents services dans les ministères ou seulement, au commerce, à l'achat, etc.?

Mon autre question, quelle est l'utilité de l'immobilisation imputée aux comptes de fonds de roulement des ministères? Selon le Conseil du Trésor et les hauts fonctionnaires, cette méthode offre-t-elle aussi des avantages? Je serais heureux de les connaître.

The Chairman: Mr. Osbaldeston, I think you did answer that.

• 1155

Mr. Osbaldeston: Yes, Mr. Chairman. I believe it is a valuable practice within prescribed limits as set out in the Treasury Board circular. The criteria are set out there. Secondly, I believe it is a valuable practice, given that Parliament must approve the purpose and must approve the upper limit. I believe it is a valuable practice, given that the Treasury Board Secretariat and the Office of the Auditor General carefully examine that the criteria and practices relative to these accounts are in accord with the parliamentary vote and in accord with that of the Treasury Board Secretariat. Given those criteria, I believe it is a valuable practice because I believe it encourages managers to operate in a businesslike fashion.

[Interprétation]

Le président: J'ai posé une question à la dernière réunion au sujet du nombre de caisses renouvelables, et l'on m'a répondu qu'il y avait 49 caisses renouvelables en 1973. Vous deviez nous dire combien il y en avait, disons en 1965, n'est-ce pas?

M. Osbaldeston: Cela est encore en voie de préparation, monsieur; nous vous le fournirons le plus tôt possible.

Le président: Très bien. Le paragraphe suivant traite d'un sujet assez similaire, mais peut-être que vous avez des questions à poser.

M. Clermont a la parole.

60. Immobilisations imputées aux comptes de caisses renouvelables des ministères.

Mr. Clermont: Thank you. Mr. Chairman and mister secretary of the Treasury Board, paragraph 59 of the report of the Auditor General for the fiscal year ending March 31, 1972 deals with:

Revenue retained in revolving funds.

and paragraph 60:

Capital assets acquired through departments working capital accounts.

Mr. Chairman some of my questions or those of my colleagues may appear to be repetitions, because we are talking about rather similar subjects.

Mr. Chairman, revolving funds set up with Parliament's approval must go back to Parliament when there is a deficit in the form of a credit, and when they are a surplus at the end of the fiscal year they must get Treasury Board's permission to keep this revenue, which you grant them after a further study of their needs and usefulness in the coming year.

With regard to capital assets acquired through departments working capital accounts what is the function of these working capital accounts? Are they used by various departmental branches or only commercially for purchasing and so on?

My other question: what is the function of capital assets acquired through departments working capital accounts? Does this method have any advantages, in the eyes of the Treasury Board and its officials? I would be glad to know what they are.

Le président: Monsieur Osbaldeston, je crois que vous avez déjà répondu à cela.

M. Osbaldeston: En effet, monsieur le président. J'estime que cette pratique est utile à l'intérieur des limites prescrites dans le document du Conseil du Trésor. Ce document décrit également les critères. En deuxième lieu, j'estime que cette pratique est utile étant donné que le Parlement doit approuver l'objet des dépenses et y imposer une limite. J'estime que cette pratique est utile, étant donné que le Secrétariat du Conseil du Trésor et le bureau de l'Auditeur général vérifient attentivement que les critères et les pratiques relatifs à ces comptes se conforment aux crédits parlementaires et à la décision du Secrétariat du Conseil du Trésor. Compte tenu de ces critères, j'estime que cette pratique est utile car je crois qu'elle encourage les directeurs à adopter une bonne conduite commerciale.

[Text]

The second part of the question, Mr. Chairman, I believe related to the acquisition of capital assets. Again, given that we are operating a businesslike enterprise relative to these revolving funds, many such enterprises require capital equipment to operate. I believe they should amortize the cost of that equipment. In determining the charges they will make for their services, they must include in those charges the cost of the amortization of the equipment.

The issue, I believe, Mr. Chairman, raised by the Auditor General is whether the acquisition of assets by a revolving fund operation should be accomplished by using the amortized cost of the equipment which flows into the fund as part of the charge, of whether the acquisition of capital equipment for that revolving fund should be acquired through the use of a voted item in Parliament separate from the revolving fund, or by a loan item.

In my judgment—I believe this is a question of judgment and discussion between the Secretariat staff and the staff of the Auditor General—the acquisition of capital equipment by a revolving fund through the use of funds accumulated through the amortization of capital, which is derived from the fees charged for the service, is appropriate. It is appropriate because the vote wording which has been passed by Parliament defines very clearly the purposes or the services that may be provided by a revolving fund. The fact that capital is required in providing that service seems to me to be no different from the fact that personnel are required to provide the service, or at least accommodation is required to provide the service.

We are running a business. We need human and material resources. I believe, Mr. Chairman, the point at issue in this particular regard is whether we should treat the capital portion of a revolving fund operation differently from the way we would treat the management of the personnel costs or the management of the travel costs or any other costs associated with a revolving fund.

I simply say, Mr. Chairman, I believe there is a difference of view on this.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le secrétaire du Trésor, vous avez mentionné certains avantages, mais est-ce que cette méthode ne donne pas une idée plus claire des pertes de revenus des ministères? Est-ce que cela n'offre pas une meilleure souplesse lors de l'élaboration des politiques? Je crois en son importance car cela peut amener les gestionnaires à mieux prendre conscience des coûts: Est-ce que les trois avantages que je viens de mentionner vous apparaissent ainsi?

The Chairman: Mr. Osbaldeston.

• 1200

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, the very fact that we are going to have a study made of this and report back to this Committee in nine months would indicate that I want to reassure myself that these advantages exist. I can say, Mr. Chairman, that in the last five weeks I have met with three or four deputy heads and heads of agencies, all of whom wished to establish a revolving fund because they were persuaded that their staff did indeed behave in a more businesslike manner when they were operating revolving funds. They were more conscious of their costs, they were more conscious of their revenues, they had greater concern about the service charges they would make

[Interpretation]

Je crois, monsieur le président, que la deuxième partie de la question portait sur l'immobilisation de l'actif. Encore une fois, étant donné que nous dirigeons une entreprise commerciale en ce qui concerne ces caisses renouvelables, bien des entreprises de ce genre ont besoin, pour pouvoir fonctionner, du matériel à leur actif. A mon avis, elles devraient amortir le coût de ce matériel. Pour calculer le prix de leurs services, elles doivent augmenter ce prix du coût de l'amortissement du matériel.

Je crois, monsieur le président, que l'Auditeur général a soulevé la question de savoir si l'immobilisation de fonds par une caisse renouvelable doit s'accomplir en utilisant le coût amorti du matériel, que la caisse reçoit comme une partie du prix des services, ou si le capital nécessaire de cette caisse renouvelable doit s'obtenir au moyen d'un crédit voté par le Parlement, indépendamment de la caisse renouvelable, ou bien au moyen d'un prêt.

A mon avis, et je crois que ceci dépend du bon jugement et de la discussion entre le personnel du Secrétariat et celui de l'Auditeur général, il convient qu'une caisse convenable détienne son capital au moyen des fonds accumulés par l'amortissement du capital, qui proviennent du prix de ces services. Cela convient, parce que le libellé du crédit que le Parlement a adopté définit très clairement les fins visées et les services rendus par une caisse renouvelable. Le fait qu'il faille un capital pour pouvoir fournir ce service est pour moi sur le même plan que le fait qu'il faut également un personnel pour pouvoir fournir ce service, ou du moins un local.

Nous dirigeons une entreprise commerciale. Nous avons besoin de ressources humaines et matérielles. Je crois, monsieur le président, que la question essentielle à ce propos, c'est de savoir si nous devons établir une distinction opérationnelle entre le capital d'une caisse renouvelable, d'une part, et d'autre part, la gestion des coûts personnels, des coûts de déplacement, ou de tout autre coût encouru par une caisse renouvelable.

J'affirme tout simplement, monsieur le président, qu'il y a une différence d'opinions à ce sujet.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Secretary to the Treasury Board, you have mentioned some advantages, but does not this method give a clearer idea of the department's loss of revenue? Does it not lead to greater flexibility in the development of policies? I think it is important, because it can lead managers to a better awareness of costs. Do the three advantages I have just mentioned appear to you as such?

Le président: Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, le fait même que nous allons faire faire une étude de cette question, et ensuite un rapport au Comité neuf mois plus tard, indique que je tiens à m'assurer de la réalité de ces avantages. Je ferai remarquer, monsieur le président, qu'au cours des cinq dernières semaines, j'ai rencontré trois ou quatre chefs d'agences ou chefs adjoints, dont tous désiraient établir une caisse renouvelable parce qu'ils étaient persuadés que leur personnel adoptait effectivement une meilleure conduite commerciale lorsqu'il faisait fonctionner une caisse renouvelable. Ils étaient plus conscients des coûts ainsi que des revenus. Ils faisaient plus attention au

[Texte]

for their service because they knew the costs, they had greater concern about their particular operation because they knew if they incurred a deficit they would have to return to Parliament, with the exception mentioned of the carry-over surplus, to have that deficit covered and Parliamentarians then could inquire why a businesslike operation should incur such a deficit. Therefore, from the point of view of the deputy heads with whom I have spoken in the last four or five weeks, there was a very real desire to have this device available to them.

I want to assure myself, and we will do this by an examination of the accounts, an examination of the performance of each of these revolving funds, which is printed in the Public Accounts. We will do it by conversations with the managers of these funds to ensure that Parliament, and the taxpayer, is achieving a real advantage, because there is the question of Parliamentary control and such funds, in my judgment, Mr. Chairman, should only exist when we can clearly demonstrate to Parliamentarians that there is a benefit to be derived by Parliament permitting this device.

M. Clermont: Merci.

The Chairman: Mr. Schumacher and then Mr. Clarke.

Mr. Schumacher: Thank you, Mr. Chairman. I would like to make an observation on the answer that Mr. Osbaldeston has just given. It may sound very well that things should be left to the bureaucrats to run themselves, but I think they could get into a self-generating thing here and all we could be asked to do in the future would be to raise the upper limit of the revolving fund, because they would be running everything out of that damned revolving fund. And while it may make life easier for us, I do not know whether we would be really fulfilling our functions if we followed that line to its logical conclusion. He made reference to the human and the capital elements—I do not know what else is involved in any operation apart from the combination of those two things. If Parliament is to keep any sort of control, I think I would have to disagree with his approach to this problem.

To go on to the actual paragraph under consideration, reference is made about midway down on page 42 of the English text to the fact that:

The regulations ...

promulgated by Treasury Board relating to working capital advances

were designed to restore parliamentary control over the expansion of capital facilities and to limit the resources available for the purchase of replacement facilities to those accumulated by amortizing existing facilities.

I really do not see how regulations promulgated by Treasury Board have much to do with restoring Parliamentary control. It seems to me that the Treasury Board has assumed the control in this area and I would like the Secretary, if he could, to explain to the Committee the important safeguards of Parliamentary control that are contained in those regulations and to give examples where these safeguards have in fact been effective in restoring Parliamentary control in this area.

[Interprétation]

prix des services parce qu'ils étaient au courant des coûts. Et ils étaient plus attentifs à leur propre opération parce qu'ils savaient que s'ils subissaient un déficit, ils seraient obligés de retourner au Parlement sauf dans le cas déjà mentionné du surplus retenu, pour faire accepter ce déficit, donnant ainsi aux parlementaires de demander pourquoi une entreprise commerciale aurait subi un tel déficit. Du point de vue, donc, des chefs adjoints à qui j'ai parlé au cours des quatre ou cinq dernières semaines, il était très souhaitable que ce dispositif leur soit accessible.

Je tiens à me rassurer, au moyen d'un examen des comptes et du fonctionnement de chacune de ces caisses renouvelables, qui se trouvent inscrites dans les comptes publics. Nous le ferons aussi par des entretiens avec les directeurs de ces caisses en vue de nous assurer que le Parlement et le contribuable en tirent un avantage réel. Car il y a aussi la question du contrôle parlementaire, et à mon avis, monsieur le président, de tels fonds ne doivent exister que lorsque nous pouvons démontrer clairement aux parlementaires que le Parlement peut profiter d'avoir permis ce dispositif.

Mr. Clermont: Thank you.

Le président: M. Schumacher a la parole et ensuite M. Clarke.

M. Schumacher: Merci, monsieur le président. Je voudrais faire une observation au sujet de la réponse que M. Osbaldeston vient de donner. Il peut sembler bon de laisser les bureaucrates gouverner eux-mêmes de telles choses, mais j'estime que cela peut entraîner un processus qui se perpétue automatiquement, qui n'aurait recours à nous que pour faire monter le plafond de la caisse renouvelable, car ce serait cette satanée caisse renouvelable qui gouvernerait. Et bien qu'elle puisse nous rendre la vie plus facile, je ne sais pas si nous nous acquitterions vraiment de nos responsabilités en suivant au bout cette logique là. Il a parlé des ressources humaines et en capital, je ne vois pas ce que peut comporter toute entreprise si ce n'est une combinaison de ces deux choses. Pour que le Parlement conserve une certaine mesure de contrôle, j'estime que nous devons nous opposer à sa méthode de résoudre ce problème.

Pour citer le paragraphe qui est à l'étude, il parle, vers le milieu de la page 42 du texte anglais du fait que

Ces règlements ...

peuvent être émis par le Conseil du Trésor, prévoyant des avances de fonds de roulement

... avaient pour but de rétablir le contrôle du Parlement sur l'accroissement des biens en capital et de limiter les ressources disponibles pour l'achat de biens de remplacement à celles qui ont été accumulées en amortissant les installations actuelles.

Or, j'ai de la difficulté à admettre que des règlements émis par le Conseil du Trésor puissent avoir grand'chose à voir avec le rétablissement du contrôle parlementaire. Il me semble que le Conseil du Trésor a saisi le contrôle dans ce domaine, et je voudrais que le secrétaire explique au Comité, s'il le peut, quelles sont les garanties importantes du contrôle parlementaire contenues dans ces règlements, et qu'il cite des cas où ces garanties ont servi efficacement à rétablir le contrôle parlementaire dans ce domaine.

[Text]

[Interpretation]

• 1205

Mr. Osbaldeston: To begin with Parliamentary control, and the ensurance that Parliamentary control is retained: first, departments must bring forward to Parliament an explanation as to why they want to establish a revolving fund. The Treasury Board, before permitting them to make such a request, lays down criteria which, in the judgment of the Treasury Board, may meet with Parliamentary concurrence. The regulation sets out the criteria that delimit those items which could be put to Parliament. So we are insisting that Parliament only be asked when the case is a good case.

Mr. Schumacher: Then the department comes to the Secretary and says, "We want a revolving fund to do this." You examine it and, if you approve it, a vote is put into the estimates to establish that revolving fund. That is how you say we have control over the establishment.

Mr. Osbaldeston: And you have, and I am sure have had, access to the criteria of the Treasury Board. You can look at that request and say, "no, that does not meet our understanding of the purpose of revolving funds."

The second aspect of control is that we insist that, in the vote wording that goes to Parliamentarians, there be a limit set so that Parliament is not issuing an open-ended revolving fund.

Third: we state, and Parliament states, that if a deficit has occurred they shall be called to account before Parliament, to explain the deficit in committee.

The fourth aspect of our concern with maintaining Parliamentary control is that, in this document, we set out very clearly the information that must be submitted to Treasury Board in making a request to establish. By looking at the criteria set out in the latter part of this document, I believe you can call forward explanations relative to those criteria. It then is a judgment for Parliament to make whether the country will be better served by this device than not.

Mr. Schumacher: I do not want to interrupt, but could the Secretary give us any examples as to the practical application of these regulations—where they have been effective in catching some?

Mr. Osbaldeston: If I may, I will refer to the Auditor General. One he thought was inappropriate was the Agricultural Revolving Fund. When this was pointed out to us by the Office of the Auditor General, we agreed that it covered an operation not primarily productive, or of a trading nature. The Department of Agriculture has agreed that that fund be eliminated; I believe it will not be treated as a revolving fund, it will be changed into a working capital fund. That is a particular example.

Mr. Schumacher: What will the practical results be in changing it from a revolving fund to a working capital fund?

Mr. Osbaldeston: Mr. MacDonald might be clear on that.

M. Osbaldeston: Tout d'abord pour ce qui est du contrôle du Parlement et de la certitude que celui-ci demeure: les ministères doivent expliquer au Parlement pourquoi ils veulent constituer une caisse renouvelable. Le Conseil du Trésor, avant de leur permettre de présenter une telle requête, définit des critères qui, à son avis, pourraient être approuvés par le Parlement. Le règlement fixe les critères qui délimitent les éléments à soumettre au Parlement. Nous insistons donc pour que le Parlement ne soit sollicité que dans les cas qui nous semblent intéressants.

M. Schumacher: Alors le ministère vient donc voir le secrétaire pour lui dire: «Nous voulons une caisse renouvelable pour cela». Vous examinez sa demande et si vous l'approuvez, vous inscrivez un crédit aux prévisions budgétaires pour constituer cette caisse renouvelable. C'est en cela que vous dites que nous contrôlons la constitution de ces caisses.

M. Osbaldeston: Et vous avez accès, et je suis sûr que vous vous en êtes servis, aux critères du Conseil du Trésor. Vous pouvez examiner la requête et déclarer: «Non, ce n'est pas ainsi que nous comprenons une caisse renouvelable».

Le deuxième aspect du contrôle est que nous insistons sur le fait que, dans le crédit qui est présenté aux députés, une limite soit fixée pour que le Parlement n'approuve une caisse renouvelable ouverte.

Troisièmement, nous indiquons, et le Parlement aussi, que s'il y a un déficit, ils devront en rendre compte au Parlement, expliquer le déficit au comité.

Le quatrième aspect sous lequel nous préservons le contrôle du Parlement est que dans ce document nous indiquons très clairement les informations qui peuvent être soumises au Conseil du Trésor au moment d'une requête. En étudiant les critères exposés à la dernière partie de ce document, je crois que vous pouvez exiger des explications relatives à ces critères. Il appartient ensuite au Parlement de juger si le pays sera mieux servi par ce système ou non.

M. Schumacher: Je ne voudrais pas vous interrompre, mais le secrétaire pourrait-il nous donner des exemples d'application pratique de ces règlements—où ils ont en effet été efficaces?

M. Osbaldeston: Si vous me le permettez, j'aimerais passer la parole à l'Auditeur général. Il a jugé peu approprié la caisse renouvelable de l'Agriculture. Quand son bureau nous en a fait la remarque, nous avons convenu qu'il s'agissait en effet d'une opération qui n'était pas essentiellement productive, ou de nature commerciale. Le ministère de l'Agriculture fut d'accord pour que l'on élimine cette caisse; je crois donc que l'on ne s'en servira pas comme d'une caisse renouvelable, qu'elle sera transformée en fonds de roulement. C'est un exemple précis.

M. Schumacher: Quels seront les résultats pratiques de la transformation d'une caisse renouvelable en fonds de roulement?

M. Osbaldeston: M. MacDonald serait peut-être mieux en mesure de nous expliquer cela.

[Texte]

• 1210

Mr. MacDonald: The difference is that the working capital advance is an account only. There is reference in here to one for the Department of Agriculture, the Commodities Stabilization Account. The Department of Agriculture, to support the prices of agricultural products, buys products and holds them but it is purely an accounting transaction. Now, the revolving fund is an entire operation of government that incurs expenses for its operation, such as the salaries of people, supplies and possibly capital expenditures. So there is a substantial difference between the two.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I might give another example for Mr. Schumacher which would perhaps be helpful. I mentioned the other day that we set up the Computer Services Bureau as a revolving fund. We believed, at the time we established it, that it would provide a viable service that could operate on the basis of charging departments for computer service and that would, thereby, eliminate the need for a department with a relatively small requirement for computer services capability to acquire its own. That fund was set up. In looking at that revolving fund, it developed that it was not a viable fund; it was running deficits every year. In discussions with the management of that revolving fund, we could see no way that it could be and that transgressed, if I may say so, the criteria of this regulation which we had undertaken to follow when we sought such permission from Parliament. Therefore, that particular revolving fund has been dismantled and, indeed, the Computer Services Bureau has been dismantled because it did not meet this regulation, which, I think, is some assurance to Parliamentarians that there is value in this regulation.

The Chairman: Have you finished? Mr. Clarke and then Mr. Crouse and then Mr. Dupras. Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, the witness gives very calm and soothing explanations and I sometimes wonder if I am being fooled. But, anyway, it seems to me that the purpose of this report is that the Auditor General has found some fault with the regulations as laid down, not necessarily with the witnesses' department, the Treasury Board. Is it not a fact, under this paragraph number 60, that some millions of dollars of capital assets were acquired by various departments contrary to the regulations? Is that not what this paragraph says?

The Chairman: Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: No, it does not; not contrary to regulations; no, sir.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Then why, Mr. Chairman, has the Auditor General bothered to mention this?

The Chairman: I wonder, Mr. Hayes, if that is for you?

Mr. Dupras: You almost answered, Mr. Osbaldeston.

Mr. Hayes: Well, the department . . .

The Chairman: Before you answer, Mr. Hayes, I think what Mr. Clarke is getting at is that this chart, at the bottom of page 42, in my reading of it, says that cumulative to March 31, 1972, there was \$54.7 million. Could that amount of money be spent by these various departments listed without government approval so there was \$54.7 million that they could do as they liked with?

[Interprétation]

M. MacDonald: La différence est que l'avance de fonds de roulement n'est qu'un compte. On parle ici d'un de ces comptes pour le ministère de l'Agriculture, le compte de stabilisation de prix des denrées. Pour soutenir les prix des produits agricoles, le ministère de l'Agriculture achète des produits et les retient, il s'agit tout simplement d'une transaction de comptabilité. Les fonds renouvelables sont une activité du gouvernement qui engage des dépenses pour cette opération, comme par exemple les salaires des personnes, les approvisionnements et probablement les dépenses en capital. Par conséquent, il y a une différence importante entre les deux.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, j'aimerais donner un autre exemple à M. Schumacher. J'ai parlé l'autre jour d'installer un bureau des services d'ordinateur comme fonds renouvelable. Nous avons cru, au moment de l'installer, que ce serait un service viable qui pourrait fonctionner en imputant aux ministères des services d'ordinateurs demandés et éliminerait l'achat à chaque ministère d'un service semblable. Ce fonds a été créé. En examinant le fonds renouvelable, on se rend compte que ce fonds n'est pas viable, et accumule des déficits chaque année. Après avoir discuté avec la direction du fonds, on s'est rendu compte que ce n'était pas possible et qu'il fallait, si je puis m'exprimer ainsi, établir des critères pour ce règlement que nous nous sommes engagés à suivre lorsque nous avons demandé cette permission du Parlement. Par conséquent, ce fonds renouvelable a été éliminé comme l'a été le bureau des services d'ordinateur puisqu'il ne répondait pas à ce règlement. C'est donc pour les parlementaires une garantie de la valeur du règlement.

Le président: Avez-vous terminé? J'ai encore les noms de MM. Clarke, Crouse et Dupras. Monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, le témoin a fourni des explications calmes et apaisantes et je me demande parfois si je ne me suis pas trompé. De toute façon, il me semble que le but du rapport c'est que l'auditeur général ne soit pas satisfait du règlement tel qu'il existe, et non pas nécessairement des témoins du ministère, le Conseil du Trésor. N'est-il pas vrai, en vertu du paragraphe 60 que quelques millions de dollars en immobilisation ont été engagés par divers ministères à l'encontre du règlement? N'est-ce pas ce que dit le paragraphe?

Le président: Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Non, ce n'est pas cela, ce n'est pas contraire au règlement, non monsieur.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Pourquoi donc monsieur le président, l'auditeur général s'est-il donné la peine de le mentionner?

Le président: Je me demande, monsieur Hayes, si c'est pour vous.

M. Dupras: Vous avez presque répondu, monsieur Osbaldeston.

M. Hayes: Eh bien, le ministère . . .

Le président: Avant de répondre, monsieur Hayes, je crois que M. Clarke parle du tableau en bas de la page 42 qui dit: qu'au 31 mars 1972, il y avait 54.7 millions de dollars. Cette somme d'argent pouvait-elle être dépensée par les divers ministères énumérés, sans l'approbation du gouvernement, ce qui fait que les 54.7 millions étaient là et qu'ils pouvaient en faire ce qu'ils voulaient?

[Text]

Mr. Hayes: No, Mr. Chairman. This figure of \$54.7 million is the amount that has actually been expended on the acquisition of capital assets from the provision for depreciation in the account. We are saying, in effect, that by replacing your capital assets, you are still controlling the total amount of capital assets. But, if an activity that is using those capital assets is discontinued, then you have the replacement funds generated from the provisions on those discontinued assets. Then, those funds do become available for expenditures on the acquisition of capital assets for a new activity which may not perhaps have been contemplated by the original authority from Parliament. To the extent that they are used on the acquisition of capital assets for a new activity, in effect, it removes the expenditures on those assets from Parliamentary control.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, may I make a further comment?

The Chairman: Yes.

Mr. Osbaldeston: Mr. Clarke inquired as to whether it was outside the regulations.

• 1215

If I could first quote from the regulations, paragraph 13:

13. The replacement or acquisition of capital facilities shall require the approval of Treasury Board in accordance with Circular Letter 1970-5 dated January 8, 1970, and shall be presented in the Estimates in such detail as will be called for in the Program Forecasts... in the estimates manual.

Secondly, in the case of Vote C46, which is the Airport Revolving Fund, if I may quote from page 10.36 of the Public Accounts 1972:

This account was established under authority of vote L160, Appropriation Act No. 3, 1969, for the operation of an airports revolving fund in the current and subsequent fiscal years in accordance with terms and conditions prescribed by the Treasury Board, for the purpose of the operation and development of the Montreal and Toronto international airports and such other airports as Treasury Board may approve, to which shall be charged: (a) all operating expenses of the said airports, (b) all capital expenditures of the said airports,...

etc. So it is not being done outside of the regulations, of the vote wording nor of the Treasury Board guidelines.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Which brings us back to my question, Mr. Chairman. Why did the Auditor General put this in the report if there is no breach of regulations and if everything is being done the way it should be?

The Chairman: Mr. Hayes.

Mr. Hayes: Under the basic policy which is set forth in the introduction to the Public Accounts, there is the reference to the fact that capital expenditures are normally charged to budgetary expenditure of the year, and this is why we feel that in the case of revolving funds, as far as their acquisition of capital assets, they would be subject to the same policy with regard to the acquisition of capital assets as would other departmental expenditures on the acquisition of capital assets. In other words, let us have a uniform policy for both departmental expenditures and expenditures through revolving funds.

[Interpretation]

M. Hayes: Non, monsieur le président, ce chiffre de 54.4 millions représente le montant qui a été dépensé pour les immobilisations d'après la disposition des dépréciations contenues dans le compte. Ce qu'enonous disons en réalité c'est qu'en remplaçant vos immobilisations, vous contrôlez quand même le montant total des immobilisations. Mais si une activité qui se servait de ces immobilisations discontinue, à ce moment-là vous avez les fonds de remplacement produits des dispositions concernant ces biens discontinués. Par conséquent, ces fonds deviennent disponibles pour les dépenses d'acquisition de nouvelles immobilisations pour une nouvelle activité qui n'avait peut-être pas été prévues dans l'autorisation originale donnée par le Parlement. Dans la mesure où les fonds sont utilisés pour l'achat d'immobilisations pour une nouvelle activité, le contrôle parlementaire sur ces dépenses n'existe pas.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, puis-je ajouter une remarque?

Le président: Oui.

M. Osbaldeston: M. Clarke a demandé si c'était contraire au règlement.

J'aimerais citer les règlements, en particulier le paragraphe 13:

13. Le remplacement ou l'acquisition d'installations fixes exigent l'approbation du Conseil du Trésor conformément à la lettre circulaire 1970-5 en date du 10 janvier 1970, et doivent être présentés dans les prévisions de dépenses dans tous les détails exigés par le manuel de prévision des programmes et des crédits.

Deuxièmement, pour ce qui est du crédit C46, concernant la caisse renouvelable des aéroports, j'aimerais citer la page 10.36 des comptes publics de 1972:

Ce compte a été établi en vertu du crédit L160, visé par la Loi n° 3 de 1969 portant affectation de crédits relatifs aux opérations de la caisse renouvelable des aéroports pour l'année courante des années financières suivantes conformément aux termes et conditions prescrits par le Conseil du Trésor, aux fins de l'exploitation et de l'expansion des aéroports internationaux de Montréal et de Toronto et de tels autres aéroports pouvant recevoir l'approbation du Conseil du Trésor, caisse assumera: a) toutes les dépenses de fonctionnement des dits aéroports, b) toutes les dépenses en capital des dits aéroports...

etc. Cela ne s'écarte donc pas des règlements ou de l'énoncé du crédit ni des directives du Conseil du Trésor.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Ce qui nous ramène à ma question, monsieur le président. Pourquoi l'Auditeur général a-t-il écrit cela dans ce rapport s'il n'y a pas infraction aux règlements et si tout est fait de la manière que cela devrait l'être?

Le président: Monsieur Hayes.

M. Hayes: La politique fondamentale énoncée dans l'introduction aux comptes publics, veut que les dépenses capitales soient ordinairement portées au débit du budget de l'année, et c'est pourquoi nous estimons que dans le cas des caisses renouvelables, quant à l'acquisition de biens en capital, devrait se conformer à la même politique concernant l'acquisition de biens en capital tout comme d'autres dépenses ministérielles dues à l'acquisition de biens en capital le feraient. En d'autres termes, nous voulons que la politique soit la même pour ces dépenses que celle pour les dépenses ministérielles par l'intermédiaire des caisses renouvelables.

[Texte]

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Then, as I see it, Mr. Chairman, the Treasury Board and the Auditor General do not agree. Obviously, they have differences.

Mr. Osbaldeston: I believe, Mr. Chairman, I indicated that there was a difference of view between us and I would like in the study to undertake to explore that difference between us. The only comment I would make is that the revolving fund is a special device which is different from the normal devices used by Parliament and therefore, indeed I believe—and it is a question of belief—that the acquisition of capital equipment for revolving funds may indeed call forward a need for a different procedure.

Could I make one other comment, Mr. Chairman, regarding Mr. Clarke's earlier remark about my responses. I do hope, Mr. Chairman, that my responses are found in the event to be both accurate and as complete as possible. If occasion arises where they are neither, I will certainly, with great apology, bring it to the attention of the Committee.

The Chairman: Thank you.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, I did not make my remarks in any critical manner when I said he was soothing. It is just his reassuring manner, and I am afraid it might lull us into some sense of complacency.

Mr. Osbaldeston: The only comment I would make, Mr. Chairman, is that I am not lulled.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, Mr. Osbaldeston read paragraph 13 from this circular and I do not interpret that the way he apparently does. In other words, the way I read it is that:

The replacement or acquisition of capital facilities ...

requires approval of the Treasury Board. But the way I read the statement in the Auditor General's report is that these assets have been purchased without special approval of the Treasury Board.

Mr. Osbaldeston: I do not believe that is the intent of the ...

The Chairman: Mr. Hayes, is that your interpretation?

Mr. Hayes: I am sorry, I did not hear.

The Chairman: Would you repeat?

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Paragraph 13 indicates that capital facilities require the approval of Treasury Board in accordance with a certain letter, which we do not have. But it was my impression that the Auditor General's report implied, at least, that these capital expenditures were made without specific approval of the Treasury Board, the ones you have listed on page 42.

Mr. Hayes: We did not say that, Mr. Chairman. This is clearly within the amounts authorized by the Treasury Board. In other words Treasury Board is controlling the capital expenditures. We feel it should be Parliament itself that should be controlling the capital expenditure. I mean this is really the difference.

[Interprétation]

M. Clarke (Vancouver Quadra): Par conséquent, monsieur le président, si je comprends bien le Conseil du Trésor et l'Auditeur général ne sont pas d'accord. Il y a divergence d'opinions.

M. Osbaldeston: Je pense avoir indiqué, monsieur le président, qu'il y avait une divergence de vues et j'aimerais que dans cette étude on essaie d'en trouver les causes. Je dirais simplement que cette caisse renouvelable est un instrument différent des autres normalement utilisés par le Parlement et par conséquent, je crois, et c'est une question de croyance, que l'acquisition de biens d'équipement par les caisses renouvelables peut fort bien entraîner la nécessité d'une procédure différente.

J'aimerais faire une autre observation, monsieur le président, au sujet de la remarque précédente de M. Clarke au sujet de mes réponses. J'espère, monsieur le président, qu'on constatera éventuellement que mes réponses sont à la fois précises et aussi complètes que possible. Si d'occasion cela ne l'était pas, j'en ferais part tout en m'excusant au Comité.

Le président: Je vous remercie.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, mes remarques n'avaient rien d'une critique lorsque j'ai dit qu'il arrondissait les angles. Il s'agit simplement de sa manière rassurante, et j'ai peur que cela nous berce et nous pousse à la complaisance.

M. Osbaldeston: Je répondrai simplement, monsieur le président, que je ne suis pas bercé.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, M. Osbaldeston a lu le paragraphe 13 de sa circulaire et je ne l'interprète pas de la manière dont il l'interprète apparemment. En d'autres termes, mon interprétation du:

Le remplacement ou l'acquisition d'installations fixes ...

requiert l'approbation du Conseil du Trésor. Mais ma lecture du Rapport de l'Auditeur général me prouve que ces biens ont été acquis sans approbation spéciale du Conseil du Trésor.

M. Osbaldeston: Je ne pense pas que cela soit l'intention ...

Le président: Monsieur Hayes, est-ce votre interprétation?

M. Hayes: Je m'excuse, je n'ai pas entendu.

Le président: Voudriez-vous répéter?

M. Clarke (Vancouver Quadra): Le paragraphe 13 stipule que l'acquisition d'installations fixes exige l'approbation du Conseil du Trésor conformément à une certaine lettre que nous n'avons pas. Pourtant, le rapport de l'Auditeur général me donnait l'impression, tout du moins, que ces dépenses en capital ont été faites sans approbation précise du Conseil du Trésor, je veux parler de la liste qui se trouve à la page 46.

M. Hayes: Ce n'est pas ce que nous avons dit, monsieur le président. Cela ne dépasse absolument pas les limites autorisées par le Conseil du Trésor. En d'autres termes, le Conseil du Trésor exerce un contrôle sur les dépenses en capital. Nous estimons que c'est le Parlement lui-même qui devrait exercer ce contrôle sur les dépenses en capital; c'est vraiment là que se trouve la divergence dont j'ai parlé.

[Text]

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I will pass, Mr. Chairman.

• 1220

The Chairman: Now we have Mr. Crouse and then Mr. Dupras.

Mr. Crouse: Following up on the general line of questioning, Mr. Chairman, I join with Mr. Clarke in expressing my concern over what has been stated by Mr. Osbaldeston this morning. He said requests are being received for even more revolving funds from various departments.

I think it was in the early sixteen hundreds when the principle of Magan Carta was established, the principle being that there shall be no taxation without representation and this is very guts of the issue we are discussing this morning: expenditures without parliamentary control. So with that observation I would certainly hope that we would not see more revolving funds opened up which in effect limit parliamentary control over expenditures.

In any event there is a question relating to the paragraph on page 43 where the Auditor General in dealing with this particular item states that:

The objective of recovering the cost of equipment over its useful life through charges for services rendered or goods supplied is a most desirable one.

However, to achieve this by financing the cost of the equipment from replacement funds in operating accounts is, in our opinion, undesirable from the important standpoint of parliamentary control.

That is a very forceful statement I submit on his part, and he goes on to state:

The objective could be achieved without affecting parliamentary control if proper financial statements were produced and the estimates were prepared in such a way that departments being serviced would continue to be provided with sufficient funds to pay the total cost of the services, with the servicing organization being required to surrender as revenue of Canada the equivalent of normal depreciation on the capital assets employed.

And then he concludes:

In our opinion funds for the acquisition of capital assets should be provided by means of capital expenditure appropriations based on a capital budget.

If this is not being followed, why is this recommendation not being taken under serious consideration by the government and by Treasury Board?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I had hoped that I had indicated the concern of the Auditor General and that the operation of the revolving funds is under serious study. I had, I believe, indicated that the study would include consultation with the office of the Auditor General.

I want to make one thing quite clear, Mr. Chairman: while we permit these revolving funds to acquire assets through part of the revenues acquired, we do insist that the capital assets so acquired are displayed in the main estimates so members of Parliament will know what assets have been acquired.

[Interpretation]

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je cède la parole, monsieur le président.

Le président: J'ai maintenant les noms de MM. Crouse et ensuite Dupras.

M. Crouse: Toujours dans la même ligne de pensées, monsieur le président, je m'associe à M. Clarke pour exprimer mon inquiétude au sujet de ce qu'a déclaré M. Osbaldeston ce matin. Il dit qu'on a reçu des demandes émanant de différents ministères pour la création d'encore plus de caisses renouvelables.

Si je ne m'abuse, c'est au début des années 1600 que le principe de la Carta Magna a été établi, principe voulant qu'il n'y aurait aucune taxation sans représentation et c'est exactement de cela dont nous parlons ce matin, de dépenses sans contrôle parlementaire. Ayant fait cette remarque, j'espère sincèrement ne pas voir l'ouverture de nouvelles caisses renouvelables qui en fait limitent le contrôle parlementaire sur les dépenses.

De toute manière, il y a la question relative au paragraphe qui se trouve à la page 43 où l'Auditeur général traite de ce problème particulier déclare que:

L'objectif suivant lequel on recouvrerait le coût de l'équipement pendant sa durée utile aux moyens d'imputations pour les services rendus ou les biens fournis, est des plus souhaitable.

Toutefois, réaliser cet objectif en finançant le coût de l'équipement aux moyens de fonds de remplacement dans les comptes d'exploitation n'est pas souhaitable, à notre avis, sur le plan du contrôle parlementaire.

Cette déclaration me semble très forte, et il poursuit en disant:

L'objectif pourrait être réalisé sans affaiblir le contrôle du Parlement si l'on produisait des états financiers appropriés et si le budget des dépenses était préparé de façon à ce que les ministères qui sont clients continuent de disposer de fonds suffisants pour assumer leur coût total des services rendus, l'organisme qui fournit lesdits services devront remettre à titre de revenu du Canada l'équivalent de l'amortissement des biens de capital utilisés.

Puis il conclut:

A notre avis, des fonds pour l'acquisition de biens de capital devraient être assurés aux moyens d'affectations de capital fondées sur un budget d'investissement.

Si ce n'est pas le cas, pourquoi le gouvernement et le Conseil du Trésor ne se penchent pas avec gravité sur cette recommandation?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, j'espérais avoir signalé l'inquiétude de l'Auditeur général et signalé qu'on faisait une étude sérieuse sur le fonctionnement des caisses renouvelables. Je croyais avoir indiqué que cette étude comprendrait des consultations avec le bureau de l'Auditeur général.

Je veux que quelque chose soit parfaitement clair, monsieur le président: bien que nous permettions à ces caisses renouvelables d'acquérir des biens par l'intermédiaire d'une partie des revenus acquis, mais nous insistons pour que ces biens en capital ainsi acquis figurent dans le budget principal afin que les députés sachent que ces biens ont été acquis.

[Texte]

Mr. Chairman, if I may have reference to the estimates of 1971-72, page 26-38, under major capital projects associated with the air transport revolving fund: there is a list of the capital assets—those normally displayed in estimates—acquired by that fund so that parliamentarians will know what has been acquired under the fund and then can question it.

The point I make, Mr. Chairman, is that the matter of disclosure is, I guess, one of the basic principles of accounting: that everything that is done, in so far as it is humanly possible, is made known to parliamentarians, so that indeed they can raise questions as to why this fund acquired this particular facility.

Mr. Crouse: Perhaps, Mr. Chairman I am not following this as closely as I might this morning, but it seems to me that we have a direct conflict of opinion here between the Auditor General and between the Treasury Board because the facts as stated just now by Mr. Osbaldeston indicate that we, as parliamentarians who are supposed to be the watchdogs of the public purse under this system, are made aware after the event or when it has become a fait accompli.

Mr. Osbaldeston: No.

• 1225

Mr. Crouse: The Auditor General, as I interpret his statement, which I just read into the record, on page 43, is in direct conflict with the manner in which the Treasury Board was operating. He is stating: let us have better estimating and let us have the projects prepared and submitted in the estimates and let the parliamentarians examine these proposals and raise their objections and criticisms before the expenditure, not after. This seems to me to be a very important point which is still not satisfied.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I have not been clear enough in my reply to Mr. Crouse. Actually, parliamentarians are made aware before the expenditure of the assets that would be acquired by the revolving fund. The reference I had was to main estimates which, as you well know, are tabled prior to the beginning of the year. Therefore, the Air Transport Revolving Fund, before making any expenditure, sets out a list of its major capital projects prior to the commencement of the year so that parliamentarians may look at these proposed capital acquisitions and question them. It is before the fact, sir.

Mr. Crouse: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Dupras.

Mr. Dupras: My question was answered by Mr. Hayes a while ago. We received further information following questions by Mr. Crouse, Mr. Chairman, so I think I will pass.

The Chairman: Yes. Mr. Osbaldeston, suppose a department has 500 cars and the deputy minister tells his comptroller to depreciate or amortize them as fast as he can because they intend to sell them at the end of the year. Then the deputy says that they will not sell them but will run them for another two years. They have thousands of dollars written off, built up in a capital account. He can go ahead and use that money and buy something else. Now, what control have we in a case like that?

[Interprétation]

Monsieur le président, si je peux me référer au budget 1971-1972, page 26-39, sous la rubrique projets d'immobilisation approuvant relatif à la caisse renouvelable pour les transports aériens, il y a la liste des biens en capital, ceux qui figurent normalement au budget, acquis par cette caisse afin que les parlementaires sachent ce qui a été acquis en vertu de cette caisse et puissent poser des questions.

Ce que je veux faire ressortir, monsieur le président, c'est que la question de la divulgation est à mon avis un des principes fondamentaux de la comptabilité, que tout ce qui est fait, tant que c'est humainement possible, est porté à la connaissance des parlementaires, afin qu'ils puissent demander pourquoi cette caisse a acquis cette installation en particulier.

M. Crouse: Monsieur le président, je ne suis peut-être pas cela d'aussi près que je le pourrais ce matin, mais il me semble qu'il y a divergence d'opinions ouvertes ici entre l'Auditeur général et le Conseil du Trésor car les faits tels qu'ils viennent d'être exposés maintenant par M. Osbaldeston indiquent que comme parlementaires censés être les gardiens des fonds publics dans ce système, on nous fait part des événements après lorsqu'il ne s'agit plus que d'un fait accompli.

M. Osbaldeston: Non.

M. Crouse: Selon mon interprétation de la déclaration de l'Auditeur général que je viens juste de lire à la page 47, la divergence est totale avec le Conseil du Trésor quant au fonctionnement. Il dit: Faisons de meilleures estimations, préparons les programmes et soumettons-les dans le budget et laissons les parlementaires étudier ces propositions et faire part de leurs objections et de leurs critiques avant que la dépense ne soit faite, et non pas après. Il me semble que c'est un point très important qui n'a pas encore été satisfait.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je n'ai pas été assez clair dans ma réponse à M. Crouse. En fait, les dépenses en biens sont portées à la connaissance des parlementaires avant qu'elles ne soient acquises par la caisse renouvelable. Je me réfère au budget principal qui, comme vous le savez, est déposé avant le début de l'année. Par conséquent, la caisse renouvelable du transport aérien, avant de faire toute dépense, établit la liste de ces projets d'immobilisations importants avant le début de l'année afin que les parlementaires puissent étudier ces propositions d'acquisitions en capital et poser des questions à leur sujet. Cela se passe avant et non pas après, monsieur.

M. Crouse: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Dupras.

M. Dupras: M. Hayes a déjà répondu à mes questions il y a quelques instants. Nous avons eu des renseignements complémentaires à la suite des questions de M. Crouse, monsieur le président, et je passe donc mon tour.

Le président: Oui. Monsieur Osbaldeston, supposons qu'un ministère ait 500 voitures et que le sous-ministre dise à son contrôleur de les amortir le plus rapidement possible car le ministère a l'intention de les vendre à la fin de l'année. Puis le sous-ministre dit qu'ils ne les vendront pas mais qu'ils s'en serviront encore pendant deux ans. Ils se retrouvent donc avec des milliers de dollars dans un compte capital. Il peut se servir de cet argent et acheter quelque chose d'autre. Bien. Quel contrôle avons-nous dans un tel cas?

[Text]

Mr. Osbaldeston: The control would be the insistence of the secretariat on the proper management of that account. How we control that account is set out in this circular letter. We would not agree that a write-off should occur which was not in accordance with normal business practice.

The Chairman: But how are you going to catch this? First of all, it is the responsibility of Treasury Board to catch that. Right?

Mr. Osbaldeston: That is correct, and I am sure the Auditor General would take an equal interest.

The Chairman: As well. And between the two, your department and the Auditor General, this should be caught?

Mr. Osbaldeston: It certainly should be caught.

The Chairman: Do you run into this occasionally?

Mr. Osbaldeston: I do not recall the case you mention of rapid depreciation. I do not recall us catching anyone doing that. Indeed, I simply would not expect us to catch anyone because I would not expect them to manage it that way.

The Chairman: Mr. Hayes, do you have any observations?

Mr. Hayes: We have seen no cases like that at all, Mr. Chairman.

The Chairman: All right. Mr. Dupras and then we will adjourn.

Mr. Dupras: Five hundred cars is a big order.

Mr. Osbaldeston, would not the Department of Supply and Services have to approve the purchase of the new cars to replace the older ones?

Mr. Osbaldeston: I believe we are still talking about revolving funds. The Department of Supply and Services would be requested by the manager of a revolving fund to acquire new equipment. The Department of Supply and Services when receiving that request have a standard by which they judge . . .

Mr. Dupras: On the length.

• 1230

Mr. Osbaldeston: . . . the need for replacement, and any purchasing officer who concurred in entering into a purchase relative to automobiles that have not run through their normal life cycle, I would hope, would be disciplined by the manager.

Mr. Dupras: This would apply to all types of machinery.

Mr. Osbaldeston: That is correct, sir.

Mr. Darling: I think what Mr. Dupras was saying is that the Deputy Minister, instead of doing it in the normal time, is going to take a chance and carry the cars through for another year, and then they could use the money that would normally buy new cars to buy some additional equipment. It might have nothing to do with cars.

[Interpretation]

M. Osbaldeston: Ce contrôle serait l'insistance du secrétariat à ce que ce compte soit proprement géré. La manière dont nous comprenons ce compte est exposée dans cette lettre circulaire. Nous n'admettrions pas que cette défalction survienne alors qu'elle n'est pas conforme à la pratique normale.

Le président: Mais comment allez-vous rattraper cela? Premièrement, est-ce au Conseil du Trésor de le rattraper. N'est-ce pas?

M. Osbaldeston: C'est exact, et je suis certain que l'Auditeur général y prendrait un intérêt égal.

Le président: Tout aussi égal. Et entre vous deux, votre ministère et l'Auditeur général, cela devrait être rattrapé?

M. Osbaldeston: Cela serait certainement rattrapé.

Le président: Cela arrive-t-il à l'occasion?

M. Osbaldeston: Je ne me souviens pas de ce cas d'amortissement rapide mentionné par vous. Je ne me souviens pas avoir attrapé quiconque en train de le faire. A vrai dire, je ne pense pas que nous pourrions attraper quiconque car il s'arrangerait autrement.

Le président: Monsieur Hayes, avez-vous des observations à faire?

M. Hayes: Nous n'avons connu aucun cas de ce genre, monsieur le président.

Le président: Très bien. M. Dupras puis nous leverons la séance.

M. Dupras: Cinq cents voitures représentent une grosse commande.

Monsieur Osbaldeston, le ministère des Approvisionnement et Services n'aurait-il pas à approuver l'acquisition de ces nouvelles voitures pour remplacer les vieilles?

M. Osbaldeston: Si je ne m'abuse, nous parlons toujours de caisse renouvelable. Le directeur de la caisse renouvelable demanderait au ministère des Approvisionnements et Services l'autorisation d'acquiescer ce nouvel équipement. Lorsqu'il reçoit ce genre de demande, le ministère des Approvisionnements et Services a une norme par laquelle il juge . . .

M. Dupras: A la longue.

M. Osbaldeston: . . . du besoin de remplacement, et tout agent qui approuve un achat relatif à des automobiles qui n'ont pas vécu leur cycle normal de vie, serait, je l'espère, sanctionné par son directeur.

M. Dupras: Cela s'applique à n'importe quelle sorte d'équipement.

M. Osbaldeston: C'est exact, monsieur.

M. Darling: Je pense que M. Dupras veut dire que le sous-ministre, au lieu de le faire en temps normal, va tenter sa chance et garder ses voitures pour une autre année, et ils pourront utiliser l'argent qui aurait normalement été affecté à l'achat de nouvelles voitures pour acheter de l'équipement supplémentaire. Il se peut que cela n'ait rien à voir avec les voitures.

[Texte]

Mr. Dupras: Mr. Chairman, what I meant is that I am sure the Department of Supply and Services has established a normal duration for the use of an automobile, and before it was replaced I think there would have to be permission from the Department of Supply and Services.

Mr. Crouse: I was thinking along the lines of the question raised. For example, would the Department of National Defence have a revolving fund, and would there be depreciation charged up against it? We have, for example, at the moment a \$50 million hydrofoil, which is sitting up ashore in Halifax. This was constructed as a prototype and it has never been acceptable and useable. And heaven only knows why they have moth-balled it for five years.

The Chairman: You had better ask your question, Mr. Crouse, or I will have to rule you out of order.

Mr. Crouse: Would they be setting up a depreciation account against that \$50 million and then have it to use? That is in line with your own question, Mr. Chairman.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, in the particular example given by Mr. Crouse the answer is that that would have appeared in estimates as part of the capital vote relative to the Department of National Defence and the cost of the hydrofoil and its operation would have been on an annual basis. There would be no write-off of depreciation relative to that particular example.

If I could just make one other comment, Mr. Chairman, relative to the fleet management, I happened to manage the fleet operated by the Department of Consumer and Corporate Affairs relative to its inspection service, weights and measures and so on and not only did I receive information on the normal life expectancy of an automobile, which is set at so many miles or so many years, I also received automobile or truck by truck repair costs relative to that particular vehicle. So you could judge when the repair costs were getting out of line relative to the acceptable repair costs relative to a particular vehicle.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[Interprétation]

M. Dupras: Monsieur le président, ce que je voulais dire c'est que assurément le ministère des Services et approvisionnements a établi une durée normale pour l'utilisation des automobiles, et avant qu'elles ne soient remplacées, je pense qu'il faudrait avoir l'autorisation du ministère des Services et approvisionnements.

M. Crouse: J'étais justement en train de réfléchir à cela. Par exemple, le ministère de la Défense nationale aurait-il à une caisse renouvelable et l'amortissement lui serait-elle imputée? Par exemple, nous avons à l'heure actuelle, un hydroglisseur de cinquante millions de dollars qui ne bouge pas à Halifax. Il s'agissait d'un prototype qui a été construit qui n'a jamais été accepté et qui n'a pas été utilisé. Et Dieu seul sait pourquoi ils l'ont mis au rancart pendant cinq ans.

Le président: Vous feriez mieux de poser votre question, monsieur Crouse, ou je devrai décider qu'elle est irrecevable.

M. Crouse: Établirait-il un compte d'amortissement pour ces 50 millions de dollars et en aurait-il alors la jouissance? C'est le prolongement de votre propre question, monsieur le président.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, dans l'exemple particulier donné par M. Crouse, je dirais que cela aurait figuré dans le budget au titre du crédit en capital relatif au ministère de la Défense nationale et la dépense de cet hydroglisseur et de son fonctionnement aurait été sur une base annuelle. Il n'y aurait pas de défalcation ou d'amortissement dans le cas de cet exemple.

J'aimerais ajouter une autre remarque, monsieur le président, à propos de la gestion de la flotte. Il se trouve que j'ai dirigé la flotte du ministère de la Consommation et des Corporations relativement aux services d'inspection des poids et des mesures, etc., etc., et non seulement j'ai obtenu des renseignements sur l'espérance de vie normale d'une voiture, qui est fixée à tant de milles ou à tant d'années, mais j'ai également obtenu les coûts de réparation par voiture ou par camion relativement à ces véhicules particuliers. On pouvait donc juger que lorsque ces dépenses en réparation dépassaient les normes acceptables relatives à ce véhicule en particulier.

Le président: La séance est levée.

APPENDIX "CC"

SECRETARY OF THE TREASURY BOARD

STATEMENT PRESENTED TO PUBLIC ACCOUNTS COMMITTEE REGARDING ISSUANCE OF GUIDE ON FINANCIAL ADMINISTRATION FOR DEPARTMENTS AND AGENCIES OF THE GOVERNMENT OF CANADA
DECEMBER 6, 1973.

HISTORICAL BACKGROUND

In 1931, the Office of the Comptroller of the Treasury was created with responsibility for keeping the accounts of the various departments and agencies of the Government of Canada, including records of commitments, and for the pre-auditing of all disbursements of such departments and agencies. With the Comptroller of the Treasury responsible for these duties, Treasury Board instructions in the area of financial administration were restricted to prescribing procedures for submission of annual Estimates, and to issuing regulations in a very limited number of areas, such as deletion of debts.

The Royal Commission on Government Organization in 1961 concluded that the techniques of financial administration could be improved in the Government of Canada and submitted a number of recommendations to this effect. Following review of the recommendations in four pilot departments, the Treasury Board issued its first Financial Guide in 1966. Recognizing that the Comptroller of the Treasury continued to have responsibility for departmental accounting, commitment control, and pre-audit, the first Guide was concerned mainly with planning, budgeting and budgetary control techniques where primary responsibility rested with departments and agencies.

In 1969, Parliament amended the Financial Administration Act, as also recommended by the Royal Commission, and for the first time since 1931 deputy heads became primarily responsible for their accounting records, for maintaining records of commitments and for final approval of charges to their appropriations. Initially, most departments and agencies continued to follow the practices of the Comptroller of the Treasury, but increasingly departments have moved towards new financial practices designed to serve their unique and increasingly complex requirements.

In 1971, Treasury Board staff undertook an evaluation of financial practices in a sample of departments and agencies. This indicated a need for a new Financial Guide which more precisely states the government's expectations for financial administration, which encourages the introduction of improved financial practices throughout the government service, and which seeks to remedy some identified deficiencies. It is for these reasons that the new Guide on Financial Administration is being issued.

The new Guide has been reviewed by an Advisory Committee consisting of the Deputy Minister of National Defence, Mr. Sylvain Cloutier, the Deputy Minister of Services, Mr. H. R. Balls, and representatives of the deputy heads of the four departments that were the subject of the pilot study. Drafts were distributed to over 400 members of the financial community in government and their views are reflected in the present draft. Members of the staff of the Auditor General have been given an opportunity to

APPENDICE «CC»

LE SECRÉTAIRE DU CONSEIL DU TRÉSOR

DÉCLARATION AU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS RELATIVEMENT À LA PUBLICATION DU GUIDE D'ADMINISTRATION FINANCIÈRE POUR LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU CANADA
LE 6 DÉCEMBRE 1973

HISTORIQUE

En 1931, le Bureau du Contrôleur du Trésor a été mis sur pied pour tenir les comptes des divers ministères et organismes du Gouvernement du Canada, y compris les relevés d'engagements, et pour faire la vérification préliminaire de tous les déboursés de ces ministères et organismes. Le Contrôleur du Trésor assumant ces fonctions, le Conseil du Trésor a dû, dans ses instructions relatives à l'administration financière, se limiter à prescrire des procédures de présentation des Budgets annuels et à édicter des règlements sur un nombre restreint de sujets, tels que la radiation des dettes.

La Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement a conclu en 1961 que le Gouvernement du Canada pouvait améliorer ses techniques d'administration financière et a présenté un certain nombre de recommandations à ce sujet. Après examen de ces recommandations dans quatre ministères-pilotes, le Conseil du Trésor a publié son premier Guide Financier en 1966. Étant donné que le Contrôleur du Trésor continuait de se charger de la comptabilité, du contrôle des engagements et de la vérification préliminaire des ministères, le premier Guide traitait surtout des techniques de planification, de budgétisation et de contrôle budgétaire dont la responsabilité première incombait aux ministères et aux organismes.

En 1969, le Parlement a modifié la Loi sur l'administration financière, comme l'avait aussi recommandé la Commission royale d'enquête. C'est alors que pour la première fois depuis 1931, les sous-chefs sont devenus responsables au premier chef de leurs archives comptables, de la tenue des relevés d'engagements et de l'approbation finale des imputations à leurs crédits. Au début, la plupart des ministères et organismes ont continué à suivre les pratiques du Contrôleur du Trésor, mais ils les ont peu à peu délaissées pour adopter de nouvelles pratiques financières mieux adaptées à leurs besoins particuliers et de plus en plus complexes.

En 1971, le personnel du Conseil du Trésor a entrepris une évaluation des pratiques financières dans un échantillon de ministères et organismes. Cette évaluation a révélé le besoin d'un nouveau Guide Financier qui énoncerait plus précisément les exigences du gouvernement en matière d'administration financière, qui encouragerait l'adoption de pratiques financières améliorées dans l'ensemble de la Fonction publique et qui tenterait de corriger certaines imperfections reconnues. Ce sont toutes ces raisons qui ont concouru à la publication du nouveau Guide d'administration financière.

Le nouveau Guide a été étudié par un Comité consultatif regroupant le sous-ministre de la Défense nationale, M. Sylvain Cloutier, le sous-ministre des Services, M. H. R. Balls, et des représentants des sous-chefs des quatre ministères soumis à l'étude-pilote. Plus de 400 membres de la collectivité financière du gouvernement ont pu prendre connaissance du Guide à l'état de projet et leurs opinions sont reflétées dans le projet actuel. Des membres du personnel de l'Auditeur général ont eu l'occasion d'examiner

review the draft, and the Auditor General has indicated that the Guide should make a significant contribution to improving financial practices in the Government of Canada.

MATTERS RECEIVING EMPHASIS IN THE NEW GUIDE

It is difficult to summarize into a few significant points the many matters contained in the new Guide. Much of what is contained in the Guide merely reiterates sound financial practices which one would expect to find both in the public and private sectors. However, there are certain themes on which emphasis is placed throughout the Guide, namely:

- the need for deputy heads to assign clearly their responsibilities for financial administration so that strong functional direction is given within each department and agency;
- the need for complete, accurate and consistently prepared cost information to support the sophisticated planning and performance measurement techniques being developed in government;
- the need for departments to report on and manage the utilization of human, material and capital resources, in addition to managing the cash appropriations provided by Parliament;
- the need for effective internal control and check systems within departments; and
- the need for comprehensive, departmental financial audits.

CONTENT OF GUIDE

The Guide is made up of three parts.

Part I

This part contains two components:

- first, a summary policy statement containing directives which are mandatory and guidelines which departments have discretion in applying;
- second, regulations issued by Treasury Board under authorities given in the Financial Administration Act.

This places in one convenient source all mandatory directives and regulations issued by Treasury Board in the area of financial administration, as well as concise guidelines which summarize the more detailed material contained in Part II.

Part II

This part amplifies the policy and regulations set forth in Part I by providing reasons for the directives and guidelines and by suggesting how the mandatory and optional procedures might be implemented. It is expected that this part will be amended as improved techniques are developed in departments and agencies where the Board believes that these techniques could be usefully applied throughout the government service.

le projet de texte et l'Auditeur général a indiqué que le Guide devrait contribuer sensiblement à améliorer les pratiques financières du Gouvernement du Canada.

POINTS SAILLANTS DU GUIDE

Il n'est pas facile de réduire à quelques points significatifs les nombreuses questions traitées dans le nouveau Guide. Une grande partie de celui-ci ne fait que reprendre les bonnes pratiques financières que l'on s'attend à trouver tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Toutefois, certains thèmes se dégagent de l'ensemble de la publication. Ce sont notamment:

- la nécessité pour les sous-chefs d'attribuer clairement leurs responsabilités d'administration financière de façon à ce que chaque ministère et organisme soit doté d'une solide direction fonctionnelle;
- le besoin de renseignements complets, exacts et uniformément préparés sur les coûts aptes à appuyer les techniques complexes de planification et de mesure de la performance en voie d'élaboration au gouvernement;
- la nécessité pour les ministères de faire rapport sur l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financière et de les administrer, tout en gérant les crédits budgétaires votés par le Parlement;
- la nécessité d'instituer un contrôle interne efficace dans les ministères; et
- le besoin de vérifications exhaustives des finances des ministères.

CONTENU DU GUIDE

Le Guide se compose de trois parties.

Partie I

Cette partie comprend deux sections:

- premièrement, un énoncé de politique sommaire renfermant des directives qui ont force exécutoire et des lignes directrices que les ministères peuvent appliquer à leur discrétion;
- deuxièmement, des règlements édictés par le Conseil du Trésor en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'administration financière.

Ainsi toutes les directives et les règlements impératifs émis par le Conseil du Trésor en matière d'administration financière sont rassemblés en un seul endroit. Il en est de même pour les lignes directrices concises qui résument la documentation plus détaillée de la Partie II.

Partie II

Cette partie traite en détail de la politique et des règlements énoncés dans la Partie I en donnant le bien-fondé des directives et des lignes directrices et en suggérant la façon de mettre en œuvre les procédures impératives et facultatives. On s'attend que cette partie sera modifiée au fur et à mesure que les ministères et les organismes élaboreront des techniques améliorées qui, de l'avis du Conseil du Trésor, pourraient être utilement appliquées dans toute l'administration fédérale.

Part III

This part contains an evaluation checklist for use by departments and agencies in evaluating the adequacy of their present systems and procedures.

USE OF GUIDE

The Guide will be amended periodically to communicate changing requirements for regulations, directives and guidelines. Additional chapters will be added as required to cover matters not now contained in the Guide. Departments will be expected to use the material as a foundation for their own financial administration systems and to ensure that their systems meet these minimum requirements.

The Guide will also be used by the Treasury Board Secretariat as the standard for evaluation of departmental accounting systems. The evaluation checklist in Part III identifies the essential features that Treasury Board evaluation teams will expect to find in departmental systems. By providing this checklist in the Guide, departments are encouraged to perform a self-evaluation of their systems. Through these evaluations the Treasury Board expects to see high standards for financial administration maintained by departments to meet the needs of departmental managers, central agencies and Parliament.

Treasury Board staff have already commenced evaluations of departmental financial administration systems based on the policy contained in Part I which was published last February. It is expected that all departments will be visited by August, 1974. Attention is being directed initially to commitment accounting, revenue accounting and the delegation of authority. Other areas will then be examined by Treasury Board with a view to a complete review of each departmental system on a periodic basis.

CONCLUSION

The Treasury Board believes that this Guide provides a comprehensive and useful reference point for those interested in understanding the financial administration systems of the Government of Canada. It is already being used in the financial training programs of the Public Service Commission and inquiries have been received from universities seeking to use it in their public administration programs. It is hoped that the Guide will be useful to you as Members of Parliament. I would be pleased to provide copies to you through the Clerk of your Committee if this is your wish.

Partie III

Cette partie comprend une liste de contrôle devant aider les ministères et les organismes à évaluer l'efficacité de leurs systèmes et de leurs procédures actuels.

EMPLOI DU GUIDE

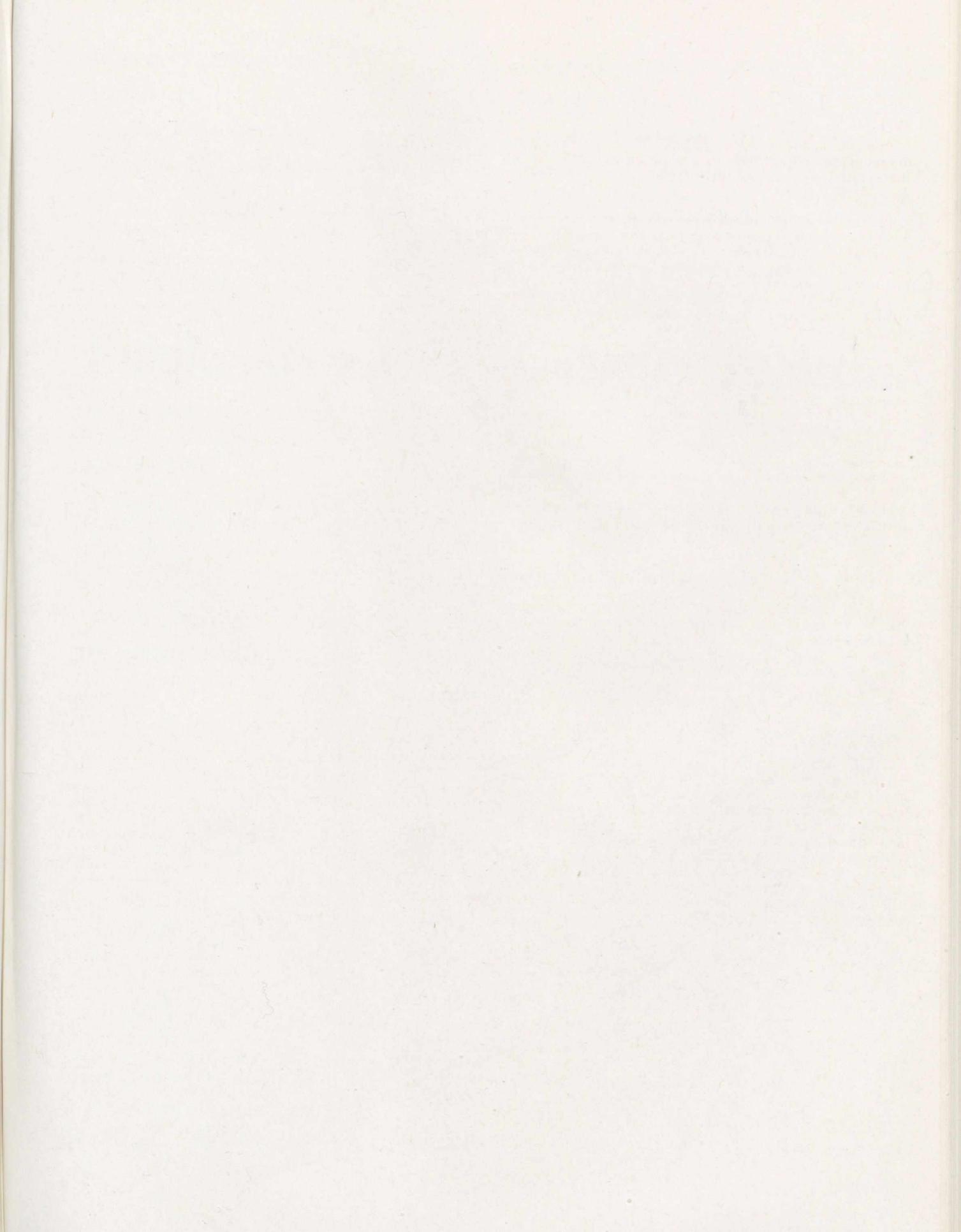
Le Guide sera modifié périodiquement pour communiquer les exigences toujours en évolution des règlements, des directives et des lignes de conduite. Des chapitres supplémentaires seront ajoutés, selon les besoins, pour traiter de questions qui ne figurent pas dans le Guide. Les ministères devront faire de ces procédures le fondement de leurs propres systèmes d'administration financière et devront s'assurer que leurs systèmes satisfont à ces exigences minimales.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor se servira aussi du Guide comme norme pour évaluer les systèmes de comptabilité des ministères. La liste de contrôle relative à l'évaluation contenue dans la Partie III signale les caractéristiques essentielles que les équipes d'évaluateurs du Conseil du Trésor s'attendent à retrouver dans les systèmes des ministères. En incluant cette liste de contrôle dans le Guide, on encourage les ministères à procéder eux-mêmes à une évaluation de leurs systèmes. Grâce à ces évaluations, le Conseil du Trésor compte voir les ministères maintenir des normes élevées en matière d'administration financière afin de répondre aux besoins des gestionnaires de ministères, des organismes centraux et du Parlement.

Le personnel du Conseil du Trésor a déjà commencé à évaluer les systèmes d'administration financière des ministères en prenant comme critère la politique énoncée dans la Partie I publiée en février dernier. Il est envisagé que tous les ministères seront visités d'ici août 1974. L'accent est d'abord mis sur la comptabilité des engagements, la comptabilité des recettes et la délégation de pouvoirs. Par la suite, le Conseil du Trésor examinera d'autres domaines en vue d'un examen complet périodique du système de chaque ministère.

CONCLUSION

Le Conseil du Trésor croit que ce Guide fournit un cadre de référence détaillé et utile à ceux qui veulent comprendre les systèmes d'administration financière du Gouvernement du Canada. La Commission de la Fonction publique s'en sert déjà dans ses programmes de formation financière; de plus, on a reçu des demandes de renseignements d'universités désireuses de s'en servir dans leurs programmes d'administration publique. On espère que le Guide vous sera utile en tant que députés. Si vous en désirez des exemplaires, je me ferai un plaisir de vous en envoyer par l'intermédiaire du greffier de votre comité.



HOUSE OF COMMONS

Item No. 19

Tuesday, December 11, 1907

Chairman, Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 19

Le mardi 11 décembre 1907

Président: M. A. D. Hales

Minutes of Proceedings and Resolutions
of the Standing Committee on

Procès-verbaux et résolutions
du Comité permanent des

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING

Public Accounts—1901 and 1902
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT

Comptes publics—1901 et 1902
et les rapports de l'auditeur général

WITNESSES

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS

(Voir Procès-verbaux)

Printed by

James G. Macmillan & Co., Ltd.

Printed by

James G. Macmillan & Co., Ltd.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 19

Tuesday, December 11, 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 19

Le mardi 11 décembre 1973

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. A. D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Blaker

Caouette

(*Charlevoix*)

Clarke

(*Vancouver Quadra*)

Clermont

Crouse

Cullen

Darling

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. A. D. Hales

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Demers

Frank

McKinnon

Mitges

Nesdoly

Olaussen

Rompkey

Schumacher

Stollery

Yanakis—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 11, 1973
(21)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 11:18 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Hales, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crouse, Cullen, Dupras, Frank, Hales, Mitges, Stollery.

In attendance: Mr. Eric Adams, Senior Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Witnesses: From the Treasury Board Secretariat: Messrs. G. F. Osbaldeston, Secretary of the Treasury Board; B. A. MacDonald, Assistant Secretary of the Treasury Board. *From the Auditor General's Office:* Messrs. J. J. Macdonell, Auditor General of Canada and H. E. Hayes, Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to the Report of the Auditor General for the fiscal year ending March 31, 1972. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 1, June 12, 1973.*)

In accordance with a motion passed at a meeting held on Wednesday, March 14, 1973, the following answers to previously asked questions and statements submitted by the Secretary of the Treasury Board are printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence:

Subject or Question:

History of the number of working capital advances and revolving funds since 1955-66. (See APPENDIX "DD")

Distinction between Revolving Funds and Working Capital Advances. (See APPENDIX "EE")

Later, on Paragraph 62—Grants paid prior to parliamentary approval.

Comments on Grants detailed in paragraph 62 of the 1972 Auditor General's Report. (See APPENDIX "FF")

The Committee gave consideration to the following items from the Auditor General's Report 1972:

Paragraph 61—Capital assets financed by loan appropriations.

Paragraph 62—Grants paid prior to parliamentary approval.

Paragraph 67—Revenue improperly classified.

Paragraph 269—Departmental working capital advances.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 11 DÉCEMBRE 1973
(21)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 11 h 18 sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crouse, Cullen, Dupras, Frank, Hales, Mitges et Stollery.

Comparait: M. Eric Adams, premier chercheur, Service de recherches, bibliothèque du Parlement.

Témoins: Du Secrétariat du Conseil du Trésor: MM. G. F. Osbaldeston, secrétaire du Conseil du Trésor, B. A. MacDonald, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor. *Du bureau de l'auditeur général:* MM. J. J. Macdonell, auditeur général du Canada et H. E. Hales, directeur.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi portant sur le Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1972. (Voir *procès-verbal et témoignages du 12 juin 1973, fascicule n° 1.*)

Conformément à une motion adoptée lors d'une séance tenue le 14 mars 1973, les réponses suivantes aux questions posées antérieurement et les rapports soumis par le secrétaire du Conseil du Trésor sont imprimés en appendices aux procès-verbaux et témoignages de ce jour;

Sujet ou question:

Récapitulation du nombre d'avances en capital de roulement et des caisses renouvelables depuis 1955-1966. (Voir appendice «DD»)

Différence entre les caisses renouvelables et les avances de fonds de roulement. (Voir appendice «EE»)

Plus loin, au paragraphe 62—Subventions versées avant d'avoir reçu l'approbation du Parlement.

Commentaires sur les subventions faisant l'objet du paragraphe 62 du Rapport de l'Auditeur général pour 1972. (Voir appendice «FF»)

Le Comité étudie les postes suivants du rapport de 1972 de l'Auditeur général.

Paragraphe 61—Immobilisations provenant de crédits pour prêts.

Paragraphe 62—Subventions versées avant d'avoir reçu l'approbation du Parlement.

Paragraphe 67—Revenus mal classifiés.

Paragraphe 269—Avances de fonds de roulement des ministères.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, December 11, 1973

[Texte]

• 1118

The Chairman: Gentlemen, we will proceed with our study of the weakening of Parliamentary control and I will accept questions on paragraph number 61, but before doing so, Mr. Osbaldeston may have one or two comments to make recapitulating the last meeting or introducing this paragraph.

Mr. Osbaldeston: Thank you very much, Mr. Chairman.

There are a couple of responses I would like to table. The item I would like to make a return on, Mr. Chairman, relates to the history of the number of working capital advances and revolving funds since 1965-66, and very briefly, the question was put to me: are they increasing at a very rapid rate? The response which is in detail indicates that in 1965-66 there were 38 and in 1972-73, there were 49 and 49 is the same number as in 1971-72; in 1970-71, there were 48 etc. The details here, Mr. Chairman, I think indicate that they are not increasing at a great rate.

The Chairman: Is it agreed to attach this as an appendix?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Osbaldeston: Second, Mr. Chairman, there is just a brief note which draws a distinction between revolving funds and working capital advances which might be of interest to members of the Committee.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Is there the same agreement?

Mr. Crouse: Are we open to questions, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, we will take questions. Mr. Crouse and then Mr. Clermont.

Mr. Crouse: Thank you, Mr. Chairman.

• 1120

In reading paragraph 61 on page 43, I note that the Auditor General has stated that the financing of capital assets—he leads into this question and I am reading from paragraph 61, and he states:

In paragraph 57 of last year's Report we pointed out that while Parliament does retain control over expansion of capital facilities when it must approve a loan appropriation with which this expansion is to be carried out, ...

And here are the key words:

... the financing of capital assets in this way violates the long-standing government accounting policy under which the cost of capital works is charged to expenditure at the time of acquisition or construction.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 11 décembre 1973

[Interprétation]

Le président: Messieurs, nous allons reprendre notre étude de l'affaiblissement des pouvoirs de contrôle du Parlement et je suis disposé à accepter vos questions au sujet du paragraphe 61; avant de commencer, toutefois, M. Osbaldeston a peut-être quelques remarques à faire au sujet de notre dernière réunion ou présenter le sujet d'aujourd'hui.

M. Osbaldeston: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais déposer un certain nombre de réponses. Il s'agit, monsieur le président, de l'évolution historique des avances en capitaux de roulement et des fonds de roulement depuis 1965-1966; on m'a demandé si ces capitaux et fonds augmentaient à un rythme très rapide. La réponse que j'ai à vous donner est qu'en 1965-1966 il y en avait 38, en 1971-1972, 49 et 1972-1973, 49 également; en 1970-1971 il y en avait 48. Ceci montre, monsieur le président, que leur augmentation n'est pas très rapide.

Le président: Êtes-vous d'accord pour que ceci figure en appendice au procès-verbal de la séance d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

M. Osbaldeston: Deuxièmement, monsieur le président, nous pourrions y joindre une note expliquant la distinction entre les fonds de roulement et les avances en capital de roulement, distinction qui pourrait être d'un certain intérêt pour les membres du comité.

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Crouse: Pouvons-nous poser des questions, monsieur le président?

Le président: Oui. M. Crouse, puis M. Clermont.

M. Crouse: Merci, monsieur le président.

A la lecture du paragraphe 61, à la page 46, je remarque que l'Auditeur général parle du financement des immobilisations et affirme, je cite:

Au paragraphe 57 du rapport de l'an dernier, nous avons signalé que, bien que le Parlement exerce un contrôle sur l'expansion des immobilisations lorsqu'il doit approuver un crédit pour prêts devant servir à une telle expansion, ...

Et voici les termes importants:

... pouvoir aux immobilisations de cette façon enfreint cependant la méthode comptable reconnue depuis longtemps en vertu de laquelle les coûts des grands travaux sont imputés sur les dépenses à la date de l'acquisition ou de la construction.

[Text]

And my question is: can the witness explain to the Committee why the government's accounting policy under which the cost of capital works is charged to expenditure at the time of acquisition or construction is not being followed?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, the explanation is based on the consideration that a revolving fund is set up for the purpose—and I repeat myself slightly, Mr. Crouse—for the purpose of establishing an accounting procedure approved by Parliament which permits the operation to behave as a business in so far as possible. Therefore, in the case of a business operation, it is not a normal procedure to write off your capital assets in a single year. If one were to follow the normal procedure of the financing of government, indeed the capital asset would be voted in a single year and, in a sense, written off in that year. In the case of the revolving fund we are endeavouring to create a miniature businesslike operation for purposes of efficiency, and therefore the revolving fund is permitted to acquire assets which they are permitted to depreciate over a period of time as the asset is either used up in the operations of the revolving fund business itself or as the customer of the revolving fund pays fees. A depreciation account is established just as in a normal business which is to be used for the purpose of replacing that asset when it no longer has a useful life.

The answer, I think, Mr. Crouse, really goes back to this fundamental issue, Mr. Chairman, which has been raised, namely, the purpose of the revolving fund, which is a distinct and different instrument than the normal funding of a department of government, and therefore, you do have a difference in the way these capital amounts are treated. I would, if I may, Mr. Chairman, repeat that the concept of the revolving fund I believe is supported both by the secretariat—it certainly has been approved by Parliament—it is supported by the secretariat and indeed supported by the Office of the Auditor General. I think the concern of the Office of the Auditor General and our concern, which we share, is that the revolving fund only be used in the way it was intended to be used and that it only be used when a real benefit would flow from it. But I do, Mr. Crouse, repeat that the difference in treatment between the normal departmental expenditure for capital and the revolving fund relates back to the fundamental difference between a revolving fund and a normal departmental appropriation.

Mr. Crouse: Thank you, Mr. Chairman. Would you have any idea, Mr. Osbaldeston, who created this policy and when it was first introduced?

Mr. Osbaldeston: I cannot recall the first time that a revolving fund was ever employed but I would assume—Mr. Hayes is indicating he has information on this—I would assume that it evolved from the Glassco concepts of operating in a more efficient, businesslike way, and it was codified, this procedure, internally, by the Treasury Board secretariat Circular No. 1970-7, and the first time that such a proposal I believe was put to Parliament was in 1969. Mr. Chairman, perhaps Mr. Hayes could . . .

The Chairman: Mr. Hayes, would you like to add to that?

[Interpretation]

Ma question est alors la suivante: le témoin peut-il expliquer aux membres du Comité pourquoi on ne respecte pas la méthode comptable du gouvernement, en vertu de laquelle les coûts des grands travaux sont imputés sur les dépenses à la date de l'acquisition ou de la construction?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, l'explication en est que l'on crée des fonds de roulement pour mettre en place une méthode comptable approuvée par le Parlement, permettant, dans la mesure du possible, de gérer les activités comme celles d'une entreprise. Dans le cas d'une entreprise courante, il n'est pas normal d'amortir des immobilisations dans une seule année. Si l'on devait respecter la procédure normale du gouvernement, c'est ce qui se passerait. En fait, l'immobilisation serait votée une certaine année et amortie dans la même année. Par les fonds de roulement, nous tentons de mettre en place une sorte d'entreprise commerciale miniature, pour des raisons d'efficacité, et c'est pourquoi le fonds de roulement est autorisé à acquérir des biens qu'il peut amortir sur une certaine période de temps, correspondant à la durée d'utilisation de l'immobilisation en question ou au temps que met le client du fonds de roulement à payer ses droits. Un compte d'amortissement est donc créé, tout comme dans une entreprise normale, afin de remplacer cette immobilisation lorsqu'elle ne sera plus utilisable.

Il me semble donc, monsieur Crouse, que la réponse touche au problème fondamental qui a déjà été posé, à savoir la définition de l'objectif des fonds de roulement, qui représente des instruments totalement différents des autres systèmes normaux de financement des ministères; c'est pourquoi la comptabilisation de ces sommes est différente. Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais répéter que le principe des fonds de roulement, à mon avis, est approuvé à la fois par le secrétariat, il l'a certainement été par le Parlement, et aussi par le bureau de l'Auditeur général. Je pense que la préoccupation du bureau de l'Auditeur général, et la nôtre, provient du fait que les fonds de roulement ne doivent être utilisés que dans le seul but pour lequel ils ont été créés, qui est la seule manière d'en tirer un bénéfice réel. Je répéterais cependant, monsieur Crouse, que la différence d'un traitement comptable entre les dépenses ministérielles courantes de capitaux et celles qui correspondent au fonds de roulement correspond à la différence fondamentale qui existe entre un fonds de roulement et un budget ministériel normal.

M. Crouse: Merci, monsieur le président. Pourriez-vous nous dire, monsieur Osbaldeston, qui est à l'origine de cette politique et quand elle a été mise en place?

M. Osbaldeston: Je ne me souviens pas de la date précise à laquelle on a utilisé un fonds de roulement pour la première fois, mais je suppose, et M. Hayes me dit qu'il a des détails à ce sujet, que ceci provient de la Commission Glassco visant à assurer une plus grande efficacité; les recommandations en ont été codifiées, sur le plan intérieur, par la circulaire n° 1970-7 du secrétariat du Conseil du Trésor, et il me semble que la première proposition à cet égard a été faite au Parlement en 1969. Monsieur le président, M. Hayes pourrait peut-être . . .

Le président: Monsieur Hayes, avez-vous quelque chose à ajouter?

[Texte]

• 1125

Mr. H. E. Hayes (Director, Auditor General's Office): The first time that I can recall that capital assets were charged to revolving fund was in the case of the Queen's Printer's advance which was operated under the old public printing and stationery act. A legal opinion was obtained from the Department of Justice to the effect that the definition of materials was sufficiently broad under the public printing and stationery act to include the acquisition of equipment required for the production of printing. Basically it was as a result of that Justice opinion that the tendency developed, using that opinion as a base, to charge capital assets to revolving funds. That was about April 1, 1969. Prior to that, Mr. Chairman, the rule was, if I recall correctly, for capital assets to be acquired through parliamentary appropriation.

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Crouse: I still do not understand, Mr. Chairman. I cannot see what justification there is for including loan capital in a working capital advance or, as you call it, a revolving fund. Private business separates the two. Why cannot the government do the same?

Mr. Osbaldeston: If I may, Mr. Chairman; indeed we separate the two. I think the issue between us, if I am correct, is that having established a revolving fund, that revolving fund is expected, through depreciation charges built into it—service costs—to build up sufficient funds to replace its capital requirement. If that has not occurred, if a new larger capital requirement arises, then the issue is: how will Parliament provide funds to that revolving fund for capital purchase.

The procedure that we have followed is to provide, in effect, a loan to the revolving fund, putting the requirement upon the revolving fund to repay that loan. In my judgment, Mr. Chairman, that is about the way a business would operate. If they had a capital requirement they would go to their banker and seek a loan and they would pay off that loan over a period of time. In that sense, Mr. Crouse, I believe it operates in a very normal business sense.

Mr. Crouse: But there is no interest involved.

Mr. Osbaldeston: Yes, sir. They pay interest on the loan.

Mr. Crouse: I have more questions, Mr. Chairman, but I think I have used up my time. I will pass for the moment but I will come back.

The Chairman: Just before we leave Mr. Crouse's thought, Mr. Hayes, when this legal advice was brought down whereby equipment was considered material, did you challenge that legal advice by your law officers?

Mr. Hayes: I do not think we challenged it specifically, but I have an idea that it was as a result of this decision that we drew it to the attention of the House by our report, to seek direction from the House as to what their views were regarding this.

The Chairman: That was the decision that equipment was considered material?

[Interprétation]

M. H. E. Hayes (directeur du Bureau de l'Auditeur général): Si je me souviens bien, la première fois que des immobilisations ont été faites à un fonds de roulement, ce fut à l'occasion de l'avance de l'Imprimerie de la Reine, sous le régime de l'ancienne loi sur l'imprimerie et la papeterie. On avait obtenu un avis juridique du ministère de la Justice assurant que la définition des matériaux était suffisamment large, dans le cadre de la loi sur l'imprimerie et la papeterie, pour comprendre l'acquisition de matériel nécessaire à l'imprimerie. C'est à la suite de cet avis juridique que s'est développée la tendance d'imputer des immobilisations à des fonds de roulement. Cela remonte environ au premier avril 1969. Avant cela, monsieur le président, la règle était, si je me souviens bien, d'acquiescer des immobilisations dans le cadre de budget parlementaire.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Je ne comprends toujours pas. Je ne vois pas comment on peut justifier l'inclusion de prêts en capital dans une avance de capital de roulement, ou comme vous l'appellez, dans un fonds de roulement. Les entreprises commerciales courantes séparent ces deux choses. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas la même chose?

M. Osbaldeston: Je dois dire, monsieur le président, que nous faisons cette séparation. Si je comprends bien, le problème provient du fait que lorsqu'un fonds de roulement a été créé, on s'attend à ce qu'il produise suffisamment de fonds pour remplacer ses besoins en capitaux, grâce aux frais d'amortissement inclus dans les frais de services. Si cela ne se produit pas, ou si des besoins en capitaux plus importants apparaissent, le problème est alors de savoir comment le Parlement pourra financer ce fonds de roulement dans la limite de la dépense en capital à effectuer.

Notre procédure a été, en pratique, d'accorder un prêt au fonds de roulement, à la condition que ce dernier le rembourse. Si je ne me trompe, monsieur le président, c'est exactement comme cela que fonctionnerait une entreprise commerciale courante. Si elle avait besoin de capitaux, elle s'adresserait à son banquier et demanderait un prêt, qu'elle rembourserait sur une certaine période de temps. Dans ce sens, monsieur Crouse, je pense que nous verrons nos affaires exactement comme une entreprise commerciale.

M. Crouse: Cependant, il n'y a pas d'intérêts.

M. Osbaldeston: Si. Le prêt est remboursé avec intérêt.

M. Crouse: J'ai d'autres questions à poser, monsieur le président, mais je pense que mon temps de parole est écoulé. J'aimerais être inscrit au second tour.

Le président: Avant de quitter ce sujet, monsieur Hayes, j'aimerais savoir si vos propres responsables juridiques avaient examiné la validité de l'avis qui vous avait été donné par le ministère de la Justice au sujet des achats de matériel?

M. Hayes: Je ne pense pas que nous l'ayions contestée, mais il me semble que c'est à la suite de cette décision que nous avons demandé à la Chambre des communes d'examiner la question, demande qui a été adressée dans le cadre de notre rapport.

Le président: Il s'agissait d'examiner cette décision voulant que du matériel soit prêté comme des matériaux?

[Text]

Mr. Hayes: That is right, yes.

The Chairman: That seems strange to me, where material would be considered equipment.

Mr. Clarke, on the same subject.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Yes. If Mr. Clermont has a different topic, I would like to follow up supplementary to Mr. Crouse.

Mr. Clermont: That will make no difference; we are dealing with paragraph 61. I will yield for a supplementary question, though, with pleasure.

• 1130

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Thank you, Mr. Chairman. I was concerned that we might get away from Mr. Crouse's question because I do not think the witness answered it—certainly not to my satisfaction—as to why these expenditures are not being written off. I can understand that they are being financed through a loan to the revolving fund, although I am sorry we had to bring revolving funds into the paragraph again. I can understand that expansions or expenditures are being financed through a loan, but I cannot understand why they have not been written off in the year of the expenditure, as set out in the rules. It seems to me, Mr. Chairman, that the point raised by the Auditor General is just that; it is not so much the financing but the writing-off during the year against the appropriations. Perhaps Mr. Hayes could explain that to us.

The Chairman: Mr. Hayes.

Mr. Hayes: Mr. Chairman, what we have in mind with regard to this note is that in effect you would get a parliamentary appropriation to cover your expenditures on capital equipment, and that would be charged to the expenditures of Canada in the year. However, that does not prevent you from taking these costs into the revolving fund operation as equity, shall we say, contributed by Canada in respect of capital equipment, and then depreciating this equipment over its useful life. You might say that for accounting purposes the revolving fund is a separate entity and does not necessarily have to be governed by the procedures in effect for the accounts of Canada. Basically what you are endeavouring to achieve as far as the working capital advance is concerned is that it reflect all costs, and depreciation is a reasonable cost of operations and should be taken into account in determining the profit for the year.

It is our view that you can do this under the system by taking these capital expenditures, which may have been written off to expenditures as far as Canada is concerned, and recording them in the accounts of the revolving fund and subjecting them to depreciation in the usual way, and then for the revolving fund to contribute back to Canada or return to Canada that amount of depreciation which is charged in determining the true surplus for the year.

The Chairman: Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: There are two ways of approaching this, Mr. Chairman, and Mr. Hayes has described one technique. We are using a slightly different technique. Mr. Hayes suggested that when the capital requirement arises it is shown as an expenditure in the year in which the funds are provided. The technique we are using is to show it as a loan made in the year that it is required. It shows as an asset on our accounts. Mr. Hayes' proposal would show it as an expenditure in that year. The reason we have used the device of making the loan is our desire to treat the

[Interpretation]

M. Hayes: C'est cela.

Le président: Il me paraît bizarre que l'on puisse considérer du matériel comme des matériaux.

Monsieur Clark, sur le même sujet.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Si M. Clermont voulait parler d'un autre sujet, j'aimerais poser une question supplémentaire à celle de M. Crouse.

M. Clermont: Cela ne fera aucun problème, nous discutons du paragraphe 61. Je suis très heureux de vous laisser la parole pour une question supplémentaire.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Merci beaucoup. Je ne voulais pas quitter ce sujet tout de suite car les réponses du témoin ne m'ont pas satisfait, ni ses explications quant au fait que ces dépenses ne soient pas amorties. Ils sont donc financés au moyen d'un prêt à la caisse renouvelable, mais je regrette que nous devions reparler de caisse renouvelable dans ce paragraphe. Je sais que les dépenses sont faites au moyen d'un prêt, et je ne comprends pas pourquoi elles n'ont pas été effectuées l'année de la dépense, comme l'exigent les règlements. Il me semble, monsieur le président, que la question soulevée par l'Auditeur général revient à ceci: ce n'est pas tant la question du financement, mais plutôt celle de la défalcation au cours de l'année, par rapport aux affectations. M. Hayes pourrait peut-être nous donner des explications.

Le président: Monsieur Hayes.

M. Hayes: Monsieur le président, vous pourriez, en effet, obtenir un crédit parlementaire pour couvrir vos dépenses en capital d'exploitation, et cela serait compris dans les dépenses du Canada de l'année en question. Cela ne vous empêche cependant pas de puiser ces montants dans la caisse renouvelable à titre d'investissement, de contributions du Canada pour le fonds de roulement du Canada, et de l'amortir ensuite avec le temps. En termes de comptabilité, la caisse renouvelable est une entité séparée et n'est pas nécessairement soumise aux mêmes procédures que les comptes du Canada. En fait, vous essayez de faire en sorte que les avances de fonds de roulement reflètent tous les coûts, que l'amortissement représente un coût raisonnable des opérations et que l'on tienne compte de tous ces facteurs pour déterminer le bénéfice de l'année.

Vous pouvez y parvenir en prenant ces dépenses de capital, qui ont pu être annulées par rapport aux comptes du Canada, en les inscrivant dans les comptes de la caisse renouvelable et en les soumettant aux procédures normales d'amortissement.

Le président: Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Il y a deux méthodes pour ce faire, monsieur le président, et M. Hayes vient d'en décrire une. Celle que nous observons est quelque peu différente. M. Hayes a dit que lorsque des besoins en capitaux se faisaient sentir, ils étaient inscrits à titre de dépenses pour l'année dans laquelle ces fonds ont été fournis. Selon notre méthode, nous considérons cette dépense comme un prêt consenti dans l'année où il a été requis. Il s'agit donc d'un actif. M. Hayes proposait de le considérer comme une dépense de l'année. La raison pour laquelle nous considé-

[Texte]

revolving fund as a business. A business does not go to a bank to secure funds for its capital requirements and those funds then show a relationship to the bank and the revolving fund is such that the bank writes it off as an expenditure. The bank keeps it on its books and that is the Government of Canada, if I may use this analogy. We are suggesting the Government of Canada keep it on its books as an asset.

The difficulty that the Auditor General has with that, and points it out, is that it comes into conflict with this concept of a cash accounting basis for the Government of Canada. That once a capital expenditure is made the Government of Canada's normal practice is to write it off as an expenditure, and that is the end of it.

We say that in the case of the revolving fund we have a slightly different situation. We want the manager to know he has a loan from the Government of Canada on which he must not only repay the principal but he must repay the interest on that loan. We want him to feel as a businessman would feel relative to his banker. However, there is no doubt in my mind that what Mr. Hayes has described is a possible procedure. We are really suggesting, Mr. Chairman, that we believe the effect on the manager is more beneficial by proceeding on the basis of a loan.

The Chairman: Mr. Clarke.

• 1135

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): That is fair, Mr. Chairman, but again I wonder if we are not in the position of having a complaint filed by the Auditor General which will not be acted upon by the administration because they do not happen to agree with it.

Mr. Osbaldeston: Mr. Crouse, may I make one comment. I have mentioned on occasion that this issue will be studied in the task force we have operating on the public accounts of Canada. The reason this issue would be studied is certainly because the Auditor General's staff has pointed out there are alternative ways of doing this and therefore it deserves study and attention. And, secondly, we want to assure ourselves that my statement, namely that the manager behaves in a more beneficial way relative to the taxpayers of Canada because he is working on a loan basis, is true. I want to assure myself, and I am sure the President of the Treasury Board wants to assure himself, that a real benefit is being derived by using the loan technique as opposed to using the technique suggested by the Auditor General. And we could consult with the Auditor General's staff prior to coming back with a recommendation, I hope by next fall, on how the public accounts of Canada should be changed.

The Chairman: Mr. Macdonell has stated he does not wish to make a comment on this at the moment but the Committee will look forward to the observations in his report and at that time it will be reviewed again.

M. Clermont: Monsieur le président, pour faire suite à la réponse que le secrétaire du Conseil du Trésor vient de donner à notre collègue, M. Clarke, j'ai l'impression, que le mécanisme que vous employez présentement est une politique à court terme et le groupe, qui en fait l'étude proposera peut-être une politique à long terme. Ai-je raison de parler ainsi, monsieur le secrétaire du Conseil du Trésor?

[Interprétation]

rons cela comme un prêt est que la caisse renouvelable fonctionne, pour nous, comme une société. Une société ne demande pas à une banque de financer ses besoins en capitaux; et la caisse renouvelable est telle que la banque peut l'amortir comme une dépense. Dans notre cas, on peut considérer que le gouvernement du Canada joue le rôle de la banque. Ainsi, il comptabilise ses sommes sous forme d'actif.

Le problème de l'Auditeur général est que ceci contredit le système de comptabilité courant du gouvernement du Canada. En effet, lorsqu'une dépense en capital est effectuée, le gouvernement du Canada l'amortit généralement comme une dépense, et c'est tout.

Dans le cas de la caisse renouvelable, la situation est quelque peu différente. Nous voulons que l'emprunteur sache qu'il doit rembourser au gouvernement du Canada, non seulement le capital emprunté, mais les intérêts qui s'y rattachent. Nous voulons qu'il se considère comme un entrepreneur vis-à-vis de son banquier. Toutefois, je ne doute pas que la procédure décrite par M. Hayes puisse être appliquée. A notre avis, monsieur le président, il est beaucoup plus positif de fonctionner sur un système de prêts.

Le président: Monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Très bien, monsieur le président, mais je demande si nous n'allons pas nous retrouver encore avec une plainte de l'Auditeur général, dont le gouvernement se désintéressera totalement car elle ne correspond pas à ses idées.

M. Osbaldeston: Monsieur Crouse, puis-je faire un commentaire? J'ai déjà mentionné que cette question sera examinée par un groupe qui étudie les comptes publics du Canada. Nous nous intéressons à cette question parce que le personnel de l'Auditeur général a fait remarquer qu'il y a d'autre façon de faire cela et par conséquent elle mérite notre étude et attention. Deuxièmement, nous voulons aussi nous assurer que nos services gestionnaires sont effectivement améliorés par ce régime de prêts et procurables ainsi, comme je le prétends, des bénéfices aux contribuables canadiens. Je veux m'assurer, et je suis sûr que le président du Conseil du Trésor le veut également, que notre usage de faire des prêts apporte un avantage réel par rapport avec la méthode proposée par l'Auditeur général. Nous voudrions consulter le personnel de l'Auditeur général avant de faire une recommandation, qui sera prête, j'espère, l'automne prochain, sur les modifications qu'il faudrait apporter à la façon de tenir les comptes publics du Canada.

Le président: M. Macdonell ne veut pas faire d'observation à ce moment, mais le Comité s'intéressera particulièrement aux remarques qu'il fera dans son rapport. Nous aurons alors l'occasion de réexaminer cette question.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, further to the reply given by Mr. Osbaldeston to our colleague Mr. Clark, I have a feeling that the mechanism that is now being used derives from our short term policy and the task force may propose a long term one. Am I right in my assumption, Mr. Secretary of the Treasury Board?

[Text]

Je vous appelle ainsi, par votre titre, parce que, comme certains de mes collègues, j'ai de la difficulté à prononcer votre nom.

Mr. Osbaldeston: I thought, Mr. Chairman, we had decided on "Gordon".

Mr. Clermont: I am sorry, sir, but when I was Chairman of a committee I did not allow such expressions. So I am following my policy.

Mr. Osbaldeston: Thank you, Mr. Clermont. I must admit that others share your difficulty in the pronunciation of my name.

Certainly what we are operating now is a policy. I hesitate to describe it as short-term because it has been in operation for four years. It did have a derivation in the concepts put forward in the Royal Commission on Government Organization. It was deemed to be at the time it was instituted the best way to proceed in order to secure the results that we wished to secure.

However, having said that, any policy certainly should be up for evaluation. We now have had four years of experience with this policy and therefore I believe, and the President of the Treasury Board believes, it is a proper matter to be re-evaluated. We then would come forward to the Public Accounts Committee with a proposal for a long-term policy. And even that policy, I suggest to you, Mr. Chairman and Mr. Clermont, that we put to you next September should be reviewed again in four years to ensure that that policy is appropriate for the time and has produced the result it was intended to produce. So it is a constant re-evaluation of policy.

Mr. Clermont: Monsieur le président, monsieur le secrétaire du Conseil du Trésor, le titre du paragraphe du Rapport de l'Auditeur général pour l'année 1972 est: Immobilisations provenant de crédits pour prêts, mais je crois que nous devons encore revenir à la question des caisses renouvelables et le fonds de renouvellement. Les prêts d'immobilisation provenant de crédits sont d'après vous, des avances faites à des caisses renouvelables. Est-ce juste?

Mr. Osbaldeston: That is correct. They are capital advances made to revolving funds, against which the revolving fund must pay principal and interest.

Mr. Clermont: La semaine dernière, si on vous avait demandé si depuis 1965 ou 1969, le nombre de comptes de caisses renouvelables augmentait ou diminuait. De nouveau, je dois mentionner, monsieur le président, que la création d'une caisse renouvelable a lieu à la suite d'une demande au Parlement à des fins d'approbation. Est-ce exact, monsieur le secrétaire du Conseil du Trésor?

• 1140

Mr. Osbaldeston: That is correct, Mr. Clermont, and it is only established, if I may be permitted to say so, after a rather careful review in the secretariat on the need for such a revolving fund, the purpose it would serve, and the effect upon managers. It is then considered by the Treasury Board and at that point is put to Parliament. Parliament then considers it and in the vote wording it indicates the purpose of the fund and, in most cases, the financial limits that the fund would be utilizing or drawing down. At that point Parliament certainly has the opportunity to make its own determination whether this procedure being put to it would be the most efficient way to secure maximum benefit from the tax dollars.

[Interpretation]

I am calling you by your title of Secretary of the Treasury Board because, like certain of my colleagues, I have a hard time pronouncing your name.

Mr. Osbaldeston: Je croyais, monsieur le président, que nous nous étions mis d'accord sur «Gordon».

Mr. Clermont: Excusez-moi, monsieur, mais j'étais président d'un comité, je ne permettais pas que l'on s'adresse de cette façon-là, alors, je suis ma politique.

Mr. Osbaldeston: Merci, monsieur Clermont. Je dois avouer que vous n'êtes pas le seul à trouver mon nom difficile à prononcer.

J'hésiterais de qualifier la politique actuelle de politique à court terme puisqu'elle existe depuis quatre ans. Elle est le résultat du principe conçu par la Commission royale sur l'Organisation du gouvernement. A l'époque, elle était considérée comme la meilleure façon de procéder afin d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés.

Ayant dit cela, j'admets que toute politique devrait faire l'objet d'un examen périodique. Puisque nous avons eu quatre années d'expérience, je crois, ainsi que le président du Conseil du Trésor, qu'il est temps de faire les évaluations. Après les avoir faites, nous serions en mesure de proposer une politique à long terme au Comité des comptes publics, mais même la politique que vous nous soumettrons en septembre prochain devrait être examinée dans quatre ans afin de déterminer si elle est appropriée aux nouvelles conditions et si elle a produit les résultats qu'on avait prévus. Nous évaluons constamment la politique.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Osbaldeston, the title of this paragraph of the Auditor General's Report for 1972 is: Capital Assets financed by Loan Appropriations, but I think that we should return to the question of revolving funds. According to you, the loans for capital assets are advances made to revolving funds, is that right?

Mr. Osbaldeston: C'est exact. Les immobilisations sont versées aux caisses renouvelables et les caisses doivent rembourser l'intérêt principal sur ces avances.

Mr. Clermont: Last week you were asked if the number of revolving funds had increased or decreased since 1965 or 1969. I think I should make it clear once again, Mr. Chairman, that a revolving fund is created following a request made by Parliament. It is Parliament which gives the final approval. Is that right, Mr. Osbaldeston?

Mr. Osbaldeston: C'est exact, monsieur Clermont, il est créé seulement après une étude très détaillée au secrétariat sur les nécessités de cette caisse, le but qu'elle remplirait et l'effet qu'elle aurait sur les gestionnaires. Ensuite la question est considérée par le Conseil du Trésor et soumise au Parlement. La proposition est considérée par le Parlement et le but de la caisse est précisé dans la description du crédit. Dans la plupart des cas, les limites financières de la caisse sont aussi précisées. A ce moment-là, le Parlement a certainement l'occasion de déterminer si ce procédé est le moyen le plus efficace de tirer un bénéfice maximal des dollars des contribuables.

[Texte]

M. Clermont: En un mot, ces comptes de caisses renouvelables sont établis dans des buts précis lorsque la demande est faite au Parlement. Pour l'Imprimerie nationale, par exemple, lorsque le Parlement a approuvé l'établissement de la caisse renouvelable, on a établi le pourquoi de cette caisse renouvelable et ceux qui ont la responsabilité d'administrer cette caisse renouvelable n'ont pas le droit d'employer les avances qui ont été faites à ce chapitre pour d'autres choses que les buts spécifiés dans le crédit approuvé par le Parlement.

Mr. Osbaldeston: That is correct. The appropriation bill, when it is passed, constitutes the legal basis for the operation of the fund. As in any other act of Parliament, the managers of that fund may not exceed the authorities provided within the vote wording.

M. Clermont: Dans ce cas, monsieur le président, monsieur le secrétaire du Conseil du Trésor, j'hésite beaucoup à accepter la prétention de l'Auditeur général et de certains membres de ce comité que la surveillance du Parlement a été affaiblie. Parce que si ces caisses renouvelables sont établies dans des buts précis, je ne vois pas où la surveillance du Parlement a été affaiblie. Si c'était une caisse renouvelable à buts généraux, j'y verrais peut-être un certain affaiblissement, mais si cette caisse renouvelable est établie dans un, deux ou trois buts précis, ne vous semblerait-il pas, monsieur le secrétaire du Conseil du Trésor, qu'on fasse une fausse interprétation des comptes de caisses renouvelables et des avances de fonds de roulement? Ne semble-t-il pas y avoir une interprétation inexacte du but des caisses renouvelables? Et ce sera ma dernière question, monsieur le président, pour le moment.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I hesitate to take issue with the perception of the office of the Auditor General. If I may be permitted a personal comment, I think when Parliament is asked if they wish to proceed in a certain way and Parliament decides that, indeed, they do wish to proceed in that way, then for good and sufficient reasons, Parliament has exercised its control. I understand that the office of the Auditor General is concerned primarily with the cash basis of accounting that is used normally in handling the accounts of Canada. With respect, I think, there might have been a slightly different title given which would express that concern. But it must be recognized that if Parliament makes a decision to do something, it is very difficult to make the comment that Parliament, when it acts, acts in a manner in which it does not wish to act.

M. Clermont: Monsieur le président, je vais me répéter encore parce que j'ai déjà mentionné ceci: Monsieur le secrétaire du Conseil du Trésor, lorsqu'un tel compte de caisses renouvelables connaît un déficit, pour couvrir ce déficit, on doit s'adresser au Parlement pour demander un crédit supplémentaire.

Deuxièmement, si ce compte de caisses renouvelables connaît un surplus, le surplus doit être retourné aux Fonds du revenu consolidé, à moins que le Conseil du Trésor permette à ce ministère de garder les fonds disponibles. Et vous avez dit à ce comité que cette approbation est donnée seulement après une étude approfondie de la question.

Mr. Osbaldeston: That is correct. I might go one step further and say that if the fund wished to undertake a project outside of the statutory authority granted in the original establishment of the fund, it would have to come back to Parliament to change the vote wording so that it could undertake some further activity.

[Interprétation]

Mr. Clermont: To sum it up, these revolving fund accounts are established for a very precise purpose when the request is submitted to Parliament. To take the government printing bureau as an example, when Parliament approved the setting up of a revolving fund the purpose this fund was to serve was made clear and those responsible for administering this revolving fund cannot use the advances made under this heading for any reason other than those specified in the vote approved by Parliament.

M. Osbaldeston: C'est exact. Une fois approuvé, le bill de finance constitue la base légale du fonctionnement de la caisse. Comme cela est le cas pour toutes les autres lois approuvées par le Parlement, les gestionnaires de cette caisse ne doivent pas dépasser les limites des autorisations prévues dans la loi.

Mr. Clermont: In this case, Mr. Chairman, I am very hesitant about accepting the claim of the Auditor General and certain members of this Committee that parliamentary control has been weakened. If these revolving funds have been established for very specific reasons, I do not see how parliamentary control is undermined. If the revolving fund were established for very general purposes, then I might see a certain weakening, but since the fund is set up for two or three precise purposes, do you not think, Mr. Osbaldeston, that this fear of the loss of parliamentary control is unfounded? Do you not think that this is an incorrect interpretation of the aim of revolving funds? This will be my last question, Mr. Chairman, for the moment.

M. Osbaldeston: Je ne voudrais pas, monsieur le président, contester l'opinion du bureau de l'Auditeur général. Si vous me permettez d'exprimer une vue personnelle, je crois que le Parlement, exerce bien son droit de surveillance quand, après avoir été consulté, il approuve effectivement une certaine procédure en précisant les raisons. Je comprends que le bureau de l'Auditeur général s'intéresse surtout à la comptabilité de caisse, ordinairement utilisée dans les comptes nationaux. On aurait peut-être pu donner un titre légèrement différent pour indiquer cette préoccupation. Mais il faut reconnaître que si le Parlement décide de prendre une mesure, on ne peut pas prétendre que cette mesure va à l'encontre de son désir.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I shall repeat my position once again. Mr. Osbaldeston, when a revolving fund shows a deficit, it is necessary to come to Parliament to request additional funds to cover this deficit.

Secondly, if a revolving fund account shows a surplus, the surplus must be returned to the Consolidated Revenue Fund unless the Treasury Board allows the department in question to keep the available funds. You have told this Committee that such approval is given only after detailed study of the matter.

M. Osbaldeston: C'est exact. Je pourrais même ajouter que si les gestionnaires de la caisse voulaient entreprendre un projet qui n'est pas autorisé dans les conditions originales de la création de la caisse, ils devraient demander au Parlement la permission de changer les termes du crédit afin d'inclure cet autre projet.

[Text]

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

• 1145

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, on the point raised by Mr. Clermont, I do not think that anyone on the Committee is saying that these statements are untrue. I think those were the words you used or at least . . .

Mr. Clermont: What statement do you mean? The statement of the Auditor General?

Mr. Crouse: You said some members were claiming that these statements were untrue.

Mr. Clermont: No. What I said is that according to the report, it seems that there is less parliamentary control, according to the Auditor General's report. I have the impression that operating that way, Parliament has less control, and I said that view is shared by some members of this Committee. That is what I said. I did not use the words "are not true".

Mr. Crouse: Might I then comment? When we speak of less control, Mr. Chairman—and I am looking immediately at the next item, which deals with six revolving funds—I try to relate those funds to the statements of assets and liabilities. If you look at the statements, the Auditor General is reported as saying that the expenditures on capital works financed by loan appropriations during the year, the balance of the loans outstanding as of March 31, 1972, which represent capital assets—and here is a very strong charge—improperly recorded on the statement of assets and liabilities. And when you look at the statement of assets and liabilities as of March 31, 1972, and you try and relate these six revolving funds to the statement of assets and liabilities, then I think, Mr. Chairman, you have a better understanding of what the Auditor General is getting at, because as I look at the number one item, airports revolving fund, for example, I would construe that as being an expenditure or something coming under Transport. Yet when I look at the schedule of statement of assets and liabilities under Transport, I see that item 46 under Transport, the airports revolving fund, shows a statement—it does not show anything, actually. There is another item underneath called ships stores, so the two are sort of combined but there is a figure there for 1972 of \$889,625. Nowhere is there any indication of this \$136,806,000 in the revolving fund. I would like somebody to explain the reason for the strong charge made by the Auditor General that capital assets are improperly recorded on the statement of assets and liabilities. I would like to know from Mr. Osbaldeston or from someone how you account for these figures. How are we as members of Parliament to serve as the watchdog when the figures are so buried that we cannot trace them through or understand how they are expended or controlled?

Mr. Clermont: Mr. Chairman, on a point of order, I am seeking your guidance. Is it the policy of this Committee that when a member asks questions, another member can make comments? Mr. Crouse had his time for asking questions. I raised my hand to ask questions. I allowed supplementary questions by Mr. Clarke. I am only seeking your guidance because I am sure there are other members who would like to ask questions. If you allow a member, after another has put a line of questions to the witnesses, to make comments and refer to other paragraphs, all right, but this should be granted to all the members. I would like your guidance on that.

[Interpretation]

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Monsieur le président, à propos de la question soulevée par M. Clermont, je ne crois pas qu'un membre quelconque du Comité dise que ces déclarations sont fausses. Je crois que ce sont là les mots que vous avez utilisés, ou du moins . . .

M. Clermont: De quelle déclaration parlez-vous? La déclaration de l'Auditeur général?

M. Crouse: Vous avez dit que certains députés prétendaient que ces déclarations étaient fausses.

M. Clermont: Non. J'ai dit que, selon le rapport de l'Auditeur général, il semblerait qu'il y a amoindrissement du contrôle parlementaire. J'ai l'impression qu'avec ce mode de fonctionnement, le Parlement a moins de contrôle et j'ai dit que cette opinion était partagée par certains membres du Comité. Voilà ce que j'ai dit. Je n'ai pas utilisé les mots «ne sont pas vraies».

M. Crouse: Pourrais-je faire une observation? Monsieur le président, lorsque nous parlons d'amoindrissement du contrôle—ici je pense à la question qui suit immédiatement, soit celle des six caisses renouvelables—j'essaie d'établir un lien entre ces caisses et les bilans. Prenons la déclaration de l'Auditeur général: il dit que les dépenses au poste des grands travaux financés au moyen de crédits pour prêts durant l'année, les soldes des prêts non remboursés au 31 mars 1972 qui représentent les biens de capital—il porte ensuite une accusation très grave—portée à tort au bilan. Lorsque l'on jette un coup d'oeil sur le bilan au 31 mars 1972 pour essayer de retracer les six caisses renouvelables dans le bilan, je crois, monsieur le président, que l'on a alors une meilleure compréhension des remarques de l'Auditeur général, car si je prends pour exemple l'article n° 1, la caisse renouvelable des aéroports, je pourrais conclure qu'il s'agit là d'une dépense ou autre inscription faite au chapitre des Transports. Néanmoins, si je consulte l'annexe du bilan des Transports, je vois à l'article 46 des Transports, caisse renouvelable des aéroports, qu'un chiffre n'est en fait inscrit. Il y a en dessous un autre article intitulé «stocks de navires» et les deux sont d'une certaine façon combinés; il y a là inscrit que pour 1972 une dépense de \$889,625. Nulle part ne trouve-t-on une indication que \$136,806,000 se trouve dans la caisse renouvelable. J'aimerais que quelqu'un m'explique la raison pour laquelle l'Auditeur général a fait cette grave accusation que les biens de capital sont portés à tort au bilan. J'aimerais que M. Osbaldeston, ou quelqu'un d'autres, expliquent le pourquoi de ces chiffres. Comment nous, membres du Parlement, pouvons-nous jouer notre rôle de gardien lorsque les chiffres sont tellement enfouis que nous ne pouvons les retracer ni comprendre comment les fonds sont dépensés ou contrôlés?

M. Clermont: Monsieur le président, j'invoque le Règlement afin d'obtenir votre avis. Le Comité a-t-il pour politique de permettre à un député de faire des observations suite aux questions posées par un autre député? M. Crouse a eu le temps de poser des questions. J'ai levé la main pour poser des questions, j'ai permis des questions supplémentaires à M. Clarke. Je veux seulement obtenir votre avis car je suis convaincu qu'il y a d'autres députés qui aimeraient poser des questions. Si vous permettez qu'un député, une fois qu'un collègue a fini de poser une série de questions aux témoins, fasse des commentaires et fasse allusion à d'autres paragraphes, c'est très bien, mais ce privilège

[Texte]

The Chairman: Mr. Clermont, you asked your question and it was answered. Then Mr. Crouse . . .

Mr. Crouse: I thought Mr. Clermont had finished.

Mr. Clermont: Mr. Crouse did not ask . . .

The Chairman: Let me explain, Mr. Clermont.

• 1150

You asked your question and it was answered. Then Mr. Crouse questioned one of the observations you made and that was settled between the two of you. He acknowledged what you said and he was satisfied that both of you were in agreement, and then he proceeded to ask a question on this report of the Auditor General's and he is now asking Mr. Osbaldeston where these figures appear in the financial statement. That is the question.

We do not have an order in this Committee whereby each person is given 10 minutes. We allow anyone and everybody to ask questions. This seems to be quite fair and works well. The next person who wants to ask a question is at liberty to do so. I have no one on the list at the moment, so we are open as soon as Mr. Crouse's question is answered.

Mr. Clermont: Thank you, sir.

Mr. Osbaldeston: Mr. Crouse, I must go back to the beginning in order to follow . . .

The Chairman: Just so we are all on the same wave length, the question Mr. Crouse asked is why the six amounts at the bottom of page 3 cannot be found in the financial statement of expenditures and liabilities. He want to know why they do not appear under those various headings.

Mr. Osbaldeston: The short answer to Mr. Crouse would be that the amount, for example, of \$136,806,000, outstanding loans, March 31, 1972, on page 43 of the Auditor General's Report, may indeed be found in the Public Accounts 1971-72, Department of Transport, Appendix 2, Airports Revolving Funds, where an entry is made under current liabilities, advance payable to the Department of Finance, 1972, \$136,806,000.

Mr. Crouse: They why did the Auditor General put such a strong charge in this report that the assets were improperly recorded on the statement of assets and liabilities? Either Mr. Osbaldeston is wrong or the Auditor General is wrong.

The Chairman: I think Mr. Osbaldeston has the answer.

Mr. Osbaldeston: If I understood the question, Mr. Crouse, you were concerned that these numbers should appear in order that parliamentarians would be able to follow the transaction.

Mr. Crouse: Yes. Not only was I concerned, Mr. Chairman, but obviously the Auditor General is concerned when he puts in such a strong statement that it represents capital assets improperly recorded on the statement of assets and liabilities. That is a pretty strong charge in my estimation for an auditor, especially the Auditor General of Canada, to lay against the Treasury Board.

[Interprétation]

devrait être accordé à tous les députés. J'aimerais votre avis à ce propos.

Le président: Monsieur Clermont, vous avez posé vos questions et l'on vous a répondu. Ensuite, M. Crouse . . .

M. Crouse: Je croyais que M. Clermont avait terminé.

M. Clermont: M. Crouse n'avait pas demandé . . .

Le président: Permettez-moi de vous donner une explication, monsieur Clermont.

Vous avez posé une question et l'on vous a répondu. M. Crouse a ensuite mis en doute une de vos observations et vous avez réglé cette question entre vous. Il a accepté vos remarques et s'est déclaré convaincu que vous étiez tous deux d'accord; il a ensuite posé une question à propos du rapport de l'Auditeur général et il demande maintenant à M. Osbaldeston de nous dire où ces chiffres paraissent dans l'état financier. Voilà la question.

Il n'y a aucun règlement à ce Comité qui stipule que chaque personne a droit à 10 minutes. Nous permettons à tout le monde de poser des questions. Cette façon de faire semble plus juste et se révèle satisfaisante. La prochaine personne qui veut poser une question peut le faire. J'ai un nom sur ma liste pour l'instant et cette personne pourra prendre la parole dès que l'on aura répondu à la question de M. Crouse.

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

M. Osbaldeston: Monsieur Crouse, je dois revenir au début, afin de suivre . . .

Le président: Afin d'assurer que nous nous comprenons tous bien, je rappellerai que M. Crouse a demandé pourquoi les 6 montants inscrits au bas de la page 3 sont introuvables dans le bilan. Il veut savoir pourquoi ces montants ne paraissent pas sous ces divers titres.

M. Osbaldeston: Je répondrai brièvement à M. Crouse que, par exemple, la somme de \$136,806,000, en prêts non remboursés au 31 mars 1972, qui paraît à la page 46 du rapport de l'Auditeur général, est effectivement indiquée dans les comptes publics 1971-1972, ministère des Transports, Annexe 2, caisses renouvelables des aéroports, où figure une entrée au titre passif exigible, avance payable au ministère des Finances, 1972, une inscription de \$136,806,000.

M. Crouse: Dans ce cas, pourquoi l'Auditeur général a-t-il porté une accusation si grave dans son rapport en disant que les biens en capital étaient portés à tort au bilan? Soit que M. Osbaldeston se trompe ou que l'Auditeur général se trompe.

Le président: Je crois que M. Osbaldeston a une réponse à cette question.

M. Osbaldeston: Si j'ai bien compris votre question, monsieur Crouse, vous voulez vous assurer que ces sommes sont indiquées de façon à ce que les parlementaires puissent suivre la transaction.

M. Crouse: Oui. Non seulement cela m'inquiète-t-il, monsieur le président, mais cette question inquiète aussi l'Auditeur général qui a déclaré de façon si impérieuse que cela représente des biens de capital portés à tort au bilan. C'est là à mon avis une accusation assez grave, de la part d'un vérificateur, surtout de l'Auditeur général du Canada, portée contre le Conseil du Trésor.

[Text]

Mr. Osbaldeston: The first part of my answer would be that the amount can be found in the Public Accounts of Canada as I have just indicated.

However, you went on, Mr. Crouse, in your question, that they are improperly recorded. That does not mean to imply therefore that they are not recorded. As I have indicated, they are recorded.

The difference between the office of the Auditor General and ourselves is whether they are properly or improperly recorded. I think that is really the issue you are trying to bring out.

The Chairman: I think Mr. Crouse wants to know where he can see that figure of \$136.8 million.

Mr. Osbaldeston: In the Public Accounts of Canada, 1971-72, Department of Transport, under Current Liabilities, Appendix 2, Airports Revolving Fund, the amount of \$136,806,000 appears. In addition, on page 10-14, Public Accounts, Volume I, Schedule E, Advances, Loans and Investments, it appears under the heading Department of Transport at the bottom of the page, Item 117, Airports Capital Loans, \$136,805,782, for the year 1972.

It also appears on page 10-2, Public Accounts of Canada, 1971-72, in the statement of assets and liabilities under the heading Assets, Item No. 6, Advances, Loans and Investments, and in Domestic Schedule E, page 9, subparagraph (a), Loans to and Investments in Crown Corporations, where it appears as part of a grand total of \$11,822,000,000. It appears, Mr. Chairman, in a number of places.

Mr. Crouse: That is the point I am raising, Mr. Chairman. It is really not readily available. You would have to be an accountant and one with considerable experience to put all this together.

The Chairman: Would Mr. Hayes like to add to that? This observation that Mr. Crouse made—why did the Auditor General say this when it is recorded?

• 1155

Mr. Hayes: The point really, Mr. Chairman, is that it is recorded, but in our view it is not loans it is really capital assets, capital expenditures and the policy as set forth in the Public Accounts Volume I is to the effect that only realizable or interest or revenue producing assets should be offset against the gross liabilities. This is the policy and this is really a deviation from the policy. It seems to me that basically the problem here is that maybe some attention should be paid to stating in its introduction to the public accounts what the policy of the government is.

The Chairman: Okay. Mr. Dupras and then Mr. Macdonnell wishes to say a word.

Mr. Dupras: Yes Mr. Chairman, although we may argue on the virtues of the different systems of accounting the affairs of the country, I would like to . . .

The Chairman: Well said Mr. Dupras.

Mr. Dupras: Yes, it depends on whom you speak to and I have been sitting here and listening to the good explanation from Mr. Osbaldeston and I am inclined to believe that this is a very good business operation. Perhaps there are other ways we could do it but we may not be saving any money, in fact we may be spending more.

[Interpretation]

M. Osbaldeston: Je répondrai tout d'abord que ces chiffres paraissent dans les Comptes publics du Canada, comme je viens de l'indiquer.

Toutefois, vous avez ajouté, monsieur Crouse, dans votre question, que ces chiffres étaient portés à tort au bilan. Une telle remarque ne signifie donc pas que ces chiffres ne sont pas inscrits. J'ai indiqué qu'ils l'étaient.

La divergence d'opinion qui existe entre le bureau de l'Auditeur général et le nôtre porte sur la question de savoir si ces sommes ont été portées avec raison ou à tort au bilan. Je crois que c'est vraiment là la question que vous essayer de souligner.

Le président: Je crois que M. Crouse veut savoir où il peut trouver ce chiffre de \$136,800,000.

M. Osbaldeston: Dans les Comptes publics du Canada, 1971-1972, ministère des Transports, à la rubrique passif exigible, Annexe 2, caisse renouvelable des aéroports, il y a une inscription de \$136,806,000. En outre, à la page 10-14, Comptes publics, volume I, annexe E, Avances, Prêts et Investissements, il y a une inscription à la rubrique du ministère des Transports au bas de la page, article 117, prêts pour biens de capital des aéroports, de \$136,805,782, pour l'année 1972.

Ce chiffre est également inscrit à la page 10-2, Comptes publics du Canada, 1971-1972, dans le bilan, à la rubrique actif, article n° 6, avances, prêts et investissements, et dans l'annexe intérieure E, page 9, alinéa (a), prêts aux et investissements dans les sociétés de la Couronne, où ce chiffre fait partie du grand total de \$11,822,000,000. Ce chiffre est inscrit, monsieur le président, à divers endroits.

M. Crouse: Voilà où je veux en venir, monsieur le président, il n'est pas facilement consultable. Il faut être comptable et posséder beaucoup d'expérience pour rassembler tous ces renseignements.

Le président: Monsieur Hays, avez-vous une observation à faire? M. Crouse a fait cette remarque: pourquoi l'Auditeur général a-t-il dit cela alors que ces chiffres sont inscrits?

M. Hayes: Justement, monsieur le président, ces montants sont inscrits, mais, à notre avis, il ne s'agit pas vraiment de prêts; il s'agit de biens de capital, de dépenses d'immobilisation et la politique énoncée dans le Volume I des Comptes publics stipule que seuls les actifs réalisables ou fournissant de l'intérêt ou des revenus doivent être inscrits en regard du passif brut. Il s'agit là de la politique et cette façon de faire constitue en fait une déviation de la politique énoncée. Il me semble que le problème de fond est qu'il faudrait peut-être s'intéresser à énoncer dans l'introduction des comptes publics la politique du gouvernement à ce propos.

Le président: D'accord. M. Dupras, et ensuite M. Macdonnell aimerait faire une observation.

M. Dupras: Oui, monsieur le président. Même si nous discutons des vertus de systèmes de comptabilité différents pour les affaires du pays, j'aimerais dire . . .

Le président: Bien dit, monsieur Dupras.

M. Dupras: Oui, tout dépend de la personne avec qui vous discutez. J'ai écouté les bonnes explications de M. Osbaldeston et je suis enclin à croire qu'il s'agit là d'une très bonne méthode commerciale. Il y a peut-être d'autres façons de le faire, mais nous n'économiserons peut-être pas de l'argent; en fait, nous en dépenserons peut-être plus.

[Texte]

Nevertheless, Mr. Chairman, I would like to take exception to some words used in the report; for instance, on the fourth line of Paragraph 61:

... the financing of capital assets in this way violates the long-standing government accounting policy ...

Violates in French means more or less the same as it does in English, but to violate someone or something you have to use strength you know and I am not sure if we have. Then Mr. Crouse raised the "improperly recorded" on the statement of assets and liabilities, which are very strong words and I agree with you, Lloyd, I do not know how these words can come into this report.

I have a question for Mr. Hayes, I would like to know why it has not been a practice in the former Auditor General's Report to us some guidance on where to find the figures that do not appear in the book, in the report? Mr. Osbaldeston gave us some figures that are not shown here in regard to the amounts missing or inadvertently not included in the report and I think we should have had more information about what went on and where the amount of \$136 million was spent or what it was used for. I think we should have a little more information on this without having to go back to the public accounts book.

The Chairman: Mr. Hayes.

Mr. Hayes: Mr. Chairman, the report really is directed to the amounts that are recorded in the public accounts and one of the difficulties, is, for instance, with regard to the revolving funds where this subject was dealt with in three places. You have a section on the statement of assets and liabilities which deals with working capital advances, that item on the statement of assets and liabilities relates solely to the working capital advances to the revolving funds and that is to a degree dealt with in part in Paragraph 59. So we do not specifically say to members that these particular items that we are referring to under Paragraph 59 can be cross-referenced to the statement of assets and liabilities as it relates to the section dealing with departmental working capital advances. Perhaps this is a deficiency in the report, maybe we should give consideration to it.

Again when you come on to capital assets financed by loan appropriations, this is dealt with under the items listed in the statement of assets and liabilities on advances, loans, investments and domestic. In other words, you have to go to at least two sections in the public accounts to get the true situation with regard to the financial positions or the amounts advanced to revolving funds. To me, it would be far simpler if they were all put in one section.

• 1200

Mr. Crouse: A supplementary to this; might I ask right at that point why they are not all put under Schedule C, so we could place them? We have a Schedule C; why are they not all there?

Mr. Hayes: Because the policy is that these amounts are regarded as loans so far as Canada is concerned, so they come into it as a separate section.

[Interprétation]

Néanmoins, monsieur le président, j'aimerais indiquer mon désaccord avec certains termes utilisés dans le rapport; par exemple, qu'on peut lire, à la quatrième ligne du paragraphe 61 de l'anglais:

... the financing of capital assets in this way violates the long-standing government accounting policy ...

«Violates», en français, veut dire plus ou moins la même chose qu'en anglais, mais violer quelqu'un ou quelque chose implique l'utilisation de la violence et je ne suis pas certain que ce soit le cas. M. Crouse a également parlé des biens de capital «portés à tort» à l'état de l'actif et du passif; ce sont là des termes très forts et je suis d'accord avec vous, Lloyd, je ne comprends pas pourquoi l'on retrouve ces mots dans le rapport.

J'aimerais poser une question à M. Hayes; j'aimerais savoir pourquoi les rapports de l'ancien Auditeur général ne nous donnaient aucun renseignement sur l'endroit où se trouvent les chiffres qui ne paraissent pas dans le livre, dans le rapport? M. Osbaldeston nous a fourni certains chiffres qui ne sont pas indiqués ici à propos des sommes manquantes ou qui ne sont pas incluses par inadvertance dans le rapport; je crois que nous aurions dû avoir plus de renseignements sur ce qui s'est passé et sur la façon dont on a dépensé, ou utilisé, cette somme de \$136,000,000. Je crois que nous devrions avoir plus de renseignements à ce propos sans être obligés de consulter les comptes publics.

Le président: Monsieur Hayes.

M. Hayes: Monsieur le président, le rapport vise en fait des sommes qui figurent dans les comptes publics et l'une des difficultés, par exemple, au niveau des caisses renouvelables, est que cette question est traitée en trois endroits. Il y a une section du bilan qui porte sur les avances de fonds de roulement; ce poste du bilan traite seulement des avances de fonds de roulement faites aux caisses renouvelables. Cette question est traitée dans une certaine mesure au paragraphe 59. Donc, nous ne disons pas de façon précise aux députés que ces articles dont nous parlons au paragraphe 59 peuvent être retrouvés dans le bilan à la section qui porte sur les avances de fonds de roulement faites aux ministères. Il s'agit peut-être là d'une lacune du rapport et nous devrions peut-être réfléchir à cette question.

Par ailleurs, les immobilisations provenant de crédits pour prêts sont indiquées dans le bilan à la rubrique des avances, prêts, investissements. En d'autres termes, il faut consulter au moins deux sections des comptes publics pour obtenir la véritable situation financière, soit les sommes avancées aux caisses renouvelables. A mon avis, ce serait beaucoup plus simple de tout regrouper dans une seule section.

M. Crouse: Une question supplémentaire; pourrais-je savoir pourquoi ces sommes ne sont-elles pas toutes indiquées à l'annexe C, de façon à ce que nous puissions les retrouver? Il y a une annexe C; pourquoi ces sommes n'y sont-elles pas indiquées?

M. Hayes: Parce que, selon la politique énoncée, ces sommes sont considérées comme étant des prêts en ce qui concerne le Canada; elles sont donc inscrites dans une section séparée.

[Text]

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): But Schedule C is loans.

The Chairman: So, we come back to the policy.

Mr. Hayes: No. Mr. Clarke, Schedule C is the section dealing with departmental work and capital advances.

The Chairman: All right. Mr. Macdonell, I think this would be a good place for you to answer this. This word "violate" means strength or muscle and now is the chance for you to use yours.

Mr. J. J. Macdonell (Auditor General of Canada): This sounds like the introduction of what I would call the ham in the middle of the sandwich. What I have observed, in response to a comment made by Mr. Osbaldeston, has been definitely reinforced by a comment by Mr. Dupras. At the last meeting, Mr. Osbaldeston tabled the financial guide, and I commented to the effect that we were very pleased to have had an opportunity to look at this and observe the items included in it before it was released. He stated this morning that he would welcome our opportunity to review the work of the study of the *Public Accounts*.

These two statements by the Secretary of the Treasury Board, and my acquiescence with him, in fact, my enthusiasm for them, I think, will help in the long run to answer the question that Mr. Dupras raised. I feel the questions of accounting techniques and policy should be debated properly outside this committee. I do not think it is fair to place before you and ask you to resolve between accounting people the type of things that we are debating this morning. Through Mr. Osbaldeston's invitation to us to get involved in this thing, we may have to come to you with an honest difference of opinion, where frankly we are concerned about Parliamentary control.

But I will assure you, that it will be boiled down to the point where you would at least have a clear picture of exactly what it is we disagree on. There may be times when we have honest disagreements on accounting principles and treatment thereof. But, for the most part, we will do our best to resolve these before they come to you on this type of item. I just do not think it is reasonable to expect Parliamentarians to have to listen to this type of debate which, really, as Mr. Dupras aptly said, is an exercise of a learned society debating how the accounts are treated.

Mr. Chairman, I merely again indicate a future policy that I have every intention of endeavouring to implement and I certainly understand the Secretary of the Treasury Board will allow us to have these opportunities.

The Chairman: Thank you. If the two of you have disagreements and you wish to come before our committee, please be assured that it would not be the first time we have been asked to be judge and jury.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, may I ask a question of the Auditor General, at this point, in light of his statement? On page 44, his predecessor states:

[Interpretation]

M. Clarke (Vancouver Quadra): Cependant, l'annexe C indique les prêts.

Le président: Donc, nous revenons à la politique énoncée.

M. Hayes: Non. Monsieur Clarke, l'annexe C porte sur les avances des fonds de roulement et d'immobilisation des ministères.

Le président: D'accord. Monsieur Macdonell, je pense que le moment serait bien choisi pour vous de donner une réponse. Le terme «violer» sous-entend la force ou des muscles; voici l'occasion d'utiliser les vôtres.

M. J. J. Macdonnell (auditeur général du Canada): Ceci me fait un peu penser à ce que j'appellerais l'introduction du jambon entre deux tranches de pain. Mes constatations, suite à un commentaire fait par M. Osbaldeston, ont été encore plus nettement renforcées par une observation de M. Dupras. Lors de notre dernière réunion, M. Osbaldeston a déposé le guide financier et j'ai dit à ce propos que nous étions fort heureux d'avoir l'occasion de consulter ce document et de prendre connaissance des questions soulevées dans celui-ci avant qu'il soit rendu public. Il a déclaré ce matin qu'il accueillerait avec plaisir toute occasion de revoir le travail de l'étude des Comptes publics.

Ces deux déclarations du secrétaire du Conseil du Trésor, et mon assentiment à celles-ci, en fait, mon enthousiasme à leur propos, aideront grandement à mon avis à répondre éventuellement à la question soulevée par M. Dupras. J'estime que les questions des techniques et des politiques de comptabilité devraient être étudiées à fond ailleurs que devant le Comité. Je ne crois pas qu'il soit juste de vous saisir de cette question et de vous demander de trancher entre comptables le genre de problèmes dont nous discutons ce matin. Grâce à l'invitation de M. Osbaldeston de nous attaquer à ce problème, nous devons peut-être nous présenter à vous avec une divergence d'opinion franche, sur une question où nous nous inquiétons vraiment du contrôle du Parlement.

Je vous assure toutefois que cette question serait résumée de telle façon à ce que vous puissiez comprendre clairement le point sur lequel nous sommes en désaccord. Il peut arriver que nous ne soyons franchement pas d'accord sur les principes de comptabilité et la façon de les manipuler. Toutefois, nous essaierons de notre mieux de résoudre la majeure partie de ces désaccords avant de se présenter à vous avec ce genre de problèmes. A mon avis, il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que des parlementaires écoutent ce genre de débats qui, en fait, comme M. Dupras l'a si justement fait remarquer, est un exercice d'une société savante où l'on discute de la façon de tenir des comptes.

Monsieur le président, je vais simplement à nouveau présenter une politique future que j'ai l'intention d'essayer de mettre en vigueur. Je sais que le secrétaire du Conseil du Trésor nous permettra de profiter de ces occasions.

Le président: Merci. Si vous êtes en désaccord, messieurs, et que vous aimeriez présenter votre cas au Comité, soyez assurés qu'il ne s'agira pas de la première fois où on nous a demandé d'être juge et jury.

M. Crouse: Monsieur le président, puis-je poser une question à l'Auditeur général, suite à sa déclaration? A la page 47, son prédécesseur déclarait ce qui suit:

[Texte]

... If expenditures on capital works are to be included among the assets of Canada, they must surely be described properly as capital assets.

Is there any reason to me, as a layman, why that could not be done?

Mr. Macdonell: Mr. Chairman, if I may answer Mr. Crouse it is a very big question, indeed, that you have just asked. Mr. Osbaldeston referred to the problem of reconciling cash and accrual accounting. The government's policy for many years, and its whole transaction, was based on a cash treatment simply because it does give Parliament an opportunity to have better control over the expenditures. Now, modern day accounting, of course, is essentially based on accrual accounting. So, many of our debates relate to that reconciliation.

In the private sector, obviously, we would record capital assets. But the minute we do, if they cannot be realized, you have a problem in relation to the national debt. That is essentially where the whole problem to which you refer arises. I certainly do not suggest that it is not a capable resolution but it is one which I think is quite complex. When we come back to you in due process of time I hope we will have some answer to make it clear just which is which.

Mr. Crouse: Thank you.

62. *Grants paid prior to parliamentary approval.*

The Chairman: Gentlemen, this deals with an observation by the Auditor General that 14 grants have been paid before they had received approval by Parliament.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, on a point of order.

The Chairman: Yes.

Mr. Clermont: On the notice, we deal with 61, 67 and 269.

The Chairman: Granted that was not on the notice that went out. Maybe I should ask Mr. Osbaldeston if he would like to answer the question and if not we will skip it and go to Paragraph 67.

• 1205

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I am at the service of the Committee and if you would like me to deal with it, I will be prepared to do so.

The Chairman: Mr. Clermont, do you have any objections to our dealing with it?

Mr. Clermont: No, sir.

The Chairman: It deals with 12 grants that were paid before the money had been provided by Parliament. The Auditor General says that the estimates appeared in the House with the word "allotted" or "allocated", whereas they had been paid, which is not the same thing. He felt that members of Parliament, when they are being asked to approve the estimates, should be alerted by a notation that the grant has already been paid from the contingency vote.

[Interprétation]

... Si les dépenses aux postes des grands travaux doivent être comprises dans l'actif du Canada, elles doivent assurément être considérées comme des biens de capital.

Y a-t-il une raison que vous pouvez me donner à moi, profane, expliquant pourquoi on ne peut faire cela?

M. Macdonell: Monsieur le président, pour répondre à M. Crouse, je dirais que c'est là une question très importante qu'il vient de poser. M. Osbaldeston a parlé du problème de réconciliation de la comptabilité-espèces et de la comptabilité d'exercice. Pendant de nombreuses années, la politique du gouvernement était fondée sur la comptabilité-espèces tout simplement parce qu'elle donne au Parlement l'occasion de mieux contrôler les dépenses. De nos jours, évidemment, les techniques modernes de comptabilité sont essentiellement fondées sur la comptabilité d'exercice. Par conséquent, beaucoup de nos discussions portent sur la conciliation de ces deux systèmes.

Dans le secteur privé évidemment, nous inscririons les biens de capital. Toutefois, dès l'instant où on fait cela, si ces biens ne peuvent être réalisés, vous avez un problème au niveau de la dette nationale. Voilà essentiellement le nœud du problème que vous avez soulevé. Je ne veux certainement pas laisser croire qu'il s'agit d'un problème que l'on ne peut résoudre, mais je dirais qu'il s'agit d'un problème fort complexe. Lorsque nous reviendrons éventuellement devant vous, j'espère que nous aurons certaines réponses qui vous indiqueront clairement quelle est la solution.

M. Crouse: Merci.

62. *Subventions versées avant d'avoir reçu l'approbation du Parlement.*

Le président: Messieurs, ce paragraphe porte sur une observation de l'Auditeur général que 14 subventions ont été versées avant d'avoir été approuvées par le Parlement.

M. Clermont: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Oui.

M. Clermont: D'après la convocation, nous discutons des paragraphes 61, 67 et 269.

Le président: D'accord, ce paragraphe n'est pas mentionné dans la convocation. Je devrais peut-être demander à M. Osbaldeston s'il veut répondre à la question; sinon, nous allons sauter le paragraphe et passer au paragraphe 67.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je suis au service du Comité et si vous voulez que nous abordions cette question, je le ferai volontiers.

Le président: Monsieur Clermont, cela vous convient-il?

M. Clermont: Absolument.

Le président: Il s'agit de 12 subventions qui auraient été payées avant que l'argent n'ait été fourni par le Parlement. L'Auditeur général affirme que le budget a été présenté à la Chambre, et le terme employé était «alloué» ou «accordé», alors que ces subventions ont été payées, ce qui est différent. Selon l'Auditeur général, les députés du Parlement devraient, lorsqu'on leur demande d'approuver le budget, faire bien attention si la subvention a été payée à partir d'un crédit d'urgence.

[Text]

No doubt there are legitimate reasons why these grants had to be paid before the money was allotted but it does weaken parliamentary control. Mr. Osbaldeston, maybe you could provide the Committee with the reasons why these 12 grants, amounting to \$1,498,350 were paid before approval was given?

Mr. Osbaldeston: Thank you, Mr. Chairman. May I make a preliminary comment. The grants are paid out of Treasury Vote 5 on the legislative authority which states that the Treasury Board may pay from that vote unforeseen expenditures, including grants, required urgently prior to the possibility of having them approved by Parliament.

Mr. Chairman, may I just take a moment to describe the difficulty we have with this question of securing parliamentary approval relative to an urgent matter, which relates directly to this paragraph. We had the practice of paying these urgent grants from Vote 5. Prior to 1971, there was no notation made in supplementary estimates that a grant had been paid from Vote 5. The Auditor General commented, I believe in his 1969 or 1970 report, that parliamentarians should be alerted to the fact that Vote 5 had been used and that the grant had indeed been paid. Therefore you now find in Supplementary Estimates (A) and Supplementary Estimates (B) the statement that:

Funds were provided from the Treasury Board Contingencies Vote to pay for this item.

Thus, Mr. Chairman, parliamentarians are alerted to the fact that the vote was made on an urgent basis.

The question, I believe, that the Auditor General now has raised is whether or not we could indicate whether the funds had actually been expended. We have had discussions with the Office of the Auditor General and explained that we have a technical problem in doing that. If I may, I will explain our technical problem.

Supplementary Estimates (A) proposals are called for from departments in October. We table the supplementary estimates normally in November and Parliament normally passes them in December. Therefore, from a simple technical point of view, we are not in a position in October to be absolutely certain that the payment will be made between then and November, or by December, at the point when Parliament really makes the approval. So we are really quite loth to put a statement in the supplementary estimates which might prove to be in error. If we put in the statement that the funds had not been expended, it might develop during that period of time that they were expended. If we put the statement in that they were not expended but that the funds were provided and the authority had been given. It might develop during that period of time of almost three months that indeed the funds had to be expended, so our preference, Mr. Chairman, is to remain with the statement we put in the Supplementary Estimates, namely: "Funds were provided from the Treasury Board Contingency Vote to pay for this item." We are silent on the question of whether the expenditure actually went out. We simply said the funds were provided and, with the permission of the Chairman, I suggest that technically it is really the only manner in which we can proceed if we want to ensure that we do not mislead Parliamentarians.

[Interpretation]

Sans aucun doute, les motifs justifiant une telle procédure sont certainement valables, mais le régime du contrôle parlementaire s'en trouve affaibli. Monsieur Osbaldeston, pourriez-vous indiquer au Comité les raisons pour lesquelles ces 12 subventions, qui représentent \$1,498,350, ont été payées avant d'être approuvées?

M. Osbaldeston: Merci, monsieur le président. Je voudrais tout d'abord faire des observations préliminaires. Ces subventions sont puisées dans le crédit 5 du Trésor, puisque le Conseil du Trésor possède le pouvoir législatif de puiser dans ce crédit pour des dépenses imprévues, y compris des subventions, lesquelles dépenses sont extrêmement urgentes et ne peuvent attendre l'approbation du Parlement.

Monsieur le président, je voudrais insister sur la difficulté que nous avons à obtenir l'approbation parlementaire pour des questions extrêmement urgentes. C'est la raison pour laquelle nous puisons généralement dans ce crédit 5 pour payer de telles subventions. Avant 1971, un budget supplémentaire n'indiquait pas si une subvention avait été payée à partir du crédit 5. L'Auditeur général, si je me souviens bien, avait indiqué, dans son rapport de 1969-1970, que les députés devraient être avertis lorsque le crédit 5 est utilisé pour le paiement de telles subventions. En conséquence, le Budget supplémentaire (A) et (B) stipule que:

Les fonds nécessaires au paiement de ce poste ont été puisés dans le crédit des imprévus du Conseil du Trésor.

Monsieur le président, les parlementaires sont avertis lorsque le crédit a été alloué pour une dépense urgente.

Or, l'Auditeur général se demande maintenant si nous pourrions indiquer que les fonds ont été réellement dépensés. Nous avons discuté de cette question avec le bureau de l'Auditeur général et lui avons expliqué que cela nous posait des difficultés techniques, que je vais vous expliquer d'ailleurs.

Les ministères doivent nous soumettre leur Budget supplémentaire (A) en octobre. Nous le présentons ensuite, généralement, en novembre et le Parlement l'adopte généralement en décembre. Il nous est donc impossible, en pratique, de s'assurer, en octobre, que le paiement sera effectué d'ici novembre ou décembre, au moment où le Parlement donne son approbation. Nous ne voulons donc pas donner une indication, dans le budget supplémentaire, qui pourrait se révéler erronée par la suite. Si nous indiquons, par exemple, que les fonds n'ont pas été dépensés, il se pourrait qu'entre-temps, ils le soient réellement. Si nous disons qu'ils n'ont pas été dépensés, mais qu'ils ont été attribués et approuvés, il se pourrait qu'en l'espace de trois mois, les fonds aient été réellement dépensés; c'est pourquoi, monsieur le président, nous préférons ne rien modifier, et indiquer simplement, dans le budget supplémentaire, que «les fonds nécessaires au paiement de ce poste ont été puisés dans le crédit des imprévus du Conseil du Trésor.» Nous n'indiquons donc pas si la dépense a réellement été effectuée. Nous nous contentons de dire que les fonds ont été attribués et, si vous me le permettez, monsieur le président, c'est la seule façon pour nous de ne pas induire les parlementaires en erreur.

[Texte]

The Chairman: Mr. Dupras.

• 1210

Mr. Dupras: I went over the list, Mr. Chairman, of the amounts paid, allotted or allocated and I see that the bulk of this is \$1.250 million to the St. Jean-Vianney Disaster fund. Of course, this was very hard to predict in advance. Also there is another amount with the exception of \$40,000, paid from the Indian Affairs and Northern Development Vote 5, so I wonder if further explanation could not have been given in the report to exclude these two amounts from the list.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, if I may, I have an explanation of each of the items which appears in the Auditor General's report obviously inclusive of the ones which Mr. Dupras has raised. I would be delighted if it would...

The Chairman: Is it the wish of the Committee to have a report on each one? They are brief, are they?

Mr. Osbaldeston: Yes, they are quite brief, sir. I will table those for the information of the Committee members.

The Chairman: Perhaps you want these to be...

Mr. Dupras: Not necessarily to be read, no.

The Chairman: All right.

Mr. Dupras: I do not believe we all want to... I am sure there is an explanation for all of the items.

Mr. Osbaldeston: There is, sir.

The Chairman: Are there any more questions on that? While we are on it, take the first one, Canadian Association of Chiefs of Police, \$24,000. Would that not be a normal donation to that association? Why would they not have their request in on time so it could have appeared in the Estimates? What would be the reason for that one, as an example?

Mr. Osbaldeston: The grant, Mr. Chairman, was paid to the Canadian Association of Chiefs of Police to assist the association in establishing a national headquarters, maintain a permanent secretariat and accelerate and broaden its present program. The fact is that this was a new initiative on the part of the Canadian Association of Chiefs of Police. My recollection is that they were having a national conference at which time this matter was going to be discussed and they wished to have the assurance of the government as to their participation in the establishment of this national headquarters at that time.

The Chairman: All right. Are there any further questions?

On Paragraph 67—*Revenue improperly classified.*

Mr. Cullen: Mr. Chairman, once again, on a point of order. I notice in the final paragraph, the Auditor General says:

We remain of the opinion that these surpluses...

So here again we are into a debate between accountants. I know I am not an accountant and, therefore, not qualified to comment one way or the other, but I wonder if that is another area where the Auditor General and the Secretary of the Treasury Board could work it out and if there is an honest difference of opinion or of approach, that might be the time to discuss it. The Auditor General has clearly set forth what he sees as the situation and, therefore, on the

[Interprétation]

Le président: Monsieur Dupras.

M. Dupras: J'ai parcouru la liste des sommes payées et attribuées, et je constate que le montant total versé à la caisse des sinistrés de Saint-Jean Vianney s'élève à \$1,250,000. Il était évidemment très difficile de prévoir ce chiffre à l'avance. Mais il y a également une autre somme dont le paiement a été effectué à partir du crédit 5 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; peut-être aurait-on pu donner d'autres prévisions dans le rapport afin d'exclure ces deux montants de la liste.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je pourrais vous donner l'explication de ces deux postes qui figurent dans le rapport de l'Auditeur général.

Le président: Les membres du Comité désirent-ils avoir un rapport sur chacun de ces postes? Ils sont brefs, n'est-ce pas?

M. Osbaldeston: Oui, très brefs. Je les présenterai donc aux membres de ce Comité, à titre d'information.

Le président: Peut-être aimeriez-vous que...

M. Dupras: Il n'est pas nécessaire qu'ils soient lus, non.

Le président: Très bien.

M. Dupras: Je ne pense pas que nous voulions tous... Je suis sûr qu'il y a une explication pour chacun de ces postes.

M. Osbaldeston: Oui.

Le président: Avez-vous d'autres questions sur ce sujet? Pendant que nous y sommes, examinons d'abord l'Association canadienne des chefs de police: \$24,000. S'agit-il d'un versement normal pour cette Association? Pourquoi ne l'a-t-elle pas demandé à temps afin que ce chiffre puisse paraître dans le budget? Pourriez-vous m'en donner la raison?

M. Osbaldeston: Cette subvention, monsieur le président, a été versée à l'Association canadienne des chefs de police afin de l'aider à créer une administration centrale, au niveau national, à assurer un secrétariat permanent et à accélérer l'expansion de son programme actuel. En fait, il s'agissait d'une initiative tout à fait récente de la part de l'Association canadienne des chefs de police. Si je me souviens bien, cette Association a organisé une conférence nationale au cours de laquelle cette question a été examinée; l'Association voulait alors être assurée que le gouvernement participerait à la création de cette administration centrale.

Le président: Très bien. Y a-t-il d'autres questions?

Sur le paragraphe 67—*Revenu mal classifié.*

M. Cullen: Monsieur le président, je voudrais à nouveau invoquer le Règlement. Dans le dernier paragraphe, l'Auditeur général affirme que:

A notre avis, ces surplus devraient être classifiés comme...

Nous en revenons à notre question de comptabilité. Je ne suis pas comptable et ne suis donc pas en mesure de faire des commentaires; toutefois, l'Auditeur général et le secrétaire du Conseil du Trésor pourraient peut-être aborder un autre domaine afin que nous puissions en discuter s'il y a divergence d'opinion ou de méthode. L'Auditeur général exprime clairement son opinion sur la situation et, ainsi exprime son opinion. Aujourd'hui, le Conseil du Trésor

[Text]

basis of his facts he is of a certain opinion. We now can hear from the Treasury Board as to what procedure they follow and why they are of their opinion.

The Chairman: You are quite right, Mr. Cullen, all these paragraphs are related around the same problem and unless there is anything new to add to it we may combine it with the others as being a matter of policy.

Mr. Osbaldeston, do you want to make a short comment on that, then Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, will you include paragraph 69 in the same category as paragraph 67?

The Chairman: Right. Mr. Osbaldeston.

• 1215

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, in response I believe again it is, indeed, a question of a debate amongst the profession as to the proper way to proceed. Therefore, I would suggest, sir, that it falls within that group of matters the Auditor General and I both would wish to have an opportunity to discuss, and then come back to the Committee.

I do want to make one comment. There is mention of the agriculture revolving fund in that paragraph. We were of the view that the opinion of the Auditor General was quite correct and that that fund is not an appropriate one to be set up in this manner, and the Department of Agriculture has agreed that it should not be treated as a revolving fund.

The Chairman: Mr. Clermont, your question was on Paragraph 269, page 222.

Mr. Clermont: Paragraph 67, sir.

The Chairman: Excuse me.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le secrétaire général, dans ses commentaires, l'auditeur général propose le transfert de certains de ces crédits sous un autre chapitre, celui de «Autre revenu non-fiscal». Je crois que ce titre semble avoir du bon, si je peux employer l'expression et dans vos commentaires, l'Auditeur général et le Conseil du Trésor semblent différer d'opinion concernant certains revenus qui, au lieu d'être transférés à Produit de placements, devraient être portés à un compte qu'on désignerait comme Autre revenu non-fiscal. Ce titre serait peut-être plus pertinent que celui de Produit de placements. J'aimerais que vous nous fassiez part dans vos commentaires, des différentes opinions d'experts-comptables.

Mr. Osbaldeston: I will express an opinion, Mr. Chairman, and I repeat that I look forward to discussions with the Auditor General's office on this matter.

My own view is that to be consistent with the proposals I have put to this Committee on the purpose of a revolving fund, namely to establish it as a mini business, it does seem appropriate to me, subject to further advice from my own advisers, that the returns the government derives from those investments quite properly could be classified as return on investment.

I say that, Mr. Chairman, just as a matter of consistency in my own logic. However, I repeat, I look forward to further examination of that and further advice. My own position would depend upon the definitions which are eventually evolved relative to the public accounts of Canada as to what constitutes other tax revenue and what constitutes return on investments, and whatever definitions are determined relative to the public accounts of

[Interpretation]

nous explique pourquoi il observe telle procédure et pourquoi il partage telle opinion.

Le président: Vous avez raison, monsieur Cullen, car tous ces paragraphes traitent du même problème, et à moins que vous n'ayez quelque chose à ajouter, nous pourrions examiner tous les paragraphes ensemble.

Monsieur Osbaldeston, voulez-vous nous faire un bref commentaire. M. Clermont aura ensuite la parole.

M. Clermont: Monsieur le président, voudriez-vous placer le paragraphe 69 dans la même catégorie que celle du paragraphe 67?

Le président: C'est exact. Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, c'est évidemment une question très subjective car chaque membre de notre profession a son opinion sur la manière de procéder. Pour cette raison, j'estime que cette question fait partie de celles dont l'Auditeur général et moi voudrions parler et faire un rapport plus tard au Comité.

J'ai une observation à faire. Il est question dans ce paragraphe de la caisse renouvelable du ministère de l'Agriculture. Nous étions d'accord avec l'opinion exprimée par l'Auditeur général sur cette caisse et le ministère de l'Agriculture a accepté de cesser de la considérer comme une caisse renouvelable.

Le président: Monsieur Clermont, votre question se rapportait au paragraphe 269, à la page 222.

M. Clermont: Le paragraphe 67, monsieur.

Le président: Pardon.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Osbaldeston, the Auditor General suggests that certain funds be classified under "other non-tax revenue". I think that this proposal is founded. The Auditor General and the Treasury Board seem to disagree on whether certain revenue should be classified under "return on investment" or "other non-tax revenue". It seems to me that the latter heading would be more appropriate than "return on investment". I would like to know what exactly the different opinions of expert accountants are on this.

M. Osbaldeston: Je vais exprimer une opinion, monsieur le président, et je répète que j'ai l'intention de discuter de ces questions avec le Bureau de l'Auditeur général.

Comme je l'ai déjà dit au Comité, j'estime que le rôle d'une caisse renouvelable est de donner une certaine indépendance financière à un organisme et pour être conséquent avec ce principe, je crois personnellement que le produit qui retire le gouvernement de ses investissements pourrait justement être classé sous le chapitre de produit de placement.

J'exprime cette vue, monsieur le président, en essayant d'être conséquent avec ma propre logique. Cependant, je le réitère, je prévois une nouvelle étude de cette question et des conseils supplémentaires. Ma position dépendra de la définition définitive de ce qui constitue un autre revenu non fiscal et ce qui constitue un produit de placement en ce qui concerne les comptes publics du Canada. A ce moment-là nous respecterions les termes indéfinis dont il

[Texte]

Canada for those two items, we then would be consistent in our terminology when we transfer surplus funds from revolving funds.

M. Clermont: Monsieur le président, au paragraphe 67 du rapport, l'auditeur général fait allusion à des règlements qui auraient été promulgués en 1970. Monsieur le secrétaire du Conseil du Trésor, quel était le but de modifier vos règlements concernant les caisses renouvelables?

• 1220

Mr. Osbaldeston: The purpose of issuing our circular 1970-7 of January 8, 1970 was to ensure that the treatment of revolving funds and working capital advances was consistent across departments and between funds that we had established. Our desire was to reduce any possibility of confusion on the part of parliamentarians, confusion arising from the fact that in one case the revenue might be treated in a certain way and in another case it might be treated another way. Then Mr. Crouse's point indeed would be well taken. We were trying to set out in that circular letter instructions which would permit parliamentarians who were interested in how a revolving fund should operate to examine a fund and to examine witnesses to ensure that that is the way this particular fund they were interested in was operating. If we had permitted some funds to return surpluses to the Consolidated Revenue Fund as other tax revenue and other funds to return it as return on investments, obviously it would give rise to confusion.

M. Clermont: De vos commentaires, je déduis que le Conseil du Trésor n'est pas entièrement satisfait des méthodes présentement employées et vous cherchez de nouvelles classifications pour désigner ces transferts de revenus.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I would not wish to take the position that I am not satisfied.

Mr. Clermont: I said, "entirely satisfied".

Mr. Osbaldeston: Oh, thank you. Mr. Chairman, I guess I am never entirely satisfied with any procedure that the Treasury Board Secretariat follows, in the sense that I believe all of our procedures should be evaluated periodically. It is for that reason that we want to evaluate this procedure, this technique. With respect, Mr. Clermont, it is not a question of being dissatisfied or satisfied; it is a question of reviewing it periodically to make sure it follows the best practice.

Mr. Clermont: Thank you, sir.

The Chairman: Mr. Mitges.

Mr. Mitges: Mr. Osbaldeston, regarding these surpluses in revolving funds, does your department give actual direction to financial officers in the department on how to treat these surpluses, or are they left on their own to dispose of them or make use of them?

Mr. Osbaldeston: No. Departments are constrained by the circular letter that we issued on precisely how they should treat these funds. In particular, paragraph 26 on page 13 of the circular letter I have had reference to reads:

[Interprétation]

s'agissait de décrire un revirement de surplus des caisses renouvelables.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, in Paragraph 67 of the Report, the Auditor General refers to regulations which came into effect in 1970. Could you tell me what was the aim of amending the regulations concerning revolving funds, Mr. Osbaldeston?

M. Osbaldeston: Les directives du 8 janvier 1970 avaient pour but d'assurer que tous les ministères et toutes les caisses observaient les mêmes principes concernant les caisses renouvelables. Nous voulions ainsi éliminer la possibilité de confusion de la part des parlementaires, confusion due au fait que dans un cas le revenu serait traité d'une façon, et d'une autre façon dans un autre cas. Si cela se passait de cette manière, M. Crouse aurait bien raison de craindre les conséquences. Nous avons essayé dans cette lettre circulaire de donner des directives qui permettraient aux parlementaires qui sont intéressés à savoir comment fonctionne un fonds de roulement de pouvoir vérifier l'état de ce fonds et d'entendre des témoins, afin de s'assurer que c'est bien de cette façon que fonctionne ce fonds en particulier auquel ils s'intéressent. Si nous avions permis que les surplus de certains fonds soient transférés au Fonds du revenu consolidé comme on le fait lorsqu'il s'agit de revenus d'impôts ou d'autres fonds qui sont remis en caisse sous forme d'investissements, cela donnerait naissance évidemment à de la confusion.

Mr. Clermont: From your commentary, I suggest that the Treasury Board is not completely satisfied with the process now in operation and that you are looking for new classifications in order to designate these transfers of funds.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de déclarer que je ne suis pas satisfait.

M. Clermont: J'ai dit, «complètement satisfait».

M. Osbaldeston: Bon, merci. Monsieur le président, je crois que je ne suis jamais complètement satisfait des procédures suivies par le Conseil du Trésor, en ce sens que j'estime que toutes nos procédures devraient être évaluées périodiquement. C'est pour cette raison même que nous voulons évaluer la procédure ou la technique en cause. Sauf le respect que je vous dois, monsieur Clermont, peu importe que nous soyons satisfaits ou non, ce qui est important c'est qu'il faudrait vérifier périodiquement cette procédure afin de s'assurer que ce soit là la meilleure méthode.

M. Clermont: Merci, monsieur.

Le président: Monsieur Mitges.

M. Mitges: Monsieur Osbaldeston, en ce qui a trait au surplus de ces fonds de roulement, votre Ministère a-t-il donné des directives précises aux fonctionnaires de la Division des finances de ce Ministère sur la façon d'envisager ces surplus ou ont-ils le libre arbitre d'en disposer ou de les utiliser à leur propre guise?

M. Osbaldeston: Non, les ministères sont obligés de s'en tenir aux directives précises que renferme notre lettre circulaire pour savoir comment disposer de ces fonds. A la page 13 de cette lettre circulaire dont j'ai parlé, précisément au paragraphe 26 on lit ce qui suit:

[Text]

Any surplus arising from the operations of the fiscal year is to be transferred to "return on investments" during the 30 days following the end of the fiscal year unless special permission by Treasury Board has been granted to accumulate surpluses or carry over deficits.

Mr. Mitges: My further question is then to the Auditor General's department. Is the definition of surplus as you have stated it, Mr. Osbaldeston, in agreement with their interpretation? Have you any comment on that?

Mr. Osbaldeston: I am not aware of a difference of opinion between the secretariat and ourselves as to the definition of a surplus. There may be, but I am not aware of it.

The Chairman: Mr. Hayes might have an observation to make on that.

Mr. Hayes: On that particular point I do not think there is any disagreement on what is a surplus. But with these three items that we refer to in this particular paragraph, there is really no investment per se as far as Canada is concerned in these particular revolving funds. So it seems rather unusual to classify these surpluses as a return on a nonexistent equity position of Canada in these particular revolving funds. Maybe the solution here is to have a caption that, rather than saying "return on investments," say "revenue transferred from revolving funds," which, basically, is what it is. This would get around the problem. It is just a matter of semantics, I think, to a large extent.

The Chairman: Paragraph 269, and then we will adjourn. Questions?

Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, dans ses observations, le vérificateur général, au paragraphe 269, avance certaines choses. Si ceci est exact, que fait le Conseil du Trésor pour corriger les méthodes présentement employées?

• 1225

Mr. Osbaldeston: I am not certain that I am in agreement with the remark of the Auditor General that these should not be financed out of working capital advances.

As an example, consider the question of the accumulation of stockpiles: we have a Defence Production revolving fund; it is at present being utilized to stockpile heating oil. In my judgment, the purpose of the Defence Production revolving fund as established by Parliament, as voted on by Parliament, was to permit the managers of that revolving fund to accumulate materiel that was in short supply and required on an emergency basis. It seems to me that the accumulation of stockpiles, as an example, is an appropriate function of that fund. If they were accumulating stockpiles that were not saleable at some future date, I would question the purpose of purchasing it, as opposed to the use of the fund to purchase a stockpile.

[Interpretation]

Tout surplus découlant des opérations de l'année financière, doit être transféré sous la rubrique «profit sur les investissements» durant les 30 jours qui suivent la fin de l'année financière, à moins que le Conseil du Trésor ait donné une permission spéciale d'accumuler des surplus ou de reporter des déficits.

M. Mitges: Ma deuxième question s'adresse au ministre du Vérificateur général. Est-ce que la définition d'un surplus telle que vous l'avez déclaré, monsieur Osbaldeston, est conforme avec l'interprétation que ce Ministère en donne? Avez-vous quelques commentaires à faire à cet égard?

M. Osbaldeston: Je ne suis pas au courant qu'il y ait quelque divergence d'opinions entre le secrétariat et nous-mêmes pour ce qui est de la définition d'un surplus. Il se peut qu'il y en ait une mais je n'en suis pas au courant.

Le président: M. Hayes aurait une observation à faire à ce sujet.

M. Hayes: Je ne crois pas qu'il y ait quelque divergence de vues au sujet de ce que l'on considère être un surplus. Pour ce qui est de ces trois postes dont nous parlons précisément dans ce paragraphe en particulier, il n'y a pas réellement d'investissements en soi de la part du gouvernement canadien à ces fonds de roulement en particulier. Il semble donc assez inactuel de classer ces surplus comme étant des profits puisque le gouvernement canadien ne considère pas ces fonds de roulement en particulier comme des profits. Il faudrait comme solution, s'attacher à trouver une autre rubrique que celle qui est proposée c'est-à-dire changer la rubrique «profit sur des investissements», pour y substituer «revenu transféré de fonds de roulement», ce qui nous donnerait une idée plus juste de la question. Nous pourrions ainsi contourner le problème. Il s'agit là simplement d'une question de sémantique jusqu'à un certain point.

Le président: Étudions le paragraphe 260, et puis nous ajournerons. Y a-t-il des questions?

Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, in his commentary, the Auditor General, in Paragraph 269 suggests certain things. If these suggestions are right, what does the Treasury Board do to correct the process now in operation?

M. Osbaldeston: Je ne suis pas certain d'être en accord avec l'Auditeur général selon qui ce genre de fonds ne devrait pas être financé au moyen d'avances sur des fonds de roulement.

A titre d'exemple, je vous réfère à la question de l'accumulation des valeurs: il y a le fonds de roulement du ministère de la Production de défense qui est utilisé à l'heure actuelle pour emmagasiner du pétrole à chauffage. A mon avis, le fonds de roulement de la Production de défense a été adopté et établi par le Parlement afin de permettre aux administrateurs de ce fonds de trésauriser des marchandises qui sont touchées par une pénurie et exigées de toute urgence. Il me semble que cette accumulation de marchandises qui se font rares est une fonction appropriée de ce fonds. Si l'on accumulait des marchandises qui ne pourraient être vendues dans l'avenir je mettrais en doute la nécessité de les acheter par opposition à l'usage que l'on fait de ce fonds pour acheter des marchandises qui se font rares.

[Texte]

M. Clermont: Réellement, monsieur le secrétaire du Conseil du Trésor, parlons-nous du paragraphe 269 du Rapport du Vérificateur général? Vos commentaires ne s'appliqueraient-ils pas surtout au paragraphe 281, parce que le paragraphe 269 traite des «Avances de fonds de roulement des ministères»?

Mr. Osbaldeston: I am sorry, I did not follow your reference, Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Do the comments you made on my first question deal with Paragraph 269, or mostly with Paragraph 281 that is referred to in Paragraph 269 of the Auditor General's 1972 Report? Paragraph 281 refers to an inventory.

Mr. Osbaldeston: There is a reference in Paragraph 269 on page 222 of the Report of the Auditor General, the second paragraph, third line:

... and long-term stockpiles of materials ...

I was addressing myself to that particular item.

The Chairman: Are there any further questions? If not, we will adjourn. We will pick up that paragraph on Thursday, the day after tomorrow. Mr. George Long will be with us, the Assistant Auditor General who is about to retire.

The Chairman: Mr. Dupras

Mr. Dupras: Is it the intention of the Committee to sit again next week?

The Chairman: It was my intention not to sit next week unless the Committee wishes otherwise.

Mr. Dupras: No, I think we agree on this.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: All right. Meeting adjourned.

[Interprétation]

Mr. Clermont: I wonder, if we are really talking about the same paragraph, number 269 from the Auditor's report? Would your remarks not apply precisely to paragraph 281 since paragraph 269 pertains to departments' working capital advances?

M. Osbaldeston: Je regrette, je n'ai pas compris votre référence, monsieur Clermont.

M. Clermont: Les commentaires que vous avez faits au sujet de ma première question se rapportent-ils au paragraphe 269 ou, en grande partie, au paragraphe 281 dont on parle dans le paragraphe 269 du rapport de 1972 de l'Auditeur général? Le paragraphe 281 se rapporte à un inventaire.

M. Osbaldeston: On réfère au paragraphe 269 à la page 222 du rapport de l'Auditeur général, au deuxième paragraphe, troisième ligne, ce qui suit:

... et approvisionnements à long terme de marchandises ...

Je voulais moi-même parler surtout de ce poste en particulier.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, nous allons ajourner. Nous reprendrons l'étude de ce paragraphe jeudi, soit après demain. M. George Long sera parmi nous; il est l'Auditeur général adjoint et doit prendre sa retraite bientôt.

Le président: Monsieur Dupras.

M. Dupras: Le Comité n'a-t-il pas l'intention de siéger de nouveau la semaine prochaine?

Le président: Je n'ai pas l'intention de siéger la semaine prochaine à moins que le Comité désire le faire.

M. Dupras: Non, je crois que nous sommes d'accord à ce sujet.

Des voix: D'accord.

Le président: Bon, très bien. La séance est levée.

APPENDIX "DD"

RETURN OF INFORMATION BY THE SECRETARY OF
THE TREASURY BOARD TO THE STANDING
COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS

Reference:

Minutes of Proceedings and Evidence
Date: December 4, 1973; Page 17:20

Subject or Question:

History of the number of working capital advances
and revolving funds since 1965-66.

Answer:

1965-66	38
1966-67	40
1967-68	43
1968-69	43
1969-70	45
1970-71	48
1971-72	49
1972-73	49

Source:

Public Accounts, Schedule B to Statement of Assets
and Liabilities for the year 1965-66 to 1967-68 and
Schedule C thereafter.

APPENDICE «DD»

RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE SECRÉTAIRE
DU CONSEIL DU TRÉSOR AU COMITÉ PERMANENT
DES COMPTES PUBLICS

Référence:

Procès-verbaux et témoignages
Date: le 4 décembre 1973; page 17:20

Sujet ou Question:

Récapitulation du nombre d'avances en capital de
roulement et des caisses renouvelables depuis 1965—
1966.

Réponse:

1965-1966	38
1966-1967	40
1967-1968	43
1968-1969	43
1969-1970	45
1970-1971	48
1971-1972	49
1972-1973	49

Source:

Comptes publics, annexe B de l'état de l'actif et du
passif pour les années 1965-1966 à 1967-1968 et
annexe C par la suite.

APPENDIX "EE"

DISTINCTION BETWEEN REVOLVING FUNDS AND WORKING CAPITAL ADVANCES

Schedule C to the Statement of Assets and Liabilities, 1971-72 Public Accounts is entitled "Departmental Working Capital Advances". There are 49 items in the list. Of the 49, only 11 are revolving funds.

As the Treasury Board Circular indicates, revolving funds cover operations "of a manufacturing, service or trading nature which are expected to be completely self sustaining". The same circular confines the term "Working Capital Advance" to the use of what might be called a line of credit—advances to cover the purchases of materials, advances to cover travel expenses to be accounted for later, loan funds, etc. The Public Accounts does not make a clear distinction and unfortunately inconsistent usage has allowed the application of the term revolving fund and working capital advance almost interchangeably.

The 11 revolving funds are:

- Race Track Supervision Revolving Fund
- Government Telecommunications Agency Revolving Fund
- Passport Office Revolving Fund
- Statistics Canada Revolving Fund
- Canadian Government Photo Centre Revolving Fund
- Central Microfilm Unit Revolving Fund (referred to as "Public Archives" in the Schedule)
- Supply Revolving Fund
- Computer Services Bureau
- Canadian Government Printing Bureau Revolving Fund
- Self-Supporting Airports and Associated Ground Services Revolving Fund
- Vetcraft Revolving Fund

APPENDICE «EE»

DIFFÉRENCE ENTRE LES CAISSES RENOUVELABLES ET LES AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

L'annexe C du Bilan de l'actif et du passif, des comptes publics de 1971-1972 est intitulée: «Avances de fonds de roulement des ministères» La liste compte 49 postes dont 11 seulement sont des caisses renouvelables.

Comme l'indique la circulaire du Conseil du Trésor, les caisses renouvelables comprennent les exploitations «dans le domaine de la fabrication, des services, ou du commerce qui sont censées couvrir entièrement leurs frais». La même circulaire limite l'expression: «Avances de fonds de roulement» à l'emploi de ce qu'on pourrait appeler une ligne de crédits—avances pour couvrir les achats de matériel, les frais de voyages dont il sera ultérieurement rendu compte, les caisses de prêts etc. Les comptes publics ne font pas de distinctions précises et, malheureusement, un usage illogique a fait en sorte qu'on emploie presque indifféremment l'une ou l'autre des expressions: caisses renouvelables et avances de capital de roulement.

Les onze caisses renouvelables sont:

- La Caisse renouvelable pour la surveillance des champs de courses
- La Caisse renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales.
- La Caisse renouvelable du Bureau des passeports
- La Caisse renouvelable de Statistique Canada
- La Caisse renouvelable du Centre de Photographie du gouvernement canadien
- La Caisse renouvelable du Bureau central de microfilms (appelé «Archives publiques» dans l'annexe)
- La Caisse renouvelable des approvisionnements
- La Caisse renouvelable du bureau des services d'informatique
- La Caisse renouvelable de l'Imprimerie du gouvernement canadien
- La Caisse renouvelable des aéroports autonomes et des services associés
- La Caisse renouvelable de l'artisanat des anciens combattants.

APPENDIX "FF"

COMMENTS ON GRANTS DETAILED IN PARA 62 OF
THE 1972 AUDITOR GENERAL'S REPORT

1. Solicitor General—R.C.M.P.—Vote 20a

A grant to the Canadian Association of Chiefs of Police to assist the Association in establishing a National Headquarters, maintain a permanent Secretariat, accelerate and broaden its present program.

2. Secretary of State—Vote 40a

The Canada Committee was given a grant to cover one half of the cost of Canada Week which was held June 28 to July 4, 1971.

3. National Defence—Vote 1a

The Army Cadet League of Canada is the national body which co-ordinates the activities of Army Cadets across the country. This body was established in the spring of 1971. As the organization had no operating funds an allocation was made from Treasury Board Vote 5.

4. External Affairs—Vote 10a

Grant to assist with travel expenses and simultaneous translation facilities at the annual general meeting of the United Nations Association (Canada). This meeting was held in Quebec City June 18-20, 1971.

5. Environment—Vote 20a

To provide financial assistance to the American Society of Mammalogists, to assist in defraying operating expenses for the 51st Annual Meeting to be held in Vancouver, British Columbia during the period June 20-24, 1971.

6. Indian Affairs and Northern Development—Vote 5

A grant to the Manitoba Indian Brotherhood to assist in offsetting the cost of a series of events which marked the Centennial Anniversary of Treaties Numbers 1 and 2 signed on August 3rd and 21, 1871. These events took place during the summer of 1971.

7. Finance—Vote 16a

Following a landslide May 4, 1971 the Quebec Government ordered the village of St-Jean-Vianney and part of the adjoining village of Shipshaw closed. The Federal Government grant was to provide assistance in compensating individuals for property losses and relocation expenses. This requirement was of course, totally unforeseen and of a most urgent nature.

8. Indian Affairs and Northern Development—Vote 60a

A grant to provide financial assistance to the Canadian Planning Committee for the 1972 General Assembly of the International Union for Conservation of Nature and Nature and Natural Resources. The planning committee had been appointed in July 1971 and if financial assistance was to be provided it had to be before Supplementary Estimates A.

APPENDICE «FF»

COMMENTAIRES SUR LES SUBVENTIONS FAISANT
L'OBJET DU PARAGRAPHE 62 DU RAPPORT DE
L'AUDITEUR GÉNÉRAL POUR 1972

1. Solliciteur général—GRC—Crédit 20a

Une subvention à l'Association canadienne des chefs de police afin de l'aider à mettre sur pied une administration centrale et un secrétariat permanent et à accélérer et élargir son programme actuel.

2. Secrétariat d'État—Crédit 40a

Le Comité du Canada s'est vu consentir une subvention afin de défrayer la moitié de la Semaine du Canada 1971 qui s'est tenue du 28 juin au 4 juillet 1971.

3. Défense nationale—Crédit 1a

La Ligue des cadets de l'armée du Canada est l'organisme national qui coordonne les activités des cadets de l'armée dans tout le pays. Cet organisme a vu le jour au printemps de 1971. Comme il ne possédait aucun fonds de roulement, des fonds lui ont été consentis et imputés sur le crédit 5 du Conseil du Trésor.

4. Affaires extérieures—Crédit 10a

Subvention consentie à titre de contribution aux frais de voyage et au coût des installations d'interprétation simultanée à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'Association des Nations Unies au Canada qui s'est tenue à Québec du 18 au 20 juin 1971.

5. Environnement—Crédit 20a

Pour aider financièrement la Société des mammalogistes d'Amérique et contribuer aux dépenses de fonctionnement de la 51^e rencontre annuelle qui devait être tenue à Vancouver, Colombie-Britannique, du 20 au 24 juin 1971.

6. Affaires indiennes et du Nord canadien—Crédit 5

Une subvention consentie à la Fraternité des Indiens du Manitoba afin de les aider à défrayer une partie des cérémonies qui ont marqué le centenaire des Traités n^{os} 1 et 2, signés les 3 et 21 août 1871. Ces cérémonies ont eu lieu au cours de l'été de 1971.

7. Finances—Crédit 16a

Par suite d'un glissement de terrain, le 4 mai 1971, le gouvernement du Québec a ordonné l'évacuation définitive du village de Saint-Jean-Vianney et d'une partie du village avoisinant de Shipshaw. La subvention fédérale a été consentie dans le but d'aider à dédommager les habitants de la perte de leurs biens et des frais de déplacement. Cette nécessité était naturellement tout à fait imprévue et très urgente.

8. Affaires indiennes et Nord Canadien—Crédit 60a

Subvention destinée à assurer une aide financière au Comité canadien de planification en vue de l'Assemblée générale 1972 de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles. Le Comité de planification a été nommé en juillet 1971 et s'il y avait eu lieu de lui accorder une aide financière, il aurait fallu le faire avant l'étude du Budget supplémentaire des dépenses A.

9. Justice—Vote 1a

A grant to the Association of Canadian Law Teachers to assist in defraying the expenses of a National Conference on Law and Poverty held in Ottawa October 28 to 30, 1971.

10. Indian Affairs and Northern Development—Vote 60a

A grant to the University of Western Ontario Faculty of Law to assist in defraying expenses incurred by the Conference on Snowmobiles Trail-Bikes and all Terrain Vehicles, which was held at the University of Western Ontario in October 1971.

11. External Affairs—Vote 10a

Grant for the Canadian gift to the John F. Kennedy Centre for the Performing Arts in Washington D.C. The original provision for this grant was included in the departments 1969-70 and 1970-71 Main Estimates. Because of a delay in opening the centre the final payment could not be made in the 1970-71 fiscal year. By the time this was ascertained it was too late to include the item in the 1971-72 Main Estimates and thus it was included in Supplementary Estimates A 1971-72.

12. Indian Affairs and Northern Development—Vote 60a

A grant to the University of Calgary to assist in defraying the cost of an international conference on the behaviour of Ungulates (hoofed animals) which was held in November 1971.

9. Justice—Crédit 1a

Subvention à l'Association des professeurs de droit du Canada pour l'aider à assumer les dépenses occasionnées par la Conférence nationale sur le droit et la pauvreté qui s'est tenue à Ottawa du 28 au 30 octobre 1971.

10. Affaires indiennes et Nord Canadien—Crédit 60a

Subvention à la Faculté de Droit de l'université Western Ontario pour l'aider à assumer les frais entraînés par la Conférence sur les motoneiges, les motocyclettes et les véhicules tout terrain, qui s'est tenue à l'université Western Ontario en octobre 1971.

11. Affaires extérieures—Crédit 10a

Subvention versée au titre du don fait par le Canada au *John F. Kennedy Centre for the Performing Arts*, à Washington, D.C. La disposition initiale a cet effet faisait partie du Budget principal des dépenses pour 1969-1970 et 1970-1971 des ministères. Par suite d'un retard dans l'ouverture du centre, le versement final n'a pu être fait au cours de l'année financière 1970-1971. Quand tout a été réglé, il était trop tard pour inclure le poste dans le Budget principal des dépenses de 1971-1972 et c'est pourquoi il a été inclus dans le Budget supplémentaire des dépenses A 1971-1972.

12. Affaires indiennes et Nord Canadien—Crédit 60a

Subvention à l'Université de Calgary pour l'aider à assumer les frais d'une conférence internationale sur le comportement des ongulés (animaux à sabots) qui s'est tenue en novembre 1971.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 20

Fascicule n° 20

Thursday, December 13, 1973

Le jeudi 13 décembre 1973

Chairman: Mr. A. D. Hales

Président: M. A. D. Hales

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Public Accounts

Comptes publics

RESPECTING:

Public Accounts—1971 and 1972
and the Auditor General's Reports thereon

CONCERNANT:

Comptes publics—1971 et 1972 et les
rapports de l'Auditeur général y afférents

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973

STANDING COMMITTEE ON
PUBLIC ACCOUNTS

Chairman: Mr. A. D. Hales

Vice-Chairman: Mr. Maurice Dupras

Messrs.

Blaker
Caouette
(Charlevoix)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Crouse
Cullen
Darling

COMITÉ PERMANENT DES
COMPTES PUBLICS

Président: M. A. D. Hales

Vice-président: M. Maurice Dupras

Messieurs

Demers
Frank
Knight
McKinnon
Mitges
Olaussen
Rompkey
Schumacher
Stollery
Yanakis—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Thursday, December 13, 1973:

Mr. Knight replaced Mr. Nesdoly.

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

Le jeudi 13 décembre 1973:

M. Knight remplace M. Nesdoly.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 13, 1973.
(22)

[Text]

The Standing Committee on Public Accounts met this day at 11:20 o'clock a.m., the Chairman, Mr. A. D. Hales, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crouse, Dupras, Frank, Hales, Knight, Schumacher and Yanakis.

Other Member present: Mr. Lefebvre.

In attendance: Mr. Eric Adams, Senior Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Witnesses: From the Treasury Board Secretariat: Messrs. G. F. Osbaldeston, Secretary of the Treasury Board; B. A. MacDonald, Assistant Secretary of the Treasury Board. *From the Auditor General's Office:* Messrs. J. J. Macdonell, Auditor General of Canada; G. R. Long, Deputy Auditor General; and H. E. Hayes, Director.

The Committee gave consideration to its Order of Reference relating to the Report of the Auditor General for the fiscal year ending March 31, 1972. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 1, June 12, 1973.*)

The Committee gave consideration to the following items from the Auditor General's Report 1972:

Paragraph 269—Departmental working capital advances.

Paragraph 83—Defence costs charged to Environment appropriation.

The witnesses were questioned thereon.

The Secretary of the Treasury Board agreed to supply further information on Paragraph 269.

Later,

In accordance with a motion passed at a meeting held on Wednesday, March 14, 1973, the following answers to previously asked questions, submitted by the Secretary of the Treasury Board are printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence:

Subject or Question:

1971-72 operating results of Government of Canada revolving accounts. (*See APPENDIX "GG"*)

Subject or Question:

Increases in social security expenditures and equalization payments, and Public Service Salaries. (*See APPENDIX "HH"*)

And questioning concluding;

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 14 DÉCEMBRE 1973
(22)

[Traduction]

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 11 h 17, sous la présidence de M. Hales.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crouse, Dupras, Frank, Hales, Knight, Schumacher et Yanakis.

Autre député présent: M. Lefebvre.

Comparaît: M. Eric Adams, premier chercheur, Service de recherches, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: Du Secrétariat du Conseil du Trésor: MM. G. F. Osbaldeston, secrétaire du Conseil du Trésor; B. A. MacDonald, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor. *Du Bureau de l'Auditeur général:* MM. J. J. Macdonell, auditeur général du Canada et H. E. Hayes, directeur.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi relatif au Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1972. (Voir Procès-verbal et témoignages, fascicule n° 1 du 12 juin 1973.)

Le Comité étudie les paragraphes suivants du Rapport de 1972 de l'Auditeur général:

Paragraphe 269—Avances des fonds de roulement des ministères.

Paragraphe 83—Dépenses de la Défense imputées sur les crédits du ministère de l'Environnement.

Les témoins sont ensuite interrogés.

Le secrétaire du Conseil du Trésor accepte de fournir d'autres renseignements relativement au paragraphe 269.

Plus tard,

Conformément à une motion adoptée lors d'une réunion tenue le mercredi 14 mars 1973, les réponses suivantes demandées antérieurement et présentées par le secrétaire du Conseil du Trésor, sont imprimées en appendices au procès-verbal et témoignages d'aujourd'hui.

Sujet ou question:

Résultats d'exploitations des comptes renouvelables du Canada—1971-1972 (Voir APPENDICE «GG».)

Sujet ou question:

Augmentation des dépenses de sécurité sociale et des paiements de péréquation ainsi que des traitements des fonctionnaires. (Voir APPENDICE «HH».)

Et la période de questions se poursuivant,

The Auditor General of Canada read a statement on the retirement of the Deputy Auditor General and the announcement of his successor.

L'Auditeur général du Canada lit une déclaration concernant le départ pour la retraite de l'Auditeur général adjoint et l'annonce de son remplaçant.

At 12:25 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Les débats s'ajournent à 12 h 25, jusqu'à prochaine convocation du président.

Le greffier du Comité

J. H. Bennett

Clerk of the Committee

Le Comité a étudié les paragraphes suivants du Rapport de 1972 de l'Auditeur général.

Paragraphe 209—Avances des fonds de roulement des ministères.

Paragraphe 88—Dépenses de la Défense imputées sur les crédits du ministère de l'Environnement.

Les questions sont ensuite interrogées.

Le secrétaire du Conseil du Trésor accepte de fournir toutes les renseignements relativement au paragraphe 209.

Plus tard.

Contenu de la motion adoptée lors d'une réunion tenue le mercredi 14 mars 1973, les réponses suivantes ont été données :

Le Comité a étudié les paragraphes suivants du Rapport de 1972 de l'Auditeur général.

Paragraphe 209—Avances des fonds de roulement des ministères.

Paragraphe 88—Dépenses de la Défense imputées sur les crédits du ministère de l'Environnement.

Les questions sont ensuite interrogées.

Le secrétaire du Conseil du Trésor accepte de fournir toutes les renseignements relativement au paragraphe 209.

Plus tard.

Contenu de la motion adoptée lors d'une réunion tenue le mercredi 14 mars 1973, les réponses suivantes ont été données :

Le Comité a étudié les paragraphes suivants du Rapport de 1972 de l'Auditeur général.

Paragraphe 209—Avances des fonds de roulement des ministères.

Paragraphe 88—Dépenses de la Défense imputées sur les crédits du ministère de l'Environnement.

Les questions sont ensuite interrogées.

Le secrétaire du Conseil du Trésor accepte de fournir toutes les renseignements relativement au paragraphe 209.

Plus tard.

Contenu de la motion adoptée lors d'une réunion tenue le mercredi 14 mars 1973, les réponses suivantes ont été données :

Other member present Mr. Lalonde.

In attendance: Mr. Eric Adams, Senior Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Witnesses from the Treasury Board Secretariat: Mr. G. F. Galabeson, Secretary of the Treasury Board; R. A. Macdonald, Assistant Secretary of the Treasury Board; J. J. Macdonald, Auditor General of Canada; G. R. Long, Deputy Auditor General and H. E. Hayes, Director.

The Committee gave consideration to its Order of Reference relating to the Report of the Auditor General for the fiscal year ending March 31, 1972. The Minutes of Proceedings and By-laws, Issue No. 4, (June 12, 1972).

The Committee gave consideration to the following items from the Auditor General's Report 1972:

Paragraph 209—Departmental working capital advances.

Paragraph 88—Defense costs charged to Environment appropriation.

The witnesses were questioned thereon.

The Secretary of the Treasury Board agreed to supply further information on Paragraph 209.

Later.

In accordance with a motion passed at a meeting held on Wednesday, March 14, 1973, the following answers to questions were given:

The Committee gave consideration to the following items from the Auditor General's Report 1972:

Paragraph 209—Departmental working capital advances.

Paragraph 88—Defense costs charged to Environment appropriation.

The witnesses were questioned thereon.

The Secretary of the Treasury Board agreed to supply further information on Paragraph 209.

Later.

In accordance with a motion passed at a meeting held on Wednesday, March 14, 1973, the following answers to questions were given:

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, December 13, 1973.

• 1116

[Texte]

The Chairman: Now, gentlemen, we will come to order.

I have an announcement to make before we proceed. At 12 o'clock today, at noon, we will break off with our study on the Auditor General's Report at which time Mr. Macdonell will make a few remarks and, I think, an announcement. Then we have some other matters to discuss and to do in the committee. That will culminate today's meeting and the Public Accounts Committee meetings until after the Christmas recess. I would suggest that our steering committee meet immediately after the Christmas recess to sit down with the Auditor General and his assistant—hopefully, we will have the new Auditor General's Report available at that time—to review that new report, pick out the paragraphs and the departments that the committee feels it should call before it to establish an agenda that will carry us through that next area up to the Easter recess, with meetings on Tuesdays and Thursdays each week.

It would be my hope that the committee would be able to do a real concentrated effort on the new Auditor General's book and get it reviewed completely before the summer recess. That is the objective as I see it for the committee and I hope we can follow through on that line of approach.

Now, we were on Paragraph 269 on page 222 in English and 238 in the French text. Yes, Mr. Knight.

Mr. Knight: On a point of order. If the Auditor General will be making a statement at noon, will there be some time for possible questions by members of the committee?

The Chairman: Yes, I see no reason why there would not be.

Mr. Knight: Good.

The Chairman: Are there any questions on Paragraph 269 which deals with "Departmental working capital advances". Mr. Crouse.

Mr. Crouse: Looking at Paragraph 269, it is evident that the Auditor General is not satisfied with the presentation of certain balances such as Operating Deficits, Inventory Shortages, Undistributed Expense and Long-term Stockpiles of Materials" as they appear in the departmental working capital advances. Is this a correct assumption on my part, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, that is a correct assumption. Mr. Hayes, would you agree with that?

Mr. Hayes: Yes.

The Chairman: Right. Proceed, Mr. Crouse.

Mr. Crouse: These items are shown in the Public Accounts as assets, Mr. Chairman, and in the view of the Auditor General they are not assets. He states on the top of page 222 that they:

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 13 décembre 1973

[Interprétation]

Le président: Messieurs, à l'ordre, je vous prie.

Je tiens à vous faire une annonce avant de commencer le débat. A midi aujourd'hui, nous interrompons notre étude du rapport de l'Auditeur général pour entendre les observations de M. Macdonell qui doit également nous annoncer quelque chose. Nous avons ensuite d'autres questions à étudier et à régler en comité. Cela mettra fin à la réunion d'aujourd'hui ainsi qu'aux réunions du comité des Comptes publics jusqu'après le congé de Noël. Je propose que notre comité directeur se réunisse immédiatement après le congé de Noël avec l'Auditeur général et son adjoint. J'espère que nous aurons alors à notre disposition le nouveau rapport de l'Auditeur général et que nous pourrions en faire l'examen. Nous pourrions faire ressortir les paragraphes et les ministères qui, de l'avis du comité, devraient comparaître ce qui nous permettra de fixer l'ordre du jour qui assurera la bonne marche de nos travaux jusqu'aux vacances de Pâques en tenant des réunions les mardis et jeudis de chaque semaine.

J'espère que le Comité concentrera activement ses efforts sur le nouveau rapport de l'Auditeur général pour en faire un examen complet avant les vacances d'été. Voilà l'objectif que je propose au comité et j'espère qu'on pourra être fidèle à cette approche.

Nous en étions au paragraphe 269 de la page 222, version anglaise et 238, version française. Oui, Monsieur Knight.

M. Knight: J'invoque le Règlement. Si l'Auditeur général fait une déclaration à midi, les membres du Comité auront-ils le temps de poser des questions?

Le président: Oui, je ne vois aucune raison qui les en empêcherait.

M. Knight: Bon.

Le président: Avez-vous des questions sur le paragraphe 269 traitant des «avances de fonds de roulement des ministères». Monsieur Crouse.

M. Crouse: En étudiant le paragraphe 269, il est évident que l'Auditeur général n'est pas satisfait de la présentation de certains bilans comme les déficits d'exploitation, les déficits d'inventaire, les dépenses non réparties ainsi que le stockage à long terme des matériaux tels qu'ils apparaissent dans les avances de fonds de roulement des ministères. Est-ce que je me trompe, monsieur le président?

Le président: Non. Monsieur Hayes, vous êtes d'accord?

M. Hayes: Oui.

Le président: Poursuivez, monsieur Crouse.

M. Crouse: Ces postes figurent dans les Comptes publics comme éléments d'actif, ce que l'Auditeur général refuse d'accepter. Il signale, au haut de la page 238:

[Text]

... should be shown as a separate category in the Statement of Assets and Liabilities and should not be financed out of working capital advances.

What over-all effect has this improper presentation on the statement of assets and liabilities? Could we have some explanation of this from the officials of the Treasury Board?

The Chairman: Mr. Osbaldeston.

Mr. G. F. Osbaldeston (Secretary, Treasury Board): The effect, Mr. Chairman, is to increase the assets appearing on the statements of assets and liabilities of the Public Accounts of Canada.

Mr. Crouse: Mr. Chairman, why are long-term stockpiles of materials financed out of working capital advances? Why are they not presented in the Public Accounts of Canada as a separate category in the statement of assets and liabilities as suggested by the Auditor General?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, there are two types of inventories that might be carried. One mentioned by the Auditor General in his comments is inventory shortages. We would agree with the comment of the Office of the Auditor General that inventory shortages should not be carried as an asset. It is my understanding that inventory shortages which were carried forward, or indeed those of a very small amount, we would undertake to clean up.

If, on the other hand, we are talking about carrying inventories the cost of which we would anticipate to recoup, then it would be our position that such inventories might indeed be carried as an asset.

The example I have used is the case of a revolving fund and there is, as we have discussed over the weeks, a relationship between these two types of operations. The accumulation of oil at the present time will, subject to correction, be carried as an asset at the period while we are in the hands of the government. It is the intention of the government that the cost of that particular inventory would be recovered. Therefore I think it is appropriate to show that as an asset.

The basic underlying concern is that capital assets acquired by the Government of Canada are normally written off in the year of their acquisition. During the course of discussion with the Committee over the past number of weeks, I believe we have been discussing that indeed there is a distinction between the normal procedure of Parliament relative to the acquisition of capital assets and the procedure followed relative to revolving funds.

There is a difference, and that difference between the normal procedure and the operational revolving fund or working capital advance does give rise to certain other differences, and this is one of them. But I suggest the first decision to establish the revolving fund or the working capital advance brings with it certain follow-on effects, one of them being to carry an inventory as an asset.

Mr. Crouse: I have another question, Mr. Chairman. I am looking at page 222, and I see the words "undistributed expense". Along with other Canadians, what with food going up and oil going up and Christmas presents to buy, I expect I shall have some undistributed expenses of my own shortly, and I do not know just how I am going to list them. But I am a little confused by that term "undistributed expense".

[Interpretation]

...que ces opérations devraient figurer sous une rubrique distincte dans l'état de l'actif et du passif et ne devraient pas être financées par des avances de fonds de roulement.

Quel est l'effet général de cette irrégularité sur l'état de l'actif et du passif? Pouvons-nous avoir une explication des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor?

Le président: Monsieur Osbaldeston.

M. G. F. Osbaldeston (secrétaire au Conseil du trésor): Elle a pour effet d'augmenter l'actif figurant à l'état de l'actif et du passif dans les Comptes publics du Canada.

M. Crouse: Monsieur le président, pourquoi le stockage à long terme de matériaux est-il financé par des avances de fonds de roulement? Pourquoi ces opérations ne figurent-elles pas sous une rubrique distincte dans l'état de l'actif et du passif, comme le demande l'Auditeur général?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, deux sortes d'inventaires sont possibles. L'auditeur général parle dans son rapport de déficits d'inventaire. Nous admettons avec lui que ces déficits d'inventaire ne doivent pas être considérés comme un élément d'actif. Nous avons même entrepris de rectifier la situation en ce qui concerne les déficits d'inventaire reportés, ou plutôt les déficits peu élevés.

Cependant, nous estimons que les inventaires dont les coûts peuvent être recouverts peuvent être considérés et inscrits comme éléments d'actif.

J'ai déjà donné comme exemple les fonds renouvelables; je pense qu'il y a des points de comparaison entre les deux opérations. Le stockage du pétrole à l'heure actuelle doit être considéré comme un élément d'actif. C'est le gouvernement qui décide et c'est son intention de recouvrer les coûts pour cet inventaire. Je pense qu'il peut être indiqué comme élément d'actif dans les comptes publics.

Je sais que, normalement, les dépenses d'immobilisation du gouvernement du Canada sont acquittées au cours de l'année où elles sont effectuées. Dans les discussions au Comité au cours des dernières semaines, il a été établi une distinction entre la procédure normale que doit suivre le Parlement pour l'acquisition d'immobilisations et la procédure qui fait appel aux fonds renouvelables.

Il y a donc une distinction et cette distinction entre la procédure normale et celle qui fait appel aux fonds renouvelables ou aux avances de fonds de roulement donne lieu à d'autres nuances; c'en est une, dans le cas présent. La décision initiale de créer un fonds renouvelable ou une avance de fonds de roulement a certaines répercussions dont le fait que l'inventaire est considéré comme élément d'actif.

M. Crouse: Encore une question, si vous le permettez, monsieur le président. Toujours à la page 238, je vois l'expression: «Dépenses non-réparties». Comme tous mes concitoyens, avec le prix de la nourriture, du pétrole et des cadeaux de Noël qui augmente constamment, je m'attends d'avoir aussi des dépenses non-réparties et je me demande bien sous quelle rubrique je vais pouvoir les indiquer. Je ne comprends pas très bien ce que veut dire cette expression: «Dépenses non-réparties».

[Texte]

Could you explain this to the Committee, and tell us why such items are not financed out of parliamentary appropriations through the estimates?

Mr. Osbaldeston: The undistributed expense referred to by the Office of the Auditor General I believe refers to charges outstanding against departments. In other words, if the department purchased the service from this particular revolving fund and at the end of the year that charge had not been paid by the department which had received the service . . .

The Chairman: Let us stop right there.

• 1125

Mr. Crouse: Yes. Why was it not paid, because this puts more money in the hands of that department. Obviously they are aware, Mr. Chairman, that they face this bill. As I just mentioned, we are all aware that we are going to face some bills and we have to make appropriations to pay those bills. If we do not, our credit is in jeopardy as individuals. Take any department in question. Why would they not set aside their funds and pay this account? This is the point.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, the main part of the reason why these charges were not paid by the department receiving the service relates back to the question of settlement of interdepartmental accounts, which we pursued in this Committee at some length. I then advised the Committee that we were most unhappy in the Treasury Board secretariat, as was the Office of the Auditor General, with the procedure followed for the settlement of interdepartmental charges.

There were a number of reasons why we were unhappy. First, the interdepartmental charges were being settled by cheque, which gave rise to the possibility of fraud. As soon as you have a cheque in existence, that possibility arises. The second reason we were unhappy was that a time lag was involved in this procedure.

I also informed the Committee that a study had been undertaken. I received it, I believe, a week ago Monday from the Department of Supply and Services proposing a change in the procedure of interdepartmental payment of debt. The intent of that change, when implemented, would be to reduce the time required to pay interdepartmental costs, costs arising from interdepartmental transactions.

The Chairman: Mr. Osbaldeston, I do not want to appear to be rude, but all through our deliberations we have been talking in a relative way about things. I think the Committee wants to get down to the basics. Now here is one example Mr. Crouse has mentioned. It is a simple bookkeeping procedure. The Auditor General has told this Committee for many years why departments do not get their interdepartmental billing done on time. I know we cannot hold you responsible because you were not the Secretary of the Treasury Board, but Treasury Board has gone on and allowed this to happen for many years. Now the Committee wants to know this. Next year when we look at the Auditor General's Report, are we still going to find this as we have for the last number of years—undistributed expenses between departments? I think that is what the Committee wants to know.

Mr. Crouse: Yes, especially, Mr. Chairman, as there is \$8,245,000 listed there. That is a sizeable sum which, in effect, is being played around with by these departments because they must then appropriate an apportionment the following year in order to pay this amount.

[Interprétation]

Pouvez-vous nous donner des explications là-dessus et nous dire pourquoi ces postes ne sont pas financés au moyen de l'affectation de crédits du Parlement?

M. Osbaldeston: Les dépenses nonréparties auxquelles fait allusion le bureau de l'Auditeur général sont celles dont sont redevables les ministères. Autrement dit, si le ministère achète les services de ce fonds renouvelable et si à la fin de l'année, il ne paie pas sa dette . . .

Le président: Arrêtons ici.

M. Crouse: Oui. Pourquoi le montant n'a-t-il pas été payé? Le ministère dispose ainsi de plus d'argent. Il sait de toute évidence que la facture doit être payée. Comme je l'ai dit, nous savons tous qu'il faut faire face à nos dépenses et nous devons avoir les crédits pour payer ces factures. Si nous ne le faisons pas, notre crédit est compromis. Prenons n'importe quel service en cause. Pourquoi n'a-t-on pas mis de côté les sommes nécessaires pour payer ce compte? C'est là la question.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, la raison pour laquelle ces dépenses n'ont pas été payées par le ministère qui a reçu le service nous ramène au règlement des comptes interministériels, question que nous avons longuement étudiée au Comité. J'ai alors déclaré que ni le Secrétariat du Conseil du Trésor, ni le service de l'Auditeur général n'étaient satisfaits de la procédure suivie pour le règlement de ces comptes interministériels.

Nous n'étions pas contents pour beaucoup de raisons. Tout d'abord, les dépenses interministérielles étaient réglées par chèque; il pouvait donc y avoir fraude. Qui dit chèques dit possibilité de fraude. Deuxièmement, nous n'étions pas très heureux de la situation parce que cette procédure donne lieu à des retards.

J'ai également informé le Comité qu'on a entrepris une étude. Je l'ai reçue, il y a eu une semaine lundi, je crois, du ministère des Approvisionnements et Services. On propose un changement des procédures de paiement des dettes interministérielles. Lorsqu'il sera mis en vigueur, ce changement diminuera le temps nécessaire pour payer les coûts provenant des transactions interministérielles.

Le président: Monsieur Osbaldeston, je ne voudrais pas vous paraître trop brusque, mais pendant nos délibérations, nous avons parlé de ces choses de façon relative. Je crois que le Comité veut maintenant attaquer la question. Nous avons l'exemple de M. Crouse. Il s'agit d'une simple procédure de comptabilité. L'Auditeur général répète au Comité depuis des années les raisons pour lesquelles les ministères ne présentent pas leurs factures interministérielles à temps. Je sais qu'on ne peut pas vous en tenir responsable, parce que vous n'étiez pas secrétaire du Conseil du Trésor, mais le Conseil a toujours laissé cela se produire depuis de nombreuses années. Le Comité désire maintenant savoir si l'an prochain, lorsque nous étudierons le rapport de l'Auditeur général, nous allons trouver encore la même chose, des dépenses non réparties entre les ministères? C'est ce que le Comité désire savoir.

M. Crouse: Oui, surtout monsieur le président, qu'une somme de \$8,245,000 est inscrite ici. Cette somme est importante en effet et les ministères se la renvoient étant donné qu'ils doivent demander des crédits l'année suivante pour payer ce montant.

[Text]

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, in response to your question, I believe on another occasion I had occasion to comment on unpaid bills by departments generally, where I indicated to the Committee that the amount of unpaid bills had been reduced from \$82.1 million, if my memory serves me, to \$45 million. I believe I also gave an undertaking to the Committee to try to further reduce that amount by the introduction of a new process of interdepartmental charging techniques.

Mr. Chairman, I believe I also stated at that time that there would probably always be a certain number of unpaid bills at the end of the year because certain actions were outside the control of the departments concerned, such as the submission of bills by provincial governments. I think, Mr. Chairman, briefly, a number of actions have been taken: (a) it resulted in a reduction, (b) we have committed ourselves to actions which will make a further reduction in these unpaid bills, and I hope, sir, the next time I appear before you the results of those actions will be evident.

The Chairman: Mr. Crouse.

• 1130

Mr. Crouse: I have just a brief question, and then I will pass to my colleagues, because I am sure they have some questions; perhaps they have more to develop on this particular case. I am looking at inventory shortages listed here, Mr. Chairman, for two departments in the amount of \$33,000. We are led to believe that is the only loss in inventory in all the governmental operations throughout the year. A very small business, Mr. Chairman, would have an inventory loss of that amount or more, and I am a little concerned about the accuracy of that particular account.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I believe what the office of the Auditor General has indicated relative to the \$33,000 is the fact that these shortages were not written off and they should have been written off. I would join with the office of the Auditor General in stating that inventory shortages identified should be written off. The smallness of the amount relates to the fact that in only a relatively few instances was it found that inventory shortages had not been written off. We do write off other inventory shortages; inventory shortages larger than \$33,000 do occur. Our normal practice is to come to Parliament and to state to Parliament that inventory shortages have occurred and they are written off in that year.

The Auditor General is pointing out the cases where we have failed to do so. If I could give an example, Mr. Chairman, reference to the main estimates book of 1971-72, page 26.8 under Vote 1, Department of Transport, as follows:

Vote 1—Headquarters—Program expenditures including reimbursement of the Ministry of Transport Revolving Fund in the amount of \$200,000 for the value of stores which have become obsolete, unserviceable, lost or destroyed and authority to spend revenue received during the year . . .

So our normal practice Mr. Crouse is to write off. We are being chastised, if you like, for not having followed that practice relative to the \$33,000.

[Interpretation]

M. Osbaldeston: Monsieur le président, pour répondre à votre question, j'ai parlé à une autre occasion des factures impayées par les ministères. J'ai dit au Comité que la somme de ces factures avait été réduite de \$82.1 millions, si ma mémoire est fidèle, à \$45 millions. Je me suis également engagé devant 6 Comités à réduire davantage ce montant en adoptant une nouvelle méthode pour imputer ces dépenses interministérielles.

Monsieur le président, j'ai également mentionné à ce moment-là qu'il y aurait probablement toujours un certain nombre de factures impayées à la fin de l'année, car certaines activités comme la présentation de factures par les gouvernements provinciaux échappent au contrôle des ministères intéressés. Pour résumer, je crois qu'un certain nombre de mesures ont été prises: a) Il y a eu réduction de ces factures, b) nous nous sommes engagés à prendre des mesures qui diminueront davantage les factures à payer et j'espère, monsieur, que les résultats seront plus évidents lorsque nous comparâtrons de nouveau devant le Comité.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Je n'ai qu'une brève question, et je laisserai ensuite la parole à mes collègues, qui ont, j'en suis sûr, d'autres questions à poser; ils ont peut-être des commentaires plus élaborés à propos de cette question. Monsieur le président, je vois ici que l'on mentionne que deux ministères ont enregistré des déficits d'inventaire totalisant \$33,000. On nous laisse croire qu'il s'agit là des seuls déficits d'inventaire dans toutes les activités du gouvernement au cours de l'année. Une très petite entreprise, monsieur le président, enregistrerait un déficit d'inventaire de cette importance, ou même supérieure, et je me demande vraiment si ce compte est précis.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je crois que l'Auditeur général a voulu indiquer à propos de ces \$33,000 que ces déficits n'avaient pas été amortis et qu'on aurait dû le faire. Je me joins à l'Auditeur général pour dire que ces déficits d'inventaire auraient dû être amortis. Il s'agit là d'une somme peu importante parce que nous avons constaté très peu de cas où les déficits d'inventaire n'avaient pas été amortis. Nous amortissons les autres déficits d'inventaire; des déficits d'inventaire supérieurs à \$33,000 se sont produits. Nous avons l'habitude de nous présenter devant le Parlement pour déclarer que des déficits d'inventaire se sont produits et qu'ils ont été amortis dans l'année.

L'Auditeur général relève les cas où nous ne l'avons pas fait. Si je puis donner un exemple, monsieur le président, je mentionnerais les prévisions budgétaires de 1971-1972, à la page 26-9, au crédit 1, ministère des Transports, qui se lit comme suit:

Crédit 1^{er}—Administration centrale—Dépenses du programme, y compris le remboursement de l'avance du fonds renouvelable du ministère des Transports, d'un montant de \$200,000, pour la valeur du matériel désuet, inutilisable, perdu ou détruit et autorisation de dépenser les recettes de l'année . . .

Nous avons donc l'habitude, monsieur Crouse, d'amortir ces déficits. On nous réprimande, si vous voulez, parce que nous ne l'avons pas fait à propos de ce déficit de \$33,000.

[Texte]

Mr. Crouse: Thank you Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Schumacher and then Mr. Knight.

Mr. Schumacher: First of all, I would like to ask a supplementary question, if I may Mr. Chairman. Mr. Osbaldeston has mentioned that part of the reason for the failure to collect accounts is because other governments might be involved under shared cost programs and things like that. Can he specifically say what he is going to do to reduce the internal inefficiency? Whether I agree or not, I can see some rationale behind delays resulting from other governments or other jurisdictions failing to submit accounts, but when it is all within the control of government apparatus, an in-house type of thing, I do not see why we have to put up with that kind of performance. Why cannot that be straightened out?

The Chairman: That question has been partially answered Mr. Schumacher, but would you like to add anything more, Mr. Osbaldeston?

Mr. Osbaldeston: I would add a further comment on improving interdepartmental charging techniques, Mr. Schumacher, concerning this question of commitment control. We have also had the opportunity to discuss the need for commitment control. I mentioned that the financial guide that was just tabled last week would set out quite clearly the requirement for commitment control. Second, I mentioned that the review teams from the Treasury Board Secretariat have four particular targets that they are zeroing in on until August, 1974, by which time we will have covered all departments, and one of the four targets we are zeroing in on is commitment control. A lack of good commitment control, Mr. Chairman, would indeed give rise to a bit of sloppy accounting at the end of the year, and we are zeroing in on that one.

Mr. Schumacher: I am very thankful, Mr. Osbaldeston for those comments, and I look forward to improvement in the future. I hope he will stick around.

Mr. Osbaldeston: So do I, sir.

The Chairman: We will give him high priority Mr. Schumacher.

Mr. Schumacher: That is one thing I have noticed though in the short time I have been here, that we will go along for a couple of years and then all of a sudden there is a big shift and we have a new fellow who says: "I was not here, I do now know anything about it", and you can never put your finger on why things do not improve.

Mr. Osbaldeston: I share your concern, sir, that we stay for a little while longer.

• 1135

Mr. Schumacher: Does this whole system of having departments charge each other for services add very much to the administrative cost of conducting our affairs?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, if I may, there undoubtedly is a marginal increase in cost because the department receiving the service just keep records of the costs they have incurred. As an example, they must through some process reimburse the supplying department, so there undoubtedly is a marginal increase in cost.

[Interprétation]

M. Crouse: Merci, monsieur le président.

Le président: M. Schumacher et ensuite, M. Knight.

M. Schumacher: Tout d'abord, j'aimerais si vous le permettez, monsieur le président, poser une question supplémentaire. M. Osbaldeston a déclaré que certains fonds n'avaient pas été recouverts en partie parce que d'autres gouvernements participaient à des programmes à frais partagés et autres programmes du genre. Peut-il nous dire précisément ce qu'il entend faire pour diminuer cette efficacité interne? Qu'il soit d'accord ou non, je peux voir certaines raisons valables suite à des retards occasionnés par d'autres gouvernements ou d'autres organismes qui n'ont pas présenté leurs comptes, mais lorsqu'il s'agit d'une question qui relève du contrôle du gouvernement, une question interne, je ne vois pas pourquoi nous devrions accepter ce genre de situation. Pourquoi ne peut-on pas régler cette question?

Le président: Monsieur Schumacher, on a déjà répondu en partie à cette question; monsieur Osbaldeston, auriez-vous autre chose à ajouter?

M. Osbaldeston: Je pourrais dire un mot à propos de l'amélioration des techniques de facturation entre ministères, monsieur Schumacher, à propos de cette question de contrôle des engagements. Nous avons également eu l'occasion de discuter de ce besoin de contrôle des engagements. J'ai mentionné que le guide financier déposé la semaine dernière établirait clairement le besoin d'un contrôle des engagements. Deuxièmement, j'ai mentionné que des équipes de révision du secrétariat du Conseil du Trésor vont concentrer leurs efforts dans quatre secteurs particuliers jusqu'en août 1974. Ils auront à ce moment-là analysé tous les ministères. L'un de ces secteurs d'attention est celui du contrôle des engagements. Monsieur le président, sans un bon contrôle des engagements, il s'ensuivrait une comptabilité quelque peu relâchée à la fin de l'année et nous nous attaquons à ce problème.

M. Schumacher: Je vous remercie beaucoup, monsieur Osbaldeston, de ces renseignements et j'attends avec beaucoup d'impatience les améliorations futures. J'espère qu'il restera en place.

M. Osbaldeston: Moi de même, monsieur.

Le président: Nous allons lui accorder une haute priorité, monsieur Schumacher.

M. Schumacher: C'est là une chose que j'ai remarquée dans le bref laps de temps depuis mon arrivée; nous allons travailler pendant quelques années tout à coup, il y a une grande transformation et nous nous retrouvons avec une nouvelle personne qui nous déclare: «Je n'étais pas ici; je ne sais rien à ce propos.» On ne peut alors jamais mettre le doigt sur les raisons pour lesquelles il n'y a jamais d'améliorations.

M. Osbaldeston: Je suis d'accord avec vous pour que nous restions un petit peu plus longtemps.

M. Schumacher: Est-ce que le système selon lequel les ministères se facturent les uns les autres pour services rendus augmente de beaucoup les services administratifs?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, il ne fait pas de doute que les frais augmentent un peu parce que le ministère qui reçoit le service doit comptabiliser les frais qu'il a acquittés. Par exemple, il doit, par le même processus, rembourser le ministère qui a travaillé pour lui, ce qui entraîne une certaine augmentation des frais.

[Text]

The question, I suppose, would be why one would incur such a marginal increase in cost and the answer, of course, would be twofold: one, the total program cost of a particular activity of government should be clearly presented to Parliament in so far as that is possible. Parliamentarians should know as precisely as possible what it costs to run a particular activity.

The second purpose, the managerial purpose, is that the managers of a program should not feel that they have access to what the columnists refer to as free goods, no cost attached, you can have as much of the good as you like and it will never show up in your estimates. Therefore, from a managerial point of view it is best that they know the true cost. Once knowing the true cost there may be a follow on effect, namely, an increase in the fees charged to the public at large who are users of that particular government service. So in balance I believe, Mr. Chairman, Mr. Schumacher, it would be worthwhile to incur that marginal financial cost of derive these other benefits.

Mr. Schumacher: Has there been any measurement taken of what this marginal cost is?

Mr. Osbaldeston: Not to my knowledge, sir.

The Chairman: On that line, Mr. Schumacher, has there been a comparison—I understand this used to be done in one central place in Treasury Board.

Mr. Schumacher: Yes.

The Chairman: Now each department does it itself, is that right?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, we used to distribute the costs, if you like, and we still do in the case of the Department of Public Works. We discussed this in the Committee before, we distribute the costs on their behalf. There are other instances where we undertake a breakdown of total cost. At one time we used to do that relative to postage. We used to break down the total postage costs for departments. Now the departments are charged directly by the Post Office Department for the cost of the mail service, but given the benefits I have described, I believe it is best that the departmental manager receives the bill, if you like, has it in his hands personally, and it is not just a cost distributed by Treasury Board, that little group located in Place Bell Canada.

Mr. Schumacher: I wonder whether Mr. Osbaldeston could point out any examples of cases where there has been a significant increase in productivity or efficiency as a result of this change in policy.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I think one really has to rely upon argumentation related to general management philosophy. Do managers behave in a more effective way if they are aware of their costs and if they are aware of their revenues? I think, Mr. Schumacher, you could only argue in that philosophical way and I think probably all of us would agree that a person's knowing, even in his own life, the actual cost of undertaking a certain course of action behaves in perhaps a more responsible manner than a person who does not know the cost of taking a certain course of action.

Mr. Schumacher: Has the Treasury Board undertaken any studies to assure Parliamentarians that the charging of government services on a cost recovery basis has achieved cost savings and not given rise to additional expenditures to Canada? I was wondering, if there have been such studies, whether any assessment has been made of them and whether any directions have been given by the Treasury Board in this area.

[Interpretation]

J'imagine que la question est de savoir pourquoi une telle augmentation, et la réponse, bien sûr, vient en deux parties: d'abord le prix total du programme d'une activité donnée du gouvernement doit être clairement exposé au Parlement, dans la mesure du possible. Les parlementaires devraient savoir aussi précisément que possible ce que coûte telle ou telle activité.

Deuxièmement, du point de vue gestion, les responsables d'un programme ne doivent pas s'imaginer qu'ils ont libre accès à ce que les journalistes appellent des services gratuits, sans aucun frais, dont ils pourront se servir autant qu'ils le veulent sans que cela apparaisse jamais dans le budget. Donc, du point de vue gestion, il vaut mieux connaître le prix exact. Le sachant, il peut y avoir des répercussions, c'est-à-dire une augmentation des prix chargés au grand public qui se sert de ce service particulier du gouvernement. En fin de compte, je pense, monsieur le président, monsieur Schumacher, qu'il vaut la peine de charger ces tarifs marginaux pour en recueillir ces autres bénéfices.

M. Schumacher: A-t-on calculé quel peut être ce coût marginal?

M. Osbaldeston: Pas à ma connaissance.

Le président: A ce sujet, monsieur Schumacher, on a établi une comparaison; cela s'est fait dans un service central du Conseil du Trésor.

M. Schumacher: Oui.

Le président: Maintenant, chaque ministère fait ses propres comptes, n'est-ce pas?

M. Osbaldeston: Habituellement, monsieur le président, nous répartissons les frais, si vous voulez, ce qui se fait toujours au ministère des Travaux publics. Nous en avons déjà discuté en comité; nous répartissons les frais en son nom. Il y a d'autres cas où nous ventilons le total des frais. Il y a un moment, nous le faisons pour les frais postaux. Nous répartissons le total de ces frais pour les ministères. Maintenant, c'est le ministère des Postes qui facture directement les ministères pour le service postal, mais étant donné le bénéfice dont je parlais, il me semble qu'il vaut mieux que le responsable du ministère reçoive la facture personnellement, si vous voulez, et que les frais ne soient pas simplement répartis par le Conseil du Trésor, ce petit groupe qui travaille à la Place Bell Canada.

M. Schumacher: M. Osbaldeston pourrait peut-être donner des exemples où ce changement de politique a donné lieu à des augmentations importantes de productivité ou d'efficacité.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je pense qu'il faut s'en tenir aux arguments contenus dans la politique générale de gestion. Les responsables travaillent-ils d'une manière plus efficace s'ils savent ce que cela leur coûte et les revenus qu'ils peuvent tirer? Je pense, monsieur Schumacher, qu'on ne peut considérer la question qu'en théorie et nous conviendrons tous qu'une personne connaissant, même dans sa vie privée, ce que lui coûtera telle ou telle mesure agira de manière plus responsable que celle qui n'en sait rien.

M. Schumacher: Le Conseil du Trésor a-t-il fait des recherches pour assurer les parlementaires que le fait de facturer les services gouvernementaux au moyen de remboursements a permis de faire des économies et n'a pas donné lieu, au contraire, à des frais supplémentaires pour le Canada. Je me demandais si de telles études avaient été effectuées, si on en avait fait l'évaluation et si le Conseil du Trésor avait reçu des directives en ce domaine.

[Texte]

• 1140

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, if I may again reply in a rather general way, Mr. Schumacher, the answer to your question, explicitly whether we have undertaken studies, is "No". But could I just make the supplementary comment that when a department proposes to the Treasury Board the development of a new program, they are required to present to the Treasury Board alternative programs that would achieve the same objective. That is the whole concept of programmed planning and budgeting; if we want to accomplish objective (a), departmental managers are responsible for putting forward to Treasury Board three or four options.

In looking at those options, you are looking at a cost-benefit situation. Therefore, if they do not know the total costs relative to option (a), and to options (b), (c) and (d), it makes it more difficult to choose which of the options is most effective and therefore, if we stop the practice of allocating costs as fully as we can to the departmental manager, we would impede the process of decision-making relative to choosing between program options. That would be, Mr. Chairman, in my judgment, quite a high cost. I do not know that I can put a number on it but it would be a very high cost.

Mr. Schumacher: Reference is made in paragraph 83 of the Auditor General's report to the example of the Department of National Defence and the Department of Transport wishing to provide meteorological services on a cost-recoverable basis. I am just wondering whether a sound economic system could not achieve the same results and still be consistent with the program-budgeting principle.

Mr. Osbaldeston: Paragraph 83, Mr. Schumacher, refers to the fact that the Treasury Board in one instance requires the department to pay for a service received, I believe from the Department of the Environment and, in another instance, the Department of National Defence.

We have not imposed the same requirement upon them. The meteorological work done for the Department of National Defence is funded from the Department of the Environment, whereas the meteorological work done for the Department of Transport is funded by the Department of Transport, which then pays the Department of the Environment.

We have two different systems working: one in line with what you have just suggested and one in line with what I was discussing earlier, the allocation of cost to the program responsible for the particular activity.

As a matter of fact, just yesterday I had occasion to sign correspondence to the Department of National Defence and to the Department of the Environment suggesting that the cost of the meteorological services should appear in the Department of National Defence as opposed to appearing in the Department of the Environment. In other words, I, too, like the Auditor General, would seek consistency.

That would still leave us, Mr. Schumacher, in the debate as to which is the best way to proceed: whether we should do it by a set of books and a set of accounts that would be kept internally in the administration or whether we should proceed by way of seeing that parliamentarians understand the full cost of the Department of National Defence, inclusive of meteorological services. As I have indicated, I favour the latter.

[Interprétation]

M. Osbaldeston: Monsieur le président, si je puis encore répondre plutôt généralement à propos de ces études, la réponse est non, mais puis-je tout de même ajouter que lorsqu'un ministère propose au Conseil du Trésor d'élaborer un nouveau programme, il doit lui présenter d'autres programmes au choix qui atteindraient le même objectif. C'est toute l'idée derrière la planification et la préparation du budget des programmes; si nous désirons atteindre l'objectif (a), les directeurs ministériels doivent présenter au Conseil du Trésor trois ou quatre options.

En les examinant, on pense dans un contexte de rentabilité. Ainsi, si l'on ne connaît pas le coût total de l'option (a) et des options (b), (c) et (d), il est plus difficile de choisir quelle sera l'option la plus efficace et ainsi, si nous cessons de répartir les frais dans toute la mesure possible au directeur ministériel, cela rendra plus difficile les décisions à prendre quant aux différentes options de programmes. A mon avis, monsieur le président, le coût en serait très élevé. Je ne sais pas si je peux le chiffrer, mais je répète qu'il serait très élevé.

M. Schumacher: Au paragraphe 83 du Rapport de l'Auditeur général, il est question du ministère de la Défense nationale et du ministère des Transports, qui souhaiteraient fournir leurs services météorologiques en se faisant rembourser leurs frais. Je me demande seulement si un bon régime économique n'arriverait pas au même résultat tout en respectant le principe de la budgétisation des programmes.

M. Osbaldeston: Monsieur Schumacher, le paragraphe 83 porte sur le fait que le Conseil du Trésor exige dans un cas que le ministère paie le service qu'il reçoit du ministère de l'Environnement, je crois, et dans un autre cas du ministère de la Défense nationale.

Nous ne lui avons pas imposé la même exigence. Les services météorologiques fournis au ministère de la Défense nationale sont financés par le ministère de l'Environnement, alors que les services météorologiques offerts au ministère des Transports sont financés par ce dernier, qui paie ensuite le ministère de l'Environnement.

Il s'agit donc de deux régimes différents. L'un correspond à ce que vous venez de dire et l'autre à ce dont je parlais tout à l'heure, à savoir la répartition des frais selon les programmes concernés.

En fait, hier, justement, j'ai signé de la correspondance adressée au ministère de la Défense nationale et au ministère de l'Environnement pour les informer que les services météorologiques devraient apparaître dans le budget du ministère de la Défense nationale plutôt que dans celui du ministère de l'Environnement. Autrement dit, de même que l'Auditeur général, j'aimerais que l'on arrive à une certaine uniformité.

Toutefois, monsieur Schumacher, il reste à savoir quelle est la meilleure façon de procéder: devrions-nous avoir une série de livres et ce comptes intérieurs à l'administration ou procéder de façon à ce que les députés comprennent le coût total du ministère de la Défense nationale, notamment des services météorologiques. Comme je le disais, je préférerais cette dernière formule.

[Text]

The Chairman: I think the Committee would, too.

Mr. Schumacher: Thank you.

The Chairman: Have you finished, Mr. Schumacher?

Mr. Schumacher: Yes.

The Chairman: Mr. Knight, then Mr. Dupras and Mr. Frank.

Mr. Knight: Mr. Chairman, on the inventory shortages, the gentleman answered by saying they should have been written off. My question is: have they been written off?

Mr. Osbaldeston: I cannot give a detailed response, sir. I would be delighted to table a response, if I may.

I would state this: our normal practice would be to write them off and I hope they have been written off. If they have not been written off for the estimates coming forward to you shortly, we would undertake to see that, indeed, they were written off in the next set.

Mr. Knight: If they have not been written off—let us play with “ifs” for a minute or two—why would they not have been written off?

• 1145

Mr. Osbaldeston: The amounts—as has been pointed out, \$33,000 was involved—were so small that they were simply left there. That is the only explanation that I can give to you. It does not satisfy me.

Mr. Knight: But, Mr. Chairman, what I am after is that the Auditor General in this report has stated clearly that they were not written off. You have given the explanation why. That is fair enough. Now, there is a time lag there. Surely, the Committee, if we are dealing with these this morning in any detail, should be able to know if they have been written off.

Mr. Osbaldeston: I can determine, probably before the end of the meeting, Mr. Chairman, if that would be helpful . . .

The Chairman: Mr. Hayes, would you know?

Mr. Osbaldeston: I apologize that I do not have the information here, sir, but I could probably have it before the end of the meeting, and be prepared to table it.

The Chairman: You would not know at this juncture, Mr. Hayes, whether or not they have been written off?

Mr. Hayes: I cannot recall them. I am not sure. I have an idea with the Post Office Revolving Fund that that amount was written off, probably in 1973-74. I am not certain.

The Chairman: In any event, Mr. Knight, your question will be answered as to whether or not they were written off, and if they were not written off, why they were not written off, and when they were written off.

Mr. Knight: My only point, Mr. Chairman, is that if we are supposed to deal with these items in any kind of detail it does me damn little good, as a member of Parliament, to get the answer in a written form three days or a week from now when we probably have moved beyond the paragraph of the report we are dealing with.

[Interpretation]

Le président: Je pense que le Comité le préférerait également.

M. Schumacher: Merci.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Schumacher?

M. Schumacher: Oui.

Le président: M. Knight, puis M. Dupras et M. Frank.

M. Knight: Monsieur le président, à propos des déficits d'inventaires, monsieur a répondu qu'ils auraient dû être défalqués. L'ont-ils été?

M. Osbaldeston: Je ne peux vous donner de détails je serais enchanté de vous les fournir plus tard si vous me le permettez.

Je dirais que normalement, ils devraient être défalqués et j'espère qu'ils l'ont été. S'ils ne l'ont pas été dans les prochaines prévisions budgétaires, nous ferons en sorte qu'ils le soient dans les suivantes.

M. Knight: Si vous voulez bien, nous allons jouer le jeu des «si». S'ils n'ont pas été défalqués, quelle en est la raison?

M. Osbaldeston: Comme on l'a signalé, il était question d'un montant de \$33,000, et par conséquent ces montants étaient tellement peu importants qu'on les a tout simplement laissés là. Voilà la seule explication que je puis vous donner, bien que je n'en sois pas satisfait moi-même.

M. Knight: Mais, monsieur le président, ce qui m'intéresse est le fait que l'Auditeur général a stipulé clairement dans son rapport qu'ils n'ont pas été défalqués. Vous nous en avez expliqué la raison, c'est bien, mais il y a là un décalage. Si le Comité doit examiner ces points en détail ce matin, nous devrions sûrement pouvoir apprendre s'ils ont été défalqués.

M. Osbaldeston: Je pourrai probablement vous donner la réponse d'ici la fin de la réunion, monsieur le président, si cela peut vous aider . . .

Le président: Pourriez-vous répondre, monsieur Hayes?

M. Osbaldeston: Je suis désolé de ne pas avoir les renseignements ici, monsieur, mais je pourrai probablement vous les fournir d'ici la fin de la séance et je déposerai à ce moment-là les renseignements requis.

Le président: Ne pourriez-vous pas dire dès maintenant, monsieur Hayes, si ces montants ont été défalqués ou non?

M. Hayes: Je ne m'en souviens pas, je ne suis pas certain. Je crois qu'en ce qui concerne le fonds renouvelable des postes, ce montant a été défalqué probablement en 1973-1974. Je n'en suis toutefois pas certain.

Le président: De toute manière, monsieur Knight, vous aurez une réponse à votre question et s'ils n'ont pas été défalqués, on vous en donnera la raison, tandis que s'ils l'ont été, on vous donnera l'année.

M. Knight: Je veux simplement dire, monsieur le président, que si nous devons étudier ces postes en détail, il me semble qu'en tant que député, je n'ai que faire d'une réponse fournie par écrit dans trois jours ou dans une semaine, car à ce moment-là, nous aurons probablement terminé l'étude de ce paragraphe du rapport.

[Texte]

An hon Member: We will probably have left the report.

Mr. Knight: We will have left the report, and if there is any significance in what is stated by the Treasury Board then the time will have lapsed for pursuing it further in any detail. That is my only point there.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I will try to secure the answer for the member this morning.

The Chairman: Okay. Mr. Knight, continue.

Mr. Knight: I am interested in the area Mr. Schumacher brought up, the relationship of agencies to each other in terms of additional administrative overhead that might be incurred because of charges made from one department to another. Am I to understand, from the answers to the questions of my colleague from Alberta, that you have no figures on the increase in cost and staff as related to the departments in establishing sections within their department to deal with?

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I believe it would be unobtainable in any real sense. I say because that, when a system such as this is introduced we may simply ask the financial officers handling the accounts of the department to undertake this additional task. There is no additional cost involved at all. Some other priority that he was working on would simply not be done.

In another instance, and I suspect these would really be very few and far between, the staff situation might be such that they were unable to drop off lower priorities and they would have to hire someone. I do not believe for a moment, this is my impression, that any department of government would come forward with a request for additional man-years to handle interdepartmental charges. The question would be how much time of all of the financial officers of the government of Canada is devoted to this particular activity. It would be a simply massive undertaking to try to determine that one.

The Chairman: Mr. Knight.

Mr. Knight: Mr. Chairman, are we to believe Treasury Board cannot tell us in any substantive way of any savings to the taxpayers in Canada incurred by the change under the Financial Administration Act, related to interdepartmental charges? Say they were related, as my colleague pointed out, to the Department of Public Works? If I may say so, Mr. Chairman, in the answers you gave him, you have given generalities and say, "Yes, there has been evidence generally of savings". But seeing is believing. What evidence can you give this Committee that we have seen savings? My figures on increases in salaries and numbers of staff members related to those people earning over \$18,000 versus those earning \$15,000 in 1970 indicated there were enormous increases in some departments and in others there were not. How many of those people are related to staff increase here? There may be none.

Mr. Osbaldeston: Without question, the answer to that is none. We simply would not require an \$18,000 a year man to handle interdepartmental charges.

[Interprétation]

Une voix: Nous aurons probablement terminé l'étude du rapport lui-même.

M. Knight: Oui, nous aurons terminé l'étude du rapport, et si les déclarations du Conseil du Trésor ont une certaine importance, il sera alors trop tard pour étudier la question plus en détail. C'est tout ce que je voulais dire.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je vais tâcher d'obtenir la réponse à la question du député ce matin.

Le président: Très bien. Vous pouvez poursuivre, monsieur Knight.

M. Knight: La question abordée par M. Schumacher m'intéresse; il s'agissait des rapports qui existent entre divers organismes en ce qui a trait aux frais supplémentaires d'administration qui peuvent être occasionnés à cause des frais qu'un ministère impute à un autre ministère. Dois-je déduire des réponses données aux questions de mon collègue de l'Alberta que vous ne disposez d'aucun chiffre relatif à l'augmentation des dépenses et du personnel des ministères pour établir des sections où l'on réglerait ce genre de transaction dans le ministère même?

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je crois qu'il serait impossible d'obtenir ce genre de renseignement. Il en est ainsi parce que lors de l'introduction d'un tel régime, nous pouvons simplement demander aux responsables des finances, c'est-à-dire des comptes du ministère, d'assumer cette tâche supplémentaire. De cette manière, il n'y a absolument aucun frais supplémentaire. La personne en question laisserait tout simplement de côté une autre priorité.

Il pourrait arriver aussi, mais très peu souvent, que le personnel soit dans l'impossibilité de laisser de côté des priorités moins importantes et qu'il soit nécessaire d'engager quelqu'un d'autre. Je n'ai pas du tout l'impression, cependant, qu'un ministère quelconque viendrait demander des années-hommes supplémentaires pour régler la question des frais qu'un ministère peut exiger d'un autre ministère. Il s'agit tout simplement de déterminer combien de temps les responsables des finances à l'emploi du gouvernement canadien consacrent à cette tâche particulière. Ce serait toute une entreprise.

Le président: Monsieur Knight.

M. Knight: Monsieur le président, devons-nous en déduire que le Conseil du Trésor ne peut pas nous dire quelles économies sont réalisées pour les contribuables canadiens par suite des modifications apportées à la loi sur l'administration financière, en ce qui a trait aux facturations interministérielles? Disons par exemple, comme mon collègue l'a mentionné, qu'il s'agit du ministère des Travaux publics? Si je peux me permettre, monsieur le président, je crois que les réponses données à mon collègue étaient des généralités, on a simplement dit: «Oui, les faits semblent indiquer qu'il y a eu des économies». Or voir, c'est croire. Quelle preuve pouvez-vous fournir à ce Comité de ce que l'on a vraiment réalisé des économies? Le chiffre que j'ai vu sur la croissance des salaires et du personnel ayant un revenu de plus de \$18,000 indique, en comparaison avec les personnes qui ont eu un revenu de \$15,000 en 1970, qu'il y a eu des augmentations énormes dans quelques ministères. Combien de ces personnes ont été recrutées en cours d'année? Peut-être qu'il n'y a pas eu du tout de recrutement.

M. Osbaldeston: C'est cela. Nous ne recruterions pas un fonctionnaire à \$18,000 par an pour s'occuper des factures interministérielles.

[Text]

• 1150

Mr. Knight: I think they handle a lot of other things that are not too important.

The Chairman: I think what Mr. Knight is getting at is that each department of government must have a section in their office management that handles interdepartmental charges...

Mr. Knight: Or somebody, because it must be getting pretty wild for some departments because of rentals.

The Chairman: ... and are these departments building up a little empire to handle this transfer between departments, and, if so, how many people are employed, what is the cost, and, offsetting that, the advantages from this system? I think that is what he is getting at.

Mr. Osbaldeston: I think, Mr. Chairman, I am quite prepared to state that there is no buildup of staff which could be directly attributable to the question of interdepartmental charges. In the management of the financial affairs of a department you have a number of officers, all of whom handle a variety of tasks and this task of handling interdepartmental charges, I doubt, would occupy the time of a financial officer of the lower rank. We could be talking about one quarter of 1 per cent of his time. It simply is not a major matter.

The Chairman: We will leave it at that.

Mr. Knight: Let us take a look at the operating deficits. What explanation, gentlemen, can be given for the deficit, for example, of \$39,000 in the Canadian Government Photo Centre Revolving Fund, whatever that might be?

Mr. Osbaldeston: The Canadian Government Photo Centre was established for the purpose of providing to departments a service whereby they could have developed and printed, in particular, black and whites and colour transparencies. A small department of government of course has no need for its own facility for this purpose. If you take a department of government such as the Department of Energy, Mines and Resources, which undertakes to print out the photographs received from the satellite, of course they have an ongoing operational need and have located in that particular department a processing capacity.

As to the reason the Canadian Government Photo Centre should incur a deficit of \$39,265, the answer quite simply is that the revenue they derived from providing this service to departments was less than the expenditures they incurred.

The Chairman: That is understandable.

Mr. Osbaldeston: Now, having made that rather straightforward statement, what do we do about a situation like that?

The Chairman: Or, why did it happen?

Mr. Osbaldeston: I think I have described why it happened, but how do we correct it?

Mr. Knight: But why?

Mr. Osbaldeston: It was because of an excess of inputs over an excess of applications.

[Interpretation]

M. Knight: Je crois que bien des fonctionnaires sont occupés avec des tâches pas tellement importantes.

Le président: Je pense que M. Knight veut dire par là que chaque ministère a besoin d'un bureau qui s'occupe des factures interministérielles...

M. Knight: Je veux dire qu'il faut au moins un responsable car, dans certains ministères, les transactions sont assez compliquées en raison du loyer.

Le président: Est-ce que ces ministères se constituent une petite caisse pour effectuer ces virements interministériels? Combien de personnes sont chargées de ce travail? Quels frais ou avantages découlent de cette formule? Je pense que c'est cela que nous aimerions savoir.

M. Osbaldeston: Je pense pouvoir affirmer qu'il n'y a pas de personnel exclusivement chargé de la gestion des transactions interministérielles. Le bureau de gestion d'un ministère comprend un certain nombre de fonctionnaires qui doivent accomplir des tâches diverses. J'imagine que le travail dont nous sommes en train de parler est normalement donné à quelques subalternes de ce bureau. Cela lui prend peut-être ¼ p. 100 de son temps. Ce n'est vraiment pas important.

Le président: Nous en resterons donc là.

M. Knight: Regardons un peu les déficits d'exploitation. Quelle est, par exemple, la raison du déficit de \$39,000 dans le fonds renouvelable du Centre de la photographie du gouvernement canadien?

M. Osbaldeston: Le Centre de photographie du gouvernement a été créé au service des ministères, surtout en vue de développement et de l'impression de dispositifs en noir et blanc et en couleurs. Dans un petit ministère, on n'a pas besoin d'un laboratoire distinct, tandis que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, par exemple, qui révèle les photos reçues par satellite a constamment besoin d'une telle installation et possède son propre laboratoire.

La raison du déficit dans le fonds du Centre de la photographie du gouvernement canadien s'explique tout simplement par la différence entre les paiements effectués par les ministères pour ces services et les dépenses engagées.

Le président: C'est logique.

M. Osbaldeston: Après cette déclaration très franche, vous vous demandez probablement ce que nous faisons dans une telle situation.

Le président: Nous nous demandons également pourquoi en est-on arrivé là.

M. Osbaldeston: Je crois vous avoir indiqué la raison, parlons maintenant du reste.

M. Knight: Mais pourquoi?

M. Osbaldeston: Les investissements étaient tout simplement plus importants que la demande.

[Texte]

Mr. Knight: Mr. Chairman, that is obvious. What I want to know is why would they have a deficit of \$39,000 if they are charging other departments a certain level. Somebody either blew it or knew it.

Mr. Osbaldeston: The answer is that there is excess capacity in the Canadian Government Photo Centre. If I could explain that, the Canadian Government Photo Centre has purchased processing machinery capable of handling, let me use a hypothetical number, 10,000 black and white prints per day and the business they have been able to generate, hypothetically, is 8,000 units per day. The benefits we derive from having a revolving fund here is now under review and the question is whether such an operation as the Canadian Government Photo Centre should be abolished? As I said, that question is under review now.

There is a second question, however, before making that decision, Mr. Knight, and that is, whether some of the departments which have small processing units should have those units abolished in order that we can get the productivity gain by transferring that business from the small relatively high-cost unit to a high-production unit. A recommendation along that line is presently being prepared for the Treasury Board. Because we see that deficit, because it comes forward, positive action results to correct it, one way or the other.

There is another deficit which I have had occasion to . . .

• 1155

Mr. Knight: For God's sake, do not establish another Information Canada.

The Chairman: Let us stay with this. I want to get down to basics here and not so much the general area. Carry on, Mr. Knight.

Mr. Knight: I do not know how much time—I do not want to cut off . . .

The Chairman: All right.

Mr. Knight: I will leave it with one comment, which the members will appreciate. Perhaps the *Globe and Mail* can give us some levity this morning. It says here:

The politician was talking to the bureaucrat and said: My son would like a job in your department but he hasn't any experience and can do practically nothing, and the bureaucrat responded: That makes things easier. We will not have to break him in.

The Chairman: I will allow a joke on the politician at the next meeting, Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: I think it would be unwise for me to bring one here.

The Chairman: Mr. Dupras and then Mr. Frank and then we will close off.

Mr. Dupras: Thank you very much, Mr. Chairman. I want to go back to a comment Mr. Knight made. We were looking at the cost of the high officials of departments looking into the charging of interdepartmental expenses, and I wonder whether these costs are higher than the cost of duplicating the services. What I mean by this is, we find that Environment furnished meteorological services to Defence and Transport. Would it be less expensive for Defence and Transport to establish their own meteorological service?

[Interprétation]

M. Knight: C'est évident, monsieur le président. J'aimerais savoir comment s'expliquer ce déficit de \$39,000 si les ministères doivent payer le service. Il doit y avoir une explication.

M. Osbaldeston: L'explication est le surplus de capacité du Centre de photographie du gouvernement canadien. Permettez-moi de vous l'expliquer. Le Centre de photographie a acheté de l'équipement suffisant pour traiter, disons, 10,000 photos en noir et blanc par jour tandis qu'il n'y avait qu'une demande de 8,000 unités par jour. On est actuellement en train de se demander quelle est l'avantage d'avoir un fonds renouvelable et s'il ne vaut pas mieux supprimer des services tel que le Centre de photographie du gouvernement canadien. Comme je viens de vous le dire, la question est actuellement à l'étude.

Il convient cependant de poser une seconde question, monsieur Knight, avant de prendre cette décision. Il s'agit en effet de savoir s'il faut supprimer les unités de traitement de certains ministères, afin d'obtenir des gains de productivité en transférant les activités relativement coûteuses de ces petites unités vers d'autres, dont les capacités de production sont beaucoup plus importantes. On prépare actuellement une recommandation dans ce sens, pour le Conseil du Trésor. En effet, étant donné ce déficit, nous devons prendre des mesures positives pour y remédier.

Il existe un autre déficit, dont j'ai déjà eu l'occasion . . .

M. Knight: Mon Dieu, ne créez pas une autre Information Canada!

Le président: Restons-en là. Je pense qu'il vaut mieux examiner le problème à fond plutôt que passer à des considérations d'ordre général. Poursuivez, monsieur Knight.

M. Knight: Je ne sais pas combien de temps . . . je ne voudrais prendre la parole à personne . . .

Le président: Cela ne fait rien.

M. Knight: Je ferai une dernière remarque, que je laisse à l'appréciation des députés. Je voudrais vous faire part d'une plaisanterie, publiée ce matin par le *Globe and Mail*. La voici:

Un homme politique discutait avec un bureaucrate et lui disait: Mon fils aimerait travailler dans votre ministère mais il n'a aucune expérience et ne sait pratiquement rien faire. Ce à quoi le bureaucrate a répondu: Tant mieux, nous n'aurons pas à le former.

Le président: J'autoriserai une plaisanterie sur les hommes politiques lors de la prochaine réunion, monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Je ne pense pas qu'il serait sage de ma part d'en faire une maintenant.

Le président: Je donnerai la parole à M. Dupras, puis à M. Frank, et nous en resterons là.

M. Dupras: Merci beaucoup monsieur le président. Je voudrais revenir sur une remarque de M. Knight. Nous examinons le prix que nous coûtent les hauts fonctionnaires des ministères, dans le cadre des frais des services. Par exemple, nous constatons que le ministère de l'Environnement fournit des services météorologiques au ministère de la Défense et à celui des Transports. Serait-il plus économique de créer un propre service météorologique dans ces deux derniers ministères?

[Text]

Mr. Osbaldeston: In my judgment and in certain areas we have studied this, the fragmentation of a service between departments can be much more costly than centralization. I thank you for bringing that to my attention. You certainly make that saving of duplication of services. In the case of the Canadian government photo centre precisely the sort of study is underway. What is the cost of having five small units operating in various departments as opposed to centralizing over in the Canadian government photo centre which would eliminate their deficit entirely. The indications coming forward now are that we will save money by eliminating the smaller units and centralizing in the Canadian government photo centre which would then get out of its deficit position, and that it is the direction in which we are moving.

Mr. Dupras: This leads me to my second and last question, Mr. Chairman, that is, the undistributed expenses. Because of this operation then, it would be difficult to bill departments before the end of the fiscal year. I have as an example, Department of External Affairs advances to posts abroad. Because of the distance and the time it takes for communications I understand that it is not so extraordinary that a lot of departments have not distributed their expenses because of this centralized operation and because of time and distance—it answers my question. By nodding you agree with me.

Mr. Osbaldeston: That is quite right, sir.

Mr. Dupras: Thank you, sir.

The Chairman: Mr. Frank.

Mr. Frank: Mr. Chairman, I apologize for being late and I hope this question was not raised before. I am happy to have Mr. Long here and I think it would be too bad not to have him make some comments at this meeting. I would like to refer to the top of page 223 where it says:

Expenditures of \$11,396,000 on a stockpile of uranium concentrates . . .

Why would the Auditor General make this observation? Or anyone else could answer, I thought maybe Mr. Long would be more familiar with it.

Mr. Osbaldeston: Was the question directed to me or to the Auditor General?

• 1200

The Chairman: Well, take it, Mr. Osbaldeston, and then Mr. Hayes will follow if there is any other—at top of page 223, the very first paragraph, stockpile of uranium concentrates.

Mr. Osbaldeston: I am not fully clear on the thrust . . .

The Chairman: Mr. Hayes, maybe you could introduce the subject matter and then we will follow on from there.

Mr. Hayes: The point that is being made there, Mr. Chairman, is that you are dealing with working capital advances for the purpose of financing the acquisitions of inventories. In the Uranium Canada situation they are supplying inventories but the amount that is advanced for the acquisition of the inventory stockpile for Uranium Canada is included as investment in a Crown corporation so this brings it more in line with the accounting treat-

[Interpretation]

M. Osbaldeston: A mon avis, et d'après les études que nous avons effectuées dans ce domaine, la fragmentation d'un service entre plusieurs ministères peut être beaucoup plus coûteuse que sa centralisation. Je vous suis reconnaissant d'avoir soulevé cette question. Il est certain que l'on peut économiser à l'égard de cette répétition dans des services. Dans le cas du Centre de photographie du gouvernement canadien, une étude de ce genre est actuellement en cours. Nous voulons déterminer le coût qu'entraîne l'existence de cinq petites unités fonctionnant dans des ministères différents, par rapport à leur centralisation dans un seul centre fédéral qui permettrait peut-être de supprimer tout le déficit encouru dans ce domaine. Les premiers résultats de l'enquête tendent à montrer que nous économiserions de l'argent en supprimant les petites unités et en centralisant tous les services au Centre de photographie du gouvernement canadien; c'est dans cette direction que nous avançons.

M. Dupras: Ceci m'amène à ma seconde et dernière question, monsieur le président, en ce qui concerne les dépenses non réparties. Du fait de ces activités, il serait difficile de facturer les ministères à la fin de l'année fiscale. Je pense, par exemple, au ministère des Affaires extérieures, qui accorde des avances pour les postes à l'étranger. Étant donné la distance et la lenteur des communications, je réalise qu'il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'un grand nombre de ministères n'aient pas réparti leurs dépenses, du fait de la centralisation et du fait des problèmes de temps et de distance . . . Je suppose que vous êtes d'accord avec moi, puisque vous approuvez de la tête.

M. Osbaldeston: C'est exact.

M. Dupras: Merci.

Le président: Monsieur Frank.

M. Frank: Monsieur le président, je regrette d'être arrivé un peu tard et j'espère que ma question n'a pas déjà été posée. Je suis très heureux que M. Long soit avec nous et j'en profiterai pour lui poser certaines questions. J'aimerais parler d'une phrase figurant en haut de la page 239, où l'on dit:

Des dépenses de \$11,396,000 au poste de stocks de réserve de concentrés d'uranium . . .

Pourquoi l'Auditeur général a-t-il relevé ce fait? Il me semble que M. Long serait plus au courant de la question, mais tout le monde peut répondre.

M. Osbaldeston: Me posez-vous la question ou la posez-vous à l'Auditeur général?

Le président: Eh bien, allez-y, monsieur Osbaldeston, et ensuite M. Hayes prendra la parole s'il y a d'autres . . . en haut de la page 239, le premier paragraphe, stocks de réserve de concentrés d'uranium.

M. Osbaldeston: Je ne vois pas très bien ce que la poussée . . .

Le président: Monsieur Hayes, peut-être pourriez-vous présenter le sujet et ensuite nous interviendrions.

M. Hayes: Ce que l'on dit ici, monsieur le président, concerne les avances de fonds de roulement afin de financer les acquisitions des stocks. Dans le cas de Uranium Canada, on fournit des inventaires mais la somme qui est avancée pour l'acquisition des stocks de réserves pour Uranium Canada est incluse comme investissement dans une société de la Couronne, de sorte que cela correspond davantage à la comptabilité. Selon nous, ce paragraphe en

[Texte]

ment. In our view this particular paragraph is not unlike the situation with regard to the acquisition of the long-term stockpiles of uranium concentrates in the amount of \$101 million. We feel it should be disclosed on the statement of assets and liabilities as inventory and not as advances.

Mr. Osbaldeston: If I may comment, Mr. Chairman . .

The Chairman: Right.

Mr. Osbaldeston: . . . under the Atomic Energy Control Act there is the possibility for the Governor in Council to incorporate one or more companies under the Canadian Corporations Act. Indeed, the Governor in Council incorporated such a company called Uranium Canada Limited to act on behalf of Canada with respect to the acquisition and future sales of stockpiles of uranium concentrates under a joint venture agreement with Enith Denison Mines Limited. Therefore, a loan made to a Crown corporation which was established for the purposes of stockpiling, I believe, would be appropriate.

The Chairman: O.K.

Mr. Frank: That is fine. Thank you.

The Chairman: Mr. Osbaldeston.

Mr. Osbaldeston: Mr. Chairman, I have two items to table, if I may.

The Chairman: Oh, yes. Thank you.

Mr. Osbaldeston: The first relates to the operating results of the Government of Canada Revolving Accounts which set out the surpluses and deficit positions; the second item relates to a question asked, I believe, by Mr. Clermont relative to the increases in the social security expenditures and equalization payments and Public Service salaries. It sets those matters out. Mr. Chairman, if I might table these or have them appended . . .

The Chairman: Do you wish them attached as an appendix?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Long, I would not want the opportunity to pass without you making an observation on that paragraph if you wish to; if not, it is your option.

Mr. G. R. Long (Assistant Auditor General): Mr. Chairman, I can give Mr. Frank an explanation. The point here is that Parliament appropriated money to purchase uranium concentrates; of course, the money was used for that purpose but it is recorded as advances to Uranium Canada. There is a foggy situation existing here that I am not sure has been cleared up yet. Who owns those concentrates: the Government of Canada, as such, or the Crown corporation, Uranium Canada? I think there is some inconsistency in the way Parliament provided the money and in the way contracts were drawn and so on. This is the reason this was mentioned. Parliament's authority was to purchase uranium concentrates in the same way they were purchased under the Department of Energy, Mines and Resources in the other case that is mentioned at the bottom of page 222.

[Interprétation]

particulier est très proche de ce qui concerne l'acquisition à long terme des stocks de réserve de concentrés d'uranium pour un montant de 101 millions de dollars. Nous estimons qu'il faudrait en parler dans la déclaration du passif et de l'actif comme inventaire et non pas comme avances.

M. Osbaldeston: Si je puis me permettre, monsieur le président, . . .

Le président: Très bien.

M. Osbaldeston: . . . en vertu de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, le gouverneur en conseil peut incorporer une compagnie ou davantage en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. En fait, le gouverneur en conseil a incorporé une compagnie appelée Uranium Canada Limited pour agir au nom du Canada en ce qui concerne l'acquisition et les ventes à venir des stocks de réserve de concentrés d'uranium en association avec Denison Mines Limited. Par conséquent, un prêt accordé à une société de la Couronne établie pour faire des réserves serait, selon moi, approprié.

Le président: Bien.

M. Frank: Excellent, je vous remercie.

Le président: Monsieur Osbaldeston.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, j'ai deux éléments à présenter, si vous le permettez.

Le président: Bien sûr, je vous remercie.

M. Osbaldeston: Le premier se rapporte au résultat des Comptes renouvelables du gouvernement du Canada, qui définit les surplus et les déficits; le second concerne une question posée, me semble-t-il, par M. Clermont, à propos des augmentations des dépenses de sécurité sociale, des paiements de péréquation et des traitements de la Fonction publique. Toutes ces questions y sont définies. Monsieur le président, avec votre permission, j'aimerais déposer ces éléments . . .

Le président: Voulez-vous qu'on les mette en appendice?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Long, je ne voudrais pas manquer l'occasion de vous permettre de faire une observation à propos de ce paragraphe si vous le désirez; sinon, vous êtes libre.

M. G. R. Long (Auditeur général adjoint): Monsieur le président, je peux donner une explication à M. Frank. Le fait est que le Parlement a accordé des fonds pour acheter des concentrés d'uranium; bien sûr, ces fonds ont été utilisés à cette fin, mais ils ont été enregistrés comme avances à Uranium Canada. C'est une situation embrouillée et je ne suis pas certain qu'elle ait été clarifiée. Qui possède ces concentrés, le Gouvernement du Canada, comme tel, ou la société de la Couronne, Uranium Canada? Je pense qu'il y a un certain manque de logique dans la façon dont le Parlement accorde les fonds et dans la façon dont les contrats sont rédigés. C'est la raison pour laquelle on a mentionné cela. L'autorisation du Parlement consistait à acheter des concentrés d'uranium de la même façon qu'ils étaient achetés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans l'autre cas qui est mentionné au sommet de la page 239.

[Text]

Mr. Frank: Thanks. Mr. Chairman, with all due respect to the other answer, I think this one clarifies it a bit more than the one before it did.

The Chairman: Thank you, Mr. Frank. Mr. Knight.

Mr. Knight: I did not get an answer to my earlier...

The Chairman: Mr. MacDonald.

Mr. B. A. MacDonald (Assistant Secretary, Treasury Board): Mr. Chairman, on the inventory shortages, we have been able to determine with respect to the one for the Department of Indian Affairs and Northern Development that that shortage was written off in the estimates for the subsequent fiscal year 1972-73, Vote 65, the Main Estimates. We are still attempting to find out about the one for the Post Office.

• 1205

The Chairman: Well, gentlemen, this concludes our study with the Treasury Board. Before closing that off, however, I would like to express on behalf of the Committee our appreciation to Mr. Osbaldeston and Mr. MacDonald for this long series of meetings with the Committee. It has been of great benefit to the Committee.

I hope you will go away from these meetings with the feeling that the Committee, Parliament and the Canadian public are very, very concerned about the weakening of Parliamentary control of moneys. This is the line of thought we have had for the last six or eight meetings. I know you share our concern; you have said to the Committee that you did share our concern and that you are taking steps to correct it in every way possible. The Committee will look forward to the results of your endeavours in this regard and to the observations of the new Auditor General in this regard because this is a most important matter to all concerned.

Now, gentlemen, I am going to call on Mr. Macdonell to make some observations and an announcement. Before doing so, however, may I say we are delighted to have the Assistant Auditor General, Mr. Long, with us this morning. We will come back to you later, Mr. Long, and you will have an opportunity to say a word at the close of our meeting.

Mr. Macdonell.

Mr. J. J. Macdonell (Auditor General of Canada): Mr. Chairman, I thank you for giving me the opportunity here to read to the Committee an internal audit office bulletin which was released late yesterday to our staff here in Ottawa and in our offices in other parts of Canada. With your permission, sir, I will just read directly from the bulletin.

The Chairman: Please proceed.

[Interpretation]

M. Frank: Je vous remercie. Monsieur le président, tout en respectant l'autre réponse, je pense que celle-ci clarifie davantage les choses que la précédente.

Le président: Je vous remercie, monsieur Frank. Monsieur Knight.

M. Knight: Je n'ai pas obtenu de réponse à ma première...

Le président: Monsieur MacDonald.

M. B. A. MacDonald (Secrétaire adjoint, Conseil du Trésor): Monsieur le président, à propos du manque d'inventaires, nous avons pu apprendre du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien que ce manque avait été défalqué des prévisions budgétaires pour l'année fiscale suivante 1972-1973, crédit 65, Prévisions budgétaires en général. Nous nous enquérons toujours à propos de celui concernant les Postes.

Le président: Eh bien, messieurs, cela met fin à nos discussions avec le Conseil du Trésor. Avant de terminer, j'aimerais, toutefois, signaler, de la part des membres du Comité, combien nous avons apprécié la présence de MM. Osbaldeston et MacDonald au cours de ce grand nombre de séances du Comité. Nous en avons retiré grand profit.

J'espère que vous partirez d'ici avec le sentiment que le Comité, le Parlement et le public canadien en général sont très très préoccupés de l'affaiblissement du contrôle qu'exerce le Parlement sur les deniers publics. C'est le sentiment que vous avez éprouvé au cours des quelque 8 ou 10 dernières séances. Je sais que vous partagez notre préoccupation; vous avez déclaré au Comité qu'en effet vous partagiez notre souci sur cette question et que vous êtes en train de prendre des mesures pour remédier à la situation par tous les moyens possibles. Les membres du Comité ont hâte de connaître les résultats de vos initiatives à cet égard et également de connaître les observations que formulera le nouvel Auditeur général à ce sujet, car c'est pour toutes les personnes intéressées une question de la plus haute importance.

Maintenant, messieurs, je demanderai à M. Macdonell de faire quelques remarques et de nous annoncer quelque chose. Toutefois, auparavant, permettez-moi de dire que nous sommes enchantés de compter la présence parmi nous ce matin de l'Auditeur général adjoint, M. Long. Monsieur Long, nous en reviendrons à vous un peu plus tard, pour que vous ayez l'occasion de dire quelques mots à la clôture de notre séance.

Monsieur Macdonell.

M. J. J. Macdonell (Auditeur général du Canada): Monsieur le président, je vous remercie de l'occasion que vous m'offrez de donner lecture au Comité d'un bulletin émis par le bureau de vérification interne, qui a été transmis tard dans la soirée d'hier à notre personnel ici à Ottawa et à nos bureaux dans d'autres régions du Canada. Avec votre permission, monsieur, je vais simplement vous lire quelques extraits de ce bulletin.

Le président: Allez-y.

[Texte]

Mr. Macdonell:

In April 1973 when I first met Mr. Long, he informed me of his wish to retire at the end of this calendar year providing it could be accomplished without affecting unduly the ongoing work of the office. I thanked Mr. Long for providing ample notice of his intentions and also for being willing to set aside his personal plans if it were necessary to do so in order to assist in meeting the requirements of the office. However, I expressed the view at the time that with eight months available to make appropriate arrangements for carrying on the work after his retirement, I did not think it necessary for there to be any interference with his retirement plans.

Since my appointment on July 1, 1973, Mr. Long has worked in the closest collaboration with me and I have valued greatly his help and counsel. While Mr. Long will retire from his full-time responsibilities on or a few days before December 31, I am pleased to announce that he has agreed to carry on in a consulting capacity for some months on a part-time basis to provide advice and assistance in connection with the United Nations audit matters. This arrangement is most helpful inasmuch as it will permit me to concentrate my own attention on matters affecting responsibilities of the office in Canada.

I understand that Mr. and Mrs. Long have been invited to be guests of honour at the annual Christmas party of the staff association to be held in Ottawa on Thursday, December 20, and an appropriate tribute will be paid on that occasion to the outstanding contribution that has been made by Mr. Long during his 33 years of loyal conscientious and devoted service in the Office of the Auditor General.

I am also pleased to announce that Mr. Long has recently been appointed Deputy Auditor General of Canada, a title which he will carry with him into retirement and which he has well earned through his many productive years of arduous service in the public interest.

Succeeding Mr. Long as Deputy Auditor General of Canada on January 1, 1974 will be Mr. Réal Chatelain, C.A. Mr. Chatelain is at present Deputy Minister of the Civil Service Department of the Government of Quebec. He joined the Department of Finance of the Quebec Government in 1965 as Assistant Comptroller of the Treasury, becoming Comptroller of the Treasury in 1969 and Controller of Finance in 1971. A native of Ottawa, Mr. Chatelain graduated in Arts and Philosophy from the University of Ottawa in 1951. Subsequently, he spent five years with an Ottawa firm of chartered accountants and qualified as a chartered accountant in 1955. He joined the Audit Services Bureau of the Office of the Controller of the Treasury in the federal government in 1956 as a field auditor in the Ottawa district office. Following steadily increasing responsibilities, he was appointed regional director of the Quebec Regional Office in 1963. He transferred to the service of the Quebec government in 1965.

In extending best wishes to Mr. and Mrs. Long for good health and a happy retirement, we also extend a warm welcome to Mr. Chatelain and wish him every success in his new responsibilities.

[Interprétation]

M. Macdonell:

Quand j'ai rencontré M. Long pour la première fois en avril 1973, il m'a fait part de son intention de prendre sa retraite à la fin de la présente année civile, à condition que cela puisse se faire sans trop nuire au travail en cours du Bureau. Je l'ai remercié de m'en avoir prévenu aussi longtemps d'avance et aussi d'être prêt à mettre de côté ses projets personnels pour aider, si nécessaire, à satisfaire aux besoins du Bureau. J'ai cependant déclaré alors qu'avec un délai de huit mois pour faire des arrangements nécessaires en vue de poursuivre le travail après son départ, je ne croyais pas qu'il y aurait lieu de modifier ses projets de retraite.

Depuis ma nomination, le 1^{er} juillet 1973, M. Long a travaillé en très étroite collaboration avec moi et j'ai eu l'occasion d'apprécier son aide et ses conseils précieux. Je suis donc heureux de pouvoir annoncer que, même si M. Long abandonnera ses responsabilités à plein temps le 31 décembre ou quelques jours avant, il a accepté de poursuivre pendant quelques mois, à temps partiel, un rôle de conseil qu'il exercera surtout dans le domaine de la vérification des Nations Unies. Cette entente est très utile en ce sens qu'elle me permettra de me concentrer pleinement sur les questions touchant les responsabilités au Bureau du Canada.

Je crois savoir que M. et M^{me} Long seront les invités d'honneur à la réception annuelle de Noël de l'Association du personnel qui se tiendra à Ottawa le jeudi 20 décembre, et qu'on rendra à cette occasion à M. Long l'hommage qui lui est dû pour l'apport considérable dont il a fait bénéficier le Bureau de l'Auditeur général du Canada pendant ses 33 années de dévouement et de bons et loyaux services.

Je suis également heureux d'annoncer qu'il a été récemment nommé Sous-auditeur général, titre qu'il conservera après sa retraite et qu'il a pleinement mérité par ses nombreuses années de travail acharné et fécond pour le bien public.

A partir du 1^{er} janvier 1974, le successeur de M. Long au poste de Sous-auditeur général du Canada sera M. M. Rhéal Chatelain, C. A. Actuellement, M. Chatelain occupe des fonctions de sous-ministre au ministère de la Fonction publique du Québec. Il est entré au ministère des Finances du gouvernement du Québec en 1965 en qualité de Contrôleur adjoint du Trésor; il est ensuite devenu Contrôleur du Trésor en 1969 et Contrôleur des Finances en 1971. M. Chatelain, qui est né à Ottawa, a reçu en 1951 un diplôme en Arts et en Philosophie de l'Université de cette même ville. Il a ensuite passé cinq années dans une société de comptables agréés d'Ottawa, titre qu'il a lui-même obtenu en 1955. Il est entré au bureau fédéral du contrôleur du Trésor en 1956 comme vérificateur pour le district d'Ottawa. Après avoir assumé peu à peu de plus grandes responsabilités, il a été nommé directeur général du bureau de Québec en 1963. En 1965, il a été muté au service du gouvernement québécois.

Tout en formulant des vœux de bonne santé et de retraite heureuse à monsieur et madame Long, nous adressons aussi un chaleureux accueil à M. Chatelain en lui souhaitant tout le succès possible dans son nouveau poste.

[Text]

Thank you, Mr. Chairman.

• 1210

The Chairman: I am going to ask Mr. Crouse to say a few words on behalf of the Public Accounts Committee. The reason Mr. Crouse was asked to do this is that he is one of the oldest members of the Committee. I do not mean oldest in years, but I mean oldest in service to the Committee.

Mr. Crouse, will you say a few words on behalf of the Committee?

Mr. Crouse: Mr. Chairman, Mr. MacDonnell, Mr. Long, Mr. Hayes, members of the Auditor General's staff, the press, and colleagues of the House, I feel honoured this morning due to my long-standing position on this Committee to be invited to say a few words on behalf of the Committee to Mr. Long on his retirement.

I cannot help but think he must have read the little verses that have been put out by a modern-day poet named Piet Heim. One of those little verses—they are called "Grooks" incidentally—goes somewhat like this:

If you want to know where your money went.

You must spend it quickly before it is spent.

I think Mr. Long must have realized that the heads of the various departments had read that little Grook, and he has spent most of his lifetime trying to make certain that they did not spend it too quickly before it was spent.

I also think he has the makings of quite a good politician. It is said that to be successful as a politician you must be somewhat like a belly-dancer and have a lot of things going for you all at the same time. I do not know whether he will appreciate my referring to him as a belly-dancer, but he obviously had a lot of things going for him all at the same time, for he had to walk the tightrope or ropes that existed between his senior, the Auditor General, the officials of the Treasury Board, and this Committee. If I do say so, sir, I believe he has done this very well.

This, of course, is a tribute, Mr. Long, to your tact, to your good common sense, and to your diplomatic approach to problems.

We in this Committee welcome the statement made this morning that you have been appointed as the Deputy Auditor General of Canada. We are pleased that you will be available in a consultative capacity to the new Auditor General and be able to assist him in his duties. At the same time, I know I share the views of all my colleagues when I say to you that we wish you a pleasant and happy retirement.

Before I conclude, on behalf of the Committee I also have the pleasure of presenting to you, sir, a signed copy of the *Report of the Auditor General to the House of Commons for the Fiscal Year Ended March 31, 1972*. It reads:

Presented to Mr. George R. Long, Assistant Auditor General, on the occasion of his retirement.

It is signed by the Chairman, Vice-Chairman and members, past and present, of the House of Commons Standing Committee on Public Accounts. It is signed by all the Chairmen of the Public Accounts Committee, except Senator Macnaughton. His signature will be added to it as soon as he returns to Parliament Hill.

[Interpretation]

Merci, monsieur le président.

Le président: Je vais demander à M. Crouse de nous dire quelques mots de la part du comité des Comptes publics. La raison pour laquelle on a demandé à M. Crouse de le faire est qu'il est l'un des plus anciens membres du comité. Je ne parle pas ici de son âge, mais plutôt de son ancienneté, au sein du comité.

Monsieur Crouse, pourriez-vous nous dire quelques mots de la part des membres du Comité?

M. Crouse: Monsieur le président, messieurs, j'ai l'honneur ce matin, en vertu de mon ancienneté au sein de ce comité de vous dire quelques mots à l'occasion du départ en retraite de M. Long.

Je ne peux m'empêcher de croire qu'il a dû lire ces quelques vers d'un poète moderne nommé Piet Heim. Il s'agit de quelques vers—que, incidemment, l'on appelle des rythmettes—à peu près comme ceci:

Où est passé votre argent? Voulez-vous savoir?

Dépensez-le rapidement avant qu'il ne soit trop tard.

M. Long a dû remarquer que les chefs de divers ministères avaient lu ces quelques vers, lui qui a passé la grande majeure partie de sa vie à veiller à ce qu'on ne dépense pas l'argent trop rapidement avant qu'il n'en reste plus.

De plus, je crois qu'il a la trempe d'un bon politicien. On dit que la politique c'est un peu du cabaret, car il faut entreprendre toutes sortes de choses à la fois. Je ne sais trop s'il appréciera cette comparaison, mais il réussissait à brasser beaucoup de choses à la fois, car il a dû marcher sur la corde raide pour s'attirer la bienveillance de ses supérieurs, et notamment celle de l'Auditeur général, du Conseil du Trésor et de notre comité. Je tiens à le déclarer, monsieur, car je crois que vous vous en êtes très bien tiré.

Naturellement, c'est un hommage monsieur Long, à votre tact, à votre bon sens et à votre diplomatie lorsqu'il s'agissait de résoudre des problèmes.

Nous sommes très heureux d'apprendre vous avez été nommé adjoint à l'Auditeur général du Canada. Nous sommes heureux de savoir que vous pourrez agir en tant qu'expert-conseil auprès du nouvel Auditeur général et vous êtes en mesure de l'aider à assumer ses fonctions. Par ailleurs, je me fais le porte-parole de mes collègues en voue souhaitant une heureuse et agréable retraite.

Avant de conclure, j'ai aussi, de la part du comité, le privilège de vous présenter, monsieur, un exemplaire dédié du rapport de l'Auditeur général à la Chambre des communes pour l'année financière se terminant au 31 mars 1972. A partir d'un rapport de l'Auditeur général de 1972, on y lit ce qui suit:

Présenté à M. George R. Long, adjoint à l'Auditeur général, à l'occasion de sa retraite.

Cet exemplaire est signé par le président, le vice-président, et les députés, passés et présents, du comité permanent sur les Comptes publics de la Chambre des communes. On y retrouve aussi la signature de tous les présidents du comité des Comptes publics sauf celle du sénateur Macnaughton. Cette signature sera ajoutée dès qu'il retournera sur la colline parlementaire.

[Texte]

On behalf of the Committee, I have great pleasure in presenting you with this autographed report of your last endeavours.

The Chairman: It is a great pleasure to have a former Vice-Chairman of the Public Accounts Committee here this morning, Mr. Tom Lefebvre. I am sure Mr. Lefebvre would like to say a few words.

• 1215

Mr. T. Lefebvre (Member of Parliament): Thank you, Mr. Chairman. I did not come prepared as our colleague, Mr. Crouse, obviously did. He did a wonderful job, and I would like to say that I agree with what he said. I spent many years as Vice-Chairman of this Committee and we found Mr. Long to be continuously available and we used his counsel many times. He frequently replaced the Auditor General at this Committee. Need I remind the Committee of the weeks and months we spent on the famous *Bonaventure* inquiry? But we have learned over the years to appreciate your knowledge, Mr. Long, not only of accounting procedures but also of the public service of Canada and the set-up of the government. I do not recall that you were ever stuck in providing us with information when we wanted it and, of course, your attendance at these committees has been continuous and we have appreciated it very much.

We hope that you will have a very happy and good retirement, along with Mrs. Long. Your new capacity as consultant to Mr. Macdonell also will be very much appreciated. Thank you very much, not only on my behalf, but on behalf of all members of the Committee, for your wonderful years here.

Mr. Long: Thank you, Tom.

The Chairman: It just shows that you do not have to give a politician notice. Mr. Dupras.

Mr. Lefebvre: Maybe that is why you did not.

The Chairman: Yes. Mr. Dupras.

M. Dupras: Monsieur le président, monsieur Long, je veux me joindre à ceux qui m'ont précédé et exprimer au nom de mes collègues et en mon nom personnel tout le plaisir et le respect que vous avez suscité en nous, monsieur Long, en si peu de temps. Je ne suis membre du Comité que depuis la fin de l'année 1970, mais je me suis très vite rendu compte de votre grande compétence et votre dévouement au poste que vous occupiez. Comme le disait mon collègue, Tom Lefebvre, vous avez été à plusieurs reprises un conseiller très précieux pour les jeunes députés figurant au Comité.

Je me réjouis, comme nous tous ici, du fait que vous ayez accepté de continuer de servir le bureau de l'Auditeur général en qualité de conseiller et je me demande quel événement ou quel élément vous a amené à abandonner l'idée de vous retirer, comme vous l'aviez pressenti en mai 1973, et de quitter le bureau de l'Auditeur général. J'ai quelque idée des raisons qui vous ont motivé à revenir sur votre décision et à continuer de travailler, monsieur Long. Je me réjouis de votre nomination officielle au poste d'auditeur général adjoint.

[Interprétation]

J'ai le grand plaisir de la part des membres du comité de vous présenter ce rapport autobiographié de vos dernières entreprises.

Le président: Nous avons le grand plaisir d'avoir parmi nous ce matin, l'ancien vice-président du comité des Comptes publics, M. Tom Lefebvre. Je suis certain que M. Lefebvre voudrait nous dire quelques mots.

M. T. Lefebvre (Membre du Parlement): Merci, monsieur le président, mon intervention ne sera sûrement pas aussi intéressante que celle de mon collègue M. Crouse. C'est du bon travail et je désire souligner que je suis d'accord avec tout ce qu'il a dit. Il y a des années que je suis vice-président de ce Comité, et M. Long s'est toujours mis à notre disposition. Nous nous sommes souvent servis de ces conseils. Il a souvent remplacé l'Auditeur général devant ce Comité. Point n'est besoin de vous rappeler les longues semaines que nous avons passées à faire la célèbre enquête sur le *Bonaventure*. Au cours des années, nous avons pu apprécier votre compétence, monsieur Long, non seulement dans le domaine de la comptabilité, mais aussi dans le domaine de la Fonction publique et de l'organisation de gouvernement. Pas une seule fois, que je sache, vous n'avez eu de la difficulté à nous fournir les renseignements dont nous avions besoin, et, naturellement, nous avons beaucoup apprécié votre participation assidue aux séances de ce Comité.

Nous espérons que vous et M^{me}. Long allez connaître beaucoup de bonheur pendant votre retraite. Vous serez également beaucoup apprécié en tant que conseiller de M. Macdonell. Je vous remercie, beaucoup, personnellement, et aussi de la part de tous les membres du Comité, pour les belles années que vous avez consacrées à votre travail et au pays.

M. Long: Merci, Tom.

Le président: Tout cela pour dire qu'on n'est pas obligé de donner un préavis à un homme politique. Monsieur Dupras.

M. Lefebvre: C'est pour cela peut-être que vous ne l'avez pas fait.

Le président: Oui. Monsieur Dupras.

Mr. Dupras: On behalf of my colleagues and for my own part, I would like give voice to the appreciation and respect the members of the Committee have for you, Mr. Long. I have only been a member of this Committee since the end of 1970, but I very quickly became aware of your great competence and your devotion to duty. As my colleague, Tom Lefebvre, has said, you have on many occasions been a very valuable adviser for new members of Parliament sitting on this Committee.

With my colleagues, I am glad to hear that you have accepted to continue to work for the Auditor General's Office as an adviser and I wonder what event or reason lead you to giving up the idea of retiring, which you had thought of doing in May, 1973. I do have some idea of the reasons for which you decided to change your mind and to continue working for the Auditor General's Office. I am most pleased to hear of your official appointment as Deputy Auditor General.

[Text]

With these last few words, Mr. Long, I look forward to seeing you again, I hope, here at the Committee. I am sure Mr. Macdonell will have a great and precious collaborator in you, sir. Thank you very much. My best wishes.

Some hon. Members: Hear, hear!

The Chairman: Now, Mr. Long, we will hear from you.

Mr. Long: Well, Mr. Chairman, I do not know if I have any excuse for not preparing, but I did not prepare for anything like this. I would just to thank you, Mr. Crouse, Mr. Lefebvre and Mr. Dupras for your very kind words. I think they are perhaps a little exaggerated.

I retire with mixed feelings. I have always liked my work and I certainly do not like to see it coming to an end the way it is, but time marches on. I realize that if I carried on much longer, I would not be able to retire; I would have to keep on going until I just dropped in the job. There are other things that I would like to do such as a little travelling but the Arabs seem to have fixed me on that with the shortage of gasoline.

It has been a pleasure working with the Committee; I have enjoyed every minute of it. Sometimes I think perhaps I have not been as diplomatic as I might have been, but anything I have said and done has always been with the honest hope that it was in the interests of Parliament and in the interests of the members of the Committee.

• 1220

I would like to thank Mr. Macdonell at this time for the kindness that he has shown to me in the eight months that have gone all too quickly since he first came in. The opportunity he has given to me to help along with the United Nations work does mean that I can go away and have a bit of a winter holiday now and still have something to look forward to. I do not have to think that I am all washed up and that things do not matter anymore. So I look forward to participation in the United Nations Board of Auditors work for this coming session. It will just help me to get out of harness in a little slower way than making a sudden stop. So I say thank you to each of you for everything that you have meant to me and to the work that I have been trying to do. I have enjoyed every minute of it. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: We will just close by saying that I would like to endorse what has been said here, Mr. Long. We have had many, many witnesses appear before this Committee in my time, and I must say this. You have taught me one thing, and I have tried to do it but I find it difficult. You found yourself under pressure many times but I never saw a witness that could keep his cool as you could. I just wish I had your recipe. That is one thing you always did under pressure; you kept your cool and were very diplomatic about it. You have no concern in that regard.

Gentlemen, that concludes the meeting. A Merry Christmas to everybody.

[Interpretation]

Enfin, j'espère vous voir encore, monsieur Long, devant ce Comité. Je suis sûr que M. Macdonell trouvera en vous un collaborateur de tout premier ordre. Je vous remercie beaucoup, et j'aimerais vous exprimer mes vœux les meilleurs.

Des voix: Bravo!

Le président: Monsieur Long, on aimerait bien que vous nous disiez un mot.

M. Long: Eh bien, monsieur le président, je ne sais si je peux m'excuser, mais je n'ai rien préparé pour cette occasion. J'aimerais toutefois exprimer mes remerciements à M. Crouse, M. Lefebvre, et M. Dupras pour leurs bons vœux. Je crois que vous avez peut-être exagéré un petit peu.

J'ai des regrets en prenant ma retraite. J'ai toujours aimé mon travail, et je n'aime pas le voir terminé. Cependant, le temps passe, et je me rends compte, que si je continuais à travailler, je ne pourrais pas prendre ma retraite. J'aurais aimé continuer à travailler jusqu'à la fin. Il y a d'autres choses que j'aimerais faire, par exemple, voyager un petit peu, mais les Arabes m'ont frustré dans ce désir en provoquant cette pénurie d'essence.

J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec ce Comité, et mon travail m'a toujours été très agréable. Je crois parfois que je n'ai pas toujours été suffisamment diplomate, mais tout ce que j'ai dit ou fait était dans le but de servir les intérêts du Parlement ainsi que celui des membres du comité.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier M. Macdonell de sa gentillesse envers moi depuis son entrée en service il y a huit mois, temps qui a passé bien trop vite. Puisqu'il m'a donné l'opportunité de rendre service aux Nations Unies, je peux aller prendre des vacances d'hiver tout en sachant qu'il me reste encore un travail à fournir. Je ne suis pas obligé de penser que tout est terminé puisque mon expérience continuera à servir. J'envisage avec plaisir mon travail au Conseil des vérificateurs des Nations Unies pendant la session prochaine. Cela m'aidera à ralentir mon rythme sans tout cesser pour autant. J'exprime mon remerciement pour chacun d'entre vous et j'ose espérer que ma présence à ce comité, qui m'a donné tant de plaisir, vous a été utile. Merci, monsieur le président.

Le président: Je voudrais terminer en soulignant que je fais écho à tout ce qui a été dit à votre sujet, monsieur Long. De nombreux témoins sont venus devant ce comité pendant ma présidence, mais votre exemple surtout m'a servi. Vous vous êtes trouvé souvent dans une situation difficile, mais vous avez toujours gardé votre calme. Je voudrais savoir votre secret. Dans les moments les plus exaltés du débat, vous êtes resté diplomate et imperturbable. Vous avez toujours été en pleine possession de vous-même.

Messieurs, la séance est levée. Je souhaite Joyeux Noël à tout le monde.

APPENDIX "GG"

RETURN OF INFORMATION BY THE SECRETARY
OF THE TREASURY BOARD TO THE STANDING
COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS

Reference:

December 4, 1973; Page 17:11

Subject or Question:

1971-72 operating results of Government of Canada
revolving accounts.

Revolving Fund	Surplus \$	Deficit \$
Race Track Supervision	93,098	
Government Telephone Account		113,051
Passport Office	1,132,941	
Statistics Canada	50	
Canadian Government Photo Centre		39,265
Central Microfilm Unit	9,058	
Staff Development and Training		319,844
Defence Production	707,871	
Canadian Government Supply Services	409,016	
Canadian Government Printing Bureau	949,904	
Computer Services Bureau		1,205,648
Information Canada, Expositions	1,490	
Air Transport, Airports	7,474	
Vetcraft	7,126	

Source: Public Accounts of Canada, 1972; Vol. II

APPENDICE «GG»

COMPTE RENDU DES RENSEIGNEMENTS
PRÉSENTÉS PAR LE SECRÉTAIRE DU CONSEIL
DU TRÉSOR AU COMITÉ PERMANENT
DES COMPTES PUBLICS

Référence:

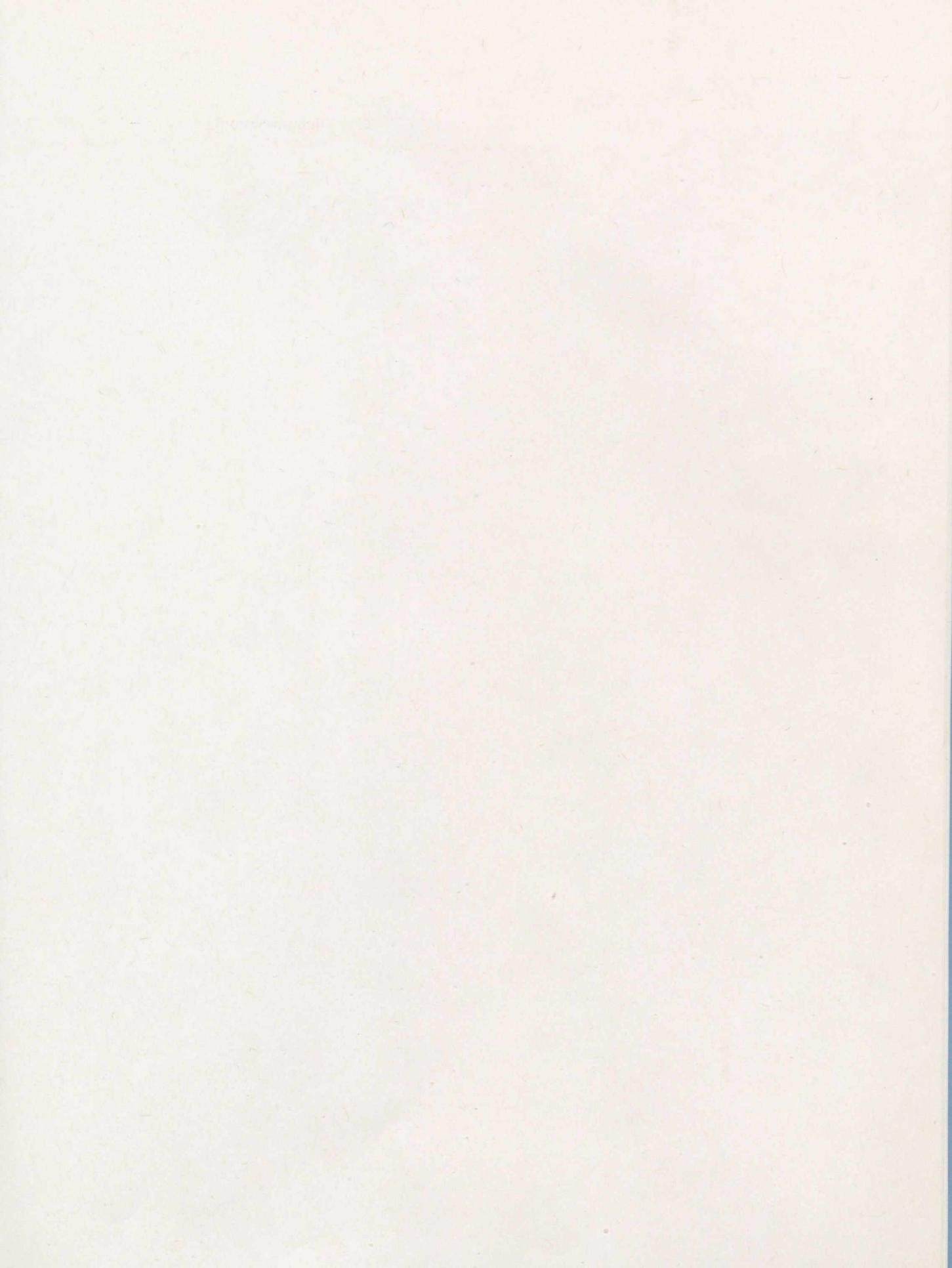
Procès-verbal et témoignages. Date: le 4 décembre
1973, page 17:11.

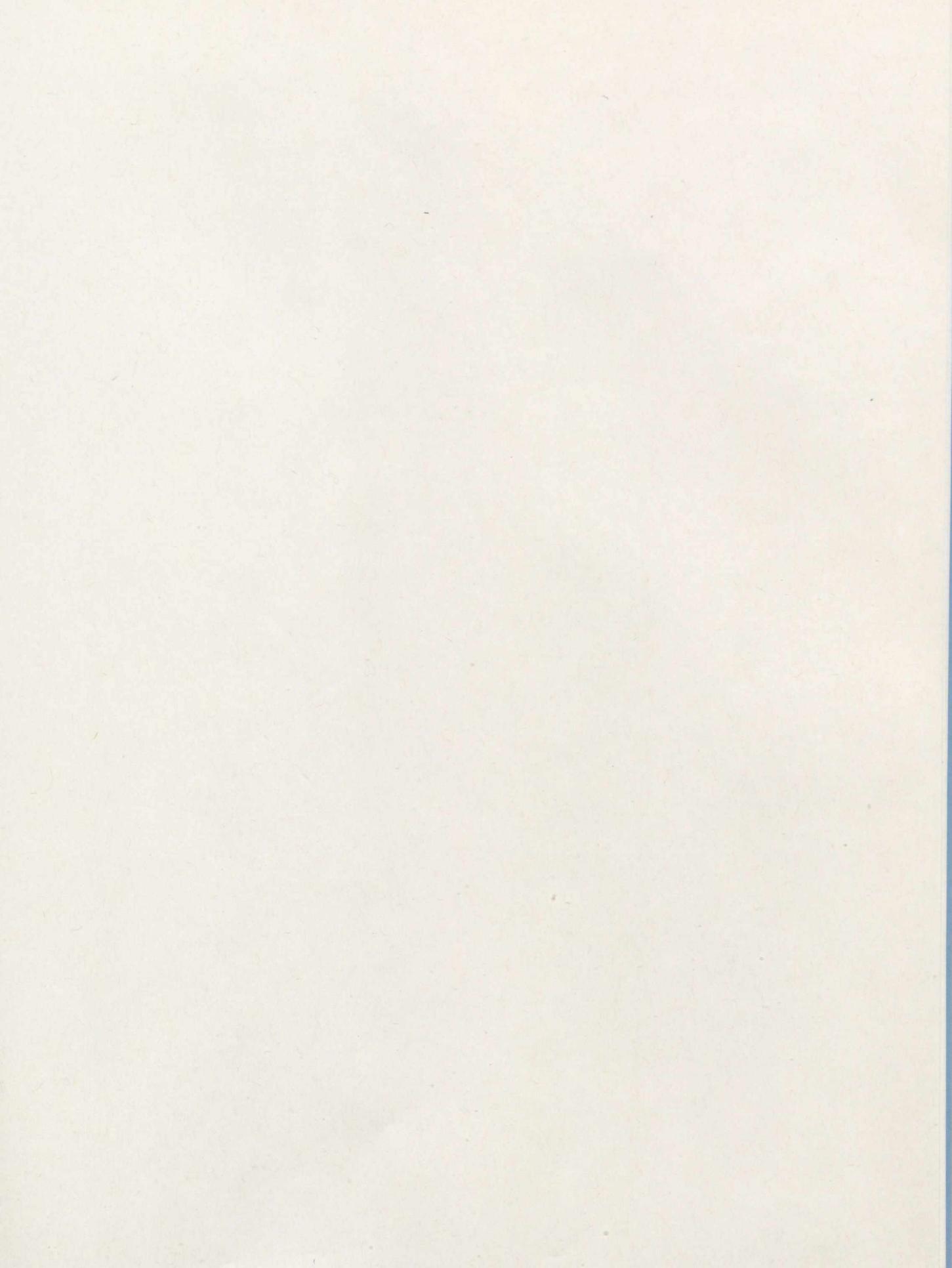
Sujet ou question:

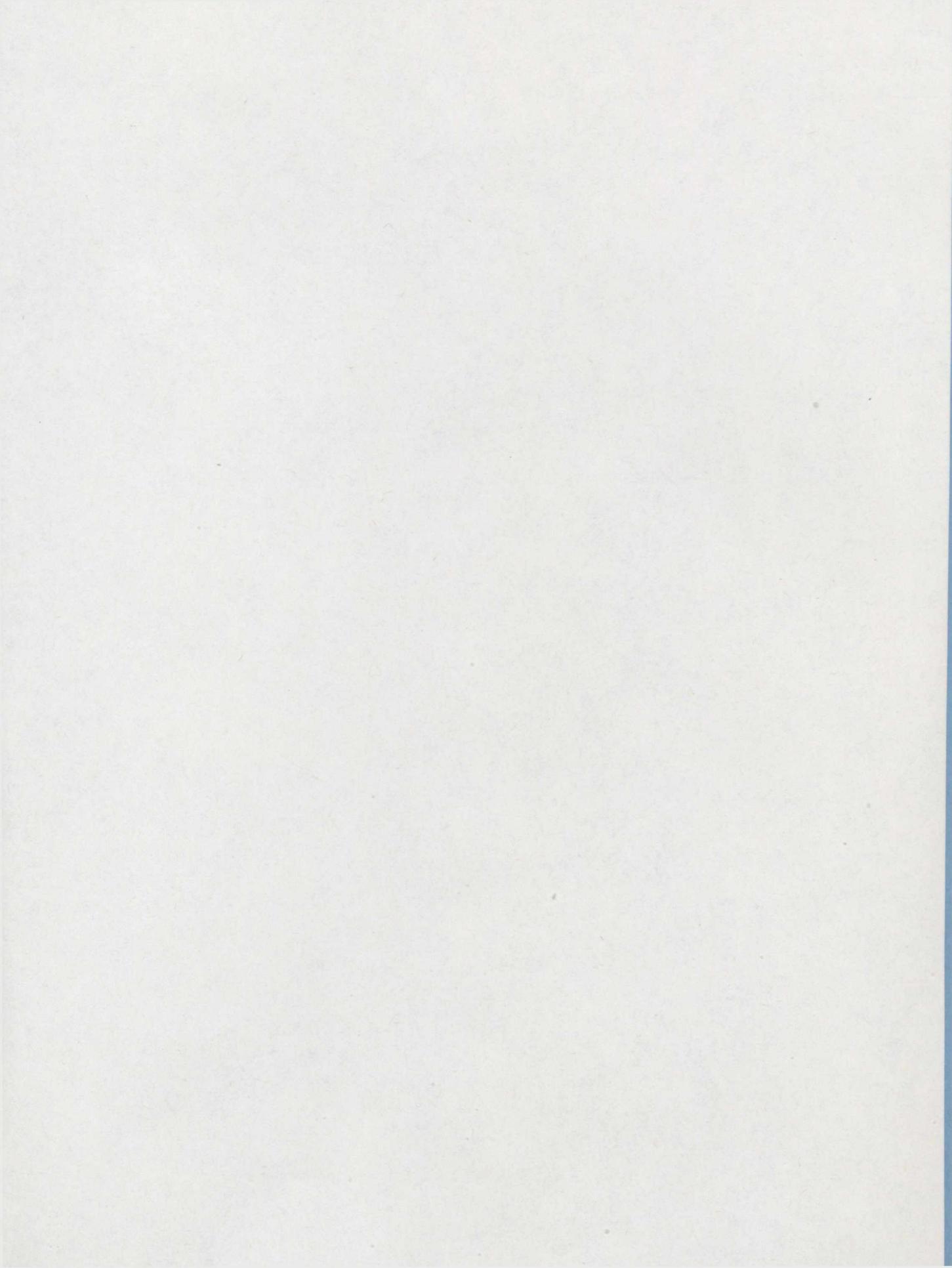
Résultats d'exploitation 1971-1972 des comptes
renouvelables du Canada.

Comptes renouvelables	Actif (en dollars)	Passif
Surveillance des champs de course	93,098	
Compte de téléphone du gouvernement		113,051
Bureau des passeports	1,132,941	
Statistique Canada	50	
Centre de photographie du gouvernement canadien		39,265
Service central de microfilm	9,058	
Perfectionnement et formation du personnel		319,844
Production de défense	707,871	
Service des approvisionnements du gouvernement canadien	409,016	
Imprimerie du gouvernement canadien	949,904	
Bureau des services d'informatique		1,205,648
Information Canada—Expositions	1,490	
Transport aérien—Aéroports	7,474	
Vetcraft	7,126	

Source: Comptes publics du Canada, 1972, volume II







Department of Justice
Washington, D.C.

Department of Justice
Washington, D.C.

Department of Justice

Department of Justice
Washington, D.C.

HOUSE OF COMMONS

First Session

Twenty-ninth Parliament, 1973-74

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la

vingt-neuvième législature, 1973-1974

Standing Committee on Public Accounts
1st Session, 29th Parliament, 1973-74

Comité permanent des Comptes publics
1^{re} session, 29^e législature, 1973-1974

INDEX

INDEX

Standing Committee on

Comité permanent des

Public Accounts

Comptes publics

Index

Issues Nos.

1 to 20

Organization meeting:

Wednesday, March 14, 1973

Last meeting:

Thursday, December 13, 1973

Fascicules n^{os}

1 à 20

Séance d'organisation:

Le mercredi 14 mars 1973

Dernière réunion:

Le jeudi 13 décembre 1973

Comptes publics

Public Accounts

Index

CANADA

HOUSE OF COMMONS

Standing Committee on Public Accounts
1st Session, 29th Parliament, 1973-74

INDEX

Airport Revolving Fund

Deficit, capital assets 18:8-9, 20, 23
Public Accounts, appearance in 19:12-4

Agriculture Department

Revenues, spending authority 15:14
Revolving fund 19:20
Small Farm Development Program funds 13:20-2;
17:6, 26

Agricultural Stabilization Board

No separate vote 15:6, 10

Armed Forces

See
Canadian Forces

**Atkins, E.F., Chief, Internal Audit Division,
Public Works Dept.**

Canadian Transport Commission accommodation 8:20

Auditor General

Appointment, independence 10:48-9
Loans, grants accounting procedures,
criticism 2:9
Report 1972
Paragraph 52—Weakening of parliamentary
control 12:24, 38-40; 13:4-10, 12-9
Paragraph 53—Non lapsing balances of
votes available for spending
subsequent years 12:24, 38-40; 13:19-25
Paragraph 54—Government Contingencies
Program 13:10-2; 14:5-24
Paragraph 55—Revised vote pattern 15:5-7, 9-11
Paragraph 56—Supplementing parliamentary
appropriations 15:11-2
Paragraph 57—Unpaid accounts carried to new
fiscal year 15:22-7; 16:5-26; 17:5
Paragraph 59—Revenue retained in revolving
funds 17:3, 5-25; 18:7-15
Paragraph 60—Capital assets acquired through
departmental working capital accounts 17:3,5-25;
18:15-25
Paragraph 61—Capital assets financed by
loan appropriations 17:3, 5-25; 19:3, 5-17
Paragraph 62—Grants paid prior to
parliamentary approval 19:3,17-9, 26-7
Paragraph 67—Revenue improperly classified
17:3, 5-25; 19:3, 19-22
Paragraph 186—Increasing accommodation
rental costs 8:3-17; 12:24-36
Paragraph 187—Excessive office accommodation—
Canadian Transport Commission 8:3, 17-24
Paragraph 188—Cost unused accommodation
Ottawa 8:3, 25-30; 9:5-8, 10-5, 19-22
Paragraph 189—Cost unused accommodation
Vancouver, B.C. 9:22-7

CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES

Comité permanent des Comptes publics
1^{re} session, 29^e législature, 1973-1974

INDEX

Aéroports

Caisse renouvelable 18:8-9, 20; 19:12-3, 14

Affaires des anciens combattants, Ministère

Allocations aux anciens combattants 2:26, 27-36; 3:5;
12:5
Sommes adjugées en vertu Loi sur pensions 2:26,
27-36; 3:5; 12:5
Lettre hon. J. E. Dubé, Min.: au Comité (janv. 72)
re rapport 1964-1965 du Comité et rapport 1970
de l'Auditeur général 2:33-6
Rapport Auditeur général, 1966-1967, commen-
taires 2:29-33
Rapports du Comité, 1964, réponses ministre 2:27-9

Affaires extérieures, Ministère

Ambassades, financement 18:11-2
Frais recouvrables re Commission internationale sur-
veillance et contrôle pour Vietnam 1954 7:7; 12:14
Soldes non annulés crédits applicables années à venir
13:23

Affaires indiennes et du Nord canadien, Ministère

Budget, formule présentation 15:10

Agence canadienne de développement international

Contrôle parlementaire dépenses 12:39; 16:31

Agriculture, Ministère

Caisse de secours à agriculture des Prairies 4:18; 12:8,
46-7
Caisse renouvelable 19:20
Redressement agriculture, programme, crédit 15 13:20-2,
26

Approvisionnement et services, Ministère

Concurrence pour contrats gouvernementaux, papiers
de sûreté 7:9-15; 9:4; 12:14, 65-6
Coût abandon plans transbordeur 4:20-1; 12:8
Gravure, méthode, sécurité, prix 7:9-14
Programme à frais partagés fédéraux-provinciaux,
compte rendu 7:5-6
Réparation et transformation bateaux, garde-côtière
4:19; 12:8, 48
Service public pension retraite, erreurs 2:6-8; 12:4

Assemblée Nationale de France

Commission des comptes
Entreprises nationales 10:46
Fonctions, structures, pouvoirs 10:6, 9-12, 16, 38, 40
Membres 10:14-5
Vice-président commission, responsabilités 10:14
Débats télévisés, publiés, considérations 10:30
Députés
Candidatures, conditions 10:32
Services offerts aux, allocations, indemnités 10:25-6,
28, 34-5
Fonctionnement, services, personnel 10:34, 38-9

- Paragraph 269—Departmental working capital advances 17:3, 5-25; 19:3, 22-3; 20:3, 5-18
- Parliamentary control, Treasury Board circumventing 1:24
- Report 1972—Appendix I
- Accommodation rental costs, increase 6:3, 13-22; 8:3-17; 12:12, 24-36
 - Auditor General, separate act of Parliament 3:4, 10-7; 4:3-4; 12:6
 - Auditor General's Office, audit 3:3, 8-9; 12:5-6
 - Letters concerning 3:24-7
 - Canada Deposit Insurance Corporation 7:4, 15-21; 12:14
 - Canada Pension Plan Account 7:4,21; 12:15
 - Canadian Broadcasting Corporation
 - Emergency Broadcasting 5:3, 21-4, 41-2; 12:11
 - Failure . . . deduct, remit employees' taxes . . . 5:53-74; 7:4, 21-4; 12:15
 - Hotel accommodation rates 5:43; 6:4, 22-3; 12:12-3
 - Travel allowances 5:44; 6:4, 24-6; 12:13
 - Salaries, wages paid work not performed 4:5, 21-6; 12:9
 - Canadian Coast Guard ships, repairs, alterations 4:5, 19; 12:8
 - Central Mortgage and Housing Corporation—
 - auditors reports 4:5-6; 29-32; 12:9
 - Chartered banks, indirect compensation 2:3, 13-23, 37-9; 12:4
 - Civil emergencies, Canadian Forces assistance provinces, payment 1:6, 26-31; 12:4
 - Contracts, excessive advance payments 5:3, 18-21; 12:10-1
 - Customs Act, Excise Tax Act, amendments, 3:3, 5-8; 12:5
 - Customs, drawback paid goods destroyed
 - after release 3:4, 22-3; 4:5; 12:7
 - Federal-Provincial Shared Cost Programs 7:3,5-6; 12:13
 - Ferry vessel, abandoned design plans, cost 4:5, 20-1; 12:8-9
 - Goods losing tax-exempt status, revenue loss 3:4, 19-22; 12:7
 - Government business, limited competition 7:3, 8-15; 12:14
 - Governor General's Special Warrants 1:6, 21-6; 12:3
 - Indo-China Truce Commission, recoverable costs 7:3, 7-8; 12:14
 - Lease renewals 7:3, 6-7; 12:13, 36-7; 14:5
 - Loans, advances representing grants to
 - Crown corporations 2:9-12; 4:5; 12:4, 8
 - National Capital Commission loans,
 - interest charges 1:6; 2:3, 8-10; 12:4
 - National Defence Dept. surplus assets disposal 2:4, 23-6; 12:4-5
 - National Harbours Board, reconstitution financial structure 5:3, 5-10; 12:10
 - Navigational aids, no users charge 6:3, 11-3; 12:12
 - Parliamentary control expenditure 5:3, 10-8; 12:10
 - Pension Act awards 2:4, 26; 3:5; 12:5
 - Post Office, second class mail deficit 1:6, 12-21; 12:3
 - Prairie Farm Emergency Fund 4:5, 18; 12:3
 - Public Accounts Standing Committee, separate statute 3:4, 18-9, 26-7; 12:6
 - Public Service Superannuation Account, pension and contribution calculations, errors 2:3, 6-8; 12:4
 - Removal allowance, Canadian Forces 4:5, 26-9; 12:9
- Parlementaires, échanges au Canada avec
Bureau Auditeur général 10:37-50
Comité permanent des Comptes publics 10:4-17
Direction administration et personnel, Chambre des
Communes 10:18-37
Votants, liste permanente 10:12-3
- Atkins, M. E. F., Chef Division Vérification interne,
Min. des Travaux publics**
Augmentation frais locaux loués 8:20-1; 9:7
- Auditeur général**
Conseil du Trésor, recommandations 11:25
Difficultés fonctionnement 11:23
Henderson, Maxwell, déclarations publiques 15:8-9
Jeux olympiques 1976, vérification dépenses 11:19
Juridiction 11:19
Opinion publique 10:39-50
Rapport à la Chambre 1972
Voir
Parlement—Contrôle des dépenses
Rapport à la Chambre 1972—appendice
Affaires des anciens combattants, Min.
Allocations aux anciens combattants 2:26, 27-36;
3:3, 5; 12:5
Loi sur pensions 2:4, 26, 27-36; 3:3, 5; 12:5
Affaires extérieures, Min., frais re Commission inter-
nationale surveillance et contrôle pour Vietnam
(1954) 7:7; 12:14
Agriculture, Min., caisse secours, agriculture Prairies
4:18; 12:8, 46-7
Approvisionnements et services, Min.
Concurrence pour contrats gouvernementaux 7:9-15;
9:4; 12:14, 65-6
Coût abandon plans transbordeur 4:20-1; 12:8
Réparations et transformations bateaux, Garde
côtière 4:19; 12:8, 48
Service public, pension retraite, erreurs 2:6-8, 12-4
Auditeur général, loi spéciale 11:6, 20, 22-3; 12:6
Banques à charte, compensation indirecte 2:13-23, 37-9;
12:4
Comité permanent Comptes publics, statut 3:4, 18-9; 12:6
Commission Capitale nationale, intérêts sur prêts
2:8-10, 12; 12:4
Conseil des ports nationaux, remaniement structure
financière 5:5-10; 12:10, 54-6
Conseil du Trésor
Contrôle parlementaire des dépenses 5:10-8; 12:10, 13
Renouvellement de bail 7:6-7; 9:4; 12:36-7; 14:5
Défense nationale, Min.
Allocation de déménagement 4:26-9; 12:9, 49-50
Disposition des biens excédentaires 2:23-6; 12:4
Paiements anticipés excessifs en vertu contrat 5:18-
21; 12:10
Urgences civiles, remboursement Forces armées par
provinces 1:26-31; 12:4
Industrie et commerce, Min., aide à recherche et
développement dans industrie 6:5-6; 12:11, 59-60
Mandats spéciaux du Gouverneur Général 1:22-4, 25-6;
12:3
Postes, Min., courrier 2° classe 1:12-21; 12:3
Prêts et avances représentant subventions 2:9-13; 12:8
Programmes frais partagés fédéraux-provinciaux 7:5-6;
12:13
Régime pensions du Canada, vérification 7:21; 12:15

- Research, development assistance industry, co-ordination 6:3, 5-6; 12:11
 Sales tax, collecting delay 6:3, 6-11; 12:11-2
 Tax exemptions, particular groups 4:5, 11-8; 12:7-8
 War Veterans Allowances 2:26; 3:3,5; 12:5
- Report 1973**
 Publication date expected 11:9, 10-2
 Referral Public Accounts Committee, timing 11:26
 Streamlining 11:18; 15:20-3
See also
 Auditor General—draft bill
 Auditor General's Office
- Auditor General—draft bill**
 1972 committee,
 Appointment 3:10, 15; 11:6
 Auditor General's endorsement proposals 3:10, 13
 Payment work done, legality 3:12-4, 16-7; 4:8-9
 Reporting to Public Accounts Committee, discussion 3:10-2, 14-6; 4:7-10
 1973 independent review committee
 Completion time, estimate 11:8, 15
 Consideration previous Auditor General's recommendations 11:22-3
 Consultation, Great Britain, France 11:12, 20
 Cost 11:9-10, 15
 Further delay legislation 11:24-5; 15:8-9
 Independence 11:14-5, 22
 Members 11:8, 27-8
 Report Public Accounts Standing Committee before implementation 11:13, 22
 Terms of reference 11:7-8, 12, 22-3
- Auditor General's Office**
 Audit, appointment auditor 3:8-9, 24-6; 12:5-6
 Audit procedures, changes, discussion 11:7, 9, 20-1
 Auditors, chartered accountants, government employees 10:16-7
 Crown corporations audits 10:46-7
 Olympic Games, Montreal, no involvement 11:19
 Organization, procedures 10:41-5
 Program forecast to Treasury Board 14:21
 Reorganization 11:10
 Sharp, Hon. M., Minister of Finance, letter (Jan. 26, 1967) to Committee re 3:25-6
 Staff
 Number 10:40
 Recruitment 11:16-7
 Treasury Board communications, problems 8:9
 United Nations audit 15:4-5; 20:19
- Baldwin, Gerald Wm., M.P. (Peace River)**
 Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 11:22-3
- Bank note companies**
 Government contracts 9:4
- Banks, chartered**
 Bank Act provisions
 Government cheques, no charge cashing 2:15-9, 37-8
 Interest, government deposits 2:17, 21, 38
 \$100 million government deposit interest free Administration 2:22
 Daily cheque encashments, funds 2:21, 37
 Government cheques, no charge cashing, relationship 2:13-5, 17-9
- Revenu national, Min.
 «Drawbacks» payés marchandises détruites après dédouanement 3:22; 12:7
 Exemptions taxes à certains groupes 4:11-8; 12:7
 Modifications à Loi sur douanes et Loi sur taxes d'accise 3:3, 5-8; 12:5, 43
 Perte possible revenus quand marchandises deviennent taxables 3:4, 19-22; 12:7, 42-3
 Taxes de vente, retard dans perception 6:6-11; 12:11, 45, 61
 Société centrale d'hypothèques et logement, rapports vérificateurs 4:29-32; 12:9, 51-3
 Société d'assurance-dépôts du Canada, impôt 7:15-21; 12:14
 Société Radio-Canada
 Bilan financier 5:47-9
 Contrôle parlementaire, affaiblissement 5:49-50
 «Émissions d'urgence» 5:21-4, 51-2; 12:11, 57-8
 Impôts aux États-Unis 1:5, 8, 9-10, 32; 5:47, 52, 75-80; 7:21-4; 12:15
 Indemnités de voyage journalières 5:52; 6:23-6; 12:13
 Perte anormale relativement à contrat société 5:46-7
 Salaires et traitements pour travail non accompli 4:21-6; 5:50-1; 12:9
 Tarifs d'hôtel 5:52; 6:22-3; 12:12
 Transports, Min., aides gratuites à navigation 6:11-3; 12:12, 62-4
 Travaux publics, Min., frais location locaux 6:13-22; 8:5-31; 9:5-37; 12:25-36; 13:5-6; 16:27-8
 Vérification comptes de 3:8-9, 24-7; 12:5
 Rapport à la Chambre 1973 annoncé 11:11-2, 17, 18
 Rôle 15:21-2
 Statut personnel 10:48-9
Voir aussi
 Auditeur général, projet de loi concernant
 Bureau de l'Auditeur général
 Parlement—Contrôle dépenses
- Auditeur général, Projet de loi concernant**
 Élaboration
 Autres pays, comparaison 11:7, 8, 17, 20, 21
 Bureau Auditeur, opinion 11:14-5
 Comité de rédaction 11:6, 7
 Comité indépendant de révision des fonctions de l'Auditeur général 11:7-8, 9, 14, 17, 22-3, 24
 Comité permanent des comptes publics
 Mandat re projet, participation 3:10-8; 4:3-4, 7-10; 11:5-6, 13, 21-2, 26
 Rôle, relations 11:12, 26
 Fonctions, responsabilités Auditeur 11:7, 8, 9
 Frais étude 11:9-10, 15
 Importance 11:6, 7, 8, 9, 24
 Indépendance de Auditeur 11:6, 7, 8
 Macdonell, J. J., opinion 11:8-9, 14-5; 15:8-9
 Personnel, recrutement, classification 11:6-7, 13
 Rapport 1972 de Auditeur 11:6, 20, 22-3; 12:6
 Rapports avec organismes gouvernementaux 11:8
 Secteur privé, comparaison 11:20-1
 Temps alloué 11:15
 Urgence 11:23-4, 25
 Vérification gestion 11:17, 18-9, 20-1
Voir aussi
 Comité indépendant pour étudier fonctions Auditeur général

- Inception date 2:22
 Indirect compensation 2:15-6, 21, 37, 39; 12:4
 Letters from Hon. E. J. Benson, Minister of Finance
 2:14, 20-1, 37-9
 Previous policy 2:16
- Bas, Pierre, Member, National Assembly of France**
 Account Commission function, statement, discussion
 10:9-12, 16-7
 Accounts Court, procedures, responsibilities 10:38-50
 Members benefits, services 10:25-37
- Beaupré Commission**
 See
 Parliamentary Salaries and Expenses
 Advisory Commission
- Bélanger, Frédéric, Assistant Audit Director, Auditor
 General's Office**
 Crown corporations audit, comments 10:46-7
- Bélanger, Marcel, C.A., Québec City,**
 Auditing public accounts, consultation
 France 11:20
- Canada Deposit Insurance Corporation**
 Dividend payments to Canada 7:17-9
 Income tax exempt; Financial Administration Act
 remission 7:15-6, 19-21; 12:14
- Canada Pension Plan Account**
 Auditor General, auditor for 7:21; 12:15
- Canadian Broadcasting Corporation**
 Bank balance, surplus 13:6-8
 Capital equipment funds, loan classification 2:9, 11; 5:27
 Emergency broadcasting, Emergency Measures Organi-
 zation, payment 5:21-4, 41-2; 12:11, 57-8
 Employees allowances
 Hotel accommodation 5:43; 6:22-3; 12:12-3
 Travel, per diem rate 5:44; 6:24-6; 12:13
 Employees United States, taxes not deducted 5:53-74;
 7:21-4
 Explanatory comment, documents pertaining to Auditor
 General's Report 1972 5:25-45
 Letter to Public Accounts Standing Committee con-
 cerning Recommendation No. 13., Report to House
 June 1972 1:5, 10, 32
 Salaries, wages paid work not performed 4:21-6; 5:39-
 40; 12:9
- Canadian Coast Guard**
 Ships, repair costs exceeding estimates 4:19
- Canadian Commercial Corporation**
 Oil purchases, Defence Production Revolving Fund
 13:16-8; 18:10; 19:22
- Canadian Forces**
 Moving expense allowances 4:26-8; 12:49-50
- Canadian Government Photo Centre**
 Revolving fund deficit 20:14-6
- Canadian Government Printing Bureau**
 Revolving fund 17:13, 17-20, 21-3; 18:14
- Canadian International Development Agency**
 Special accounts 12:39; 16:5, 30-1
- Avances sur fonds de roulement**
 Accumulation matériels, produit 19:22-3; 20:6, 16-7
 Ambassades, postes à l'étranger 17:6, 18:11-2
 But 17:6-7, 9, 14-5, 20-1; 18:9
 Caisse renouvelable, comparaison 18:19; 19:25
 Création, autorisation Parlement 17:9, 14
 Déficit d'inventaires 20:6, 8, 12, 18
 Dépenses non-réparties 20:6-7, 16
 Loi sur administration financière 17:8
 Nombre, montant par ministères 17:11-2, 16; 19:24-5
 Voir aussi
 Caisses renouvelables
- Baldwin, Gerald Wm., député (Peace River)**
 Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur
 général y afférents 11:22-3
- Banque du Canada**
 Édifice rue Wellington, Ottawa 12:33
- Banques à charte**
 Argent du gouvernement, intérêts 2:16
 Chèques, encaissement sans frais 2:13-5, 16-8, 19, 37-8
 Compensation indirecte (\$100 millions sans intérêt)
 2:13-23, 37-8; 12:4
 Lettres hon. E. J. Benson, Min. Finances au comité
 Comptes publics (oct. 1969, janv. 1972) 2:21,
 37-8, 39
 Sous-comité pour études, création 2:21, 22, 23; 3:3, 5
 Loi sur banques 2:15, 16, 17-8, 19, 20-1, 37-8
- Bas, M. Pierre, Député, Assemblée nationale, France**
 Échanges avec
 Bureau de l'Auditeur général 10:38-50
 Comité permanent des Comptes publics 10:6-12, 16-7
 Direction administration et personnel, Chambre des
 Communes 10:25-37
- Bélanger, M. Frédéric, Directeur adjoint, Vérification
 Bureau de l'Auditeur général**
 Vérification sociétés Couronne 10:46-7
- Bélanger, M. Marcel, Comptable agréé, Prof. d'économie
 et d'administration, Univ. Laval**
 Curriculum vitae 11:8, 27
 Étude, fonctions Auditeur général 11:20
- Bureau de l'Auditeur général**
 Changements, application 11:13
 Fonctionnement, structure, personnel 10:15-7, 40-3;
 11:10, 11, 16-7, 25
 Henderson, Maxwell, art. Maclean's, juillet 1973, extrait
 11:23-4
 Juridiction 10:47; 11:19
 Lettre de hon. M. Sharp (26 janv. 1967), Ministre des
 Finances, au Comité re 3:25-6
 Vérification
 (du) Bureau 3:8-9, 24-7; 12:5
 Ministères 10:43-5; 11:25
 Sociétés de la Couronne 10:46-7
- Bureau des services d'ordinateurs**
 Caisse renouvelable 17:12-3; 18:19
- Caisse du Centenaire de la Confédération**
 Voir
 Centenaire de la Confédération, Caisse

Canadian Transport Commission

Office accommodation, used, vacant, discussion 8:17-24

Canadian Wheat Board

Payment permit holders 13:23-4

Caouette, Gilles, M.P. (Charlevoix)

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 2:19-20, 26

Centennial Confederation Fund

Funds remaining, outstanding commitments 13:8-9; 16:5, 29

Central Mortgage and Housing Corporation

Auditors long-form reports, confidentiality 4:29-32; 12:9, 51-3

Civil emergencies

Provinces, armed forces assistance

Costs included 1:30; 2:6

Payment National Defence Department, delays 1:26-7, 30-1; 12:4

Québec crisis, payment excused, Prime Minister's statement 1:23, 30

Signed agreements prior 1:27, 29

Clarke, Bill, M.P. (Vancouver Quadra)

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 1:18-9; 2:5, 17-9, 23; 3:13, 21-2; 4:22; 7:19-22; 8:23, 26, 29; 9:10-3; 12:29-30; 13:10, 19-20; 14:14-6; 15:15-8; 16:25; 17:20-3; 18:7-9, 19-22; 19:8-9

Clermont, Gaston, M.P. (Gatineau)

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 1:9-10, 14-5, 23-4, 27-9, 31; 2:5-6, 8, 13-4, 22-4; 3:8-11, 13-7, 20-2; 4:9, 13-5, 22, 29; 5:6-7, 10, 14-6; 6:22, 26; 10:5, 9, 11-2; 11:19-21; 13:10-2, 22-3, 25-6; 14:12-4, 22-3; 15:9-12, 22-3; 16:6, 14, 16-8, 20; 17:5, 14-6, 25; 18:4, 7, 15-7; 19:8-13, 17, 20-1, 23

Computer Services Bureau

Revolving fund 17:12-2; 18:19

Consolidated Revenue Fund

Explanation 18:10

Revolving funds accounts 17:7, 20, 22-3

Contingencies Vote

Balance, writing-off 14:12, 3:15

"Contingency" definition 5:16-7

Estimates, Public Accounts, appearance in 14:6, 9, 11-3

Grants paid prior Parliamentary approval 19:17-9

Miscellaneous items, transfers 14:16-7, 20; 15:28, 30

Panarctic Oils Ltd. shares purchase 14:23-4

Payment retroactive departmental salary increases 5:10, 13-5; 5:16-7; 13:10-2; 14:7-8, 15

Letter from President of Treasury Board 5:13-4

Percentage of total funds voted 14:7, 14

Purpose, two categories 14:5-6, 16, 22

Transfer unused balance reserve fund 5:10-3; 14:15

Vote wording 5:17

Crouse, Lloyd R., M.P. (South Shore)

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 1:8, 14, 18, 24-5, 28-30; 2:6, 9-10, 16, 25-6; 3:7, 10-2, 15, 23; 5:7-8, 10-1, 13-5, 21; 6:5-6, 8,

27609-2½

Caisses renouvelables

But 17:7, 14, 17, 20-1; 18:9; 19:6

Comptes publics, indication dans 19:13-6

Conseil du Trésor, directives quant à usage (janv. 1970) 17:14-5, 17-8; 19:21-2

Création, autorisation Parlement 17:9, 12, 14; 19:10-1

Déficit 18:18; 19:11; 20:14-5

Déficits d'inventaires 20:6, 8, 12, 18

Dépenses non-réparties 20:6-7, 16

Immobilisations

Dépréciation comptes 19:6-7, 8

Imputées aux 18:15-6, 19-21; 19:7

Prêts à 19:7-9, 12, 15

Loi sur administration financière 17:8

Ministères

Achetant services, autorisation requise du Parlement pour paiements 17:13

Réclamant, procédures, contrôle 17:9; 18:16-7, 18, 22

Montant

Admissible, autorisation Parlement 17:8, 11, 16, 18, 24

Nécessaire 17:12, 20-1; 18:10

Total, 1971, 1972 18:9

Nombre 17:11, 16, 20; 18:15

Depuis 1965-66, table 19:24

Liste et bilan, 1971-72 19:25; 20:23

Parlement, contrôle 17:12-3, 15, 23-4; 18:12-4, 17-23; 19:11-3

Services gratuits, coûts non inclus 17:17-8

Surplus

Placement, produit 19:19-22

Rétention, approbation Conseil du Trésor 17:7-8, 10-1, 15-6, 18-20, 22-4; 18:7-8, 12-4; 19:11

Campbell, M. A. Lorne, C.R., Winnipeg, Man.

Curriculum vitae 11:8, 27-8

Caouette, Gilles, député (Charlevoix)

Comptes publics 1971-72 et rapports de l'Auditeur général y afférents 2:19-20, 26

Centenaire de la Confédération, Caisse

Contrôle parlementaire dépenses 13:8-9; 16:29

Centre de photographie du gouvernement

Fonds renouvelable, déficit 20:14-5, 16

Centre National des Arts, Corporation du

Contrôle parlementaire dépenses 13:7, 8

Soldes non annulés de crédits applicables «années à venir» 13:24-5

Chambre des Communes

Comités, publication débats 10:30-1

Débats télévisés, publiés 10:30

Députés

Allocations, indemnités, services offerts aux 10:21-5, 27-30, 31, 32-3, 39

Candidature, conditions 10:31-2

Fonctionnement, services, personnel 10:18-21, 24, 32-4, 35-7

Ministre, allocation, indemnités 10:22, 32

Clarke, Bill, député (Vancouver Quadra)

Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 1:18-9; 2:5, 17-9, 23; 3:13, 21-2; 4:22; 7:19, 22; 8:23, 26, 29; 9:10-3; 12:29-30; 13:10, 19-20; 14:14-6; 15:15-8; 16:25; 17:20-3; 18:7-9, 22; 19:8-9

- 11-2, 22; 7:8-10, 16, 22-3; 11:25-6; 12:33-5, 40; 15:12-3, 19; 16:6-10, 12-4, 18-9, 21; 17:8-11; 18:22-3, 25; 19:5-7, 12-7; 20:5-9, 20-1
- Cullen, Jack, M.P. (Sarnia-Lambton)**
Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 1:9-11, 19-20, 23, 29-30; 2:23-4; 7:18-22, 24; 8:5, 15-6, 21-3, 25, 30; 9:14-5, 18, 20-3; 19:19-20
- Darling, Stan, M.P. (Parry Sound-Muskoka)**
Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 1:26; 2:13; 4:10, 13-4, 25, 27; 6:19-20, 23, 25; 7:13-4, 17; 8:4, 10-2, 30; 9:5, 25-6; 11:5, 18-9; 15:26-7; 17:11-4; 18:9-12
- Defence Production Revolving Fund**
Heating oil purchases 13:3:16-8; 18:10; 19:22
- Demers, Yves, M.P. (Duvernay)**
Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 1:30; 2:20-1; 6:15; 7:20; 10:8; 13:13-6
- Deprez, Charles, Member, National Assembly of France**
Accounts Commission Membership, comments 10:14-5
Auditor General meeting 10:39, 48-50
Canadian M.P.'s benefits, queries 10:27-9, 32-3
- Dinsdale, Hon. W. G., M.P. (Brandon-Souris)**
Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 9:15-8
- Douglas, J. R., Audit Director, Auditor General's Office**
Auditor General's Report, lease renewals 12:36-7
Parliamentary control expenditures 13:19, 21, 25; 14:17, 23-4
- Dupras, Maurice, M.P. (Labelle), Committee Vice-Chairman**
Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 1:17, 24-6, 28; 2:6-8, 14-6, 22; 3:6, 14, 16-7, 20-1; 4:10-1, 17-9, 22, 24, 28, 30-2; 5:6, 8, 18-20, 23-4; 10:5-6, 14; 11:10-1; 12:30-3, 36-7, 39; 13:4-9; 14:20-2; 15:7-8, 15, 23-5, 27; 18:9, 11-3, 19, 24-5; 19:14-5, 19, 23; 20:15-6, 21-2
- Equalization payments**
1968 to 1972 transfer payments to provinces 14:22; 20:24-5
- External Affairs Department**
Indo-China Truce Commission costs 7:7-8; 12:14
- Estimates**
Excess receipts, surplus transfer Consolidated Revenue Fund 15:18
Revised form
Capital expenditures exceeding \$5 million, separate vote 15:6-7
Revised vote pattern, criteria 15:5-6, 19-20
- Farm Income Maintenance**
Agriculture Dept. funds, Vote 15 13:20-2; 17:26
- Farmers**
Sales tax exemptions oil filters 4:11-4
- Federal-Provincial Shared-Cost Programs**
Summary, publication Public Accounts 7:5-6; 12:3
- Clermont, Gaston, député (Gatineau)**
Comptes publics, 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 1:9-10, 14-5, 23-4, 27-9, 31; 2:5-6, 8, 13-4, 22-4; 3:8-11, 13-7, 20-2; 4:9, 13-5, 22, 29; 5:5-7, 10, 14-6; 6:22, 26; 10:5, 9, 11-2; 11:19-21; 13:10-2, 22-3, 25-6; 14:12-4, 22-3; 15:9-12, 22-3; 16:6, 14, 16-8, 20; 17:5, 14-6, 25; 18:4, 7, 15-7; 19: 8-13, 17, 20-1, 23
- Comité indépendant pour étudier les fonctions de l'Auditeur général**
Composition 11:8, 27-8
Mandat 11:8, 12, 14, 15, 17, 22-3
Rapport, publication 11:22-3, 26
Voir aussi
Auditeur général—projet de loi concernant, élaboration
- Commission Beaupré**
Voir
Commission consultative des indemnités et dépenses parlementaires, 1970
- Commission canadienne des Transports**
Locaux trop vastes 8:17-8, 19-25
Postes, services gratuits 1:13-4
- Commission canadienne du blé**
Soldes non annulés de crédits applicables dans années à venir 13:23-4
- Commission consultative des indemnités et dépenses parlementaires, 1970**
Recommandations 10:26-7
- Commission de la capitale nationale**
Contrôle parlementaire dépenses, montant caisse 13:10, 13-4
Intérêt sur prêts obtenus 2:8-10, 12, 39; 12:4
- Commission Glassco**
Centralisation administration locaux 17:14
Courrier 2^e classe 1:12, 13, 15-6, 20
«Crédits nets», motion 15:11-5
- Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement**
Voir
Commission Glassco
- Compagnie des Jeunes Canadiens**
Contrôle parlementaire dépenses 13:7, 8
- Comptabilité publique**
Bilan consolidé suggéré 13:15-6; 16:32
«Comptabilité de caisse» 13:12-4; 16:32
«Crédit net» 15:11-20
Formule présentation 15:5-7, 9-12, 19-22; 19:16, 20
Rapport Glassco 17:14, 16; 18:26; 19:6
- Compte d'assistance internationale**
Contrôle parlementaire dépenses 13:10
- Comptes publics**
Conseil du Trésor, étude 12:27
- Comptes publics, Comité permanent**
Mandat, rôle 1:8; 11:12, 26

Ferry vessel

Design, Transport Dept. Canadian National Railway, disagreement 4:20-1; 12:3, 48

Fonberg, R. S., Assistant Director (Property Administration Branch), Dept. of Public Works

Pro forma billings, rental 8:16

France

Nuclear testing 10:14

Voters list, permanent, procedures 10:12-3

See also

National Assembly of France

Frank, William C., M.P. (Middlesex)

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor

General's Reports thereon 4:13; 13:5-6; 20:16-8

Gauthier, Jean-Robert, M.P. (Ottawa East)

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor

General's Reports thereon 6:8-9, 13, 21-2, 24; 7:7, 15; 8:10, 12-4; 9:7

Glassco Commission

See

Royal Commission on Government Organization

Government departments**Accommodation**

Rentals, payment responsibility 6:13-21; 8:5-7, 13-5; 12:12, 25-31, 34-6; 16:25

Requests, procedure 8:28; 12:33-4

Treasury Board guidelines 9:30-6; 12:28, 34

Budgets, presentation Treasury Board 14:18-9; 16:13

Carry-over spending authority 12:39-40

Commitment controls 16:11, 15-22; 20:9

Treasury Board guidelines 16:15, 22

Contracts, advance payments before fiscal year end 5:18-21; 12:11

Equipment, capital expenditures 2:10-1

Interdepartmental accounts, settling 16:6, 11, 23, 25-6; 20:7-9

Interdepartmental charges

Administrative cost 20:10, 13-4

Services provided, cost recovery basis 20:10

Lease renewals non-government tenants 7:6-7; 9:4; 12:36-7; 14:5

Overtime pay, travel expenses 14:24-5

Revenue received, spending exceeding estimates, figure 15:11-6, 18

Salaries

Calculation estimates 14:8-9

Executive, management level increases 14:7-10; 20:25

Unpaid accounts carried over new fiscal year 15:22-7; 16:7, 10-5, 20, 23

See also

Contingencies Vote

Revolving funds

Working capital advances

Governor General's Special Warrants

Auditor General's consideration, top priority, recommendation 1:26

Financial Administration Act provisions 1.22-3, 25; 12:3 Purpose, procedures 1:21, 23-6; 12:3

Grants

Payment prior parliamentary approval 19:17-9

Pouvoirs 1:11-2

Présentation comité à députés français 10:5-8, 15, 43

Programme et procédure 1:5-6, 8-9

Projet de loi concernant Auditeur général 3:10-8; 4:3-4, 7-10; 11:5-6

Recommandations et observations non mises en œuvre ou auxquelles gouvernement n'a pas donné suite

1—Courrier 2^e classe 1:6, 12:21; 2:5; 12:3, 19

2—Mandats spéciaux du Gouverneur général 1:6, 21-6; 2:3, 5; 12:3, 19

3—Aide Forces armées aux provinces, cas urgences civiles 1:6-7, 26-31; 2:3, 4, 5-6, 41; 12:4, 19

4—Erreurs dans calcul contributions et pensions . . . 2:3, 6-8; 12:4, 19

5—Intérêts, sur prêts à Commission capitale nationale 2:3, 8-13; 12:4, 19

6—Indemnité indirecte aux banques à charte 2:3, 13-23; 3:3, 5; 12:4, 19

7—Disposition des biens excédentaires 2:4, 23-6; 12:5, 19

8—Sommes adjudgées en vertu de Loi sur pensions 2:4, 26, 27-36; 3:3, 5; 12:5, 19

9—Allocation aux anciens combattants 2:26, 27-36; 3:3, 5; 12:5, 19

10—Modifications à Loi sur douanes et Loi sur taxe d'accise 3:3, 5-8; 12:5, 19, 43

11—Auditeur général, vérification 3:3, 8-9; 12:5-6, 19

12—Bureau Auditeur général, loi distincte du Parlement pour régir 3:4, 10-8; 4:3-4; 12:6, 19

13—Comité permanent des Comptes publics, statut 3:4, 18-9; 12:6-7, 19

14—Perte possible revenu quand marchandises deviennent taxables 3:4, 19-22; 12:7, 42-3

15—«Drawbacks» payés sur marchandises détruites après dédouanement 3:4, 22-3; 4:5, 11; 12:7, 20

16—Exemptions de taxe pour certains groupes 4:5, 11-8; 12:7-8, 20

17—Prêts et avances représentant subventions aux sociétés d'État 2:8-13; 4:5; 12:8, 20

18—Caisse de secours à agriculture Prairies 4:5, 18; 12:8, 20, 46-7

19—Réparations et transformation bateaux, Garde côtière 4:5, 19; 12:8, 20, 48

20—Coût abandon plans transbordeur 4:5, 20-1; 12:9, 20

21—Salaires et traitements pour travail non accompli 4:5, 21-6; 5:50-1; 12:9, 20

22—Allocation de déménagement proposée 4:5, 26-9; 12:9, 20, 49-50

23—Société centrale d'hypothèques et de logement, rapports des vérificateurs, retirée 4:5-6, 29; 12:9-10, 20, 51-3

24—Conseil des ports nationaux, remaniement structure financière 5:3, 5-10; 12:10, 20, 54-6

25—Contrôle parlementaire des dépenses 5:3, 10-3; 12:10

26—Paiements anticipés excessifs en vertu des contrats 5:3, 18-21; 12:10-1, 20

27—Société Radio-Canada, «Émissions d'urgence» 5:3-4, 21-4; 5:51-2; 12:11, 20, 56-7

28—Coordination aide à recherche et développement dans industrie 6:3, 5-6, 12:11, 20, 59-60

29—Retard dans perception taxes de vente 6:3, 6-11; 12:11-2, 20, 61

30—Aides gratuites à navigation 6:3, 11-3; 12:12, 20, 62-4

Guillermin, Henri, Member, National Assembly of France

House of Commons visit, queries, comment 10:30, 39-40

Hales, A.D., M.P. (Wellington), Committee Chairman

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor

General's Reports thereon 1:8-15, 17-22, 24-31; 2:5-6, 8, 11-14, 18-20, 22-6; 3:5-23; 4:7-32; 5:5-8, 10-24; 6:5, 7-26; 7:5-12, 14-8, 20-5; 8:4-5, 9-11, 14-5, 17, 19, 21, 23-31; 9:4-5, 7-8, 18-20, 22-3, 26-7; 10:4-5, 7-10, 12-4, 16-7; 11:5 9-10, 12, 19-2, 26; 12:25, 30, 34-41; 13:4-6, 9-10, 12, 15-6, 18-22, 25-6; 14:5-6, 9-12, 14-8, 20, 24-6; 15:4-9, 11-3, 15-7, 20, 22, 25, 27; 16:5-8, 12-26; 17:5, 11, 16-25; 18:4, 6-9, 11-5, 19, 23-5; 19:5, 7, 9, 13-4, 16-7, 19-20, 22-3

Hayes, H. E., Audit Director, Auditor General's Office

Canadian Broadcasting Corporation travel allowances 6:24-5

Parliamentary control over expenditures 12:40; 14:11, 15; 15:6-7, 9-10, 16, 20, 25; 16:7, 11-2, 15, 21; 17:17-9, 22; 18:14, 19-21; 19:7-8, 14-6, 22; 20:5, 12, 16-7

Henderson, Maxwell, former Auditor General of Canada

Maclean's article July 1973, excerpt 11:23-4

Higson, Kenneth J., M.P. (Lincoln)

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor

General's Report thereon 1:19; 4:21, 31; 7:12-3; 8:15, 18, 29-30; 9:5-8

House of Commons

Administrative services 10:19-20

Centre Block, West Block 10:21

Committee system 10:7, 30

Debates, committee proceedings, publication 10:30-1

Departments supplying services 10:21

Estimates 10:35-6

Internal management committee 10:20

Inter-Parliamentary Relations Branch 10:20

Legislative Services 10:19

Members of Parliament

Allowances, pensions 10:21-3, 30-1

Candidates, public servants, restrictions 10:31-2

Services provided 10:23-9

Sergeant-at-Arms 10:18

Staff, number 10:32-4

Independent Review Committee

See

Auditor General—draft bill, 1973

Independent Review Committee

Indian Affairs and Northern Development Department

Expenditures, flexibility 15:10

Industry, Trade and Commerce Department

Payments to companies, central record 6:5-6; 12:11, 59-60

International Assistance Account

Carry-over of funds 12:38-41; 13:4, 10

31—Augmentation frais location locaux 6:3, 13-22; 8:3, 5-31; 9:5-37; 12:12, 20, 25-36; 13:5-6; 16:27-8

32—Société Radio-Canada, tarifs d'hôtel 6:4, 22-3; 12:12-3, 21

33—Société Radio-Canada, indemnités de voyage journalières 6:4, 23-6; 12:13, 21

34—Programmes à frais partagés entre gouvernement fédéral et provinces 7:3, 5-6; 12:13, 21

35—Renouvellement de bail 7:3, 6-7; 9:4; 12:13, 21, 36-7; 14:5

36—Frais recouvrables re Commission internationale surveillance et contrôle pour Vietnam (1954) 7:3, 7; 12:14, 21

37—Concurrence restreinte pour contrats du gouvernement 7:3, 9-15; 9:4; 12:14, 21, 65-6

38—Société d'assurance-dépôts du Canada 7:4, 15-21; 12:14, 21

39—Compte du régime de pensions du Canada 7:4, 21; 12:15, 21

40—Défaut de la part d'une société d'état d'effectuer retenues et remises impôts des employées 1:5, 8, 9-10, 32; 5:47, 52, 75-80; 7:4, 21-4; 12:15, 21

Rapport à la Chambre 12:3-16, 19-21

Retraite G. Lang, Auditeur général adjoint, remerciements 20:18-22

Sous-comité: compensation indirecte aux banques à charte, création 2:21, 22; 3:3, 5

Sous-comité; mandats spéciaux du Gouverneur général 1:21, 22

Sous-comité programme et procédure

Rapports

Premier 1:5-6, 8-9, 10

Deuxième, non soumis

Troisième 11:3, 5

Recommandations, demande à Société Radio-Canada copies avis juridiques justifiant décision re recommandation n° 13 1:5, 7, 9-10, 32

Statut 3:18-9; 12:6

Conseil canadien des normes

Contrôle parlementaire dépenses 13:7

Conseil des Arts du Canada

Édifice Victoria 9:19-21

Conseil des ports nationaux

Remaniement structure financière 5:5-10; 12:10, 54-6

Conseil du Trésor

Allocations de déménagement 4:27-9

Avances sur fonds de roulement 17:6-7, 14-5, 17; 18:7-15; 19:6-7, 22-3, 24, 25; 20:5-18

Budgets supplémentaires, présentation 15:5-7, 9-12, 19-22; 16:12-3

Caisse renouvelable, excédents 17:6-25; 18:7-15; 19:20-1, 24

Comptes employés reportés à l'année suivante 15:22-7; 16:6-26

Comptes interministériels 16:6-7, 23, 25-6, 32; 20:9-11, 13-6

Comptes publics, étude procédure 12:27; 16:8-9, 32-7

Contrôle dépenses

(par) Parlement 5:10-8; 12:10, 37-41; 13:4-25; 14:6-26; 15:5-27; 16:6-26; 17:6-25; 18:7-26; 19:5-23; 20:5-18

Kempling, Bill, M.P. (Halton-Wentworth)

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 6:7-8, 10, 18, 24-5

Knight, William, M.P. (Assiniboia)

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 11:17; 13:16-9, 21-4; 14:7-11, 24-5; 20:5, 12-5, 18

Laroche, Marcel, Audit Director, Auditor General's Office

Audit procedures, statement 10:43-5

Leblanc, Fernand-E., M.P. (Laurier)

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 1:8-9, 16-7, 20, 22, 25-6; 2:12, 16-7, 24; 3:6, 8-9, 13, 15, 17-8; 4:10, 12, 16, 20-1, 23, 29, 31-2; 5:9, 11, 13, 16-7, 19-20, 23; 9:21, 26; 10:7-8, 15-7; 11:13-5

Loans, grants

Reporting, accounting procedures, criticism 2:9-12

See also

Grants

Long, George, Assistant Auditor General

Auditor General's Office, organization, statement 10:41-2

Auditor General's Report 1972, Public Accounts Standing Committee recommendations, statements, discussion 1:12-31; 2:6-26; 3:5-23; 4:8-31; 5:5-24; 6:5-25; 7:5-23; 9:4, 20, 23

Tributes on occasion of retirement and reply 20:19-22

United Nations and audit, continuation of responsibilities 15:5; 20:19

Working capital advance, Uranium Canada 20:17

MacDonald, B.A., Assistant Secretary, Treasury Board

Parliamentary control expenditures 12:26; 13:5-9, 13-4, 18-9, 23-4; 14:8, 16; 15:10, 17-8; 16:26; 17:13, 17; 18:8-9, 19; 20:18

MacDonald, John A., Deputy Minister, Public Works Department

Accommodation vacancies, rentals, renovations

Discussion 8:27-30; 9:5-27

Statement 8:25-6

Canadian Transport Commission accommodation 8:17-25

Government departments rental accommodation payment responsibility

Discussion 8:8-17

Statement 8:5-7

Macdonell, J. J., Auditor General of Canada

Auditing procedures 11:7, 9, 17, 20-1

Auditor General's draft bill, appointment independent review committee

Discussion 11:9, 10, 12-6, 18-26; 15:8-9

Statement 11:5-9

Auditor General's Report 1973, preparation, publication date 11:9-12, 18

Auditor General's responsibilities 10:37-8, 40-50; 15:21-2

Revolving funds, working capital advances 17:20-1; 18:10, 14; 19:16

Staff recruitment 11:16-7

Statement on retirement of G. R. Long, Assistant Auditor General 20:18-9

Treasury Board Financial Administration Guide 18:6-7

United Nations' audit responsibilities 15:4-5

Pouvoirs, procédures 14:17-22, 24-5; 15:14-5; 16:16-22, 24, 32-7

Fonction publique, salaires 14:20-2; 20:17, 24-5

Fond des éventualités 13:10-2; 14:5-7, 20, 22-4; 15:29, 31

Immobilisations imputées aux comptes de caisses renouvelables 18:15-26

Immobilisations provenant de crédits pour prêts 19:5-17

Inventaire, stockage, amortissement déficit 20:5-6, 8, 12, 16-7, 18

Libellé des crédits 2:39

Locaux du gouvernement

Communications avec autres ministères 8:7-8, 9, 11, 16

Frais location ministères responsables 6:13-22; 8:5-7, 9, 11-2, 13-4, 15, 17, 24, 26-7, 28; 9:28-37; 12:28, 31, 34

Normes construction et location 9:28-37; 12:28-9, 34

Voir aussi

Travaux publics, ministère

Mandats spéciaux du Gouverneur général 1:23-4

Paielements anticipés excessifs en vertu de contrats 5:18-21

Péréquation, paiements 14:22; 20:17, 24-5

Renouvellement de bail 7:6-7; 9:4; 12:13, 36-7; 14:5

Subventions versées avant approbation Parlement 19:17-9, 26-7

Vérification Auditeur général 3:8-9, 24-5

Corporation commerciale canadienne

Pétrole, approvisionnement 13:16-8

Cour des comptes, France

Chambre de vérification des comptes des entreprises nationales 10:46

Fonctions, structure, pouvoirs 10:9, 11, 15-6, 38, 40, 42, 45, 47-8

Statut 10:49

Crédits pour éventualités

Budgets, comptes publics, indications dans 14:6, 9, 11-3

But, deux catégories 14:5-6, 16, 22

Définition 5:16-7

Paieement rétroactif, augmentation salaires, ministères 5:10, 13-5, 16-7; 13:10-2; 14:7-8, 15

Président, Conseil du Trésor, lettre 5:13-4

Panartic Oils Ltd., achat actions 14:23-4

Pourcentage fonds votés 14:7, 14

Soldes périmés, défalcation 14:12-3, 15

Subventions payés avant approbation parlementaire 19:17-9

Transfert soldes non utilisés à fonds de réserve 5:10-3; 14:15

Virements divers 14:1617, 20; 15:28, 30

Crouse, Lloyd R., député (South Shore)

Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 1:8, 14, 18, 24-5, 28-30; 2:6, 9-10, 16, 25-6; 2:7, 10-2, 15, 23; 5:7-8, 10-1, 13-5, 21; 6:5-6, 8, 11-2, 22, 7:8-10, 16, 22-3; 11:25-6; 12:33-5, 40;

15:12-3, 19; 16:18-9, 21; 17:8-11; 18:22-3, 25; 19:5-7, 12-7; 20:5-9, 20-1

Cullen, Jack, député (Sarnia-Lambton)

Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 1:9-11, 19-20, 23, 29-30; 2:23-4;

McGurran, L. V., Financial Adviser, Public Works Dept.

Building vacancy rates, private sector 9:19

McKenzie, Dan, M.P. (Winnipeg South Centre)

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 9:8-9, 17-8

McKinnon, Allan B. M.P. (Victoria)

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 3:13; 4:9, 15-6, 23-4, 28-9; 6:18-9

Mather, Barry, M.P. (Surrey-White Rock)

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 1:10, 15-6, 21, 23, 25-6, 31; 2:5-6, 11-3, 16, 21, 24-5; 3:7-8, 12, 16, 18-9; 4:9, 12, 15-8, 21-3, 26, 29; 5:7-12, 15-6, 18, 22, 24; 7:7, 10-4, 17-8, 23-4; 8:7-10, 16-7; 10:5, 8, 13-4

Members of Parliament

See

House of Commons

Mitges, Gus C., M.P. (Grey-Simcoe)

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 14:5-6; 16:14; 17:5, 23-4; 19:20-3

National Arts Centre

Funds, bank account 13:7
Residual construction costs, annual distribution 13:24-5

National Assembly of France

Accounts Commission
History, role, responsibilities 10:9-12, 38
Membership, Chairman, Vice-chairman 10:14-5
Regulations governing 10:11

Accounts Court

Comparison Auditor General of Canada 10:9, 16, 47, 49
Nationalized industries audits 10:46
Procedures 10:40, 42, 45, 47-8

Members

Allowances, pensions, services 10:25-6, 34-5, 37
Public servants, jobs retained 10:32

National Capital Commission

Greenbelt land purchases
Directive allowing loan category 2:39
Interest payments, Parliamentary appropriation 2:9
Letter from Hon. E. J. Benson, Minister of Finance 2:39
"Loans" not "grants" 2:8-9; 12:4

National Capital Fund

Amount, budgetary expenditure 13:10, 13-4

National Defence Department

Armed Forces removal expenses, letters from Deputy Minister 4:26-7; 12:49-50
Contracts, advance payments 5:18-9; 12:10-1
DEVIL program (Development of Integrated Logistics) 2:24, 40
Inventory system, inadequacies 2:23-5, 40

7:18-22, 24; 8:5, 15-6, 21-3, 25, 30; 9:14-5, 18, 20-3; 19:19-20

Darling, Stan, député (Parry Sound-Muskoka)

Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 1:26; 2:13; 4:10, 13-4, 25, 27; 6:19-20, 23, 25; 7:13-4, 17; 8:4, 10-2, 30; 9:5, 25-6; 11:5, 18-9; 15:26-7; 17:11-4; 18:9-12

Demers, Yves, député (Duvernay)

Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 1:30; 2:20-1; 6:15; 7:20; 10:8; 13:13-6

Défense nationale, Ministère

Allocations de déménagement, membres Forces armées 4:26-9; 12:9, 49-50
Disposition biens excédentaires 2:23-6; 12:4; 13:4-5
Organisation mesures d'urgence, émissions, Radio-Canada 5:22-4
Paiements anticipés excessifs en vertu contrats 5:18-21; 12:10
Renouvellement de bail 7:6
Urgences civiles, remboursement coûts
Forces armées par provinces
Déclaration hon. P. E. Trudeau, oct. 1971 1:27, 28, 30
Discussions fédérales-provinciales 1:26-7
Lettre hon. D. S. Macdonald, Min. Défense nationale, déc. 1971 2:41
Modalités 1:27, 28-9, 30; 2:6; 12:4
Principe 1:28, 29, 30
Québec 1:28-9, 30

Deprez, M. Charles, Député, Assemblée nationale, France

Échanges avec
Bureau de l'Auditeur général 10:39, 48-9
Comité permanent des Comptes publics 10:13-5
Direction administration et personnel, Chambre des Communes 10:27-9, 32-3

Députés

Comparaison facilités offertes aux, France, Canada, États-Unis 10:21-3, 34-7, 39
Voir aussi
Chambre des Communes

Dinsdale, hon. W. G., député (Brandon-Souris)

Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 9:15-8

Directeur général des élections

Postes; services gratuits 1:13-4

Douglas, M. J. R., Directeur, Vérification, Bureau Auditeur général

Comptes publics 1971-72, contrôle Parlement 13:19, 21, 25; 14:17, 23-4

Dupras, Maurice, député (Labelle), Vice-président du Comité

Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 1:17, 24-6, 28; 2:6-8, 14-6, 22; 3:6, 14, 16-7, 20-1; 4:10-1, 17-9, 22, 24, 28, 30-2; 5:6, 8, 18-20, 23-4; 10:5-6, 14; 11:10-1; 12:30-3, 36-7, 39; 13:4-9; 14:20-2; 15:7-8, 15, 23-5, 27; 18:9, 11-3, 19, 24-5; 19:14-5, 19, 23; 20:15-6, 21-2

- Surplus assets disposal 2:24-5; 12:4-5
Revenue, non-lapsing account 13:4-5
- National Harbours Board**
Auditor General unable certify accounts 5:5-6, 9
Financial structure reconstitution
Finance Dept. proposals unacceptable Board 5:5-6, 9
Progress report, Public Accounts Standing
Committee request 5:8-10; 12:10, 54-6
Loans, principal, interest obligations unpaid 5:5, 7-8
- National Health and Welfare Department**
Accommodation leased, vacated, renovated, cost 8:25, 27-30; 9:5-8, 10-5
Medical Services Program
Capital Expenditures excess estimate 15:6-7; 17:6, 27
Estimated, actual revenue, sources 15:17-8
- National Revenue Department**
Customs and Excise Division
Sales tax collection manufacturer, wholesaler level 3:6-7; 12:43
Tax exemptions special groups, administration, criticism 4:11-6; 12:7-8
Tax refund after goods released, Financial Administration Act violation 3:22-3; 12:7
Goods, tax-exempt status, revenue loss when transferred 3:19-22; 12:7, 42-3
Sales tax collecting delay, violation
Excise Tax Act 6:6-11; 12:11-2, 61
- Navigational aids**
User charges, enforcement, feasibility 6:11-2; 12:62-4
- Nelson, Ed., M.P. (Burnaby-Seymour)**
Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 1:20; 2:8, 21; 3:14; 6:17-8, 23; 7:8, 24; 8:14-5, 17-8, 23, 25, 31; 11:21-2; 15:19-20; 16:22
- Net voting**
Use, discussion, Treasury Board restrictions 15:11-2, 14, 18, 20
- Osbaldeston, G. F., Secretary, Treasury Board**
Government departments accommodations payment responsibility 12:25-36
Lease renewals, private sector lessees 12:36-7; 14:5
Parliamentary control over expenditures 12:38-41; 13:4-25; 14:5, 26; 15:7, 10-20, 22-7; 16:5-17, 19-25; 17:8-25; 19:17-9
Revolving funds, working capital advances, statement, discussion 17:6-25; 18:8-25; 19:5-14; 20:3, 6-17
- Panarctic Oil Ltd.**
Stock purchase, Contingencies Vote Fund 14:23-4
- Parliamentary Control of Expenditures**
Carry-over funds, inclusion Main Estimates 12:40-1; 13:4
Crown corporations 13:14-6
Non-lapsing accounts special circumstances 13:13, 19-21
Weakening, discussion 5:10-1, 15, 18; 12:10, 40; 13:16-8; 14:5-11, 17, 24; 15:4, 12-3, 18, 21; 17:12-3, 15, 23-4; 18:12-4, 17-23; 19:5, 11-2, 17; 20:18
- Parliamentary Salaries and Expenses Advisory Commission**
Salary recommendations 10:26, 31
- Élections**
Liste permanente d'électeurs 10:12-3
- Finances, Ministère**
Prêts à Commission Capitale nationale, intérêts 2:8-10, 12, 39
Prêts et avances représentant subventions 2:9-13, 39
Remaniement structure financière, conseil ports nationaux 5:5-10
Retard dans perception taxes vente 6:6-11
Vérification Auditeur général 3:8-9, 25-7
Voir aussi
Banques à charte
- Fonberg, M. R. S., Directeur adjoint, Administration immobilière, Min. des Travaux publics**
Augmentation frais locaux loués 8:16
- Fonction publique**
Pensions de retraite, erreur calcul 2:6-8; 12:4
Salaires, responsabilité 14:20-2; 20:17, 24-5
- Fonds de revenu consolidé**
Comptes des caisses renouvelables 17:7, 20, 22-3
Explication 18:10
- Fonds de roulement**
Voir
Avances sur fonds de roulement
Caisses renouvelables
- Fonds renouvelable de la Production de défense**
But, contrôle parlementaire 13:16-8
- France**
Voir
Assemblée nationale de France
Cour de comptes—France
- Frank, William C., député (Middlesex)**
Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 4:13; 13:5-6; 20:16-8
- Garde côtière canadienne**
Réparation navires, coût 4:19
- Gauthier, Jean-Robert, député (Ottawa-Est)**
Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 6:8-9, 13, 21-2, 24; 7:7, 15; 8:10, 12-4; 9:7
- Gouverneur général, Mandats spéciaux**
Définition 1:21, 26
Loi sur administration financière, application 1:22-5
Parlement, contrôle 1:24, 25; 12:3
Sous-comité, création 1:21-2
Guide d'administration financière pour les ministères et organismes du gouvernement du Canada
Présentation 18:4-7, 26-8
- Guillermin, M. Henri, Député, Assemblée nationale, France**
Échanges avec Direction administration et personnel, Chambre des Communes 10:30, 32-3
- Hales, A. D., député (Wellington), Président du Comité**
Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 1:8-15, 17-22, 24-31; 2:5-6, 8, 11-4,

Post Office Department

- Chief Electoral Officer, Canadian Transport Commission free service 1:13-4
- Efficiency 14:19-20
- Government departments, payment postage 1:13-4
- Losses
 - 1970-71, 1971-72 1:18
 - Third class mail 1:19
- Postal rate increases 1:17
- Second class mail
 - Deficit 1:12-5, 19-21; 12:3
 - Newspapers, periodicals ceasing publication 1:16-7, 20
 - Rates, changes 1:12, 14-5
 - Royal Commission on Government Organization (Glassco Commission) 1:12-3, 20
 - Subsidization, recommendation 1:15-6, 20
- Stamps, printing contracts 7:9, 11-5

Prairie Farm Assistance Act

- Administration, assistance 4:18; 12:8, 46-7

Public Accounts Standing Committee

- Auditor General, draft bill concerning
 - Chairman's ruling Committee receiving bill 4:3-4
 - New terms of reference request 4:4, 9-10
- Auditor General, relationship 11:12
- Chairman, Member of Opposition 10:14-5
- Letter from President, CBC recommendation No. 13 Committee Report to House, June 1972 1:5, 10, 32
- Recommendations and Observations not yet implemented or dealt with
 - 1—Second Class Mail 1:6, 12-21; 2:5; 12:3
 - 2—Governor General's Special Warrants 1:6, 21-6; 2:3, 5; 12:3-4
 - 3—Assistance Provinces, Armed Forces, Civil Emergencies 1:6, 26-31; 2:3, 5; 12:4
 - 4—Errors Public Service Superannuation Account Pension and Contribution Calculations 2:3, 6-8; 12:4
 - 5—Interest Charges Loans National Capital Commission 2:3, 8-10, 13; 12:4
 - 6—Indirect Compensation to Chartered Banks 2:3, 13-23, 37-9; 12:4
 - Subcommittee make further study 2:3, 22-3
 - 7—Surplus Assets Disposal (National Defence Dept.) 2:4, 23-6; 12:4-5
 - 8—Awards under Pension Act 2:4, 26; 3:5; 12:5
 - Letters concerning 2:27-33
 - 9—War Veterans Allowances 2:26; 3:3, 5; 12:5
 - Letter from Hon. J. E. Dubé, Minister of Veterans Affairs 2:33-6
 - 10—Amendments, Customs Act and Excise Tax Act 3:3, 5-8; 12:5
 - 11—Audit Office Auditor General 3:3-4, 8-9; 12:5-6
 - Letters concerning 3:24-7
 - 12—Separate Act of Parliament, Office Auditor General 3:4, 10-7; 12:6
 - 13—Public Accounts Standing Committee, separate statute 3:4, 18-9; 12:6-7
 - Letter from Hon. Mitchell Sharp, Minister of Finance 3:18, 26-7
 - 14—Possible loss Revenue when Goods Lose Tax—exempt status 3:4, 19-22; 12:7
 - 15—Drawback paid on Goods Destroyed after Release from Customs 3:4, 22-3; 4:5, 10-1; 12:7
 - 16—Tax Exemptions Particular Groups 4:5, 11-8; 12:7-8

- 18-20, 22-6; 3:5-23; 4:7-32; 5:5-8, 10-24; 6:5, 7-26; 7:5-12, 14-8, 20-5; 8:4-5, 9-11, 14-5, 17, 19, 21, 23-31; 9:4-5, 7-8, 18-20, 22-3, 26-7; 10:4-5, 7-10, 12-4, 16-7; 11:5, 9-10, 12, 19-22, 26; 12:25, 30, 34-41; 13:4-6, 9-10, 12, 15-6, 18-22, 25-6; 14:5-6, 9-12, 14-8, 20, 24-6; 15:4-9, 11-3, 15-7, 20, 22, 25, 27; 16:5-8, 12-26; 17:5, 11, 16-25, 18:4, 6-9, 11-5, 19, 23-5; 19:5, 7, 9, 13-4, 16-7, 19-20, 22-3

Hayes, M. H. E., Directeur, Vérification, Bureau de l'Auditeur général

- Comptes publics 1971 et 1972 et rapports Auditeur général 12:40; 14:11, 15; 15:6, 9-10, 16, 20, 25; 16:7, 11-2, 15, 21, 23; 17:17-9, 22; 18:14, 20-1, 24; 19:7-8, 14-6, 22; 20:5, 12, 16-7
- Société Radio-Canada, indemnités journalières 6:24

Higson, Kenneth J., député (Lincoln)

- Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 1:19; 4:21, 31; 7:12-3; 8:15, 18, 29-30; 9:5-8

Imprimerie du Gouvernement canadien

- Caisse renouvelable 17:18-20, 21-3; 18:14; 19:7

Industrie et du Commerce, Ministère

- Coordination aide à recherches et développement dans industrie 6:5-6; 12:11, 59-60
- Soldes non annulés de crédits applicables dans années à venir 13:23-4

Kempling, Bill, député (Halton-Wentworth)

- Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 6:7-8, 10, 18, 24-5

Knight, William, député (Assiniboia)

- Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 11:17; 13:16-9, 21-4; 14:7-11, 24-5; 20:5, 12-5, 18

Laroche, M. Marcel, Directeur à la vérification, Bureau de l'Auditeur général

- Vérification ministères 10:43-5

Leblanc, Fernand-E., député (Laurier)

- Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 1:8-9, 16-7, 20, 22, 25-6; 2:12, 16-7, 24; 3:6, 8-9, 13, 15, 17-8; 4:10, 12, 16, 20-1, 23, 29, 31-2; 5:9, 11, 13, 16-7, 19-20, 23; 9:21, 26; 10:7-8, 15-7; 11:13-5

Locaux gouvernementaux

- Location par secteur privé 12:32, 37
- Ministères responsables 6:13-6, 18-9, 20-2; 8:5, 6-7, 11-2, 13-4, 15, 17, 22, 25, 26-7, 30; 9:15-6, 24, 26-7, 28-36; 12:25-30, 31, 33-4, 35
- Voir aussi
- Travaux publics, Min.

Long, M. George, Auditeur général adjoint

- Bureau Auditeur général, fonctions 10:41-2, 49
- Comptes publics 1971 et 1972 et rapports Auditeur général y afférents 20:17-8, 22
- Présentation recommandations 1:21-30, 32; 2:6-26; 3:5-9, 18-22; 4:11-31; 5:5-24; 6:5-18, 21-5; 7:5-23; 8:9, 14, 19, 21, 23-4; 9:4, 14, 21, 23
- Retraite, remerciements 20:18-22

- 14, 15, 16—Letters concerning from Minister of National Revenue 12:22, 42-5
- 17—Loans and Advances Representing Grants to Crown Corporations 2:9-12; 4:5; 12:3
- 18—Prairie Farm Emergency Fund 4:5, 18; 12:3
Letter from Minister of Agriculture 12:46-7
- 19—Repairs and Alterations to Canadian Coast Guard Ships 4:5, 19; 12:8
- 20—Cost of abandoned Plans for Ferry Vessel 4:5, 20-1; 12:8-9
Letter from Minister of Supply and Services 12:22, 48
- 21—Salaries and Wages Paid Work not Performed (CBC) 4:5, 21-6; 12:9
- 22—Proposed Removal Allowance 4:5, 26-9; 12:9
Letter from Deputy Minister of National Defence 12:22, 49-50
- 23—Central Mortgage and Housing Corporation—Reports of Auditors 4:5-6, 29-32; 12:9-10
Letters concerning 12:22, 51-3
- 24—Reconstitution of Financial Structure of National Harbours Board 5:3, 5-10; 12:10
Letters from Chairman, National Harbours' Board 12:22, 54-6
- 25—Parliamentary Control of Expenditure 5:3, 10-8; 12:10
- 26—Excessive Advance Payments Under Contracts 5:3, 18-21; 12:10-1
- 27—Emergency Broadcasting (CBC) 5:3, 21-4, 41-2; 12:11
Letters from President, Canadian Broadcasting Corporation 12:33, 57-8
- 28—Co-Ordination Research Development Assistance to Industry 6:3, 5-6; 12:11
Letters from Minister of Industry, Trade and Commerce 12:23, 59-60
- 29—Delay Collecting Sales Tax 6:3, 6-11; 12:11-2
Letter from Minister National Revenue 12:23, 61
- 30—Provision Navigational Aids Without Charge to Users 6:3, 11-3; 12:12
Letters from Minister of Transport 12:23, 62-4
- 31—Increasing Accommodation Rental Costs 6:3, 13-22; 8:5-17; 12:12, 24-36
- 32—Canadian Broadcasting Corporation—Hotel Accommodation Rates 5:43; 6:4, 22-3; 12:12-3
- 33—Canadian Broadcasting Corporation—Per Diem Travel Allowances 5:44; 6:4, 24-6; 12:13
- 34—Federal-Provincial Shared-Cost Programs 7:3, 5-6; 12:13
- 35—Lease Renewals 7:3, 6-7; 12:13, 24, 36-7; 14:3, 5
- 36—Recoverable Costs of Indo-China Truce Commission 7:3, 7-8; 12:14
- 37—Limited Competition for Government Business 7:3, 8-15; 12:14
Letters from Minister Supply and Services and Executive Assistant 12:23, 65
- 38—Canada Deposit Insurance Corporation 7:4, 15-21; 12:14
- 39—Canada Pension Plan Account 7:4, 21; 12:15
- 40—Failure Crown Corporation Deduct, Remit Employees' Taxes and ... (CBC) 5:53-74; 7:4, 21-4; 12:15
Report to the House 12:3-18
Subcommittee Agenda and Procedure, Reports First 1:5-6
- MacDonald, M. B. A., Secrétaire adjoint, Conseil du Trésor**
Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 12:26; 13:5-9, 13-4, 19, 23-4; 14:8, 16; 15:10, 17-8; 16:26; 17:13, 17; 18:8-9, 19
- MacDonald, M. J. A., Sous-ministre, Min. des Travaux publics**
Locaux loués, augmentation frais
Discussion 8:8-30; 9:5-27
Exposé 8:5-7
- Macdonell, M. J. J., Auditeur général du Canada**
Auditeur général, fonctions, statut, discussion avec parlementaires français 10:37-8, 40-3, 45-50
Comptes publics 1971-72 et rapports de l'Auditeur général y afférents 15:18-9, 21; 17:20-1; 18:6-7, 14; 19:16-7; 20:18-9
Déclaration re projet de loi sur Auditeur général et nomination comité indépendant étudiant fonctions
Exposé 11:5-9
Discussion 11:9-19, 21, 23-6
Vérification de l'ONU, exposé 15:4-5
- McGurran, M. L. V., Conseiller financier, Min. des Travaux publics**
Espace inoccupé, statistiques 9:19
- McKenzie, Dan, député (Winnipeg Sud-Centre)**
Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 9:8-9, 17-8
- McKinnon, Allan B., député (Victoria)**
Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 3:13; 4:9, 15-6, 23-4, 28-9; 6:18-9
- Mather, Barry, député (Surrey-White Rock)**
Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 1:10, 15-6, 21, 23, 25-6, 31; 2:5-6, 11-3, 16, 21, 24-5; 3:7-8, 12, 16, 18-9; 4:9, 12, 15-8, 21-3, 26, 29; 5:7-12, 15-6, 18, 22, 24; 7:7, 10-4, 17-8, 23-4; 8:7-10, 16-7; 10:5, 8, 13-4
- Mitges, Gus C., député (Grey-Simcoe)**
Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 14:5-6; 16:14; 17:5, 23-4; 19:20-3
- Musée National du Canada**
Contrôle parlementaire dépenses 13:8
- Nations Unies**
Bureau Auditeur général, participation vérification 15:4-5
- Nelson, Ed, député (Burnaby-Seymour)**
Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 1:20; 2:8, 21; 3:14; 6:17-8, 23; 7:8, 24; 8:14-5, 17-8, 23, 25, 31; 11:21-2; 15:19-20; 16:22
- Office de stabilisation des prix agricoles**
Formule de crédit 15:6, 10
- Organisation de l'aviation civile internationale**
Vérification, participation Canada 15:4
- Organisation des Nations-Unies**
Vérification, participation Canada 15:4-5

Second, not reported
Third 11:3

Public Service Commission
Funds provision, staffing responsibilities 14:20-1

Public Service of Canada
Salaries, percentage increases 1966-72 14:22; 20:25

Public Service Superannuation Account
Errors, pensions and contribution calculations 2:6-7; 12:4
Overpayment to annuitants, recovery 2:8

Public Works Department
Build-lease proposals, policy 9:16-7
Construction costs Crown-owned, commercial office buildings 16:5, 28
Government departments rental accommodation
Payment responsibility 6:13-21; 8:5-7, 13:5; 12:12, 25-3, 34-6; 16:25
Pro forms bill 8:6, 15-6
Treasury Board negotiations 8:6-7, 14, 16-7; 12:26-7
Lease-rental tenders Winnipeg, Vancouver, time allowed 9:8-9, 17-8
Office accommodation
Space Layouts and Optimization Standards, directive 9:28-37
Space requirements per person, determination 9:25-6
Ottawa-Hull area
National Health and Welfare Dept. accommodation, Argyle St. 8:25, 27-30; 9:5-8, 10-5
Place du Portage 12:32; 13:5-6; 16:5, 27, 30
Victoria Building, unoccupied space 9:19-22
Properties
Rental, owned, percentages 8:12; 16:5, 27
Square footage, value 8:10; 12:29; 16:27
Vacancy rates, controls 8:25-8; 9:14-5, 18
Rental costs
National Capital area 8:8-9
1971-72 total 9:13
Rental rates comparison government, private buildings 12:32; 16:5, 27-8
Vancouver leased spaced unoccupied, cost 6:16; 9:22-7

Report to the House
First 12:3-18

Revolving funds
Amount allowable, authorization by Parliament 17:8, 11, 16, 18, 24
Capital assets
Acquired through 18:15-6, 19-21; 19:7
Depreciation accounts 19:6-7,8
Loans for 19:7-9, 12, 15
Deficits 18:18; 19:11; 20:14-5
Departments requesting, procedures, controls 17:9; 18:16-7, 18, 22
Departments purchasing services from, payment authorization required 17:13
Directive for use, Treasury Board circular Jan. 1970 17:14-5, 17-8; 19:21-2
Draw-downs 17:12, 20-1; 18:10
Establishment, Parliamentary authorization 17:9, 12, 14; 19:10-1
Financial Administration Act 17:8
Free service costs not included 17:17-8

Osbaldeston, M. G. F., Secrétaire général, Conseil du Trésor

Fonds de roulement, avances en capital, exposé, discussion 17:6-25; 18:8-25; 19:5-14; 20:3, 6-17
Locaux gouvernementaux, location, paiements 12:25-37; 14:5
Parlement, contrôle dépenses 12:38-41; 13:4-26; 14:5-26; 15:7, 10-20, 22-7; 16:5-17, 19-25; 17:5-25; 19:17-9

Panarctic Oils Ltd.

Achat actions utilisant fonds éventualités 14:23-4

Parlement

Contrôle dépenses
Rapport Auditeur général 1972
Par. 52—Affaiblissement contrôle parlementaire 12:27-41; 13:4-19; 16:29, 31
Par. 53—Soldes non annulés crédits applicables à dépenses années à venir 13:19-25; 17:26
Par. 54—Programme re éventualités 13:10-2; 14:5-7, 20, 22-4; 15:29, 31
Par. 55—Formule crédit révisée 15:5-7, 9-12; 17:27
Par. 56—Sommes ajoutées aux crédits parlementaires 15:6, 11-20
Par. 57—Comptes impayés reportés à année financière suivante 15:22-7; 16:6-26
Par. 59—Revenu détenu dans caisses renouvelables 17:6-25; 18:7-15; 19:15, 24, 25
Par. 60—Immobilisations imputées aux comptes fonds de roulement, ministères 18:15-26
Par. 61—Immobilisations provenant crédits pour prêts 19:5-17
Par. 62—Subventions versées avant approbation Parlement 19:17-9, 26-7
Par. 67—Revenu mal classifié 19:20-2
Par. 269—Avance fonds roulement ministères 19:22-3; 20:5-18

Parlements

Échange de vue, parlementaires français et fonctionnaires canadiens 10:18-37

Pétrole

Approvisionnements, fonds utilisés 13:16-8

Postes, Ministère

Courrier 2^e classe 1:12-21; 12:3
Coûts de revient répartition selon classes, méthode calcul 1:18-9
Déficit 1:18, 19, 20, 21

Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux

Compte rendu accessible 7:5-6; 12:13

Radio-Canada

Voir
Société Radio-Canada

Rapport à la Chambre

Premier 12:3-15, 19-21

Rayner, M. Michael, C.A., Secrétaire, Comité indépendant étudiant fonctions Auditeur général

Curriculum vitae 11:8, 28

Régime de Pensions du Canada

Locaux 8:25-31; 9:5-8, 10-3, 14-5, 19
Vérification 7:21; 12:15

- Inventory shortages 20:6, 8, 12, 18
 Number 17:11, 16, 20; 18:15
 From 1965-66, table 19:24
 1971-72 list and operating results 19:25; 20:23
 Parliamentary control, sufficiency 17:12-3, 15, 23-4;
 18:12-4, 17-23; 19:11-3
 Public Accounts, appearance 19:13-6
 Purpose 17:7, 14, 17, 20-1; 18:9; 19:6
- Surpluses**
 Retention, Treasury Board approval 17:7-8, 10-1,
 15-6, 18-20, 22-4; 18:7-8, 12-4; 19:11
 "Return on investment" transfers 19:19-22
 Total, 1971, 1972 18:9
 "Undistributed expense", explanation 20:6-7, 16
See also
 Agriculture Department
 Airports Revolving Fund
 Computer Services Bureau
 Canadian Government Photo Centre
 Canadian Government Printing Bureau
 Defence Production Revolving Fund
 Superannuation payments
- Rodriguez, John, M.P. (Nickel Belt)**
 Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's
 Reports thereon 4:17
- Royal Commission on Government Organization**
 Financial Administration Act changes 17:14
 Net voting recommendation 15:11-2, 14-5
 Post Office second class mail deficit 1:12-3
- St. Jacques, G. A., Director, Administration and
 Personnel, House of Commons**
 House of Commons administration services
 Discussion 10:26-37
 Statement 10:18-25
- Schumacher, Stan, M.P. (Palliser)**
 Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's
 Reports thereon 3:8, 12-4, 16; 5:13-4, 18-21; 8:14,
 20-2, 25; 9:19, 24-5; 14:17-20; 16:22-4; 17:11, 16-25;
 18:6, 17-8; 20:9-12
- Schumacher, Stan, M.P. (Palliser) Committee Acting
 Chairman**
 Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's
 Reports thereon 17:5-6
- Social Security**
 Expenditures 1969-70 to 1973-74 14:22; 20:24
- Stevens, Sinclair, M.P. (York-Simcoe)**
 Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's
 Reports thereon 11:23-5
- Stollery, Peter, M.P. (Spadina)**
 Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's
 Reports thereon 1:17-9, 26; 4:8-9, 25, 32; 6:9-11, 14-5,
 17, 19, 24-6; 7:16, 22; 9:13-4, 20-4; 10:7, 12-3; 11:10, 26
- Superannuation**
 Payments charged against revolving funds 17:18, 24-5
- Supply and Services Department**
 Security printing, competitive bidding, feasibility 7:9-
 14; 12:14, 65-7
- Réserve pour paiements relatifs à la réduction stocks de
 blé**
 Contrôle parlementaire, dépenses 13:19
- Revenu national, Ministère**
 Douanes, Loi sur et Loi sur taxe d'accise, amende-
 ments 3:5-8; 12:43
 «Drawback» payé sur marchandises détruites après
 dédouanement 3:22-3; 12:7
 Exemption de taxes pour certains groupes 4:11-8; 12:7
 Mesures prises suite à recommandation Auditeur gé-
 néral 12:44-5
 Perte possible revenu quand marchandises deviennent
 taxables 3:19-22; 12:7, 42-3
 Retard dans perception taxes vente 6:6-11; 12:11, 45, 61
- Rodriguez, John, député (Nickel Belt)**
 Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur
 général y afférents 4:17
- Saint-Jacques, M. Georges, Directeur, Administration et
 personnel, Chambre des Communes**
 Chambre des Communes, fonctionnement, services
 Exposé 10:18-25
 Discussion 10:26-37
- Santé nationale et du bien-être social, Ministère**
 Crédit \$5 millions, formule présentation 15:6-7; 17:27
 Régime de pensions du Canada, locaux 8:25-31; 9:5-8,
 10-3, 14-5, 19
 Revenu prévu dépassé 15:17-8
- Schumacher, Stan, député (Palliser)**
 Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur
 général y afférents 3:8, 12-4, 16; 5:13-4, 18-21; 8:14,
 20-2, 25; 9:19, 24-5; 14:17-20; 16:22-4; 17:11, 16-25;
 18:6, 17-8; 20:9-12
- Schumacher, Stan, député (Palliser) Président suppléant
 du Comité**
 Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur
 général y afférents 17:5-6
- Secours d'urgence**
Voir
 Défense nationale, Ministère Urgences civiles, rem-
 boursement coût
- Secrétariat d'État**
 Soldes non annulés de crédits applicables dans «années
 à venir» 13:24-5
- Société centrale d'hypothèques et de logement**
 Rapports des vérificateurs 4:29-32; 12:9, 51-3
- Société d'assurance-dépôts du Canada**
 Impôt 7:15-21; 12:14
- Sociétés de la Couronne**
 Budget, comptabilité 13:14-6
 But, description 10:46-7
- Société Radio-Canada**
 Avion, billets employés 6:23
 Bilan financier 5:47-9
 Contrôle parlementaire, affaiblissement 5:49-50; 13:6-8
 «Émissions d'urgence» 5:21-4, 51-2; 12:11, 57-8

Tessier, Alexandre, Secretary, Accounts Commission, National Assembly of France

Meeting with House of Commons personnel, queries 10:31-3

Towers, Gordon, M.P. (Red Deer)

Public Accounts 1971 and 1972 and Auditor General's Reports thereon 4:14, 23, 31; 6:12, 16-7; 7:11; 8:15, 18, 25-9; 10:7; 11:12-3; 12:27-8, 41

Transport Department

Lease renewals, non-government tenants 7:6-7; 12:13, 37
Navigational aids service, users charges 6:11-2; 12:12, 62-4

Treasury Board

Circulars to departments agencies

Financial Management Evaluation Program 16:24, 36-7

Study of the Accounts of Canada and Study of Classification and Coding of Financial Transactions 16:32-5

Collective bargaining responsibilities 14:21

Commitment control procedures 16:16-7

Commitment show carry-over funds, Main Estimates 12:40, 13:4, 25

Contingency Vote funds

Retroactive salary increase payments 5:10-7; 13:10-2; 14:6, 7, 9, 15

President of Treasury Board, commitment write off balance 14:13-4, 15

Government departments

Budgets, examination procedures 14:18-9; 16:13

Contracts, advance payments, policy 5:20-1; 12:11

Office accommodation guidelines, March 27, 1972 9:30-6; 12:28, 34

Guide on Financial Administration for Departments and Agencies of the Government of Canada

Auditor General's evaluation 18:6-7

Statement, comments 18:3-7, 26-8

Letter to Committee chairman concerning audit of Auditor General 3:8-9, 24-5

Post office 14:19-20

Revolving funds, working capital advances, directive use Jan. 8, 1970 17:14-5, 17-8; 19:21-2

Studies

Department's carry over unpaid accounts new fiscal year 15:23, 25; 16:8, 14

Interdepartmental accounts, settling, procedures 16:6, 25-6; 20:7

Public Accounts, Estimates preparation, information 15:14-5, 17, 21; 16:9, 32-3; 18:14; 19:9

See also

Contingencies Vote

United Nations

Auditor General's Office, participation 15:4-5

Uranium Canada Limited

Stockpiling uranium concentrates, loan 20:16-7

Veterans Affairs Departments

Pension Act

Awards special circumstances, policy 2:27-33

"Specially meritorious", undefined 2:27, 33-4

War Veterans Allowances

Income of child exempt 2:36

Overpayment, recovery 2:34-5; 12:5

Expiration contrats 4:22

Financement acquisitions immobilisation 2:9

Impôts aux États-Unis 1:5, 8, 9-10, 32; 5:47, 52, 75-80; 7:21-4; 12:15

Indemnités de voyage journalières 5:52; 6:23-6; 12:13

Perte anormale quand association 5:46-7

Prêts représentant des subventions 2:9-12

Salaires et traitements pour travail non accompli 4:21-6; 5:50-1; 12:9

Tarifs d'hôtel 5:52; 6:22-3; 12:12

Stevens, Sinclair, député (York-Simcoe)

Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 11:23-5

Stollery, Peter, député (Spadina)

Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 1:17-9, 26; 4:8-9, 25, 32; 6:9-11, 14-5, 17, 19, 24-6; 7:16, 22; 9:13-4, 20-4; 10:7, 12-3; 11:10, 26

Tessier, M. Alexandre, Secrétaire, Commission des comptes, Assemblée nationale, France

Échanges avec direction administration et personnel, Chambre des Communes 10:31

Towers, Gordon, député (Red Deer)

Comptes publics 1971 et 1972 et rapports de l'Auditeur général y afférents 4:14, 23, 31; 6:12, 16-7; 7:11; 8:15, 18, 25-9; 10:7; 11:12-3; 12:27-8, 41

Transports, Ministère

Aides à la navigation

Gratuité 6:11-3; 12:12, 62-4

Qualité 6:12-3

Coût abandon plans transbordeur 4:20-1

Renouvellement de bail 7:6

Travaux publics, Ministère

Locaux

Aménagement, rénovation 8:18-9, 29-31; 9:5-7, 10, 12-3, 19, 22-4

Appels d'offre, délai 9:8-9, 13, 16-8

Bilan 8:10-1, 12, 13; 9:13-4

Coût 6:13-4, 17-8; 8:3, 9, 11, 12, 14-18; 9:6, 7-8, 14, 23-4, 29, 37; 12:12, 29, 30-1, 34-5, 36; 16:27-8

Édifices

Défense nationale 8:12-3

Hull 13:5-6; 16:27, 30

Victoria 9:19-22

Espaces inutilisés, normes requises 6:15-7, 18, 19-20; 8:3, 17, 19-28; 9:14-5, 18-27, 28-37; 12:30

Évaluation, critères, responsabilité 9:8, 16, 17; 12:28

Irrégularités, incompétence 6:16-7

Location ou achat ou construction 6:18; 8:8-9, 12, 16; 9:13; 12:31; 16:28

Propriétaire

Autre que Couronne 8:9; 9:21

Ministère 12:31, 32; 16:5, 27

Régime de Pensions du Canada 8:25-31; 9:5-8, 10-3, 14-5, 19

Responsabilités endosseurs, politique 6:13-6, 18-9, 20-2; 8:5, 6-7, 11-2, 13-4, 15, 17, 22, 25, 26-7, 28, 30; 9:15-6, 24, 26-7, 28-36; 12:25-30, 31, 33-4, 35; 16:27

Rôle du ministère, centralisation 12:29-30, 33-4

Wheat Inventory

Reduction payments 13:19

Wilson, J. R. M., F.C.A., Toronto

Auditor General's draft bill, independent review committee 11:12, 22-3

Working Capital Advances

Embassies, posts abroad 17:6; 18:11-2
 Establishment, Parliamentary authorization 17:9, 14
 Financial Administration Act 17:8
 Inventory shortages 20:6, 8, 12, 18
 Number, departmental drawdowns 17:11-2, 16; 19:24-5
 Purpose 17:6-7, 9, 14-5, 20-1; 18:9
 Revolving funds, comparison 18:19; 19:25
 Stockpiling materials 19:22-3; 20:6, 16-7
 "Undistributed expense" explanation 20:6-7, 16
See also
 Revolving funds

Appendices

A—Letter from President of Canadian Broadcasting Corporation to Chairman of Public Accounts Committee (Jan. 15, 1973) 1:32
 B—Awards under Pension Act, Letters and Observations 2:27-36
 C—Letters to Chairman, Public Accounts Committee from Hon. E. J. Benson, Minister of Finance (Oct. '69, Jan. '72) 2:37-9
 D—Letter to Chairman from Hon. Donald S. Macdonald, Minister of National Defence (Dec., 1971) 2:40-1
 E—Audit of Office of Auditor General, letters respecting 3:24-7
 F—Canadian Broadcasting Corporation, letter and material concerning Auditor General's Report 1972 5:25-45
 G—Canadian Broadcasting Corporation, material concerning paragraph 55, Auditor General's Report 1969 5:53-74
 H—Public Works Department, *Space Layouts and Optimization Standards* 9:28-37
 I—National Assembly of France meetings with House of Commons representatives and Auditor General of Canada 10:18-50
 J—Review Committee, biographical notes 11:27-8
 K—Letters from Minister of National Revenue concerning Recommendations Nos. 14, 15, 16, 29 12:42-5
 L—Letter from Minister of Agriculture concerning Recommendation No. 18 12:46-7
 M—Letter from Minister of Supply and Services concerning Recommendation No. 20 12:48
 N—Letter from Deputy Minister of National Defence concerning Recommendation No. 22 12:49-50
 O—Letters from Director of Financial Services, Central Mortgage and Housing Corporation concerning Recommendation No. 23 12:51-3
 P—Letters from Chairman of National Harbours Board concerning Recommendation No. 24 12:54-6
 Q—Letters from President of Canadian Broadcasting Commission concerning Recommendation No. 27 12:57-8

Système de gestion proposé 8:5-7, 9, 13, 14, 15-6, 17, 22, 28, 29; 12:26-7, 28, 29-30, 31-2, 35
 Vancouver 9:22-5
 Réorganisation interne 12:25-7, 35

Uranium Canada

Stockage 20:16-7

Wilson, M. J. R. M., Membre, Corporation comptables agréés, Toronto, Ont., Président, Comité indépendant étudiants fonctions Auditeur général

Curriculum vitae 11:8, 27
 Étude, fonctions Auditeur général 11:12, 22-3

Appendices

A—Société Radio-Canada, Lettre de C. Picard au Président Comité Comptes publics (15 janv. 1973) 1:32
 B—Lettres et commentaires re rapport Auditeur général, 1966-67 2:27-36
 C—Lettres de hon. E. J. Benson, Min. des Finances au Comité Comptes publics (Oct. 69 et Janv. 72) 2:37-9
 D—Lettre de hon. D. S. Macdonald, Min Défense nationale au Comité Comptes publics (déc. 1971) 2:40-1
 E—Lettres de hon. C. M. Drury, Prés. Conseil du trésor (déc. 71) et de hon. M. Sharp, Min. Finances (janv. 67) au Comité Comptes publics re vérification Auditeur général 3:24-7
 F—Société Radio-Canada, Lettres au Comité des Comptes publics (juin 73) au Conseil du Trésor et réponse (Janv. 73) re rapport Auditeur général 1972 5:46-52
 G—Société Radio-Canada, Correspondance re assujettissement à impôt américain 5:75-80
 H—Travaux publics, Min. des, Aménagement bureaux et normes relatives à meilleure utilisation 9:28-37
 I—Députés, Assemblée nationale, France, rencontres avec responsables Administration et personnel, Chambre des communes et Bureau Auditeur général 10:18-50
 J—Comité indépendant pour étudier fonctions Auditeur général, notes biographiques 11:27-8
 K—Lettres de hon. H. Gray, Min. du Revenu National au Comité re recommandations n^{os} 14, 15, 16, 29 12:42-5
 L—Lettre de hon. H. A. Olson, Min. de l'Agriculture au Comité (10 Janv. 1972) re recommandation n^o 18 12:46-7
 M—Lettre de hon. P. Goyer, Min Approvisionnement et Services au Comité (12 juil. 1973) re recommandation n^o 20 12:48
 N—Lettres du sous-ministre Défense nationale au Comité (19 juin '69 et 9 mars '67), recommandation n^o 22 12:49-50
 O—Lettres de Société centrale d'hypothèques et de logement au Comité (10 juil. 73 et 10 nov. 67) et lettre du président Comité à hon. Andras re rapport S.C.H.L. 12:50-3
 P—Lettres du Conseil des Ports nationaux au Comité (5 et 17 juil. 73), re recommandation n^o 24 12:54-6
 Q—Lettres de Société Radio-Canada au Comité (24 août et 4 oct. 73) re recommandation n^o 27 12:57-8

- R—Letters from Ministers of Industry, Trade and Commerce concerning Recommendation No. 28 12:59-60
- S—Letter from Minister of National Revenue concerning Recommendation No. 29 12:61
- T—Letters from Minister of Transport concerning Recommendation No. 30 12:62-4
- U—Letters from Minister of Supply and Services and from Executive Assistant concerning Recommendation No. 37 12:65-7
- V—1971-72 Treasury Board Contingencies Vote 5—Miscellaneous Transfers Subsequently Recovered from Parliamentary appropriations 15:28, 30
- X—Return of information by Secretary of Treasury Board to Public Accounts Standing Committee 16:27-30
- Y—Treasury Board circular to Depts. and Agencies, *Study of the Accounts of Canada and Study of Classification and Coding of Financial Transactions* 16:32-5
- Z—Treasury Board circular to Departments and Agencies, *Financial Management Evaluation Project* 16:36-7

Treasury Board Return of information

- AA—Small Farm Development Program 17:26
- BB—National Health and Welfare Departments' Medical Services Program capital expenditures 17:27
- CC—Treasury Board statement to Public Accounts Committee regarding issuance of *Guide on Financial Administration for Departments and Agencies of the Government of Canada* 18:26-8
- DD—Number of working capital advances and revolving funds since 1965-66 19:24
- EE—Distinction Between Revolving Funds and Working Capital Advances 19:25
- FF—Comments on grants in Paragraph 62 of 1972 Auditor General's Report 19:26-7
- GG—1971-72 operating results of Governments of Canada revolving accounts 20:23
- HH—Increases in social security expenditures, equalization payments and Public Services Salaries 20:24-5

Document tabled

Guide on Financial Administration for Departments and Agencies of the Government of Canada (Treasury Board publication) 18:3-4

Witnesses

- Atkins, E. T., Chief, Internal Audit Division, Public Works Dept.
- Bas, Pierre, Member, National Assembly of France
- Bélanger, Frédéric, Assistant Audit Division, Auditor General's Office
- Bélanger, Marcel, C. A., Québec City, Director
- Da Costa, Frank, Assistant Audit Director, Auditor General's Office
- Deprez, Charles, Member, National Assembly of France
- Douglas, J. R., Audit Director, Auditor General's Office
- Fonberg, R. S., Assistant Director (Property Adm. Branch) Dept. of Public Works
- Guillermin, Henri, Member, National Assembly of France

- R—Lettres de hon. J. L. Pepin et hon. A. Gillespie, ministres Industrie et Commerce au Comité (22 mars 72 et 16 août 73) re recommandation n° 28 12:59-60
- S—Lettre de hon. R. Stanbury, min. du Revenu national au Comité (16 juil. 73) re recommandation n° 29 12:61
- T—Lettres de hon. J. Marchand (ministre des Transports) et hon. D. Jamieson, au Comité (2 août 73 et 15 déc. 71) re recommandation n° 30 12:62-4
- U—Lettres de hon. J. Richardson, min. des Approvisionnements et Services (28 nov. 71) et de son chef de cabinet (10 fév. 72) re recommandation n° 37 12:65-7
- V—Crédits des éventualités du Conseil du Trésor 1971-72, Virements divers 15:29, 31
- X—Renseignements déposés par Secrétaire Conseil du Trésor, affectations de crédits de ACIDI 16:27-31
- Y—Circulaire du Conseil du Trésor re Étude des comptes et Étude de classification et codage transactions financières 16:33-5
- Z—Circulaire du Conseil du Trésor re projet d'évaluation gestion financière 16:36-7
- AA—Programme de développement des petites fermes, soldes non annulés de crédits 17:26
- BB—Programme services médicaux du ministère Santé nationale et Bien-être social 17:27
- CC—Conseil du Trésor, Déclaration au Comité comptes publics re publication Guide d'administration financière pour ministères et organismes au Gouvernement 18:26-8
- DD—Avances sur fonds de roulement et caisses renouvelables, 1965-6 à 1972-3 19:24
- EE—Caisses renouvelables et avances sur fonds de roulement, différence 19:25
- FF—Commentaires sur subventions faisant objet du Par. 62 du rapport Auditeur général 1972 19:26-7
- GG—Comptes renouvelables du Canada, exploitation 1971-72 20:23
- HH—Augmentation dépenses sécurité sociale, paiements péréquation, traitement fonctionnaires 20:24-5

Document déposé

Guide d'administration financière pour les ministères et organismes du Gouvernement du Canada 18:3-4

Témoins

- Atkins, M. E. F., Chef, Division Vérification interne, Min. des Travaux publics
- Bas, M. Pierre, Député, Assemblée Nationale, France
- Bélanger, M. Frédéric, Directeur adjoint, Vérification, Bureau de l'Auditeur général
- Bélanger, M. Marcel, Comptable agréé, Professeur d'économie et administration, Univ. Laval, Membre, comité indépendant étudiant fonctions de Auditeur général
- DaCosta, M. Frank, Directeur adjoint, Vérification, Bureau Auditeur général
- Deprez, M. Charles, Député, Assemblée nationale, France
- Douglas, M. J. R., Directeur, Vérification, Bureau Auditeur général
- Fonberg, M. R. S., Directeur adjoint, Administration immobilière, Min. des Travaux publics
- Guillermin, M. Henri, Député Assemblée nationale, France

- Hayes, H. E., Audit Director, Auditor General's Office
 - Laroche, Marcel, Audit Director, Auditor General's Office
 - Long, George, Acting Auditor General
 - MacDonald, B. A., Assistant Secretary, Treasury Board
 - MacDonald, John A., Deputy Minister, Public Works Dept.
 - Macdonell, J. J., Auditor General of Canada
 - McGurran, L. V., Financial Adviser, Public Works Dept.
 - Osbaldeston, G. F., Secretary, Treasury Board
 - St. Jacques, G. A., Director, Administration and Personnel, House of Commons
 - Tessier, Alexandre, Secretary, Accounts Commission, National Assembly of France
 - Wilson, J. R. M., F.C.A., Toronto, Ontario
- For pagination see index in alphabetical order

- Hayes, M. H. E., Directeur, Vérification, Bureau de Auditeur général
 - Laroche, M. Marcel, Directeur à la vérification, Bureau de l'Auditeur général
 - Long, M. George, Auditeur général suppléant
 - MacDonald, M. B. A., Secrétaire adjoint, Conseil du Trésor
 - MacDonald, M. J. A., Sous-ministre, Min. des Travaux publics
 - Macdonell, M. J. J., Auditeur général du Canada
 - McGurran, M. L. V., Conseiller financier, Min. des Travaux publics
 - Osbaldeston, M. G. F., Secrétaire, Conseil du Trésor
 - Saint-Jacques, M. Georges, Directeur, Administration et personnel, Chambre des communes
 - Tessier, M. Alexandre, Secrétaire, Commission des comptes, Assemblée nationale, France
 - Wilson, M. J. R. M., Membre, Corporation comptables agréés, Toronto, Ont., Président, Comité indépendant étudiant fonctions de Auditeur général
- Pour pagination voir index par ordre alphabétique

